





3 9007 0318 7976 0



**HISTOIRE**  
**LITTÉRAIRE**  
**DE LA FRANCE.**



**HISTOIRE**  
**LITTÉRAIRE**  
**DE LA FRANCE,**

**OUVRAGE**

**COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS  
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR,**

**ET CONTINUÉ**

**Par des membres de l'Institut  
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).**

**TOME XXIV.**

**QUATORZIÈME SIÈCLE.**

---

**PARIS 1862**

**KRAUS REPRINT  
Nendeln/Liechtenstein  
1971**

Reimpression avec l' accord de  
L. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris

KRAUS REPRINT  
A Division of  
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED  
Nendeln/Liechtenstein  
1971

Printed in Germany  
Lessingdruckerei Wiesbaden

---

## AVERTISSEMENT.

---

Nous avançons d'un siècle dans la longue carrière ouverte en 1733 : c'est encore dom Antoine Rivet, le fondateur de cet ouvrage, qui rédige le Discours, publié en 1750, sur l'état des lettres en France au XII<sup>e</sup> siècle ; Daunou, en 1824, fait paraître celui du XIII<sup>e</sup>, au nom des continuateurs de ces grandes annales, suspendues volontairement par leurs premiers auteurs en 1763, et qui n'avaient été reprises que longtemps après par l'Institut.

Le XIV<sup>e</sup> siècle, sans occuper chez nous un rang très-élevé dans les lettres, s'est fait toutefois, dans l'histoire du progrès des esprits en France, comme une destinée à part : il commence beaucoup de choses, dont quelques-unes ne sont pas encore achevées. Si des assemblées politiques où siège enfin le tiers état, la variété et la hardiesse des controverses religieuses, d'importantes victoires du droit civil sur ce qu'on appelait la loi divine, le développement de quelques sciences, les nombreux essais de traductions d'auteurs anciens, ne peuvent égaler en éclat littéraire les grandes compositions d'un âge plus poétique, il y a là du moins des espérances de force et de renouvellement. La foule de ceux qui écrivent ne laisse entrevoir que bien peu de renommées durables ; mais l'esprit de la nation est actif, entreprenant, courageux, et travaille énergiquement pour l'avenir.

Tel est ce caractère d'action, plutôt que de méditation philosophique ou d'invention créatrice, que nous voudrions représenter dans nos considérations générales sur les écrits des cent années où nous entrons.

Partout y reparaitra sous les formes les plus diverses le principal signe de cet âge novateur, la lutte entre la papauté et la royauté. Quiconque a laissé une certaine trace dans la littérature du temps a écrit pour ou contre l'un des deux pouvoirs rivaux.

Les papes, trahis quelquefois par les nouvelles congrégations qu'ils avaient fondées, eurent pour eux en France les plus féconds écrivains de l'ordre de Saint-Dominique, Hervé Noël, Bernard Guidonis, Pierre de la Palu, et, dans les anciens ordres, Gilles de Rome, Pierre Rogier (depuis Clément VI). Plusieurs franciscains, docteurs de Paris, tels que Guillaume Okam et ses adhérents, par leurs témérités, servirent la cause laïque.

L'université de Paris elle-même envoie ses grands docteurs séculiers, Jean Gerson, Nicolas Ciamanges, Gilles Deschamps, Pierre d'Ailli, se mêler aux affaires du monde, et, par eux, elle domine, pendant plus de cinquante ans, dans les cours des princes, dans les négociations, dans les conciles.

Les écrivains en langue vulgaire sont presque tous du parti français : le Songe du verger, le Songe du vieux pèlerin, le Défenseur de la paix, font circuler dans tous les rangs les doctrines gallicanes; et les poèmes qui attaquent les abus de la toute-puissance ecclésiastique, comme la suite de l'ancien Renart, Baudouin de Sebourg, Fauvel, sont aussi les plus populaires. Dès lors les théologiens, qui prétendaient régner seuls et n'admettaient, comme ont dit les bénédictins (t. XI, p. 602), que l'Évangile commenté par les décrétales, durent prévoir que la suprématie pourrait un jour leur échapper.

Ainsi, toute la littérature du siècle, soit religieuse, soit profane, est vraiment l'image de cette crise, qui a préparé les temps modernes.

C'est là ce qui peut justifier l'étendue et la nature

du premier Discours qui va suivre, et où l'histoire nationale a réclamé plus de place qu'elle n'en avait obtenu jusqu'à présent dans ces vues d'ensemble. Nous avons cru qu'il ne fallait pas disperser dans des notices isolées des faits et des observations qui, rapprochés ainsi pour la première fois, donneront peut-être une idée plus juste de l'œuvre intellectuelle de ce siècle dans notre pays.

La royauté surtout, avec son influence sur les écoles qu'elle ose disputer à la domination théologique, avec les grandes bibliothèques dont elle propage le goût et qu'elle tente de séculariser comme tout le reste, nous a paru digne d'être complètement étudiée. On ne peut nier qu'elle ne reçoive une nouvelle vie d'un roi qui semble inaugurer notre état social, de Philippe le Bel, que les peuples étrangers appelaient le Grand, et de qui les services, à force d'avoir été maudits par les uns, ont été méconnus par les autres. La politique de son règne, victorieuse, sous ses trois fils, de puissantes réactions, est suivie par les Valois, qui, malgré leurs fautes et leurs revers, continuent de fonder l'unité française.

Les lettres, contrariées dans leurs progrès par toutes sortes de calamités, fleurissent un moment, pendant les années pacifiques et glorieuses de Charles le Sage. Notre langue, qui ne brille plus par les grandes fictions des poètes, qui perd même plusieurs des habitudes régulières qu'elle tenait de son origine, s'enrichit dans la prose, grâce aux traductions que protègent le roi, les princes, les nobles familles, d'une foule d'acquisitions qu'elle a conservées. Voilà encore ce que d'autres âges plus heureux doivent à ce siècle, qui a beaucoup essayé, et dont les généreux efforts ont été trop mis en oubli.

Comme nous reconnaissons néanmoins qu'il est inférieur au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> en conceptions poétiques,

nous nous sommes réservé un dédommagement de cet aveu dans un rapide examen des littératures étrangères du même temps, où l'on verra les autres peuples de l'Europe, en s'appropriant nos plus anciens poèmes, se déclarer en quelque sorte les disciples de notre premier âge littéraire.

Le Discours sur l'état des beaux-arts témoignera qu'ils ont eu alors en France une activité qui ne fut pas toujours stérile, et un certain sentiment d'élégance qui ne s'est développé que plus tard dans les lettres.

L'un et l'autre de ces Discours sont le fruit d'une longue étude : il y a telle page où chaque proposition et quelquefois chaque ligne eussent pu être accompagnées de renvois, dont les matériaux sont entre nos mains. Pour ne point surcharger les marges, il a fallu se contenter le plus souvent d'indiquer les faits, qui trouveront par la suite leurs compléments et leurs preuves.

On doit voir que si, pour les lettres surtout, il convenait de restreindre les citations marginales, trop nombreuses encore peut-être, un simple sommaire comme le nôtre ne pouvait, dans chaque genre, accumuler tous les noms d'auteurs, tous les titres d'ouvrages.

Nos maîtres et nos guides, ceux qui ont exécuté jusqu'en 1763 le vaste plan tracé par eux et que nous suivons avec respect, avaient à peine dépassé le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'ils s'arrêtèrent, « comme « effrayés, dit Tiraboschi, à l'aspect de l'immense « océan qui s'ouvrait devant eux. » Nous ne croyons pas que la perspective d'un travail plus compliqué et plus pénible ait jamais pu les décourager, eux qui nous ont laissé, pour les siècles suivants, même pour le leur, de précieuses notes manuscrites, que nous aurons occasion d'alléguer, et qui annoncent du moins l'intention d'aller jusqu'au bout. Seulement les catalogues qui nous restent d'eux pour le XIV<sup>e</sup> siècle

ne comprennent guère que deux cents indications d'auteurs ou d'ouvrages, et nous en avons recueilli plus de dix mille.

Comme c'est là beaucoup trop d'écrivains pour un temps où il était si difficile de bien écrire, le soin qu'on devra mettre à les répartir année par année, selon notre méthode chronologique, n'empêchera peut-être pas qu'il ne s'en perde plus d'un sur la route. Il serait bon cependant que, jusqu'à l'imprimerie, on se résolût à nommer au moins une fois tous ceux qu'on aura rencontrés, ne fût-ce que pour faire voir qu'il n'a manqué au siècle qui a précédé de peu de temps l'art nouveau de multiplier les livres, ni l'intérêt pour les choses de ce monde, ni le courage d'en dire son avis.

L'auteur du Discours sur l'état des lettres n'aurait point osé prétendre à l'honneur d'une tâche fort longue et fort épineuse, que le souvenir de ses deux prédécesseurs, dom Rivet et Daunou, rendait plus dangereuse encore; mais il en a été chargé par ses confrères le 16 décembre 1842, et, depuis, il n'a pas cessé un seul jour ou d'en amasser les matériaux ou d'en écrire quelques lignes, sans interrompre ses travaux pour les quatre tomes précédents de l'Histoire littéraire de la France.

Le Discours sur les beaux-arts, confié ensuite au plus jeune membre de la Commission, a été pour lui l'objet de recherches assidues et de nombreux voyages. Ce n'est pas sans essayer d'acquérir des lumières nouvelles dans cette partie de l'histoire de l'art qu'il a pu observer, en Syrie, les monuments des croisades. Avignon, et toute cette région de l'ancienne Ile-de-France et de la Picardie où l'on suppose que l'art nommé gothique a pris naissance, ont été aussi par lui soigneusement étudiés. Enfin, il n'a jamais perdu de vue les vastes recueils archéologiques où, depuis une

trentaine d'années, se sont déposés tant de travaux utiles.

L'histoire des lettres, même en parlant des beaux-arts, a dû garder son caractère. Nos devanciers ne songèrent jamais, et avec pleine raison, à comprendre dans leur plan les annales de l'art en France. Les artistes n'y sont mentionnés, à leur date, que quand ils ont écrit ou qu'ils se sont mêlés à l'histoire des lettres. Le Discours sur l'état des beaux-arts au XIV<sup>e</sup> siècle a, de même, été composé bien moins au point de vue de l'archéologue que selon les habitudes de l'historien des mœurs. Il s'y trouvera peu de détails techniques; dans l'énumération des monuments on n'a pas prétendu être complet. Si l'on s'est permis sur quelques points, en particulier sur ce qui touche aux origines de l'architecture ogivale, de revenir en arrière et de traiter des questions qui font remonter à des temps plus anciens, c'est pour donner place dans cet ouvrage à des connaissances maintenant acquises, et qui étaient encore enveloppées d'incertitudes quand il s'est agi des beaux-arts du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette adoption nécessaire des résultats nouveaux a toujours été considérée par les rédacteurs de l'Histoire littéraire comme un devoir.

Les difficultés de tout genre qu'entraînait la composition de ces deux Discours en expliquent suffisamment la publication un peu tardive; mais le tome suivant est prêt pour l'impression, et l'intervalle ordinaire entre chaque tome sera ainsi rétabli.

Selon l'usage adopté, depuis l'an 1750, pour les coopérateurs de cet ouvrage, suit une Notice sur Félix Lajard, mort le 19 septembre 1858, et qui nous a laissé de nombreux travaux pour les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle.

Les auteurs de l'Histoire littéraire de la France,

membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), sont désignés, à la fin de chaque article, par des initiales :

P. P.	MM. PAULIN PARIS.
V. L.-C.	VICTOR LE CLERC, <i>éditeur</i> .
E. L.	ÉMILE LITTRÉ.
ERN. R.	ERNEST RENAN.

Le Discours sur l'état des lettres est de M. VICTOR LE CLERC; le Discours sur l'état des beaux-arts, de M. ERNEST RENAN.

---



---

# NOTICE

SUR

## FÉLIX LAJARD,

UN DES AUTEURS DES TOMES XIX ET SUIVANTS DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE  
DE LA FRANCE.

MOBI  
LE 19 SEPTEMBRE  
1878

La Commission chargée de continuer l'histoire littéraire de la France, à côté des personnes exclusivement vouées à l'étude du moyen âge, a toujours renfermé dans son sein des hommes attirés par plus d'un genre de curiosité. Les principaux titres de Félix Lajard à l'estime du monde savant sont ses écrits sur les religions de l'Orient ; mais les nombreuses notices qu'il a rédigées pour les annales des lettres dans notre pays n'attestent pas moins son goût pour l'étude, la conscience et l'exactitude de ses recherches. On ne connaîtra même que plus tard tout ce qu'il a fait pour cet ouvrage ; car, si le présent volume, par sa nature spéciale, n'a pu renfermer aucune notice de lui, les suivants contiendront plus d'un article dû à sa collaboration active et variée.

JEAN-BAPTISTE-FÉLIX LAJARD naquit à Lyon le 30 mars 1783. Sa famille était originaire de Montpellier. Son oncle, Pierre-Auguste Lajard, né en 1757, joua un rôle considérable dans la première partie de la révolution : il fut ministre de la guerre du 16 juin 1792 au 6 août de la même année, et se montra un des plus loyaux et des plus courageux défenseurs de la royauté constitutionnelle. Son père, Jean-Baptiste Lajard, dit Lajard de l'Hérault, fut député au Corps législatif sous l'Empire. Enfin, M. Lajard était neveu de Chaptal ; sous sa direction, il pénétra assez avant dans l'étude de la physique et de la chimie, et ce fut par son influence qu'il entra dans la carrière qui devait, pendant douze ans, absorber toute sa première activité.

A l'âge de dix-neuf ans, M. Lajard fut nommé élève diplomatique

et, en cette qualité, attaché à la division politique du midi au ministère des affaires étrangères. De 1803 à 1806, il remplit les fonctions de second secrétaire de légation à Berlin ; puis, il accompagna le prince de Talleyrand pendant les campagnes de Prusse et de Pologne. Peut-être n'aurait-il laissé de souvenirs que dans la mémoire des hommes d'État, sans une circonstance qui survint vers cette époque et tourna son goût vers les recherches scientifiques.

En 1807, Napoléon envoya le général Gardanne comme ministre plénipotentiaire près la cour de Téhéran, afin d'amener Feth-Ali-Schah, roi de Perse, à s'unir à lui contre la Russie : M. Lajard fut donné au général pour secrétaire. Dans le cours de cette mission difficile, à diverses reprises, il fut chargé des instructions les plus délicates. En novembre 1808, envoyé auprès de l'armée russe en Géorgie avec les pleins pouvoirs du schah pour négocier la paix entre la Perse et la Russie, il passa six mois au milieu de cette armée, et vit le premier tout un monde qui alors avait l'attrait de la plus complète nouveauté. Sa santé fut un moment fortement ébranlée par les fatigues et par le climat. Le schah, pour rendre hommage aux talents qu'il avait montrés, le décora de l'ordre du Soleil et lui conféra le titre de *Khan*. La légation ayant quitté la Perse, Lajard traverse le Caucase, visite Astrakhan, les établissements des Kalmonks sur les bords du Volga, Kazan, Wladimir, Moskou, et arrive en 1809 à Saint-Pétersbourg.

Ce voyage décida, pour une époque ultérieure, de la vocation scientifique de M. Lajard. L'Orient, où rien ne se perd, conserve encore tant de traces du passé qu'il est impossible de visiter cette terre des premières civilisations sans devenir passionné pour les recherches historiques. Le jeune diplomate reconnut que l'islamisme, quelque étroit qu'il ait pu quelquefois se montrer, était loin d'avoir effacé en Perse les vieux cultes indigènes. Les anciennes religions de la Babylonie et de l'Iran devinrent ainsi le but constant de ses investigations. Une classe de monuments, jusque-là presque inconnus, attira surtout son attention ; nous voulons parler des cylindres babyloniens, qui donnaient déjà un pressentiment de l'archéologie assyrienne, fondée d'une manière si inattendue quarante ans plus tard. M. Lajard en forma une riche collection, qui fut d'abord vendue à Fortia d'Urban, et qui fait

aujourd'hui partie du cabinet des antiques à la Bibliothèque impériale. Une idée bien plus importante le préoccupa dès lors et devint, en quelque sorte, le centre de ses travaux. Frappé des relations étroites qu'il croyait trouver entre la Grèce et l'Asie, il fut amené à penser, contrairement à l'opinion des anciens hellénistes, qui ne voulaient expliquer la Grèce que par la Grèce elle-même, que la solution de plusieurs des problèmes que nous offre l'histoire des religions helléniques doit être cherchée en Orient.

Ces idées n'étaient encore chez lui qu'à l'état de germe. Ses fonctions diplomatiques l'occupaient tout entier. Il trouva à Saint-Petersbourg des lettres de créance pour retourner en Perse en qualité de chargé d'affaires; mais les circonstances ne lui permirent pas d'obtempérer à cet ordre, toutes les relations étant rompues avec la Perse. Il passa dix mois à Saint-Petersbourg, visita la Finlande, la Suède, le Danemark, puis retourna à Paris, et remit au ministère des mémoires sur les différents pays qu'il avait visités et les cours où il avait été présenté.

De 1811 à 1814, M. Lajard ne cessa de remplir d'importantes fonctions : auditeur au conseil d'État en service extraordinaire; secrétaire de légation à Dresde, où il géra les affaires pendant cinq mois, après la mort du baron Bourgoing; premier secrétaire de l'ambassade extraordinaire à Varsovie, puis chargé d'affaires dans la même ville (1812); secrétaire d'ambassade au congrès de Prague (1813). Ces services, toutefois, n'ayant pas été reconnus comme il le croyait juste, il quitta la carrière diplomatique et n'occupa aucune fonction dans les deux années qui suivirent, et qui produisirent pour la France un changement complet de l'ordre politique.

La restauration ramenait en France le gouvernement auquel la famille de M. Lajard était attachée par tradition. De 1818 à 1830, il remplit des fonctions dans l'administration financière, d'abord à Marseille, où il contracta un mariage honorable et qui devait lui procurer quarante ans de bonheur domestique; puis à Saint-Denis (1823) et à Paris (1829). Ces sortes de fonctions étaient alors fréquemment relevées par les travaux scientifiques ou littéraires de ceux qui les occupaient. C'est à cette époque que M. Lajard entra décidément dans la carrière des études savantes. Il se lia avec MM. Abel Remusat et

Saint-Martin, dont les opinions avaient avec les siennes assez d'analogie. En 1827, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres proposa pour sujet de prix « l'Origine et l'histoire du culte de Mithra. » Le mémoire de M. Lajard, malgré la concurrence que lui fit une dissertation de M. de Hammer, fut couronné en 1829. Il ne le publia pas; mais ce travail fut en quelque sorte le noyau autour duquel il groupa désormais toutes ses recherches. Le 7 mai 1830, M. Lajard devint membre de l'Académie des Inscriptions: il n'avait guère publié encore que son mémoire sur le grand bas-relief mithriaque du Louvre; mais la révolution qui suivit de près son élection, en fermant pour notre confrère la carrière des fonctions publiques, lui donna le loisir de justifier pleinement le titre qui lui avait été décerné.

A partir de ce moment, en effet, M. Lajard se plongea tout entier dans les travaux scientifiques. Il publia successivement ses mémoires sur divers monuments mithriaques, sur le culte de la Vénus orientale, et sur quelques-uns des points les plus obscurs des religions de l'antiquité (1). L'érudition étendue et consciencieuse qu'il porta dans ses écrits fut appréciée même de ceux qui n'acceptèrent qu'en partie les idées de l'auteur. C'est surtout par la publication des monuments figurés relatifs aux cultes dont il s'occupait que M. Lajard rendit un service signalé. La belle exécution des planches, la scrupuleuse exactitude des détails, donnent aux grands recueils qui portent son nom une valeur de premier ordre pour ceux qui veulent étudier d'après les monuments originaux les religions de l'Orient. Peu de collections sont plus souvent citées dans les travaux de l'Allemagne, et

(1) *Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus en Orient et en Occident*, 1837, in-4 (non terminé). — *Introduction à l'étude du culte public et des mystères de Mithra en Orient et en Occident*, 1847, in-fol. (planches et explications des planches). — *Recherches sur le culte du cyprés pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité*, composant la seconde partie du tome XX des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — D'autres mémoires sur les monuments mithriaques, sur la couronne et le globe des divinités assyriennes et persanes, sur la croix ansée, etc., dans les tomes XII, XIV, XV, XVII de la même Académie, dans les tomes XIV et XVI de la 1<sup>re</sup> série du *Journal asiatique*, et dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, tomes V, XIII, XV, XVII; *Nouvelles Annales*, t. I et III. Il publia, en outre, différents ouvrages posthumes d'Abel Remusat et de Saint-Martin.

ont plus servi aux progrès de l'archéologie et de la mythologie en ces derniers temps.

Comme il arrive presque toujours, les découvertes postérieures ont montré que l'opinion de notre confrère avait besoin d'être, sur certains points, limitée et précisée. La science qu'on nomme aujourd'hui philologie comparée, instrument indispensable de la mythologie comparée, était encore très-incomplète lorsqu'il commença ses recherches. On n'avait aucun pressentiment des classifications nouvelles que les travaux de Schlegel et de Bopp allaient introduire dans l'histoire de l'humanité; on ne savait pas que la Grèce avait parlé une langue analogue à celle de la Perse et de l'Inde; on connaissait à peine les Védas, qui seuls pouvaient établir cette vérité capitale et maintenant démontrée, que tous les peuples de la race indo-européenne (Hindous, Iraniens, Grecs, Latins, Germains, Slaves, Celtes même) n'ont eu primitivement qu'une seule religion, comme ils n'ont eu qu'une seule grammaire et qu'un seul dictionnaire. L'opinion hardie de M. Lajard sur l'existence des rapports antiques entre la Grèce et l'Orient s'est donc trouvée vérifiée; mais les progrès de la philologie pouvaient seuls révéler de quelle nature furent ces rapports et dans quelle région il fallait les chercher. M. Lajard pensait à des emprunts réfléchis, qui auraient eu lieu à une époque historique; on est d'avis maintenant que les relations dont il s'agit doivent être reculées pour la plupart au delà des limites de l'histoire, et qu'elles consistèrent en une parenté primitive qui rapprocha à l'origine, dans une même patrie, les ancêtres de toutes les branches de la famille indo-européenne. M. Lajard ne faisait pas de différence entre les développements si profondément divers qui se cachent sous ce mot d'Orient. On a, depuis, distingué les pays de l'Asie avec lesquels la Grèce eut une antique fraternité de ceux auxquels elle n'a fait que des emprunts moins importants.

Quoi qu'il en soit de ces restrictions, l'idée de M. Lajard, à l'époque où il la conçut, avait sa hardiesse et sa fécondité. C'était un progrès sur les étroites théories qui avaient prévalu jusque-là dans l'histoire des religions de l'antiquité. L'auteur, en tout cas, y apportait de solides recherches, qui avaient leur prix, indépendamment de la valeur de ses théories.

Aussi M. Lajard occupait-il dans l'Académie une place considérable : en 1840, il y remplit provisoirement les fonctions de secrétaire; en 1842, il en fut président. En 1846, il fut nommé correspondant de l'Académie de Berlin. Adjoint, en 1835, à la Commission de l'Histoire littéraire de la France, il en fut élu plus tard membre titulaire (16 septembre 1836). Les rabbins, les médecins, les juristes et les théologiens scolastiques en particulier lui tombèrent en partage. Plusieurs de ses notices, par exemple celles de Henri de Gand et du juriste Philippe de Beaumanoir, prouvent le soin qu'il portait dans les travaux les plus divers. Celles qu'on lira plus tard sur Jacques de Cessoles, Pierre d'Auvergne, Saint-Yves de Tréguier, le cardinal le Moine, Gilles de Rome, Jean de Jaudun, les *Olim*, ne feront qu'augmenter l'estime due à ses efforts laborieux.

Les précieuses qualités de M. Lajard lui avaient gagné l'affection de tous ses confrères. Par son zèle vif et désintéressé pour la science, par le sentiment élevé qui le dirigeait dans toutes ses études, par le charme de son commerce et l'aménité de son caractère, il représentait à merveille cette noble tradition de l'ancien esprit académique que les prétentions administratives de notre temps ne réussiront pas à éteindre. De la retraite qu'il s'était choisie à Tours depuis quelques années, il ne cessait de correspondre avec ses confrères sur des sujets relatifs à leurs communes études et de prendre part aux actes importants de la compagnie. Il conserva ses habitudes laborieuses jusqu'à ses derniers jours. Il est mort à Tours, le 19 septembre 1858, à l'âge de soixante-quinze ans, entouré des soins affectueux de sa famille, et dans les sentiments de religion éclairée qui avaient été l'âme de ses travaux.

Ern. R.



---

# TABLE

DES LIVRES CITÉS DANS LE TOME XXIV DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE  
DE LA FRANCE.

---

## A

- Description des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque royale de Copenhague, etc., par N.-C.-L. Abrahams. Copenhague, 1844, in-4. Abrahams, Mss. fr. de la biblioth. de Copenhague.
- Histoire et mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, 1717-1808, 50 vol. in-4; table des tomes 45 à 50, 1843, in-4; — nouvelle série, 1815-1861, 24 vol. in-4. — Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, 1844-1862, 6 vol. in-4. Acad. des Inscript., Mémoires.
- Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du comté Venaissin, de la principauté d'Orange et du comté de Nice, par Cl.-Fr. Achard. Aix, 1787, 2 vol. in-4. Achard, Desc. du comté Venaissin.
- Notes sur quelques anciens artistes d'Avignon, par Paul Achard. Carpentras, 1856, in-8. Achard, Anc. artistes d'Avignon.
- Guide du voyageur, ou Dictionnaire historique des rues et des places publiques de la ville d'Avignon, par Paul Achard. Avignon, 1857, in-8. Achard, Rues et pl. d'Avignon.
- Catalogus codicum manuseriptorum bibliothecæ academicæ gissensis, ed. J.-V. Adrian. Francofurti ad Mœnum, 1840, in-4. Adrian, Catal. mss. acad. gissensis.
- Ægidius de Regimine principum. Venetiis, 1498, in-fol. Ægid. Rom., de Regim. princip.
- Memorie degli scrittori e letterati parmigiani, raccolte dal padre Ireneo Affò, Minor osservante, etc. Parma, 1789-1797, 5 vol. in-4. — Continue da Angelo Pezzana. Parma, 1825-1833, 2 vol. in-4. Affò, Mem. degli scrittor. parmigiani.
- Notizie istorico-critiche intorno la vita e le opere degli scrittori viniziani, raccolte, esaminate e distese da F. Giovanni degli Agostini. In Venezia, 1752, 1754, 2 vol. in-4. Agostini (Degli). Scrittor. viniz.
- Alberici, Trium-Fontium monachi, Chronicon ab O. C. ad ann. Chr. 1241, in tomo II Accessionum historicarum (ed. Leibnitzio). Lipsiæ et Hannoveræ, 1698, 2 vol. in-4. Alberici Chronicon.
- Alberti Patavini, augustiniani eremitæ, doctoris parisiensis, præconum omnium suo tempore facile principis, in evangelia quadragesimalia utilissimæ Conciones. Thaurini, in ædibus Petri Pauli Porri, chalcotypi in extendendis libris diligentissimi, mirabilis nostro ævo industriæ viri. xviii aprilis M D XX vii. Alberti Patavini Conciones.
- Opus auree et inexplicabilis bonitatis et continentie, Conformitatum scilicet vite beati Francisci ad vitam Domini nostri Jesu Christi... editum ab illuminato sacrarum litterarum interprete consummatissimo fratre Bartolomeo de Pisis, ordinis Minorum sancti Francisci, etc. Mediolani, 1510, in-fol. — Ibid., 1513, in-fol. Albizzi, Conformat.

- Alexandersaga.** Alexanders saga, norsk Bearbeidelse fra 13<sup>de</sup> aarhundrede... udgivet af C.-R. Unger. Christiania, 1849, pet. in-8.
- Alva, Pleytos de los libros.** Pleytos de los libros y sentencias del iuez, etc., por el licenciado Rodrigo Rodriguez (fr. Petro de Alva y Astorga). Tortosa, 1664, pet. in-8.
- Alvar. Pelag. de Planctu Ecclesiae.** Alvari Pelagii de Planctu Ecclesie desideratissimi libri duo, et indice copiosissimo et marginariis additionibus recens illustrati. Lugduni, 1517, in-fol.
- Ambros. camald. Hodæporicon.** Beati Ambrosii, abbatis generalis camaldulensis, Hodæporicon... ex bibliotheca medica. Florentiae (1680), in-4.
- Ambrosii Traversarii Epist.** Ambrosii Traversarii, generalis camaldulensium, Latinae epistolae... Accedit ejusdem Ambrosii Vita, a Laurentio Melhus. Florentiae, 1759, 2 part. in-fol.
- Amis et Amiles.** Amis et Amiles, und Jourdain de Blaivies, zwei altfranzösische Heldengedichte des kerlingischen Sagenkreises, nach der pariser Handschrift zum ersten Male herausgegeben von Dr. Conrad Hofmann. Erlangen, 1852, in-8.
- Ancien théâtre fr.** Ancien théâtre français, etc., publ. par Viollet Le Duc. Les trois premiers. Paris, 1854, pet. in-8.
- Andrés, dell' Origine, etc.** Dell'Origine, de' progressi e dello stato attuale d'ogni letteratura, da Giov. Andres. Parma, Bodoni, 1783-1822, 8 vol. in-4.
- Anglo-norman poem on the conquest of Ireland.** Anglo-norman poem on the conquest of Ireland, etc., edited by Francisque Michel. London, 1837, pet. in-8.
- Annal. archéol.** Annales archéologiques, publiées par M. Didron avec la collaboration des principaux archéologues, architectes, dessinateurs et graveurs français et étrangers. Paris, 1844-1861, 21 vol. in-4.
- Anselme, Hist. de la maison de France.** Histoire généalogique et chronologique de la maison de France, des pairs, grands officiers, etc., par le père Anselme de Sainte-Marie (de Guibours), continuée par Caille du Fourni, augmentée par les PP. Ange de Sainte-Rosalie et Simplicien. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-fol.
- Antonio, Biblioth. hisp.** Bibliotheca hispana vetus et nova, auctore Nicolao Antonio. Matriti, 1783-1788, 4 vol. in-fol.
- Ἀπολλώνιος, Δύγησις ὁρασιᾶτη Ἀπολλωνίου τοῦ ἐν Τύρῳ, βιβλάδι.** In Venegia, per messer Stefano da Sabio, ad instantia di M. Damian di Santa Maria, 1534, in-8.
- Archives de Joursanvault.** Catalogue analytique des Archives de M. le baron de Joursanvault, etc. Paris, 1838, 2 vol. in-8.
- Archæologia.** Archæologia, or Miscellaneous tracts relating to antiquity. London, 1770-1857, 57 vol. in-4.
- Archiv. des missions litt.** Archives des missions scientifiques et littéraires; choix de rapports et instructions. Publ. par cahiers depuis janvier 1850. Paris, 1850-1858, in-8.
- Archivio storico italiano.** Archivio storico italiano, ossia Raccolta di opere e documenti finora inediti o divenuti rarissimi risguardanti la storia d' Italia. Firenze, 1842-1854, 29 vol. in-8. — Nuova serie, 1855-1861, 13 vol. in-8.
- Argenté (D), Collectio judiciorum.** Collectio judiciorum de novo erroribus, qui ab initio duodecimi sæculi post incarnationem Verbi usque ad annum 1713 in Ecclesia proscripti sunt et notati; opera et studio Caroli du Plessis d'Argenté. Lutetiae Parisiorum, 1724, 1728, 1736, 3 vol. in-fol.
- Ariosto Orlando.** Orlando furioso, di Ludovico Ariosto. Milano, 1812, 5 vol. in-8.
- Aristotelis Op.** Aristoteles græce, ex recensione Immanuelis Bekkeri; edidit Academia regni borussica. Berolini, 1831-1836, tom. I-IV, in-4.

- Incipit Ars predicandi. Sine loco aut anno, in-8. Ars prædicandi.
- L'Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et d'autres anciens monuments, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, troisième édition. Paris, 1783-1792, 3 vol. in-fol. Art. de vérif. les dates.
- Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier, par Jean Astruc. Paris, 1767, in-4. Astruc, Hist. de la Fac. de médecine de Montpellier.
- Ἄτζτζα, par Corai. Paris, 1828-1835, 5 vol. in-8. Ἄτζτζα.
- Le roman d'Auberi le Bourgoing (publ. par Prosper Tarbé). Reims, 1849, in-8. Auberi le Bourgoing.
- S. Aurelii Augustini Opera, castigata studio monachorum ordinis Sancti-Benedicti. Parisiis, 1679-1700, 11 tom. en 8 vol. in-fol. — Editio parisina altera. Parisiis, 1836-1839, 11 vol. gr. in-8. Augustini (S.) Opera

## B

- Voy. *Histoire des demeslés*, etc. Baillet (A.).
- Vita di Giovanni Boccacci, scritta dal conte Gio.-Batista Baldelli. Firenze, 1806, gr. in-8. Baldelli, Vita di Boccacci.
- Scriptorum illustrium majoris Britannyæ.... Catalogus a Japheto usque ad ann. 1557, ex Beroso, Gennadio, Beda,... auctore Joanne Baleo. Gipseswici in Anglia, per J. Overton, 1548, in-4. — Basileæ, 1557, 1559, 2 tomes en 1 vol. in-fol. Bale, Scriptor. Angl.
- Historia tutelensis libri III, auctore Stephano Baluzio. Paris, 1717, in-4. Baluze, Hist. tutelensis.
- Stephani Baluzii Miscellanea, hoc est, Collectio veterum monumentorum, quæ hæcenus latuerunt in variis codicibus ac bibliothecis. Parisiis, 1678-1715, 7 vol. in-8. — Lucæ, ed. Joan.-Dom. Mansi. 1761-1764, 4 vol. in-fol. Baluze, Miscellan.
- Vita paparum avenionensium, hoc est, Historia pontificum romanorum qui in Gallia sederunt ab anno Christi MCCCV usque ad annum MCCCXCIV. Stephanus Baluzius tutelensis magnam partem nunc primum edidit, etc. Parisiis, 1693, 2 vol. in-4. Baluze, Pap. avenion.
- Catalogus codicum mss. græcorum, latinorum et italicorum bibliothecæ medicæ laurentianæ, ed. A.-M. Bandini. Florentiæ, 1764-1778, 8 vol. in-fol. Bandini, Catal. mss. Laurentian.
- Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, par Barbier. Paris, 1822-1827, 4 vol. in-8. Barbier, Dict. des anonymes.
- Fructuosissimi atque amenissimi Sermones F. Gabrielis Barelete, a toto verbisatorum cetu desiderati, etc. E Lutecia Parrhisorum, 1518, in-8. Barette, Quadrages.
- Casaris Baronii cardinalis Annales ecclesiastici a C. N. ad ann. 1198, cum Odorici Raynaldi continuatione, Ant. Pagii critica, indice, etc., ed. J.-Dominic. Mansi. Lucæ, 1738-1757, 38 vol. in-fol. Baronius, Annual.
- Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens, par J. Barrois. Paris, 1830, in-4. Barrois, Biblioth. protypogr.
- De Proprietatibus rerum, fratris Bartholomei Anglici, de ordine fratrum Minorum. Sine loco aut anno, in-fol.—Ou l'édition de Francfort, 1609, in-8. Barthélemy de Glanville, de Proprietat. rei.

- Bastero, Crusca **La Crusca provenzale, ovvero le voci, frasi e maniere di dire che la lingua toscana ha preso della provenzale, opera di don Antonio Bastero. Roma, 1724, in-fol.**
- Bataille des VII arts. **La Bataille des VII arts, dans les OEuvres de Rutebeuf, t. II, p. 415-435. Voy. Rutebeuf.**
- Bauduin de Sebourc. **Li romans de Bauduin de Sebourc, III<sup>e</sup> roy de Jherusalem, poeme du XIV<sup>e</sup> siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale (par M. Bœca). Valenciennes, 1841, 2 vol. gr. in-8.**
- Bayle, Dict. **Dictionnaire historique et critique de P. Bayle. Amsterdam, 1720 ou 1740, 4 vol. in-fol.**
- Beaunier, Abbayes de France. **Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, etc., par dom Beaunier, religieux bénédictin. Paris, 1726, 2 vol. in-4.**
- Beloe, Anecdotes. **Anecdotes of literature and scarce books, by the rev. William Beloe. London, 1807, 1812, 1814, 6 vol. in-8.**
- Benedict. Petriburg, Chronic. **Chronicon Angliæ Petriburgense, ed. Thom. Hearne. Oxonii, 1735, 2 vol. in-8. — Ed. J.-A. Giles. Londini, 1845. in-8.**
- Benoit, Chron. des ducs de Normandie. **Chroniques des ducs de Normandie, par Benoît, publ. d'après un manuscrit du Musée britannique, par Francisque Michel. Paris, 1837-1844, 3 vol. in-4.**
- Berlin (Mém. de l'Acad. de). **Abhandlungen der königlich Akademie der Wissenschaft zu Berlin, 1804-1811. Berlin, 1815, 1 vol. in-4. — 1812-1823, 6 vol. in-4. — 1824-1860, 36 vol. in-4.**
- Bernardi (S.) Opera. **Sancti Bernardi, abbatis Clara-Vallensis, Opera omnia, post Horstium de-nuò recognita, repurgata, et in meliorem digesta ordinem, etc., curis D. Joannis Mabillon. Parisiis, 1690, 2 vol. in-fol. — Editio quarta. Parisiis, 1839, 5 tom., 4 vol. gr. in-8.**
- Berte aus grans piés. Bertoldo, etc. **Berte aus grans piés, publ. par Paulin Paris. Paris, 1832, in-12. Astutie sottilissime di Bertoldo, dove si scorge un villano accorto e saggace... Le piacevoli e ridicolose semplicità di Bertoldino, figliuolo del già astuto e accorto Bertoldo... (da Giulio Cesare Croce). Bologna, 1624, 2 vol. pet. in-8.**
- Bettinelli, del Risorgimento d'Italia. **Del Risorgimento d'Italia negli studi, nelle arti e nei costumi dopo il mille, dall'abbate Saverio Bettinelli. Milano, 1819, 4 part. in-12.**
- Bibl. sacra. **Biblia sacra, vulgatae editionis, Sixti V, pont. max., jussu recognita, et Clementis VIII auctoritate edita. Lugduni, 1677, in-8, et autres éditions.**
- Biblioth. carmelitana. **Bibliotheca carmelitana, notis criticis et dissertationibus illustrata (auct. Cosma de Villiers a Sancto-Stephano). Aurelianis, 1752, 2 vol. in-fol.**
- Biblioth. cluniar. **Bibliotheca cluniacensis, in qua SS. patrum abb. clun. vitæ, miracula, scripta, statuta, privilegia, etc. Collegerunt Martinus Marrier et Andreas Quercetanus. Parisiis, 1614, in-fol.**
- Biblioth. cotton. **Catalogus librorum manuscriptorum bibliothecæ cottonianæ. Oxonii, 1699, in-fol.**
- Bibliothek des litter. Vereins in Stuttgart. **Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart, 1839-1860, 51 vol. in-8.**
- Biblioth. de l'Éc. des chart. **Bibliothèque de l'École des chartes, recueil périodique paraissant tous les deux mois. Paris, depuis 1839 jusqu'à ce jour, in-8.**
- Bibliothèques. **Notices de livres ou d'auteurs. Voyez Antonio, Bale, Brunet, Clément (Dav.), De Visch, Du Chesne (A.), Du Pin (Ellies), Du Verdier, Fabricius, Fontanini, Foppens, George, Gesner, Labbe, La Croix du Maine, Le Long, Leyser, Liron, Marrier, Meusel, Michaud, Montfaucon, Oudin,**

- Sander, Simler, Tanner, Vossius, Ziegelbauer.* Voyez aussi *Catalogue, Recueil, Scriptorum.*
- Biographia britanica, or The lives of the most eminent persons who have flourished in Great Britain and Ireland, from the earliest ages down to the present times. London, 1747-1766, 7 vol. in-fol. — Nouv. édit., publiée par A. Kippis, ibid., 1778-1793, t. I-V, in-fol. Biographia britann.
- Biographie universelle ancienne et moderne, par une société de gens de lettres. Paris, Michaud, 1811-1828, 52 vol. in-8. Biogr. univ.
- The Black Prince, an historical poem, written in french by Chaudos herald, with a translation and notes by the rev. Octavius Coxe. London, 1842, in-4. Black Prince, etc.
- Apologues et contes orientaux (par l'abbé Blanchet, publ. par Dusaulx). Paris, 1784, in-8. Blanchet, Apologues.
- Johannis Boccacii de Cercaldis historiographi prologus in libros de Casibus virorum illustrium. Sine loco aut anno, in-fol. Boccace, de Casibus vir. illustr.
- Joannis Bocatii περί γενεαλογίας deorum libri quindecim, cum annotationibus Jacobi Micylli, Ejusdem de Montium, sylvarum, fontium, lacuum, fluviorum et marium nominibus liber unus. Basileæ, 1532, in-fol. Boccace, de Genealog. deorum.
- Opere volgari di Giovanni Boccaccio, corrette su i testi a penna. Firenze, 1827-1834, 17 vol. in-8. Boccace, Opere volgari.
- La chanson des Saxons, par Jean Bodel, publiée pour la première fois par Francisque Michel. Paris, 1839, 2 vol. in-12. Bodel (Jean), La chanson des Sax.
- An. Manl. Sever. Boetii Opera omnia. Basileæ, 1570, in-fol. Boetii Op.
- OEuvres de M. Boileau Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même (publ. par Brossette). Genève, 1716, 4 vol. in-12. Boileau, Œuvres.
- Histoire et description de la cathédrale de Cologne, par S. Boisserée. Munich, 1842, in-4. Boisserée, Hist. de la cath. de Cologne.
- Acta sanctorum quotquot toto orbe coluntur, etc., cura Joannis Bollandi et aliorum. Antuerpiæ, Tongarloræ, Bruxellis, 1643-1858, 56 vol. in-fol. Bolland. Act. SS.
- Législation primitive, considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison, etc., par M. le vicomte de Bonald. Paris, 1829, 3 vol. in-8. Bonald, Legis. lat. primitive.
- De Claris pontificiarum epistolarum scriptoribus, auct. Philippo Bonamico. Romæ, 1753, in-8. Bonamici, de Clar. pontificiar. epistol. scriptoribus.
- Sancti Bonaventuræ, ex ordine Minorum, Opera omnia. Romæ, 1588-1596, 7 t., 6 vol. in-fol. — Moguntia, 1608, 1609, 6 vol. in-fol. — Lugduni, 1668, 7 vol. in-fol. Bonaventura (S. Opera.
- Gesta Dei per Francos, sive Orientalium expeditionum et regni Francorum hierosolymitani historia (edita a Jacobo Bongars). Hanovia, 1611, 2 tom. in-fol. Bongars, Gesta Dei per Fr.
- Bonifacii de Vitalinis Commentarii in Clementinas constitutiones, a Joanne de Manassio summaris et additionibus illustrati. Venetiis, 1574, in-fol. Bonifac. de Vitalinis.
- Romans et Épopées chevaleresques de l'Allemagne au moyen âge, par le baron de Bonstetten. Paris, 1847, in-8. Bonstetten, Rom. chevaleresques de l'Allemagne.
- Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises, ou Dictionnaire des mots anciens de notre langue, enrichi de beaucoup d'origines, épitaphes, et de beaucoup de mots de la langue thyoise ou theut-franque, par Pierre Borel. Paris, 1655, in-4, et dans le Dictionnaire étymologique de Ménage. Voy. *Ménage*. Borel, Trés. des rech. gaul. et It.

- Bossuet, Œuvres. OEuures complètes de Bossuet, évêque de Meaux. Paris, 1836. 12 vol. gr. in-8.
- Bouges, Hist. de Carcassonne. Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne, avec les pièces justificatives et une notice ancienne et moderne de ce diocèse. par le R. P. Bouges, religieux des Grands augustins de la province de Toulouse. Paris, 1751, in-4.
- Boullart, Hist. de S-Germ. des Prés. Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés, par dom Jacques Boullart. Paris, 1724, in-fol.
- Boulainvilliers, Ess. sur la noblesse. Essai sur la noblesse de France, etc., par le C. de Boulainvilliers. Amsterdam (Rouen), 1732, pet. in-8.
- Boulainvilliers, Lettres sur les parlem. Lettres sur les anciens parlements de France que l'on nomme États généraux, par M<sup>r</sup>. de Boulainvilliers. Londres (Rouen), 1753, 3 parties in-12. Voyez *Recueil des historiens de la France*.
- Bouquet (Dom). Description de la ville de Paris, et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Germain Brice. Paris, 1752, 4 vol. in-12.
- Brice, Descript. de Paris.
- Brigitte (Ste), Révelations. Revelaciones sancte Birgitte. Nuremberge, 1500, in-fol.
- Bromyard, Summa. Johannis Bromyardi Summa predicantium, opus e divinis, canonicis et civilibus legibus, ordine alphabetico, contextum. Nuremberge, 1485, in-fol.
- Brucker, Hist. crit. philosoph. Historia critica philosophiæ, auctore Jacobo Bruckero. Lipsiæ, 1766, 1767, 6 vol. in-4.
- Brunet, Manuel. Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par Jacques-Ch. Brunet. Paris, 1842-1844, 5 vol. in-8. — Cinquième édition. Paris, 1860-1862, t. I-IV, in-8.
- Brunetto Latini, Tesoretto. Il Tesoretto e il Favoletto di ser Brunetto Latini, ridotti a miglior lezione col soccorso dei codici e illustrati dall' abate Gio.-Batista Zannoni. Firenze, 1824, in-8.
- Brunetto Latini, Tesoro. Il Tesoro di Brunetto Latini volgarizzato da Bono Giamboni, nuovamente pubblicato secondo l' edizione del MDXXXIII. Venezia, 1839. 2 vol. pet. in-12.
- Brussel, Usage des fiefs. Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France, pendant les XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, par Nicolas Brussel. Paris, 1727, 2 vol. in-4.
- Brut (Rom.) de. Le roman de Brut, par Wace, publié pour la première fois, avec un commentaire et des notes, par Le Roux de Liney. Rouen, 1836-1838, 2 vol. in-8.
- Buchon, Collect. des chron. nation. Collection des Chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire. du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle; par J.-A.-C. Buchon. Paris, 1824-1829, 47 vol. in-8.
- Buhle, Hist. de la philos. mod. Histoire de la philosophie moderne, par Jean-Gottlieb Buhle, trad. par J.-L. Jourdan. Paris, 1816, 6 vol. in-8.
- Bulletin du bibliophile. Bulletin du bibliophile; recueil périodique en plusieurs séries depuis 1836 jusqu'à ce jour. Paris, Teubener, in-8.
- Burmman, Anthol. lat. Anthologia veterum latinorum epigrammatum et poematum, sive Cataloga poetarum latinorum in VI libros digesta, cura Petri Burmanni Secundi, qui perpetuas adnotationes adjecit. Amstelodami, 1759, 2 vol. in-4.

## C

- Casarii Heisterbacensis, monachi ordinis cisterciensis, *Dialogus Miraculorum*. Coloniae, 1481, in-fol.; vel 1850, 1851, 2 vol. in-12. — *Fasciculus moralitatis, sive Homiliae*. Ibid., 1595, 4 part. in-4.
- Anglica, Hibernica, Normannica, Cambrica, a veteribus scripta, etc., ex *Bibliotheca Guilielmi Camdeni*. Francofurti, 1602, in-fol.
- El Cancionero de Juan Alfonso de Baena (siglo XV), ahora por primera vez dado a luz, con notas y comentarios (por P.-J. Pidal y Eugenio de Ochoa). Madrid, 1851, gr. in-8.
- Antiquae lectionis tomi VI, sive Vetera monumenta primum edita et illustrata notis ab Henrico Canisio. Ingolstadii, 1601, etc., 6 vol. in-4. — *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum, sive Henrici Canisii Lectiones antiquae ad saeculorum ordinem digestae, etc.*, ed. Jacobo Basnage. Antuerpiae, 1735, 4 vol. in-fol.
- Guide de l'étranger dans la ville d'Avignon et ses environs, par Augustin Couron. Avignon, 1858, in-12.
- Carmina Burana, dans le Recueil intitulé : *Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart*, tom. XVI. Stuttgart, 1847, in-8.
- Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, publié par Benjamin Guérard. Paris, 1857, 2 vol. in-4.
- Il libro del Cortegiano, del conte Baldassar Castiglione. Milano, 1822, in-16.
- Catalogi librorum manuscriptorum Angliae et Hiberniae. Oxoniae, 1697, 2 vol. in-fol.
- Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourges, texte et dessins, par M. le baron de Girardot. Nantes et Paris, 1859, gr. in-4.
- Catalogue méthodique, descriptif et analytique des manuscrits de la bibliothèque publique de Bruges, par P.-L. Laude. Bruges, 1859, in-8.
- Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne. Bruxelles, 1842, 3 vol. in-fol.
- A Catalogue of the manuscripts preserved in the library of the university of Cambridge, edited for the syndics of the university press. Cambridge, 1856, t. I, in-8.
- Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Chartres (par Mich. Chasles). Chartres, 1840, in-8.
- Catalogus manuscriptorum codicum collegii Claromontani, quos excipit Catalogus domus professae parisiensis (auct. Clement et Brequigny). Parisiis, 1764, in-8.
- A Catalogue of the manuscripts in the cottonian library. London, 1802, in-fol.
- Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Paris, 1849-1862, t. I-III, in-4.
- A Catalogue of the harleian manuscripts in the British Museum, with indexes of persons, places and matters. London, 1808-1812, 4 vol. in-fol.
- Catalogue des livres rares de la bibliothèque du duc de La Vallière, par Guillaume de Bure (et Van Praet). Paris, 1783, 3 vol. in-8.
- Catalogus codicum mss. qui in collegiis aulisque oxoniensibus hodie adservantur. Confecit Henricus O. Coxe, A. M., bibliothecae bodlicianae hypo-bibliothecarius. Oxonii, 1852, 2 part. in-4.
- Catalogus manuscriptorum Bibliothecae regiae parisiensis (studio Aniceti
- Casari Heisterb. Muac.
- Camden, Anglica, Hibern., etc.
- Cancionero de Baena.
- Canisii Antiqu. lect.
- Couron, Ville d'Avignon.
- Carmina Burana.
- Cartulaire de S. Victor de Marseille.
- Castiglione, Il Cortegiano.
- Catal. mss. Anglie.
- Catal. des mss. de Bourges.
- Catal. des mss. de Bruges.
- Catal. des mss. de Bruxelles.
- Catal. of the mss. of Cambridge university.
- Catal. des mss. de Chartres.
- Catal. mss. colleg. Claromont.
- Catal. of the mss. in the cotton. libr.
- Catal. génér. des mss. de Fr.
- Catal. of the harl. mss.
- Catal. de La Vallière.
- Catal. mss. colleg. oxon.
- Catal. Biblioth. reg. paris.

- Melot). Parisiis, e typogr. reg., 1739-1744. 4 vol. in-fol. — Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du roi (par Sallier, Boudot, Capperonnier). Paris, impr. royale, 1739-1750, 6 vol. in-fol.
- Catal. des mss. de Valenciennes. Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, par J. Maugeart. Paris et Valenciennes, 1860, gr. in-8.
- Catholicon, Voy. *Jean de Gènes*.
- Cecco d'Ascoli, Lo illustre poeta Cecco Dascholi, con commento novamente trovato, e nobilmente historiato, revisto et emendato, e da multa incorrectione extirpato, e dal antiquo suo vestigio exemplato, etc. Impresso in Milano per Johanne Angelo Scinzenzler, nel anno del Signore M CCCC XXI, a di xxiii de zenaro, pet. in-4. — On l'édition de Venise, 1536, pet. in-8.
- Acerba Vita di Benvenuto Cellini scritta da lui medesimo, tratta dall' autografo per cura di Giuseppe Molini, con brevi annotazioni. Firenze, 1830. in-12.
- Cellini (Benvenuto), Vita. Le Cento nouvelle antiche, secondo l' edizione del MDXXV corrette ed illustrate. Milano, 1825, in-8.
- Cento nouvelle antiche. Catalogue des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale de Paris. Paris, 1858, in-12.
- Chabouillet, Catal. des camées. Documents historiques inédits, tirés des collections manuscrites, etc. Paris, 1841-1848, 4 vol. in-4.
- Champollion-Figeac, Documents. Lettres des rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, tirées des archives de Londres, etc., publ. par Champollion-Figeac. Paris, 1839, 1847, 2 vol. in-4.
- Champollion-Figeac, Lettres des rois, etc. Louis et Charles ducs d'Orléans, leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle, par Aimé Champollion-Figeac. Paris, 1844, 3 parties in-8.
- Champollion (A.), Louis et Ch. d'Orléans. La Chanson d'Antioche, composée par le pèlerin Richard, renouvelée par Graindor de Douai; publiée par Paulin Paris. Paris, 1848, 2 vol. in-12.
- Chanson d'Antioche. Poems written in english by Charles duke of Orleans, during his captivity in England after the battle of Azincourt (ed. by Watson Taylor). London, 1827, in-4.
- Charles duke of Orleans, Poems. Les OEuvres de maître Alain Chartier, clerc, notaire et secretaire des roys Charles VI et VII, etc., reveues par André du Chesne, tonrageau. Paris, 1617, in-4.
- Chartier (Alain), OEuvres. Martyrologe universel, contenant le texte du Martyrologe romain traduit en françois, etc., par l'abbé Claude Chastelain. Paris, 1709, in-4.
- Chastelain, Martyrologe. OEuvres complètes de M. le vicomte de Chatcaubriand. Paris, 1829-1831. 20 vol. in-8.
- Chatcaubriand, OEuvres. The poetical works of Geoffrey Chaucer, with an Essay on his language and versification, and an introductory discourse; together with notes and a glossary, by Thomas Tyrwith. London, 1843, gr. in-8.
- Chaucer, Canterbury Tales. Fragments du cours de littérature fait à l'Athénée de Paris, en 1806 et 1807, par M.-J. de Chénier. Paris, 1818, in-8.
- Chénier, Fragm. du cours de litt., etc. La chevalerie Ogier de Danemarche, par Raïmbert de Paris, poème du XII<sup>e</sup> siècle, publié, pour la première fois, d'après le manuscrit de Mar-moutier et le manuscrit 2729 de la Bibliothèque royale (par J. Barrois). Paris, 1842, 1 vol. gr. in-8, ou 2 vol. in-12.
- Chevalerie (La) Ogier de Danemarche. L'Origine de l'imprimerie de Paris, dissertation historique et critique, etc., par André Chevillier, docteur et bibliothécaire de la maison et société de Sorbonne. Paris, 1694, in-4.
- Chevillier, Orig. de l'impr. de Paris.

- Histoire de Philippe de Valois, par l'abbé de Choisy. Paris, 1750, in-12. Choisy, Hist. de Philippe de Valois.
- Sancti Belgii ordinis Prædicatorum. Collegit et recensuit ejusdem ordinis fr. Hyacinthus Choquetius, S. T. doctor. Duaci, 1618, in-8. Choquet, Sancti Belg. ord. Prædicat.
- Le trésor de la Cité des dames, selon dame Christine, de la cité de Pise, etc. Paris, 1536, pet. in-8. Christine de Pisan, Cité des dames.
- Histoire de Charles V, dit le Sage, roi de France, par Christine de Pisan; dans le tome III des Dissertations de l'abbé Lebeuf, Paris, 1743, in-12, et dans les tomes V et VI de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis Philippe-Auguste*. Paris, 1819-1827, 52 tom. en 53 vol. in-8. Christine de Pisan, Hist. de Charles V.
- Collection de Chroniques belges inédites, etc. Bruxelles, 1836-1859, 19 vol. in-4. Chron. belges inéd.
- Chronicles and memorials of Great Britain and Ireland during the middle ages, etc. London, 1858-1862, in-8. (Environ 30 vol. jusqu'à présent.) Chron. and memor. of Great Britain.
- Recueil des Chroniques de Flandre, publ. par J.-J. de Smet. Bruxelles, 1837-1856, 3 vol. in-4. Et dans la *Collection de Chroniques belges inédites*. Chron. de Flandre.
- Chroniques des ducs de Normandie, par Benoist, trouvère du XII<sup>e</sup> siècle, publiées par Francisque Michel. Paris, 1836-1844, 3 vol. in-4. Chron. des ducs de Normandie.
- Les Grandes Chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France, publiées par Paulin Paris, membre de l'Institut. Paris, 1836-1838, in-fol., ou 6 vol. in-12. Chroniq. de S. Denis.
- Vita et res geste pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium, etc., Alphonsi Ciaconii, ordinis Prædicatorum, et aliorum opera descriptæ, ab Augustino Oldoino, S. J., recognitæ. Romæ, 1677, 4 vol. in-fol. Ciacon., Vita pontif.
- Œuvres complètes de Cicéron, traduites en français, avec le texte en regard, édition publiée par Jos.-Victor Le Clerc. Paris, 1821-1825, 30 vol. in-8. — Seconde édition. Paris, 1823-1827, 35 t., 36 vol. gr. in-18. Cicet. Op.
- Bibliothèque emriense, ou Catalogue raisonné de livres difficiles à trouver (lettres A-H), par David Clément. Göttingue et Leipzig, 1750-1760, 9 vol. in-4. Clément (Dav.). Biblioth. emr.
- Clémentines, ou décrétales du pape Clément V. Voy. *Corpus juris canonici*. Clémentines
- Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle (par Petitot et Monmerqué). Paris, 1819-1827, 52 tom. en 53 vol. in-8. Collection des mém. sur l'Hist. de France.
- Voy. *Archivio storico italiano*, Baluze, Bibliothèque, Bolland, Bongars, Bouquet, Buchon, Camden, Canisius, *Collection de Chroniques belges*, *Collection des Mémoires*, Dacheri, Du Chesne (A.), Durand, Ekhart, Fabricius, Gale, Guizot, Labbe, Leibniz, Mabillon, Martenc, Matthæus, Muratori, *Ordonnances*, Pertz, Petitot, Pez, Pithou, *Recueil*, *Scriptores*, *Warthon*. Collections.
- Le Combat de trente Bretons contre trente Anglois, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du roi, par G.-A. Crapelet. Paris, 1827, gr. in-8. Combat (Le) des trente.
- Voy. *Albizzi*. Confortmat.
- The romance of Octavian, emperor of Rome, abridged from a manuscript in the bodleian library (by J.-J. Conybeare). Oxford, 1809, pet. in-8. Conybeare (J.-J.), Octavian.
- Voy. Ἀτακται. Corai, Ἀτακται.
- Corpus juris canonici, notis illustratum, Gregorii XIII jussu editum, etc. Lugduni, 1661, 2 vol. in-4. Corpus jur. canon.

- Crescimbeni (G.-M.), *Istoria della volgar poesia.*
- Crescimbeni (G.), *Origine, etc.*
- Crevier, *Hist. de l'univ. de Paris.*
- Croke, *Ess. on rhyming lat. verse.*
- Crusius, *Turco-Græcia.*
- Czörnig, *Mittheilungen.*
- Istoria della volgar poesia*, di Giovan.-Mar. Crescimbeni. Roma, 1698. in-4. — Venezia, 1730, 1731, 6 vol. in-4. Dans le t. II, *Vite de' poeti provenzali*, traduite du français de J. Nostradamus, et augmentées de notes.
- Origine e propagazione dei falsi racconti sul sagra corpo e sepolcro del glorioso patriarcha S. Francesco di Assisi*, opera di Guglielmo Crescimbeni. Fuligno, 1823, in-4.
- Histoire de l'université de Paris, depuis son origine jusqu'en l'année 1600*, par Crevier. Paris, 1761, 7 vol. in-12.
- An Essay on the origin, progress and decline of rhyming latin verse, with many specimens*, by sir Alexander Croke. Oxford, 1828, in-8.
- Turco-Græcia libri octo*, a Martino Crusio, in academia tybingensi græco et latino professore, utraque lingua editi: quibus Græcorum status sub imperio turcico, in politia et Ecclesia, œconomia et scholis, jam inde ab amissa Constantinopoli ad hæc usque tempora, luculenter describitur. Basileæ, 1584, in-fol.
- Mittheilungen des k. k. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale*, herausgegeben unter der Leitung des Freih. von Czörnig, etc. Vienne, 1856 et années suiv.. in-4.

## D

- Dachert, *Spicilegium.*
- Daniel (Adalbert), *Thesaur. hymnologicus.*
- Dante, *il Convito.*
- Dante, *Divina Commedia.*
- Dante, *avec l'Optimo commento.*
- Dante, *Opere minori.*
- Dante, *Petri Allegherii super Dantis, ipsius genitoris, Comœdiam Commentarium, nunc primum in lucem editum consilio et sumtibus G.-J. bar. Vernon. curante Vincentio Nannucci.*
- Daunou, *Ess. sur le puiss. temp. des papes.*
- Delambre, *Astr. du moyen âge.*
- Delpit (Jules), *Docum. fr., etc. Descrip. des mss. de Copenhague.*
- Desroches, *Hist. du Mont-St-Michel.*
- Spicilegium, sive Collectio veterum scriptorum*, cura Lucae Dachert. Parisiis, 1655-1677, 13 vol. in-4: ou 1723, 3 vol. in-fol.
- Thesaurus hymnologicus, sive Hymnorum, canticorum, sequentiarum circa annum MD usitatarum collectio amplissima*, ed. Herm. Adalbert Daniel. Halis et Lipsiæ. 1841-1856, 5 vol. in-8.
- Il Convito e la Vita nuova*, con le annotazioni del dottore Anton.-Maria Biscioni, fiorentino. In Venezia, 1793, in-8.
- La Divina Commedia di Dante Alighieri*. Roma, 1815-1817, 4 vol. in-4. — *Mise en ryme françoise et commentée par Balth. Grangier*. Paris. 1596. 3 vol. in-12.
- L'Optimo commento della Divina Commedia*, testo inedito d'un contemporaneo di Dante, citato dagli accademici della Crusca. Pisa, 1827-1830. 3 vol. in-8.
- Divina Commedia (con le Opere minori di Dante)*. Venezia. 1757, 1758. 5 part. en 4 vol. in-4.
- Petri Allegherii super Dantis, ipsius genitoris, Comœdiam Commentarium, nunc primum in lucem editum consilio et sumtibus G.-J. bar. Vernon. curante Vincentio Nannucci*. Florentiæ, 1845, in-8.
- Essai historique sur la puissance temporelle des papes, etc.* (par Daunou). Quatrième édition, Paris, 1818, 2 vol. in-8. — Voy. *Bouquet (Dom) et Histoire littéraire de la France*.
- Histoire de l'astronomie du moyen âge*, par Delambre. Paris, 1819, in-4.
- Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre, recueillis et publiés par Jules Delpit*, tom. I. Paris, 1847, in-4.
- Voy. *Abrahams*.
- Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, par l'abbé Desroches. Caen, 1838, 1840, 2 vol. in-8 et atlas in-4.

- Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église, par dom Claude de Vert. Paris, 1706-1713, 4 vol. in-8. De Vert, Cercueil de l'Égl.
- Bibliotheca scriptorum sacri ordinis cisterciensis, etc., opera et studio R. D. Caroli de Visch, prioris cœnobii B. M. de Dunis. Colonia Agrippinæ, 1656, in-4. De Visch, Biblioth. cistere.
- Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu, par M. Didron. Paris, 1843, in-4. Didron, Iconogr. chr.
- Altromanische Sprachdenkmale berichtet und erklärt, nebst einer Abhandlung über den epischen Vers, von Friederich Diez. Bonn, 1846, in-8. Diez, Altromanische Sprachdenkmale.
- Essai sur les cours d'amour, par Frédéric Diez, trad. par Ferdinand de Roisin. Lille, 1842, in-8. Diez, Ess. sur les cours d'amour.
- Die Poesie der Troubadours, von Friederich Diez. Zwickau, 1827, in-8. — Trad. fr. par Ferdinand de Roisin. Lille, 1845, in-8. Diez, Poesie des troubadours.
- Histoire de Lorraine, par Digot. Nancy, 1856, 6 vol. in-8. Digot, Hist. de Lorraine.
- Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. Arthur Diniaux, I. Trouvères cambrésiens. — II. Trouvères de la Flandre et du Tournaisis. — III. Trouvères artésiens. Valenciennes et Paris, 1837, 1839, 1843, 3 vol. in-8. Diniaux (Arthur), Trouv. du nord de la Fr.
- Nouveau Traité de diplomatique, etc., par deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (Toussain et Tassin). Paris, 1750-1765, 6 vol. in-4. Diplomatique (Nouveau traité de).
- Disciplina clericalis, auctore Petro Alphonsi, et Discipline de clergie, traduction de l'ouvrage de Pierre d'Alphonse; le Chastoiement d'un père à son fils, traduction en vers français du même ouvrage. Paris, 1824, 2 part. pet. in-8. — Petri Alphonsi Disciplina clericalis, zum ersten Mal herausgegeben mit Einleitung und Anmerkungen von Fr. Will.-Val. Schmidt. Berlin, 1827, in-4. Disciplina clericalis.
- Curiosities of literature, by I. d'Israeli. London, 1840, gr. in-8. D'Israeli, Curios. of literature.
- Un Dit d'aventures, pièce burlesque et satirique du XIII<sup>e</sup> siècle, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par G.-S. Trebutien. Paris, 1835, in-8 de 8 p. goth. Dit d'aventures.
- Le Dolopatou, par Herbers, publié d'après les manuscrits par Ch. Brunet et A. de Montaiglon. Paris, 1858, pet. in-8. Dolopatou.
- Facette, motti e burle di diversi signori e persone private, raccolte per M. Lodovico Domenicchi, etc. Fano, 1593, pet. in-8. Domenicchi, Facette.
- Sermones dominicales cum expositionibus evangeliorum per annum, satis notabiles et utiles omnibus sacerdotibus, pastoribus et capellans, qui Dormi secure, vel Dormi sine cura, sunt nuncupati, coque absque magno studio faciliter possunt incorporari et populo predicari. Rothomagi. 1515, in-8. Dormi secure.
- Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV<sup>e</sup> siècle, publiés pour la Société de l'Histoire de France, d'après des manuscrits originaux, par L. Douët-d'Arcq. Paris, 1851, in-8. Douët-d'Arcq, Comptes de l'argenterie.
- Les Douze dames de rhétorique, publiées pour la première fois d'après des manuscrits de la Bibliothèque royale, avec une introduction, par Louis Batissier. Moulins, 1838, in-fol. XII (Les) dames de rhétorique.
- Récréations historiques, critiques, morales et d'érudition, avec l'Histoire des fous en titre d'office, par D. D. A. (Dreux du Radier, avocat.). Paris, 1768, 2 vol. in-12. Dreux du Radier, Récr. hist.
- Défense et illustration de la langue française, par Joachim du Bellay, pré- Du Bellay

- (Aouch.), Défense et illustr. de la langue fr.  
Du Boulay, Hist. univ. paris.  
Du Boulay, de Patronis, etc.
- Du Breul, Antiq. de Paris.
- Du Cange, Glossar. lat.
- Du Chesne (A.), Scriptor. rer. fr.
- Du Chesne (Fr.), Card. fr.
- Dues (Hist. des) de Normandie.
- Du Meril (Édelest.), Origines du th. mod.  
Du Meril (Édelest.), Poes. pop. latines.
- Duranti (G.), de Modo concil. celebr.
- Duranti (G.), Rationale divinar. offic.
- Du Puy (P.).
- Du Sommerard, Arts au moyen âge.
- Du Verdier, Biblioth. fr.
- cédée d'un Discours sur le bon usage de la langue française, par Paul Ackerman. Paris, 1839, in-8
- Historia universitatis parisiensis, auctore Casare Egassio Bulæo. Parisiis, 1665-1673, 6 vol. in-fol.
- Cæsaris Egassii Bulæi, ex-rectoris academïæ parisiensis et eloquentiæ professoris emeriti, de Patronis IV nationum universitatis. — De Decanatu nationis gallicanæ, a C. E. B. R. U. P. Parisiis, 1662, 2 vol. pet. in-8.
- Le Théâtre des Antiquités de Paris, par Jacques du Breul. Paris, 1612 ou 1639, in-4.
- Caroli Dufresne du Cange Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinittatis. Parisiis, 1733-1736, 6 vol. in-fol. — Supplementum, auctore D. E. Carpentier. Parisiis, 1766, 4 vol. in-fol. — Nouv. édition. Paris, 1840-1850, 7 vol. in-4.
- Historiæ Francorum scriptores coætanei, ab ipsius gentis origine ad reg. Philippi IV dicti Pulchri tempora, opera ac studio Andrææ, et post patrem Fr. du Chesne. Lutetiæ Parisiorum, 1636-1649, 5 vol. in-fol.
- Histoire des cardinaux françois de naissance, enrichie de leurs armes et de leurs portraits, par François du Chesne. Paris, 1666, 2 vol. in-fol.
- Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre, publiée d'après les manuscrits par Francisque Michel, pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1840, in-8.
- Origines latines du théâtre moderne, publiées et annotées par Édelestand du Meril. Paris, 1849, in-8.
- Poésies populaires latines antérieures au XII<sup>e</sup> siècle, par Édelestand du Meril. Paris, 1843, in-8. — Poésies populaires latines du moyen âge, par le même. Paris, 1847, in-8.
- Tractatus de Modo generalis concilii ecelebrandi, per R. P. D. Guillelmm Durandi, etc. Parisiis, 1545, pet. in-8.
- R. D. Guillelmi Duranti, minutensis episcopi, J. U. D. clarissimi, Rationale divinarum officiorum, nunc recens utilissimis adnotationibus illustratum. Adjectum fuit præterea aliud divinarum officiorum Rationale, ab Joanne Beletio, theologo parisiensi, abhinc fere quadringentis annis conscriptum, ac nunc demum in lucem editum, etc. Lugduni, 1672, in-4.
- Voy *Histoire de la condamnation des templiers, etc., et Histoire du différend, etc.*
- Les Arts au moyen âge. par Alex. et Éd. du Sommerard. Paris, 1838-1846. 6 vol. gr. in-8, avec atlas et album formant 6 vol. in-fol.
- Bibliothèque française de La Croix du Maine et du Verdier de Vauprivas (avec des remarques de La Monnoye, nouvelle édition donnée par Rigoley de Juvigny). Paris, 1772, 1773. 6 vol. in-4.

## E

- Échard et Quétif, Scriptor. ord. Prædicat.
- Edw. Edwards, Mem. of libraries.
- Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti, notisque historicis et criticis illustrati, opus quo singulorum vita, etc. Inchoavit Jacobus Quétif, absolvit Jacobus Échard. Lutetiæ Parisiorum, 1719, 1721, 2 vol. in-fol.
- Memoirs of libraries, including a handbook of library economy, by Edward Edwards. London, 1859, 2 vol. gr. in-8.

- Les Églises et monastères de Paris, pièces en prose et en vers des IX<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, publ. d'après les manuscrits, par H.-L. Bordier. Paris, 1856, pet. in-8. Églises (Les) et monast. de Paris.
- Specimens of early english metrical romances, to which is prefixed an historical introduction of the rise and progress of romantic composition in France and England, by George Ellis ; a new edition, revised by J. O. Halliwell. London, 1848, pet. in-8. Ellis, Specimens of metr. rom.
- Specimens of the early english poets, etc., by George Ellis. London, 1845, 3 vol. pet. in-8. Ellis, Specimens of the early engl. poets.
- Elnonensia. Monuments de la langue romane et de la langue tudesque au IX<sup>e</sup> siècle, contenus dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, etc., par J.-F. Willems. Gand, 1845, gr. in-8. Elnonensia.
- Ποίημα ἑρωτικὸν λεγόμενον Ἐρωτόκριτος, συντεθὲν ἀπὸ τὸν ποτὲ εὐγενέστατον Βασιλέντων τὸν Κωνσταντῖνον, ἀπὸ τὴν χώραν τῆς Σικτίας τοῦ νησίου τῆς Κρήτης. Βενετίας, 1737, in-8. Ἐρωτόκριτος.
- Règlements sur les arts et métiers de Paris au XIII<sup>e</sup> siècle, ou Livre des métiers d'Étienne Boileau. Paris, 1837, in-4. Etienne Boileau, Règlements, etc.
- Roman d'Eustache le Moine, pirate fameux du XIII<sup>e</sup> siècle, publié pour la première fois par Francisque Michel. Paris, 1834, in-8. Eustache le Moine (Rom. d').
- Extraits de plusieurs petits poèmes écrits à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle par un prieur du Mont-Saint-Michel. Voy. *Desroches. Histoire du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 337-397. Extr. de plusieurs petits poèmes, etc.
- Directorium inquisitorum F. Nicolai Lymerici, ordinis Prædicatorum, cum commentariis Francisci Pegnæ, etc. Venetiis, 1607, pet. in-fol. Lymeric (Nic.), Director. inquisit.

## F

- Li Fabel dou dieu d'amour, extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque royale; publ. pour la première fois par Achille Jubinal. Paris, 1834, in-8 de 50 p. Fabel dou dieu d'amour.
- Voyez *Barbazan, Jubinal, Keller, Le Grand d'Aussy, Mvon, Michel (Francisque), Robert*. Fabliaux.
- Johannis-Alberti Fabricii Bibliotheca ecclesiastica, in qua continentur de Scriptoribus ecclesiasticis libri plurimorum. Hamburgi, 1718, in-fol. Fabricius, Biblioth. ecclesiast.
- Jo.-Alb. Fabricii Bibliotheca latina medicæ et infirmæ ætatis, cum supplemento Christiani Schættgenii, et notis J.-Dominici Mansi. Patavii, 1754, 6 vol. in-4. Fabricius, Biblioth. med. et inf. ætat.
- Incipit libellus pulcherrimus metricè compositus, tractans de Facecia mense... Explicit libellus qui Fagifacetus appellatur. Sine loco aut anno. pet. in-4. Fagifacetus, etc.
- Les OEuvres de M. Claude Fauchet, premier président de la cour des monnoyes (Antiquitez gauloises et françoises. — Origines des dignitez et magistrats de France. — Recueil de l'origine de la langue et poesie françoise, ryme et romans, etc.). Paris, 1610, in-4. Fauchet, Orig. de la langue et poes. fr.
- Chants populaires de la Grèce moderne, recueillis et traduits par M. Fauriel. Paris, 1824, 2 vol. in-8. Fauriel, Chants popul. de la Gr.
- Dante et les origines de la langue et de la littérature italienne; cours fait à la Faculté des Lettres de Paris par Fauriel. Paris, 1854, 2 vol. in-8. Fauriel, Dante.
- Histoire de la poésie provençale; cours fait à la Faculté des lettres de Paris par Fauriel. Paris, 1846, 3 vol. in-8. Fauriel, Hist. de la poes. prov.

- Fazio degli Uberti, Dittamondo. Il Dittamondo di Fazio degli Uberti fiorentino, ridotto a buona lezione colle correzioni pubblicate dal cav. Vincenzo Monti nella Proposta, e con più altre. Milano, 1826, pet. in-8.
- Félibien, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis. Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis, par dom Michel Félibien. Paris, 1706, in-fol.
- Félibien et Lobineau, Hist. de Paris. Histoire de la ville de Paris, avec les preuves, par dom Michel Félibien et dom Lobineau. Paris, 1725, 5 vol. in-fol.
- Fergunt, ridderroman. Fergunt, ridderroman uit den Fabelkring van de ronde Tafel, uitgegeven door L.-G. Wisscher, Professor aan de Universiteit te Utrecht. Utrecht, 1838, in-8.
- Ferrario, Storia degli ant. romanzi. Storia ed analisi degli antichi romanzi di cavalleria e dei poemi romaneschi d'Italia, etc., del dottore Giulio Ferrario. Milano, 1828, 1829, 4 vol. in-8.
- Fleury, Hist. ecclésiast. Histoire ecclésiastique, par Claude Fleury. Paris, 1691-1737, 36 vol. in-4: ou 1758-1761, 49 vol. in-12, y compris la continuation, par le P. Barre, de l'Oratoire, et les 4 vol. de tables.
- Fleury, Institution au droit ecclésiast. Institution au droit ecclésiastique, par l'abbé Claude Fleury. Paris, 1767, 2 vol. in-12.
- Flors och Blaurcellor. Voy. Svenska Fornskrift-Sällskapets, etc.
- Flors del gay saber (Las). Las Flors del gay saber, estier diehas Las Leys d'amors, texte et trad. publ. par Gatien-Arnould, Toulouse, 1841 et ann. suiv., 3 vol. gr. in-8. — Las Joyas del gay saber, trad. par le dr. Noulet, Toulouse, 1848, gr. in-8.
- Florez, España sagrada. España sagrada, teatro geografico-historico de la iglesia de España, por Henrique Florez, Risco, Merino, Jos. de la Canal, etc. Madrid, 1754-1856, 48 vol. pet. in-4.
- Fontanini, Biblioth. italian. Biblioteca della eloquenza italiana, da Giusto Fontanini, colle annotazioni di Apostolo Zenò. Venezia, 1733, 2 vol. in-4. — Parma, 1803, 1804, 2 vol. in-4.
- Foppens, Biblioth. belg. Jos.-F. Foppens Bibliotheca belgica, sive virorum in Belgio scriptis illustrium Catalogus. Bruxellis, 1739, 2 vol. in-4.
- Foscarini, della Letteratura veneziana. Della Letteratura veneziana libri otto di Marco Foscarini, cavaliere e procuratore. Volume primo. In Padova, 1572, in-fol.
- Francesco da Barberino, del Reggim. delle donne. Del Reggimento e de' Costumi delle donne, di messer Francesco da Barberino. Roma, 1815, in-8.
- Fregus. Le roman des Aventures de Fregus, par Guillaume le Clere, trouvère du XIII<sup>e</sup> siècle, publié (pour le club d'Abbotsford) par Francisque Michel. Edimbourg, 1841, in-4.
- Frezzi, Quadriregio. Il Quadriregio, o poema de' Quattro regni, di monsignore Federigo Frezzi, dell'ordine de' Predicatori, cittadino e vescovo di Foligno. In Foligno, 1725, 2 vol. in-4.
- Froissart, Chron. Les Chroniques de sire Jean Froissart, éd. de J.-A.-C. Buchon. Paris, 1835, 3 vol. gr. in-8.

## G

- Gall, christ. nov. Gallia christiana (nova), opera Dionysii Sammarthani et aliorum benedictinorum. Parisiis, 1715-1785, 13 vol. in-fol. — Tom. XIV<sup>m</sup> et XV<sup>m</sup> condidit Bartholomæus Hauréau. Parisiis, 1856-1862, in-fol.
- Galvani, Trovatori. Osservazioni sulla poesia de Trovatori e sulle principali maniere e forme di essa, etc. (da Giovanni Galvani). Modena, 1829, in-8.

- Delle Novelle italiane in prosa Bibliografia di Bartolommeo Gamba bassanese. Firenze, 1835, in-8. Gamba, Bibliogr. delle Novelle.
- Serie dei testi di lingua, etc., di Bartolommeo Gamba, di Bassano. Venezia, 1839, gr. in-8. Gamba, Testi di lingua.
- Li romans de Garin le Loherain, publié pour la première fois par P. Paris. Paris, 1833, 1835, 2 vol. in-8. Gario le Loherain.
- Johannis de Garlandia Dictionarius, dans le volume intitulé, Paris sous Philippe le Bel (p. 585-612). Voy. *Géraud*. Garlande (J. de), Dictionn.
- Biblioteca de autores españolas... Libros de caballerias, con un Discurso preliminar y un Catalogo razonado, por don Pascual de Gayangos, individuo de la real academia de la Historia. (Amadis de Gaula, y Las Sergas de Esplandian.) Madrid, 1857, gr. in-8. Gayangos, Libros de caballerias.
- Chronique métrique de Philippe le Bel, par Godefroi de Paris, dans le tome IX de la Collection des chroniques nationales françaises. Voy. *Buchon*. Geffroi ou Godefroi de Paris, Chron.
- Voy. *Archives des missions*, et *Revue des Sociétés savantes*. Geffroy.
- Spiritus literarius Norbertinus a scabiosis Casimiri Oudini calumniis vindicatus, seu Sylloge viros ex ordine præmonstratensi scriptis et doctrina celebres... exhibens, etc., a D. Georgio (Lienhart). Augustæ Vindelico-rum, 1771, in 4. George, Spir. literar. Norbertinus.
- Gerardi Magni Epistolæ XIV; e codice Hagano editit J.-G.-R. Acquoy. Amstelodami, 1857, in-8. Ger. Magni Epistol. XIV.
- Paris sous Philippe le Bel, d'après des documents originaux, et notamment d'après un manuscrit contenant le Rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292; publié par H. Géraud. Paris, 1837, in-4. Géraud, Paris sous Philippe le Bel.
- De Cantu et musica sacra, a prima Ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus, auctore Martino Gerberto. Typis San-Blasianis, 1774, 2 vol. in-4. Gerbert (Mart.), de Mus. sacra.
- Scriptores ecclesiastici de musica sacra potissimum... nunc primum publica luce donati a Martino Gerberto. Typis San-Blasianis, 1784, 3 vol. in-4. Gerbert (Mart.), Scriptor. ter musicæ.
- Mémoires de la Société archéologique de Montpellier. Montpellier, 1835-1860, 3 vol. in-4. Germain (A.), dans les Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier.
- Johannis Gersonii Opera omnia, etc., novo ordine digesta et in V tomos distributa opera et studio Lud. Ellies du Pin. Antuerpiæ, 1706, 5 vol. in-fol. Gerson. Opera.
- Histoire de l'abbé Joachim, surnommé le prophète, religieux de l'ordre de Cîteaux, fondateur de la congrégation de Flore en Italie, etc. (par D. François Gervaise). Paris, 1745, in-12 en deux parties. Gervaise, Hist. de Joachim.
- Gesta Romanorum, cum applicationibus moralisatis ac mysticis. Parisiis, 1518, pet. in-8. — Éd. d'Adelbert Keller. Stuttgart et Tübingen, 1842, in-8. — Translated from the latin, with preliminary observations and copious notes, by the rev. Charles Swan. London, 1824, 2 vol. in-12. Gesta Romanor.
- Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, en vers du XIII<sup>e</sup> siècle, par Gibert de Montreuil, publ. par Francisque Michel. Paris, 1834, gr. in-8. Gibert de Montreuil, rom. de la Violette.
- Deutsche Dichtung im Mittelalter, von Karl Gædeke. Hanover, 1854, gr. in-8. Gædeke, Deutsche Dichtung.
- Dans le recueil de Sanchez : Collecion de Poesias eastellanas anteriores al siglo XV. Paris, 1842, in-8. Gonzalo de Berceo, Milagros di Nostra Señora.
- Las Obros de Pierre Gondelin, aumentados de forço pessos, e le Diccionari sur la lengo moundino. Amsterdam, 1700, pet. in-8. Gondelin, Las Obros.
- Bibliothèque française, ou Histoire de la littérature française, par l'abbé Gonjet. Paris, 1741-1756, 18 vol. in-12. Gonjet, Biblioth. fr.

- Gower, Confessio amantis. Confessio amantis, that is to saye in englisshe the Confession of the lover, maad and compyled by Johan Gower, squyre. London, 1483, in-fol.— Edited and collated with the best manuscripts by dr. Reinhold Pauli. Cliswick and London, 1857, 3 vol. gr. in-8.
- Gradenign, della Letteratura greco-ital. Raggionamenti intorno alla letteratura greco-italiana, da Giov.-Girolamo Gradenigo. Brescia, 1759, in-8.
- Grässe, Lehrbuch einer allg. Literaturgeschichte. Lehrbuch einer allgemeinen Literaturgeschichte aller bekannten Völker der Welt, von dr. Johann.-Georg.-Theodor. Grässe. Dresden und Leipzig, 1837-1859, 3 part. divisées en plusieurs tomes et une table.
- Grynæus, Novus orbis. Novus orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum, etc., ed. Simone Grynæo. Basilea, 1555. in-fol.
- Guéranger, Institutions liturg. Institutions liturgiques, par l'abbé Prosper Guéranger. Le Mans et Paris, 1840-1851, 3 vol. in-8.
- Guichard, Notice, etc. Notice sur le *Speculum humanæ salvationis*, par J.-Marie Guichard. Paris, 1840, in-8.
- Guignard (Ph.), Tapiss. de S.-Urb. Mémoires fournis aux peintres chargés d'exécuter les cartons d'une tapisserie destinée à la collégiale de Saint-Urbain de Troyes, publiés et annotés par Ph. Guignard. Troyes, 1851, in-8.
- Guillaume de Guilleville, Pelerinage. The ancient poem of Guillaume de Guilleville entitled le Pelerinage de l'homme, compared with the Pilgrim's progress of John Bunyan. Ed. by Nathaniel Hill. Cliswick and London, 1858, in-4.
- Guillaume de Lorris et J. de Meung, la Rose. Le Roman de la Rose, nouvelle édition, revue et corrigée sur les meilleurs et les plus anciens manuscrits, par Méon. Paris, 1814, 4 vol. in-8.
- Guill. Guiart, Branche des roy. lignages. Branche des royaux lignages, chronique métrique de Guillaume Guiart, dans les tomes VII et VIII de la Collection des chroniques nationales françaises. Voy. *Buchon*.
- Guillaume Molinier. Voy. *Flors (Las) del gay saber*.
- Guillebert de Metz, Descr. de la ville de Paris. Description de la ville de Paris au XV<sup>e</sup> siècle, par Guillebert de Metz, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit unique, par Le Roux de Lincy. Paris, 1855, in-12.
- Guillelm. de Nangiaco, Chron. G. Duranti. Guillelmi de Nangiaco Chronicon, ed. de H. Géraud. Paris, 1843, 2 vol. in-8. Voy. *Duranti (G.)*.

## II

- Haase, de Med. avi stud. philolog. De Mediæ ævi studiis philologicis Disputatio, auct. Henr.-Ænoth.-Frid. Haase. Vratislavia, 1856, in-4.
- Hahn, Auszwal ausz Gottfr. von Straszburg. Auszwal ausz Gottfrids von Straszburg's Tristan als Manuscript für Vorlesungen, herausgegeben von K.-A. Hahn. Wien, 1855, in-8.
- Halliwell, The Thornton rom. The Thornton romances (Perceval, Isumbras, Eglamour and Degrevant), edited by James Orchard Halliwell. London, 1844, in-4.
- Hardouin, Prolegomena. Joannis Harduini, jesuitæ, ad censuram scriptorum veterum Prolegomena, juxta autographum. Londini, 1766, in-8.
- Hardouin de F.-G., Tresor de venerie. Tresor de Venerie, composé l'an m ccc lxxxix par Hardouin, seigneur de Fontaine-Guerin; publ. par H. Michelant. Metz, 1856, in-8.
- Hartshorne, Anc. metr. tales. Ancient metrical tales, printed chiefly from original sources, edited by the rev. Charles-Henry Hartshorne. London, 1829, pet. in-8.
- Haupt, Zeitschrift, etc. Zeitschrift für deutsches Alterthum, herausgegeben von Moriz Haupt. Leipzig, 1841-1848, 6 vol. in-8.

Voy. *Grynæus, Novus orbis.*

Les Communes françaises en Espagne et en Portugal pendant le moyen âge, par A. Helfferich et G. de Clermont. Berlin, 1860, in-8.

Opus perutile et validum predicatoribus de quacumque materia dicturis, venerabilis atque doctissimi magistri Helwici teutonici (Joannis a Sancto-Geminiano), sacre theologie professoris, ordinis Predicatorum, liber de Exemplis et Similitudinibus rerum. Absque loco aut anno, 2 vol. in-fol.

Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, ainsi que des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, etc., par le P. Hélyot (continué par le P. Bullot). Paris, 1714-1719, ou 1792, 8 vol. in-4.

De Academia parisiensi, qualis primo fuit in insula, et episcoporum scholis, liber, auctore Cl. Hemeræo. Lutetia, 1637, in-4.

Tractatulus eximii doctoris Henrici de Hassia de Arte predicandi. Sine loco aut anno, in-4.

Fasciculus sanctorum ordinis cisterciensis, auctore Chrysostomo Henriquez. Bruxellæ, 1623, 1624, 2 vol. in-fol.

Joannis Herolt (sive Discipuli) Sermones de tempore et de sanctis per circulum anni, cum Promptuario exemplorum. Nurembergæ, 1514, in-fol.

Romanische Inedita, von P. Heyse. Berlin, 1856, in-8.

De Bono statu religiosi libri tres, ser. Hieronymus Platus, e Societate Jesu. Antuerpiæ, 1592, in-8.

Venerabilis Hildeberti, primo cenomanensis episcopi, deinde turonensis archiepiscopi, Opera tam edita quam inedita, etc., labore et studio D. Antonii Beaugendre. Parisiis, 1708, in-fol.

Histoire de la condamnation des templiers, celle du schisme des papes tenans le siege en Avignon, etc., par Pierre du Puy. Brusselle, 1713, 2 vol. in-12.

Histoire de la pairie de France et du parlement de Paris, par D. B. (attribuée à Le Laboureur). Londres, 1740, pet. in-8.

Histoire des demeslès du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel, roi de France, par A. Baillet. Paris, 1718, in-12.

Histoire du differend d'entre le pape Boniface VIII et Philippes le Bel, roy de France, etc. (par Vigor et du Puy). Paris, 1655, in-fol.

Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (dom Rivet, dom Clémencet, dom Clément, etc.), continuée par des membres de l'Institut (Brial, Ginguené, Pastoret, Daunou, Amaury Duval, Petit-Radel, Émeric-David, Fauriel, Fél. Lajard, P. Paris, Littré, Renan, Victor Le Clerc). Paris, 1733-1862, in-4. C'est l'ouvrage dont nous publions le XXIV<sup>e</sup> tome.

Voy. *Ambrosius camaldulensis.*

Ueber ein Fragment des Guillaume d'Orenge, von dr. Conrad Hofmann... München, 1851, 1852, 2 part. in-4.

Menologium, seu brevis et compendiosa illuminatio relucens in splendoribus sanctorum, beatorum, miraculorum, incorruptorum, extaticorum, beneficorum, etc., quos S. Franciscus ab Assisio parturivit, germinavit, etc., auctore P. Fr. Fortunato Huebero. Monachii, 1698, in-fol.

Annales præmonstratenses; scripsit Carolus-Ludovicus Hugo. Nanceii, 1734, 1736, 2 vol. in-fol.

Flores musice omnis cantus Gregoriani. Argentina, 1488, in-4.

Hayton, de Tartaris.

Helfferich et Clermont, les Communes fr. en Espagne.

Helwicus teutonius, de Exempl.

Hélyot, Hist. des ordres religieux.

Hemeræ, de Acad. parisi.

Henri de Hesse, de Arte predicandi.

Henriquez (Chrysost.). Fasciculus sanctor. ord. cisterci.

Herolt, Promptuar. exempl.

Heyse, Romanische Inedit.

Hieron. Platus, de Bono stat. relig. Hildeberti Opera.

Hist. de la cond. des templiers.

Hist. de la pairie.

Hist. des demeslès, etc.

Hist. du differ. etc.

Hist. litt. de la Fr.

Hodæporicon.

Hofmann (Cour.), Ueber ein Fragment, etc.

Hueber, Menolog. franciscan.

Hugo, Annal. præmonstr.

Hugues de Reutlingen, Flores.

Hugues Faidit, Grammaires provençales de Hugues Faidit et de Raymond Vidal de Besau-  
Donatz proensais. dun (XIII<sup>e</sup> siècle), éd. de F. Guessard. Brunsvic et Paris. 1858, in-8.

## I

- Jacopo Alghie- Dans le tome III du recueil intitulé : Raccolta di rime antiche toscane (dal  
ri, Il Dottrinale. marchese di Villarosa). Palermo, 1817, 4 vol. in-8.
- Imitat. de J.-C. Imitation (L) de Jésus-Christ, texte latin, suivi de la traduction de P. Cor-  
neille. Paris, 1855, gr. in-fol.
- Index libror. Index librorum prohibitorum, sanctissimi domini nostri Pii septimi, ponti-  
prohibitor. ficis maximi, jussu editus. Romæ, 1819, in-8. — Catalogue des ouvrages  
mis à l'Index. Paris, 1825, in-8.
- Institut (Mém- Mémoires de l'Institut national des Sciences et Arts. Littérature et Beaux-  
de l'), Littér. et Arts. Paris. an VI-an XII, 5 vol. in-4.
- Beaux-arts. 'Ιστορία τοῦ 'Ιστορία τοῦ Ἡμετέρου βίου τῶν βασιλέων τῆς Προβηντίας, νεωστὶ τυπωθεῖσα, καὶ μετ'  
'Ἡμετέρου. ἐπιμελείας διορθωθεῖσα. Ἐνετέγησιν. α' τομῆς' (1806), pet. in-8.
- Itineraio ai Voy. *Riccoldo da Monte di Croce*.
- paesi or.

## J

- Jacques de Vo- Longobardica historia, quæ a plerisque Aurea legenda sanctorum appella-  
ragine, Aur. leg- tur, sive Passionale sanctorum; per reverendum dominum Jacobum, ja-  
gend. nuensem episcopum, ordinis fratrum Predicatorum. In oppido hagenau-  
wensi, 1510, in-fol. goth.
- Jaillot, Rech. Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris,  
sur Paris. par Jaillot. Paris, 1782, 5 vol. in-8.
- Jean de Jandun, De Laudibus Parisius. Éloge de Paris, composé en 1323 par un habitant  
de Laud. Paris. de Senlis, Jean de Jandun, publié pour la première fois par Taranne et  
Le Roux de Lincy. Paris, 1856, in-8.
- Jean de Saint- Voy. *Helvicus teutonicus*.
- Gémilien Joannis de Sancto-Victore Chronicon, dans le tome XXI du Recueil des  
Jean de Saint- Historiens des Gaules et de la France. Voy. *Recueil des hist. de*  
Victor, Chr. *la Fr.*
- Jean Lefevre, La Vieille ou les Dernières amours d'Ovide, poème français du XIV<sup>e</sup> siècle.  
La Vieille. traduit du latin par Jean Lefevre, publié pour la première fois et précède  
de recherches sur l'auteur du *Vetula*, par Hippolyte Cocheris. Paris,  
1861, pet. in-8.
- Joachimi abb. Joachimi, abbatis florentis, in Apocalypsin libri octo, cum Psalterii decem  
Comment. echorदारum libris tribus. Venetiis, 1527, in-4.
- Joannis Nider, Preceptorium Nider, hoc est Opus preclarissimum eximii sacre theologie  
Preceptor. professoris fratris Joannis Nider, ordinis predicatorum, in expositionem  
preceptorum decalogi, etc. Parrhisiis, 1507, in-8.
- Johannis janu- Summa, que Catholieon appellatur, fratris Johannis januensis, sacri ordi-  
visus Cathol. nis fratrum Predicatorum, nuper Parrhisiis diligenti castigatione emen-  
data per prestantem virum magistrum Egidium, in utroque jure licentia-  
tium, etc. Lugduni, 1520, in-fol.

- Histoire de saint Louis, par Joinville; édit. de Du Cange. Paris, 1688, in-fol.; de Capperonnier. Paris, 1761, in-fol.; et dans le tome XX du Recueil des historiens de la France. Joinville, Vie de S. Louis.
- Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques, etc., par Claude Joly. Paris, 1678, in-12. Joly, Traité des écoles.
- Journal des Savants. Paris, 1665-1792, 111 vol. in-4. — Depuis 1816, 1 vol. in-4 par an. Journ. des Sav.
- Joyeusetez, facecies et folastres imaginations, etc. Paris, 1829-1834, 16 vol. in-16. Joyeusetez, facecies, etc.

## K

- Karlamagnus saga, ok kappa hans .. I norsk bearbeidelse fra det 13<sup>de</sup> aarhundrede, udgivet af C.-R. Unger. Christiania, 1860, gr. in-8. Karlamagnus-saga.
- Romvart. Beiträge zur Kunde mittelalterlicher Dichtung aus italienischen Bibliotheken, von Adelbert Keller. Mannheim, 1844, in-8. Keller (Ad.), Romvart.
- Die Handschriftenkändler des Mittelalters, von Albrecht Kirchhoff. Leipzig, 1853, pet. in-8. Kirchhoff, Die Handschriftenkändler des Mittelalters.
- Analecta monumentorum omnis avi vindobonensia, opera et studio Adami-Francisci Kollarii, pannonii neosoliensis, etc. Vindobonæ, 1761, 1762, 2 vol. in-fol. Kollar, Analecta vindob.

## L

- Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnès, épouse de Henri I<sup>er</sup>, roi de France, et fille de Iaroslav I<sup>er</sup>, grand-duc de Russie, avec une notice et des remarques du prince Alexandre Labanoff de Rostoff. Paris, 1825, gr. in-8. Labanoff, Rec. de pièces.
- Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge, par Jules Labarte. Paris, 1856, in-4. Labarte, Rech. sur la peinture en émail.
- Voyages du P. Labat, de l'ordre des ff Prêcheurs, en Espagne et en Italie. Paris, 1730, 8 vol. in-12. Labat, Voyages en Esp. et en Italie.
- L'Abrégé royal de l'Alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane, par le R. P. Labbe, religieux de la compagnie de Jésus. Paris, 1684, 2 vol. in-4. Labbe, Abrégé royal, etc.
- Sacrosancta concilia, edita studio Philippi Labbe et Gabrielis Cossart. Parisiis, 1672, 17 t., 18 vol. in-fol. Labbe, Concil.
- Philippi Labbei biturici, societatis Jesu presbyteri, Nova Bibliotheca mss. librorum, sive Specimen antiquarum lectionum, etc. Parisiis, 1653, in-4. Labbe, Nova Biblioth. mss. librorum.
- Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum, opera ac studio Philippi Labbei biturici, etc. Parisiis, 1657, 2 vol. in-fol. Labbe, Nova Biblioth. mss. libr.
- Essai sur la musique ancienne et moderne (par J.-Benj. de Laborde et l'abbé Roussier). Paris, 1780, 4 vol. in-4. Laborde (B. de), Ess. sur la musique.
- Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre; par le comte Léon de Laborde. Paris, 1853, 2 vol. pet. in-8. Laborde (Léon de), Les Ducs de Bourgogne.
- Les Ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV<sup>e</sup> siècle, etc., par le comte Léon de Laborde. Paris, 1849, 1851, 1852, 3 vol. gr. in-8. Laborde (L. de), Notice des émaux, etc.

- La Croix du Maine, Biblioth. fr.  
Lais inédits, publ. par Francisque Michel.
- Lasca (tl), Nouvelle.
- Lasteyrie, Hist. de la peinture sur verre.
- La Tour Landry (Le Livre du chevalier de).
- Launoij, de Varia Aristotelis fortuna.
- Launoij, Navarr. gymnas. hist.
- Layamon's Brut.
- Lebeuf, Dissertat.
- Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris.
- Lebeuf, Mém. sur Auxerre.
- Le Clerc (Viel.).
- Leibnitz, Access. histor.
- Leibnitz, Scriptor. rer. brunsvic.
- Le Laboureur, Hist. de Charles VI.
- Leland, de Scriptor. britan.
- Le Long et Fontette, Biblioth. hist. de la Fl.
- Le Long (Nic.), Hist. du dioc. de Laon.
- Le Maire, Antiq. d'Orl.
- Lenfant, Hist. du conc. de Pise.
- Lenoir (Alb.), Archit. monast.
- Lenoir (Alex.), Musée des mon. fr.
- Leo Drouyn, Choix des types.
- Bibliothèque française de La Croix du Maine. Voyez *Du Verdier*.
- Lais inédits des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, par Francisque Michel. Paris, 1836, in-12.
- La prima e la seconda cena, Nouvelle di Antonfrancesco Grazzini, detto il Lasca. Londra (Livorno), 1793, 2 vol. in-8.
- Histoire de la peinture sur verre, d'après ses monuments en France, par Ferdinand de Lasteyrie. Paris, 1853, 1857, in-fol.
- Le Livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles, publié d'après les manuscrits de Paris et de Londres par Anatole de Montaigon. Paris, 1854, in-16.
- Joannis Launoij... de Varia Aristotelis in academia parisiensi fortuna liber. Lutetiae Parisiorum, 1662, in-8.
- Joannis Launoij constantiensis, parisiensiis theologi, Regii Navarræ gymnasii parisiensiis historia. Parisiis, 1677, in-4.
- Layamon's Brut, or Chronicle of Britain, a poetical semi-saxon paraphrase of the Brut of Wace: new first published from the cottonian ms. in the British Museum, with a literal translation, notes and a grammatical glossary, by sir Fred. Madden. London, 1847, 3 vol. gr. in-8.
- Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Paris, suivies de plusieurs éclaircissements sur l'histoire de France, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1739, 3 vol. in-12.
- Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1754-1758, 15 vol. in-12.
- Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1753, 2 vol. in-4.
- Voyez *Cicéron* (*Œuvres complètes de*), et *Histoire littéraire de la France*.
- Godefridi Guilielmi Leibnitii Accessiones historicae, etc. Lipsiæ et Hanooveræ, 1698, 2 vol. in-4.
- Scriptores rerum brunsvicensium illustrationi inservientes, cura Gothofredi Guillelmi Leibnitzii. Hanooveræ, 1707-1711, 3 vol. in-fol.
- Histoire de Charles VI, roy de France, etc., traduite sur le manuscrit latin par Le Laboureur. Paris, 1663, 2 vol. in-fol. — Voy. *Histoire de la pairie*.
- Commentarii de Scriptoribus britannicis, auctore Lelando loudinate, ed. Ant. Hall. Oxonii, 1709, 2 vol. in-8.
- Bibliothèque historique de la France, par Jacques Le Long, édit. augmentée par Fevret de Fontette. Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.
- Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon. Châlons, 1783, in-4.
- Histoire et antiquitez de la ville et duché d'Orléans, par François Le Maire, conseiller au présidial d'Orléans. Orléans, 1645, 4 part. in-4.
- Histoire du concile de Pise, par Jacques Lenfant. Amsterdam, 1724, 2 vol. in-4.
- Architecture monastique, par Albert Lenoir. Paris, 1852, 1856, 2 vol. in-4.
- Musée des monuments français, etc., par Alexandre Lenoir. Paris, 1800-1821, 8 vol. in-8.
- Choix des types les plus remarquables de l'architecture religieuse au moyen âge dans le département de la Gironde. Bordeaux, 1845, in-fol.

- Bibliotheca præmonstratensis, auctore Joanne Le Paige. Parisiis, 1633, in-fol. Le Paige, Biblioth. præmonstr.
- Polycarpi Leyseri Historia poetarum et poematum medii ævi decem, post annum a nato Christo CCCC, sæculorum. Halæ-Magdeb., 1721, al. 1741. in-8. Leyser, Hist. poet. med. ævi.
- Liber trium virorum et trium spiritualium virginum (ed. Jacobo Fabro stapulensi). Parisiis, 1513, in-fol. Liber trium virorum, etc.
- La Librairie de Jean duc de Berri, au château de Melun sur-Yevre, publ. par Hiver de Beauvoir. Paris, 1860, pet. in-8. Librairie (La) de Jean duc de Berri.
- Philippi a Limborch, SS. theologiæ inter Remonstrantes professoris, Historia Inquisitionis, cui subjungitur liber Sententiarum Inquisitionis tolosanæ ab anno Chr. 1307 ad ann. 1323. Amstelodami, 1692, in-fol. Limborch (Van). Hist. Inquisition.
- Orlandino, per Limerno Pitocco da Mantova (Teofilo Folengo) composto. Vinegia, 1550, pet. in-8. Limerno Pitocco, Orlandino.
- Singularités historiques et littéraires, contenant plusieurs recherches, découvertes et éclaircissements sur un grand nombre de difficultés de l'histoire ancienne et moderne (par dom Jean Liron). Paris, 1738-1740, 4 vol. in-12. Liron, Singular.
- Voyez *Pline, Journal des Savants*, et *Histoire littéraire de la France*.
- Le livre des faits de Boucicaut, dans les tom. VI et VII de la Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France. Voy. *Collection des mémoires*.
- De Bibliothecis liber singularis, auctore Johanne Lomeiero, ecclesiæ deutchoniensis pastore. Zutphamiæ, 1669, pet. in-8, et dans le recueil de Mader de Bibliothecis (accessio altera). Helmstadt, 1705, in-4. Lomeier, de Biblioth.
- Les Arts somptuaires : histoire du costume et de l'ameublement, etc., introduction et texte par Ch. Louandre. Paris, 1852, 4 vol. gr. in-4. Louandre, Arts somptuaires.
- The Bibliographer's manual of english literature, etc., by William-Thomas Lowndes, new edition. London, t. I-III, 1857-1861. Lowndes, The Bibliogr. manual.
- Grundriss der Kunstgeschichte, von Wilhelm Lübke. Stuttgart, 1860, trois livraisons gr. in-8. Lübke, Grundriss.
- Vorschule zur Geschichte der Kirchenbaukunst des Mittelalters, von Wilhelm Lübke. Leipzig, 1858, gr. in-8. Lübke, Vorschule, etc.
- Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi, diplomatum et monumentorum ineditorum, ex museo J.-Petri Ludewig. Francof. et Lips., 1720-1740, 12 vol. in-8. Ludewig, Rel. mss.
- Ludus sancti Jacobi; fragment de mystère provençal, découvert et publié par Camille Arnaud. Marseille, 1858, pet. in-8. Ludus sancti Jacobi.

## M

- Acta sanctorum ordinis Sancti-Benedicti, in sæculorum classes distributa, colligere cœpit D. Lucas Dacheri; D. J. Mabillon illustravit, edidit, etc. Parisiis, 1668-1702, 9 vol. in-fol. Mabillon, Acta SS. ord. S.-Bened.
- Vetera Analecta, studio Johannis Mabillon. Parisiis, 1675-1685, 4 vol. in-8; 1713, in-fol. Mabillon, Analect.
- Annales ordinis Sancti-Benedicti, descripti a Johanne Mabillon et Renato Massuet. Parisiis, 1703-1739, 6 vol. in-fol. Mabillon, Annual.
- Johannis Mabillonii Iter italicum, in ejusdem et Mich. Germain Museo italico. Parisiis, 1687, 1689, 2 vol. in-4. Mabillon, Iter italic.

- Mabillon, Ouvr. posthumes. Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart, publ. par D. Vincent Thuillier. Paris, 1724, 3 vol. in-4.
- Machiavel, Stor. florentine. Tutte le Opere di Nicolò Machiavelli, cittadino et secretario fiorentino, divise in V parti, et di nuovo con somma accuratezza ristampate. Senza luogo, 1550, 5 tom. en 1 vol. in-4.
- Magnum spec. exemplor. Magnum speculum exemplorum, ex plus quam sexaginta auctoribus pietate, doctrina et antiquitate venerandis, variisque historiis, tractatibus et libellis excerptum. Duaci, 1605, 2 vol. in-4.
- Malet (Giles), Inventaire de la biblioth. du Louvre. Inventaire ou Catalogue des livres de l'ancienne Bibliothèque du Louvre, fait en l'année 1373 par Giles Malet (publié par van Praet) Paris, 1836, in-8.
- Manni, Istoria del Decamerone. Istoria del Decamerone di Giovanni Boccaccio, scritta da Domenico-Maria Manni, academico fiorentino. In Firenze, 1742, in-4.
- Mansi, Concil. Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio, editio novissima, duabus parisiensibus et prima veneta longe auctior atque emendatior, ed. J. Dom. Mansi. Florentiae et Venetiis, 1759-1798, 31 vol. in-fol.
- Mannel (D. Joan). El Conde Lucanor. El Conde Lucanor, compuesto por don Juan Manuel, publicado por A. Keller. Stuttgart, 1839, in-8. — Trad. fr. par Adolphe de Puibusque, Paris, 1854, in-8.
- Manzi, Disc. sopra gli spettacoli. Discorso di Guglielmo Manzi sopra gli spettacoli, le feste ed il lusso degli Italiani nel secolo XIV. Roma, 1818, in-8.
- Marchand, Dict. hist. Dictionnaire historique, ou Mémoires critiques et littéraires, etc., par Prosper Marchand. La Haye, 1758, 1759, 2 vol. in-fol.
- Marchese, Mem. dei più insigni pittori. Memorie dei più insigni pittori, scultori e architetti domenicani, del P. L. Vincenzio Marchese, dello stesso istituto. Firenze, 1843, volume primo, in-8.
- Marie de France, Poés. de). Poésies de Marie de France, poète anglo-normand du XIII<sup>e</sup> siècle, publiées d'après les mss. par B. de Roquefort. Paris, 1820, 2 vol. in-8.
- Marin Samulo, Secreta fidelium crucis. Secreta fidelium crucis, par Marin Samulo, dans le recueil de Bongars, Gesta Dei per Francos, Hanoviae, 1611, 2 vol. in-fol.
- Marot, Oeuvres. Oeuvres de Clement Marot, éd. du chevalier Gordon de Percey (l'abbé Lenglet Du Fresnoy). La Haye, 1731, 6 vol. in-12.
- Martini. Voy. *Bibliotheca cluniacensis*.
- Marsand, Mss. ital. I Manoscritti italiani della regia biblioteca parigina, e delle tre regie biblioteche: l'Arsenale, Santa-Genovefa, la Mazarina; dal dottore Antonio Marsand. Parigi, 1835, 1838, 2 vol. in-4.
- Martene, Ampliss. collect. Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio, studio Edmundi Martene et Ursini Durand. Parisiis, 1724-1733, 9 vol. in-fol.
- Martene, de Monach. rit. De Antiquis Ecclesiae ritibus libri III, etc., collecti atque exornati a R. P. domno Edmundo Martene, etc. Accedunt tractatus de Antiqua Ecclesiae disciplina in divinis celebrandis officiis, de Monachorum ritibus libri V denuo illustrati, Manuscriptorum opusculorum ad Monachorum ritus appendix. Venetiis, 1783, 4 vol. in-fol.
- Martene, Thes. anecd. Thesaurus anecdotorum novus, complectens epistolas, diplomata, etc., studio Edmundi Martene et Ursini Durand. Parisiis, 1717, 5 vol. in-fol.
- Martene, Voyage litt. Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (Martene et Durand). Paris, 1717, 1724, 2 vol. in-4.
- Martin (H.), Hist. de Fr. Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par B.-L.-Henri Martin; quatrième édition. Paris, 1855-1860, 17 vol. gr. in-8.
- Mas Latrie, Hist. de Chypre. Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan, par L. de Mas Latrie. Paris, 1852-1861, tom. I-III, gr. in-8.

- Matthæi Paris, monachi Albanensis, Historia major, sive Rerum anglicarum historia a Guillelmi adventu ad ann. 1273. Turici, 1589, in-fol. — Londini, ed. Willielmo Wats. 1640, 1641, 2 vol. in-fol. — Parisiis, 1644, in-fol. Matth. Paris  
Hist. maj.
- Altfranzösische Lieder, beichtet und erläutert mit Bezugnahme auf die provenzalische, altitalienische und mittelhochdeutsche Liederdichtung, nebst einem altfranzösischen Glossar, von Eduard Matzner. Berlin, 1853, in-8. Matzner, Alt-  
französische Lie-  
der.
- Gli Scrittori d'Italia, cioè Notizie storiche e critiche intorno alle vite e agli scritti dei letterati italiani, del conte Giannmaria Mazzuchelli, bresciano. Brescia, 1753-1763, vol. I et II, 6 part. in-fol. Mazzuchelli,  
Scrittori d'Italia.
- Specimen historiae litterariae florentinae sæculi decimimerti ac decimiquarti, sive Vitæ Dantis, Petrarchæ ac Boccacci, a cel. Jannotio Manetto sæculo XV scripta: recensente Laurentio Melius. Florentia, 1747, gr. in-8. Melius, Specim.  
hist. litt. flor.
- Voy. *Ambrosii Traversarii Epist.*  
Mélanges de littérature et d'histoire, recueillis et publiés par la Société des bibliophiles français. Paris, 1850, in-8. — Nouveaux mélanges. Paris, 1856, in-8. Melius, Vita  
Ambros.  
Mélanges des bi-  
bliophiles.
- Mélanges tirés d'une grande bibliothèque. Paris, 1779-1788, 70 tom. en 69 vol. in-8. Mélanges tirés  
d'une gr. biblioth.
- Bibliografia dei romanzi e poemi cavallereschi italiani, seconda edizione, corretta ed accresciuta (da Gaetano de' conti Melzi). Milano, 1838, in-8. Melzi, Bibliogr.  
dei romanzi.
- Abhandlung der philosophisch-philologischen Classe der königl. Bayerischen Akademie der Wissenschaften. München, 1835-1862, 9 vol. in-4. — A. der historischen Classe, 1835-1862, 9 vol. in-4. Mem. de l'Acad.  
de Bavière.
- Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles, 1820-1859, 31 vol. in-4.  
Voy. *Berlin (Mém. de l'Acad. de)*. Mem. de l'Acad  
de Belgique.  
Mém. de l'Acad.  
de Berlin.
- Mémoires de la Société des antiquaires de France. Paris, 1817-1834, 10 vol. in-8. — 1835-1850, 10 vol. in-8. — 1852-1859, 4 vol. in-8. Mém. des anti-  
quaires de Fr.  
Mém. de l'Acad.  
des Inscript.
- Voy. *Académie des Inscriptions.*  
Mémoires de l'Académie de Metz. Metz, 1829-1860, 22 vol. in-8. Mém. de l'Acad  
de Metz.
- Publications de la Société archéologique de Montpellier. Montpellier, 1835-1860, 3 part. in-4. Mém. de la Soc.  
archéol. de Mont-  
pellier.
- Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. Caen et Paris, 1825-1861, 24 vol. in-4. Mém. de la Soc.  
des antiq. de Nor-  
mandie.
- Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Amiens, 1838-1862, 18 vol. in-8. Mém. de la Soc.  
des antiq. de Pi-  
cardie.
- Mémoires de l'Académie de Turin, Littérature et beaux-arts. Turin, 1803-1813, 5 vol. in-4. — Seconde série italienne : Memorie della reale Accademia delle scienze in Torino. Torino, 1839-1861, 19 vol. in-4. Mém. de l'Acad.  
de Turin.
- Mémoires pour la Vie de François Pétrarque, tirés de ses œuvres et des auteurs contemporains, avec des notes ou dissertations, et les pièces justificatives (par l'abbé de Sade). Amsterdam (Avignon), 1764-1767, 3 vol. in-4. Mém. sur Pe-  
trarque.
- Dictionnaire étymologique de la langue française, par Ménage. Paris, 1750, 2 vol. in-fol. Ménage, Dict.  
étymolog.

- Menagianna.** Menagianna, ou les bons mots, et remarques critiques, historiques, morales et d'érudition de Ménage, recueillis par ses amis. Paris, 1729, 4 vol. in-12.
- Ménagier (Le) de Paris.** Le Ménagier de Paris, traité de morale et d'économie domestique, composé vers 1393 par un Parisien (publ. par Jérôme Pichon). Paris, 1847, 2 vol. in-8.
- Méon, Fabliaux.** Fabliaux et contes des poètes français des XII-XV<sup>e</sup> siècles (publiés par Barbazan). Paris et Amsterdam, 1756, 3 vol. in-12. — Nouvelle édition, augmentée par Méon. Paris, 1808, 4 vol. in-8. — Nouveau recueil de Fabliaux et contes inédits, publié par Méon. Paris, 1823, 2 vol. in-8. — Méon a publié aussi le Roman de Renart (Paris, 1826, 4 vol. in-8), et donné une nouvelle édition du Roman de la Rose. Paris, 1814, 4 vol. in-8.
- Mercur de Fr.** Mercure de France. Paris, 1717-1778, 603 vol. in-12. — 1778-1792. 174 vol. in-12.
- Mérimée, Notes d'un voy.** Notes d'un voyage dans le midi de la France, par Prosper Mérimée. Paris, 1835, in-8.
- Michel (Fr.), Étoffes de soie.** Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent, etc., par Francisque Michel. Paris, 1852, 1854, 2 vol. in-4.
- Michel (Francisque), Libri Psalmorum.** Libri Psalmorum versio antiqua gallica. E cod. ms. in biblioth. Bodleiana asservato... nunc primum descripsit et edidit Franciscus Michel. Oxonii, 1860, in-8.
- Michelet, Hist. de Fr.** Histoire de France jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, par Jules Michelet, sec. éd. Paris, 1845, 6 vol. in-8.
- Mille et une nuits.** Les Mille et une nuits, trad. de Galland, publ. par Loiseleur-Deslongchamps. Paris, 1838, gr. in-8.
- Miller (W.-H.), Sire Degarre.** Sire Degarre, a metrical romance of the end of the thirteenth century, presented to the members of the Abbotsford club, as a contribution from the late William-Henry Miller. Edinburgh, 1849, in-4.
- Millin, Antiq. nation.** Antiquités nationales, ou Recueil de monuments pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire français, etc., par Aubin-Louis Millin. Paris, 1790-an VIII, 5 vol. in-4.
- Moléon (De), Voyages liturg. de France.** Voyages liturgiques de France, ou Recherches faites en diverses villes du royaume, par le sieur de Moléon (J.-B. Lebrun des Marettes). Paris, 1718, in-8.
- Monasticon anglicanum.** Monasticon anglicanum, a History of the abbies and other monasteries, hospitals, frieries, and cathedral and collegiate churches, with their dependencies, in England and Wales, etc., originally published in latin by William Dugdale, enriched... by John Caley, sir Henry Ellis, and the rev. Bulkeley Bandinel. London, 1846, 8 vol. in-fol.
- Mone, Anzeiger für Kunde, etc.** Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit, herausgegeben von Franz-Joseph Mone. Karlsruhe, Nurenberg, 1832-1839, 8 part. in-4.
- Moistrelet, Chron.** Chronique d'Enguerrand de Monstrelet, nouvelle édition, entièrement refondue sur les manuscrits, avec notes et éclaircissements, par J.-A. Buchon. Paris, 1826, 1827, 15 vol. in-8. — Éd. de L. Douët d'Arcq. Paris, 1857-1862, t. I-VI, in-8.
- Montaigne (Ess. de).** Les Essais de messire Michel, seigneur de Montaigne, éd. publ. par J.-Vict. Le Clerc. Paris, 1826-1828, 5 vol. in-8.

- OEuvres complètes de Montesquieu. Paris, 1826, 8 vol. in-8. Montesquieu ,  
Espr. des lois.
- Diarium italicum, sive Monumentorum veterum, bibliothecarum, museorum, etc., notitiæ singulares in itinerrario italico collectæ a R. P. D. Bernardo de Montfaucon. Parisiis, 1702, in-4. Montfaucon ,  
Diar. italic
- Les Monuments de la monarchie française, avec les figures de chaque règne que l'injure du temps a épargnées, par le R. P. de Montfaucon. Paris, 1729-1733, 5 vol. in-fol. Montfaucon ,  
Mon. de la monarch. fr.
- Monumenta franciscana, scilicet Thomas de Eccleston, de Adventu fratrum Minorum in Angliam; Adæ de Marisco Epistolæ; Registrum fratrum Minorum Londoniæ. Ed. by J.-S. Brewer. London, 1858, in-8. Monum. franciscana.
- Monumenta historica britannica, or Materials for the history of Britain, from the earliest period to the end of the reign of king Henri VII. Published by command of her Majesty. London, 1848, in-fol., t. I (le seul publié). Monum. histor. britannica.
- Theatrum chronologicum sacri cartusienis ordinis, lectori exhibens ordinis ejusdem primordia et consuetudines, priores magnæ cartusiæ, ord. gen., cardinalium purpuras, episcoporum infulas, scriptorum athenæum, etc., a D. Carolo-Josepho Morotio. Taurini, 1681, in-fol. Morotio, Theatr. cartusian.
- Le Moyen âge et la Renaissance, histoire et description des mœurs et usages, du commerce et de l'industrie, etc. (par Paul Lacroix et Ferdinand Seré). Paris, 1848-51, 5 vol. gr. in-4. Moyen (Le) âge et la Ren.
- Antiquitates italicæ mediæ ævi, sive Dissertationes, etc., auctore Ludovico-Antonio Muratorio. Mediolani, 1738-1742, 6 vol. in-fol. Muratori, Antiq. italic.
- Rerum italicarum Scriptores, a Ludov.-Anton. Muratorio collecti. Mediolani, 1723-1751, 25 t., 28 vol. in-fol. Muratori, Ber. ital. Scriptor.
- Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluni. Catalogue. Paris, 1858, in-8. Musée de Cluni, Catal.
- Notice des tableaux et des portraits exposés dans les galeries du Muséum-Calvet de la ville d'Avignon. Avignon, sans date, in-8. Muséum Calvet.

## N

- Voy. *Svenska Fornskrift-Sällskapet*.
- Manuale della Letteratura del primo secolo della lingua italiana, compilato dal professore Vincenzo Nannucci. Firenze, 1837-1839, 3 vol. in-8. Nannos och Valentin.  
Nannucci, Manuale.
- Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, documents recueillis par Canestrini et publiés par Abel Desjardins. Paris, 1859, 1862, 2 vol. in-4. Négociat. de la Fr. avec la Toscane.
- Viaggio antiquario ne' contorni di Roma, di Antonio Nibby. Roma, 1819, 2 vol. in-8. Nibby, Viaggio ne' contorni di Roma.
- Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages, par le P. Nicéron, barnabite. Paris, 1727-1745, 43 t., 44 vol. in-12. Nicéron, Mém.
- Ancient metrical romances from the Auchinleck manuscript. The romances of Rouland and Vernagu, and Otuel, presented to the members of the Abbotsford club by Alexander Nicholson. Edinburgh, 1836, in-4. Nicholson (A.), Anc. metr. rom.

- Nigellus Wireker, Spec. stultor. Brunellus Vigelli et Vetula Ovidii; seu Opuscula duo auctorum incertorum, prius quidem Vigelli qui fertur, Speculum stultorum; posterius vero libri tres de Vetula, Ovidii falso sic dicti. Wolferbyti, 1662, in-8.
- Nicomache, Εισαγωγή ἀριθμ. Theologumena arithmetica. Accedit Nicomachi gerasini Institutio arithmetica, ad fidem codicum monacensium emendata. Edidit Fridericus Astius. Lipsiæ, 1817, in-8.
- Nostredame (Ces. de), Hist. de Provence. L'Histoire et chronique de Provence de Casar de Nostradamus, gentilhomme provençal. Lyon, 1614, in-fol.
- Nostredame (J. de), Vie des poëtes prov. Les Vies des plus célèbres et anciens poëtes provençaux qui ont fleuri du temps des comtes de Provence, par Jehan de Nostre-Dame, procureur en la cour du parlement de Provence. Lyon, 1575, pet. in-8. — Traduction italienne. Voy. *Crescimbeni*.
- Notices et extr. des manuscr. Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, publiés par l'Académie des Inscriptions. Paris, 1787-1862. 20 vol. in-4.
- Noulet, Recherches, etc. Recherches sur l'état des lettres romanes, dans le midi de la France, au XIV<sup>e</sup> siècle; par le d<sup>r</sup> J.-B. Noulet. Toulouse, 1860, in-8.
- Nouv. traité de Diplomatique. Voy. *Diplomatique (Nouveau traité de)*.

## O

- O'Callaghan, Letter from king John. Letter from king John of France to his son Charles, edited by O'Callaghan. London, 1856, in-8.
- Ochoa, Catal. de los mss. españ. Catalogo razonado de los manuscritos españoles existentes en la Biblioteca real de Paris, seguido de un suplemento, etc., por Eugenio de Ochoa. Paris, 1844, in-4.
- Octavian. The romance of the Emperor Octavian, ed. by James O. Halliwell. London, 1844, pet. in-8. — Voy. *Conybeare*.
- Olim (les). Les Olim, ou registres des arrêts rendus par la cour du roi, sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, etc., publ. par Bengnot, Paris, 1839-1848, 3 tom. en 4 vol. in-4.
- Orderic Vital, Hist. Orderici Vitalis Historia ecclesiastica, ed. Aug. Le Prevost. Parisiis, 1838-1855, 5 vol. in-8.
- Orléans (H. d), Miscellan. of the Philobiblon Society. Miscellanies of the Philobiblon Society. London, 1855-1859, 5 vol. in-8. (H. d'Orléans, Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre; dans le tom. II, sect. 6, p. 1-190.)
- Oroux, Hist. eccl. de la cour. Histoire ecclésiastique de la cour de France, par Oroux. Paris, 1776, 1777. 2 vol. in-4.
- Oudin (Cas.), Scriptor. Eccl. Casimiri Oudini Commentarius de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis, cum multis dissertationibus. Francofurti et Lipsiæ, 1722, 3 vol. in-fol.

## P

- Palermo, Mss. della Palat. di Firenze. I Manoscritti dell' I. R. Palatina di Firenze, ordinati ed esposti da Francesco Palermo. Firenze, 1853, 1862. 2 vol. in-4.
- Palsgrave, f. claire, de la langue fr. L'Éclaircissement de la langue française, par Jean Palsgrave, suivi de la Grammaire de Giles du Guez; ouv. publiés pour la première fois en France par F. Génin. Paris, 1852, in-4.

- Annales typographici, ab artis origine ad ann. 1536, post Maittairii, Denissii, aliorumque curas, in ordinem redacti, emendati et aucti opera Georgii-Wolfgangi Panzer. Norimbergæ, 1793-1803, 11 vol. in-4.* Panzer, *Annal. typogr.*
- Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano, oggi di Malta, raccolto da varj documenti di quell' archivio, per servire alla storia dello stesso ordine in Soria, del P. Sebastiano Paoli. Laeca, 1733, 1737 2 vol. in-fol.* Paoli (Seb.), *Codice diplomatico.*
- Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, par Philibert Papillon (publiée par Joly). Dijon, 1742, 2 part. in-fol.* Papillon, *Biblioth. des aut. de Bourgogne.*
- Le Cabinet historique, revue mensuelle, sous la direction de Louis Paris, depuis 1854, à Paris, in-8.* Paris (L.), *Cabinet hist.*
- Les Manuserits françois de la Bibliothèque du roi, leur histoire, etc., par Paulin Paris. Paris, 1836-1848, vol. I-VII, in-8. — Voy. aussi *Berte aus grans piés, Chanson d'Antioche, Chroniques de Saini-Denis, Garin le Loherain, Histoire littéraire de la France.** Paris (P.), *Mss. fr.*
- Le Romancero français. Histoire de quelques anciens trouvères, et Choix de leurs chansons. Le tout nouvellement recueilli par Paulin Paris. Paris, 1833, in-12.* Paris (P.), *Romancero.*
- Some account of domestic architecture in England from Richard II to Henry VIII, by the editor of the Glossary of architecture. Oxford, 1859, 2 part. in-8.* Parker, *Some account, etc.*
- Partonopous und Melior, altfranzösisches Gedicht des 13. Jahrhunderts, in mittelniederländischen und mittelhochdeutschen Bruchstücken, etc., herausgegeben von Massmann. Berlin, 1847, in-8.* Partonopous.
- Le Pas Salladin, pièce historique en vers, relative aux eroisades, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque du roi, par G.-S. Trebutien. Paris, 1836, gr. in-8 de 24 p.* Pas (Le) Salladin.
- Recherches de la France, par Estienne Pasquier. Paris, 1643, in-fol., et t. I de ses OEuvres. Amsterdam (Trévoux), 1723, 2 vol. in-fol.* Pasquier, *Œuvres.*
- Il Pecorone di ser Giovanni Fiorentino, nel quale si contengono cinquanta novelle antiche, belle d' invenzione e di stile. Milano, 1804, 2 vol. in-8.* Pecorone (Il), *Novelle.*
- Catalogue des livres des dues de Bourgogne, par Peignot. Dijon, 1841, in-8.* Peignot, *Catal. des livres des dues de B.*
- Memorie per servire alla Vita di Dante, dans l'édition de Dante publiée par Zatta. Venise, 1757, 1758, 5 vol. in-4. Et à part, Florence, 1823, in-8.* Pelli, *Memor. per servire alla Vita di Dante.*
- Monumenta conventus tolosani ordinis fratrum Prædicatorum primi, ex vetustissimis mss. originalibus transcripta, etc., in quibus Historia almi hujus conventus distribuitur, etc., scriptore P. J.-Jac. Perein (de Montgailard), tolosate, tolosanique conventus alumno. Tolosæ, 1693, in-fol.* Perein, *Monum. convent. tolosan.*
- Reliques of ancient english poetry, by Thomas Percy, lord bishop of Dromore. London, 1844, 3 vol. pet. in-8.* Percy, *Reliq. of anc. engl. poetry.*
- Opere del conte Giulio Perticari. Milano, 1823, 2 vol. pet. in-8.* Perticari, *Scrittori del trecento.*
- Monumenta Germaniæ historica, edidit Georgius-Heinricus Pertz. Hannoveræ, 1826-1861, vol. I-XVII, in-fol.* Pertz, *Monum. German. hist.*
- Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, par Petitot et Monmerqué. Paris, 1819-1827, 52 tom. en 53 vol. in-8.* Petitot et Monmerqué, *Mém. relat. à l'hist. de Fr.*

- Petrarque, Opere. Fr. Petrarckæ Opera quæ extant omnia. Basileæ, 1581, in-fol. — Epistolæ familiares, etc. Lugduni, 1601, pet. in-8. — Epistolæ de rebus familiaribus et variæ, studio et cura Josephi Fracassetti. Florentiæ, 1859, 1862, t. I et II, in-8.
- Petrarque, Rime. Rime di Francesco Petrarca, col commento del Tassoni, del Muratori, e di altri. Padova, 1826, 1827, 2 vol. en quatre parties.
- Petri Etes. Opera. Petri Blesensis Opera (edente Petro Goussainville). Parisiis, 1667. in-fol.
- Petri Venerabilis Epistola. Voy. *Bibliotheca cluniacensis*.
- Pez, Thes. anecdot. Bernardi Pezii Thesaurus anecdotorum novissimus. Augustæ Vindelicorum, 1721-1729, 6 vol. in-fol.
- Philelpho (Mar.), Vita Dantis. Vita Dantis Aligherii a J. Mario Philelpho scripta, nunc primum ex codice Laurentiano in lucem edita et notis illustrata (a canonico Dominico Moreni). Florentiæ, 1828, in-8.
- Philippe de Valois et Alphonse IV. Lettre de Philippe de Valois à Alphonse IV, roi d'Aragon, tirée des registres du parlement de Paris, et publiée pour la première fois par Francisque Michel. Paris. 1835, in-8.
- Philippe Mouskès, Chron. Chronique rimée de Philippe Mouskès, publ. par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1836, 1838, 2 vol. in-4. — Supplément, ibid., 1845, in-4.
- Pierre Berchorre, Repetitor. R. P. Petri Berchorii, pietaviensis, ordinis Sancti-Benedicti, Opera omnia. Coloniae Agrippinæ, 1684, 3 vol. in-fol.
- Piper, Mytholog. Mythologie und Symbolik des christ. Kunst, von Ferdinand Piper. Weimar, 1847, 1851, 2 part. in-8.
- Pistorii Rer. germ. scriptor. Rerum germanicarum scriptores aliquot insignes, etc., primum collectore J. Pistorio, etc., nunc denuo curante Burc.-Goth. Struvio. Ratisbonæ. 1726, 3 vol. in-fol.
- Pitsei, Scriptor. angl. Joannis Pitsei de Illustribus Angliæ scriptoribus, in t. I Relationum historicarum de Rebus anglicis. Parisiis, 1619, in-4.
- Plin. Natur. hist. Cæii Plinii Secundi Naturalis historiæ libri XXXVII, cum selectis commentariis Joan. Harduini ac recentiorum interpretum. Parisiis, 1827-1833, 10 tom. en 13 vol. in-8. — Lat. et fr., par Émile Littré. Paris, 1848, 1850, 2 vol. gr. in-8.
- Poés. des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Poésies des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, publiées d'après des éditions gothiques et des manuscrits. Paris, Sylvestre, 1832, gr. in-8. goth.
- Poésies du roi de Navarre. Les Poésies du roi de Navarre, avec des notes et un glossaire français, par Lévesque de la Ravalière. Paris, 1742, 2 vol. pet. in-8.
- Πρέσβος (Ὁ) ἰππότης. Ὁ πρέσβος ἰππότης. Ein griechisches Gedicht aus dem Sagenkreise der Tafelrunde, her. von Adolf Ellissen. Leipzig, 1846, in-8.
- Promptuarium exemplorum. Promptuarium exemplorum Discipuli (sans indication de lieu ni de date, XV<sup>e</sup> siècle), in-fol. goth. Voyez *Herolt*.
- Proprietat. (De) Pulci, Morgante magg. Voy. *Barthelemi de Glanville*.
- Pulci, Morgante magg. Il Morgante maggiore di messer Luigi Pulci, fiorentino. Firenze. 1732, in-4.

## Q

- Quadrio, Storia l'ogni poesia. Quadrio. Della storia e della ragione d' ogni poesia volumi quattro, di Francesco-Saverio Quadrio. Bologna e Milano, 1739-1752, 4 tom. en 7 part. in-4.
- Quétif. Voy. *Échard*.

## R

- OEuvres de Rabelais, avec des remarques historiques et critiques (par Le Duchat, etc.), Paris, 1732, 5 vol. in-8. — Paris, 1823, 9 vol. gr. in-8. Rabelais, OEuvres.
- Raccolta di rime antiche toscane (pubblic. dal marchese di Villarosa). Palermo, 1817, 4 vol. pet. in-4. Raccolta di rime ant. tosc.
- Chronique du très magnifique seigneur Ramon Muntaner, p. 217-564 des Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII<sup>e</sup> siècle, publ. par Buchon. Paris, 1840, gr. in-8. Ramon Muntaner, Chron.
- Voy. *Hugues Faidit*.
- Choix des Poésies originales des troubadours, par Raynouard. Paris, 1816-1821, 6 vol. in-8. — Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue des troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine; précédé d'un nouveau choix des poésies originales des troubadours et d'extraits de poèmes divers; par le même. Paris, 1836-1844, 6 vol. in-8. Raymond Vidal, las Rasos de Trobar. Raynouard, Choix, etc.—Lexique romao.
- Li Reali di Francia, ne' quali si contiene la generatione de gli imperatori, re, duchi, prencipi, baroni e paladini di Francia. Bassano, 1734, pet. in-8. Reali (Li) di Francia.
- Scriptores rerum gallicarum et francicarum. Recueil des historiens des Gaules et de la France, par dom Bouquet et d'autres bénédictins; depuis le tom. XIII, par dom Brial; les tomes XIX et XX, par Daunou et Naudet; le tom. XXI, par N. de Wailly et Guigniaut. Paris, 1738-1855, 21 vol. in-fol. Rec. des histor. de la Fr.
- Chronica Karoli sexti. Chronique du religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, publiée en latin pour la première fois et traduite par L. Bellaguet. Paris, 1839-1852, 6 vol. in-4. Relig. de S.-Den.
- Voy. *Wright (Thom.) et Halliwell*.
- Averroës et l'averroïsme, essai historique, par Ernest Renan, sec. éd. Paris, 1860, in-8. — Voy. *Histoire littéraire de la France*. Reliq. antiquar. Renan (Ern.). Averroës.
- Le Roman de Renart, publié par Méon. Paris, 1826, 4 vol. in-8. — Supplément, publié par Chabaille. Paris, 1835, in-8. Renart (Rou. de).
- Le Roman de Renart contrefait, par Le Clerc de Troyes; fragments, dans le Recueil des Poètes de Champagne, par P. Tarbé. Reims, 1851, in-8. Renart (Le) contrefait.
- Revue archéologique, ou recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge. Paris, seize années, 1845-1860, in-8. Rev. archéol.
- Revue des Sociétés savantes des Départements, etc. Paris, 1859-1862, 8 vol. in 8. Rev. des Soc. sav.
- Revue historique du droit français et étranger, paraissant tous les deux mois. Paris, 1854-1862, in-8. Rev. hist. du dr. fr.
- Itinerario ai paesi orientali di fra Riccoldo da Monte di Croce, domenicano. Firenze, 1793, in-8. Riccoldo da Monte di Croce, Itinerar.
- Histoire du roi d'Angleterre Richard, traictant particulièrement la rebellion de ses subiects et prinse de sa personne, composée par un gentilhomme françois de marque, qui fut à la suite dudict roy avec permission du roy de France. 1399. Dans le tome XX de l'*Archæologia*. Voy. ce mot. Richard (Hist. de), roi d'Angleterre.

- Rich. de Bury, Philobiblit. Richardi de Bury, episcopi dunelmensis, Philobiblion. ap. Mader. de Bibliothecis. Helmstadii, 1703, in-4.—Paris, éd. de Cocheris, 1856, in-12.
- Rinaldi, Aonal. ecclesiast. Voy. *Baronii Annales*.
- Ritson, Bibliogr. poet. Bibliographia poetica; a Catalogue of english poets, etc. (by Joseph Ritson). London, 1802, pet. in-8.
- Ritson, Metr. tom. Ancient english metrical romances, selected and publis'd by Joseph Ritson. London, 1802, 3 vol. pet. in-8.
- Rivet (Dom). Voy. *Histoire littéraire de la France*.
- Rizo, Cours de lit. gr. mod. Cours de littérature grecque moderne, donné a Genève par Jacovaky Rizo Neroulos, publié par Jean Humbert, sec. édition. Genève, 1828, in-8.
- Rob. Grosseteste, Christ d'amour. Robert Grosseteste, Carmina anglo-normannica. Chateau d'amour; to which are added La Vie de sainte Marie égyptienne, and an english version of the Chateau d'amour. Now first edited by Matthew Cooke. London, 1852, in-8.
- Robert, Fables inéd. Fables inédites des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, et Fables de la Fontaine, etc., précédées d'une notice sur les fabulistes, par A.-C.-M. Robert. Paris, 1825, 2 vol. in-8.
- Robson, Three early engl. metr. tom. Three early english metrical romances, edited by John Robson. London, 1842, in-4.
- Rog. Bac. Opera med. Fr. Rogeri Bacon Opera quædam hætenus inedita. Vol. I, containing Opus tertium, Opus minus, Compendium philosophiæ. Edited by J.-S. Brewer. London, 1859, in-8.
- Rog. Bacon Op. majus. Fratris Rogeri Bacon, ordinis Minorum, Opus majus, ad Clementem quartum, pontificem romanum. Ex ms. codice dubliniensi, cum aliis quibusdam collato, nunc primum edidit S. Jebb. M. D. Londini, 1733. in-fol. — Venetiis, 1750, pet. in-fol.
- Roland (Chanson de). La Chanson de Roland ou de Roncevaux, du XII<sup>e</sup> siècle. publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque bodléienne à Oxford, par Francisque Michel. Paris, 1837, gr. in-8. — La Chanson de Roland, poème de Theroulde, texte critique, accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes, par F. Génin. Paris, 1850, in-8.
- Romans des douze pairs de France. Romans des douze pairs de France, n<sup>os</sup> 1 à 11, savoir : 1<sup>o</sup> li Romans de Berte aus grans piés, précédé d'une lettre à M. Monmerqué sur les Romans des douze pairs, publié par Paulin Paris; 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> li Romans de Garin le Loherain, précédé de l'Examen du système de M. Fauriel sur les romans carlovingiens, publié par Paulin Paris; 4<sup>o</sup> li Romans de Parise la duchesse, publié par G.-F. Martonne; 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> la Chanson des Saxons, publiée par Francisque Michel; 7<sup>o</sup> li Romans de Raoul de Cambrai et de Bernier, publié par Edward Le Glay; 8<sup>o</sup> et 9<sup>o</sup> la Chevalerie Ogier de Danemarche, publiée par Barrois; 10<sup>o</sup> et 11<sup>o</sup> la Chanson d'Antioche, publiée par Paulin Paris. Paris, 1832-1848, 11 vol. in-12.
- Rose, Ét. sur le XIV<sup>e</sup> siècle. Études historiques et religieuses sur le XIV<sup>e</sup> siècle, ou Tableau de l'église d'Apt sous la cour papale d'Avignon, par l'abbé Rose. Avignon, 1842, in-8.
- Rosini, Storia della pitt. italiana. Storia della pittura italiana, esposta coi monumenti, dal prof. Giovanni Rosini. Pisa, 1838-1850, 4 vol. in-8, et planches in-fol.

- Petrarca, Giul. Celso e Boccaccio, illustrazione bibliologica, etc., del dottore Domenico Rossetti di Scander. Trieste, 1828, in-8. Rossetti (Domen.), Petrarca, G. Celso, etc.
- Le roman de Rou et des ducs de Normandie, par Wace, publ. d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, par Frédéric Pluquet (et Aug. Le Prevost). Rouen, 1827, 2 vol. in-8. Rou (Rom. de).
- OEuvres de J.-J. Rousseau. Paris, 1822-1825, 21 vol. in-18. Rousseau (J.-J.), OEuvres.
- OEuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIII<sup>e</sup> siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal. Paris, 1839, 2 vol. in-8. Rutebeuf (OEuvres de).
- Fœdera, conventiones, litteræ, et eujuscumque generis Acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, etc., in lucem missa studio Thomæ Rymer. Hagæ-Comitum, 1739-1745, 10 vol. in-fol. Rymer, Fœdera.

## S

- Novelle di Franco Sacchetti, cittadino fiorentino. Milano, 1815, 3 vol. gr. in-16. Sacchetti, Novelle.
- Mémoires littéraires (par Themiseul de Saint-Hyacinthe). La Haye, 1716, 2 parties in-8. Saint-Hyacinthe, Mém. littér.
- Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et sur la régence. collationnés sur le manuscrit original par Chéruel. Paris, 1856-1858, 20 vol. in-8. Saint-Simon, Mém.
- Mémoires sur l'ancienne chevalerie, par La Curne de Sainte-Palaye. Paris, 1781, 3 vol. in-12. Sainte-Palaye, Mém. sur la chevalerie.
- Les Demandes faites par le roi Charles VI touchant son État et le gouvernement de sa personne, avec les Réponses de Pierre Salmon, son secrétaire et familier; publiées, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, par G.-A. Crapelet. Paris, 1833, gr. in-8. Salmon, Demandes du roi Charles VI.
- Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV, publicadas por T.-A. Sanchez. Paris, 1842, in-8. Sanchez, Poes. castellan.
- Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la géographie pendant le moyen âge, et sur les progrès de la géographie après les grandes découvertes du XV<sup>e</sup> siècle, ... par le vicomte de Santarem. Paris, 1849 et ann. suiv., 3 vol. in-8. Santarem, Ess. sur l'histoire de la cosmographie, etc.
- Recherches sur la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique au delà du cap Bojador, et sur les progrès de la science géographique après les navigations des Portugais au XV<sup>e</sup> siècle; par le vicomte de Santarem. Paris, 1842, in-8. Santarem, Recherches, etc.
- De Clavis archigymnasii bononiensis professoribus a sæculo XI usque ad sæculum XIV (Inchoavit Maurus Sartius, edidit Maurus Fattorinus). Bononiæ, 1769, 1772, 2 part. in-fol. Sarti, de Clavis archigymn. bonon. prof.
- Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris, par Henri Sauval. Paris, 1724, 3 vol. in-fol. Sauval, Antiq. de Paris.
- Histoire du droit romain au moyen âge, par F.-C. de Savigny, traduit de l'allemand par Charles Guenoux. Paris, 1839, 4 tom. en 3 vol. in-8. Savigny, Hist. du dr. rom.
- Supplementum et castigatio ad Scriptores trium ordinum S.-Francisci a Waddingo aliisque descriptos, opus posthumum F.-Jo.-Hyacinthi Sbaraglia. Sbaraglia, Supplem. ad Wadding.

- leæ. Romæ, ex typographia S.-Michaelis ad Ripam, apud Linum Contedini, 1806, in-fol.
- Scriptores. Col- Collections d'écrivains divers, principalement ecclésiastiques : voy. *Buluze*.  
lect. hist. *Bolland, Canisius, Dacheri, Florez, Gerbert (Mart.), Henriquez, Labbe, Le Paige, Mabillon, Mai, Marrier, Martene, Pez...* d'historiens de France : *Bongars, Bouquet, Buchon, Daunou, Du Chesne (A.), Guizot, Pithou...* d'Angleterre : *Camden, Monumenta franciscana, Rymer, Wharton (Henr.)...* d'Allemagne : *Ekhart, Leibnitz, Ludewig, Mone. Pertz, Pez, Pistorius, Urstisius...* d'Italie : *Archivio storico italiano. Muratori.*
- Scriptores. No- Notices sur la vie et les ouvrages des divers écrivains : Voy. *Affo, Anto-*  
tices littér. *nio, Bale, Bayle, Biographie universelle, Crescimbeni (G.-M.), De Visch, du Pin (Ellies), Du Verdier, Échard, Fabricius, Fauchet, Fontanini, Foppens, Foscarini, Histoire littéraire de la France, La Croix du Maine, Leland, Liron, Mazzuchelli, Melus, Mongitore, Morozo, Nannucci, Niceron, Nostredame, Oudin, Pits, Quétif, Raynouard, Sarti, Sbaraglia, Tauver, Tiraboschi, Trithème, Wadding, Warton (Thom.), Wright (Thom.), Ziegelbauer, etc.*
- Sebast. de Ol- Novella cronica ordinis Predicatorum, autore Hispano. Rome, 1531, pet.  
meda, Novella chr. in-4.  
ord. Præd.
- Secousse, Hist. Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre et comte  
de Charles le Mau- d'Évreux, surnommé le Mauvais; par Secousse. Paris, 1755, 1758, 2 vol.  
vais. in-4.
- Sermon en vers. Un Sermon en vers, publié pour la première fois par Achille Jubinal. Paris, 1834, in-8. de 32 p.
- Siege (The) of The Siege of Carlaverock in the xxviii Edward I, a. D. mccc, with the arms  
Carlaverock. of the earls, barons, and knights, who were present to the occasion; with a translation, etc., by Nicholas Harris Nicolas, esq. London, 1828, in-4.
- Simler, Epitom. Epitome Bibliothecæ Conradi Gesneri, per Josiam Simlerum, etc. Tiguri,  
Biblioth. Gesn. 1574, in-fol.
- Songe du ver- Le Songe du vergier, qui parle de la disputaçion du clerc et du chevalier.  
gier. Imprimé (à Lyon?) par Jacques Maillet, l'an mil cccc quatre vints et onze, le vintiesme jour de mars. In-fol. goth. à deux colonnes.
- Springer, Hand- Handbuch der Kunstgeschichte, zum Gebrauch für Künstler und Studi-  
buch der Kunst- rende, von A.-H. Springer. Stuttgart, 1855, in-8.  
geschichte.  
Strengleikar. Strengleikar, eda Liodabok. En Samling af romantiske fortællinger fefter  
bretoniske folkesange (lais), oversat fra fransk paa norsk ved midten af  
trettende aarlundrede efter foranstaltning af kong Haakon Haakonssön ;  
udgivet af R. Keyser og C.-R. Unger, met lithographeret Skriftprøve.  
Christiania, 1850, in-8.
- Summa prædi- Voy. *Bromyardi (Johannis) Summa prædicantium.*  
cantium. Svenska Forn- Svenska Fornskrift-Sällskapet, etc. Stockholm, 1844-1855, 8 vol. in-8.  
Svenska Forn- skrift-Sällskapet.

## T

- Tauner, Biblioth. Bibliotheca britannico-hibernica, sive de Scriptoribus qui in Anglia, Scotia,  
britannico-hibern. Hibernia, ad sæculi XVII initium floruerunt, litterarum ordine commen-

## DES CITATIONS.

lj

- tarius, auctore Thoma Tannero, episcopo asaphensi; prae-  
fixa est Davidis Wilkinsii praefatio. Londini, 1748, in-fol.
- Discorsi del poema heroico, del S. Torquato Tasso. In Napoli (1594), pet. in-4. — Ou dans les OEuvres, t. IV, p. 39-127, de l'édition de Florence, 1724, 6 vol. in-fol. Tasse (Le), Discorso sec. del poema heroico.
- Trattato della Dignità ed altri inediti scritti, premessa una Notizia intorno ai codici manoscritti di cose italiane conservati nelle biblioteche del mezzodì della Francia, del cav. Costanzo Gazzera. Torino, 1838, in-8. Tasse (Le), Trattato della Dignità.
- Thalamus Parvus. Le Petit Thalamus de Montpellier, publié pour la première fois d'après les manuscrits originans par la Société archéologique de Montpellier. Montpellier, 1840, in-4. Thalamus (Petit) de Montpellier.
- Théâtre français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi par L.-J.-N. Monmerqué et Francisque Michel, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Paris, 1839, gr. in-8. Théâtre fr. au moyen âge.
- Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique, trad. de l'allemand du P. Augustin Theiner. Paris, 1841, 2 vol. in-8. Theiner, Hist. des instit. d'éduc. ecclés.
- Θησεώς καὶ τῆς Ἑμερίας γάμοι. Stampato in Vinegia per Giovanantonio e fratelli da Sabbio, a requisitione de M. Damiano de Santa Maria de Spici, 1529, pet. in-4. Θησεώς γάμοι.
- Joannis Baptistae Thiers, carnomensis, baccalauri theologi parisiensis, et camprotundensis ecclesiae parœci, de Stola in archidiaconorum visitationibus gestanda a parœcis, disceptatio. Parisiis, 1674, in-12. Thiers, de Stola, etc.
- Traité des Superstitions qui regardent les sacrements, par J.-B. Thiers, quatrième édition. Avignon, 1777, 4 vol. in-12. Thiers, des Superstit.
- Thomæ a Kempis Opera omnia. Coloniae Allobrogum, 1660, 3 vol. in-8. Thomæ a Kempis Opera.
- Divi Thomæ aquinatis, doctoris angelici, ordinis Prædicatorum, Opera; editio altera veneta.... Accedunt Bernardi-Mariæ de Rubeis in singula opera admonitiones præviae. Venetiis, 1765-1788, 28 vol. in-4. Thomæ Aquin. Opera.
- Bonum universale de Apibus, scr. a Thoma Cantimpratano, ed. a G. Colvenerio. Duaci, 1605, vel 1627, in-8. Thom. Cantimprat. Bon. univ.
- Leben des H. Thomas von Canterbury, altfranzösisch, herausgegeben von Immanuel Bekker. Berlin, 1838, in-4 et in-8. — Appendice, dans les Mém. de l'Acad. de Berlin, ann. 1846, p. 43-79. — Éd. publ. par C. Hippeau, Évreux et Paris, 1859, pet. in-8. Thomas (Vie de S.).
- Metamorphosis ovidiana moraliter a magistro Thoma Walleys, anglico, de professione Predicatorum sub sanctissimo patre Dominico, explanata. Parrhisii, 1511, in-8. Thomas Walleys, Metamorphos. ovidiana.
- History of spanish literature, by George Ticknor. New-York, 1849, 3 vol. in-8. Ticknor, Hist. of spanish literature.
- Biblioteca modenese, o Notizie della vita e delle opere degli scrittori, etc., raccolte e ordinate dal cavaliere ab. Girolamo Tiraboschi. Modena, 1781-1786, 6 vol. in-4. Tiraboschi, Biblioteca modenese.
- Storia della letteratura italiana, del cavaliere abate Girolamo Tiraboschi. Roma, 1782-1785, 12 t., 9 vol. gr. in-4. — Modena, 1787-1794, 16 vol. in-4. Tiraboschi, Stor. della letter. ital.
- Storia di Bonifazio VIII e de' suoi tempi, divisa in libri sei, per D. Luigi Tosti, monaco della badia cassinese. Pei tipi di Monte Cassino, 1846, 2 vol. in-8. Tosti, Stor. di Bonifazio VIII.

- Tournois (Les) de Chauvenci. Les Tournois de Chauvenci, décrits par Jacques Bretex, 1285: annotés par Philibert Delmotte. Valenciennes, 1835, in-8.
- Toussaints du Plessis, Hist. de l'égl. de Meaux, Tristan. Histoire de l'église de Meaux, avec des notes ou dissertations et les pièces justificatives, par D. Toussaints du Plessis. Paris, 1731, 2 vol. in-4.  
Tristan. Recueil de ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures, composés en français, en anglo-normand et en grec dans les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles; publ. par François Michel. Londres et Paris, 1835-1839, 3 vol. très-pet. in-8.
- Trithem. Chron. Joannis Trithemii Annales hirsaugienses, opus nunquam hactenus editum, etc. Typis monast. S.-Galli, 1690, 2 vol. in-fol.
- Trithem., de Scriptor. eccles. Joannis Trithemii liber de Scriptoribus ecclesiasticis, in bibliotheca ecclesiastica J.-A. Fabricii. Voy. *Fabricius*.
- Triumphe (Le) des carmes. Le Triumphe des carmes, poème du XIV<sup>e</sup> siècle (publ. par A. Leroy et Arthur Dinaux). Valenciennes, 1834, in-8.
- Trivet. (Nic.) Chronie. Chronicon Nicolai Triveti dominicani ab anno 1136 ad annum 1307, in Spicilegio Dacheriano, t. VIII. — Et cum Adamo munimuthensi et Joanne Bostono, ed. Antonio Hall. Oxonii, 1719, 1722, 2 vol. pet. in-8.
- Troia, Architettura gotica. Della Architettura gotica, Discorso di Carlo Troia. Napoli, 1857, in-8.

## U

- Ughelli, Ital. sacra. Ughelli (Ferdinandi) Italia sacra. Romæ, 1644-1662, 9 vol. in-fol. — Éd. secunda, cura et studio Nicolai Coleti. Venetiis, apud Sebastian. Coleti, 1717-1722, 9 t., 10 vol. in-fol.
- Urstisii Scriptor. Germaniæ historicorum illustrium, quorum plerique ab Henrico IV imperatore usque ad annum Christi M CCCC. tomus primus, opera et studio Christiani Urstisii basiliensis. Francofurti ad Mœnum, 1670, 2 parties in-fol.
- Utterson, Select pieces. Select pieces of early popular poetry (by Edward Vernon Utterson). London, 1817, 2 vol. pet. in-8.

## V

- Vaissete, Hist. de Langued. Histoire générale de la province de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives (par Claude de Vie et Joseph Vaissete). Paris, 1730-1745, 5 vol. in-fol.
- Vallet de Viriville, Biblioth. d'Isab. La Bibliothèque d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, suivie de la Notice d'un livre d'heures qui paraît avoir appartenu à cette princesse, par Vallet de Viriville. Paris, 1858, in-8.
- Vallet de Viriville, Isab. de B. Isabeau de Bavière, reine de France; étude historique, par le même. Paris, 1859, in-8.
- Vasari, Vite de' pittori. Le Vite de' più eccellenti pittori, scultori ed architetti, di Giorgio Vasari, pubblicate per cura di una Società di amatori delle Arti belle. Firenze, 1846-1857, 13 vol. in-12.
- Ventimiglia, Histor. chronolog. Historia chronologica priorum generalium latinorum ordinis beatissima Virginis Mariæ de Monte Carmelo, auct. F. Mariano Ventimiglia. Neapoli, 1773, in-4.

- Essai d'une histoire de la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie (par l'abbé Villain). Paris, 1758, in-12. Villain, Ess. sur la par. St-Jacques.
- Histoire critique de Nicolas Flamel et de Pernelle sa femme, recueillie d'actes anciens, etc. (par le même). Paris, 1761, in-12. Villain, Hist. de Nic. Flamel.
- Cronica di Giovanni Villani, a miglior lezione ridotta coll' aiuto de' testi a penna. Firenze, 1823, 8 vol. in-8. Villani (J.). Cronica.
- Cronica di Matteo Villani, a miglior lezione ridotta coll. aiuto de' testi a penna. (E. Cron. di Filippo Villani). Firenze, 1825, 1826, 6 vol. in-8. Villain (Matth.). Cronica.
- Album de Villart de Honnecourt, architecte du XIII<sup>e</sup> siècle; manuscrit publié en fac-simile, etc. par J. B.-A. Lassus et Alfred Darcel. Paris, 1858. gr. in-4. — Translated and edited with many additional articles and notes, by the rev. Robert Willis. London, 1859, gr. in-4. Villart de Honnecourt, Album.
- Vincenii bellovacensis Speculum majus. Duaci, 1624, 4 vol. in-fol.; ou l'édition de Venise, 1493, 1494, 4 vol. in-fol. Vinc. bellovac. Specul.
- Description du château de Conci, par Viollet Le Duc. Paris, 1857, in-8. Viollet Le Duc, Descr. de Conci.
- Description du château de Pierrefonts, par le même. Paris, 1857, in-8. Viollet Le Duc, Descr. de Pierrefont.
- Dictionnaire raisonné de l'architecture française, du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, par le même. Paris, 1854-1862, vol. I-VI, gr. in-8. Viollet Le Duc, Dictionn. d'archit.
- P. Virgilius Maro, qualem omni parte illustratum tertio publicavit Chr.-Gottl. Heyne, etc. Parisiis, 1819-1822, 8 tom. en 9 vol. in-8. Virgil. Æn.
- Études sur les beaux-arts, essais d'archéologie et fragments littéraires, par L. Vitet. Paris, 1846, 2 vol. in-12. Vitet, Et. sur les beaux-arts.
- Monographie de l'église de Notre-Dame de Noyon, par le même. Paris, 1845, in-4. Vitet. N.-D. de Noyon.
- Voy. *Wright* (Thom.). Vocabulaires.
- Les Églises de la terre sainte, par le comte Melchior de Vogüé. Paris, 1860, in-4. Vogüé, les Egl. de la terre sainte.
- Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Voy. *Martene*. Voyage littér.
- Voy. *Moléon* (De). Voyages littéraires de Fr.

## W

- Voy. *Brut* (Rom. de) et *Rou* (Rom. de). Wace, Rom. de Brut.
- La Vie de saint Nicholas, par Wace, publ. par N. Delius. Bonn, 1850, in-8. Wace, Vie de saint Nicholas.
- Altfranzösische Lieder und Leiche, aus Handschriften zu Bern und Neuenburg, mit grammatischen und literärhistorischen Abhandlungen von Wilhelm Wackernagel. Basel, 1846, in-8. Wackernagel, Alfr.
- Annales Minorum, seu trium ordinum a S. Francisco institutorum, auctore A. R. P. Luca Waddingo hiberno, etc. Romæ, 1731-1741, 17 vol. in-fol. — Annales Minorum continuati a P. F.-Joanne de Luca veneto, et F. Jos.-Maria de Ancona. Romæ, 1740, 1745, 2 vol. in-fol. Wadding, Annal. Min.
- Scriptores ordinis Minorum, recensuit F. Lucas Waddingus. Romæ, 1650, in-fol. — Éd. altera. Romæ, ex typographia S.-Michaelis ad Ripam, apud Linum Contedini, 1806, in fol. Voy. *Sbaraglia*. Wadding, Scriptor. Min.
- The latin poems commonly attributed to Walter Mapes, collected and edited by Thomas Wright. London, 1841, in-4. Walter Mapes, Latin poems.
- The Waverley novels, tales and romances (by Walter Scott). Edinburgh, Walter Scott, Works.

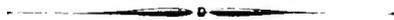
- 1830-1833, 48 vol. gr. in-18. — Miscellaneous prose works. Edinburgh and London, 1834-1836, 28 vol. gr. in-18.
- Warton, Hist. of english poetry. The History of english poetry, from the close of the eleventh to the commencement of the eighteenth century, etc., by Thomas Warton. London, 1824, 4 vol. in-18.
- Weber (H.), Metr. rom. Metrical romances of the thirteenth, fourteenth and fifteenth centuries, published from ancient manuscripts by Henry Weber. Edinburgh, 1810. 3 vol. in-8.
- Wharton, Anglia sacra. Anglia sacra, sive Collectio historiarum de archiepiscopis et episcopis Angliæ, cura Henrici Wharton. Londini, 1691, 2 vol. in-fol.
- Willelm. Tyr. Voy. Bongars. *Gesta Dei per Francos.*
- Historia. Joannis Wolfii Lectionum memorabilium et reconditarum centenarii XVI. cum indice Joann.-Jac. Linsii. Lavingæ, 1600, 1608. 2 vol. in-fol. —
- Wolf (J.), Lect. memor. Francof., 1671, 2 vol. in-fol.
- Wolf (Ferd.), Primavera y flor de romances. o Coleccion de los mas viejos y mas populares romances castellanos, publicada, con una introduccion y notas, por don Fernando José Wolf y don Conrado Hofmann. Berlin, 1856, 2 vol. gr. in-12.
- Wolf (Ferd.), Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche; ein Beitrag zur Geschichte der Ueber die Lais. Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche; ein Beitrag zur Geschichte der rhythmischen Formen und Singweisen der Volkslieder und der volksmässigen Kirchen- und Kunstlieder im Mittelalter, von Ferdinand Wolf. Heidelberg, 1841, in-8.
- Wolf (Ferd.), Ueber eine Sammlung spanischer Romanzen. in fliegenden Blättern auf der Universität Bibliothek zu Prag; von Ferdinand Wolf. Vienne, 1850. in-4.
- Wood, Hist. univ. oxon. Historia et antiquitates universitatis oxoniensis duobus voluminibus comprehensæ, auctore Antonio a Wood. Oxonii, 1674, 2 vol. in-fol.
- Wright (Thom.), Anecd. lit. Anecdota literaria; a selection of short poems in english, latin and french, etc., ed. from manuscripts at Oxford, London, Paris and Berne. by Thomas Wright. London, 1844, in-8.
- Wright (Thom.), Biograph. britann. Biographia britannica literaria; or Biography of literary characters of Great Britain and Ireland, arranged in chronological order, by Thomas Wright. London, 1842, 1846, 2 vol. in-8.
- Wright (Thom.) et Halliwell, Reliquiæ antiquæ. Reliquiæ antiquæ. Scraps from ancient manuscripts, illustrating chiefly early english literature and the english language, ed. by Thomas Wright and James Orchard Halliwell. London, 1841, 1843, 2 vol. in-8.
- Wright (Thom.), Selection (A) of latin stories. A Selection of latin stories, from mss. of the thirteenth and fourteenth centuries, ed. by Thomas Wright. London, 1842, pet. in-8.
- Wright (Thom.), Vocabularies. A Volume of Vocabularies, from the tenth century to the fifteenth, edited, from mss. in public and private collections, by Thomas Wright. Liverpool, privately printed, 1857, in-4.
- Wyelyffe, The last age of the Church. The last age of the Church, by John Wyelyffe, now first printed from a manuscript in the university library, Dublin. Edited with notes by James Henthorn Todd. Dublin, 1840, pet. in-8.

## Y

- Ymage (Th') or Myrrhour of the wordle. Th' Ymage or Myrrhour of the wordle, translated out of french into englissh by me simple person Wyll. Caxton. Westminster (1481), in-fol.

## Z

- Storia polemica delle proibizioni de' libri, scritta da Francescantonio Zaccaria, e consecrata alla santità di nostro signore papa Pio sesto felicemente regnante. Roma, 1777, in-4. Zaccaria, Stor. delle proibizioni de' libri.
- Historia rei litterariae ordinis S.-Benedicti, etc. Opus, a R. P. Magnoaldo Ziegelbauer ichnographice adumbratum, recensuit, auxit, jurisque publici fecit R. P. Oliverius Legipontius. Augustae Vind. et Herbipoli, 1754, 4 vol. in-fol. Ziegelbauer, Hist. rei litt. ord. S.-Bened.





---

# TABLE GÉNÉRALE

DU TOME VINGT-QUATRIÈME

DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

---

AVERTISSEMENT.....	Pag. v—xi
NOTICE SUR FÉLIX LADARÉ, mort le 19 septembre 1858.....	xiii
TABLE DES CITATIONS.....	xix
TABLE GÉNÉRALE DU TOME VINGT-QUATRIÈME.....	lvi

---

## DISCOURS

SUR L'ÉTAT DES LETTRES EN FRANCE

AU QUATORZIÈME SIÈCLE.

---

DIVISION.....	1
---------------	---

### PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ESPRIT GÉNÉRAL DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

Introduction.....	2
I. PAPAUTE.....	3
1. Souverains pontifes. Boniface VIII (1294-1303).....	10
Benoît XI (1303, 1304).....	12
Clément V (1305-1314).....	<i>1b.</i>
Jean XXII (1316-1334).....	14

Benoît XII (1334-1342).....	17
Clément VI (1342-1352).....	18
Innocent VI (1352-1362).....	20
Urbain V (1362-1370) .....	22
Grégoire XI (1370-1378).....	25
Antipapes (1378, etc.).....	27
2. Clergé séculier.....	33
Cardinalat.....	34
Episcopat.....	40
Chapitres.....	44
Cures, etc.....	47
3. Ordres religieux.....	52
Bénédictins (ann. 530).....	54
Clunistes (895).....	59
Camaldules (1012).....	62
Grandmontains (1076).....	<i>Ib.</i>
Cisterciens (1098).....	63
Chartreux (1084).....	67
Carmes (1180).....	68
Celestins (1264).....	72
Augustins.....	73
Antonins (1093).....	77
Victorins (1113).....	78
Prémontrés (1119).....	80
Trinitaires (1198). Peres de la Merci (1230).....	83
Servites (1233) .....	84
Frères de la Vie commune (1376).....	<i>Ib.</i>
Templiers (1113). Hospitaliers (1118).....	85
Dominicains (vers 1215).....	87
Franciscains (vers 1216).....	101
4. Conciles.....	121
ii ROYAUMÉ.....	132
Pays étrangers. Angleterre.....	135
Italie.....	136
Espagne.....	138
Portugal.....	139

## GÉNÉRALE. lix

Allemagne .....	140
Hongrie .....	141
Pologne .....	<i>Ib.</i>
Russie .....	142
Suède, etc. ....	<i>Ib.</i>
Orient .....	143
1. France. Philippe le Bel (1285-1314) .....	146
Louis Hutin (1314-1316) .....	157
Philippe le Long (1316-1322) .....	159
Charles le Bel (1322-1328) .....	160
Philippe de Valois (1328-1350) .....	162
Jean le Bon (1350-1364) .....	167
Charles le Sage (1364-1380) .....	177
Charles le Bien-Aimé (1380-1422) .....	190
Princes du sang de France .....	197
2. Conseil du roi. — Parlement .....	205
3. Noblesse .....	218
4. Tiers état. — Etats généraux .....	226
5. Universités .....	239
6. Bibliothèques .....	278
Copistes .....	279
Libraires .....	288
Bibliothèques ecclésiastiques .....	303
— laïques .....	320

---

## SECONDE PARTIE.

### DES PRINCIPAUX GENRES EN PROSE ET EN VERS.

Introduction .....	335
1. THÉOLOGIE .....	336
— positive .....	337
— dogmatique .....	338
— morale .....	348
— mystique .....	350

— liturgique.....	351
— canonique.....	366
— parenthétique, ou Sermons.....	363
<b>B LES SEPT ARTS.....</b>	<b>382</b>
<i>Trivium.</i> 1. Grammaire.....	384
Langue hébraïque.....	386
— arabe.....	387
— grecque.....	388
— latine.....	389
— provençale.....	394
— française.....	<i>Ib.</i>
2. Rhétorique.....	411
Éloquence latine.....	413
— française.....	<i>Ib.</i>
Histoire.....	421
Lettres.....	424
Poésie latine.....	428
— provençale.....	434
— française.....	439
Spectacles.....	452
Traductions.....	455
3. Dialectique.....	457
Métaphysique.....	461
Morale.....	<i>Ib.</i>
Politique.....	462
Droit civil.....	465
Physique.....	467
Médecine.....	469
<i>Quadrivium.</i> 4. Arithmétique.....	475
5. Géométrie.....	478
6. Musique.....	481
7. Astronomie.....	484
Navigation.....	488
Voyages.....	489
Commerce.....	492

## TROISIÈME PARTIE.

## DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE EN EUROPE AU QUATORZIÈME SIÈCLE.

Introduction . . . . .	496
Angleterre . . . . .	498
Allemagne . . . . .	512
Suède et Islande . . . . .	523
Empire grec et autres souverainetés de l'Orient . . . . .	527
Espagne . . . . .	532
Italie . . . . .	540
Brunetto Latini . . . . .	551
Dante . . . . .	557
Cecco d'Ascoli . . . . .	560
Cino de Pistoia . . . . .	561
Jean Villan . . . . .	47
Pétrarque . . . . .	562
Fazio degli Uberti . . . . .	571
Boccace . . . . .	581
Autres imitateurs . . . . .	588
Conclusion . . . . .	597

## DISCOURS

## SUR L'ÉTAT DES BEAUX-ARTS EN FRANCE

## AU QUATORZIÈME SIÈCLE.

## PREMIÈRE PARTIE.

## DE L'ART EN GÉNÉRAL.

Naissance d'un art profane . . . . .	604
Rapports avec les faits politiques . . . . .	605

Etat de l'art dans les différentes provinces . . . . .	608
Paris . . . . .	609
Provinces du centre et du nord . . . . .	613
Guenne . . . . .	614
Midi . . . . .	615
Avignon et le Comtat Venaissin . . . . .	616
Bourgogne, etc. . . . .	621
Bords du Rhin . . . . .	623
Flandre . . . . .	624
Influence de l'Eglise . . . . .	626
Papes d'Avignon . . . . .	<i>Ib.</i>
Cardinaux, etc. . . . .	629
Ordres religieux . . . . .	631
Influences laïques . . . . .	639
Royauté . . . . .	<i>Ib.</i>
Les Valois . . . . .	641
Charles V . . . . .	646
Princes du sang . . . . .	659
Noblesse . . . . .	668
Bourgeoisie . . . . .	673
Condition des artistes . . . . .	680
L'art français à l'étranger . . . . .	682
Essais de renaissance . . . . .	683

---

## SECONDE PARTIE.

### LES ARTS EN PARTICULIER

Architecture . . . . .	691
Edifices religieux . . . . .	701
Edifices profanes . . . . .	705
Peinture et sculpture . . . . .	709
Peinture . . . . .	719
Miniature . . . . .	724
Peinture sur verre . . . . .	731
Emaux . . . . .	733

## GÉNÉRALE.

lxiiij

Tapisseries.....	734
Sculpture.....	735
Orfèvrerie.....	742
Musique.....	747
Fêtes, jeux scéniques, etc.....	753
Conclusion.....	756

---

TABLE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES.....	759
--	-----





---

# DISCOURS

SUR

## L'ÉTAT DES LETTRES EN FRANCE

AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

---

La première partie de ce Discours, en présentant une vue générale du gouvernement, soit religieux, soit civil, au XIV<sup>e</sup> siècle, pourra faire entrevoir ce que prouvent, année par année, les détails historiques de l'âge littéraire où nous allons entrer : l'affaiblissement de l'ancienne unité catholique, déjà ébranlée depuis quelque temps, et la dissolution prochaine de la société féodale.

Nous montrerons ensuite, dans un examen sommaire des divers genres de composition, la décadence presque universelle de l'ancien système d'études, et, malgré quelques acquisitions de la prose, le triste état des lettres en France.

Dans une dernière partie, pour relever nos annales littéraires de cet abaissement passager, et replacer surtout nos poètes au rang que l'estime des nations étrangères leur accordait depuis deux cents ans, nous recueillerons des exemples de leur glorieuse influence sur l'Europe latine, et même sur les peuples d'origine germanique.

Les développements qui vont suivre auront donc quelque étendue : comme ce siècle, dont les traces sont moins brillantes dans l'histoire des lettres, a cependant contribué par ses efforts et ses souffrances au progrès de la pensée humaine, il nous a paru juste de faire ressortir la part de la France dans un mouvement intellectuel qui n'a pas encore fini le moyen âge, mais qui du moins a préparé laborieusement les âges nouveaux.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ESPRIT GÉNÉRAL DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Si le principe d'autorité, amoindri par les deux puissances qui le représentent sur la terre, et qui se sont armées l'une contre l'autre, fléchit alors de toutes parts, il conserve encore assez de son antique domination pour qu'il faille dès l'abord, comme on l'a toujours fait dans cette histoire des intelligences, tenir grand compte et du gouvernement de l'Église, et de l'impulsion donnée aux esprits par les rois. Ces deux pouvoirs, après avoir paru vivre longtemps en paix, sans doute parce que l'un résistait rarement à l'autre, avaient commencé à se faire publiquement la guerre; et tout le siècle, qui s'ouvre par d'éclatantes hostilités d'un roi de France contre un pape, va nous paraître comme le champ de bataille où se heurtent, dans le tumulte des excommunications et des schismes, les droits de la souveraineté laïque qui veut s'affranchir, et les menaces déjà moins redoutables des vieilles prétentions pontificales. Il convient d'autant mieux que cette nouvelle époque des annales des lettres en France soit précédée d'une esquisse des principaux traits de la lutte, que la lutte même occupe une grande place dans les productions de cet âge, et communique à des œuvres de plus en plus faibles un reste de vie et d'originalité.

Sur presque tous les autres points, la langue dégénère avec la pensée : la France, agitée par ses tentatives d'émancipation religieuse, par ses discordes intérieures, par les désastres inouïs d'une guerre étrangère, ne fit point servir, comme il est quelquefois arrivé, ses troubles et ses malheurs au progrès littéraire. Dans les ouvrages même, latins ou français, les plus dignes d'estime, il y avait trop peu de talent d'écrire pour faire survivre à la chaleur du combat tous ces syllogismes sur des questions importantes sans doute, puisque les temps modernes en sont sortis, mais qui, de nos jours, malgré quelques regrets des anciennes défaites et quelques efforts pour recommencer la querelle, sont regardées depuis longtemps comme décidées. Si Guillaume Okam, Raoul de Presles, si même les continuateurs diffus du

poème de Renart, ne méritent point l'oubli, c'est moins comme écrivains que comme avocats d'une cause qui a été gagnée pour nous. Joinville, Jean de Meun, appartiennent au siècle précédent, quoique morts dans celui-ci ; et quand même on ne voudrait pas en détacher le chroniqueur Froissart, qui atteignit le début du siècle suivant, ce ne serait point encore assez pour élever très-haut, dans le jugement de l'historien des lettres, cet âge d'innovations et d'essais, bien moins digne d'attention par les écrits qu'il nous a laissés que par les changements qu'il a commencés ou préparés dans les opinions humaines et le gouvernement du monde.

En France, plus encore peut-être que chez les autres nations catholiques, il y a eu presque toujours guerre, déclarée ou secrète, entre l'Église et l'État. L'origine de cette guerre est dans une idée que les actes d'un concile font exprimer ainsi devant les évêques par l'empereur Constantin, et qui paraît venir des évêques eux-mêmes : « Vous qui  
« pouvez nous juger, vous ne pouvez être jugés par les  
« hommes ; Dieu vous a établis sur nous comme des dieux,  
« et il ne convient pas que l'homme juge des dieux. » Comment, en effet, si l'on prenait dans un sens absolu ces paroles et d'autres semblables, qui ne devraient se rapporter qu'à la direction spirituelle de l'Église, comment l'évêque des évêques, le dieu des dieux, le pape, ne compterait-il pas au nombre de ses premiers sujets les empereurs et les rois ?

Il n'y avait donc rien d'exagéré dans cette fameuse définition : « Qu'est-ce que le droit ? — J'appelle et repute pour  
« droit les decrets et les decretales des saintz peres de Romme,  
« qui lyent et obligent tout vray crestien comme subject et  
« filz de nostre mere sainte Eglise. » Mais les rois de France ont toujours réclamé contre les décrétales qui subordonnaient l'autorité civile au pouvoir ecclésiastique. Ils ont réussi à faire révoquer, en 1312, par le concile général de Vienne, les bulles ambitieuses où un pape venait de déclarer que « Dieu l'avait élevé au-dessus des rois et des royaumes,  
« pour arracher, détruire, perdre, abattre, édifier et plan-  
« ter. » Les représailles étaient inévitables : ce pape, cet homme qui pouvait se croire plus qu'un homme, *minor Deo, major homine*, a été publiquement abreuvé d'outrages. Chacune des deux puissances ne cesse de prétendre ou du moins de croire qu'il n'y en a qu'une. C'est, il faut le dire, la perpétuité de la guerre civile.

I  
PAPAUTE.

Songe du ver-  
gier, liv. 1, c. 7.

Nous allons voir cette guerre plus vive et plus implacable que jamais.

La domination pontificale, déjà froissée par ses conflits avec Philippe-Auguste, et qui n'avait point trouvé de complaisance aveugle dans la piété de saint Louis, est réservée par l'esprit politique de Philippe le Bel aux plus rudes épreuves. En vain était-elle parvenue à faire prévaloir en France ses deux nouvelles milices de Saint-Dominique et de Saint-François; en vain avait-elle eu l'adresse d'y établir même l'inquisition : ce furent, du moins pour ce temps-là, ses dernières victoires. L'habileté des rois, qui retint les papes à Avignon pendant ces longues années que Rome a déplorées comme des années d'esclavage, reconquit à la fin des droits légitimes, perdus depuis des siècles. Déjà les officialités diocésaines s'effacent devant les justices royales, et un archevêque de Bourges, un primat des Gaules, est condamné pour avoir décrété par un statut synodal que les juges séculiers ne pouvaient prononcer sur des cleres accusés de crimes. La longue résistance de Louis de Bavière, le scandale des antipapes, contribuent à rétablir l'équilibre. Enfin, une question que l'on n'aurait point crue possible, celle de l'immovibilité du souverain pontife, est admise désormais, comme une simple thèse, dans les argumentations des universités.

Ordonn. des  
rois de Fr., t.  
V, p. 218.

Le gouvernement des âmes était de jour en jour environné de nouveaux perils. Ces temps qu'on appelle aujourd'hui les siècles de foi laissent entrevoir d'étranges libertés. Quelle pouvait être la religion du grand nombre à travers cette anarchie qui, partie d'en haut, descendait incessamment dans tous les rangs? Lorsque les rois se mettaient à insulter la toute-puissance presque divine qui pesait sur eux depuis des siècles; lorsque le clergé lui-même se soulevait à tout moment contre les plus saintes traditions de l'Église, et portait la manie de dogmatiser jusqu'au délire; lorsque la noblesse, qui n'avait jamais subi qu'en frémissant le joug des cleres, ne cessait d'opposer aux tribunaux ecclésiastiques ses justices seigneuriales, que devenaient les croyances du peuple? La poésie en langue vulgaire continuait de l'amuser de ses fabliaux moqueurs, non moins dangereux que bien des hérésies. Le conte du Tonneau, beaucoup trop long pour être excusable, et qui passa dans son temps pour une grande témérité, n'est que la répétition d'un court apologue de

Bocceae ; mais Bocceae n'avait fait qu'imiter notre hardie parabole des Trois anneaux. Les grands poèmes satiriques, et satiriques le plus souvent contre le clergé, n'étaient point rares : Jean de Meun, les auteurs de Fauvel et de Renart contrefait, se permettent tout contre l'Église. On abusait sans mesure, par un calcul fort peu religieux, des facilités de la confession, et l'on comptait toute sa vie sur la pénitence finale, sur la dernière absolution. Le chanoine Froissart nous a dit le secret des geus d'armes ses contemporains, « qui ne font point trop grant compte des pardons, fors au « detroit de la mort. »

Hist. litt. de la Fr., t. XXIII, p. 259.

Liv. II, c. 207.

Dans le chaos de la Jacquerie, se manifestent sur plusieurs points de la France les mauvais sentiments des villageois eux-mêmes contre leurs curés. Dès l'an 1315, le peuple de la province ecclésiastique de Sens, après avoir longtemps souffert les vexations de la cour archiépiscopale, entraîné, comme dit une chronique, par une sorte de nécessité, vent rendre le mal pour le mal, et choisit parmi les laïques un roi, un pape et des cardinaux. Les rebelles sont excommuniés ; mais, poussant encore plus loin l'imitation, ils se dégagent, ou par les cleres qu'ils se sont faits, ou par eux-mêmes, des liens de l'excommunication ; ils s'administrent les sacrements selon leurs caprices, ou se les font administrer par force. Le nouveau roi, Louis Hutin, consent à prendre le parti des évêques et à punir les coupables ; mais la comédie n'en avait pas moins été jouée.

Contin. de G. de Nangis, t. I, p. 419.

C'est la même année que trois femmes, qui avaient empoisonné l'évêque de Châlons, sont brûlées à Paris, dans l'île de la Seine, vis-à-vis le couvent des Augustins.

Ibid., p. 421.

En 1374, à Liège, parmi des fanatiques exorcisés comme démoniaques, il y en eut un qui, sommé de dire son *Credo*, répondit, *Credo in diabolum*. Le peuple, persuadé que ces malheureux n'étaient possédés du diable que parce qu'ils avaient été mal baptisés, c'est-à-dire par des prêtres concubinaires, allait s'armer contre les desservants et confisquer leurs biens, si Dieu n'avait pourvu au remède, *nisi Deus de remedio providisset*. On ne dit point comment fut guérie cette maladie ; mais il paraît qu'elle dura trois ou quatre ans.

Magu. Chron. Belg., ap. Pistorii Scriptor., t. III, p. 348.

L'Auvergne eut aussi, en 1395, un de ces soulèvements impies, qui gagna le Limousin et le Poitou. Des prêtres eurent les doigts coupés, la tête rasée complètement, et furent enfin brûlés. Des religieux furent suspendus aux branches

D'Argentré, Collect. judic., t. I, part. 2, p. 153.

des arbres et percés de traits. Il fallut que le duc de Berri, en allant voir le pape à Avignon, délivrât le pays de cette insurrection sacrilège.

C'était un symptôme alarmant que les idées nouvelles sur la sainte Vierge, devenue au moins l'égale, depuis deux ou trois siècles, des personnes de la Trinité. Le joachimite Thomas, dans son livre condamné à Paris en 1388, et aujourd'hui perdu, écrit contre la Mère de Dieu. D'autres, peut-être sans croire mal faire, lui donnent pour fils saint Jean l'Évangéliste, d'après ces mots pris à la lettre : *Ecce filius tuus. Ecce mater tua*. Deux moines de l'ordre qui a le plus troublé par ses chimères le dogme catholique, deux franciscains, l'un à Rome devant Urbain V ; l'autre, évêque de Bergame, à Avignon devant Clément VII, font de cette tradition un supplément à l'Évangile. Presque en même temps, un autre frère Mineur prêche en Allemagne la même hérésie : *Joan-nem evangelistam Mariæ naturalem filium potius fuisse quam Jesum*. L'inquisiteur Eymeric, en racontant qu'il avait entendu le prédicateur d'Avignon, ajoute que le pape Clément allait contraindre cet évêque d'abjurer son erreur, si le grand schisme n'était pas venu accroître le désordre. Mais ce désordre était depuis longtemps dans les esprits : la religion elle-même ne courait-elle point quelque danger, lorsque son autorité était tous les jours ébranlée par ses ennemis, et plus encore par ses amis ?

Il est triste de voir par quelles mesures impitoyables la papauté s'efforce trop souvent de combattre ces élans de révolte : on dirait qu'elle veut se dédommager de la toute-puissance par la cruauté. Comme le gouvernement lui devient de plus en plus difficile, elle s'irrite, elle se venge ; elle multiplie de toutes parts les supplices, qu'elle déclare des actes de foi. Elle qui jusqu'alors avait répondu aux petites offenses par le dédain, et n'avait allumé les bûchers que dans les grands périls, comme pour Arnould de Brescia, pour Amauri de Chartres, elle vient d'armer sa justice, sa défiance même de nouveaux instruments de mort ; elle a désormais, en tout pays catholique, des tribunaux permanents et inflexibles pour livrer aux flammes quiconque l'inquiète, depuis le riche et puissant évêque jusqu'au plus obscur prosélyte du tiers ordre de Saint-François. Nous pourrions suivre d'année en année, de ville en ville, les traces de cette lutte désespérée.

On sait que l'inquisition dominicaine, qui n'a point seule-

ment régné dans les provinces du Midi, à Toulouse, à Carcas-  
sonne, avait aussi de ses juges à Metz, à Orléans, à Tours, à  
Amiens, à Paris. Les ordonnances des rois cherchent à répri-  
mer le zèle des agents apostoliques; mais ce zèle n'a point  
de compte à rendre à l'autorité civile. Lorsqu'il n'hésite pas à  
frapper des cleres, des moines, des prélats, quelle élémence  
pouvaient en attendre des laïques, et les rois eux-mêmes?

C'est peu de renouveler l'usage romain de livrer au feu  
les livres condamnés, comme nous le voyons par les senten-  
ces exécutées contre ceux d'Arnauld, d'Amauri, et dans ce  
siècle, en 1303, contre des livres de magie; en 1323, contre  
le livre publié par un moine de l'abbaye bénédictine de Mo-  
rigni; en 1326, contre le commentaire de Pierre Jean d'Olive  
sur l'Apocalypse; l'année suivante, contre les traités de Mar-  
sile de Padoue et de Jean de Jandun; en 1329, contre ceux  
du dominicain Eckart; en 1348, contre les hérésies ensei-  
gnées dans la rue du Fouarre par Nicolas d'Autrecour; en  
1361, contre les prophéties de Nicolas Janovez sur l'Ante-  
christ; en 1374, contre le « Miroir de Saxe, » qu'un bref de  
Grégoire XI proclame « exécration; » en 1376, contre des  
opuscules de Raymond Lull; en 1382, contre les premiers  
ouvrages de Wicief; en 1388, contre celui de Thomas de  
Pouille, etc. Les écrits du célèbre récteur de l'université de  
Paris, Guillaume de Saint-Amour, sur les religieux men-  
diants, après avoir été brûlés d'abord en 1256, durent l'être  
de nouveau, quand reparut, en 1389, le livre sur les Périls  
des derniers temps. Mais tous ces arrêts ne purent l'anéantir,  
puisqu'il fut imprimé en 1633, malgré la haine persévé-  
rante qui fit défendre alors, « sous peine de la vie, » de le  
lire ou même de l'avoir chez soi.

Il fut reconnu sans doute que ce vieil usage de brûler les  
livres proscrits ne suffisait pas, et on décida qu'il fallait,  
comme par anticipation du feu d'enfer, brûler les auteurs et  
leurs disciples. Ainsi périrent, en 1308, Dolcino, de Novare,  
qui prêchait la communauté de tous biens; en 1315, les Ca-  
thares d'Autriche; en 1319, à Marseille, quatre frères du tiers  
ordre franciscain, trois prêtres et un diacre; en 1322, à Co-  
logne, Walter Lolhard, chef d'une secte de bégards ou de  
fratricelles; en 1325, à Girone, Durand de Valdae, bourgeois  
de cette ville, avec un de ses complices, déclaré bégard  
comme lui; en 1337, à Florence, le poète Cecco d'Ascoli, et  
dans Ascoli même, Dominique Savi, auteur de prédications

Zaccaria,  
Stor. della proi-  
bizione de' li-  
bri, p. 86-125.

et d'ouvrages qui lui firent plus de dix mille disciples; en 1353, deux autres fraticelles, frère Maurice et frère Jean de Narbonne; en 1392, à Erfurt, quelques pauvres paysans, déclarés aussi bégards et béguttés.

On brûlait plus rarement des femmes. L'usage était, quand on les condamnait à mort, de les enterrer vives. Nous ne voyons pas que Priscilla, cette fameuse Montaniste, ni la visionnaire Antoinette Bourignon, ni madame Guyon la quietiste aient été menacées du bûcher. Le livre de Marie d'Agreda fut seulement condamné en Sorbonne. L'inquisition pontificale fut moins indulgente, en 1308, à Verecil, pour Marguerite, la compagne de fra Dolcino, qui, avant d'être brûlée, avait été écartelée sous ses yeux. On fit aussi expirer dans les flammes, comme plus tard Jeanne d'Arc, *in causa fidei*, par sentence inquisitoriale, Marguerite Poirette, originaire du Hainaut, que le chroniqueur appelle on ne sait pourquoi *pseudo-mulier*, qui avait soutenu, dans un livre écrit par elle, des doctrines assez semblables au quietisme, et qui fut brûlée sur la place de Grève, *coram clero et populo*, en 1310, le même jour qu'un juif relaps, qu'il sembla tout naturel de brûler d'avance : *incendio concrematur temporali, transiens ad sempiternum*.

Contin. de  
G. de Nangis,  
t. I, p. 379.

Gr. Chron.  
de Fr., t. VI, p.  
335.

On ne voudrait point voir sous le règne de Charles le Sage, le 4 juillet 1372, conduire en Grève pour y mourir dans les flammes, Peronne d'Aubenton, accusée par un inquisiteur et par l'évêque d'Angers, vicair de l'évêque de Paris, d'être complice de l'hérésie des Turlupins.

Jusqu'ici du moins nous voyons jeter au feu des laïques, ou des gens que le clergé avait quelque droit de remier, comme les fraticelles : peut-être y avait-il plus d'imprudence à brûler des hommes d'Église, tels que ce prêtre italien condamné en 1399 à titre de flagellant, quoique les flagellants eussent été d'abord encouragés par les franciscains, et même par le saint-siège. Mais ce dut être un grand scandale, quand furent suspendues au gibet dans un sac les cendres d'un évêque de Cahors, Hugues Géraud, dégradé, écorché et brûlé en 1317, à Avignon, par ordre du pape Jean XXII, pour avoir conspiré contre lui.

Petit Thalamus de Montpellier, p. 344.  
— Baluze, Pap. Avénion., t. I, col. 154, 737.

Il fallut s'étonner aussi d'avoir à compter dans cette liste funèbre plusieurs religieux des divers ordres, tels que les templiers, victimes, en 1307, de l'accord du roi de France et du pape, mais condamnés par l'inquisition, qui n'était

pas aux ordres du roi. La papauté ne devait-elle pas épargner surtout ces ordres nouveaux qu'elle venait d'appeler à sa défense? Comment se plaît-elle à briser cette arme qu'elle s'était faite contre les dangers dont la menaçait la transformation du monde féodal? Nous verrons bientôt qu'elle fut sans pitié pour eux, et singulièrement pour les franciscains, quand, après un coup d'œil rapide sur les papes eux-mêmes et sur le clergé séculier, nous aurons, comme c'est notre devoir, à retracer dans leur ensemble les services rendus aux lettres par les ordres monastiques.

Pourquoi aussi les religieux, dans l'administration de leur justice claustrale, avaient-ils donné l'exemple de la barbarie des châtimens, qui peut déshonorer la justice même? Déjà Charlemagne avait réprimé les excès de quelques abbés, qui punissaient leurs moines en leur mutilant les membres et en leur crevant les yeux. Quand les révolutions du dehors pénétrèrent dans les monastères et que l'indiscipline les troubla de plus en plus, leurs chefs voulurent y opposer des peines nouvelles. On lit un tel abus de cette prison souterraine appelée *Fade in pace*, affreux cachot, espèce de tombe anticipée pour le prisonnier, qui n'y pouvait voir personne et n'en devait point sortir vivant, que l'archevêque de Toulouse, Étienne, s'en plaignit au roi Jean, et que le roi, par ses lettres patentes, transcrites aux registres du parlement de Languedoc à l'an 1350, ordonna que le coupable soumis à cette peine fût visité au moins quatre fois par mois; ordonnance que les religieux mendiants essayèrent en vain de faire révoquer. « Certainement il est bien étrange, dit à ce sujet Mabillon, que des  
« religieux, qui devraient être des modèles de douceur et de  
« compassion, soient obligés d'apprendre des princes et des  
« magistrats séculiers les premiers principes de l'humanité  
« qu'ils devaient pratiquer envers leurs frères. »

Mabillon,  
ŒUV. posth.,  
t. II, p. 323-  
326.

À la tête de la grande hiérarchie catholique, les papes, ces chefs du monde spirituel, que le monde temporel avait longtemps reconnus pour souverains maîtres, comptent heureusement alors parmi eux quelques hommes habiles qui ont surtout la gloire d'avoir aussi travaillé à tempérer les rigueurs de leurs ministres.

Comme c'est la France qui, deux fois dans le cours de ce siècle, a pris la part la plus active aux destinées de la papauté, nous aurons à comparer les monuments littéraires de ces grands conflits. La première fois, l'attaque fut violente, et

elle le parut davantage encore parce qu'elle alla jusqu'à l'insulte; mais on ne s'était cependant pas écarté des longues habitudes du respect pour l'Église; dans le pontife, l'homme seul, l'ennemi du roi Philippe, fut maltraité; et bientôt ces papes d'Avignon, qu'on a peut-être trop sévèrement jugés d'après les Italiens, relevèrent par moments la dignité du saint-siège. La mêlée confuse des dernières années fut bien plus dangereuse. Pour arracher le pape à la France, on faillit perdre le pape et la religion. Jamais n'avaient éclaté de tels orages. Tous les rangs du clergé furent en proie au désordre et au mépris. Il y eut des antipapes, des anticardinaux, des antigénéraux d'ordres monastiques, et les coups les plus funestes à l'Église partirent de l'Église même.

Les écrits, qu'on peut regarder, avec les excommunications, comme les armes des combattants, prennent à leur tour, quand le schisme éclate, un autre caractère. Plus nombreux dans cette seconde querelle, qui gagna toute l'Europe et qui s'aigrit par sa durée même, ils sont plus véhéments, plus téméraires. L'assaut n'est point dirigé contre un seul pape; c'est le pouvoir papal qui, sous les divers noms d'Urbain VI ou de Clément VII, de Boniface IX ou de Benoît XIII, est flétri par les divers partis. Guillaume Okam, Michel de Césène, Jean de Jandun, et plus tard Gerson, Clamauges, n'ont point les mêmes doctrines; mais, comme ils ont toujours un pape à combattre, leurs dissidences, qui paraissent secondaires parmi des intérêts si grands, se perdent dans les cris unanimes de haine et de malédiction, que Luther n'a point surpassés.

L'intervalle entre ces deux guerres est une trêve de soixante ans que l'on dut à la papauté française. Notre grand adversaire lui-même, celui qui devint ennemi de la France après avoir mis un roi de France au rang des saints, Boniface VIII, que sa famille avait envoyé d'Anagni à Paris pour étudier, fut docteur en droit canonique dans notre université, chanoine de Paris et de Lyon.

Son élévation, peu régulière, semblait annoncer un temps de troubles. Quand son prédécesseur, Célestin V, mourut, « il lui fit avec joie, disent les bénédictins, des funérailles pompeuses, et ordonna que l'Église célébrerait sa mémoire le jour de sa mort. C'est ainsi que, dans le paganisme, des tyrans ont mis quelquefois au rang des dieux leurs maîtres qu'ils avaient fait mourir après les avoir détrônés. »

Ce pape, qui ne méritait peut-être pas un tel parallèle.

I  
SOUVERAINS  
PONTIFFES.  
BONIFACE VIII.  
1294-1303.

Art de verif.  
les dates, t. I, p.  
308.

mais qui du moins « n'était pas patient, » comme dit le père Montfaucon, et dont les caprices impérieux remplissent d'agitation neuf années de notre histoire, quoiqu'il eût beaucoup écrit et qu'il eût même fait des vers italiens, parlait souvent un langage fort peu d'accord avec la gravité ordinaire de la chancellerie romaine. Ses brutales saillies, qui viennent sans doute de l'âpreté de la dispute, mais plus encore du caractère de l'homme, expliquent le ton que l'on prend quelquefois avec lui. Dans une de ses bulles, il s'épuise en injures contre le chancelier Pierre Flotte, « borgne des yeux du « corps, et tout à fait aveugle de ceux de l'esprit. » Ailleurs, par allusion au surnom du roi Philippe, il le compare à l'idole Bel, et ses ministres, aux ministres de Bel.

Mais on ne conçoit pas qu'il ait permis à ses secrétaires de recueillir et de publier en son nom les paroles qu'il prononça devant les envoyés du roi et plusieurs prélats de France, dans le grand consistoire de la fin du mois d'août 1302, où, après avoir prouvé par un texte de la Genèse la nécessité de la paix, il ne s'en laisse pas moins entraîner, comme pour rendre cette paix impossible, à tous les excès de la haine et de la colère. A l'entendre, le roi est un ingrat : Philippe-Auguste, qu'il appelle le grand Philippe, n'avait que dix-huit mille livres de revenu ; maintenant, par les bons offices, les grâces, les dispenses de l'Église, le dernier Philippe recueille plus de quarante mille livres. Viennent ensuite de nouvelles imprécations contre Pierre Flotte, le falsificateur de bulles, *homo acetosus, homo fellicus, homo hareticus* ; de nouveaux griefs contre les usurpations royales, de nouvelles menaces. « Nous avons dit souvent aux envoyés du roi : Que le roi se « garde d'entrer en procès avec nous, parce que nous avons « eu plus de procès que lui, et que nous lui répondrions se- « lon sa sottise, *juxta stultitiam suam*... Quand j'étais cardi- « nal, on me reprochait, à moi qui suis de la campagne de « Rome, d'être un cardinal français. Devenu pape, j'ai beau- « coup aimé ce roi, et je lui ai fait toutes sortes de grâces. « Sans notre aide, à peine tiendrait-il pied, et c'est nous « qui le défendons contre les Anglais, contre les Allemands, « contre ses voisins, contre ses sujets. Nous n'avons pas « moins aimé son aïeul le roi saint Louis et son père le roi « Philippe. Qu'il ne nous pousse pas à bout : nous connais- « sons tous ses secrets, nous avons vu de près tous ses dan- « gers, et nous savons qu'en Allemagne, en Languedoc, en

Monum. de  
la monarch. fr.,  
t. II, p. 196.

Hist. du dit-  
férr., etc. Preu-  
ves, p. 65.  
Ibid., p. 51

Ibid., p. 77

« Bourgogne, il n'est pas aimé. Nos prédécesseurs ont dé-  
 « posé trois rois de France; leurs chroniques en parlent, et  
 « les nôtres aussi. Comme il a fait plus mal qu'eux, nous le  
 « déposerions comme un mauvais gars, *sicut unum gar-*  
 « *cionem.* » Dans le cours de ses invectives, l'obstiné vieil-  
 lard prétend qu'il a trop étudié le droit depuis quarante ans  
 pour ne pas savoir ce que c'est que le pouvoir spirituel et le  
 pouvoir temporel; mais il avait profité encore plus des leçons  
 de Grégoire VII et d'Innocent III.

BENOÎT XI.  
 1303. 1304.

Après le court pontificat de son successeur, Nicolas Boc-  
 cassini, de Trévisé, auteur de commentaires sur l'Écriture et  
 de sermons, neuvième général des dominicains, pape sous  
 le nom de Benoît XI, s'ouvre l'ère papale que l'Italie a nom-  
 mée dès lors la captivité de Babylone, et qu'elle ne cesse de  
 reprocher à la mémoire des papes d'Avignon. Comme ils ap-  
 partiennent tous par leur naissance à des provinces du Midi,  
 ou déjà françaises, ou qui allaient bientôt le devenir, et qu'ils  
 auront ici, en qualité d'écrivains, une notice à part, nous in-  
 diquerons surtout, dans cette introduction générale, ce qu'ils  
 ont pu faire pour le progrès des lettres.

CLEMENT V.  
 1305. 1314.

Le Gascon Bertrand de Got, évêque de Comminges, puis  
 archevêque de Bordeaux, a rendu célèbre le nom de Cle-  
 ment V. On a souvent révoqué en doute l'entrevue mysté-  
 rieuse de Philippe le Bel et de l'archevêque, racontée par le  
 chroniqueur Jean Villani comme s'il y avait assisté. Nous ne  
 pouvons croire que tout soit vrai dans les détails qu'il donne  
 sur ce honteux trafic des choses les plus saintes, réglé en six  
 articles, avec serment sur l'hostie, par un contrat passé dans  
 une abbaye au fond d'un bois, près de Saint-Jean-d'Angeli,  
 entre le roi de France et le prélat, né sujet du roi d'Angle-  
 terre. Mais nous rencontrons à tout moment, dans l'histoire,  
 de ces anecdotes suspectes ou même fausses, qui ont un fond  
 de vérité. Ici, la rumeur populaire, fidèlement recueillie par  
 l'annaliste de Florence, mettait en action ce qui était dans la  
 pensée de tous, c'est-à-dire la condescendance des papes,  
 durant trois quarts de siècle, pour la politique des rois de  
 France.

LIX VIII, ch.  
 80.

Cette longue confiscation de la papauté au profit d'une na-  
 tion que ses rois surent mettre et maintenir en possession de  
 la tiare, et qu'une telle suprématie, respectée de tout le  
 monde catholique, aida puissamment à résister aux plus  
 cruelles épreuves, ne fut point perdue pour l'émulation des

esprits, pour l'avancement des connaissances humaines. L'enseignement des universités, la jurisprudence canonique et civile, l'étude de la géographie et des langues favorisée par les missions lointaines, surtout par les missions asiatiques, doivent beaucoup à ces papes gascons et limousins qui se succèdent dans leur nouvelle Rome, dans leur ville pontificale d'Avignon.

Clément V, de quelque manière qu'il fût parvenu au gouvernement de la chrétienté, s'honora par de vrais services dans un poste difficile. Plusieurs sages décrets qu'il fit rendre au concile de Vienne, ses choix généralement heureux pour les hautes prélatures, sans excepter celui du médecin Pierre d'Aschspalt pour l'archevêché de Mayence, atténuent les reproches que paraissent mériter ses intrigues, sa légèreté de mœurs, ses exactions.

Lorsqu'il se justifiait de substituer ses propres choix aux libres élections du clergé, il se bornait à dire: « C'est que jus-  
« qu'à présent on ne savait pas être pape. »

Un abbé de l'abbaye bénédictine de la Seanve Majeure, au diocèse de Bordeaux, Gaillard de la Chassaigne, qui dut son titre, en 1311, à la nomination directe du souverain pontife, donna le premier, du moins en France, l'exemple d'ajouter à la formule *Dei gratia*, les mots, *et apostolicæ sedis*. Les bénédictins, dans leurs notes manuscrites, trouvent que c'est « une flatterie assez conforme au génie gascon. »

Gall. christ.  
t. II, col. 8-3.

Le même acte d'hommage au siège apostolique est adopté en 1321 par un évêque d'Amiens; en 1344, par un évêque de Seulis; en 1345, par un évêque de Coutances.

Ibid., t. X,  
col. 1192, 1428.  
t. XI, col. 886.

Malgré les abus de ce nouveau régime, qui égalaient au moins ceux de l'ancien, et qui avaient, de plus, le désavantage pour les papes de donner à croire ou qu'ils mettaient en vente des fonctions saintes, ou qu'ils les subordonnaient à la faveur des princes, les élections ecclésiastiques sont restées définitivement abolies, excepté pour le rang suprême. Seulement, par esprit de concorde et de justice, la papauté a laissé une grande part de sa prérogative à la royauté.

Peut-être Clément V fléchit-il devant le roi de France; mais il refusa, non sans adresse ni sans courage, d'abaisser encore plus devant lui la papauté. Le roi lui demandant les os de Boniface VIII pour les brûler comme ceux d'un hérétique, Clément parvint à éluder cette négociation dangereuse. Accusé d'être un pape simoniaque, il n'admit pas qu'il eût

pu jamais se trouver un pape hérétique. Des papes furent cependant déclarés coupables d'hérésie, mais plus tard, en 1409, au concile de Pise.

Excusons la sévérité du chroniqueur florentin pour le pontife étranger, en faveur d'un autre de ses récits où il nous transmet encore la pensée populaire, comme on pardonne à Froissart l'in vraisemblance de quelques-uns des bruits qu'il répète avec trop de confiance, mais qui ne sont chez lui qu'un reflet de plus des opinions de son temps. Les chroniques latines se taisent sur cette tradition qui, dans un contemporain de Dante, semble toute naturelle : « On dit que  
« le pape Clément, à la mort d'un cardinal, son neveu, qu'il  
« aimait beaucoup, voulut savoir d'un habile maître en né-  
« gromancie ce qu'il fallait croire de l'âme du défunt. Le  
« négromant, par son art, fit descendre subitement en enfer  
« un chapelain du pape, à qui les diables montrèrent un  
« palais où était un lit de feu ardent, et sur ce lit l'âme du  
« neveu mort, condamné à un tel supplice, lui dirent-ils,  
« pour sa simonie. Comme il voyait s'élever en face un autre  
« palais, on lui dit que c'était pour le pape Clément. Le  
« chapelain rendit compte au pape de son voyage. Le pape,  
« depuis ce moment, ne fut jamais gai; peu après, il cessa  
« de vivre; quand il fut mort, on le laissa la nuit dans une  
« église avec un grand luminaire; le cercueil prit feu, et le  
« corps, de la ceinture en bas, fut brûlé. »

Les Italiens se consolèrent ainsi d'avoir eu si longtemps des papes français.

Au bout de deux années et plus, où la France et l'Italie se disputèrent les voix du conclave, la France l'emporta, et le fils d'un riche bourgeois de Cahors, Jacques d'Euse ou Duèse, ancien évêque d'Avignon, cardinal de Porto, fut élu. Dante avait demandé vainement aux électeurs un pape italien. Le pontificat de Jean XXII fut long et mémorable. Élève de l'université de Paris, l'intérêt qu'il prend aux grandes écoles de Bologne, de Toulouse, d'Orléans, d'Oxford, ne l'empêche pas de porter ses premiers regards sur celle dont il avait suivi les leçons. Il reproche aux professeurs des Sept arts de ne point compléter leur cours annuel, ou par négligence, ou par légèreté d'esprit, ou par quelque motif tout aussi peu conforme à leur dignité. Il blâme la Faculté de théologie de prétendre savoir plus qu'il ne faut, contre la doctrine de l'Apôtre, et de s'écarter de la vraie philosophie, qui est la

J. Villani, liv.  
ix, c. 59.

JEAN XXII.  
1316-1334.

J. Villani, liv.  
ix, c. 136.

Rinaldi, An-  
nal. ecclesiast.,  
ann. 1317, n.  
15.

foi, en se laissant séduire par des subtilités purement humaines. C'est sur ce point, où l'on entrevoit qu'il se défie d'Aristote et de ses commentateurs, qu'il insiste le plus, sans préjudice d'autres griefs : l'insuffisance des épreuves pour les grades ; la part trop rare que prennent les maîtres aux discussions solennelles qui ont honoré le corps dès son origine ; le fâcheux penchant qui leur fait négliger leurs paisibles devoirs pour les débats et le bruit des cours de justice. Désormais avertis, s'ils ne s'amendent pas, il faudra bien qu'il les corrige lui-même « par l'exercice infaillible de son « autorité. »

Ces menaces durent produire peu d'effet ; car elles sont transmises deux années de suite à l'évêque de Paris, pour qu'il en confère avec le chancelier de l'université. Aussi le pape songe-t-il, la seconde fois, à réveiller autrement l'émulation : il veut que les patriarches, les archevêques, les évêques, proposent les gradués avant tous les autres pour les sacerdoces et les prélatures. « Cette illustre mère, dit-il, « pleure, nouvelle Rachel, comme si elle n'avait plus d'en-  
« fants. La vigne du Seigneur gémit solitaire, toute parée  
« qu'elle est des plus beaux fruits, que les chefs des églises  
« dédaignent de regarder ; indifférents pour la vertu, pour  
« la science, ils ne voient que la fortune de leur famille, ou,  
« ce qui est pis encore, les présents qu'on leur a faits, les  
« services, honnêtes ou non, qu'on leur a rendus ; et ils  
« laissent dans le mépris et l'oubli les plus doctes fils de cette  
« mère abandonnée. »

Bien qu'il y ait une sorte d'émotion touchante dans ces paroles du vieux pontife qui se souvient des travaux de son jeune âge dans la grande école de Paris, et qu'on y recon-  
naisse avec plaisir le protecteur de celles d'Oxford et de Cambridge, le fondateur de celles de Cahors et de Pérouse, qui essaya même d'établir des collèges latins en Arménie, cependant il avait moins de goût pour la théologie et les lettres que pour l'étude de la médecine, qu'il encouragea par son exemple en composant quelques traités populaires, et surtout pour l'étude du droit. Dans tous les genres il aimait les abrégés, les manuels, les tables des matières, qui l'aidaient à satisfaire promptement la curiosité d'un esprit distrait par d'autres soins. On doit sans doute à ses conseils ou à l'envie de lui plaire quelques-uns de ces répertoires de droit qui furent alors assez nombreux. Jean XXII était un

Ibid. , ann  
1318, n. 26.

Petrarque,  
Rev. memorandi  
II, 5, p. 429.

habile juriconsulte, et par ses propres décrétales, par la promulgation de celles de Clément V, par l'institution du tribunal de la Rote, il fut un pape législateur.

Daunou, Ess.  
sur la puss.  
temp. des pa-  
pes, t. II, p.  
132-144

La fidélité aux pures traditions romaines semble dominer dans son caractère et dans ses lois. Un de ses brefs contre Louis de Bavière a été retrouvé de notre temps : le style en est diffus, quoiqu'on y dise avec raison que la prolixité est mère de l'oubli ; mais Avignon y parle comme Rome, sans abdiquer un instant ces hautes espérances de souveraineté que Rome avoue quand elle se croit puissante, et que, puissante ou faible, elle conserve toujours. Partisan des anciens rituels, il interdit l'accès des églises aux disciples de la nouvelle école musicale, *novellæ scholarum discipulis*, et réproouve l'invasion de l'harmonie profane dans le chant liturgique. Non moins austère dans ses conseils au pouvoir laïque, il ne pardonne pas au jeune roi Philippe le Long sa légèreté et son inattention pendant l'office divin. « Vous auriez dû, lui  
« dit-il, adopter depuis votre sacre des manières plus graves,  
« et ne point renoncer au manteau royal que portaient vos  
« ancêtres. »

Il voudrait bien aussi que l'on fût moins novateur dans les questions religieuses ; mais il ne peut lui-même échapper à l'esprit de son temps. Légiste subtil plutôt que théologien exact et rigoureusement orthodoxe, comme il le prouva trop par ses conjectures aussi imprudentes qu'inutiles sur la vision béatifique, il nous offre l'image assez fidèle d'un siècle disputeur, auquel il veut défendre la dispute, quand il l'y encourage par son exemple.

Jean XXII fut le dernier pape qui scella de l'anneau pontifical un supplément régulier au code ecclésiastique, et ses nouvelles décrétales, dont plusieurs ne sont que judiciaires, *de judiciis, de dilationibus, de penis*, n'ont pas été recueillies en corps de droit, comme il avait fait pour les Clémentines. Ainsi s'annonçait le déclin d'un pouvoir qui, de son temps, régnait encore et par le dogme et par la loi. Ce grand code paraît se fermer après lui ; les cours de justice qui l'exécutaient ne sont plus, en France, qu'un souvenir. Les évêques, dont l'autorité était jadis limitée et réglée par le droit canonique, comme celle des papes l'était par les conciles généraux, sont des juges sans appel, et une seule volonté tient lieu de la jurisprudence chrétienne. On aurait tort de voir dans cet oubli des anciennes maximes un accroissement de force pour

une souveraineté toute spirituelle, qui doit dominer par l'opinion.

Un pape juriseconsulte est suivi d'un pape qui veut être réformateur, Jacques Fournier, de Saverdun, au comté de Foix, ancien abbé cistercien de Bolboue et de Fontfroide, ancien évêque de Pamiers et de Mirepoix, surnommé le cardinal blanc, parce qu'il garda l'habit de son ordre. Benoît XII était un homme modeste; car celui que nous verrons, pendant huit années, assujettir à des règlements très-sages Cluni et les autres abbayes bénédictines, les ermites de Saint-Augustin et ses anciens confrères eux-mêmes, s'était écrié quand on l'avait nommé pape, du moins si nous en croyons Jean Villani, que nous laisserons parler dans sa langue: *Aveit eletto un asino*. Voilà ce qu'on fait dire à un théologien, à un docteur de Paris, qui avait écrit sur les psaumes, sur l'évangile de saint Matthieu, et même sur cette obscure question livrée à la controverse par son prédécesseur: « Les âmes peuvent-elles voir Dieu aussitôt après la mort? » Mais il n'était point juriste, comme le furent les papes de ce temps, avant et après lui; c'était assez pour qu'on le crût un ignorant.

Ce théologien, resté moine sur le trône pontifical, n'eut point l'art, fort utile en gouvernement, de plaire à ceux-là même à qui il ne pouvait tout accorder. Pétrarque lui adresse une magnifique épître latine où il redemande pour Rome le chef de l'Église romaine. Au lieu de paraître, comme les autres, tout disposé à se laisser vaincre par l'éloquence du poëte, il se hâte de faire entendre, en commençant à bâtir le grand palais d'Avignon, que là désormais siègera le successeur des apôtres. Il est vrai qu'il fait réparer en même temps la toiture de Saint-Pierre de Rome, et veut qu'à sa mort on le porte au Vatican. Ce n'était pas assez pour satisfaire Pétrarque et les Italiens. Pétrarque dit qu'un tel pape avait eu raison de s'écrier qu'il était un ignorant, et c'est la seule preuve, ajoute-t-il, qu'il ait jamais donnée de son bon sens. Puis, il nous le montre, sans le nommer, toujours endormi sous le poids de l'âge et du vin, jouet méprisable de ces tables élégantes, *omnium mensarum jocus*, où il est probable qu'on savait boire sans s'enivrer. L'Italie inventa pour lui le proverbe, *bibere papaliter*.

Convaincu par son expérience des abus de la vie monastique, entravé peut-être aussi dans son pouvoir par celui des congrégations qui se gouvernaient seules, il fulmine, pour les

BENOÎT XII  
1334-1342.

LIV. XI, c. 21

réformer, plusieurs bulles. Comme les moines parvinrent à faire bientôt révoquer la plupart de ses réformes, on peut juger s'ils épargnèrent sa mémoire.

Cet homme simple et bon, qui ne prétendait pas à l'infaillibilité, avait essayé de réprimer surtout les excès de l'inquisition dominicaine. On lira donc sans surprise, malgré la brutalité des termes, l'insolent parallèle d'un dominicain milanais : « Le pape Jean avait été très-sobre dans le boire et le manger ; celui-ci était un grand mangeur et un buveur d'élite, *potator egregius*. Jean s'était plu à répandre des grâces ; nous avons vu celui-ci retenir jusqu'à trois cent trente bénéfices mitrés, vrai destructeur plutôt que pasteur des églises. Jean expédiait très-vite les affaires ; celui-ci n'en a jamais terminé aucune, et l'on peut dire que ce qu'il a fait de mieux, c'est de mourir. »

L'histoire n'est point facile à écrire sur de pareils documents. Peut-être l'Italie reprochait-elle à Benoît, outre son origine, l'entrevue que, dès l'an 1336, il avait eue dans la nouvelle résidence papale avec le roi de France Philippe de Valois. Bien d'autres exemples attestent que c'est principalement pour les temps d'agitations civiles et religieuses qu'il faut se défier des chroniques contemporaines. A en croire un mot, fort douteux aussi, des entretiens du pape avec le roi, le pape ne céda point : « Si j'avais deux âmes, lui dit-il, je pourrais vous sacrifier l'une des deux ; mais je n'en ai qu'une, et je tiens à la sauver. »

Moins austère et plus aimable, Clément VI, Pierre Rogier, d'une famille noble du diocèse de Limoges, ancien moine bénédictin de la Chaise-Dieu, puis évêque d'Arras, archevêque de Sens, de Rouen, et enfin cardinal, n'est point regardé, malgré ses écrits sur les jubilés, sur les moines noirs, sur les flagellants, comme un docteur d'une grande autorité. Il avait été cependant proviseur de Sorbonne, et il avait même fait de la théologie sous la présidence du roi de France Philippe de Valois, à l'assemblée de Vincennes, où ils avaient décidé ensemble, comme dans un concile, sur l'avis des docteurs de Paris, que le pape Jean XXII avait failli en croyant que les âmes des élus ne pourraient voir Dieu face à face avant le jugement dernier ; ce qui fit dire au roi Philippe : « Les maîtres de Paris en savent plus sur ce qu'il faut croire que tous ces juristes d'Avignon, qui ne sont pas théologiens. » Il y avait donc entre les deux pouvoirs une si

Galvaneo della Fiamma, ap. Murator. Scriptor., t. XII, col. 1009.

Baluze, Pap. aven., t. I, col. 211.

GUICHARD, M. 1342-1359.

étroite alliance que les théologiens régnaient à la cour de Vincennes, et les juristes, à la cour d'Avignon.

Clément VI, qui avait voté en théologie avec le roi de France, ne cessa pas de lui être fidèle au milieu des plus cruels désastres, où bien des théologiens le trahirent. Des chroniqueurs étrangers vont jusqu'à dire qu'il ne faisait qu'une âme avec le roi de France. Nous devons accepter pour lui et pour nous ce reproche : « Né Français, il fut un pape « français. »

Albert. Argent., ap. Urstisii Scriptor., part. 2, p. 133.

Mais si nous concevons le mécontentement de ceux qui opposaient à son caractère léger, à son amour des fêtes, les mœurs austères du dernier pape, et qui trouvant le nouveau trop peu religieux, *poco religioso*, n'auraient point voulu qu'un moine eût pour successeur un gentilhomme, nous devons rendre aussi à ce nom de pape français toute la valeur qu'il doit avoir, et, à côté des défauts du cénobite, ne pas oublier les vertus de l'homme et du souverain. Pendant la peste noire, lorsque la ville d'Avignon perdait mille habitants par jour, et que les vivants ne pouvaient suffire à ensevelir les morts, il fut secourable, il fut courageux. C'était peu de donner l'exemple, en visitant les malades, en rendant les derniers devoirs à ceux qui succombaient, en achetant le champ nécessaire à leurs funérailles. L'héroïsme pour un pape était d'oser défendre les juifs contre le préjugé qui les accusait de tout le mal, contre les menaces populaires, contre l'inquisition. Ce fut l'honneur de Clément VI : il eut pitié « des pauvres juifs, ars et escacés par tout le monde, excepté en la « terre de l'Église, dessous les clefs du pape. »

Matth. Villani, liv. III, c. 43.

Froissart, liv. I, part. 2, c. 5.

Il n'oublia pas non plus, comme souverain, que de l'autre côté des Alpes, loin de cette ville étrangère où les papes étaient venus attendre de meilleurs jours, il y avait la ville apostolique. Appuyé de la France, il peut relever en Italie le parti guelfe, et reconquérir, par les armes d'un de ses cardinaux, la plupart des villes naguère pontificales, aujourd'hui rebelles, où se mêlaient aux cris d'indépendance les malédictions contre le pape et ses alliés : « Meure le légat ! meurent « tous ceux de la langue franque ! »

Ce n'était pas à l'Italie de blâmer, comme elle a fait, le pape Clément VI d'avoir transporté dans une ville gauloise l'élégance des mœurs méridionales. En s'attachant ainsi la partie italienne de sa cour, les habitudes de toute sa vie s'accordaient avec sa politique. Accoutumé à la magnificence et au

luxue d'une famille noble et opulente, qui, en trente années, compta dans ses rangs deux papes et huit cardinaux, s'il diminua le trésor amassé par ses prédécesseurs, il l'employa pour les arts et pour le monde : Avignon lui dut l'agrandissement et les peintures de son palais pontifical, le commencement de sa belle ceinture de remparts, et les grâces toutes nouvelles de ses fêtes, où les dames furent invitées longtemps avant qu'elles ne vissent briller à la cour de France.

Not. et extr.  
des mss., t. V,  
p. 151.

Encore moins méritait-il le jugement haineux d'une vieille chronique anonyme : « Il aima folles femes tant qu'il en fut « scandalisié, et tous ceux de l'Eglise pour lui. Enfants igno-  
« rans et femes, ou autant valoit, tenoient les benefices en  
« son temps... Rapine et fornication estoit toute sa gloire.  
« Mensonges et deceptions estoient en lui enracinés depuis  
« la plante du pié jusques au sommet de la teste, etc. »

Malgré ces injures, venues peut-être de quelque libelle italien, le nom du pape qui se dévoua pour une population mourante et arracha les juifs aux fureurs de son temps, qui délivra un moment Rome du brigandage, qui consacra l'université de Prague et protégea celle de Florence, ne doit être rappelé dans les annales des lettres qu'avec respect.

ISSG. 133 VI  
1352-1353.

Ceux des cardinaux d'Avignon qui regrettaient Rome s'empressèrent de terminer le conclave, dès qu'ils surent que le roi Jean s'était mis en route pour venir diriger leur choix. Cette précipitation tourna contre leur vœu ; car ils élurent encore un pape limousin. Rien ne changea donc, tant que l'ancien professeur de droit canonique dans l'université de Toulouse, l'ancien évêque de Noyon, puis de Clermont, Étienne d'Albert, cardinal d'Ostie, fut le pape Innocent VI. Comme d'autres, il n'eut pas moins d'accusateurs que d'apologistes ; mais il dut s'en prendre à ses propres contradictions. Partisan de l'économie et de l'ordre, il se montra faible et prodigue pour les siens ; ami des gens instruits et habiles, avant de faire à Pétrarque des offres honorables, il l'avait traité de sorcier.

Epist. rer.  
scilicet, t. 3

L'opinion que le pape Innocent se faisait d'un des hommes les plus illustres de la cour d'Avignon, ou parce qu'il était poète, ou parce qu'il avait été l'ami de Cecco d'Ascoli, brûlé en 1337 comme magicien, s'accorde assez avec la crédulité que supposent à Étienne d'Albert les historiens de l'Église. Il n'était encore que cardinal, disent-ils, lorsqu'il visita près d'Avignon un saint ermite ; mais en vain on appela l'ermite pour

Oldoin., Add.  
et Ciacon., Vit.  
pontif., t. II,  
col. 53. — Mo-

ouvrir sa cellule, et quand on y fut entré sans qu'il l'eût ouverte, le cardinal et sa suite, qui le trouvèrent étendu par terre, eurent beaucoup de peine à l'éveiller. « J'ai vu des merveilles, s'écria-t-il enfin, j'ai vu des horreurs. » — « Qu'avez-vous vu ? » lui dit le cardinal. — « J'ai vu les âmes descendre en enfer comme d'épais flocons de neige, et aller beaucoup moins nombreuses en purgatoire. Quant au paradis, trois seulement y sont entrées : celle d'un évêque, celle d'une veuve romaine, et celle du prieur des chartreux. » Les narrateurs, plus discrets que Dante, qui peuple de noms connus les trois régions, ne désignent même pas les trois âmes du paradis, excepté le général des chartreux, qui était alors Jean Birel ; mais ils ajoutent que le cardinal reconnut vrai le témoignage de l'ermite, et que, devenu pape, dans sa vénération pour les moines, il voulut, en menaçant d'anathème les contrevenants, que les clunistes et les chartreux fussent dispensés de toute soumission spirituelle ou temporelle aux patriarches, aux archevêques, aux évêques, aux princes.

Peut-être ne fallait-il pas attribuer la même aventure à Innocent III, sur qui la révélation de l'ermite eût certainement produit moins d'effet. Il est, d'ailleurs, tout simple que de telles histoires aient été répétées à plusieurs dates et en l'honneur de plusieurs communautés.

Innocent VI ne fut réellement pas un ennemi des lettres. Si les chroniqueurs italiens, toujours injustes pour ces papes du dehors, ne lui accordent que peu d'intelligence ; si les quinze volumes de ses brefs, conservés au Vatican, passent pour l'œuvre de ses secrétaires ; s'il faut peu regretter ses sermons qui n'ont point trouvé d'éditeur, il y a d'autant plus de mérite à un tel esprit d'être revenu des préventions qui lui avaient été suggérées contre Pétrarque. On suppose que le délateur était un cardinal du parti italien, Bertrand de Poyet, le même qui échoua dans son expédition de la Romagne. Lorsque Pétrarque est informé à Milan par son ami le cardinal Talleyrand que le pape, qui venait de donner au poète deux bénéfices et lui en promettait d'autres, veut qu'il soit secrétaire apostolique : « Est-ce possible ? dit-il dans sa réponse ; lui qui me croyait sorcier, sorcier parce que je lisais Virgile ! Combien de fois ne l'a-t-il pas soutenu opiniâtrément contre vous et mes amis ! combien de fois aussi n'en avons-nous pas ri ensemble, même en présence du pape, alors cardinal, dans le temps où il y croyait plus que jamais ! La chose devint

ROZZO, *Theatr. cartusian.*, p. 171.

« sérieuse quand il fut pape. Aussi, malgré vous, je partis  
« sans prendre congé de lui, craignant que ma sorcellerie  
« ne lui fit tort, ou à moi sa crédulité. »

Cet enchanteur, disciple de l'enchanteur Virgile, n'accepta pas les fonctions qui lui étaient offertes, et il eut raison : personne aujourd'hui ne l'excuserait d'avoir consenti à rédiger des bulles pour un de ces demi-barbares d'Avignon que dans tous ses ouvrages, en vers et en prose, en latin et en italien, sous toutes les formes de l'allusion ou de l'invective, il ne cesse de maudire et d'outrager. Au moins devait-il convenir que celui-ci choisissait assez bien ses secrétaires. Il eut encore lieu de se consoler, quand il vit confier cette charge à ses amis, à Coluccio Salutati, par Innocent VI, à François Bruni, par Urbain V; et ses rapports avec les deux secrétaires laissent entrevoir qu'il jouissait, dans les deux cours, de quelque crédit.

Bonamici, de Clar. pontificiar. epistol. scriptoribus, p. 77, 81, 153, 155.

On a d'autres témoignages du zèle d'Innocent VI pour le progrès des études : Bologne lui dut sa Faculté de théologie, et Toulouse son collège de Saint-Martial, qu'il fit légataire de ses livres de droit, et où l'on prononçait tous les ans l'éloge public du fondateur.

URBAIN V.  
1362-1370.

Un bénédictin du Gévaudan, qui avait aussi professé le droit, à Montpellier, à Toulouse, à Paris, devenu ensuite abbé de Saint-Germain d'Auxerre et de Saint-Victor de Marseille, Guillaume Grimoard, le pape Urbain V, remit enfin les pieds dans Rome. Celui-là devait se souvenir de l'Italie et des insultes réservées à tout pouvoir ecclésiastique par les nombreux usurpateurs du pays, si l'Église elle-même ne revenait y régner. Déjà revêtu du titre d'abbé de Saint-Victor, et chargé d'un message du pape Innocent VI pour le tyran de Milan Bernabò Visconti, l'ennemi des papes, il lui avait présenté la lettre pontificale. Après l'avoir lue, Visconti répond : « Abbé, avale cette lettre, ou tu es mort. » La lettre fut avalée.

Trithem., Chron. hirsaug., t. II, p. 257.

Chron. de Jean des Nouelles, citée par Lebeuf, Dissertat., t. III, p. 439.

Ce n'était pas la seule fois qu'il eût été victime de ces violences alors trop communes; car, devenu pape, « il fit com-  
« paroir devant lui l'archevêque de Sens en personne, et lui  
« reprocha ce qu'il l'avoit prins par la barbe ou tems que il  
« avoit esté abbé de Saint Germain, en disant : Quant tu ers  
« pape, si t'en venge. »

Souverain pontife, il n'en voulut pas moins aller braver en Italie des dangers qu'il avait vus de près. Humilié de cette

papauté vassale, il préférerait peut-être un ennemi à un suzerain. Il songeait à partir dès l'an 1363, lorsqu'il fut retenu plutôt sans doute par l'avènement de Charles le Sage que par l'éloquence du sermon latin que fit devant lui et les cardinaux, le 24 décembre, Nicole Oresme, ancien grand-maître du collège de Navarre, alors doyen du chapitre de Rouen, et depuis, évêque de Lisieux. Cette déclamation diffuse sur les abus et les dangers de l'Église va beaucoup moins au but qu'une autre harangue latine prononcée devant le pape trois ans après, où l'on reconnaît, sinon la même main, du moins la même pensée, et qui, à la suite d'un long exorde en l'honneur d'Urbain, suppose et commente un court dialogue, imité des faux Actes de saint Pierre, entre le père et le fils, c'est-à-dire le pape et le roi de France. L'auteur a été nommé par quelques-uns maître Anselme. Dans cet amas de citations de l'Écriture et de subdivisions scolastiques, on ne trouverait rien qui égalât l'énergie du début : « Le fils : *Domine, quo vadis?* — Le père : *Roman.* — Le fils : *Iterum crucifigi.* »

Mss. du fonds de S.-Victor, n. 277. — Du Boulay, Hist. univ. paris., t. IV, p. 396-412. — Lebeuf, Dissertat., t. III, p. 424.

Voilà tout ce que le pape doit attendre de Rome ; mais on ajoute qu'il y a pour lui d'autres motifs encore de ne point quitter Avignon. La nation gauloise est fort religieuse, comme dit César. La France possède les plus saintes reliques, la couronne d'épines, la lance, les clous, les courroies qui ont frappé le Sauveur, l'inscription de sa croix, la planche où l'on reconnaît que sa tête s'est appuyée et qui est rouge de son sang, la robe sans couture, le labarum ou l'oriflamme ; reliques bien préférables à toutes celles de l'Italie. Aussi le roi de France reçoit-il l'onction divine et a-t-il le don de guérir miraculeusement les malades. Cette heureuse terre possède aussi l'université, transportée de Rome à Paris par Charlemagne, et où brillent les Sept arts, comme les sept chandeliers de l'Apocalypse. C'est dans ce pays qu'est Marseille, qui est bien mieux que Rome le milieu du monde, puisqu'il ne faut plus compter la Grèce, aujourd'hui schismatique : or, le vicaire de Dieu est tenu de résider au centre, comme le soleil est au milieu du ciel, le cœur au milieu de l'homme, le firmament au milieu des eaux, l'arbre de vie au milieu du paradis. Songez enfin que la France est monarchique, tandis que l'Italie, au pouvoir de plusieurs maîtres, devra, comme l'enseigne Aristote, dégénérer d'oligarchie en timocratie, de timocratie en démocratie, « régime le plus « dangereux pour les prêtres, et où dominent les artisans,

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Hist. litt. de  
la Fr., t. IX, p.  
18.

Songe du  
vergier, liv. 1,  
c. 56, etc.

Gall. christ.,  
t. VI, col. 792.

« appelés en Allemagne Bechar (Bégards), en Flandre Pifles.  
« en France tisserands, dont parlent les prophéties d'Hilde-  
« garde, contemporaine de Bernard. »

Toutes ces belles choses, dont la plupart se retrouvent  
ailleurs, n'ont point l'éloquence des deux mots, *Iterum cru-*  
*cifigi.*

L'oracle faillit s'accomplir : ce pape, fondateur d'un col-  
lège à Montpellier pour douze étudiants en médecine, et de  
deux universités, l'une en Pologne, l'autre en Hongrie; qui  
voulait aussi choisir Pétrarque pour secrétaire, quoique le  
poète revint toujours à Avignon en redemandant l'Italie,  
Urbain V, après trois ans de séjour à Rome et aux environs,  
abandonna le patrimoine de Saint-Pierre, où il n'était plus  
en sûreté. Les Grandes compagnies de France, Du Guesclin  
à leur tête, avaient bien pu le rançonner; mais il paraît ce-  
pendant que le pape Urbain, qui avait dit qu'il mourrait  
content s'il voyait la papauté à Rome, ne fut point fâché de  
la ramener en France.

Sa vie inquiète finit peu de temps après son retour. Dans  
le récit de ses derniers moments nous trouvons une nouvelle  
preuve que si l'on prononçait alors des discours ridicules, il  
y avait des gens pour les juger. La ville de Pérouse, qui s'é-  
tait aussi révoltée contre lui, et qu'il avait frappée d'excom-  
munication, lui envoya des députés pour s'excuser; quand  
l'orateur eut fait un long et ennuyeux discours, le pape  
mourant leur demanda s'ils n'avaient plus rien à dire. « Saint  
« père, répondit un autre envoyé, si Votre Sainteté ne nous  
« accorde pas notre demande, j'ai ordre de mes concitoyens de  
« faire répéter le discours de mon collègue. » Il pardonna;  
mais il put s'apercevoir une dernière fois que les Italiens  
n'étaient pas ses amis.

Voilà un pape qui se partageait entre ses deux résidences.  
Avignon lui dut, avec l'achèvement de ses remparts, des  
ponts, des tours, des palais; Rome, la réparation du Vati-  
can, des églises de Saint-Paul, de Saint-Jean de Latran, de  
Saint-Pierre; et dans les deux pays il ne cessa, dit-on, d'en-  
tretienir jusqu'à mille écoliers, sans souffrir que les étudiants  
des universités, quelle que fût leur fortune ou leur nais-  
sance, fussent distingués entre eux par l'habit, comme ils  
l'ont été longtemps en France, comme ils le sont encore en  
Angleterre : il voulait pour tous un même costume, tou-  
jours modeste et simple, à la portée des clercs les plus pauvres.

Baluze, Pap.  
avénion., t. 1,  
col. 395, 424.

Urbain V n'avait fait que passer par Rome ; son successeur y mourut.

Grégoire XI, peu après son installation dans Avignon, demandait à un évêque de cette cour pourquoi il ne résidait pas. « Nous résiderons tous, répondit l'évêque, si le pape réside en son grand évêché de Rome. » C'est moins ce reproche que la conscience des dangers d'un si long exil pour l'Église même, qui fit que le pape alla s'embarquer à Marseille. Grégoire était cependant encore un pape français. Il fut le dernier.

GRÉGOIRE XI  
1370-1378

Cardinal depuis son enfance comme neveu de Clément VI, le jeune Limousin Pierre de Rogier, qui commençait à se distinguer dans le droit canonique sous la direction du eêlèbre Baldo degli Ubaldi, n'était que diacre quand il fut élu pape à trente-six ans. Plus bardi, malgré sa faible santé, que ses prédécesseurs d'Avignon, il crut qu'il serait plus respecté s'il était à Rome, et il partit.

Ce remède allait-il guérir tant de maux ? des bulles datées du Vatican allaient-elles arrêter le mouvement novateur qui entraînait partout les esprits ? Les flagellants des deux sexes, le corps demi-nu, parcouraient tout sanglants la France et l'Allemagne. Les Albigeois n'avaient point renoncé à leur doctrine des deux principes ; les Bégards de Hongrie, à leurs idées unitaires, qui les rapprochaient, dit-on, des mahométans ; les Patarins de Dalmatie, à leur négation de toute foi chrétienne. Des religieux dogmatisaient en Aragon. Les Adamites de Paris, dont quelques-uns furent brûlés en 1372, proclamant qu'il n'est rien d'interdit aux transports de l'amour de Dieu, s'abandonnaient, comme les disciples de fra Dolcino, à tous les excès d'un mysticisme effronté. Une prédication plus grave et plus dangereuse faisait de Jean Wicief, en Angleterre, comme le précurseur de cette grande déclaration de guerre qui allait bientôt arracher le nord de l'Europe à la communion romaine.

L'Italie, où le jeune pape osait reporter le siège du pontificat, semblait plus menaçante encore. La révolte y était insolente et sanguinaire. Les villes, excitées à la fois par leur antique passion de l'indépendance municipale et par les promesses ambitieuses des Visconti, ne connaissaient plus aucun frein. Dans l'église cathédrale de Milan, où le chef de la ligue italienne répond à l'excommunication du pape en le faisant excommunier lui-même, retentissent à l'envi des clameurs sacrilèges. A Florence, on démolit, avec les couvents, les

prisons de l'inquisition, qu'un serment oblige de proscrire à jamais, et l'on crie en fureur : « Périssent les prêtres ! vive « la liberté ! » Les rebelles, non contents de mettre en vente les biens de l'Église et d'en abolir tous les privilèges, exercent contre les clercs et les moines d'odieuses barbaries ; plusieurs de ces malheureux sont écartelés ; d'autres, enterrés vivants ; un prieur des chartreux, nonce du pape, chargé de paroles de paix, est écorché, déchiré, tenaillé par la foule. Bologne, Péronse, Viterbe, Spolète, Ascoli, Gubbio, Forlì, plus de soixante villes, Rome elle-même enfin, ne préparent d'autre accueil au successeur de saint Pierre, s'il revient, que des cris et des actes de vengeance.

Pap. ave-  
mon., t. II, col.  
1174. — Scrip-  
tor. rer. ital.,  
t. IX, col. 903.

Froissart, liv.  
II, c. 20.

« Les Italiens, disait l'évêque de Bntrinto dès l'an 1313, s'in-  
« quiètent peu des excommunications. Si le glaive matériel ne  
« les force d'obéir, le glaive spirituel n'est rien pour eux. »  
Grégoire XI, outre ces obstacles, avait encore à vaincre les  
instances de l'envoyé de Charles V, Raoul de Presle, et même  
du duc d'Anjou, frère du roi. « Père saint, lui disait le duc,  
« vous vous en allez en un pays et entre gens où vous estes  
« petitement aimé, et laissez la fontaine de foi et le royaume  
« où l'Église a plus de voix et d'excellence qu'en tout le  
« monde ; et par vostre fait pourra l'Église cheoir en grant  
« tribulation : car si vous mourez par delà, ce qu'il est bien  
« apparent, si comme vos maistres de physique me dient,  
« les Romains, qui sont merueilleux et traistres, seront  
« maistres et seigneurs de tous les cardinaux, et feront pape  
« de force à leur volenté. »

Thesaur.  
anecd., t. III,  
col. 1457-1502.

Résolu à tout braver, même ces menaces prophétiques, Grégoire se défend d'abord avec les armes spirituelles, qui cette fois ne furent pas impuissantes ; car ses anathèmes, en fournissant aux négociants de mauvaise foi le prétexte de manquer de parole à des excommuniés, ruinèrent le commerce de Florence. Quelques succès de l'armée papale, sous les ordres du cardinal Robert, comte de Genève, à la tête de ces redoutables bandes bretonnes dont un trouvère de leur pays a célébré en vers français les cruautés encore plus que les victoires, paraissaient ouvrir à un pape courageux la route de la ville sacrée. Le courage ne manqua pas, pour cette grande entreprise, au dernier pape français, qui crut rendre à l'Église romaine, rétablie par lui dans Rome, le pouvoir et la majesté : jamais de plus funestes mécomptes ne trompèrent une plus généreuse espérance.

Un autre poëme, en lignes latines rimées, raconte ce voyage : Pierre Amelii, moine augustin de Lectoure, évêque de Sinigaglia, premier aumônier du pape, nous dira dans un fort mauvais langage, mais avec les détails minutieux d'un témoin, la navigation timide et mal dirigée de la galère napolitaine qui prend à Marseille le hardi pontife; le chagrin des cardinaux, mécontents de quitter leurs palais, leurs maisons de plaisance, et, presque tous, leur patrie, pour des contrées turbulentes et hostiles; le froid accueil de Pise et de Piombino, qui n'inspire au narrateur aucune confiance; tout ce qu'on eut à souffrir sur la plage insalubre d'Orbitello; un séjour de cinq semaines à Corneto, dont le repentir s'exprime en latin : *Parce, domine, parce populo tuo*; le débarquement à Ostie, où les vieillards, députés par Rome, qui promet d'être fidèle, battent des mains et dansent de joie; l'arrivée, en remontant le Tibre, à Saint-Paul hors des murs, et le lendemain 17 janvier 1377, la grande procession, les jongleurs et les musiciens, les histrions dansants, les porte-bannières, le sénateur de Rome, jusqu'à l'entrée solennelle, où le pape reçoit les clefs, les ornements du pontificat et de l'empire, au bruit des cloches, des instruments de musique et des cris : *Vivat papa!* Comme l'auteur n'oublie jamais les bons repas qu'il trouve sur sa route, il finit par nous apprendre qu'il se repose d'avoir chanté toute la journée les louanges du Seigneur, en faisant un excellent souper.

Dans ce récit et dans celui du même historiographe sur une visite du pape à Anagni, on ne nous parle que de magnificence et de joie; mais en quel état se trouvait réellement alors la ville des Césars et des souverains pontifes? Une longue anarchie, la misère, les épidémies, l'avaient, dit-on, réduite à une population de dix-sept mille habitants, vassaux de quelques nobles familles qui se disputaient ses ruines.

On sait les malheurs qui suivirent : la mort de Grégoire XI après un an de séjour à Rome; l'élection de deux antipapes, Urbain VI et Clément VII, et après eux, de deux autres antipapes, Boniface IX et Benoît XIII. L'ancien cardinal de Genève, Clément VII, est d'origine allemande; Benoît XIII est Espagnol. Avignon fut leur résidence, et Rome, celle des antipapes italiens.

Au milieu de cette confusion de toutes choses, où l'on eut un jour jusqu'à trois papes à la fois, et qui ne peut être bien décrite que par l'histoire générale, à peine trouverions-nous

Clacon. Vita pontificum, t. II, col. 576-589. — Fr. du Chesne, Card. fr., t. II, p. 437-449.

Nibby, Viaggio ne' contorni di Roma, t. I, p. 13.

ANTIPAPES  
1378, etc.

quelque place pour les souvenirs littéraires. Nous recherchons surtout quelle fut l'expression de la pensée, du sentiment, de l'imagination, à travers ces tristes scènes. Assez d'autres pages sont remplies des affreux désastres perpétrés pendant un demi-siècle par la rivalité des nations qui s'arrachent la tiare comme une proie, par les efforts violents et aveugles du souverain pontificat pour redevenir italien. On ne doit indiquer ici qu'un petit nombre de ceux qui se firent les interprètes de ces conflits et de ces passions.

Les révélations, les prophéties, les visions, étaient alors des armes puissantes dans les mains des partis. Une femme du sang royal de Suède, sainte Brigitte, après avoir fondé des monastères où elle fit un mélange de la règle de Fontevraud et de celle des augustins, crut avoir sur les destinées de l'Église des inspirations d'en haut, confiées à la rédaction latine de ses deux confesseurs suédois, et approuvées ensuite par le concile général de Bâle, quoique la critique des choses et des personnes y descende quelquefois jusqu'à la satire. Les œuvres de cette sainte femme, ou de ceux qui ont écrit pour elle, viennent surtout en aide à la faction italienne par d'amères invectives contre la cour d'Avignon, et par les messages réitérés dont la charge la sainte Vierge pour Urbain V et Grégoire XI, qu'attend l'inflexible jugement de Dieu, s'ils n'abandonnent cette terre maudite, ou s'ils y retournent après l'avoir quittée.

Une autre femme, une religieuse du tiers ordre des frères Prêcheurs, Catherine de Sienne, qui, dans une de ses extases, échangea, disait-elle, son cœur contre celui de Jésus, passe pour avoir eu la plus grande part dans la résolution que prit Grégoire XI de rendre à Rome la papauté. Ses efforts pour faire adopter Urbain VI par la France eurent moins de succès. Le recueil de ses lettres, précieux monument de son apostolat, lui donne l'avantage et sur la béate Agnès, née en Toscane comme elle, autre dominicaine, qui, à sa mort en 1317, n'avait laissé que le souvenir de ses miracles, et sur sainte Brigitte, qui n'écrivit point elle-même les confidences surnaturelles publiées sous son nom.

Mais parmi les femmes qui prêchèrent en inspirées, et servirent, peut-être à leur insu, les combinaisons des partis politiques, toutes n'eurent point le bonheur d'Agnès, de Brigitte et de Catherine, récompensées de leur ferveur par la couronne des saintes. Quelques unes furent livrées au feu,

comme une Milanaise qui s'était dite ou s'était crue le Saint-Esprit ; une Anglaise, persuadée aussi que cette troisième personne divine s'était incarnée en elle pour racheter les femmes, illusion renouvelée depuis, même de notre temps ; une Française, Peronne d'Aubenton, brûlée à Paris en 1372, parce qu'on la croyait grande prêtresse de la secte des Adamites. Victimes des rêveries sublimes ou folles qui accompagnent souvent les grandes calamités, d'autres prophétesses, dont les écrits nous restent ou ont disparu, nous prouveront encore que, dans ces temps de violence religieuse, il y avait eu contre les femmes, avant le bûcher de Jeanne d'Arc, plus d'un sinistre exemple d'une procédure aveugle et sans pitié.

Les rois de France, de leur côté, voudraient défendre et conserver, au profit de leur pouvoir, cette espèce de droit traditionnel qui, accepté depuis plus de soixante ans, avait été pour eux une force au milieu de leurs désastres. Philippe de Valois avait paru, avec son fils, dans Avignon. Jean, à peine sorti de captivité, vient donner aux papes l'espérance d'une croisade. Charles V, par ses envoyés, le duc d'Anjou, Nicole Oresme, Raoul de Presles, poursuit la même politique, et sa propre correspondance avec Grégoire XI fut intime et familière ; car nous avons des lettres que ce pape lui écrivait en français, où il engage, du ton le plus amical, son « très cher « fils en Dieu, » à continuer de lui « signifier liablement ses « bons plaisirs. »

Au nombre des documents qui attestent le double caractère, à la fois religieux et politique, de ces grandes négociations, les archives du Vatican possèdent encore les lettres latines de frère Pierre, de l'ordre des Mineurs, infant d'Aragon, demandant à Charles V, le vendredi 1<sup>er</sup> avril 1380, d'abandonner la cause du pape Clément VII pour celle d'Urbain VI : « J'ai toujours beaucoup aimé, lui écrit-il, votre « personne et la maison de France, comme celle où je suis « né ; mais il me déplaît fort de voir votre Domination faire « quelque chose contre Dieu ; et le bruit s'étant répandu « que vous aviez rejeté Urbain et adopté Clément avec votre « royaume, je veux faire connaître à votre Domination ce « qui a été révélé à moi indigne sur ce point. Le mercredi « 30 mars, vers le soir, après Complies, tandis que je priais, « j'ai entendu mon Seigneur Jésus me parler ainsi : « Les « rois, les princes du monde, les grands clercs, les docteurs, « disputent et s'enquièreut du soulèvement des Romains

Wadding  
Annal. Min.  
t. IX. p. 40

« pour l'élection du pape. C'est moi qui ai tout fait et qui ai  
 « tout permis. Comme j'ai endurci jadis le cœur de Pharaon,  
 « comme j'ai laissé les Juifs crier devant Pilate, *Crucifige*  
 « *eum* ; ainsi j'ai fait crier au peuple romain : *O Romano*,  
 « *o Italiano lo vogliamo*. Était-ce donc un bien que l'endur-  
 « cissement de Pharaon ? Non, mais il en est résulté la glo-  
 « rieuse sortie d'Égypte. Les Juifs avaient-ils raison de crier  
 « *Crucifige* ? Non ; mais de ce cri, par ma mort, est sorti le  
 « salut du genre humain. L'émeute des Romains était-elle  
 « bonne ? Non par elle-même, mais parce qu'elle a délivré  
 « enfin l'Église des mains avares et ambitieuses des Limou-  
 « sins, pour la remettre au pouvoir et au gouvernement de  
 « cette Italie où elle a été primitivement fondée et bien gou-  
 « vernée par les saints Pères. » Telle est donc la volonté de  
 « Notre Seigneur ; telle doit être la vôtre, si vous songez que  
 « la France n'a jamais fabriqué d'idoles, et qu'elle doit crain-  
 « dre la colère divine annoncée à tous les rois, peuples, na-  
 « tions, qui ne se soumettront pas au pape Urbain. »

Cette apologie pieuse de la révolte, dont un prince, de-  
 venu frère Mineur, fait une preuve de plus en faveur du pape  
 italien, si elle est un peu subtile, atteste du moins que tous  
 les moyens semblaient bons pour déposséder la France de  
 sa longue succession pontificale. On y réussit ; mais les au-  
 tres nations, l'Italie elle-même, eurent-elles, pendant près  
 d'un siècle, à s'en féliciter ? Avant de rompre ce lien si ha-  
 bilement noué par les rois de France, les déchirements fu-  
 rent terribles. Le schisme éclate ; l'Église, comme frappée  
 d'aveuglement et de fureur, tourne contre elle les anathèmes,  
 les exils, les supplices, tous les maux qu'elle envoyait jus-  
 qu'alors à ses ennemis. On n'écrit plus que pour se combattre,  
 se calomnier, se vouer mutuellement à la proscription dans  
 ce monde et à la damnation dans l'autre. Des controverses,  
 des injures, des invectives, voilà désormais le seul aliment  
 des esprits ; partout le trouble dans les consciences, où la foi,  
 assaillie par les décisions les plus contraires, cherche en vain  
 sa voie, s'inquiète et s'affaiblit.

On reconnaîtra l'empreinte ineffaçable que ces divisions  
 avaient laissée dans les intelligences les plus fermes, à ce  
 jugement outré que portent les bénédictins sur le pontificat  
 d'Urbain VI, repoussé jadis par la France, et « dont la mé-  
 « moire, disent-ils, sera éternellement odieuse. » Pourquoi  
 charger un seul homme de la faute de tout son siècle ?

Déjà plus d'une fois on s'était disputé ardemment cette souveraineté unique sur la terre, et, dès les premiers siècles, pour une si belle conquête, il s'était livré de sanglants combats dans les rues de Rome. Mais ces émotions avaient été passagères, et les esprits, un moment agités, avaient repris leurs habitudes d'obéissance et de respect. On n'avait pas encore vu, pendant si longtemps, deux ou trois papes rivaux lancer l'anathème et prêcher la guerre sainte les uns contre les autres; on n'avait pas vu, presque sans interruption, se succéder à cause d'eux les plus odieuses satires, les trahisons, les massacres, les assassinats. Tous ces efforts désordonnés de l'Italie pour avoir des papes italiens, lui ont été bien autrement funestes que les papes français qu'elle a maudits.

La France, dans ces agitations suscitées contre elle, tout en prenant parti pour Clément VII, d'origine anglaise, mais renié par l'Angleterre, eut toujours pour le dogme plus de respect que l'Italie. Tandis que le peuple criait dans les rues de Viterbe : *Evviva il popolo, muoia la Chiesa!* dans celles de Florence et de Bologne : *Morte alla Chiesa, a' preti! evviva la libertà!* le peuple de Paris, plus sagement gouverné, attendait l'opinion de ses docteurs sur des questions dont ils étaient les meilleurs juges.

Parmi ces doutes où s'égarait l'Europe chrétienne, et qui ne sont pas encore résolus complètement par l'histoire, est-il vrai qu'une lettre de quelques cardinaux fût arrivée à la cour de Vincennes ou de l'hôtel Saint-Paul, offrant à Charles V la papauté? Robert, électeur palatin, et depuis roi des Romains, l'affirme, en 1398, dans les conseils qu'il adresse à l'empereur Wenceslas, pour le détourner de s'allier à cette France qui veut tout envahir; et c'est presque dans les mêmes termes qu'un chroniqueur fait écrire la même chose par un évêque à l'assemblée convoquée à Prague par l'empereur: « A l'origine du schisme, quand les cardinaux français, réunis dans le comté de Fondi, créèrent un antipape, ils avaient envoyé d'abord au père du roi régnant; comme il venait de perdre sa femme, ils lui offraient de le faire pape, pour qu'il fît lui-même son fils empereur, et qu'il transportât ainsi l'Empire de l'Allemagne à la France. Et ainsi serait-il arrivé, si ce roi, qui avait été empoisonné, n'eût gardé une telle faiblesse du bras gauche qu'il ne pouvait célébrer la messe. » Une tradition monacale, répandue en Allemagne et recueillie dans un couvent de Liège,

Thes. anecdot., t. II, col. 1174.

Corn. Zantfliet, ap. Ampliss. collect., t. V, col. 350.

Du bras droit, selon Christine de Pisan, l. II, c. 10.

a peu de valeur peut-être ; mais le fait n'y dut pas sembler impossible. Dans cette longue suite d'actes extravagants attribués par des historiens sérieux au sacré collège, qui semble alors saisi de désespoir et de vertige, et ne songe qu'à se défaire du pape qu'il vient de nommer, ee n'eût été qu'une imprudence de plus. On avait pris dans la famille de France deux saints, Louis IX et son petit-neveu Louis de Toulouse ; on pouvait bien y prendre un pape. La France, qui cette année-là, en 1398, déclara que des deux antipapes elle ne voulait ni l'un ni l'autre, n'aurait point répugné à cette solution. Qu'en fût-il résulté pour l'État et pour l'Église ? Nul ne le sait.

Il faut du moins avouer que les cardinaux, à peine arrivés en Italie, faisaient eux-mêmes à l'Église, en donnant le signal du schisme, une profonde blessure, et qu'en France ils se conduisaient mieux. A l'aspect de cette Italie anarchique et violente, dont l'exemple fait délirer les plus sages des hommes, on ne jugera pas tout à fait puéril un mot qui ne semble d'abord qu'une plaisanterie. L'attachement de tous ces papes à la France et la haine des Italiens contre eux se résument assez bien par le conseil que donne à Jean XXII un cardinal cahorsin, pour le délivrer enfin des soucis que lui causent les perpétuelles rébellions ultramontaines : « Saint « père, si vous voulez m'en croire, faites une bulle pour « transporter le saint-siège à Cahors, et l'Empire en Gas- « cogne ; alors vous serez tranquille. »

Voilà encore un plan où l'on ne separe point la papauté de l'Empire. C'est là sans doute l'exagération de la pensée politique qui avait transplanté le saint-siège au bord du Rhône ; mais ces propos accrédités par l'opinion populaire peuvent aider du moins à un jugement plus grave et plus juste sur ce grand acte de la royauté française.

On ne saurait guère méconnaître quels ont été pour la France les avantages temporels du long séjour des papes dans son voisinage, sous sa tutelle, sous sa main, et dans quelles circonstances décisives, ou par penchant, ou par intérêt, ils ont mis au service de sa mauvaise fortune ce qu'ils conservaient encore de prestige et d'autorité. La papauté d'Avignon, entretenue surtout par la France, pouvait lui être « à charge, » comme on l'a dit ; mais fut-ee une générosité tout à fait stérile ?

Nous ferons seulement ressortir ici, en laissant de côté la

Petrarque ,  
Epist. sine titu-  
lo, ep. 17.

Baillet, Hist.  
des demêlés,  
etc, p. 268.

politique et ses combinaisons, quelle influence ont dû avoir, au bout de quelque temps, pour la culture et la maturité des esprits, chez un peuple alors abattu par l'adversité, mais toujours en progrès depuis deux cents ans, le spectacle ou le souvenir de ce pouvoir presque divin, qui, de tous les points du monde, appelait à lui, comme à un centre commun, les nations les plus lointaines, les plus diverses de mœurs et de langage; une cour délicate et somptueuse, qui la première, avant les grandes cours profanes, embellit et anima de la société des femmes, à l'exemple de Clément VI, la pompe de ses cérémonies et l'élégance de ses fêtes; la réunion de tous ces descendants des anciennes familles italiennes, amis et protecteurs des arts, qui naturalisaient sur notre sol, outre les procédés de plusieurs industries et le système d'irrigation des plaines lombardes, les palais superbes, les riches maisons de plaisance, et se consolait de l'exil où la papauté les entraînait avec elle, par une image encore brillante des magnificences de Rome; ce perpétuel rendez-vous où se rencontraient des hommes d'élite, qui, après s'être éclairés par leurs entretiens, continuaient ensuite toute leur vie le commerce mutuel de leurs pensées et de leurs travaux; l'impulsion puissante donnée aux études sérieuses par ces pontifes qui furent presque tous de profonds légistes, et dont la prédilection pour les plus habiles maîtres de la jurisprudence a contribué à changer la face de la société, en faisant succéder à la tyrannie de la force, du caprice, du privilège, les principes de justice destinés à enfanter un jour l'égalité des droits.

A tous les degrés du clergé séculier, dans tous les rangs des congrégations monastiques, nous allons retrouver la culture des lettres, mais non point des lettres pacifiques : l'esprit de controverse est partout. Cette passion d'écrire pour continuer à se disputer, dans un temps où la colère est brutale et où les conseils du goût ne tempèrent point l'invective, devait être funeste à l'Église; car c'est aux nombreux écrits sortis de ses mains que les adversaires de son pouvoir ont surtout emprunté les armes dont ils se sont servis contre elle. La plupart des accusations qui ont dénoncé au monde la simonie, l'avidité, l'ambition, les mauvaises mœurs des classes sacerdotales, nous viennent de leurs archives, et ces satires sont le plus souvent l'œuvre du clergé lui-même.

Pour ne pas être injuste à l'égard de cette grande famille

qui semble témoigner ainsi contre ses propres enfants, il faut se souvenir que de continuelles discordes agitaient alors la société chrétienne, et que si nous savions toujours quels intérêts ou quels ressentiments privés se cachent derrière ces accusations générales, nous pourrions assez fréquemment y reconnaître, non le concert de l'opinion publique, mais une seule voix, celle d'un ennemi.

CARDINALAT.  
Wolf, Lec-  
tion. memor.,  
t. I, p. 654-  
656.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXI,  
p. 358.

Voici d'abord les princes de l'Église. On nous a conservé, avec la date de l'année 1351, une lettre de Lucifer *ad malos principes ecclesiasticos*. Ce n'était pas une idée nouvelle : déjà Satan, dans une lettre aux prélats, les avait remerciés du grand nombre d'âmes que leurs mauvais exemples envoyaient chez lui. Celle que l'on suppose écrite l'avant-dernière année du pontificat de Clément VI, longue déclamation toute remplie de lieux communs, pourrait être accueillie avec défiance comme une de ces fictions beaucoup plus modernes que produisirent de toutes parts les guerres de la Réforme ; mais la date n'en a point paru douteuse aux bénédictins, qui, d'après Matthieu Villani, la croient adressée à Clément et à ses cardinaux.

Art de véri-  
fier les dates, t.  
I, p. 316. —  
Matth. Vill., II,  
48.

« Nous v'ous rendons toutes sortes d'actions de grâces, leur  
« dit Lucifer. Persévérez, et par votre précieux secours nous  
« aurons bientôt reconquis le monde entier..... Cependant,  
« pour vous seconder, nous vous envoyons d'iei quelques-  
« uns de nos plus habiles satrapes, qui, admis dans vos con-  
« seils, travailleront à nous assurer la victoire. Puissants et  
« adroits comme vous l'êtes, ne cessez point de négocier en  
« apparence la paix entre les rois de la terre, et de tout faire  
« en effet pour les diviser et les détruire..... Nous vous re-  
« commandons aussi nos très-chères filles, la superbe, l'ava-  
« rice, la fraude, la luxure et les autres, mais surtout dame  
« simonie, qui vous a mis au monde et nourris de son lait.  
« Croyez-moi, ce que vous appelez simonie n'est point pé-  
« ché ; car tout vous appartient. Vous ne pouvez rien vendre ;  
« car on paye avec vos biens. Vous n'êtes point orgueilleux ; car  
« la magnificence est un devoir de votre état. Vous n'êtes point  
« avarés ; car vous n'amassez que pour saint Pierre ; et si vous  
« enrichissez les vôtres du patrimoine du crucifié, n'a-t-il pas  
« lui-même, avant vous, investi de l'apostolat ses parents et  
« ses amis ? Il est vrai qu'il les appelait à une condition  
« pauvre et humble, et que vous donnez aux vôtres richesse  
« et grandeur ; il est encore vrai que les apôtres ont tout

« laissé, et que vous avez gardé tout; mais c'est pour défendre « l'Église, etc. » La lettre, datée du centre de la terre et du palais de ténèbres, tous les démons étant assemblés en consistoire de douleur, est contre-signée : « Beelzebub, votre « spécial ami; Farfarellus, et Catabriga, secrétaire. »

Cette bouffonnerie un peu grossière n'en fait pas moins aux princes ecclésiastiques de sérieux reproches, renouvelés depuis sous d'autres formes. Un pape, Urbain VI, peu d'années après, à Rome, dans un vrai consistoire, fit entendre aux cardinaux qui l'avaient élu de sévères paroles, non plus inventées par la satire, mais constatées par de graves procès-verbaux. Le saint-père, qui venait de reprocher aux membres du sacré collège leurs vices, leur rapacité, leur luxe insolent, leurs trahisons, apostrophe ainsi un ancien moine bénédictin qu'on appelait le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange : « En voilà un, ce cardinal noir, qui, toujours prêt « à se vendre, non content d'avoir trahi son roi, trahit main- « tenant l'Église. » La réponse, transcrite par un témoin, fera voir jusqu'où allait quelquefois, chez ces nouveaux apôtres, l'âpreté des haines et l'énergie du langage : « Comme « vous êtes pape maintenant, je ne puis vous répondre; mais si « vous étiez encore, comme tout à l'heure, archevêque de Bari, « je dirais au petit archevêque (*archiepiscopello*) qu'il ment par « la gorge, *quod ipse mentitur per gulam*. » C'était, entre des hommes de paix, un étrange emploi du défi des hommes d'armes; mais les cardinaux ne s'en tinrent pas à l'insulte : à quelques jours de là, ils déposèrent ce pape et en firent un autre.

Baluze, Pap.  
avenion., t. I,  
col. 1157-1161.

Une scène de purgatoire, contée par sainte Brigitte, donnera quelque idée de la vie mondaine qu'on attribuait aux cardinaux. Comme la sainte avait habité l'Italie et le comtat Venaissin, ce qu'elle voit ou croit voir dans l'autre monde est l'image de ce qu'elle avait vu sur la terre. Un cardinal vient de mourir, et quatre Éthiopiens tout noirs lui préparent quatre chambres qu'il doit traverser. Il y avait dans la première les plus beaux habits; dans la seconde, la plus riche vaisselle d'or et d'argent; dans la troisième, des mets et des parfums recherchés; dans la quatrième, des chevaux de prix. Le cardinal subit tour à tour, dans chacune de ces quatre chambres, différents supplices, le froid, le chaud, la morsure des serpents, les éclats de la foudre, pour expier le mauvais usage qu'il avait fait des biens des pauvres, et il ne cesse de s'écrier : « Malheur à moi! »

Revelation.,  
l. vi, c. 70.

Plusieurs des princes français de la cour pontificale appartenaient à notre magistrature. Jean de la Grange, si rudement traité par le pape, avait été conseiller au parlement de Paris, président des aides, surintendant des finances et un des ministres de Charles V. Dans le cours de ce siècle, un autre conseiller et deux maîtres des requêtes furent aussi revêtus de la pourpre; et sept chanceliers de France, Étienne de Suisy, Pierre d'Arabloy, Pierre des Chappes, Pierre du Rogier de Maumont, Pierre de la Forest, Gilles Aycelin de Montaigu, Jean de Dormans, représentèrent au même titre leur pays dans le conseil suprême de la papauté.

Pap. ave-  
mon., t. I, col.  
625.

Les annalistes italiens trouvent qu'il y eut alors trop de cardinaux français. Ils n'ont point tort peut-être, quoique l'Église, comme leur répond Baluze, ait, depuis, oublié encore plus qu'elle est l'Église universelle, et que des papes italiens aient trop exclusivement nommé des cardinaux italiens, *studio, ut apparet, retinendæ in sua gente dominationis*. Il aurait eu le droit d'ajouter que, dans les annales de cette élite de la prélature, les noms français, pour le talent, le courage, l'amour des lettres, n'ont pas été les moins dignes d'estime.

Ces grands dignitaires du monde religieux, dont la puissance, ni alors ni depuis, n'est point restée pure de tous les abus du monde politique, ont été sévèrement jugés, surtout en France, où on les a vus trop souvent premiers ministres. Il y eu avait des exemples dans les temps anciens; mais ces exemples étaient plus rares. Les cardinaux, que leur titre était censé attacher à des paroisses de Rome, lors même qu'ils ne sortaient point d'Avignon, résidaient auprès du pape, et ne le quittaient que pour négocier en qualité de légats ou de nonces. Sans aller jusqu'à prétendre, comme on l'a fait pour louer le passé aux dépens du présent, que le clergé fût alors exempt de la corruption et de l'esclavage, parce qu'il n'était point dominé dans ses rangs par des émissaires d'une cour étrangère, il est juste de reconnaître que les cardinaux français du temps de Philippe le Bel et de Charles le Sage remplissaient plus assidûment leur devoir de prêtre de l'Église que Richelieu, Mazarin et Fleury.

Baillet, Hist.  
des démêlés,  
etc., p. 137.

Aussi le gouvernement de ces personnages équivoques, de ces serviteurs de deux maîtres, a-t-il inspiré contre eux des emportements de langage tout à fait inusités jusqu'à eux. Nul des cardinaux français dont nous aurons à parler, de ceux-là même que leurs adversaires ont le moins épargnés dans leurs

discours, n'a mérité qu'on dit de lui ce qu'un duc et pair, homme très-religieux, a écrit sous le ministère d'un cardinal : « Les couronnes catholiques ont à Rome chacune leur « protecteur, étrange nom à l'égard d'une couronne ; mais « les cardinaux, de longue main en possession d'être des « monstres fort à charge à leurs princes et à leurs nations, « et beaucoup plus à l'Église, après avoir usurpé les choses, « ont envahi jusqu'aux noms, et les rois les ont laissés faire.... « Absents de Rome, où ils n'ont ni parenté, ni amis, ni fac- « tion, ils ne sont bons qu'à envahir trois ou quatre cent « mille livres de rentes en bénéfices... Un cardinal français « est en France l'homme du pape contre le roi, l'État et « l'Église de France; le chef et le tyran du clergé, trop or- « dinairement du ministère; est hardi à tout parce qu'il est « inviolable, établit puissamment sa famille, et quand il a « tout obtenu, est libre après de commettre, tête levée, tous « les attentats que bon lui semble, sans pouvoir jamais être « puni d'aucun. »

Les cardinaux qui vont être indiqués ici comme ayant pris quelque part aux destinées des lettres en France, ont pu être accusés de cupidité, d'ambition, d'amour insatiable du pouvoir ; mais pas un roi de France n'aurait alors souffert qu'ils vissent exercer chez lui, au nom du pape, un tel despotisme.

Ce n'est pas qu'ils ne fussent déjà très-puissants ; ils étaient du moins très-riches. Un chroniqueur, parlant du luxe vraiment royal de Jean Visconti, archevêque de Milan, dit que pour suffire à de telles dépenses, il faudrait au moins quatre cardinaux de la cour d'Avignon : *Nec sunt hodie quatuor cardinales simul, qui tantas expensas faciant*. On ne pouvait dire plus ; car l'opulence de cette cour nous est connue par leurs testaments. Celui du dominicain Nicolas de Fréauville, confesseur de Philippe le Bel, cardinal du titre de Saint-Eusebe, daté d'Avignon le 16 octobre 1321, celui de Jean de la Grange, du titre de Saint-Michel, daté aussi d'Avignon le 12 avril 1402, et beaucoup d'autres, soit publiés, soit inédits, font assez comprendre tout ce que la richesse ajoutait à leur influence. Mais il nous importe surtout de remarquer, entre leurs actes de munificence, les encouragements que la plupart d'entre eux y donnent à l'étude et à l'instruction.

Nous avons déjà vu et nous continuerons de voir qu'un grand nombre de colléges, à Paris et dans les provinces, ont

Saint-Simon, Mém., t. VIII, p. 107, 388.

Galvan, della Fiamma, ap. Murator. Script. rer. ital., t. XII, col. 1046.

Baluze, Pap. avignon., t. II, col. 410-425  
Fr. Duchesne, Hist. des card. fr., t. II, p. 467-476.

été fondés par ces dernières dispositions des cardinaux français. Jean Cholet leur en avait donné l'exemple; Jean le Moine, Nicolas de Nonancour, Pierre Bertrand, Pierre de Selve, Jean de Brogni, l'ont suivi.

Ces testaments nous intéressent aussi par les catalogues qu'on y trouve souvent des livres légués par les testateurs, et qui nous font connaître, avec leur goût pour les lettres, le genre d'étude qu'ils avaient préféré. Un ami de Pétrarque, le cardinal Philippe de Cabassole, dans son testament du 27 août 1372, où il cite le mot de Sénèque, *Vita sine litteris mors est*, dote sa ville épiscopale de Cavaillon d'une vraie bibliothèque publique, établie près du chapitre. Déjà saint Louis avait ordonné que les manuscrits de la Sainte-Chapelle pussent être consultés par les savants ou par ceux qui voulaient s'instruire; mais nous avons ici l'ébauche d'un règlement. Tous les livres, hormis un Pontifical et un Pastoral, réservés à l'évêque, doivent être enchaînés, pour que tout le monde puisse s'en servir sur la place même. La lecture en est permise à toute heure, non-seulement au prévôt, aux chanoines, à quiconque fait partie du service de l'église, et aux religieux qui viendraient y prêcher ou y confesser, mais à toute honnête personne de la ville; on n'excepte que le temps des offices. Les deux chapelains seront chargés tour à tour de la surveillance. On a vu les mêmes intentions libérales et à peu près les mêmes usages dans la bibliothèque ouverte publiquement, vers l'an 1250, pour la ville d'Amiens.

Dans ces collections de livres léguées aux monastères, aux églises, ou à toute une ville, par la générosité des anciens cardinaux, on croirait qu'il ne doit guère se trouver que des ouvrages théologiques; mais les listes jointes aux testaments nous offrent quelquefois en plus grand nombre les traités de droit canonique ou de droit civil. Ainsi sont confirmés les autres documents de l'histoire: on dirait que l'étude des lois humaines, devenue désormais une des premières pensées du siècle, est imposée à tous comme instrument nécessaire de fortune et de crédit. Rien n'en dispense, ni la faveur du maître, ni l'éclat de la naissance, ni aucune autre distinction. Ces papes, ces cardinaux, qui sont plus que des rois et des princes, ont commencé par étudier et souvent par professer le droit romain.

Nous l'avons vu pour les papes; nous le verrons dans la vie et les ouvrages des membres français du sacré collège,

Ibid., t. II,  
p. 417-425.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XVI,  
p. 34; t. XVIII,  
p. 456; t. XIX,  
p. 170.

Ib., t. XXIII,  
p. 710-714.

Pierre de la Chapelle (mort en 1312), Jean le Moine (1313), Michel du Bec (1318), Guillaume de Mandagot (1331), Nicolas de Fréauville (1323), Bérenger Fredoli (1323), Pierre de Mortemar (1335), Pierre de Festigni (1342), Bertrand de Montfavez (1343), Guillaume d'Aun (1346), Pierre Bertrandi (1361), Pierre de la Forest (1361), Audouin d'Albert (1363), Pierre de Colombiers (1364), Jean Fabri (1372), Raymond de Canillac (1373), Ayeelin de Montaignu (1378), Jean de Cros (1383), Aimeri de Maignae (1385), Guillaume de Noellet (1390), Pierre de Sarcenas (1390), Guillaume d'Aigrefeuille (1401), etc. Il serait long de nommer tous ceux qui joignirent ainsi la connaissance des Pandectes à celle des Décrétales.

Quelques-uns d'entre eux s'aident dans leurs études en se prêtant leurs livres. Pierre de Banliac, cardinal limousin du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, recommande à ses exécuteurs testamentaires de rendre au cardinal Hugues de Saint-Martial deux volumes des OŒuvres de Cicéron qu'il lui avait empruntés à Toulouse.

Pap. aven.,  
t. I, col. 1030.

Pour donner une idée de ces grandes existences qui conciliaient la dignité d'un prince de l'Église avec l'amour et la protection des lettres, avec le luxe et les plaisirs de l'opulence, avec les intrigues et le tumulte des affaires, on pourrait choisir parmi d'autres destinées semblables celle de Talleyrand de Périgord, qui, après de sérieuses études, surtout en jurisprudence, et la mort de sa femme, fille du comte de Vendôme, fut successivement abbé de Chancelade, évêque d'Auxerre, cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens; qui, dans ses plus grands honneurs, réserva toujours quelques heures aux libres distractions de l'esprit, et refusa une entrée solennelle dans sa ville épiscopale d'Auxerre, pour ne pas interrompre ses lectures; qui, touché du gracieux génie de Pétrarque, non content de l'avoir défendu de l'accusation de magie auprès du pape Innocent VI, l'aurait fait nommer par le pape, si le poète l'avait voulu, secrétaire de ses brefs apostoliques. Aussi le poète reconnaissant disait-il de son patron qu'il y avait plus de gloire à faire des papes qu'à l'être soi-même. Et le portrait que nous cherchons sera complet, si nous retrouvons aussi, dans cette vie heureuse et brillante, la trace des malheurs, des passions, des conséquences du temps : une part dans les négociations avant et après le désastre de Poitiers; le soupçon qui pesa sur le

Fr. du Chesne, Hist. des card. fr., t. I, p. 465-470; t. II, p. 311-322. — Baluze, Pap. avenion., t. I, col. 770-782. — Lebeuf, Mem. sur Auxerre, t. I, p. 444-448.

Epist. fam.,  
xiv, 2, ap. Baluz., col. 772.

cardinal d'avoir été complice, avec son neveu Charles de Duras, du meurtre d'André, roi de Naples, imputé à la reine Jeanne; enfin cette réponse légère, mais non sans vraisemblance, à ceux qui lui reprochaient de combattre dans le conclave l'élection de Jean Birel, l'austère prieur des chartreux : « Avec un tel pape, il nous faudrait, le jour même, « envoyer nos beaux palefrois à la charrue. »

On aime mieux le voir, fidèle à des traditions généreuses, accepter, en 1336, la dédicace du Voyage en terre sainte par Guillaume de Boldensleve, dont il avait été le protecteur, fonder à Toulouse le collège qui fut appelé de son nom le collège de Périgord, et, dans son testament de l'an 1360, quatre ans avant sa mort, léguer sa riche bibliothèque aux augustins de Chancelade, en ayant soin de les avertir que les livres de droit civil, qui leur sont interdits, *cum sint eis prohibiti*, peuvent être vendus au profit du couvent.

EPISCOPAT

Les archevêques et les évêques, moins puissants que les cardinaux, ont dû être moins épargnés. Le blâme est tombé sur eux de très-haut : on compte parmi leurs accusateurs des papes, des saints et des saintes. Les révélations laissées par sainte Brigitte, ou consacrées du moins par son nom, se montrent pour eux sans pitié. Urbain V, dans un fort mauvais latin, mais avec une très-bonne intention, leur reproche la multitude odieuse de leurs bénéfices ecclésiastiques, *in numero detestabiliter excessivo*; et il devait savoir mieux que personne comment ses plus dévoués serviteurs de la cour d'Avignon, qui avaient élevé les tarifs de celle de Rome, s'enrichissaient de cet immense trafic. Peu s'en faut qu'il ne dise, comme Brigitte, que c'est un champ plein d'ivraie, à nettoyer avec le fer, avec la flamme, et en y faisant passer un attelage de bœufs pour l'épurer. Ce sont là des témoignages qui sembleraient plus dignes de confiance que ceux des simples clercs, Alvar Pélage, Gerson, Clamauges, que l'on pourrait, bien à tort sans doute, croire peu favorables à la brillante fortune des prélats placés au-dessus d'eux. Encore n'accepterons-nous pas sans réserve les accusations portées contre le haut clergé par ces pieuses femmes : Brigitte, comme la béate Angèle de Foligno, n'a pour interprète auprès de nous que son confesseur, et ce confesseur était un moine cistercien.

Mais nous avons des preuves plus sûres des habitudes mondaines de la vie épiscopale dans les aveux des accusés eux-mêmes. C'est sous la présidence des archevêques d'Arles,

Revelation, ,  
l. IV, c. 57.

d'Aix et d'Embrun, au concile d'Apt, où siégeaient avec eux, en 1365, leurs nombreux suffragants et les chefs des principaux monastères, que furent rédigées les constitutions synodales qui permettent de mesurer, par la répression même, l'excès des abus : « Que personne parmi nous n'entretienne  
« des histrions ou des mines, et ne dépense en chiens ou  
« en oiseaux chasseurs le pain qui appartient aux pauvres.  
« Comme les damoisels et les écuyers qui sont chez quelques-uns  
« de nous en beaucoup plus grand nombre qu'il n'est néces-  
« saire, avec leurs cheveux frisés à la manière des femmes,  
« portent des tuniques par trop courtes et des souliers à  
« pointe ornés de rubans de toutes couleurs, nous de-  
« vons faire allonger leurs vêtements autant que l'honnêteté  
« l'exige, etc. » On ne peut tout traduire ; car maint détail de ces descriptions ne serait plus de mise aujourd'hui.

Des témoignages non moins certains de la splendeur toute féodale que plusieurs prélats avaient fait succéder à la simplicité des premiers siècles, nous ont été conservés par des actes authentiques, par leurs testaments. Ils y rivalisent, comme les cardinaux, de somptuosité et de raffinement avec les seigneurs temporels, avec les princes, avec les rois. Ces inventaires du luxe et de la vanité, fort précieux pour l'histoire des arts, ne le sont pas moins pour l'histoire des mœurs. On pouvait s'attendre à un si magnifique appareil chez les riches métropolitains de Lyon, de Bourges, de Rouen, de Bordeaux, ou chez les élégants évêques de Paris ; mais on s'étonne de voir un évêque de l'humble diocèse de Cahors, Raymond de Cornil, en 1289, après avoir fait de nombreux legs en argent à des moines, à des religieuses, et distribué ses vases sacrés à diverses chapelles, régler la part qui revient de sa fortune à ses trois clercs, à ses portiers, à son maréchal, à son cuisinier, à ses trois coureurs, à ses deux palefreniers, à ses trois sommeliers. Il ne lègue de livres à personne.

Si nous croyons qu'il convient de juger les évêques de France d'après eux-mêmes plutôt que d'après les historiens du temps, c'est que la plupart des chroniques viennent des moines, et que les moines étaient alors les ardents ennemis des évêques. Gardons-nous bien d'aller consulter, pour mieux connaître les chefs légitimes des diocèses, un chroniqueur dominicain ou franciscain, trop attaché aux prétentions de son ordre pour pardonner jamais à un prélat d'avoir essayé de conserver à son église la prédication, la confession, les

Thes. ancedot., t. IV, col. 333

Baluze, Miscellan., t. IV, p. 502-507.

funérailles, et tous ses droits les plus saints. Voilà ceux qui, d'accord avec le pape, leur seul maître, quand ils veulent bien lui obéir, ne cessent d'accuser les évêques d'abus de pouvoir, tandis que les évêques, par de justes réclamations dans leurs lettres au saint-siège, par la controverse dans les écoles, quelquefois, il faut l'avouer, par la force, ne font que repousser les scandaleux abus des exemptions.

Peut-être, s'ils ne sont pas toujours à l'abri du reproche de violence dans leur langage et même dans leurs actes, est-ce un reste de leurs habitudes belliqueuses d'autrefois. Parmi leurs occupations mondaines la guerre tient encore quelque place. L'évêque de Châlons-sur-Marne, Renauld de Chauveau, après avoir insisté pour qu'on livrât bataille, meurt à la journée de Poitiers, et l'on compte parmi les prisonniers de cette journée funeste Guillaume de Melun, archevêque de Sens. Les prélats, déjà moins astreints à l'obligation personnelle du service féodal, pouvaient cependant n'être pas encore devenus tout à fait étrangers à l'emportement des gens de guerre. Un évêque de Poitiers, Guillaume de Mâcon, dès l'an 1286, avait cédé à une sainte colère dans sa controverse avec les moines; on peut lire encore ses protestations, où il repousse le joug humiliant qu'on lui impose, et redemande énergiquement, au nom de l'institution épiscopale elle-même, ce pouvoir des clefs que les frères Mineurs et les frères Prêcheurs ont envahi et volé, *furati* : le mot est dans les manuscrits.

Le plus vif combat des supérieurs diocésains contre les mendiants est celui que vint leur livrer, en 1357, à la cour même d'Avignon, l'archevêque irlandais d'Armagh, à la tête de son clergé. Un évêque d'Angleterre leur avait déjà dit en 1344 : « Si vous aviez autant de répugnance que le sage laboureur pour une mendicité effrontée, vous seriez moins étrangers aux livres et à l'étude. » Mais, treize ans après, l'affaire eut beaucoup plus d'éclat; elle fut plaidée en consistoire, devant le pape Innocent VI, les cardinaux, la haute prélature : nous avons les deux plaidoyers. Le procès dura plus d'un an, et l'archevêque mourut sans que rien eût été décidé. Un des historiens du pape semble croire que cette mort fut très-heureuse pour les frères, qui, loin d'en verser des larmes, chantèrent plutôt, dit-il, un *Gaudeamus* qu'un *Requiem*. Ce chroniqueur s'abuse; les religieux mendiants étaient les plus riches, et ils avaient des protecteurs à la cour d'Avignon.

Froissart, l. 1, part. 2, c. 42.—Matt. Villani, l. vii, c. 12, 19.

Fonds de Colbert, n. 3120.

Rich. de Burgh, Philobibl., c. 6.

Pap. avignon., t. I, col. 338, 950.

Plusieurs évêques furent persécutés, Guichard, évêque de Troyes, retenu en prison pendant neuf ans (1304-1313); Hugues Géraud, évêque de Cahors, brûlé en 1317; Albert, évêque d'Halberstadt, accusé d'hérésie par Grégoire XI en 1372. On ne sait plus aujourd'hui quelles menées ténébreuses les perdirent; mais on voit que dans les trois juges chargés de procéder contre Albert et ses partisans, se trouvent un moine augustin et l'inquisiteur dominicain de son diocèse.

D'Argentre, *Collectio judic.*, t. I, p. 391.

Quand nous opposerons tout à l'heure au clergé séculier le clergé monastique, et que nous reconnaitrons combien il s'en fallut peu que les évêques ne fussent vaincus, nous saurons gré au corps épiscopal d'avoir défendu la France contre l'usurpation de ces ennemis de toute discipline ecclésiastique, et surtout contre l'anarchie franciscaine, qui eut un moment l'espérance d'arriver à la domination universelle par la destruction des lois fondamentales de la société.

Les évêques français, harcelés et distraits alors par ces opiniâtres querelles dont tout le siècle est rempli et qui sont presque l'unique matière de leurs ouvrages, n'ont pu nous laisser de grands monuments littéraires; mais ils ont du moins continué d'aimer les lettres, et un d'entre eux semble exprimer la pensée de tous lorsqu'il demande au concile de Vienne que nul ne soit évêque s'il n'est docteur en théologie ou en droit. Le premier évêque de Tulle, Arnould de Saint-Astier, dans les constitutions qu'il donne en 1320 à sa nouvelle église, veut qu'il y ait, pour enseigner ses chanoines dans le cloître, un maître présenté par le prieur du consentement du chapitre, qui l'aura reconnu capable; sinon, il en nommera un de son autorité. Le même prélat ordonne qu'il y ait toujours six de ses chanoines choisis après examen, pour aller étudier dans les universités la théologie ou le droit canonique, sans cesser de toucher le revenu de leurs prébendes; et il entend que ces dispositions soient rigoureusement maintenues par ses successeurs, ou, en leur absence, par leurs vicaires généraux.

Guill. Duranti, de *Modo concil. celebr.*, p. 67.

Baluze, *Histor. Tutel.*, col. 648.

La part des évêques dans l'enseignement public, moins grande qu'autrefois, est encore importante: s'ils voient leurs écoles des cathédrales en lutte avec les universités, ils donnent l'institution aux gradués, et conservent leurs écoles grammaticales des paroisses. Le chantre de l'église métropolitaine de Paris était, comme dans les autres diocèses, le directeur de ces petites écoles. On n'en connaît point de plus

Joly, *France  
hist. des év.  
épisc.*, p. 230,  
579.

ancien statut qu'une espèce de serment conservé dans un registre écrit en 1357, qui porte, entre autres obligations, que la commission pour tenir école doit être renouvelée tous les ans par le chantre de Notre-Dame, supérieur absolu. Le 6 mai 1380, maître Guillaume de Sauveville préside en cette qualité une assemblée générale, où se trouvent quarante et un maîtres et vingt-deux maîtresses : les premiers comptaient dans leurs rangs sept maîtres ès arts et deux bacheliers en décret; ce qui suppose que ces classes élémentaires étaient encore assez élevées. Le chantre Claude Joly, fier de gouverner, trois siècles après, les petites écoles épiscopales, aurait bien dû, en cherchant partout les titres de sa domination, essayer de recueillir sur ces anciens temps des détails plus complets.

Loin de craindre l'instruction, les prélats de France aiment à la propager. Plusieurs d'entre eux, pour être compris de tous, renoucent au latin scolastique des gens d'Église, et leur donnent l'exemple d'écrire en français, comme Philippe de Vitri, évêque de Meaux, et Nicole Oresme, évêque de Lisieux.

Un plus grand nombre encore, dispensateurs généreux des trésors de l'étude, songent à honorer leur mémoire, comme les cardinaux, en fondant des collèges, et en les choisissant souvent pour héritiers de leurs belles collections de livres. On peut donc les excuser d'avoir quelquefois trop multiplié leurs bénéfices, puisqu'ils n'en ont pas employé les revenus en histrions, en pages, en oiseaux de chasse, mais qu'ils ont su les rendre utiles à d'autres après eux.

CHAPITRES

A la suite des évêques, dans la hiérarchie séculière, viennent les archidiaques, les doyens, les prévôts, les chanoines des églises, en un mot tous ces prêtres, tous ces membres du clergé qui dépendent de l'ordinaire. En se réunissant sous une règle commune autour des églises cathédrales ou collégiales, mais sans abandonner entièrement la vie du siècle, ils furent exposés par cette liberté même aux attaques jalouses et toujours suspectes de ceux qui voulaient peu à peu remplacer l'ancienne organisation ecclésiastique par la suprématie des cloîtres. C'est surtout depuis l'institution des deux nouveaux ordres, objet de prédilection et bientôt d'inquiétude pour la papauté, que ces ministres du culte public voient de toutes parts se déclarer contre eux des adversaires, des accusateurs, et, à leur tête, les chefs mêmes de l'Église.

Le pape Benoît XII, dès la première année de son pontificat, en 1334, avant de se mettre à réformer les couvents, et même ceux des dominicains et des franciscains qui en avaient déjà besoin, écrivit une lettre dont le titre n'est peut-être pas de lui : *De pravīs moribus clericorum ecclesiarū narbonensis*. Nous ne la citerons que parce qu'elle n'est pas étrangère à l'histoire des lettres, et que tout en disant du mal des chanoines, elle les encourage à étudier.

Baluze. Miscellane., t. II, p. 263-267.

« Benoît, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses  
 « chers fils du chapitre de Narbonne, salut et bénédiction  
 « apostolique. Quand nous voyons s'égarer dans la vie ceux  
 « de nos enfants qui sont tenus de montrer aux autres le  
 « droit chemin et de les y ramener s'ils s'en écartent, notre  
 « cœur est plein de souci et de tristesse, dans la pensée que  
 « l'ennemi du genre humain s'applique de préférence à per-  
 « dre ceux dont la perte doit contribuer le plus à perdre les  
 « autres. Des bruits sinistres que, dans un état plus humble,  
 « nous avons entendu souvent répéter à la honte de votre  
 « clergé, se confirment, depuis que la miséricorde divine  
 « nous a élevé à la dignité suprême. Une église qui devrait  
 « être l'exemple de toutes celles de la province narbonnaise,  
 « néglige, dit-on, le culte pour lequel a été institué son  
 « clergé; et ses bénéficiers, ses titulaires, brisant le frein de  
 « la raison et de l'honnêteté, se laissent emporter dans le  
 « champ de la licence par leurs fantaisies indomptables; plu-  
 « sieurs même, sans pudeur dans le crime, secourant le jong  
 « volontaire de la continence, pour devenir, comme de vils  
 « animaux, les esclaves de la plus honteuse luxure, ont avec  
 « eux des femmes suspectes, d'indignes concubines, et font un  
 « lieu infâme de la sainte demeure de Dieu. Aussi devez-vous  
 « regarder comme une juste punition de vos fautes les maux  
 « qui vous ont accablés dans ces derniers temps. Toutes ces  
 « infractions à la loi divine, et, pour surcroît, le mauvais  
 « usage des immenses revenus de votre chapitre, ne sauraient  
 « se tolérer... Que tous les bénéficiers et titulaires assistent  
 « aux heures canonicales du jour et de la nuit, et s'ils y man-  
 « quent sans cause légitime, qu'ils soient pointés (*punctentur*),  
 « et perdent leur droit à la distribution. Qu'ils chassent leurs  
 « concubines et mènent désormais une vie exemplaire, sous  
 « peine d'être retranchés irrémisiblement du corps de l'É-  
 « glise, et remplacés par des hommes honnêtes, capables,  
 « attentifs à leurs devoirs. Il n'y a d'excuse pour manquer

« aux offices que les affaires reconnues indispensables, comme  
 « les leçons à écouter dans les écoles, ou la prédication de la  
 « parole de Dieu, etc. »

On pourrait supposer que ces reproches et beaucoup d'autres, sans cesse renouvelés par les brefs apostoliques, ne sont si sévères pour le clergé séculier que dans l'intention de faire mieux ressortir la nécessité où s'était trouvé le saint-siège d'opposer au relâchement de l'ancien clergé la régularité des nouveaux instituts religieux. Mais d'abord cette innovation, qui datait déjà de plus d'un siècle, était loin, comme on le voit, d'avoir rétabli dans les chapitres l'antique austérité chrétienne. Nous aurions ensuite un puissant motif de croire que les papes, et même les nombreux écrivains des congrégations régulières qui traitent encore plus mal les séculiers, ne sont en cela que les fidèles interprètes de l'opinion publique; c'est que le clergé séculier lui-même, par ses chroniqueurs, par ses sermonnaires, semble justifier à son tour les plaintes qu'on faisait de lui.

Comment n'eût-il point commis de fautes? le pouvoir a ses dangers. Des chanoines tels que ceux des églises cathédrales de Paris ou de Lyon, qui n'avaient pas encore perdu le droit d'élire leurs évêques, formaient comme de grandes aristocraties sacerdotales, beaucoup plus disposées à faire des conquêtes nouvelles qu'à céder de leurs vieux privilèges. Les chapitres voisins savaient se défendre, et il en résultait de longues querelles. Ainsi, quand le chapitre de Notre-Dame de Paris, conduit par son doyen, le 11 juillet 1364, vint en procession à l'ancienne collégiale de Saint-Benoît « le bien « tourné, » et, malgré les immunités du lieu, après avoir chanté une antienne dans le chœur réservé aux chanoines de Saint-Benoît, fit lire un acte contre leur exemption, ceux-ci, de leur côté, qui venaient d'obtenir de Charles V, au mois de juin précédent, confirmation de leur haute, moyenne et basse justice à Saint-Marcel, à Saint-Ouen, à Clichy, à Limeuil, demandèrent acte à leur notaire, chanoine comme eux, portant comme eux le surplis, la chape de soie et l'aumusse; et, le malheureux notaire ayant été battu, foulé aux pieds, emmené prisonnier à Notre-Dame, intervint, sur une plainte en cour de parlement, arrêt qui condamna les doyen et chapitre de Notre-Dame à cinq cents livres envers ceux de Saint-Benoît, et autant envers le roi; plus, à cent livres envers ledit notaire battu et emprisonné; plus, aux dépens,

Du Breul,  
 Antiq. de Paris, p. 194. —  
 Lebeuf, Hist. du  
 dioc. de Paris,  
 t. I, p. 216.

dommages et intérêts; et lesdits de Saint-Benoît sont confirmés en leurs franchises, libertés, immunités, et sauvegarde du roi. L'arrêt est du 19 février 1395; l'affaire se plaidait depuis plus de trente ans.

Beaucoup d'autres procès intentés ou soutenus par les chapitres, jusqu'au fameux lutrin de la Sainte-Chapelle, et tous les abus inévitables dans l'exercice d'un pouvoir mal défini, ne sauraient nous faire oublier les grands services rendus aux lettres par ces corps permanents, qui aimèrent presque toujours les livres, ne dédaignèrent pas d'en admettre de profanes à côté de leurs rituels, et qui excellèrent de bonne heure dans l'art d'acquérir et de conserver. Les plus anciens manuscrits nous viennent des bibliothèques capitulaires, où ils étaient, pour ainsi dire, consacrés à l'égal du trésor des églises.

Les premières écoles publiques furent aussi les écoles instituées auprès des chapitres. A Paris, on voit celles du parvis de Notre-Dame s'étendre insensiblement jusque sur le Petit-Pont, et, de là, gagner de proche en proche la Montagne où s'est formé le quartier latin. Du même chapitre relevèrent les petites écoles de la ville et des faubourgs, et il donna jusqu'à la fin un chancelier à l'université. C'est un de ses chanoines, l'abbé Legendre, qui, par un legs accepté en 1746, a fondé le concours général entre les collèges de Paris.

Dans les écrits qui nous restent de cette partie du clergé séculier, on semble respirer un air plus libre que dans ceux des monastères. Il y a des chanoines qui, même en latin, se sont affranchis de la scolastique; d'autres, comme Froissart, font aimer la langue française. Mais, outre ce goût des lettres et des études dont ils ont souvent donné l'exemple, et la place honorable qu'ils se sont faite, soit dans le genre historique, soit dans toutes les formes de la controverse, les chapitres de nos églises peuvent revendiquer le mérite d'avoir, malgré quelques conflits, secondé les évêques de France dans leur résistance vraiment nationale aux progrès de plus en plus menaçants des deux ordres nouveaux, qui, nous le verrons bientôt, sans cet accord salutaire entre les membres du vrai clergé, auraient fini peut-être, comme la caste brahmanique, par condamner plusieurs siècles à la plus dure des dominations temporelles, celle qui ordonne et punit au nom de Dieu.

Il reste à rechercher quel a pu être le degré de culture

chez ceux qui étaient comme les derniers sujets, comme les vilains, comme les serfs de la grande nation ecclésiastique; chez ces malheureux curés, vicaires, prêtres de paroisses, que la nouvelle usurpation monastique prétendait frustrer de leur modique part de la fortune cléricale, en leur ôtant les confessions, les sépultures; que leurs évêques, réduits à se défendre eux-mêmes, ne savaient plus protéger; que les trouvères, les jongleurs, tous ceux qui amusaient le public par la médisance, en lui contant des scènes burlesques de gourmandise, d'ignorance, de mauvaises mœurs, ne ménageaient pas autant que les moines, destinés à être un jour fort maltraités à leur tour, mais dont il eût été dangereux de médire trop tôt.

Hist. lit. de  
la Fr., t. VIII,  
p. 151

On peut juger quels dédains les serviteurs les plus humbles de l'Église avaient à subir de ces communautés que nous allons voir de jour en jour plus redoutables aux rois, aux prélats, au chef même de la chrétienté. Nous avons le procès-verbal de la dégradation d'un prêtre du diocèse d'Auch, Philibert, torturé par les interrogatoires et les insultes des inquisiteurs dominicains, avant d'être livré aux exécuteurs laïques de cette justice deux fois barbare. Accusé d'être vaudois relaps, le condamné, en habits sacerdotaux, le 15 juin 1319, dans l'église de Saint-Étienne de Toulouse, est soumis, devant une immense foule, à une suite de cérémonies que nous abrègerons, et qui diffèrent en plusieurs points de celles que prescrit, pour la même peine, le Pontifical romain :

Acta inquis.  
Tolos., ap. Lim-  
borch., p. 247-  
257.

Relig. de S.-  
Den., liv. XIX,  
c. 19.

« Nous t'enlevons (et à chaque pièce qu'on lui enlève, on « répète : *Auferimus*) le calice et la patène, dont tu ne te « serviras plus pour célébrer le sacrifice; la robe de prêtre, « puisque tu n'as pas su porter le joug divin qu'elle repré- « sente, ni garder la robe d'innocence; la dalmatique, qui « n'a pas été pour toi un vêtement de joie et de salut; le « livre des évangiles et des épîtres, qu'il t'est désormais in- « terdit de lire dans l'église de Dieu; la robe de diacre, la « tunique de sous-diacre, le manipule, le cierge, les burettes, « le livre de l'exorcisme, qui dans l'ordination confère le « grade de lecteur, les clefs de l'église, en un mot tout insi- « gne, tout honneur, bénéfice et privilège clérical. » Après quoi, on lui rase la tête.

Cette punition était imposante; et pour peu qu'elle frappât un vrai coupable, elle ne mériterait que l'approbation, si l'on en

supprimait la terrible formule qui le livrait à la cour séculière, *seculari curiæ relinquendo*; formule d'autant plus cruelle qu'elle est toujours accompagnée de la recommandation ironique de douceur et de miséricorde.

Un document de l'année 1357, nouvellement retrouvé, nous fait cependant connaître un acte de clémence de l'inquisition elle-même à l'égard d'un simple prêtre, d'un de ceux qu'on appelait autrefois le bas clergé; mais cette clémence est bien tardive, car il y avait trente-deux ans que Pierre Tornemire, après de longues persécutions, était mort dans la prison inquisitoriale de Carcassonne. Enterré alors, comme hérétique, « dans le cimetière des chiens et des « juifs, » quand il eut été jugé de nouveau, en séance solennelle, à Montpellier, reçut-il enfin la sépulture chrétienne? On n'en dit rien dans le procès-verbal qui le réhabilite; on nous raconte seulement ses tristes aventures.

Le prêtre Pierre, qui avait renoncé, en 1316, à la secte des béguins, une des dépendances du tiers-ordre de Saint-François, lorsqu'il en avait vu plusieurs condamnés et brûlés en divers lieux, *condemnari ac comburi pluribus locis*, y rentra l'année d'après, malgré les anathèmes du saint-siège contre ces béguins, « qui se font appeler aussi, dit le texte, bigots, « fratricelles, ou frères de la pauvre vie. » Dénoncé aux inquisiteurs de Carcassonne, il a d'abord contre lui neuf témoins, béguins comme lui, dont quatre n'ont pas laissé depuis d'être brûlés, et cinq, d'être « emmurés » à perpétuité. D'autres témoins, toujours de ses anciens confrères, déposent que, pendant le carême de l'année 1325, à Melgueil, dans la « maison de pauvreté, » devant une assemblée nombreuse, il a fait lecture d'un livre du célèbre franciscain Pierre Jean d'Olive, celui-là même qui, selon les aveux de l'accusé à ses juges, était « proclamé par l'Église spirituelle un des saints « du paradis, quoique l'Église charnelle ne l'eût point canonisé. » L'accusé avait aussi reconnu qu'on lui avait enseigné que tous les frères du tiers-ordre brûlés à Marseille, à Narbonne, à Capestang et ailleurs, étaient de glorieux martyrs, et que ceux qui les avaient condamnés n'étaient pas de l'Église de Dieu. Il avoua bien d'autres choses : comment, pour échapper aux recherches, il avait fui en Sicile, en Sardaigne, en Espagne; comment, ébranlé plus d'une fois dans sa confiance à la vue des arrêts et des supplices qui frappaient la nouvelle doctrine, il conservait cependant des rapports avec

Director. inquisitor. , p. 512, 520, 648, etc.

A. Germain, Mém. de la soc. archéolog. de Montpellier , 1857, in-4°.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 41-55.

ceux qui la prêchaient ; et c'est sans doute par ses aveux qu'il obtint la faveur de mourir en prison.

Lorsque, trente-deux ans après, par le crédit des Tornamire de Montpellier, qui veulent se laver de la tache de son hérésie, on examine dans une grave réunion d'inquisiteurs et de docteurs s'il est mort impénitent, huit questions principales sont diversement résolues par ceux qui prennent part à la délibération ; mais l'avis le plus doux l'emporte : sur vingt-sept votants, il n'y a que deux voix impitoyables, celles de deux dominicains ; et l'on peut croire que si le prêtre Pierre ne fut pas alors enterré chrétiennement, du moins ne fut-il pas déterré, comme il arrivait souvent, pour être brûlé.

Les livres des dissidents, ces livres aujourd'hui presque tous anéantis, parce qu'on les détruisait avec les auteurs du texte et des commentaires, étaient lus dans les assemblées secrètes du tiers-ordre, et ce simple prêtre passait pour un savant, puisqu'on le chargeait de les lire, et probablement de les interpréter. La science que nous pouvons lui supposer ne devait pas être une science bien étendue, ni surtout fort raisonnable ; mais nous trouverons toujours une certaine instruction, bonne ou mauvaise, dans tous les rangs du clergé.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXI,  
p. 625.

Les jeunes clercs avaient à subir quelques épreuves plus ou moins littéraires. Les examens, tels que celui où l'archevêque de Rouen interrogeait lui-même les candidats aux cures de sa province ecclésiastique, et leur faisait traduire du latin en français, étaient confiés d'ordinaire aux archidiaques ou aux archiprêtres, à qui il était interdit par les conciles, comme par celui d'Angers, en 1365, d'exiger des prétendants aucun droit de lettres ni de sceau. Dans une farce populaire où l'on se moque de ces examens des candidats à la prêtrise, le jeune paysan, qui vient de tailler sa plume avec sa serpe, et qui cherche à se rappeler ses déclinaisons (*Declina mihi Lætare*), fait porter par sa mère un fromage à l'examineur.

Ed. de Lab-  
be, t. XI, col.  
1944, n. 10.  
Anc. th. fr.,  
t. II, p. 373-  
387.

Ce n'était pas sans raison qu'on essayait de protéger le clergé inférieur contre les délégués de l'évêque. Le droit de procuration, ou de frais d'entretien, pour les visites de l'archidiacre, continuait d'être le prétexte de toutes sortes d'extorsions, que les papes essayaient en vain de réprimer. Cet esprit de rapacité fut porté si loin que, sans pitié pour les églises des plus pauvres villages, inspectées en courant par l'archidiacre qui ne descendait pas même de cheval et ne

Thiers, de  
Stola, etc., p.  
129, 140.

songeait qu'à se faire payer, l'usage s'était introduit de prendre aux curés qui n'avaient rien leurs ornements sacerdotaux, et même leur missel. Il était possible qu'il ne restât plus alors un seul livre dans le pays.

En exigeant des curés la connaissance de la grammaire latine, le concile de Lavanr, en 1368, voulait qu'ils pussent comprendre les discussions des assemblées synodales et provinciales où ils étaient tenus de se rendre, sauf excuse légitime, sous peine d'être déclarés contumaces, et dont ils devaient, sous peine d'être excommuniés, posséder et lire assidûment les statuts : *Quilibet curatus statuta synodalia et provincialia habeat, et sæpe studeat in eisdem*. Ce n'est pas qu'on ne doutât un peu de leur savoir; car le concile d'Avignon, en 1337, recommande aux évêques de faire traduire ces textes pour les paroisses en langue maternelle, de peur que les laïques et autres hommes simples n'encourent des punitions portées par les règlements, faute de les avoir compris.

Dans un dialogue qui représente les opinions et le langage du temps, le défenseur des congrégations mendiantes, en parlant de l'ignorance des curés du Limousin ou de l'Auvergne, les appelle insolemment des « asnes defferrez; » il eût mieux valu les plaindre, et travailler surtout à les instruire.

Le concile de Bayeux, en 1300, leur ordonne d'étudier la théologie, mais avec cette restriction : *si sint docibiles*. Aussi, dans les observations rédigées à la veille du concile général de Vienne, en 1311, se trouve le vœu fort sage de faire composer pour eux une théologie élémentaire, dégagée des subtilités de l'école.

Tout cela ne suppose pas encore beaucoup de lumières chez ces humbles ministres de la religion; et il n'y en a point que l'on puisse comparer, ou à Raoul Ardent, dont nous avons les sermons à ses paroissiens, ou au curé de Neuilli, Foulques, le prédicateur de la croisade, ou à l'historien de Jérusalem, Jacques de Vitri, qui fut curé d'Argenteuil, avant d'être évêque et cardinal. Nous aurons toutefois à signaler, vers l'an 1330, l'ouvrage de Gui de Montrocher, *Manipulus curatorum*, trop long et trop compliqué pour un manuel, mais qui atteste qu'il y avait toujours, dans les rangs les plus modestes comme dans les plus hautes prélatures du clergé séculier, un sentiment du devoir qui, moins contrarié par des mesures téméraires, aurait pu ramener le calme dans les esprits.

Concil., t. XI, col. 1989, n. 20.

Ibid., col. 1985, n. 8. — Thes. anecd., t. IV, col. 500, n. 1.

Ibid., n. 2. — Concil., t. XI, col. 2529, n. 14.

Ibid., col. 1848, n. 11.

Songed du verger, liv. II, c. 266.

Concil., t. XI, col. 1465, n. 99.

G. Duranti, de Modo concil. celebr., p. 168.

On se demande pourquoi les papes n'avaient point respecté davantage ce qui avait fait leur grandeur et leur force, l'antique hiérarchie du gouvernement catholique. L'ordre n'en avait pas été troublé par les règles que Basile, Cassien et les autres instituteurs de communautés avaient données à leurs moines; et tandis que ces innombrables tribus vivaient loin du monde, les cleres, mêlés à la vie active, avaient, chacun à son rang, poursuivi paisiblement pendant plusieurs siècles leurs fonctions protectrices et leurs simples enseignements, que nul ne venait leur disputer.

C'est au siècle précédent que les privilèges accordés à l'ambition de deux corporations nouvelles par la faveur du pouvoir pontifical, commencent à rompre cette harmonie. Dès lors, à la prédication toute pacifique, honneur des anciens Pères et du plus récent de tous, saint Bernard, succèdent les rivalités, les haines, les discordes, entre les anciens agents du pouvoir spirituel et les ministres plus jeunes qu'il leur oppose lui-même; ils ne parlent, ils n'écrivent que pour se combattre; et nous allons maintenant rencontrer à tout moment sous nos pas, dans la carrière ouverte devant nous, les débris de l'autorité religieuse, qui, déchirée par ses propres fautes, se partage et s'affaiblit.

Comme notre jugement sur les ordres religieux en France pendant ce siècle pourra sembler sévère, nous devons dire tout de suite qu'il ne le sera pas plus que celui de l'histoire, exprimé ainsi par un juge qui les connaissait bien : « Cette « sainte institution, a dit Fleury, était alors en sa plus grande « décadence. » Il faut donc s'attendre à les trouver au-dessous de leur ancienne fortune, et quelques-uns sont tout à fait dégénérés; mais on reconnaîtra encore à leurs tentatives audacieuses, à ce qu'il leur reste d'énergie pour parler, écrire et se défendre, que s'ils doivent être un jour vaincus, ils ne le seront point sans combats.

Malgré l'unité chrétienne, le monde monastique était depuis longtemps distribué en une multitude de sociétés diverses, comme le monde féodal en nombreuses principautés. Si les seigneurs aimaient la guerre, les moines étaient loin de vivre en paix; les plus ambitieux, forts des exemptions pontificales, disputaient au clergé séculier et se disputaient entre eux la confession et le droit d'absoudre, l'inquisition et le droit de punir. Si les grands vassaux s'armaient quelquefois contre le suzerain, les grandes communautés accrurent aussi

3

ORDRES RELI-  
GIEUX.Hist. ecclé-  
siast. , Disc.  
VIII.

pour la papauté les embarras et les périls du gouvernement suprême, et il arriva souvent que ces milices, qu'elle avait instituées pour la protéger, se tournèrent contre elle.

Pouvait-on échapper à ces conséquences de l'établissement monastique? Aucune sagesse humaine ne le pouvait sans doute, puisque les plus habiles dans l'art de gouverner les hommes y ont échoué. De l'esprit de domination qu'on avait enseigné à toutes ces tribus ecclésiastiques, naissait l'esprit d'indépendance. Elles régnaient de trop haut sur les peuples pour régner sous un maître. Aussi, par la défiance réciproque, par les hostilités même entre le chef et des agents trop puissants pour être toujours fidèles, verrons-nous peu à peu se diviser et s'altérer ce vaste système d'associations. Il ne faut pas croire que le saint-siège n'eût point d'intérêt à refuser d'en augmenter le nombre, à en supprimer plusieurs, à détruire l'ordre du Temple, à délibérer plus d'une fois sur l'abolition des franciscains.

Mais nous n'avons pas à démêler ici l'histoire encore assez confuse d'une institution non moins politique que religieuse. Notre devoir, beaucoup plus simple, quoiqu'il ne soit point déjà très-facile, est de rechercher ce que chacune de ces congrégations fit ou ne fit point pour le progrès des lettres. Les plus célèbres, ne dédaignant aucun instrument de puissance, accueillirent et encouragèrent les études, comme les bénédictins, les clunistes, les bernardins, les carmes, et les deux nouveaux ordres mendiants; d'autres n'en virent d'abord que le danger et les écartèrent longtemps, comme les prémontrés, les grandmontains, les camaldules; d'autres enfin eurent tantôt de nombreux écrivains, tantôt gardèrent un long silence, comme les cisterciens, les victorins, les chartreux.

Sur le degré d'instruction où chaque ordre de moines avait pu parvenir, un genre de documents nous a paru important à consulter : c'est la liste authentique de leurs docteurs dans l'université de Paris. Leurs martyrologes, où ils font entrer d'ordinaire, avec le calendrier, leur règle, leur obituaire, le catalogue de leurs généraux, et des papes, des cardinaux, des évêques sortis de leurs rangs, ont aussi conservé les noms des frères qui ont été docteurs de Paris, *magistri parisienses*. C'était déjà une grande marque de respect pour la culture de l'esprit ; car cette admission des hommes lettrés dans un livre nommé quelquefois le livre de vie, les égalait presque aux chefs de l'ordre, à ses bienfaiteurs, à ses saints, à ceux qu'il appelait

lui-même *fratres conscripti*, et dont la mémoire était ainsi recommandée par une sorte de consécration. Nous avons fait un fréquent usage de ces catalogues, ou imprimés, ou inédits. On verra, par le grand nombre de frères qui étudièrent avec succès, que si les œuvres de l'intelligence commencent chez eux à décroître en même temps que l'autorité et le pouvoir, ils ont du moins fait des efforts pour retarder ce déclin.

Des deux principales branches de cette grande famille, l'une provient de la règle de saint Benoît, ou la grande règle; l'autre, de l'interprétation donnée aux deux sermons de saint Augustin sur la vie commune. Il faudrait commencer par ceux qui se prétendent les plus anciens, si cette prétention était juste; mais, en réalité, les cénobites issus de saint Benoît, qui très-souvent n'étaient pas prêtres, ont précédé de beaucoup ces clercs qui, sous le titre de chanoines, ont voulu concilier la régularité cénobitique avec la vie des prêtres séculiers. Dans chacune de ces deux branches, les diverses ramifications qu'elles ont produites seront à peu près rangées selon la date la plus probable de leur origine.

BÉNÉDICTINS.  
(Ann. 530.)

L'ordre de Saint-Benoît, malgré quelques intermittences dans la longue suite de ses services littéraires, a plus d'un droit à la primauté : le plus ancien de tous, il a produit de laborieux écrivains dans presque tous les genres, et, parvenu au rang élevé qu'il devait en partie à des travaux d'autant plus honorables qu'ils étaient volontaires, il a conservé jusqu'au bout son caractère primitif de modération, de désintéressement et de dignité.

Cet amour des lettres, dont la règle des bénédictins ne disait rien, et qui est loin d'être leur seul titre, quoiqu'on ait fini par en faire le trait principal de leur histoire, ne paraît pas leur avoir nui dans l'opinion des plus zélés, même parmi les autres religieux; car un chartreux avait compté jusqu'à cinquante-cinq mille cinq cents de leurs moines qui furent, dit-il, canonisés.

Ampliss. col-  
lectio, t. VI,  
col. 25.

Si l'on excepte les contestations sans cesse renaissantes pour le Pré aux clercs, ils ne paraissent pas avoir pris part à la guerre faite par les autres réguliers aux universités. Leur abbaye de Saint-Germain eut pour chef, en 1308, Pierre de Courpalay, docteur et professeur en droit canonique et en droit civil. Quand un de ses successeurs, Guillaume l'Évêque, docteur en théologie et ancien professeur dans l'université de Paris, fut élu en 1387, le discours qui précéda l'élection

fut prononcé par Guillaume Martellet, autre docteur en droit. Gilles Rigaud, abbé de Saint-Denis en 1343, était bachelier en théologie; et Gui de Monceau, abbé en 1363, docteur dans les deux droits. Gilbert de Cantobre, abbé de Saint-Victor de Marseille en 1336, avait été, suivant l'habitude de l'abbaye, *decretorum doctor*. Ces grades, comme on l'a dit avec raison, leur donnaient plus d'autorité pour rendre la justice dans les limites de leur juridiction abbatiale.

Aussi, quoique les bénédictins n'échappent pas à cette décadence presque universelle des anciens ordres, qu'ils ont eux-mêmes reconnue, cependant leur estime pour l'instruction est encore attestée par les ordonnances de leurs grands chapitres triennaux.

En vain la réforme rigoureuse imposée en 1336 par un pape cistercien, Benoît XII, à tous les moines noirs, ou de la règle bénédictine, avait été bientôt mitigée par un bénédictin, Clément VI, qui voulut, suivant un de ses historiens, « répandre sur cette sévérité l'huile de sa clémence miséricordieuse, en adoucir les aspérités par la lime de sa discrétion, et ramener ainsi la douceur et la légèreté du joug du « Seigneur. » Il paraît que les tempéraments qui inspirent à un moine reconnaissant ces vives actions de grâces, n'atteignent point les matières de l'enseignement; car elles continuent d'être réglées avec la même attention par les statuts capitulaires.

Dans ceux des provinces de Sens et de Reims, promulgués à Saint-Germain des Prés en 1363, le cinquième article ordonne aux supérieurs « d'envoyer aux études les frères qui « en auraient besoin, » sous peine de suspense et d'une amende de vingt marcs d'argent. Au chapitre de Compiègne, en 1379, l'habit séculier est interdit à ceux qui vont étudier à Paris, à Orléans, ou dans quelque autre université.

A Paris, ils avaient au moins deux collèges, celui que leur abbaye de Saint-Denis y entretenait, depuis l'an 1263, à la place où est maintenant la rue Dauphine; et celui de Marmoutiers. Un secrétaire de Philippe le Long, Geoffroi du Plessis, devenu moine de l'abbaye de Marmoutiers de Tours, voulut par son testament, en 1333, que la moitié du collège du Plessis, qu'il avait fondé quelque temps auparavant, fût réservée à des étudiants réguliers de son ordre. Les statuts du collège de Marmoutiers, confirmés le 2 novembre 1390,

Cartulaire de S.-Vict. de Marseille, t. I, p. xxxix.

Félibien, Hist. de l'abbaye de S.-Denis, p. 275.

Nouv. traité de Diplomatique, t. IV, p. 360, note.

Pap. aven., t. I, col. 285.

Bouillart, Hist. de S.-Germain des Pr., p. 159, 163.

Félibien, Hist. de Paris, t. I, p. 570; t. III, p. 395. — Martene, Hist. manuscrite de Marmoutiers, p. 423.

nous apprennent qu'il n'y avait pas plus de cinq boursiers, sous la surveillance de Geoffroi Bertrandi, docteur en décret; que tous les livres dont ils se servaient pour les offices devaient être enchaînés dans la chapelle, dont chacun avait une clef; que personne ne pouvait avoir d'armes dans sa chambre, mais que toutes les armes étaient remises à la garde du maître; que, soit dans la maison, soit au dehors, on était tenu de parler latin, *prout inter bonos scholares est fieri consuetum*; qu'il n'était permis de se présenter aux grades en quelque Faculté que ce fût, que de l'aveu de l'abbé de Marmontiers. Nous voudrions que ces règlements, qui pouvoient à tout, eussent dit quelque chose de la direction des études. Ceux de l'an 1552 n'y ajoutent que cinq boursiers, et des précautions contre les dangers de l'hérésie. Une maison si modeste fut bientôt réunie par les jésuites à leur collège de Clermont.

Le goût littéraire de ces anciens religieux de Saint-Benoît, avant la réforme de Saint-Maur, est trop souvent, même en latin, fort au-dessous de leur zèle pour l'étude. Le style des nombreux ouvrages théologiques sortis de leurs mains paraît se corrompre de plus en plus. On ne peut lire sans surprise les mauvaises épitaphes où ils célèbrent leurs abbés. Quelques vers de celle de Richard, inhumé devant le grand autel de l'abbaye de Saint-Germain, en 1387, feront voir ce qu'on prenait alors chez eux pour la langue et la prosodie latine :

*Hic fragrans nardus, late redolens jacet hic thus,  
Sollicitus pastor, publice bonitatis amator,  
Istius ecclesie lapse quondam relevator,  
Prudens prelatus, circumspectus velut Argus;  
Per semitas morum turbas ducens monachorum,  
Pastor amabilis et venerabilis omnibus illis, etc.*

Hist. lit. de la Fr., t. IX, p. 131. — Gall. christiana, t. VIII, col. 1227.

Les billets funèbres ou *rotuli*, par lesquels on annonçait en prose ou en vers la mort des religieux et des religieuses, en les recommandant quelquefois aux prières de trois ou quatre cents églises, sont, ainsi que les réponses, très-mal rédigés dans nos abbayes bénédictines, et l'expression en est aussi défectueuse que l'écriture. Mais la prétendue langue latine de l'Italie est encore plus monstrueuse, comme on le voit par l'épitaphe du frère Mineur Gui de Spathis, à Bologne, en 1340; et dans les autres pays de l'Europe où l'on persistait à vouloir parler latin, les vers les plus solennels ne sont pas les moins bar-

Wadding, Annal. Min., t. VII, p. 235.

bares. Au mauvais langage ils joignent d'ordinaire l'inconvenient de ne rien dire. C'est ce qui fait que, du moins, les chroniqueurs des bénédictins valent toujours mieux que leurs poètes.

Leurs chroniques latines, en effet, sans être beaucoup mieux écrites, ont l'avantage de nous apprendre quelque chose : on y reconnaît, à un peu plus de naturel et de clarté, que, dans leurs abbayes, des moines étaient choisis pour annalistes. Ces moines ont souvent un mérite plus nécessaire encore à leur tâche, l'amour de la vérité. On les voit même se familiariser de bonne heure avec la critique historique ; car, dès le XII<sup>e</sup> siècle, Laurent de Liège, bénédictin de Saint-Vanne de Verdun, s'aperçoit que l'opinion qui faisait du premier évêque de cette ville un des soixante-douze disciples ne s'accorde pas avec d'autres témoignages ecclésiastiques ; et, s'il n'ose décider la question, souvent renouvelée depuis, de ces évêques qu'on disait envoyés dans les Gaules par les apôtres, il ose du moins la proposer.

D'Achery, *Spicileg.*, t. III, p. 279. — *Hist. litt. de la Fr.*, t. XII, p. 222-226.

Les supérieurs eux-mêmes donnaient l'exemple des recherches sur l'histoire. Pierre de Courpalay, mort en 1334, plutôt que de ne rien laisser après lui, avait rédigé et fait transcrire sur des tableaux, appliqués aux piliers de la nef de l'abbaye de Saint-Germain, une histoire abrégée de ceux des rois de France qui y avaient leur sépulture, ou avaient été les bienfaiteurs de la maison. C'était un acte de gratitude ; mais nous trouverons à l'abbaye de Saint-Denis de plus habiles historiens.

Cette abbaye, dépositaire de l'oriflamme des rois et bientôt de leurs tombeaux, le fut aussi des annales de leur règne : pendant plusieurs siècles, un religieux y eut la charge d'écrire l'histoire de France. En 1303, quand finit la chronique d'un des plus connus, Guillaume de Nangis, elle est immédiatement continuée. Il s'en trouve aussi qui se font historiens sans en avoir l'office, comme le religieux du même monastère, Yves, qui raconta en latin l'histoire contemporaine jusqu'en 1316, et d'autres encore après lui.

Mais ce qui les recommande ici plus que leurs chroniques latines, c'est que, dans leurs *Grandes annales de Saint-Denis*, l'histoire de notre France est écrite en français. Ils avaient depuis longtemps donné cet exemple aux réguliers. Atton, moine français du Mont-Cassin, est connu, dès le XI<sup>e</sup> siècle, par ses versions françaises de l'histoire de Malaterra

et des ouvrages médicaux de Constantin. Au siècle suivant, Aimé, son confrère, traduit dans la même langue les conquêtes des Normands et de Robert Guiscard. Elle sert aussi, en 1232, à un bénédictin de Corbie pour raconter les guerres saintes.

Le prieuré de Saint-Éloi de Paris, une des dépendances de l'abbaye bénédictine de Saint-Maur des Fossés avant d'être occupé, en 1631, par les Barnabites, eut pour prieur, sous le roi Jean, un ami de Pétrarque, Pierre Bercheure, qui, outre ses grands répertoires théologiques, rédigés en latin, fit pour le roi sa traduction française de l'histoire de Tite-Live, s'appliquant ainsi, comme plusieurs de ses confrères du même temps, à mettre à la portée de tous des connaissances renfermées jusqu'alors dans le clergé.

Nous passons sous silence quelques autres de leurs ouvrages français qui ne sont pas historiques, comme la version des commentaires de Bernard du Mont-Cassin sur la règle de l'ordre, traduits en 1340, par Jean de Préci, à Saint-Germain des Prés, dont il était abbé; et nous nous hâtons de rappeler que leur principal chroniqueur, Guillaume de Nançis, qui avait écrit en français une petite chronique des rois, a passé longtemps pour avoir traduit lui-même sa grande chronique latine.

Écrire l'histoire en langue vulgaire était une innovation toute simple dans des chevaliers tels que Ville-Hardouin et Joinville, mais qui pouvait être blâmée dans les plus anciens héritiers des habitudes claustrales. Ils n'hésitèrent point cependant à la consacrer de leur exemple, et ils s'en sont depuis rarement écartés, convaincus sans doute que l'histoire nationale devait être écrite dans la langue de la nation. C'est ainsi qu'ils ont publié en français leurs savantes histoires de plusieurs de nos provinces, leurs douze premiers volumes de l'Histoire littéraire de la France, et qu'ils ont achevé, à la veille du monde nouveau qui allait commencer, leur Art de vérifier les dates, ce beau monument qui marque avec honneur le terme de leur longue carrière et celui de l'ancienne France. Par là ces infatigables religieux qui, pour répondre aux attaques ou à l'indifférence du dernier siècle, ne cessaient de dire qu'ils étaient citoyens, ont du moins été laïques autant qu'ils pouvaient l'être; car il est juste de dire qu'ils ont sécularisé l'histoire.

Nous allons, dans cette nouvelle partie de l'ouvrage com-

mencé par eux, les retrouver fidèles à un genre d'études que leur nom rappellera toujours : ils continuent d'être les historiens de la France.

L'abbaye de Cluni, cette fille aînée de l'ordre de Saint-Benoît, qui bientôt vit elle-même fleurir ses nombreuses filles dans tout le monde chrétien, résista peut-être plus que d'autres au relâchement presque universel de la vie des cloîtres, et sut allier quelque temps encore à son ancienne régularité le goût de l'instruction. Les traditions de Pierre le Vénéral, un moment interrompues, n'y avaient jamais été tout à fait oubliées.

Les abus inséparables d'une brillante fortune, même dans ces pieuses institutions, n'avaient pas échappé aux regards malins de celui des Italiens d'alors qui a le mieux connu la France, de Boccace, dont les Nouvelles, précieuses à consulter pour tout ce siècle, mettent deux fois en scène le riche et puissant abbé de Cluni. Lorsqu'il écrivit ses contes qui ne sont pas toujours des fictions, la réforme introduite dans les monastères par le pape Benoît XII, en 1336, était bien récente, et l'on parlait encore des palais, des châteaux, des équipages et des dîners de cet illustre abbé, qu'il ne nomme pas, mais qui devait précéder de peu la bulle destinée à réprimer le luxe de ses pareils. Quel que soit son nom, il était fâcheux que le successeur de tant de saints personnages ne pût être désigné, à deux reprises, par d'autre mérite que celui d'être, après le pape, le plus riche prélat de la chrétienté, et qu'on supposât au pape lui-même, lorsqu'il veut que ce prélat lui demande une grâce, l'idée que l'abbé de Cluni va lui demander une abbaye de plus.

Entre quelles mains était donc alors le gouvernement d'une communauté jadis révérée dans tout l'Occident, et qui en était venue à rendre vraisemblables de tels propos, justifiés d'avance par les reproches que lui faisait déjà saint Bernard ? Le choix des chefs n'y importait pas seulement au bien ou au mal de quelques moines, puisque, malgré le changement des temps, ces chefs prenaient encore une grande part à la direction des affaires temporelles. Henri de Fautrières fut élu en 1308 ; Raymond de Bernard, en 1319 ; Pierre de Chastelus, en 1322 ; Itier de Marmande, en 1342 ; Hugues Fabri, en 1347 ; Androin de la Roche, en 1351 ; Simon de la Brosse, en 1361 ; Jean du Pin, en 1369 ; Jacques de Caussane, en 1374 ; Jean de Cosant, en 1383 ; Raymond

CLUNISTES.  
(895.)

Decamer.,  
giorn. 1, nov.  
7; giorn. x,  
nov. 2.

Tom. I, col.  
1234-1244.

Gall. christ.,  
t. IV, col. 1151-  
1157.

de Cadoëne, en 1400. La plupart furent des hommes lettrés, docteurs en théologie ou en droit; et quoique ce titre d'abbé de Cluni eût déjà moins d'autorité, nous voyons Henri de Fautrières devenir évêque de Saint-Flour; Pierre de Chastelus, après avoir acquis pour la maison de Paris ce qui restait de l'antique palais des Thermes, passer à l'évêché de Valence; et Androin de la Roche, souvent chargé de négociations difficiles en Angleterre et en Italie, prendre rang parmi les cardinaux.

On a voulu joindre à ces dignitaires de l'Église le pape qui se fit nommer Urbain V en 1362; mais il ne semble pas que Guillaume Grimoard, qui avait quitté en effet Saint-Victor de Marseille pour d'autres abbayes bénédictines, ait jamais été moine de Cluni.

C'était aussi à un institut religieux, mais à celui de Cîteaux, qu'appartenait le pape réformateur Benoît XII, qui essaya de rétablir dans tous les cloîtres l'ancienne observance, et conçut la pensée généreuse de les épurer surtout, s'il était possible, par l'amour de l'étude. Pour les clunistes en particulier, il ordonne que dans chacune de leurs maisons, ou dans les écoles qu'ils avaient auprès des cathédrales, on enseigne la grammaire, la logique, les sciences philosophiques, et que leurs étudiants, ainsi préparés, aillent suivre les cours de théologie et de droit canonique dans les universités.

Le collège de Cluni, fondé en face de la Sorbonne, dès l'année 1269, par Yves de Vergi, un des abbés les plus estimés, revient souvent dans les règlements promulgués pour la première fois ou simplement renouvelés par Henri de Fautrières, qui les donne comme devant régir les monastères de la dépendance de Cluni, « avec la règle de « Saint-Benoît et les statuts apostoliques. »

Le supérieur de cette école ne doit y admettre que ceux qui auront été reconnus, par examen, suffisamment instruits en grammaire. Ils commenceront alors et poursuivront pendant deux ans « l'étude de la logique, cette méthode qui ouvre la « voie aux principes de tous les arts et de toutes les sciences; » ils passeront ensuite deux années dans les classes de physique et de philosophie, pour mieux comprendre la Bible et les livres des Sentences, « où se trouvent les profonds « mystères de toute l'Écriture sainte. » Ainsi, dans ces éléments d'éducation pour les novices de Cluni, dominent en-

Biblioth.  
cluniac., col.  
1578-1586. —  
Hist. univ. pa-  
ris., t. IV, p.  
121-126.

core la logique, la physique et la métaphysique d'Aristote.

Arrivés à la théologie, dont ils auront cependant suivi déjà quelques leçons, ils y emploieront deux années, obligés d'ailleurs à des sermons et à des conférences, que tous les quinze jours, depuis Pâques, ils feront en français.

Il y a une sorte d'enseignement mutuel : les plus savants expliqueront les difficultés aux moins habiles. On exige d'eux le dévouement, la patience, et on insiste sur l'utilité de ces sortes de répétitions, faites toujours sous la surveillance des maîtres.

Partout la même vigilance. Les supérieurs donnent seuls la permission d'aspirer aux grades dans l'université de Paris. Le prieur ou le sous-prieur du collège préside à la garde des livres qui doivent servir à tous sans acception de personne, au registre de prêt, à l'inventaire et au recolement annuel du mercredi des Cendres.

Les étudiants ne peuvent sortir qu'ensemble ou au moins deux à deux, pour les cours de la Faculté de théologie, ou pour affaire expressément autorisée ; car la ville de Paris leur est interdite.

On renouvelle enfin un ancien statut qui, pour le cours de droit canonique, ne laisse le choix qu'entre ces quatre villes, Orléans, Toulouse, Montpellier, Avignon ; statut qui avait précédé l'établissement de ce cours dans la Faculté de Paris, mais que le respect pour les anciennes coutumes ne permettait point de changer.

Toutes ces ordonnances, très-longues et très-minutieuses, surtout en ce qui regarde le payement de la pension, mais la plupart fort sages, ne suffirent point pour relever les études de Cluni, qui ne retrouva jamais le rang que lui avaient donné dans l'Église les noms de saint Odilon, de saint Hugues et du Vénéérable Pierre. Si les bénédictins proprement dits, qui ont encore de nombreux écrivains, sont loin de pouvoir rivaliser alors d'éclat littéraire avec les deux ordres nouveaux, les clunistes ne sauraient non plus y prétendre. Les affaires du monde, qui enlèvent de jour en jour un plus grand nombre d'entre eux à la solitude et aux doctes méditations, ne peuvent les en dédommager par un rôle vraiment glorieux dans les circonstances désastreuses où ils sont venus se mêler ; et un bon ouvrage sur quelque matière de religion ou d'histoire aurait mieux valu, pour la mémoire de leur cardi-

nal Androin de la Roche, que le triste honneur d'avoir pris part au traité de Brequigni.

CAMALDULES.  
(1012.)

Nos annales des lettres en France réserveront encore moins de place à la congrégation des camaldules, qui obéissait, comme les précédentes, à la règle de Saint-Benoît, et qui en redoublait les anstérités. Quoique saint Romuald, son fondateur, eût écrit une Exposition des psaumes, l'étude, qui enseigne à faire des livres, convenait peu à ces solitaires, pour qui le jeûne, la prière, les larmes, le silence, une vie d'anachorète, semblaient être les seuls devoirs. Comme de telles rigueurs ne peuvent se maintenir longtemps, le relâchement amena de continuelles réformes. Quelques-unes même ne furent point défavorables aux occupations studieuses, puisque leurs couvents avaient fini par avoir de riches bibliothèques. Si l'on eût songé plus tôt à les préserver ainsi de l'oisiveté, un de leurs généraux, le savant Ambroise Traversari, qui, pour l'honneur de ses frères, est toujours surnommé le Camaldule, n'aurait pas eu à déplorer, dans les visites qu'il fit, en 1431, de leurs monastères d'Italie, tous ces honteux désordres qu'il n'ose pas même exprimer en latin, et qu'il cache autant qu'il peut sous les mots grecs dont il se sert pour les raconter.

Les camaldules n'ayant été admis chez nous qu'en 1634, par lettres patentes de Louis XIII, ceux que nous aurons à indiquer en passant avaient dû prononcer leurs vœux en Italie.

GRANDMONTAINS.  
(1076.)  
Martene, de  
Monach. rit.,  
t. IV, p. 306-  
341.

Un ordre auquel son fondateur, saint Étienne de Muret, donna, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, des constitutions qui n'étaient ni celles des chanoines réguliers, ni celles de Saint-Benoît, mais qui s'éloignent moins de la règle bénédictine, la congrégation de Grandmont, en Limousin, ne fut guère plus lettrée que les camaldules. Après n'avoir eu d'abord que des prieurs, les grandmontains eurent leur premier abbé en 1317; mais il semble que ce progrès dans la hiérarchie monastique les éleva peu dans les œuvres de l'esprit. Le pape Jean XXII, en leur donnant un abbé, croyait acquitter les dépenses qui avaient failli les ruiner, lorsqu'ils entretenrent pendant cinq jours, en 1306, son prédécesseur Clément V, avec toute sa cour et six cardinaux.

En se tenant à l'écart, aussi longtemps que possible, des regards curieux du siècle, ces religieux ne faisaient que suivre le dernier conseil de leur fondateur, conseil vivement ap-

prouvé d'un autre moine, du quatrième provincial des franciscains d'Angleterre, Guillaume de Nottingham, qui aimait à le répéter. Étienne, selon lui, avait caché en lieu sûr une cassette bien fermée, dont il défendit l'accès de son vivant. A sa mort, les frères l'ouvrirent, et n'y trouvèrent qu'un petit écrit où ils lurent ces mots : « Frère Étienne, fondateur  
« de l'ordre de Grandmont, salue ses frères, et les supplie  
« de ne point se laisser approcher des séculiers. Cette cas-  
« sette, tant que vous n'avez pas su ce qu'elle contenait, vous  
« a paru d'un grand prix. Vous aussi, pour qu'on vous es-  
« time, restez loin du monde. »

Déjà cependant leur chapitre général de l'an 1314 avait ordonné qu'il y eût pour les novices un maître qui fût bon grammairien, *magister idoneus in grammatica*. Ils se contentèrent d'abord de ces humbles études, et pendant longtemps encore, à Paris, où, comme dans plusieurs provinces, on les nomma les Bons hommes, ils paraissent s'être passés de collège; car ce n'est qu'en 1584 qu'ils donnèrent leur nom au collège de Mignon, dont Henri III leur avait fait présent. Aussi faut-il n'attendre de ces contemplatifs que de rares ouvrages. Leur premier abbé, Guillaume Pellicier, docteur en droit canonique et en droit civil, mort en 1336, fut un de leurs législateurs et mit un ordre nouveau dans leurs constitutions. Pierre Redondelli, abbé en 1388, continua cette espèce de code, et recueillit, en 1400, les statuts votés dans les chapitres généraux de tout le siècle.

Un autre rameau de la branche de Saint-Benoît, l'ordre de Cîteaux, après le moment d'éclat qu'il avait dû au nom de saint Bernard, ne pouvait que difficilement se maintenir à une telle hauteur d'illustration et de crédit. On s'y efforça de ne point déchoir : ce fut comme par un généreux sentiment d'émulation que les moines de l'abbaye de Clairvaux, tout remplis de cette gloire récente, prirent le nom de bernardins. Ils donnèrent même pendant assez longtemps l'exemple d'un certain amour pour l'étude, et leur collège, fondé à Paris en 1244, est un des plus anciens collèges monastiques de l'université, pour laquelle leur chapitre général persiste à exprimer, en 1322, sa confiance et son estime : *Parisiensium scholarium honorabilis universitas, cujus est portio non modica studium S. Bernardi*. Malgré les progrès de cette maison, dont l'établissement leur avait d'abord déplu, ils seront désormais fort au-dessous du grand souvenir qui

Monum. franciscana, Lond., 1858, p. 59.

CISTERCIENS.  
(1098.)

Thes. anecd.,  
t. IV, col. 1509.

les protégeait encore, et de ce qu'on pouvait espérer d'une population de religieux qui, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, cinquante ans après leur institution, comptaient déjà cinq cents abbayes, et dix-huit cents avant la fin du même siècle. Peut-être aussi les soins où les entraîna ce merveilleux accroissement de fortune, les faveurs de la cour, leur part trop active dans les persécutions sanguinaires de la croisade albigeoise, les occupèrent plus que la culture désintéressée de leur intelligence et de celle des autres.

Un seul fait donnera l'idée de l'autorité qu'ils exerçaient, au temps de leur grande prospérité, jusque dans des abbayes qui n'étaient pas de leur obéissance. Des cisterciens, vers l'an 1230, arrivent chez les prémontrés de Vieogne, et ils s'y montrent les dignes héritiers de la sévérité de saint Bernard contre le luxe de Cluni : la peinture d'une salle leur paraît trop somptueuse, trop recherchée ; ils la font recouvrir d'une autre plus simple, *aliam superinduci jusserunt*. Ils voulaient faire ensuite le même changement dans la chapelle, *capellam etiam depicturare* ; mais les nôtres, dit le chroniqueur prémontré, s'y opposèrent. On peut croire qu'un siècle plus tard ils n'eussent pas même écouté ces étrangers.

L'Angleterre nous offre aussi le déclin de l'ordre de Cîteaux, qui jadis y avait dû la puissance à la supériorité de quelques hommes. L'entrevue entre le roi Henri II, qui s'était égaré à la chasse, et un abbé cistercien, fort bien racontée par Giraud de Barry, à ne la prendre même que comme une fable populaire où l'on se plaisait à voir le roi et l'abbé luttant à qui boirait le mieux, prouve du moins combien s'était affaibli le respect que ces religieux avaient longtemps mérité.

Malgré la réforme essayée en 1335 par leur ancien confrère le pape Benoît XII, les abus continuèrent, et les études ne gagnèrent rien à l'oubli de l'ancienne discipline.

Cet essai de réforme est cependant plein de sagesse et de prévoyance. Une épreuve sérieuse, dirigée par l'abbé ou les délégués qu'il a choisis, doit précéder l'admission des moines, et même des frères convers. Le luxe de la table, du vêtement, des équipages, qui avait été porté jusqu'au scandale, est interdit. Si l'on permet d'user avec une certaine munificence de cette fortune qu'on devait à la piété des fidèles, c'est pour encourager l'instruction. Les moines étudiants, dont la bulle règle le nombre et la pension, iront écouter les meilleurs maîtres à Paris, à Oxford, à Toulouse,

Ampluss. col-  
lect., t. VI, col.  
301.

Bernardi Op.,  
t. I, col. 1243.

Ap. Reliq.  
antiq., t. I, p.  
147.

à Montpellier, à Bologne, à Salamanque. Après avoir déterminé quelle université doit être suivie par les frères de telle ou telle province cistercienne, on ajoute qu'ils pourront tous, sans distinction d'origine, être envoyés à l'université de Paris, « mère de toutes les autres. » La même prédilection du pape pour cette grande école lui fit entreprendre à Paris, en 1336, la somptueuse reconstruction du collège des Bernardins, qu'il n'eut pas le temps d'achever. En vain recommanda-t-il, dans ses dernières volontés, l'exécution de ses plans, soit pour l'achèvement de l'église, soit pour les études : ses intentions, une fois privées d'un tel appui, demeurèrent presque sans effet.

Toutefois on s'écarta peu des anciens usages. A Cîteaux, chef-lieu de l'ordre, à Clairvaux et dans les principales abbayes, il y eut, comme par le passé, au-dessous de la bibliothèque, tout le long du cloître, une quinzaine de petites cellules, qui s'appelaient encore en 1726 les « écritaires, » quoique depuis longtemps on n'y écrivit plus rien : c'était là que l'on copiait les manuscrits. Entre autres reproches adressés autrefois par Cîteaux à Cluni, se trouve celui d'avoir dispensé les moines copistes de l'assistance au chœur. On voit que le rigorisme des cisterciens ne les empêcha pas de s'occuper aussi du soin de multiplier les livres ; mais ces utiles copies, qui alimentaient les études, vont être désormais moins nombreuses et moins correctes.

Beaunier, Ab-  
bayes de France,  
t. II, p. 440,  
462.

Thes. anecd.,  
t. V, col. 1629.

Quelques nouveaux monastères furent établis par eux en Europe pendant ces cent années, mais pas un seul en France : nouvel indice que leur élan religieux se ralentit.

Une autre preuve de cet abaissement, c'est qu'un de leurs historiens, qui a rassemblé, dans la liste de leurs saints, bien des noms qui ne leur appartenaient que d'assez loin, n'en a trouvé qu'un ou deux pour ce siècle, dont il fait ressortir ainsi la stérilité.

Chrysost.  
Henriquez, Fascic.  
sanctor.  
ord. cisterc.,  
Bruxell., 1623  
et 1624, in-fol.

Les chefs sous lesquels une communauté jadis florissante a marché si vite à une décadence manifeste, ne sont-ils pour rien dans sa mauvaise fortune ? Sans doute les malheurs des temps, comme les invasions, les brigandages, les pestes, les schismes y contribuèrent ; mais d'autres ont résisté à ces causes de ruine, et ceux qui gouvernaient alors les disciples de Robert de Molesme et de saint Bernard luttèrent peut-être aussi contre le péril. On n'oserait l'affirmer ; car ils n'ont laissé que bien peu de traces de leur passage.

Que sont devenus ces anciens abbés cisterciens plus puissants que des seigneurs féodaux, puisqu'ils réunissaient l'empire sur les âmes au domaine temporel, et ne relevaient que du saint-siège? Le mérite personnel, le savoir, l'éloquence, étaient pour beaucoup dans le succès de leur gouvernement. Il semble que ces moyens d'influence aient disparu. La confusion de ce siècle pénètre partout, et jusque dans la série des abbés de Cîteaux. On ne sait même pas s'il en faut compter sept, ou si Jean de Rougemont et Jean de Chaudemay n'en font qu'un. De ces six ou sept abbés, deux seuls, cet abbé Jean et Jean de Bussières, ont été docteurs en théologie : c'est au premier qu'on dut, en 1350, la cinquième collection des statuts de l'ordre; la quatrième avait été donnée, en 1316, par Guillaume de Vauzelles. Voilà pour un si long temps toutes les œuvres de ces obscurs successeurs de saint Bernard. Les autres abbayes, Clairvaux, Morimond, La Ferté, Pontigni, n'eurent pas beaucoup plus d'éclat. Il est cependant juste de rappeler que sous l'abbé Jean d'Azainville, en 1320, Clairvaux consentit à rendre commun aux autres abbayes cisterciennes le collège des Bernardins de Paris.

Gallia christ,  
nov., t. IV, col.  
1000.

Ibid., col.  
809.

Thes. anecd.,  
t. IV, col. 1518.

En 1387, le chapitre général décrète que toute maison de douze moines est tenue d'envoyer un étudiant à ce collège, avec bourse et provisions, avant la Toussaint, sous peine de payer le double; amende dont la moitié doit être appliquée à l'étudiant pour achat de livres, selon les statuts pontificaux, et l'autre moitié, à la société des étudiants, *conventui ceterorum studentium*.

Ibid., t. IV,  
col. 1524.

En 1393, comme cette obligation de faire étudier un moine sur douze au collège de Saint-Bernard n'avait pas été remplie depuis plusieurs années, vingt-six abbés cisterciens, pour y avoir manqué, sont excommuniés par le chapitre général, qui laisse même entendre qu'il y avait beaucoup d'autres coupables. Parmi ceux qui sont désignés, on remarque les chefs des célèbres abbayes de l'Aumône, de Jouy, de Longpont, de Saint-Sulpice, de Perseigne, etc. Les prieurs, sous-prieurs ou tous autres présidents capitulaires sont chargés de tenir la main à cette sévère mesure. Les abbés qui se sont rendus au présent chapitre général obtiennent la remise de toute peine pour transgression antérieure, excepté ceux qui ont négligé d'envoyer à Paris des moines étudiants, et de payer leur pension aux termes fixés. Il était difficile de mieux témoigner l'intérêt que l'on portait aux études, mais

en même temps l'impuissance où l'on était de faire exécuter les meilleurs règlements.

Les cloîtres de ces religieux n'en conservaient pas moins un reste d'activité littéraire : Bernold fait un traité de chronologie (1314) ; Jean, abbé de Villiers (1333) et Jean de Barta (1346), des sermons ; Jean de Mericour, des commentaires sur le Maître des Sentences, condamnés, en 1347, par la Faculté de théologie ; Pierre de Ceffoin, abbé de Clairvaux (1353), des commentaires sur les mêmes livres, et des ouvrages de controverse, etc. Aucun de ces noms, ni de ceux que nous pourrions y ajouter, bien qu'il doive s'y trouver des noms d'abbés et de cardinaux, ne saurait occuper une grande place dans nos annales.

Une congrégation où la règle bénédictine se conserva mieux, dont la licence populaire des fabliaux a toujours épargné la piété modeste et la persévérance à faire du bien sans ambition, qui n'est pas non plus étrangère à l'amour des lettres et nous semble même, dans l'histoire encore incomplète du célèbre traité de l'Imitation de J.-C., avoir quelques droits à revendiquer, au moins pour les deux premiers livres, les chartreux, sans renoncer à leurs habitudes laborieuses, ne produisent pas beaucoup d'écrivains en France pendant ce siècle. Ils en ont davantage dans les contrées voisines, où Ludolphe de Saxe et Ubertin de Casal se distinguent, vers l'an 1330, par leurs travaux mystiques. On doit du moins à ceux dont nous aurons à parler, dans la patrie même de saint Bruno, la fondation, qui n'est pas éloignée de ce temps, d'une de leurs maisons les plus studieuses, la chartreuse de Cologne, dont les presses furent depuis très-fécondes.

CHARTREUX.  
(1084.)

Il est possible que le schisme pontifical, qui les divisa plus que d'autres, les ait distraits des études que plusieurs d'entre eux, des religieux même, avaient cultivées avec honneur, quoiqu'ils n'aient pas établi chez eux, comme presque tous les autres ordres, un cours régulier d'instruction. L'ancien zèle s'était refroidi ; ce n'était plus le temps où les chartreux de Paris, sachant que le comte de Nevers, celui qui mourut en 1175, voulait leur donner des vases d'argent, lui faisaient entendre qu'ils aimeraient mieux du parchemin pour leurs copistes. Alors Guibert de Nogent disait d'eux : « Ils sont « pauvres, mais ils ont de riches bibliothèques. »

Hist. litt. de  
la Fr., t. IX, p.  
119.

Ampliss. col-  
lect., t. VI, p.  
xiv.

Un cardinal qu'ils réclament pour un des leurs, Jean de

Morozzo,

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Theatr. ord.  
 carius., p. 53.  
 — Scriptor.  
 ord. It. Præd.,  
 t. I, p. 741.

Neufchâtel, mort en 1398, ne paraît pas avoir laissé d'ouvrage. Bien que les dominicains leur aient disputé ce cardinal, un prieur de la chartreuse du Glandier, général de l'ordre en 1346, Jean Birel, mériterait plus de renom et par les magnifiques éloges que lui donne Pétrarque, qui avait un frère chartreux, et par le témoignage non moins éclatant que lui rendent les historiens de la papauté. Les deux généraux qui succédèrent à Birel, en 1360 et en 1367, refusèrent, dit-on, comme lui, la pourpre romaine.

Plusieurs des faits qui regardent ce Birel peuvent sembler douteux ; mais comme les chartreux, qui les avaient mis en crédit, ne sont pas restés seuls à les raconter, il est du moins honorable pour eux d'avoir été crus sur parole.

CARMES.  
 (1180.)

Les carmes commencèrent aussi par être pauvres. Ils adoptèrent la règle des moines d'Occident, lorsque saint Louis les amena de Palestine et les établit à Paris, d'où ils ne tardèrent pas à se répandre en France. Le respect dont ils jouirent longtemps aurait pu leur faire dédaigner la ressource des pieuses fables ; mais à leur penchant pour le merveilleux, on s'aperçut bientôt qu'ils venaient d'Orient. C'est ainsi qu'ils veulent que le pape Jean XXII, l'année même de son élection, en 1316, ait entendu la Vierge Marie lui tenir en latin un long discours, que nous abrègerons en français : « Jean, vicaire  
 « de mon cher Fils, toi que je protège contre ton adversaire,  
 « je t'ai fait pape ; et comme je viens d'obtenir de mon Fils  
 « bien-aimé l'entière confirmation de mon ordre saint et re-  
 « ligieux des carmes, il faut que tu les avertisses, au nom  
 « d'Élie et d'Élisée, leurs fondateurs sur le mont Carmel,  
 « que chacun d'eux doit observer invariablement la règle  
 « imposée par mon serviteur le patriarche Albert, et ap-  
 « prouvée par le souverain pontife Innocent. C'est au vicaire  
 « de mon Fils à faire exécuter sur la terre ce que mon Fils  
 « a ordonné dans le ciel. Quiconque, une fois entré chez les  
 « carmes, y gardera les vœux d'obéissance, de pauvreté et  
 « de chasteté, sera sauvé ; quiconque, après en avoir pris le  
 « signe sacré par dévotion (le scapulaire), s'appellera frère  
 « ou sœur, obtiendra, dès le jour même, la délivrance et  
 « l'absolution du tiers de ses péchés... Une fois profès, ils  
 « seront absous de la peine et de la coulpe ; et quand ils  
 « quitteront le poste qu'ils auront occupé jusqu'à la fin,  
 « pour entrer en purgatoire, moi-même j'y descendrai le  
 « samedi d'après leur mort, et je les transporterai sur

« la montagne de vie, à condition qu'ils auront dit les heures canoniales et observé les jeûnes selon la règle d'Albert. »

On ajoute : « A ces paroles la sainte Vision disparut. Confirmé par Alexandre, la première année de son pontificat. Donné à Avignon, le 3 mars, de notre pontificat la sixième année. » Suit enfin une autre addition : « Confirmé par le pape Jean XXII lui-même, à Avignon, dès sa première année, et par Alexandre susdit, à Rome, l'an sixième, comme il est écrit ci-dessus. Et ils ont donné la malédiction du Tout-puissant à tous ceux qui oseraient y contrevenir. »

Cette pièce a pour titre, dans un manuscrit des anciens Carmes de Nîmes : *Visio facta Joanni XXII, in tempore sue persecutionis, per beatam Virginem Mariam, comendando nostrum ordinem sibi, ut sequitur.*

Martyrolog.,  
fol. 81.

Par « le temps de la persécution de Jean, » on veut faire entendre sans doute la première année de son règne, où il eut à se défendre contre plusieurs conspirations, comme celle dont fut accusé un de ses compatriotes du Quercy, Hugues Gérard, évêque de Cahors, qui, en 1317, fut écorché et brûlé. Mais le reste est beaucoup plus obscur : quel est le pape Alexandre qui confirme cet acte à Rome, d'abord l'an premier, puis l'an sixième de son pontificat ? On ne saurait y voir Alexandre V, élu en 1409, et qui n'a siégé que dix mois et huit jours. Le manuscrit que nous traduisons a pu confondre les noms et les dates ; mais il y a presque toujours des traces d'ignorance ou d'inattention dans ces légendes.

La bulle que les carmes ont mise dans leur Bullaire sous le nom de Jean XXII, et qu'ils appelaient « Sabbatine, » ainsi que l'indulgence qu'elle promet, à cause de l'engagement qu'ils font prendre à la Vierge de les délivrer du purgatoire le samedi d'après leur mort, quoique le copiste de notre exemplaire, au lieu de *sabbato*, ait préféré *subito* ; cette bulle, souvent attaquée, n'a point cessé d'être défendue par eux comme authentique. Ils ont aussi, même au siècle dernier, beaucoup trop écrit sur leur prétendu fondateur Élie le prophète, sur leur ancien confrère Pythagore, et sur deux autres interventions de la Vierge, l'une, pour apporter le scapulaire à leur général Simon Stock, en 1251 ; l'autre, en 1351, lorsqu'elle vint dire encore, la nuit de la Pentecôte, à un de leurs généraux : « Rassure-toi, Pierre ; les carmes vivront jusqu'à

Voy. Cosme de Villiers, Biblioth. carmelitana, t. I, col. 721 - 724. — Ventimiglia, Histor. chronolog., p. 66, 74-77. — J. - B. Thiers, Tr. des

superst., t. IV,  
p. 179, 225-  
229.

Biblioth. car-  
mel., t. I, præf.,  
n. XLII.

Echard, S.  
Thomæ Sum-  
ma suo auct.  
vind., p. 230.

Biblioth. car-  
mel., ibid., n.  
XLII.

Fol. 70, 73 v<sup>o</sup>.

Fol. 76.

« la fin des temps ; votre instituteur Élie, le jour de la Trans-  
figuration, l'a obtenu de mon Fils. »

Les religieux originaires du mont Carmel n'en prirent pas moins une part très-active aux études de l'université de Paris. Le même manuscrit où se trouve la première Vision donne aussi la liste de quarante maîtres ou docteurs, qui, entre l'an 1295 et l'an 1360, étaient venus de divers monastères de leur ordre subir les épreuves de ce grade devant la Faculté de théologie. Ces épreuves paraissent avoir été plus tardives pour eux que pour les autres moines mendiants ; car ce n'est qu'en 1343 que leur général Pierre Raymond sollicite et obtient du pape Clément VI que l'on cessât d'exiger d'eux jusqu'à douze années d'études, et qu'ils pussent être candidats aux mêmes conditions que les autres, qui n'étaient tenus qu'à six années de préparation. Nous voyons cependant Jean Golein, ce carme sans cesse employé comme traducteur par Charles V, ne devenir docteur qu'au bout de neuf ans ; mais les mauvaises traductions qui nous restent sous son nom peuvent faire supposer qu'on se défiait du savoir de Jean Golein.

Dans les notices trop courtes qui suivent la mention de chaque docteur, on a soin de nous apprendre que tel frère avait beaucoup de livres, *habebat multos libros* ; que tel autre a légué de précieux ouvrages au couvent. Comment ne pas être frappé de l'estime des carmes pour cette richesse autrefois dédaignée, et de leur reconnaissance pour ceux qui leur laissent de nouveaux moyens de s'instruire ?

Ces documents rappellent encore qu'ils avaient attaché à leur maison de Paris une espèce de collège, *studium*, où l'on se préparait sans doute aux examens, et pour lequel Pierre Raymond obtint aussi du pape divers privilèges.

Leurs listes de docteurs ne sont point complètes. Parmi les auteurs que cite Du Cange dans son Glossaire latin, on remarque un grand nombre de carmes anglais, qui composèrent alors des ouvrages dont plusieurs ont dû lui être communiqués d'Angleterre ; car les titres ne s'en retrouvent pas même dans les histoires littéraires de leur ordre ni dans aucun de nos manuscrits. L'Angleterre, où se conservaient les archives de leurs chapitres généraux, a pu rester dépositaire d'un plus grand nombre de leurs ouvrages. En France, malgré le schisme qui nuisit fort à leur règle, ils n'aiment pas moins l'étude ; ils se mêlent à presque toutes

les grandes controverses religieuses, et ils ont laissé, dans cette foule de théologiens, quelques noms jadis illustres.

Voilà une sorte d'émulation bien préférable à celle des fraudes pieuses, et surtout à cette autre lutte racontée par un vieux rimeur, qui nous montre, en 1311, les carmes de la porte Cardon, à Valenciennes, disputant aux dominicains de Saint-Paul, à coups de poings et même à coup de croix, l'honneur et le profit du service funèbre pour le seigneur de Berlainmont. Ces conflits n'étaient point rares, et des statuts synodaux, qui les avaient prévus, les font décider par la juridiction de l'ordinaire. Des religieux, plutôt que de s'y soumettre, aimaient mieux se battre. Les frères Prêcheurs succombent dans la mêlée, à la grande joie des carmes, des frères Mineurs et de tout le monde; car ces deux derniers ordres étaient plus en faveur auprès du peuple que les fiers dominicains, qui étaient bien aussi des religieux mendiants, mais qu'on enviait pour leur richesse, et que leur terrible tribunal ne faisait pas aimer. Il faut avouer que ce n'en était pas moins une assez triste victoire, et que pour les uns comme pour les autres, des études sérieuses, de bons ouvrages, étaient un plus digne objet de rivalité. Les carmes sont loin d'avoir le dessous dans cet autre genre de combat : ils égalent presque, en ces temps de guerres théologiques, la fécondité inépuisable des dominicains.

Leurs généraux, qui furent la plupart docteurs de Paris, Gérard de Bologne (mort en 1317), Gui de Perpignan et Jean d'Aliér (1342), Pierre de Cesi (1348), Pierre Raymond de Grasse (1357), Jean Ballester (1374), se font un nom par des écrits dont l'autorité fut respectée. Les carmes nous paraissent avoir été moins ennemis de l'université que les autres mendiants. Le 19 mai 1387, amende honorable fut faite à leur église et à leur couvent de la place Maubert, par un sergent à verge au Châtelet, Richard de Metz, sous la conduite de deux huissiers du parlement, pour avoir fait sortir par la violence deux écoliers des limites de cette église qui leur servait d'asile. Un tableau de la nef consacrait le souvenir de la protection hospitalière qu'ils avaient accordée aux étudiants de la grande école.

Nous trouvons plusieurs de leurs théologiens employés honorablement dans la chancellerie pontificale d'Avignon. Quelques-uns de leurs saints cultivent les lettres, comme Pierre Thomé ou de Thomas (*Petrus Thomæ*), docteur de Paris en 1349, dont Philippe de Maizières a écrit la vie. Il

Le Trium-  
phe des carmes.  
Valenciennes,  
1834, in-8.

Conciles, éd.  
de Labbe, t.  
XI, col. 1735,  
1755, 2003, etc.

Du Breul,  
Antiq. de Paris,  
p. 434.

serait surtout injuste d'oublier que le dernier continuateur de Guillaume de Nangis (1340-1368), le carme Jean de Venette, assez inhabile à rimer en français l'ancienne légende des trois Maries, nous a laissé une des chroniques latines les plus originales de ce siècle, sinon pour le style, toujours peu correct, du moins pour l'abondance des faits, la franchise des passions populaires et l'amour ardent de la France.

GILLESINS.  
(1264.)

Enfin, de ces congrégations issues de l'établissement monastique de saint Benoît, la dernière en date, et une des moins riches en écrivains de mérite, est celle que fonda, en 1264, Pierre de Morone, qui fut depuis Célestin V, et que Boniface VIII déposséda de la papauté. Les célestins avaient obtenu d'abord une certaine célébrité, qu'ils durent surtout à la protection des rois de France. Philippe le Bel, charmé d'accueillir les disciples d'un homme que Boniface avait persécuté, fit venir à Paris, vers l'an 1300, douze de ces religieux, et contribua beaucoup, en 1313, à la canonisation de leur fondateur. Philippe de Valois leur accorda ensuite les droits et le rang de secrétaires du roi. Charles V, qui s'intéressait à eux dès le temps de sa régence, leur fit construire, non loin de son hôtel de Saint-Paul, un somptueux monastère. On en a retrouvé de notre temps la pierre de fondation, avec ces mots, qui peuvent servir à rectifier quelques dates : « L'an M CCC LXX, le xxvi<sup>e</sup> jour de may, m'assist Charles, roy de France. » Charles VI accrut leurs privilèges et les exempta de tous subsides. Les personnages les plus puissants de la cour étaient en relation continuelle avec ce couvent.

Musee de  
Cluni, n. 1936.  
Dans le Catalogue  
on a mal lu  
M CCC LXX.

Millin, Anti-  
quit. nat., t. I,  
n. 2, p. 154.

L'ancien chancelier de Chypre, l'ami de Charles le Sage, Philippe de Maizières, en prenant l'habit de leur ordre, passa, comme dit en 1405 son épitaphe, « de la gloire de l'hostel royal à l'humilité des celestins. » L'église ne fut ornée que plus tard des monuments funèbres qui ont illustré le nom de Germain Pilon et de Jean Cousin ; mais, outre les restes de plusieurs secrétaires et conseillers des princes, elle reçut, en 1364, le cœur du roi Jean, qui fut aussi l'ami de cet ordre nouveau ; en 1375, le tombeau de Philippe, duc d'Orléans, oncle de Charles V ; en 1393, celui de Léon de Lusignan, dernier roi latin d'Arménie ; en 1398, celui de Henri, fils de Robert, duc de Bar, mort à Venise, au retour de la bataille de Nicopolis.

Au milieu du cloître s'élevait une croix, devant laquelle

fat inhumé, en 1399, Julien de Langée, hôte de la maison depuis vingt-cinq ans, après avoir été libraire juré de l'université de Paris.

Ces moines, enrichis trop tôt par les princes et par les favoris des princes, aimaient peu les lettres; leur bibliothèque était pauvre; on ne compte parmi eux, et assez tard, qu'un bien petit nombre d'hommes instruits. Ils avaient donné à une de leurs chapelles le nom de Philippe de Maizières, qui avait composé chez eux le « Songe du vieux pèlerin; » mais l'exemple de cet esprit actif ne leur avait point inspiré d'émulation.

Leurs autres maisons les plus importantes, celles de Lyon, d'Avignon, de Marcoussi, de Mantes, comptent encore moins dans cette partie de nos annales littéraires.

Ici s'arrête la longue série des principaux disciples, plus ou moins fidèles, de la règle bénédictine. L'autre fraction, celle qui se plaît à faire remonter la pieuse mission qu'elle s'attribuait en ce monde, non plus à saint Benoît, mais à saint Augustin, se renferme beaucoup moins dans le cloître, et nous allons la voir mêlée sans cesse aux choses politiques, où elle exerce une influence redoutable, surtout depuis que s'éloignant de plus en plus de la discipline modeste et simple de ceux qui avaient le droit de s'appeler chanoines ou clercs réguliers, elle se précipite dans la carrière hardie que lui avaient ouverte les deux nouveaux chefs de la milice de l'Église, saint Dominique et saint François.

Les augustins ou, pour éviter toute équivoque, les religieux qui, dans la foule des prétendus disciples de l'évêque d'Hippone, gardèrent le titre particulier d'ermites de Saint-Augustin, voient commencer, avec les premières années du siècle, une des plus brillantes époques de leur histoire. Déjà anciens, même sans remonter à une origine douteuse, mais établis à Paris seulement depuis l'année 1259, ou du moins admis à cette date dans l'université pour laquelle ils préparaient chez eux de doctes élèves, ils ont, vers ce temps, quelques hommes qui, s'élevant par leur mérite personnel au-dessus de la foule et même de l'élite des cloîtres, font de leur ordre le rival des trois autres dont la mendicité monastique fut aussi le fondement et la puissance. Reconnus avec eux par le concile de Lyon, en 1274, et devenus leurs émules, soit pour l'activité dans les affaires publiques, soit pour le nombre et l'autorité des œuvres littéraires, ils marchent d'un pas égal

AUGUSTINS.

avec les carmes, et ne se laissent pas trop effacer par les jeunes et ardents coopérateurs que la politique papale vient de leur donner.

Plusieurs de leurs personnages les plus célèbres étaient originaires d'Italie, mais ils avaient étudié ou ils se distinguèrent en France, et presque tous furent docteurs de Paris : Jacques de Viterbe (mort en 1308), Gilles de Rome (1316), Albert de Padoue (1323), Alexandre de S. Elpidio (1330), Théobald, évêque de Vérone (1336), Michel de Massa (1336), Denis de Borgo San Sepolcro (1339), et beaucoup d'autres jusqu'à la fin du siècle.

Conciles, éd. de Labbe, t. XI, col. 1799-1834.

L'ancien moine eistercien qui fut le pape Benoît XII et le réformateur des couvents, dans sa longue bulle sur les augustins en 1339, s'occupe beaucoup de leurs études. Il veut qu'à toutes leurs églises, à tous leurs monastères, soit attaché un maître, un chanoine, s'il est possible, qui enseigne aux frères ce que la bulle appelle les sciences primitives, la grammaire, la logique, la philosophie, et qu'on envoie ensuite à l'université, soit à Paris, soit ailleurs, un chanoine sur vingt, ou davantage, selon les ressources dont on pourra disposer. Élus avec toutes les précautions qui doivent assurer le meilleur choix, ces étudiants, toujours soumis à une exacte surveillance, auront pour leurs dépenses annuelles, le bachelier en théologie, quarante livres tournois, ou la valeur en autre monnaie; le bachelier en droit canonique, trente livres; le docteur, quarante. L'abbé, le prévôt, ou quiconque sera tenu de payer cette dette, s'il néglige de l'acquitter, est menacé de peines sévères, et même d'excommunication. Il y a aussi des détails fort étendus sur la répartition des manuscrits nécessaires pour les cours, sur leur conservation, et leur retour à la bibliothèque de l'église ou du couvent. Les subsides accordés à ceux qui obtiennent le doctorat en théologie, ne pourront s'élever au-dessus de deux mille livres tournois d'argent, somme exorbitante, que les plus magnifiques devaient rarement dépenser, mais inférieure cependant de mille livres à celle que le pape Clément V, quelques années auparavant, permettait aux nouveaux gradués pour fêter leur succès.

Clementin., liv. v, tit. 1, c. 2.

Le premier des augustins qui mérita ce titre de docteur de Paris, et dont la réputation, longtemps égale à celle d'Albert le Grand, de saint Thomas, de Duns Scot, n'est pas tout à fait éteinte, Gilles de Rome, que l'on croit de la

noble famille Colonna, nous appartient par son long séjour en France, par sa dignité d'archevêque de Bourges, par ses fonctions d'instituteur du prince qui fut depuis Philippe le Bel, et encore plus par l'ouvrage que lui inspira cette éducation royale. C'est un beau titre pour les augustins que ce traité, reproduit bientôt en diverses langues, où l'ancien disciple de Thomas d'Aquin ose refaire un de ses livres et s'écarter en quelques points de ses doctrines politiques, comme il s'écarta de son exemple en combattant plusieurs fois, bien que religieux et même général de son ordre, les prétentions exorbitantes des religieux mendiants; où les habitudes d'une grande existence féodale et privilégiée n'excluent pas de sages conseils à son ancien élève sur quelques-uns des actes qui l'ont signalé comme roi, tels que les essais pour fonder une classe moyenne dans la société française, l'institution permanente et régulière du parlement; où l'on reconnaît le penchant déjà novateur du siècle, et dans le jugement sévère du précepteur du prince sur la vieille routine des Sept arts libéraux, et dans l'indulgence du prélat qui accorde aux femmes une éducation plus complète, qui recommande l'étude des sciences naturelles, qui tempère la rigueur de la loi par la douceur évangélique; où la prédilection bien naturelle d'un Romain pour la toute-puissance pontificale ne l'empêche pas non plus de concilier cette ardeur de domination absolue avec des sentiments alors trop rares, le respect du droit des gens, l'esprit de modération et d'équité.

Nous insistons sur le caractère de cet ouvrage, parce qu'il nous semble une image assez fidèle de l'ordre entier dont l'auteur fut le chef et un des écrivains les plus renommés. Du milieu de ces doctrines impérieuses que le général aussi bien que l'écrivain tenait de l'Église, on voit déjà poindre, comme pour annoncer des contradictions bien plus terribles, un certain esprit d'examen.

Il y en a, même alors, des preuves non moins frappantes chez les augustins. En 1327, convoqués à Trente, avec d'autres religieux mendiants, par Louis de Bavière, ils se rendent complices de ses démonstrations injurieuses contre le pape Jean XXII, qu'il proclamait hérétique, et qu'il nommait par dérision le prêtre Jean. Malgré cette hostilité, ou peut-être à cause de cette menace d'une scission qui aurait accru les périls du saint-siège, le pape se hâte de leur accorder un pri-

vilège qui devait surtout leur plaire : il les autorise à construire un convent à Pavie, près de l'église de Saint-Pierre *in Ciel d'oro*, que l'on croyait posséder les cendres de saint Augustin, et les constitue ainsi comme les gardiens des reliques de celui qu'ils revendiquaient pour leur fondateur. Il est vrai que, dans sa bulle, il n'adopte qu'avec réserve leur tradition sur le dépôt confié à cette église, *ubi tanti doctoris et præsulis corpus tumulatum quiescere dicitur*; mais l'acte pontifical n'en consacrait pas moins et leur privilège et cette ancienne prétention qui, vraie ou fausse, leur donna toujours quelque autorité.

C'est dans leur convent des Vieux-Augustins de Paris que s'assemblent, en 1357, plusieurs députés des États généraux.

Un autre de leurs monastères de Paris, celui des Grands-Augustins, dont le nom est resté au quai où il fut commencé en 1368, et fort augmenté depuis, a fait place à un marché. Au-dessous des quinze croisées en ogive qui donnaient sur ce quai, habitaient surtout des libraires. Dans la petite cour était inhumé Raoul de Brienne, victime, en 1350, d'un moment de colère du roi Jean. Dans le cloître, la tombe de Gilles de Rome le représentait en simple moine du convent, mais mitré, et tenant un livre sur sa poitrine.

Ces religieux devinrent trop entreprenants pour être toujours pacifiques. Non contents de se dévouer à la cause de Louis de Bavière excommunié, ils attaquent le pape dans Rome même. Un augustin, Nicolas de Fabriano, répétait trois fois au peuple, le 18 avril 1328, en face de l'église de Saint-Pierre : « Est-il ici quelqu'un qui veuille « défendre le prêtre Jacques de Cahors, soi-disant le pape « Jean XXII? » En 1354, frère Gui, régent des écoles augustines de Paris, est obligé de rétracter neuf de ses propositions, regardées comme une occasion de scandale pour les âmes pieuses et de perdition pour ses disciples. En 1398, deux augustins, mêlés sans doute aux intrigues du temps, après avoir travaillé à la guérison de Charles VI, même par des sortilèges, et avoir mérité qu'on suspectât leur bonne foi, sont dégradés en place de Grève, et décapités. Un de leurs frères, Jacques le Grant, auteur du *Sophologium* et de quelques écrits en langue vulgaire, ose, en 1405, devant ce malheureux prince, dénoncer en chaire les menées criminelles de la reine et de ses complices. Le 15 octobre 1435, le

J. Villani, liv. 5, c. 69.

D'Argentre, Collect. judic., t. 1, p. 373.

Relig. de S.-Den., liv. XIX, c. 10.

Mem. de l'Acad. des Inscri., t. XV, p. 802.

livre d'un ancien général de l'ordre est condamné par le concile de Bâle. On sait que Luthier, au siècle suivant, fut le plus audacieux des augustins.

Longtemps après, un de ceux qui leur ont fait le plus d'honneur, le cardinal Noris, fut déféré trois fois, pour son Histoire du pélagianisme, au tribunal de l'inquisition romaine, où siégeaient les dominicains, leurs adversaires implacables, surtout depuis la rivalité pour la vente des indulgences. Il est vrai que Noris fut trois fois absous; mais ces attaques opiniâtres témoignent toujours d'une vieille haine, que les augustins provoquèrent trop souvent.

Leur turbulence, en 1658, un peu après la Fronde, en fit condamner plusieurs à la prison par la justice laïque, et nous avons un souvenir de leur mésaventure dans la célèbre ballade dont le refrain les menace des galères :

Ed. de Boileau par Brossette, t. II, p. 283.

Les augustins sont serviteurs du roi.

Tout en cherchant, par amour de la nouveauté, un autre instituteur que saint Benoît, les augustins ne repoussèrent cependant pas le titre de moines, de moines mendiants. Sous la tutelle du même patron, mais en donnant une autre interprétation aux deux discours de saint Augustin qui avaient été comme le fondement de leur règle monastique, s'élevèrent plusieurs communautés dont les membres, pour ne pas être appelés moines, s'appelèrent chanoines, et même chanoines réguliers.

Augustins.  
(1093.)

La plus ancienne est celle de Saint-Antoine de Viennois, fondée en 1093 pour coopérer au soulagement de la maladie qu'on nommait le feu de Saint-Antoine ou le mal des ardents. Quoique cette association hospitalière eût reçu de Boniface VIII, en 1297, avec la règle qui passait pour celle d'Augustin, entre autres immunités, le droit de ne relever que du pape, cependant, comme ils sortirent peu du Dauphiné, ils ne rencontrèrent, dans leurs modestes commencements, d'autres obstacles que deux ou trois procès avec les bénédictins du voisinage; et il est probable que, s'ils avaient été les seuls qui eussent pris le titre de chanoines réguliers, jamais cette innovation n'eût inspiré aux moines tant de mécontentement et de colère.

Nous trouverons quelques hommes lettrés parmi leurs supérieurs généraux : Aimon de Montagni, leur premier

abbé depuis la constitution qui leur fut donnée en 1297, et le rédacteur de leurs statuts en 1312; Pons de Chevrières, mort en 1374, après avoir été aussi général des antonins, qui en ont eu deux autres encore de la même famille. Mais il n'y avait ni dans leur vie toute de dévouement et de sacrifice, ni dans leur résidence principale au fond d'une province nouvelle, ni dans les simples compilations de leurs règlements par leurs abbés, rien qui pût répandre autour d'eux beaucoup d'éclat, rien qui pût exciter la défiance et l'envie.

D'autres chanoines soumis à la règle augustinienne, ceux du Val des écoliers, sortis, en 1201, du sein de l'université de Paris, et qui, malgré leur origine, se montrent rarement dans l'histoire des lettres, durent éveiller encore moins l'esprit de rivalité : leur existence jusqu'à leur abdication, en 1637, paraît avoir été pacifique.

Il n'en fut pas ainsi lorsque les moines eurent affaire à des chanoines tels que les victorins et les prémontrés.

VICTORINS.  
(1113.)

Les chanoines de Saint-Victor, établis à Paris en 1113, sous une règle tout autre que celle des moines bénédictins de Saint-Victor de Marseille, au lieu de s'appliquer à perpétuer l'estime acquise à leur nom par le génie mystique des Hugues et des Richard, s'épuisent en vaines querelles sur ce nom même, sur leur origine, sur leur vrai fondateur. Il y a des épigrammes contre leur titre de chanoines réguliers jusque dans les ouvrages élémentaires que l'on consultait sur le sens des mots, et le dictionnaire du dominicain Jean de Gênes relève ce pléonasme de *canonicus regularis*, qui, en effet, recommande deux fois la règle et signifie deux fois régulier. On leur faisait plus gaiement le reproche plus sérieux de ne pas être des observateurs bien rigoureux de cette règle dont ils étaient si fiers, lorsque l'on prétendait, dans un apologue latin attribué à l'évêque Marbode, que le loup, devenu moine, les jours où il désespérait de pouvoir s'accoutumer au maigre, se faisait chanoine.

Catholicon,  
voc. Canonicus.

Hildeberti et  
Marb. Op., col.  
1629.

Mais ce sont là de légères attaques en comparaison des récriminations hostiles qui de toutes parts s'élevèrent contre eux, lorsqu'ils soutinrent que l'administration des sacrements et le gouvernement des paroisses devaient être interdits aux moines, et réservés aux clercs réguliers. De là un conflit de plusieurs siècles. Les anciens ordres ne ménagent point ces ambitieux qui ne sont que d'hier, malgré leur fol orgueil de vouloir remonter jusqu'à saint Augustin, et qui

ne renoncent à la vie solitaire, aux jeûnes, aux austérités, que pour mieux s'emparer du monde en s'éloignant moins de ses usages et de ses faiblesses. Dans les cinq dialogues sur la Vie apostolique, regardés comme l'ouvrage du bénédictin Rupert de Tuy, on répond aux victorins que tous les apôtres ont été moines, ce qui d'ailleurs, dit-on prudemment, n'est écrit nulle part. Augustin lui-même, ajoute-t-on, n'a fait sa règle pour les chanoines, si cette règle est de lui, que parce qu'il les a jugés incapables d'être de vrais moines, de vrais disciples des apôtres ; mais la seule règle apostolique est celle de saint Benoît, et l'instituteur des chanoines de Saint-Victor de Paris, Guillaume de Champeaux, s'est fait moine avant de mourir. Malgré une apparente modération, la controverse, comme cette autre dispute entre les bénédictins et les chanoines à laquelle prit part en 1687 le modeste Mabillon, comme l'éternelle discorde entre les bénédictins et les jésuites, devait nécessairement s'envenimer ; ce qui fait craindre à l'auteur des cinq dialogues, lorsqu'il voit aux prises ces enfants de Dieu, que le tentateur ne soit au milieu d'eux sans qu'ils le sachent.

Un autre argument employé dans la lutte laisse voir combien ces débats, où l'intérêt privé se déguise à peine sous le voile de la religion, sont quelquefois petits et misérables : « Vous vous croyez institués, disait-on aux chanoines, non « pas seulement par saint Augustin, mais par le Sauveur « lui-même, dans la dernière cène avec ses apôtres. Soit ; « mais alors les moines sont plus anciens que vous, car les « apôtres étaient moines. » La preuve n'était pas convaincante ; mais les chanoines en avaient de moins bonnes, et ils y joignaient le tort d'être les agresseurs.

Pouvaient-ils les uns et les autres profiter plus mal de leur éducation théologique, des loisirs que leur faisait une existence à part, de l'autorité que leur donnait sur les esprits la vénération publique ? Les pieux fondateurs de Saint-Victor de Paris avaient laissé d'autres exemples. Aussi les diverses réformes tentées dans l'ordre canonique, entre autres celle qui lui fut imposée, en 1339, par le pape Benoît XII, ne purent arrêter le déclin commencé.

Saint-Victor eut pour abbés, en 1311, Jean de Palaiseau, qui fit suivre par quelques-uns de ses chanoines les cours de l'université de Paris ; en 1329, Aubert de Mailli, qui fut docteur ; en 1345, Guillaume de Saint-Lo, revêtu du même

Collect. ampliss., t. IX, col. 969 - 1028. — Hist. litt. de la Fr., t. IX, p. 145 ; t. XI, p. 579.

OEuvr. posth. de Mabillon, t. II, p. 96-269.

Gall. christ., t. VII, col. 68 r. — Lebeuf, Dioc. de Paris, t. VIII, p. 16.

titre; en 1349, Jean de Bruyères, qui soutint les privilèges de son abbaye contre le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet; en 1360, Bernard de Lindri, qui reçut à Saint-Victor le roi Jean, lorsqu'il vint y rendre grâces pour son retour de captivité; en 1367, Pierre de Saulx; en 1383, Pierre du Duc; en 1400, Jean de Puiseaux. Pierre du Duc est le seul de ces abbés dont il reste quelques écrits. Leurs prédécesseurs, après avoir rédigé d'amples réglemens sur la transcription et la conservation des livres, avaient enrichi de leurs propres travaux ces belles collections où nous les retrouvons aujourd'hui.

Martene, *Antiq. Eccl. rit.*, t. III, p. 262.

Scriptor, t. I. Franc., t. XXI, p. XIV, 630-676.

L'ouvrage le plus utile que produisit alors ce monastère est la chronique latine de Jean de Saint-Victor, qui s'arrête en 1322, et que l'on doit surtout consulter lorsque, vers l'an 1300, elle cesse de copier celle de Guillaume de Nangis.

L'histoire de Saint-Victor de Paris se lie un moment à celle de Sainte-Geneviève. Les chanoines séculiers de cette autre abbaye, qui se disait aussi ancienne que la monarchie même, ayant été chassés pour leurs désordres en 1148, Suger leur avait substitué des chanoines réguliers de Saint-Victor. Mais leurs statuts, qui parurent trop austères, ne furent pas observés, et, après de longs et stériles conflits, les génovéfains, à la faveur des calamités de ce siècle, redevinrent indépendants. Leurs abbés, depuis Jean de Saint-Leu, en 1308, jusqu'à Étienne de Pierre, en 1391, administrateurs zélés, plus jaloux d'accroître les biens et les droits de la communauté que de l'honorer par leurs écrits, ne figurent point parmi les lettrés. Cette indifférence, dont l'exemple vient des supérieurs, et que les simples chanoines ne manquent point de partager, s'accorde assez mal avec le privilège qu'ils avaient obtenu de fournir à l'université de Paris l'un de ses deux chanceliers. La surveillance de la collation des grades était ainsi remise à des gens qui, pendant un siècle, ne virent point sortir de leurs rangs un seul homme que ses propres études eussent pu recommander à la confiance des écoles.

PRÉMONTRÉS.  
(1119.)

Les chanoines réguliers de Prémontré, qu'un de leurs plus ingrats confrères, Casimir Oudin, accuse souvent d'aimer peu les lettres, méritèrent ce reproche dans les premiers temps; car de leur huit généraux pendant ce siècle, nous n'en voyons pas un seul qui ait écrit, à l'exception peut-être de Guillaume de Louvignies, qui, après avoir renouvelé leurs statuts en 1290, mourut en 1304. Tandis que la plupart des

autres communautés se plaisent à élever en dignité ceux qui ont obtenu les grades et publié des ouvrages, les enfants de saint Norbert se renferment dans leur obscurité, ou ne font, pour en sortir, que des efforts stériles. En vain Boniface VIII les encourage-t-il, en 1295, dans l'intention qu'ils lui aient manifestée d'envoyer, aux frais de l'ordre, quelques-uns de leurs chanoines étudier à Paris, pour qu'ils brillent un jour de ce don de la science qui éclaire l'âme, *ut illius scientiæ dono præutilent, quæ illuminat animam*. En vain Clément VI, en 1349, leur fait-il l'application des règlements établis par un autre pape en faveur des augustins qui se présenteraient aux grades. Leurs noms paraissent rarement dans les actes probatoires; leur tête est rarement ornée de ce bonnet écarlate (*bireta purpureo*) offert dès l'origine à l'émulation de leurs chanoines, et dont le privilège fut renouvelé en 1606 pour un de leurs historiens. S'ils ont beaucoup écrit dans les deux derniers siècles avant le nôtre, nous remarquerons d'autant plus leur silence, au XIV<sup>e</sup>, que la voix de presque tous les autres ordres vient se mêler fort souvent alors aux agitations de l'Église et du monde.

Le Paige, Biblioth. præm., p. 692.—George, Spiritus literar. Norbert., p. 27.

Le Paige, p. 702.—George, p. 28.

Le Paige, p. 993.

L'accroissement des prémontrés avait été rapide. Ils avaient commencé, dit-on, dans leur forêt de Couci, par n'avoir qu'un âne, et ils attendaient chaque jour, pour manger, que cet âne eût apporté de Laon le pain qu'on leur donnait en échange du bois qu'ils allaient couper tous les matins. Au bout de trente ans, leur chapitre général compte près de cent abbés de leurs divers monastères. Ils prétendent avoir eu bientôt jusqu'à mille abbayes, et quelques-uns de leurs abbés d'Allemagne furent princes souverains. On s'explique ainsi comment ces actifs chanoines écrivaient peu; leur pauvreté d'abord, puis leur richesse, ont pu les distraire de l'étude.

L'ancien confrère échappé de leurs rangs a certainement exagéré leur ignorance; mais ils ont eu le malheur de trouver un apologiste dans le prémontré allemand dom George Lienhart, abbé de Roggenburg, auteur du livre qui porte ce titre : *Spiritus literarius norbertinus a scabiosis Cas. Oudini calumniis vindicatus*. Il eût mieux valu pour eux n'avoir jamais écrit que d'écrire avec si peu d'instruction, de clarté, de convenance et de goût.

La vérité n'est ni de l'un ni de l'autre côté : les prémontrés ne nous paraîtront avoir ni cette ardeur de quelques

autres ordres pour tous les genres d'illustration et de puissance, ni cette inertie qui eût été dangereuse au milieu de tant de luttes.

L. Hugo, An-  
nal. præmonstr.,  
t. I, col. 531.

Ibid., t. II,  
col. 971.

Ibid., col.  
516.

On peut croire qu'ils ont fréquenté alors les universités, puisqu'ils demandaient aux papes pour leurs gradués les mêmes distinctions que les augustins, et qu'ils étaient fiers de porter les insignes du doctorat. Il est vraisemblable aussi que leur collège, fondé à Paris dans la rue Haute-Feuille, en 1247, *in ipso Galliarum purissimo fonte*, produisit un assez grand nombre de candidats instruits. Mais, excepté Henri Buten, de Malines, chanoine de Tongerlo, nous n'avons pas trouvé, du moins pour ce temps-là, dans les documents publiés ou inédits, de célèbre docteur prémontré. Le zèle des études sérieuses a sans cesse besoin d'être stimulé chez les jeunes chanoines, soit par de bons exemples, comme celui de Jacques, abbé de Saint-Paul de Verdun, mort en 1358, qui enseigna lui-même les Sept arts; soit par de nouveaux encouragements, comme ce décret de l'an 1543, qui autorisa les docteurs à s'asseoir en chape, à la suite des abbés, dans les chapitres généraux, ou comme ces autres décrets qui établirent, en 1605, que les docteurs seuls seraient nommés prieurs du collège de Paris, et en 1606, qu'ils recevraient de leur abbé vingt écus d'or pour acheter des livres, destinés à rester la propriété du couvent. Ainsi se formèrent de riches bibliothèques, à en juger par ceux des manuscrits de Laon qui viennent de l'abbaye de Cuissi. Ces divers efforts purent avoir d'heureuses conséquences; mais elles furent tardives.

A peine trouverons-nous chez eux, pour le moment, quelques écrivains sans nom, des rédacteurs de nouveaux statuts, des interprètes de l'Écriture sainte et du Maître des sentences, des sermonnaires, des auteurs de pieuses méditations, des chroniqueurs de monastères.

Ils peuvent cependant citer un nom que les dominicains voulaient leur enlever, mais qu'on leur a laissé malgré quelques incertitudes, celui du prince arménien Hayton, né en Cilicie, et mort, après l'an 1307, en Chypre, au monastère d'Episcopia, selon les uns, ou, selon les autres, chez les prémontrés de Poitiers, après avoir dicté en français son Histoire orientale, traduite bientôt en latin, peut-être par un autre prémontré, à la demande du pape Clément V. C'est là leur plus belle gloire, c'est du moins le souvenir qui les sauve de l'oubli dans les annales littéraires de ce temps; car nous

n'y trouvons parmi eux aucun autre écrivain qui soit resté célèbre, ou qui l'ait même jamais été.

Le titre de chanoines réguliers, et l'honneur d'obéir à une règle peu différente de celle qui passait pour émaner de saint Augustin lui-même, ont été revendiqués encore par d'autres congrégations, qui ne paraissent que tard dans l'histoire des lettres.

Il y avait deux institutions monastiques pour le rachat des captifs : moins belliqueuses que les milices de l'Hôpital et du Temple, leur seule arme était la charité. Les plus anciens de ces religieux sont les trinitaires, appelés en France les mathurins, à cause de leur chapelle de Saint-Mathurin, près de la Sorbonne, et surnommés dans le peuple les frères aux ânes, à cause de la modeste monture dont ils se servaient encore en 1330, comme l'attestaient les registres de la Chambre des Comptes ; d'où ces mots du vieux poème sur les couvents de Paris : « Et la Trinité aus asniers. » Leur règle fut longtemps leur seul monument écrit. Ils avaient cependant d'étroites liaisons avec l'université de Paris, dont les écoliers, lorsque la foire du Lendit ne les avait pas suffisamment pourvus de parchemin, allaient s'en procurer chez eux, et qui tint dans leur salle capitulaire, jusqu'en 1726, ses assemblées pour l'élection des recteurs et pour ses délibérations ordinaires. On construisit alors exprès, dans la même maison, une grande salle où ces réunions continuèrent jusqu'en 1764. C'était aussi chez les mathurins que se faisaient les compositions pour les prix annuels de l'université. Enfin, les libraires jurés et les messagers du même corps y avaient leurs confréries.

Les pères de Notre-Dame de la Mercei, qui commencèrent peu après en Espagne, mais qui eurent quelques maisons dans nos provinces méridionales, rétablirent à Toulouse, en 1356, leur monastère de Sainte-Eulalie, par les soins d'un de leurs généraux, Pons de Barrelis. Quoique ces généraux, depuis l'an 1317, fussent choisis parmi les clercs, et non plus parmi les laïques, et que les historiens des rédemptoristes parlent du savoir et du talent de frère Pons, nous n'avons rien trouvé ni de lui ni de ses confrères. Plus tard même, ceux d'entre eux qui ont écrit se sont bornés à raconter, comme annalistes ou comme auteurs de Vies de saints, les bienfaits de leur congrégation, devenus heureusement inutiles depuis que les nations chrétiennes, au lieu

TRINITAIRES.  
(1198.)  
PÈRES DE LA MERCEI.  
(1230.)

Fabliaux, éd.  
de Méon, t. II,  
p. 291.

Brice, Des-  
cript. de Paris,  
t. III, p. 31,  
32.

de racheter leurs captifs, ont pris enfin le parti de n'avoir plus à payer ces tristes rançons.

SERVITES.  
1233.)

Vers le même temps paraissent les servites, ou serviteurs de la sainte Vierge, institués à Florence en 1233, et dont les faibles commencements n'annonçaient pas leur brillante fortune en Italie, où ils observaient une règle assez conforme à la règle augustinienne, et jouissaient presque des mêmes privilèges que les ordres mendiants. Ils ont eu l'amour des lettres, puisqu'ils n'ont cessé de revendiquer un docteur qui leur était étranger, Henri de Gand, dont ils enseignaient les doctrines, opposées à celles de saint Thomas. Ils se félicitaient même, et ils pouvaient le faire avec plus de droit, d'avoir compté dans leurs rangs Paul Sarpi, le célèbre fra Paolo, le théologien de la république de Venise, l'historien véridique du concile de Trente.

En France, les servites d'Italie ont été représentés quelque temps par d'autres serfs de la Vierge, vulgairement nommés Blancs-manteaux, établis à Marseille en 1257, et à Paris l'année suivante, mais qui ne furent point reconnus, en 1274, par le concile de Lyon. Comme nous aurons à donner à deux ou trois écrivains ce titre de servite, il faut croire qu'ils étaient entrés dans la famille de ceux d'Italie qui subsiste encore, ou qu'ils avaient prononcé leurs vœux avant la suppression de ceux de France, ou que le décret du concile ne fut pas strictement exécuté.

FRÈRES DE LA VIE  
COMMUNE.  
1376.)

Nous retrouvons chez nous encore moins de traces d'un institut fondé en 1376, dans le diocèse d'Utrecht, à Deventer, par Gérard Groot (*Gerardus Magnus*), et que ce nom, fort honoré dans les annales de la dévotion, protégea quelque temps. Les frères de la Vie commune, qui s'appelèrent aussi frères de Saint-Jérôme ou de Saint-Grégoire, se contentèrent de suivre avec austérité la discipline canoniale. Gérard avait laissé des ouvrages, inédits pour la plupart; ses disciples ont été surtout de laborieux copistes. Un copiste qui, par une réunion de circonstances et de calculs peu littéraires, a fait plus de bruit que Gérard et tous ceux qui sont sortis de son école, le chanoine Thomas de Kempen (*a Kempis*), membre d'une petite congrégation qui fut comme une suite de celle de Deventer, a recueilli, dans cet amas de compilations qu'on veut bien nommer ses Œuvres, quelques écrits de Gérard, en y joignant de nombreux détails sur ses vertus et ses miracles, d'après un témoin qu'il avait eu

Ger. Magni  
Epistole XIV, e  
cod. Haganoed.  
J.-G.-R. Ac-  
quoy, Amstel.,  
1857, in-8.

Ed. de Colo-  
gne, 1660, t. III,  
p. 29 et suiv.

pour maître, Florent Radewijns, mort en 1400, après avoir succédé au fondateur dans la direction des frères de la Vie commune. Les chanoines réguliers de Windesheim, près de Swoll, appelés en 1386 à continuer ces humbles frères, et qui comptèrent parmi eux Thomas, que ses exemplaires de l'Imitation de J.-C. ont rendu le plus illustre des copistes, mirent le même zèle à copier les écrits des autres; utile occupation, qui les fit quelquefois appeler frères de la plume, et dont il est juste qu'on se souvienne, quand on écrit une histoire des auteurs et de leurs livres.

L'existence paisible de ces modestes cénobites, les frères de la Vie commune, les pères de la Merci, les trinitaires, comparée à la destinée tumultueuse des deux grands ordres religieux et militaires, établis avant eux dans nos colonies de Palestine et dans la mère-patrie, offre un contraste qui n'est que l'image fidèle de ces temps, où le calme de la méditation va quelquefois jusqu'à l'extase, et l'audace de l'action jusqu'à la violence et à la passion des combats. Il y avait cependant alors moins loin qu'aujourd'hui, de la vocation sacerdotale et monastique, à la guerre, aux luttes sanglantes : les évêques, dont les rois invoquaient l'appui pour exciter leurs armées, comme Édouard d'Angleterre avant la journée de Créci, ne s'abstenaient pas de la mêlée des champs de bataille; et l'Église, qui faisait rendre à ses plus chers ministres des arrêts de mort, l'Église elle-même tuait ses adversaires, à condition d'employer à cette œuvre ce qu'elle appelait le bras séculier.

Nous avons vu et nous verrons encore des lettres écrites d'Orient par des chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem. Fixés dans l'île de Chypre depuis la prise d'Acre, ils ne cessaient de solliciter les secours de l'Europe contre les victoires musulmanes.

Les templiers, plus nombreux, plus puissants, ont trop agi pour avoir eu le temps d'écrire. Ils ont du moins fait entendre des chants hardis, qu'on dut regarder comme téméraires. La langue des troubadours nous a conservé les imprécations du Chevalier du Temple contre le pape Urbain IV, qui, au moment où la terre sainte a le plus besoin de tous ses défenseurs, lorsque ses plus sûrs remparts, Césarée, Assur, viennent de tomber aux mains des infidèles, charge un légat d'aller en Palestine dégager de leur serment les soldats de la croix, et les enrôler, à force de bénédictions et d'indul-

TEMPLIERS.  
(1113.)  
HOSPITALIERS.  
(1118.)

Hist. litt. de  
la Fr., t. XIX,  
p. 543-546.

gences, pour une croisade contre un prince chrétien : « O honte ! Mahomet va chasser Notre-Dame de son sanctuaire « devenu mosquée ! Mais puisque son Fils, qui devrait s'en « affliger, le trouve bon, pourquoi n'en serions-nous pas satisfaits ? C'est folie de combattre les Turcs, lorsqu'il ne « leur dispute rien... Le pape fait grande largesse de pardons, pour armer contre les Allemands (contre Mainfroi) « Arles et la France... Nos légats, je vous le dis en vérité, « vendent à prix d'argent les indulgences et Dieu lui-même. »

Plutôt que d'envoyer en Europe ces paroles menaçantes, il eût été plus prudent aux templiers de ne faire servir ni les vers ni la prose à exprimer des pensées qui pouvaient être dangereuses pour le saint-siège, mais qui ne l'étaient pas moins pour eux. Ils l'ont sans doute fait rarement ; car ils ne nous ont laissé sous leur nom qu'un bien petit nombre d'essais littéraires. Mais s'ils ont peu écrit, on a beaucoup écrit sur leur compte, et cette fécondité inépuisable de la controverse historique et religieuse nous avertit d'éviter à leur sujet une digression qui risquerait d'ajouter un volume à tant d'autres.

Nous dirons seulement que le pouvoir pontifical les a supprimés comme il aurait supprimé vers le même temps, s'il avait été mieux secondé, un ordre qu'il se repentit plusieurs fois d'avoir institué, celui de Saint-François ; comme il a retranché de la famille monastique les sachets ou frères aux sacs, appelés aussi frères de la Pénitence ; les religieuses sachettes, ou sachetines ; les ordres des martyrs, des apôtres, des évangélistes, de la sainte croix ; les hospitaliers du Haut-pas, les erucifiés, les humiliés, les jésuates, et plus récemment les jésuites. Peut-être même, s'il nous est permis d'imiter une fois l'indiscrétion du Chevalier du Temple, un pouvoir si souvent habile n'a-t-il pas cru s'affaiblir en brisant autour de lui quelques-uns de ces autres pouvoirs, qui l'avaient aidé sans doute dans le gouvernement du monde, mais qui ne savaient pas obéir aussi bien que gouverner.

On verra quels ont pu être les griefs des papes contre certains ordres religieux, quand nous aurons à parler des franciscains. On se convaincra surtout qu'il a été brûlé dans ce siècle beaucoup plus de franciscains que de templiers.

Quant au pouvoir royal, pour ne pas anticiper sur notre jugement des actes de la royauté française, nous parlerons

ici de Philippe le Bel avec la même brièveté. Philippe, un de ces esprits résolus qui savent faire de quelques provinces une nation, n'oubliait pas que la congrégation de Saint-François se vantait d'avoir pu réunir, après trois ou quatre années d'existence, dans un de ses chapitres généraux, trente mille disciples; il avait vu, du temps de son père, l'ordre tout aussi nouveau de Saint-Dominique s'essayer à cette puissance presque absolue dont l'avait investi en France une reine espagnole; témoin des conquêtes des chevaliers teutoniques, seuls maîtres, depuis quelque temps, de la Prusse et de la Livonie, il dut pressentir de quels périls une armée permanente de moines guerriers menaçait un pays qui n'avait que le service précaire de ses nobles; et il fit ce que firent après lui d'autres souverains, ce que fit le saint-siège lui-même, lorsque, pour redevenir les maîtres, ils se délivrèrent d'une Société qu'ils jugeaient non moins redoutable que celle du Temple. Supprimés aussi chez les autres nations catholiques, les templiers ne furent pas plus regrettés par l'Angleterre et même par l'Espagne et l'Italie que par la France : on fut ému plutôt que surpris de leur désastre. Comme ils avaient les armes à la main, ils furent violemment frappés; mais tout en détestant ce qu'il y a d'odieux dans ce chaos de procédures irrégulières et de cruautés tyranniques, œuvres familières de la justice de l'inquisition, il faut bien finir toujours par déclarer que, sans la ruine ou du moins l'abaissement de ces républiques saintes, si fortes, même désarmées, par leurs liens avec les premières familles féodales, par leurs richesses, par leurs immenses domaines, et plus encore par leur perpétuité et leur prestige mystérieux, par ce caractère divin que rien n'égalait sur la terre, la royauté, c'est-à-dire l'unité française n'aurait jamais prévalu.

Déjà plus d'une fois, à côté des anciens ordres, nous en avons laissé entrevoir deux nouveaux, plus puissants qu'eux : il est temps d'y arriver. Quelques-uns de ces anciens ordres avaient donné l'exemple, non sans succès et sans gloire, de réunir à l'autorité de leur robe et de leur parole l'ascendant que la pensée écrite n'a perdu dans aucun temps, et qu'elle garde surtout dans les temps de controverses. Mais cet instrument de pouvoir languissait entre leurs mains : il fut actif, il fut énergique chez les nouveaux auxiliaires de la papauté. Le premier rang dans les affaires humaines n'était

DOMINICAINS.  
(Vers 1215.)

donc réservé désormais ni à ces deux milices religieuses et guerrières qui excitaient de toutes parts la défiance, ni à ces corporations sans armes, bien plus fidèles à la règle augustiniennne, mais dont plusieurs commençaient à déchoir, ni même aux illustres disciples de saint Benoît, renfermés alors pour la plupart dans l'ombre pieuse et solitaire de leur ancienne institution.

Les dominicains et les franciscains, voilà les deux grandes armées pontificales. C'est là qu'est la vie, le mouvement, la guerre. Ils se disent simples chanoines réguliers, comme les augustins, les victorins, les prémontrés; mais tous les avantages que peuvent donner aux hommes sur les autres hommes l'imagination, la terreur, la foi, leur ont été bons pour combattre et pour vaincre. On admirera plus d'une vertu vraiment chrétienne dans les faits étranges de leur histoire; mais quelques passions excessives, comme une ambition effrénée pour ce qu'ils croyaient le bonheur du monde, comme une rigueur inflexible et de la cruauté même contre ceux qu'ils croyaient les ennemis de la vérité, n'ont pas été inutiles à leur empire. Ils ont prié, ils ont prêché, ils ont rempli leurs devoirs de moines; mais ils ont surtout essayé de régner.

Espr. des  
lois, liv. XXV, c.  
5.

Ces mots sont encore vrais : « On ignorera toujours quel « est le terme après lequel il n'est plus permis à une commu-  
« nauté religieuse d'acquiescer. » La richesse est un commence-  
ment de domination.

Si l'on se demande pourquoi le concile général de Lyon, en 1274, défendit d'instituer de nouveaux ordres, on trouvera peut-être une des principales causes de cette précaution dans l'histoire monastique du siècle même qui venait d'enfanter ces deux puissances, déjà fort gênantes pour toutes les autres. Le spectacle de l'Italie encourageait peu la France à marcher dans cette voie; car le pays qui avait vu débiter les enthousiastes d'Assise et accueilli sans trop de crainte les inquisiteurs d'Espagne, en fut aussi le plus troublé, et continua de l'être plusieurs siècles encore. Une piété vive et toujours prête à croire aux promesses de ceux qui parlaient au nom de Dieu, le pouvoir temporel disséminé et affaibli, et bientôt la longue absence de la cour pontificale, offraient une proie facile aux ambitions rivales des communautés. On vit la portion la plus éclairée des populations d'alors en devenir la plus turbulente. L'usurpation du dominicain Savonarole, cette es-

pece de tribunal théocratique du prophète de Florence, n'est point du tout un fait unique dans les annales des cloîtres, et il ne serait point difficile de prouver que cette audacieuse tentative fut précédée de beaucoup d'autres qui n'en diffèrent pas autant qu'on le croit.

Sans doute les petites républiques italiennes ouvraient de belles chances aux tyrannies laïques, et les exemples n'en sont point rares, soit que les regrets de Rome pour l'ancienne liberté se terminent par les folies de Rienzi, soit que Florence doive à la tutelle prudente et généreuse de Michel Lando, le cardeur de laine, un moment de repos dans ses agitations perpétuelles; mais les essais tentés par des moines dictateurs sont nombreux aussi, et ils sont moins connus.

C'était déjà comme une menace pour tout pouvoir civil que ce premier chapitre général d'Assise, presque au lendemain de l'institution des frères Mineurs, où l'on ne comptait pas moins de cinq mille votants, et même de trente mille, comme disent ceux de leurs légendaires qui veulent faire respecter davantage le miracle de ce rapide accroissement. Rien n'était moins propre, dix ans après, à rassurer les princes, que la part si active des frères Prêcheurs dans la guerre albigeoise, et les arrêts de leurs terribles juges, dont le bras séculier ne fut que l'exécuteur. L'histoire des deux ordres n'a point démenti leurs débuts.

On les voit à plusieurs reprises, en 1260 et depuis, fournir des chefs à la troupe innombrable des flagellants, que Philippe de Valois écarta un moment des frontières de la France, mais que les édits des rois et même les anathèmes des papes ne réussirent pas toujours à réprimer.

Plus d'un exemple avait dû avertir les uns et les autres que cette force fondée sur la croyance n'était point sans péril, et que de ces multitudes qu'on disait vouées à la vie contemplative sortiraient un jour des hommes plus puissants qu'eux.

En 1233, le frère Prêcheur Jean de Vicence, maître absolu de Vicence et de Vérone, après avoir ressuscité, dit-on, jusqu'à dix-huit morts et brûlé soixante hérétiques, préside une assemblée de quatre cent mille âmes, où il monte sur une chaire haute de soixante coudées, devant laquelle se prosternent des princes, des évêques, et viennent lui rendre hommage, avec leur *carroccio*, les communes de Brescia, de Mantoue, de Trévise, de Feltre, de Bellune; puis, se trouvant placé, par la dévotion publique et une dictature de vingt

Quetif et  
Echard, Script.  
ord. Præd., t.  
I, p. 150-153.

ans, à la tête de l'armée bolonaise, il lui fait trahir le légat, chef de la croisade contre Ezzelin de Romano, un des plus odieux tyrans de l'Italie, mais le protégé des dominicains.

On a essayé de justifier ce despotisme de frère Jean par celui de deux moines ses contemporains : l'un, son confrère Jordan, qui disputa la ville de Padoue à l'empereur ; l'autre, un franciscain, le béat Gérard de Modène, que la ville de Parme choisit aussi pour législateur et pour maître. « Une telle fortune, ajoute-t-on, ne doit pas être attribuée à leurs vues ambitieuses, mais à leur réputation de vertu et aux libres suffrages de leur pays. » Cette interprétation bienveillante ne paraît point satisfaire un homme pieux et sage, qui, dans la vénération qu'il professe aussi pour ces moines tout-puissants, regrette qu'ils ne se soient pas contentés de prêcher les peuples sans les gouverner.

Les chefs de l'Église ont paru croire eux-mêmes qu'il n'était pas bon que les sociétés religieuses prissent en main l'administration des États. Innocent III n'avait accordé qu'avec peine à François d'Assise la consécration de son ordre ; et lorsque les successeurs de ce pape, qui se connaissait en pouvoir, ont fait brûler l'Évangile éternel, ce manifeste de la domination universelle promise aux frères Mineurs ; lorsqu'ils ont trouvé un grand nombre de ces frères eux-mêmes assez coupables pour être, comme des séculiers, livrés aux flammes, et qu'ils n'ont pas épargné non plus à leurs juges, aux frères Prêcheurs, les excommunications et les bûchers, ils s'étaient sans doute aperçus que ces grandes associations étaient trop riches, trop populeuses, trop disciplinées, pour ne pas inquiéter quelquefois, ou par ambition ou par vertu, les princes, et même les pontifes.

Mais avant de nous rendre un compte plus complet de ce jugement du saint-siège sur les deux nouveaux ordres qu'il venait de créer, soumettons-les, comme les autres, à une enquête moins difficile, et voyons, puisque la France aussi leur obéissait alors, ce qu'ils y ont fait pour le progrès littéraire.

Les dominicains, dont le fondateur adopta d'abord simplement les constitutions et l'habit des chanoines réguliers, parvinrent à une plus haute fortune que les trois autres ordres mendiants et tous les corps régis par la règle canoniale. Leur dévouement presque inaltérable au pape, leur habileté à s'insinuer dans les familles et dans les cours, quel-

Tiraboschi,  
Storia, t. IV, p.  
214-229.

ques hommes illustres, l'inquisition surtout, ce droit qu'ils obtinrent dès leur origine, et qu'ils ne partagèrent qu'un instant avec les franciscains, de régner sur les âmes par la terreur, aidèrent au progrès et à la longue durée de leur puissance; mais, tout en mettant à profit pour leur empire l'énorme privilège de faire la guerre, et une guerre d'extermination, à toute liberté de parler et de croire, ils surent, comme il est juste de le dire à leur honneur, ils surent employer aussi des moyens plus doux, la parole elle-même dans toutes les langues vivantes, non-seulement pour la prédication, mais pour le haut enseignement; ils surent influencer sur les esprits par un nombre infini d'écrits de tout genre, dont quelques-uns ne sont pas oubliés et leur donnent une place élevée dans les annales des lettres.

Cet âge est celui de leur plus grand pouvoir, surtout en France. Ils ont remarqué les premiers que tous leurs généraux, à l'exception d'un seul, ont été, pendant la papauté d'Avignon, originaires de nos provinces, *magistros cum pontifice Gallos*. Le saint-siège trouve dans leur ordre ses plus fidèles serviteurs : surveillants et vengeurs du dogme, ils défendent encore la cause pontificale comme prédicateurs, comme maîtres de théologie, comme écrivains.

A l'occasion de leur maison de Saint-Jacques, fondée à Paris en 1221, et admise bientôt dans le sein de l'université, il y eut, pour les leçons et les grades, des conventions que les dominicains n'exécutèrent pas toujours, et qui ne purent empêcher de violents conflits, mais qui attestent du moins de quel prix était pour eux l'instruction.

C'est là une contradiction que nous ne leur reprocherons pas : tandis que leur cruauté de juges arrête par le fer et par le feu tout mouvement de la pensée, ils encouragent et consacrent le professorat supérieur par leur exemple, et leur fécondité d'écrivains accumule sans relâche les productions nouvelles dans les bibliothèques des couvents. On aime, jusque chez de tels hommes, ce reste d'égards pour le libre arbitre : maîtres de punir, ils veulent convaincre et persuader. Il y aurait de la malveillance à supposer qu'ils ont tant écrit pour remplacer un jour par leurs ouvrages tous ceux des autres, comme dans ce tableau de leur église de Toulouse, où l'on voyait les mêmes flammes qui épargnaient une réfutation de l'hérésie par saint Dominique anéantir les livres de ses adversaires. Mais sans aller si loin, nous ne leur

Sebast. de Olmeda, *Novella chron. ord. Præd.*, mag. xviii.

Percin, *Monum. convent. tolosan.*, part. 1, p. 3.

prêterons que l'intention moins tyrannique de faire oublier par leurs écrits ceux qu'ils ont essayé de détruire.

Avant de rechercher jusqu'où a pu s'étendre cette destruction qui fit souvent périr l'ouvrage avec l'auteur, il faut reconnaître aussi que l'on doit à ces brûleurs de livres un accroissement notable dans les études et l'éducation de l'Occident. Pour obéir à l'article de leur règle qui leur enjoint d'apprendre la langue de tous les pays où ils vont prêcher, ils apprirent le grec, le parlèrent dans leurs missions d'Orient, et y firent quelquefois, même en France et en Irlande, des progrès rapides. Jofroi de Waterford traduisait, sur le texte, Aristote en français; Guillaume de Meerbeke le traduisait en latin, ainsi que Proclus, Hippocrate, Galien, Simplicius; la traduction grecque des homélies de Raymond de Meüillon semble avoir été faite par un de ses confrères, à en juger par les locutions latines et italiennes; Guillaume Bernardi de Gaillac, qui était allé prêcher à Constantinople, avait mis en grec plusieurs traités de saint Thomas. Parmi les livres que léguait aux frères Mineurs et aux frères Prêcheurs le testament de saint Louis, se trouvait un évangélaire grec, envoyé au roi, en 1269, par l'empereur Michel Paléologue, et qui passa plus tard de la bibliothèque des jésuites de Caen dans celle de Segnier. On y lit sur les marges des notes latines, en écriture du temps, pour expliquer des mots et des phrases : ces notes doivent être d'un dominicain.

Leur général Humbert de Romans, en 1255, offre d'accueillir avec faveur ceux des frères qui voudraient étudier le grec, l'arabe, l'hébreu; et leurs actes capitulaires ordonnent, en 1291, que dans une de leurs maisons d'Espagne, à Nativa, l'hébreu et l'arabe soient toujours enseignés.

Cette justice qu'il faut rendre à l'activité carienne, et même novatrice, qu'ils apportèrent dans nos études, restées pendant plusieurs siècles trop exclusivement latines, nous autorise à remplir un autre devoir, et à dire combien de ravages ils ont pu faire dans les monuments de l'intelligence humaine. L'examen des livres est compris, à Rome, dans les attributions du maître du sacré palais, qui est toujours un frère Prêcheur. Nous voyons cet office exercé par un assez grand nombre de prélats français qui appartiennent à cet ordre et à ce siècle : Guillaume de Bayonne, cardinal en 1312; Guillaume Garant de Laon, archevêque de Vienne, puis de Toulouse; Raymond Bequin, évêque de Nîmes et patriarche

Hist. litt. de  
la Fr., t. XII,  
p. 216.

Ib., p. 113.  
Ibid., t. XX,  
p. 265.

Scriptor. ord.  
Præd., t. I, p.  
160.

Biblioth. im-  
per., t. de Cois-  
lin, n. 200.

Hes. med.,  
t. IV, col. 1708,  
1849.

latin de Jérusalem; Jean de Lemoy, confesseur de Philippe le Bel; Durand de Saint-Pourçain, évêque du Puy et de Meaux; Dominique Grenier, de Toulouse, évêque de Pamiers; Pierre de Piret, évêque de Mirepoix; Raymond Durand; Jean de Molins, qui fut depuis général de l'ordre, mort cardinal en 1358; Guillaume Sudré, évêque de Marseille, cardinal en 1366; Nicolas de Saint-Saturnin, de Clermont, cardinal en 1378. Comme la plupart ont écrit, ils auraient dû, par honneur et par prudence, être indulgents pour les écrits des autres.

La censure des doctrines et des livres a été, dès le principe, une des prérogatives de l'inquisition de France, autre magistrature dominicaine, établie par le pape à Toulouse en 1234, et que nous trouvons ensuite à Carcassonne, à Marseille, à Narbonne, à Bar-le-Duc, à Metz, à Douai, à Saint-Quentin, à Paris. Plusieurs de ces tribunaux ont eu pour chefs des dominicains dont il reste des ouvrages : à Toulouse, Bernard de Clermont ou d'Auvergne, mort en 1303, le défenseur de saint Thomas contre Henri de Gand et Godefroi de Fontaines; Arnould du Pré, mort en 1306, auteur de l'office de la fête de saint Louis, et qui fit aussi quelques chansons satiriques; Bernard Guidonis, dont nous avons les arrêts jusqu'en 1323, et que son assiduité de juge n'empêcha pas d'être un des plus féconds écrivains du temps : — à Carcassonne, où siégèrent souvent les mêmes personnages qu'à Toulouse, Geoffroi d'Ablis, qui, après avoir commenté le Maître des sentences, souleva comme inquisiteur, surtout en 1305, de violents orages; Jean de Beaune, habile théologien, dont le nom, que nous connaissons déjà par le procès de Pierre Jean d'Olive, reparait sans cesse dans les actes de condamnation; — à Caen, à Orléans, à Evreux, à Saint-Quentin, Simon du Val, estimé à Paris comme prédicateur, et nommé ensuite inquisiteur général pour la foi; — à Paris et dans plusieurs provinces, Guillaume, un des plus savants disciples de la maison de Saint-Jacques, d'abord confesseur de Philippe le Bel, puis, en 1307, chargé, comme inquisiteur général, d'instruire dans toute la France contre les templiers.

Ces fonctions inquisitoriales, qui avaient fait trembler l'Allemagne au seul nom de Conrad de Marpurg, confesseur d'Élisabeth de Hongrie, et qui l'ont fait croire dominicain, furent exercées non moins rigoureusement de ce côté du

Choquet,  
Sancti Belg.  
ord. Prædicat.,  
p. 270.

Alber. Trium  
font., Chron.,  
p. 568.

Actes de  
1285 à 1304,  
dans les mss. du  
f. de S-Germ.,  
n. 395, 396. —  
Mss. de Doat,  
t. 22, 23, 24 et  
suiv. — Lim-  
borch, Lib. sen-  
tent. inq. to-  
los., ap. Hist.  
inq., p. 1-394  
(1307-1323). —  
Vaissete, Hist.  
de Langued., t.  
III, pr., col. 435-  
442. — Martene,  
Thes. anecd.,  
t. V, col. 1810-  
1813. — A. Ger-  
main, Mem. de  
la Soc. archeol.  
de Montpellier,  
ann. 1856 et  
1857, etc.

Summa, sec.  
secundæ, quæst.  
xi, art. 3.

Comment. in  
Director. inqvi-  
sitor., p. 525.

Rhin, comme à Douai, où, le 2 mars 1235, dix hérétiques périrent dans les flammes par les soins de frère Robert; comme en Champagne, au mont Aimé, où le même frère en fit brûler cent quatre-vingt-trois, devant une foule d'évêques et le comte de Champagne Thibaut le Chansonnier, dans la fameuse journée du 13 mai 1239, souvent glorifiée comme agréable à Dieu, *maximum holocaustum et placabile Domino*. Paris même, en 1304, vit encore livrer aux flammes cent quatorze vaudois. Cependant l'inquisition de Paris ne réussit pas toujours : accusé par elle, Pierre d'Abano fut, dit-on, absous par l'université assemblée, en présence du roi.

Les actes de ces divers tribunaux sont la plupart inédits; on a publié par extraits ceux du tribunal de Toulouse, dont les copies sont nombreuses; ceux de l'inquisition de Carcassonne; ceux de Simon du Val, qui siégeait, en 1277, dans le nord de la France; ceux de l'inquisiteur général Guillaume, chargé, à Paris, du procès des templiers. Ils suffisent pour faire voir que l'historien des lettres, des mœurs, des opinions, n'étudierait pas sans fruit les arrêts de ces redoutables juges, prononçant au nom du ciel et de la terre, armés des deux lois, des deux glaives, et qui, s'ils n'ont point fini par vaincre, ne se sont jamais découragés.

Il est triste d'avouer que si leur conscience éprouva jamais quelque trouble dans l'accomplissement de leurs cruels devoirs, elle pouvait être rassurée par l'autorité imposante de leur confrère saint Thomas, qui, après avoir, selon son usage, pesé le pour et le contre, proclame ainsi sa décision : « L'hérétique ne doit pas seulement être séparé de « l'Église par l'excommunication; il doit être retranché du « monde par la mort. »

Nous n'avons pas à redire comment ils procédaient, quels raffinements de tortures ils infligeaient aux suspects, et combien ils ont fait de martyrs. Toutes ces horreurs, sans cesse renouvelées et déclarées saintes pendant plusieurs siècles, ont été dévoilées, depuis les moindres détails de l'espionnage, de la dénonciation, de l'emprisonnement, de l'interrogatoire, de la sentence, de l'acte de foi, jusqu'à cette ironie monstrueuse d'un favori du roi d'Espagne Philippe II, François Peña, qui, reconnaissant avec courage qu'il peut y avoir des innocents condamnés, s'en console en leur disant « de « ne se plaindre ni des juges ecclésiastiques ni de l'Église, « et de mettre leur joie à souffrir pour la vérité. » Mais

comment séparer la mémoire des bourreaux de celle des victimes? Si les auteurs des livres qu'on voulait détruire par les flammes n'y ont pas tous péri avec leurs ouvrages, quelques-uns de ces ouvrages mêmes ont échappé : il sera donc permis de se demander, en retrouvant aujourd'hui ces pages alors maudites, si ceux qui les ont écrites méritaient réellement un tel appareil de persécutions et de supplices.

A quel point le code inquisitorial sévissait contre les livres, on le voit assez par les traces profondes qu'il avait laissées même en France, lorsque déjà depuis longtemps on en craignait moins les menaces. Un arrêt du roi en son conseil, daté du 14 juillet 1633, défendait encore de vendre, d'acheter, de lire ou d'avoir chez soi un livre condamné en 1256, et le défendait « à peine de la vie. » Le ressentiment contre ce livre de Guillaume de Saint-Amour était bien vivace chez les dominicains, puisque Montfaucon, dans la bibliothèque de ceux de Saint-Jean et Paul, à Venise, en 1698, remarqua, parmi les statues des hérétiques, celles de Guillaume et d'Érasme chargés de chaînes, avec des inscriptions où ils étaient anathématisés à l'égal de Luther et de Calvin.

Les bulles pontificales ont essayé de tout prévoir : lire quelques pages détachées d'un livre proscrit, ces pages fussent-elles exemptes de tout soupçon d'hérésie, c'est encourir l'excommunication; n'y jeter même qu'un coup d'œil, c'est déjà être coupable; remettre le livre à l'inquisiteur sans déclarer de qui il est ou de qui on le tient, c'est en être réputé l'auteur; le brûler soi-même, c'est encore être suspect; être suspect, c'est mériter la question.

Tels sont, jusque sous le pape Pie V et après lui, les restes d'une législation qui commençait à s'adoucir. C'est assez pour comprendre ce qu'elle était dans la ferveur des premiers temps.

Quand on lit aujourd'hui ce code et les sentences qu'il a dictées, on ne peut s'empêcher de croire que de tels juges, quand même ils n'eussent point fait la guerre aux travaux de l'esprit, devaient nuire à l'intelligence, et que ce n'était pas sans danger pour la conscience publique, et, par suite, pour les œuvres littéraires, qu'un tribunal ne cessait de rendre des arrêts où les plus simples notions de la justice humaine étaient contredites par une prétendue justice divine, où des gens étaient condamnés pour avoir payé leurs dettes à des créanciers suspects d'hérésie; une sœur, pour

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXI,  
p. 468.

Diar. ital.,  
p. 50.

avoir donné à manger à son frère qui mourait de faim ; une jeune fille de quinze ans, pour n'avoir pas dénoncé son père et sa mère. Il y avait là de quoi pervertir le bon sens d'une nation.

Les sentences des nouveaux juges de la croyance ne doivent pas avoir été d'abord très-dommageables pour les monuments des lettres ; car il n'y avait que peu de livres chez les premières victimes, chez ces espèces de manichéens nommés les cathares ou les purs, qui répandirent en Occident, par leurs prédications plutôt que par leurs écrits, une des hérésies de l'Orient. Les vaudois, qui viennent ensuite, paraissent plus éclairés ; mais il est à peine parlé, dans les sentences qui les frappent, des livres condamnés avec eux. soit qu'on répugnât à faire mention de ces ouvrages, qui ne sont jamais désignés par leur titre, soit qu'ils fussent en effet assez peu nombreux.

D'après les actes de l'inquisition toulousaine, de l'an 1307 à l'an 1323, les prévenus, hommes ou femmes, qui ne commencent à être appelés vaudois ou pauvres de Lyon que vers l'an 1319, sont bien plus souvent accusés d'avoir entendu prêcher des hérétiques, d'avoir mangé de leur pain béni, d'avoir cru qu'ils pouvaient être honnêtes gens, de les avoir salués ou même de les avoir vus, *vidisse*, que d'avoir lu des livres soupçonnés d'hérésie. Cependant un motif si sûr de condamnation ne manque pas. Bernard Vasconis, qui habitait Varennes, près de Born, et qui avait peut-être vu le troubadour Bertrand, avant sa conversion, est dénoncé, en 1309, pour avoir eu chez lui, pendant plus d'un an, les livres de l'hérétique Pierre d'Antier, et pour les avoir quelquefois lus. En 1310, un clerc est accusé d'avoir fait lire à un Toulousain un livre où l'on disait que le baptême ne valait rien dans l'Église romaine ; et l'année suivante, il s'agit encore du détenteur d'un mauvais livre, où il manque deux feuillets, et de son intention de le faire compléter par un prétendu savant, qui malheureusement ne sait ni lire ni écrire. D'autres ont été surpris soit lisant dans une chambre un certain livre, soit tenant un certain livre à la main et lisant ce livre. Dulcia, femme de Guillaume, a trouvé Jacques lisant. Guillaume Sicredi déclare que le livre qu'il a entendu lire, et qui parlait des évangiles, était petit et, comme il le croit du moins, sans reliure, *sine postibus*.

Ces ouvrages, dont le titre est resté secret, ont dû être

Lamborch, l.  
c., p. 50.

Ibid., p. 151.

Ibid., p. 169.

Ibid., p. 148.

saisis et brûlés. Ceux de Pierre d'Antier, voués certainement aux flammes où périt leur auteur en 1310, sont inconnus aujourd'hui.

Outre les livres détruits en vertu d'un arrêt, quelques-uns purent l'être par peur ou par repentir, comme cette bibliothèque d'ouvrages de toutes les sectes, *omnium sectarum*, amassée pendant quarante ans par le marquis de Montferand, en Auvergne, et qu'il ordonna de jeter au feu, vers l'an 1225, sur le conseil des dominicains, à peine établis dans le pays.

Leur inquisition fait brûler à Toulouse, en 1315, de nombreux exemplaires du Talmud, condamné par des experts qui, dit la sentence, savaient l'hébreu. On en brûle, une fois, deux charretées, y compris sans doute d'autres ouvrages rabbiniques. Rien n'est plus commun que de brûler le Talmud, et quelquefois des juifs avec le Talmud.

Il est fait aussi mention de livres magiques, comme celui qu'étudiait le frère Mineur Bernard Deliciosi, condamné en 1319 par les frères Prêcheurs : « livre de nécromancie, qu'il avait lu « tout entier, et dont il avait indiqué les diverses matières « par des notes marginales ; livre contenant divers caractères, « des listes de démons, la manière de les invoquer et de leur « offrir des sacrifices, les secrets qu'ils enseignent pour « détruire les maisons et les châteaux forts, pour submerger « les vaisseaux, pour se faire aimer, croire, écouter des grands « ou de tout autre, pour épouser les femmes ou les posséder, pour rendre aveugle, paralytique, malade et faire « mourir qui l'on veut, présent ou absent, à l'aide de certaines « images et d'autres actes superstitieux. »

On voit, par les sentences de Carassonne, qu'il y avait aussi dans ces rituels des paroles pour conjurer les vents et les orages.

Beaucoup de livres, qui seraient plus instructifs pour nous que ceux-là, surtout en langue vulgaire, ont pu disparaître dans ces persécutions : les traductions de l'Écriture sainte, longtemps encouragées et ordonnées par les conciles, puis sévèrement prohibées ; les hardiesses des poètes du nord et du midi contre la toute-puissance ecclésiastique ; un grand nombre de poèmes de l'ère carlovingienne, trop peu respectueux pour le clergé, et qui, dans le midi surtout, n'ont guère laissé de trace que leur titre. Quelques-uns de ces ouvrages destinés aux flammes y ont échappé, comme Dante

D'Argentre.  
Collect. jud., t.  
I, p. 85.

Sentent. in-  
quis. tolos., p.  
271. — Pap  
aven., t. II, col.  
352, 361.

Biblioth. im-  
pér., ms. 24 du  
f. de Doat, fol.  
216.

et Boceace ont survécu aux bûchers que Savonarole alluma contre eux à Florence en 1497; mais, avant l'imprimerie, ces exécutions étaient bien plus désastreuses.

Il paraît que tous les livres des cathares ont été détruits. Ceux qui restent des vandois sont en bien petit nombre. Si tel devait être le sort des livres de liturgie et de doctrine, il y a des motifs pour croire que les simples ouvrages d'agrément ne furent pas plus épargnés. Que sont devenus tous ces poèmes de chevalerie continuellement cités par les troubadours? Il s'en retrouve beaucoup plus dans la langue d'oïl que dans la langue d'oc, bien que la plupart eussent été rédigés dans l'une et l'autre; mais souvent les deux rédactions ont péri.

Raynouard,  
Choix, t. II, p.  
282-319, etc.

Hist. de Lan-  
guedoc, t. III,  
preuves, col.  
435.

Pour de tels juges, toute poésie était suspecte. Ainsi, en 1244, fut dénoncée à l'inquisition de Carcassonne une femme qui avait raconté en public une petite parabole, fiction de quelque poète sur la nature capricieuse et changeante du caractère de l'homme. Il est vrai que le récit s'écartait un peu de la Genèse. Comme le diable, après avoir fait l'homme d'argile, demandait à Dieu de l'animer, Dieu lui dit : « L'homme ainsi fait sera plus fort que toi et moi; fais-le « plutôt du limon de la mer. » Le diable ayant suivi ce conseil, Dieu reprit : « Bien; il ne sera ni trop fort ni trop « faible. » Et il y mit une âme. Le témoin prétend avoir dit à cette femme : « Croyez-vous cela? » Elle répondit : « De plus « sages que nous deux l'ont cru. » Dom Vaissete avait vu les originaux de ces jugements prononcés à Carcassonne. Le procès-verbal des inquisiteurs a seul conservé le conte qui leur déplut.

On soumit à une autre épreuve les ouvrages réputés dangereux : les aventures des paladins de Charlemagne furent transformées en récits pieux, en vrais livres de dévotion. L'ancien Girart de Roussillon est devenu le héros d'une histoire édifiante, à l'usage des pèlerins. Les Agolant, les Marsile, l'empereur Charles lui-même, ont fourni des épisodes à la Vie de saint Honorat. Roland, Renaud, jusqu'au géant Ferabras, ont fini à leur tour par être des saints. Si un petit nombre de ces vieux poèmes ont moins perdu de leur première forme, il en est d'autres que nous ne connaissons que tels que les moines les ont faits. Boecace avait subi la même correction, mais l'imprimerie l'a sauvé.

Ces frères Prêcheurs, qui ont détruit les livres des autres, en ont fait un grand nombre qui ont été conservés presque

tous; et ils ont eu même ce singulier bonheur que l'histoire qu'ils nous ont laissée de ceux de leurs frères qui ont écrit est un chef-d'œuvre d'histoire littéraire. Il est vrai qu'elle a été faite dans un temps où ils ne brûlaient plus personne.

On trouve aujourd'hui cette histoire peu variée, parce qu'elle n'est guère remplie que de la foule de leurs théologiens, tous également soumis à la méthode étroite de l'argumentation de l'école, et à qui le clergé séculier reprochait justement d'abuser des profondeurs de leur dialectique. Mais une certaine monotonie dans l'examen de leurs livres était inévitable, puisque ceux qui prétendaient à un empire absolu sur la conscience, sur la foi, sur ce que l'homme peut croire et ne peut savoir, *credibile, non autem scibile*, comme dit saint Thomas, ont dû être les premiers à subir ce joug de fer sous lequel leur double autorité d'écrivains et de juges a plié l'esprit français pendant trois siècles. Ils l'ont du moins exercé par ce dur noviciat, qui n'a été tout à fait perdu ni pour la discipline de l'intelligence ni pour la formation du langage, et on les excusera toujours plus volontiers d'avoir hérissé de ces subtilités inextricables leurs énormes ouvrages que d'avoir anéanti ceux des autres.

Nous avons mieux aimé parler des livres qui ont péri par l'inquisition que de la foule innombrable des malheureux qu'elle a tués; assez de ces souvenirs funèbres se présenteront à nous, même dans le nécrologe des autres ordres religieux, surtout de ceux qui furent en lutte avec les dominicains. Ce sont là de tristes images; car on frémit à la pensée qu'une justice qui se croyait éclairée par des lumières surnaturelles devait être exposée à bien des erreurs, et à des erreurs irréparables. Un court dialogue, attesté par un frère qui a pu siéger comme juge, fera reconnaître dans quelles illusions il était facile à cette justice de s'égarer: « Jésus-Christ, le regard menaçant, apparut à un prieur, et lui dit: « Prieur, de quel ordre es-tu? — De l'ordre de Saint-Benoît. — Benoît, dit-il vrai? — Oui, c'est un fléau de mon ordre, lui et tous les siens. — Alors le juge les fit pendre tous à un orme qui était dans le cloître. »

Voilà donc des bénédictins pendus par des dominicains; mais nous verrons les disciples de saint François bien plus souvent accusés. Or, quoique les frères Mineurs et les frères Prêcheurs eussent été quelque temps associés comme missionnaires et même comme inquisiteurs, il n'est point dou-

Guill. Duranti, de *Modo concilii celebrandi*, part. III, tit. 16.

Summa part. 1, quæst. 46, art. 2.

Conformit., fol. 79 v<sup>o</sup>.

teux qu'ils se traitèrent bientôt en ennemis, et que l'on pouvait craindre qu'une telle rivalité, qui eut l'heureux effet de diminuer leur puissance, s'accordât mal avec l'impartialité du juge.

Cet esprit d'hostilité n'avait pas échappé au frère Mineur par qui nous savons comment les bénédictins furent pendus, au rédacteur du fameux livre des Conformités, approuvé, le 2 août 1399, par le chapitre général d'Assise, qui donna pour récompense à l'auteur la robe qu'avait portée saint François. Barthélemi Albizzi, celui dont il consacrait ainsi le témoignage, est sans doute un homme de peu de jugement; mais il est plein de candeur, de bonne foi, et chroniqueur sincère de ce qu'il voit ou de ce qu'il entend raconter. Entre autres preuves qu'il donne, en trop grand nombre, de la malveillance de son ordre et de la sienne contre ceux qu'il appelle les dominicastes, la scène suivante n'est que l'expression de l'opinion populaire de son temps :

« Les moines Prêcheurs dirent un jour à la multitude des  
« pèlerins d'Assise : O simples que vous êtes, pourquoi vous  
« exposer à cette chaleur, à ces fatigues? L'indulgence qui  
« vous est promise n'est pas si grande qu'on le dit, et les  
« frères Mineurs n'en peuvent montrer le privilège. C'est  
« chez nous qu'est la grande indulgence. — Alors les pèle-  
« rins se dispersent, malgré les efforts d'un vieillard qui allait  
« s'écriant : Quand les Prêcheurs ont dit du mal de l'indul-  
« gence des Mineurs, les Prêcheurs en ont menti. — Une  
« seule femme était restée. Comme elle vint à mourir après  
« avoir reçu l'indulgence, elle apparut aux autres pèlerins  
« et leur dit : Ne craignez rien, je suis des vôtres, et j'ai ma  
« sépulture à Assise. C'est Dieu qui m'envoie pour vous dire  
« que, par la vertu de cette indulgence, je suis arrivée tout  
« droit au ciel sans traverser le purgatoire. »

L'histoire monastique a raconté longuement la vive querelle entre les Mineurs et les Prêcheurs sur la nature du sang sorti des cinq plaies, divin suivant les uns, séparé de la divinité suivant les autres. Leur guerre a été encore plus ardente pour et contre l'immaculée conception de la sainte Vierge. Ces nombreuses controverses sur des mystères ont toutes été fort opiniâtres, et le saint-siège a fait souvent de vains efforts pour les apaiser. Le livre malveillant d'Alva y Astorga, le franciscain espagnol, impitoyable pour saint Thomas et ses confrères, est un monument de cette inimitié de plusieurs siècles.

Wadding, Annal. Minor., t. IX, p. 15 — G. Crescimbeni, Origine, etc. Fuligno, 1823, p. 9, 17, etc.

Wadding, Annal. Minor., t. VIII, p. 58.

Pleytos de los libros. Tortosa, 1664.

On aime à croire que ni ces conflits ni l'appât des confiscations n'ont détourné les dominicains de leurs devoirs de juges; car leurs procès-verbaux d'inquisiteurs paraissent rédigés sans trop de passion. Toutefois, si cet ordre n'avait aspiré qu'au despotisme de la torture, il ne mériterait que la haine; mais il a prétendu aussi à la puissance de la pensée, de la parole, nobles armes qui auraient dû lui faire dédaigner toutes les autres.

Comme il n'est presque pas une seule année de ce siècle qu'ils n'aient remplie de leurs livres, l'indication la plus sommaire en serait impossible, et on en trouvera l'examen à leur rang chronologique. La plupart de leurs généraux ont écrit; pour ne citer que les français, nous aurons à étudier dans leurs ouvrages Bernard de Juzic, Bérenger de Landorre, Hervé Noël, Hugues de Vaucemain, Gérard de Danmar, Pierre de Baume, Garin de Gi-l'Evêque, Jean de Molins, Simon de Langres, Elie Raymond, Jean de Puinoix. Leurs docteurs de Paris sont innombrables. Aussi peut-on dire qu'ils conservaient encore, dans ce déclin des études, un certain renom d'hommes lettrés, inférieur à leur première gloire, mais qui ne leur était point contesté.

On s'étonne que ceux qui, pour punir des croyances, ont prononcé contre les uns toutes ces sentences de mort, ont « enmuré » les autres dans toutes ces prisons perpétuelles, ont exhumé tous ces ossements et démoli toutes ces maisons d'hérétiques ou de fauteurs d'hérétiques, ont anéanti tous ces manuscrits, aient eu le temps de fonder toutes ces bibliothèques, d'écrire tous ces livres; et on regrette qu'une activité qui avait sans doute une grande ambition, celle de régner sur les esprits, se soit laissé distraire par des actes non moins odieux peut-être que les crimes dont les bénédictins ont eu le tort de les soupçonner.

Les franciscains, nés en même temps qu'eux, et qui leur disputaient l'empire sur les âmes, ont bien pu, dans leurs légendes, exagérer le rapide accroissement des disciples accourus à la voix du prophète d'Assise; mais dans la foule des nouveaux soldats qui venaient de jour en jour fortifier une armée déjà redoutable, quel que fût le nombre de ceux qui se vouaient à la vie contemplative, il en restait encore plus pour la vie active et conquérante, pour ce pieux élan de missionnaires et d'apôtres qui les fit aller plus vite et plus loin que leurs rivaux.

Relig. de S.-  
Denis, t. I, p  
626, 684.

FRANCISCAINS.  
(Vers 1216.)

Latinstories,  
London, 1842,  
p. 102.

Il y eut comme une fascination qui s'empara vivement des esprits, à la nouvelle de ces extases où François paraissait s'élever au-dessus de la nature humaine et approcher de Dieu même. Le principal acteur d'une des traditions merveilleuses que l'Angleterre a conservées, un démon, chargé avec d'autres démons par leur maître infernal d'aller saisir au passage l'âme de François mourant, raconte qu'ils furent tellement éblouis par la splendeur de cette âme qu'ils coururent se cacher. Ils virent aussi, dit-il, les âmes confiées à leur garde en purgatoire, s'échapper alors par les mérites du saint, et l'accompagner jusque dans les cieux. Lorsqu'ils osèrent peu à peu lever les yeux sur lui, les stigmates de ses mains, de ses pieds, de son côté, leur firent supposer que c'était le Christ qui, de nouveau crucifié, allait procéder au dernier jugement, et, dans leur terreur, ils se hâtèrent de regagner l'enfer et d'en barricader les portes; mais bientôt, voyant les âmes des défunts qui continuaient d'y descendre, ils comprirent, ajoute le démon qui fait ce récit, que François était un homme, et non pas un dieu.

Eymeric,  
Director. inquisitor,  
p. 267.

D'autres disaient qu'il ramenait du purgatoire, une fois par an, les âmes de tous les siens, et qu'avec sa robe nul pécheur ne pouvait être damné. Ceux qui croyaient cela devaient presque le croire un dieu; mais combien plus encore ceux qui avaient vu ses stigmates, et toutes les merveilles de sa vie!

Le vrai n'est point facile à démêler dans l'histoire d'un tel homme et de ses disciples. Tous ceux qui en ont fait un second Messie et comme une personne divine, n'ont pas eu l'humilité de ce bon démon, qui avoue avec candeur qu'il s'était trompé. Quant à ses moines, il en est à qui l'on prête encore plus de miracles qu'à lui.

OEvres, éd.  
de 1836, t. X,  
p. 547.

L'ouvrage où il s'en trouve le plus, le traité mémorable des Conformités, représente les croyances franciscaines en 1399: l'approbation éclatante qu'il reçut alors du chapitre général d'Assise doit moins étonner, si l'on songe à celle que donna le chef du même ordre, en 1670, à la Mystique cité de Dieu, par Marie d'Agreda, que Bossuet regarde comme propre « à n'opérer qu'une perpétuelle dérision de « la religion. »

Cependant les disciples de ce maître qui avait dit que Jésus sur la croix lui tenait lieu de toute lecture, et qui avait souvent frappé les livres d'anathème, ne furent pas des enne-

mis de l'étude. A l'âge de quatorze ans, frère Conrad de Offida, connu bientôt par des miraeles, fut mis aux lettres, comme on disait alors, ou dans le latin des légendes, *ad studium positus*. Ils n'ont jamais renié la gloire littéraire de saint Bonaventure.

Dans leur magnifique maison de Paris, construite en 1234, au moment de leur plus grande faveur à la cour de France, les salles destinées à l'enseignement finirent par occuper une grande place, et il y avait une chaire plus basse pour les simples bacheliers, une chaire plus élevée pour les maîtres ou docteurs; car ils ne dédaignèrent pas non plus les grades de l'université. On s'y préparait par des classes de grammaire, de rhétorique, de logique, et par une quatrième année, où des bacheliers expliquaient trois fois par jour le Maître des sentences et la Physique d'Aristote. Une classe élémentaire pour les commençants n'était pas oubliée. Saint Bonaventure avait été l'élève le plus célèbre de cette maison, où nous voyons lui succéder Jean Scot, Nicolas de Lire, François de Mayronis, Pierre Oriol, Guillaume Okam, Alvar Pélage, Pierre de Candie, pape sous le nom d'Alexandre V. De ces personnages qui se distinguèrent à divers titres, quelques-uns troublèrent le monde plus qu'ils ne contribuèrent à l'éclairer; mais ils n'encourent pas du moins le reproche d'avoir voulu dominer par l'ignorance, quoique l'ignorance, a-t-on dit, soit ce qui conserve le mieux la tradition.

On peut citer, même sans rappeler les noms les plus connus, des ouvrages de Jean Minio, Alexandre d'Alexandrie, Gérard Odon, Fortanieri Vasselli, Guillaume Farinieri, Marc de Viterbe, Léonard de Gifano, Henri Alfieri d'Asti, lesquels, après avoir été (1302-1405) généraux des frères Mineurs, devinrent presque tous patriarches ou cardinaux. L'ordre de Saint-Dominique prit le plus souvent ses généraux en France; l'ordre de Saint-François, en Italie.

Les livres, que le maître n'aimait pas, furent quelquefois réunis en grand nombre par les disciples. François de Fabriano, mort en 1322, disait de la bibliothèque établie par lui dans son couvent, que c'était le meilleur atelier de toute la maison, parce qu'on y travaillait le mieux à écarter les périls de l'oisiveté.

Vers le même temps, en 1318, Pierre Oriol enseignait dans l'université de Paris, et en 1323 François de Mayronis, surnommé le docteur illuminé, ou le docteur aigu, ou le

Wadding,  
Annal. Minor.,  
t. II, p. 381.

Le P. Har-  
douin, dans les  
Mém. de St  
Hyacinthe, t.  
II, p. 418.

Wadding,  
Annal. Minor.,  
t. VI, p. 377.

Ib., p. 322.

maître de l'abstraction, instituait en Sorbonne l'acte qui prit et garda le nom de sorbonique. Il faut voir Barthélemy Albizzi, qui certes n'avait pas fait beaucoup d'études, heureux de nous redire comment un frère Mineur du sang royal de France, saint Louis de Toulouse, sous la direction du frère Mineur Ponce Carbonel, avait appris en sept ans ce qu'il appelle « la grammaire, la logique, la science naturelle, « la métaphysique, la morale et la théologie sacrée. » Thomas de Celano, un autre des légendaires de saint François et l'auteur du *Dies iræ*, avait étudié à l'université de Bologne.

Aussi, malgré les préventions de quelques-uns d'entre eux contre les lettres humaines, continuent-ils d'avoir un grand nombre d'écrivains, surtout des théologiens féconds et ardents, comme Jean Scot et Nicolas de Lire, tous deux docteurs de Paris; des controversistes, qui renouvellent les anciennes attaques contre saint Thomas, et défendent avec intrépidité contre lui et les siens l'immaculée conception de Marie; une multitude infinie de sermonnaires, qui rivalisent avec les frères Prêcheurs de zèle, d'abondance et de popularité.

Ibid., t. II,  
p. 67.

Nous en trouverons toujours cependant, et non des moins habiles, qui, voyant combien les idées excessives agissent sur l'imagination de la foule, prétendent que les plus éloquents sont ceux qui ne savent rien. Tout pleins de ces mots de leur règle : *Et non curent nescientes litteras litteras discere*, ils se souvenaient aussi de l'exemple que leur avait laissé leur premier instituteur. François dit un jour à frère Rufin : « Va-t'en prêcher à Assise. » — « Excuse-moi, répond le « frère, je suis un ignorant. » — « Pour ne m'avoir pas obéi « tout de suite, reprend le maître, je t'ordonne, en vertu de « sainte obédience, de ne garder que tes braies, et d'aller « prêcher en cet état. » Rufin obéit, et François va, presque nu comme lui, assister au sermon. Le peuple d'Assise, en les voyant, disait : « Ils sont si pénitents qu'ils en sont fous. » C'est ainsi qu'on appelait frère Junipère un jongleur de Jésus-Christ.

Ibid., t. VI,  
p. 387.

Un autre, frère Jean d'Alverne, dans un seul baiser du Rédempteur, passait pour avoir reçu le don de parler sans étude sur les plus profondes questions théologiques. Non qu'il méprisât les livres; mais quand il les avait consultés, il prêchait plus mal. Avec ce don de la science infuse, qu'avait-il besoin d'étudier la théologie, les langues et tout le reste?

Antoine de Padoue, en prêchant devant le pape, les cardinaux, et une grande assemblée où se trouvaient des Grecs, des Italiens, des Français, des Anglais, des Allemands, ne parlait qu'espagnol, et il était compris de tout le monde. Grégoire IX disait : « Cet homme est l'arche du Testament et la bibliothèque des livres saints. » Mais c'est l'auditoire qui avait cette fois le don des langues. De telles histoires, que de graves auteurs ont répétées, ne sont pas tout à fait puérides : on y voit quel prix ceux qui affectaient le plus l'ignorance attachaient à l'art de la parole et à l'instruction, puisqu'ils croyaient que, pour réussir, on ne pouvait s'en passer à moins d'un miracle.

Conformit.,  
fol. 67.—Wadding,  
t. II, p.  
171.

Comment des hommes que l'ardeur religieuse rendait ainsi capables de tout dire et de tout oser, n'auraient-ils pas été les plus hardis missionnaires ? Leur esprit d'émulation contre la société dominicaine, instituée surtout pour aller prêcher au loin, les excitait à la suivre, à la devancer dans cette carrière périlleuse. Déjà leur fondateur les comparait aux chevaliers errants de la table ronde.

Nous avons les lettres de frère Jean de Monte Corvino, envoyé chez les Tartares en 1289, et qui raconte, en 1305 et en 1307, son long séjour auprès du grand khan, les effets inéroyables de ses discours, les enfants qu'il baptise, les conversions qu'il opère par milliers, les églises qu'il fait construire, les psaumes et les hymnes qu'il traduit en langue tartare. Ce frère Jean, créé par Clément V archevêque de Peking, voit bientôt arriver trois coopérateurs de sa mission : des quatre autres partis avec eux, trois étaient morts en route ; un seul avait renoncé à cette expédition lointaine. En 1312, l'apostolat s'augmente de trois nouveaux frères, suffragants de l'archevêque ; car ils recevaient tous, en partant, la consécration épiscopale. Une lettre d'un de ces évêques, André de Pérouse, datée de l'an 1326, parle aussi de la confiance que leur témoigne le grand khan, des subsides qu'il leur paye, et des églises qu'il laisse bâtir de tous côtés.

Wadding, t.  
VI, p. 69, 91.

Ibid., t. VII,  
p. 227.

Ibid., p. 44.

Ibid., p. 53.

C'est le même enthousiasme qui entraîna plusieurs fois vers les contrées musulmanes, où il ne fallait point s'attendre à trouver la facilité des bouddhistes chinois et tartares, un des hommes les plus singuliers de cet âge, dont la vie vagabonde semble aussi inexplicable que le sont quelquefois ses écrits, moins dialecticien que théologien, et moins théologien qu'il-

luminé, Raymond Lull, qui, presque octogénaire, au moment d'aller évangéliser de nouveau, en 1314, les infidèles de la côte d'Afrique, écrivait, dans l'île de Majorque, sa patrie, son livre *de Fine*, où il s'écrie : « Tout indigne que je suis, ô « Seigneur, de mourir pour toi, je pars avec l'espérance « d'obtenir cette sainte et précieuse mort. Toi qui as donné « à ton humble serviteur une vie qu'il ne méritait pas, ne lui « refuse point une mort glorieuse qu'il n'a pas non plus « méritée. Ou si tu ne me réserves point, Seigneur, la récom- « pense du martyr, accorde-moi du moins la grâce de « mourir en pleurant, en gémissant, en invoquant une mort « sainte, ô mon créateur, mon maître et mon sauveur ! » L'ardent vicillard, battu et laissé pour mort par les Arabes de Bougie qu'il voulait convertir, revint expirer en vue de son île, où le rapportaient des négociants génois. Les franciscains ont été ingrats pour lui : quoiqu'il appartint à leur tiers ordre, à peine l'ont-ils défendu contre ceux qui le traitaient d'hérétique, et leurs historiens ont le tort d'être embarrassés de sa mémoire.

Toute leur préférence est pour ceux qui leur écrivent, des pays inconnus, leurs miracles et leurs conquêtes. Odoric de Frioul, qui ne fut point martyr et dont ils ont fait un saint, embarqué pour l'Orient l'année d'après la mort de Lull, prétend avoir donné sa bénédiction au grand khan, prosterné devant la croix. Pendant une mission de seize années, en Chine, en Tartarie, au Tibet, aux Indes, il dit avoir trouvé partout des frères qui prêchaient encore. Il déclare lui-même à son retour, en 1330, que ces divers pays, qui, excepté les Indes, étaient remplis de bouddhistes, valent beaucoup mieux pour la prédication, non-seulement que ceux qui obéissent à la loi musulmane, mais que les pays chrétiens.

En effet, tandis que les franciscains se félicitaient de leurs pieux triomphes aux dernières limites de l'Orient et dans la Palestine, où ils desservent encore aujourd'hui l'église du Saint-Sépulcre, l'Europe était quelquefois bien cruelle pour eux. S'ils avaient quelques martyrs chez les infidèles, comme Livin, de la province de France, au Caire, en 1345; Donat, de la province d'Aquitaine, et Pierre de Narbonne, à Jérusalem, en 1391, ils en avaient bien davantage en France même. Peut-être avaient-ils porté leurs vœux trop haut, et l'on se défia de ceux qui disaient : « Le Christ n'a rien fait que

Ibid., t. VI,  
p. 358.

Ibid., t. VII,  
p. 319; t. VIII,  
p. 138; t. IX,  
p. 100.

« François n'ait fait, et François a fait plus que le Christ. » Toute puissance terrestre, alors surtout, devait s'incliner devant de tels envoyés de Dieu, ou leur résister. On les combattit, mais lâchement, par des délateurs et des bourreaux. La liste de toutes ces condamnations serait longue; mais sans l'avoir complète, on peut s'étonner des coups répétés qui frappent des moines destinés à être les plus humbles de tous, et devenus, à ce qu'il semble, les plus à craindre. Il est possible que le bûcher des templiers eût familiarisé les hommes de ce siècle, nous ne dirons pas avec le supplice du feu, très-commun depuis longtemps, mais avec l'étrange spectacle de ce supplice pour des personnages revêtus d'un caractère religieux, quoiqu'il soit difficile de s'expliquer aujourd'hui comment la multitude pouvait continuer de respecter ceux qu'elle voyait si souvent brûler sur les places publiques.

Ainsi, pour ne point parler des nombreux procès où ils furent impliqués, tels que ceux que l'on fit à Guillaume Okam, à Michel de Césène, à Jean de Roquetaillade, à frère Bernard Deliciosi, accusé en 1319 d'avoir fait mourir par la magie le pape Benoît XI, et pour nous borner à quelques-unes de ces funèbres catastrophes de l'ordre séraphique, nous trouvons, entre autres frères livrés au bras séculier, les quatre martyrs de Marseille, comme on les appelait, parce que, jugés coupables d'avoir propagé la doctrine sur la pauvreté absolue des spirituels et des parfaits, ils furent brûlés à Marseille en 1318; François de Pistoie, condamné aussi pour avoir prêché que Jésus ni ses disciples ne possédaient rien en propre ni en commun, et brûlé à Venise en 1337; frère Pierre de Castillon et frère Nicolas, brûlés comme obstinés dans l'hérésie, à Avignon, sous Clément VI; frère Maurice et frère Jean de Narbonne, pour cette même doctrine contre la propriété, brûlés à Avignon en 1353, année où plusieurs autres frères, italiens et gascons, qu'ils proclamaient martyrs, avaient été déjà brûlés; Jean de Castillon et François d'Arquà, brûlés l'année suivante; deux autres, convaincus d'avoir mal pensé sur la religion, *quod de religione male sentirent*, brûlés à Londres en 1357, etc. Il faut s'arrêter dans cet odieux martyrologe.

Voilà comment des victimes de plus en plus nombreuses, dans tous les rangs, même dans ceux de la milice choisie, payèrent de leurs souffrances, de leurs supplices, l'abaissement

Baluze, Miscellan., t. I, p. 195-211; ed. de Mansi, t. II, p. 247-251.

de l'autorité pontificale, que l'on commençait à craindre moins, et qui elle-même ne se croyait plus assez puissante pour oser pardonner.

Tosti, Stor.  
di Bonifazio  
VIII, t. I, p. 9.

Des moines italiens de notre temps ont appelé le conflit d'Anagni, entre le roi Philippe IV et le pape Boniface VIII, « un fait générateur. » C'est un langage qui leur vient du Nord, comme les armées qui gardent l'État de l'Église et le Vatican; mais s'ils veulent dire par là que ce fait a comme engendré le monde moderne, peut-être ont-ils raison.

Toutes ces cruautés des agents de l'Église contre des serviteurs égarés, qu'elle aurait jadis ramenés par la foi, et même par l'intérêt, sont réellement un témoignage d'impuissance. Il y a là comme un signe funeste de perturbation et d'anarchie. Qu'est devenue cette entière soumission, qui avait fait la force de la nouvelle Rome? Les papes ne se trompaient donc pas, lorsqu'ils hésitaient à recevoir le présent que leur apportait le jeune enthousiaste d'Assise, cette armée, redoutable sans doute pour les puissants de la terre, pour le clergé, pour les autres ordres, mais qui devait l'être pour la papauté elle-même. Le moment vint où l'on se fatigua de ces auxiliaires indociles, et où s'agita dans les conseils suprêmes de l'Église le projet hardi, mais jugé nécessaire, de congédier ces bataillons qui n'obéissaient plus.

Wadding, I.  
c., t. VI, p. 26.

Boniface VIII, de leur propre aveu, y avait déjà songé. Nous aurons à raconter aussi la scandaleuse querelle entre Clément V et ce frère Mineur, Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, qui, en 1306, du fond de son tombeau, cite le pape au tribunal du souverain juge. L'idée de faire taire ces menaces, plus souvent secrètes que publiques, a dû revenir plusieurs fois. Des historiens l'ont prêtée au successeur de Clément V, à Jean XXII, mécontent de voir un grand nombre de minorites adopter et propager les vives attaques de leur confrère Guillaume Okam, et un d'entre eux, plus téméraire encore, le moine des Abruzzes, Pierre de Corbaro, devenir en 1328 l'antipape Nicolas V. Ce pape Jean, dès les premières années de son pontificat, ne put douter des sentiments hostiles d'une partie de l'ordre de Saint-François, le jour où l'on fit arriver jusqu'à lui les paroles que laissèrent par écrit dans leur prison les vingt et un prévenus qui, à la suite du supplice des quatre martyrs de Marseille, réussirent à s'échapper, en faisant à la papauté de terribles adieux : « Nous fuyons, non pas l'ordre, mais ses murailles; non pas

Baluze, Miscellan., t. I, p. 273; ed. de Mansi, t. II, p. 272.

« l'habit, mais des haillons; non pas la foi, mais le masque  
 « de la foi; non pas l'Église, mais une synagogue aveugle;  
 « non pas le berger, mais le loup qui dévore le troupeau.  
 « Comme, après la mort de l'antechrist, ses partisans seront  
 « exterminés; ainsi, après la mort de ce pape, seront exter-  
 « minés par nous et nos amis tous nos persécuteurs, et à  
 « jamais révoquées toutes les sentences iniques prononcées  
 « contre nous, ou plutôt contre le Christ, contre la vie,  
 « contre la perfection, contre le saint Évangile. »

Jean XXII, peu de temps après, voulait être délivré de ce frère Bernard accusé de conspiration contre le pape Benoît XI, mais qui, de plus, avait fait briser par le peuple les portes de l'inquisition de Carcassonne, et qui fut soupçonné, entre autres griefs, d'être lié avec les bégards ou la secte allemande du Libre esprit.

On s'inquiéta peu, chez les frères, des timides essais de réforme tentés par Benoît XII dans sa bulle du 28 novembre 1336. Mais en 1353, la seconde année d'Innocent VI, lorsque l'on vit encore deux franciscains, l'un prêtre, l'autre simple convers, arrêtés à Montpellier, jugés ensuite à Avignon et brûlés sous les yeux du pape, pour avoir traité hautement d'hérétiques Jean XXII et tous les papes qui penseraient comme lui sur la question de la pauvreté, l'ordre entier se crut de nouveau menacé de suppression, puisqu'il employa dans ses écoles toutes les subtilités de l'argumentation à prouver que le saint-siège, pour quelque cause que ce soit, *ex quacumque causa*, ne peut abolir l'ordre des frères Mineurs. Urbain V, pape français et bénédictin, qui ne régna que huit ans, n'eut pas le temps d'exécuter ce grand projet.

En 1376, sous Grégoire XI, se rencontre une scène tragique et mystérieuse, dont ils nous ont fait la confidence, et qu'ils ne nous ont pas expliquée : « Des évêques étaient  
 « réunis, pour abolir l'ordre des frères Mineurs, dans une  
 « ville que l'on ne nomme point, mais où les vitraux de  
 « l'église cathédrale représentaient deux images, l'une de  
 « saint Paul, armée d'une épée; l'autre de saint François,  
 « portant une croix à la main. La nuit, le sacristain croit  
 « entendre ces paroles de saint Paul : Que fais-tu, François?  
 « pourquoi ne défends-tu pas ta famille? — Cette croix que  
 « je tiens, répond François, m'apprend à souffrir. — L'apôtre  
 « l'exhorte à se défendre, et lui offre son épée. Au jour  
 « levant, le sacristain effrayé court à l'église : c'était Fran-

D'Argentré,  
 Collect. judi-  
 cior., t. I, part.  
 1, p. 373.

Wadding,  
 l. c., t. VIII.  
 p. 333. — Hieron.  
 Flatus,  
 Soc. Jes., de  
 Bono stat. reli-  
 g., l. I, c. 33.

« çois qui tenait l'épée, et cette épée était sanglante. En  
 « même temps, on se disait déjà dans la ville que le prélat  
 « qui avait proposé l'abolition de l'ordre venait d'être assas-  
 « siné. »

Cette pensée d'abolition, qui reparait plusieurs fois, ne venait donc pas des ennemis de la religion, mais de ses chefs, de ses pontifes. On ne se crut pas sans doute assez fort pour l'accomplir.

Au dernier siècle, on eut plus de courage contre un autre ordre religieux qui, par d'autres moyens, avait acquis une puissance non moins irrégulière, et sous laquelle on ne se sentait pas non plus maître chez soi. Ce sont là de grandes questions. Tel ordre a été maintenu; tel autre a été d'abord détruit, puis relevé. On a vu aussi les pouvoirs temporels prendre part à ces décisions de l'autorité spirituelle. C'est de quoi répandre sur ces problèmes, à la fois religieux et politiques, encore plus d'obscurité.

Conformit.,  
 fol. 103 v<sup>o</sup>.

Il ne faudrait pas abuser de quelques rapprochements naïfs d'un homme simple, qui répète avec candeur ce qu'il entend dire autour de lui : « Le pape Urbain V avait juré de détruire  
 « notre ordre; il est mort peu de temps après. Le pape Boni-  
 « face VIII avait préparé plusieurs bulles dans la même inten-  
 « tion, et il voulait faire de nous ce qu'il avait fait des tem-  
 « pliers; mais avant de fulminer ses décrets, il fut mis en  
 « prison, ses bulles furent jetées au feu, et il eut une triste  
 « mort. Beaucoup d'autres, ou prélats ou cardinaux, qui  
 « songeaient à nous supprimer, finirent mal... Il y a un Flo-  
 « rentin qui nous a persécutés, et il en est puni : jusqu'au  
 « jour du jugement, deux maillets ne cessent de lui frapper  
 « la tête. »

D'Argentré,  
 Collect. judic.,  
 t. II, part. 2,  
 p. 256.

Ce sont là d'atroces pensées; elles se sont renouvelées depuis. Le cardinal de Richelieu, en 1627, inquiet de la censure de la Sorbonne contre un livre ultramontain, déclarait que s'il était juste que les propositions de ce livre fussent regardées comme méchantes et abominables, « il  
 « fallait cependant parvenir à cette fin par une voie inno-  
 « cente, et non telle qu'elle mît la personne du roi en plus  
 « grand péril que celui qu'on voulait éviter. Vous savez,  
 « ajoutait-il, qu'il y a beaucoup d'esprits mélancoliques, à  
 « qui il importe grandement d'ôter tout sujet de penser que  
 « le roi soit mal avec Sa Sainteté, principalement pour un  
 « point de doctrine dont la décision appartient à l'Église,

« parce que l'excès et l'ignorance de leur zèle les fait quelquefois tomber en des passions d'autant plus dangereuses que leur frénésie les leur représente saintes. »

Cette même appréhension se retrouve en 1709. Le confesseur du roi, sentant sa fin prochaine, pria son pénitent de lui choisir un successeur dans sa compagnie, « parce qu'il ne fallait point la mettre au désespoir, qu'un mauvais coup « était bientôt fait, et n'était pas sans exemple. » Voilà ce que raconte, et d'un ton à faire supposer qu'il y ajoutait foi, un ancien élève de ces confesseurs tant redoutés, et qui fut quelquefois leur défenseur : nous apprenons de lui, comme de Barthélemi de Pise, comme de Richelieu, ce qu'ils n'auraient pu sans doute affirmer, mais ce qui s'était dit de leur temps. Et le narrateur ajoute que c'est là l'unique motif qui avait déterminé jadis Henri IV à rappeler cette Compagnie de l'exil : son petit-fils agit avec la même prudence ; « il « voulait vivre, et vivre en sûreté. » On n'aurait pas cru que de tels crimes ou de telles haines fussent possibles.

Il peut y avoir des Sociétés « qui regardent le plaisir de « commander comme le seul bien de la vie. » Ne supposons point qu'elles se soient laissé jamais égarer jusqu'à de tels attentats par le plaisir de commander.

Les apologistes ne manquent pas à un grand pouvoir : il s'en est trouvé pour les fils de Saint-François. Comment n'auraient-ils pas éprouvé eux-mêmes le besoin d'une défense personnelle, en se rappelant cette multitude de leurs frères condamnés par l'Église ? Leur principal historien allègue donc que ces misérables appartenaient ou aux fraticelles, aux frères de la pauvre vie, aux apostoliques, aux bizocques, aux béguins, aux bégards, qui avaient en effet secoué le joug de l'obédience, ou à un prétendu tiers ordre, différent du véritable, et que les supérieurs légitimes n'ont jamais reconnu. La longue discussion de l'auteur de ce plaidoyer, qui ne se souvient pas que les premiers disciples du maître lui-même sont appelés continuellement fraticelles, ne prouve qu'une chose ; c'est qu'on voudrait bien se débarrasser d'une foule importune, qui servait dans le temps à compléter les six mille moines de ce premier chapitre général de Sainte-Marie-des-Anges, vainqueurs de dix-huit mille diables, ou les trente mille combattants qu'un des généraux des frères Mineurs promettait au pape contre les Turcs ; foule désordonnée, que l'on s'est empressé depuis d'écarter comme

Mémoires de Saint-Simon, t. VII, p. 50.

Ibid., t. XII, p. 317-321.

Esprit des lois, liv. IV, c. 6.

Wadding, l. c., t. VI, p. 279-290.

un voisinage dangereux. Mais quand même il n'y aurait point eu de rapport entre ces hordes turbulentes et l'armée régulière, l'histoire atteste que cette armée a presque toujours compté des soldats, et même des chefs, fort peu soumis à l'autorité sacrée qui leur avait mis les armes à la main.

La doctrine ambitieuse de l'Évangile éternel, qui agita toute la seconde moitié du siècle précédent, et dont nous retrouverons fort souvent la trace, était certainement sortie de l'imagination entreprenante des franciscains. Les voies avaient été préparées en France par l'espérance et l'attente, qu'on prête aux disciples d'Amauri de Chartres, d'une troisième loi religieuse qui devait remplacer les deux premières, et surtout en Italie, par le respect pour la mémoire d'un homme que Dante continue d'appeler un prophète, Joachim, fondateur de la congrégation cistercienne de Flore. Cet interprète de l'Apocalypse, où semble prédit un Évangile éternel; cet auteur mystique des Commentaires sur la sibylle et du Psautier à dix cordes, avait, du fond de la Calabre, exercé sur les nations chrétiennes un ascendant que n'égalèrent pas des esprits non moins hardis que le sien, sortis du même pays, et dont les ouvrages furent aussi condamnés, Campanella et Telesio. Ceux de Joachim ne le furent du moins qu'après sa mort. Dans le chaos de ses prédictions, obscures comme tous les oracles, ses disciples avaient cru voir l'annonce d'un nouvel âge du monde, où le règne du Père, ce roi de l'Ancien Testament, après avoir été remplacé par le règne du Fils ou l'Évangile, allait définitivement l'être par le règne du Saint-Esprit, et l'ancien Évangile, par un Évangile nouveau, qui serait le dernier. Les commentaires de leur maître, qu'ils commentaient à leur tour, et beaucoup d'autres écrits qu'ils réunirent aux siens, renouvelaient sous toutes les formes l'assurance d'un changement merveilleux dans les destinées, jusqu'alors si malheureuses, des enfants d'Adam. Ils avaient même, par une libre interprétation de l'Apocalypse, fixé à l'année 1260 le commencement de cet âge, où tous les pouvoirs terrestres devaient être absorbés dans la domination toute divine des ordres mendiants, chargés désormais du bonheur présent comme du bonheur futur de l'humanité.

Quels que fussent les inventeurs de cette croyance, comme elle avait, quoique bien vague encore, de nombreux parti-

Hist. litt. de  
la Fr., t. XVI,  
p. 586-591.

Paradis, ch.  
xii, v. 141.

Chap. xiv, v.  
6.

Chap. xi, v.  
2.

sans, il y avait là de quoi tenter celle des associations mendiantes qui serait assez habile pour s'en emparer.

Les frères Mineurs s'autorisaient déjà d'une révélation qui promettait à leur premier apôtre la durée de son ordre jusqu'au dernier jugement. Il leur sembla désirable et facile d'ajouter à cette garantie surnaturelle une prophétie de Joachim, qui avait eu, disaient-ils, dès l'an 1200, la vue anticipée de saint François et de ses stigmates. Mais où est cet Évangile inconnu, sur lequel ils fondaient l'avenir de régénération et de puissance qui s'ouvrirait devant eux? A-t-il même jamais existé, et jusqu'à quel point leur général Jean de Parme ou quelqu'un de ses moines, comme Gérard de Borgo San Donnino, qu'on accuse aussi d'en être l'auteur, ont-ils dû être soupçonnés d'avoir sinon fabriqué, du moins répandu et accrédité le texte de la nouvelle promesse? Était-ce en effet un Évangile, un code nouveau du nouvel âge de la foi, ou bien un simple recueil de fragments extraits des ouvrages attribués à l'abbé de Flore, que ce livre exposé, en 1254, au parvis de Notre-Dame de Paris, et condamné l'année suivante par le dominicain Hugues de Saint-Cher, Eudes, évêque de Tusculum, Étienne, évêque de Préneste, aux conférences d'Anagni, avec le livre sur les Périls des derniers temps?

Hist. lit. de  
la Fr., t. XX,  
p. 23-86.

Si toutes ces questions sont encore loin d'être éclaircies, nous pouvons du moins, en comparant deux manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Sorbonne, y recueillir quelques motifs de croire, contre l'opinion jusqu'ici la plus commune, que la condamnation ne porta que sur une introduction à l'Évangile définitif, *Liber introductorius*; espèce de préface, composée d'un choix de textes que le nom de Joachim paraissait avoir consacrés.

N<sup>os</sup> 1706,  
1726.

Entre les propositions condamnées par les trois commissaires, la première est celle-ci : « Vers l'an 1200 de l'incarnation du Seigneur, l'esprit de vie étant sorti des deux « Testaments, naquit l'Évangile éternel. » On voit ensuite que ce livre d'introduction, sinon l'ouvrage même, devait être principalement formé de divers chapitres de Joachim, soit authentiques, soit apocryphes. Il y était dit sans cesse, avec toutes sortes de similitudes, que le nouvel Évangile surpassait et achevait les deux révélations antérieures : « L'« ancien Testament n'était encore que la clarté des étoiles, ou « le vestibule du temple, ou le brou de la noix ; le Nouveau, « la clarté de la lune, le sanctuaire, la coquille, tandis que

« L'Évangile éternel nous apporte la clarté du soleil, le saint  
 « des saints, la noix elle-même. » Voici enfin la désignation  
 prophétique de ceux qui seront chargés de présider à cet âge  
 de perfection : « Dans le premier état du monde paraissent  
 « trois grands noms, Abraham, Isaac, Jacob, et douze noms  
 « autour de Jacob ; dans le second état, Zacharie, Jean-Bap-  
 « tiste et Jésus-Christ homme, qui a compté douze disciples ;  
 « au début du troisième état, un homme vêtu de lin, un ange  
 « portant une faux aiguë, et un autre ange marqué du signe  
 « du Dieu vivant, accompagné de onze anges, ce qui fait  
 « douze en le comptant avec eux. »

Il était bien permis de se figurer que le seul personnage  
 suffisamment reconnaissable dans ces paroles énigmatiques  
 n'était autre que François d'Assise, marqué du signe divin  
 ou des stigmates, fondateur de l'ordre des Nu-pieds, comme  
 les appelle le même prophète, *Nudipedes*. L'homme vêtu de  
 lin, qui paraît imité de l'Apocalypse, pouvait être Joachim,  
 et l'ange à la faux aiguë, saint Dominique. Mais l'interpréta-  
 tion du texte doit être bien flexible, puisque les jésuites, à  
 leur tour, se sont reconnus dans « cet ordre de justes, appe-  
 « lés à prêcher d'une langue diserte l'Évangile du royaume  
 « de Dieu, et à ramasser dans l'aire du Seigneur sa dernière  
 « moisson. »

Ces précieux articles de l'acte de condamnation, bien plus  
 dignes de confiance que l'abrégé inexact du Guide des inquisi-  
 teurs et même que les extraits de Charles d'Argentré, sont suivis,  
 dans l'un des deux manuscrits, du procès-verbal des séances  
 tenues à Anagni par les trois juges. Frère Gérard, nommé  
 souvent dans ce procès-verbal, est sans doute le franciscain  
 Gérard de Borgo San Donnino, qui a passé pour l'auteur de  
 l'Évangile éternel, et qui n'en était, comme on le voit ici,  
 que le commentateur, mais dont la glose dépasse en préten-  
 tions insolentes les textes sur lesquels on se fondait pour  
 annoncer l'approche d'une grande révolution.

Quelques-unes des propositions constatées par ces deux  
 actes, dont le second était ignoré jusqu'ici, nous apprennent  
 quelles idées d'insubordination et de convoitise fermentaient  
 chez des hommes qui, d'humbles serviteurs de Rome, étaient  
 devenus ses audacieux adversaires : « L'Église romaine,  
 « disaient-ils, ne possède que le sens littéral du Nouveau  
 « Testament, et n'en a pas l'intelligence spirituelle. Aussi  
 « l'Église grecque a bien fait de s'en détacher, et les spiri-

Chap. XIV, v.  
 14, 17.

Voy. Acta  
 Sanctor., t. VII  
 de mai, le 29,  
 p. 421. — Ger-  
 vaise, Vie de  
 Joachim, p.  
 489-494.

Eymeric, Di-  
 rector. in-  
 quisitor., t. VII,  
 p. 254,  
 255. — D'Ar-  
 gentré, Collect.  
 jud., t. I, p.  
 168, 165.  
 N. 1726.

« tuels (c'est-à-dire les religieux) ne sont pas tenus d'obéir à  
 « l'Église de Rome, ni d'acquiescer à son jugement dans les  
 « choses qui sont de Dieu. Les Grecs marchent bien mieux  
 « dans la voie de l'Évangile que les Latins... Ce qu'on appelle  
 « le Nouveau Testament est pour nous l'Ancien, et doit être  
 « rejeté... Le Christ et ses saints apôtres n'ont pas été parfaits  
 « dans la vie contemplative. L'ordre des clercs, fait pour la  
 « vie active, ne suffit plus à l'édification, au salut, au gou-  
 « vernement de l'Église; l'ordre des moines ou des contem-  
 « platifs peut seul l'édifier, la sauver, la gouverner. »

La faveur qu'on témoigne au schisme grec s'explique par le voisinage des couvents grecs du midi de l'Italie, par la sécurité qu'inspirait une orthodoxie plus douce, qui brûlait beaucoup moins d'hérétiques, et peut-être aussi par un généreux désir de réunion. Ce vœu de ralliement, plus impraticable alors que jamais, ne recule pas même devant l'idée d'un certain retour au judaïsme, et va jusqu'à menacer l'Église romaine, si elle persécute les moines, de passer aux infidèles pour revenir la combattre. Avant de connaître mieux ce manifeste de guerre, on ne savait pas que l'esprit d'anarchie, même chez les suppôts les plus turbulents de la doctrine de la perfection, fût allé si loin dans son délire et ses espérances.

Nous comprenons maintenant pourquoi ni le pape ni les princes ne pouvaient être sans quelque défiance à l'égard de ceux qui aspiraient à leur succéder. Pour peu que ces héritiers de la tiare et de toutes les couronnes, qui déjà proclament eux-mêmes la première année de leur empire, continuent de promener dans les plaines de la Lombardie leurs troupes de quarante mille pénitents, tout autre pouvoir sera bien petit devant eux. Que deviendra le pape? ils sont les vicaires de Dieu sur la terre. Que deviendront les princes? Dieu en a choisi d'autres pour régner.

En attendant l'heure où ils seraient appelés à déposséder le pape et les princes, ils s'appuyaient sur eux. Institués pour venir en aide au pouvoir spirituel, ils ne dédaignaient point les pouvoirs terrestres. A peine avaient-ils paru, déjà ils étaient accusés de travailler à séduire les rois. On ne sait où ils prennent les trente rois de France qu'ils agrègent à leur ordre; mais il est probable que ce furent eux qui répandirent le bruit que Louis IX allait prononcer ses vœux de frère Mineur. Du moins est-il compté parmi les frères du

Hist. litt. de  
 la Fr., t. XXI,  
 p. 475.  
 Hüber, Me-  
 nologium S.  
 Franc., col.  
 221.

Monum. franciscana, Lond., 1858, p. 543.

Richer de Senone, ap. Dacher. Spicileg., t. VIII, p. 271.

Bouges, Hist. de Carcassonne, p. 214.

Director. inquisit., p. 265, 285.

Ibid., p. 267.

J. Villani, liv. ix, c. 3.

tiers ordre: *De tertio ordine Sancti Francisci. Sanctus Ludovicus, rex Franciæ*. C'était une gloire qu'on se disputait; car, suivant d'autres, le roi, sans l'opposition de la reine Marguerite, serait devenu frère Prêcheur. Le prétendu pèlerinage du même prince, allant à Pérouse visiter frère Gilles, et le quittant, après l'avoir embrassé, sans lui dire une parole, parce qu'il suffisait d'un muet dialogue entre les âmes des deux saints, est une autre invention franciscaine. De là vient encore ce frère Girard qui faisait tous ses miracles en joignant au nom de saint François celui de saint Louis, nouvellement canonisé, et dont il avait été, disait-on, l'ami et presque le confrère. Ainsi, les deux ordres les plus puissants d'alors s'imaginaient avoir des droits sur le roi de France, et l'opinion populaire s'en doutait bien; car, en 1294, le peuple de Carcassonne, pour se venger de l'inquisition, avait représenté le diable, en habit de dominicain, parlant à l'oreille du prince qui, trois ans après, allait être appelé saint Louis.

Les franciscains, que l'on croyait plus humbles, s'élevèrent donc aussi en faisant alliance avec la grandeur temporelle. Peut-être même, pour hâter l'avènement de leur nouveau christianisme, se laissèrent-ils entraîner trop loin par le désir de s'attacher ceux qui commandaient les armées. Dans le grand conflit entre Rome et Louis de Bavière, ils trahirent la cause de Rome.

L'année 1260 arriva, et l'on ne vit rien de ce qu'ils avaient prédit, ni le règne de la nouvelle foi, ni l'antechrist, ni le jugement dernier. D'autres prophètes y substituèrent alors l'an 1325 ou 1335, puis l'an 1360, comme si l'on s'était trompé d'un siècle. Arnould de Villeneuve, après quelque hésitation, s'était prononcé pour l'an 1376. La peur de la fin prochaine du monde faisant redoubler les donations aux monastères, cette date, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, a souvent changé.

Nous verrons toutes ces idées entretenir une grande agitation dans les esprits. Comme l'échéance indiquée d'abord était passée, des réclamations sourdes, en Italie et surtout dans le midi de la France, ne cessent de circuler parmi ces bandes innombrables de mendiants et de flagellants, tout pleins de l'espoir que leur donnait la prophétie. Lorsque, dans ce nouveau siècle qu'elle réservait au nouveau Christ, rien ne faisait prévoir encore qu'elle dût s'accomplir, les

plus exaltés, impatients des retards que leur semblait éprouver cet avènement de la félicité universelle, s'obstinèrent à proclamer le second Messie, le second crucifié, le second sauveur des nations, saint François. Le signal avait été donné par un autre de ces interprètes de l'Apocalypse qui semblent prédestinés à toutes les visions, le frère Mineur Pierre Jean d'Olive, dont les ouvrages, depuis sa mort, en 1297, avaient été souvent traduits en langue vulgaire, et n'avaient point échappé à l'inquisition des frères Prêcheurs. L'âge de la domination franciscaine se faisant encore attendre, l'Italie, la patrie du saint, voit apparaître coup sur coup de nouveaux précurseurs qui doivent hâter le jour de la victoire. Ubertain de Casal, Dolcino, Michel de Césène, se liguent avec Louis de Bavière contre la Babylone charnelle et simoniaque. C'est de là que partent, pour évangéliser la France, de nombreux sectaires, dont quelques-uns prennent le rôle de Messie pour eux-mêmes.

Un de ces illuminés, venu des pays d'Italie qui avaient accueilli les chimères de l'abbé de Flore, et qui produisirent à la fin du siècle, en 1386, celles de Téléphore de Cosenza, un certain Thomas se donne, vers le même temps, pour le prophète du Saint-Esprit, et apporte en France le livre où il exposait ses doctrines. Condamné, en 1388, par l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, et abandonné au bras séculier, il dut la vie au bon sens des médecins qui le déclarèrent fou, et le supplice du bûcher fut commué pour lui en une prison perpétuelle; on ne brûla que son livre.

Une femme de Milan, Guillelmine, en 1280, s'était fait passer pour le Saint-Esprit en personne, et on croyait que des cures miraculeuses s'étaient opérées sur sa tombe.

Une Anglaise, en 1300, prétend à son tour que le Saint-Esprit s'est incarné en elle pour la rédemption des femmes. Vers l'an 1330, une béguine de Sivergues, près d'Apt, et une autre qui se proclamait la Recluse du temple, dogmatisent à l'envi. Nous trouverons tout le siècle rempli de ces aspirations et de ces rêves, qui semblent annoncer du moins que le monde veut changer.

Ainsi s'expliqueront plusieurs folles tentatives qui nous montrent les franciscains persistant plus que jamais dans leurs traditions de témérité, de turbulence, et l'Église toujours sévère dans ses arrêts contre des fils ingrats. Le schisme

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 41-55.

D'Argentré. Collect. judic., t. I, part. 2, p. 151.

Muratori, Antiquit. ital. med. ævi, t. V, col. 91-93.

Annal. Dominican. Cohn., ap. Urstisim., part. 2, p. 33.

Rose, Ét. sur le XIV<sup>e</sup> siècle, p. 188.

Wadding,  
l. c., t. IX, p.  
12, 22, 64, etc.

accrut le désordre : s'il y eut des antipapes, il y eut des antigénéraux franciscains. Aucune congrégation, surtout alors, n'a produit autant d'esprits novateurs, dont la popularité, loin d'être un appui pour Rome, fut un péril pour elle comme pour la paix publique.

Leur plus grand nom est celui de Duns Scot : la lutte de ses doctrines contre celles de saint Thomas et de l'école dominicaine, cette espèce de duel théologique, mêlé de passions toutes profanes, troubla et inquiéta les âmes chrétiennes. Ses disciples les plus fidèles, Jean Bassol, le docteur « très-ordonné ; » Antoine André, le docteur « dulciflu ; » François de Mayronis, le docteur « illuminé, » qui lui-même fut accusé en 1320, ont peu fait pour sa gloire, tandis qu'un grand nombre de ses élèves, et des plus illustres, Guillaume Okam, Jean de Jandun, Pierre Oriol, ont été infidèles et à leur maître et à Rome elle-même. Un général de l'ordre, Michel de Césène, fut déclaré impie et sacrilège. Les actes des conciles, de la chancellerie pontificale, de la Sorbonne, sont remplis de condamnations qui, en les frappant, semblent proclamer qu'à tous les degrés de la famille séraphique on trouve l'hérésie. C'était un symptôme que nous n'avons pas dû négliger. Un si grand nombre de sentences, incessamment prononcées, non pas seulement contre des gens du tiers ordre, contre des vagabonds, mais contre les hommes les plus éminents de la communauté, fait assez voir que le saint-siège croyait ne pouvoir trop réprimer une liberté qui lui semblait une révolte, un exemple qui était un danger.

Essayez donc, en effet, de gouverner le monde des intelligences, lorsque ceux-là même qui devraient le plus vous y aider sont les premiers à rêver une domination qui n'est point la vôtre, à promener par toute la terre un autre Évangile et d'autres espérances, à donner en spectacle, au lieu d'une obéissance dévouée, leurs illusions et leurs folies.

Toutes ces fautes des deux principaux ordres mendiants, qui s'imputaient quelquefois l'un à l'autre les ouvrages proscrits, durent enfin porter atteinte à leur ancienne autorité. Comme les héritiers de saint François s'étaient fait prédire plus d'un siècle d'avance, et s'étaient ensuite défendus par des prophéties, leurs adversaires, pour les attaquer avec les mêmes armes, répandirent contre eux des menaces anticipées sous le nom de sainte Hildegarde, religieuse bénédictine, morte en 1178, longtemps avant leur naissance ;

« Un ordre pervers, maudit par les hommes de sagesse et  
 « de foi, recevra du diable quatre vices : l'adulation, ou l'art  
 « de faire donner davantage à leurs quêteurs ; l'envie, ou le  
 « chagrin de voir donner aux autres et non pas à eux ; l'hy-  
 « pocrisie, ce moyen de plaire en simulant la vertu ; la calom-  
 « nie, qui les fera blâmer autrui en se louant eux-mêmes.....  
 « Ils déroberont les sacrements aux vrais pasteurs, les au-  
 « mônes aux pauvres et aux malades. Ils abuseront de leur  
 « familiarité avec les femmes pour leur apprendre à tromper  
 « leurs maris, et obtiendront d'elles des largesses mal acquises,  
 « en leur disant : Donnez, et nous prierons pour vous. Mais  
 « quand le peuple, devenu plus prudent par l'expérience de  
 « leurs séductions, cessera de leur donner, ils iront de porte  
 « en porte comme des chiens affamés, les yeux baissés, le  
 « cou tors, et on leur criera : Malheur à vous, pauvres qui  
 « êtes riches, humbles qui êtes puissants, dévots qui flattez,  
 « saints imposteurs, mendians superbes, quêteurs effron-  
 « tés, docteurs inconséquents, calomnieux doucereux, pa-  
 « cifiques persécuteurs, vendeurs d'indulgences, semeurs de  
 « discordes, martyrs délicats, confesseurs insatiables ! En  
 « voulant toujours monter plus haut, vous tombez, comme  
 « Simon le magicien. Allez, docteurs de perversité, nous ne  
 « suivrons pas vos leçons. »

Cette invective se trouve dans quelques manuscrits du temps ; mais, quand même elle serait moins ancienne, elle résume assez bien les vœux souvent répétés pour la suppression prochaine des frères Mineurs, et que formait, dès avant l'année 1300, l'astrologue italien Gui Bonatti, qui, dans son horoscope de la secte franciscaine, annonce qu'après avoir déraciné toutes les autres, elle périra : « Si je n'ose dire, ajoute-t-il, quelle sera sa fin, c'est que je ne veux pas m'exposer aux rumeurs du vulgaire ; mais cette fin sera publique et elle fera un immense bruit, *erit tamen publicus valde, ac de ipso rumor immensus.* » L'excellent Tiraboschi, après avoir rapporté cette prophétie, plus courte, mais tout aussi peu précise que celle qu'on a mise sous le nom d'Hildegarde, ajoute, en prophète non moins prudent, qu'elle ne s'accomplira peut-être qu'à la fin du monde.

Des témoignages d'un genre plus trivial nous prouvent combien de défiance et de haine s'amassait de toutes parts contre eux. Quelques vers farcis d'anglais et de latin, qu'on répétait au XV<sup>e</sup> siècle, font retentir jusqu'à nous d'autres

Storia, t. IV,  
p. 161.

Reliquiæ an-

tiqna, t. II, p.  
247.

imprécations, non plus prophétiques, mais où la clameur universelle accuse en face, dans la langue du peuple et dans celle de l'Église, ces mendiants plus riches que ceux qui leur font l'aumône :

Freeres, freeres, wo ye be, *ministri malorum*...  
Ther may no lord of this cuntry *sic ædificare*  
As may the freeres, where thei be, *qui vadunt mendicare*.

Liber intro-  
ductorius, ms.  
de Sorbonne,  
n. 1706.

J. Wolf, Lec-  
tion. memor.,  
t. I, p. 651.

Ajoutez à tout cela le ressentiment du clergé séculier contre ceux qui avaient fait dire à leur prophète : *Ordo clericalis peribit*. Ce clergé leur répondit souvent avec amertume, et Nicole Oresme, depuis évêque de Lisieux, dans son célèbre sermon d'Avignon, en 1363, songeait à eux lorsqu'il disait : *Fatue disputaverunt de paupertate Christi*.

Ce n'était donc là qu'un secours fort douteux pour le pouvoir spirituel, qui avait trop compté sur ce dangereux appui. Les successeurs de celui qu'un pape avait cru voir en songe soutenant de son bras la basilique chancelante de Saint-Jean de Latran, non contents d'abandonner l'édifice ébranlé, travaillaient à en précipiter la mine. La hiérarchie séculière valait mieux pour l'Église que des républiques monastiques. D'autres l'ont pensé et l'ont dit avant nous. Un violent admirateur de tout ce passé, surpris lui-même un instant d'un tel désordre, ne sait comment s'expliquer ces deux grandes armées de religieux, lancées dans le monde avec leur indépendance des évêques et la liberté de leurs élections triennales : comme il croit voir dans l'établissement des troupes soldées une faute des rois, il voit dans celui des ordres mendiants une faute des papes. Les faits prouvent que la seconde proposition est plus vraie que la première. Qu'attendre, sinon l'anarchie, de ces foules d'envoyés de Dieu, pleines d'un zèle aveugle, divisées entre elles, et commandées par des vaisseaux quelquefois plus puissants que le suzerain ?

Si nous avons insisté sur les deux principales de ces milices, on voit maintenant pourquoi. Leur vivacité, leur acharnement, leur énergie ont de la grandeur, et ce n'est point le courage ni l'audace, c'est plutôt la modération et la prudence qui ont manqué. Mais il y a ici, pour l'histoire des lettres, un intérêt de plus. Comme c'étaient réellement les croyances, c'est-à-dire les plus nobles inspirations de l'âme humaine, qui étaient aux prises, et que les deux grandes congrégations

Bonald, L'é-  
gislation primi-  
tive, éd. de  
1829, t. II, p.  
271-278.

fondées au siècle précédent reparaitront sans cesse à la première place dans les controverses et les agitations morales de celui que nous avons maintenant à traverser, il n'était pas inutile d'étudier de plus près les champions qui ont soutenu le combat.

Nous verrons encore mieux dans les nombreux ouvrages où ils ont fait vivre jusqu'à nous leurs doctrines, leurs passions, et quelques-unes de leurs secrètes espérances, qu'ils ont pu sans doute se dévouer sincèrement à la cause de leur chef suprême, comme on doit le croire de la plupart, mais qu'ils l'ont trop souvent compromise, lorsqu'ils ne l'ont point trahie.

Leurs moyens d'agir sur les esprits ont été différents. Les disciples de saint Dominique ont aspiré à la suprématie par le savoir, l'éloquence, la richesse, et malheureusement aussi par les supplices; les fils de saint François, par l'étalage de la pauvreté et de l'humilité, par la hardiesse des doctrines et des exemples populaires. Nous remarquerons chez les uns plus d'habileté, d'aptitude au gouvernement, de cette gravité qui convient à la domination; chez les autres, plus de goût pour les innovations profondes et hasardeuses, de cet élan désordonné qui entraîne les multitudes. Les frères Prêcheurs avaient, pour réussir en France, les avantages de l'esprit et du savoir, la suite et la persévérance dans les plans; les frères Mineurs, pour plaire à l'Italie et à l'Espagne, les longues files de leurs bandes enthousiastes, les flagellations de leurs pénitents, les saillies d'une imagination ardente, la prodigalité des miracles. Dans leurs œuvres littéraires, les uns, avec de la régularité, de la méthode, le respect scrupuleux des dogmes, multiplient beaucoup trop les menaces judiciaires, les anathèmes, les sentences de mort; les autres, non moins téméraires comme écrivains que comme théologiens, abondent en rêveries, en fantaisies, en visions. Ils ont, des deux côtés, en abusant de l'Évangile, affaibli plutôt que fortifié la papauté, pour laquelle il y avait trop péril à blesser, avec les uns, le cœur humain, qui se soulève tôt ou tard contre la cruauté; avec les autres, le bon sens, tôt ou tard rebelle aux expériences qui ébranlent les fondements de la société.

En un mot, si la papauté elle-même, avec son exil volontaire en France, ses scandales, ses schismes, se défendit mal, il est vrai de dire aussi qu'elle fut mal défendue.

Tandis que les moines, ou du moins ceux d'entre eux qui

se donnent le titre de parfaits, comme les nombreux sectaires que poursuit l'inquisition, s'obstinent à prophétiser, pour une année qui n'arrive pas, leur règne absolu sur la terre, l'Église, délaissée de quelques-uns de ses plus chers enfants, et menacée de nouveaux orages, convoque une de ces grandes assemblées où elle commençait à trouver moins de force que d'inquiétude, un concile général.

Nous ne pouvons songer à résumer ici les questions agitées dans les simples conciles diocésains, métropolitains, nationaux, ni même dans le grand concile de Vienne; mais comme nous les interrogerons au moins sur l'état des esprits et des études, nous devons d'abord, pour mieux voir quelle direction leur imprimait la suprématie pontificale, recueillir quelques-unes des délibérations de ce concile qui fut le quinzième des conciles généraux, présidé par un pape français dans une ville déjà presque française, et le seul concile général qui ait été convoqué pendant ce siècle. Il y en eut trois dans le siècle suivant.

L'ouverture du concile de Vienne, le 16 octobre 1311, avait été précédée de la composition de divers mémoires demandés aux prélats par le pape lui-même, Clément V, et destinés à préparer les discussions. Dans ces mémoires comme dans ce que nous savons de l'assemblée, il nous faudra négliger les débats théologiques, pour en extraire un petit nombre de questions plus humaines, plus pratiques, où il nous semble voir la marche et les progrès de la pensée de ceux qui gouvernent. Ces demi-révélation ont d'autant plus de prix à nos yeux qu'elles partent de plus haut.

Rinaldi, *Annal. ecclesiast.*, ann. 1311, n. 55 et suiv.

Un mémoire anonyme, que nous ne connaissons que par quelques pages tirées des archives du Vatican, recommande à la sévérité des réformateurs l'abus des excommunications, prodiguées avec une telle légèreté qu'il y a souvent trois ou quatre cents excommuniés, et jusqu'à sept cents, dans une seule paroisse; l'indignité de plusieurs prêtres, qui, moins estimés que des juifs, parviennent cependant par leurs obsessions à de beaux emplois, tandis que leurs compétiteurs plus capables, après avoir épuisé leur patrimoine pour étudier, désespérant de réussir, passent aux cours séculières, ou même se marient; la pluralité des bénéfices, réunis quelquefois au nombre de douze sur une seule tête, et dont les revenus suffiraient pour l'honnête entretien de cinquante ou soixante candidats habiles et lettrés, que l'on condamne à la

misère, sans songer que le spectacle de cette misère est une des causes du dépérissement des études ; la vie somptueuse, mondaine, irrégulière, de la plupart de ceux que la protection ou la simonie ont élevés aux dignités, et qui, par leur fâcheux exemple, encouragent les simples chanoines à s'acquitter encore plus mal de leurs devoirs : « J'ai vu souvent, « dit l'auteur, j'ai vu les chanoines et les autres clercs, par « une détestable habitude qu'il faut extirper, assister un mo-  
« ment aux heures canoniales où ils ont un droit de pré-  
« sence, et, l'instant d'après, aller à leurs plaisirs, pour ne  
« reparaitre qu'à la fin de l'office, au *Benedicamus Domino*,  
« et s'assurer ainsi leur part dans la distribution. De là vient  
« que le chœur est désert, qu'il reste à peine deux ou  
« trois clercs pour dire les heures ; ou si par hasard il en  
« reste un peu plus, au lieu de psalmodier, ils se mettent  
« à causer de choses frivoles, à se dire des nouvelles, à  
« éclater de rire, à interrompre scandaleusement le service  
« divin. »

Rien ne prouve que ce soit là, comme on le suppose, un discours prononcé par un des pères du concile ; c'est plutôt un recueil de notes préparatoires, du genre de celles que développa, dans un long traité, Guillaume Duranti, évêque de Mende, neveu du célèbre Duranti, surnommé le Spéculateur, évêque du même diocèse, et avec lequel il a été souvent confondu. L'erreur qui fit attribuer à l'oncle l'œuvre du neveu, et que propagea la première édition publiée en 1545, à l'occasion du concile de Trente, pouvait venir de la grande connaissance du droit dont fait preuve l'auteur du livre *de Modo concilii celebrandi*, et qu'il devait sans doute aux ouvrages et aux entretiens de son oncle ; mais un tel anachronisme ne serait plus excusable aujourd'hui.

Ces notes de l'évêque de Mende, beaucoup plus étendues que les extraits de l'anonyme, ont donné lieu à une autre conjecture : comme elles présentent à peu près les mêmes idées, on les a crues du même auteur, qui aurait donné dans les pages conservées au Vatican l'abrégé de son livre. Mais les évêques de France ont bien pu, sans s'être concertés, se réunir dans leurs vœux, soit pour la réforme de l'éducation et des mœurs du clergé, soit contre ce privilège anarchique des exemptions, qui, pour accroître l'influence des monastères, les rendait indépendants de toute autorité diocésaine ou métropolitaine, et dont les conséquences, de jour en jour

Mansi, ad  
Raynald. Ann.  
eccles., p. 534.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XX,  
p. 429, 437, etc.

Mansi, *ibid.*

plus menaçantes, n'avaient échappé à aucun de ceux qui osaient dire la vérité sur les dangers de l'Église.

Les observations de l'évêque de Mende ont pour nous un intérêt particulier : elles respirent l'amour des lettres. S'il veut que les clercs et les religieux s'élèvent au-dessus des habitudes malheureusement invétérées d'une basse corruption, c'est dans la dignité de l'étude qu'il place sa principale espérance, et il appelle toute la faveur des prochaines délibérations sur les étudiants pauvres, pour lesquels il propose même de réserver, sans autre condition que les grades, le dixième des bénéfices ecclésiastiques; ce qui ne fut adopté que cent vingt ans plus tard, au concile de Bâle. S'il parle du genre d'instruction qu'il jugerait tout à fait propre à un ministre de l'Église, c'est pour se rendre l'organe d'une plainte qui commençait à se faire entendre, mais qui ne fut écoutée aussi que longtemps après, contre les disputes épineuses de la dialectique de l'école, où l'on sacrifie au commentaire et à la glose les textes originaux, la simplicité de la doctrine, et le premier mérite de tout enseignement, la clarté. S'il songe enfin à cette grande réforme ecclésiastique appelée de siècle en siècle dans presque tous les conciles, c'est toujours par l'instruction, mais par une instruction solide et précise, dégagée de vaines arguties, de distinctions vides de sens, qu'il veut que l'on rende les curés et tous les prêtres capables de diriger les âmes; direction qui est, selon lui, l'art des arts, et qu'il faut étudier comme les autres arts, pour que les aveugles ne soient pas conduits par des aveugles. C'est un symptôme heureux que cet accord des bons esprits à proclamer de toutes parts que l'ignorance était pour beaucoup dans les vices et les souffrances qui alligeaient alors la société.

Plusieurs des propositions de cet évêque, bien téméraires de son temps, et qui le seraient encore du nôtre, ne pouvaient être accueillies, ni même discutées. Il lui fut permis sans doute de parler dans le concile contre la simonie, contre les exemptions, contre les abus du droit d'asile, contre les diversités infinies de la liturgie, même contre le luxe des prélats, et d'exprimer le vœu que les diaeres ne fussent ordonnés qu'à vingt ans et les prêtres à trente; mais que pouvait espérer de ces timides conseils, eussent-ils été suivis, le hardi réformateur qui, témoin de la dépravation et des débordements des clercs, humilié de voir des lieux infâmes établis aux

portes des églises, et d'autres encore que protégeait, moyennant tribut, dans le voisinage du pape d'Avignon, son maréchal du palais, va jusqu'à proposer, pour échapper à cette honte, le mariage des prêtres? Cette addition aux décrétales était déjà une assez grande témérité dans un mémoire qui n'était peut-être point destiné à devenir public : il n'en fut probablement rien dit au concile de Vienne.

Nous ne croyons pas non plus qu'on y ait parlé de la proposition d'un autre remède contre les mauvaises mœurs du clergé. D'après une ordonnance du concile de Tolède, tombée en désuétude, l'auteur demande que tout enfant né d'un prêtre, depuis l'évêque jusqu'au sous-diacre, non-seulement n'hérite pas, mais soit déclaré serf de l'église à laquelle appartient son père. Le père lui-même n'était condamné qu'à la censure canonique. Il fallait que l'excès du mal fût bien grand pour égarer à ce point la justice humaine. Plusieurs conciles s'étaient contentés d'interdire aux curés de se faire servir la messe par leurs bâtards.

Ce prélat qui, dans la défiance d'une vertu qu'il voit souvent faillir, s'autorise de l'exemple des temps apostoliques et de l'Église grecque pour douter de la nécessité du célibat clérical ; qui, sans dissimuler combien il aime peu les frères quêteurs, les vendeurs d'indulgences, leur conseille de gagner plutôt leur vie à quelque petit métier ou à la transcription des livres, *artificio, vel libris scribendis victum sibi querant* ; qui déclare, d'après un texte fort contesté par les moines, qu'un moine est au-dessous du dernier des clercs séculiers, et qui, chose plus grave encore, ose demander au pape de convoquer tous les dix ans un concile général, au risque d'annuler entre les mains du successeur de saint Pierre la plénitude du pouvoir, ce même évêque se prosterne, comme le plus humble sacristain de la chapelle papale, devant toutes les prétentions du saint-siège. Il défend contre les griefs des seigneurs temporels les usurpations les plus flagrantes de la juridiction ecclésiastique ; il n'est pas loin de réclamer, comme Gilles de Rome, qu'il cite deux fois avec respect, la domination suprême de l'autorité spirituelle ; il s'indigne de l'arrogance des rois et de leurs conseillers, qui ne donnent que difficilement audience aux archevêques, aux évêques, aux abbés, aux autres prélats, et qui, lorsqu'ils daignent les recevoir, restent assis sur un trône ou sur un lit, pendant que les seigneurs

Ibid., p. 48.

Ibid., p. 105.  
106.

Ibid., p. 170.

Conc., éd. de  
Labbe, t. XI,  
col. 2008, etc.

Pag. 177.

P. 184.—De-  
creti pars 1<sup>a</sup>.  
distinct. 93.  
cap. 5.

P. 191.

P. 141-153,  
etc.

P. 167, 188.

P. 153.

spirituels n'ont que des sièges communs ou même la terre pour s'asseoir. Si le roi Philippe les traitait ainsi, la plainte est légitime ; mais il ne fallait pas, en les accusant de tous les vices, exiger qu'on les révérait comme des saints. Ces contradictions, très-ordinaires alors, et que la distinction entre l'homme et son ministère ne suffit point pour expliquer, sont une preuve de plus de l'incertitude qui peu à peu succédait dans les esprits à de longs siècles de foi entière et d'absolue soumission.

Ce n'était pas le concile de Vienne qui pouvait arrêter la marche du temps. Parmi les pères du concile, qui, pour n'être pas aussi nombreux que le prétend Villani, n'en formaient pas moins une assemblée imposante, où siégeaient le patriarche d'Alexandrie, celui d'Antioche, et où parurent quelque temps le roi de France, ses deux frères et ses trois fils, plusieurs avaient répondu à l'appel du pape en apportant des traités tout rédigés ; on en publia dans Vienne même, et il y eut, avant l'assemblée, une assez grande liberté de discussion. La question des exemptions dut se produire au sujet des templiers : ces immunités perturbatrices, attaquées par Gilles de Rome, archevêque de Bourges, et par l'évêque de Mende, furent défendues par l'abbé cistercien de Châlis, Jacques de Thermes, dont nous avons aussi l'ouvrage. D'autres plaidoyers pour la même cause sont restés parmi les manuscrits du Vatican. On eut comme le spectacle d'une lutte littéraire à la veille des délibérations d'un concile.

Les principaux décrets, promulgués le 6 mai 1312, étaient dirigés contre les doctrines de Pierre Jean d'Olive, regardées surtout comme celles de cette foule indocile qui se disait du tiers ordre de Saint-François ; contre quelques-unes des usurpations monastiques dont se plaignaient les évêques ; contre les templiers, non pas condamnés encore par sentence définitive, mais cependant supprimés.

Toute la partie politique de ce concile est mal connue. Les autres décisions ne nous sont elles-mêmes parvenues que par la rédaction posthume des constitutions clementines. On y fait de grands efforts pour accorder l'autorité épiscopale et les privilèges des moines. A travers cette législation embarrassée, qui ne réussit pas plus à rétablir la paix dans les cloîtres que dans le monde, nous aimons à distinguer les titres qui recommandent aux religieux la retraite et l'étude.

L'acte du concile de Vienne qui devait le plus intéresser la

Clementin.,  
liv. III, tit. 9 et  
10.

France était resté inédit : c'est celui qui ordonnait que toutes les bulles préjudiciables à l'honneur, aux droits et aux libertés du royaume fussent non-seulement révoquées, mais effacées du registre pontifical. Aussi l'exécution de cet acte, qui annulait une partie de ceux du précédent pontife, avait pu sembler douteuse jusqu'à présent. Mais le dernier historien de Boniface VIII a eu la douleur de retrouver, de transcrire et de publier, d'après les archives secrètes de Rome, l'attestation du notaire apostolique chargé d'effacer les bulles par un évêque et un cardinal, qui disent en avoir reçu l'ordre du saint-père lui-même, *ex parte SS. Patris domini nostri D. Clementis, divina providentia PP. V, qui hoc eis pluries mandaverat, ut dicebant*. Le saint-père, dans sa bulle du 27 avril 1311, était allé plus loin : il avait menacé d'excommunication tout greffier, notaire, juge ou autre qui ne livrerait pas aux flammes les actes condamnés. Bien que le procès-verbal du notaire apostolique ne parle pas de cet excès de condescendance, l'auteur moderne avoue, non sans émotion, qu'en le lisant il a pleuré sur la faiblesse du pape encore plus que sur la méchanceté du prince : *Piansi più su la fiacchezza di quel pontefice che su la tristizia del principe*. En effet, cette simple radiation sur le registre était déjà une preuve de soumission au pouvoir laïque, jusqu'alors sans exemple.

Celle des constitutions de Clément V qui touche le plus à l'histoire des lettres, et une des plus sages dispositions d'une assemblée où l'on renonçait d'autant moins aux croisades que la prise de Rhodes semblait promettre de nouvelles victoires, est le décret sur l'enseignement des langues orientales. Déjà le célèbre abbé de Cluni, Pierre le Vénérable, avait fait mettre en latin le Coran pour le réfuter. Les frères Prêcheurs, que leur règle obligeait à une telle étude, comptent dans leurs rangs des traducteurs latins et même français des textes arabes. Il y avait eu chez les frères Mineurs un promoteur célèbre de ce genre de connaissances, Roger Bacon. Le pape Honorius IV, dans les premiers temps de Philippe le Bel, voulut établir une chaire d'arabe à Paris. En 1307, l'avocat anonyme de Bordeaux qui veut aider par ses conseils le roi d'Angleterre à reconquérir la terre sainte, propose à Clément V d'envoyer en Orient des clercs et des laïques instruits de la langue du pays. On peut s'étonner que le Vénitien Marin Sanudo, qui avait fait cinq voyages dans ces con-

Tosti, Storia di Bonifazio VIII, t. II, p. 235, 315.

Hist. du différend, etc.; preuves, p. 600.

trées, et qui, vers le temps même de l'assemblée de Vienne, fit présenter au pape et au roi de France le mémorable ouvrage où il trace le plan d'une nouvelle croisade, n'y insiste pas sur l'étude et la pratique des langues de l'Asie comme sur un des meilleurs moyens d'assurer dans les pays conquis l'établissement et le commerce des Francs. Parmi les commissaires pontificaux chargés, en 1321, de l'examen de son livre, se trouvèrent un dominicain, vicaire apostolique en Arménie, et un franciscain, que ses confrères de la Perse envoyaient à la cour d'Avignon : ceux-là devaient savoir, quoiqu'ils n'en disent rien dans leur censure, combien la connaissance des langues importait au succès de la prédication chrétienne.

Acta sanctorum, t. V de juin, le 30, ch. 4.

Telle devait être aussi la pensée de Raymond Lull, qui avait visité en missionnaire les nations musulmanes. On raconte qu'il vint, dès les premiers jours du concile, lui demander trois choses, et qu'avant même de lui proposer la réunion en un seul des divers ordres de chevalerie militaire ou l'anathème contre Averroès, il sollicita la fondation d'un collège où l'on enseignerait les langues qu'il était bon de savoir pour aller convertir les infidèles.

Liv. v, tit. I, c. I.

Cette tradition n'a peut-être d'autre fondement que la constitution où l'on décrète que dans toute ville où résidera la cour de Rome, et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne, de Salamanque, il y aura des chaires pour l'hébreu, l'arabe et le chaldéen, avec deux maîtres pour chaque langue, entretenus, en cour de Rome, par le saint-siège ; à Paris, par le roi de France ; à Oxford, par le roi d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et de Galles ; à Bologne et à Salamanque, par les prélats, les monastères, les chapitres, les couvents, les collèges, les recteurs des églises. Il faudra que les maîtres traduisent fidèlement en latin des ouvrages des trois langues, et forment leurs disciples à les parler assez bien pour s'en servir à la propagation de la foi.

Une mesure qui aurait dû remonter jusqu'aux premiers rapports avec l'Orient, demeura cependant plusieurs siècles sans exécution. Le même statut, avec l'adjonction de la langue grecque, fut renouvelé presque aussi vainement au concile général de Bâle en 1434. On reconnaissait donc alors que des trois vœux que Raymond Lull passait pour avoir apportés au concile de Vienne, aucun ne s'était accompli.

Quand les états généraux de la chrétienté avaient tant de peine à se faire obéir, et que leurs actes, pour diverses cau-

ses, n'étaient que très-imparfaitement promulgués, il n'y avait guère plus à espérer de la législation synodale d'un diocèse, d'une province, ou même d'une nation. Les conciles nationaux réunis à Paris en 1395 et en 1398, les deux premiers qui aient eu chez nous ce caractère de concile national, délibèrent, par ordre de Charles VI, sur les moyens de faire cesser le schisme perpétué depuis vingt ans par les anti-papes. On décide, après toutes ces conférences, de se soustraire à l'obéissance de Benoît XIII, que l'on reconnut plus tard, pour l'abandonner de nouveau. Rien n'était moins propre à terminer la guerre civile de l'Église.

Dans les conciles métropolitains ou provinciaux, dont les conciles diocésains ou synodes reproduisent souvent les principales dispositions, il faut s'attendre à ne trouver que peu de renseignements sur les études. Celles des universités étaient réglées par les légats; celles des écoles capitulaires, par les évêques; celles des couvents, par leurs statuts. Il en est donc parlé rarement dans les assemblées des métropoles et des diocèses.

Cependant, à travers les innombrables détails de l'administration ecclésiastique, et les censures qu'exige à tout moment la défense du dogme contre les hérésies, on rencontre encore quelques rares essais pour faire descendre l'instruction jusque dans les plus humbles rangs du clergé. Le seizième canon du concile provincial de Cologne, en 1310, ordonne que les sonneurs sachent lire et écrire (*campanarii, quos litteratos semper assumi volumus*), afin qu'ils soient en état de répondre aux prêtres. En 1368, le concile de Lavaur, qui fut presque un concile national, au moins pour le midi, et dont plusieurs articles ont été adoptés par d'autres diocèses, interdit la prêtrise à quiconque ne saurait pas la grammaire ou serait incapable de bien parler latin, *nisi latinis verbis loqui valeant competenter*. Le même concile, pour que la rédaction des actes ne soit confiée qu'à des hommes instruits, enjoint à tout chapitre composé de dix membres d'en avoir toujours deux qui suivent dans les universités les cours de théologie ou de droit canonique; et si le chapitre est six mois sans nommer à ces places, le supérieur immédiat y pourvoira lui-même. L'absence des chanoines étudiants ne leur fera perdre que le droit de présence aux offices.

Il reste si peu de témoignages certains sur les origines des spectacles en France, que nous ne devons point omettre une

Concil., éd. de Labbe, t. XI. col. 1527.

Ibid., col. 1989.

Ibid., col. 2022.

Ibid., col.  
1905.

courte sentence du concile provincial de Noyon, en 1344, contre « les jongleurs ou histrions qui portent processionnellement des cierges allumés, comme si c'étaient choses « saintes, en font porter par le peuple, et lui donnent ainsi « l'exemple de l'idolâtrie. » Ce motif est moins clair que celui qui, dans le concile d'Avignon, en 1326, faisait condamner une sorte d'imitation burlesque de l'excommunication, où l'on éteignait les uns après les autres des charbons, des tisons, des chandelles, des feux de paille, comme on éteignait les cierges dans les cérémonies de l'anathème.

Ibid., col.  
1722.

Quant aux nombreuses controverses ecclésiastiques et politiques soulevées par les divers conciles tout aussi vivement que par les écoles, et qui touchent de trop près à nos vicissitudes littéraires pour être oubliées ici, nous les retrouverons sur toute la face de la France pendant ce siècle d'éternels combats : rivalité des deux puissances, plus irritées que jamais l'une contre l'autre, parce qu'il ne s'était jamais rencontré, chez les papes et chez les rois, autant d'obstination, et que jamais ne s'étaient heurtées avec autant d'acharnement la justice séculière, fortifiée par la permanence du parlement, et la justice cléricale, aidée de l'inquisition ; rivalité des évêques, soit contre les seigneurs temporels et leurs tribunaux, soit contre les moines, rendus plus indépendants par les exemptions, par le droit de confesser, de prêcher sans contrôle, et que de nouveaux privilèges achevaient de soustraire à la subordination fondée par l'Église elle-même ; rivalité entre les différentes communautés, qui trouvaient toujours de pieuses raisons de se faire la guerre, comme l'institution de la pauvreté monastique, proclamée la première vertu par les religieux mendiants, par les « frères de l'ordre de la « pauvreté, » et qui fut pour eux une occasion de se reprocher mutuellement leur convoitise, leurs richesses, leur habileté et leur persévérance à dépouiller les familles ; ou l'immaculée conception de la sainte Vierge, source inépuisable de débats et de récriminations entre les franciscains, fort amis des choses nouvelles, des révélations soudaines, et les dominicains, qui, dépositaires inflexibles du dogme, devaient craindre autant d'y ajouter que d'en retrancher ; ou le sang du Christ dans la Passion, séparé, selon les frères Mineurs, de la personne divine du Verbe, et ne faisant qu'un avec elle, selon les frères Prêcheurs ; ou la vision béatifique, discussion non moins téméraire sur les âmes des bienheu-

reux, qui avait aussi le tort d'augmenter d'un problème de plus la liste de ceux qu'il est impossible de résoudre en ce monde, et qui faillit faire succomber un pape, comme hérétique, sous l'accusation des docteurs de Paris.

A ces questions dangereuses, mais dont la plupart sont trop élevées pour être jamais puériles, on ne saurait croire combien viennent se joindre, dans les actes synodaux, de petites questions qui auraient dû rester innocentes, sur les cheveux et la barbe, sur la largeur de la tonsure, sur la longueur de la robe, sur la forme de la chaussure et du capuchon, toutes choses qui peuvent être importantes dans la vie et dans la discipline des cleres et des moines, mais qui ne méritaient cependant pas de fournir un perpétuel aliment à la discorde et aux invectives.

S'il est quelquefois douloureux de parcourir les énormes procès-verbaux des querelles humaines, comment ne le serait-il pas, ici surtout, de comparer à la réalité des maux qui pesaient sur la France la vanité de quelques-unes de ces discussions? Voilà donc ce qui s'agitait entre théologiens, quand on avait autour de soi les guerres étrangères et les guerres intestines, les provinces ravagées, la famine, la peste, le désordre partout, une papauté qui donnait l'exemple du schisme, et une royauté qui, un moment prévoyante et sage, après la politique indécise des trois fils du roi novateur, après la captivité et la rançon d'un autre en qui le jugement n'égalait point la bravoure, finissait par un roi fou, destiné à prolonger jusque dans le siècle suivant les malheurs d'une des plus funestes époques de notre histoire.

Sans doute les assemblées ecclésiastiques croyaient n'avoir point à s'inquiéter de chercher un remède aux maux temporels, et quelques esprits trouveraient volontiers une sorte de grandeur morale dans ce désintéressement de toute question matérielle et présente, comme, un siècle après, dans les saintes délibérations des moines de Constantinople sur l'éternelle lumière, à l'instant même où l'Empire grec va tomber. Mais si les pensées et les sentiments qui passionnent l'imagination des peuples ont aujourd'hui changé d'objet, si nous nous laissons aller à perdre de vue l'idéal pour le réel, nous pouvons, puisqu'il faut toujours qu'on se résigne à quelque chose, accepter sans trop nous plaindre ce nouvel état du monde, où les haines politiques n'ont point, grâce à Dieu, des tribunaux permanents, comme autrefois les haines

religieuses, et où il y a certainement pour l'humanité moins de crimes et moins de souffrances.

## II ROYAUTÉ.

Le gouvernement civil, au siècle où nous entrons, n'occupe pas encore autant de place dans l'histoire du monde que le gouvernement religieux; mais il continue du moins de revendiquer et commence même à reconquérir les prérogatives qu'il avait perdues. Ainsi, le pouvoir laïque va désormais opposer avec avantage au pouvoir ecclésiastique un droit égal au sien, un droit qui vient aussi de Dieu, *Dei gratia*, comme il ose le dire lui-même; aux conciles et à leurs décrets, les États généraux, où siègent les trois ordres de la nation; aux officialités et à l'inquisition, la justice séculière; aux écoles épiscopales et monastiques, les universités et leurs collèges, qui ne dépendent plus seulement du clergé; aux bibliothèques presque entièrement latines des chapitres et des abbayes, où dominent les livres théologiques, les sermons, les décrétales, des collections moins exclusives, formées de toutes parts à l'exemple de celles des princes, rendues quelquefois publiques, et qui, en mettant à la portée d'un plus grand nombre les ouvrages en langue vulgaire, les textes et les traductions des ouvrages latins, les lois romaines, préparent aux exercices de l'intelligence, pour un avenir prochain, plus d'étendue et de variété.

Comme ce grand conflit entre les deux pouvoirs, qui fit longtemps toute l'histoire des peuples modernes, n'avait jamais été aussi violent à tous les degrés de la société, et qu'on y a proclamé d'une voix plus haute et plus ferme qu'aux deux siècles précédents les idées qui devaient enfin remporter la victoire, il nous a fallu, sans dire trop, ne point dire trop peu, et reproduire librement le langage, moins pacifique désormais et moins timide, que nous entendions retentir incessamment autour de nous. Ce Discours ne pouvait représenter autrement avec une certaine fidélité quelle crise agitait les esprits, et par quel mouvement irrésistible ils étaient entraînés à contester de plus en plus la toute-puissance pontificale. Maintenant que nous avons traversé les principaux écueils de ce vaste sujet, s'offre l'étude non moins nécessaire et plus facile du pouvoir laïque, à peine en possession de lui-même, et qui est loin d'avoir encore cette organisation savante et complète dont l'Église prétendait garder le secret.

Le moyen âge avait été l'œuvre et le domaine de l'Église.

Au moment où il va finir, un nouvel ordre social ne pouvait se former qu'à travers les incertitudes, les déchirements, les malheurs publics et privés qui accompagnent les révolutions.

Les contemporains eux-mêmes se croyaient mal gouvernés. Nous tenons d'eux une parabole « sur l'état actuel du « monde, » destinée, il est vrai, à l'usage des prédicateurs, qui ont le droit d'exagérer; mais bien des faits prouvent qu'elle ne va pas jusqu'au mensonge. Comme elle est fort concise, nous n'en séparerons pas la glose qui la suit et en explique la moralité.

On raconte qu'il y eut un roi dont le royaume subit un tel changement, que tout à coup le bien y fit place au mal, le vrai au faux, le fort au faible, le juste à l'injuste. Le roi, tout surpris, interroge quatre philosophes des plus habiles. Ces philosophes, après une mûre délibération, s'en vont aux quatre portes de la ville, et y inscrivent chacun trois réponses. Voici les réponses du premier : « Le pouvoir est l'injuste, et c'est ce qui fait que la terre est sans loi. Le jour « est la nuit, et c'est ce qui fait que la terre est sans route. « La fuite est le combat, et c'est ce qui fait que le royaume « est sans honneur. » Réponses du second : « Un est deux, et « le royaume est sans vérité. L'ami est ennemi, et le royaume « est sans fidélité. Le mal est le bien, et cette terre est im- « pie. » Réponses du troisième : « La raison est sans frein, et « le royaume est sans nom. Le voleur est le prévôt, et le « royaume est sans argent. L'escarbot veut voler aussi haut « que l'aigle, et tout est confusion dans le pays. » Réponses du quatrième : « La volonté est le seul conseiller; mauvais « régime. L'or dicte les arrêts; gouvernement détestable. « Dieu est mort; il n'y a plus que des pécheurs. »

Gesta Roma-  
nor., c. 143.  
Trad. angl. de  
Swan, t. II, p.  
217

Ces douze réponses, malgré la tournure énigmatique de quelques-unes, auraient pu se passer de commentaire; et cependant elles sont suivies d'une moralisation fort diffuse, mais non sans intérêt, comme le prétend le traducteur anglais qui l'a supprimée. Nous y voyons, ainsi que dans le texte même, des allusions aux revers de Créci et de Poitiers, aux oscillations de la politique, aux trahisons des partis, à la corruption des consciences et des mœurs, aux déprédations fiscales, aux licences de la raison, aux espérances chaque jour plus menaçantes du tiers état, et quelques autres indications précieuses pour l'histoire du temps.

Il y a des copies de cette glose où la phrase sur l'escarbot

et l'aigle, *carabola vult esse aquila*, réminiscence de l'ancien apologue, est expliquée par un proverbe en langue vulgaire, *vulgariter*, et cette langue est l'allemand : *Der Wevel will fliegen hohe als der Adler*. On pourrait donc supposer à la satire entière une origine allemande; mais ces mots ne sont point dans tous les manuscrits ni dans les plus anciennes éditions : ils prouvent seulement, comme la vieille rédaction anglaise, que le texte et le commentaire avaient trouvé de l'écho chez plusieurs peuples.

Peut-être aussi croirait-on, au premier coup d'œil, que cette condamnation universelle du siècle ne peut être l'œuvre d'un clerc ou d'un religieux. Au sujet de cette proposition, *Denarius dat sententiam*, vous êtes averti que si vous vous présentez devant le juge avec une mauvaise cause, mais avec de l'argent, le juge est pour vous; et vous apprenez qu'il en est ainsi devant les officialités, en cour de Rome, et même au tribunal de la confession : « Quels que soient tes péchés, « montre de l'or à ton juge, *pecuniam ostendas*, et il t'absoudra, quand même il n'en aurait pas le droit. » Dans l'explication des réponses du premier sage, il est dit aussi que jadis les clercs, par leurs bons exemples, frayaient aux laïques le chemin de la patrie éternelle, mais qu'à peine en est-il maintenant un seul qui marche dans cette voie. Et alors se fait entendre par trois fois ce cri accusateur : *Patet de papa*, le pape a oublié les terribles paroles de Pierre à Simon le magicien; *patet in religiosis*, *patet in clericis*; moines et chanoines, religieux et clercs, tous ont pris la nuit pour le jour, et la route qui mène au ciel s'est rétrécie, et bien peu la suivent, parce que la lumière leur a manqué.

Est-ce une raison pour que toute cette invective ne vienne point du clergé? Non; car nous avons vu combien il était divisé contre lui-même et contre Rome. Une fois les partis aux prises, ils s'égarèrent dans la mêlée, et se blessent de leurs propres armes.

Tel est le sévère témoignage d'un recueil populaire, qui circulait sans scandale dans toute l'Europe chrétienne. Il semble, à en croire plusieurs de ces plaintes, qu'il y eût alors comme une conspiration, non plus secrète, mais déclarée, des peuples et même des rois contre la suprématie de l'Église et les dépositaires de son antique autorité. On avait quelquefois entendu, surtout dans les sermons, des déclamations contre les vices et les abus; jamais n'avait éclaté un tel

concert d'accusations, qui ne distingue point dans ses griefs le gouvernement spirituel du pouvoir laïque, et les répète sous toutes les formes avec autant de clarté que d'énergie.

En étudiant ici, après la domination religieuse, le gouvernement civil, pour essayer d'y suivre ces variations de l'esprit humain qui ne sont certainement pas, surtout pour ce temps, étrangères à l'histoire des lettres, nous n'arriverons à la France, comme on l'a fait dans le précédent Discours, qu'après une vue sommaire des principales contrées du monde alors connu.

Tom. XVI,  
p. 6 et suiv.

L'Angleterre qui, même après avoir commencé contre la France une guerre implacable, lui fut encore unie pendant quelque temps par le langage, ne compte pas plus de quatre rois pour tout ce siècle, Édouard I<sup>er</sup>, qui cesse de régner en 1307; Édouard II, en 1327; Édouard III, en 1377; Richard II, en 1399. Elle n'est pas moins agitée au milieu de ses succès contre nous que la France en proie à ses revers, et la dignité royale y éprouve plus d'assauts et de catastrophes. Deux de ses rois périssent de mort violente, Édouard II, prince faible, gouverné par des favoris, méprisé par les factions politiques, et livré enfin à leur vengeance par la reine Isabelle et son amant Mortimer; Richard II, dont la minorité orageuse est tourmentée, comme toute la vie de notre malheureux Charles VI, par les ambitions rivales des oncles du roi, et qui expie, à trente-trois ans, ses inconséquences et ses abus de pouvoir par la honte de son abdication et par le crime des Lancastre, dont le souvenir de son illustre père, le prince Noir, aurait dû le préserver. Le plus long règne, comme le plus brillant, est celui d'Édouard III, vassal orgueilleux, qui, pour prix de ses victoires sur son suzerain, lègue à ses descendants, avec cent ans de guerre, le vain titre de roi de France.

PAYS ÉTRAN-  
GERS.  
ANGLETERRE.

Ce n'est donc pas sans motif que l'Angleterre était appelée chez nous la « malvoisine; » mais les deux pays, tout en se combattant, n'en continuent pas moins d'offrir une marche presque parallèle dans le mouvement des esprits. Les révoltes contre le joug féodal prennent, des deux côtés, le même caractère : le forgeron Wat Tyler, à la tête de cent mille hommes du peuple, rappelle l'insurrection de la Jacquerie, et les vers séditieux de Piers Ploughman répondent aux clameurs des paysans de France contre leurs maîtres. Édouard III, en 1367, refuse de payer le tribut imposé au-

Songeduvieil  
pelerin, prologue.

trefois à Jean sans Terre par la cour de Rome, et défend tout appel au pape. Le vieux respect pour les ordres monastiques n'avait pas empêché son prédécesseur, en 1326, « de mettre en prison, comme dit une chronique, tous les « religieux de France qui estoient ou royaume d'Angleterre, « et de euls lever une grande somme de pecune ; » ce qui engagea le roi de France et de Navarre, ajoute-t-on, « à en « faire autant aus Englois qui estoient en France. » Si, chez nous, la résistance royale à Boniface VIII, et la même cause ardemment soutenue par les conseillers de la couronne, par les avocats du roi, par les théologiens eux-mêmes, de concert avec Philippe de Valois et Charles V, peuvent faire croire pendant quelque temps à une prochaine rupture, l'Angleterre a son Wicief, apôtre de la séparation deux siècles avant l'indépendance anglicane, et dont les enseignements se répandent sans obstacle, propagés par le poète Chaucer, qui les recommande à la multitude, et approuvés par les Lancastré, qui les protègent contre le clergé.

En vain les princes abandonnent la langue française, et même la proscrivent, pour revenir à l'anglo-saxon : maître Guillaume Tweci, veneur du roi Édouard II, lui dédiait un poème sur la chasse, l'écrivit encore en français. A la cour d'Édouard III, la reine Philippe de Hainaut envoie Froissart « à ses coustages, » parcourir le monde pour lui en rapporter les chroniques. Le roi Jean, dans son libre voyage à Londres après sa longue captivité, est accueilli « en grant reverence « et grant foison de menestrandies ; et Froissart rappelle lui-même qu'il fut « de son hostel. »

Froissart, liv.  
II, part. 2, c.  
165

100

L'Italie qui, après l'Angleterre, a les rapports les plus fréquents avec la France, présente à nos yeux, par un douloureux contraste, dans le siècle de Dante et de Pétrarque, un chaos de troubles et de crimes. Pendant l'exil volontaire des papes sur les bords du Rhône, où ils échappent du moins au poignard des Romains, le patrimoine de saint Pierre est sans cesse déchiré et mis en lambeaux par les rivalités armées de quelques familles, en même temps que leurs guerres continuelles dispersent les débris des monuments de l'ancienne Rome. Un légat, vaine image d'un pouvoir absent, paraît n'habiter le Vatican, Orviète ou Viterbe, que pour servir de jouet aux sanglants caprices des grands et du peuple. Non loin de là, un des successeurs de Robert d'Anjou, de ce roi lettré, qui fut à Naples le protecteur de Boccace, est étranglé

par des assassins dont la reine était complice ; et cette reine est étranglée à son tour par des agents de Charles de Duras, qui, au préjudice d'un frère du roi de France, s'empare de cette couronne et la transmet à son fils.

Les républiques enrichies par le commerce, Venise, Gènes, Florence, plus puissantes et plus glorieuses, ont aussi leurs orages : Venise, si le Conseil des Dix n'eût découvert les complots de Marino Faliero, allait devenir l'esclave d'un de ses magistrats électifs ; Gènes, à travers la succession rapide de ses divers gouvernements libres, trouve encore le temps d'obéir tour à tour à l'empereur, au pape, au roi de France, aux Visconti ; Florence, dans sa fougue plébéienne, accepte pour tuteur Michel Lando, après avoir subi comme tyran le duc d'Athènes.

Partout, à la violence des essais de liberté, se mêle la violence des dictatures : la dictature démocratique, avec la république romaine de Rienzi ; la dictature militaire, avec les Visconti de Milan ; la dictature monastique, avec ces bandes indisciplinées de franciscains du tiers ordre, prêchant contre la propriété, imposant des tributs aux villes, et mêlant l'anarchie à cette délégation du pouvoir divin qu'on avait vue, au siècle précédent, exercée par deux dominicains en Lombardie, par un frère Mineur à Parme, et qui fut, au siècle suivant, usurpée à Florence, pendant sept années, par le dominicain Savonarole. Ce désordre politique de l'Italie, déjà bien triste, ne fait qu'empirer quand les papes de retour y donnent au monde le spectacle de leurs élections tumultueuses et de leurs guerres intestines.

Un des âges les plus orageux de la presqu'île italienne y fut un grand siècle pour les lettres. Tous les petits usurpateurs qui prétendaient à une autorité durable ne trouvèrent pas des écrivains également illustres pour les célébrer ; mais il n'en est pas un qui n'ait voulu donner à son pouvoir cette recommandation alors populaire. Les seigneurs de Vérone, Alboin et Can Grande della Scala, offrent à Dante exilé le premier asile, le premier abri, *lo primo rifugio, e'l primo ostello*. Trois des Visconti de Milan comblent successivement Pétrarque de faveurs, et les deux derniers le chargent de missions politiques. Les doges de Venise, Laurent Celso et André Dandolo ; François de Carrare, à Padoue ; Hugues d'Este, à Ferrare ; Pandolfe Malatesta, à Pesaro ; Azzo de Correggio, à Parme ; Louis et Gui de Gonzague, à Mantoue, dans

Parad., xvii,  
70.

leurs diverses fortunes, lui montrent la même confiance et la même amitié.

Un prince plus puissant qu'eux, Robert, comte de Provence et roi de Naples, qui fut maître un instant de Florence, de Lucques, de Pavie, de Bergame, de Brescia, de Gênes, était plus fier de son savoir que de ses domaines, et regardait comme son plus beau titre celui du plus docte des rois depuis Salomon. Ami de Boccace, qu'il garde longtemps à sa cour, il va jusqu'à faire subir un examen à Pétrarque avant le couronnement du poète lauréat, jusqu'à composer l'office en l'honneur de son frère saint Louis de Toulouse, jusqu'à prêcher dans la chapelle du palais pontifical d'Avignon. Il aurait dû se contenter de protéger les lettres, qu'il eut même le tort de ne point protéger assez, s'il eût dépendu de lui de sauver du bûcher ce malheureux Cecco d'Ascoli, brûlé à Florence, en 1327, pour ses folies astrologiques. Le poète abandonné alors à des juges impitoyables avait cependant fait de Robert l'éloge qui devait le plus le toucher, en promettant à son fils, le due de Calabre, une destinée digne d'un tel père :

L'Acerba, l.  
111, capitol. 4.

Ciò ben sarà, secondo il mio sentire,  
Se 'l nato dell' eccelso re Ruberto,  
Che a gentilezza molto l' hom sprona, etc.

Mais le poète d'Ascoli ne réussissait pas mieux en horoscope qu'en tout le reste; car le roi Robert, qui eut trois enfants, laissa pour lui succéder, non pas l'un ou l'autre de ses deux fils, morts avant lui, mais sa petite-fille, qui fut Jeanne de Naples.

ESPAGNE.

Une autre nation voisine, celle qui, malgré la frontière des Pyrénées; communiquait sans cesse avec nos contrées méridionales par la Catalogne, l'Aragon, et surtout par le royaume de Navarre, uni vers ce temps à la maison royale de France, l'Espagne est toujours divisée en plusieurs États, trop faibles, depuis des siècles, contre l'occupation musulmane. Quand le pape eut décrété la suppression des temples, il arriva en Espagne ce qui serait arrivé en France, si, par ordre d'un prince vigilant et actif, qui s'essayait à l'unité du gouvernement, on ne les avait arrêtés tous en même temps sur les divers points du territoire. Ces moines belliqueux, plus disposés à combattre qu'à se soumettre, prirent les armes contre la bulle de Clément V, et s'enfermèrent

dans les châteaux forts de leurs commanderies, d'où ils traitèrent d'égal à égal avec le pouvoir temporel, et, par leurs menaces de guerre, se firent facilement absoudre.

La Navarre, demi-française par ses rois et par ses alliances de famille, nous envoie un prince dont le nom revient trop souvent dans notre histoire, Charles le Mauvais, qui paraît avoir porté des regards d'ambition jusque sur un royaume plus grand que le sien.

La Castille, fière d'abord des succès obtenus en 1340, à Tariffa, par son roi Alphonse XI, sur les armées réunies de Grenade et de Maroc, est bientôt victime de la rivalité des deux frères, Pierre le Cruel, protégé par le prince de Galles, et Henri de Transtamare, pour qui Bertrand du Guesclin remporta une de ses victoires.

L'Aragon, moins agité, donne un exemple d'humanité et de justice, qui attendit trop longtemps des imitateurs : les cortès, en 1325, y abolissent la torture, ce supplice qu'on infligeait par anticipation aux accusés. Un de ses rois, don Pèdre IV, adoptant les nouvelles doctrines sur la souveraineté que la France commençait à propager, lorsque l'archevêque de Saragosse revendique le droit de lui mettre la couronne sur la tête, se couronne lui-même, pour ne point reconnaître une suprématie qui paraissait depuis quelque temps une usurpation.

Des successeurs du célèbre roi de Castille Alphonse le Sage ou le Savant, tels que Henri II le Magnifique; son fils et son petit-fils, non moins généreux que lui; des princes tels que don Juan Manuel, auteur des dialogues où il suppose au conseiller du comte Lucanor beaucoup d'esprit et d'instruction, avaient dû répandre autour d'eux l'amour de l'étude et le respect pour ceux qui commençaient à faire de l'espagnol une langue littéraire. Il paraît cependant qu'il n'y avait pas encore vers l'an 1340 de patron assez favorable aux lettres ou assez puissant pour rendre la liberté à un des premiers maîtres de la poésie castillane, à l'archiprêtre de Hita, mis en prison par l'archevêque de Tolède.

Le Portugal, qui cite avec honneur, dans ses fastes civils et militaires, Denis surnommé le Roi laboureur et le Père de la patrie, fondateur, en 1308, de l'université de Coïmbre, et Alphonse le Brave, un des vainqueurs des Maures à Tariffa, travaillait aussi à perfectionner sa langue nationale, et il marquerait dès ce moment dans les annales des lettres, s'il

pouvait attribuer avec certitude à Vasco Lobeira, mort, dit-on, en 1403, la première rédaction du fameux *Amadis de Gaule*, qui n'est d'ailleurs, dans le plus ancien texte aujourd'hui connu, le texte espagnol, qu'une imitation prolixie des poèmes de la table ronde et des romans d'aventures, tels que notre roman d'*Amadas*. Mais le même siècle et le même pays ont légué à la postérité d'autres aventures plus pathétiques et moins fabuleuses, celles d'Inès de Castro.

ALLEMAGNE

L'histoire de ce temps, en Allemagne, s'ouvre par la révolution qui, en armant la Suisse contre Albert d'Autriche, la détache pour jamais de l'empire. Les efforts de son successeur, Henri VII de Luxembourg, pour reconquérir en Italie l'ancienne souveraineté des Césars, échouèrent aussi, malgré le mérite du prince et les vœux des Gibelins, dont le poète de la Divine comédie fut l'éloquent organe; et cette tentative, vraiment formidable, ne fut guère suivie pendant longtemps que d'attaques partielles, signalées plutôt par des pillages et des trahisons que par les progrès du nouvel empire romain. Les conflits de Louis de Bavière, d'un côté, avec les papes, de l'autre, avec Frédéric d'Autriche et Charles de Luxembourg, tout en affaiblissant l'autorité spirituelle, harcelée sans cesse par les défenseurs de l'empereur Louis comme elle venait de l'être en France par ceux du roi Philippe, ne fortifiaient point l'autorité laïque, en proie à de perpétuelles rivalités. Si Boniface VIII avait dit à Albert, *To son l'imperadore*, Jean XXII réclame non moins hautement contre Louis tous les droits de la puissance impériale; et quoique l'adversaire des papes eût pour lui les délibérations et les actes authentiques de plusieurs diètes, les princes de l'empire, les docteurs de Bologne et de Paris, et presque tout l'ordre des franciscains, ces adhésions ne suffisaient pas pour donner définitivement la victoire au pouvoir temporel, divisé, indécis, et dont les défaillances laissaient trop voir qu'il n'était pas encore affranchi de ses anciens maîtres.

En effet, Charles IV, naguère compétiteur de Louis, reconnaît le pape comme légitime souverain de Rome, de Naples, de Sicile, de Sardaigne; uniquement occupé d'enrichir sa maison, il trafique des villes, des principautés, et, dans ses rapports avec le saint-siège, il semble trouver plus facile d'obéir. Il établit cependant, par la Bulle d'or, une loi fondamentale pour le corps germanique, et nous ne pouvons oublier qu'il aima tendrement la France.

Élevé dans l'université de Paris, il la prit pour modèle lorsqu'il fonda celle de Prague, qui eut aussi quatre nations. Sous prétexte d'accomplir un vœu, il visita, en 1378, son neveu Charles le Sage, et son itinéraire, sans doute par ordre du roi, est minutieusement retracé dans les Grandes Chroniques de France, ainsi que tout le cérémonial de sa réception. Il voulut, à Saint-Denis, voir d'abord les tombeaux de deux rois qu'il avait connus, Charles le Bel et Philippe de Valois. « Comme j'ai, dit-il, esté nourri dans mon jeune aage « ès hostels de ces bons rois, qui moult de biens m'ont fait, « je vous requier affectueusement de bien prier pour eux. » L'empereur Charles protégea Barthole, couronna un poète à Pise, invita plusieurs fois Pétrarque à venir le voir et le fit comte palatin. On dit qu'il parlait cinq langues, et il a écrit en latin des mémoires de sa vie. Le roi de France était moins savant, tout ami des lettres qu'il était ; mais il s'entendait mieux à régner.

Wenceslas, pour qui Charles avait acheté les suffrages des électeurs, n'eut de lui que la prodigalité et la faiblesse. Le père avait, disait-on, ruiné sa maison pour acquérir l'empire ; le fils déshonora l'un et l'autre. Un vieux traducteur français de Boccace lui fait dire, du vivant de cet empereur : « Il ne lui souvient mie des merveilleux fais de ses prede- « esseurs ; ains aime la gloire mieux de Bacchus de Thebes « qu'il ne fait la resplendisseur du Mars italien. » Après avoir, comme son père, visité la France, il est déposé, en 1400, par ceux qui l'avaient élu.

La Hongrie est alors gouvernée par des princes issus de la maison d'Anjou, petits-neveux de saint Louis. Élu en 1310, Charobert, que la protection de Boniface VIII et de Clément V, suspecte aux Hongrois, faillit écarter du trône, règne avec douceur, sagesse et courage. Héritier des vertus paternelles, Louis, surnommé le Grand, celui qui vint à Naples venger la mort du roi André son frère, joint à la gloire des armes l'amour des lettres. Sa fille est, comme plus tard Marie-Thérèse, appelée le roi Marie. Il semble que déjà ces nobles rejetons d'une grande famille royale, ces exploits, ces conquêtes où ils ont des Français pour auxiliaires, annoncent et préparent l'héroïsme qui, sous les Huniade et les Mathias, illustra le siècle suivant.

En Pologne règne un prince à qui l'on donne, comme à plusieurs autres princes ses contemporains, le surnom de

P. Paris, Mss.  
fr., t. I, p. 254.

HONGRIE.

POLONIE.

Grand, Casimir III, auteur d'un code de lois, et fondateur, en 1362, de l'université de Cracovie, où des docteurs venus de Paris ouvrirent les premiers cours. Entre la dynastie des Piasts qui finit en lui, et celle des Jagellons qui commence vingt-trois ans après, se place la double tentative d'un moine cistercien, Vladislas, cousin de Casimir, sorti deux fois de son couvent de Saint-Benigne de Dijon pour monter sur le trône, mais que ses partisans en laissèrent tomber deux fois : épisode romanesque, mal connu des anciens historiens, et qui n'a pu être éclairci que par les archives monastiques de Saint-Benigne, où se sont retrouvés deux brefs du pape Clément VII, dont l'un envoie Vladislas en possession de la royauté, et l'autre prononce la sécularisation de ce religieux qui ne sut pas rester roi.

RUSSIE.  
Rec. de pièces sur la reine Anne, etc., par Labanoff, Paris, 1815, in-8.

Chez les Russes, redevenus étrangers à la France depuis le mariage d'Anne ou Agnès, fille du grand duc Iarosslaf, avec le roi Henri I<sup>er</sup>, en 1049, tout le temps se passe en révolutions obscures ou en combats contre les Tartares, qui surprennent la ville sainte de Moskou, défendue bientôt contre eux par le Kremlin.

SUÈDE, ETC.

Dans le reste du nord de l'Europe, les trois États scandinaves sont agités par de continuelles discordes et par les excommunications des papes, qui ne pardonnent pas à Waldemar III d'avoir entrepris sans leur permission le pèlerinage de Jérusalem. Cependant les anciens rapports avec la France ne sont point rompus : nous avons le traité conclu, en 1295, entre Philippe le Bel et le roi Eric de Norvège, et le plan concerté, en 1359, pour la délivrance de Jean, par le Dauphin son fils et Waldemar III, qui compta un moment, avec les subsides de la France, renouveler la conquête de l'Angleterre par les flottes et les armes danoises. Longtemps avant que le Nord fût pacifié, en 1397, sous l'habile autorité de la reine Marguerite, une autre reine, Euphémie, la femme du roi de Danemark Christophe II, avait, dès l'an 1310, quoique dans des temps non moins troublés, encouragé ses sujets à former avec la patrie des trouvères une sorte d'alliance poétique, plus durable que celle des princes ; car nous verrons, en étudiant l'influence de notre ancienne littérature sur les autres nations, que celles du Nord continuaient de traduire des ouvrages français, dont quelques-uns ne nous sont même connus aujourd'hui que par ces traductions. Comme une autre preuve des liens qui unissaient encore

A. Germain, Mém. de la Société archéolog. de Montpellier, 1858, in-4.

toute la société chrétienne, on peut citer les Révelations où sainte Brigitte, la fille d'un prince suédois, prend part à nos querelles.

En Orient, l'empire grec achève de périr : il ne pouvait être sauvé ni par Andronic le Jeune, qui n'empêcha point les Turcs de faire provisoirement de Nicée leur ville capitale ; ni par Jean Paléologue, arrêté chez les Vénitiens, en 1370. comme prisonnier pour dettes ; ni par Jean Cantacuzène, qui lui disputa la couronne, et ne sut pas mieux la défendre ; ni par Manuel Paléologue, qui aurait succombé sous Bajazet, si Bajazet ne fût mort, vaincu et prisonnier, dans le camp de Tamerlan. La plupart de ces empereurs finissent, de gré ou de force, par être moines ; et ils ne sont pas plus utiles à l'empire ou à Constantinople, seul et dernier refuge de l'empire, que tous ces moines qui, dans leur extase, croyaient contempler à leur nombril la mystique lumière du Thabor, et dont cinq conciles approuvèrent et consacèrent la doctrine.

Il y avait cependant encore d'autres principautés chrétiennes en Orient. Dans cet empire même à peu près détruit, si la féodalité française, après avoir occupé Athènes avec les La Roche et les Brienne, fit place, en 1310, à la Grande compagnie catalane, où commandait le chroniqueur Ramon Muntaner, et bientôt à la famille florentine d'Acciaiuoli, nous voyons se maintenir en Morée la brillante race des Ville-Hardouin. Leur conquête, bien qu'affaiblie par les dissensions et par ce funeste droit de guerre privée que la noblesse apportait partout avec elle, méritait encore des papes, en 1309, le titre de nouvelle France ; et le chroniqueur espagnol, qui la visitait alors, ne craignait point de dire que la plus noble chevalerie du monde était la chevalerie française de Morée, et que là on parlait aussi bon français qu'à Paris.

D'autres possesseurs de fiefs conquis par nos armes continuaient de défendre, contre les vains efforts de l'empire grec, leurs châteaux forts de l'Acarnanie, de l'Étolie et de la Phocide.

Dans les îles, Chypre, devenue, depuis l'an 1291, l'asile des rois latins de Jérusalem, conserve, sous les Lusignans, ses liens avec la France. Le roi Hugues IV a pour auxiliaires contre les Turcs, en 1343, le pape Clément VI, Venise et les chevaliers de Saint-Jean ; Boccace lui dédie sa *Généalogie des dieux*. Son fils Pierre I<sup>er</sup>, qui eut pour compagnon d'ar-

mes et pour chancelier Philippe de Maizières, et dont le poète Guillaume de Machau célébra les aventures, essaye de former une nouvelle croisade, d'abord à la cour pontificale d'Avignon, où il rencontre le roi Jean; puis à Paris, où il assiste au couronnement de Charles V; et il dirige, à son retour, des expéditions navales contre Alexandrie, Tripoli, Tortose, Laodicée: trop vastes entreprises d'un prince ambitieux, qui le font comparer par Froissart à Godefroi de Bouillon, mais qui n'égalèrent point, pour l'éclat du nom français dans les mers de l'Orient, la prise et la défense de Rhodes par Villaret et ses chevaliers.

Liv. III, c.  
25

De Tartaris,  
c. 49, 55 et  
suiv.

Ibid., c. 46.

J. Villani, l.  
XII, c. 3.

Les rois latins de Jérusalem, dont les rois de Chypre gardèrent le titre, avaient été dépossédés par la perte d'Acre en 1291, comme ceux d'Antioche, en 1288, par la bataille de Tripoli: en 1328, la veuve du roi de Jérusalem Boémond VII mourut en France, à Tournus. Mais les rois chrétiens de la petite Arménie portèrent pendant quelque temps encore, au milieu de nombreuses catastrophes, ce titre de roi, qu'ils échangeaient quelquefois contre celui de moines, comme le prince arménien Hayton le prémontré, l'historien des Tartares Mongols, qui termina sa relation, écrite en France vers l'an 1307, par les conseils qu'il croyait les plus propres à rendre efficace l'intervention de l'Europe en faveur des chrétiens orientaux. Le fils de ce roi Livon qui lui semblait appelé à sauver l'Arménie, Livon ou Léon V, obtint, en 1332, de Philippe de Valois un secours d'argent, qui devait être appuyé d'une croisade. La croisade n'eut pas lieu; mais les subsides, ou du moins l'intention de les fournir, sont attestés par une lettre du roi: « Philippe, par la grace de Dieu, roi  
« de France, à nos amés et féaux les gens de nos Comptes et  
« nos tresoriers à Paris, salut et dilection. Pour ce que nostre  
« très chier cousin le roi d'Armenie nous a signifié que les  
« Sarasins de par delà le guerroyoient efforeiement, nous  
« volons li faire aide, pour ce qu'il puisse miex garder ses  
« chastiax et son païs... et avons donné audict roi et don-  
« nons de grace espediale, par ces lettres, dix mille florins  
« d'or de Florence, pour estre convertis en le garde desdicts  
« chastiax et païs, lesquels nous volons que li soient payés,  
« ou à son certain mandement, en trois ans, etc. » On dit  
même que Livon, peu de temps après, vint en France voir  
le roi Philippe, et qu'il en rapporta, sinon l'argent promis,  
du moins un trop vif amour de la France, qui le fit assassi-

ner en 1344 par ses sujets, mécontents de sa préférence pour les Latins.

On mit cependant à sa place un fils du roi français de Chypre, un Lusignan, qui ne reçut de la cour d'Avignon que l'injonction d'extirper l'hérésie. Le dernier roi latin d'Arménie, Livon VI, mourut en 1393 à Paris, qu'il habitait depuis douze ans, pensionnaire de la France et de l'Angleterre, plus riche qu'il ne l'eût jamais été dans son royaume. Il avait en pour demeure l'hôtel des Tournelles, vis-à-vis l'hôtel Saint-Paul; sa tombe était aux Célestins. Les Arméniens sont du moins restés attachés, plus que les autres chrétiens de l'Asie, à leur foi du temps des croisades.

Les peuples francs, surtout depuis les troubles continuels de l'Église, n'étaient plus assez unis pour secourir l'Orient. Un peu plus tôt, pendant les cinquante-sept ans de l'empire latin, si l'on eût concentré, sous la main d'un chef habile, toutes les forces éparses qui restaient encore aux diverses colonies chrétiennes, il y aurait eu quelque chance de repousser l'Islamisme par une alliance sincère des papes et des rois. Mais une fois les Grecs rentrés dans Constantinople, Rome, qui avait prêché les croisades pour soumettre la terre sainte délivrée à l'imité du symbole, s'occupa beaucoup plus à convaincre qu'à défendre des schismatiques; et les princes, à qui l'on apprenait dès leur enfance à détester toutes les sectes et à maudire les sectaires, s'empressèrent peu d'aller soutenir au loin des frères séparés, même contre les infidèles. C'est ainsi que la haine inspirée par le schisme grec à l'Église latine, les dissensions qui l'envahirent elle-même, la jalousie à la fois politique et religieuse entre les souverains, dont les uns furent élémentins et les autres urbanistes, laissèrent bientôt les Turcs s'établir en Europe, et préparèrent pour l'avenir des difficultés qui, après cinq siècles, ne sont pas encore résolues.

Ce n'est pas que les anciens rapports de la prédication chrétienne avec l'Asie centrale et l'extrême Orient ne semblent quelquefois reprendre, sous les papes d'Avignon, une nouvelle activité. Leurs missionnaires dominicains et franciscains nous ont laissé de nombreux itinéraires, et, avec leurs propres lettres, celles qu'ils écrivaient au nom des princes dont ils croyaient avoir fait des catéchumènes. Les Tartares Mongols, qui naguère, à la suite des victoires de Gengiz, avaient porté jusqu'en Occident la terreur de leurs armes, reparaissent sou-

Millin, *Ant. nat.*, t. 1, art. 3, p. 123-126.  
— Al. Lenoir, *Musée des mon.*, t. II, p. 106.

vent, ainsi que leur nouveau chef, Timour-beg ou Tamerlan, le conquérant de la Perse et de l'Inde, dans les correspondances de ces pieux voyageurs, qui recueillent même quelques vagues rumeurs de la Chine, menacée aussi par Timour. Une critique attentive pourrait donc profiter des documents qu'on leur doit, et qui mériteraient d'être réunis en corps d'ouvrage; mais, dans leur ardent prosélytisme, ils se font trop facilement illusion sur les merveilles de leurs conquêtes spirituelles pour nous donner toujours une idée juste de ces pays lointains.

1  
FRANCE.

Il faut, après ce rapide coup d'œil sur les autres nations, arriver enfin à la France.

La France était alors trop occupée de sa propre transformation pour se mettre, comme autrefois, à la tête d'une ligue européenne contre l'islamisme : elle commençait sur elle-même un essai qui fut pénible chez elle, et plus encore ailleurs, l'essai d'un gouvernement laïque. L'Église, par l'organe de ses souverains pontifes, avait commandé aux rois d'obéir : Philippe-Auguste, saint Louis, réclamèrent; Philippe le Bel osa résister.

Un siècle où la France donne en spectacle et en exemple aux autres peuples ses laborieux efforts pour constituer cette espèce de régime qu'on a depuis appelé la monarchie administrative, peut n'être pas un grand siècle littéraire, parce qu'il est trop distrait par d'autres pensées; mais il n'en a pas moins droit à un rang assez élevé dans nos annales, et si nous parvenions à en reproduire avec fidélité les tâtonnements, les fautes, les catastrophes, nous croirions faire encore l'histoire de l'esprit français.

PHILIPPE LE BEL  
1285-1314.

Autant les papes s'efforcent de perpétuer le moyen âge, autant la France travaille à le détruire. Philippe le Bel, qui poursuit cette tâche plus vivement qu'on n'avait fait avant lui, est déjà presque un roi des temps modernes. Il se trouve cependant que de là viennent les griefs qui pèsent encore aujourd'hui sur sa mémoire. On continue de déclamer contre sa politique à l'égard des papes, contre l'abolition des templiers, contre la prépondérance accordée aux légistes, contre les tentatives impuissantes, mais nécessaires, pour établir des finances publiques.

Pourquoi ce règne est-il une grande date dans l'histoire du monde? C'est précisément pour cette résistance à la suprématie des papes, résistance victorieuse, dont quelques

historiens, même parmi ceux qui profitent de ce qu'on lui doit, persistent à le blâmer. Ils semblent oublier combien il fallait avoir alors de sens et de courage pour combattre la religieuse confiance qui, depuis plusieurs siècles, remettait la toute-puissance, et spirituelle et temporelle, entre des mains qu'on disait infaillibles. « La punition d'un moine passait alors les forces de l'autorité royale. » Il n'en sera plus ainsi. On ne verra plus le pape octroyer à un ordre monastique une part dans tous les legs pieux du royaume de France, traiter le roi comme son feudataire, et, par une autre bulle, donner la France à l'empereur Albert d'Autriche.

Ce n'était pas toutefois une chose absolument nouvelle, dans le pays de saint Louis, que les deux pouvoirs écrivant ou faisant écrire l'un contre l'autre. Des souverains qui avaient des gens d'esprit parmi leurs sujets ne dédaignaient point cette influence que l'esprit exerce sur l'opinion. Philippe-Auguste, pour attaquer les cardinaux en ménageant leur maître, avait déchaîné la verve satirique de son médecin Gilles de Corbeil. Philippe le Bel, moins timide, suscite un véritable orage de libelles contre le pape lui-même, qu'il fait accuser de tous les vices, de tous les crimes, qu'il fait appeler Maliface au lieu de Boniface, et, comme on le prétend, sa Fatuité ou sa Sottise au lieu de sa Sainteté. Un reproche surtout paraît inouï ; c'est celui qu'on fait au chef de l'Église chrétienne de n'être pas chrétien, et d'avoir répondu au religieux qui l'exhortait à recommander en mourant son âme à la sainte Vierge : *Tace miser ; non credimus in asinam, nec in pullum ejus*. Si l'histoire a quelque peine à faire sortir la vérité de cet amas d'injures mutuelles, du moins peut-on reconnaître que l'inviolabilité papale est à jamais perdue. Le pape est déposé par un roi. Nous indiquerons, à leur date, les restes encore nombreux de cette littérature de combat.

La critique doit se défier des fausses pièces qui ont été forgées des deux côtés. Il est probable que c'est en France qu'on en a fabriqué le plus.

Dernièrement encore les savants belges, d'après un manuscrit de l'ancienne abbaye des Dunes, ont fait connaître une dénonciation secrète du clergé de France contre le roi, que « les abbés, les abbesses, les couvents, les chanoines, les curés et tous les clercs du royaume déclarent plus impie que Pharaon. » Si cette pièce que l'on croit avoir été, en

Crevier, Hist. de l'univ. de Paris, t. II, p. 95.  
Ib., p. 151.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 333-362.

Hist. du différend, etc. ; preuves, p. 6.

Mss. de Bugges, n. 418. — Mém. de l'Acad. de Belgique, t. XXV, part. 2, secl. 3, p. 22-24.

1296, l'occasion de la bulle *Clericis laicos*, peut sembler d'une origine douteuse, il est certain qu'il y eut alors un assez grand nombre de ces correspondances clandestines avec le saint-siège, et que jamais ne fut plus souvent répété, comme il l'est ici, le lieu commun sur le soleil, qui est le pouvoir pontifical, et la lune, cette lumière empruntée, image du pouvoir des princes.

On ne veut admettre comme authentiques ni la petite bulle qui proclame, au nom du pape, que le roi lui est soumis pour le temporel comme pour le spirituel, ni la fameuse réponse qui fut prêtée alors au roi : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boniface, soi-disant pape, « peu ou point de salut. Que ta très-grande Fatuité sache « que nous ne sommes soumis à qui que ce soit pour le tem- « porel... et que nous regardons comme fous et insensés ceux « qui se l'imaginent, etc. » Nous ne prétendons pas non plus que ces deux lettres aient été envoyées, l'une au roi, l'autre au pape; mais nous croyons qu'elles sont du temps, et qu'elles ont alors circulé en France. La petite bulle n'est qu'un abrégé de la grande bulle *Ausculta, fili*; et il faut bien qu'il y ait aussi quelque chose de vrai dans la réponse prêtée au roi, puisque le pape lui-même y fait allusion en plein consistoire : *Quis credere potest quod tanta fatuitas sit vel fuerit in capite nostro?* Ceux qui faisaient courir ces écrits, où l'on s'écarte de l'ancien protocole, mais qui n'en sont que des échos plus fidèles des passions des deux partis, atteignaient toujours leur but. Si le roi, en faisant brûler devant lui, le 11 février 1302, la grande bulle, voulait prouver à ses sujets qu'ils auraient eu tort d'en avoir peur, la violence de la courte réponse faite au nom du roi le leur prouvait encore mieux.

Parmi les pièces de ce genre, dont plusieurs sont inédites, il s'est retrouvé de nos jours une autre bulle, qui n'est aussi qu'une arme de guerre. Nous savions bien que Guillaume de Nogaret, dans la première assemblée du Louvre, et Guillaume de Plasian, dans la seconde, en présence du roi et des barons, avaient dénoncé le pape comme hérétique, simoniaque, possédé du diable, approuvant les livres impies d'Arnauld de Villeneuve, et de plus, comme un débauché, un sacrilège, toujours prêt à rompre scandaleusement les vœux des religieuses. Mais nous avons maintenant une prétendue décrétale, datée de Saint-Pierre de Rome, le 13 mai

Hist. du différend, etc.; pièces, p. 77.

Biblioth. de l'Ec. des char-

1297, et inventée sans doute à Paris, où l'on proclame que le pape, dans la plénitude de son divin pouvoir, n'est point lié par les canons des conciles ni par les constitutions de ses prédécesseurs, et qu'il a le droit de décréter, *ad perpetuam rei memoriam*, que, le mariage ayant été institué de Dieu même dans le paradis et consacré par l'exemple des apôtres, le pape, les cardinaux, ainsi que toutes les personnes ecclésiastiques, séculières ou régulières, de l'un ou de l'autre sexe, peuvent se marier, et que leurs enfants, s'il ne leur a pas été laissé de patrimoine, seront nourris, ceux du pape et des cardinaux par le pape successeur, ceux des religieux et des religieuses par leurs couvents, ceux des curés par la paroisse.

Voilà d'étranges folies, mais qui attestent quelle révolution avait dû se préparer déjà chez les sujets du roi très-chrétien, pour qu'il fût possible de leur faire lire sans trop de surprise, avec la permission royale, de tels blasphèmes, plus de deux cents ans avant la grande hérésie du XVI<sup>e</sup> siècle.

Cette liberté qu'on prenait de répandre de faux actes, trop familière à tous les siècles des longues annales du clergé, devait inspirer moins de scrupule au pouvoir laïque. Dans l'invasion de la Normandie par Édouard en 1346, les Anglais prétendirent avoir trouvé à Caen un mémoire adressé par les Normands à Philippe de Valois, où ils lui offraient de conquérir de nouveau l'Angleterre, à condition de se la partager ensuite, comme ils se l'étaient partagée sous leur ancien duc Guillaume. Cette offre, qu'ils supposèrent faite en pleine paix, et qu'ils ordonnèrent de lire publiquement au prône dans les villes et les villages, n'était qu'une ruse pour justifier la guerre.

On serait moins sévère pour ceux à qui l'on reproche aujourd'hui des accusations téméraires, des invectives, des violences, si l'on savait tout ce qui se passait autour d'eux. Il convient surtout de s'imposer cette réserve quand il s'agit des templiers.

Les templiers, comme religieux, et comme issus la plupart de familles féodales, avaient pour eux les deux grands privilèges qui donnaient alors autorité sur les peuples. Mais, comme religieux, ils n'étaient pas plus sacrés que les sept ou huit ordres monastiques supprimés naguère par un concile général, et ils étaient certainement bien plus à craindre. Comme seigneurs féodaux, on les voit, en Palestine, s'approprier, du

tes, juillet-août  
1856, p. 601.

Rymer, *Fœderata*, t. III, part. 1, p. 76.

temps de Guillaume de Tyr, les biens des églises, qui déjà les trouvent fort à charge (*facti sunt valde molesti*); et avec leurs armes, leurs commanderies fortifiées, leur union, leur courage, s'ils n'avaient pas été tous arrêtés, en France comme en Angleterre, le même jour et à la même heure, il leur eût été aussi facile qu'en Chypre et en Espagne de susciter une guerre civile.

Avant de se déclarer si ardemment pour eux contre le prince qui eut l'art de faire consentir un pape à les détruire, il aurait fallu peut être songer un peu plus à d'autres catastrophes pareilles, tristes sans doute, mais inévitables chez les nations où le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, exerçant à part des droits dont les limites varient, se défient l'un de l'autre, se surveillent et se combattent. Le gouvernement civil des choses humaines a toujours été difficile en face des agents d'une autorité regardée comme divine : faut-il s'étonner que, souvent traité lui-même en vaincu, il en soit venu à se venger de ses défaites par de cruelles représailles? Ces vastes communautés, à peine établies, se hâtent de réunir entre leurs mains les plus sûrs instruments de puissance, la direction des âmes, le patrimoine des familles, et, comme prédestinées à la conquête du monde, ne daignent même pas dissimuler leur ambition. Les franciscains, moins de cinquante ans après celui qu'ils nomment le nouveau Messie, annoncent quelle année, quel jour, leur empire va commencer. Aussi, presque en même temps, on s'occupe déjà de la suppression de leur ordre; et quand leurs innombrables armées de flagellants effrayent l'Italie de leur mendicité menaçante, elles sont exterminées par les populations elles-mêmes. Il appartenait surtout à un prince prévoyant de ne point laisser grandir dans ses États une puissance militaire presque égale à celle de l'ordre Teutonique, déjà conquérant et bientôt maître absolu de tout le nord de l'Allemagne. Si les chevaliers du Temple, comme ceux de Saint-Jean, qui prirent Rhodes en 1310, s'étaient bornés à repousser l'islamisme, et n'avaient point couvert l'Europe de leurs châteaux forts, de leurs associations publiques ou secrètes, ils auraient vécu plus longtemps.

Et le pouvoir civil n'a pas été seul à proscrire ces congrégations qu'il croyait dangereuses : leurs chefs suprêmes, les papes, les ont condamnées. Il n'est pas jusqu'à Boniface VIII qui n'eût paru de connivence avec Philippe le Bel,

quand le roi, enhardi sans doute par les murmures toujours croissants contre les usurpations monastiques, et profitant d'un moment de réconciliation avec son rival, se fit octroyer par lui, dès l'an 1300, pour fournir aux dépenses de la guerre de Flandre, qui n'était pas une guerre sainte, de riches subsides pris sur les biens de l'ordre de Cîteaux. Le saint-siège commençait donc à défendre moins des institutions qui l'inquiétaient plus d'une fois. Trop de condescendance pour les vœux du roi de France ne suffirait point pour expliquer la part de Clément V dans ce grand coup d'autorité, qui supprimait une milice religieuse chez toutes les nations chrétiennes. D'autres papes encore après lui, Pie V, en faisant disparaître l'ordre des humiliés, qui existait depuis le XI<sup>e</sup> siècle; Clément XIV, en frappant une Société plus habile, plus opiniâtre, et qui n'a point voulu périr, ont cru qu'ils ne devaient point séparer leur intérêt de celui des couronnes, et que le pouvoir temporel n'était pas seul compromis par ces terribles auxiliaires, qui cependant n'étaient pas armés.

Quant aux cruautés exercées contre des hommes qu'il était juste d'épargner puisqu'on leur avait tout permis, elles sont odieuses sans doute; mais on ne procédait pas alors autrement dans les affaires où c'était, comme ici, l'inquisition qui jugeait. On s'imaginait, par une aberration funeste de l'intelligence, que là où il s'agissait de religion il n'y avait rien de plus légitime, de plus méritoire même, que la multiplicité et la barbarie des supplices. L'exemple de cette erreur sanguinaire venait d'être donné encore par la guerre prêchée contre les hérétiques albigeois, et on s'y conforma, quand on croyait servir une cause sainte, dans tous les partis. Nous avons vu combien de moines, surtout de l'ordre de Saint-François, furent brûlés dans le cours d'un siècle, et non pas, comme les templiers, après quatre années d'enquête. Des femmes, des béguines, montèrent sur le bûcher. Ce sont des membres du clergé, des prélats, qui ont brûlé Jeanne d'Arc. Des rois, des empereurs, abusés par l'esprit de leur temps, croyaient que ces flammes sacrilèges les rendaient populaires. Les massacres qui ont accompagné les guerres de la Réforme appartiennent à la même tradition. Tel fut le régime politique et religieux pendant plusieurs siècles.

L'influence des légistes, tant reprochée à Philippe et à ses successeurs, loin d'être pernicieuse, eut au contraire l'avan-

Boulainvilliers, Ess. sur la noblesse, p. 161.

tage de faire prévaloir des idées plus justes sur les rapports entre les délits et la répression pénale. Toutes ces cruautés, que l'on prétendait ordonnées par la loi de Dieu, disparurent lentement, mais disparurent enfin devant des lois qui n'étaient que l'œuvre des hommes. La législation romaine, qui n'avait servi que de faux prétexte aux supplices des martyrs de la foi persécutée, moins nombreux cependant que les martyrs condamnés comme hérétiques par la foi triomphante, adoucit les mœurs en éclairant les esprits. Les interprètes de ces sages lois étaient nécessairement les appuis de l'autorité séculière; et l'autorité spirituelle le savait bien, car elle en avait interdit les codes dans les bibliothèques des couvents et l'enseignement dans les universités. Mais une preuve que la justice purement humaine devait tôt ou tard l'emporter, c'est que plusieurs papes et plusieurs cardinaux, moins comme habiles canonistes que comme savants organes des lois romaines, commencent par être conseillers du parlement de Paris. Ils n'avaient donc point pensé que la justice royale fût une usurpation; car ils savaient bien à quoi tendait la politique nouvelle, et ils connaissaient l'ordonnance qui, dès la seconde année de ce règne, enjoignait aux seigneurs de choisir leurs baillis dans l'ordre des laïques, pour que, s'ils prévariquaient, on eût le droit de les juger.

Ord. des rois de Fr., t. 1, p. 316. — *Esprit des lois*, liv. xxviii, c. 43.

La perturbation dans les monnaies a surtout flétri le nom de Philippe et de ses premiers successeurs. Mais peut-être faut-il voir dans cet abus, contre lequel on fit alors plus d'une satire en latin et en langue vulgaire, une des conséquences du nouveau régime.

Le gouvernement royal, en prenant de jour en jour le caractère d'une administration, devenait plus central et coûtait plus. Les tribunaux du clergé, ceux des seigneurs, n'étaient point à la charge de l'épargne du prince : il n'en fut point ainsi du parlement. Un souverain qui se faisait obéir au même instant dans toutes les provinces, comme l'attestent la convocation des États généraux et l'affaire des templiers, ne supportait point sans embarras le fardeau que ces nouvelles dépenses faisaient peser sur son trésor. Quand le roi voulut avoir une milice à ses ordres, pour n'être plus assujéti aux caprices de ses vassaux, il fallut la solder. Beaucoup d'autres princes, dominés par les mêmes besoins, comme l'empereur Charles IV, comme Édouard III en Guienne, Henri V en Angleterre, eurent aussi recours à cette ressource

ruineuse de la dépréciation des monnaies. La cour papale d'Avignon, que l'état anarhique de l'Italie privait d'une partie de ses revenus, y suppléait plus facilement : il lui suffisait d'augmenter les tarifs des bénéfices, des commendes, des annates, ou d'inventer de nouvelles grâces à vendre, de nouveaux impôts à lever.

C'est la gloire de Louis IX, de Charles le Sage, d'avoir échappé presque seuls à ces tristes effets de l'insuffisance des contributions régulières, qui se perpétua jusqu'au jour où la longue expérience de tant de désastres fit trouver enfin la grande ressource du crédit, malgré les conciles qui avaient interdit comme usuraire tout produit de l'argent.

En l'absence de ce puissant mobile, imaginé trop tard, on a quelquefois regretté que Philippe et ceux qui l'imitèrent, au lieu de se résigner au surnom de faux monnayeurs, n'eussent pas fait partager légitimement les dépenses de l'État à la noblesse et au clergé. Mais aucun des anciens rois pouvait-il entreprendre ce grand acte de justice? Une révolution seule, et quelle révolution! a vaincu le privilège, qui n'abdique jamais.

Pour avoir le droit de condamner de si haut les opérations monétaires de Philippe et des premiers Valois, il faudrait admirer un peu moins Louis XIV, qui ne dédaigna pas de compter plus d'une fois ce genre de banqueroute et quelques autres encore au nombre de ses expédients financiers, et qui le pouvait sans scrupule, puisqu'on lui disait que les biens de tous ses sujets étaient à lui. Sous la régence qui suivit sa mort, on eut encore recours à l'altération de la valeur des monnaies, habitude invétérée des gouvernements qui, pour ne point payer leurs dettes, s'empresaient de se déclarer insolubles.

Ainsi donc, sans vouloir tout approuver dans Philippe le Bel, on peut le défendre contre quelques préventions. S'il était vrai que, dans tout son règne, il n'eût point construit d'églises, ce qui n'est point exact, puisqu'il bâtit au moins l'église des Dominicaines de Poissi, nous ne lui en ferions pas un mérite; mais sa législation, déjà presque séculière, a comme le pressentiment d'un état social plus doux et plus conforme à l'humanité. Par une ordonnance rendue au nom de saint Louis, quand l'excommunié ne se faisait pas absoudre au bout d'une année, on confisquait ses biens : cette ordonnance est révoquée par son petit-fils. Le saint roi avait

Hist. litt. de  
la Fr., t. XVI,  
p. 305.

Ord. des rois  
de Fr., t. I, p.  
52.

interdit à plusieurs reprises les guerres privées : son petit-fils renouvelle très-sagement cette interdiction. Il choisit donc avec discernement dans les lois qu'un tel nom semblait consacrer. Ce n'est pas nous qui le blâmerions aujourd'hui de n'avoir point voulu qu'on emprisonnât sur la seule demande des inquisiteurs de la foi ; d'avoir commencé à enlever aux clercs toute juridiction temporelle ; de les avoir déclarés punissables, si le crime était notoire, même après leur absolution en cour ecclésiastique ; d'avoir mis des restrictions au droit d'asile. Ce progrès des saines idées n'est pas moins sensible dans les efforts qu'il fit, dès l'année 1296, pour abolir en Languedoc les restes de la servitude.

Boulaunvilliers, Lettres sur les parlem. de Fr., t. II, p. 25-27, 128.

Ceux qui regrettent le monde féodal et s'imaginent qu'il n'y avait point alors de charges publiques, parce qu'il n'y avait point de patrie commune et que chaque fraction de l'État vivait à part, n'ont point assez d'imprécaations contre un prince dont ils détestent la mémoire : ils comptent parmi les « horreurs de son règne » la passion effrénée du luxe et des plaisirs, la corruption des mœurs. Mais on sait qu'il punit rigoureusement l'adultère des trois femmes de ses trois fils. Le luxe, qui s'accrut encore après lui malgré les malheurs publics, fut du moins combattu par la grande ordonnance où il prétend régler, en 1293, pour chaque condition, les mets, les habits, les étoffes, les meubles. S'il eut tort de croire à l'efficacité des lois somptuaires, faut-il le rendre responsable des excès qu'il voulut réprimer ?

La reine, Jeanne de Navarre, le seconda souvent, soit dans ses efforts pour mettre un frein aux folles dépenses de sa cour, soit dans l'appui qu'il accordait aux lettres. Cette protection qui, chez lui, pourrait ne sembler qu'un moyen d'attacher un grand nombre d'écrivains à sa cause, est moins suspecte dans la reine qui tint, selon Mézerai, « tout le monde en-« chaîné par les yeux, par les oreilles, par le cœur, égale-« ment belle, éloquente et généreuse. » C'est elle qui demanda à Joinville son Histoire de saint Louis ; elle fit traduire du latin le « Miroir des dames, » et fut la fondatrice du célèbre collège de Navarre, où les études littéraires, même à côté de la théologie, gardèrent toujours quelque autorité.

Philippelui-même passait pour aimer l'instruction. Son ancien précepteur Gilles de Rome, archevêque de Bourges, en lui adressant ses trois livres sur le Gouvernement des princes, composés surtout d'après la Politique d'Aristote, déclare que

c'était son royal disciple qui lui avait demandé ce recueil de préceptes sur l'art de gouverner. L'auteur, en proposant de faire lire à la table du roi des livres français, avec son propre traité, dont les versions françaises sont nombreuses, a sans doute égard à l'ignorance de quelques courtisans ; car le roi savait le latin, si l'on en croit Jean de Meun, qui avait cependant traduit par son ordre l'Art militaire de Végèce, les Lettres d'Abélard et d'Héloïse, ainsi que d'autres textes anciens ou modernes. Dans la dédicace de sa traduction de la Consolation de Boëce, qu'il lui présenta solennellement, comme en fait foi la belle miniature où on le voit à genoux, tenant des deux mains son livre doré sur tranche, il dit au roi que c'est pour lui qu'il a traduit cet ouvrage ; mais il a soin d'ajouter : « Jà soit ce que entendez bien latin. » On regrette alors qu'il ait toléré *vinum in barillis, potis, seu botellis*, et autres barbarismes d'origine française dans ses ordonnances latines.

Liv. II, part. 3, c. 20.

Montfaucon, Mon. de la Monarchie fr., t. II, p. 216, planche 40.

Il paraît qu'il entendait moins l'italien, d'après la tradition qui raconte que Dante, pendant son séjour à Paris, lui interprétait les rimes de fra Iacopo de Todi, où il n'oubliait pas sans doute les âpres satires de ce moine contre Boniface VIII. Quelle que soit la valeur d'un bruit accrédité encore en Italie, c'est du moins une preuve qu'on y est persuadé que le roi pouvait se plaire aux entretiens du poète.

Les études historiques lui furent quelque chose, le jour où il donna l'ordre, en 1305, à un de ses clercs, Pierre de Bourges, de faire un recueil des droits et des privilèges reconnus aux rois de France par les papes, même par son adversaire : c'étaient des armes pour le présent, et des leçons pour l'avenir. Le trésor des chartes, où ces actes furent déposés, avait été commencé avant lui ; mais ses lettres patentes du 27 avril 1307, qui en confiaient la garde à Pierre d'Étampes, chanoine de Sens et clerc du roi, réglèrent et affermirent cette institution.

Académie des Inscr., Mém. de div. sav., série 1<sup>re</sup>, t. I, p. 380, 381.

Les hommes qui ont beaucoup tenté doivent s'attendre au jugement sévère des autres hommes. On ne pourra nier du moins que sous ce règne la France ne fût puissante et respectée. Les nations étrangères se disputaient son alliance, et, chez les peuples de l'Orient, cet écho qui avait répété le cri glorieux des croisades n'était pas encore affaibli. Nous pouvons en juger par les lettres mongoles, conservées dans nos archives.

Atel Remusat, Nouv. Mém. de l'Acad. des Inscri., t. VII, p. 353-368.

Les chefs tartares, qui occupaient alors la Perse comme lieutenants de Gengiz, continuant de chercher des auxiliaires contre les sultans d'Égypte jusque chez les puissances chrétiennes, sans excepter le pape, s'adressent, en 1289, à Philippe le Bel; une lettre sur papier de coton, en langue mongole et en caractères oungours, débute ainsi: « Par la force « du ciel supreme, par la grâce du grand khan, parole de « moi, Argoun... Si le peuple chrétien veut concourir à l'ex- « pédition contre le pays de Misr (Égypte), il sera possible, « avec l'aide de Dieu, de prendre Orislim (Jérusalem). » On recommande ensuite l'envoyé, Mouskeril, chargé de suivre la négociation. Argoun finit par dire qu'il attendra, lui et son armée, dans la plaine de Damas. Mais le roi crut avoir mieux à faire que de se trouver au rendez-vous.

Les missionnaires ne cessaient point de dire que les chefs tartares étaient ou allaient être des princes chrétiens. C'est un de ces chefs que les franciscains de Londres n'hésitaient pas à inscrire sur leur liste des rois qui ont été frères Mineurs: *Frater Johannes, quondam rex et imperator Tartarorum.*

Monum. franciscana, Lond., 1858, p. 539.

Gr. Chron. de Fr., t. V, p. 149.

Aussi ne manque-t-on pas de raconter que les ambassadeurs du « sire de Tartarie, Gazan, » qui virent à Paris en 1303, y apportèrent à leur tour quelques promesses de conversion. Deux ans après, Kodabendeh, regardé comme fils d'une mère chrétienne, renouvelle, dit-on, les mêmes offres pour prix de l'alliance. Une lettre qui n'en parle pas, écrite en mongol, et semblable pour le papier et les caractères à celle d'Argoun, débute en ces termes: « Parole de moi, « Oeldjaitou sultan, à Iridfarans sultan, et autres sultans du « peuple Firankout. » *Oeldjaitou* est un des noms de Kodabendeh, le prince mongol; *Iridfarans* est le roi de France. Après s'être prévalu des relations amicales de sa famille avec le peuple chrétien, le sultan dit qu'il se propose de les accroître encore, maintenant surtout, ajoute-t-il, que la mésintelligence semée entre nos princes par des malintentionnés a été dissipée par la volonté du ciel, et que « nous nous sommes « accordés et avons fait la paix ensemble, comme des frères « aînés et cadets, depuis le pays de Angkias, où le soleil se « lève, jusqu'aux lieux où il se couche, et à l'Oulons du « Koundalan, sur le lac de Talou... J'envoie donc deux mes- « sagers, Mamlakh et Touman, qui expliqueront de vive voix « mes intentions, ayant appris avec plaisir que les guerres ont « cessé entre les sultans des Firankout; car la paix est une

« bonne chose, etc. » On n'a pas non plus la trace d'aucune réponse à cette lettre, remise par les ambassadeurs deux ans après leur départ. Il y avait déjà longtemps que le démêlé entre le roi et le pape était commencé.

En Occident, en Italie même, on se fait une haute idée du roi de France. Lorsque Jean Villani l'appelle *Filippo il Grande*, lui qui avait visité le royaume quelque temps après la mort du prince, et qui se montre aussi peu indulgent pour nos rois que pour les papes du parti français, il est l'organe fidèle de l'opinion de son pays et de celle que professaient en France un petit nombre de bons juges.

Cronica, liv.  
ix, c. 131.

Philippe ne pouvait être aimé de la noblesse, dont il avait combattu les privilèges, ni du clergé, dont il n'avait pas accepté la toute-puissance, ni même du tiers état, qu'il fit entrer enfin dans les conseils de la nation, mais qui ne comprenait pas encore quelles charges lui imposait un régime où il allait être quelque chose. Si trop de confiance dans les passions contemporaines a persisté à l'accuser pendant quatre siècles, l'histoire, aujourd'hui du moins, devrait être juste pour lui.

Sous le jeune roi qui eut à poursuivre cette grande tâche, Louis Hutin, éclate la réaction féodale contre l'unité française qui commençait à se former. Mais en vain les barons revendiquent leur indépendance, et les provinces, leur isolement : le génie du dernier règne n'est point vaincu. Les conseillers du père veillent sur le gouvernement du fils et sur l'avenir de la France ; l'émancipation continue, et un langage nouveau se fait entendre, au nom de la royauté, jusque dans les rangs les plus humbles. Ce langage est celui de l'ordonnance pour l'affranchissement des serfs du domaine royal : « Comme, selon le droiet de nature, chacun doit  
« naistre franc, et... moult de personnes de nostre commun  
« pueple sont enchénes en lien de servitudes ; nous, consi-  
« derants que nostre royaume est diet et nommé le royaume  
« des Francs, et voulants que la chose en verité soit accor-  
« dant au nom... par deliberation de nostre grant Conseil  
« avons ordené et ordenons que generaument par tout nostre  
« royaume, de tant comme il puet appartenir à nous et à  
« nos successeurs, telles servitudes soient ramenées à fran-  
« chise, et à tous... franchise soit donnée o bonnes et con-  
« venables conditions. »

Louis Hutin.  
1314-1316.

Ordonn. des  
rois de Fr., t.  
I, p. 583.

Le nouvel esprit d'où viennent ces pensées, et qui vient

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

lui-même de la culture des lettres, se manifeste de plus en plus. Louis ne fait ici que redire, en 1315, ce que son père avait déjà proclamé en 1311, « que toute creature humaine « doit être franche par droict naturel, » et ce que son frère Philippe le Long devait répéter mot à mot en 1318. Cette leçon d'égalité qu'une famille royale ne cessait d'inculquer à ses peuples, aux gens de poesté, aux mainmortables, avait le tort d'être gâtée par des mesures fiscales, qui les empêchèrent de l'accueillir alors avec le même empressement que si elle ne leur eût pas été vendue ; mais ils s'en souvinrent plus tard, et elle ne fut point perdue pour eux.

Le roi lui-même savait repousser les prétentions de la noblesse, obstinée à défendre ses anciens privilèges et à en réclamer de nouveaux. Suivant un trouvère contemporain, qui parle de tout dans ses contes entrecoupés d'homélies, les gentilshommes de Champagne, pour se dédommager d'avoir à payer, en certains cas, soixante livres d'amende, tandis qu'un même délit ne coûtait aux bourgeois que soixante sous, vinrent un jour demander à Louis Hutin de ne payer aussi que ces soixante livres pour le meurtre d'un bourgeois. « Oui, « dit le roi, mais à condition que pour soixante sous un bourgeois pourra se défaire d'un gentilhomme. »

Des conseils rimés, *Avisemens pour le roi Loys*, sont adressés à ce même prince par un poète parisien, Gellroi, qui fit aussi des vers pour le petit roi Jean, mort en 1316, cinq jours après sa naissance, et pour Philippe le Long, qu'il engagea fort prudemment à ne pas aliéner les terres de son domaine, comme on le fit bientôt pour le malheur du pays.

Sous ces trois frères, qui règnent peu de temps, mais qui s'honorent en restant fidèles à la mémoire de leur père, on persiste à consulter « la clergie laïque, » dont l'influence fait chaque jour des progrès. Si Louis eût vécu plus longtemps, peut-être se fût-il rendu vraiment digne du plus beau présent littéraire qui pût être fait à un prince. Le vieux sire de Joinville, selon les meilleures copies de son Histoire de saint Louis, l'écrivit ou la fit écrire sous sa dictée, à la demande de la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, et l'adressa, vers l'an 1309, au prince Louis, leur fils, alors roi de Navarre et comte de Champagne, arrière-petit-fils de saint Louis. Dans la bibliothèque de Charles V, outre un exemplaire de cette Vie avec le nom de l'auteur, il y avait plusieurs exemplaires anonymes de la Vie du même prince, la

Ibid., t. XII,  
p. 387.Ibid., t. I, p.  
653.Renart con-  
tefaict, ms.  
69857.P. Paris, Mss.  
fr., t. I, p. 326,  
330.Rec. des hi-  
stor. de la Fr.,  
t. XX, p. XLII,  
190.Inventaire de  
G. Malet, n. 77.  
Nos 107, 144,  
157, 1097.

plupart richement reliés. Un de ceux-ci (n. 107) se trouvait entre les mains du roi, quand fut rédigé le Catalogue, où on lit cette note : « Le Roy l'a devers soy. » Nous aimerions à croire que c'était le livre de Joinville, et l'exemplaire de présent.

Philippe le Long, succédant à son frère, quoique ce frère eût une fille, consacra ainsi pour la France le principe de la transmission de la couronne dans la ligne masculine, et rend par là, dans la courte durée de son règne, un plus grand service au pays que s'il lui eût donné une province, et qu'il eût laissé lui-même une réputation de courage ou de génie.

Dans cette question toute politique, on ne dédaigna pas l'appui du corps chargé d'instruire et de former les nouvelles générations, et à qui l'on supposait déjà quelque pouvoir sur l'opinion publique. Non content d'avoir reçu le serment de fidélité des nobles, des prélats, des bourgeois de Paris, le roi crut voir une garantie à ce serment dans l'approbation unanime des maîtres de l'université.

Les traditions de l'avant-dernier règne sont maintenues. Dans le parlement, on assure la pluralité des voix aux conseillers laïques; et lorsqu'il s'agit des juges temporaires, on continue d'exclure ceux que leur gouvernement spirituel doit occuper tout entiers : le roi ne garde que les prélats qui font partie de son Conseil.

Philippe V, qui paraît avoir eu quelque mérite personnel, et dont le règne fut assez calme au dedans et au dehors, était à la veille, quand il mourut, de faire un grand pas de plus dans la voie de l'unité; car les ordres étaient déjà prêts pour établir dans tout le royaume l'uniformité des mesures et des monnaies, progrès important, qui fut ajourné pour plusieurs siècles par la nouvelle résistance féodale sous les Valois et par les malheurs publics.

Lorsque ce prince, que Villani appelle *uomo dolce e di bona vita*, n'était que comte de Poitiers, il avait des maîtres d'hôtel, des chambellans, des écuyers qui sont comptés parmi les poètes provençaux; et on ajoute même qu'il faisait des vers comme eux.

Il paraît que c'est sa femme, Jeanne de Bourgogne, fondatrice du collège de Bourgogne à Paris, morte à Roye en 1329, qui engagea Philippe de Vitri, depuis évêque de Meaux, à faire pour elle sa traduction rimée et moralisée des *Métamorphoses* d'Ovide, dont un riche exemplaire porte la si-

PHILIPPE LE LONG.  
1316-1322.

Ordonn. des  
rois de Fr., t. I,  
p. 702.

Liv. IX, c.  
131.

Hist. univ.  
par., t. IV, p.  
985.

gnature de Jehan, duc de Berri, un des frères de Charles le Sage.

Catal. gen. des mss. de France (Arques), t. II, p. 307, n. 742. — Ed. de Girart de Rossillon, par M. Mignard, Dijon, 1858, p. xiiij.

Une note qui accompagne un des manuscrits du poëme français de Girart de Rossillon, affirme qu'il fut aussi dédié à Jeanne de Bourgogne, et donne même à entendre que la dédicace est de l'an 1316, quoiqu'elle puisse être de quelques années plus tard. Le prologue de l'ouvrage a été remanié, comme le sont ordinairement ces prologues, qui changent à chaque nouvelle rédaction; mais les vers où le poëte prie la reine Jeanne, Eudes, duc de Bourgogne, et Robert, comte de Tonnerre, de prendre sous leur garde l'église de Ponthières, où repose le corps de Girart, s'accordent avec l'opinion qu'il s'agit bien de cette reine, amie des lettres.

Archives de Joursanvault, t. I, p. 147, n. 859.

Un *vidimus* de l'an 1320, qui doit être à peu près aussi ancien que l'acte original, confirme la pension accordée par les ambassadeurs de Philippe le Long en Navarre au médecin Barthélemi de Pistoie, pour services publics: les ambassadeurs s'expriment en langage navarrais; la confirmation est en latin.

Collect. ampliss., t. I, col. 1492.

Les enfants de ce roi, qui eut un fils mort jeune et quatre filles, paraissent n'avoir point manqué d'éducation. Sa quatrième fille, Blanche, entrée comme religieuse à Longchamp en 1337, écrivait, trois ans après, aux moines de Saint-Laurent de Liège une lettre, que nous transcrivons d'après une copie de l'autographe: « De par suor Blanche  
« de Franche. Chiers peres en Dieu, savoir vous fai ke le  
« fust de la sainte vraie crois, ke je vous envoyai par maistre  
« Gautier nostre confessour, est dou fust ke nostre très chiers  
« signour et peres monsignour le roi Phelippe, que Dieu  
« asouille, nous donnat, et le prist en la sainte vraie crois ki  
« est à Paris en la Chapelle nostres signours les rois de France.  
« Et s'il en a point de vraie ou monde, nous tenons ke celle  
« de ladite Chapelle le soit; car c'est chose mout esproveie,  
« si comme chacun sect. Chiers peres, nostre Sire soit garde  
« de vous. »

CHARLES LE BEL.  
1322-1328.

Des trois fils de Philippe le Bel, Louis Hutin mourut à vingt-sept ans; Philippe le Long, à vingt-huit; le dernier, Charles le Bel, à trente-quatre. Leur gouvernement, bien que trop soumis d'abord à leur oncle, Charles de Valois, ne dément pas celui de leur père. Le troisième frère, comme les deux autres, s'applique à réprimer les entreprises de la noblesse. « Les  
« grands exemples, disait-il, sont les plus nécessaires; » et il en fit un aux dépens de Jourdain de l'Isle, seigneur de

Casaubon, un des barons de la Gascogne, neveu, disait-on, par sa femme, du pape Jean XXII. On ajoute que le lendemain du 7 mai 1323, où, par sentence du parlement de Paris, ce baron fut pendu au gibet de Montfaucou, le curé de Saint-Merri, dans une lettre latine au pape, conservée sans doute comme un modèle de naïveté épistolaire, s'exprimait à peu près ainsi : « Père très-saint, dès que je sus que le mari de votre « nièce allait être pendu, j'assemblai mon chapitre, et je re- « présentai qu'il convenait de profiter de cette occasion pour « témoigner à votre Sainteté notre tendre attachement et « notre profonde vénération. A peine votre neveu était-il « pendu que nous allâmes, avec grand luminaire, le prendre « à la potence, et nous le fîmes porter dans notre église, où « nous l'avons enterré honorablement et gratis. Père saint, « nous vous demandons comme toujours votre paternelle « bénédiction. J. THOMAS, chevecier. »

Art de vérif.  
les dates, t. I, p.  
593.

On sait peu quel fut le caractère de Charles IV, et encore moins quelle put être la portée de son esprit. Il n'arrête point les révolutions monétaires, s'épuise en expédients financiers, gêne le commerce ; et lorsqu'il rencontre un autre genre de difficultés, lorsque l'empereur Andronic l'ancien prétend négocier avec lui pour réconcilier les deux Églises, il est fort douteux que le roi ou sa cour aient eu jamais assez d'adresse pour se tirer de ces projets d'union, où les Grecs ne cherchaient qu'un moyen d'acheter par des promesses spécieuses les secours de l'Occident.

S'il est vrai que dès l'an 1324, pendant le voyage du roi en Languedoc, sept troubadours de Toulouse eussent offert à l'auteur du meilleur poème, avec une violette d'or, le titre de maître en gaie science, nous ne voyons pas que Charles le Bel eût fait beaucoup d'attention à ce concours, fort antérieur à la date qu'on regarde comme celle de l'institution régulière des jeux floraux.

Parmi les épigrammes qui se sont conservées, au grand mécontentement des annalistes ecclésiastiques, contre l'annulation, obtenue en cour de Rome par le roi, de son premier mariage avec Blanche de Bourgogne, fille de sa prétendue marraine, on a remarqué la plaisanterie sur un certain Billevert, chargé de la négociation, et qui n'y avait pas perdu son temps, puisqu'il lui avait été permis d'épouser sa double commère, tandis que pour simple soupçon de compérage le pape annulait le mariage du roi.

Rinaldi, An-  
nal. eccles. ann.  
1322, n. 28, t.  
V, p. 192.

Invent. de G.  
Malet, n. 14.

P. Paris, Mss.  
fr., t. VII, p.  
337.

Invent., n.  
87. — Mss. fr.,  
t. II, p. 291; t.  
IV, p. 79.

PHILIPPE DE VALOIS.  
1328-1350.

La troisième femme de Charles, Jeanne d'Évreux, avait fait écrire et peindre une Bible, « historiée toute à ymages et « toute figurée, » un des ornements de la librairie royale du Louvre. La même reine paraît avoir encouragé aussi l'auteur du *Doctrinal aux simples gens*, à en juger par cette note qui termine une des copies de l'ouvrage : « Explicit le *Doctrinal* « aus simples gens, envoyé à Paris par la royne Blanche « Jehanne d'Évreus. Et donne le pape .iiii. xx. jours de « pardon à ceulz qui prieront pour elle. » On a le catalogue de ses livres, où elle écrivit quelquefois son nom, et dont plusieurs furent depuis signés du roi Jehan.

Ici, comme disent les *Grandes Chroniques*, « toute la lignée du roi Philippe le Bel, en moins de treize ans, fut « défaillie et amortie; dont ce fut très grant damage. »

Le fondateur d'une nouvelle race royale qui a laissé dans notre histoire des traces brillantes et des souvenirs tragiques, française par sa valeur et par les accroissements dont elle a enrichi le territoire, presque italienne par son penchant pour le luxe et les arts, Philippe de Valois, en 1328, ouvre cette longue alternative de qualités et de défauts, de sages combinaisons et de vains caprices, dont cette famille a rempli nos annales pendant près de trois siècles.

Les Flamands, dans leurs mauvais vers contre Philippe, l'appellent le roi « trouvé. » Son rival Édouard eût été aussi un roi d'aventure. La décision prise à la mort de Louis Hutin était déjà d'un heureux exemple dans cette question.

On écrivit beaucoup alors sur l'ordre de succession à la couronne. Les docteurs en droit canonique et en droit civil furent les uns pour le neveu de Philippe IV; les autres, pour le fils d'Isabelle, reine d'Angleterre, sœur du feu roi. Tous ces ouvrages, stériles pour la gloire des lettres, ne l'ont pas été pour l'intérêt du pays, puisqu'ils ont contribué à fixer un principe utile à la France.

C'est un bien triste tableau que celui que nous laisse de ce premier règne des Valois la troisième continuation des *Chroniques latines* de l'abbaye de Saint-Denis. Après avoir accumulé, au sujet de la grande peste de l'an 1348, de douloureuses lamentations sur la perversité des hommes, qui, devenus plus riches alors par la multiplicité des héritages, n'en sont, dit-il, que plus avides, plus insatiables, plus enclins aux procès et aux querelles; sur l'altération et le fréquent changement des monnaies; sur le prix exorbitant

de toutes choses et l'affaiblissement de la charité, le chroniqueur arrive à ces autres plaintes, qu'on ne lit pas dans la rédaction française : « Depuis lors, abondèrent de toutes parts les péchés et l'ignorance ; car on ne trouvait que bien peu de gens qui eussent du savoir, ou qui voulussent, dans les villes, les campagnes et les châteaux, enseigner aux enfants la grammaire. »

Le nouveau roi lui-même passait pour être assez ignorant ; c'est du moins un reproche que Pétrarque ne lui épargne pas. Mais on jugera peut-être, d'après quelques traits intéressants pour nous, que si ce prince avait peu profité des leçons de son précepteur Guillaume de Trie, mort archevêque de Reims en 1334, il n'était cependant ni sans esprit ni sans habileté.

Bien que soutenu dans sa courte régence, et bientôt dans son pouvoir royal, par la faction chevaleresque des seigneurs, dont les Valois, depuis l'an 1315, avaient été eux-mêmes les partisans dévoués, Philippe VI n'en est pas moins fidèle, dans ses rapports avec l'Église, aux traditions de Philippe le Bel et de ses trois fils.

Dès le premier mois de son gouvernement, le 25 février 1328, même avant d'être sacré à Reims, il renouvelle un ordre dont l'exécution rencontrait sans cesse des obstacles : « Dès ores en avant nuls clers ne sera prevost, ne sergent, ne ne tenra office royal où il conviegne exercer jurisdiction temporelle. » Puis, s'adressant aux baillis : « Et les clers, se aucuns en y a ès diz offices ou prevostez, oste les, et en lieu d'eux, y met autres convenables pour les exercer. »

En 1329, à Vincennes, devant le roi, de longs débats entre l'archevêque de Sens et l'évêque d'Autun, pour l'Église, et l'avocat général Pierre de Cugnères, pour les droits de la couronne, assurent du moins la conquête de l'appel comme d'abus.

Au mois de juillet de l'année suivante, le roi fait une visite à la cour d'Avignon ; et le 1<sup>er</sup> novembre, dans tout le royaume, à la même heure, « du mandement du saint-père, » Jean XXII, tous les frères hospitaliers du Haut-pas, convaincus d'abuser des indulgences apostoliques et de s'arroger, dans leurs *vidimus*, au delà de ce que leur accordaient les bulles, sont enfermés dans les prisons épiscopales, et tous leurs biens saisis. On a fait beaucoup moins de bruit de cette affaire que de celle des templiers.

Ordonn. des  
rois de Fr., t.  
II, p. 26.

Gr. Chron.,  
t. V, p. 340.—  
Lebeuf, Dioc.  
de Paris, t. I,  
p. 245.— Jail-  
lot, Rech. sur  
P., Q. S.-Be-  
noît, p. 136.  
—Nouv. Diplo-  
matique, t. VI,  
p. 192.

Trois ans après, Gérard Odon, le général des frères Mineurs, traversant Paris sous prétexte d'aller, pour le même pape, négocier la paix entre l'Angleterre et l'Écosse, faillit allumer en France une guerre théologique, en essayant de propager l'opinion, prêchée depuis quelque temps par le pape lui-même, sur l'intervalle qui devait s'écouler, selon lui, entre la mort des prédestinés et le moment où leur âme verrait Dieu. Comme on ne voulait pas à Paris de cet ajournement et qu'une émeute allait éclater, le roi ordonne au général franciscain de venir à Vincennes discuter devant lui cette doctrine : des théologiens devaient prononcer. La doctrine ayant été taxée d'hérésie par l'assemblée, le roi dit au négociateur que s'il ne se rétractait, il allait être brûlé comme parain, et que si le pape soutenait cela, le pape était hérétique. D'autres prétendent même que « le roi manda lors au « pape Jean XXII qu'il se revocast, ou qu'il le feroit ardre. » Ceux qui, pour admettre cette sentence comminatoire, s'autorisent du témoignage de Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, n'avaient certainement pas vu la lettre; mais ils ne la jugeaient pas invraisemblable. Boniface VIII n'avait-il pas été accusé d'hérésie, et même d'incrédulité?

Il paraît que dans l'ancienne France, où les esprits étaient vivement agités par ces disputes, on s'occupait fort de l'étrange spectacle d'un pape condamné par une espèce de concile à Vincennes. C'est un souvenir que nous retrouvons plusieurs fois chez les écrivains de ce temps, et qui atteste soit l'âpreté des controverses entre les deux pouvoirs, soit l'idée qu'on se faisait des sentiments du roi.

Un conteur italien, ser Giovanni Fiorentino, l'auteur du *Pecorone*, s'est imaginé de faire de ce grand épisode historique une de ses nouvelles, la seconde de sa vingtième journée, où il copie mot pour mot Villani; et le conteur a été copié à son tour par les historiens, qui n'ont peut-être pas assez vu combien on était heureux en Italie de se moquer d'un pape français. Ils se gardent cependant d'ajouter, comme ser Giovanni, que le saint-père eut peur, et que c'est pour cela qu'il ne refusa jamais rien au roi de France.

Le roi va lui-même, en 1336, accompagné de son fils Jean, s'entretenir avec Benoît XII, à la cour d'Avignon. Il doit avoir été pressant dans ses exigences; car Benoît ne put les écarter qu'en parlant du salut de son âme. On obtenait beaucoup de ces pieux pontifes, véritables otages de la

France, par des promesses de croisades. Philippe en avait obtenu par là, dès l'an 1332, les décimes de tous les revenus du clergé pendant six ans : il ne partit pas pour la terre sainte, mais il garda les décimes.

Sans doute il eût mieux fait de profiter de son crédit à la cour pontificale pour l'engager à tempérer les rigueurs que les inquisiteurs de la foi continuaient d'exercer dans tout le pays. Mais Philippe le Bel lui-même n'avait pas osé toucher à cette prétendue justice ; et Philippe de Valois, que Jean XXII avait félicité de lire assidûment la sainte Bible, et qui voulait paraître aux yeux des peuples un imitateur de saint Louis, ménageait le pouvoir qui avait consacré le nom d'un roi de France. Ainsi, non content d'avoir, en 1329, approuvé les dispositions vraiment sévères d'un inquisiteur de Carcassonne, et ordonné aux ducs, comtes, barons, sénéchaux, baillis et autres officiers royaux d'obéir aux inquisiteurs et à leurs commissaires et de faire exécuter leurs sentences, il veut, en 1340, que son lieutenant et capitaine général « ez « parties de toute la Langue d'oc, » Louis de Poitiers, comte de Valentinois, le jour de son entrée à Toulouse, après être descendu de cheval devant la porte fermée, à genoux, tête nue, jure entre les mains de l'inquisiteur, sur les évangiles, de conserver les privilèges de l'inquisition. Comme on sait quels étaient ces cruels privilèges, on jugera qu'il eût été préférable que le roi, sans menacer l'ambassadeur du pape ou le pape lui-même de le faire « ardre, » défendit aux inquisiteurs toulousains ou autres de faire « ardre » ses sujets.

Nous reconnaissons mieux l'esprit français dans le fait suivant, qui nous révèle, entre les deux rois des deux nations rivales, une sorte de défi littéraire et poétique. Édouard III avait annoncé, à dater de l'an 1344, au château de Windsor, une fête annuelle de la table ronde, pour laquelle il promettait des sauf-conduits, et où devaient être représentés, selon l'usage du temps, par des chevaliers de sa cour, les principaux personnages de la cour d'Artus. Philippe, averti de cette fête, eut soin, dit-on, d'en annoncer une toute semblable dans Paris ; et celle de Windsor perdit aussitôt une partie de son éclat. On ajoute que, pour se consoler, Édouard imagina l'ordre de la Jarretière, mais qu'il n'en conserva pas moins un nouveau ressentiment contre cet adversaire qui venait lui disputer la victoire jusque dans ses plaisirs chevaleresques.

Ordonn. des  
rois de Fr., t.  
II, p. 40.

D. Vaissete,  
Hist. de Langue-  
doc, t. IV, p.  
234 ; preuves,  
p. 26.

Walter Scott,  
Ess. sur la che-  
valerie, c. 2.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXIII,  
p. 472.

Il serait difficile de refuser au rival d'Édouard quelque adresse politique dans la manière dont il procède pour assurer à la France l'accession du Dauphiné, cette route de l'Italie, et pour fixer enfin la volonté du plus indécis des princes, le Dauphin de Viennois, Humbert II, qui, ne sachant quel successeur choisir depuis la mort de son unique héritier, consent à un premier octroi de ses domaines à la France en 1343, à un second en 1349, malgré le désastre de Créci, et, devenu frère Prêcheur dès le lendemain de son abdication, joint ensuite au titre d'évêque celui de patriarche d'Alexandrie. L'influence du pape Clément VI, l'appât des subsides qui devaient aider le nouveau moine à payer ses dettes, le talent du chancelier Guillaume Flotte et de l'avocat général Pierre de Cugnères, tout fut employé pour le succès, jusqu'à une certaine dextérité de langage dans l'entrevue du roi de France avec celui dont il convoitait les Etats. « Mon oncle, » lui dit-il affectueusement, prenez, prenez, et ne vous opposez pas à ce que je veux. » Humbert n'était point l'oncle de Philippe de Valois; il n'était que son cousin.

Albert. Ar-  
gentin. ap. Ur-  
stisii Hist., part.  
2; p. 130.

A cette conquête pacifique le roi, en 1348, joint celle de la seigneurie de Montpellier, que lui vend le roi de Majorque, et qui ouvre à la France les Pyrénées, comme l'autre lui avait ouvert les Alpes.

Pendant la peste noire, nous voyons Philippe résister au fanatisme qui s'était emparé de toutes les nations voisines, et interdire l'entrée du royaume à ces troupes errantes de flagellants qui, sous prétexte de fléchir la colère divine, répandaient au loin la contagion.

Avant les premières atteintes de la funeste guerre suscitée par Édouard et de cet autre fléau qui ravagea la France et le monde, le chef de la branche des Valois s'honore par la loyauté de ses efforts pour revenir à la monnaie régulière de saint Louis, et par les bienfaits d'une administration vigilante, où le royaume, « gras, plein et dru, » profite si bien d'une longue paix, que des calculs, dont quelques éléments d'ailleurs paraissent douteux, ont fait supposer que la France d'alors était au moins aussi peuplée que celle d'aujourd'hui. Et même quand arrive la mauvaise fortune, aidée de la trahison, il faut savoir gré au vaincu de sa fermeté, de sa prévoyance, et du soin qu'il prend de confier à un des hommes les plus estimés de sa cour, au sire de Moreuil, l'éducation de son fils aîné : « Si voulons que vous vous ordenez tantost pour y venir, et

Froissart, l.  
1. part. 1, c.  
60.

Dureau de la  
Malle, Nouv.  
Mém. de l'Acad.  
des Inscr., t.  
XIV, p. 36-53.

D'Achery,  
Spicileg., t. X,

« pour y estre d'ores en avant continuellement ; car il est  
 « temps que ceux qui sont ordenez pour y estre y soient ; et si  
 « est miex vostre honeur de le faire maintenant qu'il ne seroit  
 « quant nous serons plus avant en la guerre... Si nous semble  
 « que vostre honeur y est non pas gardée seulement, mès  
 « accrue, etc. »

p. 653.— Chois-  
 sy, Hist. de Phi-  
 lippe de Valois,  
 p. 11.

On mit en vers quelques actions de ce règne, qui com-  
 mença par des victoires et finit par d'affreux revers. Ainsi fut  
 célébrée en 1328 la bataille de Cassel ; et cette « ryme, bien  
 « escripte et ystoriée, » qui se trouvait dans la tour du Lou-  
 vre, fut remise, le 13 novembre 1392, à la reine Isabeau de  
 Bavière.

Invent. de G.  
 Malet, n. 437.

Une traduction française du Miroir historial de Vincent  
 de Beauvais fut faite pour la reine Jeanne de Bourgogne par  
 Jean de Vignay, un de ces hospitaliers du Haut-pas qui  
 venaient d'être sévèrement traités : c'est, d'après le temps  
 où a vécu le traducteur, Jeanne, fille de Robert II, duc de  
 Bourgogne, morte en 1348, première femme de Philippe de  
 Valois. Le même traducteur fit alors, pour le jeune duc de  
 Normandie qui fut depuis le roi Jean, une version ou plutôt  
 une paraphrase du Jeu des Échecs moralisé, tout à fait pro-  
 pre, selon lui, à intéresser un prince dont il connaît le pen-  
 chant pour les « choses prouffitables et honnestes qui ten-  
 « dent à l'informacion des bonnes meurs. »

Ms. 7390,  
 art. 4.

L'oncle des trois précédents rois, un prince dont les des-  
 cendants allaient régner, Charles de Valois, avait protégé  
 les poètes : Girart d'Amiens, auteur du roman de *Kanor*,  
 rima pour lui l'histoire de Charlemagne. La comtesse de  
 Valois, Marguerite d'Anjou, la première des trois femmes de  
 Charles, morte en 1299, avait accepté la dédicace d'une Vie  
 de sainte Geneviève, rimée par le genovéfain Renaut, qui fit  
 un traité de la poésie française.

Hist. litt. de  
 la Fr., t. XXIII,  
 p. 797.  
 Millin, Antiq.  
 nat., t. V, n.  
 60, p. 6. — V.  
 Gall. christia-  
 na, t. VII, col.  
 748.

On rimait sur tous les sujets : le jeune comte de Flandre,  
 Louis de Marle, ayant cherché un asile en France pour ne  
 pas épouser la fille du roi d'Angleterre, les Parisiens se ven-  
 gèrent de Créci en s'amusant de cette aventure, et ils en  
 firent une chanson. Mais nous ne voyons pas que, depuis les  
 vers sur la victoire de Cassel, le nom du roi Philippe se  
 trouve mêlé à ces divers essais poétiques.

Guill. de Nan-  
 gis, 1347, t. II,  
 p. 209.

A un roi malheureux succède un roi plus malheureux en-  
 core ; à la « dolente » bataille de Créci, comme on parlait  
 alors, celle de Poitiers. Nous retrouverons, dans les monu-

JEAN LE BON.  
 1350-1364.

ments littéraires du temps, comme l'écho de ces grands désastres. Jean, que ses nombreux défauts et quelques actes de colère et de violence n'empêchèrent point d'être surnommé le Bon, était peut-être plus aimé que son père, à qui l'on reprochait de la jactance et de l'orgueil. Il semble du moins qu'après le nouvel échec de la chevalerie française, la douleur publique fut encore plus vive qu'elle ne l'avait été dix ans auparavant, et que l'on compatit davantage à l'humiliation du roi vaincu.

Depuis le 19 septembre 1356 et pendant les années suivantes, il y a de nombreux écrits sur ce jour funeste. Les archives de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Paris ont plus d'un témoignage de la surprise et de la consternation de tous, quand le bruit se répandit que le roi de France était prisonnier.

On y a trouvé d'abord une lettre latine fort pathétique, écrite d'Avignon, le 11 octobre, par le pape Innocent VI (Étienne d'Albert) à l'empereur Charles IV : « Mon très-  
« cher fils, lui disait-il, une si grande amertume a rempli  
« mon cœur, une si poignante douleur l'a déchiré, à la nou-  
« velle de l'événement sinistre qui frappe mon très-cher fils  
« en J.-C., Jean, l'illustre roi de France, nouvelle qui vous  
« sera certainement parvenue avant la réception de cette  
« lettre, qu'il m'a semblé que ma vertu, ma force, tous mes  
« sens, m'abandonnaient à la fois. Il faudrait être dépourvu  
« de raison, de pitié, d'humanité, pour ne point fondre en lar-  
« mes, pour ne point laisser échapper les plus tristes accents,  
« pour ne pas éclater en gémissements, en pleurs, en la-  
« mentations, en sanglots, à l'aspect de tout ce sang chrétien  
« répandu par les plus nobles peuples, de cette ruine des  
« familles fidèles, de ces dangers pour les âmes... Nous n'es-  
« perons qu'en celui qui commande à la mer et aux vents, et  
« dont un seul signe apaise les tempêtes : qu'il vous inspire  
« la pieuse pensée et vous accorde l'honneur suprême de  
« secourir les nations chrétiennes dans leur désolation et les  
« âmes dans leurs périls. Cette gloire vous est réservée, à  
« vous que des liens de famille unissent aux deux partis, et  
« que de plus prochains rapports avec l'un des deux n'em-  
« pêcheront pas de peser équitablement l'une et l'autre cause,  
« et de faire prévaloir la justice sur la parenté. Vous aurez  
« d'utiles coopérateurs pour cette bonne œuvre dans notre  
« vénérable frère Talleyrand, évêque d'Albano, et dans notre

« cher fils Nicolas, cardinal prêtre du titre de Saint-Vital,  
« nonce du siège apostolique. Notre cher fils Androin, abbé  
« de Cluni, porteur des présentes lettres, exposera de vive  
« voix à votre Clémence nos intentions. »

Une assez longue pièce en prose latine sur ce grand desastre a pour titre : *Argumentum tragicum de miserabili statu regni Franciæ*, ou *Tragœdia super captione regis Franciæ Johannis*. L'auteur, fr. *Franciscus de Monte Belino*, ord. *beati Benedicti*, peut-être de Montblin, en Brie, avait été déjà cité comme un des interprètes des prophéties d'Hildegarde ; mais son Discours, organe du sentiment national, devra faire distinguer l'auteur dans le petit nombre de ceux qui, s'affranchissant peu à peu des entraves de la scolastique, s'essayaient à retrouver le genre oratoire de l'antiquité. Leur rhétorique, fort inexpérimentée, laisse trop voir l'artifice, et les premiers essais de leur éloquence, comme les derniers efforts de celle des anciens, sentent la déclamation. Avec toutes ces imperfections presque inévitables, on n'en aime pas moins à les voir, lorsqu'ils sont dominés par quelque mouvement naturel de l'âme, sortir de la voie étroite où les enfermait la controverse, pour prendre une allure plus libre et plus sincère.

L'orateur bénédictin commence à peu près ainsi le Discours où il déplore les malheurs de la France : « Si le courage du roi à combattre avait été égalé par la constance  
« de l'homme d'armes à garder son rang, la majesté royale  
« n'offrirait point ce tragique spectacle, ni la jactance militaire cette occasion de satire, ni l'abaissement de la noble  
« France un tel sujet de risée pour les autres peuples. Maintenant la chevalerie française dégénérée nous livre en mo-  
« querie à toute la terre : comment ne pas rire, en effet, de  
« cette orgueilleuse nation dont la raillerie n'épargnait  
« personne, et qui est assez lâche aujourd'hui pour abandonner son roi, quand il défend seul, au milieu du  
« royaume, la paix et la liberté du royaume même, et pour  
« laisser une poignée d'ennemis l'emmener prisonnier, à  
« travers ses provinces, sur une terre séparée du reste du  
« monde? »

En accusant l'armée d'avoir eu moins de courage que son roi, l'auteur est impartial dans ses reproches : « J'entends  
« tous les jours le peuple crier contre les nobles, qu'il traite  
« de lièvres fugitifs, de faufarons timides, de vils désér-

Lebeuf, Dissertat., t. III, p. 395, 428. — La Curne Ste-Palaye, Notices des mss. d'Italie, t. IV, notice 2155.

« teurs, comme si le peuple lui-même ne s'était pas trouvé  
 « en face de l'ennemi. Mais puisque les nobles et le peuple  
 « savent fuir et ne savent pas vaincre, je dirai : Pourquoi  
 « la fuite, et non la victoire ? C'est qu'il n'y a qu'un seul re-  
 « mède contre la fuite et une seule garantie de la victoire : la  
 « discipline militaire sévèrement établie et rigoureusement  
 « observée. »

Partout se montre une admiration affectueuse pour ce prince imprudent et brave : « Vous voyez la fermeté du  
 « roi, qui n'a pas craint de mourir. N'a-t-il pas rangé l'ar-  
 « mée, animé les troupes, tiré l'épée, marché en avant ? Il  
 « l'a fait. A-t-il ensuite donné l'exemple de fuir, jeté son  
 « bouclier, présenté à l'ennemi la garde de son épée ? Il ne  
 « l'a pas fait. Ainsi donc il ne refusait pas de mourir ; mais  
 « l'ennemi a cru, malheureuse France, que ton roi pris lui  
 « vaudrait un plus beau triomphe que ton roi mort ; et ton  
 « roi a été pris pour sa gloire, mais pour ta honte et ta  
 « ruine. O douleur ! »

Catal. gén.  
 des mss. de Fr.,  
 t. II, p. 726, n.  
 1718, art. 5.

Une lettre latine sur le même sujet, conservée, sans nom d'auteur, dans un manuscrit de Troyes, est moins ancienne, à en juger par ce titre : *Epistola querimonialis super captione illustrissimi quondam principis Johannis, Francorum regis*. La copie, du XV<sup>e</sup> siècle, n'a que deux pages, et commence par une mauvaise imitation de Jérémie : *Quis dabit mihi lacrymas ?*

Biblioth. de  
 l'Éc. des char-  
 tes, 3<sup>e</sup> série, t.  
 II, p. 260-263.

Dans une complainte française, évidemment contemporaine, recueillie aussi par le chapitre de Notre-Dame, et composée de quatrains monorimes au nombre de vingt-quatre, on ne cesse, comme dans plusieurs autres invectives, de crier à la trahison ; mais les nobles sont les seuls traîtres. Il semble que l'on emploie ici la langue vulgaire pour mieux faire comprendre à tous que le roi et la France ne peuvent désormais se fier qu'au peuple. Si c'est l'œuvre d'un clerc du chapitre, elle fait pressentir quels sont les rangs du clerc qui vont bientôt se rallier à la cause populaire. Il est fâcheux seulement qu'on n'ait point trouvé un meilleur langage pour reprocher aux nobles leur couardise, leur impiété, jusqu'à l'extravagance de leur parure, que nous avons vue déjà signalée, même par les chroniqueurs, parmi les causes de la peste noire et de la défaite de Créci. Rien de plus certain, ajoute-t-on, que leur marché pour vendre le roi et la famille royale aux Anglais :

La très grant trahison qu'il ont lonc temps covée  
 Fu en l'ost dessus dit très clerement provée,  
 Dont France est à touz temps par euls deshonorée,  
 Se par autres que euls ne nous est recovrée.

En qui donc le jeune régent peut-il avoir confiance, s'il  
 veut nous venger de nos ennemis et nous rendre notre roi ?

S'il est bien conseillé, il n'obliera mic  
 Mener Jaque Bonhome en sa grant compagnie.  
 Guerres ne s'enfuira pour ne perdre la vie.

Ce faible poëme a donc sa vérité historique, et on est heureux d'y rencontrer, au milieu des trivialités de l'auteur, cette inspiration toute française, qui relève à nos yeux le caractère du roi prisonnier :

Quant li rois se vit pris, si dit par grant constance :  
 « C'est Jehan de Valois, non pas li rois de France. »

Quelques épitaphes de chevaliers morts dans cette triste journée pourraient être recueillies. Les dominicains de la rue Saint-Jacques, à Paris, possédaient le tombeau du duc de Bourbon, qui avait combattu à Poitiers aussi vaillamment qu'à Créci, et la collégiale de Saint-Pierre de Lille, celui d'Eustache de Ribemont, avec des vers en son honneur :

A la bataille de Poitiers,  
 Entre plusieurs bons chevaliers  
 Demourans, dont ce fu domage,  
 Cestuy cy par son vasselage  
 (Et avoit, comme on list adont,  
 Nom Eustache de Ribemont)  
 En armes fu prompt et habile,  
 Seigneur de Pouques et Neuville.  
 Lequel, quand fu ceste journée,  
 En la bataille redoublée  
 Monte sur un cheval puissant,  
 Les armes de Melun portant.  
 Auquel fait d'armes il mouru,  
 Par faute d'estre secouru, etc.

Millin, *Anti-quit. nat.*, t. IV, n. 39, p. 69.

*Ibid.*, t. V, n. 54, p. 50. — Voy. Froissart, l. 1, part. 2, c. 30 et suiv.

Les nouvelles provinces du Midi montrèrent un grand zèle pour la défense du pays et le rachat du roi. En Languedoc, on ne put, jusqu'à la complète rançon, « porter ni or, ni « argent, ni perle, ni vair, ni gris, ni robes ou chaperons

« decouppés, ni autres cointises quelconques; » les menestrels et les jongleurs furent interdits en signe de deuil.

De Vita si-  
lar., sect. IV,  
c. 2, p. 269.

Les étrangers eux-mêmes pleurèrent; l'émotion de Pétrarque fut profonde : « Regardez autour de vous; que se passe-t-il? Entre l'Angleterre et la France, la guerre; entre les deux rois, non plus le Christ ni Marie, mais Bellone et Mars. Le fer a beau s'émousser chez l'un et l'autre peuple; leurs âmes de fer ne fléchissent pas. Nul n'aurait pu le croire ni de notre temps ni avant nous: le plus puissant des rois vient d'être emmené prisonnier par un ennemi bien plus faible que lui, et la fortune a succombé sous le poids d'un grand empire. Cependant rien n'est fini; car le fils aîné du roi captif n'a point déposé les armes. Voilà que de nouveau retentit le cri du combat, les armées royales se menacent, et le sang chrétien sera encore versé des deux côtés. »

Epist. 1<sup>er</sup>.  
sembl., N. 2, p.  
80.

On apprend du même témoin un fait plus honteux que cette prison du roi; c'est que lorsqu'il fut racheté et qu'il revint de Londres, lui et son fils Charles furent contraints, pour rentrer en sûreté à Paris, de payer comme une seconde rançon aux bandits qui infestaient les routes.

V. Melang.  
des Bibliophi-  
les, 1850, p.  
145-321.

Les trois millions de livres exigés par Édouard avaient épuisé le trésor, malgré les contributions imposées à toutes les communes. De là de nouvelles humiliations. Le fils de Galeaz Visconti obtient en mariage la princesse Isabelle de France; et Matthieu Villani s'étonne que ce grand royaume ait été réduit par les attaques du petit roi d'Angleterre, *per gli assalti del piccolo re d'Inghilterra*, à ce degré de misère et de détresse que le Dauphin se soit cru forcé de vendre sa sœur pour payer la rançon de son père.

Les grands noms de Philippe-Auguste, de saint Louis, et l'espèce de domination littéraire que notre pays exerçait au loin depuis deux cents ans, avaient répandu chez tous les peuples voisins une haute idée de la France. Nos malheurs étaient pour eux une cause d'étonnement autant que de douleur.

Matthieu Villani avait sans doute vu la France, comme son frère aîné. Pétrarque la connaissait encore mieux: il pouvait s'être déjà trouvé avec ce roi dont il déplore la défaite et la captivité. Jean, qui, pendant son voyage à la cour d'Avignon en 1351, avait dû entendre parler de Pétrarque, et l'y avait peut-être rencontré, lui fit proposer, deux ans après, de

venir à Paris; et il voulut l'y retenir en 1361, lorsque le poète, au nom de Galeaz Visconti, comme on le verra plus tard, lui rapporta l'anneau qui passait pour avoir été pris au roi de France dans la mêlée de Poitiers, et que le duc de Milan prétendait avoir racheté.

Parmi les amis de Pétrarque en France nous compterons le bénédictin Pierre Bercheure, un des plus féconds écrivains de ce siècle. Jean, qui ne fut pas un savant, mais qui eut la sage envie de s'instruire, curieux d'apprendre l'histoire romaine, lui fit traduire Tite-Live en français : *Quem ego, licet indignus, ad requisitionem domini Johannis, inclyti Francorum regis, non sine labore et sudoribus in linguam gallicam transtuli de latina*. L'épithaphe du traducteur, datée de l'an 1362, disait aussi qu'il avait fait cette version *ad præceptum excellentissimi principis Johannis, regis Francorum*. Dans un des anciens exemplaires qu'on en a conservés, et des plus magnifiques, on lit au début : « C'est le rommans de Titus Livius, et premièrement s'ensuit le prologue du translateur. A prince de très  
« souveraine excellenc, Jehan, roy de France par grace divine, frere Pierre Bercheure, son petit serviteur, prestre à  
« present de Saint Eloy de Paris, toute humble reverence  
« et subjection. » Avant la table qui suit le prologue, le traducteur explique les mots qu'il est le premier à emprunter du latin. Oresme, en traduisant Aristote sur une version latine, avoue qu'il a pris la même liberté. De nombreuses copies du Tite-Live représentent Bercheure offrant son livre au roi.

Les goûts littéraires se confondent quelquefois dans ce prince, gentilhomme prodigue et frivole, avec les souvenirs des âges chevaleresques, dont sa famille essaye de perpétuer les pompes et les fêtes. Il renouvelle, mais avec moins de succès, le conflit entre son père et leur rival à tous deux, Édouard III, pour les tournois de Paris et de Windsor. Édouard ayant institué, vers l'an 1350, l'ordre de la Jarretière, Jean imagina, presque aussitôt, son ordre de l'Étoile ou des chevaliers de la Noble maison. Il désignait ainsi le palais de Saint-Ouen, un de ceux qu'il aimait le plus, et qui devait réunir tous les ans, à la Notre-Dame d'août, les cinq cents membres de cette chevalerie, dont il se proclamait « l'inventeur et le fondeur. » Le recueil d'oraisons à l'usage de leur chapelle conserve, en prose française, leur serment, leurs pratiques religieuses, leurs autres obligations, leurs privilèges. Froissart avait été frappé de cet article du règlement

Repetitor.  
voc. Roma, 10  
1082.

P. Paris, Mss.  
fr. t. 1, p. 32.

Invent. de G.  
les Malet, p. 89.  
n. 481. — Mss.  
de Colbert, n.  
1008, fol. 22

Liv. I, part.  
2, c. 12.

qui ordonnait que, dans une cour plénière présidée annuellement par le roi, chaque chevalier racontât ses aventures, et que des clercs fussent chargés d'en faire un livre, « par quoi on püst savoir les plus preux, et honorer chacun selon ce qu'il seroit. » Malgré quelques bons sentiments épars dans cette imitation tardive de la table ronde, tels que l'idée anticipée d'un hôtel des invalides, la Noble maison dura peu; mais il s'en retrouvait des statuts dans l'ordre de Saint-Michel et dans celui du Saint-Esprit.

Les chevaliers des deux nations se rencontrent encore, le 27 mars 1351, non plus dans une simple joute à armes courtoises ou dans l'essai d'un nouvel ordre militaire, mais dans un vrai combat, au combat des Trente. Ces défis plaisaient aux deux princes rivaux et à leurs barons. Édouard, au camp devant Tournai en 1340, avait défié le feu roi, pour qu'il lui fit raison et lui rendit « son droit heritage du royaume de France. » Voici maintenant trente Français qui « jouent de fers de glaives pour l'amour de leurs amies, » contre trente Anglais, champions non moins braves : nous savons, par un poème français du temps, leurs noms et leurs prouesses. Le gouverneur de Ploërmel, Richard Bramborough, resta sur la place avec huit autres Anglais, et on n'a pas oublié la réponse qui fut faite à Beaumanoir blessé, souffrant de la chaleur, et demandant à boire à un de ses compagnons d'armes : « Bois ton sang, Beaumanoir. »

Ed. de 1827,  
p. 31.

Tel deul et tel ire ot que la soif luy passa.

Liv. I, part.  
2, c. 7.

Froissart ajoute qu'on n'avait pas « ouï recorder » chose pareille depuis plus de cent ans. Il fallait bien reconnaître que déjà s'éloignaient les beaux jours de ces « apertises d'armes. » Vainement l'auteur du poème s'écrie à plusieurs reprises, comme dans les anciens récits des trouvères : « Grande fu la bataille. » La bataille fut plus grande encore, lorsque des nations s'entrechoquaient à Créci et à Poitiers.

La captivité du roi, tant déplorée en France et hors de France, nous laisse voir, par quelques détails qui nous en sont restés, comment les princes occupaient leurs loisirs dans cette famille des Valois.

Les Ducs de  
Bourgogne, par

Jean, lorsqu'il n'était encore que duc de Normandie, aimait déjà les beaux livres; car un acte du 24 octobre 1349 nous apprend que Thomas de Maubeuge, libraire à Paris,

lui avait vendu « un roumant de moralité sur la Bible » quatorze florins d'or. Il avait avec lui, à Poitiers, un exemplaire de la « Bible *historiaux*, » sur lequel on peut encore lire, au Musée britannique : « Cest livre fust pris ove le roy de France à la bataille de Peyters... » Prisonnier de l'Angleterre pendant quatre ans, le roi, comme nous le lisons dans les comptes de son argentier, achète, pour se distraire, des poésies françaises : à Lincoln, un roman de *Renart*, qui lui coûte 4 s. 4 deniers ; à Londres, au moment de rentrer en France, quelques jours après la paix de Breteuil, un *Garin le Loherain*, pour un noble ou 6 s. 8 d., et le *Tournoiment de l'Antechrist*, pour 10 sols. Les comptes du roi, tenus à Paris en 1351, font mention de son enlumineur Jehan de Montmartre ; et ceux de Londres, en 1359, de Jacques le relieur de livres et de Marguerite la relieusesse. Jacques lui avait relié le roman de *Guilon*. La même année, le 8 janvier, le roi prisonnier donne « iii escuz Philippe au roy des me-  
« nestereulx. »

C'est aussi pendant sa captivité qu'il commande à son premier chapelain Gaces de la Buigne le poème de la Chasse, qui ne fut achevé qu'au retour à Paris. Le roi l'avait fait commencer « à Heldefort (Hertford) en Angleterre, l'an 1359, afin que Philippe, son quart fils, duc de Bourgoigne, qui estoit josnes, « evitast le pechié d'oiseuse. » On y suppose que la Fauconnerie et la Vénerie se disputent la préséance devant le roi. Une sentence solennelle adjuge aux deux contendantes un droit égal, et il est décidé qu'il y aura toujours à la cour d'Édouard d'Angleterre deux officiers habiles dans la chasse aux oiseaux et dans la chasse aux chiens : attention tout à fait courtoise de la part de l'illustre prisonnier.

Un document nouveau de son séjour en Angleterre est un témoignage de reconnaissance. Dans une lettre datée de Windsor le 26 novembre sans indication d'année, mais qui doit être de l'année même de son arrivée en terre étrangère, il charge le Dauphin son fils de récompenser Pierre de Labatut de tout ce qu'il vient de sacrifier, en argent et en temps, pour les besoins du roi. On y lit : « Et sachiez qu'il a empruntez pour nous à Londres la somme de mil et xlviij moutons. » Les moutons d'or datent du règne de saint Louis.

Les comptes de l'argentier indiquent encore, dans les termes suivants, quelques-unes des dépenses faites pour l'instruction des enfants de France : « Messire Lambart, chapel-

Leon de Laborde ; preuves, t. III, p. 459, n. 7283.

Edw. Edwards, Mem. of libraries, t. 4, p. 392.

Comptes de l'argenterie, publ. par Douet d'Arceq, p. 224, etc.

H. d'Orleans, ap. Miscellan. of the Philobiblon Society, t. II, sect. 6, p. 97, 109, etc.

La Curne Ste-Palaye, Mem. sur la chevalerie, t. III, p. 216. — Lebeuf, Dissertat., t. III, p. 436. — H. d'Orleans, l. c., p. 161-170.

Letter from King John of France to his son Charles, ed. by O'Callaghan. London, 1856.

« lain de nos joines seigneurs, pour deniers à lui paieiz par le  
« tresor, pour achepter livres, escriptouers et autres choses  
« pour aprendre à nosdiz seigneurs, 14 l. » Mais ce n'étaient  
là que de simples ouvrages élémentaires. Les ouvrages de  
luxé deviendront de plus en plus nombreux dans les collec-  
tions de cette famille.

Ms. du fonds  
de Sorbonne, n.  
1297. 1357.

Invent. de G.  
Malet, n. 9. 12.  
269

Entre les beaux livres du roi Jean, on a toujours admiré  
les deux Bibles latines, qui se distinguent par la finesse et la  
pureté de l'écriture, l'élégance des vignettes et l'extrême dé-  
licatesse du vélin. Une Bible en français, commencée pour  
lui par maître Jean de Sy, fut interrompue, soit par scrupu-  
le de conscience, soit par la mort du roi.

Ms. fr. t. I.  
p. 79

Dès sa jeunesse il s'était plu, comme on l'a remarqué des  
princes ses fils et ses petits-fils, à écrire son nom sur ses li-  
vres. Un beau manuscrit qui renferme, avec l'histoire uni-  
verselle de Guillaume de Nangis, Guillaume de Tyr traduit  
en français, se termine ainsi : « Ce livre est le due de Nor-  
« mandie et de Guicme. JENAN. »

Ibid., t. VI,  
p. 139.

Vers le même temps, il ne dédaignait pas d'emprunter des  
livres. A la fin d'un manuscrit qui comprend le Saint-Graal.  
Merlin et la Conquête de Jérusalem par Saladin, on lit de  
droite à gauche : « Cest livre est sire Pierre des Essars, qui  
« le presta et envoya à Mons. le due de Normandie par Geuf-  
« frin Nivelles de Branville, clere mestre Martin de Mellou. »  
Pierre des Essars, qui alla, en 1345, traiter du mariage de  
Louis, fils de Jean, due de Normandie, avec la fille du due de  
Brabant, périt, l'année suivante, à la journée de Créci.

Il est fâcheux que le noble amateur, dont les comptes pa-  
raissent avoir été soigneusement tenus, même en Angleterre,  
n'ait pas su administrer avec plus d'ordre et de loyauté les  
finances de son royaume, et que la livre tournois, sous son  
règne, de l'an 1351 à l'an 1360, ait changé de valeur soixante  
et onze fois.

Le nom de ce prince est cependant inséparable d'une des  
plus belles paroles de l'histoire : « Quand la bonne foi serait  
« baunie de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des  
« rois. » On lui fait tenir ce langage à l'occasion de son retour  
volontaire à Londres en décembre 1363, pour traiter de la ran-  
çon de son fils le duc d'Anjou, qui s'était fatigué d'être en otage,  
ou, longtemps avant, au sujet de la trêve accordée au com-  
mandant anglais de la ville d'Angoulême par le jeune due de  
Normandie, et que malgré l'abus que l'ennemi fit de cette

Troissart, l.  
t. part. t. c.  
255

trêve, le duc voulut respecter jusqu'au bout, pour ne point manquer à sa foi de chevalier. D'autres attestent combien il aimait la sincérité, la franchise, et dans quels termes il reprenait quiconque médisait des absents : « Garde bien ce que « tu diras ; car je le dirai à celui de qui tu as dit le mal, et, « se mestier est, en ta presence. » Quel que soit le motif qui lui a fait prêter la célèbre maxime sur la bonne foi, il est toujours honorable pour lui, malgré ses revers et ses torts, qu'elle porte son nom, et que grâce à une expression vive et précise, elle soit restée populaire. C'est un bonheur qui a manqué à de plus heureux et à de meilleurs que lui.

Nous devons du moins savoir gré à ce prince étourdi et téméraire d'avoir préparé à la France plus de calme et plus de gloire, en lui laissant le nouveau duc de Normandie, le Dauphin, le roi Charles V, dont le règne réparateur, entre deux règnes tout remplis de désastres, est une date vraiment heureuse dans l'histoire du gouvernement et des lettres. On n'eût point espéré que de la mêlée sanglante de Poitiers, où le jeune héritier de cette couronne presque perdue n'avait pas mieux fait que les autres, ni surtout des orages de la bourgeoisie parisienne, qu'il n'eût point l'art de dominer, et où il ne montra guère que la dissimulation de la faiblesse, sortirait un jour le monarque ferme et habile que nos annales ont honoré d'un surnom plus mérité que celui de son père, digne récompense du bien qu'il a fait à notre pays. Charles le Sage, roi pacifique, sut diriger la guerre ; par les ressorts de sa politique, par les victoires de son connétable, il releva ce royaume de France « qui ne fu oncques si desconfiz qu'on « n'y trovast bien toujours à qui combattre. » Ses armées le firent vaincre ; mais il ne vainquit que pour mieux régner.

Dans le prince qui mit un terme à l'anarchie et au brigandage, rétablit l'ordre et la sécurité, défendit ses peuples contre l'invasion anglaise et sa couronne contre la suprématie ecclésiastique, les historiens des lettres doivent se féliciter de reconnaître l'ami et le protecteur des hommes d'étude que Pétrarque trouva rangés à ses côtés, le plus ardent promoteur des nombreuses traductions qui aidèrent à former la langue et à répandre le goût de l'antiquité, le fondateur de la bibliothèque de son palais du Louvre, destinée à devenir un jour le plus riche dépôt des connaissances humaines.

Faible de corps et d'une constitution malade, mais d'un

Songe du  
vieux pelerin,  
liv. III, c. 56.

CHARLES LE SAGE.  
1364-1380.

Froissart, I.  
I, part. I, c. I.

esprit actif et persévérant, étranger aux exercices violents de la noblesse, et toujours absent des champs de bataille où il envoyait du Guesclin, il étudiait à loisir les Sept arts et même la théologie, comme s'il eût voulu devenir un homme d'Église, et mettait à profit, pour le perfectionnement de son esprit et pour le bien de tous, l'éducation sérieuse que ses frères, les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne, avaient reçue comme lui, et qui les rendit, comme lui, amis des études et des livres. Ses lectures assidues lui apprirent, par l'exemple des anciens peuples, que la force du gouvernement était incompatible avec les petites principautés féodales, et la victoire, avec le service précaire de gentilhommes indisciplinés. Pour mieux s'éclairer, « il fait en tous pays querre « et chercher et appeler à soi clers solennels et philosophes « fondez ès sciences. » Il les rassemble autour de lui dans son palais de Vincennes, à l'hôtel Saint-Paul, aux Célestins, et il se plaît à les interroger.

Christine de Pisan, Hist. de Ch. v, part. 1, c. 15.

Tom. III, p. 501, col. 1.

Froissart nous apprend qu'il compta parmi ses bienfaiteurs

Charle, le noble roi de France :  
Grans biens me fist en mon enfance.

Il était probablement désigné dans les comptes du roi avec plus de courtoisie que dans ceux de la duchesse de Brabant, où l'argentier semble inscrire à regret quelques moutons d'or payés à un certain Frissart, poète : *uni Frissardo, dictatori*. Tel ne dut pas être l'accueil qu'il trouva chez celui qui, devenu roi, n'oublia point le chapelain à qui son père avait demandé à Londres le poème de la Chasse, Gaces de la Buigne, dont la pension fut payée, par ordre de Charles V, sur la recette de Bayeux. Les écrivains, les artistes devaient s'attendre à être bien reçus d'un prince qui avait fait à peu près les études qu'on faisait alors dans les universités.

Archives de Joursanvault, t. I, p. 309, n. 1710.

Part. 1, c. 6.

« La sage administration du pere, dit Christine, le fist « introduire en lettres moult souffisamment, et tant, que « competemment entendoit son latin, et souffisamment savoit « les regles de grammaire. » Peut-être, en lisant les auteurs latins, avait-il recours, pour l'intelligence des mots, au *Catholicon* de Jean de Gênes. Son bibliothécaire Giles Malet, après le titre d'un abrégé de ce dictionnaire, ajoute en note : « Le roi l'a pour aprendre. »

Inventaire, n. 850.

Il recherchait la conversation des hommes doctes, surtout de ceux de l'université de Paris. « A sa très amée fille l'université des clers de Paris gardoit entierement les privileges et franchises, et plus encore leur en donnoit, et ne souffroit que leur fussent enfrains. La congregacion des clers et de l'Étude avoit en grant reverence. Le recteur et les maistres mandoit souvent pour oïr la doctrine de leur science, usoit de leurs conseilz de ce qui appartenoit à l'espiritualité, moult les honnouroit et portoit en toutes choses, tenoit benivolens et en paix. » Ainsi, d'anciennes miniatures nous font voir le roi Charles se promenant à cheval dans les environs du château de Vincennes, ayant à sa droite, et à cheval comme lui, quatre personnages coiffés du bonnet de docteur, avec les manches doctorales en pourpre et la robe couleur d'azur. Il y a de lui un mot souvent répété, mais qui doit l'être ici. Au reproche qu'on lui faisait d'honorer trop les clercs, il répondait : « Les clercs, où a sapience, l'on ne puet trop honorer, et tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité; mais quant deboutée y sera, il decherra. »

Christine,  
part. III, c. 13.

Montfaucon,  
Monum. de la  
monarch. fr., t.  
III, p. 33; plan-  
che VII, n. 2.—  
Lebeuf, Dissertat., t. III, p.  
403.

Christine,  
part. III, c. 14.

Comme il aimait fort ceux qui parlaient beau latin, il dut, n'étant encore que Dauphin de France, écouter avec plaisir Pétrarque, lorsque celui-ci vint à Paris, en 1360, comme envoyé de Galeaz Visconti, duc de Milan, qui ne voulait bien payer une partie de la rançon du roi que si on lui donnait pour son fils une fille de France. Telle fut l'occasion du dernier voyage que fit à Paris le poète toscan.

Nous ne saurions, au sujet de ces entrevues, négliger une circonstance bien légère sans doute, mais propre à caractériser deux nations qui tour à tour se devancèrent et se suivirent dans la carrière des arts de l'esprit. Le poète et le jeune prince avaient étudié tous les deux, mais à deux écoles différentes.

Le poète, quoiqu'il fût chanoine et qu'il eût un frère chartreux, avait beaucoup plus vécu avec la libre société de son pays et de son temps qu'avec les austères habitants des cloîtres, avec le latin des auteurs profanes qu'avec celui des théologiens. Pétrarque avait eu alors deux enfants, l'un de France, l'autre d'Italie. Rien ne nous fait croire que, comme le roi Charles, il lût toute la Bible au moins une fois par an. Charles, élevé dans toutes les rigueurs d'une discipline presque monastique, en conserva, même quand il fut roi, la

Songe du  
vieil pelerin,  
l. III, c. 52.

Christine,  
part. 1, c. 16.

pieuse sévérité. Il se livrait à ses exercices religieux dès six ou sept heures du matin, qu'on lui apportait son bréviaire, où il lisait l'office canonial avec son chapelain ; à huit, il entendait une messe chantée ; il assistait aussi chaque jour à vêpres, et, pendant toute l'année liturgique, il en suivait régulièrement le service. Il paraît que ce n'était point tout à fait l'usage italien.

Acad. des  
liscr., Mem. de  
div. sav., t. III,  
p. 214-225.  
Mémoires sur  
Petr., t. III, p.  
545

Qu'on juge de l'étonnement de cette cour, bien autrement scrupuleuse dans ses actes et son langage que la cour pontificale d'Avignon, lorsque le chanoine envoyé par Visconti, dans le discours d'apparat qu'il prononça devant le roi, et que nous avons aujourd'hui, se mit à citer des auteurs païens, et à faire intervenir dans les calamités de la France une certaine déesse nommée la Fortune. Nous savons de lui-même combien on fut surpris : le Dauphin dit à Pierre Bercheure qu'il voudrait bien que son ami, après le dîner, lui expliquât de quelle fortune il avait entendu parler. L'orateur, aussitôt averti, se prépara pour cette conférence, où il avait, dit-il, l'intention de répondre que ce mot de fortune n'était qu'une vaine parole, un simple ornement de style, et qu'il ne fallait pas y voir une force mystérieuse chargée du gouvernement des choses humaines. Il avoue qu'il aurait cru faire preuve de quelque courage en s'élevant ainsi contre l'opinion commune ; mais le roi, qui partageait la curiosité de son fils, fut tellement distrait par d'autres entretiens, sans doute moins littéraires, que malgré les signes que lui fit le Dauphin et les mots qu'il lui dit tout bas, le temps s'écoula sans autre explication, et la conscience du jeune prince ne fut point rassurée. Dans cette petite scène, qui ne laisse pas d'être instructive, c'est Charles qui paraît être l'homme d'Église, et Pétrarque l'homme du monde.

Nous verrons toutefois, quand nous parlerons des bibliothèques, Charles le Sage comprendre dans le millier de volumes qu'il se hâta de joindre au petit nombre de ceux que possédait son père, quelques livres qui pouvaient le délasser et de ses travaux politiques et de ses lectures de dévotion. Les anciens récits chevaleresques en langue vulgaire, ou rimés, ou déjà mis en prose, y occupaient une assez grande place ; mais ce qui n'intéresse pas moins l'histoire de la langue et des lettres françaises, c'est l'invasion croissante des traductions d'auteurs profanes dans les bibliothèques des rois

et des princes, où dominait jusque-là, presque sans partage, la littérature sacrée.

Il est vrai que plusieurs des versions demandées ou accueillies par le roi sont encore faites d'après la Bible latine ou d'après des textes latins assez modernes, comme les gloses de Pierre de Narbonne sur les souverains pontifes, le traité de Pierre de Crescenzi sur l'agriculture, le *Lilium medicinae* de Robert Gordon, les Tables alphonsines, Jean de Salisbury *de Nugis curialium*, le grand recueil de Barthélemi sur les Propriétés des choses, etc. A la fin du Rational de Guillaume Duranti, traduit par le carme Jean Golein, on peut lire encore ces mots de la main du roi : « Cest livre, « nommé Rasional des divins offices, est à nous Charles, « V de nostre nom, et le fismes translater, escrire et tout « parfaire en l'an MCCCXIV. CHARLES. » Montfaucon a fait graver la miniature qui représente l'hommage du traducteur : en offrant son livre, il tient encore la plume, et semble écrire sous la dictée du roi. Le même carme, dans la miniature qui précède le traité de Gilles de Rome sur l'Information des princes, offre au roi cet ouvrage, traduit par son ordre en 1379 pour l'éducation du Dauphin. C'est ainsi que le chapelain Jean Corbechon, à la tête de sa traduction du livre de Barthélemi *de Proprietatibus rerum*, en présente un exemplaire au prince qui la lui avait demandée.

Ms. 7031.

Monum. de la monarch. fr., t. III, p. 35.

Entre les auteurs modernes dont les œuvres latines sont mises en français sur sa demande, Pétrarque n'est pas oublié : Jean Dandin, chanoine de la Sainte-Chapelle, par ordre de l'« excellent sapience » du roi Charles, « aorné du « don Salomon, » traduit les dialogues sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune, où l'on cherchait alors des consolations, et dont les exemplaires latins s'étaient rapidement propagés pendant le séjour de l'auteur en France.

Mais, outre ces versions de textes récents, nous voyons s'accroître en même temps celles que l'on fait par l'ordre du roi ou de ses frères sur d'anciens textes latins ; et on ne s'exerce pas seulement sur des ouvrages religieux, comme la Cité de Dieu traduite par Raoul de Presles, à qui le receveur général des aides dut compter « quatre cens livres par an « jusqu'à la fin de l'ouvrage, payables en quatre termes. » Les traducteurs, comme il est important de le remarquer, vont désormais reproduire un assez grand nombre d'auteurs de l'antiquité profane.

P. Paris, Mss. fr., t. II, p. 44

On continue la traduction de Tite-Live, et on refait celle de Végèce. Jacques Bauchant traduit Sénèque ; Simon de Hesdin, Valère Maxime ; des anonymes, Salluste, Suétone. On ne tarde pas à traduire Cicéron. Par une tentative plus hardie, on veut que l'oracle de l'école s'explique en langue vulgaire : Évrart de Conti, médecin du roi, traduit les Problèmes d'Aristote ; et des miniatures du temps nous montrent le roi recevant des mains de Nicole Oresme sa traduction de la Politique, faite sur le latin comme ses autres versions du même philosophe, qui ne peuvent avoir le mérite de la fidélité, mais qui ont celui d'une concision et d'une fermeté de style dont la prose française n'avait jusque-là que de bien rares exemples.

Mss. fr., t.  
IV, p. 35r.

L'ingénieux écrivain fut noblement récompensé. En achevant de mettre en français les livres aristotéliques du Ciel et du Monde, qu'il termine en 1377, il dit : « Et ainsi, à l'aide de Dieu, j'ai accompli le livre du Ciel et du Monde, à commandement de très excellent prince Charles, quint de cest nom, par la grace de Dieu roi de France; lequel, en ce faisant, m'a fait évesque de Lisieux. » L'expression est vive ; mais elle ne devait pas déplaire au roi de France.

Cette ardeur à multiplier et à répandre les traductions françaises d'auteurs anciens, ces encouragements prodigués à un labeur bien plus difficile alors qu'aujourd'hui, voilà ce qui caractérise surtout l'époque littéraire de Charles le Sage. Dès le berceau de notre langue, on avait beaucoup traduit. Les versions des livres saints, des légendes, des sermons, que l'Église non-seulement tolérait, mais imposait comme un devoir par ses conciles, furent les premières leçons qui enseignèrent à un idiome naissant une construction plus régulière, une marche plus sûre, l'art d'être à l'avenir plus clair et plus complet. Quand ce même pouvoir ecclésiastique, sous prétexte des hérésies, qui cependant n'étaient point rares avant les traductions, crut qu'il y avait quelque danger pour la religion à la faire mieux comprendre, et se mit à interdire l'Ancien Testament et même les évangiles en langue vulgaire, on s'empressa de traduire les livres de droit, les traités de médecine, tous ces éléments des connaissances pratiques dont la société ne peut se passer. Enfin, un prince intelligent s'aperçoit qu'il ne suffisait pas, pour instruire son peuple, de quelques traductions éparses des auteurs anciens, comme celles qu'on avait essayées pendant les deux siècles précédents,

et il exprime le vœu de voir reparaître avec plus d'ensemble, sous une forme nouvelle, l'antiquité grecque et latine, soit pour faire en sorte que rien ne se perdît de l'héritage du passé, soit même, si ce n'est pas anticiper sur les idées d'un autre temps, pour encourager en France les études de style et de goût que l'on commençait à faire en Italie.

Une telle supposition ne paraîtra point trop invraisemblable, si l'on songe que les poètes furent dès lors traduits, et traduits en vers : Philippe de Vitri, cet autre ami de Pétrarque, « moralisa » en rimes françaises les *Métamorphoses* d'Ovide. Mais dans cet exercice, qui aurait pu être fécond pour les progrès de notre langue poétique, on s'arrêta trop tôt. Parmi tant de livres théologiques en latin ou en français, d'écrits sur l'astrologie ou la médecine traduits de l'arabe, il est rare qu'il se rencontre un Horace, un Virgile, et il ne s'en trouve point de traduction. Lucain fut traduit, dans un abrégé en prose, un des premiers.

Charles V fit composer aussi quelques œuvres originales. De nombreux traités furent rédigés par ses ordres pour l'éducation de son fils. Dans la défense des droits de sa couronne contre la suzeraineté pontificale, il ne dédaigna pas de prendre pour auxiliaires les plus habiles écrivains de son temps, comme avaient fait avant lui Philippe-Auguste et Philippe le Bel. On compte parmi ceux qui répondirent à son appel Nicole Oresme, Raoul de Presles, Philippe de Maizières. Le *Songe du vergier*, dont un exemplaire portait sa signature, et où l'on enseigne, selon la remarque de son bibliothécaire, « comment le pape ne doit avoir cognoissance « en ce qui touche le temporel de la justice du roy, » est tout à fait digne d'avoir été écrit sous les yeux du prince qui, à la veille d'un conclave, se hâta de faire partir son frère le duc d'Anjou pour Avignon, et s'efforça de retenir en deçà des Alpes le dépositaire de cette redoutable puissance.

Persuadé que l'histoire, qui est le juge des souverains, doit être aussi leur guide, il voulut, pour lui comme pour ses descendants, que l'on continuât de rédiger simplement et sans flatterie, jusqu'à son temps, jusqu'aux dernières années de son règne, les *Chroniques de Saint-Denis* ou *Grandes Chroniques de France*. On a présumé qu'il les avait quelquefois corrigées lui-même, ou du moins par la main de celui qui paraît en avoir composé plusieurs chapitres, Pierre d'Orgemont, son chancelier.

Invent. de G.  
Malet, n. 1086.  
Ibid., n. 54.

Biblioth. de  
l'Éc. des chartes,  
t. II, p. 66.

Ce même esprit d'ordre s'étend à tout, et veut que l'instruction descende dans les rangs les plus humbles; de là le *Bon Bergier* du faux Jean de Brie, et le *Fiandier* de Guillaume Taillevent.

Quel usage faisait-il, enfin, de tous ces livres que multipliaient autour de lui ses copistes et ses enlumineurs, qu'il acquérait par vente, par échange, ou qu'on lui offrait en présent? Il en faisait, d'abord, l'usage le plus généreux, et qui devait aussi répondre le mieux à ses intentions: il les prêtait volontiers. Il prête à Philippe de Maizières, « sa vie durant, « un très bel Psaultier, qu'on a donné au roi à Nogent le Roi, « à une chemise blanche à quene, à deux fermoirs d'argent. » Il donne même souvent de ses livres aux princes et aux princesses de sa famille, à des personnages de sa cour, ou à des docteurs de Sorbonne, comme à maître Jean de la Chaleur, le *Catholicon*; à des chirurgiens, comme à maître Pierre, « qui vint « de Montpellier avecques maistre Jean le bon phisicien, » le livre de Chirurgie, par Lanfranc; à des magistrats, comme au bailli de Rouen, le *Contumier* de Normandie; à des colléges, comme au collége fondé à Paris en 1370 par maître Gervais Chrestien, son médecin, les « *Ethiques glosées*. »

Entre les dons faits au roi lui-même, ou les échanges de livres contre les siens, nous rappellerons les volumes ajoutés par Giles Malet au dépôt dont il avait la garde; par le sieur d'Harcourt qui, pour un Pèlerinage de la vie humaine, obtient le roman de Méliadus; par Raoul de Presles qui, pour un de ses ouvrages, la *Muse*, reçoit un livre intitulé *Philosophie morale*.

Les seuls livres latins profanes que nous paraisse comprendre l'ancien Catalogue sont les *Institutes*, le *Digestum vetus*, le *Songe de Scipion* commenté par Macrobe, *Martianus Capella*, et l'agronome *Siculus Flaccus*, dont la date est incertaine, mais qui ouvre la collection imprimée des anciens arpenteurs romains.

C'était une opinion commune que l'illustre amateur lisait ses livres et en profitait, comme le donne à croire Jean Corbechon, lorsqu'il lui dédie, en 1372, sa traduction du livre des *Propriétés*: « Cest desir de sapience, prince très debonnaire, « a Dieu fichié et planté et enraciné en vostre cuer très fermement dès vostre jonesce, si comme il appert manifestement en la grant et copieuse multitude de livres de diverses « sciences que vous avez assemblez chacun jour par vostre

Inventaire,  
n. 853.

Ibid., n. 806,  
67, 472, 560,  
566.

Ibid., n. 499,  
616, 878.

Ib., n. 1026,  
1111, 1051,  
700, 1052.

Mss. h., t. 1,  
p. 263.

« fervent diligence; esquels livres vous puisez la parfonde  
 « eaue de sapience au seau de vostre vif entendement, pour  
 « la esprendre aux conseils et aux jugemens, au proufit du  
 « pueple que Dieu vous a commis pour gouverner. »

L'auteur du Songe du vergier, autre familier de cette cour, parle aussi de l'utilité que le roi retirait de ses lectures :  
 « Quant tu te peux, lui dit-il, retraire de la cure et de la  
 « grant pensée que tu prens pour ton pueple general et la  
 « chose publique, là secretement lis ou fais lire aucune bonne  
 « escriture ou doctrine. »

Lorsqu'un livre avait été, comme le Songe du vergier, publié à la fois en latin et en français, il est probable que le roi le lisait toujours en français. La connaissance qu'il avait du latin ne l'empêchait pas de se servir des livres traduits :  
 « Pour ce que puet estre, dit Christine, n'avoit le latin, pour  
 « la force des termes soubtilz, si en usage comme la langue  
 « francoise, fist de theologie translater plusieurs livres de  
 « saint Augustin et autres docteurs par sages theologiens. »

Il lisait encore ses livres dans les dernières années de sa vie; car il n'y aurait point d'in vraisemblance à rapporter à ce prince plusieurs des indications que donne le Catalogue de sa librairie du Louvre; par exemple, lorsqu'on y voit que les Chroniques de France, en deux volumes, dans deux étuis aux armes de France, étaient à Vincennes : « Au boys, devers  
 « le roy. »

Si l'on peut conclure de tous ces petits faits, attestés par les contemporains, que le roi Charles V n'était pas un barbare, un Sicambre, comme Boccace le fait entendre fort injustement en 1374, les actes de son gouvernement prouvent aussi que ses lectures ne furent point perdues, et qu'il s'y éclaira des leçons du passé.

De là peut-être ce rare esprit d'indulgence sur des points où, par ignorance, on était inflexible. Son ordonnance du 18 juillet 1372, renouvelant celle de son père, qui ne voulait pas que les juifs « pussent estre contrains d'aler à aucun service ou à predication de christians, » donne mandement au prévôt de Paris et à tous les autres justiciers et officiers du royaume, présents et à venir, « que de ces privileges et de  
 « chacun d'eulx ils facent et laissent joir et user paisiblement lesdis juyz et juyves, et chascun d'eulx, sans les molester, troubler ou empeschier, ou souffrir estre molestez,  
 « troublez ou empeschiez en aucune maniere, en corps ou

Part. III, c.  
3.

N. 253

Baldell, Vita  
di Boccacci, p.  
389.

Ordonn. des  
rois de Fr. t.  
V, p. 495, 498.

« en biens, au contraire; mais tout ce qui fait y seroit ou  
 « attempé, comment que ce feust, mettent ou facent met-  
 « tre, sans aucun delay, au neant et à pleine delivrance. »  
 Pendant tout ce règne, les juifs trouvèrent en France la  
 même protection.

Ibid., p. 218.

Des lettres du mois d'août 1369 font remise à l'archevêque de Bourges, Pierre d'Estaing, de l'amende et des autres peines qu'il avait encourues, pour avoir, deux ans auparavant, déclaré par un statut synodal que les juges séculiers ne pourraient, sous peine d'excommunication, punir les clercs reconnus coupables. L'acte royal de remise confirme hautement le droit de la justice temporelle.

Rinaldi, An-  
 nal. eccl., ann.  
 1873, n. 19.

Le roi, en défendant son pouvoir, protège aussi ses sujets. Le pape Grégoire XI, qui lui adressait quelquefois des lettres confidentielles en français, lui écrit en latin, le 27 mars 1373, pour lui reprocher d'entraver les opérations des inquisiteurs de la foi dans la nouvelle province de Dauphiné, de ne point permettre qu'ils soient les seuls juges du crime d'hérésie, et de faire délivrer leurs prisonniers.

Ordonn. des  
 rois de Fr., t.  
 VI, p. 352.

Quelques années après, le 19 octobre 1378, une autre ordonnance approuve les officiers royaux du Dauphiné de s'être opposés à la démolition des maisons des hérétiques, peine souvent prononcée par les inquisiteurs, et qui sera désormais interdite, à moins de circonstances extraordinaires dont le gouverneur sera juge. Défense est faite en même temps aux agents de l'inquisition de s'adjuger une part sur les biens des condamnés. Le pape (Clément VII) a été consulté sur ces dispositions nouvelles, et il y a consenti.

Secousse,  
 Hist. de Ch. le  
 Mauvais, t. I, p.  
 163, 188; t. II,  
 p. 414.

Ces exemples de modération religieuse, d'accord avec le caractère à la fois ferme et tempéré du roi dans son administration, nous le montrent digne du surnom de Sage, comme le soin qu'il prit de rétablir les finances publiques après les cruelles épreuves de sa régence, et de s'interdire, presque le seul de ces anciens rois, l'altération ou la dépréciation des monnaies, lui mérita d'être appelé Charles le Riche. Dans la correspondance en chiffre entre le roi de Navarre et son confident Pierre du Tertre, où Charles le Mauvais a le nom de *callidus*, Charles V a celui de *nummularius*. Il avait trop de bon sens pour ne pas accepter volontiers ce sobriquet, qui ne peut nuire à un prince. L'ordre qu'il mit dans ses comptes ne lui avait point laissé la réputation d'avare; car on avait retenu de lui un mot vraiment

royal : « Je ne say en signorie felicité, excepté en une seule chose. — Plaise vous nous dire en quoi? — Certes, en « puissance de faire bien à autrui. »

Cette même indulgence, jointe à un vif intérêt pour les études et pour tous ceux qui peuvent les servir, lui fait exempter du guet et de quelques autres charges les libraires, écrivains, relieurs, parcheminiers, de l'université de Paris, et de celles de Cahors et d'Angers.

Il eut des astrologues, et les princes en eurent encore après lui ; mais il est probable qu'il n'y croyait pas beaucoup, à en juger par la libre opinion qu'expriment à ce sujet ses plus chers conseillers, Nicole Oresme, qui fit un traité contre l'astrologie ; Philippe de Maizières, qui raconte que Pierre, le roi d'Espagne, après avoir dépensé cinq cent mille doubles d'or en astrologiens et en arts magiques, avait enfin reconnu que, « pour une vérité, ils avoient dit vingt bour-  
« des, » et qui ne craint pas d'accuser l'astrologue favori du roi, Thomas de Bologne, le père de Christine, de s'être souvent trompé dans ses prédictions sur la pluie et le beau temps.

Ce sage prince eut aussi des fous : il écrit aux échevins de Troyes en Champagne que, son fou étant mort, ils eussent à lui en procurer un autre, « suivant la coutume. » Mais on sait que les fous des ducs de Bourgogne reparaissent à tout moment dans les comptes de leur maison, et que cette triste mode ne finit que bien tard à la cour de France. Jean, même à Londres, avait son fou. On employait dans les moments difficiles ces libres parleurs : c'était un fou qu'on avait chargé d'aller apprendre à Philippe de Valois la perte de la bataille navale de l'Écluse. Il est fâcheux que les princes n'eussent pas su s'y prendre autrement pour entendre quelquefois la vérité.

Charles V aima et encouragea des amusements plus nobles ; son appui ne manqua point aux essais du théâtre. En 1367, à Rouen, une troupe de jongleurs ayant représenté devant lui un mystère, il leur fit donner deux cents francs d'or. A Paris, en 1378, au repas somptueux en l'honneur de l'empereur Charles IV, dans les intervalles des services, on mit en scène, au fond de la grande salle du Palais, Godefroi de Bouillon s'embarquant pour la croisade, Pierre l'Ermite à la proue, Jérusalem, l'assaut et la conquête de la ville sainte : pantomime à grand spectacle, où les seuls mots prononcés paraissent avoir été ceux du Sarrasin qui, en langue arabe, criait la prière du haut du minaret.

Christine,  
part. III, c. 30.

Deux du Ra-  
dier, Récréat.  
hist., t. I, p.  
1.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.Epist. sen.,  
ix. 1, p. 817.

Charles, qui, très-jeune encore, plaisait à Pétrarque par la modestie et l'urbanité du langage, plus tard, quand il eut été formé par l'étude, par les affaires, par la conversation des hommes instruits, put acquérir un certain talent oratoire. Trop timide dans sa première jeunesse pour savoir résister par la parole à l'éloquence populaire du roi de Navarre, il dut, avec le temps, donner à ses discours de la force et de la gravité. Sa voix calme, qui n'avait pu dominer le tumulte des États généraux, retrouva, pour faire prévaloir en partie ce qu'ils avaient conseillé, l'influence que donne un sens pratique et droit. Dans son entretien politique avec son oncle l'empereur Charles IV, où il revendiqua devant les deux cours, contre l'usurpation de l'Angleterre, la souveraineté de la France sur l'Aquitaine, il parla pendant deux heures, aux applaudissements de tous. Sa manière de s'exprimer était élégante, régulière, précise. « A sa belle parole tant ordonnée et par si bel arrangement, sans aucune superfluité de paroles, ne croi, dit Christine, que rhétorique rien quelconque en langue francoise seust rien amender. »

Christine,  
part. III, c. 43  
—Montfaucon,  
Monum. de la  
mon. fr., t. III,  
p. 49

Part I, c. 17.

Felibien,  
Hist. de Pab-  
baye de S.-De-  
uis, p. 556.

On lisait sur son tombeau, à Saint-Denis : « Icy gist le roy Charles le quint, sage et eloquent... »

Liber Con-  
tarmitat., fol.  
LXXVIIJ.

Malgré les bonnes actions du roi, on peut-être à cause de quelques-unes de ces bonnes actions, il y eut des voix qui s'élevèrent pour proclamer que ce tombeau était celui d'un impie. Dans le schisme, il avait pris parti pour Clément VII contre Urbain VI. Comme les urbanistes étaient aussi impietables pour les élémentins qu'on l'était pour eux de l'autre côté, ils damnèrent Charles le Sage. L'arrêt fut prononcé sur la foi d'un moine franciscain, frère Roderic Robici, « homme de pénitence merveilleuse, ami de la pauvreté, fuyant le monde, et illuminé de l'esprit prophétique. La reine de Castille, se trouvant malade, envoya des frères à Roderic pour qu'il lui apprit ce que ferait son fils Jean dans le conflit entre les papes, et s'il serait pour le pape Urbain ou pour l'autre. Avant que les frères ne lui eussent exposé l'objet de leur message, il leur dit : Sachez que la reine qui vous a envoyés est morte, et que le seigneur roi Jean de Castille se décidera pour un autre que pour le pape Urbain ; d'où il lui arrivera malheur, comme il est arrivé au roi de France Charles, qui vient de mourir, et que j'ai vu plongé au fond de l'enfer, parce qu'il a suscité et maintenu le schisme dans la sainte Église de Dieu.

« Les frères ne tardèrent pas à reconnaître qu'il avait dit la « vérité. »

On aurait tort, pour expliquer ces odieuses fables, d'y voir une réminiscence confuse de la damnation de Charles Martel ou de la vision de Charles le Chauve, comme dans le conte où Richard sans Peur est emporté, de la forêt de Moulieux jusqu'à Sainte-Catherine du mont Sinai, par la mesnie de Charles quint, « qui fu jadis roy de France. » L'histoire franciscaine est tout simplement une arme politique et religieuse de quelque moine espagnol en faveur d'Urbain contre Clément, l'autre antipape, et contre son partisan le roi de France.

Les derniers moments de ce prince honnête, pacifique, et qui avait su gouverner, auraient dû inspirer plus de respect. Toutes ses pensées sont alors admirables. Cette affection qu'il portait à « son bon et loyal commun de la ville de « Paris, » s'étend à tous ses peuples : il déplore les impôts dont il les avait chargés, ou pour acquitter la rançon paternelle, ou pour donner à la France la victoire et la paix. Le jour de sa mort, jour où il abolit le droit de fonage, Froissart lui fait dire : « De ces aides du royaume de France, « dont les pources gens sont tant travaillés et grevés, usez en « en vostre conscience, et les ostez au plus tost que vous « pourrez ; car ce sont choses, quoique je les aie soustenuës, « qui moult me grevent et poisent en couraige. »

Nous ne croyons pas que les détails donnés par Christine sur cette mort digne de mémoire ne soient qu'une fiction. Quand la fille de Thomas de Bologne ne nous attesterait pas qu'elle ne parle que d'après son père, qui se trouvait là comme un des médecins du roi mourant, il nous semble voir dans son langage, avec cette sorte d'éloquence naturelle qui appartient à une âme élevée, l'expérience douloureuse de tout ce que cette vie de prince et de roi avait eu à supporter pendant vingt-quatre ans.

Il fait placer devant lui la couronne d'épines par l'évêque de Paris ; celle du sacre des rois sous ses pieds, par l'abbé de Saint-Denis. Alors il s'exprime à peu près en ces termes : « O couronne d'épines, tu sembles toute garnie de pointes « sanglantes, mais tu es en vérité notre soulagement le plus « doux et le diadème de notre salut. Et toi, couronne de « France, précieuse par le mystère de justice que tu contiens « et portes en toi, combien tu es vile par le labeur, les

Nov. Chron.  
des ducs de  
Normandie, par  
Benoist, t. II,  
p. 336-341

Tresor des  
ch., registre 86  
pièce 197

LIV. II, c. 70

Part. III, c.  
71

« angoisses, les peines de cœur, de corps, de conscience, et  
 « les périls d'âme dont tu nous imposes le fardeau ; et qui  
 « verrait bien les choses te laisserait plutôt traîner dans la  
 « boue que de te relever pour te mettre sur sa tête.... Mes  
 « amis, allez-vous-en, et priez pour moi, et me laissez, afin  
 « que mon travail soit fini en paix. »

Belles et touchantes paroles, dont le sens du moins avait dû être fidèlement recueilli. Charles V avait beaucoup souffert sous cette couronne, et il prévoyait que son fils, qui allait en hériter, souffrirait encore plus.

Ce fils était encore enfant lorsqu'il devint roi ; car on n'attendit même pas l'âge de la majorité qu'avait fixé son père, et on le fit régner à douze ans. Son règne, beaucoup trop long pour la France et pour lui, ne fut presque qu'une longue enfance. On s'était plu cependant à fonder sur lui les plus belles espérances d'ordre et de bonheur : on le surnomme le Bien-aimé, titre que lui conserva la pitié du peuple ; on le fait étudier « saignement et diligemment ; » on l'exhorte à chercher, comme son père, dans les ouvrages latins les exemples de l'histoire ; pour lui l'évêque de Senz compose le *Speculum morale regum* ; et dès le commencement de son règne, avec le Saint-Graal, Lancelot du Lac, Tristan, il lit, dans la traduction de Jean Golein, l'Information des princes, destinée par Gilles de Rome à Philippe le Bel, et dans la traduction de Jean Dandin, le livre que Vincent de Beauvais avait fait par ordre de saint Louis sur l'Institution des enfants nobles. Tous ces vœux, tous ces conseils, toutes ces illusions, que semblèrent autoriser un moment les souvenirs glorieux du père et quelques heureuses intentions du fils, se perdirent dans un abîme de discorde, d'anarchie et de calamités.

Charles VI, caractère fantasque, colère, emporté, aurait eu besoin, une fois son père mort, d'être guidé énergiquement dans la droite voie par une volonté puissante et dévouée ; mais aucun de ses oncles ne fut assez habile ou assez ami de la France pour régler cet esprit, qu'il eût été possible de diriger vers le bien, et qui se laissa facilement entraîner à l'enivrement du parti féodal, dont les chefs, après la victoire de Roosbeke contre Artevelde et les communes flamandes, se crurent de nouveau les maîtres du pays. On dut trembler quand on vit cet enfant qui venait d'avoir quatorze ans, violent, impétueux, ignorant des autres et de lui-même, faire

CHARLES LE BIEN-  
 AIMÉ.  
 1380-1422.

Songe du ver-  
 gier, liv. I, c.  
 32.

Songe du  
 vieil pèlerin, l.  
 III, c. 52.

Invent. de G.  
 Malet, n. 270,  
 273.

l'apprentissage du pouvoir, au lendemain d'un premier jour de bataille, en ordonnant d'égorger ou de réduire en servage tous les habitans de Courtrai, « riches hommes, femmes et « petits enfans. » Cette fougue finit par le délire.

Il n'en resta pas moins fidèle, dès son avènement, et plus tard même, dans ses intervalles lucides, aux habitudes littéraires de sa famille. Dans le Catalogue des livres qu'il hérita de son père, on lit, au sujet des Chroniques de France : « Le « roy les prist xv<sup>e</sup> decemb. iiiijxx ; il les a rendues. » L'année suivante, il prend, le 30 avril, la version française du traité de Vincent de Beauvais sur l'Éducation, et le 14 octobre, celle du traité de Gilles de Rome ; en 1393 et 1397, la Vie et les faits de Jules César.

Le Jeu de la Résurrection est représenté devant lui, en 1390, par les cleres de la Sainte-Chapelle de Paris. On lui fait hommage, en 1395, d'une des rédactions de *Griselidis*. Les comptes de sa cour mentionnent souvent son ménestrel Gubozo et d'autres ménestrels. Honoré Bonnet, prieur de Salon, dédie au jeune vainqueur de Roosbeke son « Arbre « des batailles » ; et quelques années après, Christine, son « Chemin de longue estude, » où la miniature du premier feuillet nous la montre offrant à genoux son livre couvert de velours rouge, avec fermoirs et quatre clous dorés. Ce n'était pas non plus sans quelque espoir d'un meilleur avenir qu'on avait dû voir, en 1409, le secrétaire Salmon, « à la requête « et par le commandement du roi, » lui apporter ses Réponses aux demandes que celui-ci lui avait faites « touchant son estat « et le gouvernement de sa personne. »

Il visitait quelquefois sa bibliothèque du Louvre, et, comme son père, il faisait des présents de livres. Le 20 novembre 1392, l'année où commence « le flayel sur lui descendu, » il donne à maître Gervais Chrestien, « son premier physicien, » le Voyage de Mandeville, « qui parle d'une partie « des merveilles du monde et des pays. »

La reine aimait aussi pour ses livres les belles peintures, les fermoirs de prix, les ornements de pierreries et de perles.

Parmi les innombrables fêtes qui amusaient et ruinaient le jeune roi, la plus digne de la France est célébrée à Saint-Denis, le 7 mai 1389, en l'honneur de Bertrand du Guesclin, mort depuis neuf ans. L'oraison funèbre du bon connétable est prononcée par Ferri Cassinel, évêque d'Auxerre,

Froissart, liv.  
11, c. 203.

N. 63.

N. 232.

N. 21.

N. 300, 402.

Mss. fr., t.  
VI, p. 400.

Publ. à Pa-  
ris, 1833, gr.  
in-8.

Christine,  
part. II, c. 15.  
Inv. de G.  
Malet, n. 131.

Bullet. du bi-  
blioph., janv.  
1858, p. 663-  
687.

et les poètes le proclament le dixième des preux. Les neuf preux, Josué, David, Judas Machabée, Hector, Alexandre, César, Charlemagne, Artus, Godefroi de Bouillon, étaient déjà venus prendre place, dans l'imagination du peuple, à côté des douze pairs et des chevaliers de la table ronde. On attribuait au roi lui-même la pensée de cet acte public de reconnaissance :

Hist. ances-  
dot., t. III, col.  
1704

Charles, li nobles rois de France,  
Qui Diex doit vie et bonne fin,  
A fait faire tel remembrance  
Du noble Bertran du Clairain.

LIV. IV, C. 1

Il y eut encore quelque chose de poétique dans les cérémonies qui accompagnèrent, peu de mois après, le sacre d'Isabeau de Bavière, la sixième année de son mariage avec le roi. Les longs détails en ont été souvent racontés d'après Froissart, qui se plaît « à escrire et registrer tout ce qu'il y a vit et ont dire de verité » l'entrée magnifique de la reine et de la cour; les enfants qui représentent les anges; au milieu d'eux, la sainte Vierge tenant dans ses bras son fils, « qui s'ebattoit avec un moulinet fait d'une grosse noix; » au-dessus d'eux, un ciel armoyé très-richement des armes de France et de Bavière, où brillait un soleil d'or, devise choisie par le roi pour les joutes; la fontaine d'où s'écoulaient des flots de charet et de piment, recueillis dans des haups d'or par de jeunes filles qui en offraient à boire aux passants; l'habile et hardi danseur de corde qui, portant de chaque main un cierge allumé, se laisse glisser du haut des tours de Notre-Dame à l'arrivée de la reine, et s'en retourne par la même voie. Mais nous devons remercier surtout ce témoin de la grande journée de n'avoir point oublié deux faits de l'histoire littéraire : le *Pas Salladin*, où le roi Richard venait demander au roi de France congé d'aller assaillir les Sarrasins; et une autre représentation où la sainte Trinité elle-même, environnée de tout l'éclat d'une des plus belles décorations des mystères, celle du paradis, envoyait deux anges qui, en déposant une couronne d'or et de pierres précieuses sur la tête de la reine, chantaient :

Hist. lit. de  
la Fr., t. XIII,  
p. 185-192.

Dame enlose entre fleurs de lis,  
Rome estes vous de Paris,  
De France et de tout le pays;  
Nous en r'allons en paradis.

Bientôt, dans l'étourdissement continu des plaisirs et des fêtes, commence la folie d'un roi de vingt-trois ans, pour lui laisser à peine quelques lueurs de raison et ne finir qu'avec sa vie. Le pouvoir sans cesse disputé entre le frère et les oncles du roi; le plus triste chaos d'abus, de pillages, de trahisons, d'assassinats; toute la nation abattue, découragée, accablée sous les taxes et les vexations, menacée de la guerre civile et de la guerre étrangère, inquiétée de plus en plus dans ses croyances par le déchirement de l'Église: telle est la fin du siècle.

Mais la France, malgré ses malheurs et les pressentiments d'un avenir qui dépassa tout ce qu'on pouvait craindre, conserve sur les autres peuples un reste d'autorité. Gênes, en 1395, préfère au gouvernement de ses doges celui d'un lieutenant du roi; et ce grand patronage est annoncé par l'écusson des fleurs de lis à toutes les possessions de la république en Corse, à Chio, à Péra de Constantinople, et jusqu'en Crimée.

Il y a un autre fait étranger, qui est de l'an 1403, mais que nous rappellerons dès à présent, parce qu'il relève aussi le nom de la France au milieu de tant d'abaissement. Les grandes expéditions orientales et les nombreuses missions chargées de prêcher l'Évangile jusqu'au centre de l'Asie, en y faisant connaître la nation des Francs, avaient suggéré des projets d'alliance à quelques princes de ces contrées lointaines. Plus d'une fois les négociations des Tartares Mongols avec l'Occident, et les diversions opérées par leurs armées, avaient servi puissamment la cause chrétienne. Quand les croisades sont depuis longtemps finies, quand le royaume succombe sous les coups de ses ennemis et de ses propres enfants, arrive à la cour de France une lettre en persan, dont la date répond au 1<sup>er</sup> août 1403, et qui porte en tête un grand nom, le nom de celui que l'histoire appelle Timour ou Tamerlan; elle est adressée au roi, qu'on nomme dans le texte le roi « Redifransa. » Une main contemporaine a écrit en marge: « La lettre du Tamburlan. » Après des vœux pour le bonheur du roi, on y rappelle une lettre royale apportée par le frère François, Prêcheur, avec la nouvelle d'une grande victoire sur les ennemis communs, qui paraît être le désastre de Nicopolis transformé en victoire. Mais le véritable objet du message est d'accréditer un autre frère, le frère Jean, évêque de Sultanyieh, pour stipuler la protection mu-

Silvestre de Sacy, *Nouveaux Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. VI, p. 470-522.

tuelle des commerçants des deux empires, « parce que le commerce fait la prospérité du monde. »

Les deux mêmes religieux reparaissent dans deux lettres latines, écrites, l'une au nom du même Timour, l'autre au nom du mirza Miranschah : la première, traduction infidèle du texte persan, donne la nouvelle de la défaite de Bajazet ; la seconde fait savoir qu'on vient d'écrire aussi à deux cités fameuses, Gênes et Venise. Ces deux lettres recommandent encore les intérêts du commerce, qu'il s'agit principalement de protéger.

Charles VI répond en latin, le 15 juin 1403 : « Charles, « par la grâce de Dieu, roi des Français, au sérénissime et « très-victorieux Temyr bey, salut et paix. Sérénissime et « très-victorieux prince, il ne répugne ni à la loi, ni à la foi, « ni à la raison, et il est plutôt avantageux que les rois et les « seigneurs temporels, bien qu'ils diffèrent par la croyance « et le langage (*credulitate sermoneque*), s'unissent par la « bienveillance de la courtoisie et le lien de l'amitié, quand « par là surtout la paix et la tranquillité sont assurées à leurs « sujets. » Il remercie ensuite l'empereur mongol de la lettre apportée par le frère Jean, auquel il donne d'après ce frère lui-même, qui est peut-être l'auteur de la lettre, le titre d'archevêque de tout l'Orient ; il félicite le vainqueur de Bajazet du succès que le Très-haut vient d'accorder à ses armes, et prend avec « sa Magnificence » l'engagement formel de garantir aux commerçants qui viendront de l'Asie la plus parfaite réciprocité de sécurité et de protection.

C'est en vertu d'une sorte de concorde entre les diverses religions que l'on fait ce traité de commerce : la réponse n'a rien d'in vraisemblable, mais ni le frère Jean ni aucun autre moine n'aurait osé l'écrire.

PRINCES DU SANG  
DE FRANCE.

Au lieu de nous arrêter plus longtemps sur cette triste image d'un roi fou, qui vécut encore vingt-deux années dans le siècle suivant, nous aimons mieux rappeler que les oncles de ce malheureux prince, pendant tout le cours de leur vie ambitieuse et turbulente, furent des amateurs de livres, comme l'avait été Charles V, leur frère aîné, le vrai fondateur de la collection royale.

Louis, duc d'Anjou, régent et chef du Conseil pendant la minorité de son neveu Charles VI, voyant que la France n'avait point de royaume à lui offrir, alla en demander un à l'Italie, et mourut, en 1384, sur la route de Naples. De tous

les princes qui disposèrent des livres du roi, nul ne puisa dans cette bibliothèque naissante avec moins de discrétion. Il s'était fait donner, peu avant son départ, les ouvrages les plus divers : une traduction française de l'Infortiat, et l'Ovide moralisé de Philippe de Vitri; Cassien et le Rational de Durant, traduits par Jean Golein; d'autres traductions de Valère Maxime, de Solin, de la Cité de Dieu, des Vies des pères, de la Politique d'Aristote, à laquelle il aurait pu joindre le Gouvernement des princes par Gilles de Rome, puisqu'il voulait gouverner.

Le troisième fils du roi Jean, le duc de Berri, dont les contemporains attestent la passion pour les riches reliquaires, les pierres précieuses, les beaux édifices, les tableaux, les mosaïques, nous est encore signalé aujourd'hui comme un amateur délicat par les livres splendides où il a écrit son nom. Ce prince fastueux, dissipateur, à qui il fallait pour sa maison, les dimanches et les grandes fêtes, « trois bœufs, « trente moutons, huit-vingts douzaines de perdrix, et con- « nins à l'avenant, » formait ses bibliothèques avec la même somptuosité.

Né en 1340 à Vincennes, mort à Paris en 1416 dans son hôtel de Nesles, il se recommande aux amis des lettres, non pour la part qu'il prit aux événements de trois règnes, ni pour son administration du Languedoc et des terres de son apanage, mais pour les manuscrits qu'il avait rassemblés dans son château de Vincestre, près Paris. Ce château, reconstruit par lui vers l'an 1400, et détruit de fond en comble dans l'émeute populaire suscitée en 1411 contre les partisans des Armagnacs, a peu duré; mais il a laissé un long souvenir. Là, pendant onze années, le prince, auteur peut-être lui-même de quelques ballades, dut réunir les plus célèbres ouvrages dont se composaient alors les bibliothèques. Le catalogue dressé à la mort du duc, qui avait commencé de bonne heure ses collections et qui eut le temps de réparer ses pertes, ne comprend pas toutes ses richesses; car on y chercherait en vain le bel exemplaire du *Catholicon*, écrit par son secrétaire Jean Flamel, et qui est aujourd'hui un des ornements de la bibliothèque communale de Bourges. Mais cette liste a pour nous l'avantage de joindre à chaque titre d'ouvrage la prisée ou l'estimation. Ainsi, l'exemplaire de Troye la grant, qui doit être le poëme de Benoît de Sainte-More, est estimé 32 livres parisis; Lancelot du Lac, 125 livres; Tite-Live en

Salmon, De-  
mandes de Char-  
les VI, p. 88,  
89.

Le Menagier  
de Paris, t. II,  
p. 85.

Biblioth. pro-  
typogr., p. 89-  
101.

français, 150 livres tournois ; une très-belle Bible française, 300 livres tournois ; trois volumes de la traduction du Miroir de Vincent de Beauvais, 375 livres.

Biblioth. impér., mss., n. 6725, 6726, 6911. — P. Paris, Mss. fr., t. I, p. 47; t. II, p. 300, 308.

Là se trouvent deux copies de la traduction de Valère Maxime, commencée par Simon de Hesdin à la demande de Charles V, et terminée en 1401 par Nicole de Gonesse, maître ès arts et en théologie, « du commandement et ordonnance du très excellent et puissant prince monsieur le duc de Berri et d'Auvergne, conte de Poitou et de Bourgogne, à la requeste de Jacquemin Courrau, son tresorier. » L'un des deux exemplaires, estimé soixante livres parisis, a été conservé. Une note fait voir que les livres changeaient alors de valeur comme les monnaies ; on y apprend que le Lancelot du Lac, estimé 125 livres, et qui a été aussi retrouvé, avait coûté au duc, en 1404, la somme de 300 écus d'or.

Ibid., t. I, p. 154.

Il y a plusieurs copies du livre de Boccace « des Nobles hommes et femmes, » traduit par Laurent de Premierfait, dont un exemplaire est estimé 80 livres parisis, et que « l'évesque de Chartres donna à monseigneur aux estrennes, le 1<sup>er</sup> jour de janvier 1410. » Mais il est probable que l'évêque ne lui avait point donné le Decameron, qui porte encore aujourd'hui les armes du duc de Berri, et que le même Laurent traduisit pour lui être présenté, en travaillant, comme il le dit dans son prologue, « non sur le langaige florentin, qu'il ne savoit pleinement, » mais sur une version latine que lui avait faite maître Antoine d'Arezzo, « frere de l'ordre des cordeliers. »

Ibid., p. 238.

Ibid., t. II, p. 10, 287.

Notre grande Bibliothèque possède encore, entre autres livres de ce prince, une somptueuse Bible historique en français, et un fort beau Tite-Live de Pierre Bercheure. Ces deux ouvrages portent la signature du duc de Berri et l'apostille du secrétaire, qui atteste que le livre « est à Jehan, fils de roy de France, duc de Berri et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Bouloingne et d'Auvergne. J. FLAMEL. »

Ibid., t. III, p. 174, 177.

On retrouve à la fin d'un roman de la Rose, des Métamorphoses d'Ovide moralisées et de plusieurs autres ouvrages la note de Jean Flamel, ainsi que ces mots du prince lui-même : « Ce livre est au duc de Berry. JEHAN. »

Comme il avait ses copistes, ses enlumineurs, qu'il ne cessait point d'occuper, il cherchait partout des exemplaires à transcrire. Quelques mots ajoutés, dans un de ses inventaires,

à la mention des Chroniques de France en latin, qui ne sont pas autrement désignées, laisse voir quels emprunts les amateurs laïques faisaient aux églises pour se procurer des copies : « Lequel livre mondit seigneur de Berri fit prendre en l'église « de S. Denis pour montrer à l'empereur, et aussi pour le « faire copier ; et vout à ses derrains jours, si comme il est « relaté par Robinet, et aussi par le confesseur dudit seigneur, qui dit que mon seigneur lui dit qu'il fust restitué « à ladite eglise. » La restitution s'était fait longtemps attendre ; car l'empereur était à Paris en 1378, et le duc mourut en 1416.

Biblioth. protyp., p. 93, n. 537.

Il n'est pas étonnant que cet ami des manuscrits précieux eût reçu de son frère le roi Charles V plusieurs beaux présents : l'Histoire de Troie en prose, les Échecs moralisés, les Miracles de Notre-Dame.

Invent. de G. Malet, n. 91, 152, 154.

Sachons-lui gré d'avoir accueilli avec intérêt et générosité plusieurs ouvrages de cette docte veuve, Christine de Pisan, dussions-nous ne pas prendre à la lettre tout ce qu'elle admire en lui, « une douce et humaine conversation sans haul- « teineté d'orgueil, la benignité des paroles, un grant amour « du roi et de son Estat. »

Hist. de Ch. V, part. II, c. 12.

Voici maintenant un prince dont la famille occupe une grande place dans l'histoire des lettres françaises comme dans les malheurs de nos guerres civiles : c'est le quatrième fils de Jean, qui eut le tort, pour faire un apanage à son dernier né, de préparer à la monarchie de cruels déchirements. Philippe le Hardi, né en 1342, mort en 1404, duc de Bourgogne, héritier présomptif de Flandre, qui s'était distingué à la journée de Poitiers plus que ses trois frères, passait pour le prince le plus éloquent du royaume. Ce fut lui qui demanda à Christine ses Mémoires sur Charles V. Il commença, quinze ou vingt ans après son frère aîné, une collection de livres qui fut quelque temps rivale de celle de France. On l'apprécierait mal si l'on en jugeait par « l'Inventaire des livres roumans de feu mon- « seigneur Philippe le Hardi, que maistre Richart le Conte, « son barbier, a eus en garde à Paris. » Cette liste, faite le 20 mars 1404, ressemble fort à celle des livres de sa veuve, Marguerite de Male, héritière de Flandre, rédigée après sa mort, le 6 mai de l'année suivante, à Arras, et où l'on ne trouve guère, avec des livres de prières en français, que des fabliaux, des virelais et des ballades. Mais on voit par les marchés du prince avec les Raponde, Lombards établis à

Biblioth. protyp., p. 105-109.

Ibid., p. 110-113.

Paris, qu'il leur paya 500 livres un exemplaire de Tite-Live enluminé de lettres d'or et d'images; 400 écus d'or, une version du Propriétaire des choses; 500 écus, une Légende dorée; 600 écus, une Bible française, très-bien historiée et armoriée de ses armes.

Léon de Laborde, les Ducs de Bourgogne: preuves, t. II, p. 113.

Les ménestrels n'étaient pas moins encouragés. Au 17 juillet 1400, les archives de Lille ont conservé cette quittance: « Sachent tout que Joosse le Pipre, menestrel à nostre très « redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, con- « fiesse avoir en et receu de mondit seigneur, par la main de « Jacques de Brouckere, receveur, la somme de quarante « livres, monnoie de Flandres, pour les termes de Noel et « de saint Jehan darrainement passé, etc. » Les ménestrels étaient le plus souvent alors, ou, comme celui-ci, des joneurs d'instruments, ou des chanteurs, ou même des faiseurs de tours, des danseurs, des baladins; mais on appelait aussi de ce nom les acteurs de pièces à personnages, les lecteurs ou récitateurs d'ouvrages en rimes, les improvisateurs, les poètes. Guillaume Guiart, l'auteur de la Branche aux royaux lignages, était un ménestrel.

Le fils et le successeur de Philippe, le second duc de Bourgogne de la maison de Valois, Jean sans Peur, celui qui fut assassiné à Montereau en 1419, accueillait avec faveur, comme son père, les ouvrages de Christine, à qui il donna, en 1405, cent écus « pour et en recompense » de deux livres qu'elle lui dédia, « et aussi par compassion et en aumosne pour em- « ploier au mariage d'une sienne poure niepce qu'elle a ma- « riée. »

Invent. de G. Malet, p. 75.

Un manuscrit d'une superbe exécution, avec de fort belles miniatures, porte pour titre: « Les Nobles faits d'armes « d'Alexandre le grant, compilés à la requeste de Jehan de « Bourgogne, conte d'Estampes. » Ce Jean de Bourgogne est Jean sans Peur. Il engagea sans doute Christine à continuer la Vie de Charles le Sage.

Les fils de ce sage prince, même son fils aîné, dans ses courts intervalles de raison, et surtout le comte de Valois, Louis, duc d'Orléans, tige de la branche royale d'Orléans, et de celle qui, commençant à François I<sup>er</sup>, prend le nom de Valois ou d'Orléans-Valois, aimèrent aussi les livres.

Louis d'Orléans, né en 1371, la même année que son rival, qui le fit assassiner à Paris en 1407, d'abord comte de Valois et duc de Touraine, reçoit de la bibliothèque du Louvre un

missel noté, à deux fermoirs, aux armes du Dauphin. Devenu ensuite l'époux de Valentine de Milan, qui fut une généreuse protectrice des arts, il eut une cour élégante, où les lettres et tous les autres ornements d'une société polie trouvèrent un facile accès. Il permit au moine augustin Jacques Le Grant, qu'il eut depuis pour adversaire, de lui dédier son imitation française d'un de ses ouvrages latins, le *Sophologium*, comme un hommage à un vrai savoir que l'auteur avait aperçu, dit-il, « non mie tant seulement par relation, mais « aussi par experience. » Il fait donner, en 1380, à Étienne de Chaumont, docteur en théologie, vingt écus d'or, « pour « cause de labourer en la translation de la Bible, laquelle fist « commencer le roi Jehan, que Dieux absoille. »

Invent. de G.  
Malet, n. 883.

Les Ducs de  
Bourgogne; pr.,  
t. III, p. 21.

Ibid., p. 146.

Champollion,  
Louis d'Orléans,  
t. I, p. 125.

Cette Bible n'était pas finie en 1397; car le 5 janvier de cette année, le duc fait remettre encore vingt écus d'or à Simon Domont, maître ès arts et étudiant en théologie, « pour labourer en la translation et exposition d'une « Bible en francois, laquelle fist commencer le roy Jehan, que « Dieux absoille. » Au mois d'avril 1398, le travail durait encore; car le prince y emploie alors neuf traducteurs: maître Jehan Morlas, frère Guillaume Vacier, frère Jehan de Chambly, à Poissi; maître Pierre Dulmont, messire Gilles Paquet, maître Henri Chicot, maître Jehan de Signeville, maître Gieffroi de Pierrefons, à Orléans; maître Nicole Valès, à Rouen. Ces neuf traducteurs lui coûtent, pour un seul compte, « xx escus, valant 11 c 11 livres x sols tournois. »

Mss. fr., t.  
V, p. 182.

Les Ducs de  
Bourgogne; pr.,  
t. III, p. 69.

Ibid., p. 80,  
94, 168.

Christine de Pisan fit souvent des vers pour le duc d'Orléans. Un exemplaire de son épître d'Othea le représente assis sous un dais aux armes de France, et Christine lui offrant son épître. C'est pour lui et pour la duchesse d'Orléans que fut composé l'ouvrage où Honoré Bonet, prieur de Salon, fait l'apologie de la duchesse, « l'Apparicion de maistre Jehan de Meun. » En 1393, Froissart lui adresse une de ses poésies, le Dit royal; et le « prestre et chanoine de Chimay, » comme il est nommé dans l'acte rédigé par Maihieu, garde lieutenant du bailli d'Abbeville, reçoit vingt francs d'or. Mais un autre acte de la même année en faveur d'un écrivain plus connu comme poète que le chroniqueur, nous apprend que les bonnes intentions du frère du roi n'étaient pas toujours suivies d'effet, et qu'il fallait qu'il insistât pour être obéi: « Loys, fils de roy de « France, duc d'Orlians. Nous voulons que vous paieiez à « nostre amé et feal conseiller et maistre de nostre hostel

« Eustace des Champs, dit Morel, la somme de cinq cens  
« frans d'or que nous lui avons donnée et donnons par ces  
« presentes de grace especial, tant pour consideration des  
« bons et agreables services qu'il nous a faiz, fait continuel-  
« lement et esperons que face, comme pour accroissement  
« de mariage de sa fille. » Et dans d'autres lettres : « Nous  
« vous mandons qu'il n'ait plus cause de retourner devers  
« nous. » Comme le premier mandement est daté d'Abbeville le 18 avril 1393, et le second de Chantilly, le 18 avril de l'année suivante, il est à croire qu'un poète moins favorisé que le maître d'hôtel, qui était de plus « escuier, conseiller, et « bailly de Senlis, » n'aurait rien obtenu.

Cet ami des poètes, des chroniqueurs, des traducteurs, qui achetait beaucoup de livres, qui en faisait exécuter avec luxe et en recevait du roi, ne dédaignait pas d'en emprunter :  
Ibid., t. III, p. 166.

en 1398, il fait payer aux écoliers du collège de Presles dix frans « pour le prest et louage d'un livre en francois, « nommé le livre de la Cité de Dieu, qu'ils presterent à « monseigneur le duc pour certain temps, pour y estudier « et d'icelui faire sa volenté. » Il n'empruntait sans doute cet exemplaire de l'ouvrage de saint Augustin traduit par Raoul de Presles que pour le faire copier, comme plus exact que tout autre ; car le prix d'acquisition ne pouvait arrêter le prince qui, l'année d'avant, venait de payer deux volumes, l'un de Tite-Live, l'autre de Boëce, à maître Pierre de Varenne, étudiant à Paris, la somme de « trois cens trente « sept livres et dix soulz tournois. »

Archives de Joursanvault, t. I, p. 167.—Les Ducs de B ; pr., t. III, p. 66, 67, 82, 94.

Dans les comptes de sa maison pour l'année 1392 et l'année suivante, il est fait mention des gages payés à Gilet Vilain, Hanequier le Fevre, Jacquemart le Fevre, Jehannin, Esturjon, « joueurs de personnages » du duc d'Orléans. Le 16 novembre de la première de ces deux années, le roi étant venu dîner chez le duc, « Jehan Poitevin, roi des menestriers « du royaume de France, ou nom de lui et de plusieurs « autres menestriers et heraulx, confesse avoir eu et receu « de Jehan Poulain, tresorier de monseigneur le duc, la « somme de cinquante frans d'or. » Longtemps avant cette date, les archives de la chambre des comptes de Blois nomment souvent les ménestrels Colinet le Bourgeois, Johannin son frère, Colin Marquedante, George Herbelin, qui, « pour « plus honestement estre avec ledit seigneur, » obtiennent de lui tantôt quatre-vingts frans, tantôt cent cinquante.

Ibid., p. 46, 73, etc.

Nous ne donnerions qu'une idée incomplète de ce prince et de la société de son temps, si nous n'ajoutions ici son portrait de la main d'une femme, de Christine, qui semble, il est vrai, ne voir que les qualités, et surtout celles qui lui plaisent. Elle nous le montre « dans sa noble court, aujourd'hui refuge de la chevalerie de France, bel de corps, « d'une très douce et bonne phizonomie, gracieux en ses « esbatemens; ses riches et genz habillemens bien lui « sieent, bel se contient à cheval, très bien danse, jene par « courtoise maniere, rit et soulace entre dames avenamment... « Et entre les autres graces qu'il a, certes de belle parleure, « aornée naturellement de rhetorique, nul ne le passe; car, « comme il aviengne souventefoiz devant lui faictes maintes « colacions de sages docteurs en science et clers solennels, « aussi au Conseil et aliens, où mainz cas sont proposez et « mis en termes de diverses choses, merveilles est de sa « memoire et belle loquelle. Car n'y aura si estrange propo- « sicion que, au respondre, il ne repete de point en point « par ordre, et à chascun si bien et si vivement responde ou « replique, s'il affiert, qu'il semble que de longue main ait « estudié la matiere.... Et ee ai je ven de mes yeulx, comme « j'eusse à faire aucune requeste d'ayde de sa parole, à « laquelle de sa grace ne faillit mie. Plus d'une heure fins en « sa presence, où je prenoye grant plaisir de veoir sa conte- « nance, et si agmodereement expedier besongnes, chascune « par ordre; et moy mesmes, quant vint à point, par lui fus « appelée, et fait ce que requeroye. »

Hist. de Ch. V.,  
part. II, c. 16.

Ce prince lettré qui, au milieu des poètes de sa cour, paraît avoir composé aussi plusieurs ballades, avait dû faire donner une fort bonne éducation à ses enfants. Son fils aîné, dans les loisirs de sa longue captivité d'Angleterre après la bataille d'Azincourt, devint le poète Charles d'Orléans.

Le roi, avec les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne, eut aussi pour tuteur son oncle maternel le duc de Bourbon, qui n'était point fils de roi, mais qui remontait jusqu'au sixième fils de saint Louis, Robert, époux, en 1272, de Béatrix, héritière du Bourbonnais. Louis II de Bourbon, comte de Clermont, né en 1337, mort en 1410, par sa modération et sa douceur, mérita d'être surnommé le Bon. Christine en parle ainsi : « Prince est de moult belle et humaine conver- « sation, aime et secueurt les bons chevaliers et les clers

Ibid., part.  
II, c. 14.

« sages ; en toutes choses bonnes, soubtiles et belles se  
 « delicte ; livres de moralitez, de la sainte Escripiture et  
 « d'enseignemenz moult lui plaisent, et lui mesmes, par  
 « notables maistres en théologie, en a faict translater de  
 « moult beaulx. » Aussi devons-nous surtout rappeler que ce  
 prince qui, après la mort glorieuse de son père dans la jour-  
 née de Poitiers, servit de caution à la rançon du roi, qui fut  
 le beau-frère de Charles V, le compagnon de Bertrand du  
 Guesclin, et dont les descendants arrivèrent un jour au trône,  
 leur inspira par son exemple cette passion des lettres qui  
 leur fit réunir dans leur palais de Moulins une riche biblio-  
 thèque, devenue, par la défection du connétable de Bour-  
 bon, propriété royale.

Invent. de G.  
 Malet, n. 33.

Charles VI lui avait donné, le 13 octobre 1392, le Tite-  
 Live français de Pierre Bercheure, « la première translation  
 « qui en fu faite, escript de mauvaise lettre, mal enluminé,  
 « et point historié. » Un plus beau présent lui fut offert au  
 mois d'août 1397 : ce fut la première partie de la version  
 française de la Bible, « bien historiée et bien escripte, »  
 maintenant à la bibliothèque de l' Arsenal. Il fit remanier  
 l'ancienne rédaction de *Giron le Courtois*, ce roman fran-  
 çais qu'on admirait tant en Italie, et chargea, en 1405, Lau-  
 rent de Premierfait de traduire les livres de la Vieillesse et  
 de l'Amitié.

Ibid., n. 8.

Ibid., n. 911-  
 930.

Le fils de Charles VI, le Dauphin Louis, duc de Guienne,  
 envoya, en 1409, à la librairie du roi, vingt volumes, qui  
 comprennent des traductions françaises de la Bible, d'Aris-  
 tote, de Josèphe, de Tite-Live, d'Ovide. Ce jeune prince,  
 alors chef du conseil de régence, mourut à Paris, le 18 décem-  
 bre 1415. Son frère Jean, après lui avoir succédé dans son  
 titre de Dauphin, meurt en 1417, et ne règne pas plus que lui.

Ce fut le troisième fils qui, en 1422, fut appelé Charles VII.

Pendant ces divers règnes des premiers Valois, les défai-  
 tes, les troubles, les fléaux, ne manquèrent pas à la France,  
 ni les fautes au gouvernement de ses maîtres ; car ce fut un  
 grand aveuglement de ne pas voir qu'un nouveau régime  
 demandait de profonds changements dans les armées, dans  
 les finances, et une imprudence non moins funeste de s'af-  
 faiblir soi-même par d'inutiles démembrements sous pré-  
 texte d'apanages, qui ne cessaient de renouveler contre la  
 famille royale et contre la puissance du pays tous les périls  
 de la féodalité. Mais un certain sentiment national, dont

nous retrouverons souvent la trace, fut plus fort que la mauvaise fortune : grâce aux traditions de Philippe-Auguste et de saint Louis conservées et mises en pratique par les hommes éclairés qui composèrent presque toujours le Conseil privé, grâce surtout à ce principe de l'hérédité masculine qu'on nomma la loi salique, il y eut progrès, agrandissement, cohésion, et la monarchie française continua de se former comme d'elle-même.

L'annexion de la Provence, de la Navarre, avait été dès longtemps préparée. La riche ville de Lyon échangea ses quatre suzerains, le roi de France, l'empereur, l'archevêque et le chapitre, contre la seule domination du roi. C'est le vaincu de Créci qui ménage et proclame l'accession du Dauphiné, qui, pour cent vingt mille écus d'or, achète Montpellier des rois de Majorque. On rentre pour jamais dans Cherbourg, destiné à devenir un puissant port français en face de l'Angleterre. Sans doute on perdait, par les traités, de grands fiefs qu'il fallut reconquérir plus tard, mais des fiefs dont les seigneurs obéissaient mal ou n'obéissaient pas du tout à l'unité qui fait la force, tandis qu'on acquérait des territoires qui ne relevèrent que de la couronne.

An dehors, Avignon ne sera réuni que longtemps après; mais on y voit siéger une sorte de papauté française. La France possède Gênes pendant douze années, réclame Naples pour la maison d'Anjou, donne des rois à la Hongrie, et, plus d'une fois, un prince de France est sur le point d'être choisi par les électeurs de l'empire. Le grand poète italien n'est que l'organe de la jalousie des autres nations, lorsqu'il maudit, dans la race capétienne, cette fatale plante qui, parasite insatiable, couvre de son ombre et de ses fruits toute la terre chrétienne.

Parad., cant.  
xx, v. 43.

Nous verrons ailleurs les conquêtes de la langue française. Édouard III, qui en méditait déjà la suppression dans ses États d'Angleterre, dut voir avec peine son fils s'en servir pour raconter la bataille de Poitiers, et ses négociateurs rédiger le traité de Brétigni dans cette langue qui allait être la langue diplomatique. Le pape écrivait à Charles V en français.

Si nous avons à nous excuser d'avoir distribué l'histoire civile en règnes comme l'histoire ecclésiastique en pontificats, nous dirions que nous ne voyons là que des dates. Parmi ces rois, parmi les princes de leur sang, « les sires des

Baldelli, Vita di Boccacci, p. 389. — Mss. fr., t. I, p. 254.

« fleurs de lis, » il y en a de médiocres, d'inconsidérés, qui ont entravé plutôt que dirigé le mouvement de leur nation; mais on a vu qu'ils ne méritent pas du moins le reproche d'une ignorance barbare. Il est à croire que Boccace n'avait pu les juger de près dans ses voyages à Paris, lorsqu'il écrivait, en offrant son traité *de Casibus virorum illustrium* à son ami Mainardo dei Cavaleanti, les étranges paroles que nous laisserons répéter à un de ses anciens translateurs : « Irois « je dedier mon livre à ces rois de France, auxquels leurs « ancêtres ont montré que ce n'est pas seulement laide chose « aux rois d'estre philosophes, ains que c'est très grant em- « pirement à royale majesté de cognoistre les figures des « lettres? A si grands hommes qui ainsi savent, et damnent « la chose aux rois par quoi vilains sont anoblis, ne veulx « mon euvre destiner. »

On pourrait dire, au contraire, qu'il est peu de familles principales qui, dès leur avènement, aient témoigné un aussi vif intérêt pour les lettres, et où, de siècle en siècle, on se soit transmis aussi fidèlement cet exemple. Charles VII et sa fille Jeanne de France aimaient les beaux livres ornés par d'habiles artistes. Louis XI n'eut point peur de l'imprimerie. Charles VIII et Louis XII rapportèrent d'Italie les précieux manuscrits des Visconti et des Sforze; on lit encore sur quelques-uns : *Paye. Au roi Louis XII*, comme à la fin d'un volume où sont réunis le Saint Graal, Merlin et les Sept sages.

N. 6769.

Ces goûts littéraires des Valois, et surtout la prédilection de plusieurs d'entre eux pour le genre national du roman, se retrouvent dans le chef des Orléans-Valois, François I<sup>er</sup>, sous lequel reparaît toute notre vieille littérature chevaleresque, mais défigurée à la fois par des rédactions en prose et par la fade imitation des Amadis. On ne saurait accuser de ces deux défauts le roi protecteur des lettres; car il ne devait pas se plaire aux fadeurs dans les récits d'amour; et lorsqu'il engagea Clément Marot à lui rajeunir le style du roman de la Rose, il se garda bien de lui demander de le mettre en prose, comme fit le chanoine Molinet, qui s'imposa la tâche encore plus difficile de le « moraliser. »

Les plus anciens de ces princes, ceux dont nous venons de recueillir, dans les écrits de leurs contemporains, les seuls faits qui se rapportent à nos études, n'ont point vu, comme il était arrivé avant eux pendant deux siècles, fleurir sur le sol de la France une littérature originale; mais plusieurs d'entre eux,

par leur penchant pour les œuvres de l'esprit, par leurs qualités, par leurs défauts même, ont été vraiment des rois français.

Nous réunissons maintenant les deux principaux organes de la royauté : le grand Conseil, ainsi nommé depuis l'an 1318, mais qui avait été longtemps auparavant, sous le nom de Cour du roi, le représentant de la justice comme de l'autorité royale ; et le Parlement, qui, devenu plus régulièrement sédentaire en 1302, ne fut d'abord composé que de délégués du Conseil.

Si nous connaissions mieux les délibérations du Conseil du roi, cet essai déjà puissant d'une direction centrale, nous serions plus à portée d'apprécier le caractère et l'instruction des divers personnages qui prenaient part au gouvernement, leur habileté à défendre leurs opinions ou à combattre celles des autres, et les ressources, plus ou moins fécondes selon les temps, que pouvait fournir la langue française aux matières de politique et d'administration.

La variété ne devait pas plus manquer à la forme qu'au fond de ces discussions ; car le roi appelait au Conseil, avec les princes de sa famille et les seigneurs qui avaient sa confiance, des prélats, des clercs, des religieux, « des maîtres en théologie ou en décrès, et grant nombre d'autres sages. » Malgré la présence de tant de doctes conseillers, on parlait français, parce que les princes n'entendaient point ou ne voulaient point paraître entendre le latin ; mais on rédigeait le plus souvent en latin les procès-verbaux.

Les rois de France sont quelquefois accusés par les contemporains, surtout depuis Philippe le Bel, d'avoir choisi de mauvais conseillers. Une satire latine, dont les vers hexamètres trois fois rimés étaient oubliés jusqu'ici dans un manuscrit de la ville de Soissons, reproche à ce prince, lorsqu'il n'était déjà plus enfant, de se laisser toujours dominer par les hommes pervers qui devaient bientôt lui dicter de funestes ordonnances :

Rex inconsultus, stultus, quamvis sit adultus,  
His eedit, penitus credit, quasi servus obedit...  
Credit ventosis, verbosis, mente dolosis.

Ces vers, écrits dans un couvent, et pour le couvent, nous font entendre que le roi ne s'occupe que de chasse, tandis que les Normands, les Allemands, les Bretons, l'enveloppent

2  
CONSEIL DU ROI  
— PARLEMENT.

Gu. Chart.  
de France, t.  
VI, p. 344.

et le menacent de toutes parts. Pour mieux faire, qu'il renvoie les traîtres qui le perdent ; qu'il se fie à l'Église et à la noblesse ; il n'aura rien à craindre :

Si diligeres magis Ecclesie res,  
Ac regeres te per proceres, firmus remaneres.

Peut-être cet avis intéressé ne lui parvint-il jamais. S'il le connut, il est certain qu'il préféra, comme ses fils et quelques-uns des Valois, une tout autre opinion, celle des hommes expérimentés qui, dès ce moment, composèrent presque toujours le Conseil du roi.

Ce Conseil, qui nommait et instituait les baillis et autres officiers royaux, et qui fournit lui-même les « gens tenant le parlement, » lorsqu'il cessa d'être ambulatoire, ne doit pas être confondu avec les cours de justice qu'on a nommées aussi le conseil du roi : nous ne parlons encore que du grand Conseil qui, restreint à peu de membres choisis, s'appelait Conseil étroit, Conseil privé, et qui, plus nombreux, était déjà le Conseil d'État.

Plusieurs des conseillers qui aidèrent le roi Philippe dans ses efforts pour dégager la France des entraves ecclésiastiques et féodales, Pierre Flotte, Guillaume de Nogaret, Enguerrand de Marigni, Pierre de Latilli, le premier Raoul de Presles, sont assez connus par leur coopération à une politique nouvelle et par la haine vindicative des partis. Quelques-uns surent maintenir, pendant les trois règnes qui suivent, contre une réaction sans cesse renaissante, et leur crédit et les innovations de la couronne. Dans les actes du Conseil suprême, nous retrouvons les noms de ces légistes qui commençaient à y siéger avec les prélats et les barons. De sages ordonnances sur la succession au trône, sur la juridiction, sur les affranchissements, continuent d'être rédigées par des hommes qui sont quelquefois de simples laïques et ne possèdent point de grands fiefs, mais qui sont dignes d'être législateurs. Pierre Barrière, clerc du roi, tient jour par jour le registre des délibérations.

Les désastres des deux premiers Valois interrompent ces progrès dans l'art de gouverner. L'ignorance augmente avec les calamités publiques. Il faut qu'une ordonnance expresse défende aux membres du Conseil, quels qu'ils soient, de proposer pour bailli, sénéchal ou autre grand officier qui-

conque n'aurait pas une instruction suffisante, comme il est interdit de nommer notaire du roi tout homme qui ne serait pas « suffisant pour faire lettres, » tant en latin qu'en français. Nous verrons cette société, troublée par le malheur et l'inquiétude, tomber encore plus bas, et se perdre ainsi les traditions de savoir qu'avaient laissées quelques grands règnes.

Les noms des rapporteurs dont les conclusions ont fait rendre telle ou telle ordonnance doivent être joints à l'ordonnance même. C'était du moins l'usage, puisque nous savons à la relation de qui sont approuvés en 1329 les orgueilleux mandements d'un inquisiteur de Carcassonne, et que l'obligation d'être reçu licencié pour exercer la médecine à Montpellier, est adoptée, en 1331, sur le rapport du doyen de Saint-Martin de Tours. On veut que chacun soit responsable de la part qu'il prend au bien ou au mal qui se fait. Mais Philippe de Valois a déjà fort peu de noms célèbres sur la liste de ses conseillers.

Ibid., t. II,  
p. 40, 71, etc.

La conservation des actes émanés de la puissance royale avait été aussi l'objet de plusieurs ordres, trop souvent négligés; ces ordres, renouvelés en 1333, le sont encore douze ans après : « Mandons, dit le roi, à nos amez et seaulz les gens « qui tiendront nostre prochain parlement et les gens de nos « Comptes, que, à perpetuelle memoire, fassent ces presentes « enregistrer en nos chambres de parlement et des Comptes, « et garder pour original au tresor de nos chartes et de nos « lettres. »

Ibid., p. 102.  
243.

Comme duc de Normandie, Jean, le second Valois, avait assisté souvent au grand Conseil : devenu roi, il se fatigue lui-même et fatigue son Conseil de ses ordonnances réitérées sur les monnaies, les aides, les tailles, et de tous ces honteux expédients qui ne le dispensèrent point de la convocation des États généraux. Réunis en 1355, ils interdisent toute espèce de commerce, soit en personne, soit par mandataires, aux gens du grand Conseil et du parlement, aux maîtres des requêtes et des Comptes, à tous les officiers royaux. C'était un souvenir des lois romaines. Le peuple, enfin consulté, semble vouloir à son tour créer des privilèges pour le peuple.

Ibid., t. III,  
p. 32.

Charles V fit de bons choix. Presque seul d'abord, et mal soutenu par ceux qui auraient dû être ses plus fermes appuis, il se fortifie par la dure expérience des choses et des hommes.

Ibid., t. VI,  
n. 26-30.

Après quelques années d'hésitation, il semble inaugurer un autre siècle, où se parle un autre langage. Plusieurs des actes de ce règne sont des modèles de prudence, de dignité, de justesse : on y reconnaît des gens qui disent mieux ce qu'ils veulent dire. Telle est la grande ordonnance du mois d'août 1374, qui fixe à l'âge de quatorze ans la majorité des rois, et qui se conserve en original au trésor des chartes, où il ordonnait qu'elle fût déposée : *in archivis chartarum nostrarum*. Le latin même, sans être toujours correct, exprime avec assez de clarté, d'ampleur, d'harmonie, quelques idées modernes, et ne reste pas trop au-dessous des généreux sentiments du roi, qui veut qu'une prévoyance éclairée dirige l'éducation des enfants destinés à régner, et que, parvenus au pouvoir, ils persistent à suivre les conseils des hommes prudents, lettrés, savants, dont les pensées et les œuvres contribuent à la prospérité publique.

Par la note française jointe à une des copies, on apprend que cette constitution royale fut promulguée, le 21 mai 1375, « en parlement du roi, en sa presenee et de par lui tenant sa justice, devant le Dauphin de Viennois son fils aîné, le duc d'Anjou son frere, le patriarche d'Alexandrie, plusieurs évesques et archevesques, l'abbé de Saint Denis et autres chefs de communautés, le recteur et plusieurs maistres en theologie, docteurs en decretès et autres sages clers de l'université de Paris. » Puis viennent les principaux personnages de l'église de Paris, le chancelier de France, des membres du grand Conseil, le prévôt des marchands, les échevins, « et autres gens sages et notables. »

Ibid., t. VI,  
p. 45.

Les actes rédigés en français au nom du même roi sont les derniers exemples de cette vieille langue simple et naturelle qui, après lui, allait être presque oubliée, malgré les ouvrages dont elle avait enrichi non-seulement la France, mais l'Europe, depuis près de trois siècles. On aime à entendre le roi, le père, inquiet de son fils et de son royaume, s'exprimer ainsi dans ses lettres pour le règlement de la régence, en cas qu'il mourût avant la majorité de l'héritier du trône : « L'office des rois est de gouverner et administrer sagement toute la chose publique, non mie partie d'icelle mettre en ordonnance, et l'autre laisser sans provision convenable ; et ès faiz et besoignes dont plus grant peril puet venir, pourveoir plus hastivement... tant pour le temps de leur gouvernement comme pour celui de leurs successeurs... » Il

détermine ensuite lui-même la forme du serment que devra prêter, en qualité de régent, son frère le duc d'Anjou.

L'acte où il remet la tutelle à la reine et aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, en octobre 1374, est plus touchant encore, et respire d'un bout à l'autre un égal amour pour ses enfants et pour son peuple, mêlé à cette pensée toujours présente, qui n'était pas chez lui un vain pressentiment, que « lorsqu'il plaist à Dieu d'envoyer aux rois la « maladie de la mort, il convient qu'il soient sans aucune « enre ou sollicitude afflictive ou angoisseuse des faiz de cest « siecle. »

Ibid., t. VI,  
p. 49-54.

Plus on étudie les pièces authentiques sorties des mains de Charles le Sage, plus on se persuade qu'il avait pour coopérateurs des hommes d'élite. Habile à les trouver, il voulut cependant être aidé dans cette œuvre difficile, et il tenta une sorte d'élection. C'est peu de temps avant les ordonnances prises par lui en Conseil sur la majorité et sur la tutelle, qu'il fit deux essais, répétés depuis. Le 21 février 1372, le grand Conseil, composé de prélats, de barons, et d'autres personnages notables, au nombre d'environ deux cents, est convoqué à l'hôtel Saint-Paul; et la démission de Jean de Dormans, cardinal de Beauvais, chancelier de France, ayant été acceptée du roi, qui ne l'en retient pas moins de son grand et principal Conseil, Guillaume de Dormans, frère du cardinal, ancien avocat du roi, et alors chancelier du Dauphiné, est élu, par voie de scrutin, nouveau chancelier de France. Par le même scrutin, Pierre d'Orgemont, second président du parlement, est élu chancelier du Dauphiné.

Felibien,  
Hist. de Paris,  
t. I, p. 673,  
d'après les re-  
gistres du par-  
lement.

L'année suivante, le 20 novembre, une nouvelle scène électorale se passe au Louvre, où le grand Conseil va disposer encore d'un des premiers postes de l'État. Des cent trente personnages convoqués, le roi ne garde avec lui que Pierre Blanchet, son secrétaire, et Villemar, greffier du parlement; puis il fait appeler un à un tous les autres, et après avoir exigé de chacun le serment de nommer chancelier le plus digne, il fait enregistrer chaque suffrage. Cent cinq voix se réunissent sur Pierre d'Orgemont, qui était devenu premier président, et qui fut toute sa vie l'ami et le confident du roi. Le même scrutin nomme président en sa place Arnould de Corbie.

Tous ces noms, Jean et Guillaume de Dormans, Pierre d'Orgemont, Arnould de Corbié, sont des noms qui appartiennent à l'histoire des lettres.

Le Labou-  
reur, Hist. de  
Charles VI, t. I,  
p. 25.

Le Menagier  
de Paris, t. II,  
p. 46.

Au nombre des conseillers de Charles V qu'il voulut laisser à son fils, nous compterons encore Philippe de Maizières, un des plus ingénieux écrivains du temps; Étienne de la Grange, qui, moins connu que son frère le cardinal-évêque d'Amiens, et moins exposé à la sévérité de l'histoire, « faisait également profession des armes et des lettres; » Richard Pique, doyen de Besançon, secrétaire du roi, qui présida bientôt au sacre de Charles VI comme archevêque de Reims; Bureau de la Rivière, premier chambellan, ce qui était alors la première dignité à la cour, homme entreprenant et actif, le même qui apporta d'Avignon à Paris, en 1389, les laitues à graine blanche ou les romaines; Raoul de Presles, dont les ouvrages servirent à l'éducation du jeune roi.

Pour prévenir les dangers de la future régence, Charles V, que les Parisiens, malgré leurs caprices, avaient aidé à rétablir l'ordre dans le royaume, engageait son fils, ou du moins les tuteurs de son fils, à faire entrer six notables bourgeois de Paris dans le Conseil. C'était un utile avertissement, qui fut dédaigné, comme tous les autres, par l'ambition des oncles tuteurs et par la violence des factions.

Au lieu d'environner leur malheureux neveu des hommes les plus capables, il faut que ces tuteurs eussent été singulièrement égarés par les calculs que leur suggéraient d'implacables rivalités, pour que l'on fût descendu à la plus honteuse protection de l'ignorance dans le Conseil du roi. Ceux des dignitaires de cette assemblée royale qui ne sauraient pas écrire, sont autorisés, d'après un ancien usage regardé longtemps comme nécessaire, à mettre leur signe ou marque au bas des délibérations auxquelles ils auraient concouru. Charles V, qui, pendant sa régence, avait été obligé de faire cette concession, et qui dut la renouveler en faveur de son connétable Bertrand du Guesclin, aurait rougi de la comprendre dans les lois générales de l'État.

Aussi voit-on, parmi les fluctuations et les hasards d'un pouvoir sans cesse disputé, l'expression de ce pouvoir prendre les formes d'une déclamation confuse et vulgaire. Que l'on essaye de lire quelques-unes des ordonnances qui portent le nom de Charles VI; que l'on compare, dans celle où la France proclame, en 1398, sa neutralité entre les deux antipapes, cette incohérence de pensées et cette barbarie de langage, avec les graves remontrances de Charles V au sujet des mêmes discordes religieuses; les faibles lettres de son fils sur

la majorité et la tutelle des rois, avec la belle et noble déclaration faite vingt ans auparavant sur les mêmes questions, et qu'il s'agissait seulement de confirmer : on admirera combien la décadence est rapide et profonde.

Lorsque tout s'énerve et menace de périr, esprit public, honneur, courage, art militaire, administration, enseignement, pendant ces quarante-deux années, les plus funestes de notre histoire, la rédaction des volontés royales, dans l'une et l'autre langue, dégénère avec tout le reste.

C'est à la veille de ce déclin littéraire que vont s'offrir à nous, pour la première fois, quelques noms d'avocats au parlement de Paris.

Quand le parlement fut reconstitué en 1302, il y avait déjà longtemps que l'on plaidait ; aux « emparliers » avaient succédé les avocats ; à compter du 11 mars 1344, on en dressa la liste régulière. Ils y étaient rangés sous trois classes : *consiliarii*, les consultants, qui étaient les conseillers des parties et même des juges dans les affaires difficiles ; *proponentes*, les plaidants, ceux qui exposaient le fait et la question ; *audientes*, les écoutants ou les derniers reçus, qui, s'ils étaient reconnus incapables après quelques épreuves, étaient rayés du tableau. Cet ordre a été longtemps observé.

Ord. des rois  
de Fr., t. II, p.  
226.

Nous n'avons plus aujourd'hui tous les noms qui furent inscrits sur le rôle ; nous avons encore moins les plaidoiries, qui durent être d'abord prononcées à huis clos, comme dans la justice ecclésiastique.

On suppose même qu'après le roi novateur, Philippe le Bel, par suite des conflits entre les juridictions, il y eut peu d'exactitude dans les séances, ou du moins dans les procès-verbaux ; car les extraits des plus anciens, les *Olim*, qui remontent, mais avec de nombreuses et d'importantes lacunes, jusqu'à la Cour du roi saint Louis (1255), et dont les rédacteurs paraissent avoir été tour à tour Jean de Montluc, Nicolas de Chartres, Pierre de Bourges, Godefroi, s'arrêtent à l'an 1318 ; et si les extraits des registres suivants ne se retrouvent plus, c'est qu'on les a jugés peut-être moins dignes d'être conservés.

Ibid., t. II,  
p. 225.

Dans le serment latin que prêtaient les avocats, ils s'engagent à ne point plaider de mauvaises causes, et à renvoyer celles qu'un examen plus attentif leur aurait fait paraître moins bonnes ; à ne point citer des coutumes qu'ils sauraient être fausses ; à s'interdire les délais, les subterfuges, et, dans leurs discussions, les paroles insultantes ; à ne pas

accepter, même pour les grandes affaires, plus de trente livres parisis.

Ibid., t. II, p. 8. Au Châtelet, qui continua d'être une chambre de première instance pour le comté de Paris, l'avocat, d'après une ordonnance rédigée en français dès l'année 1327, a le droit de parler sans être interrompu, « sans que nul autre « advocat estant avec lui en la cause, ou du conseil d'icelle, « ne puisse parler ne advocasser, » et l'interrupteur est passible de dix livres d'amende; peine qui semblerait exorbitante aujourd'hui.

C'étaient des avocats au parlement qui avaient la charge temporaire d'avocats du roi. Le premier qui en ait rempli les fonctions paraît avoir été Jean Pastourel. On donne ce titre avec plus de certitude à Raoul de Presles l'ancien, et à Pierre de Cugnères qui, en 1329, après la conférence de Vincennes, introduisit la voie d'appel comme d'abus.

D'autres avocats se distinguent ou par leurs ouvrages, ou par la célébrité des causes qui nous ont transmis leur nom, ou par leur participation aux affaires de l'Église et de l'État : Guillaume de Nogaret, avoocat à Paris pendant six ans, avant d'être chancelier; Jean d'Asnières, chargé de porter la parole contre Enguerrand de Marigni; Pierre Bertrandi, que son habileté en droit canonique, attestée par son livre des Deux juridictions, ainsi que sa défense de la suprématie pontificale, conduisent aux plus hautes dignités ecclésiastiques; Jean Faure (*Faber*), qui, après treize ans d'exercice au barreau, devient chancelier, et mérite de Baldus, par son commentaire des Institutes, le surnom de Docteur fondamental; Guillaume de Breul, qui publie en 1330 le Style du parlement; Pierre de Belle-perche, le grand canoniste, évêque d'Auxerre et chancelier; Yves de Kaermartin, le seul avocat, dit-on, inscrit au catalogue des saints; Simon de Buei, devenu premier président; Arnould de Corbie, élu conseiller après vingt ans de profession, et un des plus chers confidents de Charles le Sage; Jean de Dormans et ses deux fils, qui commencent au palais leur grande fortune politique; Pierre de Fontebrec, chanoine de Chartres, promu au cardinalat par Clément VII; Jean Juvenal des Ursins, regardé en 1386 comme un des meilleurs avocats de Paris, et père de celui qui fut l'historien des quarante-deux ans d'un triste règne.

Entre les avocats de ces temps-là dont le nom n'est pas oublié, un honorable souvenir est dû surtout à Jean des

Marès, que sa renommée d'éloquent orateur (*disertissimus orator*) fit choisir pour avocat du roi. C'est lui qui, dans les grandes délibérations ouvertes après la mort de Charles V, propose d'avancer la majorité du jeune héritier de la couronne et de hâter la cérémonie qui doit le consacrer. Suspect aux princes du sang, dont il contrariait ainsi les ambitions rivales, il vient annoncer au peuple une réconciliation qui dut lui paraître douteuse à lui-même; et quand la sédition eut obtenu la suppression des nouveaux impôts, chargé encore d'en faire part à cette foule agitée, il prend pour texte: *Novus rex, nova lex, novum gaudium*. Comme il avait la confiance du peuple, il le haranguait souvent pour le calmer; malade, il se faisait porter sur les places publiques; il négociait, il traitait avec la cour au nom de la ville de Paris. Une telle puissance ne lui fut point pardonnée. Le recueil de Décisions qu'on lui attribue l'honorera toujours moins comme jurisconsulte que sa mort comme citoyen.

Ainsi donc un nouvel organe de la pensée publique s'était formé depuis quelque temps. L'origine des parlements a été sujette à bien des conjectures. Celui de Paris, dans ses remontrances du 26 mars 1556, s'élève contre un édit de Henri II, qui, par une confusion fondée sur quelques exemples, accordait aux membres de son Conseil privé le droit de siéger au parlement comme juges. Mais ce même parlement avait-il le droit, une soixantaine d'années après, le 22 mai 1615, de revendiquer l'héritage des anciennes assemblées de Charlemagne, et de prétendre que, né avec l'État, il y tenait la place du Conseil des princes et des barons qui, de toute ancienneté, avait accompagné la personne des rois? Sans doute ce Conseil, avant de n'être qu'une cour de judicature, avait exercé un pouvoir plus large aux différents âges de la monarchie; mais il ne représentait pas la nation, puisqu'il n'était pas nommé par elle.

Academ. des  
Inscr., t. XXX.  
p. 639.

On a vu, au siècle précédent, les grands bailliages, délégués de la justice royale, balancer déjà et bientôt affaiblir, comme cours d'appel, les juridictions des seigneurs. C'était trop peu pour Philippe le Bel: il institue à Paris une justice sédentaire, établie ensuite par Charles V dans l'ancien palais de saint Louis, qu'elle occupe encore.

Cette origine exclusivement royale du parlement de Paris et le caractère incertain de ses attributions n'empêchent pas qu'il n'y ait de grandes scènes dans son histoire, et que

ses discours aux rois, ses délibérations, les causes plaidées devant lui, n'aient laissé dans l'éloquence politique et judiciaire des pages qui sont encore dignes d'étude.

Quelques moments de ses annales reproduisent fidèlement à nos yeux les oscillations de la raison humaine pendant ce siècle d'hésitation. Ainsi, le parlement de Paris ordonne encore un duel judiciaire en 1359, et même le 1<sup>er</sup> janvier 1387 : celui-ci fut le dernier. On peut lui reprocher, sous Philippe VI, un acte dont les conséquences étaient plus graves.

Vaissete, Hist. de Langued., l. xxx, c. 28, etc.

Guillaume de Villars, en 1330, avait été nommé commissaire royal, pour aller réprimer à Toulouse les excès du clergé, et surtout de l'inquisition. Les membres du tribunal de la foi résistent, comme institués par le pape et supérieurs à tout pouvoir temporel. Accompagné de gens armés, l'envoyé du roi se fait ouvrir de force les archives, et emporte les registres qu'on lui avait refusés. Il faut croire que cette tentative contre une domination déjà séculaire était prématurée; car sur une plainte portée par le grand inquisiteur de France, Pierre Bruni, de l'ordre des frères Prêcheurs, le parlement de Paris, pour donner gain de cause à l'inquisition, la déclara cour royale. Cet arrêt faillit peser sur les parlements eux-mêmes : l'inquisition de Toulouse, enhardie par la peur qu'elle inspirait, en vint à demander, en 1443, que les conseillers des cours ne pussent être nommés sans son aven. Si elle ne l'obtint pas, elle n'en profita pas moins de ce qu'avait fait pour elle le parlement de Paris : elle vécut trois siècles encore.

Trop faible à l'égard du clergé, le parlement fléchit moins devant le second ordre de l'État, la noblesse. Mais il eût le tort, en faisant la guerre à ses privilèges, de vouloir usurper ses titres. Celui de chevalier ès lois (*miles legum*), qui commença à l'avènement des légistes, ne désigne pas, comme on l'a dit, un noble qui a pris ses grades en droit civil, mais un légiste roturier, à qui le roi confère, en vertu du grade de docteur ès lois, les prérogatives de la chevalerie. C'est ce que prouve une concession royale : *De gratia concedimus speciali ut ipse, non obstante quod nobilis non existat, militari cingulo, quotiens sibi placuerit, valeat insigniri, et ad omnes actus nobiles admittatur*. Pierre de Cugnères n'était point noble ; il fut chevalier du roi.

La justice avait cessé d'être uniquement ecclésiastique et

féodale ; la roture y trouva sa noblesse. On lui disputa cette conquête.

Des corps depuis longtemps investis de la puissance ne se laissent point facilement déposséder : les cours seigneuriales et les officialités se défendirent ; leurs prochains successeurs, les gens du roi, durent quelquefois succomber, ou dénoncés comme tyrans par ceux qui allaient cesser de l'être, ou frappés par les révolutions dont ils avaient été eux-mêmes les instruments.

Ce ne pouvait être impunément qu'ils avaient essayé la juste répartition de l'impôt, la séparation entre le militaire et le juge, l'appel à une cour souveraine et laïque, l'affranchissement des derniers restes du servage, une armée permanente : plusieurs d'entre eux ont payé cher l'honneur d'avoir été les conseillers et les ministres de ces grandes innovations ou, comme on disait, de ces « novelletés, » qui, devenues aujourd'hui d'anciennes institutions, sont entrées dans le droit civil de la France.

Des conseillers, des avocats au parlement, comme les deux grands orateurs de l'antiquité, périrent de mort violente. Pierre Flotte du moins meurt en combattant dans la guerre de Flandre ; mais Enguerrand de Marigni, le surintendant des finances, va finir, le 30 avril 1315, au gibet de Montfaucon ; Pierre Remi, trésorier de Charles le Bel, est attaché, en 1328, au même gibet, qu'il avait fait reconstruire ; Alain de Houdene, suspect, vingt ans après, d'avoir, comme conseiller aux enquêtes, falsifié des dépositions de témoins, est aussi condamné ; Pierre de la Forest, d'abord professeur de droit et avocat, puis chancelier, évêque de Paris, archevêque de Rouen, cardinal, après avoir fait l'ouverture des États généraux en 1356, menacé de proscription, s'enfuit à Londres. Ces catastrophes ne prouvent point qu'ils fussent réellement coupables. Ils avaient trop d'ennemis pour ne pas être accusés.

D'autres roturiers après eux, Jacques Cœur, les frères Bureau, Jean Juvenal, Étienne Chevalier, Jean Boutillier, Guillaume Cousinot, Jean le Boursier, aidèrent Charles VII à faire quelques pas de plus dans cette lente et pénible voie d'un meilleur régime. La plupart furent persécutés. On sait que les funérailles de Colbert furent insultées par le peuple.

Avant le partage des attributions, l'ancien Conseil du roi, comme en l'année 1258, où siégeait Gui Fulcodi, qui devint le pape Clément IV, était presque entièrement clérical. Un

petit-fils de saint Louis, trente ans après, veut que les baillis soient laïques, et son fils exclut les prélats du parlement. Mais il y eut encore des conseillers cleres pendant plus de quatre siècles.

Ceux des conseillers du roi qui périrent victimes de l'intrigue ou de l'émeute, avaient d'ordinaire pris part à l'administration des finances. Dans les moments critiques, c'étaient là les hommes d'État que l'on abandonnait en proie à la haine des partis. L'histoire ne sait pas bien encore quelles furent les causes de la disgrâce de Jacques Cœur. Samblançay ne fut peut-être puni que de son intégrité.

Les simples conseillers au parlement, les simples avocats, auraient dû être à l'abri de ces grandes chutes, quand ils ne se faisaient point les orateurs d'une faction. Un conseiller qui se renfermait dans son devoir ne pouvait être accusé de cupidité ; car, lorsque les places de judicature cessèrent d'être interdites au clergé, les conseillers cleres, qui viennent sur le rôle des finances après le grand Conseil et la maison royale, n'avaient encore au temps de Charles VII que cinq sous d'honoraires par jour, et les laïques, à peu près le double. Pendant l'occupation anglaise de Paris, ni les uns ni les autres ne reçoivent rien : un de leurs registres porte que le greffier n'y saurait inscrire les solemnités de l'entrée de Henri VI, parce qu'on n'a point de parchemin, ni d'argent pour en acheter. Si cette note suppose les gens du roi plus pauvres qu'ils n'étaient, elle en fait du moins ce jour-là des sujets fidèles.

Les avocats, autorisés à prendre jusqu'à trente livres parisis pour une cause, devaient être plus riches que les conseillers, et plus exposés à l'envie. Lorsqu'ils devenaient avocats du roi, parlant pour un pouvoir qui n'était pas toujours juste, ou le contredisant s'ils en avaient le courage, ils portèrent quelquefois la peine ou de leur docilité ou de leur résistance. Il n'est pas absolument nécessaire de voir un jugement de Dieu dans l'impopularité de Pierre de Cugnières, parce qu'il avait parlé contre la juridiction du clergé, ni une autre sentence divine dans la mort de Jean des Marès, parce qu'il plaidait volontiers les causes où il s'agissait de combattre « les droits, les privilèges ou les immunités des églises : » il est bien plus simple de n'y voir que les vengeances des factions religieuses ou politiques.

Les partisans de Pierre Bertrandi, depuis cardinal, et de

Pierre Roger, depuis cardinal et pape sous le nom de Clément VI, qui avaient soutenu à Vincennes la juridiction illimitée de l'Église, ne pouvaient pardonner à Pierre de Cugnières d'avoir terminé au nom du roi la conférence par ces mots : « Si les prélats n'amendent pas, avant Noël prochain, ce qui doit être amendé, le seigneur roi trouvera tel remède qui donnera satisfaction à Dieu et au peuple. » Les prélats supposèrent que Dieu fut mécontent ; mais eût été bien assez de leur mécontentement pour perdre leur adversaire.

L'humeur vindicative de ceux qui voulaient charger Dieu de leur cause s'était du moins bornée, contre l'avocat de la justice séculière, à de triviales plaisanteries : on avait appelé de son nom, ou du nom de Pierre du Coignet, une petite figure grotesque placée à l'entrée du chœur de Notre-Dame, et au nez de laquelle on éteignait les cierges ; et le même nom servait à désigner tout homme ignorant et stupide. D'autres avocats du roi furent moins doucement traités.

Regnault d'Acy, en 1356, et Pierre du Puiset, deux ans après, sont massacrés par le peuple soulevé. Jean des Marès avait à la cour des ennemis non moins implacables.

Un des feuillets des registres du parlement porte encore à la marge, dessinés d'une main contemporaine, un poignard et un maillet. Les maillotins, harangues par l'avocat du roi, cédèrent un moment à cette parole d'un homme qu'ils aimaient, et surtout à l'espérance de ne plus payer d'impôts. Victoire aussi vaine que cette espérance ! On aurait pu représenter sur la même marge l'échafaud où périt, frappé au nom du roi Charles VI, Jean des Marès, comme défenseur du peuple.

Plus heureux ou mieux protégé que d'autres acteurs de ces révolutions sanglantes, le fougueux évêque de Laon, Robert le Coq, en fut quitte pour s'exiler en Espagne.

L'arrêt sous lequel succomba Jean des Marès, qu'il était plus facile d'atteindre, ne fut point l'œuvre du parlement, mais d'une commission, qui fit périr en même temps, avec trois avocats, douze bourgeois de Paris, entre autres un drapier, Nicolas le Flament, qui offrait soixante mille francs pour se racheter. Quand ce fut le tour de l'avocat Jean, une voix lui dit : « Maître Jean, eriez merci au roi qu'il vous par-  
« donne. » Sa réponse nous est restée : « J'ai servi au roi  
« Philippe son grant aienl, et au roi Jean son aienl, et au roi  
« Charles son père, bien et loyaulment, ne oneques ces trois

Froissart, I,  
II, c. 205. (Ms.  
8327, fol. 198.)

« rois ne me securent que demander; et aussi ne feroit ce-  
 « lui cy, se il avoit aage et congnoissance d'homme. et cuide  
 « bien que de moi jugier il n'en soit en riens coulpable. Si ne  
 « lui ai que faire de lui crier merci; mais à Dieu vueil erier  
 « merci et non à autre, et lui prie bonnement qu'il me par-  
 « donne. » — « Adonc print il congïé au pueple, dont la  
 « greigneur partie pleuroit pour lui. »

Ces paroles, prononcées le 28 février 1383, sont peut-être les plus belles que l'éloquence de ce siècle nous ait laissées.

3

NOBLESSE.

La royauté française avait trouvé dans la noblesse, tantôt une défense pour le trône, tantôt une puissance rivale; et les nobles avaient quelquefois accordé aux progrès de l'intelligence une protection aussi éclatante que celle des rois.

Mais le temps n'était plus où le second ordre de l'État exerçait une influence féconde sur les productions de l'esprit, et semblait animer de ses encouragements, même de son exemple, cet élan poétique imprimé par la France, pendant deux siècles, aux autres nations; ou les superbes vaisseaux des Capétiens, jaloux du nouveau pouvoir royal, qui leur paraissait une usurpation, se plaisaient à l'humilier dans les portraits ridicules de Charlemagne imaginés par leurs trouvères, et, plus tard, se reconnaissaient avec orgueil dans les brillants et amoureux chevaliers de la table ronde. La domination des hauts barons est déjà bien déchue. Ruinés par les croisades, ils sont maintenant décimés dans les féroces batailles que fait perdre leur indiscipline, et où ils épuisent eux-mêmes presque tout leur sang : Courtrai, Poitiers, Créci, Azincourt, Nicopolis, sont pour eux des journées de deuil. Plusieurs grands fiefs leur sont enlevés par les traités que leurs désastres rendent nécessaires. Cette ancienne chevalerie, toujours brave, mais désordonnée, incapable d'obéissance et de tactique, s'efface de plus en plus, tandis que l'infanterie des communes, victorieuse à Bovines, à Mons-en-Puele, à Cassel, va devenir la vraie force de l'armée, comme le peuple, jusque-là dédaigné, la vraie force de l'État.

Le grand changement qui se fait dans la manière de combattre, en diminuant la prépondérance militaire des hommes d'armes, contribue à rétablir l'équilibre. L'artillerie moderne, ce terrible instrument d'égalité, quoique bien imparfaite encore, vient apprendre aux nobles comme aux vilains que ce n'est plus le courage de quelques-uns, mais

celui de tous, qui fait le succès d'une journée, et que là aussi les plus puissants ont besoin des plus faibles.

Ces atteintes portées par la fortune à la vieille prééminence nobiliaire sont habilement secondées par la politique des rois, ou des conseillers qu'ils aiment désormais à prendre dans les rangs du peuple.

Dès le temps de Philippe le Hardi paraissent les premières lettres d'anoblissement, octroyées à un orfèvre de Paris, et qui ébranlent l'ancienne constitution, où la noblesse n'était possible que par la transmission naturelle de l'hérédité féodale.

Sous le règne suivant, les brèches faites à ce corps privilégié sont bien autrement profondes. Alors commencent les nouvelles pairies, non plus fondées, comme les anciennes pairies françaises, sur le droit primitif de la conquête, mais sur des prérogatives arbitraires accordées par le roi; les États généraux, qui admettent les députés des communes aux délibérations sur les affaires du pays; un parlement sédentaire et régulier, qui restreint de jour en jour la justice patrimoniale des seigneurs, et ose bientôt les juger.

Cette institution définitive de l'appel à une cour souveraine est ce qui les affligea le plus. On ne les écartait ni du Conseil du roi, ni du parlement, où ils pouvaient continuer de siéger; mais le droit romain déjà remis en honneur par saint Louis, les règles de la procédure, la jurisprudence des arrêts, les coutumes qui devenaient à leur tour la loi écrite, beaucoup d'autres choses qu'ils ne connaissaient pas et qu'ils ne voulaient pas apprendre, leur faisaient regretter une justice plus simple, celle du combat judiciaire, qui ne demandait pas tant de savoir et d'attention.

De là, dans leurs griefs présentés au concile général de Vienne en 1311, et trois ans après au roi lui-même, parmi leurs plaintes contre les ordonnances qui leur interdisent le droit de se faire la guerre et celui de battre monnaie, leur insistance à revendiquer surtout, comme preuve de l'indépendance du seigneur sur son fief, le droit absolu de justice. Ils y tenaient d'autant plus qu'ils s'étaient efforcés d'usurper sur les cours ecclésiastiques, et que ces usurpations allaient leur échapper.

Leur vanité était blessée en même temps de voir les légistes, par une autre vanité, ou plutôt comme insignes d'un pouvoir nouveau, envahir des titres qui n'appartenaient

qu'aux nobles; et il déplaisait au chevalier d'armes, au *miles*, que des conseillers du roi, des avocats que le roi nommait chanceliers, des Nogaret, des Pierre Flotte, sous le titre de chevaliers ès lois, fussent à la fois de robe et d'épée. Mais il y avait dans leur mécontentement quelque chose de plus sérieux qu'un dépit d'amour-propre : ils s'apercevaient bien qu'on leur ôtait le plus important attribut de la puissance, et que de vassaux ils allaient devenir sujets.

C'est alors que sous prétexte de se refuser aux impôts, contre lesquels la résistance sera toujours populaire, les hauts barons s'humilient jusqu'à essayer, en 1314, une ligue secrète avec cette bourgeoisie qu'ils méprisaient, pour repousser ensemble les « *novelletez non duement faites,* » qu'ils ne peuvent, disent-ils, souffrir ni soutenir en bonne conscience, parce qu'elles leur feraient perdre leurs honneurs, franchises et libertés. Les auteurs de ce manifeste d'une alliance impossible avaient dû compter sur l'ignorance de la foule; car ceux qu'ils appellent « *li communs,* » ceux qu'ils faisaient contribuer pour eux aux charges publiques, et dont ils avaient souvent traité les intrépides soldats de « *pedailles et de ribaudailles,* » ceux qui avaient supplié le roi de garder sa souveraine franchise, et qui l'avaient soutenu dans ses efforts les plus hardis contre le clergé et les nobles, ne pouvaient réellement croire à la sincérité d'un accord qui n'était pour la noblesse qu'une arme contre la royauté.

Ms. 6812

Aussi, malgré les premiers succès d'une coalition dont le but était de détruire tout ce qui venait d'être essayé, l'union ne tarda guère à se dissoudre, si même elle fut jamais sérieusement formée. Une des pièces satiriques du temps, « *le Dit des Alliés,* » par Geffroi de Paris, n'est que l'expression de la défiance bien naturelle du peuple pour ses nouveaux amis. On y retrouve, en dix-sept couplets sur deux rimes, ce que le tiers état pensait de cette gent qui se dit engendrée d'un sang noble, mais qui, sous couleur de ramener les bonnes coutumes, se conduit si vilainement qu'elle mériterait d'être nommée vilaine, et, loin d'imiter ses ancêtres dans leur dévouement à la sainte couronne de France, ne sait que conspirer et trahir comme Ganelon. Pourquoi ces sourdes menées, ces violations ténébreuses de leur serment, quand ils peuvent aller s'entretenir ouvertement avec le roi lui-même?

Quant droit li rois ne leur devée,  
 Mès raisons leur est presentée,  
 Leur fait font il non déument.  
 N'ont il la venue et l'alée,  
 Et l'essue aussine et l'entrée  
 Et au roi et au parlement ?  
 Et les orroit l'en bonnement,  
 Et sans faire deportement,  
 Sera leur raisons escoutée.  
 Puisque ce ne font vraiment,  
 Leur fait ne tien je a hardement,  
 Mès à grant malice esprovée.

Le roi, protecteur de la gent paisible « qui d'eus estoit « foulée, » saura bien la défendre contre cette « triboulée de « mars, » aussi peu durable qu'une gelée blanche, et, après les avoir pris à la volée, mettra fin à cette folie. Le couplet suivant ne manque pas d'à-propos ; car c'est encore une comparaison empruntée de la chasse, plaisir favori de la noblesse :

Il sont com la beste esgarée  
 Qui, quant s'aperçoit adirée,  
 Ne va pas moult séurement ;  
 Et se se sent aviroimée  
 De levriers entour et serrée,  
 Lors li va par empirement,  
 Ne ne puet fouïr longuement ;  
 Quer se li chien font sagement,  
 Tost en sera prise cornée :  
 Je ne di pas par jugement,  
 Mès tels ont parlé hautement  
 Qui paieront ceste porée.

La tentative des nobles échoua donc encore cette fois, bien qu'elle eût une partie du clergé pour complice. On voit reparaître chez nous de siècle en siècle la réaction féodale, moins heureuse ici qu'en Angleterre. Maîtrisée par la régente pendant la minorité de saint Louis, elle le fut encore par Philippe le Bel, et, malgré quelques défaillances, par ses trois fils. Quand elle s'est relevée avec les Valois, Charles V la réprime et la contient. Redevenue menaçante à la faveur des désordres du règne suivant, au point que dans les États généraux et les lits de justice les nobles siégèrent quelquefois avant les prélats, elle fléchit de nouveau sous les conseillers de Charles VII et sous Louis XI ; enfin, après avoir voulu

renaître pendant les guerres civiles de religion, elle est éteinte par Richelieu.

Les descendants de ces chevaliers qui périrent à Créci ou à Poitiers, au milieu de leurs prétentions, de leurs menaces et des troubles qu'elles suscitent dans le pays, s'affaiblissent eux-mêmes par les excès d'un luxe effréné, qui semble s'accroître avec les malheurs des temps. Les princes en donnent le dangereux exemple. Comme ils avaient vu pour la plupart la cour pontificale d'Avignon, ils transportent à Paris les fêtes italiennes, imitées de Florence, de Venise, de Milan, et que la noblesse préférera bientôt à ses fêtes guerrières.

Manzi, Disc.  
sopra gli spet-  
tacoli, le feste,  
etc. Rome,  
1818

Elle pouvait mêler du moins à de somptueux et vains plaisirs une autre sorte d'éclat qui l'avait jadis fait aimer, la poésie et ses ingénieuses distractions. Mais nous ne voyons pas que les grandes familles, malgré l'émulation qu'auraient dû leur inspirer les goûts littéraires de quelques princes du sang royal, continuent d'attacher le même prix à cette éducation sérieuse qui seule fortifie les âmes, fait l'élégance de la vie, et donne la vraie supériorité. Ceux d'entre les nobles qui veulent bien croire encore que l'art d'écrire est bon à quelque chose, n'essayent que des compositions frivoles, des ballades, des virelais, des rondeaux, des vers ou de la prose sur les déduits de la chasse, ou bien ils font rédiger par leurs clercs et par les gens de leur maison, hérauts d'armes, ménestrels, des ouvrages sur le blason, des descriptions de tournois, lorsqu'ils ne leur dictent point des protestations factieuses. N'attendons plus d'eux de ces chants qui nous font entendre encore, par la voix de Philippe de Nanteuil, du châtelain de Couci, de Quenes de Béthune, la prière ardente du pèlerin ou le cri de guerre du chevalier.

Nous devons cependant leur savoir gré d'avoir permis à leurs poètes de se souvenir quelquefois de la misère du peuple, quand même on attribuerait à des calculs politiques ces sentiments d'humanité. Les ordonnances, qui commençaient à ne plus défendre aux bourgeois « vivans de leurs possessions et rentes, » sinon la grande vénerie, du moins la chasse à l'épervier et même au faucon, interdisaient aux laboureurs ce noble plaisir, souvent préjudiciable pour eux ; mais les laboureurs eux-mêmes, jadis méprisés, et qu'on regardait à peine comme des hommes, sont l'objet, jusque dans les poésies faites pour leurs seigneurs, d'une sorte de pitié, dont l'expression, aussi nouvelle qu'honorable, est une recommanda-

tion de plus pour le nom du brave Beaumanoir, qui paraît avoir éprouvé pour eux le même intérêt que du Guesclin, et que l'on fait sans doute ainsi parler d'après la tradition :

Chevaliers d'Engleterre, vous faites grant peschié  
De travailler les pources, ceulz qui sient le blé,  
Et la char, et le vin, dequoy avon planté.  
Se labourer n'estoient, je vous dis mon pensé,  
Les nobles conviendroit travailler en le ré  
Au flaiel, à la houette, et souffrir poureté;  
Et ce seroit grant peine, quant n'est acoustumé.  
Paix aient d'or en avant, quer trop l'ont enduré.

Combat des  
Trente, p. 15.

Les nobles, avec le bien et le mal qu'on en peut dire, nous sont représentés, comme dans un miroir fidèle, dans le livre que fit en 1372 le chevalier de la Tour Landry, aidé de ses chapelains, pour l'enseignement de ses filles; étrange manuel d'éducation, où les femmes de l'Ancien et du Nouveau Testament ne sont pas toujours en très-bonne compagnie, et dont les exemples sont quelquefois bien peu sévères. L'excellent père pouvait égayer sa morale sans redire en prose à ses filles le vieux fabliau du Prévôt d'Aquilée, où la plus vertueuse des femmes expose par trois fois à une trop rude épreuve la pudeur de l'ermitte, ni l'aventure de cette autre dame qui « une nuit ala à son ami en folie, » tomba dans un puits profond de vingt toises, et fut sauvée de tout danger parce qu'elle s'écria : « Nostre Dame! » On s'étonne aussi qu'il eût choisi pour matière de ses leçons les trois belles cousines qui jouent Boucicaut à la courte paille, ou le miracle arrivé à ceux qui firent fornication sur l'autel de l'église, et le même miracle renouvelé à l'occasion du jeune moine qui commit avec non moins d'irrévérence le même péché. Nous ne supposons pas au naïf conteur, qui voulait à tout prix instruire ses filles, la maligne intention de calomnier son pays et son temps : car celui qui reproche « neuf folies à Eve « nostre première mere, » n'avait plus le droit d'être indulgent pour les dames de la cour de Charles le Sage; et comme il recommande souvent de ne point mentir, nous devons croire qu'il disait la vérité.

Les progrès de l'ignorance chez les nobles, dont ce livre même est une preuve, n'empêchaient pas de faire à la cour et dans les châteaux beaucoup de poésies légères. Boucicaut, le preux maréchal tant aimé des dames, rimait des vers pour

Le Livre des  
faits de Bonci-  
caut, 1<sup>re</sup> part.,  
li. 9.

elles, « si comme il appert par le livre des Cent ballades .  
« duquel faire luy et le seueschal d'Eu furent compaignons  
« au voyage d'oultremer. » Mais ces caprices littéraires étaient  
plus rares et moins heureux qu'au temps des illustres chan-  
sonniers de la cour du saint roi, et il faut attendre longtemps  
encore leur plus noble émule, Charles d'Orléans.

Nous avons donc à traverser un siècle où quelques sei-  
gneurs de France, en continuant d'aimer les lettres et même  
de les cultiver, ne suffirent point pour ranimer dans les rangs  
de la noblesse un certain goût d'instruction, qu'elle avait lais-  
sée imprudemment s'affaiblir à l'instant même où la religion  
et la politique l'appelaient aux plus hautes discussions.

Hist. univ.  
paris., t. IV, p.  
27, 28

Déjà, dans les démêlés avec Boniface VIII, les cardinaux,  
qui écrivent toujours en latin, recommandent aux seigneurs  
aussi bien qu'au tiers État de se pourvoir d'un bon inter-  
prète qui ne fasse point de contre-sens. C'était leur dire avec  
peu de courtoisie qu'on se défiait de leur savoir. Les sei-  
gneurs, à qui il eût été facile de faire rédiger par des clercs  
autant de lettres latines qu'ils auraient voulu, passent con-  
damnation, et tiennent à comprendre ce qu'ils disent : ils  
répondent en français.

Peut-être cet oubli volontaire de la langue latine ferait-il  
espérer du moins, pour la langue vulgaire, les avantages  
d'une puissante faveur. Tous ces personnages influents par  
leur nom et leur fortune devaient encourager les livres fran-  
çais, dont nous voyons en effet le nombre s'accroître dans  
les bibliothèques des grands et des princes. Telle était leur  
lecture ordinaire, surtout celle des romans de chevalerie.  
L'auteur du Songe du vieux pèlerin essaye de détourner de  
ces vains amusements le jeune roi Charles VI : « Tu te dois  
« delecter en lire ou oyr les anciennes histoires pour ton en-  
« seignement... Tu te dois garder des livres et des romans  
« qui sont remplis de bourdes, et qui attraient le lisant sou-  
« vent à impossibilité, à folie, vanité et pechié; si comme le  
« livre des bourdes du Vœu du paon, qui nagueres furent  
« composées par un legier compaignon, dictenr de chansons  
« et de virelais qui estoit de la ville d'Avaines... La vail-  
« lance du roi Artus moult fu grande; mais l'histoire de lui  
« et des siens est si remplie de bourdes qu'elle en demeure  
« suspecte. Tu dois lire souvent la belle et vraie histoire du  
« très vaillant duc Godefroi de Bouillon, etc. » Puis vien-  
nent, dans cette liste d'auteurs à lire, les versions françaises

des anciens par Nicole Oresme, Pierre Bercheure, Jean de Meun.

Mais notre langue ne profita pas autant qu'on aurait pu le croire de la préférence accordée aux traductions et aux romans. La foule des traducteurs défigura trop les anciens textes pour enrichir toujours la langue moderne. Quant aux vieux poèmes, il fallut, suivant l'usage, en rajeunir le style pour plaire aux gens de cour et aux nobles dames; opération délicate, qui, lorsqu'elle n'était pas faite avec intelligence, altérait la mesure, la rime, le sens, et ne servait qu'à mêler au hasard les locutions de différents âges. Le faste et l'ostentation dominant là comme ailleurs : les ducs de Bourgogne, ces amateurs magnifiques, recherchent les enlumineurs brillants plutôt que les savants traducteurs et les bons copistes.

Il nous semble que c'est surtout vers le milieu du siècle que nous pouvons commencer à douter si la noblesse dédaigna réellement les lettres, ou si d'autres intérêts et des circonstances funestes l'empêchèrent d'y songer. Depuis la grande peste, il ne se trouvait que peu de gens pour enseigner à lire aux enfants dans les campagnes et même dans les châteaux, *in castris*, dit un chroniqueur contemporain. Les longs malheurs du règne de Charles VI ne sont point favorables à une renaissance de ces études trop calmes pour de tels orages, et il s'écoula encore bien des années avant que les nobles pussent cesser d'être ignorants.

Chron. Nang.,  
t. II, p. 216.

On a prétendu, pour les justifier, qu'ils firent très-bien de ne point chercher à étudier les sciences d'alors, qui n'étaient la plupart que des mots dans un latin barbare, et qu'ils en concurent fort à propos tant de mépris « que c'étoit une « honte parmi eux d'être clerc ou lettré de cette espèce. » Fort bien ; mais reconnaissons cependant que saint Louis et ceux de ses petits-fils qui furent comme lui des princes lettrés, ceux des Valois qui donnèrent le même exemple, n'eurent pas besoin, pour n'être pas confondus avec la foule ignorante, de se plonger dans les futilités et les ténèbres de l'école. Autant vaudrait alléguer, comme d'autres, en faveur des hommes d'armes qui ne savaient pas écrire, l'ennui et la fatigue de l'écriture gothique. De telles apologies perdent une cause.

Boulaux-Il-  
liers, Ess. sur  
la noblesse, p.  
289.

Nouv. traite  
de diplomati-  
que, t. III, p.  
395.

Les seigneurs qu'on a voulu défendre ainsi n'en étaient pas moins exposés dès lors pour eux-mêmes à ce mépris

qu'on leur prête pour les lettres. Eustache des Champs et beaucoup d'autres se plaignent d'un abaissement dont ils croient, tout roturiers qu'ils sont, partager la honte. Disons-le à l'honneur de notre pays : il ne vit pas sans une profonde douleur, aux nobles d'autrefois qui savaient écrire leurs faits d'armes, à Ville-Hardouin, à Joinville, à ces chevaliers qui les accompagnèrent en Orient et y firent d'ingénieuses chansons, succéder un connétable qui ne savait pas lire, et des conseillers du Conseil du roi qui ne savaient pas signer leur nom.

Les nobles redevinrent ensuite moins étrangers à la culture de l'esprit ; mais il eût fallu bien d'autres qualités encore pour racheter cet aveugle orgueil qui, sous Louis XIII, leur fait comparer le noble au maître et le tiers état au valet ; qui leur fait proclamer la grande monarchie de Louis XIV le règne d'une ignoble bourgeoisie, et qui donne le droit au plus profond observateur du dernier siècle de joindre en ces termes son témoignage à celui de tout le passé : « La noblesse « regarde comme la souveraine infamie de partager la puis-  
« sance avec le peuple. » Paroles fatales, qui expliquent les révolutions.

Il convenait cependant de songer qu'au-dessous du clergé et de la noblesse, qui étaient tout dans le monde féodal, il y avait des hommes qui n'étaient rien, et devant qui l'on faisait prêcher tous les jours l'égalité chrétienne. De telles prédications devaient finir par être comprises ; la foule, que l'on n'instruisait pas toujours en latin, et qui croyait saisir, dans quelques prônes en langue vulgaire, les enseignements évangéliques, commençait à vouloir en profiter. Partout, dans le cours de ce siècle, des commotions souterraines avertissaient que le volcan ne tarderait pas à éclater ; quelquefois même les secousses furent terribles.

L'Angleterre, que ses barons avaient dotée de la Grande charte dont ils avaient fait tout autre chose qu'une charte populaire, demandait beaucoup plus. Dans les campagnes on réclamait hautement l'abolition complète du servage, que l'Église, là comme ailleurs, fut la dernière à maintenir. On lit dans les comptes du prieuré de Dunstaple, au mois de juillet 1283 : « Nous avons vendu pour un marc notre serf « Guillaume Pyke. » Les bourgeois des villes, mécontents de l'inégalité des taxes, sans trahir le jeune roi Richard II, ne le défendirent pas ; et les bandes armées, les « ribauds sans

Esprit des  
lois, liv. VIII, c.  
9.

4  
TIERS ÉTAT. —  
ÉTATS GÉNÉ-  
RAUX.

Chateaubr.,  
Études hist.,  
OEuvres, t. V,  
p. 138.

« chausse, » comme on les appelait, sous la conduite d'un couvreur, de Wat Tyler, entrèrent en vainqueurs dans la tour de Londres.

L'Italie avait depuis longtemps ses républiques; mais jamais la démocratie n'y avait exercé un pouvoir plus absolu : Florence fut soumise à un cardeur de laine.

L'Allemagne est comme soulevée par l'exemple de Guillaume Tell. Gand, Bruges, les autres communes de Flandre, ne cessent d'être en guerre avec leurs comtes.

En France, l'agitation est universelle et profonde : un drapier est proclamé roi par les ouvriers de Rouen; les paysans de Languedoc exterminent quiconque n'a pas les mains calleuses; le centre et le nord présentent, sous diverses formes, l'affreux spectacle de la Jacquerie. Les petits et les faibles voulaient être comptés pour quelque chose : ils s'y prennent mal; tout ce siècle est rempli de leurs calamités.

Au nombre des petits et des faibles nous comprendrons les membres du bas clergé, les curés et les prêtres de campagne, les desservants des pauvres prieurés, des modestes chapelles, traqués et pillés comme les autres par les bandes françaises ou étrangères, lorsqu'ils n'avaient point dans le voisinage, pour leur servir de refuge, une ville fortifiée, ou le château d'un seigneur qui ne fût pas un ennemi.

On a retrouvé sur les gardes d'un manuscrit, avec la date du 4 juillet 1359, le cri de détresse d'un de ces malheureux, écho des souffrances de tous pendant la captivité du roi. Hugon, prieur de Brailet, dans la paroisse de Domats et le doyenné de Courtenai, au diocèse de Sens, raconte en latin, avec plus de naïveté que de correction, comment, la veille de la Toussaint de l'année précédente, pendant que les Anglais, maîtres de Chantecocq, pillaient tout le pays, il s'était, avec d'autres fugitifs, construit une hutte dans les bois du seigneur de Villebéon, après n'avoir échappé à ces maudits que sous la tutelle de Dieu et de la sainte Vierge, la nuit, à demi nu, réduit à sa cotte et à son chaperon pour tout vêtement. Il traverse ensuite un étang par un froid glacial de décembre, et gagne la ville de Sens, où il est hébergé par un clerc, son parent. Mais là une lettre des pillards l'avertit qu'ils vont brûler son prieuré, s'il n'y revient avec le sauf-conduit qu'ils lui envoient. Il retourne donc chez lui, et il achète du capitaine des routiers une trêve de quatre mois, depuis la fête

Biblioth. de l'École des ch., ann. 1857, p. 359, 360, d'après le ms. de la biblioth. de Ste - Geneviève cc. l. 1.

de la chaire de saint Pierre jusqu'à la fête de saint Jean Baptiste. Peine et argent perdus! Des partisans français font le capitaine prisonnier. Ils mettent aussi la main sur le prieur lui-même, sans le connaître, et le laissent libre après l'avoir volé. Installés dans sa maison, ils lui boivent quatre queues de vin, emportent son avoine, emmènent ses chevaux, prennent par deux fois ce qui lui reste d'argent, et célèbrent le temps pascal, et la fête de saint Pierre, et celle de saint Paul, aux dépens de tous les pigeons du colombier.

« Jusqu'ici, dit-il en finissant, grâces à Dieu, j'ai la vie  
« sauve; mais, si je ne veux perdre trente arpents de bon  
« blé, il faudra de nouveau financer avec eux, de peur d'un  
« plus grand mal; et ainsi le dernier démon sera pire que le  
« premier. — Écrit derrière notre grange, le jeudi, fête de  
« saint Martin bouillant, année 1359; je n'osais pas écrire  
« ailleurs. Voyez s'il est une douleur égale à la mienne, vous  
« qui habitez les villes et les châteaux. » Puis, il ajoute en  
français, « Adieu, » et il signe, *Hugonis*.

Plaignons cet excellent homme, et remercions-le d'avoir eu l'idée de nous raconter, derrière sa grange, ses malheurs et ceux de son temps. Quand les clercs eux-mêmes n'étaient pas épargnés, combien les simples vilains devaient souffrir!

La nécessité de se fortifier contre l'invasion des compagnies errantes avait été comprise de Paris et des principales communes. En 1357, celles du comtat Venaissin, et à leur tête l'opulente cité d'Avignon, avaient voté une contribution du vingtième de tous les produits, pour subvenir à la dépense des remparts. Innocent VI eut beaucoup de peine à obtenir que le clergé payât. Le prieur Hugon, après son aventure, n'aurait certainement pas refusé.

Ce désordre qui ne respectait rien, pas même l'Église, conduisait par une pente inévitable aux idées les moins conformes à l'ancienne discipline. Quelques esprits s'attaquent aux coutumes religieuses observées depuis des siècles, aux vieilles limites entre ceux qui commandent et ceux qu'on ne croyait nés que pour obéir. Voici sous quel voile allégorique, facile à lever pour tout le monde, on ose se plaindre du trop grand nombre de fêtes dont le chômage était imposé au pauvre peuple, et faire entendre que, dans les rangs de ce peuple, il pourrait se trouver des hommes dignes du pouvoir souverain.

Focus est un artisan qui ne veut pas qu'on le ruine en

Évang. de S.  
Matth., XII, 45;  
de S. Luc, XI,  
26.

Jérémie, Lament., I, 12.

fêtes, et qui travaille tous les jours de la semaine. Il n'ignore pas cependant que, par ordre de l'empereur Titus, maître Virgile, qui n'était plus seulement un magicien par métaphore, mais un vrai sorcier, avait établi au centre de la ville une statue merveilleuse, dont les avis infailibles dénonçaient tous les péchés secrets qui se commettaient dans la journée; il sait, de plus, qu'un décret avait interdit, sous peine de mort, toute œuvre servile le jour où était né le fils de l'empereur. Focus, toujours à l'ouvrage, menace de casser la tête de la statue, si elle le dénonce. Traduit, pour son double délit, au tribunal du prince, qui lui demande pourquoi il enfreint sa loi : « C'est qu'il faut, dit-il, que je gagne huit deniers par jour. » — « Et pourquoi huit deniers ? » Sa réponse, d'abord énigmatique, est expliquée ensuite par lui-même : deux de ces deniers lui sont nécessaires pour s'acquitter, c'est-à-dire pour nourrir son vieux père, à qui il coûtait jadis la même somme; deux, pour prêter à son fils, qui les lui rendra à son tour; deux, pour les perdre, et ce sont, à l'en croire, ceux qu'il donne à sa femme; deux, pour les employer à ses propres besoins. Ces excuses plaisent à l'empereur Titus, qui, malgré son décret, ne semble pas fort rigoureux sur l'observation de la fête de Noël.

Mais il y a quelqu'un qui se montre encore plus content que n'a jamais pu l'être aucun législateur interprétant ses lois : c'est l'auteur du conte, qui ajoute sérieusement qu'à la mort de l'empereur l'ouvrier Focus lui fut donné pour successeur à cause de sa prudence, et que, dans la suite des images impériales, la sienne se distingue de toutes les autres, parce qu'on remarque au-dessus de sa tête les huit deniers.

Ces huit deniers ne sont peut-être que le grenetis de quelque médaille de Phocas qui, d'un rang obscur, s'éleva jusqu'à l'empire. Où l'on croit voir des traces d'ignorance, il n'y a quelquefois que des jeux d'esprit. Il n'est pas très-sûr que Rienzi, qui avait de l'instruction, eût pris réellement le *pomærium* de l'enceinte de Rome pour le *pomarium*, ou le jardin fruitier des empereurs.

La moralité qui accompagne cette histoire, et qui ne consiste qu'en lieux communs de dévotion, s'inquiète peu de concilier la haute approbation donnée à l'artisan réfractaire avec les peines ecclésiastiques et même civiles portées contre ceux qui travaillaient les jours fériés. Cependant, pour l'interprète, l'empereur Titus c'est Dieu même, et son fils, le fils de Dieu.

Quadrages.,  
fol. 160.

Le prédicateur Barlette, qui fait de Focus un paysan travaillant à la terre, ne le blâme pas non plus; mais ces contradictions sont de tous les siècles, et on en trouve, dans celui-ci surtout, de nombreux exemples.

Un mot du récit est comme un symptôme de progrès, et peut-être de révolution : dans les deux deniers que l'artisan dépense chaque jour pour son fils, il compte les frais d'éducation; car ce fils commence à suivre les écoles : *jam ad Studium pergit*. Ces frais ne faisaient point partie des deux deniers qu'il avait coûtés lui-même à son père. Le narrateur ne voit en cela rien qui l'afflige, rien qui l'étonne; le commentateur ne s'en souvient même pas dans ses réflexions pieuses, et perd l'occasion de faire un beau panégyrique de l'ignorance, qui, comme on l'a dit, conserve si bien la tradition.

Là cependant était le danger : l'éducation armait le fils du roturier d'une puissance nouvelle. Plusieurs contes écrits dans la langue du peuple offrent ce même caractère, non point de haine et de vengeance, mais d'innocente malice contre ses maîtres, surtout contre le clergé, qu'il voyait de plus près, et pour qui ses fabliaux ont moins d'égards que pour les nobles. Quand le vilain qui n'a fait que du bien sur la terre prétend avoir sa place en paradis, et qu'il ose la réclamer devant Dieu, il se sert, dans son plaidoyer, de ce qu'on lui avait dit à l'église, et peut-être de ce qu'il avait lu, pour se comparer aux saints même de la cour céleste, à saint Pierre, à saint Paul, et il semble déclarer à ceux qu'il a jusqu'alors entendus parler seuls que c'est enfin à son tour de parler.

Sans doute, dès que le roturier eut pris le parti d'user librement de la parole, qui n'est ici que l'organe de la raison, ou, dans le sens primitif du mot, la raison elle-même, qu'on appela longtemps le discours, il devait être difficile de lui répondre. L'adresse et la force ne suffisaient plus : Jacques Bonhomme, sans le savoir, avait toujours été le plus fort, et il devenait assez adroit pour parler de manière à se faire écouter. Que restait-il donc à ses maîtres ? Il leur restait de lui accorder quelque chose.

On avait commencé par l'affranchissement des serfs, et ce fut là, selon d'anciens seigneurs, l'origine de tout le mal. Cette « populace affranchie, » disent-ils, s'enrichit par le commerce, s'instruit, s'éclaira, eut d'habiles hommes de guerre, des savants en droit canonique ou civil, même des

Hist. lit. de  
la Fr., t. XIII,  
p. 213.

Boulainvilliers, Lettres  
sur les parlem.,  
t. I, p. 176.

philosophes; et « si la mode du pèlerinage d'outre-mer, « ajoute-t-on, n'eût entraîné en Orient plusieurs millions « des plus inquiets, on aurait été obligé de les exterminer « comme des bêtes féroces. »

Au lieu de recourir à ce remède extrême, la politique des rois s'appliqua, soit à compléter l'affranchissement, dont ils avaient donné l'exemple aux prélats et aux barons, soit à rapprocher de leur personne les « bonnes gens » qui s'élevaient par leur caractère ou leur instruction. Ainsi Louis IX dit expressément que, pour faire une de ses ordonnances sur les monnaies, il a consulté des bourgeois de Paris, d'Orléans, de Laon, de Sens, de Provins. Charles V porta encore plus loin cette confiance que les grands avaient eue rarement pour les petits. Les premières années de Charles VI furent dirigées par les conseillers de son père, que la cour appelait insolemment les « marmousets. » Mais il faut bien reconnaître que c'est Philippe le Bel qui trouva la réponse la plus vraie et la plus juste aux remontrances de ceux qui n'étaient ni clercs ni barons : il les fit entrer dans les États généraux.

La vogue des poèmes sur les paladins de Charlemagne, en réveillant le souvenir de ses Champs de mai, n'avait peut-être pas été inutile à Philippe-Auguste dans sa tentative pour réunir autour de lui, en parlement, les grands vassaux de sa couronne. On dut se souvenir aussi que les anciennes assemblées n'avaient point exclu les délégués du peuple. Si Philippe IV n'a pas le premier consulté des représentants des villes, c'est lui du moins qui leur a le premier assigné une place régulière dans les États, et le droit incontestable d'y être entendus.

En 1302, le clergé, la noblesse, les députés des bonnes villes, étant rassemblés à Paris, chacun des trois ordres écrivit en cour de Rome. On voit alors des maires, des échevins, des jurats, des consuls de communautés, en un mot des bourgeois de France, admis à une part du pouvoir, écrire en cour de Rome pour la première fois.

Quelque jugement que l'on veuille porter, d'après tel ou tel système, des secrètes intentions du prince dans la composition de ces assemblées, on ne niera pas que celui qui appelait à délibérer ensemble des conseillers de tous les ordres, « nobles et ignobles, » comme on disait alors, n'ait fait quelque chose pour la justice et la vérité.

Il est permis aussi de croire que si cette institution, qui

resta toujours faible et incomplète, avait pu jeter de plus profondes racines dans le pays, elle aurait puissamment contribué à l'élévation des esprits, à l'affermissement de la raison publique, à l'unité nationale. Peut-être, en réglant mieux le retour, la forme, les attributions des États généraux, on eût fait en sorte que ce peuple, enfin consulté, et qui servit à combattre l'anarchie féodale et la suprématie ecclésiastique, après avoir été l'allié du roi, ne devînt pas son ennemi. Tout le monde eût gagné à une alliance plus durable.

L'habitude de ces grandes délibérations, pour ne parler que de leur action sur les intelligences, aurait, avec le temps, perfectionné l'art puissant de la parole. Dès ce premier essai, l'éloquence politique n'est point sans varier ses moyens de persuasion. Le chancelier Pierre Flotte, parlant devant l'élite des chevaliers et des hommes d'armes, entre les nombreux reproches qu'il fait au pape, l'accuse surtout de vouloir humilier la noblesse de France sous le vasselage d'un prêtre. L'orateur de la noblesse, Robert d'Artois, fougueux, emporté, déclare que si la faiblesse du roi pardonne ou dissimule plus longtemps de telles insultes, ses fidèles vassaux, même sans son ordre, sont prêts à s'armer pour la France. Le clergé, tout en réservant son obéissance à l'Église, recommande la concorde et la paix. Le tiers état, bien timide encore, et tout surpris de pouvoir s'occuper de ses affaires, prie humblement le roi, au nom du peuple (le mot est prononcé), de garder la souveraine franchise de son royaume, et de le défendre contre les bulles d'un pape qui fait péché mortel en se disant le maître temporel de la France, et qui a tort de croire que s'il mettait un homme en prison sur la terre, Dieu mettrait ce même homme en prison dans le ciel. A la tête des délégués de cet ordre, les légistes, il faut l'avouer, tiennent peu de compte du clergé et de la noblesse; ils ne voient que le peuple et le roi.

On décida que le clergé écrirait au pape; la noblesse et les communes, aux cardinaux. La lettre des communes passe pour n'avoir pas été conservée, et le continuateur populaire de Guillaume de Nangis n'en fait rien connaître. Mais les pensées devaient être celles d'une requête anonyme, écrite en français, pour exhorter le roi Philippe, « défenseur de la foi, destructeur de l'hérésie, » à poursuivre la mémoire d'un pape hérétique devant son successeur ou devant un concile. Quelques-unes des paroles que nous ve-

nous de prêter aux orateurs du peuple sont extraites de cette requête, où, après beaucoup de citations pédantesques, on lui fait dire encore : « Vous, noble roi sur tous autres prin-  
« ces, povez et devez et estes tenu requerre et procurer que  
« ledit Boniface soit jugiez pour herege... si que vous gardiez  
« le serment lequel vous feites en vostre couronnement, l'hon-  
« neur et le profit de vous, et de vos antecesseurs, et de vos  
« hoirs, et de tout vostre pueple; que par la devotion de  
« vous, et de vos antecesseurs, et de vostre grant pueple, la  
« greigneur franchise de votre royaume ne soit perdue ne en  
« doute ramenée, et que celle injure faicte à vous et à vostre  
« pueple soit bien et souffisamment amendée. »

Aux États généraux convoqués en 1314 pour la guerre de Flandre, les députés des communes reparaissent au nombre d'une centaine; et ils durent prendre part à cette déclaration, alors sans exemple, et répétée en 1338, que toute levée d'impôt serait consentie par les trois états. Étienne Barbette, au nom de la bourgeoisie, appuya même un nouvel impôt, le plus odieux de tous, celui de la gabelle. On a dit avec raison que si le roturier, « contre l'ancien ordre de France, » eut l'honneur d'être appelé à ces demandes de subsides, c'était pour qu'il payât plus volontiers. Mais en revanche, à cet honneur de faire partie d'une assemblée royale il joignit le plaisir et le courage d'y parler librement. C'est ce qui explique pourquoi les deux autres ordres trouvèrent ces réunions dangereuses, et pourquoi nous avons peu de monuments d'un genre d'éloquence qu'on ne voulait pas encourager.

Pasquier, Recherches, liv III, c. 7.

Toutefois le système électif, qui devait inspirer le plus de défiance, n'avait point d'abord prévalu : le roi nommait les délégués. Ce n'est guère qu'aux États convoqués pour le 29 novembre 1355 que les trois ordres commencèrent à envoyer des députés de leur choix. Alors aussi, pour l'histoire de ces assemblées, les documents deviennent plus complets. Entre les quatre cents députés des bonnes villes, un de ceux de Paris est le prévôt des marchands, Étienne Marcel. Des droits égaux sont reconnus aux trois ordres; l'impôt frappe sans distinction les clercs, les nobles, le roi même; le compte en est rendu à neuf surintendants, trois de chaque ordre, autorisés à surveiller l'emploi des fonds : c'était s'élancer d'un pas hardi, téméraire peut-être, dans la carrière de l'égalité.

A l'assemblée ouverte le 17 octobre 1356, au nombre de

plus de huit cents membres, dont la moitié au moins venait des communes, leur prépondérance s'accroît encore et de l'inexpérience du Dauphin, et de la peur du clergé, et de l'affaiblissement de la noblesse, écrasée de nouveau par le désastre de Poitiers. L'équilibre est détruit; le peuple arrive au pouvoir, et il est déjà tout près d'en abuser. L'évêque de Laon, Robert le Coq, et le prévôt Marcel, sont ses principaux orateurs, et l'évêque parle comme le prévôt. Ces délibérations redoutables font éclater des plaintes et des menaces qui n'avaient jamais été entendues dans les conseils de la monarchie française, et, en lui dictant l'ordonnance du mois de mars 1357, lui donnent pour tuteurs, dans l'intervalle des assemblées, trente-quatre députés, onze du clergé, six de la noblesse, dix-sept des communes. Aussi les courtisans ne tardent-ils pas à dire que c'est un crime de lèse-majesté de proposer la convocation des États.

Donet d'Arcq,  
Bibl. de l'Éc.  
des ch., t. II,  
p. 364, 382.

Ceux du 15 mai 1359 relèvent l'autorité royale. Un généreux élan y fait repousser les articles honteux proposés à Londres pour la rançon du roi, et déclarer « qu'on auroit « plus cher à endurer et porter encore le grant meschef et « misere où on estoit, que le noble royaume de France fust « ainsi amoindri ni deffondé. » Ce cri d'honneur et de guerre put contribuer à diminuer au moins les rigueurs de ces fatales propositions. Il est heureux que le premier exemple d'un traité communiqué aux États généraux soit marqué par un acte qui honore l'histoire d'un peuple.

Le souvenir des écarts d'une liberté naissante n'empêche point Charles V de trouver insuffisants les États provinciaux, et de revenir, en 1369 et 1370, aux grands conseils de la nation, où siègent beaucoup de « gens des bonnes villes. Et fu « dit par la bouche du roy à tous que se il veoient que il eust « fait chose que il ne deust, que il le deïssent, et il corrige- « roit ce qu'il avoit fait. »

Gr. Chron. de  
Fr., t. VI, p.  
273.

Mais la suite des États généraux pendant son règne et celui de son fils est incertaine et obscure : les chroniques ne nous font réellement point connaître un essai de gouvernement que la France d'alors comprenait peu, et qu'elle craignait peut-être; Froissart y fait rarement attention, et les États se confondent le plus souvent ou avec des assemblées partielles, ou avec de simples réunions du Conseil du roi.

Ces faibles commencements d'une institution qui s'agrandit plus tard, sans avoir été jamais bien définie, offrent ce-

pendant une étude propre à nous intéresser, celle des progrès qui se firent peu à peu dans les esprits. Les convocations de ces nouveaux conseils publics ont pu être informes, irrégulières; les rois ont pu s'y montrer imprudents, inexpérimentés, indécis; les deux premiers ordres, égoïstes et orgueilleux; la roture, tantôt séditeuse, tantôt servile, presque toujours ignorante, parce qu'on avait pris soin, même après l'avoir affranchie, de la tenir sous la plus étroite tutelle. De grandes conquêtes n'en ont pas moins été faites: le joug de la cour de Rome est allégé; l'exemple est donné du vote libre de l'impôt; une précieuse garantie est acquise contre la domination étrangère par l'exclusion des femmes de l'hérédité royale. D'autres vœux des États sont devenus, avec le temps, des ordonnances, des édits, des décrets, et s'appellent aujourd'hui la loi française; mais ne dût-on que ces trois principes de gouvernement aux délibérations essayées alors par nos pères, on peut dire qu'elles n'ont pas été perdues pour leurs enfants.

Une classe moyenne dont les temps féodaux avaient à peine l'idée, et qui s'était formée dans les grandes villes, augmente en nombre et en puissance. Les deux ordres privilégiés s'aperçoivent, dans les troubles de Paris, qu'il faut compter avec ces bourgeois. Les écrivains contemporains, même ceux qui traitent des matières politiques, ne sont pas assez frappés de cet élément nouveau de la société. L'auteur d'un des ouvrages latins sur le Gouvernement des princes dit bien quelques mots d'une classe intermédiaire entre les nobles et les vilains; mais il est fâcheux pour nous qu'il n'en parle, comme de tout le reste, que d'après Aristote. C'est dans les écrits en langue vulgaire qu'on apprendra mieux à connaître les gens « de moyen estat, » et qu'on les verra revendiquer et obtenir, à force de persévérance, quelques-uns des droits dont ils avaient été longtemps déshérités.

Cet apprentissage de l'égalité civile et politique, dans un pays où le droit de conquête avait laissé des traces profondes, a été lent et pénible. Aux États de l'an 1614 appartient ce mot sur le maître et le valet, jeté comme un défi à la face d'une partie de la France, et qui résume avec une sincérité insolente bien des discours prononcés, avant et depuis, dans d'autres siècles et chez d'autres peuples.

Nous aurons à rechercher, en disputant à l'oubli quelques

Egid. Rom.,  
de Regimine  
principum, l.  
III, part. 2, c.  
33.

noms d'orateurs et quelques fragments de discours, quelle place mériteraient les plus anciens États généraux dans les annales politiques de l'éloquence française, et à caractériser aussi ce qu'on pourrait appeler la littérature du tiers état.

Il sera d'autant plus nécessaire d'étudier attentivement cette littérature qu'elle devient de plus en plus féconde. On y avait présumé depuis longtemps, et nous recueillons à travers les siècles des pensées aujourd'hui fort innocentes, mais alors voisines de la révolte. Les Anglais avaient leur refrain : « Quand Adam bêchait, quand Ève filait, où était le gentil-homme ? » Chez nous comme chez eux, circulaient en français les vers où le poète fait dire aux vilains qu'ils sont hommes, qu'ils sont forts, qu'ils sont braves comme les barons, et dont nous pouvons rapprocher ces vers d'une pièce inédite :

Nus qui bien face, n'est vilains;  
Mès de vilonie est toz plains  
Hauz hom qui laide vie maine :  
Nus n'est vilains, s'il ne vilaine.

Plusieurs épisodes de la grande épopée satirique de *Renart* sont inspirés par des sentiments hostiles, avant-coureurs de la menace et de la guerre.

La menace et la guerre ont éclaté. L'âpreté de la lutte se communique à tous les genres d'écrire, surtout lorsqu'on écrit pour le peuple. Le peuple, pour l'appeler du nom qu'il commence à se donner lui-même, continue de se consoler de la misère par des chansons; mais il ne veut plus qu'elles soient pacifiques. Il en reste de françaises sur les monnaies, sur la ligue des nobles, sur les querelles de l'université avec Hugues Aubriot. Et comme le clergé pauvre avait aussi ses souffrances, il y a même, sur les malheurs publics, des cantiques latins, où l'on excuse le jeune régent, que l'on aime et que l'on plaint, des fautes qu'il a commises sans le savoir, *licet forte innocenter*. Les chansons et les contes perdent cependant de leur grâce et de leur variété : Colin Muset, Ru-tebeuf, n'ont point de successeurs.

Au théâtre, le peuple domine; la farce, où il exerce son empire, entre librement en concurrence avec les graves représentations des mystères.

L'esprit d'agression, chez ceux qui composent pour l'auditoire populaire, se montre avec non moins d'amertume dans les grands poèmes qu'on vient lui réciter par fragments

Wace, rom.  
de Rou, v. 6027,  
t. I, p. 306.

Ms. 7213,  
fol. 223.

Lebeuf, Dis-  
sertat., t. III,  
p. 432.

sur les places publiques. Ce même esprit envahit les autres nations : les hardiesses des imitations italiennes de nos romans de chevalerie, les facéties allemandes de Tyll Eulenspiegel, les Visions de Pierre Ploughmann, ou Pierre le Laboureur, qui, des hauteurs du comté de Worcester, voit sans illusion et juge sans pitié le monde des prélats et des gentilshommes, tous ces écrits s'adressent au peuple et mettent à sa portée des vérités nouvelles ; mais nulle part ces organes de la pensée de la foule n'ont été plus libres qu'en France.

On ne pouvait entendre réciter *Bauduin de Sebourg* sans rire des scènes comiques où les chevaliers ne sont point ménagés ; ni *Fauvel*, sans répéter les vers qui faisaient retentir les rues d'imprécations contre l'hypocrisie et l'orgueil des templiers.

Le trouvère champenois qui termina en 1342 son *Renart contrefaict*, remaniement ou contrefaçon du vrai *Renart*, quoique moins petulant que les anciens auteurs de cette satire sans cesse recommencée, traite encore plus durement les nobles, et il voudrait, pour la paix du monde, que leur race finît, ainsi que celle des loups et des chevaux de bataille :

Se gentis hom mais n'engendroit,  
Ne jamais louve ne portoit,  
Et grant cheval ne fust jamais,  
Tout le monde vivoit en paix.

Ce nouveau Renart rencontre un prud'homme qui était au service d'un seigneur, et que ce seigneur vient de dépouiller et de chasser. Pourquoi ? Parce qu'il ne lui faisait pas la révérence. « Eh ! voilà ta faute, lui dit Renart ; mieux eût valu le « trahir, il t'aurait pardonné. »

Le même Renart se confesse ; il avoue qu'il a beaucoup pris à la noblesse et au clergé, mais que ce sont des vols que sa conscience ne lui reproche pas :

« Je pren volentiers d'un provoire,  
« Car il le gaignent en chantant. »

Dans l'histoire, le dernier continuateur de Guillaume de Nangis, le carme Jean de Venette, annaliste de la Jacquerie, en exprime quelquefois avec tant d'intérêt les sentiments et les espérances qu'on voit qu'il les partage.

Un moine historien fait ainsi parler un chancelier de

lg. de S.-Denis, l. 1, c. 6, t. I p. 50.

France, Miles de Dormans, évêque de Beauvais, qui veut calmer, en 1380, une sédition parisienne : « Les rois auraient « beau le nier cent fois, ils règnent par le suffrage des peuples. » *Etsi centies negent reges, regnant suffragio popu-  
lorum.*

Rec. des hist.  
de la Fr., t. XX,  
p. 239.

La bourgeoisie, qui fut rarement complice des Jacques, mais qui ne les combattit pas, acquiert, dans les villes, une existence plus élevée et plus libre. Déjà Joinville nous montre le roi de France trouvant en Égypte un asile « ou giron « d'une bourgeoise de Paris. » Une de ces riches et puissantes familles nous offrira, comme la noblesse, un ouvrage sur l'éducation des femmes.

*Le Menagier de Paris* est le répertoire le plus minutieux de tout ce qu'elles doivent savoir pour bien diriger leur maison et avoir une table bien servie. Un bourgeois, beaucoup moins jeune que sa femme, et qu'elle a prié de l'avertir en particulier de ses « descontentances ou simplesses, » pour qu'elle travaillât à s'en corriger, aime mieux les prévenir, en écrivant pour elle, vers l'an 1392, comme une règle de conduite. Sans compter tout ce qu'on y apprend sur les autres classes, rien ne peut faire plus complètement connaître le degré de culture, la langue, le style, de ceux qui ne sont ni du clergé ni de la noblesse, mais qui par leur activité, leur esprit, leurs lumières, leur fortune, marquent d'avance la place qu'il faudra bien leur accorder.

L'auteur cite des livres de dévotion et quelques romans ; mais Cicéron, Tite-Live, ne lui sont pas étrangers. La langue française, encore un peu gênée dans ses longues phrases, trouve sous sa main une certaine grâce facile et affectueuse, lorsqu'il engage sa jeune femme à continuer de danser et de chanter entre ses amis et ses parents, ou qu'il ose lui dire qu'il n'y a point d'autre ensorcellement dans le ménage que le bonheur qu'y répand une femme toujours « douce, « amiable et debonnaire. » Mais cette même langue des fables et des ballades ne lui refuse point la précision et l'énergie, lorsqu'il raconte, au sujet de l'obéissance de la femme à son mari, un fait arrivé de son temps dans une grande ville du royaume, où plusieurs bourgeois, « pour une rebellion que le commun avoit faiete, avoient été emprisonnés « de par le roy, » et où trois ou quatre têtes tombaient chaque jour.

Une femme « de très grant nom en bourgeoisie, » mariée à

un jeune homme « paisible, bonne creature, » et à qui elle avait donné de beaux enfants, demande, comme les autres femmes des prisonniers, en pleurant, à genoux, les mains jointes, miséricorde et pitié. « L'un des seigneurs qui estoit « entour le roy, comme non eremant Dieu ne sa justice, mais « comme cruel et felon tirant, fist dire à icelle bourgeoise que « s'elle vouloit faire sa volenté, sans faulte il feroit delivrer « son mary. Elle ne respondi rien sur ce, mais dist au mes- « saige que pour l'amour de Dieu il feist par devers ceulx qui « gardoient son mary en la prison, qu'elle veist son mary et « qu'elle parlast à lui. Et ainsi fut faict, car elle fut mise en « prison avec son mary, et toute plourant lui dist ce qu'elle « véoit ou pavoit appercevoir des autres, et aussi de l'estat « de sa delivrance, et la vilaine requeste que l'en lui avoit « faiete. Son mary lui commanda que, comment qu'il fust, « elle feist tant qu'il eschappast sans mort, et qu'elle n'y « espargnast ne son corps, ne son honneur, ne autre chose, « pour le sauver et rescourre sa vie. A tant se partirent l'un « de l'autre, tous deux plourans. Plusieurs des autres prison- « niers bourgeois furent decapités, son mary fut delivré. Si « l'exeuse l'en d'un si grant eas que, supposé encores qu'il soit « vray, si n'y a elle ne pechié ne coulpe, ne n'y commist de- « lit ne mauvaistié quant son mary lui commanda, mais le « fist pour sauver son mary, sagement et comme bonne « femme. Mais toutes voies je laisse le cas qui est vilain à ra- « conter et trop grant (maudit soit le tirant qui ce fist!), et « revien à mon propos. »

Nous venons de rappeler des tentatives de liberté, l'intervention régulière du peuple dans les affaires du pays, de grandes innovations qui font époque dans notre histoire; mais il nous semble que l'aventure de cette vertueuse femme ainsi racontée, cette sourde protestation au nom de tant de familles trop longtemps asservies, ce style même si calme dans l'expression de leur douleur et de leur colère, laissent entrevoir déjà quels sont ceux à qui l'avenir appartient.

Les universités, comme les parlements, annoncent par leur progrès une des transformations de l'ancienne société, l'avènement du tiers état.

Nous étudierons surtout ce mouvement des esprits dans la plus célèbre des universités d'alors, celle de Paris, qu'un grand nombre de celles des provinces imitèrent dans ses Fa-

cultés et ses collèges, et qui servit aussi de modèle à plusieurs universités étrangères.

Hist. litt. de la Fr., t. IX, p. 78-92; t. XVI, p. 41-64.

Voy. du Boulay, Hist. univ. par., tout le t. IV. — Crevier, Hist. de l'univ. de Paris, t. II et III. — Felihiën, Hist. de Paris, t. I et II, etc.

L'université de Paris, malgré les liens qui l'unissaient au saint-siège et la multitude de clercs qui lui avaient prêté serment, n'avait jamais été un corps tout à fait ecclésiastique. Bien que née dans le voisinage du parvis de l'église cathédrale, elle s'était formée et elle avait grandi par la protection de la royauté plutôt que sous la tutelle de l'épiscopat. Les rois, qui ne lui avaient d'abord accordé qu'un appui douteux et précaire, dès qu'ils s'aperçurent quelle force il y avait pour eux dans cette association nouvelle, en devinrent les amis déclarés, tandis que les papes, ses premiers et ses plus ardents promoteurs, ne tardèrent pas à la craindre, à s'en éloigner, à la combattre, et que, jusqu'aux derniers moments de son existence, le chancelier de l'église de Paris, chargé, comme représentant l'autorité pontificale, d'instituer les licenciés de la grande Ecole, et dont les prétentions allaient jusqu'à y réclamer une sorte de présidence perpétuelle, ne cessa point de la persécuter en ennemi, parce qu'il ne pouvait la gouverner en maître.

Les attributions des quatre Facultés et la prédilection des étudiants pour la théologie, alors reine du monde, sont, dès l'an 1209, clairement indiquées par l'historien Rigord : « Si, « dans cette noble ville, on étudie en perfection les arts du « *trivium* et du *quadrivium*, les questions de droit canonique « et de droit civil, enfin l'art de guérir, cependant l'ensei- « gnement de la théologie est plus en faveur que tous les « autres. » Mais, depuis, les esprits se sont partagés, et les sourdes hostilités entre la Faculté de théologie et celle des arts vont se continuer sous diverses formes.

La défiance réciproque, avant de se manifester au dehors, s'annonce, comme il était arrivé plusieurs fois, par des discordes intestines. La Faculté des arts, qui se souvenait trop que les trois autres étaient sorties de son sein, qui seule était investie de la magistrature du rectorat, et à qui ses quatre nations assuraient, dans les assemblées, la supériorité des suffrages, cédait moins souvent qu'autrefois à sa puissante rivale. Dans une question de prééminence renouvelée obstinément par les théologiens (1339, 1347, 1358), on reconnut que sous une querelle d'étiquette et de vanité pouvaient se cacher des antipathies plus profondes. Le doyen de théologie disputait la première place au recteur, chef de

l'université; le recteur, soutenu de ses maîtres ès arts, se défendait, et avec une certaine violence. Il paraît que l'autorité papale, après de longues années de procédures, ne se prononça point; et les théologiens eurent tort de se proclamer vainqueurs, puisque la préséance du recteur ne fut plus contestée.

Le grand nombre de moines, surtout des nouveaux ordres, que la Faculté de théologie avait eu l'imprudance de s'agréger, devait être une cause permanente de rupture. C'est du moins ce qu'on peut croire, quand on voit reparaitre bientôt, sous d'autres prétextes, l'ancien conflit de l'université et des dominicains. La guerre, qui cette fois dura cent ans, eut pour origine la question, regardée alors comme insoluble, de l'immaculée conception. Un prédicateur dominicain s'étant mis à démontrer, en 1384, que la sainte Vierge avait été conçue en péché originel, l'université, non pour soutenir les franciscains qui prêchaient le contraire, mais pour l'engager à prêcher autre chose, le condamna en assemblée générale : elle en avait le droit, parce qu'il était docteur, et, comme tel, son justiciable. Les thèses d'un autre docteur du même ordre, Jean de Monzon, qui, en 1387, attaquait, au nom de tout son ordre, le dogme nouveau, firent encore plus de bruit. Dans ce grand litige, qui a produit de nombreux ouvrages, la Faculté de théologie n'abandonna point l'université. Les grades académiques furent interdits, pendant dix-sept ans, aux dominicains. Quand ils y rentrèrent, on paraissait réconcilié; mais la guerre durait encore.

Au siècle précédent, les deux congrégations, non moins soutenues par le pouvoir royal que par la cour de Rome, l'avaient emporté souvent dans leurs prétentions toujours plus menaçantes pour nos écoles; et les anathèmes, les proscriptions, tous les genres d'humiliation et d'insulte avaient été prodigués à ce corps qui avait cependant des prêtres pour professeurs, et des disciples presque tous destinés à la prêtrise. Le combat est désormais moins inégal. Condamnés par l'université, les dominicains paraissent la reconnaître pour juge. Un franciscain, qui avait proclamé que le chancelier en était le chef, est obligé de se rétracter. Les privilèges monastiques sont plus souvent mis en question. Tout annonce qu'un autre ordre de choses va commencer.

Les mêmes signes d'une liberté encore timide se laissent voir au dehors, et jusque dans les rapports de l'École de

Paris avec la papauté. Il était difficile que leur ancienne alliance, qui avait quelquefois gêné la prérogative royale, ne se relâchât point dans les révolutions schismatiques de la fin du siècle. On aurait pu croire que les papes d'Avignon, qui la plupart avaient reçu leur éducation et commencé leur fortune ecclésiastique à Paris, ou du moins dans des villes subordonnées à la France, parviendraient à resserrer les nœuds d'une amitié utile aux deux partis ; mais les scandales du long déchirement qui fut la suite de l'exil d'Avignon, achevèrent de rendre inévitable une déclaration de neutralité dont nous retrouvons ici le premier exemple. En vain l'université de Paris travaillait courageusement à rétablir, par des abdications mutuelles, la paix de l'Église : les chefs légitimes ou intrus de l'Église même, les papes et les antipapes, s'obstinèrent tellement à déshonorer et affaiblir le pouvoir qu'ils voulaient garder, que le moment vint où le concile de Paris, entraîné par la parole et l'exemple des plus illustres docteurs de la Faculté de théologie, prononça, comme on disait, la soustraction d'obéissance, et où la nation française crut pouvoir se passer du gouvernement de Rome.

De là des rancunes et des haines, qui ne sont pas encore éteintes, contre les universités. Mais l'histoire de la papauté elle-même atteste hautement que leurs conseils avaient été sages, et que lorsqu'il y avait deux ou trois papes d'une origine équivoque, toujours mis en demeure de faire cesser le schisme par une cession volontaire, toujours prêts à s'engager et à tromper, elles étaient fondées à n'en reconnaître aucun.

Comment s'était formée cette influence, qui semble alors pour la première fois diriger l'opinion ? Il serait intéressant de suivre d'année en année, s'il était possible de le faire avec les mêmes détails que dans une histoire particulière, les accroissements continuels du pouvoir des universités, et surtout de celle de Paris. A peine détacherons-nous de ses annales, toujours fort complexes, un catalogue sommaire des nombreux collèges qui vinrent successivement la fortifier de leur adhésion, en ne nous arrêtant, dans cette liste, que pour quelques observations générales sur les études et les lettres.

On sait quel sens restreint avait alors ce nom de collège. Si les écoles ecclésiastiques, un des appuis les plus solides et les plus honorables de la papauté, soit les écoles des cathédrales, soit celles des divers ordres religieux, déjà bien dé-

chues les unes et les autres de ce qu'elles avaient été naguère, surtout au XII<sup>e</sup> siècle, ont maintenant à lutter contre des écoles moins directement soumises à Rome, elles durent s'inquiéter peu de cette rivalité naissante. Les collèges, excepté quelques grandes fondations régulières et durables, n'étaient que de modestes logements pour un petit nombre de boursiers sous la surveillance d'un maître; et ils n'acquièrent d'importance que parce qu'ils vont incessamment se multiplier. Un des plus anciens, celui d'Harcourt, fondé en 1280, ne prend une forme stable que trente ans après. Ils croissent avec le nouveau siècle, et la nomenclature en paraîtra longue, bien que nous ne répétions pas ici ce que nous avons dit des collèges annexés aux grandes maisons monastiques, et que nous ajournions à notre troisième partie ceux que les étrangers ouvrirent à Paris pour leurs nationaux.

On a fait quelquefois commencer vers l'an 1302 le collège d'Arras, dans la rue Saint-Victor; mais il est probable que ce n'est aussi que trente ans plus tard que s'ouvrit cet asile, où furent appelés des écoliers pauvres du diocèse d'Arras par un abbé de Saint-Vaast, Nicolas le Caudrelier, et dont ses successeurs avaient, jusqu'au siècle dernier, conservé la direction.

Cette année 1302 est celle qui vit naître, dans le clos du Chardonnet, le collège institué à la fois pour les études littéraires et théologiques par le *Cardinal Le Moine*, une des grandes fondations de ce temps, puisqu'elle comprenait cent bourses, quarante pour la théologie, soixante pour les Sept arts, et qui garda jusqu'à la fin un professorat complet.

La plus célèbre institution de ce genre est, en 1305, celle du collège de *Navarre*. C'est là, pour nos écoles, à proprement parler, le premier établissement royal, où la femme de Philippe le Bel, Jeanne, reine de Navarre et comtesse de Champagne, confia aux leçons des meilleurs maîtres vingt boursiers pour la grammaire, trente pour la dialectique, vingt pour la théologie. Nous en avons la série presque complète, de l'an 1342 à l'an 1397. L'université, qui ne s'était point assez occupée jusqu'alors de donner pour base à son enseignement public les connaissances du grammairien ou de l'homme lettré, dut s'applaudir de la faveur assurée par de puissants exemples à cette préparation des saines études.

Toutefois les inconvénients d'un si haut patronage laïque ne tardèrent point à se manifester. Navarre forma des hommes

Launoy, Reg.  
Navarr. gymn.  
hist., p. 91-  
100.

célèbres, mais aussi des ambitieux. Sortis des rangs les plus humbles, ou du moins les plus pauvres, puisque la pauvreté était une condition pour être admis dans la maison royale de la Montagne Sainte-Geneviève, ils semblent ne voir dans l'instruction qu'ils y reçoivent qu'un moyen de s'élever aux dignités de l'Église, aux affaires de l'État. Nicole Oresme, grand maître de Navarre, avec tout son esprit et l'heureuse hardiesse de ses traductions françaises, ne fut jamais qu'un évêque de cour. Clamenges, meilleur écrivain que les scolastiques, met sa gloire à faire de belles déclamations latines plutôt qu'à servir fidèlement la cause pour laquelle il croyait parler si bien. Pierre d'Ailli, tant vanté par nos pères, devenu évêque de Cambrai, trahit l'université. Gerson lui-même se détache insensiblement de ses confrères, hésite, se rétracte, et, bientôt fatigué des mécomptes et des perfidies qu'il était allé chercher dans un monde qu'il n'eût jamais dû connaître, il se décourage, il mène une vie errante en Allemagne, et revient mourir en France, défendu par l'oubli contre les haines politiques, avec le regret d'avoir été inutile à lui-même et à son pays.

Ce fut un malheur pour une corporation qui avait besoin d'indépendance, de s'être laissé dominer par les hommes de cette maison, trop accoutumés à faire la volonté des rois et des princes pour être de bons conseillers dans les temps difficiles. On le vit bien quand éclatèrent, deux siècles après, les guerres de religion. L'ascendant que Navarre avait pris sur le corps enseignant, loin de le fortifier contre des périls qu'il fallait braver, l'affaiblit et l'énerva, en lui ôtant peu à peu, de connivence avec des protecteurs puissants, la liberté de ses leçons et la publicité de ses examens.

Un fait prouve qu'on s'était empressé de reconnaître, dans une maison d'origine séculière, comme le centre du gouvernement des écoles. Leurs archives, encore nombreuses aujourd'hui, mais dispersées, n'avaient jamais été, sous l'autorité mobile des recteurs, très-soigneusement conservées. En 1327, on essaya par les moyens les plus rigoureux, même par l'excommunication, d'en former un dépôt, qui fut confié à la Faculté des arts. La nation de Picardie ne tarda pas à faire elle-même un recueil de ses statuts. Une querelle survenue, en 1357, avec l'abbé de Sainte-Geneviève, chargé de la garde du modeste trésor académique, servit de prétexte pour lui enlever, avec le trésor, les archives qu'on lui avait aussi remises, et pour

les transporter à Navarre, où Launoy, du Boulay, Sauval, ont pu encore les consulter.

Aux pieds de ce puissant collège, nous voyons en peu de temps se grouper, dans les rues de la Montagne ou des environs, une foule de maisons d'études, moins favorisées des biens du monde, mais que leurs faibles ressources n'ont pas empêchées de rendre à notre pays des services qui n'en ont été que plus purs et plus désintéressés.

Ainsi, dans la première moitié du siècle, nous pouvons joindre à la liste les collèges suivants : de *Bayeux*, fondé en 1308, pour la théologie et les Sept arts, mais surtout pour la médecine et le droit civil, par l'évêque de Bayeux, Guillaume Bonnet, dans la rue de la Harpe, où nous en avons vu les débris; — en 1314, de *Laon* ou de *Presles*, au clos Bruneau, par Gui, chanoine de Laon, trésorier de la Sainte Chapelle, et par Raoul de Presles, secrétaire du roi, deux fondations d'abord réunies, mais bientôt distinctes, et dont la première admettait l'étude de la médecine et du droit; — de *Montaigu*, près de Sainte-Geneviève, par Gilles Aicelin de Montaigu, archevêque de Rouen, et par ses neveux; — en 1317, de *Narbonne*, rue de la Harpe, par Bernard de Farges, archevêque de Narbonne; et de *Cornouailles* ou de *Quimper*, sous le patronage de saint Corentin, rue du Plâtre, par Galeran Nicolai, clerc breton; — en 1323, de *Saint-Martin du Mont*, puis du *Plessis*, et enfin du *Plessis-Sorbonne*, pour quarante boursiers, par Geoffroi du Plessis-Balisson, secrétaire du roi; — en 1325, de *Treguier*, à la place où est aujourd'hui le collège de France, par Guillaume de Coëtmohan, chantre de l'église de Treguier; — en 1332, de *Bourgogne*, par la reine Jeanne, comtesse d'Artois et de Bourgogne, veuve de Philippe V, qui voulut que le prix de la vente de son hôtel de Nesle fût employé à loger vingt étudiants en philosophie, là où s'élève aujourd'hui l'école de médecine; — en 1334, de *Tours*, rue Serpente, destiné à douze boursiers de la Touraine et de l'Anjou, avec saint Gatien pour patron, par Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours; — en 1336, de *Lisieux*, d'abord rue des Prêtres-Saint-Severin, puis rue Saint-Étienne d'Égrès, pour vingt-quatre écoliers pauvres, par Gui d'Harcourt, évêque de Lisieux, accru, au siècle suivant, par les frères d'Estouteville; — en 1337 et 1341, d'*Autun* ou du *Cardinal Bertrand*, rue Saint-André des Arcs et rue de l'Hirondelle, par Pierre Bertrand, évêque d'Autun,

cardinal du titre de Saint-Clément; — en 1339, de *Hubant* ou de l'*Ave Maria*, près de l'église Saint-Étienne du Mont, avec six bourses pour des élèves en grammaire, par Jean, de Hubant, en Nivernais, conseiller du roi et président en la chambre des enquêtes; — en 1343, de *Mignon*, devenu, dix ans après, collège royal, par l'archidiaire de Blois Jean Mignon, clerc du roi et maître des comptes, dans la rue qui porte son nom; — en 1344 et 1348, de *Cambrai* ou des *Trois évêques*, près du collège de Treguier, par Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai, puis d'Autun; Hugues de Pomare, évêque de Langres; Hugues d'Arci, évêque de Laon; — en 1348 et 1402, de *Saint-Michel*, ou de *Chanac*, ou de *Pompadour*, par Guillaume de Chanac, ancien évêque de Paris, et par des membres des familles de Pompadour et de Talleyrand; collège situé dans la rue de Bièvre, où étudia, en qualité de boursier limousin, celui qui fut depuis le cardinal Dubois; — en 1349, de *Maître Clément* ou de *Hautefeuille*, dans la rue de ce nom, au Pot d'étain, par maître Robert Clément, mais incorporé, en 1371, faute de fonds suffisants, au collège établi alors par maître Gervais Chretien; — en 1353, de *Boncour*, sur la Montagne Sainte-Genève, par Pierre de Becoud, chevalier, dont le collège, appelé d'abord *Becodianum*, ne tarda pas à servir de demeure aux docteurs de Navarre; — de *Tournai*, contigu au précédent, et qui finit par appartenir aux mêmes docteurs; — en 1354, de *Justice*, rue de la Harpe, par Jean de Justice, chantre de l'église de Paris, chanoine de Bayeux.

Voilà un demi-siècle bien rempli. Encore ne s'agit-il que des fondations faites pour une partie de nos provinces; car il y en a, surtout parmi celles du midi, qui ne sont ici représentées par aucun nom; et nous ne parlons que d'une seule ville, de Paris. Peut-être, dans ce court espace de temps, eut-elle plus de nouveaux collèges qu'elle n'en vit établir avant ou après. S'ils avaient tous vécu, ou s'ils avaient été suffisamment peuplés, il y aurait eu de quoi rendre plus imposante encore la procession du recteur, qui, dit-on, entrait dans la basilique de Saint-Denis lorsque la queue était encore aux Mathurins. Mais plusieurs n'avaient que cinq ou six boursiers, qui, tout en suivant les leçons des Facultés, se réunissaient à jour fixe pour des disputes ou conférences. Quelques-uns même de ceux qui en avaient davantage n'en conservèrent, au bout de peu de temps, que deux ou trois,

ou furent tout à fait déserts. Les rentes s'étaient perdues, ou les bâtiments étaient tombés de vétusté. A la suppression des petits collèges en 1764, un certain nombre avaient déjà disparu. Mais si l'on veut être juste pour les institutions, il faut les voir dans leur temps de prospérité.

Joignez à ce catalogue, qui ne comprend encore qu'une cinquantaine d'années, non les écoles épiscopales grandes ou petites, qu'il faut laisser à part, mais les nombreux établissements agrégés à la corporation parisienne, comme presque tous les collèges des communautés religieuses, ceux qu'on devait à des nations étrangères, les pédagogies ou pensions, dont nous trouvons la trace certaine en 1392; n'oubliez point non plus les écoliers libres. C'est un spectacle trop peu remarqué dans l'histoire que cette multitude qui, à travers la guerre, la peste, tous les fléaux, s'en vient chercher l'étude et le savoir, et qui, de près ou de loin, veut avoir appartenu à la grande université. Il y avait là une illusion peut-être; mais les plus instruits, les plus habiles, auraient cru qu'il leur eût manqué quelque chose, s'ils ne se fussent mêlés à la foule des étudiants de Paris.

Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, malgré les désastres des guerres de religion, un ambassadeur vénitien disait encore : « L'université de Paris n'a guère moins de trente mille étudiants, c'est-à-dire autant et peut-être plus que toutes les universités de l'Italie prises ensemble. » Celle de Bologne passait pour en avoir eu plus de vingt mille en 1262. Arnould, le procureur général, en accorde à Paris vingt ou trente mille; mais si l'ambassadeur ne craint pas d'exagérer un peu, en comptant non-seulement les écoliers, mais tous les suppôts, on voit du moins quelle impression produisait sur les étrangers l'aspect de la procession du recteur.

Comment pouvaient vivre, même sans les porter jusqu'à trente mille, ce grand nombre d'étudiants? Il n'est point facile de le dire, car la plupart n'avaient rien. La société laïque avait eu depuis quelque temps à combattre une nouvelle arme tournée contre elle, la mendicité. Le clergé séculier, menacé de ruine par les moines mendiants, imagina, pour se défendre, d'affecter aussi la pauvreté évangélique; il y eut les écoliers pauvres de Sorbonne, les enfants pauvres de Saint-Thomas du Louvre; l'élection du recteur se fit longtemps à Saint-Julien le Pauvre; le collège d'Harcourt est expressément réservé pour des pauvres, comme le disent les statuts

Bettinelli, *Risorg. d'Italia*,  
part. 1, c. 4.

de l'an 1311 : *ibi ponantur duodecim pauperes*. Cette formule revient sans cesse. L'université eut surtout le droit de se proclamer pauvre ; car elle le fut.

Les capètes de Montaigu, qui s'appelle aussi, non sans raison, une communauté de pauvres, n'étaient pas les plus misérables, même après l'austère réforme qui les mit au pain et à l'eau : il y avait au-dessous d'eux les écoliers qui ne vivaient que d'aumônes, ou du peu qu'ils gagnaient au service de leurs camarades moins pauvres qu'eux. Un neveu du pape Urbain IV, qui le fit cardinal, Anchier Pantaléon avait ainsi commencé : *ut etiam aliorum scholarium, cum quibus studebat, carnes a macello portaret*. Cette humble troupe, qui formait une confrérie avec un chef ou un roi, compta dans ses rangs, parmi d'autres pauvres devenus célèbres, Ramus et Amyot.

Salimbene, ap.  
Sart. de Clar.  
Bonon. prof.,  
t. II, p. 211.

Voy. Latin  
Stories, Lond.,  
1842, p. 113.

Pauvreté, ardeur au travail, turbulence, voilà les principaux traits de cette vie qui laissait de longs souvenirs. Les disciples de la Faculté des arts, les artiens, dont le nombre ne cessait de s'accroître, et parce que les Sept arts étaient la gloire de l'enseignement parisien, et parce que l'élan théologique commençait à se ralentir, n'étaient pas les plus indisciplinés. Des étudiants moins jeunes, les théologiens, avec leurs quinze ou seize années d'études, se rendaient bien plus redoutables. A trente ou quarante ans, on était encore écolier : c'est un des faits qui expliquent le mieux la prépondérance, incroyable aujourd'hui, d'un corps d'étudiants et de maîtres dans les affaires de la religion et de l'État.

Quel que fût l'inconvénient et même le péril de transformer en école près de la moitié d'une grande cité, les témoignages abondent pour nous redire combien était puissant l'attrait de ce vaste noviciat, où la raison humaine s'épuisait en efforts qui peut-être donnaient peu, mais qui promettaient beaucoup. Toute la Montagne latine était, pour les candidats de la science, comme une seconde patrie. Ces rues étroites, ces hautes maisons, avec leurs voûtes basses, leurs cours humides et sombres, leurs salles jonchées de paille, ne s'effaçaient plus de la mémoire. Lorsque les anciens condisciples se rencontraient, après plusieurs années, à Rome, à Jérusalem, ou sur les champs de bataille que se disputaient la France et l'Angleterre, ils se disaient : *Nos fuimus simul in Garlandia*. On se souvenait d'avoir fait retentir aux oreilles du guet ces

défis et ces menaces : « Allez au clos Bruneau, vous trouverez  
« à qui parler. »

Faut-il l'avouer? nous ne pouvons, aujourd'hui même, retrouver sans un certain respect les restes oubliés, et qui disparaissent chaque jour, du vieux quartier de la Montagne, la place où étaient les collèges détruits, et ceux dont nous voyons encore les dernières ruines. Le Petit-Pont, par où les écoles se frayèrent la voie de Notre-Dame à Sainte-Geneviève, la rue Galande, la rue du Fouarre, le clos Bruneau, la rue Saint-Hilaire, voilà les humbles ateliers de l'intelligence et de l'étude, les obscurs laboratoires d'où est sortie la société moderne.

La fin du siècle est moins féconde en nouveaux collèges ; mais nous rencontrons tout à coup, en 1356, une marque singulière des progrès du temps. Un chanoine de Laon, Étienne Vidé, de Boissi-le-Sec, tant en son nom que comme exécuteur testamentaire de son oncle, qui avait été clerc du roi, fonde (rue du Cimetière Saint-André) le collège de *Boissi*, annexé au corps enseignant trois ans après. La chartre latine qui l'établit, trop longue et trop confuse, aurait mérité d'être écrite en français, brièvement, simplement, et le peuple l'aurait trouvée d'accord avec sa récente émancipation, avec les idées tout à fait humaines de plusieurs ordonnances royales, avec les sentiments qui eurent plus d'un organe dans les États généraux : « Nous voulons, en vue de Dieu,  
« faire une aumône à des écoliers pauvres de notre famille,  
« qui ne pourraient autrement se soutenir dans leurs études...  
« S'il n'y en a point de notre famille, on en choisira dans le  
« village de Boissi ou dans quelque village voisin, pourvu  
« qu'ils ne soient point nobles, mais du petit peuple et pauvres, comme nous et nos pères l'avons été... Au défaut de  
« ceux de notre famille et de nos villages, qu'on appelle des  
« enfants de notre paroisse Saint-André des Arcs, sur laquelle  
« mon oncle et moi nous avons reçu nos principaux accroissements d'état et de fortune. »

On s'était trop hâté de stipuler pour le peuple : ce modeste collège fut bientôt absorbé par des établissements mieux protégés, qui suivaient d'autres maximes.

Parmi les fondations moins nombreuses de la seconde moitié du siècle, peut-être faut-il comprendre un collège dont nous ne voyons que le début ou même la promesse dans un acte du 23 juin 1356, où la comtesse de Pembroke donne

Du Boulay,  
t. IV, p. 675.

Sauval, t. III,  
p. 121.

cinq cents livres de rente, « à elle deues sur le domaine du « roi, » pour l'institution d'un principal et d'un écolier qui devront toujours être des Bretons, parce que la fondatrice était fille de Gui IV, comte de Saint-Pol, et de Marie de Bretagne. Elle nomme pour inaugurer cette maison, comme principal, Renier d'Ambonay, « bachelier en divinité, » et comme écolier, Gerard de Moinyns, curé de Recey. Nous ne savons si ces deux personnages, dont les études devaient être déjà fort avancées, eurent des successeurs, ou si même ils jouirent jamais de leur rente.

Ibid.

On peut douter aussi de l'exécution du testament par lequel Robert de Jussi, chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois et clerc du roi Jean, veut que la vente de ses biens serve à entretenir à perpétuité un ou deux écoliers natifs de son village. Ce Robert, qui avait été novice chez les célestins, favorisa de tout son pouvoir la cession qui leur fut faite en 1352 de la maison qu'ils habitèrent, et le don d'une bourse que, six ans après, ils obtinrent du roi. Quant à sa propre fondation, la trace ne s'en est pas retrouvée.

Felibien, t. I,  
p. 607; t. III,  
p. 471, 472.

Un accord du 9 juillet 1366 fait mention des bourses fondées pour quatre écoliers du diocèse de Laon et quatre du diocèse de Saint-Malo, par Raoul Rousselot, évêque de Saint-Malo, et Jacques Rousselot, son neveu, archidiacre de Reims. Mais ce ne fut peut-être qu'une dépendance du collège de Laon.

Nous connaissons aussi peu le collège de *Vendôme*, qui existait, dit-on, en 1367, à Paris, rue de l'Éperon, et le collège de *Lorris*, dont la place ni la date ne sont pas même indiquées.

Le plus célèbre établissement d'instruction qui honore la fin de ce siècle est le collège de *Dormans-Beauvais*, que Jean de Dormans, cardinal-évêque de Beauvais, chancelier de France, fonda, rue du clos Bruneau, par divers actes de l'année 1370 et des deux années suivantes. Les vingt-quatre boursiers sont d'abord nommés par lui et par les membres de sa famille; mais, en vertu d'une transaction du 18 mai 1389, l'administration supérieure et la nomination aux bourses appartiennent au parlement de Paris. Un article des statuts autorise à recevoir des écoliers externes. Aussi, lorsque les leçons de la rue du Fouarre vinrent à cesser au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, Beauvais eut, comme Navarre, le plein exercice. Il fut très-florissant sous la direction de Rollin

et de Coffin. L'écrivain laborieux qui y professa longtemps la rhétorique, Crevier, homme austère, froid historien, s'anime d'une douce chaleur toutes les fois qu'il parle de Rollin, « du maître à qui il devait tout. » Ce collège, où avait étudié Boileau, et qui eut souvent des hommes d'un grand mérite pour chefs ou pour professeurs, se distingue entre tous par la rare fortune de n'avoir subi aucune interruption jusqu'à nous; car ses écoliers et ses maîtres ayant été transférés, par lettres patentes du 7 avril 1764, comme le fut bientôt ce qui restait des boursiers des petits collèges, dans les bâtiments du collège Louis le Grand, il en prit le nom; et ce nom, qu'on a voulu changer plusieurs fois, est encore celui d'une maison qui n'a jamais cessé d'être une maison d'études.

Le 20 février 1370 (V. S.), par contrat passé devant les notaires du Châtelet, s'élève, dans la rue des Enlumineurs ou d'Erembourg de Brie (Boutebrie) et dans la rue du Foin, le collège de *Maître Gervais Chrestien*, qui doit son nom à un chanoine de Bayeux, devenu, à Paris, maître ès arts, docteur en médecine, et physicien ou médecin du roi Charles V. Le roi lui-même, aux vingt-deux bourses pour la théologie, les Sept arts et la médecine, en ajouta deux pour les mathématiques, dont les titulaires devaient être appelés *scholares regis*. Il donna, de plus, des livres pour les études et des ornements pour la chapelle. Toutes les bourses étaient à la nomination du grand aumônier, qui prit dans la suite le titre de proviseur. A ce collège fut incorporé, dès l'origine, celui que maître Robert Clément avait essayé de fonder, en 1349, mais que l'insuffisance de la rente et le malheur des temps avaient empêché de s'ouvrir.

Michel de Dainville, clerc et conseiller du roi, archidiacre d'Arras, en son nom et au nom de ses deux frères, par acte du 19 avril 1380, destine à douze boursiers, vis-à-vis Saint-Côme, au coin de la rue des Cordeliers et de la rue de la Harpe, le collège de *Dainville*, qui dut, en 1733, de nouvelles bourses à Jean Targny, ancien boursier, bibliothécaire du roi.

De quatre ou cinq fondations différentes, à dater de l'an 1391, s'était formé, d'abord rue des Cordeliers, puis rue des Sept-voies, le collège de *Fortet*, du nom d'un chanoine de Notre-Dame, Pierre Fortet, d'Aurillac. En 1704, on y ajoutait de nouvelles bourses.

Nous avons passé quelques collèges dont l'origine, dans

le cours de ce siècle, est d'une date incertaine, comme ceux de *Tullo* ou de *Tou*, rue Saint-Hilaire ou rue des Sept-voies; de *Tonnerre*, rue Saint-Jean-de-Beauvais; de *Rethel*, rue des Poirées, près de la Sorbonne, réuni en 1443 par Charles VII à celui de Reims; d'*Aubusson*, dont la place même est douteuse. Mais cette énumération, fût-elle incomplète, ne laisse pas d'être instructive. Des chanceliers de France, des évêques du parti royal, des clercs du roi, des conseillers et des médecins du roi, tels sont les principaux protecteurs des études. Charles V vient poser la première pierre de Dormans-Beauvais; il ne dédaigne point le titre de fondateur du collège de Gervais son médecin, appelé quelquefois collège royal de Notre-Dame de Bayeux. Navarre aussi, dès les premières années du siècle, avait été collège royal. Déjà les gens du roi, les membres du parlement de Paris, succèdent au patronage ecclésiastique. L'éducation, cette grande part de tout gouvernement, passe des mains des papes dans celles des rois.

Il est certain qu'en aucun temps les rois de France n'accordèrent à leur fille aînée un plus grand nombre de nouveaux privilèges.

Philippe le Bel, non content de confirmer ceux dont elle jouissait déjà, prend sous sa sauvegarde les écoliers de Flandre et les autres étrangers venus à Paris pour leurs études, et assure la même garantie à leurs messagers; il exempte les maîtres et les étudiants de tout droit de péage sur ses terres, et il négocie pour leur obtenir sur celles de ses vassaux la même immunité; il veut qu'ils ne soient pas obligés de donner des gages aux bourgeois pour l'acquittement des loyers; il étend et complète la faveur qui soustrait les suppôts de l'université, malgré la surveillance dont ils eurent trop souvent besoin, à la police du prévôt de Paris et du chevalier du guet. Nous avons encore les lettres inédites de ce prince (15 mars 1308) pour l'université contre le chapitre de Notre-Dame, au sujet du scellé apposé par ordre du recteur sur les biens d'un chanoine écolier qui venait de mourir intestat, et levé, sans respect du droit rectoral, par les officiers du chapitre. Mais ce qui prouve surtout, de la part d'un tel monarque, une singulière amitié pour le corps académique, c'est qu'il va jusqu'à l'affranchir, par une attention qu'il prodiguait peu, de quelques-unes des charges que la pénurie des finances faisait sans cesse inventer. Et ce n'était pas un

petit nombre de contribuables qui étaient ou pouvaient se croire exonérés par ces dispenses; car, outre qu'il fallait y comprendre le recteur, le syndic, le trésorier, le greffier, les doyens des Facultés, les procureurs des nations, les régents, les grands messagers, les petits messagers, les sergents ou bedeaux, et la foule des étudiants, on voit, de plus, les libraires, les copistes, les relieurs, les parcheminiers, les enlumineurs, les papetiers, se faire agréger successivement à ce vaste corps pour en partager les privilèges.

Ceux qu'ils durent à Philippe de Valois, et que son fils Jean confirma, n'ont pas moins d'importance : par lettres du 31 décembre 1340 et du mois de janvier suivant, ils ne peuvent être contraints d'aller plaider hors de Paris, et ils peuvent traduire eux-mêmes au tribunal du prévôt de Paris ceux qu'ils appellent en justice; leurs biens ne seront arrêtés ni saisis sous aucun prétexte, même à l'occasion de la guerre; le prévôt, en qualité de délégué de l'autorité royale, connaîtra, non plus pour un temps, mais à toujours, des causes civiles et criminelles où serait impliquée l'université, qui est désormais placée sous la garde du roi.

Charles V, l'ami des « clercs solennels, » comme on disait de son temps, autorise en 1358, n'étant encore que régent de France, la Faculté des arts à tenir fermées pendant la nuit les deux issues de la rue du Fouarre; et quatre ans après, cette rue studieuse continuant d'être ouverte la nuit à tous les passants, il donne, pour la faire clore, deux arpents de bois en la forêt de Bière ou de Fontainebleau; ce qui n'empêcha pas les barrières de n'être posées que le 5 février 1404. Dans le catalogue de sa bibliothèque du Louvre, on lit, sous le titre d'un exemplaire glosé des Morales d'Aristote : « Donné aux écoles maistre Gervese. » Le roi ne cesse de s'intéresser à ces écoles, qu'il fonde avec son médecin. C'est lui aussi qui voulut que le certificat du recteur suffît pour attester le droit à la franchise d'impôt devant les fermiers des aides, ennemis naturels de toute immunité. Par son ordonnance du 5 novembre 1368, il exempta du guet tous les suppôts. Il défend, par une autre ordonnance, qu'une levée de blés faite en Picardie pour la flotte comprenne les blés qui appartiendraient à des étudiants. Il les protège plus d'une fois contre le prévôt de Paris, qui se permettait de les faire emprisonner, même avec leur habit académique; dans plusieurs causes douteuses, il prononce pour eux, comme juge souverain.

Recherches,  
l. III, c. 29, t.  
I, p. 278.

En 1383 et pendant les années suivantes, Charles VI ajoute encore à tous ces privilèges. De là quelques abus. Pasquier en a fait la remarque : « L'autorité de l'université estoit lors montée à tel degré, qu'à quelque condition que ce fust il la falloit contenter. » Mais il est juste de dire que si elle put abuser en effet des occasions qui s'offraient à elle, ce ne fut jamais pour s'enrichir; tout en parvenant, par un bonheur très-rare alors, à obtenir des rois d'être exempte quelquefois de leurs nombreuses maltôtes, elle restait pauvre, et laissait à d'autres la gloire et l'avantage de prêcher la pauvreté.

Archives de  
l'un., carton 4,  
A, 18, etc. Ann.  
1254, 1259,  
1262, 1316,  
1371, etc.

Plusieurs pièces de ses archives prouvent aussi que les exemptions les plus légitimes n'étaient pas toujours gratuites, et qu'on faisait des collectes ruineuses pour acheter la bienveillance des papes et des princes. Mais de telles transactions restent secrètes, et il n'y a en de publicité que pour les actes qui attestent une haute protection.

Cette même politique des rois, qui eût été plus honorable pour eux s'il n'eût fallu en payer les services, leur fait encourager les universités qui se forment dans les provinces anciennes et nouvelles. Un acte de l'an 1403 présente dans l'ordre suivant les universités de la France, après celle de Paris : Orléans, Angers, Toulouse, Montpellier. On ne regarde pas encore comme françaises les écoles de Lyon, de Cahors, de Grenoble, de Perpignan, d'Orange. Celle d'Avignon resta longtemps pontificale.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XVI,  
p. 56-58.

Il a été parlé de Toulouse et de Montpellier, les deux seules villes du territoire qui, avant l'année 1300, eussent possédé, avec Paris, de véritables universités. Nous indiquerons rapidement les autres.

Si celle d'Orléans est nommée la première, ce n'est point pour la date de sa fondation, qui n'est que de l'an 1306 : elle doit ce rang à l'importance de ses cours de droit civil. En effet, là s'était ouverte depuis longtemps notre plus complète école de lois. Guillaume de Maçon, évêque d'Amiens, témoigne, en 1286, de cette ancienne réputation : *Aurelianenses, peritiores in jure quam Parisienses et magis intelligentes*. Les professeurs d'Orléans, pour acquérir ce renom, avaient dû résister aux bulles d'Honorius III, qui interdisaient en France les chaires de droit romain. Leur supériorité dans un genre d'enseignement que Paris n'obtint que trois siècles plus tard, valut à l'école d'Orléans, de la part d'un pape

moins sévère, Clément V, son ancien élève, le titre de *Studium generale*, qui ne signifiait point qu'elle réunît tout le système d'études, puisqu'il y manquait la théologie, mais qui l'élevait au rang des écoles dont les promotions étaient reconnues partout.

Un fait plus digne d'attention, c'est que nous voyons prévaloir ici, dans le conflit des deux pouvoirs, l'institution royale. Philippe le Bel, en 1312, saisit l'occasion d'une rixe entre les bourgeois et les écoliers d'Orléans, pour accorder en son nom quelques-uns des privilèges compris dans les bulles papales qu'il n'avait pas encore ratifiées, et pour y faire des changements tels, qu'il devient le vrai fondateur. Il faut attendre jusqu'à l'an 1600 pour voir l'autorité royale réformant seule l'université de Paris sans le concours du saint-siège. Clément avait employé, outre le mot d'Étude générale, celui d'université : le roi ne reconnaît que le premier titre. Une bulle de Jean XXII, autre élève de la même école, persiste, en 1320, à l'appeler université : les ordonnances continuent de l'emporter sur les bulles ; car avant la moitié du siècle, l'enseignement littéraire et philosophique, vaincu par les Sept arts de Paris, cessa dans Orléans, et il n'y resta que la Faculté des droits, où prévalut le droit civil.

Cette Faculté eut des professeurs renommés : Pierre de Belleperche, Guillaume de Cuneo, Roger le Fort, dit Taillefer, archevêque de Bourges, et les cardinaux Pierre Deschamps et Pierre Bertrandi. Elle a compté pour étudiants Reuchlin, Pierre de l'Estoile, Théodore de Bèze, Anne Dubourg. C'est peut-être assez pour répondre aux épigrammes des glossateurs de Bologne contre ceux d'Orléans.

Les statuts de l'université d'*Angers*, à peu près les mêmes qu'à Orléans, sont promulgués, en 1364, par le roi Charles V. Angers, dès le siècle précédent, avait des cours de droit civil, et quelques collèges fondés par les abbayes ; mais ce n'est que sous Charles VII que l'enseignement fut complet. Longtemps avant, les étudiants étaient déjà si nombreux qu'on les avait, comme à Orléans, partagés en dix nations. Un de leurs maîtres fut Pierre de la Forest, ancien avocat au parlement, évêque de Tournai, puis de Paris, enfin cardinal, et mort, en 1361, chancelier de France.

On a vu que les écoles de *Lyon*, malgré la réunion prononcée dès l'an 1310, ne passent pas encore, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, pour des écoles françaises. Bien que

l'un et l'autre droit y fussent enseignés, en 1290, avec un certain succès, des lettres de Philippe de Valois, en 1328, offrent la dernière trace de ces cours, qui ne suffisaient point pour justifier le titre, employé par quelques auteurs, d'université des lois. Cette grande ville, façonnée à la domination épiscopale, qui y avait été longtemps souveraine, n'eut réellement point d'université.

C'est un titre qui ne saurait être refusé à l'institution que dut au pape Jean XXII, en 1331, *Cahors*, sa ville natale. Les statuts, repris et confirmés par Charles V en 1370, quand le Quercy eut été reconquis sur l'Angleterre, sont en partie ceux de Paris, de Toulouse, d'Orléans; mais toutes les études y sont sacrifiées à celle des droits. Malgré cette prédilection et la merveilleuse fortune du fondateur, les juristes de Cahors sont rarement cités.

Il y eut un peu plus d'activité, du moins à l'origine, dans les Facultés ouvertes à *Grenoble*, l'an 1339, par le Dauphin Humbert II, et où il ne manqua que la théologie. L'accession du Dauphiné ne paraît pas avoir été favorable à l'université de Grenoble, qui ne put lutter contre celle de Valence, établie par Louis XI, et y fut enfin réunie.

Le Roussillon, devenu beaucoup plus tard province française, dut, en 1349, à Pierre IV, roi d'Aragon, l'université de *Perpignan*, pour la théologie, le droit et les Sept arts : on y joignit ensuite la médecine. Cet établissement, qui ne fut jamais très-prospère, existait encore au dernier siècle.

*Orange* eut aussi son université, que l'empereur Charles IV érigea en 1365, à la prière de Raymond de Baux, prince d'Orange. Il n'y eut point d'abord de Faculté de théologie.

L'université du territoire français qui est demeurée le plus longtemps étrangère à la France, est celle d'*Avignon*. Fondée en 1303 par Charles II, comte de Provence, et soumise peu de temps après à l'administration papale, elle n'eut cependant de chaire de théologie qu'en 1414. La Faculté de droit y tenait le premier rang, et c'est dans son sein qu'on prenait le recteur. Oldrade, Paul de Castro, pendant le séjour des papes, et plus tard, Ripa, Alciat, Émile Ferret, Cujas, y ont professé.

Louis XIV, dans ses lettres patentes du mois d'avril 1698 en faveur des suppôts de l'université d'Avignon, les déclare « regnicoles : » c'était un vœu et un pressentiment.

De la constitution de ces diverses compagnies d'études, qu'elles viennent des papes ou des princes, semble résulter l'intention de concentrer dans Paris l'enseignement théologique, et de reléguer dans les provinces les cours de droit, surtout de droit civil. Celui-ci convenait aux pays de droit écrit, à Montpellier, à Toulouse; mais il se propage non moins rapidement et obtient même un succès plus durable dans les pays coutumiers, comme l'Orléanais et l'Anjou. La persistance à l'éloigner de Paris fut opiniâtre : les plaintes contre une telle interdiction ne furent point écoutées; la loi romaine, même la loi française, étaient encore en 1679 exclues des chaires publiques. Un honnête homme en a exprimé loyalement la raison : « Il y avait à craindre qu'une école de droit civil une fois ouverte ne fit désertir toutes les autres, et singulièrement celles de la théologie. » On n'aurait pas cru que le moyen âge pût se défendre si longtemps.

Crevier, t. V, p. 156.

L'influence ordinaire de la France au delà de ses frontières se manifeste avec le même éclat dans la propagation des universités : il s'en établit plusieurs chez les peuples étrangers sur le modèle de celle de Paris.

Un des anciens étudiants de la rue du Fouarre, l'empereur Charles IV, devenu roi de Bohême par la mort de son père à Greci, fonde, en 1348, l'université de Prague, où, pour éviter les luttes entre les trois Facultés supérieures et les quatre nations de la Faculté des arts, il préféra, comme plus simple et plus facile à diriger, l'organisation primitive, qui n'admettait que les quatre nations et un recteur. Prague, en peu d'années, compta plus de quatre mille disciples, et de leurs rangs sortirent bientôt les vengeurs de leur maître Jean Huss, brûlé par le concile de Constance, qui l'avait fait venir pour le réfuter.

L'université de Vienne, qui ne se croit plus, comme autrefois, instituée en 1240 par Frédéric II, ne remonte en effet que jusqu'à la bulle d'Urbain V; cette bulle, en 1365, sous Rodolphe I<sup>er</sup>, ouvre une Étude générale de toutes les Facultés permises, *Studium generale in qualibet licita Facultate*, mais en exceptant encore la théologie, dont les chaires ne sont autorisées, à la demande d'Albert III, qu'en 1384, par Urbain VI, prout in *Bononiensi, vel Parisiensi, aut Cantabrigiæ, vel Oxoniensi Studiis*. Les règlements sont imités des nôtres, et il y est dit en propres termes : *Tandem fiat hic velut Parisius. Ad instar Parisiensis Studii. Quemadmo-*

Kollar, *Analecta vindob.*, t. I, p. 42-280.

*dum in Parisiensi Studio.* Henri de Hesse, le premier professeur de cette Faculté nouvelle de théologie qui complétait à Vienne l'enseignement, avait commencé sa réputation à Paris.

En 1388, Cologne obtient du même pape Urbain, docteur en droit canonique, une institution académique régulière, *qualis Lutetiæ Parisiorum.*

C'est aussi l'année où, après avoir fait, en 1346, quelques essais d'organisation complète, Heidelberg eut pour premier recteur Marsile d'Inghen ou d'Inghenheim, controversiste actif et habile, deux fois recteur à Paris.

Enfin, la dernière des universités allemandes de ce siècle, qu'on a regardée à tort comme la plus ancienne, est celle d'Erfurt, qui ne commence qu'en 1391, et qui a fini en 1816, après avoir eu quelques moments de succès.

Si nous ne parlons encore que de l'Allemagne, parce que c'est là surtout qu'il y eut alors comme un fidèle écho de notre enseignement supérieur, nous aurons dans la suite à rappeler plus d'une fois ce qu'ont pu devoir aux mêmes maîtres les institutions analogues des nations voisines.

Mais cette université de Paris qu'un si grand nombre d'autres, en France et hors de France, ont proclamée leur mère, ne nous paraîtra jamais plus puissante, malgré le prestige qui environne au loin son nom, qu'elle ne le fut pendant ce siècle au centre même du royaume, à Paris, et dans notre propre histoire; car jamais, depuis qu'elle fut mêlée aux affaires du monde politique, elle n'exerça, près de cinquante ans de suite, un tel pouvoir sur les esprits. On la retrouve dans presque toutes les questions publiques du temps, et il nous serait impossible de reproduire en quelques pages tous les accidents de cette espèce de souveraineté. Aussi, pour donner une idée d'une prépondérance alors incontestée, et qui semble fabuleuse aujourd'hui, nous bornerons-nous à rappeler sommairement quelques-unes des délibérations où l'université en corps, tantôt consultée par les rois, tantôt leur apportant d'elle-même ses avis, acceptait ou se donnait la mission périlleuse de diriger l'opinion.

Nous ne la chercherons donc ni dans le Conseil ni dans les États généraux, où se distinguaient ses docteurs, mais seulement dans ses propres assemblées, soit aux Mathurins, soit au collège des Bernardins, où elle se réunissait aussi quelquefois. Dans la première moitié du siècle, excepté pour

de très-grands intérêts, comme la succession à la couronne en 1316 et en 1328, les sujets mis en discussion ne s'écartent que rarement des questions d'école ou de doctrine; dans la seconde moitié, ils ont plutôt un caractère politique.

Ainsi, en 1318, après de longues et vives querelles, on obtient enfin des religieux mendiants, admis dans la Faculté de théologie, le serment qu'ils avaient refusé pendant soixante ans : ils ne pourront désormais prendre part aux réunions de la compagnie sans avoir juré d'en garder les privilèges, statuts, droits, franchises, louables coutumes, et de n'en point révéler les secrets.

En 1329, l'évêque de Paris, maître Hugues de Besançon, docteur en l'un et l'autre droit, qui avait prêté serment comme membre de la corporation, ayant fait emprisonner et condamner par l'official à une amende de quatre cents livres parisis un étudiant, Jean Le Fourbeur, cleric du diocèse de Meaux, pour l'enlèvement d'une femme, est accusé publiquement par les Facultés d'avoir agi contre le privilège qui les soustrait à sa juridiction; et comme il refuse de restituer l'amende, il est déclaré, dans une autre proclamation, parjure à son serment et retranché du corps académique. La sentence est communiquée à tous les maîtres, aux archevêques, aux évêques du royaume. Cette espèce d'excommunication est approuvée par le pape, qui oblige le prélat à rendre l'argent. Un pieux écrivain du dernier siècle est tout effrayé du « crédit énorme » dont jouissaient alors ceux dont il s'était fait le modeste historien.

Arch. de l'univ., cart. 5, B. 1.

Crevier, t. II, p. 314.

On crut sans doute que le pape n'avait fait que son devoir; car on n'eut aucun scrupule de le condamner à son tour. Nous ne reviendrons pas sur les délibérations auxquelles donna lieu, en 1333, ce que pensait Jean XXII de la vision béatifique, et sur l'appui que prêtèrent les docteurs de Paris à la décision théologique prononcée alors à Vincennes par Philippe de Valois.

Quand se renouvela, en 1349, après la peste, le délire des flagellants, les maîtres en théologie, consultés par le même prince, répondirent que c'était « une secte dirigée contre « Dieu, contre la forme de notre mère sainte Église, et contre « le salut de toutes les âmes. » Ces troupes vagabondes, qui entraînaient avec elles, au nombre, dit-on, de huit cent mille, des prêtres, des moines, des nobles, des femmes de tous les rangs, et qui avaient parcouru l'Allemagne, la Flandre, le

Ms. Colbert,  
n. 829<sup>83</sup>.

Hainaut, la Lorraine, approchèrent de l'Ile-de-France, mais n'eurent point la permission d'y entrer, et leurs misérables cantiques, même ceux qu'ils avaient rédigés en rimes françaises, ne furent point chantés à Paris.

Les discussions des maîtres et des régents, surtout celles de la Faculté de théologie, devaient avoir le plus souvent pour objet des erreurs de dogme, que les témérités de l'argumentation faisaient naître de toutes parts, mais qu'on pardonnait peu quand elles venaient des moines associés à l'enseignement. Frère Gui, de l'ordre des augustins, convaincu d'avoir dit imprudemment ce qu'il fallait croire de la charité, du libre arbitre, de l'action de Dieu sur la volonté de l'homme, se rétracta par peur autant peut-être que par conviction : c'est l'incertitude où nous laissent tous ces tribunaux qui jugent les croyances.

Jean de Jandun, de Laud.  
Paris., p. 8.

Si les disputes des théologiens, *in vico quietissimo nominato Sorbonæ*, comme on l'écrivait en 1323, n'étaient pas toujours accompagnées de ce calme dont leur fait honneur un contemporain, il paraît que les matières politiques, dès qu'elles furent entrées dans les discussions philosophiques de la rue du Fouarre, ne tardèrent pas à faire aussi quelque bruit. La liberté que s'y donnaient depuis longtemps les controverses de pure philosophie, avait préparé les esprits à une liberté non moins grande dans les questions de gouvernement. Nous avons vu quelles pensées hardies on y recueillait, vers l'an 1307, aux leçons du philosophe Siger sur la Politique d'Aristote. Quinze ans après, on y allait chercher encore, « dans les cours de philosophie morale, dans un « fleuve inépuisable de salutaire sagesse, les principes du « perfectionnement de soi-même, de l'économie domestique, « et de la meilleure administration d'un État. » Ceux qui présidaient à ce libre enseignement, attesté par les auditeurs, furent appelés, dans les temps de troubles, à délibérer sur les affaires de leur pays.

Tom. XXI,  
p. 106.

Jean de Jandun, l. c.

En effet, au milieu des bouleversements qui suivirent la captivité du roi, l'université, moins peut-être par l'ambition de quelques-uns de ses membres que par la confusion de tous les pouvoirs, devient presque un corps de l'État, dont la place est marquée et l'influence décisive dans les circonstances les plus difficiles. Elle arme ses nombreux clients pour défendre Paris; elle négocie la réunion des partis contre l'ennemi commun; elle interdit aux étudiants le cha-

peron rouge et pers, signe de ralliement d'Étienne Marcel ; on peut dire même qu'elle porta trop loin l'amour de la paix, s'il est vrai qu'elle eût été sur le point de reconnaître des droits égaux au duc de Normandie et au roi de Navarre, et que dans sa députation au duc elle l'eût fait avertir par un maître en théologie, moine de Saint-Denis et prieur d'Essonne, « que si lui ou le roi de Navarre estoient refusans de tenir « et accomplir leur deliberation, il seroient tous contre celui « qui en seroit refusant, et prescheroient contre lui. »

Gr. Chron.  
de Fr., t. VI, p.  
85.

Ce ne fut pas un acte politique, mais une simple cérémonie, que la visite de l'université à son ancien élève l'empereur Charles IV, au palais du roi, en 1378, avec douze docteurs de chacune des Facultés, « et des artiens vingt « quatre, vestus en leurs chappes et habis, » lorsqu'elle lui adressa par l'organe d'un de ses théologiens une harangue latine, à laquelle l'empereur répondit en latin.

Christine de  
Pisan, l. III, c.  
42.

Dans une autre visite qu'elle fit à la cour, en 1382, pour intercéder, avec le clergé de Paris, en faveur de ceux qui avaient pris part à la sédition des Maillotins, son orateur parla le premier ; le recteur eut la droite sur l'évêque, et, dans l'édit de grâce comme dans le discours du roi, elle fut toujours nommée avant l'évêque et son clergé.

Les Maillotins avaient voulu délivrer et mettre à leur tête l'ancien prévôt de Paris, Hugues Aubriot, que l'université, l'année précédente, avait fait condamner à une prison perpétuelle. Dans ces inévitables conflits entre le prévôt et les écoles, où celles-ci avaient été déjà protégées, en 1304 et en 1354, par l'indulgence royale, Aubriot s'était montré plus inflexible que tous les autres gardiens de la tranquillité publique : il avait au Châtelet deux cachots, dont il faisait la demeure habituelle des écoliers, et qu'il nommait fort méchamment, l'un, le clos Bruneau ; l'autre, la rue du Fouarre. La rue et le clos, à tort ou à raison, dénoncèrent le malheureux prévôt pour toutes sortes de crimes à l'officialité, qui le crut coupable. On chansonna par tout Paris le juge condamné.

Relig. de S.-  
Denis, l. II, c.  
4.

Mais aussi comment un simple magistrat, soumis aux hasards de la faveur des princes, osait-il s'attaquer à un corps dont la puissance croissait tous les jours, qui allait bientôt plaider contre la reine, veuve de Philippe de Valois, et qui, pendant près d'un demi-siècle, se constitua juge de la papauté ?

Les maîtres de Paris, même avant de former cette société

Fleury, Institution au droit ecclés., 3<sup>e</sup> partie, c. 14.

Cés. d'Heisterb., de Mir., l. VIII, c. 69.

que reconnut Philippe Auguste, avaient été consultés sur les matières ecclésiastiques. A une question venue d'Angleterre ils avaient répondu, en 1172, que l'archevêque de Canterbury, qui avait agité le royaume en se fondant sur les fausses décrétales, et dont il s'agissait de faire un saint, devait être plutôt regardé comme damné : *damnatum, ut regni proditorem*. Aussi, dans les perplexités douloureuses que fit naître chez toutes les nations chrétiennes le schisme pontifical, on dut s'adresser aux mêmes maîtres, investis alors d'une autorité plus régulière et plus respectée, pour savoir d'eux quel était le vrai pape, c'est-à-dire, suivant la tradition de plusieurs siècles, de quel côté était l'infailibilité, ou du moins la toute-puissance.

La France, l'Écosse, l'Espagne, en vertu de la décision prise, le 26 mai 1379, dans l'assemblée générale des maîtres de l'université de Paris, après quatre mois de délibérations, préférèrent Clément VII à Urbain VI. Cet avis ne l'emporta point d'abord ; car, plutôt que d'opter pour l'un des deux, on proposait ou la cession de l'un et de l'autre, ou la neutralité. Mais la cession, aussi souvent éludée que promise, ne fut, quand on y revint plus tard, qu'un jeu puéril, trop longtemps souffert par une vieille habitude de respect. La neutralité, qui fut essayée un instant, était bien plus dangereuse, puisqu'elle prouva qu'un grand royaume pouvait diriger ses affaires religieuses sans un chef suprême de la religion. L'idée de choisir ce chef entre deux ou trois rivaux fut celle qui prévalut, et dès lors s'ouvrit une longue carrière d'intrigues et de scandales.

Ceux-là même qui avaient décidé le choix d'un pape ne tardent pas à s'en repentir. Deux années ne s'étaient pas écoulées que ce pape, qui comptait trop sur la France, à force d'y multiplier les exactions pour satisfaire au faste de sa cour, à l'avidité de ses trente-six cardinaux, et à la protection onéreuse du duc d'Anjou, régent après la mort de Charles V, soulève de toutes parts des murmures et des plaintes. Un docteur en théologie, Jean de Roncé, pour quelques libres paroles, est mis en prison, et, délivré peu de temps après, s'enfuit chez le pape Urbain. Il entraîne à sa suite le recteur, une foule de maîtres et d'étudiants. Dans les rangs des serviteurs les plus dévoués du souverain pontificat, des voix retentissent, des voix menaçantes, qui demandent un concile général.

Les mêmes doléances, répétées sans cesse dans les assemblées des docteurs, encouragent le pouvoir royal à prendre la défense du royaume. La cour d'Avignon ne cessant de prodiguer les saisies, les censures, les excommunications, pour se faire payer les taxes qu'elle inventait sous tous les noms et tous les prétextes, intervient, le 3 octobre 1385, une ordonnance de Charles VI, révoquant celle qui enjoignait aux officiers royaux de prêter main-forte « aux collecteurs et aux sous collecteurs de nostre très saint Pere le « pape, » et qui avait contraint de malheureux curés à vendre, pour s'acquitter, « les tuiles de dessus leurs maisons, « les livres, les calices, aournemens et autres joyauls de « leurs eglises. » Par une nouvelle ordonnance, du 6 du même mois, le roi fait un nouvel effort pour préserver de la rapacité des cardinaux, qu'il appelle *cardinales moderni*, les bénéfices et les bénéficiers, les églises déjà presque en ruine, et ces universités qui, si elles périssaient, priveraient le royaume d'une supériorité qu'on ne lui conteste pas, *in quibus maxime regnum nostrum ceteris regnis præcellit*.

Ord. t. VII,  
p. 131, 133.

L'École de Paris, qui, en s'élevant contre une fiscalité insatiable, était venue en aide aux ordres religieux, n'oubliait point cependant ses conflits avec eux, surtout avec les nouveaux : nous la verrons poursuivre sans relâche pendant trois ans, jusque dans Avignon, jusqu'en Espagne, les doctrines, qu'elle déclarait hérétiques, du dominicain Jean de Monzon. L'ordre entier, dont le clergé des paroisses redoutait les usurpations, et qui prétendait que tout frère Prêcheur était curé, fut, à ce sujet, privé dix-sept ans de ses chaires de théologie. Quant au condamné, il passa dans le parti d'Urbain.

Nous devons renoncer à suivre, dans les éternels débats du grand schisme d'Occident, les orateurs et les négociateurs de l'université, surtout pendant les dix années où l'on se croirait à la veille d'une révolution religieuse. Il faudrait de longs détails pour rendre justice à la tentative imposante de la députation des maîtres, qui vint, vers la fin de juin 1393, supplier Charles VI, alors à Saint-Germain en Laye, de pacifier l'Église, s'il ne voulait perdre son titre de roi très-chrétien ; aux sérieuses discussions qui furent immédiatement reprises par son ordre ; à l'assemblée du cloître des Mathurins, où dix mille votants donnèrent leur avis au scrutin secret, et où les trois propositions qui réunirent le plus

de suffrages, la cession absolue des contendants, la cession mutuelle, un concile général, quoique fort bien développées par Nicolas Clamenges, n'aboutirent encore qu'à des intrigues nouvelles. Ailleurs seront racontées ces discussions ardentes, où les deux antipapes sont traités de païens et de publicains, où l'orateur dit aux prélats : « Croyez-vous que  
« l'on souffre toujours un gouvernement tel que le vôtre,  
« tant de soucis et d'angoisses, tant de promotions simonia-  
« ques des sujets les plus indignes? Non, prenez un parti,  
« ou vous êtes perdus... On nous accuse de vouloir gouver-  
« ner l'Église. Ah! nous savons bien quels sont ceux qui  
« veulent, non la gouverner, mais la piller, la déchirer, la  
« détruire. »

Que serait-ce s'il fallait entrer dans le récit des événements qui remplirent une année tout entière, cette année 1394, une des plus actives pour l'université? Elle veut la fin du schisme, elle la veut à tout prix; pour faire lever la défense que lui apporte, au nom du roi, le chancelier Arnaud de Corbie, de continuer des négociations infructueuses, elle annonce qu'elle va suspendre ses cours, ses prédications, et il lui est alors permis d'écrire à Clément VII, au sacré collège; elle les adjure de choisir un des trois moyens proposés. « Nous entendons, dit-elle au pape, répéter autour de  
« nous : Peu importe combien il y ait de papes, deux, trois,  
« dix, si l'on veut; chaque royaume peut avoir le sien. » Les cardinaux effrayés parlent comme les docteurs. Le pape Clément, qui ne veut ni abdiquer, ni promettre de céder en même temps que l'autre pape, ni consentir à un concile général, troublé, désespéré, meurt subitement, le 16 septembre, à cinquante-deux ans.

Il ne serait pas moins difficile de parcourir en peu de mots les incidents du concile national de Paris, où les docteurs demandent à grands cris d'autres députés que des prélats, parce que les prélats ne sont pas assez lettrés; les espérances et les mécomptes de la nouvelle ambassade qu'ils envoient au nouveau pape d'Avignon, Benoît XIII; les vaines conférences où Gilles Deschamps, un d'entre eux, porte souvent la parole au nom de la France; le retour des négociateurs, fatigués d'ajournements sans fin, et, à la suite de plusieurs autres essais, la soustraction d'obédience ou la neutralité, proclamée le 27 juillet 1398, jour mémorable de la rupture avec la papauté.

Dans une lettre du 8 août suivant, le roi fait savoir que, s'étant « parti de l'obéissance totale de Benedic, dernier « esleu en pape, « il déclare nulles toutes les grâces faites par ledit Benedic. L'année d'après, le 27 février, « pour le « grant bien et utilité publique du royaume, » il interdit, malgré l'approche du jubilé, le pèlerinage de Rome.

Thes. anecd.,  
t. II, col. 1153.

Ord., t. VIII,  
p. 363. — Petit  
Thalamus de  
Montpellier, p.  
432.

C'est à d'autres annales de dire pourquoi cette séparation fut passagère. On ne trouvera donc pas ici, mais on trouvera sans peine dans les historiens les longues et stériles vicissitudes de ces négociations, qui n'étaient peut-être parfaitement sincères d'aucune part ; et quand nous en étudierons les monuments littéraires, nous abrègerons partout des controverses où quelques brillants sophismes, quelques pages même que la passion rend éloquents, ne sauraient racheter aujourd'hui le triste spectacle des incertitudes et des divisions du pouvoir laïque, et le spectacle encore plus honteux des tergiversations et des subterfuges du pouvoir pontifical.

Nous ajouterons seulement que ce fut surtout parmi les docteurs de Paris que furent pris les délégués qu'on chargea d'aller recommander à l'Allemagne, à l'Angleterre, l'expédient de la cession mutuelle, et que lorsque Benoît XIII consentit ou parut consentir à traiter l'affaire en plein consistoire, ce fut à la condition expresse qu'on n'y donnerait point la parole aux docteurs de Paris.

Mais partout, hors d'Avignon, ils étaient écoutés, et là où ils ne parlaient point, circulaient en Europe, depuis l'année 1396, leurs lettres et leurs mémoires pour recueillir des suffrages en faveur de la cession des deux antipapes. S'ils échouèrent devant l'opiniâtreté de l'un et de l'autre, ils ne se rebutèrent pas, et en faisant prévaloir, au bout de trois ans, le parti hasardeux d'une neutralité complète, ils préparèrent du moins le concile de Constance, où l'abdication fut imposée à trois papes, un nouveau pape élu, et le schisme terminé.

Dans les nombreux écrits où ils prennent part à cette guerre intestine de la catholicité, la pensée dominante est à peu près celle qu'exprime le roi dans le plus célèbre de ses manifestes, et qu'il n'exprime avec une telle énergie que parce qu'il se fonde, dit-il, sur l'autorité de sa « vénérable fille » l'université de Paris : « Qu'on fasse monter enfin légitime-  
« ment au siège apostolique, non pas un Français à l'exclu-

Ord., t. VIII,  
p. 265.

« sion de tout autre, comme Benoît nous accuse à tort de  
« l'exiger, mais qui l'on voudra, un Africain, un Arabe, un  
« Indien, pourvu que par une convoitise aveugle de toutes  
« choses (*cæcus cujusquam rei cupidine*) il ne se rende pas in-  
« digne d'être le chef des fidèles. »

D'où vient cet ascendant d'une simple compagnie de maîtres et de disciples, qui, pendant si longtemps, délibère avec les rois, dirige les conciles, fournit des négociateurs aux papes et aux princes, envoie elle-même des ambassadeurs chez les nations étrangères, et, dans le cours troublé de ses annales, atteint alors son degré le plus haut de puissance et d'autorité?

Comme c'est par l'enseignement que se forma et se perpétua cette fortune, on se demande s'il faut l'attribuer, du moins en partie, à l'excellence des méthodes. Non, sans doute; lorsqu'on examine de près l'ordre des études et l'emploi de l'intelligence pendant les douze ou quinze ans que la population académique passait dans les collèges ou dans les auditoires, un tel succès étonne encore plus.

La Faculté même qui devait son nom et sa gloire aux Sept arts, était loin de les cultiver tous avec une égale ardeur, et des trois qui composaient le *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique), elle réservait pour le dernier tout son zèle, tous ses applaudissements, tous ses honneurs, trop peu soucieuse des études grammaticales et littéraires qui devaient y préparer, et que le plus ancien statut qui nous soit resté, celui de l'an 1215, avait eu soin de prescrire. Cette dialectique, dont l'empire s'étendait sur les sciences du *quadrivium*, et qui obéissait elle-même à la théologie (*ancilla theologiæ*), avait tout envahi. Plusieurs siècles se consommèrent ainsi en argumentations latines, sans qu'on se fût bien assuré si les esprits qu'absorbait ce jeu pénible avaient acquis d'abord les modestes éléments de toute solide instruction. Quelques ordres religieux avaient mieux conçu leur plan d'études: nous avons vu qu'ils imposaient à leurs élèves deux ou trois années de grammaire, dans le sens complet de ce mot, avant de les envoyer disputer, et que, surtout pour la langue grecque, les dominicains avaient un grand avantage sur des maîtres qui ne sortaient jamais de leurs interminables controverses.

Il reste bien peu de traces des essais de compositions que devaient faire les commençants, au moins dans les collèges et les pensions, pour s'exercer, en prose et en vers, à la

langue latine : c'est au point que l'on a pu douter qu'ils fussent soumis à ce travail élémentaire. Cependant, comme plusieurs des ouvrages que nous ont laissés les écoles monastiques, celle de Saint-Victor, par exemple, et les vers techniques destinés par Jean de Garlande et d'autres professeurs séculiers à l'enseignement grammatical, attestent de quel prix était dès lors pour les maîtres habiles ce premier apprentissage de l'art d'écrire et même de parler, il est à croire qu'on tenait compte dans les examens que subissaient préalablement ceux qui se présentaient aux Facultés. Une fois admis, ils ne s'exerçaient qu'à la parole.

Dans les conditions exigées par le statut de l'an 1366 pour devenir bachelier, la grammaire est comprise ; mais les traités d'Alexandre de Villedieu et d'Évrard de Béthune sont substitués à Priscien, qui était un meilleur guide, et qu'on réserva pour la licence. Pas un mot sur l'obligation d'écrire correctement en latin. Quant au grec, il faut attendre jusqu'à Guillaume Fillastre, mort en 1428, pour trouver un helléniste qui ne vienne point des écoles dominicaines.

C'était une bonne institution que le noviciat des bacheliers, s'essayant pendant trois ans au professorat sous la direction des maîtres, quoiqu'il n'eût point fallu peut-être leur imposer quinze années d'épreuves, pour arriver, en théologie, au grade de licencié. Mais cet exercice triennal eût été moins stérile pour eux, si, par cette manie de renfermer toujours l'esprit dans la plus étroite prison, ils n'eussent été tenus, pour faire, comme on disait, leur « principe, » de commenter uniquement les livres des Sentences.

Il était sage de faire renoncer ceux qui débutaient ainsi, *pro forma et gradu*, à l'usage de dicter leurs leçons, comme le défendirent en 1355 un statut de la Faculté des arts *de Modo legendi ad pennam*, et en 1366, le grand statut de réforme ; d'autant plus que cette interdiction, qu'on étendit aux licenciés et aux docteurs, n'empêchait pas qu'on ne rédigeât leurs cours (*reportata, reportationes*) ; et peut-être n'aurait-on pas dû, au siècle suivant, leur permettre de nouveau la dictée de leurs cahiers, avec cette seule et puéride restriction qu'ils eussent été composés par eux-mêmes. Mais ce qu'il importait surtout de savoir, c'était la valeur de cet enseignement, improvisé ou non, sur Pierre Lombard, sur la Bible ou sur Aristote. Autrement la défense de dicter avait bien quelque danger : elle encourageait encore ce flux de paroles vaines, qui faisait de

la scolastique une philosophie de mots, où les mots, suivant Fontenelle, n'ont d'autre mérite que d'avoir longtemps passé pour des choses.

Chevillier,  
Orig. de l'impr.  
à Paris, p. 46.

Chez les théologiens, dans l'acte appelé Sorbonique, antérieur au moins à l'année 1389, puisqu'il se retrouve alors indiqué ainsi dans les statuts promulgués à Vienne, *priore præside secundum ritum collegii Sorbonæ Parisius*, on argumentait depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir.

De cet exercice continu de la dispute, qui flattait le goût du siècle, et qui s'identifia tellement avec l'école que l'école lui a donné son nom, naquit l'art de parler à l'infini sur tous les sujets, plus nuisible qu'utile à l'art d'écrire. Jamais on ne vit mieux combien ces deux aptitudes sont différentes. Autant la plupart des écrits de ce temps nous paraissent fastidieux et presque barbares, autant le triomphe de nos discoureurs était incontestable. Dans ces longues délibérations latines, dans ces discours d'apparat, qui avaient la forme d'un sermon, avec texte, divisions et subdivisions, citations perpétuelles de l'Écriture sainte, il n'y avait certainement de place ni pour l'éloquence, ni même pour l'ordre et la clarté. La clarté était surtout impossible au milieu des fantaisies du langage. Le latin était comme une langue vivante, dont chacun disposait à son gré, usant avec une liberté sans limite du droit de fabriquer les mots et de les construire à volonté. Nul, dans ces joutes hardies, ne résistait à nos docteurs; nul n'égalait leur dédain pour la grammaire et l'usage, leur intrépidité à dire en latin ce que le latin n'avait jamais dit. On n'en craignait que plus, dans les négociations et les conférences, les disputeurs français. Le comte palatin Robert pensait comme ce pape qui ne se résignait à un consistoire dont l'issue pouvait être décisive, qu'à la condition que les docteurs de Paris n'auraient pas le droit d'y parler: « Prenez garde, disait Robert à l'empereur Wenceslas, dans l'entrevue qu'on vous propose il y aura, du côté de la France, beaucoup de gens fort habiles; et comme je crains que vous n'en ayez que très-peu, dès qu'on verra qu'il ne faut pas s'attendre de leur part à une grande résistance, on mépriserà votre majesté. »

Notre université règne alors partout où elle parle: on l'écoute, on l'entend au loin, et, comme on disait d'elle au concile de Constance, *habet magnam audientiam*.

Thes. anecd.,  
t. II, col. 1619.

Cette facilité incomparable, qui commandait partout l'at-

tion, ne nous a-t-elle donc laissé en effet aucun monument littéraire où nous puissions retrouver quelque image de la domination de nos docteurs sur les esprits? Il ne serait pas étonnant que dans le petit nombre de leurs ouvrages français parvenus jusqu'à nous, la langue, qui a vieilli, empêchât de rendre justice au fond des idées, au mérite du plan, à tout ce qui ne dépend point du style; mais dans leurs œuvres latines, où ils se servent d'une langue qui est celle de leur vie tout entière, où nous recevons immédiatement l'impression de ce qu'ils ont dû penser en latin, il est bien rare qu'une page moins pédantesque, moins hérissée de citations et de formules, se rapproche assez des exemples de composition et de goût laissés par les maîtres, pour nous faire comprendre le succès de quelques hommes qui eurent, même comme écrivains, une renommée éclatante, et qu'on ne peut plus lire aujourd'hui.

Le crédit dont ils jouirent alors s'expliquera-t-il mieux par la supériorité morale, par le caractère, par leur rôle dans l'histoire de leur temps?

Nous ne le croyons pas non plus: il nous semble qu'il y a toujours quelque chose à regretter dans ces personnages qui, de l'humble obscurité de l'école, se sont élevés sur la scène du monde. Jean de Jandun, Guillaume Okam, Durand d'Aurillac, François de Mayronis, Jean Buridan, n'ont point de qualités qui égalent l'emportement de leurs passions théologiques ou politiques. Même au temps de la plus grande autorité des docteurs de Paris, lorsqu'ils paraissent disposer du suprême pontificat et gouverner les conciles, des hommes tels que Gilles Deschamps, Henri de Hesse, Jean Courteenisse, Pierre Plaoul, ont pu avoir assez de mérite pour sortir de la foule, mais pas assez pour acquérir une réputation durable dans l'Église ou dans l'État.

Trois surtout, de la maison de Navarre, se distinguèrent alors: deux ambitieux, Nicolas Clamenges et Pierre d'Ailli, qui, voyant une belle occasion s'offrir à eux, s'empressèrent d'en profiter, et un homme plus désintéressé, d'un cœur plus droit, qui, jeté par les circonstances dans la voie des grandes affaires, n'alla point jusqu'au bout, Jean Gerson. Portés et soutenus par les événements, ils restèrent au-dessous de la tâche qu'ils s'étaient donnée de pacifier l'Église, et cédèrent ou au découragement, ou à l'appât des prélatures. Gerson, qui aurait dû se retirer plus tôt, avant d'avoir fait brûler

Jean Huss et Jérôme de Prague, mais qui du moins fut incorruptible, ne pouvait servir la cause de l'union par son dangereux ouvrage, dont le titre est aussi barbare qu'il est menaçant, *de Auferibilitate papæ ab Ecclesia*. Ni ce traité, ni les autres écrits qu'il multipliait à la hâte pour défendre des opinions fort indécises, ne méritaient de survivre à ces tristes querelles. Nicolas Clamenges s'exprime mieux en latin, mais les phrases de rhéteur satisfont sans peine cet esprit vide et léger. Pierre d'Ailli est plus connu comme évêque ou cardinal que comme écrivain ou négociateur, et on l'a trop facilement placé au rang des grands hommes. Il est des moments de déclin où quelques hommes paraissent grands parce que tout est petit autour d'eux.

Nous oserions dire peut-être, à voir d'un coup d'œil les hommes et les choses, que l'université devint alors populaire moins par ses méthodes d'enseignement et par quelques noms célèbres que par sa constitution, fondée sur un principe que la religion avait depuis longtemps consacré, mais qui n'en était pas moins nouveau dans le gouvernement des affaires humaines. Ce principe est celui de l'égalité.

Dans le cours des études, aucune distinction entre les roturiers et les nobles, les pauvres et les riches. En vain les nobles et les riches prétendent se distinguer de la foule par les habillements : un pape français, un ancien professeur de Paris, Urbain V, qui entretenait en divers lieux jusqu'à mille étudiants, non content de leur faire porter à tous le même costume, veut que cette règle s'applique à toutes les grandes Écoles, *universis Studiis*. Il y fut dérogé sans doute plus d'une fois en France; et maintenant, à Oxford, les jeunes héritiers de la pairie anglaise ne consentiraient point à cette apparence d'égalité. Mais la défense de s'écarter jamais du principe, fût-ce extérieurement, dans les collèges et les Facultés, fait assez voir, en venant de si haut, de quel prix il était aux yeux de ceux qui dirigeaient les études. Les boursiers de Dormans-Beauvais devaient être habillés de bleu. Par le grand statut de l'an 1366, il est enjoint non-seulement aux théologiens, mais aux bacheliers ès arts, de ne porter que l'habit académique, c'est-à-dire un habit décent avec la chape ou l'épitoge; condition nécessaire pour être admis aux députations, aux assemblées, ou à tout acte public.

Nulle part ne s'est manifestée plus énergiquement que dans ce statut la pensée de réduire tous les étudiants au

même niveau ; car c'est là qu'il leur est ordonné d'assister aux leçons, suivant l'ancienne coutume, assis à terre, sur le sol jonché de paille, et non sur des bancs ou d'autres sièges, qui pourraient être pour eux une occasion d'orgueil : *ut occasio superbiæ a juvenibus secludatur*. On tenait tant à cette humble posture que, dans le statut de l'an 1452, les bancs sont encore défendus.

La plus stricte justice dans les examens, dans la collation des grades, dans les promotions, ne contribua pas moins à la confiance des familles. Une protestation éclatante avait témoigné, en 1271, de cette impartialité. Ferdinand, fils naturel de Jayme I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, avait obtenu directement la licence et le doctorat en théologie de Jean d'Alieu, chancelier de Notre-Dame, qui avait cru que les examens n'étaient pas faits pour le fils d'un roi. L'université, dans sa colère, se permit d'interdire le chancelier de ses fonctions, et d'en créer un autre de sa propre autorité. Le procès, porté en cour de Rome, fut souvent remis, et nous ne voyons pas qu'il ait jamais été jugé. Aussi le conflit se renouvela-t-il plusieurs fois.

A ces usurpations des chanceliers de l'église de Paris, qui, dépositaires du droit ecclésiastique d'instituer les gradués, voulaient épargner à leurs protégés les périls de l'examen, le corps académique résista toujours ; il eut même l'habileté et le crédit d'obtenir un second chancelier, celui de Sainte-Geneviève, pour que la puissance, partagée et contestée, fût moins à craindre.

Peut-être supposerait-on que, dans une telle résistance, dont l'exemple fut honorablement renouvelé par Gerson, les maîtres songeaient moins à la sévérité des épreuves qu'à l'intérêt du corps ; mais quand on les voit, en 1363, ne point céder aux sollicitations d'un de leurs confrères devenu pape et resté leur ami, Urbain V, et ne tenir aucun compte de la bulle où il venait d'agréger un franciscain d'Oxford à la Faculté de théologie de Paris, on se persuade qu'ils avaient surtout en vue la force et la dignité des études.

Excepté quelques légers droits en faveur du chancelier, et, dans les épreuves de la licence, une taxe de quatre sols pour l'herbe et la paille, rien ne pouvait être exigé des candidats ; et les statuts ne cessent d'enjoindre, sous les peines les plus rigoureuses, cette ancienne et utile pratique de la gratuité.

Il y avait cependant des circonstances où les grades coûtaient fort cher, mais non point par la faute des juges. C'était d'abord l'usage, après une réception, d'illuminer la rue du Fouarre : on interdit même cette modeste dépense. Aussi n'avons-nous pas vu sans surprise Clément V, en 1311, pour réprimer les prodigalités des nouveaux docteurs, menacer d'une suspension de six mois quiconque les instituerait sans leur avoir imposé le serment de ne point dépenser au delà de trois mille tournois d'argent. Mais cet acte, en blâmant avec raison des excès qu'il ne tolère que chez les nobles (*nisi forsau nobilis conditionis exstiterint*), et qui pourraient décourager ou ruiner les pauvres, nous apprend que tout se dépensait *circa cibos, vestes, et alia*. Benoît XII, en 1337, et Clément VI, en 1349, limitent, pour les chanoines réguliers, à deux mille tournois d'argent les frais du doctorat. Ces sommes répondent, selon de doctes évaluations, pour la première date, à 2,677 fr. 31 c. ; pour la seconde, à 1,725 fr. 91 c. ; pour la troisième, à 718 fr. 91 c., à moins qu'il ne s'agisse encore de l'ancienne monnaie.

De M. Nat.  
de Wailly.

On voit, par la réserve en faveur des nobles, qu'il faut chercher l'explication de ces dépenses exorbitantes dans la vanité des grandes familles, jalouses de célébrer avec éclat la conquête des grades qui ouvraient d'ordinaire la route des plus hautes distinctions ecclésiastiques et civiles. Nous avons aussi la preuve que le nouveau gradué pouvait être aidé dans ses dépenses, comme les bulles l'avaient permis (*per se, vel alium*), et que les hommes puissants, les princes, pour attirer l'attention sur des protégés, aimaient à subvenir aux frais des réjouissances qui annonçaient leur victoire. Le comte de Blois, duc d'Orléans, donne en 1398, vingt francs d'or à plusieurs de ses clients, « pour faire leur feste « de maistriement en theologie, » ou simplement, « pour faire « leur feste en théologie. »

Mais la théologie n'est point désormais la seule voie, ni même la plus sûre, pour arriver à la direction des affaires temporelles, et le duc se montre plus généreux pour un docteur en droit : « Nostre amé clerc et conseiller maistre « Jehan Jacobert, de Hornaing, a intention d'estre docteur en « lois assez brièvement, et faire la feste à Orléans. Si li avons « donné et octroïé, en aide de faire sa dicte feste et de prendre « ledit estat de docteur, la somme de chincquante frans de « Franche, le premier jour de janvier, l'an mil ecc lxxvii. »

Toutes les chances favorables étaient ouvertes aux docteurs en théologie par l'élection, et depuis quelque temps aux docteurs en droit, par le choix des princes. Les dépenses à l'occasion des grades pouvaient donc n'être qu'un instrument d'ambition, comme autrefois celles de l'édilité romaine, et il y aurait de l'injustice à en accuser un corps qui voulait, au contraire, que les honneurs de la science fussent accessibles à tous, et dont les exemples comme les leçons n'ont jamais cessé de recommander la simplicité et la modération en toutes choses.

Autre garantie d'égalité. L'élection qui, dans l'Église, allait bientôt n'être que le privilège du conclave, reste, dans l'université, la première loi. C'est à la pluralité des suffrages qu'elle continue d'élire le recteur, pris tous les trois mois dans la Faculté des arts; le doyen de chacune des quatre Facultés (celui de la Faculté de médecine fut électif en 1338); le procureur de chacune des quatre nations, France, Picardie, Normandie, Angleterre, remplacée par la nation allemande en vertu d'une délibération de l'an 1432; le procureur de l'université au parlement; les députés ou ambassadeurs qu'elle envoyait à la cour de France, aux papes, aux conciles, aux autres corps académiques. Ce droit d'élection suscita quelquefois de violents orages; mais il n'en contribua pas moins à l'honneur et à la durée de l'institution.

Un usage non moins propre à entretenir l'émulation était celui du rôle pour les bénéfices adressé au pape, qui, d'après ce rôle, nommait aux emplois vacants. Il n'en est fait mention pour la première fois qu'en 1348, mais comme d'une ancienne coutume. Cette coutume était tellement passée en loi, que pendant la soustraction d'obéissance, en 1398, le rôle fut adressé à quatre prélats désignés par le concile de Paris. La liste, arrêtée en assemblée générale, sans doute après de longues discussions, devait être rigoureusement juste; car il ne paraît pas qu'elle eût souvent donné lieu aux réclamations de l'amour-propre ou de l'envie. La Faculté de théologie, intéressée plus que les autres à une répartition loyale, n'aurait pu sans honte violer un principe consacré encore dans le statut de l'an 1366 : *Studentes non per saltum, sed secundum merita promoveantur ad honores*. Les droits acquis par des épreuves, par des services, étaient respectés. De nombreux exemples prouvent que le mérite personnel, des succès dans l'enseignement ou dans la prédication, des ouvrages estimés, contribuaient à fixer le rang sur la liste de présentation. Ceux

qui avaient été choisis pour les dignités académiques, les recteurs, les doyens, les procureurs des nations, sont regardés comme devant prétendre les premiers aux dignités ecclésiastiques. Suivant une tradition qui devint une règle en 1421, la pauvreté, à mérite égal, est un titre à la préférence, et le recteur, s'il est pauvre, doit être proposé le premier.

Les droits des gradués ne furent canoniquement établis qu'au concile de Bâle, qui, dans sa vingt-troisième session, en 1436, veut que sur trois bénéfices vacants dans chaque église cathédrale ou collégiale, il y en ait un réservé aux docteurs, licenciés ou bacheliers d'une des quatre Facultés, et que les curés des villes aient au moins la maîtrise, que l'on commençait à ne plus distinguer de la licence. Jusque là, quand les évêques étaient peu favorables aux universités, ce qui arrivait souvent, il n'y aurait eu pour les étudiants aucune espérance, si le rôle des gradués n'avait été remis directement au pape, qui seul était assez puissant pour les soustraire aux influences locales, aux injustices, à l'oubli. Aussi l'intervention du saint-siège, sans exclure tout à fait les recommandations en cour de Rome, loin d'être un motif de défiance pour les clercs qui avaient réussi dans les épreuves, était plutôt un garant de l'équité des promotions.

Entre les causes de cette faveur croissante des universités, dont le crédit semblait se fortifier de ce que perdait l'Église en se divisant, on ne peut méconnaître la protection intéressée des rois, qui trouvaient dans ces corps un soutien contre une papauté encore redoutable, contre les prétentions de leur clergé, et même contre les nobles. Cette cause toute politique de considération et de progrès éclate surtout dans les diverses fortunes de l'université de Paris. Dès que les grandes luttes commencent, les princes l'appellent à leur secours ; après la victoire, ils savent fort bien lui faire entendre qu'ils n'ont plus besoin de ses services, et qu'elle ait à retourner à ses écoliers et à ses livres. Le gouvernement royal une fois affermi par Charles VII, par Louis XI, elle perd cette puissance, utile conquête sur la suprématie romaine, sur la prélature, sur la noblesse, et qui n'en était pas moins une puissance irrégulière. On s'étonne même qu'elle conserve jusqu'au règne de Louis XII le droit de cessation, ce droit exorbitant de suspendre à volonté, pour se faire obéir, les leçons des auditoires, les sermons des paroisses : tant on garda longtemps l'habitude du respect pour sa vieille autorité!

Mais, il faut le dire à l'honneur de la nature humaine, on peut expliquer autrement que par des circonstances particulières l'accroissement rapide et universel de ces établissements nouveaux : cherchons-en la cause dans un sentiment qui, plus pur que des calculs d'intérêt, s'empare non moins vivement de l'esprit de l'homme, l'envie de savoir quelque chose. De temps en temps, dans le cours des siècles, se réveille plus ardent, plus indomptable, cet instinct qui fait notre force et nos dangers.

En effet, sans parler du même mouvement qui se propage en Espagne, en Portugal, et des développements que prennent alors en Angleterre Oxford et Cambridge, le spectacle que nous offrait tout à l'heure la multiplicité soudaine des universités allemandes, va se retrouver chez la nation à qui l'Allemagne est le plus antipathique. L'Italie, déjà riche de ses universités de Bologne, de Padoue, de Naples, d'Arezzo, se hâte d'y joindre celle de Fermo (1303), *ad instar Studii Bononiensis*, dit son fondateur Boniface VIII, et quelques années après, celle de Rome, dont les leçons commencent tard, et sont à peu près interrompues pendant tout le siècle; celle de Péronse (1307), œuvre d'un pape d'Avignon, de Clément V, et qui compte parmi ses professeurs Barthe et Baldus; celle de Pise (1339), pour laquelle on se passa du concours pontifical; celle de Florence (1348), qui appela vainement à une de ses chaires Pétrarque, exilé depuis sa naissance, avec son père et tous les siens, par les partis politiques; celle de Sienne (1357), qui tomba et se releva plusieurs fois; celle de Pavie (1369), qui repeupla d'étudiants une cité depuis longtemps déserte; celle de Lucques (même année), à qui il ne fut point permis de professer la théologie; celle de Ferrare (1391), bornée d'abord à une existence de trois ans, et rétablie plus d'un siècle après; celle de Plaisance (1397), qui eut aussi beaucoup de peine à se soutenir. Il y eut d'autres essais plus restreints à Modène, à Ravenne, à Brescia, en Corse même. De ces nombreuses écoles, celles de Fermo, de Rome, de Pérouse, émanent seules de l'initiative des papes; celles de Pise et de Pavie ont répandu le plus d'éclat.

L'Italie, entraînée alors aussi vers des études qui n'étaient plus exclusivement théologiques, mérite donc d'être comprise dans l'anathème qui, de nos jours surtout, a maudit les universités, et où le siècle qui seul en a produit au moins vingt-cinq ne doit pas être épargné.

Theiner,  
Hist. des instit.  
d'educ. ecclés.,  
t. I, p. 181-191.

Nous ne pouvons nous arrêter dans notre vaste plan pour discuter cette question et d'autres semblables; mais nous recommandons à ceux qui voudront s'en faire juges de ne point dédaigner, pour s'éclairer, les regrets des passions de notre temps. Ces passions, qui datent d'un autre âge, accusent les universités de la décadence des écoles épiscopales, appelées aujourd'hui séminaires, et de ces autres écoles qu'entretenaient les ordres religieux. On en fait commencer la ruine à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, ainsi que cette liberté qui déjà préparait, dit-on, le XVI<sup>e</sup>. On nous engage donc à ne chercher qu'entre l'année 800 et l'année 1200, avant le règne des universités, la perfection de ce qu'on nomme le système féodal dans l'Église, en le proclamant seul digne de cette belle combinaison sociale dans l'Etat; et on ne veut voir depuis, par un arrêt peu généreux pour l'Église même, que luxe, orgueil, ignorance, corruption. Il est vrai que la plupart des membres du clergé qui se disputeront désormais les prélatures, la pourpre romaine, le souverain pontificat, seront des disciples de Bologne ou de Pavie; mais il n'y en a pas moins quelque exagération dans les faits qui servent de prétexte à ces étranges plaintes.

Il semble d'abord que l'on veuille renouveler cette vieille chimère de la domination temporelle rêvée par des esprits ardents de l'ordre de Saint-François, et que l'on se figure un état merveilleux du monde où les études n'avaient d'autre but que de former des moines ou des chanoines; ce que les clercs et les réguliers eux-mêmes ne regardaient point comme la destinée exclusive de l'homme, puisque nous les voyons tous, sans excepter les franciscains, dès qu'il y eut des universités, se faire agréger aux Facultés de théologie, et envoyer l'élite de leurs propres étudiants aux cours plus étendus et plus élevés de ces grandes écoles.

Wadding, An-  
nal. Min., t.  
VIII, p. 585; t.  
X, p. 477.

Nous reconnaissons cependant que les franciscains obtinrent de Grégoire XI, en 1376, de se conférer à eux-mêmes la licence en théologie; mais un autre pape les délivra sagement de ce privilège ridicule, qui, pendant les cinquante-trois ans qu'ils en jouirent, ne leur fut envié de personne.

On se donne ensuite le tort de faire par anticipation aux universités de ces anciens temps, toutes religieuses, presque toutes pontificales d'origine, les reproches qu'il est d'usage et presque d'obligation d'adresser à celles des derniers siècles.

Enfin, on s'obstine à ignorer les profonds travaux d'un

bénédictin, du vénérable fondateur de cet ouvrage, qui attestent, sur les meilleures autorités, que les écoles des évêques et celles des monastères avaient continué de fleurir avec les nouvelles sociétés d'études. Il faut, pour n'accuser ainsi que les autres, se laisser faire illusion par la haine contre toute loi civile, contre toute éducation séculière, et même contre tout ordre religieux qui ne juge point la piété incompatible avec une instruction solide et sincère, ni l'histoire avec la vérité.

Il y a un grief qu'on ne s'avoue pas, et qui est peut-être le plus grand de tous : comment pardonner à ces docteurs qui, les premiers en France, au risque d'affaiblir l'empire de la parole, ont accueilli l'imprimerie?

Nous ne voulons certainement pas nier la rivalité des écoles, puisque, sans une telle rivalité, le monde en serait peut-être encore à cet âge dont la perfection fut si courte. On a vu même que nous avons fait ressortir tout ce qu'il y avait d'excessif dans le pouvoir laissé, pendant un demi-siècle, comme l'autorité royale en fait l'aveu, « à l'université de l'Étude de Paris; » pouvoir qui s'étendait au dehors, et dont les nations étrangères sollicitaient l'appui. Mais ce n'était point la faute de ce corps si l'esprit d'équité qui présidait à ses leçons, à ses examens, à ses élections, la protection éclairée des rois, le désir d'un enseignement moins asservi au joug théologique, et surtout le besoin d'une autorité qui dirigeât les consciences, quand la suprême autorité religieuse était en guerre avec elle-même, donnèrent insensiblement à la communauté des étudiants et des maîtres, la force, sinon le droit, d'obtenir la présence de son recteur, même en dehors des fonctions académiques, sur l'évêque de Paris; de convoquer des assemblées du peuple; de proclamer que son privilège n'était pas au-dessous de celui d'une reine; de dire enfin aux deux antipapes : « Si vous n'accédez pas à l'arbitrage d'un concile, « vous êtes des païens, des publicains. »

Les actes répondent bientôt à la violence des paroles. Deux écoliers réellement coupables, pendus par le prévôt de Paris en 1407, sont l'occasion d'une espèce de révolte, où l'université fait cesser les leçons, les sermons, et menace de quitter la France. L'année d'après, irritée contre les partisans de Benoît XIII, dont elle ne voulait plus, elle ordonne, parce qu'on la laisse régner seule, d'enfermer dans les prisons du Louvre,

Tom. IX, p.  
30-139.

Ord., t. IX,  
p. 293.  
Négociat. de  
la Fr. avec la  
Toscane, t. I,  
p. 49.

comme traîtres, des cardinaux, des archevêques, des chefs d'ordres; elle n'épargne pas même ses propres membres : Clémenges est obligé de se cacher; l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailli, ne doit la liberté qu'à un sauf-conduit du roi.

C'était trop sans doute : l'humble compagnie n'était pas appelée par son institution à prendre une telle part au gouvernement spirituel et temporel des peuples. Mais s'il est impossible de ne point trouver exorbitante et arbitraire, malgré les nécessités du temps, la mission qu'elle se donne, il convient aussi d'y reconnaître un trait de plus du caractère de ce siècle, fatigué du passé, et cherchant de nouveaux maîtres pour l'éclairer et le conduire; véritable chaos, où se préparent les temps modernes, qui n'ont pas échappé non plus aux erreurs, aux révolutions, aux excès, mais qui gardent du moins quelque chose du respect de nos pères pour la culture de l'esprit et les bienfaits de l'instruction.

6  
HERICHTHÉ-  
QUIS.

Nous entrons sur un terrain neutre : ces instruments de savoir, d'enseignement et de publicité, les livres, les bibliothèques, n'appartiennent en propre ni au pouvoir spirituel ni au pouvoir temporel, dont nous étudions l'influence rivale sur l'esprit littéraire. Mais c'est un terrain neutre où les deux pouvoirs se rencontrent pour se livrer combat.

Il ne faudrait point croire qu'avant l'imprimerie la parole écrite eût bien peu d'action. Avec ce moyen plus borné, moins rapide, moins puissant, de fixer et de transmettre la pensée, il s'était fait de grandes choses; et les événements nous laissent entrevoir quelle part il avait conquise dans la société, en ne s'adressant qu'à un petit nombre d'intelligences, et non pas à la foule, qui, lors même qu'elle aurait su lire, aurait lu rarement, parce que les manuscrits arrivaient rarement jusqu'à elle.

Quand un art ou un métier a presque disparu, il n'est point facile de s'en faire une juste idée. Avant l'invention de l'artillerie moderne, les balistes, les catapultes, et plus tard les pierriers, les mangonneaux, produisaient, à ce qu'il semble, des effets terribles, qu'on a pris quelquefois le parti d'expliquer par l'exagération des historiens. Ainsi l'écriture, cette autre machine de guerre, dont une dernière transformation a augmenté l'énergie, l'écriture elle-même, lorsqu'elle était réduite à son travail lent, pénible, garantie bien fragile en apparence pour les faits et pour les idées, avait déjà pendant une grande force de conservation et d'ex-

pansion. Hermodore, vendant au loin les Dialogues de Platon ; Atticus, cet habile spéculateur qui ne négligeait aucune source de fortune, multipliant, sous divers formats, dans ses ateliers de copistes, les œuvres de son ami ; les nouvelles à la main, partant de Rome pour circuler à travers toutes les provinces et toutes les armées de l'Empire, nous font déjà voir, non sans surprise, dans un labeur encore imparfait, comme une image anticipée des merveilles d'un autre art trop longtemps inconnu.

Cette industrie, quelle qu'elle fût, de la reproduction des écrits, de la vente des livres, nous échappe dans ses détails ; mais nous savons que Rome ancienne comptait plus de vingt bibliothèques publiques, et que les villes les plus éloignées du centre avaient leurs libraires.

Quant à la durée des produits de ce commerce, jugeons-en par ce que nous possédons encore des écrits de l'antiquité grecque et latine. Sans doute il s'en est beaucoup perdu ; mais, si quelque chose doit être pour nous un sujet d'admiration, c'est qu'il en soit autant resté.

Comme il ne s'agit pas d'abrégé en quelques mots l'histoire très-étendue de la conservation des monuments littéraires chez les anciens, ni même dans tous les siècles du moyen âge, nous allons seulement recueillir un petit nombre de faits sur les laborieux copistes qui, avec les œuvres volumineuses d'Albert le Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure, eurent désormais à transcrire celles de Duns Scot, de Gilles de Rome, de Guillaume Okam, de Jean Gerson ; sur les libraires qui mettaient en vente ou à loyer ees innombrables ouvrages ; sur les bibliothèques où s'accumulait d'année en année un amas de controverses politiques et religieuses qu'aucun des âges précédents n'avait encore égalé.

Les copistes, qui se servaient peu de l'ancien papyrus et même de notre papier moderne, continuaient à faire la plupart de leurs transcriptions, et les plus belles, sur parchemin.

Il y a pour les connaisseurs une grande différence entre la peau de mouton, de brebis ou d'agneau, qui est le parchemin proprement dit, et la peau plus fine et plus légère du veau, le vélin, dont ils distinguent de nombreuses sortes ; nuances délicates, qui ont fort occupé tous les écrivains de Diplomatiques.

La foire au parchemin se tenait, au moins depuis l'an 1291,

dans la halle ou grande salle que les religieux mathurins prêtaient à l'université de Paris. Les marchands informaient de leur arrivée le recteur, qui envoyait compter les bottes de parchemin, et les faisait estimer par quatre parcheminiers jurés. La vente commence alors ; mais pendant les premières vingt-quatre heures, on n'y admet que les maîtres ou les étudiants, les praticiens, les autres particuliers ; et elle n'est ouverte qu'ensuite pour les revendeurs parisiens. Au Lendit, à Saint-Lazare, s'exerce le même contrôle du recteur, et la vente n'y devient libre que lorsque les fournisseurs du roi, ceux de l'évêque de Paris, les maîtres et les écoliers ont fait leurs achats.

La consommation était considérable : un seul amateur, le duc Louis d'Orléans, qui avait d'ordinaire quatre écrivains à travailler, ou, comme on disait, « à labourer » pour lui, achète du libraire Estienne l'Angevin, en 1393, « cinq botes « de parchemin, au pris chacunes botes de trois fraus, pour « continuer à emploier ès livres commencés pour monsei- « gneur. » Il faut y joindre, par botte, « xi livres pour parer « et netoier ledict parchemin. »

Descript. de  
la ville de Pa-  
ris, p. 86.

Sans croire, comme l'exagérateur Guillebert de Metz, que les écrivains fussent alors à Paris au nombre de plus de soixante mille, tandis que nous savons par Galvaneo Fiamma qu'il n'y en avait pas plus de quarante à Milan vers l'an 1300, il est aisé de voir quelle immense fourniture était nécessaire pour suffire à de tels travaux.

Du Boulay,  
Hist. univ. par.,  
t. II, p. 499.

Les fraudes inséparables de ce grand commerce étaient sévèrement réprimées. L'université, protectrice de ses copistes, impose aux parcheminiers une espèce de code en douze articles, où, après l'énumération de leurs torts *in universitatibus et reipublicæ præjudicium*, elle leur défend de faire entre eux des coalitions, de se tromper mutuellement, de conclure des marchés clandestins, d'acheter ailleurs que dans les foires publiques. Elle se plaint aussi que la plus mauvaise marchandise semble réservée pour ses suppôts, et elle stipule en leur faveur que s'ils se trouvent là quand le marchand de Paris fait affaire avec le marchand forain, ils pourront, avec un dédommagement de six deniers par livre, prendre pour eux le marché. Ces articles, pour être compris des commerçants et de tout le monde, seront rédigés en langue vulgaire, *sermone romano vel gallico*.

Notre papier, quoique déjà commun depuis une centaine

d'années, ne remplace que tard le parchemin dans le travail des copistes, et les papetiers ne deviennent qu'en 1415 clients de l'université, qui les recommande alors, pour le partage de ses immunités, aux princes, comtes, barons, chevaliers, seigneurs, juges ecclésiastiques et royaux.

Les détails infinis de cette législation prouvent assez combien on veillait sur tout ce qui regardait les études. Il est à croire qu'elle avait aisément pris faveur, ou plutôt que les corporations renoncent difficilement à d'anciens droits; car, en 1668, lorsqu'il n'entrait déjà plus guère de parchemin dans les écoles, l'usage persistait de faire prêter aux parcheminiers, entre les mains du recteur, un serment absolument semblable à celui qu'ils prêtaient, en 1387, au recteur Jean Morame; et plus récemment encore, jusqu'à la fin de l'ancien rectorat, le produit de la ferme pour la visite du parchemin, taxé à vingt deniers tournois par botte, fut le seul revenu fixe du chef de l'université de Paris.

Cette redevance, en s'éloignant de son origine, dut être sujette à contestation. En 1451, et plusieurs années après, la lutte fut très-vive, au Lendit, entre l'abbé de Saint-Denis et le recteur, pour la prérogative de cette visite, qui rapportait quelque chose. Il y eut même plus d'un combat entre les écoliers et les moines, et, à la suite du combat, procès. Mais déjà l'imprimerie était née, qui, en apportant avec elle les conséquences alors incalculables de la multiplicité des livres, devait un jour exposer à bien d'autres dangers que ces puérils conflits le recteur et l'abbé, leurs parcheminiers, leurs copistes et leurs privilèges.

On était encore loin de ces mécomptes, quand la foule des copistes suffisait à peine aux besoins du clergé, des écoles, des parlements, et au nombre toujours croissant des bibliothèques. Dès le siècle précédent, l'usage de l'écriture se propage, et un plus grand nombre de personnes savent signer leur nom. Le goût de la lecture fait les mêmes progrès. A Paris, la rue de la Parcheminerie s'était d'abord nommée rue des Écrivains, et il y avait une autre rue des Écrivains sur la rive droite; mais cette profession devait être surtout fort répandue dans le quartier des études.

Les services des moines copistes sont assez connus. Les communautés étaient, en général, favorables à la transcription des livres, et le *scriptorium*, ou le cabinet des scribes, était, dès le VIII<sup>e</sup> siècle, consacré par cette prière, qu'une ab-

Ibid., t. V,  
p. 278.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Nouv. traité de Diplomatique, t. III, p. 190.

Latin stories, c. 46. — Re-liq. antique, t. I, p. 257.

Orderic Vital, Hist., l. III, t. II, p. 49. — Voyage litt. de deux bened., t. II, p. 63.

baye de bénédictins, celle de Saint-Guillem du Désert, avait conservée en latin : « Daigue, Seigneur, bénir cette Écriture « de tes serviteurs et tous ceux qui l'habitent, afin que tout ce « qu'ils y liront ou y copieront des divins livres se retrouve « fidèlement dans leur intelligence et dans leurs paroles. »

Il y avait un démon appelé Titivitarins ou Titivillus, le vétillieux, par corruption d'un mot populaire de l'ancienne latinité : ce démon apportait tous les matins en enfer un plein sac des syllabes que les moines avaient passées dans leur psalmodie de la nuit. Mais une autre tradition, plus encourageante pour les religieux de bonne volonté, raconte que chaque lettre des ouvrages qu'ils avaient transcrits, produite par leur ange gardien devant le tribunal du souverain juge, leur remettait infailliblement un péché. « Écrivez, écrivez, disait « un de leurs supérieurs ; une lettre tracée en ce monde vous « sauve un péché dans l'autre. » Nous aimons à croire, pour eux et pour nous, que les lettres comptées par l'ange protecteur l'ont toujours emporté sur les syllabes recueillies par l'ennemi.

Dans les abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, malgré quelques doutes sur le sens de la règle et plusieurs intervalles de relâchement, l'art des copistes est en honneur ; Cluni les dispensait d'assister à une partie des offices. Les cisterciens, dont l'austérité avait blâmé un tel privilège, finirent par montrer une égale ardeur pour ce travail littéraire. Il ne pouvait être interdit aux chanoines de Saint-Augustin, que leurs statuts obligeaient à demander chaque jour des manuscrits : *codices certa hora petantur*. Les prémontrés, dès leur origine, eurent le même goût, et ils ne craignirent pas, non plus que les chartreux, qui furent aussi de laborieux copistes, de prescrire cet emploi du temps à leurs religieuses.

Les deux nouveaux ordres durent être d'abord très-assidus à cette tâche, puisque, selon leur règle, ils n'envoyaient les jeunes frères aux grandes écoles qu'en leur donnant au moins trois ouvrages, la Bible, l'Histoire scolastique et les Sentences. Les livres profanes, qu'ils ne pouvaient copier ni lire sans une permission expresse, ne leur étaient pas absolument défendus. Zélés copistes, ils passèrent aussi pour des acquéreurs dont on craignait la rivalité. Mais ils furent bientôt accusés de sacrifier l'amour des livres au luxe de la table, à de vaines parures, à de superbes tours, non moins altières que les donjons seigneuriaux, « en sorte que le père de famille qui « avait introduit ces nouveaux ouvriers dans sa vigne à la on-

Philobiblion, c. 6.

« zième heure se repentait peut-être de s'y être pris trop tard. »

Comme c'est dans les temps où la discipline fléchit que s'affiche surtout le rigorisme, un cri s'éleva, entre toutes les plaintes dont ce siècle est rempli, contre les religieux qui copiaient les livres. Gerson y répondit. Ses douze Considérations, de *Laude scriptorum*, écrites seulement en 1423, pour la défense des chartreux et des célestins, se rapportent à la querelle, sans cesse renouvelée auparavant et depuis, sur les occupations des moines. Après avoir expliqué qu'il ne veut parler ni des écrivains qui composent, ni des scribes ignorants qui ne comprennent point le texte, mais de ceux qui en ont au moins l'intelligence grammaticale, il approuve hautement leurs travaux pour la multiplication et la perpétuité des bons ouvrages. S'ils en retirent quelque profit, c'est un moyen pour eux d'accroître leurs aumônes, comme font les chanoines réguliers de Hollande, qui mettaient alors à copier les livres cette activité que le même pays mit plus tard à les imprimer. Pourquoi leur reprocherait-on d'employer à ce labeur les femmes elles-mêmes, à l'exemple des six jeunes filles qui copiaient l'immense recueil des Œuvres d'Origène?

Œuvres, t.  
II, col. 693-  
703.

Les couvents de femmes produisaient en effet d'habiles copistes; mais nulle d'entre elles ne parvint, comme *exaratrie*, à la réputation d'une religieuse du XI<sup>e</sup> siècle dans le double monastère bavarois de Wessobrunn, la nonne Diemuet ou Diemudis, qui a laissé elle-même une liste vraiment imposante de ses travaux, et que l'on avait représentée sur sa tombe la plume à la main.

Pez., Thes.  
anecd. nov., t.  
I, part. 1, p. xx.

Gerson veut que les manuscrits soient relus soigneusement, et les fautes corrigées. Il veut surtout que l'on copie le plus possible. Un ange disait à saint Augustin : *Tolle, lege*. Donnez-nous donc des livres, pour que nous puissions obéir à cette voix céleste.

L'illustre apologiste de la lecture invite les universités, les monastères, les églises collégiales et cathédrales, à fonder des bibliothèques, et à faire incessamment travailler, pour les augmenter, tous ceux qui dépendent d'eux, soit en les dispensant de quelques charges, soit en leur assurant un juste salaire. On reconnaît avec plaisir, d'un bout à l'autre de son plaidoyer, l'homme qui parle pour les livres parce qu'il les connaît bien; car il ne se contente pas de citer des proverbes français : « Besoin fait vieilles trotter. » — « Les bons livres font

« les bons clers. » Il cite encore, avec les textes sacrés, Cicéron, Horace et Virgile.

Mais le défenseur des copistes leur impose des devoirs : il les engage à préférer le parchemin, plus cher, mais plus durable que le papier ; il exige que leur écriture soit facile à lire, nette comme l'écriture italienne, dégagée de traits inutiles, bien ponctuée, correcte. Toutes ces conditions se trouvent-elles dans les copistes de son temps ? Non, et il a le chagrin de l'avouer.

Avant toute autre injonction, il eût été prudent de leur interdire tout parchemin qui porterait les traces d'une écriture effacée. Le florentin Nicolas Geri, comte palatin, autorisant, en 1358, le doyen de Saint-Victor de Mayence à instituer six notaires publics en son nom, comprend dans les articles du serment qu'il exige d'eux, l'engagement de ne pas employer pour leurs actes de parchemin déjà écrit : *unde alias abrasa fuerit scriptura*. Que n'a-t-on fait plus tôt cette défense, non pas seulement aux notaires, mais à tous, et que n'a-t-elle pu être rigoureusement observée ! Moins de bons ouvrages auraient péri. « On en est assez mal dédommagé, « disent les bénédictins, par une foule de livres de chœur « qui les remplacent. »

Ce vœu n'eût peut-être pas mieux réussi que ceux qui ont été faits de siècle en siècle pour la pureté et la netteté des transcriptions.

Les copistes parisiens, soit cleres, soit laïques, étaient renommés pour leur habileté. Guillebert de Metz, le grand admirateur de Paris, « en l'an quatorze cent, quant la ville « estoit en sa fleur, » compte parmi les personnages notables de cette ville « Gobert, le souverain escripvain, qui com- « posa l'Art d'escripre et de taillier plumes, et ses disciples « qui par leur bien escripre furent retenus des princes, « comme le juenne Flamel, du duc de Berry ; Sicart, du roy « Richart d'Engleterre ; Guillemin, du grand maistre de « Rodes ; Crespy, du duc d'Orleans ; Perrin, de l'empereur « Sigemundus de Rome. »

Ces maîtres du « bien escripre » furent longtemps placés au premier rang. La lettre parisienne était estimée entre toutes ces formes de caractères que l'on soumettait dès lors aux classifications les plus subtiles. Dans le catalogue d'une collection de manuscrits légnés en 1227, par le cardinal Gualo Bicchieri, au monastère de Saint-André de Verceil,

Nouv. tr. de  
Diplomatique,  
t. I, p. 481 ; t.  
IV, p. 467.

Descript. de  
la ville de Pa-  
ris, p. 55, 84.

Tiraboschi,  
Storia, etc., I,  
IV, p. 74, 279.

on distingue la lettre antique ou romaine, la lettre anglaise, la lettre lombarde, celle de Bologne, celle d'Arezzo, mais avant tout la lettre parisienne. Nos copistes devaient une grande part de cette estime à la correction des textes.

Un tel mérite était à la fois trop honorable et trop utile pour être abandonné au libre arbitre de chacun. La copie des anciens ouvrages était, chez les chartreux, sous l'inspection du prieur, qui consultait les plus éclairés d'entre les frères. Le vénérable Guigues avait fait la récénsion de tous les écrits de saint Jérôme, comme l'abbé de Cîteaux, en 1109, celle de la Vulgate. Une surveillance semblable était exercée sur les copistes de Paris, lorsque leurs manuscrits étaient à vendre ou à louer; et cette révision attentive, non moins que leur instruction et l'élégance de leur plume, contribuait à leur réputation.

Il y a maintenant une nouvelle preuve de la confiance qu'inspirait en Angleterre la critique parisienne: le franciscain Adam de Marsh (*de Marisco*), le confrère et l'ami de Roger Bacon, dans une lettre adressée à leur provincial, Guillaume de Nottingham, alors en France, dit qu'il lui envoie le traité de Richard de Saint-Victor sur la Trinité, pour qu'on le corrige à Paris, *corrigendum Parisius*. Les chanoines de S.-Victor, qui devaient avoir les meilleurs exemplaires de ce traité, sont connus par leur collection de bons livres.

L'âge des manuscrits corrects fut déjà celui des manuscrits splendides. On craignait pour les fils de famille les dépenses où les entraînait la séduction des enlumineurs parisiens. Odo-frède le jurisconsulte, qui aime à égayer ses commentaires sur le droit, parle ainsi d'un étudiant passionné pour les lettres historiques: « Le père donne à son fils le choix d'aller « étudier à Paris ou à Bologne, avec cent livres par an. Le « fils préfère Paris; et là, il fait embabouiner (*babuinare*) ses « manuscrits de lettres d'or; il se fait chauffer de neuf tous « les samedis; il est ruiné. »

Cette supériorité des enlumineurs de Paris ne baissa point, et Dante l'atteste encore. Il n'en fut pas ainsi de celle que nos copistes devaient à leurs éditions correctes. Les deux professions d'écrivain et d'enlumineur ne cessent pas d'être unies dans un acte de l'an 1339, *illuminator sive scriptor*; quand elles se séparèrent, comme on le voit en 1383, l'exactitude du texte fut souvent sacrifiée à l'éclat des ornements. Toutefois ce mérite de la correction, le plus important de tous, se sou-

Monum. franciscana, Lond., 1858, p. 359.

Satti, de Clar. bonon. prof., t. I, p. 150.

Du Boulay, t. IV, p. 261. 597.

tint mieux chez les membres du clergé ou des universités que chez les copistes en langue vulgaire. La physionomie des manuscrits latins subit à peine quelques altérations. Les rubriques dans les livres de liturgie, dans les lois, dans les traités de philosophie, dans les chroniques, continuent d'être en vermillon. Les diverses formes de l'écriture, au moins dans le premier tiers du siècle, restent à peu près les mêmes. Le point sur l'*i*, les diphthongues *ae*, *oe*, liées ou séparées, qui commencent à s'introduire, ne sont pas d'un usage commun. L'exponction, ou la lettre à retrancher, se marque encore par un point au-dessous. Mais l'orthographe devient singulièrement fantive; la ponctuation, déjà fort insuffisante, se détériore de plus en plus.

Les copistes, clercs ou laïques, de livres français, obligés de suivre les perpétuelles variations du langage pour rendre la lecture plus facile, s'écartent bien davantage des habitudes régulières que notre langue devait à deux siècles d'une littérature féconde, étudiée et même imitée chez les autres nations. Jamais cette classe de copistes ne fut plus encouragée; car jamais on ne reproduisit, et à de meilleures conditions, un plus grand nombre de manuscrits français: traductions d'auteurs sacrés ou profanes, de contes ou de sermons, de livres astrologiques ou de prières; vieux poèmes rajeunis ou mis en prose, fabliaux, ballades, chants royaux, étaient demandés et disputés. Mais tandis que, pour répondre à des besoins nouveaux, il se formait comme une nouvelle langue française, l'ancienne, livrée sans contrôle aux caprices des protecteurs, aux complaisances des protégés, s'altéra et se perdit.

Les diplomatistes, qui ont tenu compte des distinctions les plus marquées entre les écritures des diverses nations, ont moins songé à répartir entre les provinces de la France les différentes formes de lettres employées par leurs copistes. Il est certain que toutes ces fantaisies de la main ne pourraient indiquer avec certitude la provenance non plus que la date des manuscrits: la prononciation, et l'orthographe qui en garde toujours quelque chose, sont ici de bien meilleurs guides.

Nouv. tr. de  
Diplom., t. III,  
p. 394.

Les plus savants juges en cette matière, impitoyables pour la mauvaise écriture qu'ils nomment « gothique récent, » n'exceptent point, dans leur antipathie contre les manuscrits de cet âge, les exemplaires latins: « La plupart, disent-ils, « sont misérables. Sans parler de l'encre pâle et jaunâtre « qu'on y emploie, l'écriture en est serrée, compliquée, hé-

« rissée d'angles, de pans, de pointes et de crochets non moins  
 « ridicules qu'inutiles. La cessation presque totale des études  
 « et des copistes dans les monastères, où l'on n'entendait rien  
 « aux questions embarrassées et aux vaines subtilités que les  
 « scolastiques avaient mises à la mode ; les abréviations arbi-  
 « traires et inintelligibles de ceux-ci, l'invention du papier de  
 « chiffre au XIII<sup>e</sup> siècle, le mauvais goût qui régnait alors, tout  
 « cela a été cause qu'il ne nous reste de ces temps barbares  
 « qu'une multitude de manuscrits horriblement laids. On s'ap-  
 « pliqua cependant toujours à mieux écrire la Bible et les livres  
 « de piété : l'or et les couleurs n'y furent point épargnés ;  
 « mais le caractère est toujours le gothique, et les lettrines y  
 « sont carrées, tremblantes, érasées, inégales, et d'un goût  
 « tout à fait bizarre. »

Il faut dire, pour expliquer ce qu'il y a d'outré dans cette colère, que les ennemis du « gothique récent » comprennent dans leur proscription les manuscrits du XV<sup>e</sup> siècle, les plus affreux de tous, et que, jusqu'à la fin du siècle suivant, les abréviations excessives, les mots réduits à une seule syllabe, à une seule lettre, tous ces signes de convention introduits par ceux qui voulaient écrire vite et recueillir le plus d'instruction possible dans les écoles de théologie, de médecine et de droit, font de leur écriture un grimoire fort difficile à déchiffrer. Il était temps qu'un art nouveau vint décharger le monde, qui avait à faire autre chose, d'un pénible labeur auquel il ne suffisait plus.

On a souvent cité ces phrases de la Logique d'Okam, imprimées ainsi, en 1488, au clos Bruneau, d'après des manuscrits d'étudiants : *Sic hic e fal sm qd ad simplr. A e pducibile a Do, g a e. Et silr hic, a n e, g a n e pducibile a Do.* Ces énigmes, où l'obscurité des mots se compliquait de celle du sujet, voulaient dire : *Sicut hic est fallacia secundum quid ad simpliciter. A est producibile a Deo, ergo a est. Et similiter hic, a non est, ergo a non est producibile a Deo.*

La difficulté de percer ces ténèbres fait paraître un peu moins absurde le vieux conte de l'évêque abrégeant par trop la lettre où il recommande à son confrère un jeune clerc pour en faire son diacre : *Otto Di gr. rogat vam clam ut vlit ist. clcum evertere in vum dum*, et de l'autre évêque remettant la lettre à un secrétaire, qui la lit ainsi : *Otto Dei gram rogat vestram clam ut velit istum clericum convertere in vivum diabolum.*

Les équivoques auraient été plus rares, si les copistes

Chevillier  
 Orig. de l'im-  
 prim., p. 110

Lomcier, de  
 Biblioth., c. 8.  
 p. 121.

avaient été d'accord sur la valeur des sigles, et toujours intelligents; mais ils n'obéissaient pas tous aux mêmes usages, et plusieurs, par leurs souscriptions assez grossières, donnent une triste idée de leur esprit et de leur savoir (1).

Aujourd'hui qu'un art conservateur, plus clair et plus sûr, nous garantit de ces divinations hasardeuses et des autres inconvénients d'une transcription imparfaite, rendons justice à ce qu'a fait l'écriture, qui, bornée à ses seules ressources, a bien pu se fatiguer dans sa tâche, s'égarer dans ses combinaisons, mais a su porter courageusement le poids du travail. Qu'on juge de ce qu'elle a fait par les catalogues des manuscrits des grandes bibliothèques, et par notre ouvrage même, qui n'est le plus souvent que l'histoire d'une littérature inédite. On a imprimé de vastes commentaires de l'Ancien et du Nouveau Testament, où nous voyons se dérouler sur chaque verset la longue chaîne des interprétations diverses, des allégories, des homélies; mais beaucoup d'autres interprètes, destinés aussi à nous instruire, n'ont point quitté les rayons chargés de leurs nombreux volumes, pour arriver au vrai jour de la publicité. Des explications que chaque professeur de théologie faisait à son tour du Maître des Sentences, il y en a des centaines dont la presse s'est emparée; mais il en reste des milliers qu'elle ne reproduira jamais. Si le zèle des congrégations a fait revivre dans de somptueux monuments typographiques saint Bernard, Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, Duns Scot, nous ne voyons pas que l'on songe à faire mieux connaître par des collections complètes Roger Bacon, Henri de Gand, Gilles de Rome, Guillaume Okam, dont un grand nombre de traités dorment dans les manuscrits. Les imprimeurs, qui ont multiplié les livres, mais d'autres livres, ne refuseront pas du moins de convenir qu'ils sont loin de nous avoir rendu tout ce qu'avaient transcrit les copistes.

LIBRAIRES.

Les copistes, comme les imprimeurs après eux, fabriquaient des livres pour d'autres, surtout pour les libraires. Nous avons eu de bonne heure des marchands de manuscrits. Plin le jeune, charmé d'apprendre qu'on vendait à Lyon ses ou-

(1) *Quod scripsi scripsi; penitet me, si male scripsi.*  
*Explicit hic totum; pro pena da mihi potum.*  
*Detur pro pena (al. penna) scriptori pulchra puella.*  
*Explicit, expliciat. Lulere scriptor eat.*

vrages, écrit à l'ami qui lui en avait donné la nouvelle : *Bibliopolas Lugduni esse non putabam*. Les autres grandes villes des Gaules et de la France eurent aussi leurs libraires. Mais combien, dans le cours des âges, les auteurs, les reproducteurs et les marchands de livres, les livres même et toutes les circonstances de ce commerce, ont dû subir de diverses fortunes!

Pendant plusieurs siècles, la principale activité du trafic littéraire, à commencer par la transcription, et sans excepter aucune des sortes de ventes ou d'échanges, se concentra dans les communautés religieuses : on venait du dehors se fournir auprès des moines, qui tiraient ainsi du travail de leurs copistes un honorable revenu. Ce genre de commerce n'a point tout à fait disparu des couvents de l'Italie, qui vendent encore au peuple des recueils de prières, des Vies de saints, des indulgences, et autres petites pièces imprimées ou manuscrites. En France, au dernier siècle, les bénédictins de Saint-Vaast d'Arras, comme autrefois ceux du Mont-Cassin, coupaient les marges de leurs plus beaux manuscrits sur vélin, pour y écrire des oraisons, des exorcismes, que les fidèles de la ville et de la campagne étaient heureux de leur acheter. Mais nous n'avons à parler ici que de l'industrie laïque.

Comme le droit civil était interdit aux religieux, les libraires de Paris, dès l'an 1170, s'étaient pourvus de livres de jurisprudence profane. Pierre de Blois, chanoine de Chartres, qui fut depuis archidiacre de Bath et de Londres, trouve de ces livres, *libri legum*, mis en vente par le fameux libraire B., *ab illo B., publico mangone librorum*; et les jugeant propres aux études de son neveu, il se hâte de convenir du prix. Par malheur le prévôt de Salzbourg en offre davantage, et obtient la préférence : *plus obtulit, et, licitatione vincens, libros de domo venditoris perviolentiam asportavit*. Si le prix avait été convenu et même payé, le marchand avait deux fois tort; mais l'amateur mécontent, avec son caractère fougueux et irritable, ne reconnaît peut-être pas assez, dans son récit, qu'il eut à soutenir contre le prévôt une sorte d'enchère, et que dans ce combat il fut vaincu. Toutefois, comme il croyait avoir le bon droit de son côté, il charge maître Ernaud de Blois de poursuivre l'affaire en justice, et lui suggère d'avance tel et tel article du Code et du Digeste. On ne sait pas s'il y eut procès.

Les libraires n'étaient pas encore alors sous le patronage et l'inspection de l'université de Paris. Le premier statut, celui du 8 décembre 1275, qui les agrége à ce corps sous le nom

Petr. Bles.  
Epist. 71, p.  
106. — Hist.  
litt. de la Fr.,  
t. XV, p. 331.

Du Boulay,  
t. III, p. 419.

de stationnaires, les représente comme tenant de simples entrepôts, avec un droit de commission, qui ne peut dépasser quatre deniers pour livre parisis. Ils doivent afficher le titre et le prix de l'ouvrage, qui, s'il trouve acquéreur, n'est point payé au marchand, mais au propriétaire. Le marchand ne peut l'acheter pour son compte qu'au bout d'un mois. Il prête serment chaque année, ou du moins tous les deux ans, entre les mains du recteur.

Ibid., t. IV,  
p. 37, 279.

On a conservé en latin quelques articles de ce serment pour l'an 1302 : « Vous jurez que les livres seront par vous  
« reçus, gardés, exposés et vendus fidèlement. Vous jurez  
« que vous ne les supprimerez ni ne les cacherez, mais que  
« vous les exposerez en lieu et en temps opportun. Vous  
« jurez que si vous êtes consulté sur le prix de vente pour  
« un ou plusieurs ouvrages, vous en ferez de bonne foi,  
« moyennant salaire, une estimation telle que vous donne-  
« riez volontiers ce prix dans l'occasion. Vous jurez que le  
« prix de l'exemplaire et le nom du vendeur, si celui-ci  
« l'exige, seront placés en évidence dans quelque partie de  
« l'ouvrage exposé. »

Chevillier,  
i. c., p. 313,  
318.

Le libraire qui, après avoir fait preuve d'une « litté-  
« ture suffisante, » et donné caution, avait ainsi prêté ser-  
ment, était institué par lettre du recteur. Une de ces lettres,  
datée du 8 juin 1351, confère le droit d'acheter et de vendre  
des livres *Parisius et alibi*. Quand il y eut des imprimeurs,  
ils furent aussi pendant longtemps, à Paris et à Oxford,  
subordonnés à l'université. Celle de Vienne, en 1384, adopta  
pour les libraires les règlements de Paris.

Ibid., p. 317,  
319.

Les détails certains nous manquent sur l'examen de capa-  
cité; mais nous avons l'acte qui, en 1378, après information  
*super bona fama, bonaque vita et conversatione, ac sufficiente*  
*litteratura*, confère le titre de libraire à Estienne l'Angevin,  
un des fournisseurs de Louis, duc d'Orléans. En 1649, le  
recteur exigeait encore qu'un libraire lût le grec et comprît  
le latin. Au contraire, lorsqu'on institua des relieurs jurés,  
celui de la chambre des Comptes, à sa réception, devait af-  
firmer par serment qu'il ne savait pas lire, pour que le se-  
cret des procès-verbaux fût mieux gardé.

La caution du libraire paraît avoir été le plus souvent de  
cinquante livres parisis : telle est celle qui fut acquittée, le  
31 août 1378, par Gaucher Beliard, et dont l'acte est dressé  
au nom du célèbre Hugues Aubriot, chevalier, garde de la

prévôté de Paris. L'université, dans ses archives, compte un grand nombre de cautions semblables, depuis l'an 1316 jusqu'à l'an 1448. Pour les quatre libraires principaux, *magni librarii*, la caution était de deux cents livres. Les sommes, payées d'abord à l'autorité ecclésiastique ou à l'officiel, ne tardèrent pas à l'être au prévôt, par-devant les notaires du Châtelet.

Le 12 juin 1316, en assemblée générale au cloître des Mathurins, l'université rend un décret contre des libraires qui avaient refusé le serment, et qu'elle déclare séparés de son corps et destitués de ses privilèges.

Inventaire de l'univ., D. 18. ccc.

Il paraît que l'administration de cette partie du domaine littéraire n'était point facile; car de nouveaux abus de confiance donnent lieu, en 1323, à un nouveau code latin de la librairie, où éclate une grande sévérité : « Considérant que « les libraires et les stationnaires se rendent coupables de « supercheries et de fraudes qui, par l'effet d'une trop « longue impunité, décréditent leur commerce à Paris, et qui « n'ont pu être redressées jusqu'à présent pour l'honneur et « l'avantage de l'université, notre mère, dont les maîtres et « les écoliers sont continuellement victimes des malversa- « tions de ceux qui ne voient que leur profit, et non l'intérêt « des études; voulant que l'exercice actuel et futur de ces « offices ne donne plus lieu à de telles plaintes, nous sanc- « tionnons le présent statut. » Il est ensuite établi qu'on ne délivrera ce titre qu'à des gens de bonne réputation, suffisamment instruits du prix des livres, qui aient fourni caution et prêté serment; qu'un libraire, avant d'aliéner aucun ouvrage, sera tenu d'en donner avis à l'université assemblée, de sorte qu'il ne soit pas privé d'un gain légitime, ni les études, d'un livre nécessaire; qu'il devra confier les exemplaires à quiconque voudra les transcrire, sans autre condition qu'un gage déposé par l'emprunteur et le paiement de la taxe fixée. Pour assurer la correction des textes, il est enjoint de ne louer que des manuscrits examinés : ceux qui auront été trouvés fautifs seront présentés au recteur et aux procureurs, qui les feront corriger; et le libraire qui les aura loués sera puni.

Du Boulay. t. IV, p. 202, 205, etc.

Les statuts de l'université de Montpellier, promulgués en 1339, règlent en ces termes le profit permis au marchand : il peut gagner sur les maîtres ou les étudiants *tres denarios pro libra*; sur les autres, six deniers.

Savigny, Hist. du dr. rom., t. IV, p. 508.

Les dispositions rigoureuses arrêtées à Paris en 1323 furent jurées, cette année-là même, par vingt-huit libraires, dont les noms ont été conservés, et parmi lesquels se trouvent deux femmes : ils les jurèrent, *manibus omnium et singulorum eorumdem ad crucifixum elevatis*, offrant comme garantie de leur serment tous leurs biens meubles et immeubles, présents et à venir, selon la teneur des lettres déposées en cour de parlement.

Il y avait cependant dès lors, comme on le voit dans l'acte même, outre ces libraires jurés, et sous l'inspection de quatre d'entre eux, de simples étalagistes qui leur payaient caution, qui ne pouvaient vendre aucun livre au-dessus de la valeur de dix sols, et qui devaient faire leur commerce en plein air, *nec sub tecto*.

Ces petits marchands, pour qui semble ici réservé le nom de stationnaires, n'étaient point compris dans l'engagement que prenait, en faveur des libraires, le magnifique recteur : « Nous avons admis avec bonté à l'exercice des susdits offices « tous et chacun de nosdits jurés, voulant qu'eux tous et « chacun d'eux, comme nos féaux, jouissent de nos privi- « léges, libertés et franchises, et les plaçant, ainsi qu'il est « juste, par les présentes lettres, sous notre protection. En foi « de quoi, nous y avons fait apposer notre scel. Donné l'an « 1323, le lundi avant la Saint-Michel, dans notre assemblée « générale aux Mathurins. »

Du Breul,  
Antiquit. de Pa-  
ris, liv. II, p.  
458.

Neuf ans après, par-devant notaires, comme l'attestait un contrat gardé au collège de Laon à Paris, Geoffroi de Saint-Leger, clerc libraire et qualifié tel, « reconnaît avoir vendu, « cédé, quitté et transporté, vend, cède, quitte et transporte, « sous hypothèque de tous et chacun de ses biens et garan- « tie de son corps même, un livre intitulé *Speculum histo-* « *riale in consuetudines Parisienses*, divisé et relié en quatre « tomes couverts de cuir rouge, à noble homme messire « Gérard de Montagu, avocat du roi au parlement, moyen- « nant la somme de quarante livres parisis, dont ledit li- « braire se tient pour content et bien payé. »

Du Boulay,  
t. IV, p. 278.

En 1342, le 6 octobre, l'université, continuant d'exercer sa juridiction sur les libraires, ajoute plusieurs articles à ceux qu'ils observaient déjà bien ou mal. Pour les empêcher de surfaire, on y répète l'ordre d'afficher le prix des manuscrits, ce qu'on fit souvent depuis à l'égard des livres imprimés. Dans les précautions nouvelles de cette législation qui ne

pouvait tout prévoir et qui était sans cesse éludée, nous remarquerons seulement, lorsqu'il s'agit de la pureté des textes, cette injonction modeste, qui n'était correcte que dans la latinité du temps, *correcta pro posse*; et, lorsqu'il est question de la vente, l'obligation d'exposer en public, pendant quatre jours, aux sermons chez les frères Prêcheurs, tout livre mis en vente, soit par un libraire, soit par un maître ou un étudiant, à moins qu'il n'y ait urgence pour ceux-ci de s'en défaire, et qu'ils n'obtiennent le consentement du recteur. On voulait par là qu'il ne se vendît aucun livre, sans que les maîtres ou les étudiants, qui pourraient en avoir besoin, fussent avertis.

Cette fois, il ne se trouve point de femme parmi les vingt-huit libraires qui prêtent serment.

C'est deux ans après (1344, N. S.) que parut en Angleterre le *Philobiblion* de Richard de Bury, évêque de Durham, grand chancelier d'Angleterre, où l'admiration pour la librairie parisienne s'exprime avec plus d'enthousiasme que de clarté : « O quel torrent de joie a inondé notre cœur, « toutes les fois que nous avons pu visiter Paris, ce paradis « du monde, *paradisum mundi Parisius!* Nous y avons « toujours passé trop peu de temps au gré de notre immense « amour. Là sont des bibliothèques plus suaves que tous les « parfums; là, des vergers où fleurissent d'innombrables « livres; là, les prés de l'Académie, les promenades des péri- « patéticiens, les hauteurs du Parnasse, le portique des stoï- « ciens; là règne Aristote, l'arbitre de l'art comme de la « science, l'unique oracle de la meilleure doctrine dans cette « région sublunaire; là, Ptolémée et Genzachar mesurent « par des figures et des nombres l'épicycle et l'excen- « tricité des planètes; là, Paul révèle les mystères, Denys « coordonne et distingue les hiérarchies; là, tout ce que « Cadmus et les Phéniciens ont inventé de grammaire est « représenté en lettres latines par la vierge Carmente; là, « nos trésors ouverts, les cordons de notre bourse déliés, « nous sommes heureux de jeter l'argent, et il nous semble « que des livres inappréciables ne nous coûtent qu'un peu « de sable et de poussière. »

C. 8.

Ce témoignage, tout singulier qu'il est, a quelque valeur; car il est d'un homme qui avait fait de riches acquisitions de livres en Allemagne et en Italie, du plus grand amateur que nous devons rencontrer dans tout ce siècle, de celui qui

disait qu'à moins de craindre un piège ou d'espérer une meilleure occasion, il ne faut reculer devant aucun prix, et qui ajoutait : « Quand il s'agit de la vérité, croyez-en Salomon, achetez, ne vendez pas. »

Mais enfin que trouvait-on dans les catalogues suspendus aux fenêtres de ces vingt-huit libraires jurés, qui devaient, pour obéir à des statuts souvent réitérés, vendre avec loyauté des livres sans fautes, et à qui Richard de Bury allait demander, à tout prix, la vérité?

Nous avons, pour ce temps, plusieurs de leurs catalogues : il y en a un de l'an 1303 (1304 N. S.), où le titre de chaque ouvrage, de chaque partie d'ouvrage, est accompagné de la taxe officielle. Cette taxe était fixée annuellement, au nom du recteur, par quatre commissaires ou par deux au moins, suivant des règles assez embarrassées, dont l'application devait avoir à se débattre contre l'amour-propre et l'intérêt. Les taxateurs, investis d'un droit exclusif, peuvent cependant consulter des arbitres. Ils prendront garde que les libraires, dans leurs rapports avec le vendeur et l'acheteur, ne gagnent pas au delà de quatre deniers pour livre sur un maître ou un étudiant, et de six, sur un étranger. Tout pot-de-vin est interdit. Aucun exemplaire non taxé ne peut être vendu. Les ouvrages nouveaux sont soumis à une surveillance plus rigoureuse, et ils ne peuvent être vendus ni même communiqués, ou aux libraires entre eux, ou à leurs chalands, avant d'avoir été approuvés, corrigés et taxés.

Il nous reste de ces tarifs publiés aussi par les universités de Bologne, de Modène, de Vienne, de Toulouse. La somme dont chaque article est suivi n'est pas assez forte pour exprimer le prix de vente, et elle le serait trop pour ne donner droit, comme on l'a cru, qu'à une simple lecture; c'est plutôt un droit de location. Le statut de Paris, en 1323, est formel : *Nullus stationarius alicui carius locet exemplaria quam taxata fuerint*. Échard dit très-bien : *Pretium mutui*. C'est ce qu'il fallait payer, ou pour étudier ces manuscrits chez soi, ou surtout pour les copier. Mais ni la taxation rédigée à Paris en 1304, ni celle de Bologne, ne disent pour combien de temps ils étaient prêtés, ni pour quel usage : tous ces détails devaient varier.

Le catalogue de Bologne est à peu près contemporain de celui de Paris. Les prix y sont marqués par *quaterni*; dans le nôtre, ils le sont par *quaterni* et par *pecie*. La première di-

Du Boulay,  
t. IV, p. 203,  
278, etc.

Script. ord.  
Præd., t. I, p.  
288.

vision répond à nos seize pages, et la seconde, à la moitié. M. de Savigny, qui l'entend ainsi, regrette de n'avoir pu comparer à la liste bolonaise, qu'il connaissait par Sarti, le tarif imposé aux libraires parisiens. Il en aurait trouvé un exemplaire dans les manuscrits de Vienne : Kollar l'indique, et on peut s'étonner que ni lui, ni du Boulay, ni Chevillier, qui parlent aussi de ce document, n'aient songé à le publier. Il ne sera donc pas inutile d'en extraire quelques articles, suivant une copie qui vient de nos archives, transcrite, vers l'an 1665, au dos d'une thèse de théologie, et qui paraît l'avoir été par Égasse du Boulay lui-même, d'après le Livre du recteur.

Dans l'assemblée du 24 février 1303 (1304, N. S.), en présence des maîtres en théologie Henri Amandi et André du Mont Saint-Éloi, du régent en médecine Guillaume de Cornouailles, de Guillaume le Breton et des procureurs des nations, sont taxés les ouvrages suivants : Le Commentaire complet de saint Grégoire sur Job, comprenant cent *pecia* ou cahiers, 8 sols. — Les Homélies du même, en vingt-huit cahiers, 18 deniers. — Le livre des Sacrements, par Hugues de Saint-Victor, en vingt-quatre cahiers, 3 sols. — Plusieurs ouvrages de saint Bernard, en dix-sept cahiers, 2 sols. — Le traité, en quatorze cahiers, de *Principiis naturæ*, par Jean de Secheville (qui avait été recteur en 1256), 7 deniers. Vient ensuite un grand nombre d'ouvrages de saint Augustin et de saint Thomas, qui la plupart sont taxés très-haut. On paraît faire moins de cas des œuvres de Pierre de Tarantaise, de Robert Kildwardby; mais celles de frère Bonaventure, qu'on appelle *frater Bonæ fortunæ*, jouissent d'une grande estime. Les sermonnaires sont à bon marché : on a tout le recueil connu sous le nom de *Nimis honorati*, et tout le recueil *Suspendium*, chacun au prix de huit deniers. Voilà pour la théologie.

Le droit fait des progrès chez les libraires comme dans l'opinion. Les décrétales sont estimées 4, 5 et 6 sols, et leurs commentateurs, à proportion. Mais les lois romaines, exclues de l'enseignement parisien, soutiennent la rivalité : on ne lève pas à de moindres conditions les diverses parties du Digeste.

Quelques versions latines des interprètes grecs d'Aristote, comme Alexandre d'Aphrodise, Simplicius, Thémistius, sont intercalées dans la théologie; mais il paraît que déjà on se les disputait un peu moins.

Il ne faut pas oublier que c'est une taxe en faveur des étu-

Analecta vindobon., t. I.  
col. 335, n. 25.

Arch. de l'univ., carton II.  
sec. dossier F.  
n. 1.

dians, *pro exemplari concesso scholaribus* ; qu'elle ne regarde que les Facultés de théologie, de droit, des arts, et que tous leurs livres ne s'y trouvent pas. Beaucoup d'autres devaient ou être compris dans d'autres statuts annuels, ou être prêtés à l'amiable. Aucune de ces taxes ne descend jusqu'aux livres élémentaires.

De Clar. bonon. prof., t. II, p. 214-216.

Le tarif de Bologne, donné par Sarti, n'a que des livres de droit. Les volumes y sont moins divisés que les nôtres, et malgré l'incertitude de l'évaluation des monnaies, surtout pour une date qui n'est que conjecturale, on reconnaît qu'ils étaient loués plus cher. Cette comparaison permet aussi de dire qu'ils étaient exécutés avec moins d'économie. On y trouve quelques œuvres de nos jurisconsultes, Guillaume Durant, Pierre de Sanson.

Tiraboschi, Biblioteca modenese, t. I, p. 55.

L'école de Modène, qui s'était flattée un moment de rivaliser avec celle de Bologne pour l'enseignement du droit, et qui avait fait de vains efforts en 1321 et en 1328 pour réformer les hautes études, inséra dans un statut rédigé en 1420, et qui ne fut guère plus efficace que les autres, un article qui a du moins l'avantage de nous apprendre comment procédaient sur ce point, en Italie, les universités et les villes : « Nous ordonnons qu'il y ait dans la ville de Modène un stationnaire qui ait soin de se procurer et de tenir des exemplaires, soit complets, soit en détail, texte et commentaires, bons et bien corrigés, des auteurs de droit civil et de droit canonique, comme à Bologne, en l'autorisant à percevoir pour chaque cahier du texte (*pecia*) quatre deniers ; pour chaque cahier des gloses ou de l'apparat, cinq deniers, et quand il s'agit du *Speculum*, de la Somme et d'Innocent III, six deniers. » La commune garantit au titulaire de cet office un salaire annuel de quinze livres de Modène, ainsi que l'exemption des chevauchées et de tout service militaire. C'est partout le même esprit : on offre des privilèges, mais pour multiplier les instruments d'étude et pour en faciliter l'usage.

Savigny, l. c., t. II, p. 284 ; t. IV, p. 506.

A Montpellier, par les statuts de l'an 1339, le bedeau de l'université (*bedellus generalis*) est chargé du prêt des livres. Tout le monde cependant peut faire ce genre de commerce, mais à des conditions encore plus rigoureuses qu'à Paris. Les manuscrits déclarés incorrects sont confisqués, corrigés et vendus ; jugés par trop fautifs, ils sont brûlés. On paye un denier par *pecia* dans la ville, et deux au dehors. En 1396, ces

prix sont augmentés; un cahier perdu, pour lequel on payait à Bologne une demi-livre, est estimé à Montpellier un écu d'or. Quelques usages diffèrent; mais nous retrouvons partout cette attention à « dépecer » ainsi les longs ouvrages, pour les mettre à la portée du plus grand nombre et des moins riches. Ce système de location est un des services que l'on doit aux universités.

Il y aurait de l'ingratitude à ne point rappeler aussi que, dès le siècle précédent, un archidiacre de Canterbury légna tous ses livres théologiques au chancelier de Notre-Dame de Paris, en stipulant qu'ils seraient prêtés pour rien aux étudiants pauvres: pensée non moins généreuse que celle qui fait placer dès lors dans les églises des missels enchainés, ou renfermés dans des cages de fer, comme on en voit encore en Italie, à l'usage des pauvres qui savent lire.

Hemere, de  
Acad. par., p.  
53, 55.

Plusieurs de ces ouvrages prêtés ne devaient jamais être rendus. Malgré l'article qui, au bout d'un an, adjugeait au libraire le gage déposé par l'emprunteur infidèle; malgré d'autres précautions qui devaient assurer la conservation des livres, il s'en perdait souvent, et quelquefois pour toujours. Ce n'est point un portrait de fantaisie que celui de ce jeune clerc du « Département des livres, » qui, selon le malin conteur, départ ou disperse à travers toutes nos provinces son Virgile, son Ovide, son Lucain, et même les livres de son état, ses litanies, ses patenôtres, ses légendes, en un mot, « toute sa clergie. » Nous le retrouvons dans ces écoliers que Richard de Bury, non sans une douleur profonde, voyait mettre leurs livres en otage dans les tavernes ou les laisser aux usuriers, comme fit un des précepteurs de Pétrarque, le vieux Convennole, qui perdit ainsi le traité de Cicéron sur la Gloire. Lorsque Richard s'entretint avec Pétrarque à la cour d'Avignon, ils avaient pu gémir ensemble de cette perte, qui n'a pas été réparée.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXIII,  
p. 99.

Les marchands de livres étant quelquefois taverniers, les volumes que les étudiants jouaient au tremerel pouvaient être revendus par le gagnant dans la boutique même où le perdant les avait achetés.

Chron. de  
Godefr. de Pa-  
ris, suiv. de la  
Taille en 1313,  
p. 179, 193.

L'insouciance de ceux qui jouaient ainsi leurs livres, l'abandon que les emprunteurs faisaient si facilement de leur gage, et la modération même des tarifs, semblent prouver qu'on a fort exagéré la rareté et la cherté des manuscrits. On cite la haute valeur attachée à quelques chefs-d'œuvre de

calligraphie, à des exemplaires d'élite, ornés de riches peintures, de reliures somptueuses, ou bien à des ouvrages que la transcription n'avait pas encore eu le temps de multiplier. C'est par là, ou par quelques semblables circonstances qui nous sont restées inconnues, que s'expliquent des marchés dont le souvenir ne s'est peut-être conservé que parce qu'ils sortaient de la règle commune.

Libri con-  
formitat., fol.  
79 v<sup>o</sup>. — Mo-  
num. francisca-  
na, p. 549, 559.

Frère Agnello de Pise, qui fut gardien des franciscains de Paris, où il fit bâtir le couvent de son ordre, était devenu ensuite, vers l'an 1235, le premier provincial d'Angleterre. Après s'être empressé d'y établir d'humbles écoles, *humiles scholas*, il s'en repentit; car un jour il entendit les frères disputer à grands cris sur cette question : *Utrum sit Deus*. Il dit alors : « Malheureux que je suis ! les simples entrent « au ciel, et voilà des lettrés qui se demandent s'il y a un « Dieu ! » Aussitôt, afin de distraire les novices de ces vaines études, il envoya dix livres sterling, *decem libras sterlingorum*, pour acheter les décrétales : prix qui serait fort élevé, s'il ne s'agissait pas de plusieurs exemplaires.

Léon de La-  
borde, les Ducs  
de Bourgogne,  
Pr., t. III, p. 3.

En 1318, le dimanche où l'on chante *Reminiscere*, maître Amanenus de Aurio, clerc écolier de Paris, reconnaît avoir vendu à noble homme Jean de Blois, archidiacre de Tulle, un Décret, *cum additionibus et paleis, in pergamento*, pour 66 livres. Ce devait être une très-belle copie.

Mss. d'A-  
miens, n. 359,  
365.

Un moine de Corbie, vers l'an 1374, trouve à Paris, chez le libraire Jean de Beauvais, les décrétales pour 34 francs; mais il ne peut faire copier l'ample commentaire d'Henri Bolie à moins de 78 francs 3 sols.

Rev. hist. du  
dr. fr., mars-  
avril 1860, p.  
188.

En 1333, les Institutes coûtent 30 sols parisis. En 1340, une partie des Pandectes est payée à Toulouse 30 sols tournois, mais dans un temps, dit le contrat de vente, *quo scutati valebant xv sol. tornorum*.

Bandini, Cata-  
log. mss. Lau-  
rentian., t. III,  
p. 45.

Vers la même année, un fondé de pouvoirs du conseil de Hambourg achète à Avignon des livres de droit aux prix suivants : *Digestum vetus*, 28 florins; *Infortiatum*, 32; *Digestum novum*, 16; Odofrède sur le Code, 15; *Speculum* de Duranti, 25. A Paris, on payait 6 sols pour emprunter le *Digestum vetus*; 4, pour le *Digestum novum*; 4, pour l'*Infortiat*.

Savigny, l. c.,  
t. II, p. 420.

C'est aussi en 1340 qu'un religieux de Saint-Bertin achète 21 sols la traduction latine de neuf petits traités d'Aristote.

Catal. gén.  
des mss. de Fr.,  
t. III, p. 270.

En 1358, un *Digestum novum* est payé, à Paris, 8 deniers d'or à l'écu.

Rech. de Pas-  
quier, ix, 33.

En 1375, maître Pierre, écrivain, reçoit de la duchesse de Bourgogne, femme de Philippe le Hardi, pour la copie d'un petit livre (*qui parvum librum scripsit*) un mouton dix-sept gr. de Flandre. L'année d'avant, il en avait reçu, pour avoir écrit les Heures de la sainte Vierge et autres prières, sept moutons et demi.

Le 14 juillet 1381, le psautier de saint Louis, mis à l'enclère par maître Thomas de Cussi, « cordelier et liseur du « couvent de Paris, pour la nécessité dudit couvent, » est acheté par messire Jehan, clerc de la chapelle de la reine Blanche, pour ladite reine, « sept vingt et quatre frans. »

Le 26 septembre 1397, le libraire Robert Lescurier reçoit du duc d'Orléans vingt écus d'or « pour la vendicion d'un « livre où est le fait des Roumains escript en francois, com- « pilé par Ysidoire, Suetoine et Lucan. » Au mois de décembre de la même année, le même prince achète une Bible en français à Augustin Damasse, « du pays de Lucques, » la somme de quatre cents francs.

On a souvent rappelé que la version latine du médecin arabe Rhazès fut prêtée à Louis XI, en 1471, l'année d'après l'établissement de l'imprimerie en Sorbonne, moyennant douze marcs de vaisselle d'argent mis en gage et une caution de cent écus d'or. Mais il n'est pas étonnant qu'un roi souvent malade ait payé fort cher un médecin.

Nous venons de voir les universités, par le grand nombre de leurs copistes, par la surveillance qu'elles exerçaient sur eux, par les tarifs, par la facilité du prêt, combattre à la fois la rareté et l'incorrection des livres, le prix exorbitant de quelques exemplaires, et le luxe qui encourageait une somptuosité funeste aux études. C'est peut-être assez pour qu'on leur pardonne un certain amour de la routine, une prédilection opiniâtre pour la dispute en latin, et l'âpreté de quelques censures.

Combien d'inimitiés dut leur attirer cette juridiction sur les livres, qu'elles auraient pu laisser à d'autres! L'Église avait condamné et brûlé ceux d'Abélard et d'Arnaud de Brescia; elle condamne encore, en 1328, « ung livre plein de « mauvaises erreurs, » où deux clercs s'efforçaient de prouver les droits de l'empereur sur le pape et sur les biens du clergé; plusieurs autres ouvrages théologiques, de franciscains surtout, sont ainsi proscrits. L'exemple partait de haut, et il fut suivi : les divers statuts ne permettent point de révo-

L. de Laborde, l. c., t II, p. 289.

Labbe, Abrégé royal, etc., t. I, p. 627-630.

L. de Laborde, l. c., p. 141, 146

quer en doute l'examen préalable pour les livres que louaient ou vendaient les libraires jurés. Il est certain que les leçons d'un professeur de théologie avaient besoin, pour être exposées en vente, de l'approbation du chancelier de Notre-Dame, ou plutôt des docteurs qu'il avait consultés; et nous ne saurions croire que dans les autres Facultés de ce grand corps, dont les vingt-huit libraires n'étaient que les subordonnés et les agents, rien se publiât sans sa permission (1).

Du Boulay, t. IV, p. 204. — Voy. Kerschhoff, Die Handschriftenhändler des Mittelalters, p. 86-100.

(1) Si l'on veut connaître quelques autres de ces libraires, voici les vingt-huit qui prêtèrent serment le 26 septembre 1323 : Thomas de Malbodia (appelé ailleurs de Malobodio), Jean Breton ou de Saint-Paul, Thomas Normand, Geoffroi Breton, notaire public; Geoffroi de Saint-Léger, Guillaume le Grand, de vico Nucum, anglais; Estienne dit Sauvage, Geoffroi Lorrain, Pierre dit Bon enfant, Thomas de Sens, Nicolas dit Petit clerc, Jean dit de Guyvendale, anglais, sergent de l'université; Jean de Meillac, Pierre de Péronne et sa femme, Nicolas d'Écosse, Raoul de Varedes, Guillaume dit Au baston, Ponce le Bossu de Noblans, Jean Ponchet, Gilles de Vivars, Jean Breton Juvenis, Jean de Reims, Nicolas dit Challamame, Nicolas de Ybuna, Geoffroi dit le Normant, Marguerite, femme de Jacques de Troancia; Matthieu d'Arras, Thomas de Wymondkold, anglais. — Serment du 6 octobre 1342 : Thomas de Sens, Nicolas des Branches, Jean Vachet, Jean Parvi, anglais; Guillaume d'Orléans, Robert Scoti, Jean dit Prestre Jean, Jean Poneton, Nicolas Tirel, Geoffroi le Cauchois, Henri de Cornonailles, Henri de Nevanne, Jean Magni, Conrad l'Allemand, Gilbert de Hollande, Jean de la Fontaine, Thomas l'Anglais, Richard de Montbaion, Hebert dit Martray, Yves Greal, Guillaume dit le Bourguignon, Matthieu le Vavassour, Guillaume de Chevreuse, Yves dit le Breton, Simon dit l'Escholier, Jean dit le Normant, Michel de Vacquerie, Guillaume Hebert. Les quatre libraires principaux, ou taxateurs des livres, sont, pour cette année, Jean de la Fontaine, Yves Greal, Jean Vachet, et Alain Breton, premier sergent de la Faculté des décrets. — On peut joindre à ces noms ceux des libraires nommés dans l'ordonnance du 5 novembre 1368, qui exempte du guet de jour et de nuit : maître Foucault de Dole, Jean de Beauvais, Jean de la Porte, Roland Gautier, Henri Luillier, Estienne Ernoul, Guillaume Lescouvet, Agnès d'Orléans, Denis Benart, Philippot de Troyes, Jean Chastaigne, Antoïnc de Compiègne, Guillaume le Coute, Jean Lavenant. — Nous trouvons enfin, dans des pièces inédites, les noms suivants : ann. 1316, Geoffroi de Bauer; 1323, Jérôme de Noblans, donne caution de cent livres parisis; 1325, Jean le Prestre, cinquante livres; 1338, Richard de Montbaion, Geoffroi de Buliane, Jean de Semet, chacun cinquante livres; 1343, Guillaume Poinconnet, libraire clerc; 1350, Henri Leschelade, Agnès, veuve de Guillaume d'Orléans; 1353, Henri Guiletz; 1371, Yvon Druu et sa femme; 1372, Jean Garel dit Charles, cinquante livres par-devant notaires; 1377, Yvert de Cahersaous; 1378, Martin Clericii, parcheminier et libraire, à l'official, cinquante livres; 1379, Jean de Gauchy, même somme; 1387, Jean Monachi, parcheminier et libraire; Jean Postel, Jacques de Vadis, libraire et stationnaire; 1388, Simon Mil-

Du Boulay, t. IV, p. 279.

Guid., t. V, p. 686.

Archives de l'université de Paris.

Mais toute publication ne relevait point du gouvernement des écoles. Dans les couvents, le bibliothécaire (*armarius*), qui présidait au travail des scribes, n'avait besoin que de l'aveu du supérieur. A s'en tenir aux listes des universités, qui n'admettent que les ouvrages de haut enseignement, il y aurait eu bien peu de livres, tandis que les manuscrits étaient en effet multipliés de toutes parts, dans le clergé séculier, surtout dans les cloîtres, avec une infatigable activité, et qu'en dehors de cette littérature scolastique ou théologique il y a toute une société, la société laïque, dont il commence à être question dans le monde, et qui prétend désormais avoir des livres à elle. Alors devient de jour en jour plus riche et plus variée, dans le commerce et dans les bibliothèques, une classe de livres moins sujette à l'examen, celle des livres en langue vulgaire.

S'il n'est point probable que les ordres religieux, qui jusqu'à la fin sont restés en possession, comme après eux les communautés littéraires ou les académies, d'examiner et d'autoriser eux-mêmes leurs écrivains, aient jamais employé, pour la vente ou la location de leurs livres, des intermédiaires subordonnés au recteur, ni que ceux-ci aient obtenu de l'université de Paris la permission de louer ou de vendre les petits traités dirigés contre elle par saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, il est tout aussi peu vraisemblable qu'on ait mis en dépôt chez eux la collection sans cesse croissante des pièces satiriques et facétieuses qui circulaient en français contre la noblesse et le clergé. Il devait même arriver rarement que des ouvrages français plus sérieux et plus graves fussent mêlés à leur exposition publique de livres latins.

Le plus ancien nom de marchand de livres français paraît être celui d'Herneis le Romanceur, qui, dans le siècle précédent, à la suite d'une traduction du Code de Justinien, publiait cet avis : « Ici faut Code en romanz, et toutes lois del  
« Code i sont. Explicit. Herneis le Romanceur le vendi, et qui  
« vandra avoir autel livre, si viegne à lui. Il en aidera bien à  
« conseiller, et de toz autres. Et si meint à Paris, devant  
« Nostre Dame. » Là, en effet, se vendaient les livres pour

Adrian, Catal. mss. acad. gissensis, p. 276-278.

lon, libraire et relieur; 1389, Robert Lesquier (un des libraires du duc d'Orléans), fournit par-devant notaires caution de deux cents livres, comme taxateur; Jean Favoré, libraire et papetier; 1391, Charles Garineau, cinquante livres; 1392, Nicolas Lesucur, deux cents livres, etc.

les études : *Paravisus est locus ubi libri scholarium venduntur*. Ce libraire-là devait être surveillé.

Dans le monde nouveau que nous voyons se séparer de l'ancien monde théologique, il y avait certainement place pour un commerce de livres que n'atteignait point la censure des quatre commissaires délégués par le rectorat. Mais comme la société ecclésiastique est à peu près la seule qui ait eu des historiens, dès qu'on s'en écarte, on ne peut guère procéder que par conjectures. Nous recueillerons du moins quelques faits qui permettent d'entrevoir, pour les autres classes que la lecture commençait à éclairer, des agents de publicité indépendants du recteur et de sa juridiction.

A l'exemple des rois, qui ont déjà dans leurs collections moins d'ouvrages de liturgie et de théologie latine, les princes du sang, presque tous amateurs de livres, en font surtout copier de français. Lorsqu'ils emploient des libraires, ils subissent sans doute la loi commune de la surveillance. Ainsi le duc d'Orléans, le 9 septembre 1394, paye à maître Olivier de Lempire, libraire à Paris, deux cent cinquante écus d'or pour une Bible latine, la Consolation de Boëce, le Jeu des Échecs « et autres romans, » accompagnés d'un bréviaire à l'usage de Paris; le 23 septembre suivant, à Jean de Margon, « sceleur de l'université, » vingt francs d'or pour les Épîtres de saint Paul, et quelques jours après, dix francs au libraire Étienne l'Angevin, destinés à quatre écrivains « qui « écrivent livres pour icelui seigneur; » au mois de décembre de la même année, quatre vingt douze francs quatre sols parisis au même Étienne, pour une version française des Histoires scolastiques; cent francs, à Henri du Trevou, pour le Rational des divins offices; dix-huit livres tournois, à Gilet le Prevost, pour la Somme le roi dite Vices et vertus, et pour la Vie de saint Denis de France.

Il est plus douteux que ces amateurs privilégiés se soumissent à aucune censure, lorsqu'ils occupaient chez eux des copistes à transcrire les récits de chasses, de tournois, de batailles, ou les ballades, les chants royaux, que leurs clercs et leurs ménestrels avaient faits pour les distraire ou les flatter.

Les quatre délégués avaient-ils quelque chose à voir aux Chroniques et Gestes que les grandes familles faisaient compiler par les gens attachés à leur maison?

Le trouvère ou le jongleur qui s'en allait de province en

province récitant ou lisant les vieux poèmes de Charlemagne ou de la table ronde, à l'aide du modeste manuscrit qu'il avait copié lui-même, et qu'il arrangeait à sa fantaisie selon l'auditoire qu'il rencontrait en chemin, devait être difficilement justiciable des inspecteurs de la librairie nommés par l'assemblée des Mathurins.

Dans la farce du *Vendeur de livres*, beaucoup plus moderne, mais où se perpétuent les anciens usages, deux honnêtes femmes se mettent à battre le marchand, parce qu'il étale et crie devant leur porte des livres qui leur déplaisent, et dont le titre semble indiquer en effet qu'on censurait peu ces colporteurs d'œuvres badines.

Il y a sur tous ces points des questions qui pourront être éclaircies un jour par des études plus approfondies ou plus heureuses; mais il nous semble que dans cet âge d'inquiétude et de curiosité, qui travaille moins pour lui que pour l'avenir, le nombre croissant des moyens d'instruction, la conservation moins précaire des œuvres de l'intelligence, moins d'insouciance dans la foule pour les matières d'intérêt public, la diffusion des ouvrages écrits dans une langue comprise de tout le monde, dégagent peu à peu la France des entraves qui l'enchaînaient depuis longtemps, et que, là comme ailleurs, s'annoncent déjà plusieurs des conquêtes que les siècles suivants vont achever.

L'accroissement du nombre des livres et des bibliothèques pendant ce siècle a servi de prétexte au fameux jésuite Hardouin pour y placer cette nuée de faussaires qui ont, selon lui, fabriqué presque toutes les œuvres sacrées ou profanes attribuées à l'antiquité. Nous concevons fort bien que le hardi critique, pour débarrasser ses confrères de quelques textes de saint Augustin qui les gênaient, et peut-être aussi pour faire un peu plus de bruit que ne semblait lui en promettre son commentaire sur Pline, ait imaginé de soutenir que les écrits d'Augustin et de beaucoup d'autres, une multitude de constitutions apostoliques, d'actes des conciles, avaient été forgés, ainsi que la plupart des auteurs latins et même grecs, par une société impie d'écrivains pseudonymes, *cactus impius, sceleratum agmen*. Mais nous comprenons moins qu'il ait eu l'idée d'aller chercher cette merveilleuse compagnie de savants et de menteurs dans les monastères de la France au XIV<sup>e</sup> siècle. Il était impossible de choisir plus mal : ce siècle, qui n'a point manqué d'énergie politique, a tout à fait

BIBLIOTHECUS ET  
EULSIANUS.

Prolegome-  
na, p. 16, 17,  
83, 100, 109  
119.

ignoré ce que c'était que la poésie et l'éloquence; nos ancêtres d'alors, même les plus désœuvrés, songeaient à tout autre chose qu'à inventer des odes sous le nom d'Horace, ou l'Énéide sous le nom de Virgile. Jamais le sentiment du beau n'avait été plus effacé dans tous les genres d'écrire. On lisait les auteurs latins, on les transcrivait, on les citait; mais le moment n'était pas encore venu pour les nôtres de songer à leur emprunter l'art du style. C'était donc là moins qu'ailleurs que le docte rêveur pouvait espérer de trouver ses imposteurs de génie.

Peu lui importait : il fallait enlever des autorités au parti contraire, surtout celle de saint Augustin, qui entraînait dans sa proscription, avec ses disciples Prosper et Fulgence, tous les écrivains qu'il avait cités. « Ainsi, disait-il, presque tout le « chapelet de l'antiquité doit défilier. » Sont exceptés chez les Grecs, les poèmes d'Homère, l'histoire d'Hérodote; chez les Latins, les comédies de Plaute, neuf églogues et les Géorgiques de Virgile, les satires et les épîtres d'Horace, Pline : tout le reste est faux. Et qu'on ne lui dise pas qu'il est invraisemblable de prêter à de pauvres moines tant de belles compositions qu'il déclare modernes, et les autres œuvres des deux grands poètes : il trouve, quarante ans avant lui, chez ses confrères, des poètes égaux ou supérieurs à la prétendue antiquité latine, le père Malapert et le père Mambrun.

Mais pourquoi attend-il jusqu'à Philippe de Valois et à Charles V pour supposer la naissance de toute une riche littérature dans les abbayes de Saint-Germain des Prés, de Saint-Denis, de Corbie, de Luxeuil, de Fleuri-sur-Loire? Le voici. C'est qu'alors furent établies enfin des bibliothèques, *quæ nullæ fuerunt ante sæculum XIV*. Pour un savant, l'erreur est grossière : elle est née peut-être d'une association d'idées dont il ne parle pas.

Si la fondation de la bibliothèque d'Alexandrie fut l'occasion d'un grand nombre d'œuvres apocryphes qui, sous des noms illustres, furent offertes aux Ptolémées; si les premiers imprimeurs acceillirent aussi, sans trop s'enquérir de l'origine, les manuscrits qu'on leur apportait de tous côtés, nos premières bibliothèques ont bien pu s'empresser d'admettre toute cette fausse antiquité profane, à la suite de ces faux pères de l'Église imaginés par une société d'athées; confiance fort excusable, puisque le moine grec Planude, vers le même temps, en 1350, traduisit comme anciens les livres attribués

Saint-Hyacinthe, Mem. de littér., p. 421.

Prolegom., p. 179.

Ib., p. 182, 196.

Ib., p. 189, 193.

à saint Augustin sur la Trinité, bien peu d'années après la composition de ces livres, et que tout à l'heure encore des sermons du même père venaient d'être fabriqués par un Flamand.

Quant à ce mot même de Trinité, toutes les chartes où on le trouve avant l'an 1300 ou 1310 sont proclamées fausses, et il n'est ni latin ni chrétien.

Nouv. tr. de  
Diplomatique,  
t. III, p. 83.

Tout cela ne pouvait être sérieux ; car, pour ne voir que le côté historique de la question, si un jésuite n'avait pas eu de répugnance à consulter des bénédictins, les catalogues dont le recueil allait être publié par Montfaucon, et d'autres catalogues encore plus anciens, auraient suffi pour décourager l'avocat d'une mauvaise cause, puisqu'ils lui auraient montré depuis des siècles, en possession d'une gloire incontestée, à côté de saint Augustin et de saint Prosper, tous ces grands écrivains qu'il juge à peine comparables aux poètes latins de la Société de Jésus.

Il est vrai que nos bibliothèques, sans s'être enrichies d'un si magnifique supplément dans la théologie et dans les lettres, vont désormais, malgré les malheurs et les troubles du dehors, s'offrir à nous plus nombreuses, plus variées, plus accessibles. Une imagination vive, dédaignant les détails, pouvait se figurer, dans cette ardeur nouvelle à rassembler des moyens d'étude et d'instruction, un symptôme effrayant d'impiété, de sacrilège, d'athéisme ; car voilà ce qu'on prétend avoir vu sortir de toutes ces collections de livres, même de celles des convents. Non ; il s'y préparait seulement, pour un temps encore éloigné, un changement dans les intelligences et les affaires humaines.

Nos plus anciennes bibliothèques paraissent avoir été celles des chapitres des grandes églises.

Quand la direction des esprits eut cessé d'être laïque, le clergé disposa des livres comme de tout le reste : il en a beaucoup conservé. Nous avons vu les cardinaux et les évêques continuer la succession des prélats qui avaient respecté les monuments littéraires. Nul ne montra plus de goût pour les collections savantes que l'évêque de Toulouse, Bertrand de l'Île-Jourdain, qui laissa, en 1286, trois bibliothèques, la première de droit civil, dirigée par un professeur ès lois ; la seconde, de droit canonique ; la troisième, de théologie. Sans doute il avait aussi des livres de médecine ; car il entretenait trois médecins.

Vaissete, Hist.  
de Languedoc,  
t. IV, p. 53.

Richard, Phi-  
lobibl., c. II.

Le haut clergé, lorsqu'il lègue des livres à une église ou à un monastère, en excepte souvent ceux de droit civil, pour ne pas encourager dans les clercs une étude propre à les détourner du droit ecclésiastique, et à en faire, comme on ne craignait pas de le dire, « des amis du monde et des ennemis « de Dieu. »

Cette restriction, qui n'est point générale, et qui s'explique par l'envie de défendre le terrain que perdait la théologie, n'empêche point les prélats d'enrichir et de propager, par leurs dons et par leur exemple, ces dépôts de livres, formés dès l'origine dans le trésor des églises canoniales. Les manuscrits y avaient souvent la même parure que les objets sacrés : on admirait les somptueux ornements des Bibles, des évangélistes, des missels, des rituels, que la munificence épiscopale et l'émulation des fidèles ne cessaient d'y rassembler. Un grand nombre subsistent encore; il s'en trouve de longues listes dans les testaments, dans les archives capitulaires, dans les histoires particulières des églises. Pour ne point faire à notre tour des catalogues, nous indiquerons seulement quelques témoignages du prix qu'on attachait à cette partie du mobilier religieux.

Joly, Tr. des  
Écoles épisc.,  
p. 243.

A Notre-Dame de Paris, le chevecier, sous la direction du chancelier, est tenu, par un acte de l'an 1215, de corriger les livres sans chant, de les relier, de les conserver en bon état : *libros sine cantu corrigere, ligare, et bono in statu conservare*. Comme on les dérobait, le chapitre obtint contre les détenteurs une excommunication du légat du pape Eugène IV. En qualité de conservateur des livres, le chancelier avait des obligations que nous retrouverons parmi celles du bibliothécaire des couvents : il devait faire, au nom du chapitre, toutes les harangues latines dans les occasions solennelles.

On a vu quelle attention Eudes Rigaud, l'archevêque de Rouen, donne partout, dans ses visites, aux livres de son clergé. Le synode de Rouen fait aussi, en 1335, d'utiles règlements pour la conservation et la réparation des livres.

Baluze, Hist.  
Tutell., col. 700.

L'année suivante, Bernard de Chanac lègue à l'église de Tulle, dont il était chanoine, le texte et plusieurs commentaires des décrétales, ainsi que d'autres ouvrages de théologie, qu'il faudra, dit l'évêque, placer avec soin et conserver à toujours dans une chapelle, *ad usum et utilitatem communem nostri capituli*.

Bullet. du bi-  
bliophile, 1857,

En 1351, Jacques d'Audeloncourt, docteur en droit, doyen

de l'église de Langres, chanoine de Paris et de Terouane, dans l'acte où il laisse une partie de ses livres à l'abbaye de Clairvaux, en réserve quelques-uns pour ses anciens confrères du chapitre de Langres.

Un legs plus intéressant pour nous est celui d'un autre doyen du même chapitre, Jean de Saffres, qui, en 1365, l'enrichit de cent quarante-cinq volumes, dont l'inventaire, accompagné de l'estimation, nous explique comment il se trouve un assez grand nombre de livres profanes dans les bibliothèques capitulaires. Avec des ouvrages de liturgie et de droit, avec Virgile, Juvénal, Sénèque, le Trésor de Brunetto Latini et quelques traductions, cet inventaire comprend le *Renart*, estimé deux florins de Florence; *Girart de Roussillon*, en provençal, un gros; le même, en français, quinze gros; *Garin le Loherain*, quatre florins; *Aimeri de Narbonne*, deux francs d'or; *Raoul de Cambrai*, huit gros; *Bueves de Barbastre*, trois gros; *Jehan, dit de Lanson*, six gros; *Parise la duchesse*, un gros; *Merlin*, quinze gros; *Courberan d'Oliferne*, un demi-gros; *Gibert dit Desréé*, deux gros; les *Sept sages*, trois gros; les *Machabées*, quatre florins; *Troie la grant*, douze gros; *Florimont*, dix-huit gros; la *Rose*, quatre florins; *Beauloux*, douze gros; *Cligès*, trois gros; *Perceval le Gallois*, quatre florins de Florence; *Basin et Gombaud*, cinq gros; *Amadas*, dix-huit gros; *Galaad*, quatre florins; neuf *quaterni de Lanclot*, neuf gros; un cahier de *Tristan*, un florin; un autre *Tristan*, vingt francs d'or, etc. Plusieurs des romans dont nous avons ici le prix n'étaient point complets.

Les anniversaires des morts étaient quelquefois payés en livres. Hugues de Mont-mayeur, abbé de Saint-Rambert, en Bugey (1361-1380), s'acquitte ainsi envers l'église de Lyon, qui constate le fait dans son Nécrologe : *Dedit nobis decretales pro duobus anniversariis*.

Le 7 octobre 1387, Pascal Huguenot, de Saint-Junien, en Limousin, docteur en décret, conseiller du roi, envoie de Paris au chapitre de sa ville natale un Graduel sur vélin, avec les proses latines et françaises notées, de très-riches vignettes, et la figure de sainte Radegonde. Il y a beaucoup d'autres exemples de magnifiques volumes offerts au trésor des églises.

Les bibliothèques monastiques, moins riches en belles peintures, en ornements d'or et de pierres précieuses, l'empor-

p. 467-469,  
469-477

Gall. christ.  
t. IV, col. 256

Notes insc.  
des lib. medie-  
tins

taient par le nombre des volumes aussi bien que par la sévérité du choix.

Martene, de  
Antiq. Eccles.  
ritibus, liv. II,  
c. 22.

L'ordre de Saint-Benoît, sans se distinguer toujours par des travaux littéraires que sa règle ne lui recommandait pas, eut toujours un certain penchant pour l'étude, et il mérite encore ici le premier rang. C'est lui qui paraît avoir institué, avec la bénédiction du *scriptorium*, celle des livres, dont la formule nous est parvenue par les manuscrits de son abbaye de Fleuri-sur-Loire, et qui, en appelant la faveur divine sur la copie des textes sacrés, comprend toute action pieuse et morale dans la même prière : « Seigneur, que la vertu de ton  
« Esprit saint descende sur ces livres ; qu'elle les purifie, les  
« bénisse, les sanctifie, éclaire doucement le cœur de ceux  
« qui les lisent, et leur en donne la vraie intelligence ; mais  
« accorde-nous aussi d'être fidèles aux principes émanés de  
« ta lumière, en les accomplissant, selon ta volonté, par de  
« bonnes œuvres. »

Nous retrouverions ce même respect pour les livres dans toutes les abbayes bénédictines.

Dacheri, Spi-  
cileg., t. XIII,  
p. 505, 507.

Celle de Condom, devenue le siège d'un évêché en 1317, avait eu pour avant-dernier abbé Arnould Odon, mort en 1305, après avoir fait copier, entre autres ouvrages, un *Officiarium* ou bréviaire, et une Exposition de la règle de saint Benoît ; mais il y avait joint un Glossaire d'Ugutio, comme pour inviter ses moines aux études grammaticales. La même chronique où sont enregistrés les noms des abbés ne dédaigne point de nommer avec eux un simple moine, copiste d'un grand nombre de livres liturgiques, et de lui donner le titre de *bonus et utilis monachus*.

Gall. christ.,  
t. VI, col. 595.

Bernard de Valbonne, abbé de Saint-Guilhem du Désert, ordonne, par son décret du 29 juin 1305, que les livres des moines soient déposés, à leur mort, dans la bibliothèque du cloître, *in armario claustris*, dont le soin doit être confié, chaque année, à deux religieux qui ne pourront disposer d'un seul volume sans le consentement du chapitre. On reconnaît, dans ces mesures de conservation, l'ordre ami des lettres, qui, pour répondre aux offres que venait de lui faire Geoffroi, comte d'Anjou, ne demande pour un de ses monastères que la dime des cerfs ou biches de l'île d'Oleron, dont la peau devait servir à couvrir ses livres.

Ibid., t. IX,  
col. 583.

Nous avons cependant de la peine à croire que ces religieux eussent jamais réuni dans leur abbaye de Saint-Vin-

cent de Laon les vingt-deux mille manuscrits que l'on prétend y avoir été brûlés en 1359 par les Anglais, sous l'abbé Pierre de Villiers. On ajoute que son successeur Jean des Nouvelles, dit de Guise, pour réparer cette perte, en recueillit à lui seul jusqu'à onze cents, selon les uns ; jusqu'à onze mille, selon les autres. C'était beaucoup, mais trop peu pour ceux qui en auraient regretté vingt-deux mille.

Dans la compilation faite par un religieux de Saint-Père de Chartres, en 1373, sous le titre d'*Apothecarius moralis*, se trouve un abrégé du répertoire des livres de l'abbaye, qui possédait, quand il fut rédigé en 1367, deux cent vingt et un volumes, où quelques ouvrages de grammaire, d'arithmétique, de géométrie, de musique et d'histoire étaient mêlés aux recueils théologiques et aux livres de liturgie. Dans ce monastère et dans les prieurés de sa dépendance, il y avait, depuis deux siècles, une cotisation annuelle pour la copie ou l'achat des livres, comme à Fleuri, à Corbie, à Vendôme.

Cat. des mss. de Chartres, p. 142-151. — Biblioth. de l'Éc. des ch., 3<sup>e</sup> série, t. V, p. 264.

En 1389, deux moines de l'abbaye de Saint-Denis sont envoyés à la poursuite de quelques ouvrages qu'on disait écrits de la main de leur prétendu Denis l'aréopagite, le premier évêque d'Athènes, et dont la promesse leur avait été faite par un imposteur grec, nommé Paul Tagari, soi-disant patriarche de Constantinople. Ils vont le chercher jusqu'à Marseille, jusqu'à Rome. L'aventurier, qui avait obtenu du roi de Chypre trente mille écus d'or en lui donnant l'onction royale, et du pape d'Avignon une réception magnifique en lui promettant la réunion des deux Églises, avait trouvé, en présentant aux bénédictins un appât selon leur goût, le plus sûr moyen de les tromper.

Relig. de S.-Denis, liv. x, c. 13.

Le bibliothécaire avait, chez eux, des fonctions fort diverses, au témoignage de Jean Tirel, qui remplit, vers l'an 1360, cette charge à Marmoutiers. Entretenir les livres nécessaires, soit pour les offices divins, soit pour les études grammaticales et philosophiques des novices confiés aux soins de l'écolâtre, soit pour l'instruction élémentaire des enfants dans le cloître ; conserver, sinon les livres français, gardés par le bailli, officier de l'abbaye pour le temporel, du moins tous les ouvrages latins ; se faire remettre, au nom de l'abbé ou du bailli, les livres des frères décédés ; surveiller l'écrivain et le relieur gagés par le couvent, tels sont les moindres devoirs de sa place. Il faut encore qu'il rédige les obédiences des religieux, les convocations pour les élections ou les anniver-

Not. mss. des bénédictins.

saires, les *rotuli* ou billets de mort envoyés aux prieurés de la dépendance et aux maisons en communion de prières; qu'il avertisse ceux qui lisent les leçons, les épîtres, les évangiles, des fautes qu'ils ont pu faire contre la quantité; qu'il prononce ou fasse prononcer par d'autres les discours pour les conférences capitulaires, et le sermon solennel qui ouvre le chapitre général. Pour tous ces services, il lui est dû annuellement, le jour de la réunion du chapitre, par chaque prieur non conventuel, douze deniers, et par chaque prieur conventuel, deux sols.

Les reliens, que ces conservateurs si occupés avaient sous leurs ordres, étaient rarement habiles; car ce n'est point par la reliure que brillent les manuscrits des couvents. Il y avait cependant des exceptions: à Marmoutiers même, sous l'abbé Girard du Puis (1363-1376), un religieux italien, nommé Jean, se fit admirer comme relieur d'une magnifique Bible pour l'abbaye de Pontlevoy. Les moines, par reconnaissance, lui accordèrent, à sa mort, les prières et les suffrages usités pour leurs confrères.

Dans les statuts donnés au collège de Cluni par le chef de l'ordre, Henri de Fautrières (1308-1319), la garde des livres est remise au prieur, ou au sous-prieur, ou à l'étudiant capable qu'ils auront délégué; chaque frère, sans acception de personne, peut en avoir communication selon la nature de ses études; le titre de l'ouvrage, l'année et le jour du prêt, le nom de celui qui emprunte, sont inscrits sur un registre; une fois l'an, le jour des Cendres, en présence de tous, on fait l'inventaire et le recolement. Le plus célèbre des clunistes, Pierre le Vénérable, qui écrivait à un de ses moines que les livres étaient pour eux plus précieux que l'or, est aussi celui qui, pour aider l'ermite Gislebert à écarter les tentations, lui conseillait de copier des livres.

Cîteaux, après avoir résisté à ce goût qu'il avait blâmé dans Cluni, non content d'avoir à son tour ses *scriptoria* et ses copistes, faisait allumer une lampe devant l'armoire des livres, pour encourager les moines à la lecture. Seulement leurs manuscrits, fidèles à la simplicité primitive, n'admettaient ni lettres peintes ni miniatures; règle observée aussi à Clairvaux, où l'abbé, Pierre de Virée, amateur des livres de luxe, est obligé encore en 1472 de recourir à un enlumineur de Troyes. Clairvaux cependant ne s'en tint pas toujours à la théologie ascétique et liturgique: cette année-là même, à côté de vingt-

Épist., t. IV, p. 37, l. 20.

Cat. des mss. de Fr., t. II, p. 227, 947.

quatre exemplaires des versions latines des œuvres d'Aristote, on y comptait une quinzaine d'anciens autens latins.

Les carmes, qui furent de laborieux copistes, héritèrent, en 1329, des livres du cardinal Michel du Bec, à condition d'en accuser réception par acte public, et de les enchaîner (*incatenentur*) dans la bibliothèque de leur convent de la Croix-Aimon ou de la place Maubert. Ces livres, tous de théologie, étaient nombreux, et il y en avait d'une grande valeur, comme une Bible glosée, en douze tomes. Le testateur ne laisse aucun doute sur son intention de favoriser les études, puisqu'il dit en propres termes : *pro communi libraria et usu fratrum vestri ordinis Parisius studentium*.

Des chanoines réguliers, c'est à ceux de Saint-Victor que l'on doit la plus belle collection de livres. Aussi Rabelais va-t-il prendre chez eux tous ces merveilleux ouvrages dont il transcrit, en riant, les titres imaginaires. Il y avait des traités fort bizarres dans toute bibliothèque théologique ; mais nous voyons, par ceux qui nous restent des victorins de Paris, combien ils avaient aussi d'ouvrages sérieux et utiles. Leur règle nous apprend qu'ils savaient les conserver. *L'armarius* doit étiqueter les volumes, les inscrire au catalogue, en faire la revue deux ou trois fois l'an, et prendre garde qu'ils ne soient ni trop serrés, ni dérangés de leur place. En cas de prêt, qu'il enregistre et le titre du livre, et le nom de l'emprunteur, et le gage déposé, au moins d'une valeur égale. Qu'il ne prête aucun ouvrage considérable ou précieux, sans la permission de l'abbé. Il est, comme chez les bénédictins, chargé de tout ce qui regarde la fourniture du parchemin, des plumes, de l'encre, des canifs, des poinçons, et il choisit et surveille, en prenant les ordres de l'abbé, les copistes du dedans et du dehors. Toute espèce d'écriture, soit pour les billets funéraires, soit pour la correspondance, est de son ressort. Il établit ses écrivains dans un lieu tranquille, à l'écart, où l'abbé, le prieur et le sous-prieur auront seuls avec lui le droit d'entrer ; il veille à la pureté des textes, à la ponctuation, à la reliure, à l'entretien ; il fait exposer, dans un endroit accessible à tous, les livres d'un usage journalier, Bibles avec ou sans gloses, passionnaires, vies des saints, homélies ; il choisit les ouvrages à lire à table, règle l'ordonnance des processions, et redresse les fautes commises dans la lecture ou dans le chant.

Nous avons déjà tant parlé des deux ordres nouveaux, que

Et. du Chesne : Hist. des card. fr., t. I, p. 392 ; t. II, p. 278.

Martene, de Ritib., t. III, p. 262-264.

nous indiquerons ici très-brièvement la part qu'ils prirent, surtout les dominicains, au progrès des bibliothèques de ce siècle.

Peignot, Catalog. des livres des ducs de B., Dijon, 1841, p. 123.

Le catalogue des livres des dominicains de Dijon, rédigé en 1307, compte cent quarante volumes. Tous, hormis deux ouvrages traduits d'Aristote, sont théologiques. Frère Thomas, dont la Somme s'y trouve, n'a été déclaré saint que seize ans plus tard. Le rédacteur justifie un des anciens conservateurs, mais il en accuse un autre : « La Somme des vertus et des vices (probablement la Somme de Lorenz) a été perdue, dit-il, *antequam Alardus esset librarius, tempore librarius fratris H. de Belna.* » Ce frère H. de Beaune, ainsi accusé, ne doit pas être confondu avec Jean de Beaune l'acquisiteur.

Thes. anecdot., t. IV, col. 1917.

Dans le chapitre général de l'ordre, tenu à Saragosse en 1309, il est défendu à tout prieur, sous-prieur, ou à tout autre en leur nom, de donner, vendre ou engager aucun livre dont le couvent ne possède qu'un exemplaire : les contrevenants, faute de pouvoir rendre la valeur, seront destitués, sans préjudice d'autres peines, telles que la perte de leur voix au chapitre pendant trois ans. Les ouvrages théologiques ne seront point vendus hors de l'ordre : quiconque l'aura fait sera tenu, jusqu'à restitution, de jeûner une fois la semaine au pain et à l'eau. Les étudiants seuls pourront, par nécessité, vendre quelques livres, à l'exception de la Bible et de frère Thomas.

Philobibl., c. 8

En 1344, Richard de Bury représente les nouveaux religieux mendiants comme de grands connaisseurs, qu'il chargeait de ses commissions. La confiance qu'il leur témoigne l'entraîne même un peu loin : « Lorsqu'ils traversent la mer et les déserts, visitent tous les pays du monde, fouillent toutes les universités, ils n'oublient point de travailler pour moi, bien sûrs d'être récompensés. Quel lièvre échapperait à ces fins chasseurs ? Quel poisson, si petit fût-il, esquiverait leurs hameçons ou leurs filets ? » Il nous les montre ensuite lui rapportant quelque sermon prêché tout à l'heure en cour de Rome, quelque docte leçon des professeurs de Paris, quelque nouvel argument de l'Angleterre en faveur de la foi. « Nous-même, ajoute-t-il, nous allions visiter leurs couvents et leurs livres. Là, dans une pauvreté profonde nous découvriions de profonds trésors ; nous trouvions dans leurs paniers et leurs besaces, avec les miettes qu'on jette aux petits chiens,

« le pain azyme de Proposition, le pain des anges qui a en  
 « soi toute sa saveur, les greniers de Joseph remplis de fro-  
 « ment, toutes les richesses de l'Égypte, tous les somptueux  
 « présents que la reine de Saba offrit à Salomon... Oni, arri-  
 « vés dans la vigne à la onzième heure, les frères Prêcheurs  
 « ont fait meilleure vendange que les autres. »

Aussi se plaint-on, vers le même temps, en Angleterre, que les livres les plus précieux sont accaparés par les frères mendiants, qui sont les plus nombreux et les plus riches. L'évêque d'Armagh envoie quatre de ses curés étudier à Oxford : ils ne trouvent à acheter ni Bible ni aucun ouvrage de théologie, et ils reviennent, parce qu'ils ne peuvent étudier sans livres ; les belles bibliothèques des mendiants ont tout enlevé.

Du Boulay .  
t. IV, p. 339.

On leur donnait aussi des livres, et ils en étaient reconnaissants. A la fin d'un manuscrit des dominicains de Clermont, contenant, avec le Pastoral de saint Grégoire, quelques traités de saint Jérôme et d'Isidore de Séville, se trouve une note qu'on peut ainsi traduire : « Le seigneur Pierre  
 « d'André, citoyen de Clermont, licencié en l'un et l'autre  
 « droit, ensuite évêque de Noyon, puis de Clermont, enfin  
 « de Cambrai, nous a donné ce livre et plusieurs autres ; en  
 « raison de quoi nous nous obligeons à faire à perpétuité  
 « son anniversaire. Vous qui étudiez dans son livre, priez  
 « Dieu pour lui ; car il nous a fait de grands biens, et nous  
 « lui devons beaucoup ainsi qu'à sa famille. Que celui qui ef-  
 « facera méchamment ces paroles, soit anathème ! Amen.  
 « Fait le jour de Saint-Georges, 23 du mois d'avril 1377. »

Gall. christ.,  
t. II, col. 288

Les franciscains, dans ce genre d'émulation, se sont laissé vaincre par leurs rivaux. Les livres n'étaient pas toujours bien vus dans leurs monastères. Aussi leur célèbre confrère Roger Bacon n'avait-il trouvé qu'après vingt ans de recherche les œuvres de Sénèque. On craignait que toutes ces pensées écrites ne fussent une cause de trouble pour de faibles esprits. Il paraît même que plus un moine avait de livres, plus on s'en défiait. C'est là du moins le sens d'une légende qu'un historien grave n'a point dédaigné de répéter.

Chez les frères Mineurs de Marseille, en 1349, moururent en même temps deux religieux qui avaient une nombreuse bibliothèque, le frère gardien et le frère lecteur. Un moine d'une autre province, mais du même ordre, priant, la nuit, dans l'église du couvent, les vit tout à coup avec terreur

Wadding ,  
Annal. fr. Mi-  
nor., t. VIII, p.  
35.

comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, les mains liées derrière le dos, précédés de deux mulets chargés de livres. A cette question, « De quel institut êtes-vous? » ils répondent qu'ils sont de celui de saint François. — « Eh bien, que saint François les juge. » Le saint leur demande alors à quoi tous ces livres pouvaient leur servir. — « Nous les lisons. » — « Mais faisiez-vous ce qu'ils ordonnent? » — « Non. » L'arrêt fut rendu en ces termes : « Attendu que par vanité seulement, et contre la sainte loi de la pauvreté, vous avez amassé tant de volumes, et que vous n'avez rien fait de ce que Dieu même vous y ordonne, vous irez, vous et vos livres, à la prison éternelle. » La terre alors s'entr'ouvre, et engloutit les deux mulets avec leur charge et les deux moines avec leurs mulets.

Ces livres étaient cependant de bons livres, et on ne connaissait pas encore l'imprimerie. Combien la rigueur dut s'accroître, quand on eut affaire à des livres suspects, et qu'il y eut une telle puissance pour les propager!

Les universités, ces corps intermédiaires entre les clercs et les laïques, loin de craindre les livres, les multiplièrent. Celle de Paris surtout en fit copier sans cesse à l'usage de ses écoles; mais comme, sans demeure fixe, elle était obligée d'emprunter pour ses assemblées le cloître des mathurins, et pour ses sermons dans les grandes solennités, les chaires des dominicains de la rue Saint-Jacques, elle n'a laissé qu'une bibliothèque importante, celle de ses théologiens de Sorbonne.

Commencée par le fondateur, qui en avait dressé les règlements, cette bibliothèque avait en 1290 mille dix-sept volumes, presque tous formés de plusieurs ouvrages. C'est ce que nous apprend une note qui fait partie d'un recueil où se trouvent les trois plus anciens catalogues d'un fonds devenu célèbre. On y dit aussi que la date de l'arrivée de chaque volume devait y être inscrite : il est fâcheux que cet ordre n'ait pas été plus rigoureusement observé.

D'autres notes du même recueil nous font savoir que c'était seulement l'année d'auparavant, en 1289, qu'avait été instituée dans la maison une bibliothèque de livres enchaînés, *ad communem sociorum utilitatem*, et que la valeur de la collection tout entière, en 1292, pouvait monter à la somme de trois mille huit cent douze livres, dix sols, huit deniers.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XIX,  
p. 297, 301.

Mss. de l'Ar-  
senal, Hist., n.  
855, p. 223.

A ces premiers temps appartiennent deux des catalogues conservés, l'un, très-sommaire, portant cette rubrique : *Ave. Illi sunt libri venerabilis collegii pauperum magistrorum de Sorbona* ; l'autre, beaucoup plus ample, précédé d'une assez longue préface, où le rédacteur explique lui-même son plan : *Doctrina tabula*. Cette introduction a pour texte les paroles de l'Écclésiastique : *Sapientia abscondita et thesaurus invisus, quæ utilitas in utrisque est?* L'auteur, appelé Jean, qui ne se donne que pour un des plus humbles membres du collège de Sorbonne, a dignement compris cette grande pensée. Voyant les livres devenir plus nombreux autour de lui, mais rester trop souvent inutiles, soit à cause de leur nombre même, soit par l'absence ou l'insuffisance des titres, il s'est mis à l'œuvre, quoique seul, et a entrepris la table de la bibliothèque commune. Cette table, conforme aux vues de la préface, offre d'abord le *trivium*, composé de la grammaire, avec ses lexiques et ses traités ; de la rhétorique, accompagnée des anciens écrivains en prose et en vers, *auctores et poætæ* ; de la logique, où les versions latines des ouvrages d'Aristote servent d'introduction à toute la philosophie. Viennent ensuite, dans les *libri quadriviales*, les éléments des sciences. Alors seulement commence la partie religieuse, où se succèdent les textes latins, les concordances, les commentaires de l'Écriture sainte ; et immédiatement après, l'énumération ordinaire des œuvres de saint Augustin ouvre la longue série alphabétique des Pères de l'Église latine, entremêlés de quelques ouvrages traduits des Pères grecs, Athanase, Basile, Chrysostome, Cyrille, Jean de Damas, Origène. Une grande place est réservée aux docteurs modernes. Les chroniques sont réunies aux miracles, et ne sont pas loin des vers sibyllins. Il y a quelques livres de droit. On finit par les sermonnaires.

Tout cela, malgré les efforts de Jean pour se faire une méthode, ne manque point de confusion ; mais il faut lui savoir gré d'avoir modestement suivi, dans la liste des écrivains, l'ordre alphabétique de leurs noms, et surtout d'avoir transcrit, après chaque titre d'ouvrage, les premiers mots : indication très-utile, que les rédacteurs de magnifiques catalogues de manuscrits ont eu le tort de négliger.

La bibliothèque de Sorbonne, déjà riche dès le premier siècle de sa naissance, ne cesse de s'accroître ou par les legs des maîtres et des anciens étudiants, ou par les dons des

Ib., p. 237-244.

Ib., p. 247

XX, 31 ; VII, 17.

princes et des prélats. Ainsi continue de se former le plus grand répertoire de la scolastique chrétienne.

Mss. de Sorb.,  
n. 1280, fol. 9.

Ces progrès rendirent quelquefois nécessaire, comme il arriva en 1321, de nouveaux règlements. Les gardes de la bibliothèque sont élus par les Sorbonistes eux-mêmes. Outre un catalogue général, on tient un registre à part où sont inscrits, avec le nom de chacun des conservateurs, les titres des livres qui lui sont particulièrement confiés ; et pour ces livres, comme pour ceux qu'il prête, on ne se contente pas du titre : il faut inscrire aussi le premier mot de tel ou tel feuillet, « afin qu'on ne puisse changer un manuscrit « contre un autre de même apparence et de moindre valeur. » Mais toutes ces précautions n'empêchent pas que nous ne retrouvions ici, comme dès l'an 1290, une pensée libérale qui, même de notre temps, n'a pas encore pénétré partout. Chez les moines, le prêt des livres se concentrait dans les murs du couvent, ou du moins dans les maisons du même ordre. Le règlement de Sorbonne, tout en exigeant un gage supérieur au prix du livre, soit or, soit argent, soit un autre livre, permet à l'ouvrage prêté de sortir, non-seulement pour un associé, *socio*, mais pour un étranger, sous serment, *extraneo, sub juramento*.

Ibid., fol. 11  
v.

Un autre article, voté peu de temps après, porte que chacun des *socii* conservera les livres comme s'ils étaient les siens, les rendra fidèlement, et ne les prêtera au dehors, *nee extra domum accommodabit*, qu'avec la permission du proviseur ou de son substitut.

Philobibl.,  
t. 19

L'évêque de Durham, dans la donation qu'il fait de ses livres, en 1344, à l'université d'Oxford, reproduit presque littéralement les mêmes articles, et admet aussi, avec de sages restrictions, le principe du prêt. Déjà vers la fin du X<sup>e</sup> siècle les livres de l'église cathédrale de Clermont pouvaient être prêtés à des particuliers. L'évêque de Cavaillon, Philippe de Cabassole, en 1372, n'interdit à personne l'usage de ceux qu'il lègue à son chapitre ; mais il veut qu'ils soient enchaînés.

Revue arch.,  
t. X, p. 169

Ci-dessus, p.  
38

Nous trouvons, en 1338, pour la Sorbonne, à la tête du recueil manuscrit où sont les deux plus anciens catalogues de cette maison, un autre registre dont le principal objet paraît avoir été de régler le prêt des livres. Rédigé, avec beaucoup d'additions, dans un ordre différent de celui de Jean, et où l'on commence par la théologie, qu'il ne plaçait

Mss. de l'Ar-  
senal, Hist., n.  
855, p. 1-223.

qu'après le *trivium* et le *quadrivium*, ce catalogue indique aussi les premiers mots, mais les premiers mots du second feuillet ou du feuillet penultième : il a, de plus, pour un grand nombre de volumes, le nom du donateur, et, pour tous, à la fin de l'article, un prix d'estimation : *Tantum est Officium, de Senectute et Amicitia, etc. Pretium decem sol.* — *Scripta fratris Thomæ de Aquino super 2<sup>m</sup> et 3<sup>m</sup> Sententiarum... Pretium septem libr.* C'était probablement le taux du cautionnement à déposer.

Dans ce registre, plusieurs articles, restés en blanc, n'ont que le numéro d'ordre : peut-être veut-on désigner ainsi quelque volume que l'on ne prête pas, ou parce qu'il est enchaîné pour l'usage commun, *contenatus*, comme il arrive d'Aristote et de ses commentateurs ; ou parce que le livre ne s'est point retrouvé, *deficit*.

Ce triste mot, *deficit*, revient souvent dans la quatrième colonne réservée aux livres français *libri in gallico*. Le plus ancien catalogue n'en a point du tout. Dans celui qui paraît être de l'an 1200, ce titre général, *Romanica et latina gallico lib.*, ne comprend que les lignes suivantes : *Romanica et Rosa. Mainte gens dient. — Romanica quæ incipit. Movere mei, Deus. — Romanica de Decem preceptis, sine reg. et dicitur gallico. Le libre roiaus de Vices et Virtus. Incipit. Ce sont li x commandemens. — Exortacio gallica ad gallicos ad beguinas et filias spirituales. Li prophetes, etc.* On indique ailleurs, avec les premiers mots, un traité français de géométrie : *Item quæ sunt primæ geometrie in gallico*. Nous commençons

En 1338, il n'est plus fait mention que d'un seul de ces livres français, les Dix commandemens, *Precepta moysi*, qu'on estime quarante sols. Des neuf autres livres en langue vulgaire, dont il ne reste que le chiffre, deux sont indiqués par ces mots, *Deficit plus octonarius*, et sept par le simple note, *Deficit*.

Cette pensée hospitalière de l'admission des étrangers et la jouissance des livres de la maison avait entraîné quelques pertes ; mais la Sorbonne n'en resta pas moins fidèle à une pratique dont un petit nombre d'évêques avaient donné l'exemple dans leurs chapitres, et qui fut confirmée, en 1431, par une nouvelle ordonnance des docteurs *ordinatio multum bona pro salute librorum magnæ librarie. Summa sollicitus ad ipsam manutendam*, ou des peines péni-

145

146

147

148

149

150

Mss. de la  
bibliothèque  
de la Sorbonne  
145

niaires contre les délinquants viennent en aide à la vigilance du prieur.

ibid., fol. 30  
325<sup>v</sup>

La mémoire des donateurs est honorée encore aujourd'hui par l'inscription de leur nom au commencement ou à la fin des livres qui viennent d'eux, et, dans l'Obituaire, par des articles comme celui du 16 avril pour l'anniversaire de maître Guillaume de Garches, ancien curé de la petite église de Sainte-Geneviève de Paris, *de cujus bonis habemus unum optimum Decretum*; ou ceux du 9, du 11 et du 16 mai, pour Jean de Villescoublain, prêtre de Paris, *qui dedit nobis optimum Missale rosa regulatum*; pour maître Guillaume Florentii, de la nation de Normandie, qui avait légué les Distinctions de Maurice et quelques ouvrages complets de saint Augustin; pour maître Jean de Potangis, maître en théologie et maître ès arts, qui avait fait don de l'ample commentaire de Nicolas de Lire sur toute la Bible.

ibid., fol. 34

A ces anniversaires particuliers se joignait, depuis le 13 juin 1307, une commémoration générale pour tous les bien-faiteurs de la maison.

Dès l'année 1321, on craignait de s'encombrer; car on donne ou vend « une foule de livres de peu d'importance. « non reliés, et qui ne sont bons qu'à tenir de la place. « comme les cahiers des étudiants (*reportationes*) et les anciens sermons. »

Les sermons et les cahiers ne furent pas tous donnés ou vendus, et ils occupent encore une bonne partie de cette place, qu'on leur reprochait alors d'usurper, dans la collection qui nous est restée de la grande école de théologie. A l'exception d'un petit nombre de volumes, cette collection n'a pas été dispersée. Conservée avec respect dans notre vaste dépôt national, elle nous montre encore, parmi ses cinq mille manuscrits, ceux qui remontent jusqu'à son origine. Là reparaisent, à côté des rédactions des étudiants, les nombreux ouvrages des professeurs eux-mêmes, de ces docteurs qui, dans les orages du schisme, dirigèrent l'opinion pendant un demi-siècle. Presque tous portent ces mots : *Hic liber est pauperum magistrorum de Sorbona*, ou *pauperum de Sorbona scholarium*. A un premier coup d'œil jeté sur ces vénérables monuments, non de luxe, mais de travail, nous en admirons la simplicité grave, la pauvreté austère; et si nous ouvrons, si nous étudions ces longues pages, recueillies par une plume rapide à la voix du maître, ou sorties du

tumulte des délibérations, ou méditées en silence, elles font revivre pour nous, comme si elles étaient écrites de la veille, au milieu de controverses inextricables dont quelques subtilités nous échappent, des passions qui sont de tous les temps, et cette inquiète activité des esprits, qui peut changer de caractère avec les révolutions religieuses ou politiques, mais qui, chez une nation telle que la nôtre, ne doit jamais s'éteindre.

Plusieurs des collèges de Paris avaient leurs collections, qu'ils tenaient de leurs fondateurs, comme le cardinal Cholet, le cardinal Le Moine, le cardinal Guillaume de Chanac, ou qui leur venaient de donateurs généreux, comme Robert de la Porte, évêque d'Avranches, et le roi Charles V, qui firent de semblables présents au collège de Maître Gervais. C'est à l'occasion d'un des manuscrits de ce collège, qui dut être du parti français contre l'invasion des ordres mendiants, que nous avons parlé des recueils où l'on dissimule sous un titre vague les ouvrages qu'ils avaient fait condamner. Navarre, d'où sortirent quelques écrits pour cette même cause, perdit, dans les désordres des guerres civiles, une partie de ses livres.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXI  
p. 181.

Les manuscrits qui appartenaient aux anciens collèges ne sont pas tous réunis dans la bibliothèque actuelle de la Sorbonne; plusieurs ont été répartis dans les divers dépôts publics de Paris.

Les autres universités avaient aussi leurs livres. Dans celle d'Orléans, la nation allemande était célèbre par le nombre et la valeur de ses livres de droit.

Le Marc. Aut.  
d'Orléans, Uni-  
versité, p. 88.

Les bibliothèques des villes ont le plus souvent une origine ecclésiastique. Si les livres donnés à la ville d'Amiens, ou peut-être au chapitre de sa cathédrale, vers l'an 1250, lui viennent réellement d'un bourgeois, et non du rédacteur même du catalogue, Richard de Fournival, chancelier de l'église d'Amiens, on a vu que du moins, dans ces deux cents et quelques volumes, distingués par des lettres de différentes couleurs, les lettres d'or étaient réservées à la théologie. Mais déjà s'y font remarquer, parmi les livres de philosophie aristotélique, d'astronomie et de médecine grecque ou arabe, traduits en latin, plus de vingt auteurs de l'ancienne littérature latine, y compris Quintilien (*Marci Fabii Quintiliani liber Institutionum oratoriarum*), connu et estimé longtemps avant que le Pogge en eût découvert,

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXIII.  
p. 710-711.

dans la tour de l'abbaye de Saint-Gall, un exemplaire plus complet.

Cette Biblionomie de Richard, en nous apprenant que les volumes qu'il y décrit sont devenus, par la libéralité du donateur, comme une propriété municipale, une sorte de jardin public, *hortulus in quo suæ civitatis alumpni fructus multimodos inveniunt, quibus degustatis summo desiderio anhelarent in secretum philosophiæ cubiculum introduci*, ne dit point à quelles conditions les habitants d'Amiens pouvaient venir goûter ces fruits; il ne parle nulle part d'un registre de prêt. Il ne leur offre, pour les distraire des ouvrages latins, aucun livre en langue vulgaire, pas même son roman d'Abladane, à moins qu'il n'y en eût dans ce fonds de réserve qu'il déclare inaccessible, et dont il ne cite pas un seul titre.

Biblionomia,  
fol. 3

Lebeuf, Mem.  
sur Auxerre, t.  
II, part. 2, p.  
197

En 1324, maître Gilles de Paisy reconnaît, par-devant notaires, avoir emprunté et tenir de feu son oncle, chanoine de l'église d'Auxerre, les livres légués par cet oncle à l'hôtel-Dieu du chapitre. Parmi ces manuscrits sur parchemin ou sur vélin (*in francina*), la plupart de droit canonique, se trouve un traité qui semble caractériser assez bien l'esprit de ce siècle : *Summa de Utilitate contradictionis humanæ*.

Dans la bibliothèque fondée par l'évêque de Cavaillon auprès de son chapitre, mais ouverte à toute honnête personne de la ville, nous voyons surtout des livres à l'usage du clergé; mais elle ne nous offre pas moins, comme celles de Clermont et d'Amiens, un essai de bibliothèque publique.

L'intention de Richard de Bury, à Oxford, ne reçut qu'une exécution passagère; et, pour trouver dans les temps modernes un pareil service public à Rome, à Milan, à Saint-Victor de Paris, il faut attendre plusieurs siècles.

BIBLIOTHÈQUES  
LAÏQUES

A la tête des bibliothèques laïques de la France, dont le moment est venu, il faut placer celle du roi.

Saint Louis avait rassemblé, dans la Sainte-Chapelle de son palais, un certain nombre de livres, copiés la plupart à ses frais, qu'il aimait à lire, et que cependant il prêtait volontiers. C'étaient surtout des livres religieux, que son testament partage entre les dominicains et les franciscains de Paris, son abbaye de Royaumont et les dominicains de Compiègne; mais on voit par la grande compilation de Vincent de Beauvais, qui se servait des livres du roi, qu'ils devaient être assez variés, et que l'antiquité latine n'en était

pas exclue. Les renseignements nous manquent sur les livres de Philippe IV, de ses trois fils, et du premier des Valois. Jean, prince qui, sans dédaigner l'instruction dans les autres, se contentait pour lui de lectures frivoles, fit transcrire beaucoup d'ouvrages français. Ce fut de sa part une bonne idée de vouloir que ses livres fussent une propriété permanente dans sa famille; et ils y restèrent à sa mort. Mais la véritable histoire de la bibliothèque royale commence avec Charles V, le jour où il fonda la « librairie » de la tour du Louvre.

Les détails minutieux que donne Sauval sur les travaux ordonnés pour cet objet, à dater de l'an 1364, sont tirés, comme on ne peut en douter aujourd'hui, des registres de la cour des Comptes : ces documents certains, dont il n'est resté, depuis l'incendie du 27 octobre 1737, que d'anciennes copies incomplètes, l'avaient mis à portée de décrire, comme d'autres l'ont fait sur son témoignage, celle des nombreuses tours du Louvre de Charles V qui fut nommée la tour de la librairie; les deux étages qu'il y fit préparer, et dont les lambris étaient de bois d'Irlande, la voûte, de bois de cyprès, et le tout, chargé de basses-tailles ou bas-reliefs; les croisées, fermées de barreaux de fer, de fils d'archal et de vitres peintes; les bancs, les tablettes, les lutrins et les roues (pupitres tournants), ajoutés à ceux qui furent transportés de la librairie du palais; enfin, les trente petits chandeliers et la lampe d'argent, allumés le soir et la nuit, afin qu'on pût travailler à toute heure.

Quelques fragments des comptes de Charles V, publiés de notre temps d'après une ancienne copie, nous apprennent, de plus, que ce bois d'Irlande, employé pour les lambris, avait été donné au roi, en 1364, « pour les œuvres de son « chastel, » par le sénéchal de Hainaut, et que Robert Gringoire, qui en avait pris en bateau quatre cent quatre-vingts pièces, près la première porte du Louvre, et les avait amenées et entassées « dedans ledit chastel, » reçut, par marché fait, vingt sols parisis; que Jacques du Parvis et Jean Grosbois, huchiers, pour avoir rétréci d'un pied les « lettrins et « roes » transportés du palais, et « lambroissié de bois d'Irlande le premier d'iceux deux estages tout autour par dedans, » eurent, par marché fait, le 14 mars 1367, cinquante francs d'or; que, le 3 juin de l'année suivante, Pierre Lescot, cagetier, qui avait « faict et treillissé de fils d'archas au de-

Antiquités de Paris, t. II, p. 15.

Le Roux de Lincy, dans la Rev. archéol., 8<sup>e</sup> année.

« vant de deux croisées de chassis et de deux fenestres flamengues ès deux derrains estages de la tour devers la fauconnerie, au dit Louvre, où est ordonné la librairie du roi, pour deffense des oyseaux et autres bestes, à cause et pour garde des livres qui y seront mis, » donna quittance de dix-huit francs d'or, valant quatorze livres huit sols parisis; et que tous ces travaux furent exécutés sous la direction de maître Remond du Temple, alors sergent d'armes du roi, le même qu'on retrouve sous Charles VI avec le titre de « maistre des œuvres royales. »

C'est là que furent placés les livres dont nous avons le catalogue, dressé, le 2 avril 1373, par Giles Malet, valet de chambre du roi; précieux manuscrit, qui se termine par les mots suivants : « Ce present livre appartient à moi Francoys, roy de France par la grace de Dieu. » Ils sont de la main de François I<sup>er</sup>, autre prince qui aima les lettres.

Les livres de Charles V, dont quelques-uns venaient du roi Jean, sont au nombre de neuf cent dix : en y joignant ceux qui se trouvent confondus dans l'Inventaire général des meubles, ceux que renfermait un « eserin de la grant chambre du Louvre, » et les vingt volumes envoyés de Bordeaux, en 1409, par le duc de Guienne, on a un total de onze cent soixante-quatorze volumes. Mais ces diverses listes ne comprennent pas tous les livres du roi.

Academi. des  
Inscr., Mem. de  
div. sav., série  
1. t. 1, p. 423.

Avant celle de Giles Malet, Charles V, dans une décharge donnée par lui, le 21 avril 1372, au garde du trésor des chartes, Gérard de Montagu, s'exprime en ces termes : « Cy s'ensuivent les livres desdiz juifs, que nous avons retenus pardevers nous, pour mettre en nostre librairie. » Aucun des catalogues du temps ne parle de ces livres.

La plupart des ouvrages réunis au Louvre étaient en français.

Il s'y rencontre bien encore quelques livres liturgiques en latin; mais ils sont mêlés à de nombreuses traductions françaises de la Bible, des Heures, des Vies des saints. On remarque aussi des traductions d'auteurs grecs faites sur les versions latines, des médecins et des astronomes traduits de l'arabe ou du latin, et, parmi les écrivains latins profanes, Macrobe sur le Songe de Scipiou, Sénèque sur la mort de Claude, Macer, Siculus Flaccus. Tous les autres, Ovide, Lucain, César, Salluste, Tite-Live, Suétone, Solin, Végèce, sont traduits. Mais ce qui fait pour nous le prix de tous ces titres

d'ouvrages, comme de ceux que possédaient les princes, les princesses, les seigneurs, les bourgeois même, c'est que nous y trouvons enfin la plus riche réunion des grands monuments de notre littérature nationale au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle.

Qu'on ajoute à cet inventaire les divers documents sur les collections formées par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne; Jean, duc de Berri; Louis, duc d'Orléans; qu'on y joigne les livres cités par le chevalier de la Tour Landri, par Christine de Pisan, par l'auteur du « Menagier de Paris : » on verra renaître toute cette vieille poésie française, qui fut quelque temps celle de l'Europe, et que les productions de nos trois derniers siècles, non pas plus originales, mais d'une plus grande étendue d'esprit et de savoir, d'un goût plus pur, d'un langage qui est resté le nôtre, avaient fait condamner à l'oubli.

Les œuvres poétiques les plus recherchées alors, et dont plusieurs sont inédites, paraissent être les suivantes : poèmes sur Charlemagne et ses preux, Berte, Roland et Olivier, Roncevaux, Merlin, Gaidon, le Voyage à Jérusalem, Ferabras, Garin le Loherain, Garin de Monglane, Aimeri de Narbonne, Raoul de Cambrai, dame Aye, Amis et Amile, Jordain de Blaives, Ogier le Danois, Girart de Roussillon, Beuve d'Aigremont, les Quatre fils Aimon, Maugis, Aubri le Bourgoing, Gui de Nanteuil, Beuve de Hanstone, Basin, Carlon, Anséis de Carthage, Guillaume au Court nez et ses nombreuses branches; — poèmes de la table ronde, Artus, la Mort d'Artus, Lancelot du Lac, Tristan, Peveral le Gallois, le Saint-Graal, Gauvain, l'Atre périlleux, Cligès, Glorion de Bretagne, Giron le courtois, Meliadus; — poèmes ou romans d'aventures, Cleomadès, Blancandin, Amadas, Gérard de Nevers, le comte de Poitiers, Flore et Blanchefleur, Gautier d'Aupais, Gui de Warwick, Meraugis, la Manekine, Robert le Diable; — poèmes sur des sujets antiques, Troie, Énéas, Nareissus, la prise de Thèbes, le siège d'Athènes, Ypomedon, Thessalus, Florimont, Alexandre, Jules César, Vespasien; — poèmes sur les traditions religieuses, les Machabées, la Passion, les trois Maries, Barlaam et Josaphat, Vies des saints, Miracles; — poèmes sur des événements plus modernes, Godefroi de Bouillon, le Vœu du Paon, et un grand nombre de chroniques rimées; les chansons, les fabliaux, les recueils de contes, comme le Dolopatou; — les compositions allégoriques, comme la Rose, le Renart, la

Poire, l'Escoufle; — les enseignements, tels que l'Image du monde, les traités de la Chasse, le livre de Charité, Beau-doux, les Bestiaires, les Lapidaires.

Pour la prose, outre plusieurs grands romans, les œuvres les plus souvent transcrites sont les Chroniques de France, les Chroniques d'Outre-mer, Ville-Hardouin, Joinville, le Songe du vergier, le Trésor de Brunetto Latini, les traductions françaises.

Tels sont les volumes pour lesquels la somptuosité des princes épuise l'art des copistes, des enlumineurs, des relieurs les plus habiles. On ne se contente pas de les envelopper dans des chemises ou chemisettes à livres : Jean, le roi prisonnier, en 1359, les confie à Jacques le relieur, à Marguerite la « relieresse; » Charles V, en 1367, à Mathieu Congnée, « lieur de livres, » le même qu'il chargea de relier le recueil des Aides pour la délivrance du roi son père, lorsque ce recueil fut déposé dans la chambre des Comptes; la duchesse de Brabant, en 1369, à maître Jehan, qui lui fait payer six *muttones* la reliure d'un livre français; le duc de Brabant, à Godefroi Bloc, qui, en 1376 et en 1383, reçoit sept moutons et demi pour la reliure de Meliadus, et douze moutons pour celle du Saint-Graal, désigné dans la quittance par son autre titre de Joseph d'Arimathie. On peut admirer encore la riche parure de plusieurs de ces beaux livres, comparable à celle qui avait souvent orné les évangélistes et les missels.

Les livres de quelques bourgeois opulents, comme l'auteur anonyme du « Menagier, » si nous en savions davantage sur des propriétés qui ont dû très-souvent changer de mains, ajouteraient sans doute un assez grand nombre de titres d'ouvrages à ceux que nous font connaître les inventaires des rois et des princes. Dans ce que nous en avons pu trouver, rien ne nous paraît absolument nouveau. Il est à regretter que nous n'ayons pas plus de lumières sur ces bibliothèques domestiques, où nous pourrions étudier, comme dans un fidèle miroir, la vie privée des classes modestes et actives qui se faisaient insensiblement une place dans le pays.

Ne croyons pas, en effet, que les livres en langue vulgaire qui nous restent encore, et ceux dont nous découvrons la trace dans les comptes des maisons princières ou dans quelques citations, suffisent à nous faire comprendre toute la fécondité des âges primitifs des lettres françaises. Il faudrait y joindre la foule de ces ouvrages usuels, de ces petits écrits

populaires, qui circulaient dans les villes, même dans les campagnes, et dont la plupart doivent être perdus. Il faudrait rappeler ensuite combien les bibliothèques étrangères possèdent d'ouvrages français, surtout en vers, non-seulement inédits, mais dont pas une seule copie ne nous est restée : en Angleterre, Londres, Oxford, Cambridge, Durlham, Middlehill, et toutes les villes et châteaux où peuvent se trouver des manuscrits provenant des anciennes abbayes, que les seigneurs anglo-normands, comme Gui de Warwik en 1359, faisaient souvent légataires de leurs livres; en Italie, Rome, Sienne, Venise, Modène, Turin; en Allemagne, Vienne, Berlin, Wolfenbuttel; au nord de l'Europe, Copenhague, Stockholm. Les développements réservés pour la fin de ce Discours feront mieux voir quelle fut l'influence littéraire de l'ancienne France; mais le génie naissant de cette ancienne France ne sera bien compris que lorsque la nouvelle en aura recueilli enfin les principales œuvres, dispersées depuis des siècles.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XIX, p.  
623.

En ce moment, aux détails qui précèdent sur les bibliothèques cléricales ou laïques, nous ajouterons seulement quelques observations générales, communes à ces diverses collections.

Quels ouvrages y conservait-on de l'antiquité grecque et latine? C'est une question que nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer; car elle touche de près à notre histoire littéraire.

Un très-petit nombre d'exemplaires grecs étaient éparés en différentes villes de France. Ils sont fort rares dans les principaux catalogues de ce temps, où on lit quelquefois : « Un « grand livre ancien, escript en grec; » mais nous savons d'ailleurs que nos rapports avec l'Empire d'Orient n'avaient pas toujours été stériles pour le progrès des études. Constantinople avait continué, comme au siècle de Charlemagne, d'envoyer des livres en présent. Parmi ceux que saint Louis légua, en mourant, à quatre maisons monastiques, devait être cet évangéliste byzantin que lui avait adressé l'empereur Michel Paléologue, et où se lisent quelques notes écrites alors en France. Les ouvrages attribués à Denys l'aréopagite, offerts dès l'an 824 par Michel le Bègue à Louis le Débonnaire, et traduits aussitôt en latin, le sont plusieurs fois pendant les siècles suivants. Quelques-uns des prétendus livres sibyllins, Jean Climaque, parviennent ainsi jusqu'en France.

Librairie de  
Jean, duc de  
Berry, p. 79,  
éd. de 1860.

L'intérêt qui s'attachait à ces productions tardives des écoles grecques peut faire supposer que les rares platoniciens de notre Occident, Bernard de Chartres, Henri de Gand, connaissaient Platon par d'autres voies que le *Timée* de Chalcidius. Ils avaient au moins une traduction du *Phédon*. Le pyrrhonisme n'était pas inconnu, puisqu'on a dé mêlé une version latine des *Hypotyposes* de Sextus Empiricus dans un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces versions n'étaient pas toujours faites sur le texte original. Aristote régnait, mais en latin, et il avait quelquefois passé, avant cette transformation latine, par le syriaque, par l'arabe, par l'hébreu; dangereuses épreuves, peu favorables au sens et à la clarté. On n'avait ni les historiens grecs, ni les poètes dramatiques, ni Homère, dont Pétrarque disait, lorsqu'il vit pour la première fois le texte de l'*Illiade*: « Votre Homère est muet pour moi, ou plutôt je ne l'entends pas. » Boccace, plus jeune, essayait de se le faire traduire. Quelques dominicains étudiaient encore le grec, mais pour la prédication, et non pour entendre Homère, ni même saint Chrysostome et saint Basile. Tout ce qui venait de ce pays schismatique était suspect, et le fut longtemps. Quand les livres grecs envahirent les bibliothèques catholiques, on crut que tout était perdu. Rien n'annonçait encore cette révolution.

Quant à la littérature latine, peu s'en fallait qu'on ne l'eût déjà telle que nous l'avons aujourd'hui. Ce mot trop légèrement employé de renaissance des lettres ne saurait s'appliquer aux lettres latines: elles n'ont point ressuscité, parce qu'elles n'étaient point mortes. Ceux qui ont dit que l'on ne connaissait, avant l'imprimerie, que très-peu d'auteurs anciens, et se sont amusés à en compter quatre-vingt-seize, n'ont pas bien compté. Les poètes surtout, Virgile, Ovide, Lucain, sont allégués à tout moment. Les écrivains en prose sont moins lus: encore, parmi les plus célèbres, nous ne voyons guère que Tacite qui paraisse oublié. Quelques Discours de Cicéron, quelques parties nouvelles de Tite-Live, ont été retrouvés depuis. Le Pogge, à qui l'on doit peut-être Silius, Valérius Flaccus, Ammien Marcellin, Ascinius, n'a aucun droit sur Quintilien.

Les bibliothèques du clergé possèdent d'ordinaire les auteurs latins en original; celles des laïques, en traductions.

Si nous poursuivons notre parallèle entre les unes et les autres, nous les rapprocherons encore dans ce que leur

histoire offre de plus triste : les livres prêtés à des dépositaires indignes de confiance, les livres donnés et perdus, les livres volés.

Le prêt a des inconvénients ; mais il est d'une telle obligation que nous l'avons vu établi presque partout, et que les règlements les plus sévères ne l'ont jamais entièrement prohibé. Nécessaire aujourd'hui, comment ne l'aurait-il pas été, quand il n'y avait quelquefois dans le pays qu'un seul manuscrit d'un ouvrage important, ou qu'il n'était possible de se le procurer qu'en l'empruntant au loin ? Les correspondances des ordres religieux parlent sans cesse de ces communications mutuelles, dont elles font ressortir les avantages et les dangers. Pierre Monocule, mort abbé de Clairvaux en 1186, avait prêté un livre à un autre abbé : le livre lui revient tout mouillé, aussi mouillé, dit-il, que si on l'avait placé sous une gouttière ; et le messenger, qui avait pris la précaution d'arriver la nuit et de repartir avant le jour, ne s'était remis en chemin qu'après avoir obtenu de la bonne foi du prieur un autre volume, exposé aux mêmes accidents. Instruit par de tels exemples, l'abbé Philippe, au siècle suivant (1262-1273), refuse de laisser emporter divers traités de saint Augustin, sous prétexte qu'ils tiennent à de trop gros volumes, et il offre seulement de permettre qu'on les copie, si on envoie un copiste et du parchemin. Les risques à courir sur les routes firent exiger plus d'une fois que le messenger qui venait chercher un livre ne fût pas un piéton, mais un cavalier.

Nous avons parlé du traité de Cicéron sur la Gloire, que Pétrarque eut l'imprudence de prêter, et qui est maintenant perdu pour nous, comme il le fut pour lui.

Le règlement fait en 1321 pour la maison de Sorbonne suppose que les précautions qu'il recommande pourront bien n'être pas toujours efficaces, puisqu'il y est dit que les conservateurs rendront compte des livres perdus pendant qu'ils les gardaient, *tempore suæ custodiæ*. « Autrement, ajoute-t-on, leur titre de conservateur ne serait qu'un vain titre. » Comme plusieurs livres autrefois inscrits ne se retrouvaient pas, l'ordre est donné de faire un nouveau catalogue. Oxford, en 1345, paraît avoir adopté ces règles indulgentes ; l'Angleterre, inflexible aujourd'hui, ne devrait pas l'oublier.

Saint Louis, Charles V, prêtaient leurs livres : nous n'oserions affirmer qu'on les leur ait toujours rendus. Ils en don-

Mss. de Sorb.,  
n. 1280, fol. 9  
v<sup>o</sup>.

naient aussi, comme on le voit par les notes du fidèle Malet, à de nombreux personnages, qui ne savaient pas les conserver comme lui. Prêtés ou donnés, mais certainement emportés, ces livres disparaissaient de la Sainte-Chapelle ou du Louvre, et un grand nombre n'y rentraient pas. Le gaspillage fut au comble pendant le long règne de Charles VI. La plupart des volumes que prit le duc d'Anjou à son départ pour l'Italie, en 1380, ne repassèrent point les Alpes. Aussi voyons-nous, malgré de nouvelles acquisitions, le nombre des livres diminuer de catalogue en catalogue. La chambre des Comptes ne pouvait que constater qu'ils n'y étaient plus.

Ouvrages, t. VI, col. 2381.

Les livres étaient si précieux, que ceux-là même qui n'étaient point richement ornés pouvaient tenter la convoitise. Des moines ont été jugés capables de voler des manuscrits ; on en a la preuve dès le temps de saint Bernard. Le saint dit un jour à trois novices de Clairvaux : « Un de vous trois « s'enfuira cette nuit ; veillez donc, et ne lui laissez rien em- « porter. » Sur les trois, deux s'endormirent, jouets de l'esprit d'erreur, *illudent eis utique spiritu erroris*. Le troisième, qui ne dormait pas, voit, un peu avant le coup de matines, deux grands géants tout noirs s'approcher de l'un des novices endormis, et, lui mettant sous le nez une poule rôtie, entourée d'une coulèvre, l'éveiller, pour qu'il exécute son dessein. Le malheureux se lève, s'arrête devant l'*armarium* qui ouvrait sur le cloître, et se met, avec ses instruments, *machinamentis suis*, à forcer la serrure pour voler des livres. Pris sur le fait par le novice vigilant, qui avait éveillé ses camarades, en vain il veut escalader les murs du jardin ; on le saisit, et, comme il ne vint pas à résipiscence, il fut la proie du diable et resta fou jusqu'à sa mort. Les livres de l'abbaye furent sauvés.

Voyages li-  
turgiques de  
Fr., p. 387.

Nous reproduisons ces détails, parce qu'ils indiquent la place ordinaire des livres dans les abbayes. A Saint-Ouen de Rouen, le long du cloître du côté de l'église, là où se voyaient autrefois deux rangs de pupitres de bois ou de pierre pour les copistes, on fait remarquer encore, pratiquée dans la muraille, la grande armoire pour les manuscrits.

L'incendie surtout a été pour ce genre de richesse un terrible agent de destruction, bien qu'il ne faille point croire aux vingt-deux mille volumes brûlés de Saint-Vincent de Laon, et que ceux qui prétendent qu'un Tite-Live complet a péri dans les flammes avec la bibliothèque de l'abbaye bé-

dietine de Malmesbury n'appuient leur conjecture que de faibles présomptions. Mais pourquoi faut-il que le vol se soit joint à ce fléau ?

Le bruit courait que les dialogues de Cicéron sur la République existaient encore en 1557; car un savant racontait qu'il avait vu alors les quatre premiers dans un couvent qu'il ne nommait pas, et que lorsqu'il les redemanda quelque temps après, on lui répondit qu'ils avaient été volés : *dicebantur furto præcepti*. Rien de plus incertain; mais on le croyait, parce que d'autres ouvrages avaient ainsi disparu.

Les cinq premiers livres, partagés depuis en six, des Annales de Tacite, volés à l'abbaye de Corvei, *furto subtracti*, comme dit un bref de Léon X en décembre 1517, ou provenant, comme on l'a cru, de quelque autre abbaye, avaient passé par plusieurs mains avant d'arriver à ce pape, qui, dans sa bulle placée en tête de l'édition de Rome, remercie Dieu de les avoir conservés. Le manuscrit est maintenant à Florence.

Jean Grandison, évêque d'Exeter (1327-1369), ayant lu la redoutable menace (*anathema maranatha*) contre les voleurs de livres, au premier feuillet d'un recueil d'ouvrages de saint Ambroise et de saint Augustin, qui avait appartenu à l'abbaye cistercienne de Robert's Bridge, et dont il était devenu possesseur, se hâte d'y joindre sa protestation : *Ego Joannes, Exoniensis episcopus, nescio ubi est domus prædicta, nec hunc librum abstuli, sed modo legitimo acquisivi*. Le volume s'est retrouvé parmi ceux d'Oxford.

Les fortes serrures et l'anathème ne furent point les seules précautions contre le vol : c'était un usage presque général d'enchaîner les livres.

Ces chaînes furent quelquefois une punition infligée aux ouvrages suspects. Les franciscains d'Oxford, qui eurent peur de ceux de leur confrère Roger Bacon, les attachèrent avec de longs clous, qui ne permettaient pas de les feuilleter, et ne laissaient de liberté qu'aux mites et à la poussière. Tradition qui ne se perdit pas; car on voit, en 1473, les livres des nominaux, par les ordres de Louis XI, enfermés sous des chaînes ou mis aux fers, comme dit Robert Gaguin, pour n'être « decloués et defermés » que huit ans après, au nom du même roi, par le prévôt de Paris, qui déclare qu'à l'avenir « chacun y estudiera qui voudra. » Seule dans l'université la nation d'Allemagne reçut avec une grande joie cette auto-

risation de les lire; mais peut-être les lut-on moins que lorsqu'ils étaient défendus et cloués.

Le plus souvent la chaîne qui retenait le volume au pupitre par un anneau passé dans le dos de la reliure n'était qu'une garantie de sûreté, et la formule, *Incatenabitur*, était plutôt une recommandation, qui annonçait que la lecture n'en était pas interdite. Sur ceux des livres de l'ancienne Sorbonne qui étaient accessibles à tous, cette inscription est fort commune. Le catalogue des dominicains de Dijon, en 1307, nous apprend que les commentaires de frère Thomas sur les quatre Évangiles n'étaient lus chez eux qu'à cette condition : *Habentur in catenis*. En 1318, le cardinal Michel du Bec, dans son testament daté d'Avignon, impose aux carmes de Paris, légataires de ses livres, l'obligation de les tenir enchaînés. Ceux de l'abbaye de Marmoutiers l'étaient encore au dernier siècle. L'intention de cette mesure n'est point douteuse dans le legs de Philippe de Cabasole, en 1372, aux chanoines de Cavaillon, non plus que dans celui que fait, en 1438, à l'église de Saint-Omer, le prévôt Quintin Minaret, du grand dictionnaire latin le *Catholicon*, transcrit au siècle précédent : *statuendo ipsum librum concatenatum in choro manere, ut in ipso aliquid videre seu legere cupientes faciliorem habere valeant accessum*. Déjà en 1432 un abbé de Saint-Amand, après avoir fait copier le même livre, l'exposait ainsi au milieu de son église, pour que ses moines, disait-il, le curé, les chapelains, l'écolâtre, les autres cleres et les étrangers pussent en profiter. Ce prévôt et cet abbé voulaient aussi, en facilitant l'usage d'un dictionnaire, encourager le clergé à étudier le latin.

Nous avons encore d'autres preuves que, dans l'enceinte du chœur, on ne déposait pas seulement des livres liturgiques enchaînés, mais des ouvrages littéraires ou philosophiques. En 1374, la fabrique de l'église de Treguier paye neuf sols neuf deniers « pour relier ung livre appelé *Filosogium* « (peut-être *Filosophium* ou *Sophologium*), que maistre Jehan « Gourion, en son testament, bailla pour estre attaché et en- « chaisné au cuer de ladite eglise. »

L'Italie, qui reste fidèle, dans ses bibliothèques, à plusieurs anciens usages, tels que les armoires à hauteur d'appui, comme au Vatican, et les livres enchaînés, comme ceux des Malatesti, à Césène, et une partie de ceux de la Laurentienne de Florence, conserve aussi dans quelques églises des

missels et des rituels fixés sous une grille, qui permet aux passants de tourner la page.

En France même, l'usage des chaînes pour les livres s'est perpétué longtemps. En 1553, Josse Clichthove, en léguant quelques-uns des siens à la maison de Navarre, veut qu'ils soient toujours attachés, *ut illic semper affixa maneat ad usum studentium et litteratorum*. En 1718, les livres de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, à Soissons, continuaient d'être mis à la chaîne. Plusieurs des manuscrits et quelques-uns même des exemplaires imprimés que conservent nos grandes bibliothèques, montrent encore la trace des ferrements qui les attachaient jadis au pupitre.

Les bibliothèques capitulaires et monastiques, malgré quelques livres perdus ou volés, étaient en général mieux gardées que les bibliothèques laïques, qui ne nous paraissent pas avoir été si bien défendues, et qui auraient eu besoin de l'être contre deux sortes d'ennemis : les gens que pouvaient tenter les belles peintures, les émaux, les pierreries des livres, aussi riches et moins sacrés que ceux des chapitres ; et les grands personnages privilégiés, qui se pourvoyaient de tout aux dépens du roi. Sous Charles V et Charles VI, par suite de prêts, de dons, de détournements, sur un millier de volumes, il en manqua d'abord cent quatre-vingt-sept et bientôt deux cent sept : on les eût mieux conservés dans une église ou dans un couvent.

Cependant les collections des maisons religieuses n'étaient pas toujours elles-mêmes remises en de très-dignes mains. On sait comment Boccace racontait sa visite aux bénédictins du Mont-Cassin ; sa surprise, sa douleur, ses larmes, à l'aspect de leur célèbre dépôt de manuscrits, dont la porte ne fermait pas, et où les livres couverts d'une poussière épaisse, l'herbe croissant sur les fenêtres, les volumes incomplets, les marges coupées, témoignaient d'une honteuse négligence. A ses questions sur les causes de ce fâcheux état, on répond avec naïveté que les moines raclaient les feuilles de vélin pour écrire de petits psautiers qu'ils vendaient aux enfants, ou coupaient les marges pour en faire des brevets, des amulettes, qu'ils vendaient aux femmes. On ne lui dit pas pourquoi la bibliothèque n'était point fermée. Celle du roi de France, vers le même temps, ne l'était point d'abord ; mais quand Giles Malet s'aperçut que le voisinage de la fauconnerie pouvait nuire aux livres confiés à sa garde, et que

« les oiseaux et autres bestes » en approchaient trop librement, le « eagecier » Pierre Lescot reçut dix-huit franes d'or pour faire un grillage aux croisées.

Benvenuto d'Imola, qui nous a transmis le récit de Boccace, son ancien maître, s'écrie en le terminant : *Nunc ergo, o vir studioso, frange tibi caput pro faciendis libris !* Sachons gré à cet excellent homme d'avoir aimé les livres; mais reconnaissons que, du moins pour son latin, il en avait peu profité.

L'historien du Mont-Cassin, le père Gattola, qui reproche à Boccace une erreur légère de géographie, ne paraît avoir réfuté nulle part ce que le maître racontait au disciple de sa visite à l'illustre monastère, et de ces mutilations de manuscrits, telles que s'en permettaient encore, au siècle dernier, les bénédictins d'Arras.

Hodæporicon,  
p. 113; Epist.  
ap. Marten. Ampliss.  
collect., t. III, col. 533.

Ambroise le camaldule, en 1431, lorsqu'il visita les couvents de l'Italie, ne trouva chez les basilien de Grotta-Ferrata que des sujets d'affliction pour le religieux et pour l'homme lettré : *Vidimus ruinas ingentes parietum et murum, librosque ferme putres atque conscissos.*

Iter ital., p.  
145.  
Diar. ital., p.  
211.

De semblables aveux échappent à la candeur des témoins à qui ils devaient le plus coûter. C'est au Mont-Cassin que Mabillon vit encore les débris d'un manuscrit du X<sup>e</sup> siècle qu'on employait comme reliure; et Montfaucon avait entendu l'archevêque de Rossano raconter qu'un de ses prédécesseurs, fatigué du grand nombre de curieux qui venaient voir ses diplômes grecs, les avait fait tous enterrer, *suffodi omnia*, pour se soustraire à cette importunité.

Voyage litt.,  
t. I, part. 1, p.  
28.

En 1708, les livres de la Sainte-Chapelle de Bourges n'étaient pas plus respectés. L'excommunication accordée par le saint-siège pour les protéger n'avait pas empêché qu'ils n'eussent disparu presque tous; et du lieu qui servait d'asile aux cinquante ou soixante manuscrits échappés au pillage, le receveur du chapitre avait fait un poulailler, où les livres étaient restés ouverts sur les pupitres. Si ce n'est point parmi les livres du poulailler que le bénédictin Martène admira le magnifique psautier du due Jean, il ne nous en apprend pas moins que l'ancienne version anglaise, qui s'y trouve jointe au texte latin, passait aux yeux des chanoines pour de l'allemand ou de l'hébreu.

Ceux qui prétendent que les livres n'étaient ainsi traités que par des gens incapables de s'en servir, pourraient invo-

quer le témoignage d'un autre religieux du savant ordre de Saint-Benoît. Il est vrai que ce n'est pas un témoin fort grave que l'inventeur justement décrié du genre macaronique, Théophile Folengo, espèce d'aventurier, qui s'enfuit du cloître, comme Rabelais quitta, depuis, les franciscains ses confrères, mais qui semble plus croyable que lui sur le compte des moines, puisqu'il rentra dans son couvent.

Le prétendu Merlin Coccaïe, sous un autre faux nom, celui de Limerno Pitocco (Merlin le gueux), est auteur d'un *Orlandino*, poème en octaves, imité de nos vieilles fictions, et où l'on trouve de tout, peut-être même quelque vérité. Rolandin, ou Roland bien jeune encore, mais qui promet déjà, et se fait voleur pour nourrir Berte sa mère, est conduit devant le juge par un prieur gourmand, à qui il a enlevé de force un esturgeon. Le prieur veut plaider sa cause en latin. Le juge, qui trouve que ce latin est barbare et que ce prieur est un ignorant (*un asin venerabile*), lui propose quatre questions, dont trois au moins ne paraissent pouvoir être résolues qu'avec des livres. Le prieur, qui n'a chez lui pour toute bibliothèque, comme le chanoine Évrard à son exemple, que saucissons, mortadelles, langues fourrées, muids de malvoisie, fait part de son embarras au cuisinier de la communauté. Marcolfo, ainsi nommé en mémoire du bouffon qui, dans le dialogue populaire, oppose aux proverbes de Salomon les proverbes du vilain, s'en va, sous les habits du prieur, répondre aux quatre questions. Trois de ces réponses ont leur prix; mais la meilleure est la dernière. « Qu'ai-je dans « la pensée? » avait demandé le juge. L'habile latiniste lui répond : « Vous avez dans la pensée que je suis le prieur, et « je suis le cuisinier. » Grande surprise, arrêt non moins célèbre que la cause : le cuisinier deviendra prieur, et le prieur cuisinier.

Orlandino,  
capitol. VIII,  
stanze 1369

Sans doute cet échange de rôles eût été fort souvent injuste; mais le conte imaginé ou répété par un homme qui connaissait un grand nombre de monastères, prouve aussi qu'il y avait vu dans les frères lais quelque instruction, ou du moins quelque intelligence; et c'est assez pour supposer que les moines eux-mêmes n'en manquaient pas.

- Nous venons de suivre encore ici, dans le développement d'une industrie en progrès, mais déjà puissante, la marche du mouvement qui entraîne le siècle : nous avons vu les copistes, dont les grands travaux n'étaient d'abord entrepris que pour

le clergé, se mettre plus fréquemment aux ordres des princes et des amateurs laïques ; les libraires devenir beaucoup plus nombreux sous le patronage des universités ; les bibliothèques, plus séculières qu'autrefois, s'enrichir de livres en langue vulgaire, qui pénètrent jusque dans les collections des chapitres et des couvents.

Mais les efforts, mais les espérances même de cet esprit actif et novateur étaient à la veille d'être surpassés par un art bien autrement fécond que le labeur des copistes : en 1470, l'imprimerie, née une vingtaine d'années auparavant, est établie en Sorbonne par les successeurs de ceux qui n'avaient pas craint de prêter leurs manuscrits au dehors, par deux docteurs de l'université de Paris.



# DISCOURS

SUR

## L'ÉTAT DES LETTRES.

---

### SECONDE PARTIE.

#### DES PRINCIPAUX GENRES EN PROSE ET EN VERS.

Les écrits de ce siècle sont encore, pour la plupart, des œuvres théologiques. Il semble, en effet, que malgré quelques tentatives isolées d'émancipation, la théologie continue de régner aussi puissamment que par le passé, et que la vieille soumission à ses ordres, à ses menaces, ne doive point cesser de longtemps. On peut entrevoir cependant que son empire, jusqu'alors infini dans son unité, admet déjà quelque limite, quelque partage. Comme elle était parvenue à faire croire que les lettres et toutes les sciences humaines étaient nécessairement « ecclésiastiques, » dès que l'on commence à ne plus le croire aussi fermement qu'elle, son pouvoir s'affaiblit. Quand la royauté ose combattre la papauté elle-même, faut-il s'étonner que le domaine laïque des Sept arts, protégé par les rois, étende pas à pas ses frontières aux dépens de cette sainte et vaste souveraineté?

Cl. Joly, Traité des écoles épiscop., p. 64.

C'est là, peut-être, le principal intérêt des diverses productions de ces cent années, où se retrouveront à tout moment en présence les deux mondes rivaux, l'un qui s'aperçoit bien qu'il décline, mais qui a pour lui la foi des peuples et l'héritage de plusieurs siècles d'une domination incontestée; l'autre, timide encore, qui n'ose écouter les leçons de la sagesse profane que lorsqu'une autorité presque divine les a consacrées, et qui ne poursuit ses plus belles conquêtes qu'à

travers les défiances, les calomnies, les persécutions. Voilà ce qui nous donne, pour les vues sommaires qui vont suivre, une division toute naturelle : d'un côté, l'ancien enseignement qui émane du sanctuaire, et qui voudrait encore ne parler que latin ; de l'autre côté, l'enseignement beaucoup plus nouveau, plus familiarisé avec la langue vulgaire, plus humain, plus accessible, dont les progrès ne remontent guère qu'à deux cents ans, et qui, tout contrarié qu'il est dans sa marche, courbé sous le poids des entraves de l'école, n'en est pas moins destiné à conduire les nations modernes à une puissance et à une grandeur qu'elles ne connaissaient pas.

I  
THÉOLOGIE.

La théologie, cette science longtemps unique, du moment où l'on n'y fait plus entrer tout ce que l'homme sait ou croit savoir, est susceptible des méthodes qui s'appliquent à un art profane : elle peut donc se diviser en théologie positive, ou histoire et interprétation des textes ; dogmatique, ou exposition des croyances ; morale, ou principes des règles de conduite ; mystique, ou contemplation ; liturgique, ou cérémonies du culte ; canonique, ou législation de l'Église ; parénetique, ou prédication.

Mais, en suivant cet ordre, nous devons surtout nous arrêter à la théologie dogmatique, regardée alors plus que jamais comme la scolastique par excellence ; à la liturgie, d'où la sévérité des rituels n'exclut point toujours l'esprit du siècle ; à la prédication, désormais plus résignée à s'exprimer en français, et qui appartient davantage à nos études sur la langue et sur les lettres.

La foule des théologiens qui ont écrit est si épaisse que tous ne pourront être indiqués, même dans la longue suite des notices qui vont remplir plusieurs volumes. Choisir à travers cette foule serait peut-être plus difficile que pour les temps postérieurs à l'invention de l'imprimerie ; car l'imprimerie elle-même a fait un choix, et on peut compter ceux qu'elle a distingués ; ceux qu'elle a laissés dans l'oubli sont innombrables. Tous les docteurs, par devoir, faisaient des commentaires sur le Maître des sentences, des postilles sur l'Écriture sainte, des sermons ; la plupart rédigeaient aussi des questions quodlibétiques, des traités de controverse ou de dévotion, et, lorsqu'ils étaient canonistes, des gloses sur les décrétales. Ces ouvrages sont généralement inédits, et

nous en sommes encore à un temps où la littérature inédite devra se retrouver tout entière, s'il est possible, dans nos annales. Qu'on nous pardonne donc si, dans cette multitude de professeurs dont les leçons furent écrites, de commentateurs, de controversistes, de décrétalistes, de sermonnaires, nous ne rappelons, au moins ici, que les plus dignes d'attention.

La théologie positive, ou celle qui se fonde sur l'explication littérale des livres saints, sur les Pères, sur la tradition, était la moins cultivée. On ne songeait pas encore à rechercher l'histoire de la foi.

Ce n'est pas que, dès les premières années du siècle, un des plus célèbres commentateurs de la Bible, juif devenu frère Mineur, Nicolas de Lire, par ses postilles perpétuelles ou complètes, n'eût fait circuler dans les rangs des théologiens quelques traditions hébraïques, répétées ensuite d'après lui, et qui ont soutenu longtemps sa réputation. Il a le mérite, surtout en commentant l'Ancien Testament, de s'attacher au sens littéral plus que les autres interprètes, qui, vers le même temps, comme Vital du Four, Pierre Oriol, Pierre de la Palu, sacrifient tout au sens tropologique ou figuré. « Dans l'Écriture sainte, le sens littéral est faux, » disait le fameux Jean Petit. D'autres, sans le dire, pensèrent de même, et ne virent jamais dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament un simple récit, une morale applicable à la vie humaine, des pensées ouvertes et naturelles; rien ne leur semblait plus indigne d'un texte sacré.

Il se fit, pour les commençants, quelques rares essais d'une méthode moins orgueilleuse d'interprétation. *Mammotrectus*, altération d'un mot grec employé par saint Augustin, est le titre d'un recueil de gloses, où le jeune enfant, nourri et catéchisé par sa mère, par l'Église elle-même, apprend à connaître sommairement les saints livres, les diverses formes, le sens, la prosodie et la prononciation des mots, soit de la Bible, soit des offices, non point selon l'ordre alphabétique, comme dans le vocabulaire de Guillaume le Breton, mais selon l'ordre où ils se présentent dans la lecture de chaque texte. Bien que ce recueil soit du frère Mineur Marchesino, qui paraît l'avoir écrit, vers l'année 1312, dans la ville modénaise de Reggio, les nombreux manuscrits qui nous en sont restés, et que l'imprimerie s'empessa de reproduire, attestent qu'il était d'un usage familier sur plusieurs points de la France.

THÉOL. POSITIVE.

D'Argenté,  
Collect. judi-  
cior., t. I, part.  
2, p. 131.

Serm. 2 in  
psalm. 30.

Sbaraglia.  
Suppl. ad Scrip-  
tor. Minor., p.  
510.

Mais ces explications trop élémentaires ne suffisaient pas. Le dogme, voilà le champ sans bornes où se complurent, où s'égarèrent souvent, malgré le double frein de l'inquisition et du syllogisme, des esprits subtils, des imaginations ardentes. La hardiesse des opinions théologiques pendant le XII<sup>e</sup> siècle, où déjà, comme on l'a remarqué, tout le monde voulait dire quelque chose d'extraordinaire, et bientôt les troubles, les condamnations éclatantes, les scandales qui accompagnaient cette témérité, avaient rendu le siècle suivant plus circonspect. Outre les peines réservées aux erreurs qu'il pouvait produire ou renouveler, la servitude de l'argumentation, qui ne fit que s'accroître, aurait dû le contraindre à être sage. Toutefois ce dernier joug n'était plus porté sans murmure. Nous arrivons à un temps où l'on commence à se plaindre de l'école. Ces plaintes furent plus d'une fois suivies de la révolte.

Lorsque la religion, après une longue répugnance, consentit à être démontrée comme une philosophie, et à prendre pour auxiliaire une philosophie peu religieuse, celle d'Aristote, la domination qui se forma d'une telle alliance, et qui faisait peser à la fois sur les esprits la règle humaine et la règle divine, fut loin de leur ôter toute liberté. Ces raisonnements qui n'étaient souvent que des sophismes, ces distinctions dont plusieurs n'étaient que des jeux de mots, ces disputes infinies qui encourageaient à remettre tout en question, laissaient quelque chance au sens commun, et de cet appel imprudent qu'on avait fait à la science il résultait pour la foi des embarras et des périls. A force de subtiliser sur des mystères et de remuer des articles à croire comme de simples opinions à débattre, le disciple d'une secte prenait la place de l'humble fidèle; la forêt d'Aristote, selon l'expression de Pierre de Celle, finissait par étouffer l'autel du Seigneur. En effet, dans cette union du sanctuaire et de l'école, l'école a prévalu, et la théologie de l'argumentation est devenue la scolastique.

On cessa même quelquefois d'être péripatéticien pour se faire épicurien, matérialiste, nihiliste : un théologien fut déclaré nihiliste, en 1351, dans sa dispute publique pour le doctorat.

En vain on se rétractait, on se repentait d'avoir avancé des propositions suspectes, et on allait jusqu'à jeter soi-même au feu, dans la solennité d'abjuration, les écrits con-

damnés : les idées survivaient à toutes les rétractations, à tous les bûchers, même à ceux où l'on brûlait l'auteur.

Quelques attaques sont encore dirigées contre le judaïsme, qui voit s'accroître le nombre et la célébrité de ses docteurs, et contre cette terrible hérésie du Koran. Mais la controverse est plus souvent une guerre civile.

La querelle opiniâtre et implacable entre les dominicains thomistes et les franciscains scotistes nous oblige à croire qu'il n'y avait point d'autorité capable de réprimer, chez les dépositaires de la foi, cette manie de dogmatiser. Tout fut inutile pour les réconcilier, leur propre intérêt, celui de l'Église, les avertissements du pape, les interventions les plus saintes. Les deux partis se rencontrèrent dans une seule pensée, et une pensée d'orgueil, celle de s'attribuer la victoire. Les thomistes racontent qu'un jeune frère Mineur étant arrêté dans sa lecture de Duns Scot par quelque difficulté inextricable, saint François, dont il avait imploré le secours, lui apparut, ayant à ses côtés saint Thomas : « Voilà, dit-il, « celui qu'il faut lire ; il t'apprendra ce que tu dois croire. » Dans une autre version dominicaine, la sainte Vierge se montre entre François et Thomas : « Attache-toi à celui-ci, « dit-elle en indiquant Thomas ; car sa doctrine sera éternelle. » Les franciscains, fort mécontents de ces récits, qu'ils traitent de mensonges, ne se font pas faute d'en imaginer de pareils, qui ne valent pas cette fière réponse à leurs adversaires : « Saint Thomas était un grand saint ; mais « d'autres ont aussi rendu des services dans l'armée du Seigneur ; guerriers d'élite, l'épée à la ceinture, braves et « fidèles, ils sont restés à leur poste et ont gardé le lit de Sa-  
« lomon. »

Wadding, *Annal. Minor*, t. VI, p. 130.

Entre les deux factions rivales se glisse, comme il arrive, un tiers parti : ce fut celui d'Okam, un des franciscains ennemis des papes.

Si quelque arbitre avait pu mettre les théologiens d'accord, c'était le livre des Sentences. Peut-être y serait-il parvenu, s'il avait été moins commenté. On a cru ne point se tromper en portant le nombre de ces commentaires jusqu'à deux cent quarante-quatre : c'est trop peu, et ceux qui en ont compté quatre mille sont peut-être plus voisins de la vérité. Comme des explications du texte se lisaient dans toutes les chaires théologiques, on ne saura jamais combien de ces commentaires sont restés inédits. Publiés, ils seraient venus

augmenter encore la discorde des opinions. Pierre Lombard, qui n'est point responsable des erreurs de ses interprètes, n'en a-t-il lui-même commises aucune en voulant résumer toute la théologie chrétienne? Plusieurs de ses propositions sont contestées par les meilleurs juges, qui prétendent que le guide a pu s'égarer.

D'autres recueils plus étendus, les Sommes, où l'on donnait aux objections le même développement qu'aux preuves firent craindre que, pour vouloir tout dire sur le dogme, on ne se laissât entraîner à dire des choses inutiles ou dangereuses. Une théologie qui prenait et qui méritait le nom de polémique, de contentieuse, pouvait elle-même être un danger. L'amour effréné de la dispute lui avait fait inventer ces libres questions, ces questions quodlibétiques, prétexte inépuisable de contestations sans fin. Il n'est pas jusqu'à ces brillants assauts d'arguments, de réfutations, de répliques, vrais tournois de la parole, qui ne dussent inquiéter les esprits sévères. Même au temps de la plus grande gloire de la dialectique religieuse, des scrupules s'élevèrent contre un mélange de la raison profane et de la révélation sacrée, d'où sortaient trop souvent les plus frappantes contradictions, les plus obscures ténèbres. Saint Louis, Gerson, n'aimaient point la scolastique. On en comparait déjà les conclusions stériles aux célèbres fruits de la terre sainte, qui, dès qu'on les touche, deviennent poussière et se dissipent en fumée.

Mélanges de  
S. Ilzac, p. 424.

Le bruit de ces altercations éternelles faisait encore retentir l'école, quand Rabelais prétendait avoir trouvé parmi les livres de l'abbaye de Saint-Victor les *barbouillamenta Scoti*. Un docte jésuite a dit de même : « Nos scolastiques sont de vrais barbouilleurs. » Il y avait alors cinq siècles qu'on parlait par syllogismes.

Esprit des  
lois, l. XXI, c.  
20.

Il est impossible cependant qu'il n'y eût pas un vif attrait dans ces discussions où s'agitait toute la destinée de l'homme. On a dit que les esprits subtils, dans les temps d'ignorance, étaient les beaux esprits. Les temps où régnait l'argumentation n'étaient pas des temps d'ignorance, mais d'un savoir différent du nôtre. Les partisans de cette escrime y trouvaient sans doute un autre plaisir que celui de dire et d'entendre des choses subtiles. Lorsque la Sorbonne avait encore cette épreuve publique instituée, dit-on, vers l'an 1315 et qui fut appelée de son nom la Sorbonique, le répondant avait beau, comme il le fallait, soutenir sa thèse pendant douze heures

de suite; il avait, de la première heure à la dernière, des adversaires et des auditeurs intrépides.

L'empereur allemand Charles IV, ce prince pédant, heureux de se rappeler toute sa vie les joutes de la rue du Fouarre, où il avait étudié, fonde, en 1348, l'université de Prague, pour y retrouver toutes ces belles choses, « attendu « que, selon le diplôme de fondation, aucun des actes scolastiques qui honorent l'esprit humain n'est au-dessus de « l'acte disputatif, *actus disputativus*, tout à fait propre à « féconder l'intellect de la nature rationnelle, *nec non facundativus intellectus naturæ rationalis*. » Ces abus et ce jargon de la dispute latine, qui s'acclimatèrent peu de temps après dans l'université de Vienne, convenaient mieux à leur pays qu'au nôtre; c'était déjà presque la scolastique allemande.

Si l'on voulait enfin savoir à quelles sortes de questions s'appliquaient ces procédés, voici du moins les principales causes jugées, vers ce temps-là, par le tribunal permanent qui siégeait en Sorbonne.

Les arrêts de la Faculté de théologie sur ce qu'elle nommait les erreurs nouvelles n'ont pas tous une égale importance : les juges, très-occupés des choses du dehors, où ils sont quelquefois acteurs, paraissent dédaigner plusieurs écarts de dogme ou de discipline qui ont, depuis, soulevé de violents orages.

La première affaire grave où ils interviennent est celle que préparaient depuis longtemps les dominicains pour la réhabilitation complète de frère Thomas d'Aquin, condamné indirectement par plusieurs de ces articles de l'an 1277 qui ne cessaient de fournir des armes à un combat toujours prêt à recommencer. Fiers d'avoir obtenu, en 1323, la canonisation de leur confrère, ils veulent effacer les derniers restes de cette tache imprimée à sa mémoire, en faisant donner l'ordre à Étienne de Borest, évêque de Paris, d'infirmier l'ancienne sentence. Les docteurs décident, et l'évêque après eux, qu'il est permis d'en attaquer désormais les articles comme de libres opinions. Les franciscains ont toujours cru, de leur côté, que l'on pouvait ne tenir aucun compte de la nouvelle sentence épiscopale, et plusieurs d'entre eux l'ont même regardée comme un faux acte, imaginé par les dominicains.

En 1327, le saint siège fulmine un long décret contre Marsile de Padoue, Jean de Jandun, et les autres adversaires du pouvoir absolu de Rome : la Faculté de théologie finit en-

Kollar, Analect. vindobon., p. 254.

D'Argentre, Collectio judicior., t. 1, part. 1, p. 303-400; part. 2, p. 1-157.

core par condamner à son tour des hardiesses prématurées, ainsi qu'une rédaction française des doctrines de Marsile; mais cette condamnation ne fut point spontanée, et elle se fit attendre longtemps.

En 1331, Pierre de la Palu et d'autres maîtres de Paris sont désapprouvés d'avoir osé dire que le secret de la confession devait être gardé pour les péchés seuls, et non pour les confidences qu'il serait de l'intérêt public de révéler.

C'est la même année que s'aigrit la querelle sur le privilège accordé aux âmes des justes, aussitôt après la mort, de voir Dieu face à face; privilège appelé aussi la vision intuitive et faciale, ou plus simplement la vision béatifique. Les docteurs, après avoir voté avec Philippe de Valois contre le pape, lorsqu'ils écrivent au roi, parlent respectueusement de Jean XXII, tout en le condamnant; et, dans leur lettre au pape, ils s'imposent la tâche difficile de lui persuader que leur sentence n'a rien qui puisse l'atteindre, *quod in aliquo vestram posset tangere Sanctitatem*. Les deux lettres qui, selon le protocole du temps, donnent au roi le titre de *guardiator Studii parisiensis*, sont écrites avec une circonspection qui n'exclut point la fermeté. A compter de l'an 1329, de nombreux docteurs, Pierre Roger, qui fut depuis Clément VI; Jacques Fournier (Benoît XII); Pierre de la Palu, Nicolas de Lire, Pierre de Chappes, Robert de Bardi, Arnaud de Clermont, Gilles du Perche, prirent part au conflit. On jugea librement l'illustre théologien. Le monde apprit de nouveau que le pape pouvait se tromper.

En 1339, première sentence contre le chef des nominaux, Guillaume Okam, et, sous son nom, contre Jean Buridan, qui avait été recteur, et dont l'enseignement et les écrits avaient reproduit l'ancienne doctrine de Roseclin. Il n'était guère possible que le besoin d'argumenter sans cesse n'allumât point de telles guerres entre les maîtres. Celle-ci devint plus ardente encore au siècle suivant.

En 1347, condamnation de Jean de Mericour, religieux cistercien, pour quelques articles de ses leçons sur Pierre Lombard, « erronés ou mal sonnants. » Par exemple : *Si aliquis habens usum liberi arbitrii, incidens in tentationem tantam cui non possit resistere, moveatur ad illecebram eum aliena uxore, non committit adulterium. — Aliqua est possibilis passio cui voluntas, etiam habita gratia quacumque, non potest resistere. Un autre texte ajoute : sine miraculo. —*

Enfin, *Peccatum post longam consuetudinem est minus*. Ces commentaires, interdits fort sagement à tous les bacheliers en théologie, font partie des manuscrits de l'ancienne Sorbonne elle-même; mais, par une précaution que nous avons déjà signalée, ils ne portent qu'un titre vague : *Doctor super Sententias*.

En 1349, les théologiens de Paris proscrirent les flagellants. Le docte éditeur de tous ces jugements, après avoir suppléé à celui-ci, qu'il n'avait point retrouvé, par les arrêts sévères de l'histoire contre cette secte redoutable, se croit obligé de faire des réserves en faveur de la flagellation religieuse, que l'on commençait à moins approuver; ce qui ne veut pas dire qu'il approuvât lui-même ces insensés, qui, sur la foi d'une lettre de saint Pierre qu'ils disaient tombée du ciel, adoptant une odieuse interprétation de l'eau changée en vin aux noces de Cana, prétendaient qu'il était temps, à la veille de la fin du monde, que le baptême d'eau fit place au baptême de sang. Les chroniqueurs et une bulle pontificale attestent que la condamnation fut prononcée en assemblée générale des docteurs de Paris; mais il y a trois siècles au moins que le procès-verbal de la sentence avait déjà disparu des archives de la Faculté.

Frère Gui, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, se rétracte ainsi, le 16 mai 1354 : « Cette année, dans mes le-  
« çons et mes argumentations, j'ai commis de merveilleuses  
« erreurs, en substituant à la parole de vérité un langage  
« profane et vain, qui était pour mes auditeurs une provo-  
« cation à l'impiété, à la perversion, et pour la très-sacrée  
« Faculté, comme pour mon ordre, une occasion de scan-  
« dale. Aussi, selon la pieuse et sainte injonction du seigneur  
« chancelier et des autres révérends maîtres, auxquels je me  
« suis soumis et je me sou mets, je veux révoquer ce que j'ai  
« dit de blâmable dans mes discours et dans mes écrits, sans  
« que mes intentions aient été coupables. » Suivent neuf propositions sur la charité, le mérite et le démérite, le libre arbitre, la grâce, toutes fort peu claires, et qu'il semble caractériser bien durement lorsqu'il les proclame suspectes, mensongères, blasphématoires.

Un certain docteur Louis, qui paraît avoir été scotiste, se rétracte aussi, en 1362, devant les maîtres en théologie. Nous croirions volontiers qu'il avait quelque reproche à se faire, ne fût-ce que pour n'avoir pas craint de dire, dans le neu-

vième de ses corollaires, en style inintelligible : *Non stat intellectum perfectum cognoscere vera contingentia, et illorum ad extra non esse productivam voluntatem*. Il s'était permis une autre proposition, qui perd à être ainsi traduite en français : « Il y a quelque chose qui est Dieu selon son être réel, « et qui ne l'est pas selon son être formel. »

L'année d'après, le franciscain Denis Soulechat, convaincu d'avoir propagé l'erreur des fraticelles sur l'interdiction de toute propriété, refuse de tenir la promesse qu'il avait d'abord faite d'une rétractation publique, en appelle au pape Urbain V, et porte lui-même son appel à la cour d'Avignon. Là, tout en prenant les cardinaux à témoin de son humble soumission, il leur parut plus téméraire qu'il ne l'avait jamais été. Renvoyé par eux à ses juges naturels, les docteurs de Paris, il abjure enfin ses anciennes conclusions, et s'engage cette fois à n'en faire profession ni secrète ni publique. Mais on était alors en 1369 : soutenu sans doute par son ordre, il avait combattu pendant six ans.

Un docteur à qui le roi Charles V prêtait des livres, Jean de la Chaleur, qui devint, en 1371, chancelier de l'Église de Paris, avait, huit années auparavant, rétracté publiquement diverses propositions, telles que celle-ci : « Le souverain « législateur, Dieu lui-même est digne de perfections infinies, qu'il n'a jamais eues, qu'il n'a pas, et qu'il ne peut « avoir. » Il l'expliquait en ces termes : « J'ai voulu dire hypothétiquement que si l'on pouvait imaginer d'infinies « perfections que Dieu n'eût pas, il serait encore digne de « ces perfections. » Pour se justifier d'avoir dit de l'Ascension : *Dignificavit se in carne ad suam assumptionem hypostaticam*, il alléguait que le premier mot ne signifiait que *manifestavit*. Mais pourquoi fabriquer des mots qui n'étaient pas latins, et qui étaient des hérésies ? Ce même docteur est aussi fort obstiné : il avait répété plusieurs fois une proposition fautive, qui était, selon lui, « disputable. » Il veut bien en rétracter une autre, mais en ajoutant qu'il y a des gens qui la trouveraient « possible. »

Chancelier de Notre-Dame, il eut à juger une affaire qui vint, en 1376, agiter les théologiens. Le pape lui fait dénoncer par un notaire public la traduction d'un livre condamné, celui de Marsile de Padoue contre l'Église en faveur de Louis de Bavière. Aussitôt commence une enquête sur l'auteur de cette traduction, bien plus dangereuse que le latin, et dont

un théologien de Paris est accusé. Tous les docteurs jurent les uns après les autres qu'ils en sont innocents, qu'ils n'ont point vu le livre, qu'ils ne savent pas et n'ont jamais su quel en est l'auteur, qu'ils n'ont de soupçon à cet égard contre personne. Nicole Oresme, Jean Golein, les deux laborieux traducteurs, quand on leur parle de Marsile de Padoue, jurent qu'ils n'ont point traduit Jean de Jandun. Maître Richard Barba, encore plus habile, fait entendre que l'auteur du latin, alors en Allemagne, pourrait bien l'avoir traduit lui-même. D'autres vont trop loin et affirment, ce qui était faux, que Marsile et Jean n'avaient jamais été gradués de Paris. Le procès-verbal de l'interrogatoire, où comparaissent au moins trente personnages du haut clergé, sans qu'on découvre rien, est rédigé par le notaire apostolique et impérial, Gui Quatre-mains. Cet ouvrage tant redouté, le *Defensor pacis*, dont le traducteur est encore anonyme aujourd'hui, avait paru dès l'an 1324; mais le bruit que venait de faire la traduction, attribuée à l'école théologique de Paris, et, depuis l'imprimerie, les nombreuses éditions du texte, prouvent assez que la paix entre les deux pouvoirs n'est point facile.

En 1384, il s'agit enfin de juger l'ancienne querelle de l'immaculée conception, entre les franciscains, qui prétendent, d'après l'opinion de quelques églises d'Orient, que la sainte Vierge avait été exempte, à sa naissance, de la tache du péché, et les dominicains, qui n'admettent point qu'elle eût été conçue autrement que tous les autres enfants d'Adam. Un privilège qui ne reposait sur aucun texte avait déjà paru douteux à de grands théologiens, tels que saint Bernard; mais il fut alors pour la première fois l'objet d'une délibération en assemblée générale convoquée par le recteur, où le corps académique eut la malheureuse occasion de se venger de ses plus violents adversaires, les dominicains. Il est vrai que le parti franciscain suppose deux condamnations plus anciennes, en 1304 et en 1333; mais les preuves manquent, et il faut même, pour trouver une censure en forme, descendre jusqu'à l'année 1387, où, dans la personne de Jean de Monzon, la résistance au nouveau dogme fut expressément condamnée. Jean Thomas et Jean Adam, qui avaient entrepris en commun l'apologie de leur confrère dans un ouvrage aujourd'hui perdu, et avaient osé l'écrire en langue vulgaire, crurent devoir se rétracter; mais il y eut, au nom de tout l'ordre, appel au pape: Pierre d'Ailli vint à Avignon défendre

l'arrêt en consistoire ; il le défendit, de plus, par un long traité. Monzon, au moment de voir l'appel rejeté par Clément VII, se fit urbaniste et s'enfuit en Aragon plutôt que de céder. On ne s'en tint point là ; cent ans après, les dominicains résistaient encore. Ils passaient pour avoir toujours résisté.

Les religieuses de leur ordre ne furent pas moins opiniâtres à repousser la doctrine franciscaine. La Vierge elle-même, suivant sainte Catherine de Sienne, était venue lui dire de n'y pas croire.

En 1390, les méthodes d'enseignement de Raymond Lull sont interdites par la Faculté de théologie, qui ne veut pas, comme nous l'apprenons de Gerson, que les écoles se laissent entraîner à ces innovations chimériques, *ad novam hanc phantasiandi curiositatem*. Les Lullistes prétendent avoir pour eux trois actes, tous les trois réputés fort suspects : une approbation donnée en 1309 par l'official de Paris, non pas au grand Art, mais au petit Art de Lull ; une lettre, encore moins vraisemblable, où l'on suppose que, l'année suivante, Philippe le Bel déclare l'auteur « bon, juste et catholique ; » une approbation plus complète de ses ouvrages, en 1311, par le chancelier de l'église de Paris. Tout ce qui regarde le célèbre apôtre de Majorque, sans excepter la bulle du pape Grégoire IX contre lui, est enveloppé de fables et d'incertitudes ; mais la sentence des docteurs, dont l'original n'a pu être retrouvé, n'est point douteuse, puisque Gerson dit en parlant de ceux qui la portèrent, *magistri nostri, et ego*.

Nous voyons ensuite, vers l'an 1395, une nouvelle explosion des guerres théologiques pour et contre la suprématie absolue de la papauté. Déjà s'étaient mêlés à ces grands conflits Bertrand d'Aigremont, Raymond Bernardi, Bertrand Lagier, Jean de Varennes. Les principaux orateurs des deux pouvoirs ont reparu si souvent dans nos observations sur le schisme, qu'il est inutile de répéter ici leurs noms et leurs plaidoyers. Quand nous joindrions aux nombreux écrits que nous avons indiqués en parlant de cette longue discorde, ceux que produisirent aussi, pour ou contre les papes en querelle, Pierre Flandrin, Gérard Groot, Jean Rolland, Pierre de Cros, Pierre Amelii, Pierre de Thuri, nous serions encore loin d'avoir épuisé la liste des combattants.

Au milieu de ces perplexités, le 19 septembre 1398, les doc-

teurs de Paris condamnent les arts magiques, admis par l'Écriture sainte, mais non pas avec les invocations des démons, avec les envoûtements, avec d'autres maléfices. La « Démonomanie » de Bodin, de ce libre penseur qui veut obstinément croire aux sorciers, s'appuie à tort sur un acte destiné à combattre les excès de la crédulité. C'est à plus juste titre qu'un savant prêtre a fondé en partie sur ce même acte les principes qu'il développe dans son traité contre les superstitions.

Rien de plus sage qu'un grand nombre de ces arrêts. La cour pontificale n'en surveillait pas moins cette espèce de concile perpétuel, dont elle ne voulait pas laisser l'autorité s'accroître. La Sorbonne, qui jugeait, fut aussi jugée.

Le pape, en 1321, lance un décret contre Jean de Poli, qui, dans ses prédications et ses leçons, avait soutenu, entre autres doctrines faites pour déplaire, que les fidèles, déjà confessés à des moines, n'en étaient pas moins tenus de se confesser à leur propre curé, nul ne pouvant, sous aucun prétexte, les distraire du tribunal de leur prêtre ou de ses délégués. Cet épisode de la guerre entreprise par la France contre les privilèges excessifs des nouveaux ordres, fait peu d'honneur à la constance de nos docteurs; car Jean de Poli se rétracta, et Gerson lui-même se fit, plus tard, le défenseur de la bulle de Jean XXII, peut-être parce que son antagoniste Petit s'était déclaré pour l'opinion contraire, en disant que le pape était hérétique lorsqu'il avait fait sa bulle. Gerson a pu se repentir; car il blâme Alexandre V, qui avait renouvelé l'ancien décret. Dans une question où il s'agissait pour le pays de la considération et des droits du sacerdoce, l'école gallicane n'aurait point dû varier.

Clément VI, en 1348, condamne encore un théologien de Paris, maître Nicolas d'Autrecour, qui, dans ses lettres à frère Bernard ou dans ses leçons, avait dit, entre autres choses jugées blâmables, qu'il n'est pas évident que le feu approché de l'étope, s'il ne rencontre point d'obstacle, doive la brûler. Mais il ne fut point difficile de trouver, dans les plis et les replis de toutes ces énigmes, des propositions moins innocentes, et on se déliait d'un docteur qui correspondait avec les franciscains, alors persécutés.

Nous bornerons là l'esquisse fort restreinte des conflits dogmatiques d'un siècle qui apprend de ses maîtres à disputer sur tout. La réunion de l'église grecque, la procession du Saint-Esprit, la grâce et la prédestination, la propriété, l'usure, leur

Thiers, t. I,  
p. 19-26, etc.

ont fourni de nombreuses discussions, presque toujours sans fruit pour les problèmes qu'ils voulaient résoudre et pour leur propre renommée. Des controverses où l'on multipliait par prudence les obscurités, les équivoques, les subterfuges, où dominaient les mots et les phrases d'une latinité barbare, étaient un fort mauvais apprentissage de l'art d'écrire, qui ne peut se passer de liberté, de clarté, de correction; et l'immense foule des disputeurs, des compilateurs de Sommes, de questions, de commentaires, de gloses, ont expié leur dédain pour le style, en méritant, comme écrivains, le plus complet oubli.

Un examen sans fin ni trêve des mystères de la foi, un amas confus de ces questions sur la croyance, qu'ils appelaient « disputables, possibles, » ou même « impossibles, » n'étaient pas non plus ce qu'il fallait pour donner à leur vie privée l'ordre et le calme; à leur vie publique, la constance et la dignité.

Quant au fond même des doctrines, environnés qu'ils étaient d'idées fausses, s'ils ont peu redressé, ils ont beaucoup détruit; et cette destruction était un progrès. Il est donc permis de dire que de tout ce bruit il est résulté quelque chose, non pas certes des solutions incontestées, mais du moins un exercice continu de l'intelligence, qui s'est fortifiée et aguerrie par la lutte. Le temps n'a pas été tout à fait perdu.

THÉOL. MORALE.

Fleury, Hist.  
ecclés., Disc.  
viii, n. 14.

Dans ce chaos de décisions contradictoires et de questions nécessairement indécises, on réservait peu de place à la partie morale de l'enseignement théologique. Il n'y a qu'une voix pour déplorer l'affaiblissement de la morale elle-même; et de sages esprits l'attribuent pour une grande part à la connivence des ordres privilégiés qui, trouvant dans les aumônes des fidèles une ressource inépuisable, ont recours, pour la conserver, aux distinctions sophistiques des cas de conscience, excuses commodes pour toutes les fautes, et se laissent entraîner à une telle facilité d'absolutions, « qu'on peut « pécher tous les jours en se confessant tous les jours. » Mais la décadence des mœurs s'explique aussi par la prépondérance accordée à cette dispute infinie, qui, tout enivrée de ses chimères, ne songe plus à enseigner les devoirs de la vie réelle, ou, si elle s'en souvient, les met en question comme tout le reste.

En effet, on ne voulait connaître d'Aristote que ses syllogismes; les papes même, devenus les protecteurs du philosophe

après l'avoir proserit, ne recommandaient en lui que le logicien, et non le moraliste. Un docteur de Paris, dont le principal tort fut peut-être d'avoir exposé avec trop peu de réserve des idées qui n'étaient pas de son temps, avait dit dans une de ses leçons : « Il en est qui étudient la logique jusqu'au « déclin de l'âge, et, pour Aristote et ses commentateurs, né-  
« gligent toute pensée morale, tout souci du bien commun ;  
« en sorte que s'il s'élève un ami de la vérité, dont la voix,  
« comme une trompette retentissante, vienne tout à coup les  
« avertir, ils s'en irritent, et, s'armant comme pour un com-  
« bat à mort, se précipitent sur l'imprudent qui les éveille. »  
Courageuses paroles de Nicolas d'Autrecour, qu'un ordre de Clément VI fit condamner en 1348, parce qu'elles avaient été prononcées trop tôt.

Quelques autres cependant, comme Gérard Odon, surnommé le docteur Moral, consultèrent, dans les versions latines, la Morale et la Politique du maître; mais le respect des grands noms et la crainte de paraître innover leur firent admettre des préjugés qu'ils auraient dû combattre. Ainsi Gilles de Rome, après saint Augustin et saint Thomas, donne à l'esclavage la consécration de la foi, sous prétexte que l'homme, depuis le péché originel, ne peut revendiquer la liberté. Les guerres de religion sont approuvées au nom du sentiment qui avait fait repousser l'invasion de l'islamisme, et il faut attendre jusqu'à la publication hardie du « Songe du vergier, » pour voir un écrivain proclamer hautement qu'on n'a pas le droit de convertir par force les infidèles : « Nul  
« mesereant ne doit estre contrainct par guerre, ne aultre-  
« ment, pour venir à la foi catholique; et semble que contre  
« les mescreans qui nous guerroient, seulement nous dens-  
« sions faire guerre, et non contre les aultres qui veulent  
« estre en paix. »

Liv. 1, c. 54.

Au nombre des théologiens moralistes on peut compter François de Mayronis, que les leçons de Duns Scot et les titres qu'il mérita lui-même de docteur Illuminé, de maître de l'abstraction, n'empêchèrent pas de se livrer à des études sur les mœurs; Vital du Four, qui fit un Miroir moral des livres saints; Pierre Bercheure, qui réduisit aussi en forme de dictionnaire toute la morale de l'Ancien et du Nouveau Testament; Thomas d'Hibernie ou Palmerston, docteur de Sorbonne et curé de Paris, rédacteur d'un autre de ces Promptuaires; l'auteur anonyme de l'*Apothecarius moralis*;

Robert Gervais, évêque de Senes, qui dédia au jeune Charles VI le Miroir moral des rois; quelques faiseurs de compilations sur les Vertus et les vices, ou de ces recueils d'allégories qu'on appelait Moralités; quelques sermonnaires qui se mirent, tout en prêchant le dogme, à tracer des règles de conduite, et voulurent étudier les caractères pour les mieux diriger. Mais la plupart ne sont que des collecteurs de sentences.

LIII<sup>OL</sup>. MYSTIQUE.

La théologie contemplative, ou ascétique, ou mystique, peu d'accord avec ce siècle qui, du moins en France, fut un siècle d'action plutôt que de recueillement, nous y paraît se distinguer aussi peu que la théologie morale. Toutes les religions ont eu leurs extases; toutes les théologies, leurs interprétations fantastiques, leur sens figuré. On ne pouvait se détacher tout à coup des habitudes de mysticité profondément enracinées dans les âmes pendant les deux siècles précédents, où les vives inspirations de saint Bernard et de l'école de Saint-Victor avaient retardé le règne de l'aridité scolastique. Mais ce n'est point chez nous que les grands mystiques de ces âges plus dévots et plus calmes ont eu des successeurs: Eckart, Tauler, Suso, Ruysbroeck, Gérard Groot, appartiennent aux races allemandes. Nous ne réclamerons point pour nous les visions de Brigitte de Suède, de Catherine de Sienne, dirigées quelquefois contre la France elle-même. On n'est point sûr que la béate Elisabeth Stäglin soit l'auteur d'une Vie du bienheureux Suso, toute pleine d'ardentes rêveries, ni la prieure Catherine Gesweiler, l'historiographe des plus anciennes sœurs de son couvent. Le thaumaturge Pierre de Luxembourg, mort à dix-huit ans, n'a peut-être rien écrit.

Il ne nous resterait donc que les commentaires de Jean de Straelen et de quelques autres sur l'Apocalypse; le traité de Pierre Pincher, de Caen, religieux de la communauté de Sainte-Croix, qui, sous le titre de *Vestis nuptialis*, fit une explication symbolique des habits de sa confrérie; les contemplations de Raymond Jordanis, abbé de Celle, surnommé l'Idiot; les révélations d'un vieux chevalier, Robert l'Ermite, fort oubliées aujourd'hui, mais qui paraissent avoir mieux valu que les tristes oracles du prophète de Saint-Flour, Jean de la Roquetaillade, méprisables échos des partis politiques.

Ici se retrouve la question épineuse de l'Imitation de Jésus-Christ. Si nos continuateurs, lorsqu'ils seront arrivés à la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, doivent parler de cet

ouvrage à propos de Gerson, un de ceux dont le nom a été fréquemment prononcé dans une cause déjà ancienne et toujours confuse, nous leur laissons de courtes remarques, fruit d'une longue étude.

L'ouvrage nous semble, comme à Suarez, de diverses mains et de divers temps. L'humble langage du premier livre ne saurait être l'œuvre de cet esprit plus familiarisé avec l'antiquité profane, plus vif, plus animé, qui se plaît aux grandes images, aux amples développements du troisième livre; et ni l'un ni l'autre n'a le moindre rapport avec la théologie savante et subtile dont le quatrième livre est rempli. Le premier, et peut-être le second, pourraient venir des chartreux du XII<sup>e</sup> siècle; le troisième, de quelque moine lettré du siècle suivant. Il n'y aurait point d'in vraisemblance à faire descendre le dernier livre jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle: ce n'est qu'alors que, dans les manuscrits, il vient se joindre aux trois premiers. Quant à Gerson, qui ne justifie la préférence qu'on lui a donnée quelquefois ni par son caractère ni par son style, et au copiste Thomas de Kempen, dont les œuvres ne sont guère composées que des écrits des autres, et qui, lorsqu'il cesse de copier, est souvent un auteur fort ridicule, nous engageons leurs partisans à ne pas oublier qu'il y a en France un manuscrit du premier livre, antérieur à Gerson et à Thomas de plus d'un siècle.

Au lieu de ce mysticisme naïf et pénétrant, qui devait être rare alors, même au fond des cloîtres, on n'aimait et on ne recherchait, dans un genre que les Pères eux-mêmes avaient porté jusqu'à l'abus, que les explications allégoriques de la Chasse, des Échecs, de la Grammaire, de la Paume, de l'Art militaire d'après Végèce, et les Métamorphoses d'Ovide moralisées.

Cette partie de la théologie qu'on peut appeler liturgique, celle qui règle l'appareil des cérémonies religieuses, vient ajouter quelques fêtes nouvelles au grand nombre de fêtes déjà chômées.

Un pape Boniface, qu'on ne désigne pas autrement, passe pour avoir institué la messe du « Nom de Jésus, » qui vaut trois mille ans d'indulgences; mais le missel romain dit que c'est Boniface VI. Tous ces calculs de jours, d'années, de siècles d'indulgences, dont nous allons voir les exemples se multiplier, paraissaient suspects à Gerson. C'est en parlant des indulgences de vingt mille ans qu'il a

Prét. de l'éd.  
de 1856, Paris,  
in-fol., p. iij,

THEOL. LITURGIQ.

XIV<sup>e</sup> SIECLE.

OEuvres, t.  
II, col. 408.  
Wadding,  
Annal. Min., t.  
VI, p. 39.

dit : *Non oportet quod indulgentiæ tantum valeant quantum sonant.*

En 1304, les stigmates de François d'Assise, déclaré saint depuis soixante-seize ans, sont consacrés, sous le pape Benoît XI, par une solennité à rite double, qui fut d'abord passée sous silence dans le martyrologe romain, puis fixée au 17 septembre, reportée ensuite au 28 août, et par un office, dont Gérard Odon, général des franciscains en 1329, rédigea les paroles.

Fluets, Tr.  
des superstit.,  
t. II, p. 366.

Le pape Clément V, vers l'an 1310, fait, dit-on, trois parcelles du saint Nombril, que l'on croyait avoir été conquis sur l'empire grec par Charlemagne : Rome en garde une pour Saint-Jean de Latran ; une autre est rendue à Constantinople, et la troisième, donnée à Notre-Dame de Châlons. On pense qu'il y eut une messe en l'honneur de ce Nombril.

Ib., p. 362.

Jean XXII est regardé, sans preuve, comme l'auteur d'une messe « des Cinq plaies, » avec garantie de deux cents ans d'indulgences pour ceux qui la disent et pour ceux qui l'entendent : promesse fort peu conforme, suivant un docte critique, « à l'ancien style de l'Église, » et qui lui paraît se ressentir « du commerce des quêteurs et des porteurs de rogatons, si souvent et si fortement condamnés par les conciles. »

Au même pape sont attribuées les indulgences, blâmées par Innocent XI, en faveur de ceux qui baisent la mesure du pied de la sainte Vierge, *mensuram plantæ pedis B. V. M. osculantibus* ; et d'autres en faveur de ceux qui disent, à l'heure du couvre-feu, l'*Ave Maria* trois fois, ou qui achètent dix mille jours d'indulgences en invoquant la prétendue Véronique, ou qui, en récitant les deux oraisons trouvées dans le saint sépulchre de Jérusalem, gagnent pour leurs péchés mortels trois mille jours d'indulgences, et vingt mille pour leurs péchés véniels.

Les indulgences de vingt mille jours, accordées à une oraison que l'on dirait après l'Élévation, devaient paraître mal datées, parce qu'il est dit dans le titre que le pape Innocent VI les a instituées à la prière de Philippe de Valois, mort deux ans avant ce pontificat ; mais la bulle a pu se faire attendre deux ans.

Archiv. de  
Joursanvault,  
t. II, p. 117, n.  
2787.

On a conservé, de l'an 1340, l'acte qui constate la vente d'un saint, faite par un prieur du diocèse de Blois, et ratifiée par l'abbé de Gastines, près de Tours. Les pardons et les pèlerinages donnaient une grande valeur à ces reliques.

Le souvenir de la peste du milieu du siècle a fait regarder Clément VI ou Clément VII comme instituteur d'une messe *pro vitanda mortalitate*, dont le préambule assure deux cent soixante jours d'indulgences à ceux qui, pendant les cinq jours consécutifs de la célébration de cette messe, l'entendront tout entière à genoux, un cierge à la main.

Jamais cet abus, si dangereux depuis, n'aurait été porté plus loin que vers ce temps-là, si l'on s'en tenait à un récit du cardinal Boniface degli Amanati, qui écrivait en 1388 son commentaire sur les Clémentines. Les frères Mineurs prétendaient, selon lui, qu'il suffisait d'entrer dans leur église de Notre-Dame des Anges, ou de la Portioncule, près d'Assise, pour délivrer une âme du purgatoire. « Moi-même, « ajoute-t-il, comme je passais par là, il y a une vingtaine « d'années, je me souvins d'une belle et honnête maîtresse « (*memor fui de quadam pulchra et honesta amasia*) que « j'avais eue lorsque j'étudiais à l'université de Padoue, et, « pour délivrer son âme, j'entrai dans cette église. »

En 1370, s'établit à Bruxelles, surtout dans l'église de Sainte-Gudule, l'adoration du « très saint sacrement de miracle, » ou des hosties volées par deux juifs, Jean de Louvain et Jonathas. Ces hosties, d'où l'on disait qu'il était sorti du sang et qui furent déclarées miraculeuses, comme celle de l'an 1290 à Paris, étaient portées solennellement à la procession du jour de la Fête-Dieu, et l'on en célébrait tous les cinquante ans l'année jubilaire.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXI,  
p. 774-776.

Une des plus importantes des nouvelles fêtes est celle de la Présentation de la sainte Vierge, dont l'établissement est dû à Philippe de Maizières, chancelier du royaume de Chypre, conseiller et banneret de l'hôtel du roi de France, qui, ayant trouvé dans la liturgie orientale une cérémonie pour rappeler que la Vierge, à l'âge de trois ans, avait été présentée au temple, en apporta l'office au pape Grégoire XI, par l'ordre duquel il fut chanté solennellement devant la cour d'Avignon, le 21 novembre 1372, accompagné d'un sermon en latin et d'un autre en français. Charles V consentit à l'admettre dans sa chapelle royale, et, trois ans après, à le recommander aux autres chapelles du diocèse. En 1385, le même Philippe revint faire célébrer par les frères Mineurs d'Avignon l'office dont il était l'auteur, avec des jeux de scène qui transportaient les spectateurs au temple de Jérusalem. C'est aussi d'Orient que viennent le dogme et la fête

de la Conception immaculée, qui rencontrèrent, on le sait, beaucoup plus d'opposition.

Une autre fête, celle de la Visitation de la sainte Vierge, empruntée aux Grecs par Urbain VI en 1385, est confirmée, au bout de quatre ans, par Boniface IX. En 1304, pour rappeler la défaite des Flamands, avait été instituée, au 18 août, une fête de Notre-Dame de la Victoire.

Nous n'avons point compris dans cette série chronologique la solennité plus ancienne appelée fête des Fous, que Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, parut consacrer de nouveau, en 1308, par le legs qu'il fit pour cet objet de ses ornements épiscopaux à son église cathédrale; que, vers la fin du siècle, à Auxerre, on déclarait aussi chère à Dieu que la fête de la Conception, et qui ne fut enfin abolie qu'en 1445, sur les plaintes de la Faculté de théologie de Paris, à l'occasion de scènes peu charitables où les chanoines de Troyes, mécontents de ceux d'entre eux qui s'étaient opposés à la fête, les avaient joués sous la figure des personnages nommés Hypocrisie, Feintise et Faux-semblant.

On ajouta beaucoup plus rarement que jadis de nouveaux saints au calendrier : le 6 ou le 7 juin 1302, Mériadec, anachorète dans une solitude près de Pontivi, où on était allé le chercher, à une date incertaine, pour le faire évêque de Vannes; le 19 août 1317, Louis, évêque de Toulouse, frère Mineur, petit-neveu de saint Louis; le 18 juillet 1323, Thomas d'Aquin; le 19 mai 1347, Yves Helori, le patron des avocats, mort quarante-quatre ans auparavant, le même jour de l'année 1303; le 27 septembre 1369, Elzéar de Sabran, et sa femme Delphine, morte longtemps après lui.

Roch, de Montpellier, mort en 1327, ou en 1348, ou en 1372, est « plus connu par la dévotion du peuple que par « l'histoire de sa vie. »

La glorification de quelques autres fut très-tardive : celle de Pierre de Luxembourg, ce jeune cardinal qui passait pour avoir ressuscité des morts, n'arriva que le 5 juillet 1527; celle du béat Marcolin, dominicain de Forlì, que le 9 mai 1750. Pour honorer d'un culte régulier un autre religieux du même ordre, le mystique Henri Amand Suso, l'auteur de l'Horloge de la sagesse, traduit en français sous Charles V, il a fallu attendre jusqu'au 16 avril 1831.

Ces honneurs suprêmes, décernés quelquefois avec trop d'empressement par les moines à leurs confrères, n'ont pas

Gerson, t. III, col. 309.  
Thes. anecd., t. I, col. 1804.

Fleury, Hist. eccl., t. 93, c. 33.

toujours été confirmés par le saint siège. Le patriarche latin Pierre Thomé ou de Thomas, que les carmes perdirent en 1366, et qu'ils honorent le 29 janvier, n'est pas encore au rang des saints.

D'anciennes commémorations disparurent. A Lyon et à Vienne, le 2 juin, en souvenir de sainte Blandine et des quarante-huit martyrs, se célébrait, sous le nom de fête des Miracles, une grande procession annuelle, accompagnée de promenades sur le Rhône, et qui avait été plus d'une fois le prétexte de réjouissances licencieuses. En 1395, la fête des Miracles fut supprimée.

Il y eut, comme toujours, quelques translations. On fit, en 1311, celle du corps de divers évêques de Clermont dans l'église de l'abbaye de Saint-Allyre. Un rimeur de Paris, Geoffroi de Nets, a raconté en français, d'après un texte latin, comment, le 9 juillet 1318, « le cors mons. saint Magloire « fu translaté de la chasse de fust en la chasse d'argent. » Le 20 avril 1376, translation du corps de saint Cloud, etc.

Dans ces diverses cérémonies, les vers latins ou français, hymnes, proses, séquences, Vies des saints et autres légendes, destinés à être chantés par les fidèles ou simplement récités en chaire, abondaient comme autrefois. Il reste, en rimes françaises, un grand nombre d'Épîtres, d'Évangiles, d'Actes, qui servaient à cet usage. Le titre des Actes des apôtres, *Lectio Actuum apostolorum*, était ainsi traduit dans la cathédrale de Chartres :

Li apostre ceste leçon  
Firent en grant devotion.

Mais tous ces efforts du clergé relevaient fort peu le mérite, déjà bien déchu depuis un siècle, de l'ancienne poésie liturgique.

Les nouvelles fêtes de la Présentation, de la Visitation, inspirèrent assez mal les poètes qui en firent les hymnes. Les nouveaux saints ne furent pas chantés non plus avec un grand succès. La fête de saint Louis, instituée en 1297, aurait pu faire espérer quelque belle composition religieuse : on n'eut que le faible office rédigé par l'inquisiteur dominicain Arnould du Pré, et qui a été depuis longtemps effacé des bréviaires. Le général des frères Mineurs en 1329, Gérard Odon, le même qui annonçait la fin prochaine du monde, *Vaticinia de fine mundi*, composa l'office pour la fête des

Chastelain,  
Martyrologe, p.  
805-814.

Stigmates de saint François, et ce fut un privilège unique ; car les franciscains eurent toujours le crédit d'empêcher que les stigmates de sainte Catherine de Sienne, qui appartenait au tiers ordre de Saint-Dominique, ne fussent rappelés dans son office ni représentés dans ses portraits. En l'honneur de saint Yves, canonisé en 1347, il ne reste dans la mémoire que deux ou trois vers burlesques, d'une origine équivoque. La France n'a déjà plus de ces inspirations qui produisaient encore en Italie les cantiques de Jacopo de Todi et le *Dies iræ* de Thomas de Celano.

Les Vies des saints ne valent pas mieux. Quand même nous n'adopterions pas la tradition qui ne veut voir dans un grand nombre de légendes que des essais de rhétorique destinés à exercer des imaginations pieuses ; quand même nous ne croirions pas qu'il eût jamais été permis, comme disait Gerson, d'en inventer pour l'édification des fidèles, il faudrait toujours reconnaître, avec Mabillon, qu'elles n'ont que peu d'autorité en chronologie, et même en histoire.

On n'avait point tardé, non par ces motifs peut-être, mais par d'autres encore plus graves, à voir les inconvénients de toutes ces merveilleuses aventures. Il y avait longtemps que Pierre de Limoges, prieur de Grandmont en 1124, avait trouvé qu'on abusait des miracles. Il vint un jour à la tombe de son prédécesseur, le fondateur de son ordre, saint Étienne de Muret, et lui dit : « Serviteur de Dieu, vous avez voulu  
« que nous fussions pauvres, et vos miracles nous font riches.  
« Vous nous avez prêché la solitude, et vos miracles peu-  
« plent nos déserts d'une foule innombrable. Nous ne som-  
« mes point curieux, et nous n'avons pas besoin de tous ces  
« signes pour croire à votre sainteté. C'est assez : n'en faites  
« plus ; ou bien, en vertu de l'obéissance que nous vous avons  
« promise, nous déterrerons vos ossements, et nous les jete-  
« rons dans la rivière. » On ajoute que le saint se rendit à de  
si bonnes raisons : *sicque a miraculis, quæ ibidem frequenter  
patrabantur, cessavit*. Il est certain que de tels récits devien-  
nent alors moins fréquents. Nous arrivons à un temps où les  
produits de ce genre abondant de littérature vont diminuer  
encore. Les volumineux recueils des hagiographes en ont bien  
peu qui ne remontent plus haut.

Tout ce siècle offre une grande diversité d'usages ecclésiastiques. Le cérémonial et les paroles des divins offices variaient avec les provinces, et même avec les monastères,

Henriquez,  
Fascic. sanctor.  
cisterc., part. 2,  
p. 116.

avec les paroisses. Les rites ne différaient pas moins que les coutumes.

Vers la fin du siècle, se présente une innovation plus hardie que les Épîtres farcies, que les cantiques en langue vulgaire : l'Ordinaire de la messe, à la demande de Charles V, est traduit en français. Un tel exemple put encourager Thomas Benoist, chanoine de Sainte-Geneviève, à faire la même chose, en 1392, pour l'Ordinaire latin de l'abbaye, par la raison sans doute qui lui avait fait mettre la Règle de Saint-Augustin en rimes françaises : c'est que « plusieurs de vous, » dit-il à ses confrères, « n'entendent pas bien le latin. » Quelque temps auparavant, la traduction de la messe, demandée par la reine, veuve de Philippe de Valois, avait été interrompue, « pour ce que on dist qu'il n'est pas expedient de translater tel livre, en especial le saint canon. » Ce qu'on regardait comme défendu, voici maintenant le roi qui l'ordonne. Le 6 juin 1851, l'ancienne défense de traduire ce texte a été renouvelée par Rome.

Lebeuf, Dioc. de Paris, t. II, p. 385; Acad. des Inscr., t. XVII, p. 743, 745.

Biblioth. prototyp., p. 108.

Le Manuel que Gui de Montrocher rédigea, vers l'an 1330, pour les curés, nous apprend que les messes sèches, ou sans oblation, ni consécration, ni communion, étaient encore usitées. Saint Louis, dans ses voyages d'outre-mer, faisait ainsi tous les jours célébrer l'office à l'exception du canon, de peur que le mouvement du navire ne fît répandre le sang consacré. Cette messe, appelée messe navale, et qui paraît avoir été instituée pour les pèlerins, s'appelait aussi messe des chasseurs, parce qu'elle avait pour eux l'avantage d'être plus courte; admise également dans les mariages, elle avait été, en 1212, interdite par le concile de Paris dans les funérailles. L'auteur du Manuel ajoute que, de son temps, à l'élevation, le prêtre qui abrégait la messe montrait aux fidèles, au lieu de l'hostie, quelques reliques, *reliquias aliquas*; et, sauf meilleur jugement, il ne blâme pas, il approuve même cette fiction. D'autres liturgistes plus sévères, pour mieux répondre aux attaques des luthériens, l'ont réprouvée comme une indigne moquerie, semblable, disent-ils, à celle qu'on se permettrait en offrant à ses invités un beau couvert, de beau linge, le bénédicité, les grâces, et rien de plus.

Thiers, l. c., t. II, p. 327 et suiv.

Les auteurs de nouvelles messes et de nouveaux offices étaient toujours nombreux. Le dominicain Henri Suso, vers l'an 1340, avait essayé de mettre son mysticisme à la portée de tous dans son office de l'Éternelle sagesse. En 1392, arrive

Relig. de S.-Den., liv. XIII, c. 14.

Gerson, t. I, col. 905-964.

Chron. Hirsang., ann. 1313, t. II, p. 130-134. — Scriptor. ord. Prædic., t. I, p. 144. — De Vert, Cérémonies de l'Égl., t. II, p. 810.

à Paris, de la part de Clément VII, une messe rédigée exprès pour la cessation du schisme, prolongé par sa faute et celle de l'antipape romain. Jean de Varennes, docteur en décrets et prêtre fort turbulent, chapelain de Boniface IX, composa trois messes, *de Sanguine Christi, de Beata Virgine, de Mulieribus in puerperio laborantibus*, et une quatrième, pour sa paroisse de Saint-Lié, en Champagne. Il composa, de plus, des prières, où il disait : *Tota cæca christianitas*. Accusé en 1396, il nous a laissé son apologie; mais on croit qu'il mourut en prison, moins pour ses messes que pour ses prières.

Les moines, sans toucher aux paroles sacramentelles, avaient des usages qui leur étaient propres. C'est à l'année 1313 que l'on a fixé l'origine de celui qui autorisait les dominicains à tenir l'hostie de la main gauche dans la consécration, depuis que les papes, ajoutait-on, les avaient ainsi punis du crime d'un des leurs, frère Bernard, accusé d'avoir, cette année-là, empoisonné l'empereur Henri VII en lui donnant la communion. Mais cet usage est plus ancien; les rituels romains l'attribuaient aux évêques, aux cardinaux, et la punition du sacrilège de frère Bernard paraît être une de ces fables qu'on aimait à faire courir en secret contre un ordre puissant et redouté.

Avant la grande commotion luthérienne qui rendit plus circonspectes les observances du culte, on s'efforçait de retenir tous les usages que l'on trouvait établis, même ceux que l'on reconnaissait déjà pour des abus. Ainsi, rien ne fut changé aux prières qui devaient chasser les malins esprits du corps des possédés. Les exorcistes étaient peut-être moins occupés; mais lorsqu'ils l'étaient, ils s'en tenaient à l'ancien rituel.

Les ordonnances synodales sur la barbe, la tonsure, l'habillement des clercs, s'accroissent à tel point qu'elles vont quelquefois jusqu'à se contredire. Quant à la barbe longue ou courte ou tout à fait rasée, il y a tant d'autorités pour et contre que la question peut sembler douteuse : elle ne l'était point aux yeux des chanoines de Clermont qui, en 1535, à l'entrée solennelle de leur nouvel évêque, Guillaume du Prat, fils du chancelier, lui présentèrent dans un bassin d'argent, à la grande porte de sa cathédrale, des ciseaux pour se couper la barbe; ce qu'il fit aussitôt par amour de la paix. Les règles sur la tonsure ont moins changé. Le synode tenu à Cologne en 1321, par un article qu'il fallut renouveler trois fois dans

ce même siècle, prescrit aux clercs la tonsure visible, réelle, sans fraude, à moins d'exuse légitime, comme pour celui qui fréquente les écoles, *qui scholaris in scholis est*.

Il est tout simple que ces habitudes extérieures, malgré les écrits et même les injonctions des rigoristes, soient bien plus variables que les formes du service divin ou le texte des prières.

L'usage liturgique le plus touchant est celui qui commence alors à l'Hôtel-Dieu de Rouen, et qui se prolongea jusqu'au siècle dernier. Tous les jours, vers six heures du soir, après complies, l'officiant disait à haute voix : « Ames « pieuses, priez pour Charles V, roi de France, et pour nos « autres bienfaiteurs. » Une religieuse allait répéter les mêmes paroles dans les salles des malades.

Parmi ceux qui écrivirent, comme Gui de Montrocher, sur les questions liturgiques, nous trouvons chez les frères Mineurs Durand de Champagne, confesseur de la reine, qui publia, en quatre livres, une *Somme ou des Directions* pour la confession; chez les dominicains, Nicolas Triveth, auteur de sept livres *de Missa et ejus partibus*; Bernard de Parentiis, qui, dans son *Lilium missæ*, adopte, sur les points douteux, les conclusions de Thomas d'Aquin. On peut citer encore de Guillaume de Sauvilliae, carme de Toulouse, docteur de Paris, mort en 1348, une *Exposition* de la messe, et d'Arnauld Terreni, sacristain de l'église d'Elne, un traité, rédigé en 1373 à Avignon, sur la Célébration de la messe et sur les heures canoniales.

En 1354, Jean de Termes donne des règles pour fixer le jour de Pâques, matière souvent débattue par les computistes.

Philippe de Melun, archevêque de Sens jusqu'en 1345, avait écrit sur la Sépulture des morts.

Les rôles funéraires, ou les billets par lesquels les communautés se demandaient mutuellement des prières pour les religieux qu'elles avaient perdus, deviennent beaucoup plus courts : il est rare d'en trouver qui soient écrits en vers, et, au lieu d'y nommer chaque défunt, on s'y borne presque à cette formule générale, répétée sur plusieurs billets des années 1384 et 1385 dans un recueil manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand : *Oramus pro vestris, orate pro nostris. Animæ eorum et animæ omnium fidelium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace*. Ainsi réduites, ces

Catalogue des mss. de Valenciennes, n. 101, p. 86.

petites pièces sont désormais moins utiles à l'histoire ecclésiastique.

Une autre institution liturgique paraît s'éloigner aussi de son ancien caractère. Les spectacles pieux qu'on représentait devant le porche et dans l'intérieur des églises, ne peuvent prendre, assujettis qu'ils sont à une tradition sévère, la libre allure qui se manifeste dès lors dans la représentation toute profane des farces et des moralités. Cependant les Mystères et les autres Jeux sacrés cessent peu à peu de dépendre uniquement de l'autorité cléricale. On joue les scènes de la Passion, de la Résurrection, dans les fêtes publiques, à la cour du roi, chez les princes. Le privilège obtenu de Charles VI, en 1402, par les confrères de la Passion, faisait pressentir que le théâtre était à la veille d'échapper à l'administration de l'Église. Nous pourrions donc ne parler de ce grand changement que dans nos études sur la littérature laïque.

THEOL. CANONIQUE.

La théologie ne s'était point contentée de régler les cérémonies du culte public et tous les détails de la discipline du clergé : elle était sortie du sanctuaire, et, devenue législatrice du siècle, avait fondé le droit ecclésiastique ou canonique, ce code sacré qui lui asservissait toutes les conditions et tous les âges. « Comme la médecine est la pratique de la « physique, disait encore un procureur du roi en 1521, le « droit canonique est la pratique de la théologie. » Mais la pratique médicale ne s'exerce que sur celui qui veut y recourir, tandis que l'action de la loi théologique dominait impérieusement la vie humaine tout entière.

De la naissance à la mort, il n'est presque pas un seul acte que le code ecclésiastique ne prétende gouverner; pas une seule cause qu'il ne puisse, sous prétexte de péché ou de serment, évoquer au tribunal des prélats. Avec les sacrements, avec les dîmes, d'autres liens enchaînaient encore le fidèle. Bien peu de membres du clergé doutaient que toute juridiction temporelle ne leur appartînt de droit divin, comme on le voit par le procès-verbal des conférences de Vincennes, en 1329; et il était temps que ces conférences viussent appeler d'un tel abus.

L'affluence des causes, et des plus importantes, aux tribunaux ecclésiastiques, faisait désertier par les clercs le service des paroisses pour la profession lucrative d'avocat. Après s'être exercés devant les juges de l'évêché ou les officiaux, ils

allaient plaider les appels à la cour pontificale, ou suivre les nombreux procès qu'engendraient tous les jours les annates, les expectatives, les réserves, les autres matières bénéficiales, plus multipliées et plus compliquées que jamais par la cupidité et par l'intrigue, ou simplement par la détresse du trésor apostolique. Combien d'occasions pour eux de se perfectionner dans l'art des subtilités et des arguties ultramontaines! « C'est de là, dit Loisel, que nous avons appris la chicane. » Il le dit par la bouche de Pasquier, très-sévère, en effet, pour ce qu'il appelle « tout l'attirail de Rome, » et Guillaume du Peyrat, d'après lui, « la chicanerie d'Avignon. »

Comme on recommandait au pape Clément VII un jeune homme qui étudiait la théologie à Paris : « Quelle sottise, » dit-il, de lui faire perdre ainsi son temps ! Ces théologiens « sont tous des rêveurs (*phantastici*). » C'était le mot des canonistes d'Avignon contre les théologiens de Paris.

Le code formé des rescrits des papes, et protégé par ceux qui l'avaient fait, prévalut aisément, depuis Innocent III, sur l'ancien recueil des rescrits des empereurs, moins d'accord avec la société nouvelle. A ce code religieux la conscience même fut soumise, et les plus grands États, sans avoir été conquis, perdaient, sous cette législation sainte, leur caractère de souveraineté. Le Décret avait lui-même proclamé que les constitutions des princes étaient subordonnées aux constitutions de l'Église, ou, comme il le disait, à la loi de Dieu.

Les plus despotiques de ces maximes venaient des fausses décrétales, qui, après avoir établi comme un dogme, au seuil du moyen âge, la subordination des rois, n'avaient point cessé de les tenir sous le joug, et avaient servi à sanctifier la résistance de Thomas Beket aux lois de l'Angleterre. Malgré les nombreuses erreurs des rescrits pontificaux supposés ou altérés, cette grande et pieuse fraude, dont le succès fut acheté par une longue suite de conflits et de désastres, était en pleine possession d'un crédit qu'elle devait garder encore pendant deux siècles. Mais si l'on ne révoquait pas en doute le texte même, il était facile de voir que peu à peu se perdaient les habitudes d'aveugle soumission qui l'avaient fait longtemps respecter.

Les constitutions des derniers papes n'offraient à leurs successeurs que de faibles armes pour défendre les anciennes prétentions. Le Sexte, publié par Boniface VIII en 1298, ne se recommandait point par le nom de l'éditeur. Les Clément-

Relig. de S.-  
Den., liv. XI,  
c. 9.

tines, en 1317, n'avaient point la même autorité que si elles avaient été promulguées par Clément V lui-même dans le concile général de Vienne. Jean XXII, qui les recueillit en corps de droit, législateur lui-même, instituteur du tribunal de la Rote, ne donne son nom qu'à des décrétales éparses. que nul pontife après lui n'a rassemblées en un seul code. Benoît XII, qui veut être un pape rigide, oppose aux simonies de sa chancellerie d'Avignon, dans l'expédition des bulles et des brefs apostoliques, un nouveau formulaire, dont le texte inédit, provenant de l'abbaye de Marmoutiers, se conserve à Tours ; mais la plupart de ses réformes pour l'administration du palais, des évêchés, des monastères, survécurent peu à son pontificat. Le schisme vint, et la vieille obéissance s'affaiblit en se partageant. Même sans cette guerre civile de l'Église, d'autres causes, comme l'étude et l'imitation des lois romaines, la rédaction des Coutumes, les griefs des justices seigneuriales contre les officialités, et, plus que tout le reste, la justice royale des parlements, auraient suffi pour renfermer dès lors dans de plus étroites limites le droit ecclésiastique.

Songe du vergier, l. 1, c. 3.

De là ce cri d'indignation que l'on prête au clergé, qui, n'étant plus maître absolu, se croit esclave : « Sainte Eglise « est aujourd'hui tributaire, et plus qu'elle n'estoit du temps « de Pharaon. »

Le Décret de Gratien et les cinq livres de Grégoire IX, pour la juridiction et la discipline, comme les Sentences de Pierre Lombard pour l'enseignement dogmatique, n'en restent pas moins les manuels des écoles. Aux anciens canonistes, à Innocent III, au cardinal d'Ostie, à Guillaume Duranti le Spéculateur, viennent maintenant se joindre Gui de Colmien, Jean le Moine, Guillaume de Mandagot, Bérenger Fridoli, Matthieu Blastans, Guillaume de Monlezun, et ce Breton. Henri Bohic, qui se hâta, disait-il en 1349, d'atteindre la dernière page d'un de ses commentaires, de peur que la peste ne l'empêchât d'y arriver. Moins habiles que leurs prédécesseurs à concilier une activité studieuse avec le soin des intérêts temporels, ils n'égalent point ceux dont ils sont les disciples et souvent les copistes.

La législation de l'Église ne lui aurait point donné l'empire sur toutes les âmes, si la même parole qui signifiait aux grands de la terre la volonté suprême n'était descendue jusqu'au peuple, et n'avait tempéré la majesté inflexible du

commandement par la puissance plus douce de la persuasion. Nous terminerons ces considérations sommaires sur la littérature sacrée par celui de ses enseignements qui, s'adressant à la multitude, ne dédaigne point d'en parler quelquefois le langage : il faut voir quel était le rang de la France dans un genre où elle s'était déjà montrée avec avantage et où elle devait un jour s'illustrer, dans la théologie parénétiqne, ou les sermons.

La prédication en France, au XII<sup>e</sup> siècle, avait été quelquefois éloquente; elle avait même renouvelé, après un long silence, le genre de l'oraison funèbre. Au siècle suivant, la tyrannie de la scolastique envahit tout, et l'éloquence périt. Tous ces orateurs dont la renommée était récente, saint Bernard, saint Norbert, Raoul Ardent, Pierre le Vénéral, Hildebert du Mans, Pierre de Celle, Gueric d'Igni, Hélinand de Froidmont, n'ont point de successeurs dignes d'eux dans la chaire chrétienne. Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, sont de grands théologiens, mais non des orateurs. Si l'on retrouve quelques mouvements de l'âme dans saint Bonaventure, c'est qu'il accepta moins cet apprentissage servile que l'école imposait aux plus nobles esprits.

Pour mieux juger quels ont pu être les modèles immédiats des sermonnaires que nous allons maintenant rencontrer, il faut voir ce qu'était devenue l'éloquence religieuse après saint Bernard, et par quels artifices, trop souvent puérils, on avait essayé d'échapper à la sécheresse de l'argumentation.

Le plus grand des scolastiques, Thomas d'Aquin lui-même, a été prédicateur; il appartenait à un ordre dont le premier devoir était de prêcher; et dans ses œuvres imprimées, en attendant un examen plus complet des manuscrits, nous avons déjà deux cent seize sermons ou extraits de sermons, sinon rédigés par lui, du moins recueillis sommairement par ses auditeurs et ses disciples. La méthode en est toujours la même : c'est dans le texte, et quelquefois dans un seul mot du texte, qu'est compris tout le discours.

Ainsi, de cet unique verset, *Ascendens in naviculam*, etc., ou plutôt du mot *naviculam*, va sortir une assez longue instruction. Cette barque signifie la sainteté de la vie par trois raisons, la matière, la forme, la fin. Dans la matière vous avez le bois, le fer, le chanvre, le goudron : le bois, c'est la justice, à cause de ces mots : *Benedictum lignum per quod fit justitia*; le fer, c'est la force; le chanvre, c'est la

THÉOL. PARÉNÉTI-  
QUE, OU SERMONS.

Tom. XXVI,  
p. 20, serm. 20,  
ex Matth. E-  
vang., c. 9.

Sapient., c.  
XIV, v. 7.

tempérance, parce que la charpie sert à panser les blessures, entre autres la blessure de la concupiscence charnelle; le goudron, c'est la charité, qui lie et rapproche les âmes. Dans la forme, on peut voir combien le commencement de cette barque est étroit; le milieu, large; la fin, profonde; le fond, resserré; l'ouverture, ample: or, ce commencement étroit représente l'angoisse de nos péchés passés; ce milieu large, l'espérance des joies éternelles; cette fin profonde, la crainte des éternels supplices; ce fond resserré, l'humilité qui nous vient de notre fragilité; cette ouverture ample, la considération de la bonté souveraine. La fin de la barque est quadruple: traverser la mer, transporter les marchandises, faire la guerre, prendre les poissons; c'est-à-dire faire la guerre aux démons, transporter des fruits qui répandent partout l'odeur de nos bonnes œuvres, mériter le titre de pêcheur d'hommes en faisant des conversions, et passer de la mer du monde au ciel de Dieu; ce que le prédicateur, en finissant, souhaite à ceux qui l'écoutent. Voilà tout un sermon, et il en est ainsi des autres.

Dans les panégyriques, même plan, sinon que l'orateur commence quelquefois, comme c'est l'usage de la Légende dorée, par expliquer le nom du saint. Après ce texte, dont il détourne le sens: *Vincenti dabo edere de ligno vitæ*, il prouve que saint Vincent a été vainqueur dans une triple guerre, contre l'ennemi ou le diable, contre le prochain, contre lui-même.

Une symétrie pénible, qui ne produit ni l'ordre ni la clarté; un complet dédain du sens naturel des mots, soumis à toutes les tortures de ces interprétations arbitraires, dont quelques anciens Pères avaient donné l'exemple, et que saint Bernard lui-même venait de prodiguer avec moins de mesure qu'eux, dans ses quatre-vingt-six sermons sur les premières pages du Cantique des cantiques: tels sont, après lui, les principaux caractères de la prédication. Albert le Grand, Guillaume d'Auvergne, Nicolas de Biard, songent peu à s'écarter des deux ou trois mots qu'ils ont choisis pour texte, et sur lesquels ils épuisent les divisions et les distinctions. Ils n'ont guère, pour varier ces formes toujours les mêmes, que de nouvelles subtilités, souvent plus bizarres qu'ingénieuses, dans l'explication tropologique ou allégorique des livres saints; les similitudes que leur fournit, comme à saint Thomas, une histoire naturelle pleine de fables, tirée ou de l'ancien *Physio-*

*logus* ou des Bestiaires plus modernes, qui font de chaque animal une occasion de moralités; les leçons qu'ils empruntent aux divers autres phénomènes de la création, comme le prémontré Robert de Wimi, qui, profitant d'une traduction latine de l'Almageste de Ptolémée, y va sans cesse chercher des comparaisons et des images.

De plus austères ne mêlent absolument à ce frêle échafaudage que les versets de l'Écriture sainte, bien ou mal appliqués et cousus bout à bout, comme dans l'unique homélie de Robert Sorbon. Le discours d'Oresme devant la cour papale d'Avignon, en 1363, ne procède pas autrement, malgré quelques saillies de liberté, réprimées aussitôt par la nécessité de s'enfermer dans les textes.

En effet, quiconque voulait prêcher n'osait secouer les chaînes de cette inflexible méthode. On oubliait et les préceptes de saint Augustin et ses exemples. Un traité anonyme qui a pour titre, *Ars faciendi sermones*, et pour date l'année 1390, commence ainsi : *Hæc est ars brevis et clara faciendi sermones secundum formam syllogisticam, ad quam omnes alii modi sunt reducendi*. Le second chapitre enseigne comment il faut s'y prendre pour arriver à l'*Ave Maria*. Les sermonnaires débutaient, au siècle précédent, par le *Pater noster* et l'*Ave Maria*; maintenant ils introduisent l'usage de ne s'adresser qu'à la sainte Vierge, et cet usage dure encore.

Le cardinal franciscain Bertrand de la Tour avait recommandé aussi le mécanisme scolastique dans ses deux traités, conservés à Oxford : *Ars dividendi themata*; *Ars dilatandi sermones*.

Toutefois on n'avait pas tardé à s'apercevoir que ce n'était point assez, pour attirer et retenir l'attention du grand nombre, que de citer, de diviser, d'expliquer, et toujours en latin. Quelques-uns s'étaient mis, comme Nicolas de Biard, à égayer leur latin de quelques proverbes français, ou même, par une hardiesse qui devint promptement populaire, à débiter, comme Gilles d'Orléans, des sermons farcis, imités de ces épîtres farcies, première atteinte portée à la liturgie toute latine. Les plus anciens sermons mi-partis, latins et français, latins et anglais, sont restés manuscrits.

Il y eut une tentative qui dut piquer encore plus la curiosité : une chanson française, une pastourelle, une ronde, servant de texte à un sermon latin. Cet exemple fut donné par un cardinal.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 163-174.

De Doctrina Christiana, l. iv, etc.

Colleg. Bal-liol., ms. 179 (olim 162).

Hist. litt. de  
la Fr., t. XVIII,  
p. 50-66.

British Mu-  
seum, mss. A-  
rundel, n. 292,  
fol. 38. —  
Thom. Wright,  
Biograph. bri-  
tann., t. II, p.  
442-447.

Le cardinal Étienne Langton, Anglais de naissance, mais chanoine de Notre-Dame de Paris et chancelier de l'université, mort en 1228 archevêque de Canterbury, moins connu pour ses ouvrages, presque tous inédits, que pour avoir pris part, contre Jean Sans terre et Henri III, à la guerre des barons et à l'établissement de la Grande Charte, avait pu rapporter de France le joli couplet qu'il donna pour texte à un de ses sermons latins, précédé de ce titre dans le manuscrit qui l'a conservé : *Sermo magistri Stephani de Langeduna, archiepiscopi Cant., de sancta Maria*. Puis, au-dessous d'une prière en six vers latins rimés, viennent le couplet et le sermon :

Bele Aliz matin leva,  
Sun cors vesti e para,  
Enz un verger s'en entra,  
Cinq flurettes y truva ;  
Un chapelet fet en a  
De rose flurie.  
Par Deu, trahez vus en là,  
Vus ki n'amez mie.

*Legimus quod de verbo otioso redditurū sumus Deo rationem in die iudicii. Et ideo debemus errantes corrigere, errores reprimere, prava in bonis exponere, vanitatem ad veritatem reducere. Cum dico, Bele Aliz, scitis quod tripudium primo ad vanitatem inventum fuit. Sed in tripudio tria sunt necessaria, scilicet vox sonora, nexus brachiorum, strepitus pedum.*

Après ce début, où le prédicateur annonce avec gravité son intention de sanctifier une chanson profane en changeant le mal en bien, la vanité en vérité, et nous apprend qu'il opérera cette transformation sur des vers faits pour la danse, *tripudium*, il se hâte d'obéir à la méthode artificielle déjà usitée de son temps, et veut que l'on reconnaisse, dans la voix de ceux qui dansent aux chansons, la voix du prédicateur qui glorifie Dieu; dans les mains entrelacées, la charité, dont le même amour réunit Dieu et le prochain; dans le bruit des pieds, l'œuvre double de la prédication chrétienne, où nous devons imiter Jésus, qui fit le bien avant de l'enseigner.

Il expose ensuite, en interprétant son texte mot à mot, que « Bele Aliz » est la sainte Vierge, indiquée encore par ces paroles d'un autre couplet, dont il ne cite qu'un fragment : « Ceste est la bele Aliz, ceste est la flur, cesté est le lis. »

Aliz, ajoute-t-il, vient d'*a*, qui veut dire *sine*, et de *lis, litis* : c'est-à-dire sans reproche et sans tache. Elle entre en un verger, parce qu'elle est la Vierge, *Virgo, virga, virgultum*. Peut-être s'étonnera-t-on que ce verger ne soit point le paradis. Les cinq fleurettes qu'elle y trouve sont la foi, l'espérance, la charité, la virginité, l'humilité. Nous avons remarqué une semblable allégorie dans le « Chapel à sept fleurs. » Le chapelet de rose fleurie qui vient après, c'est la couronne d'or que Dieu a placée sur la tête de la reine des reines. Dans les deux derniers vers, et surtout dans cette expression. « Trahez vus en là, » l'interprète voit une imprécation, que nous n'y aurions peut-être point cherchée, contre les hérétiques, les païens, les faux chrétiens, les incrédules, les blasphémateurs : *Ite, maledicti, s'écrie-t il, in ignem æternum, qui præparatus est diabolo et angelis ejus*. Il finit en répétant qu'il est impossible de douter qu'Aliz ne soit la Mère du roi des cieux, qui vit et règne, Dieu lui-même, avec le Père et le Saint-Esprit. On ne saurait du moins méconnaître l'unité du sermon, que le texte comprend tout entier.

Ces rimes françaises, citées et développées du haut de la chaire, ne laisseront plus, comme autrefois, d'incertitude sur leur véritable origine, maintenant que le sermon a été publié d'après le manuscrit de Londres. Le texte du prédicateur vient tout simplement d'une chansonnette pour la danse. d'une ronde populaire.

Nous avons vu que, dans le même siècle, et longtemps auparavant, les Vies des saints se lisaient en vers français dans les églises, comme l'attestent la Vie de saint Nicolas par Wace, et beaucoup d'autres légendes ; que les sermons rimés en langue vulgaire n'étaient point rares, puisque, sans compter ceux qui ne sont pas encore publiés, nous en avons signalé plusieurs qui le sont, entre autres celui du sire de Beaujeu, un des plus anciens de tous ; enfin, que parmi ces sermons faits pour le peuple, il y en a au moins un autre qui a aussi pour texte une chanson.

Les sermons en prose française, où le texte et les passages allégués sont seuls restés latins, commencent, quoique timidement, à se répandre ; c'était là, pour la prédication, un puissant moyen de succès.

Une autre innovation non moins favorable aux sermons fut de les donner pour prologues aux Mystères que l'on jouait en français dans l'intérieur ou au parvis des églises.

Tome XXIII.  
p. 249.

Ib., p. 250-  
256.

On accourait au sermon pour être sûr de ne point perdre les scènes comiques, les bonfonneries même, destinées à l'amusement de ceux que le sermon venait d'instruire, et les scènes tragiques, d'attendrir ou d'effrayer.

Maintenant vont se retrouver en partie les mêmes usages, mais avec moins de variété. L'obligation rigoureuse des divisions à l'infini, consacrée par une longue habitude, ainsi que par l'autorité des frères Prêcheurs et de saint Thomas, impose plus que jamais aux sermons une stricte uniformité. Comme un plus grand nombre de prélats, et, à leur suite, les hommes éminents du clergé, ceux qui auraient pu être de bons orateurs chrétiens, se jettent dans le tourbillon des affaires publiques ou y sont entraînés malgré eux, la parole évangélique devient la proie de quelques hommes pour qui elle n'est plus qu'un métier. C'est le règne des recettes presque mécaniques, au service de quiconque voudra faire un sermon avec tout aussi peu d'inspiration que d'étude. On découpe dans les ouvrages de saint Bonaventure et des autres maîtres de la vie religieuse les lieux communs destinés à remplir les compartiments tout prêts pour chaque dimanche de l'année, pour chaque fête de saint, d'apôtre, de martyr ou de docteur. Il nous reste en quantité de ces compositions factices, fort peu dignes de prendre place dans l'histoire des lettres, mais commodes pour le besoin des paroisses ; et quand les copistes y ont mis le nom de quelque homme illustre, les éditeurs d'œuvres complètes s'y sont parfois laissé tromper.

Entre ces recueils faits pour les prédicateurs, nous distinguerons le grand Répertoire des deux Testaments, où le bénédictin Pierre Bercheure, mort en 1362, avait accumulé sous forme d'homélies latines, comme dans une encyclopédie théologique, toutes les interprétations morales qu'on peut tirer bien ou mal du texte sacré. Chacun de ses chapitres, soit dans cet énorme dictionnaire, soit dans ses trente-quatre livres de Moralités, deux ouvrages fort recherchés alors, souvent imprimés depuis, ressemble à un sermon de ces temps-là ; il est probable que plus d'un prédicateur n'en a pas prononcé d'autres. La hardiesse est quelquefois étrange dans ces discours écrits, qui n'auraient pu tous se réciter en chaire. On expliquait souvent aux clercs et au peuple la Bête de l'Apocalypse ; mais l'explication suivante ne devait être répétée qu'avec réserve : « Dis que cette Bête représente un clerc « bestial, qui, venant de la mer, c'est-à-dire d'un humble

Moralitat. l.  
xxxiv, c. 14  
(Colon., 1684),  
p. 258, col. 2.

« village et d'une pauvre condition, a bientôt à lui seul plusieurs têtes, c'est-à-dire plusieurs dignités, plusieurs prébendes, et y joint même des cornes, c'est-à-dire la mitre, lorsqu'il devient évêque ou abbé; tout cela non par son propre mérite, mais à l'aide du dragon, c'est-à-dire d'un protecteur, d'un ami, évêque ou cardinal. »

Pierre Bercheure est-il aussi, comme Warton l'a supposé, l'auteur des *Gesta Romanorum*, cette autre compilation, où le conteur moraliste s'adresse encore à ses chers auditeurs, *carissimi*? L'examen de cette conjecture et de quelques autres trouvera sa place dans l'étude de ce livre, le plus connu des manuels à l'usage des sermonnaires. Au titre singulier qu'on lui donne, il paraîtrait n'annoncer que des faits d'origine latine; mais il offre pêle-mêle des réminiscences grecques et orientales, des controverses traitées dans les écoles des anciens rhéteurs, des épisodes de poèmes chevaleresques, et même des fabliaux mis en latin. L'auteur anonyme devait être un religieux, si l'on en juge par ces mots : *Nos viri religiosi tenemur vobis viam salutis ostendere*. Il n'oublie rien de ce qu'il croit propre à conduire dans cette voie du salut. Là se rencontre, parmi tant d'autres récits qui ne sont plus des légendes de saints, cet ingénieux apologue de l'Ermite accompagné de l'ange, qu'on trouve avant et après sous les formes les plus diverses, et qu'un prélat italien mort en 1323, Albert de Padoue, avait déjà transporté dans la chaire chrétienne. Peut-être eut-on l'intention de faire servir au même usage jusqu'à des romans entiers; car des exemplaires du recueil comprennent une ancienne narration d'origine grecque, Apollonius de Tyr, et les aventures de Gui de Warwick.

Si Pierre Bercheure, qui a extrait toutes les moralités possibles et de l'Écriture sainte et de la nature entière, s'est fait aussi l'éditeur de ces contes moralisés, il est certainement du nombre de ceux qui ont le plus travaillé pour les prédicateurs. Mais on a, vers le même temps, destiné à leur usage bien d'autres collections de similitudes et d'histoires.

Un des sermons de saint Thomas vient de donner quelque idée des similitudes. Les paraboles évangéliques en furent, dès les premiers âges chrétiens, le principal modèle. On partit de là pour appliquer à toute parole et à toute chose le sens tropologique. Lorsque ces comparaisons morales, qui se multipliaient sans cesse en prose et en vers, ne faisaient point

C. 71.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXIII,  
p. 126-129.

le fondement de tout un sermon, mais ne servaient qu'à revêtir en passant des couleurs de l'imagination l'austérité de l'enseignement religieux, elles pouvaient plaire, et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on en ait fait des recueils à part, qui, sous le titre de *Similitudes* ou d'*Exemples*, offraient des matériaux préparés d'avance à la prédication de tous les jours. Ce siècle en a beaucoup produit.

Avant l'année 1315, un frère Prêcheur dont les sermons réussissaient fort en Italie, Jean de Saint-Géminien, qui aime mieux s'appeler *Helvicus teutonicus*, rassemble dans un magasin de ce genre tout ce qu'il est possible de tirer de leçons morales des corps célestes, des minéraux, des végétaux, du règne animal et de l'homme lui-même, sans oublier d'y joindre, en autant de livres distincts, les visions et les songes, les canons et les lois, les artisans et leurs ouvrages; ce qui explique pourquoi on avait mis à la tête de l'édition de Cologne le plus magnifique titre : *Universum predicabile*. Ces compilations, qui n'ont pas dû être fort utiles à l'éloquence, peuvent l'être à l'histoire. Ainsi, dans les images empruntées par ce frère Prêcheur au soleil, à la lune et aux étoiles, comme dans les sermons du prémontré qui citait sans cesse Ptolémée, on voit ce que les hommes studieux pouvaient savoir d'astronomie. On retrouve, dans les allégories de l'auteur sur les minéraux et les animaux, celles des Lapidaires et des Bestiaires. Au livre des végétaux, sans adopter tous les bruits fabuleux sur la mandragore, il l'assimile, pour des raisons peu concluantes, à la vie contemplative. Il reconnaît dans le laurier la persévérance, parce qu'il est toujours vert, et dans l'amandier la foi, qui doit fleurir, dit-il, dans le cœur de l'homme avant toutes les autres vertus. Il redit ce qu'ont dit les poètes du lis, de la violette, de la rose. En indiquant les plus beaux ouvrages de l'industrie humaine, il fait mention des besicles ou lunettes, dont l'invention n'est pas éloignée de ce temps. Malgré quelques autres notions de détail, on aurait attendu mieux d'un missionnaire qui avait parcouru l'Orient, avait vu les musulmans chez eux, et qui cite plusieurs fois le koran.

Un autre dominicain, Jacques de Lausanne, mort en 1321, avait rempli ses commentaires sur l'Ancien Testament d'une telle abondance de moralités, qu'on en fit imprimer à Limoges, en 1528, un recueil sous son nom pour les prédicateurs, *cunctis verbi Dei concionatoribus pro declamandis sermonibus*.

LIV. IX, PROLOG.

LIV. I, c. 92.

Les auteurs profanes, comme on l'a vu de Ptolémée, s'en vinrent fournir à leur tour, en plus grand nombre que jamais, de pieuses interprétations à l'enseignement chrétien. Ovide lui-même fut « moralisé. » Le premier qui essaya, dans un ouvrage exprès, de soumettre Ovide à des explications morales et même théologiques, paraît avoir été Philippe de Vitri, depuis évêque de Meaux ; et il osa faire cette tentative dans un long poëme en langue vulgaire, qui le rendit si célèbre que son ami Pétrarque le regarde presque comme le seul poëte français de son siècle.

Ce n'est du moins qu'après lui que Thomas Walleis, mort en 1340, et dont l'ouvrage porte quelquefois le nom de Nicolas Triveth, entreprit la même chose en prose latine, puisqu'il regrette dans son prologue de n'avoir pu trouver le poëme français. Si l'on est curieux de voir comment la mythologie d'Ovide s'adaptait à l'Évangile, on saura tout ce qu'il y a de théologie dans la transformation de Galanthis en belette, dans celle de la jeune Iphis en garçon, dans l'inceste de Myrrha : Myrrha, par exemple, c'est l'âme pécheresse ; Cinaras, c'est le diable lui-même, dont elle est fille. « Vous pouvez « dire encore, ajoute-t-il dans ses conseils aux prédicateurs, « que Dieu, pour punir l'âme pécheresse, la change en myrrhe, « c'est-à-dire en amertume, ou bien que c'est la sainte Vierge, « qui a conçu de Dieu le père, et qui exhale, changée en « myrrhe, le parfum le plus suave. » Il procède ainsi partout : Dites ceci de Jupiter, dites cela de Junon. Un meilleur conseil a donner et à suivre, c'était de n'en point parler.

Éd. de 1511,  
fol. 1 v<sup>o</sup>.

Fol. LX v<sup>o</sup>.

De ces interprètes d'Ovide, Philippe de Vitri appartient seul au clergé séculier ; la plupart des autres, Helwig, Jacques de Lausanne, Nicolas Triveth, Thomas Walleis, étaient frères Prêcheurs, et ils avaient écrit des livres *de Arte prædicandi* : non contents de rédiger des préceptes, ils allèrent chercher au loin, même en terre infidèle, leurs nombreux exemples de similitudes morales.

Mais si ces comparaisons, propres à varier un moment le discours, ne pouvaient suffire à le défrayer tout entier, on dut se fatiguer bien plus vite encore des volumineuses compilations où l'on ne trouvait pas autre chose. Les recueils de contes plaisaient davantage, ne fussent-ils plus accompagnés de leurs moralités.

Nous allons voir, en effet, ces œuvres du dehors, comme on parle dans l'Église, disputer de plus en plus la vogue, chez

les sermonnaires, aux traditions pieuses, aux innombrables miracles de la sainte Vierge, et à tous ceux qu'avait accumulés pendant des siècles l'émulation des hagiographes. Les sermons, qui nous offraient tout à l'heure ou la sécheresse des syllogismes et des distinctions, ou le luxe des allégories mystiques, ne seront quelquefois qu'un tissu mal formé de récits étrangers à l'Écriture sainte, et qui sembleront toujours assez édifiants, pourvu qu'ils amusent.

Latin stories,  
Lond., 1842.

C'est pour condescendre à cette faiblesse tout à fait nouvelle de ceux qui voulaient s'amuser au sermon, qu'un recueil anonyme, imprimé seulement de notre temps, réunissait cent quarante-neuf Histoires latines, anecdotes populaires qui, bien que destinées à être prêchées, ne sont pas accompagnées de leur explication morale.

Si les Histoires romaines sont réellement du bénédictin Pierre Bercheure, il n'aura fait que ce qu'a fait souvent un ordre religieux encore plus austère, celui des Prêcheurs eux-mêmes, qui ne dédaigna pas de fournir des contes à la prédication.

C'est un dominicain, Jean Gobi, d'Alais, qui, sous le titre d'Échelle du ciel (*Scala cæli*), compose pour cet usage, vers l'an 1350, un répertoire d'Exemples, souvent imprimé au XV<sup>e</sup> siècle.

Au même ordre appartient Jean Bromyard, docteur d'Oxford, qui, peu après, recueille aussi toute sorte d'histoires qu'il juge instructives, les range alphabétiquement sous des titres généraux, et appelle son livre *Summa prædicantium*, parce qu'il en fait comme une Somme pour ceux qui prêchent, ou bien *Opus trivium*, parce qu'il y comprend, dit-il, les trois lois, divine, canonique et civile. L'intention du collecteur est d'autant moins douteuse qu'il prétend lui-même nous présenter l'ensemble de toutes les matières prêchables, *matariarum prædicabilium*. Un grand nombre de ces récits viennent de nos conteurs français.

L'ouvrage donné par le dominicain Jean Herolt dans les premières années du siècle suivant, *Promptuarium exemplorum*, est aussi fait pour être utile aux simples qui ont charge d'âmes, *opus perutile simplicibus curam animarum gerentibus*. Là se trouve encore un choix des meilleurs fabliaux, comme le Lai d'Aristote, les Oies de frère Philippe, le fils refusant de prendre pour but de ses flèches le corps de son père, l'Ange et l'ermite, la Chaste impératrice, et plusieurs narra-

tions empruntées à la rédaction latine ou française de la Discipline de clergie. L'ancienne complaisance pour des auditeurs ignorants ou distraits, dont il donne de nouvelles preuves dans son autre recueil anonyme, *Sermones Discipuli*, était donc loin d'être abandonnée, puisqu'il enseigne deux fois à mettre en pratique cette méthode indulgente, et qu'il offre des contes à ceux qui voudront en faire. Échard est bien sévère pour ce religieux de son ordre, lorsqu'il lui reproche ses historiottes ineptes et absurdes, *historiolas ineptas et insulsas* : oubliant qu'au témoignage du dominicain son confrère, dans le prologue du *Promptuarium*, c'était souvent ainsi que saint Dominique lui-même avait prêché.

Comme il n'est question nulle autre part des historiottes de saint Dominique, il faut ou que ses biographes aient mieux aimé n'en rien dire, ou que Jean Herolt se soit trompé. Mais quand même il aurait dit vrai, on conçoit que, dans le déclin de la foi et de l'éloquence religieuse, cet usage, d'abord tolérable, a pu cesser de l'être.

L'ordre non moins grave des cisterciens ne se l'interdit pas : car on voit en 1308 un compilateur anonyme, probablement de l'abbaye des Dunes, qui, après avoir rédigé un *Alphabetum auctoritatum*, y joint, pour le même objet, une série alphabétique de narrations.

Mais un autre symptôme encore semble annoncer que peu à peu le métier succède à l'inspiration de l'orateur sacré. Les prédicateurs de profession achetaient des recueils de sermons pour toutes les stations de l'Avent, du Carême, ou pour tous les saints de l'année; et comme chacun de ces recueils était désigné par les premiers mots du premier texte, on disait que tel d'entre eux prêchait *Abjiciamus*, et tel autre, *Suspendium*.

Enfin, vers l'an 1395, nous pouvons signaler comme l'aveu public de cet abaissement. Jusque-là, on avait plus d'une fois appris et récité les sermons des autres; mais cet art de s'acquitter d'un pieux devoir aux dépens d'autrui ne fut plus un secret pour personne, quand parut la compilation longtemps fameuse qui, sous le titre naïf de *Dormi secure*, semble dire à tous ceux qui ont à prêcher le lendemain : « Dors tranquille; voilà ton sermon tout fait. » Ce précieux livre, attribué au carme Richard Maidstone, et dont il y a plus de trente éditions, abonde, comme la Légende dorée, en aventures miraculeuses, où l'on croyait voir autant de recettes

Catalogue des  
mss. de Bruges  
p. 468, n. 535.

Rom., XII  
12. — Job, VII  
15.

infaillibles pour intéresser ceux qui écoutaient encore, ou retenir ceux qui n'écoutaient plus.

Dans les siècles suivants reparaissent à tout moment ces manuels trop commodes, *Magnum speculum exemplorum*, *Sermones thesauri novi*, *Sermones sensati*, *Sermones copiosi et aurei*, etc. Il faut croire qu'une vieille habitude les rendait toujours nécessaires.

Quelques autres livres avaient été du moins reconnus jusque-là comme les rudiments de l'art de prêcher : la Bible, avec une concordance; des extraits des Pères (*Manipulus florum*); un choix de saint Augustin (*Milleloquium beati Augustini*); un recueil intitulé *Dictionarius Bertholdi*, composé peut-être d'après les sermons du franciscain Berthold; enfin, le *Catholicon*. Désormais un seul livre suffit.

La prédication en langue vulgaire, dans de telles circonstances, quand le clergé était moins zélé et les auditeurs moins attentifs, devait trouver de jour en jour plus de faveur. Les conciles de Reims et de Tours, en 813, l'avaient permise, et même ordonnée. C'était ainsi qu'avaient de temps en temps prêché les deux principaux orateurs du XII<sup>e</sup> siècle, Raoul Ardent, simple curé avant d'être appelé à la cour de Guillaume, comte de Poitiers, et saint Bernard, s'adressant à ces multitudes qu'il armait pour la croisade. Quoique de tels discours aient cessé la plupart d'être comptés parmi les monuments littéraires, comme n'ayant été presque jamais ni écrits d'avance ni recueillis, on peut supposer que, sinon dans les couvents, du moins dans les paroisses, ils remplacèrent aisément les homélies latines. Nous voyons même que, malgré la défiance qu'inspiraient les langues vulgaires, surtout depuis les tentatives de l'hérésie albigeoise, ces instructions à l'usage du plus grand nombre devinrent pour les curés une obligation.

Dans un manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle, à la suite de courtes explications en anglais du *Pater* et du *Credo*, se trouve en latin l'observation suivante : « Le prêtre paroissial est tenu  
« par les canons d'enseigner et de prêcher en langue mater-  
« nelle, quatre fois l'an, les sept demandes de l'oraison domi-  
« nicale, la salutation de Notre-Dame, les quatre articles de  
« foi contenus dans le symbole, les dix commandements de  
« l'Ancien Testament, les sept péchés mortels, les sept vertus  
« premières, les deux préceptes de l'Évangile, les sept sacre-  
« ments de l'Église, les excommunications canoniques sous la  
« forme qui suit, en ajoutant ou en retranchant selon l'inspi-

Ars prædican-  
di, site I. aut  
um., fol. xxiiij.

Id. de Labbe,  
VII, col.  
1256, 1263.

Catalog. of  
the mss. of Cam-  
bridge univer-  
sity, 1856, p.  
566.

« ration de Dieu. » Ces simples prônes, qu'on ne rendit d'abord obligatoires qu'à de longs intervalles, n'en durent pas moins finir par prévaloir sur les instructions en latin.

Un vrai recueil de prônes ou de petites homélies françaises, composé à Cambrai vers le milieu du siècle, est intitulé : « Li Enseignemens de l'ame. » Parmi ces discours, suivis des Évangiles, qu'on a pris soin « d'enroumancier au plus « près dou latin, » il s'en trouve un destiné aux gens qui voudraient entrer en religion, mais qui ne peuvent, « ou pour « poureté, ou qui sont retenu par le loien de mariage, ou « pour autre reson. Et pour ce, dit l'auteur anonyme, je fes « une abeie de religion, c'on apele dou Saint Esperit; et si « le fes de cuer, que tout cil qui ne puent estre en religion « corporelment soient en religion spirituelment. Hé biaux « sire Diex, où sera ceste religion fondée, ceste abeie plan- « tee? Je di qu'ele sera fondée et plantée en une place qu'on « apele Conscience. » Puis, par une continuelle allusion à une forteresse, il personnifie, selon le goût du temps, les vertus qui devront la construire, la garder, la défendre, et il donne à l'abbaye qu'il y fonde pour abbesse la Charité: pour prieure, madame Sapience; pour sous-prieure, madame Humilité.

Notes mss.  
des benedic-  
tins.

L'usage de la prédication française convenait surtout au clergé séculier: par là s'était distingué sans doute Guillaume de Charmont, mort en 1349 évêque de Lisieux, célébré comme interprète de la parole de Dieu, *verbi Dei præco egregius*.

Gallia christ.,  
t. XI, col. 786.

De moins sages se perdirent par la liberté outrée de leurs discours, plus dangereuse pour les autres et pour eux en français qu'en latin. Ce Jean de Varennes qui avait composé quatre messes, ne craignait pas, au milieu des passions soulevées par le schisme, de dire à ses auditeurs du village de Saint-Lié: « Bonnes gens, reconfortez vous en Dieu. Ceuls de « Reims m'ont promis, par un chevalier, par un docteur et « par trois eschevins, que d'ore en avant on vous fera justice: « les curez seront desmariez, et les Mendians precheront « verité. Mais s'il ne le font, venez à moi, je crierai si hault « que le ciel et la terre l'oïront. » Dans ses invectives contre l'archevêque de Reims, Gui de Roye, et contre les autres prélats qui traitaient le pape Boniface IX d'antipape, il ne cessait de les comparer à des loups dévorants; et il fit si bien qu'un jour tout son auditoire se mit à crier: « Hahay! aus

Gerson, l. I.  
col. 927.

ib., col. 934.

« leus, mes bonnes gens, aus leus! » Si donc on l'accusa de « jacquerie, » peut-être l'avait-il mérité.

Jean Gerson avait le droit de blâmer ces violences, car il ne les imitait pas. Outre ses sermons latins pour les cleres, il en prêchait de français, ordinairement sur des questions de morale, pour la cour et pour le peuple. On ne les a publiés que traduits dans un latin detestable; mais ils se retrouvent en français, au nombre d'une soixantaine, dans les manuscrits de Paris et de Tours. Gerson paraît avoir prêché devant Charles VI, de l'an 1389 à l'an 1397, et plusieurs fois ensuite. Devenu curé de Saint-Jean en Grève, il s'adressa surtout à ses paroissiens.

Dans un de ses sermons sur la Passion, il suit l'ancienne coutume, et prend pour texte ce quatrain :

A Dieu s'en va par mort amere  
Jhesus, voyant sa douce Mere.  
Si devons bien par penitance  
De ce dueil avoir remembrance.

C'est principalement dans ses sermons français que Gerson fait allusion aux évènements contemporains. Ainsi, jeune encore, prêchant à la cour vers l'an 1390, il adjure le roi Charles VI et les princes ses oncles de travailler à la pacification de l'Eglise : « O roi très cristien, o roi par miracle  
« consacre, ne souffrez point qu'en vostre temps ceste chose  
« ne se face; ne laissez point que l'honneur, le merite et la  
« gloire n'en aiez! Ensuivez vos predecesseurs, qui tous jours  
« à faire cesser le seisme de sainte Eglise ont mis tout leur  
« estude singulierement sur tous aultres, quelque aultre be-  
« soingne arriere mise. Et se parfinir ne se povoit en vostre  
« temps, ce que je ne croy pas, au moins grant chose seroit  
« de l'encommancier; car le commencement est le plus fort,  
« dict Oracius : *Dimidium qui cepit habet.*

« O se Charlemagne le grant, se Roland et Olivier, se Judas  
« Machabeus et Heliazar, se Matathie et les aultres princes  
« estoient maintenant en vie, et saint Loys, et que ils veis-  
« sent une telle division en leur pueple, ils aimeroient mielz  
« cent fois mourir que la laisser ainsi durer, et que par ne-  
« gligence tout se perdist si maleureusement. Et toutes fois  
« en ce faisant, il est certain, sire, que vous ferez œuvre plus  
« glorieuse et plus plaisant à Dieu, plus digne de merite et

Biblioth. imp.  
per., anc. fonds,  
n. 7036, 7282,  
-297. - 300,  
-308. 8188;  
de Colbert,  
-398<sup>1</sup>. 7326<sup>2</sup>; f.  
de S.-Victor, n.  
515, 517, 518,  
556. — A Tours,  
n. 65, 90, 303,  
400

Ms. de Colb.  
-326<sup>1</sup>, fol. 97

« de renommée perdurable, que se vous vainquissiez un grant  
« pueple de Sarrazins par bataille...

« Très nobles princes et fils de roi, messeigneurs d'Or-  
« leans, de Berri, de Bourgoigne et de Touraine, daignez  
« entendre à ceste besoingne, par laquelle vous povez faire  
« non pas seulement souverain service à Dieu, à la cristienté  
« et au roi, mais avecques ce mettrez vostre pueple en plus  
« grant union et plus grant obeissance que ne pourroit vrai-  
« semblablement estre, se ce discort ne fine. O nobles et  
« vaillans chevaliers, qui estes plains de toutes franchises et  
« convoiteux de vraie honneur. pour Dieu, ne vous oubliez  
« pas en ceste matiere, exposez vous en bataille volentiers et  
« de cuer, vostre vie et tout vostre estat, pour servir vostre  
« Seigneur et pour avoir honneur. »

Si les émotions personnelles venaient rompre ainsi plus souvent la monotonie des commentaires, des paraphrases, des allégories, des lieux communs, les sermons français de ce temps seraient moins oubliés.

On nous dit quels étaient, à Paris, les prédicateurs les plus en vogue vers l'an 1400 : « Grant chose estoit de Paris, quant  
« maistre Eustache de Pavilli, maistre Jehan Jarcon, frere  
« Jacques Le Grant, le menistre des mathurins (peut-être  
« Renaud de la Marche) et autres docteurs et clers soloient  
« preschier tant d'excellens sermons. »

Pour ne point rester au-dessous du clergé séculier, à qui l'on savait gré de parler la langue des ignorants, les réguliers eux-mêmes avaient songé depuis longtemps à être compris de tout le monde, et ils se préparaient dans leurs écoles à un genre de prédication qui devenait de plus en plus une nécessité.

Les élèves du collège de Cluni, selon les statuts de Henri de Fautrières, élu en 1308, doivent, après Pâques, s'exercer tous les quinze jours à prêcher en français.

L'ordre de Saint-Dominique, s'il voulait répondre à son institution, ne pouvait résister à un usage qui lui permettait de parler à un plus grand nombre de fidèles. Nous ne savons point toujours de quelle langue se servait l'armée innombrable de ses Prêcheurs : Armand de Saint-Quentin, Jean de Paris, second du nom; Ferri de Lunéville ou d'Épinal (il y a de leurs sermons parmi ceux d'un recueil formé vers le commencement du siècle); Guillaume de Sauqueville, du diocèse de Rouen; l'inquisiteur Bernard Guidonis, qui devait être

Guillebert de Metz, *Descript. de Paris*, p. 82.

Voy. Tous-saints du Plessis, *Hist. de l'Egl. de Meaux*, t. I, p. 56.

*Biblioth. Cluniac.*, col. 1589.

*Scriptor. ord. Præd. cat.*, t. I, p. 492-531.  
M-s. de Colbert, n. 3725.

peu favorable à une telle innovation; Armand de Bellevue, dont les instructions s'adressaient au clergé ou au peuple, *clero vel populo*; Arnaud Bernardi, qui ne parlait que devant les cleres; Guillaume de Bayonne, qu'on entendit en divers lieux, *variis locis*; Jean du Pré, qui cessa d'être évêque d'Évreux pour devenir inquisiteur à Carcassonne; Gérard de Domar, général de l'ordre en 1342, dont les sermons passaient pour doctes et élégants, *docti et elegantes*; Jean de Molins, inquisiteur à Toulouse et cardinal; Simon de Langres, évêque de Nantes et ensuite de Vannes, que son éloquence persuasive fit surnommer le Pêcheur d'hommes; Gérard de Saint-Laurent, du couvent de Cologne; Guillaume Romani, Breton, maître du sacré palais sous Innocent VI; Pierre de Ranée, au diocèse de Troyes, évêque de Seez, cité pour ses pieuses homélies, *homiliæ devotæ*; Vincent de Marvejols et André, qui, vers la fin du siècle, se firent remarquer par leur mutuelle amitié et leurs nombreux sermons; beaucoup d'autres enfin, élevés quelquefois par la prédication aux grandes dignités ecclésiastiques, et dont les œuvres sont aujourd'hui confondues peut-être dans l'immense amas, qui n'a pas été complètement débrouillé, des sermons anonymes.

Oroux, Hist. eccles. de la cour de France, t. I, p. 370.

Nicolas de Fréauville, le second dominicain qui fut confesseur du roi, appelé par la protection d'Enguerrant de Margni à succéder dans cette charge, auprès de Philippe le Bel, à Nicolas de Gorran, laissa, dit-on, des sermons sans nombre, maintenant perdus, ou qui ne reparaissent nulle part, du moins sous son nom. S'il en fit pour la famille royale, ceux-là n'étaient pas en latin.

C'est dans un latin mêlé de français que sont écrits les sermons imprimés de Jacques de Lausanne, que ses Moralités sur la Bible n'empêchent pas d'être rigoureusement jugé par ses confrères. Ils n'estiment guère plus un autre recueil par trop populaire, imprimé d'abord sans nom d'auteur, puis sous le nom de Pierre de la Palu, et qui leur semble indigne de lui. Mais, parmi les prédicateurs en langue vulgaire, ils peuvent revendiquer avec honneur le mystique Jean Tauler, dont les homélies prononcées en allemand ont été, selon l'usage, mises en latin: vieille tradition, que des éditeurs intelligents auraient dû abandonner plus tôt, et qui a répandu beaucoup d'incertitude sur l'histoire des langues européennes.

Les missionnaires franciscains, dont la rivalité opiniâtre disputait le monde aux frères Prêcheurs, s'exprimaient sans

doute en diverses langues devant leurs auditeurs d'Europe et d'Asie. Plus rapprochés du peuple, ils parlaient comme le peuple. Saint François et ses premiers disciples prêchaient et rimaient en langue italienne. Ces grands orateurs de la foule, Pierre Oriol, François de Mayronis, Guillaume Okam, n'en auraient pas été compris s'ils ne s'étaient servis que du latin, même de l'humble latin des moines. Mais les frères Mineurs ont fait malheureusement comme tous les autres. Leur Raymond Lull, qu'on ne peut lire aujourd'hui que dans l'affreux latin dont ils ont revêtu ses œuvres, sans excepter ses sermons, n'avait écrit qu'en catalan.

Nous supposons que c'est en français que frère Jacques le Grant (*Jacobus Magni*), de l'ordre des Augustins, dénonçait en chaire les déportements de la cour de Charles VI avec tant d'énergie et de vérité, que l'on reconnut dans ses hardis portraits le malheureux roi, qui était certainement le moins coupable; le duc d'Orléans, qui, sans se mettre en colère, prit le parti de se faire un ami du prédicateur, et la reine Isabeau, qu'il devait être bien plus dangereux d'offenser. Plusieurs dames, en sortant d'un des sermons de cet homme véridique, ne purent s'empêcher de lui dire combien elles étaient ébahies qu'il eût osé ainsi parler. « Encore suis-je plus ébahi, » leur répondit-il, qu'on ose faire semblables péchés. » Seulement il n'eût point fallu, après s'être honoré par ces réprimandes publiques, aller, au nom des Armagnacs, solliciter secrètement l'appui de l'Angleterre pour fomenter en France la guerre civile.

On ne peut douter qu'un prédicateur breton, un carme du couvent de Rennes, Thomas Conecte ou Couette, ne se servît de l'idiome vulgaire, quand il déclamaient, devant quinze ou vingt mille auditeurs, contre les hennins, ou coiffures à larges cornes, et les autres fantaisies de la parure des femmes. Effrayées de ses remontrances, elles jetaient au feu sur les places, avec les hennins qu'il avait maudits, colliers, pendants d'oreilles, robes trop ouvertes, manches traînantes, magnifiques étoffes d'or et de soie. Il est vrai que, lorsqu'il était parti, les modes revenaient plus somptueuses et plus folles. « En chevauchant son âne ou son petit mulet, » dont les dévots arrachaient quelque poil comme relique sainte, et accompagné de quelques autres carmes qui le suivaient humblement à pied, il eut la funeste idée d'aller jusqu'en Italie prêcher contre l'incontinence des clercs, et la témérité plus grande encore de proclamer qu'il

Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XV, p. 802.

Hist. litt. de la Fr., t. XXIII, p. 248.

ne fallait pas craindre les excommunications du pape, si l'on servait Dieu. Le malheureux missionnaire, qui n'avait pas, comme frère Jacques, négocié avec les ennemis de son pays, ne put échapper à l'inquisition de Rome : condamné comme hérétique, il fut brûlé.

Chron., liv.  
II, c. 53.

Helvet, Hist.  
des ordres re-  
lig., t. I, p. 327.

Nous avons dit, d'après Monstrelet, que frère Thomas parlait devant quinze ou vingt mille personnes : le chroniqueur ajoute qu'on tendait une corde pour séparer les hommes des femmes. D'autres, qui donnent un autre sens à un ancien texte, disent qu'on était obligé de suspendre l'orateur en l'air avec une corde, afin qu'il pût être entendu de tous. Comme nous n'avons point retrouvé la légende originale, nous laissons la chose indéciée, quoiqu'il fût intéressant de savoir si Thomas pouvait avoir réellement vingt mille auditeurs.

Tous ces moyens divers de se rendre maître de l'âme d'autrui par la parole, même ceux qui nous paraissent aujourd'hui les moins sérieux, ont eu leur raison et ont produit leur effet. La critique moderne aurait tort de reprocher aux vieux sermonnaires leurs égards pour la multitude ignorante et distraite. On ne peut guère avec elle s'y prendre autrement. Dès l'origine des sociétés, les apologues rendent la morale accessible, la font comprendre, la font aimer. Les orateurs de la Grèce, lorsqu'on cessait de les éconter, se mettaient, dit-on, à faire des contes : et le maître lui-même de la philosophie des idées ne craint pas de mêler quelquefois à ses conceptions les plus hautes de gracieuses naïvetés ou des rêves fantastiques. L'Ancien Testament a ses aventures familières de Ruth, de Tobie, ses Proverbes, son Cantique des cantiques ; le Nouveau, ses paraboles ; les premiers temps de l'Église, leurs évangiles de l'Enfance, de Jacques, de Nicodème, leurs Voyages de saint Pierre, leur récit oriental de Barlaam et Josaphat. N'est-ce pas assez pour excuser chez les prédicateurs de nos pères quelques digressions, quelques ruses, quelques saillies inattendues, qui, en flattant le goût du moment, ont fait passer la gravité de leurs leçons ?

Dès le siècle précédent, les auditeurs étaient distraits. L'ancienne histoire sur Démosthène et Démade qui ne parvient à réveiller l'attention des Athéniens qu'en leur contant la dispute sur l'ombre de l'âne, ou le voyage de Cérès avec l'anguille et l'hirondelle, a pu souvent se renouveler par hasard ou par réminiscence. Un abbé cistercien, voyant son

auditoire s'endormir, surtout les frères convers, peut-être parce qu'il leur parlait latin, élève la voix et dit : « Il était « une fois un roi qui s'appelait Artur... » On écoute alors, et l'orateur s'écrie : « Quand je parlais de Dieu, vous dormiez, et maintenant vous vous éveillez pour entendre des « fables. » C'était à l'abbaye d'Heisterbach, au diocèse de Cologne ; l'orateur était l'abbé Gérard ; Césaire, le narrateur du fait, assistait au sermon.

Il faut avoir et conserver des auditeurs, telle est la première loi. Un luxe inépuisable de définitions, de subdivisions, d'arguments, dans un temps où la scolastique exerçait de toutes parts son empire, où on la faisait servir du moins à aider la mémoire ; des textes singuliers, et des chansonnettes même pour texte, ce qui était certainement une nouveauté ; des sermons, des Vies de saints, mi-partis de latin et de français, ou rimés d'un bout à l'autre en langue vulgaire ; d'autres sermons ajoutés en prologues ou en intermèdes aux longues représentations des Mystères ; d'autres encore formant comme une série d'histoires miraculeuses, d'anecdotes, de fabliaux, véritable piège tendu à la curiosité : les prédicateurs se sont tout permis, en attendant une dernière concession, la plus disputée et la plus nécessaire, l'usage universel et constant de l'idiome maternel. Mais s'ils ont tout essayé, c'était pour que leur voix, destinée à l'instruction de la foule, ne se perdit pas dans le désert, et que l'auditoire, attentif malgré lui, les écoutât jusqu'à la fin.

Depuis, on a eu recours, dans la chaire, à des moyens différents d'agir sur les esprits, à la déclamation élégante et frivole, à une morale toute séculière, aux portraits plus finement tracés et moins reconnaissables, trop souvent aux mauvaises passions, comme la haine, la médisance, l'injure. Les innocentes ressources de l'ancienne prédication valaient mieux ; et puisqu'elles ont été si longtemps d'usage, il faut croire qu'elles parvenaient, comme l'espérait le panégyriste de la « Bele Aliz, » à changer le mal en bien, la vanité en vérité.

Nos grands sermonnaires français, qui se sont interdit la vieille parure des allégories, les jeux d'esprit sur les mots, le chaos des citations, l'inconvenance des historiettes, ont toujours gardé quelque chose de ces anciennes modes de la prédication, par exemple, la manie de diviser. Qu'ils prêchent le dogme ou la morale, ces preuves échelonnées avec tant d'art, ces catégories si bien rangées, ces distinctions si sub-

terbach, Dial.  
de Mirac., IV,  
36.

tiles, laissent reconnaître en eux les héritiers directs des disputeurs de l'école. Est-ce le caractère propre du genre didactique, est-ce l'habitude invétérée de la controverse, est-ce l'un et l'autre qui font que chez des orateurs tels que les Bourdaloue, les Massillon, l'œuvre la plus grave de l'éloquence continue de se briser et de s'éparpiller à l'infini en petits points symétriques, en nuances insaisissables, en grains de poussière, en atomes ? S'il faut faire la part du genre, qui ne peut se passer de définir et de diviser, il est permis d'y voir surtout, comme Fénelon, un reste de la scolastique, dont l'empreinte, assez visible, malgré les révolutions, dans notre langue, dans notre barreau, dans notre théâtre, a dû naturellement persister là où règne surtout la tradition, dans l'enseignement religieux.

II  
LES SEPT  
ARTS.

Après la théologie ou la science divine, qui gardait encore le premier rang comme science de l'orthodoxie chrétienne, venaient, dans le monde littéraire et dans les écoles, ces connaissances simplement humaines, dont les derniers âges de l'antiquité latine avaient légué aux siècles suivants les principales divisions, tantôt respectées fidèlement par les esprits dociles, tantôt agrandies par une ambition de recherche et de progrès qui est l'honneur de l'humanité.

L'ancien domaine des Sept arts, ce modeste territoire que la théologie avait bien voulu laisser aux études qui relevaient moins directement de son empire, semble d'abord assez restreint : le *trivium* comprend la Grammaire, la Rhétorique, la Dialectique ; le *quadrivium*, l'Arithmétique, la Géométrie, la Musique, l'Astronomie. L'intelligence aurait pu s'y trouver fort à l'étroit, si elle n'avait travaillé incessamment, surtout depuis deux siècles, à élargir les compartiments où on l'avait emprisonnée.

C'est ainsi qu'il ne fut point très-difficile de rendre à la rhétorique les attributions étendues que lui donnaient quelquefois les anciens, et d'y faire entrer, à la suite des règles des rhéteurs, la poésie, l'histoire, l'art épistolaire, tout le genre didactique, et l'utile exercice de la traduction. Avec ce simple mot de dialectique, rétabli dans son acception primitive, on allait encore plus loin ; on s'ouvrait le vaste champ de la philosophie tout entière : Aristote et ses innombrables interprètes, dont plusieurs étaient des saints, autorisaient les libres discussions sur les plus hautes abstractions de la

pensée, sur les sciences naturelles, sur la physique et la médecine qui en dépend, sur la politique, enfin sur ce droit civil repoussé longtemps comme un ennemi. Voilà donc, sans trop sortir des cadres imposés par l'usage, et à l'aide seulement de deux de ces enseignements inférieurs, voilà l'esprit humain qui va désormais s'emparer de tout ce que nous appelons aujourd'hui les études littéraires et philosophiques. A ce compte, savoir, comme on disait, « trive et cadruve, » c'était déjà savoir quelque chose.

Il est intéressant de voir comment, sans paraître s'écarter des anciens vestiges recueillis dans saint Augustin, Martianus Capella, Boëce, Cassiodore, on fait d'abord succéder timidement au cercle des connaissances humaines, tel que se le transmettaient les écoles grecques, une sorte d'encyclopédie nouvelle, qui, longtemps réduite à se contenter de mots, va désormais, par l'observation et l'action, acquérir plus d'étendue et de liberté. On a cependant toujours soin de réserver aussi, pour ces connaissances moins sacrées, un certain caractère presque divin. Le poème de l'Image du monde, d'après les idées platoniques du livre de la Sagesse, en faisant décrire par un philosophe, qu'il ne nomme pas, « comment Nature fist un home, » dit qu'elle y employa les éléments que lui fournirent les Sept arts, regardés par conséquent comme antérieurs à l'homme et comme préexistants dans la pensée de Dieu.

Malgré quelques essais d'émancipation, les Sept arts ne se détachent pas encore de l'immense faisceau du pouvoir spirituel; mais ils paraissent déjà moins soumis à la rigueur théologique, et leurs velléités plus fréquentes d'indépendance, leurs efforts, leurs conquêtes, font entrevoir dans un avenir prochain cette séparation définitive des deux pouvoirs, qui a fait la force de quelques-unes des sociétés modernes.

Nous allons suivre d'abord, en indiquant les principaux ouvrages dans chaque section, les trois degrés de cette instruction séculière (grammaire, rhétorique, dialectique ou philosophie), qui sont restés le fondement de l'organisation des écoles.

La grammaire est toujours placée la première. La dialectique l'avait été d'abord avant la rhétorique, et Eustache Deschamps, dans son « Art de dictier, » en 1392, observe encore cet ordre. La théorie était bonne; mais, dans la pra-

Bat. des vii arts, Œuvres de Rutebeuf, t. II, p. 419.

Nicomaque, *Εἰσαγωγή ἀριθμητ.*, I, 3, éd. de 1817, p. 70, 210, etc. — Brucker, *Hist. crit. philosoph.*, t. III, p. 394. — Mss. h., n. 7534, fol. 195 v<sup>o</sup> — *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXIII, p. 305, 318.

Poésies morales, éd. de 1832, p. 261.

tique, elle était complètement abandonnée : on sait que la dialectique ou la dispute était le terme des études du *trivium*, et qu'elle remplissait quelquefois toute la vie.

Comme ce mot de grammaire avait déjà repris l'acception large qu'il eut toujours dans l'antiquité grecque et latine, nous parcourrons rapidement la partie élémentaire de l'art, pour en examiner, avec plus de détail, les principales applications dans l'étude des langues et l'interprétation des auteurs.

Sur les premiers éléments, il ne nous est resté de ce temps que bien peu d'ouvrages. On pourrait expliquer ainsi cette stérilité.

Les anciens grammairiens latins, recommandés par le respect du passé, par une longue habitude, et par l'autorité qu'ils devaient conserver dans des études toutes latines, étaient encore très-nombreux. Dans le catalogue de la bibliothèque d'Amiens rédigé vers l'an 1250, se trouvent réunis le grand et le petit Donat, le commentaire sur Donat par Remi d'Auxerre, l'ouvrage entier et plusieurs abrégés de Priscien, la métrique de Bède, et, parmi les auteurs plus récents, Matthieu de Vendôme, Alexandre de Ville-Dieu, Évrard de Béthune, Alexandre Neckam, Jean de Garlande. On y joint des extraits de Cicéron sur les Figures, et l'Art poétique d'Horace, qui, malgré un commentaire qu'on attribuait à Servius, devait être assez peu compris.

Les maîtres, aidés de ces livres qui reparaissent dans presque toutes les collections et qui restèrent longtemps encore les manuels des étudiants, n'avaient donc pas à s'occuper de rudiments nouveaux. Ils en firent cependant quelques-uns que nous rappellerons tout à l'heure, quand nous arriverons à la langue latine en particulier; mais plusieurs d'entre eux, pour ne point se borner à répéter de vieilles règles, ou les moralisèrent, selon la coutume alors universelle, ou tentèrent même d'élever le plus humble enseignement des écoles jusqu'à des idées générales.

Donatus moralizatus, ap. Gerson. Op. t. IV, col. 835-845.

Si l'on veut savoir ce que c'était qu'un Donat moralisé, on le saura par ce dialogue. Demande : « Qu'est-ce que le pro-  
« nom ? » Réponse : « *Homme* est ton nom, *pécheur* est ton  
« pronom. Ainsi, lorsque tu pries devant Dieu, ne te sers que  
« du pronom, et dis : O Père céleste, je ne t'invoque point  
« comme homme, mais j'implore ton pardon comme pécheur. »

Autre exemple, que nous laissons en latin, pour mieux conserver les jeux de mots sur les quatre déclinaisons de ce

pronom qui est l'homme même : *Prima declinatio est ab obedientia Dei in suggestionem diaboli ; per hanc declinavit Eva. Secunda, ab obedientia Dei in consensum mulieris, ut Adam declinavit per Evam. Tertia, a paradiso in hunc mundum. Quarta, ab hoc mundo in limbum inferni.* Mais on trouve ensuite pour le pronom, tenté comme Ève et Adam, six autres déclinaisons : « 1<sup>o</sup>, La danse va commencer. 2<sup>o</sup>, Averti par « le chant, je viens voir la danse. 3<sup>o</sup>, Tout en reconnaissant « qu'il n'est pas bon de regarder cette danse, j'y reste avec « plaisir. 4<sup>o</sup>, Je me plais non-seulement à regarder la danse « et à entendre le chant, mais aussi à regarder les jeunes filles. « 5<sup>o</sup>, Je me dis en moi-même qu'il faut qu'une d'elles soit à « moi. 6<sup>o</sup>, J'accomplis mon vœu. Et voilà que mon âme est « morte, *Et ecce mortua est anima mea.* Ce que j'ai dit de ce « vice peut s'appliquer aux autres. »

Apoc., xvi,  
3.

Dès que le pronom est le pécheur, toutes ces déductions sont possibles. Comprenez-vous moins pourquoi « la pré-  
« position est la considération de la joie des élus ? » on vous répondra : *Quia illi præponuntur damnandis.* Les souffrances des damnés sont, à leur tour, représentées par l'interjection, « qui exprime, dit la grammaire moralisée, une « émotion de l'âme par un mot inconnu. »

Mais on fit quelquefois un meilleur usage du grand art de définir, de diviser, de comparer. Au lieu d'employer sérieusement à des puérités le puissant instrument dont la philosophie avait armé l'intelligence humaine, on essaya de renouveler les doctrines plus générales qui, dès le siècle précédent, avaient fait naître un assez grand nombre de traités *de Modis significandi*, faibles imitations des Catégories d'Aristote. Pour y réussir, les grammairiens, à défaut du génie philosophique, auraient eu besoin d'être plus riches en observations : comme ils joignaient à l'ignorance du grec un aveugle dédain pour leur langue maternelle, ils ne possédaient réellement que les principes d'une seule langue, et se trouvaient ainsi forcés à redire stérilement ce qu'on avait dit avant eux.

Jean de Marville, antérieur à l'année 1334, puisque cette année-là on dit de lui, dans la copie de son ouvrage par Jacques de Beaumont, *Anima ejus sanctificetur*, ne put que rédiger péniblement, en deux cent cinquante-cinq vers latins sur les *Modi*, des idées qui avaient pour lui peu de clarté.

Mss. de Sorb.,  
n. 1569.

Il est juste toutefois de reconnaître les efforts que l'on con-

tinuait de faire pour sortir d'une étroite routine. Les fautes sont nombreuses dans le *Gréciste* d'Évrard, qui pressentit du moins que, pour mieux savoir, il fallait comparer; les idées surtout sont obscures et vagues dans le *Floretus* en vers, et dans les divers traités de *Modis verborum*; mais les critiques venus en des temps meilleurs ont peut-être eu tort d'être impitoyables, comme Érasme, pour « les Grécistes, les Flo-  
« ristes, les Modistes, » qui, tout en exerçant une trop longue tyrannie dans les écoles, y avaient conservé quelques bonnes traditions.

Des tentatives de grammaire générale devaient être plus à portée de ceux qui, à la connaissance du latin, commençaient à joindre celle des langues de l'Orient, non moins utiles pour l'évangéliser que pour le gouverner. Les frères Prêcheurs, que leur règle obligeait à se faire comprendre partout, avaient songé, dès l'an 1237, à cet enseignement. Humbert de Romans, leur général en 1255, leur fait étudier le grec, l'arabe et l'hébreu. Ils s'en occupent à Paris en 1285. Ils ordonnent, six ans après, que dans leurs maisons de Catalogne il y ait toujours une chaire d'hébreu et d'arabe. On sait quelles furent les vives requêtes adressées par Raymond Lull à Philippe le Bel, à l'université de Paris, au concile de Vienne, pour l'établissement régulier de ces études. L'évêque de Durham, Richard de Bury, en fait ressortir les avantages. Toutes ces exhortations ne produisirent rien de durable. Si elles éveillèrent la curiosité de quelques doctes personnages, comme d'Arnauld de Villeneuve, qui savait, dit-on, l'hébreu, le grec et l'arabe, elles ne parvinrent pas à obtenir la garantie d'une institution publique. L'honneur de l'essayer fut réservé à l'université de Paris : elle avait certainement, en 1325, comme l'avait décrété le concile, des cours de grec, d'arabe, de chaldéen, d'hébreu, puisque le pape Jean XXII ordonne alors à son légat de surveiller de très-près les professeurs qui pourraient, à l'aide de ces langues étrangères, introduire des dogmes étrangers, *peregrina dogmata*. Il n'en faut pas plus pour expliquer comment, un siècle après, en 1430, on fut encore obligé de solliciter la permission d'enseigner le grec, l'hébreu et le chaldéen.

Hist. univ.  
par., t. IV, p.  
209; t. V, p.  
393.

LANGUE HÉBRAÏQUE.

Si nous voulons maintenant prendre à part les destinées diverses des principales de ces langues en Occident, nous trouverons que l'hébreu, qui inspirait plus de défiance que jamais, à cause de la renommée dont jouissait alors la litté-

rature rabbinique, pénétra peu dans les rangs de l'Église. Quelques religieux y avaient songé, comme Guillaume le Breton, l'auteur du Vocabulaire. Le roi Charles V avait parmi ses livres l'ouvrage suivant, que venait de faire traduire un clerc, médecin à Paris : « *Alkindus de Imbribus et pluviis*, en latin, et est avecques la Redempcion des fils « d'Ysrael, en un volume couvert de parchemin, que fist « translater d'ebrieu en francois, à Paris, maistre Ernoul de « Quiquempois. » Le juif converti Nicolas de Lire fut un savant commentateur de l'Ancien Testament. Mais les leçons publiques d'hébreu, consacrées un moment par le concile de Vienne, menacées ensuite de surveillance par les bulles pontificales, n'avaient pas dû tarder à tomber de nouveau ; car nous voyons, en 1455, les écoles de Paris, dans la pensée d'étendre l'instruction, appeler à frais communs un professeur de langue hébraïque, et la nation de France, pour sa part, lui assigner huit écus. Vingt-cinq ans après, on redemande encore des chaires de langues orientales. Cet enseignement n'avait donc pas été repris, ou n'avait pas duré.

Quelques ordres monastiques, surtout les dominicains, tenaient à honneur de savoir l'hébreu. Il y a un acte où ceux de Dijon, en 1439, comme dépositaires de la tradition des docteurs juifs, s'intitulent *massoriti*, et où leur secrétaire signe son nom en caractères hébreux avec points voyelles : *Antounious*.

Biblioth. de l'Éc. des chartes, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 159.

Les israélites, souvent persécutés, toujours suspects, se seraient bien gardés d'affecter un tel savoir. S'ils rédigeaient quelques livres élémentaires, ce n'était point pour la jeunesse chrétienne. Leurs leçons se concentraient dans leurs académies de Narbonne, de Béziers, de Montpellier, d'Arles, de Lunel. Ce fut l'évêque de Durham qui fit composer pour les étudiants une grammaire hébraïque en latin.

Dès qu'il s'agissait d'apprendre ou d'enseigner l'arabe, aussitôt on craignait ou l'on paraissait craindre la contagion du mahométisme. Cependant Pierre le Vénérable avait donné un grand exemple : en réfutant le koran, qu'il avait fait traduire en latin pour le combattre, il s'était plaint de la négligence de ceux qui ne savent que leur langue, *qui non nisi linguam suam noverunt*. Par cette langue unique, il doit entendre la langue latine ; car on ne tenait aucun compte de la langue du peuple. Il paraît que d'autres pensèrent sur ce point comme l'abbé de Cluni. Déjà de son temps le français con-

LANGUE ARABE.

Ampliss. collect., t. IX, col. 1132.

mence à se perfectionner assez pour qu'on y fasse attention ; et dès le siècle suivant l'étude des langues orientales, surtout de l'arabe, plus connu depuis les croisades, s'introduit en Occident, même en France.

LANGUE GREC-  
QUE.

Gradenigo ,  
della Letterat.  
greco-ital., p.  
116.

Une autre étude grammaticale qui aurait dû être mieux accueillie des peuples chrétiens, celle de la langue grecque, n'y reparait qu'à de longs intervalles, et toujours isolée. Quelques manuscrits des décrétales de Clément V ajoutent cependant cette étude à celles que recommandait le pontife. On avait peur du schisme grec, et les négociations tentées à plusieurs reprises pour la réunion avaient accru encore les ombrages des pouvoirs ecclésiastiques. Aussi, malgré les encouragements et l'exemple de ce même prélat novateur, l'évêque de Durham, qui fit composer une grammaire grecque pour ses jeunes théologiens, il n'y eut guère d'hellénistes que dans le seul ordre des dominicains, qui pouvaient sans doute, en leur qualité d'inquisiteurs, apprendre le grec impunément. Mais comment avaient appris le grec les frères Prêcheurs qui, au siècle précédent, comme Jofroi de Waterford, Guillaume de Meerbeke, Henri Kosbein, avaient traduit Aristote, Platon, Proclus, ou les personnes instruites qui, sans avoir laissé de semblables traductions, passent pour avoir su le grec, ainsi qu'on l'a dit de Christine de Pisan? Nous n'avons sur les maîtres et les méthodes que des lumières incomplètes.

Bibliothom.  
de Rich. de  
Fournival, fol.  
17.—Catal. de  
Sorbonne, mss.  
de l' Arsenal ,  
Hist., n. 855, p.  
341.

Fonds de  
Sorbonne, n.  
1147.

Fonds de S.-  
Victor, n. 32,  
fol. 81-132.

Il s'en faut même que toutes ces traductions nous soient connues. Bernard de Chartres, et les autres platoniciens assez rares qui ne se soumettaient pas à l'empire d'Aristote, avaient certainement lu d'autres dialogues de Platon que le *Timée*, traduit par Chalcidius. Deux anciens catalogues (1250, 1290) indiquent une version latine du *Phédon* ou, comme ils disent, du *Phédréon*, et dont les premiers mots répondent en effet aux premiers mots du texte : *Ipse, o Phedreon, fuisti*. Cette version s'est retrouvée. Le candiote Pierre Philargus ou Philarète, avant d'être le pape Alexandre V, traduisait, vers l'an 1380, quelques ouvrages grecs à Paris. Un anonyme avait osé se faire l'interprète des Hypotyposes pyrrhoniennes de Sextus Empiricus, où il passe naïvement ce qu'il ne comprend pas, et ne comprend pas toujours ce qu'il traduit.

Le zèle des dominicains pour cette langue, qu'ils allaient apprendre dans le pays, leur fit transformer en grec des

ouvrages modernes : en 1292, les Homélies de Raymond de Meüillon ; vers l'an 1330, le Manuel des curés, une nouvelle Réfutation du koran. Celui des confrères de saint Thomas qui passait pour avoir traduit en grec plusieurs de ses ouvrages, Guillaume Bernardi, de Gaillae, était allé comme missionnaire, en 1299, à Constantinople, où l'ordre avait une maison dès l'an 1232, et où il en eut bientôt une seconde. Il ne reste de la Somme que des traductions grecques plus récentes ; mais les anciens travaux de ce genre prouvent que ceux qu'on attribue à Guillaume Bernardi n'ont rien d'in vraisemblable.

Ces ardents promoteurs des études grecques n'eurent toutefois que peu de disciples chez nous ; les prélats avaient même renoncé à l'habitude qu'ils avaient prise au IX<sup>e</sup> siècle de signer leur nom en lettres grecques, comme on signa, plus tard, en lettres hébraïques. La culture de cette langue des Pères grecs, qu'il eût fallu savoir pour mieux travailler à la conciliation, tomba dans un tel diseredit qu'un envoyé de l'empereur Manuel Paléologue, à Lyon, en 1395, ne put être compris de personne.

Guillaume Fillastre avait cependant alors la réputation d'helléniste, et l'on pourrait citer quelques autres noms ; mais il faut descendre jusqu'à l'an 1458, jusqu'à Grégoire Tifer nas, pour trouver à Paris une chaire de grec désormais permanente. L'université, qui l'institua, exigea de ce Grec réfugié deux leçons par jour, l'une de sa langue maternelle, l'autre de rhétorique, pour donner enfin plus de place aux études littéraires dans l'enseignement supérieur. Les disciples de Grégoire furent les maîtres de Reuchlin.

Mais cette langue latine elle-même, à laquelle on continue jusque-là de sacrifier toutes les autres, la sait-on assez pour avoir le droit de l'enseigner et d'en expliquer les anciens ouvrages ? La prose du moins se soutient encore. Si on ne l'écrit plus avec la même sobriété que saint Bernard ou saint Thomas ; si les esprits, fatigués et comme épuisés par la controverse, ne produisent que de courts traités, des attaques ou des apologies éphémères, sans laisser de grands et durables monuments, tels que celui de Vincent de Beauvais, il se rencontre çà et là des formes plus vives, plus d'imitations heureuses de l'antiquité, dans Gerson, Clamenges, Pierre d'Ailli. La poésie a moins résisté aux assauts de la scolastique : on est loin d'égalier, pour les hymnes, Adam de Saint-Victor ;

LANGUE LATINE.

pour l'histoire en vers, Gautier de Châtillon et l'auteur de la Philippide; pour le genre didactique et la satire, Gilles de Corbeil. C'est dans les couvents surtout que les études latines dégénèrent, et les ouvrages latins les plus barbares sont désormais écrits par des moines.

Il y avait de si respectables exemples de cette barbarie qu'elle était peut-être inévitable. L'enseignement chrétien avait condamné, en grammaire, la régularité païenne. Prudence est loué d'avoir fait dans ses vers des fautes de quantité. Le pape Grégoire le Grand se vante d'écrire mal. Un évêque, par l'organe d'un moine, l'historien latin de la Normandie, proclame que « les discours de Dieu ne sauraient être contrainsts à suivre les règles de la parole humaine. » Aucune langue, ni latine, ni française, ni même ecclésiastique, n'aurait pu lutter contre une abnégation si pieuse et si absolue de toute discipline terrestre et de toute clarté. Nous arrivons, par un progrès nécessaire, au dernier terme de cette corruption et de cette obscurité de langage.

La sagesse de quelques papes essaya d'arrêter le péril où ils voyaient que la religion elle-même se laissait entraîner. Grégoire VII, Lucius III, flétrissent d'avance les bulles, les brefs, les rescrits, qui justifieraient le soupçon de fraude et d'imposture par des fautes de latinité, *corruptione videlicet latinitatis*. L'université de Paris, qui repoussait les requêtes de ses étudiants lorsqu'ils y avaient mêlé des mots français au latin, trouvait ici, dans une autorité plus haute, un puissant secours; mais le latin des cloîtres bravait audacieusement les menaces pontificales.

Cette intention de l'Église, qui voulait que, pour écrire et parler la langue ecclésiastique, on l'eût du moins étudiée, fut mieux comprise par quelques princes, que l'on voit encourager aussi les études grammaticales dans le clergé. Nous apprenons par un témoignage antérieur à l'an 1183, par un des poètes de la cour de Henri II d'Angleterre, que David d'Écosse ne permettait pas que l'on maltraitât les prêtres et les chanoines « ki séussent grammaire. » Il y en avait donc parmi eux qui ne faisaient pas gloire de l'ignorance. Les religieuses surtout, moins distraites par les affaires du dehors, cultivaient la langue latine, comme les Roswitha, les Herrade, les Marguerite de Dnyn. Quelques-unes même continuèrent de l'écrire avec une certaine correction, à en juger par la réponse où l'abbesse de Chases, au diocèse de Saint-

Orderic Vital, l. VIII, c. 21, t. III, p. 393.

Thiers, Tr. des superstitions, t. II, p. 377.

Hist. litt. de la Fr., t. XXIII, p. 365.

Biblioth. de l'Éc. des char-

Flour, fait savoir de sa main aux frères Prêcheurs de Saint-Benigne de Dijon, en 1441, qu'elle vient d'ordonner des prières pour leurs morts, et où elle leur en demande à son tour, selon l'usage, pour les sœurs qu'elle a perdues : *Quare supplicamus, pro dictis dominabus et pro aliis olim defunctis oretis; et nos similiter pro vestris orabimus*. Si ce n'est là que l'ancien protocole, il n'est pas du moins altéré par des vices d'orthographe ou de style.

Mais, outre ce facile dédain pour des règles purement humaines, il s'était introduit, depuis plusieurs siècles, une malheureuse distinction entre deux langues latines, l'une savante et correcte, l'autre usuelle et abandonnée à tous les caprices populaires. On prétendait réserver l'une aux discours d'apparat, aux ouvrages étudiés; on se laissait aller aux irrégularités de l'autre, en vue d'être compris de la multitude dans la prédication, des enfants dans leurs petites écoles, ou même des étudiants, que l'on traitait comme des enfants.

Ellies du Pin,  
Gersoniana, l. III, c. 5, p. LVIII.

Il y a des auteurs qui laissent entrevoir les deux latinités, bien que cette nuance ne soit pas très-aisée à saisir aujourd'hui.

D'autres, comme la plupart des glossateurs du droit canonique, et même du droit civil, n'ont employé que ce latin trivial, usité aussi chez les moines chroniqueurs. Frère Sallimbene, en 1284, dit qu'il s'est servi d'un style simple et intelligible, *simplici et intelligibili stylo*, pour être compris de sa nièce, religieuse clarisse du monastère de Parme, qui, si elle avait eu l'instruction de quelques-unes des nôtres, aurait pu se passer du mauvais style de son oncle. Il ajoute qu'il ne songe pas à la parure des mots, mais seulement à la vérité des faits. C'est là ce qu'ils disent tous. On leur pardonnerait leurs barbarismes, s'ils avaient tenu parole.

Sarti, de Cl. bonon. prof., t. II, p. 212.

Ainsi s'exprime encore le carme Jean de Venette, le meilleur continuateur de Guillaume de Nangis, qui n'écrivait pas mieux que lui. Pour se mettre à la portée de tout le monde, il eût été beaucoup plus raisonnable de parler français.

Avec cette doctrine et cette pratique d'une double latinité, avec l'invasion continuelle des divers dialectes nationaux dans une langue de convention, qui n'était plus la langue ancienne, et qui n'était point destinée à devenir une langue moderne, que pouvaient être les grammaires latines, les dictionnaires latins?

Catal. mss.  
Angl., part. 2,  
p. 25, n. 837.  
— Catal. mss.  
colleg. Oxon.,  
1852, colleg.  
Exon., p. 5, n.  
14.

Dans le petit nombre des nouvelles grammaires, il s'en trouve une d'un certain Tolosanus, peut-être Dominique ou Thomas de Toulouse, qui débute par cet excellent précepte : *In qualibet arte diffusio fastidium procreat*. Mais il a le malheur d'ajouter : *Ideo libellum hunc... e diversis auctoritatibus compendiose collectum ego balbutiens balbutivi*. C'était donc une compilation des anciens traités.

Malgré cette disette de nouveaux livres pour la première instruction, il ne faudrait pas croire que le haut enseignement, celui de la théologie et des Sept arts, ne fût pas précédé de longues études grammaticales. Ces notions préliminaires prenaient beaucoup plus de temps qu'on ne l'a dit. Nous avons vu qu'elles remplissaient au moins trois années dans les grandes écoles monastiques, à Cluni, à Saint-Victor, aux Bernardins. L'université, qui n'institua et ne surveilla qu'assez tard les classes de ses collèges, encourageait, dans les pédagogies ou pensions, les leçons particulières de grammaire, de rhétorique, de logique, en n'admettant à ses cours que ceux qui étaient capables de les suivre. Quiconque ignorait les parties du discours était averti, en latin et en français, qu'il s'interdisait les Sept arts, et qu'il resterait enfant toute sa vie :

Haase, de  
Stud. med. ævi  
philol., p. 44.  
— Bat. des VII  
arts, p. 135.

*Qui nescit partes, in vanum tendit ad artes.*  
Quar en toute science est gars  
Mestres qui n'entent bien ses pars.

On sentait si bien le besoin de faire de la grammaire une préparation aux autres études, que le grand lexique latin, le *Catholicon*, recommandé par les évêques et les curés au jeune clergé, et qu'on déposait dans les églises pour qu'il pût être consulté par tous, renferme une assez longue grammaire latine, et que la copie que Jean Flamel fit du volume pour le duc de Berri porte sur le dos cette étiquette, probablement reproduite d'après un titre plus ancien : « Le grand « Grammatical du duc Jean. »

Catalogue des  
mss. de Bour-  
ges, p. 151, n.  
276.

Aucun nouveau glossaire ne l'emporta sur ce fameux *Catholicon*. Deux glossaires français-latins, l'un avec la date de l'année 1348, l'autre avec celle de l'année 1352, ont été jugés par Du Cange comme faits avec trop peu de soin. Le Vocabulaire latin de la Bible, par le franciscain Guillaume le Breton, mort en 1356, et le *Mammotrectus* d'un autre franciscain, dont un manuscrit est daté de l'an 1357, plus dignes

d'estime à cause des difficultés que présentait la matière, ne sont aussi que de faibles essais.

L'explication des auteurs anciens, cet autre objet de la grammaire, sans trouver beaucoup de faveur, n'était point tout à fait négligée. Dans la mêlée des Sept arts, les grammairiens d'Orléans ne combattent point seuls : ils ont pour eux Cicéron, Sénèque, Virgile, Horace, Ovide, Lucain. Ce jeu d'esprit était, en effet, une réclamation des études littéraires contre la scolastique de Paris. La Grammaire, vaincue alors parce que l'Astronomie, qui s'entend avec Aristote, a lancé la foudre contre elle, n'en a pas moins d'illustres défenseurs, qui lui donneront un jour la victoire. Paris même, au milieu de ses querelles sur des intérêts tout nouveaux, n'oubliait point l'antiquité latine. Plus hardi que ceux qui ne commentaient que Valère-Maxime ou le premier livre des Géorgiques, un élève de l'école de Saint-Jacques, Nicolas Triveth, se fait à la fois le commentateur de Tite-Live, de Valère-Maxime, de Juvénal, de Sénèque, sans excepter les Déclamations et les tragédies conservées sous ce nom ; il est aussi un des premiers qui ait prétendu donner une explication théologique et morale des Métamorphoses d'Ovide. Ovide, le poète latin qu'on lisait et commentait le plus, sert de texte aux moralités d'un autre dominicain, Thomas Walleis, et au long poème français, qui fut même traduit en prose latine, où Philippe de Vitri, l'ami de Pétrarque, croit trouver dans les fables les moins austères une occasion de prêcher les dogmes chrétiens.

Le bénédictin Pierre Bercheure, qui met Tite-Live en français pour le roi Jean, voudrait bien l'expliquer partout ; mais les nombreuses traductions faites pour ce prince et pour Charles V, tout inexactes qu'elles sont, attestent du moins combien on apportait de curiosité et de courage dans un travail beaucoup plus épineux alors qu'aujourd'hui.

Comme c'était une tâche plus difficile encore, malgré tout ce qu'on avait entrepris depuis deux siècles sur les sciences naturelles, d'entendre et d'interpréter le grand ouvrage de Pline l'ancien, il y aurait fort à s'étonner de voir plusieurs livres de Pline commentés, avant l'année 1336, par un religieux grandmontain, Guillaume Pellicier ; mais on s'est trompé en le confondant avec l'évêque de même nom, qui fit transférer à Montpellier, en 1536, le siège épiscopal de Maguelone. Assez d'autres preuves, soit dans le haut

Hist. litt. de  
la Fr., t. XIII,  
p. 225.

Oudin, Scrip-  
tor. eccl., t. III,  
col. 805.  
Biblioth. im-  
pér., mss. lat.,  
n. 6808.

clergé, soit dans les écoles, témoignent de la continuité des études latines.

LANGUE PROVENÇALE.

En arrivant aux langues vulgaires, nous suivrons l'exemple des anciens auteurs de cet ouvrage, qui n'ont parlé ni du breton, plus connu peut-être de nos jours, mais qui ne l'est pas encore assez; ni du basque, dont les hautes prétentions ne s'appuient que sur des titres littéraires peu certains et peu nombreux; ni du flamand, que les troubères picards s'amusaient à parodier, mais qui, malgré l'honneur que lui ont fait, vers ce temps, Jacques van Maerland, Melis Stoke, Louis van Velthem, n'en est pas moins un idiome de la Basse-Germanie. Les annales des lettres en France n'ont, jusqu'ici, accordé une place importante, à côté de leurs propres souvenirs, qu'à la littérature provençale. Il conviendra d'autant mieux de ne la point négliger qu'après avoir laissé, pour le siècle précédent, une Grammaire, celle de Hugues Faidit, *Donatz proensals*, accompagnée d'une traduction latine, et un essai de Poétique, *Las Rasos de tro-bar*, par Raymond Vidal de Besaudun, elle nous offrira comme une dernière œuvre dans *Las Leys d'amors*, que termina Guillaume Molinier en 1356 : longs préceptes d'un grammairien plus que d'un rhéteur et d'un critique, espèce de code de l'art de « trouver, » où les règles de la langue d'oc sont minutieusement expliquées. Il y est rarement question d'une autre langue vivante, excepté du gascon, et on y revient toujours au latin; ce qui n'empêche pas que, dans les exemples, on ne prononce souvent le nom de Paris.

Brunsvic et Paris, 1858, sec. éd., in-8.

Toulouse, 3 vol. in-8.

LANGUE FRANÇAISE.

Reste la langue française. Après deux siècles où elle avait produit, surtout en vers, des ouvrages qui ne furent point sans gloire, même chez les autres peuples, que devient-elle dans le nouvel âge qui commence, et quelles sont alors les différentes manières de la parler, de l'écrire et de l'enseigner?

Il y a un préjugé que nous ne cessons de combattre; c'est que la langue française n'était encore, sans excepter les deux beaux siècles de ses troubères, qu'un jargon confus et barbare. Nous croyons, au contraire, qu'elle eut de très-bonne heure, sinon des règles fixes, du moins des habitudes presque partout reconnues, dans la construction des phrases, et même dans la transcription des mots.

On s'étonnera moins de la voir sitôt disciplinée, en se rappelant qu'elle était encore à demi latine. Notre français viendra plus tard. Celui de nos deux premiers siècles vrai-

ment lettrés a besoin d'être étudié comme une langue morte, et ne ressemble ni au français déjà beaucoup plus libre des deux suivants, ni au français de la renaissance, qui sait fort bien concilier ses plagiats de l'antiquité avec son indépendance des règles latines, et qui revêt insensiblement la pensée d'une expression tout à fait moderne.

Lorsque notre plus ancienne langue littéraire, au moins chez les bons auteurs transcrits par de bons copistes, distingue par la désinence le nominatif et le régime; lorsqu'elle ne permet point de confondre la première personne du verbe avec la seconde, ces obligations toutes latines n'ont aucun rapport avec notre français d'aujourd'hui. Même après avoir perdu, par des transformations successives, ces délicatesses propres à d'autres langages, le nôtre a pu rester clair; et à cette qualité, qu'il avait mise d'abord au-dessus de tout, il a joint la liberté, la richesse, l'élégance, mais par d'autres combinaisons, par d'autres procédés de grammaire et de style, qui ne doivent pas nous rendre injustes pour de premiers essais, vieux monuments qu'il nous est honorable et utile de respecter.

Seulement n'oublions pas que pour apprécier les formes grammaticales de nos bons écrivains des premiers âges, on doit les lire dans les plus anciennes copies, qui sont les plus sûres. Les copistes venus après l'an 1300, et dont il nous reste le plus de manuscrits, ont singulièrement altéré une langue qu'ils comprenaient mal, ou qu'ils changeaient à plaisir pour la rapprocher de celle de leur temps. Nous assistons, avec eux, à la décomposition de la vieille langue, qui fait place à une autre, de moins en moins latine. La différence des cas pour le sujet et le régime s'efface en partie vers le milieu du siècle, et on ne l'observe plus que par hasard : la mesure et la rime sont ainsi trop souvent détruites dans les anciens poètes, et ceux des nouveaux écrivains en vers ou en prose qui ne veulent point renoncer aux inversions tombent dans l'équivoque et l'obscurité.

Les chancelleries royales conservèrent longtemps une prose plus correcte. Quelques grands ouvrages continuèrent aussi d'être copiés avec soin. Gilles de Rome recommande qu'à la table des rois et des princes on fasse des lectures en langue vulgaire, et il conseille de n'y lire son traité *de Regimine principum* que traduit en français, pour que tout le monde puisse en profiter. Nous avons de nombreuses copies des

De Reg. pr.,  
l. II, part. 3, c.  
20.

versions de cet ouvrage : elles sont presque toutes bien transcrites. Il faut donc se garder de confondre avec ces manuscrits de choix les exemplaires français destinés au commerce et que l'on surveillait peu, ni ceux que les jongleurs et les autres récitateurs publics multipliaient pour leur usage.

Si l'on a souvent exagéré les incertitudes de la phrase grammaticale, on en a aussi supposé beaucoup trop dans la manière d'écrire les mots, dans cette partie de la grammaire qu'on a nommée, d'après les anciens, l'orthographe. Nous ne voulons point dire que le langage écrit, abandonné à la main des copistes, n'ait point couru tous les risques de l'ignorance ou de la distraction, et il faut bien reconnaître que la langue latine elle-même était loin d'y avoir échappé. Mais qu'on lise de bons manuscrits français du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle ; on verra que cette œuvre de la transcription, malgré tout ce qu'elle entraîne de fortuit et d'arbitraire, était cependant astreinte, comme la langue même, non pas sans doute à des règles invariables, mais à des usages qui auraient pu devenir des règles.

Peut-être, pour mieux faire saisir le point où l'ancien français était déjà parvenu, aurait-il suffi d'en rappeler les progrès hors de nos frontières. Ce grand fait, maintenant incontestable, de la propagation rapide et de l'influence puissante de notre langue et de notre littérature primitive chez les nations européennes ; ce fait trop peu remarqué par la critique, et que notre devoir d'historiens des lettres françaises nous fera bientôt remettre en lumière, s'explique par des causes qu'il serait tout aussi difficile de contester. Les croisades, l'esprit sociable de ce peuple qui a créé les mœurs chevaleresques, le souvenir de trois ou quatre beaux règnes, la verve heureuse de quelques hommes qui avaient trouvé dans une grande histoire la source d'une grande poésie, ont pu y contribuer sans doute ; mais il fallait encore, pour qu'on aimât cette langue, qu'il fût possible de l'apprendre et de la retenir. Une langue à peu près formée, déjà voisine d'une maturité forte et féconde, pouvait seule se recommander par des ouvrages que s'appropriait toute l'Europe, être parlée et comprise à Rome et à Athènes aussi bien qu'à Paris et à Londres, écrite même sans trop de disparté, dans des compositions de longue haleine, par des étrangers de divers pays qui n'avaient jamais vu la France. On ne croira jamais que tant de peuples différents, si loin de notre pays, eussent jugé

digne d'attention une langue tout à fait irrégulière, qui ne leur eût offert que l'image du désordre et du chaos.

Ces conquêtes paraîtront d'autant plus admirables qu'on peut restreindre à une assez courte durée la vraie grandeur de notre premier âge littéraire. Avant, nous trouvons des ébauches qui ont de l'originalité, mais tous les caractères de l'enfance du langage, ou qui ne nous sont parvenues qu'à la condition d'être remaniées plusieurs fois pour le style. Après, la vieille simplicité s'altère, et, dès le roman de la Rose, on s'aperçoit que cet âge si court est bien près de finir. Il faut attendre maintenant que, du sein de ces changements bons ou mauvais, sorte peu à peu comme une langue nouvelle; et alors seulement pourra recommencer le progrès littéraire longtemps interrompu.

Les préventions de ceux qui n'admettent point la haute estime que nous accordons à ce premier âge viennent de l'idée que le progrès a été continu, et que rien n'a dû l'arrêter. Ces préventions reposent encore sur l'ancienne opinion, tout aussi fautive, qui faisait commencer beaucoup trop tard la littérature française, et répugnait à croire qu'elle eût pu avoir un grand siècle si longtemps avant le XVII<sup>e</sup>.

Le présent Discours et les nombreux détails des notices qui doivent le suivre ne prouveront que trop quel abaissement, surtout dans la poésie, va succéder à cette verve d'invention que toute la critique européenne reconnaît aujourd'hui.

Notre ouvrage a déjà fait voir, depuis ses derniers volumes, que les annales des lettres françaises ne commencent pas à Guillaume de Lorris ou à Villon. Cependant l'erreur qui ne nous fait venir qu'après tout le monde est tellement invétérée, que nous recueillerons ici quelques dates, pour qu'on soit bien convaincu que notre langue n'en était plus à ses premiers bégayements, quand elle servit aux trouvères à répandre partout autour d'eux, avec les traditions populaires de notre histoire, les caractères qu'ils avaient créés, et qui sont restés, chez les autres peuples comme chez nous, des caractères héroïques.

L'étude des plus anciens vestiges de notre langue naissante, comme l'hymne en l'honneur de sainte Eulalie, comme les fragments de l'homélie sur Jonas, n'est point ici nécessaire, et les nuages dont s'enveloppèrent longtemps nos origines grammaticales ont été débrouillés ailleurs avec une sagacité qui doit

Em. Littré,  
Journ. des sav.,  
1858, p. 597-  
606; 725-737;  
1859, p. 82-94,  
289-300, 336-  
348.

Monum. hist.  
brit., Lond.,  
1848, t. I, p.  
529.

Orderic Vi-  
tal, VI, 3, t. III,  
p. 5.

Ch. xviii, v.  
46.

nous rendre inutile une nouvelle exploration de ces premiers temps. S'il nous semble que le serment prononcé en 842 par les soldats de Charles le Chauve n'est guère encore que du latin mal écrit et mal prononcé, nous croyons aussi qu'on peut, avec vraisemblance, faire remonter quelques essais de notre langue vulgaire jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, et même jusqu'au IX<sup>e</sup>.

Le français qui, en moins de cent années, avait fait oublier aux Normands leur propre langue, est transporté par eux en Angleterre, et les cinq articles des lois de Guillaume, dès l'an 1069, les cinquante de l'an 1080, d'autres actes de ce règne, sont rédigés en français. Rien ne prouve mieux combien fut hâtive et féconde l'éducation de ces nouveaux venus, et quelle part il faut leur attribuer dans la formation de notre langue et la composition de ses premières œuvres. Les poèmes didactiques de Philippe de Than paraissent vers l'an 1125. La chronique rimée de Geffrei Gaimar ne vient que vingt-cinq ans après, mais on y cite celle du poète David, antérieure de plusieurs années. A la cour de Henri II (1154-1189) nous trouvons réunis Wace, Jordan Fantosme, Gautier Map, tous ces conteurs en vers ou en prose, rivaux de nos écrivains français, dont quelques-uns les aidèrent à célébrer la gloire normande, comme Benoît de Sainte-More, auteur de la chronique rimée des Ducs, ou comme Chrétien de Troyes, qui, plus qu'eux tous, fit accueillir dans le reste de l'Europe les prouesses des chevaliers d'Artus.

Mais les Normands n'avaient pas été les pères de la littérature française, qui passa la mer avec eux. Un auteur normand qui écrivait avant l'année 1135, le moine de Saint-Evroul atteste, d'après l'ancienne légende qui n'est point postérieure à l'an 1076, que le grand nom de Guillaume d'Orange était chanté par les jongleurs, *vulgo canitur a jocularibus de illo cantilena*. Voilà une date pour un de ces poèmes en l'honneur des paladins de Charlemagne. On a donc pu attribuer au XI<sup>e</sup> siècle le texte récemment publié du poème sur Roland. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'appartient la chronique latine du faux Turpin.

Comme il y avait en provençal des chants sur Guillaume d'Orange, il était naturel de croire que l'illustre guerrier avait été célébré d'abord dans la langue du midi; mais Dante, qui connaissait plusieurs branches de ces longs récits sur le héros de Gellone, même celle de Renouart au tinel, qu'il place avec Guillaume dans son Paradis, avait dû les connaître

en français, lui qui déclare sans hésiter, comme Raymond Vidal lui-même, que le principal honneur de la langue d'oïl est d'avoir inventé ou rédigé en vulgaire toute la suite des gestes chevaleresques.

Les Vies des saints en rimes françaises, par le chanoine Thibaut de Vernon, qui paraît, selon les calculs de Mabilon, être mort avant l'année 1061, viennent se joindre à ces preuves, ainsi que les cantiques de l'an 1071 en l'honneur de saint Remacle. Bruno, qui fut archevêque de Trèves en 1101, s'exerçait à la poésie française, quoiqu'il ne faille point prendre à la lettre cette expression pompeuse, *gallicano cothurno*. Nous ne supposons point que déjà, comme on l'a prétendu, le prêtre Hermann, de Valenciennes, eût rimé la Bible en français; mais c'est vers ce temps que peut se placer, avec d'autres versions françaises en prose, celle des livres des Rois.

Alors aussi le pape Innocent III réclame dans ses bulles contre les traductions françaises du Psautier, des Moralités sur Job, des Évangiles et des Épitres.

Dans un genre plus simple, nous avons, pour le roman de Renart, une date importante. En 1112, Tendegald de Laon, que l'évêque Gaudri avait surnommé Isengrin à cause de sa ressemblance avec le loup, lui rend, avant de le frapper, cet injurieux surnom, qui dès lors était populaire, et qui n'avait pu le devenir que par des récits dans la langue du pays, et non pas en latin, en provençal ou en flamand. Il n'en faudrait pas plus pour assurer la priorité de plusieurs parties du texte français.

Nous avons cru pouvoir regarder comme antérieur à l'année 1137 le sermon rimé par Guichard de Beaujeu, que l'on appelait l'Homère laïque, *laicorum Homerus*, et qui adopte en effet le rythme héroïque pour son sermon, dont le style assez ferme, mais obscur et pénible, n'a rien qui ne s'accorde avec cette date.

En 1200, Lambert, curé d'Ardres, dans un passage qu'on ne saurait trop citer, résume en peu de mots les principaux genres de poésie narrative, chansons de geste, poèmes d'aventures, fabliaux, que des jongleurs renommés, *joculatores nominatissimi*, avaient fait connaître à ces provinces. Nous savons aussi de lui que le jeune Arnold de Guines aimait à entendre un vieux chevalier, qui lui récitait les poèmes sur Roland, Olivier, le roi Artus, ainsi qu'un de ses cousins,

De Vulgari eloquio, I, 10.

Hist. lit. de la Fr., t. VII, p. 69, 130, 512; t. XIII, p. 112; t. XIV, Avert., p.

<sup>1</sup> Ibid., t. VII, p. 130, 167, 212; t. XXIII, p. 49<sup>b</sup>.  
Ibid., t. IX, p. 173.

Ib., t. XVII, p. 90<sup>c</sup>.

Ib., t. XVIII, p. 250.

Ap. Ludewig, Reliq. mss. omnis ævi, t. VIII, p. 473, 498.

Gautier de Cluse, qui lui contait les histoires et les fables d'Angleterre sur Gormond et Isembard, Tristan et Iseult, Merlin et Merchulf. Ces noms couraient déjà le monde, et bien d'autres les répétaient, en France et hors de France, à la cour des seigneurs féodaux.

On apprenait donc notre langue? Oui, sans doute, et on ne pouvait guère l'apprendre sans livres élémentaires. Les étrangers surtout en avaient besoin.

Les moines anglo-saxons, qui ne paraissent pas nous avoir transmis de grammaire pour cette étude, ont des vocabulaires, comme celui d'Alexandre Neckam *de Utensilibus*, où le mot français, dans les interlignes, explique souvent le mot latin. L'habitude qu'ils avaient des deux langues vulgaires se révèle encore dans ces traditions familières qui, comme celle-ci, font revivre et parler les anciens temps.

Selon le frère Mineur Thomas d'Eccleston (1225-1250), un autre frère, prêchant contre les dettes, comparait les procureurs de l'ordre à un prêtre qui fêtait tous les ans saint Nicolas, et qui, ne sachant enfin, dans sa détresse, comment subvenir à cette dépense annuelle, imagina, quand le jour du saint fut venu, d'interroger à matines le son des cloches. La première cloche parut lui dire : *Io ke fray? io ke fray?* La seconde parut lui répondre : *A crey, a crey* (un emprunt). Puis, réfléchissant sur les moyens de s'acquitter, il crut entendre les deux cloches qui lui disaient en même temps : *Ke de un, ke de el; Ke de un, ke de el*. Il emprunta donc des uns et des autres, et il lit la fête. Le narrateur ajoute que le sermon fut fort approuvé par le chapitre. Nous en concluons seulement que ces moines, qui ont tous des noms saxons, avaient appris le français.

On en vint, sur l'emploi de cette langue, même en Angleterre, à un certain raffinement, qui suppose, avec des études sérieuses, des livres pour les diriger. Le précepteur normand s'en serait difficilement passé pour enseigner à ses élèves anglo-saxons, avec toute l'attention qu'on exigeait de lui, cette langue française qui domina dans leur île pendant plus de trois siècles. Chaucer ne fait que redire ce qu'il a vu, lorsqu'il nous montre, parmi ses pèlerins de Canterbury, la prieure Églantine, au sourire tout à fait calme et précieux, et dont le plus grand serment était par saint Eloi; cette aimable prieure, qui chantait aux offices avec un doux nasillement, et mettait beaucoup de grâce et de justesse à parler le français qu'on en-

Vocabularies  
ed. by Thom.  
Wright, 1857,  
p. 96-119.

Monum. fran-  
ciscan., p. 30.

Canterbury  
Tales, prolog.,  
v. 118.

seigne à l'école de Strafford-at-bow : le français de Paris lui était inconnu.

Nous comprenons mieux ce charmant portrait, depuis qu'on a publié un des plus anciens manuels qui eussent servi à l'étude de notre langue en pays étranger, et que nous voyons par quels soins les femmes anglaises en venaient à parler un français qui, sans être celui de Paris, ne manquait pas d'une certaine correction. Cet ouvrage est celui que nous a laissé, non pas un clerc ou un docteur, mais un gentilhomme, un chevalier, Gautier de Biblesworth, dont il reste aussi un dialogue, en six couplets de douze vers, assez semblables à ceux de Rutebeuf sur la croisade. Comme ce dialogue est ingénieux et bien écrit, il nous paraît donner quelque poids à son autorité de grammairien. Malgré les instances du pieux rimeur, le comte Henry de Lacy ne veut point partir pour la terre sainte :

Alez, Gauter; que Deus vos meint  
Là où son Filz murrust et meint,  
Que jeo n'i pus eneoire aler;  
Car un desir si me purseint  
Que, pur estre là un cors saint,  
Jeo ne m'i voudroie trover.  
Il me covient ei demurer,  
Pur ma douee amie honorer  
Par force d'amour qui tut veint;  
Car jeo ne parroie endurer  
De véir ses beaus oilz plorer :  
Pur assez meins demurroit meint.

Sire Henry mourut en 1312, et les généalogies anglaises placent à l'année suivante la mort d'une dame pour qui Gautier de Biblesworth composa son traité français de grammaire, lady Dionysia de Monchensi, du comté de Kent, fille de Guillaume de Monchensi, baron de Swanescombe, et femme de Hugues de Vere, second fils de Robert, cinquième comte d'Oxford. Ce traité en vers, appelé aussi « Doctrine » dans les manuscrits, débute par une courte préface en prose : « Le treytyz ke moun sire Gauter de Bibelesworth fist à « ma dame Dyonisie de Mouchensy, pur aprise de lan-  
« guage, etc. » Les règles de grammaire y sont mêlées de préceptes d'éducation, qui, après avoir pris l'homme à sa naissance, comme fait Quintilien pour l'orateur, expliquent tour à tour les noms des diverses parties du corps, les termes

Reliq. anti-  
quæ, t. I, p.  
134; t. II, p.  
78.

Vocabularies,  
p. 142-174.

d'agriculture, d'économie domestique, de chasse, de pêche, de jardinage; le tout en vers de huit syllabes, auxquels on peut reprocher, s'ils n'ont pas trop souffert des copistes, un langage bien plus rude et une mesure bien plus négligée que les six couplets du dialogue, soit qu'il faille rapporter la « Doctrine » à un temps où l'auteur apprenait encore en instruisant les autres, soit qu'il crût que ce genre familier d'enseignement, qui n'est souvent qu'une simple nomenclature, s'accommodât mieux d'une versification sans étude et sans art.

L'emploi de ce livre n'est point douteux; car on y a souvent pris soin de traduire entre les lignes le français par l'anglais. L'auteur dit lui-même, avant sa description du labourage, qu'il veut aller aux champs

Aprendre fraunceys as enfauns.

Un doctrinal de cette ancienneté, quelles que puissent être les fautes des manuscrits, est un monument que les historiens des deux langues devront consulter. L'usage en était commun; on le trouve ainsi indiqué, en 1392, parmi les livres de Nicolas Hereford, prieur de l'abbaye bénédictine d'Evesham : *Biblesworthe, cum aliis tractatibus grammaticæ*. On a cité ailleurs, d'après Hickes, d'autres leçons rimées de grammaire française, qui sont de la même mesure et qui paraissent du même siècle.

En France, aucun ouvrage semblable ne nous est resté pour ce temps. Il ne s'agissait pas ici d'une langue étrangère à apprendre, mais d'une langue définitivement française à dégager des nombreux dialectes formés aussi du latin. Cette pensée d'épuration, qui ne vint pas aussi tard qu'on l'a supposé, s'introduit dès le XII<sup>e</sup> siècle. Guernes, le trouvère picard, celui qui récitait son poëme, en 1173, au tombeau de saint Thomas de Canterbury, est tout fier de son bon français :

Mes languages est buens, ear en France fui nez.

C'est alors aussi que l'auteur de fort jolies chansons, Quenes de Béthune, est obligé de s'excuser, à la cour de France, d'avoir employé des mots de la province, parce qu'il est d'Artois, et non de Pontoise. Une centaine d'années après, des romanciers, qui reproduisent les usages dont ils sont témoins, disent qu'on faisait venir en pays étranger des maî-

Monasticon  
anglican., t. II,  
p. 7.

Tom. XVII,  
p. 634.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXIII,  
p. 370.

tres de France : Berte « aus grans piés, » plus heureuse que la prieure Églantine, parlait le français de Paris.

Ces maîtres appelés au loin devaient emporter avec eux quelques traités ou « doctrines, » qui, rédigés en langue vulgaire par des laïques, se perdaient bien plus facilement que les ouvrages du clergé. La grammaire, en dehors des écoles, avait acquis un certain renom populaire ; car elle n'échappa point à cette fureur d'allégorie qui moralisa le monde entier. Il y eut un Donat moralisé, un Donat de la vie spirituelle. Dom Barbarisme, « l'homme lige de Grammaire, » est personifié dans la Bataille des Sept arts, comme, plus tard, le verbe, le substantif et toutes les parties du discours, dans une plaisanterie autrefois célèbre, *Bellum grammaticale*. Des facéties en latin ne faisaient rire que les savants ; mais les exploits de dom Barbarisme, les allusions grotesques des farces faites pour le peuple, s'adressaient à des gens qui avaient entendu parler de grammaire en français.

Anc. théâtre  
fr., t. II, p. 338  
et suiv.

S'il y avait eu jadis en France des grammaires françaises, il paraît que, même avant l'année 1400, il n'y en avait plus. A la tête d'un psautier en langue vulgaire, le traducteur déplore ainsi les progrès d'une ignorance dont il est la meilleure preuve : « Et pour ceu que nulz ne tient en son parler « ne rigne certenne, mesure ne raison, est langue romance si « corrompue qu'à poinne li uns entent l'aultre, et à poinne « puet on trouver à jour d'ieu persone qui saiche escrire, « anteir (canteir) ne prononcier en une meisme semblant « menieire, mais escript, ante et prononce li uns en une guise, « et li aultre en une aultre. » Les moins habiles s'apercevaient donc que la langue était profondément dégradée ; dans les provinces surtout, les calamités publiques avaient fait disparaître les grammairiens, et même, comme on l'a vu, les maîtres d'école.

Ce découragement et l'indifférence qui s'ensuivit ne furent peut-être pas contraires à la recomposition du langage : les principaux dialectes, le picard, le normand, le champenois, le bourguignon, prennent insensiblement des formes plus vagues, plus indécises ; ils perdent leur caractère, et par cela même ils tendent à l'unité.

Mais, d'une autre part, combien d'obstacles ! Et d'abord les clercs, les lettrés, ceux qui profitaient le plus des difficultés et des entraves que faisait naître l'emploi de la langue latine, jusque-là souveraine, se gardent bien de travailler à

Hist. univ.  
par., t. IV, p.  
837.

la prépondérance d'une autre langue, de la langue vassale. Une des causes de sa lenteur à se perfectionner, c'est l'obstination des docteurs à parler latin. Dans les assemblées royales où l'on délibéra, en 1398, sur la soustraction d'obédience, parmi les théologiens qui, selon l'usage, renoncent au latin devant les princes, un savant orateur, Pierre Plaoul, voulant se servir aussi du français, avoue qu'il va le parler très-mal. Beaucoup d'autres le parlaient aussi mal que lui, sans l'avouer.

Tr. fr. du  
Comte Luca-  
nor, par Ad. de  
Puibusque, p.  
93.

Cette tyrannie de la langue ecclésiastique, en France et ailleurs, nous explique pourquoi don Juan Manuel, dans une lettre adressée vers l'an 1340 à son oncle l'archevêque de Tolède, craignant pour ses écrits les variations de la langue vulgaire, le prie de les faire mettre en latin.

Ord. des rois  
de Fr., t. XII,  
p. 75.

Les gouvernants eux-mêmes, qui auraient dû favoriser dès l'origine cette grande innovation d'une langue nationale et toute laïque, l'encourageaient peu ; car ce n'est qu'en 1345 que l'on s'avise qu'une ordonnance royale sur les tanneurs, les corroyeurs, les baudroyers et les cordonniers de Paris, pourrait bien être inintelligible pour eux si elle restait latine, et Philippe de Valois permet enfin qu'en leur faveur on déroge au style de la cour : *non in latino, licet stylus curie nostræ hoc requirat.*

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXI,  
p. 625.

Cependant la force des choses finit par l'emporter ; il fallut bien qu'on prît le parti chez nous, comme en Angleterre, d'apprendre le français. L'archevêque Eudes Rigaud fait traduire du latin en français à des candidats du clergé ; et si les réponses de ces candidats prouvent qu'ils ne savaient guère plus de l'un que de l'autre, ce n'est pas une raison pour croire qu'ils n'eussent pas appris l'un comme l'autre dans quelque traité, dans quelque recueil ressemblant plus ou moins à une grammaire. Les ordres religieux qui faisaient prêcher à leurs moines, tous les quinze jours, un sermon français, ne voulaient sans doute pas qu'ils fussent des prédicateurs ridicules.

Bolland. Acta  
sanctorum, t.  
II de février,  
p. 494.

De Reg. pr.  
l. II, part. 2,  
c. 7.

Guillaume l'ermite, né en Brabant et fondateur d'un petit couvent près de Marimont, vient en France, vers l'an 1300, « persuadé que s'il savait parler français, il se mêlerait avec « plus d'avantage aux affaires séculières. »

Gilles de Rome veut que l'on accoutume l'enfant à parler de très-bonne heure la langue vulgaire correctement et clairement, *debite et distincte* ; ce que l'enfant, ajoute-t-il, ne

ferait qu'avec difficulté s'il n'y avait été formé dès ses premiers ans. Il cite en exemple ceux qui, dans un âge mûr, vont visiter des contrées lointaines, dont ils ne peuvent, même après un long séjour, parler si bien la langue, *recte loqui*, que les gens du pays ne reconnaissent toujours l'homme qui n'est pas né chez eux. Ces expressions, *debite, recte loqui*, ne nous semblent pas se rapporter uniquement à la prononciation, mais à une langue que l'on sait, et que l'on sait pour l'avoir apprise.

Quoique l'orthographe, sous le nom d'« otografie, » soit proclamée, dans la Bataille des Sept arts, « le fondement de « la clergie, » le mot fut longtemps de peu d'usage ; mais on n'en avait pas moins l'idée et l'intention d'écrire correctement, ce que Brunetto Latini appelle « escrire à droit. » Après avoir reculé devant le mot grec, adopté par Quintilien et Suétone, mais non par les grammairiens latins qui nous restent, il s'enhardit, et il ajoute d'après eux : « sanz vice de barbarisme et de solecisme. » Timide copiste des anciens, il leur a pris, pour son « Tresor, » leur rhétorique et leur dialectique ; s'il n'a point fait de même pour la grammaire, c'est qu'il n'a point voulu, comme les grammairiens provençaux, appliquer servilement à une langue moderne des règles qui ne convenaient plus. Mais pour lui, comme pour ceux qui ne perdaient pas encore de vue la langue latine, il devait y avoir une orthographe et une grammaire. Longtemps encore après lui, « grammaire » et « latin » eurent le même sens.

Un ouvrage que l'on croit antérieur à l'an 1307, et dont l'auteur paraît être un certain Colyngburne, atteste combien devaient être pénibles et stériles tous ces efforts pour enseigner le français en latin ou selon les règles latines. Le premier titre ferait attendre une grammaire complète, *Institutiones lingue gallicane* ; mais le second est le seul exact : *Ortographia gallica et congrua in litteris gallicis dictata, secundum usum modernorum*. Il y a quatre-vingt-dix-huit règles, qui ne pouvaient être fort utiles aux étudiants et aux copistes. On en jugera par la première : *Dictio gallica dictata, habens primam syllabam vel mediam in e stricto ore pronun- ciatam, requirit hanc litteram i ante e, verbi gratia : bien, chien, rien, piere, miere, et similia*. Joignez à cette obscurité l'accent anglais, qui doit nous tenir en défiance, parce qu'il mêle à tout moment le vrai et le faux. Règle 21 : *Item, quando- documque hec littera s scribitur post vocalem, si m immediate*

Catal. mss. Oxon., S. Mar. Magdalen., n. 188, p. 86. — Génin, Introd. à la Gr. de Palsgrave, p. 29-34.

*subsequitur, s non debet sonare, ut mandasmes, fismes, durmes.*—Règle 23 : *Item, quandomcumque hec littera l ponitur post a, e et o, si aliquod consonans post l sequitur, l quasi u debet pronunciari, v. g., m'alme, loialment, bel compaigneoun.* La règle 36 n'exige cependant pas qu'on écrive « quaut, graunt, sachaut ; » mais elle veut qu'on prononce ainsi.

Les plus anciennes grammaires françaises durent être, comme les deux provençales, calquées sur Donat et Priscien. Elles périrent quand notre langue fut moins asservie au latin ; mais il nous en est resté les mots de « nominatif, cas, régime, » d'autres encore, appliqués primitivement au français.

L'étude de ces divers manuels, même des plus humbles, de ceux où l'on apprenait à lire, serait fort instructive aujourd'hui. Nous y verrions comment se modifia, selon les provinces, la manière de prononcer et d'écrire les mots latins qui devenaient les mots d'une langue nouvelle ; quels changements éprouva cette langue elle-même à peu près tous les cinquante ans, et peut-être plus souvent dans l'origine ; en quel temps nos diphthongues, « ue, oi, » tout en continuant de s'écrire avec les deux syllabes du latin, comme dans « jouene, glorie, » ne firent qu'une syllabe ; par quels degrés s'affaiblit et s'effaça la syntaxe latine, favorable, tant qu'elle fut respectée, à la clarté du style, à la liberté des inversions, et dont les altérations successives formèrent avec le temps une langue d'abord moins régulière, moins soumise à des lois faites pour d'autres, mais appelée ensuite, quand elle fut libre, à de brillantes destinées.

En l'absence de documents sur l'ancienne prononciation française, nous nous bornons à conjecturer qu'elle devait être, pour les consonnes surtout, plus douce et plus coulante que la nôtre : c'est ce que des leçons écrites, s'il en restait dont la provenance et la date eussent quelque certitude, nous apprendraient mieux que de simples inductions.

On serait curieux de savoir la pensée des plus anciens maîtres de la nouvelle langue sur la distinction, presque universelle aujourd'hui, entre la forme respectueuse du pluriel en parlant à une seule personne, et la familiarité du tutoiement. Ce moderne solécisme, introduit, disait-on, pour faire honneur à César, avait sa source, comme beaucoup d'autres, dans la corruption du latin. L'adulation des temps de servitude avait fait dire *vos* en s'adressant aux princes, et le *tu*

fut réservé aux princes parlant à des sujets. L'usage est dès lors établi. Les rois écrivent aux papes, en latin, *Vos, Vestru Sanctitas*; en français, « Vous, Vostre Sainteté. » Les papes disent et écrivent à tout le monde, sans excepter les rois ni les empereurs, « tu » et « toi; » prérogative souveraine, qui ne paraît conservée qu'en Espagne. Grégoire XI, dans la lettre française où il refuse à Charles V, pour l'évêque de Paris, le titre de métropolitain : « Très chier fils en Dieu, « comme, par ton chevancheur porteur de cestes, tu nous « eusses moult affectueusement escrit que l'eglise de Paris « voulussions exempter de l'archevesque de Sens, etc. » Dans une autre lettre, en refusant au même prince, pour Philippe d'Alençon, le patriarcate d'Aquiléon : « Très chier fils en Dieu, « receues nagueres tes lettres de ta main, etc. » Clément VII n'écrit pas autrement au comte d'Armagnac : « Chier fils, « nous avons nagueres receu tes lettres, etc. » Les papes usent aussi de ce protocole dans leurs lettres italiennes. Ils y tenaient au point que les brefs qui n'avaient pas le tutoiement étaient suspects de fausseté.

Fr. Du Chesne, Card., fr., t. II, p. 436. — Lebeuf, Dissertat., t. III, p. 465.

Baluze, Pap. avenion., t. II, col. 810, 876.

Si nous trouvions, pour la seconde moitié du siècle, quelques rudiments de lecture ou de grammaire, nous y verrions peut-être commencer une autre irrégularité qui nous est restée, celle qui consiste à réunir violemment un pronom possessif masculin à un substantif féminin, « mon ame, mon « espée, » au lieu de « m'ame, m'espée. » Cette exigence tyrannique de l'oreille avait été depuis longtemps prévue; car Gautier de Bibleworth qui, avant l'année 1313, enseigne aux Anglais, comme il dit dans sa préface, « le ordre en parler « e respoundre ke chacun gentyshomme covent saver, » et qui veut leur apprendre dès l'enfance « kaunt dewunt dire « moun et ma, soun et sa, le et la, moy et jo, » essaye de tenir parole dans les mauvais vers qui suivent :

Quant le enfes a tel aage  
 Ke il scet entendre langage,  
 Prime en franceys ly devez dire  
 Coment soun cors deyt descrivre.  
 Pur l'ordre aver de moun et ma,  
 Toun et ta, soun et sa,  
 K'en parole seyt meut apris,  
 E de nul autre escharnis.  
 Ma teste ou moun chief,  
 La greve de moun chief:  
 Fetes la greve au lever,

Et mangez la grive au diner...  
 Vus devet dire moun hanapel,  
 Moun frount, e moun cervel...

On lit dans un autre manuscrit « ma cervelle, » contre la rime et contre l'exactitude; car on disait très-bien « mon cer-  
 « vel. » Mais il faut reconnaître que, pour le genre des mots français, les grammairiens anglais devaient être souvent embarrassés; les nôtres, qui à l'autorité des textes pouvaient joindre celle de l'usage, auraient été de meilleurs guides.

Ed. de 1731,  
 t. III, p. 57.

Nous voyons encore le poète Marot rimer de ces leçons grammaticales; mais les grammaires françaises durent être d'abord assez rares. Les premières, traduites sans doute du latin, furent encore de quelque usage, tant que notre langue conserva les deux cas qu'elle avait pris à la déclinaison latine; mais combien de nuances délicates dans l'emploi de ces deux cas n'avaient d'autre règle que l'oreille et le sentiment de chacun! Les formes latines s'oblitérant, il y eut à traverser un temps de désordre; et quand une langue qui est à peu près la nôtre sortit de ce chaos, elle ne fut certainement pas secondée dans son essor par les grammairiens. Depuis qu'elle a une grande littérature, ces petits législateurs, devenus ou métaphysiciens obscurs ou compilateurs diffus, sont encore moins consultés. Comme notre langue a toujours été difficile à apprendre avec eux, on les respectait déjà fort peu dans l'origine, et, au bout de quelques années, on ne les transcrivait plus.

S'ils nous avaient du moins, pour chaque âge de la langue, laissé de bons glossaires, il serait intéressant d'y étudier comment, lorsqu'elle s'écartait de son exactitude latine, lorsqu'elle renonçait aux comparatifs *bellezor*, *graignor*, *ancienor*, aux superlatifs *pesme*, *altisme*, *saintisme*, elle enrichissait en même temps son dictionnaire d'un grand nombre d'acquisitions nouvelles. C'est ainsi que le latin théologique, employé désormais non plus seulement aux questions de l'école, mais aux discussions politiques, apporte un ample fonds de mots et de locutions à la langue vulgaire. Les nombreuses versions de la Bible en font circuler d'inconnus jusqu'alors dans les rangs du peuple. Un traducteur lorrain des psaumes reconnaît, en 1365, qu'il faut que « per diseite  
 « des mos francois, disse lou romans selonc lou latin, » pour *iniquitas*, iniquité; pour *redemptio*, redemption; pour *mi-*

*serivordia*, miséricorde. Bientôt s'ouvre à l'idiome moderne une source abondante dans les traductions d'auteurs anciens. Pierre Bercheure, le traducteur de Tite-Live, s'excuse de donner à sa langue les mots de « cohorte, colonie, magistrat, « tribun du peuple, fastes, faction, transfuge, sénat, triomphe, « auspices, augure, inauguration. » Oresme, qui traduit Aristote sur le latin, mais qui nous enseigne en français la langue de la philosophie, surtout de la philosophie politique, paraît avoir hasardé le premier : « Monarchie, tyrannie, démocrat-  
« tie, aristocratie, oligarchie, despote, démagogue, sédition, « insurrection. »

Ce n'était point là un vain luxe, car il y avait des idées sous ces mots. De tels efforts étaient bien préférables à l'obstination pédantesque de Philippe de Vitri, qui, au moment où le vieux français se dégage de la phrase latine, porte jusqu'à la puérilité l'abus des latinismes, et décline ainsi les noms dans son Ovide moralisé :

...Juno, la femme Jovis,  
Si commença Jovem enquerre.

Les termes de vénerie, de fauconnerie, de ces nobles « dé-  
« duits » protégés par les Valois, font naître comme une langue à part, concise, originale, dont notre dictionnaire est encore rempli. L'art monétaire, qui ne fut pas toujours très-honnêtement pratiqué, fournit aussi nombre de mots adoptés par l'usage.

Une autre invasion fut celle du langage judiciaire, popularisé par le bon style français de quelques ordonnances royales, par la plaidoirie dans le parlement, par la discussion dans les États généraux. Remaniée par les clercs de droit, la langue, en bien ou en mal, change à tel point que les Anglais ne la comprennent plus, et avouent « que le francois qu'ils  
« avoient appris chez eux d'enfance n'estoit pas de telle na-  
« ture et condition que cil de France estoit. »

Froissart, I.  
IV, c. 35.

De là, vers la fin du siècle, une certaine anarchie grammaticale ; d'anciennes habitudes de langage disparaissent, et l'on ne sait pas encore y suppléer par la netteté des constructions, par les ressources de l'article, par d'autres combinaisons réservées à de meilleurs temps ; les actes publics, lorsqu'on y emploie la langue vulgaire, deviennent très-incorrects ; les copistes des ouvrages où elle avait été le mieux écrite

l'entendent mal et la défigurent. Mais cette confusion qui, si elle avait duré, aurait ramené la barbarie, n'avait pas toujours régné, et les honteux exemples qu'il est aisé d'en recueillir ne feront pas que pendant près de deux siècles n'eût dominé une ancienne langue française, imparfaite encore, mais qui n'était pas du tout désordonnée. L'ordre même, comme on l'a vu par les termes dont se sert ce grammairien anglais qui veut enseigner notre langue, l'ordre en était dès lors le caractère distinctif, qu'elle n'a jamais entièrement perdu.

Sans doute, si nous avions du même temps des grammairiens français plus habiles que lui, nous serions bien autrement fondés, en nous appuyant de leurs préceptes, à réclamer aujourd'hui pour la critique le droit de corriger les fautes des copistes français, comme on a corrigé celles des copistes grecs et latins. Nous aurions moins de peine, avec de tels témoins de la tradition, à convaincre quelques esprits timides que ces corrections peuvent être aussi sûres que les restitutions proposées et adoptées, d'éditeurs en éditeurs depuis quatre siècles, pour des passages altérés des auteurs classiques, et que souvent elles paraîtraient moins téméraires que les libertés qu'il a bien fallu se permettre sur telle ligne désespérée d'Eschyle ou de Plaute, d'Aristote ou de Pline l'ancien. L'Allemagne est du moins de notre avis, elle qui aime ce genre de conjectures jusqu'à en abuser quelquefois, et qui publie, avec une attention respectueuse, des éditions critiques de nos trouvères. Félicitons-nous de ses essais dans un labeur qui demande du savoir, du discernement, et qui sera toujours plus difficile pour les étrangers que pour nous.

Mätzner, Alt-französische Lieder, p. 23, 24. — Littre, Journ. des sav., juin, 1857, p. 395, 396.

L'éditeur d'anciennes chansons françaises n'avait pas compris, quoique Allemand, cette expression tudesque de Richard de Fournival sur l'aveuglement d'un cœur qui s'enfonce dans la passion « duquel heut, » ou, avec une lettre de plus, « dusq'el heut, » jusqu'à la garde. Le même savant aurait bien voulu rectifier le second vers d'un couplet d'Adam de la Halle, qu'il était en effet impossible d'expliquer :

N'est pas petis li maus qui me destraint;  
 Mon taint viaire entrai à ces mongnage.  
 Par vos cuer l'ai, dame, quant il ne fraint  
 Vers moi, qui riens ne demant par hausage.

Mais il y a complètement échoué, pour n'avoir pas songé à ce simple changement :

Mon taint viaire en trai à tesmongnage.

Le sens alors ne laisse aucun doute : « N'est pas petit le mal « qui m'étreint ; mon visage blémi j'en appelle à témoignage. « C'est la faute, madame, de votre cœur inflexible pour moi, « qui ne demande rien avec présomption. »

Si de telles corrections étaient toujours dirigées par l'autorité des plus purs de nos anciens écrivains et celle des meilleurs manuscrits, elles finiraient par rendre moins regrettables les grammairiens qui nous manquent. Comme le texte des copistes est toujours là, comme on n'y touche point, et qu'il peut lui-même faire place à d'autres leçons encore inconnues, il y a plus d'avantage que d'inconvénient à s'exercer dans un genre d'étude qui ne cesse de rendre aux littératures anciennes d'incontestables services. Nos auteurs ne seront jamais appréciés ce qu'ils valent, s'ils restent intelligibles. Il faut pouvoir les lire aisément pour avoir le droit de les juger.

La Rhétorique, telle qu'on l'entendait alors, signifiait l'art de bien dire dans tous les genres, soit en prose, soit en vers : on était ainsi revenu, pour ce grand exercice de l'esprit, aux idées et aux définitions de l'antiquité. Cicéron, moins exclusif qu'Aristote, recule presque indéfiniment les limites de son art. Brunetto Latini, en refusant de croire « que chans, fables ou anchiennes ystoires soient matiere de rhetorique, » ne songe qu'aux manuels rédigés pour les écoles élémentaires, et il oublie les trois dialogues sur l'Orateur, qui, pour tous les genres, pour les plus simples comme pour les plus élevés, revendiquent la perfection du style. Telle était aussi la pensée des docteurs des Sept arts.

<sup>2</sup>  
RHÉTORIQUE.

Dans leurs chaires publiques, où dominait la dialectique seule, surtout depuis le statut de Robert de Courson, en 1215, ils ne s'occupaient pas plus de rhétorique que de grammaire ; mais qu'on lise leurs ouvrages : on verra que dans l'art de bien dire ils ne comprennent pas seulement les genres oratoires, mais le récit historique, les lettres, les traités didactiques, la traduction, et la poésie enfin avec toutes ses variétés.

Il ne reste d'eux qu'un petit nombre de leçons sur cet art.

Les dominicains essayaient de le pratiquer plus qu'ils ne l'enseignaient. On peut rappeler cependant que le grand lexique de leur confrère Jean de Gênes, le *Catholicon*, qui continua d'être populaire pendant tout ce siècle et au delà, comprend, à la suite d'un traité de grammaire, une longue énumération des figures de rhétorique, expliquées d'après les rhéteurs anciens.

Les franciscains avaient conservé de leur fécond prédicateur Bertrand de la Tour, surnommé le docteur fameux, et mort cardinal en 1334, quelques conseils sur la division et l'amplification. Un homme bien plus célèbre et qui appartenait à leur tiers ordre, Raymond Lull, fit, comme on sait, à l'art de la parole une application de son Art universel, et il se trouve dans l'immense recueil de ses œuvres une Rhétorique avec cette suscription : *Deus, cum tua ope et gratia, incipit Ars rhetorica, quæ Alchimia verborum nuncupatur.* L'ouvrage débute ainsi : *Ex tenebris lux ipsa emergit... Qui rationem dicendi discere volunt, opus habent ut eam silentio adipiscantur. Hinc silentium Pythagoræ.* On serait tenté de dire, en lisant ce titre, ainsi que tout le traité surchargé de subdivisions et de tables peu claires, ce que les anciens disaient de la Rhétorique de Chrysippe, « excellente à lire, « pour apprendre à se taire. »

Biblioth. de  
Bruxelles, mss.,  
n. 868, art. 5.

Celle d'Aristote était le moins commenté de ses ouvrages : il le fut par un docteur de Paris, Jean de Jandun.

En français nous avons, au huitième livre du « Tresor » de Brunetto Latini, soixante-neuf chapitres où l'auteur abrège sèchement les rhéteurs anciens, mais ne les rend point méconnaissables, comme le fit en provençal Guillaume Molinier, qui, d'après eux, dans la quatrième partie des *Leys d'amors*, traite de l'élocution et surtout des figures. Le goût du temps pour l'allégorie marque ici ses progrès : Brunetto y avait résisté; Molinier, qui suit les mêmes maîtres, revêt leurs préceptes d'innombrables personnifications, que Martianus Capella lui-même n'avait pas imaginées. Trois rois, Barbarisme, Solécisme et Allébole, font la guerre à trois reines, Diction, Oraison et Sentence; ils ont en commun dix flèches, acyrologie, cacephaton, pléonasme, périssologie, macrologie, tautologie, ellipse, tapinosis, cacosyntheton, amphibolie. Que serait-ce si nous voulions procéder au recensement de toute la famille, des treize filles d'Allébole, des quatorze de Barbarisme, des vingt-deux de Solécisme, et nous inquiéter de la

longue série de leurs petits-enfants? On ne pouvait faire un plus triste emploi de la science encore inexpérimentée, mais déjà excessive, puisée aux dernières leçons des anciennes écoles.

Dans ces fantaisies pédantesques, approuvées par le « gai « savoir » de Toulouse en 1356, dame Rhétorique intervient elle-même, pour distribuer ses plus belles fleurs aux nombreux personnages de sa cour. Un siècle après, dans un ouvrage fort insipide, mêlé de latin et de français, de prose et de vers, auquel prit part le chroniqueur Clastelain, paraissent, avec les noms suivants, les douze « compagnes de « dame Rhétorique : Science, éloquence, profondeur, gravité « de sens, multiforme richesse, fleurie mémoire, noble nature, « clere invention, précieuse possession, deduction loable, « glorieuse achevissance, vielle acquisition. » L'allégorie a peu marché; on entrevoit même qu'elle est bien près de périr, car elle devient inintelligible.

LES XII<sup>e</sup> dames de Rhet.,  
Moulius, 1838,  
in-fol.

On possédait presque tous les rhéteurs latins. Il y avait deux siècles que Bernard de Chartres avait professé les belles-lettres sur le plan des Institutions de Quintilien. La Rhétorique d'Aristote était traduite, et on lisait les dialogues de Cicéron. La liste des figures se trouvait dans Priscien, Donat, Isidore de Séville. Mais les observations des anciens maîtres étaient trop au-dessus de la portée du plus grand nombre, ou trop amalgamées avec les ornements à la mode, pour qu'on sût en profiter.

Si de l'art nous passons aux artistes, voici d'abord la foule de ceux qui persistaient à être orateurs en latin. Leur parole, étouffée longtemps par l'argumentation, éclate à la fin plus vive et plus écoutée. La querelle des deux pouvoirs, le grand schisme, leur ouvrent une carrière nouvelle. Aux orateurs de la cour romaine les nôtres répondent avec énergie. Nicolas Clamanges retrouve quelquefois l'ancienne période latine, sans échapper à la rhétorique d'imitation. Dans les discours que fait naître la protestation de Wicléf, on croit entendre, mais rarement encore, l'homme au lieu du théologien.

ELOQUENCE LATINE.

Avec ce siècle commencent quelques souvenirs de l'éloquence française.

ELOQUENCE FRANÇAISE.

Les éloges, les panégyriques sont de tous les temps, et la religion elle-même en a consacré l'usage; mais peut-être ne trouverait-on pas de solennité pieuse où la gloire d'un personnage illustre ait été l'unique sujet d'un discours prononcé

Relig. de S.-  
Den., liv. x, c.  
3. — Thesaur.  
anecdot., t. III,  
col. 1501-1504.

en français, avant que le jeune roi Charles VI eût fait décerner à la mémoire de Bertrand du Guesclin, dans la basilique de l'abbaye de Saint-Denis, l'hommage d'une oraison funèbre. On ne nous dit pas que l'orateur, l'évêque d'Auxerre Ferric Cassinel, se fût servi de la langue vulgaire; mais l'université elle-même ne parlait point latin devant la cour, et si l'éloge du bon connétable n'avait été qu'à moitié compris, on aurait moins pleuré :

Les princes fondoient en larmes  
Des mots que l'évesque monstroit.  
Quar il disoit : « Plorez, gens d'armes,  
« Bertrant, qui trestant vos amoit.  
« On doit regreter les fez d'armes  
« Qu'il fist au temps que il vivoit.  
« Dieux ait pitié sur toutes ames  
« De la sienne, quar bonne estoit. »

Les annales de notre barreau, à la faveur de l'installation régulière du parlement de Paris, vont à leur tour recueillir des noms qui ne sont pas tout à fait éclipsés avec la renommée éphémère de l'avocat, et que l'histoire du moins n'a pas oubliés : Jean Lefèvre et Guillaume de Breul, dont les ouvrages de jurisprudence furent le fruit d'une longue pratique; Yves de Kaermartin, le seul avocat, dit-on, inscrit au catalogue des saints; et deux hommes que leur courage civil recommande à la mémoire de tous, Renault d'Aci, Jean des Marès, qu'une ambition généreuse entraîna dans les tempêtes de la vie publique, et qui, comme les deux grands orateurs anciens, périrent victimes de la part d'autorité qu'ils devaient à la puissance de leur parole.

De là, pour notre langue, un autre essai de l'art de bien dire, l'éloquence qu'on a depuis nommée l'éloquence politique. Du milieu de cette foule qui voudrait être mieux gouvernée, s'élèvent des voix populaires, les Artevelle, les Marcel; et déjà les princes eux-mêmes s'étaient aperçus combien il leur importait de savoir parler.

Mais l'éloquence, tout impatiente qu'elle est de secouer les entraves du latin, n'est pas libre encore, et elle sera longtemps, qu'elle plaide ou qu'elle délibère, enveloppée dans les plis de la prédication ecclésiastique. Tout discours est presque un sermon. Parler, c'est prêcher; l'art de la prédication est tout l'art de la parole : *Ars prædicandi est scientia docens de*

*aliquo aliquid dicere; subjectum artis illius est verbum Dei.*  
Les monuments oratoires du temps sont d'accord avec cette définition.

Henri de Hesse, de Arte prædicandi, fol. 1.

La longue persistance des rites et du langage de la religion dans l'éloquence séculière n'est pas un fait qui nous soit propre. Il en est ainsi, aux différents âges du monde, toutes les fois que le pouvoir civil est ou paraît être au second rang. L'orateur grec débute par une prière aux dieux et aux déesses. Le tribun du peuple Tibérius Gracchus est frappé, *quum deos inciperet precari*, c'est-à-dire lorsqu'il commençait à parler au peuple; et le sénat avait des formules pour placer tous ses actes, toutes ses paroles, sous l'invocation de la puissance divine. Chez nous, dans nos âges religieux, nous retrouvons à tout moment ces pratiques. La « croix de par Dieu, » que les évêques inscrivent aujourd'hui encore avant leur nom, est mise en tête des lettres, des chartes, des alphabets. On inaugure les voyages, les combats, les jeux mêmes, par le signe de la croix. Le charpentier, à son premier coup de hache, ne manque pas de dire : « Or i soit Deus! » Le barbier, en prenant son rasoir, fait le même vœu : « Or i ait Deus part! »

Rhet. ad Herenn., iv, 55.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 165.

Ces pieuses habitudes, avec le temps, n'échappèrent point à la parodie. Les récits les moins dévots des trouvères commençaient souvent par une prière à Dieu ou à ses saints, comme les représentations des Mystères et des Moralités, par un sermon. La prière est conservée dans plusieurs des imitations héroï-comiques de l'Italie; mais cette prière, qui ouvre des chants remplis de scènes licencieuses et quelquefois impies, n'est qu'une profanation de plus.

Les mœurs étaient plus graves et la foi moins douteuse, quand nous voyons paraître en France un nouvel art oratoire qui se met à parler français. Les discours funèbres débutaient naturellement, comme les sermons, par un texte sacré. Des plaidoyers se prêtaient moins à la méthode des prédicateurs. Il fallut cependant obéir à l'usage. Dans le procès d'Enguerrant de Marigni, l'accusateur, qui veut lui reprocher dès l'abord ses entreprises sur la prérogative royale, choisit pour texte ce verset : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Et dans l'important débat soulevé, en 1329, sur les limites des deux pouvoirs, si l'archevêque de Sens, un des orateurs du clergé, se hâta de frapper l'esprit de ses auditeurs en leur montrant, au-dessus du respect qu'ils

avaient pour le roi, la crainte qu'ils devaient avoir de Dieu, *Deum timete, regem honorificate*, maître Pierre de Cugnières eut, pour lui répondre, un texte qui s'appliquait encore mieux à cette discussion : *Reddite Cæsari quæ sunt Cæsaris, et quæ sunt Dei, Deo.*

Biblioth. de  
Bruxelles, mss.,  
n. 1477

Un des premiers conseils que l'on donnait à l'avocat, comme à tout le monde, c'était de diviser : *Materiam causarum tuarum divide per membra, ut melius commendes memoriam.* S'il est demandeur, qu'il se prémunisse contre les efforts de l'avocat de la partie adverse pour faire prendre le change sur le fond, et qu'il ne lui réponde qu'après que lui-même aura répondu ; s'il est défendeur, qu'il cherche à obtenir l'ajournement par tous les moyens possibles, qu'il oppose au demandeur incident sur incident. Point d'injures contre les officiers du roi, et ménagements même pour l'adversaire, à moins que la cause n'en ordonne autrement ; car s'il est permis d'employer ruse contre ruse, il faut bien, quand on est insulté, répliquer haut et ferme, quoique sans colère, la colère étant plus nuisible qu'utile. Mais ces recommandations, dont quelques-unes viennent des anciens, sont dominées par celle-ci, qui est la première de toutes : *Præferas solventes non solventibus.*

Les avocats, du moins les plus en vogue, arrivaient dès lors à une grande fortune. Rien ne leur manquait, ni somptueuses maisons, ni beaux jardins, ni chevaux d'élite, ni vêtements et lits parfumés, ni place d'honneur à Notre-Dame et au palais, ni même un chapelain. Tels s'offrent à nous Jean des Marès, Jean d'Aci, Simon de la Fontaine, dans les poésies d'Eustache Deschamps, moins riche qu'eux, et dont la franchise nous fait assez entendre que parmi les qualités qui leur valaient ce grand état, il ne fallait pas toujours compter le désintéressement :

Vous estes come sains en terre :  
Chascun va vostre sens requerre  
Et vostre aide demander  
Pour l'argent ; car qui truander  
La voudroit, bien sauriez respondre :  
« Amis, fay ta geline pondre,  
« Et apporte assez c'est de quoy ;  
« Car en ton faiet goutte ne voy. »

L'éloquence politique, suivant de près l'éloquence judiciaire née des parlements, va se faire entendre à son tour.

On s'y préparait déjà dans les chapitres généraux des grandes communautés religieuses, où s'agitaient des intérêts liés étroitement avec ceux du saint siège, et souvent avec ceux des couronnes. Les discours même des orateurs des écoles acquièrent de l'influence sur l'esprit public. A Paris, les assemblées présidées par le recteur ont de l'importance dans la question du schisme; on y harangue en latin, mais avec plus d'ampleur que n'en permettait la scolastique, avec une certaine dignité qui n'est pas tout à fait d'emprunt, et quelques heureuses inspirations qui, à travers le voile qu'une langue ancienne répand toujours sur des idées modernes, laissent reparaitre les passions oratoires du forum et du sénat.

Nicolas Clamanges anime quelquefois sa froide rhétorique par de hardies réminiscences. Lorsqu'il demande, en 1394, aux deux papes rivaux (car ils n'étaient encore que deux) un concile général où seront convoqués, non plus seulement les prélats, mais un égal nombre de docteurs et les délégués du clergé, après avoir accusé ceux qui, depuis seize ans, plutôt que de travailler à la paix des consciences, vendent aux sujets les plus indignes les plus hauts sièges du monde chrétien : « Quand même, s'écrie-t-il, les honneurs ainsi flétris se « tairaient, les pierres crieraient contre vous... »

Ces libres mouvements de l'âme, qui s'affranchit peu à peu des chaînes de l'argumentation, ouvraient la voie à l'éloquence moderne; mais c'était à condition qu'elle s'exprimerait en français, comme fit Jean Gerson devant le parlement de Paris, contre ce gentilhomme, Charles de Savoisi, dont les gens avaient maltraité la procession de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers. Ce n'est pas que Gerson, en latin ou en français, doive être cité comme un modèle d'éloquence, et il a bien tort, après le meilleur texte qu'il pût choisir, *Estote misericordes*, de se perdre en divisions infinies, en allégories forcées, en vaines chimères. Il fait d'Adam le fondateur de l'université, qui passe ensuite par l'Égypte, Athènes, Rome, pour venir se fixer à Paris. S'il avait mieux profité des leçons qu'il cite lui-même, de « l'enseignement de « Tulle en sa Rhétorique, » il n'y aurait pas appris à remonter si haut. Mais cette intempérance d'imagination et de langage n'empêche point de retrouver l'orateur, qui, dans une suite de vives images, nous fait voir les rangs tout à coup rompus par les archers et les hommes d'armes, de faibles enfants, au milieu des flèches et des épées, trébuchant sous les

Luc. Evang.,  
xix, 40. — Cic.  
in Verr., act.  
ii, l. v, c. 67.

Oper. t. IV,  
col. 571-582.

pieds des chevaux, et se hâtant de gagner l'église, comme un refuge inviolable et sacré; l'église elle-même envahie, les divins offices suspendus, les chantres dispersés, et les dames pieuses, qui étaient venues pour la messe et le sermon, cachant les petits enfants sous leurs manteaux. « C'estoit droi-  
« tement une persequion telle comme vous regardez en ces  
« peintures, quand Herodes faict occire les Innocens. Ung  
« escolier fut navré d'une sagette en la mammelle assez près  
« de l'antel; l'autre, au col; l'autre ot sa robe parcée. Et  
« briefvement, quant fu des persequeteurs qui tiroient à la  
« volée, n'y avoit quelconque sans peril de mort, fust maistre  
« ou escolier; fust noble, comme estoient les pluseurs; fust  
« non noble; fussent de vos enfans, messeigneurs; fussent  
« autres trente navrés. En bonne foi, ici a matiere trop  
« grande de misericorde et de compassion. »

L'éloquence, dans ces discours prononcés en langue vulgaire, ou à la cour, ou devant le parlement, qui remplaçait, comme dans cette occasion, le roi malade, porte déjà plus légèrement le joug d'un texte; elle se dégage du long cortège des citations théologiques, et s'il lui reste quelque marque de ses anciennes entraves, c'est beaucoup pour elle d'être affranchie de la langue latine : toutefois elle n'est pas sortie encore de l'Église et des écoles.

Un nouveau champ lui sera désormais ouvert, les États généraux. Pierre Flotte y parle au nom du roi, Pierre Flotte

Chron. de  
Geffroi de Paris,  
p. 34.

Qui dedans Paris commença  
A sermonner; ainsois tenca,  
Car son sermon tence sembla;  
Je ne sai où son tieste embla, etc.

Robert d'Artois, Jean de Picquigni, sont les orateurs de la noblesse. Le tiers état a pour défenseurs des prélats formés par la dispute scolastique, Robert le Coq, Pierre de Corbie, ou des magistrats populaires, Barbet, Marcel, qui, dans leur guerre trop souvent déloyale et violente contre le privilège, apportent du moins au combat cette arme par laquelle la cause du peuple n'avait pas encore été défendue, la parole ou le « plait, » comme disaient les fabliaux.

Hist. lit. de  
la Fr., t. XXIII,  
p. 213.

On entendit donc enfin des laïques éloquents. Ce titre d'éloquent est donné à Charles V sur sa tombe, et il paraît l'avoir mérité quelquefois, lorsqu'il eut appris, en se familiarisant avec les affaires et avec le danger, à surmonter

l'inexpérience de son jeune âge et la circonspection de son caractère. Ce don d'une élocution facile et persuasive se trouvait chez d'autres membres de la famille royale, chez deux autres fils du roi Jean, le duc de Berri et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et chez le second fils de Charles V, Louis, duc d'Orléans.

Mais le prince en qui les contemporains ont le plus remarqué ce mérite est le terrible rival du roi de France, Charles, roi de Navarre. Ceux qui s'accordent à le surnommer le Mauvais et à lui refuser toute vertu, ne lui contestent point cet avantage de l'éloquence. Fort du droit qu'il croyait avoir par sa naissance de disputer aux Valois une couronne que leur disputaient même des étrangers, et qu'il essaya de conquérir tantôt par la ruse, tantôt par les armes, c'est par ses discours surtout qu'il entraîna plus d'une fois dans sa cause le peuple de Paris.

Délivré de sa prison par la faction de Marcel, et amené à Paris le 29 novembre 1357, le roi de Navarre prononça, dès le point du jour, du haut d'une tribune élevée non loin du Pré aux clercs, devant dix mille personnes, un sermon ou discours qu'on ne se lassa point d'écouter; car il était si long « que l'on avoit disné par Paris quand il cessa. » Tout ce long discours, qui fit couler, dit-on, les larmes de ses dix mille auditeurs, ne pouvait être en latin, comme paraît le croire Froissart; mais il avait pour texte, selon l'usage, un verset latin : *Justus Dominus, et justitias dilexit*. A la Grève, aux Halles, Charles continua de haranguer, et là, comme à Amiens, comme à Rouen, par le récit pathétique des persécutions dirigées contre lui, par son adresse à flatter la foule, à la prendre pour juge, « il sema grant venin dans le royaume « de France. »

Chron. de S.-  
D., t. VI, p. 65  
et suiv.

Lorsqu'il répéta, le 11 janvier 1358, à Rouen, ses invectives contre les Valois, et ses cris de vengeance en l'honneur des quatre seigneurs de son parti qui avaient été décapités trois ans auparavant, il prit pour texte de son discours, fort admiré du peuple, ces paroles d'un autre psâme : *Innocentes et recti adhæserunt mihi*. Pour se conformer à son texte et mieux émouvoir la multitude, il fit mettre les corps de ses partisans, qu'il appelait des martyrs, dans la chapelle de l'église Notre-Dame qu'on nommait alors la chapelle des Innocents.

Rappelé par les habitants de Paris, ou plutôt par Marcel, il

vient, le 15 juin suivant, faire à l'hôtel de ville un nouveau « preschement, » où il déclare qu'il aime le royaume de France, et qu'il y est bien tenu, puisque, des deux côtés, il appartient aux Fleurs de lis. Si les autres bonnes villes l'ont accueilli avec amitié, il proclame que c'est avec les Parisiens qu'il veut vivre et mourir. Le texte qu'il prit alors ne nous est point connu; mais son discours réussit : on cria « Navarre! Navarre! » et les Parisiens, dont plusieurs s'entendaient avec la jacquerie, le choisirent ce jour-là, comme on faisait dans les communes italiennes et flamandes, pour capitaine du peuple.

Un de ses derniers discours est celui qu'il fit à Saint-Denis, au mois de juillet de la même année, devant la députation parisienne que lui amenait Marcel : « Seigneurs et amis, « lui fait-on dire, jamais il ne vous arrivera de mal que je « ne le partage avec vous. Mais je vous conseille, pendant « que vous gouvernez Paris, de vous bien pourvoir d'or et « d'argent. Fiez-vous à moi, envoyez-moi hardiment ici tout « ce que vous pourrez recueillir; je vous en tiendrai bon « compte, et j'aurai en secret pour vous maints hommes « d'armes, maints compagnons, qui vous défendront contre « vos ennemis. » Il ne semble pas que ce dernier sermon ait été précédé d'aucun verset latin.

Biblioth. de  
l'Ec. des char-  
tes, t. II, p.  
379.

Nous savons comment s'y prenait un de ses complices, le fougueux évêque de Laon, Robert le Coq, pour inspirer aux Parisiens de la défiance contre le jeune duc de Normandie : « Gardez vous bien que vous ferez. Certes l'en ne vous fait « qu'endormir; car certes quelque pardon ou remission que « l'en vous face, ne quelque lettre que l'en vous baille, encore « vous en fera l'en mourir de male mort; et supposé que l'en « ne deist pas que ce fust pour ceste cause, si querroit l'en « avant buquettes contre vous. »

Toutes les fois que Charles de Navarre « prescha ou ser-  
« mona, » selon l'expression du temps, il est à croire que ses paroles furent rédigées par ceux qui les entendirent, et qui avaient intérêt à les répandre. Les vrais sermons eux-mêmes n'étaient presque jamais écrits d'avance. Nous ne pouvons dire jusqu'à quel point il les imitait dans le développement du texte, dans les divisions, dans les citations des livres saints; mais on voit aisément quel avantage il y avait pour lui à ne point s'écarter des usages consacrés par la seule éloquence familière alors à la multitude, et avec quelle faveur

elle devait écouter un faiseur d'homélies qui, outre l'attrait de ces cris de révolte partis de si haut, devait lui plaire encore en venant lui parler comme lui parlaient ses prédicateurs. Les formes anciennes rendaient plus respectable et plus puissante l'éloquence nouvelle.

Au genre oratoire qui se renouvelait par les questions de gouvernement, nous joignons le genre historique, dont les tentatives pour sortir de la routine des chroniques furent plus lentes et plus timides. Le lien qui avait longtemps uni l'éloquence et l'histoire s'était fort relâché; mais quelques ouvrages, vers la fin du siècle, viendront rappeler l'ancienne alliance.

HISTOIRE.

Les chroniques universelles ne sont pas plus rares qu'autrefois : avec les récits bibliques ou l'abrégé de Pierre Comestor, elles copient, selon l'usage, Eusèbe dans la traduction de saint Jérôme, Paul Orose, Prosper d'Aquitaine, Isidore, Sigebert, et plus souvent encore elles se copient les unes les autres. Ainsi procèdent ceux-là même de ces compilateurs qui, arrivés à leur siècle, sont les plus utiles pour nous, et qui ont mérité, comme Guillaume de Nangis, que l'on détachât de leurs volumineux ouvrages les époques moins éloignées de leur temps. C'est ce qu'on a fait pour Albert de Strasbourg, Gilles le Muisis, Jean d'Outremense, Aimeric du Peyrac, Jacques de Hemricourt, Jacques de Guise, Jean de Saint-Victor; mais plusieurs de ces historiens des six âges du monde ont inspiré avec raison, par leur manière de comprendre les faits anciens, quelque défiance pour leurs souvenirs personnels.

D'autres, plus restreints dans leur plan, ne sont que les annalistes des papes, comme Bernard Guidonis, Amalric Augier, ou ne parlent que des événements de leur temps, comme Jean le Bel, qui eut l'honneur d'être copié par Froissart. Mais si l'on excepte les mémoires du sire de Joinville sur les grandes choses qu'il avait vues dans sa jeunesse, et ces trois principales compositions historiques de la fin du siècle, la continuation des Chroniques de Saint-Denis, les récits de Jean de Venette, de Froissart lui-même, il est fâcheux de ne trouver dans la plupart des autres organes de la renommée contemporaine que des échos inintelligents, plutôt que des témoins capables de nous instruire.

Les chroniques des monastères se ralentissent. Celle que Guillaume de Nangis termine en 1302 n'a de continuateurs

que jusqu'en 1340, et, si l'on y joint un supplément d'un tout autre caractère, jusqu'en 1368. Nul ne songe à continuer les chroniques des dominicains de Colmar, de Jean de Saint-Victor, de Saint-Magloire, de Saint-Martial de Limoges, de Guillaume Scot, de Nivelles, de Vézelay, de Maillezais, de Narbonne, de Dole. Il semble que les moines annalistes soient découragés. Un des plus laborieux, Jean d'Ypres, se borne à faire une ample compilation des récits antérieurs, et lorsqu'il s'arrête en 1383, personne ne se présente pour le remplacer.

Thes. anecd.,  
t. III, col. 377-  
440

La même chose était arrivée chez les cisterciens de Clairmarais, qui avaient entrepris pour l'histoire de la Flandre ce que faisaient pour celle de la France les bénédictins de Saint-Denis. Leur premier chroniqueur (1215) est continué par un autre, après un long intervalle, en 1329; un troisième écrit quelques pages jusqu'en 1347, et n'a point de successeur.

Ampliss. col-  
lect., t. II, col.  
621.

Pour ranimer l'ancienne émulation, l'abbé de Corvei, en 1337, après avoir, dans une lettre fort sage, rappelé les encouragements donnés à ce genre de composition par ses prédécesseurs et le zèle de leurs moines à les seconder, y recommande ensuite que l'on garde avec soin les vieilles chroniques des couvents et des églises, que l'on travaille à les continuer, ou, lorsqu'il ne s'en trouve point d'anciennes, à en commencer de nouvelles. Il offre tout ce qui peut servir à cet objet dans sa bibliothèque, dans ses archives, et promet de récompenser, comme on avait fait avant lui, ceux qui se livreront à de tels travaux. Mais les religieux devenaient indifférents à leurs propres annales en Allemagne comme en France, et les bénédictins de Corvei ne répondirent point à l'appel de leur abbé.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXI,  
p. 753-764.

Les chroniques des familles prennent, au contraire, un grand accroissement. Écrites le plus souvent par des clercs, il leur arrive aussi de remonter à la naissance du monde; mais elles réservent plus de place pour les affaires laïques, et sont ordinairement rédigées en français. Nous avons vu, au sujet du corps d'histoire commencé par Baudouin d'Avèsnès, comment se formait une chronique de famille. Cet usage se perpétua : Jean de Wavrin compose encore le recueil qui porte son nom avec une traduction française du texte latin de Geoffroi de Monmouth, avec la chronique de Normandie, Froissart, Saint-Remi, Monstrelet.

Dans ces annales en langue vulgaire il y a beaucoup moins de miracles que dans les anciennes chroniques latines. Toutefois en Angleterre, et même en France, il est toujours question des prophéties de Merlin. On ne peut rompre brusquement avec ce merveilleux qui avait été, dans tous les temps, un ornement et un danger pour l'histoire.

Les moyens d'information deviennent plus nombreux et plus variés. Quand les clercs étaient les seuls historiens, ils recueillait les éléments de leurs récits ou dans les hautes commissions dont ils étaient chargés, comme Fortunat, Grégoire de Tours, Éginhart, ou dans les grandes maisons auxquelles les attachait leur ministère, ou même au fond de leurs convents, visités par les prélats, les rois, les princes, et choisis souvent pour retraite par ceux qui avaient pris la plus grande part à la vie mondaine. Les seigneurs laïques se mettent ensuite à raconter ce qu'ils avaient vu, ce qu'ils avaient fait, comme Ville-Hardouin, Henri de Valenciennes, Joinville. Des rois même, comme Charles V, firent écrire leur histoire sous leurs yeux. Mais l'usage des personnages puissants était surtout de faire voyager à leurs frais, « à leurs «*coustages*, » dit Froissart en parlant de lui-même, un clerc, un homme d'Église, qui, toujours chevauchant, allait «*enquerir pour eux de tous costez nouvelles*, » consulter sous leur protection les registres de chancellerie, et qui pouvait, à son retour, les instruire ou les amuser.

Liv. III. C. I.

Nous retrouvons en partie ces divers modes d'informations historiques dans les trois ouvrages de ce temps qui paraissent les plus dignes d'étude, le premier, écrit en latin; les deux autres, en français.

On ne doute plus aujourd'hui que le religieux qui passe pour le dernier continuateur du bénédictin Guillaume de Nangis, et qui lui ressemble si peu, ne soit le carme Jean de Venette. Que n'a-t-il écrit ses mémoires en langue vulgaire, comme sa légende rimée des *Trois Maries* ! il serait beaucoup plus connu. Il mérite certainement de l'être par la franchise et la hardiesse de son esprit, par l'intérêt qu'il prend aux souffrances du peuple, par la sincérité et l'ardeur de son patriotisme, qui font que ce moine picard, ce chroniqueur du couvent de la place Manbert, dans son mauvais latin, devance de cinq siècles, sur les hommes et les choses de son temps, les jugements de la critique historique.

La continuation des chroniques françaises de Saint-Denis,

Suppl. fr., n.  
107, art. 5. —  
Catalog. mss.  
colleg. Claro-  
mont., n. 822,  
p. 311.

à dater de l'an 1356, est une exposition tantôt minutieuse, tantôt par trop abrégée, du gouvernement royal de Charles V ; œuvre fort inégale, que l'on croit être de son chancelier Pierre d'Orgemont, et qui, s'il s'agissait d'un autre prince, ne serait point lue sans défiance : il faut du moins ne pas oublier que c'est le roi lui-même qui écrit et qui se juge. On pourra quelquefois contrôler ce témoignage par d'autres récits en langue vulgaire, comme par la chronique anonyme et inédite (1327-1393) où se trouvent un grand nombre de détails que les historiens n'y sont point allés chercher.

De ces auteurs de mémoires un seul est resté populaire, l'ingénieux conteur, le protégé d'une reine, des hauts barons et des nobles dames, qui, par son imagination féconde, la vivacité de sa narration, son style coulant et facile, s'est assuré comme le privilège de se tromper sur les dates, sur les noms de lieux et de personnes, sur le caractère même des événements, et de remanier ses récits toutes les fois qu'il change de protecteur ; qui, fier d'avoir vu deux cents hauts princes, outre les ducs et les comtes, se charge, serviteur complaisant, de leur amener les levriers qu'ils se donnent mutuellement, comme « accointances d'amour ; » dont la verve n'est jamais plus heureuse que lorsqu'il fait célébrer par un « capitaine robeur » les brigandages des compagnies, et le « nouvel argent » qu'elles faisaient tous les jours, sous les ordres des meilleurs gentilshommes, aux dépens d'un riche prieur, d'un riche abbé, d'un riche marchand, sans dédaigner « les bœufs, les brebis, la poulaille et la volaille » du menu peuple ; qui, lorsque les paysans, poussés à bout, s'arment de leurs fourches contre leurs nobles seigneurs bardés de fer, et se font tuer au nombre de plus de sept mille en un seul jour, loin de reprocher aux vainqueurs l'excès de leur vengeance, est tout prêt à crier avec eux : « Mort aux vilains ! » On sait que le grand admirateur de cette société qui finit est le chanoine Froissart.

LETTRES.

D. Visch, Bi-  
blioth. cist., p.

De la vie active de ce siècle il est resté, soit dans les historiens, soit dans les bibliothèques de manuscrits, beaucoup de lettres destinées à devenir publiques, mais peu de correspondances familières. Le genre épistolaire faisait partie des études ; plus d'un traité en donne encore des leçons, sous le titre de *Summa dictaminum*. Les ordres religieux n'ont point négligé ce puissant moyen d'action. En 1378, Élie de Boulhac, abbé de Saint-Marcel, au diocèse de Cahors, compose un for-

mulaire de lettres pour les cisterciens ses confrères : *Formularium valde utile epistolarum, in toto ordine servandum*.

Les lettres d'affaires ont une grande variété. Des papes en ont laissé de françaises, comme la lettre confidentielle écrite de Rome au roi Charles V par le pape Grégoire XI (Pierre Rogier), le 12 décembre 1377 : « Très ehier fils en Dieu, re-  
« ceues naguere tes letres de ta main, contenans que, par nos  
« letres et prieres, tu avois pardonné au patriarche de Jeru-  
« salem, ton cousin, ce dont il t'avoit courroucié, et pour ce  
« l'as remis en ton amour, nous avons eu très grant plaisir  
« de ceste reconciliation, etc. » Le pape explique ses motifs pour ne point se rendre au vœu du roi, qui lui demandait de transférer ce cousin, Philippe d'Alençon, du patriareat de Jérusalem dont il était titulaire, à celui d'Aquilée, où il faut un homme du pays, qui réside et veille sans relâche sur une église difficile à gouverner. « Et te plaise tous jours à nous  
« signifier fiablement tes bons plaisirs. » On ne peut refuser avec plus de courtoisie.

Deux ans après, Clément VII (Robert de Genève), ancien chanoine de Paris, écrit d'Avignon en français au comte d'Armagnac, pour s'excuser d'avoir donné à d'autres qu'aux protégés du comte l'archevêché d'Auch et l'abbaye de Saint-Gilles. Ces lettres françaises ont l'avantage de constater le tutoiement employé par les papes avec tout le monde sans exception.

Presque toutes les lettres écrites alors par les rois de France sont des lettres politiques. Les chroniqueurs ont pu exagérer le ton vif et brusque de celles de Philippe le Bel, reproduisant en cela, sans trop d'infidélité, la tradition contemporaine, qui aime à résumer en quelques mots tout un caractère. Adolphe de Nassau, empereur d'Allemagne, ayant fait parvenir de Nuremberg à Philippe, en 1294, par deux chevaliers, des revendications accompagnées de menaces, le roi s'était contenté de lui faire répondre en latin qu'il lui envoyait deux religieux pour lui demander s'il avouait la lettre apportée de sa part, afin que si elle était reconnue, Adolphe sût bien que Philippe la regardait comme un défi. De là cet autre récit qui nous montre les deux chevaliers rapportant à l'empereur la réponse du roi, l'empereur « brisant le scel de  
« la lettre qui moult estoit grande, et, quand elle fu ouverte,  
« n'y trouvant riens escript fors, *Trop alemant*. »

C'est ainsi que les énergiques réponses du même prince au

101. — Gall. christ., t. I, col. 184.

Baluze, Pap. avignon., t. II, col. 810.

Chron. de S.-Denis, t. V, p. 110.

pape Boniface VIII se transforment, pour l'usage du peuple, en une petite lettre fort insolente, où le pape n'est plus pour le roi que *Sa Fatuité*.

Peut-être ne faut-il pas expliquer autrement les bruits répétés par Villani sur une entrevue secrète de Philippe et de Clément V, récapitulation triviale, mais vérifiée par l'histoire, de cet accord entre le roi, qui ne croit pas acheter trop cher une alliance utile, et le pape, qui tint fidèlement le marché. Le peuple ne comprend rien aux détours infinis, aux équivoques, aux ruses des négociations : il les simplifie, et se trompe rarement dans l'abrégé qu'il en donne.

Archives,  
sect. hist. J,  
381; Tres. des  
chartes.

Parmi les lettres françaises de Charles le Sage, il s'en conserve une autographe, et la plus honorable que pût écrire un roi ; car elle a pour objet d'acquitter la rançon de Bertrand du Guesclin (1367). Le roi avertit son trésorier qu'il s'était obligé à payer pour sa part trente mille doubles d'Espagne dans les six mois qui suivraient la délivrance de Bertrand ; puis il ajoute : « Et se autre asinasionz, en après cete letre, vous  
« estoiet depuiz faitez, ne voulonz que paieez soiet, duquez  
« cez chosez soient accompliez. Escrit de notre main à Pariz,  
« le vii<sup>e</sup> jour de desanbre. CHARLES. A Piere Secatise, notre  
« tresorier. »

Ampliss. col-  
lect., t. I, col.  
1530.

Quelques lettres de Charles, roi de Navarre, laissent supposer quelle pouvait être cette riche faconde qui lui fit tant de partisans. Il écrit, en 1385, au comte d'Armagnac : « Pour  
« ce qu'il appartient à toute humaine creature, especiaument  
« à tout bon roy et prince chrestien, faire œuvres touchant  
« toute noblesse, et qui soient au service et plaisir de Dieu,  
« comme bon et vrai catholique, ... nous vous escrivons à  
« present, et plaise vous savoir que, depuis n'a gueres de  
« temps, il nous a esté escript et fait savoir comme, en la pre-  
« sence de très haut et très puissant prince le roy de France,  
« et de plusieurs autres grans seigneurs bien notables, ont esté  
« dites et imposées certaines paroles de grant diffamation,  
« desquelles nous sommes, en dit, en fait, en pensée et en vo-  
« lenté, pur et innocent, net et sans coulpe, et sont fausses et  
« mensongeres et mauvaisement et iniquement dites et par-  
« lées ; et null roy ne null prince du monde ne devoit de null  
« autre roy croire, oïr, escouter ne entendre en tel cas, si ord  
« et si vilain come il est, et en especial lui qui est un des plus  
« nobles et puissans roys des chrestiens, et de tel lignie et  
« sang comme tout le monde sait, et qui doit estre fontaine de

« tout droit et justice, sans appeler et oïr la partie absente  
 « en ses defenses et escusations qu'il voudra faire sur ce ;  
 « car la diffamation, deshonneur et mauvaise renommée mise  
 « sur un roy, à tort et sans cause, est vergoigne et deshonor  
 « neur de tous les autres rois ehrestiens du monde, etc. »  
 C'est assez et trop; mais on voit déjà que devant une foule  
 à qui l'on n'avait longtems parlé qu'un langage latin ou  
 demi-latin, cette surabondance de paroles françaises devait  
 être un des plus sûrs garants de la faveur publique.

Les lettres françaises des rois d'Angleterre ne sont plus  
 très-correctes. Édouard III se plaît à dater les siennes, en  
 1341, « l'an de nostre regne d'Angleterre quatorzieme, et de  
 « France premier. » Il appelle son rival « sire Philippe de  
 « Valois. » La lettre du Prince Noir sur la bataille de Poi-  
 tiers est d'un meilleur langage. Par l'acte de l'an 1361,  
 Édouard interdit enfin l'usage du français dans les actes pu-  
 blics d'Angleterre. Il y avait longtems que lui et ses sujets  
 l'écrivaient fort mal.

Parmi les lettres rédigées en français par des étrangers, il  
 y en a d'intéressantes de Bernabò Visconti, seigneur de Milan.  
 Sa nièce Béatrix, fille du comte d'Armagnac, écrit à son père  
 avec tendresse et simplicité : « Si vous voulez savoir nostre  
 « estat, plaise vous savoir que le seigneur Bernabò, madame  
 « Regine, ses enfans, monseigneur messire Charles et moi et  
 « nostre filz sommes bien, la mercy Nostre Seigneur. »

Les lettres de la bourgeoisie sont beaucoup plus rares. On  
 en a retrouvé et publié deux de Marcel, cet ardent promo-  
 teur des innovations démocratiques du milieu du siècle. Dans  
 la première de ces lettres, en date du 18 avril 1358, « unes  
 « bien merveilleuses lettres closes, » selon les Chroniques de  
 Saint-Denis, il transmet, d'un ton ferme, qui n'est pas ce-  
 pendant encore une déclaration de guerre, au jeune régent de  
 France, les griefs de la commune de Paris. La seconde lettre,  
 adressée par lui, le 11 juillet suivant, vingt jours avant sa  
 mort, aux communes de Flandre, dont il réclamait pour Pa-  
 ris l'alliance et le secours, est une longue apologie de sa con-  
 duite, vrai manifeste du tiers État contre le parti féodal. C'est  
 donc un acte politique. Les historiens en profiteront, et ils y  
 remarqueront surtout ce désaveu des excès de la jacquerie :  
 « Très chier seigneur et bon ami, pour ce que aucun d'euls  
 « ou de leurs amis se voudroient envers vous exeuser des  
 « mauls qu'ils ont fais en Beauvoisis, et aussi sur nous, pour

« ce que aucunes gens du plat pais de Beauvoisis commen-  
 « cerent le riot sur les gentils hommes, en euls tuant, leurs  
 « femmes et enfans, et en abattant leurs maisons, et que à ce  
 « nous leur fusmes aidant et confortant, et de ce puet ou  
 « porroit estre faicte à hault et noble prinpce monseigneur  
 « le conte de Flandres et à vous information et relacion  
 « moins veritable, plaise vous savoir que lesdites choses fu-  
 « rent en Beauvoisis commenciées et faictes sans nostre scen et  
 « volenté, et mieuls ameriens estre mort que avoir approuvé  
 « les fais par la maniere qu'ils furent commencié par aucuns  
 « des gens du plat pais de Beauvoisis ; mais envoiasmes bien  
 « trois cens combatans de nos gens et lettres de credance  
 « pour euls faire desister des grans mauls qu'ils faisoient ; et  
 « pour ce qu'ils ne vouldrent desister des choses qu'ils fai-  
 « soient, ne encliner à nostre requeste, nos gens se départi-  
 « rent d'euls, et de nostre commandement firent crier bien  
 « en soixante villes, sur paine de perdre la teste, que nuls ne  
 « tuast femmes ne enfans de gentil homme, ne gentil femme,  
 « se il n'estoit ennemi de la bonne ville de Paris, etc. »

Marcel, qui, pour son malheur, se rapprochait alors du roi de Navarre, lui ressemble par ces longs développements, par ces répétitions d'idées et de mots, par toutes ces habitudes diffuses de la rhétorique populaire.

On pourrait comprendre dans le genre épistolaire les *Rotuli* ou billets funèbres, par lesquels les congrégations se faisaient part de la mort des confrères qu'elles recommandaient à leurs prières mutuelles. Ces petits écrits, conservés en grand nombre, ne devront pas être négligés par quiconque voudra s'imposer la tâche instructive d'écrire de nouveau l'histoire des ordres religieux. Quelquefois, surtout au siècle suivant, ces rouleaux, après avoir donné la liste des morts, n'étaient remplis que de lieux communs de dévotion ; mais il est rare que, même alors, soit dans la lettre, soit dans la réponse confiée au « brevetier » ou porteur de brefs, il n'y ait pas à recueillir des noms, des dates, pour une histoire plus complète des couvents et des familles, ou d'utiles témoignages pour la géographie de la France.

L'âge de la poésie s'éloigne ; nous avons dû commencer par la prose. La rhétorique elle-même, qui voulait tout embrasser, ne voit plus dans la poésie que la versification.

Les vers latins, sans produire aucune grande composition qui puisse rappeler Gautier de Châtillon, Guillaume le Bre-

ton, Nicolas de Braie, Gilles de Paris, Gilles de Corbeil, sont loin d'être abandonnés. On s'en sert pour l'éloge ou pour la satire des choses contemporaines. Si l'on n'y réussit pas mieux, ce n'est pas faute de connaître les vrais modèles.

Les monuments de l'ancienne poésie latine étaient étudiés, cités, commentés. La renaissance a été bien faussement accusée d'être venue déranger les poètes dans leurs inspirations théologiques, et pervertir la société chrétienne par l'invasion des souvenirs profanes. Jamais Virgile et Ovide ne furent plus souvent allégués, même en chaire, que dans ces temps qui passent pour les avoir ignorés. Les plus sévères docteurs ne les interdisent pas, et Virgile surtout leur est presque aussi familier que les livres saints. La censure promulguée, en 1398, par la Faculté de théologie de Paris contre les sortilèges, représente en même temps Salomon entraîné vers l'idolâtrie et Didon vers la magie par l'aveuglement des passions.

L'interprétation allégorique et mystique, appliquée aux poètes latins aussi bien qu'à l'Écriture sainte, fut pour eux une sauvegarde. On ne les eût pas traités autrement s'ils avaient été chrétiens. Ovide, pour qui les théologiens montrèrent une constante prédilection, fut « moralisé » depuis le commencement du siècle jusqu'à la fin. Deux étudiants s'en vont le consulter sur son tombeau, *eo quod sapiens fuerat*, et comme une voix mystérieuse, sortie de ce tombeau, leur donne en effet un sage conseil en fort bon latin, ils se mettent à dire des *Pater* et des *Ave* pour l'âme d'Ovide.

Latin stories,  
c. 45.

Ces poètes, quelquefois condamnés, mais toujours lus, ne sortiront plus des bibliothèques religieuses. L'austère Sorbonne qui, en 1290, avait déjà son Ovide, n'avait encore alors ni Virgile, ni Horace, ni Lucain, ni Térence, ni Juvénal, ni Stace : ils se trouvent tous, en 1338, au nombre de ses livres.

Mss. de l'Ar-  
senal, Hist., n.  
855, p. 179,  
180.

Si on les lisait beaucoup, on les imitait mal. Nulle facilité, nulle harmonie ; de nombreuses fautes de prosodie, surtout dans les mots latins d'origine grecque. Ce n'était pas assez, pour éviter ces fautes, de deux ou trois petites compilations comme celle-ci : *Exemplarium et auctores ad sciendum breves et longas*. Partout se fait sentir la disette de bons livres élémentaires.

ibid., p. 249.

Un genre qui exige de grandes ressources dans le style, le

genre didactique, était cependant fort cultivé par les versificateurs latins. L'ouvrage le plus instructif qu'il ait produit est le poème médical composé à Paris, en 1350, par Simon de Couvin, médecin du pays de Liège, qui avait pratiqué son art à Montpellier, et qui, en donnant à ses vers hexamètres un titre astrologique, *De judicio Solis in conviviis Saturni*, ne laisse point deviner un poème sur la peste noire.

Vers l'an 1322, des vers latins sur la musique, par Hugues, prêtre de Reutlingen, ont pour titre : *Flores musicæ artis*. Le laborieux musicien Jean des Murs a intercalé des vers latins rimés dans sa Somme musicale.

C'est aussi un poème didactique, mais d'une date moins certaine, que le *Fagifacetus, tractans*, comme on lit dans l'édition, *de Facetia et moribus mensæ* : conseils sur la manière de se conduire à table, dont le seul mérite est de nous faire connaître quelques usages ; car l'auteur a beau invoquer Bacchus, il est trop prosaïque, trop monotone, pour qu'on lui pardonne ses incorrections de toute sorte et ses imitations maladroites. D'après le manuscrit de l'ancienne abbaye des Dunes, ce poème, qui s'appellerait mieux *Phagifacetus*, et qu'on avait confondu à tort avec le *Facetus* de Jean de Garlande, est d'un certain Reiner, qui, dès les premiers vers, nous l'apprend par acrostiche, *Reinerus me fecit*.

Celles des autres poésies latines qui ne sont pas exclusivement religieuses ont presque toutes pour sujet des événements du siècle. Vers l'an 1327, une invective, en trente-trois quatrains rimés deux fois, dont on peut faire des huitains, attaque Louis de Bavière et son parti, au nom du pouvoir pontifical :

Sub vicesimo secundo Johanne summo præsule  
Omni virtute fœcundo, et omnis artis consule,  
Vase hauserunt immundo figuli novæ regulæ  
E perfidiæ profundo potum horrendæ fabulæ, etc.

Leyser, Hist. poet. med. ævi, p. 2044. — The Black Prince, etc. Londres, 1842, p. 388-394.

Nous trouvons en 1366 un poème de Walter Borough (*Burgensis* ou *de Burgo*), moine cistercien de Revesby, dans le Lincolnshire, sur l'expédition du Prince Noir en Espagne et sur la bataille de Navarette, où Du Guesclin fut fait prisonnier ; œuvre informe de cinq cent soixante vers élégiaques léonins, dont les derniers nous disent que l'auteur, qui avait

probablement suivi l'armée anglaise, se plaignait d'être mal récompensé :

Landes sperabam, seu præmia danda putabam :  
 Frustra sudabam, vos, metra, quando dabam.  
 Sed margarita nunquam fuit ulla cupita  
 Porco; plus placita stercora dentur ita.  
 Ergo, libelle, vale; nomen eape non libro quale :  
 Muneret igne male te cocus absque sale.

Il se rencontre vers l'an 1380, ou pendant les années suivantes, une épître rimée sur le schisme, *Epistola rhythmica*, par Jean de Saint-Remi, et d'autres vers rimés sur ce même schisme, par Gautier Disse, carme de Bordeaux, qui était, comme il l'annonce en mauvais style mythologique, *Heliconis rivulo modice conspersus*. La fin du siècle est remplie d'un grand nombre de poésies wicklefités.

Les prophéties abondent en prose; elles ne doivent pas manquer en vers. Il s'en est conservé une sur l'Écosse dans un manuscrit daté de l'an 1326. Une autre, en 1377, s'adresse à Édouard III; c'est la plus barbare de toutes.

Il est aisé de voir que ces versificateurs latins composaient trop vite et improvisaient comme des trouvères. C'est ce que Pétrarque reproche à son ami Bernard d'Albi, mort en 1353 évêque de Rodez et cardinal, dont les poésies ont dû être bien vite oubliées.

Cette négligence, toujours inexcusable, l'est peut-être moins dans un genre familier qui eut alors quelque vogue, les fabliaux latins. On croit que c'est après le milieu du siècle que Gotfrid de Tirmont (*Gotfridus de Thenis*) mit en vers une série de contes, qui se font remarquer par l'analogie du titre : *Rapularius*, en vers élégiaques, sur une rave gigantesque, offerte par un pauvre chevalier à un roi qui n'est point nommé, et qui, après avoir richement payé la rave, la donne, comme un trésor d'un grand prix, à un de ses courtisans, au frère du chevalier, fort irrité de ce présent dérisoire; conte qui se retrouve parmi les anecdotes populaires du règne de Louis XI; — *Militarius*, en vers hexamètres léonins, récit très-défectueux d'un miracle de la Vierge, qui rappelle la légende de Théophile et de Faust, et qui n'est autre que notre fabliau du Chevalier et de l'écuyer; — *Luparius*, histoire de loup, dont il y a deux textes différents; — *Brunellus, vel Pœnitentiarius lupi*, en vers élégiaques, publiés

Croke, Ess. on rhythm, verses, p. 122.

Monum. Franciscana, Lond., 1858, p. 591-601.

Reliq. antiquæ, t. II, p. 245, 25.

Mone, Anzeiger, ann. 1834, 1839.

par Flacius Illyricus d'après un manuscrit daté de l'an 1343; c'est le sujet des Animaux malades de la peste; — *Asinarius*, vel *Diadema*, en vers de la même mesure; c'est le vieux conte de Peau d'Ane.

Perrault n'a pas inventé ses contes. Le Petit Poucet, Barbe-bleue, Riquet à la Houpe, viennent de l'Orient. Dans la Belle au bois dormant se retrouve un épisode du roman de Perceforêt; dans Cendrillon, une réminiscence de l'aventure de Rhodopis, qui, pour avoir perdu l'un de ses petits souliers, épouse un roi d'Égypte; dans le Chat botté, la chatte de Constantin le fortuné, que Straparole avait empruntée du *Pentamerone* napolitain. Peau d'Ane, enfin, n'est pas non plus de Perrault.

On savait bien que cette histoire de Peau d'Ane, connue de Scarron et de Molière, indiquée par Boileau dès l'année 1669, et que La Fontaine entendait conter avec « un plaisir extrême » seize ans avant les contes de Perrault, n'est point et ne peut être une invention du rédacteur de ces contes. Voilà que nous reconnaissons celui-ci dans les vers latins de Gotfrid, qui pouvait en devoir l'idée moins aux métamorphoses de l'Ane d'Apulée qu'aux fables indiennes, dont il circulait en Europe des traductions latines depuis le XI<sup>e</sup> siècle. L'Ane de Gotfrid, naguère fils inconnu d'un roi et d'une reine, dont nous ignorons aussi le nom, la date et le pays, réussit à plaire, par son talent musical, à une belle princesse, à qui on le marie, et qui s'étonne de voir, dans la chambre nuptiale, succéder à un âne le plus beau des princes. Le père, averti par un esclave qu'il avait aposté, dérobe et jette au feu la peau d'âne de son gendre, qui ne tarde pas à hériter du diadème de son père, de celui de son beau-père, et accomplit ainsi la promesse du titre, l'Ane devenu roi. Dans le Pantcha-Tantra, c'était un serpent au lieu d'un âne; mais l'âne reparait dans un autre recueil de contes indiens, le Trône enchanté. Straparole préfère un porc, appelé, depuis, le roi Porco; le *Pentamerone* ramène le serpent, et parle aussi de la princesse Preziosa, changée en ourse et adorée sous cette forme par un beau prince, qui, la surprenant un jour où elle redevient une jolie fille, se hâte de l'épouser. Le prince Marcassin, la Belle et la Bête, Zémire et Azor, n'ont point d'autre origine.

Si le faible auteur de l'*Asinarius* a du moins quelque valeur pour nous comme le témoin d'une antique tradition lit-

téraire, la poésie latine ecclésiastique n'a rien qui la relève à nos yeux de l'abaissement où elle était tombée. Il y a cependant une poétique à l'usage de ceux qui veulent faire des proses, *Ars rhythmicandi*, ou l'art de rimer en latin. Le *rhythmus* y est défini *consona paritas syllabarum sub certo numero comprehensarum*, et le premier exemple est celui-ci :

O Maria,  
Mater pia,  
Stella maris  
Appellaris.

Les lignes rimées en latin par un anonyme sur la rédemption (*Speculum humanæ salvationis*), qui paraissent être de l'an 1324, ont plus occupé les critiques comme un des premiers livres imprimés que comme œuvre de poésie.

Bertrand du Puy, évêque d'Usez (1355); vers le même temps, Jean Caligator, de Louvain, et Jean de Langoueznou, bénédictin, abbé de Landevenech, auteur d'une prose pour les âmes du purgatoire, *Languentibus in purgatorio*; Guillaume Curti, cistercien qui devint cardinal, après avoir composé des vers élégiaques pour la Vierge et les saints (1361); Guillaume Jordaens, moine augustin, qui fit un *Rhythmus de conflictu vitiorum ac virtutum* (1382); Adam de la Bassée, à la fin du siècle, durent quelque réputation à leurs poésies sacrées. Guillaume Grimoard, de Limoges, qui fut le pape Urbain V, mort en 1370, avait accompagné de quelques vers de *Agno Dei* l'envoi de trois *agnus* à l'empereur grec :

Balsamus et munda cera cum chrisomatis unda  
Conficiunt agnum, quem do tibi munere magnum,  
Fonte velut natum, per mystica sanctificatum.  
Fulgura desursum depellet et omne malignum, etc.

Ces vers ne sont pas au-dessous de ceux qu'on faisait alors en l'honneur de nouveaux saints, ou pour des épitaphes, ou pour des éloges adressés, en acrostiche, à des protecteurs qu'on voulait flatter par quelque chose de difficile et d'inusité. Ils sont surtout préférables à ce mauvais jeu d'esprit imaginé péniblement par un solliciteur qui, pour se distinguer dans la foule des cent mille clercs que l'espoir d'un bénéfice attirait, en 1342, à la cour d'Avignon, fit parvenir au pape Clément VI la requête suivante, destinée, si le versificateur n'obtenait rien, à être lue à rebours, et à changer son compliment en insulte et en imprécation :

Laus tua, non tua fraus, virtus, non copia rerum  
 Scandere te fecit hoc decus eximium.  
 Pauperibus tua das, nunquam stat janua clausa;  
 Fundere res quæris, nec tua multiplicas.  
 Conditio tua sit stabilis, nec tempore parvo  
 Vivere te faciat hic Deus omnipotens.

Monc, Anzei-  
 ger, ann. 1838,  
 p. 586.

On a prétendu que François Phileppe, en adressant les mêmes vers à Pie II, lui avait tendu le même piège. De tels vers s'appelaient « rétrogrades. » Il y en avait d'autres qu'on appelait *repercussivi, caudati, pariles, reciproci, intercisi, circulati, citocadi*. L'architecture du temps aimait aussi la variété et la bizarrerie des difficultés vaineues; mais elle y joignait quelquefois la grandeur.

Thes. anecd.,  
 t. IV, col. 1293.

C'est sans doute pour empêcher les religieux cisterciens de faire des vers pareils à tous ceux que nous venons de citer, que les statuts de l'ordre, dès l'an 1199, leur défendent d'en faire d'aucune façon : *Monachi qui rhythmos fecerint ad domos alias emittantur*. Il ne s'agit peut-être que de vers satiriques; mais alors la peine était bien douce. Elle n'était pas même trop sévère pour de simples vers latins rimés; car un autre chapitre général pouvait permettre le retour du proserit, et rien n'était prévu en cas de récidive. Cette législation n'effrayait pas assez les coupables.

POÉSIE PROVENÇALE.

Nous sommes au dernier siècle de l'ancienne poésie provençale.

On n'est pas assez sûr que Clémence Isaure ait vécu, pour oser dire qu'elle soit morte en 1512; mais il faut reconnaître que Toulouse et ses mainteneurs du gai savoir ont moins hésité sur de plus anciennes dates, et qu'ils ont cru pouvoir placer en 1323 la lettre où le collège des sept troubadours invitait tous les poètes de la langue d'oc à une fête fixée au 3 mai de l'année suivante, et promettait à l'auteur du meilleur poème une violette d'or; en 1324, l'inauguration de ces récompenses, *joyas del gay saber*, par le sirvente d'Arnaut Vidal pour la sainte Vierge, et l'année d'après, par la chanson de R. d'Alayrac, prêtre d'Albigeois; en 1348, l'examen de la grande Poétique rédigée par le chancelier de la compagnie, Guillaume Molinier; en 1356, la publication de cet ouvrage, et l'adjonction de l'églantine et du souci; en 1388, la demande faite par Jean, roi d'Aragon, au roi de France Charles VI de lui envoyer des poètes toulousains pour établir le gai savoir à Barcelone.

Andres, Ori-  
 gine, etc., t.  
 II, p. 53.

Voilà une chronologie bien propre à racheter les anachronismes de l'historien des poètes provençaux, Jean de Nostre-Dame, qui est parvenu, par le chaos de ses fables, à mettre un tel désordre dans les annales littéraires de son pays, qu'il n'y a presque pas un seul nom, une seule date, un seul titre d'ouvrage, qui n'ait donné lieu à des incertitudes. Il n'a pas cependant tout défiguré ; il semble quelquefois l'écho fidèle de la tradition ; et quoique ses grandes autorités, le moine de Montmajour, le moine des Iles d'or, Hugues de Saint-Césari, ne reparaisent aujourd'hui nulle part, on peut croire qu'il en avait vu quelque chose. S'il est vrai que le premier soit mort en 1355 et le second en 1408, leur copiste, du moins pour ces dernières années, deviendrait un peu moins suspect. Ce qu'il dit de Rostang Berenguier, de Marseille, qui avait écrit contre les templiers et qui déposa contre eux dans le procès ; les détails qu'il donne sur les gentilshommes poètes de la cour de Philippe le Long ; plusieurs autres circonstances que l'histoire ne contredit pas, nous engagent à tenir compte de ses récits, tout en regrettant de ne pouvoir les contrôler par les Vies originales des troubadours, qui ne parlent guère que des plus anciens.

Nous avons vu un chevalier du Temple accuser, en rimes provençales, le pape et le clergé ; Rostang de Marseille, que l'ordre avait refusé de recevoir dans son sein, se venge par une accusation rimée. Mort en 1315, il passe pour avoir été puni de Dieu.

Cette cour lettrée du comte de Poitiers, le futur roi Philippe le Long, se compose surtout de gentilshommes qui rimaient en provençal : Peyre Milhon, son premier maître d'hôtel ; Bernard Marchis, son chambellan ; Peyre de Valieras, son valet tranchant ; Ozil de Cadors, un de ses écuyers ; Loys Emeric, un de ses secrétaires ; Giraudon le Roux, Americ de Sarlac, Guilhem des Amalrics ; enfin, Pistoleta, qui n'est point l'ancien troubadour. L'auteur sait les noms de leurs maîtresses, les chansons qu'ils ont faites pour elles, et, comme on est disposé à le croire, on ne voudrait pas qu'il ajoutât qu'ils périrent tous ensemble, victimes du ressentiment des juifs, qui, en 1321, irrités de l'exil prononcé contre eux par le roi Philippe, se réunirent, dit-on, aux lépreux pour empoisonner les eaux. C'est ce qu'il prétend avoir lu dans le Moine des Iles d'or et dans Saint-Césari.

Que ne nous a-t-il dit ce qu'il entendait par les cinq « belles « tragédies » d'un autre poète qu'il suppose aussi mort de

poison ? Les quatre premières faisaient allusion par leur titre aux quatre maris de la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence, l'*Andriasse*, la *Taranta*, la *Malhorquina*, l'*Allamanda* ; la cinquième s'appelait du nom de la reine, la *Johannada*. Rien n'empêche d'admettre que ces cinq tragédies, « qui valoient tout le tresor du monde, » furent secrètement récompensées par le pape Clément VII, qui donna au poète, en 1383, un canonicat en l'église de Sisteron et la prébende de Parasolz. Mais il ne faudrait point chercher ici des tragédies dans le vrai sens du mot. Depuis la chute du théâtre antique, un récit dialogué se nommait comédie, lorsqu'il était gai ou satirique ; tragédie, lorsqu'il était triste. Nous avons dit que, dès le IX<sup>e</sup> siècle, une histoire de la famille des Atrides, en vers hexamètres, a pour titre *Orestis tragœdia*, et nous avons fait connaître deux de ces prétendues tragédies, en vers élégiaques, par Guillaume de Blois. Au XV<sup>e</sup> siècle, un récit, avec dialogue, de la mésaventure de deux hommes qui étaient tombés dans un piège à loup, porte encore le même titre, *tragœdia*. Peu de temps après, on arrange pour l'imprimerie le poème de Claudien sur l'Enlèvement de Proserpine, et on en fait deux tragédies héroïques, *tragœdiæ heroicæ*. En prose, une complainte sur le désastre de Poitiers et la prise du roi s'appelle *Tragœdia super captione regis Franciæ Johannis*. Telles pouvaient être les tragédies sur Jeanne de Naples.

Not. et extr.  
des mss., t. V,  
p. 689-708.

Un des serviteurs de cette reine, Pierre de Boniface, que son alchimie et un poème sur les pierres précieuses n'avaient point tiré de l'oubli, est un peu plus connu de notre temps.

Il y aurait à regretter un bien grand nombre de poèmes provençaux, s'il fallait, comme on l'a voulu, prendre pour autant de personnages nés de l'imagination des troubadours tous ces preux dont les noms ont été cités par Giraud de Cabreira, par Giraud de Calanson et par quelques autres. Mais on sait que les grands récits romanesques, une fois adoptés par le peuple, circulaient, avec les seuls changements qu'exigeaient les divers dialectes, en Espagne, en Provence, en Italie. C'étaient, ou des demi-traductions, comme celle du poème provençal sur Girart de Roussillon, qui ne conserve guère des mots du texte primitif que le mot de la rime ; ou des traductions véritables, comme celle de notre Ferabras français, traduit par un Provençal qui ne l'a pas toujours compris. On remarquait à peine ces nuances, lorsqu'on ac-

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXII,  
p. 190, 210.

cordait trop facilement à ce qu'on appelait par excellence la langue romane toute originalité, toute invention : il faut y regarder de plus près aujourd'hui.

*Philomena* passait pour un texte original du XI<sup>e</sup> siècle : on n'est pas fort éloigné de croire que c'est une mauvaise traduction provençale du XIV<sup>e</sup>.

Ibid., t. XXI,  
p. 373-382.

Tout semble tellement douteux dans ces antiquités littéraires sans chronologie, qu'un habile critique a prétendu faire descendre jusqu'au même siècle le traité du chapelain André sur l'amour et les cours d'amour. Il en résultera du moins qu'il y aura désormais, sur la question déjà fort obscure de ces cours amoureuses, une incertitude de plus.

Ibid., p. 320-322. — Voy. Diez, Ess. sur les cours d'amour, tr. fr., p. 77-90.

Dans la disette d'œuvres poétiques, nous indiquerons quelques pages d'un *Mystère provençal*, retrouvées parmi les minutes d'un notaire de Manosque, avec le titre latin de *Ludus sancti Jacobi*. Ces fragments, transcrits vers l'an 1495, sont plus anciens, et d'une langue qui échappe souvent à l'intelligence du copiste. Les jeux de scène sont marqués en latin : *Bibit. Tunc ambulans per itinera. Tunc bibans et comedans. Tunc vadans ad hortum cum hospite*. Le père, la mère et le fils vont en pèlerinage à Saint-Jacques, et il paraît que le fils est tenté par Satan, qui emploie, pour le perdre, la jeune fille de l'hôte, Béatrix. Un fou, des diables, un style plat, des vers incorrects, il n'y a rien qui ne ressemble à tant d'autres *Mystères*. La partie provençale de celui des Vierges sages et des vierges folles n'est pas beaucoup mieux écrite.

Marseille,  
1858, in 8.

A peine y aurait-il à citer quelques poésies populaires, comme pourrait être, en 1367, à condition de l'admettre pour authentique, ce chant languedocien, appelé *la Bertat*, sur l'expédition de Bertrand du Guesclin en Espagne, où, deux ans auparavant, il avait emmené quatre cents Toulousains :

Raynouard,  
Choix, t. II, p.  
139-143.

Las Obros de  
Goudelin, Am-  
sterd., 1700, p.  
354 - 363. —  
Vaissete, Hist.  
de Languedoc,  
t. IV, p. 566,  
578.

Dona Clamenca, se bous plats,  
Iou bous diré pla las bertats  
De la guerra que s'es passada  
Entre Pey, lou rey de Leoun,  
Henric, soun fray, rey d'Aragoun,  
Ed ab Guesclin, soun camarada, etc.

Suivent quarante-sept autres sixains, qui ne nous apprennent souvent que les noms des familles toulousaines dont les enfants partirent pour l'Espagne :

Los fils ne quittégou lous pays ;  
 Forsa ne quittégou l'arays,  
 E d'autres quiteroun las lettras ;  
 Belcop quitégou lour mouilhé ;  
 Qu'alqu'un n'escapéc lou eouilhé,  
 Per prene l'arc e las pharetras.

Si l'on veut bien croire que la chanson soit du temps, elle a dû être modifiée et défigurée plusieurs fois.

Ces imaginations méridionales qui, même aux jours mémorables des Geoffroi Rudel et des Bertrand de Born, avaient rarement produit de grands récits poétiques, deviennent stériles. Là, comme ailleurs, la prose arrive à la première place. On met en prose la Chronique rimée sur la guerre des Albigeois. Nul poète ne saurait alors être égalé au prosateur Ramon Muntaner, qui écrivait, en 1325, à Valence, sa Chronique catalane.

Toulouse, 3  
 vol. in-8.

Joyas del gay  
 saber, p. 3.

Recherches,  
 etc., par J.-B.  
 Noulet. Tou-  
 louse, 1860,  
 in-8.

Il y eut cependant quelques efforts pour réveiller l'amour des lettres. Sous le titre de *Flors del gay saber* ou de *Leys d'amors*, nous avons le long ouvrage didactique soumis en 1348 au corps des sept troubadours de Toulouse, et publié, huit ans après, avec leur approbation. Rien de plus confus que ce recueil de règles, de plus triste que ce manuel du gai savoir. Les pièces dévotes couronnées par le consistoire des maîtres, et dont la première est de l'an 1324, sont tout à fait dignes des insipides leçons qu'ils dictèrent, quelques années plus tard, à leurs disciples. D'autres poésies, qui ne comptent point parmi les pièces couronnées, n'offrent aussi qu'un agencement plus ou moins adroit de syllabes, conforme à ces préceptes qui pouvaient bien enseigner des combinaisons artificielles, mais non l'inspiration.

S'il y a toujours un peu de pédantisme chez quiconque veut enseigner, on avait, cette fois, passé toutes les bornes : les défauts du temps, les distinctions et les subdivisions minutieuses, les fausses étymologies, les allégories puériles, conspiraient tellement à fatiguer et à décourager l'esprit, que si la poésie provençale ne pouvait être sauvée que par-là, elle était certainement perdue. Expliquer ses anciennes œuvres par un nombre infini de petites remarques sur les diverses formes de couplets, sur les voyelles « plénisonnantes, « semisonnantes, utrisonnantes, » sur les rimes « estropiées, « accordantes, ordinales, dictionales, » ce n'était pas lui rendre des poètes.

Le témoignage qu'on allègue ici le plus souvent est celui des œuvres morales du Toulousain Nat de Mons, dont la poésie toute scolastique devait plaire alors plus que jamais.

Ce traité, qui fait des emprunts à Cicéron, à Quintilien, à Donat, à Priscien, à Isidore, et oublie trop les modernes, nous apprend du moins que l'on commençait alors à transporter dans la poésie des troubadours le rondeau français : *Alqu comenso far redondels en nostra lengua, los quals solia hom far en frances*. Le rondeau, qui venait de paraître chez nous avec les ballades et les virelais, n'était pas un bien précieux trésor pour la langue d'oc; mais l'observation a de l'importance, car elle est une preuve nouvelle des emprunts que nous faisait la littérature du midi, qui s'est enrichie beaucoup plus qu'on ne l'a dit jusqu'à présent, par la traduction de nos grands poèmes, et même de nos chansons.

T. 1, p. 350.

Un dialecte provincial, un patois, a succédé à cette gloire littéraire. Jean de Nostre-Dame l'a dit avec douleur, et on pouvait le dire longtemps avant lui : « Nostre langue provençale s'est tellement avallée et embastardie, que à peine est elle de nous, qui sommes du pays, entendue. »

Notre poésie française, qui devait avoir dans l'avenir une autre fortune, était tout aussi déchuë : elle avait terminé son âge héroïque.

POÉSIE FRANÇAISE.

Deux critiques d'une inégale autorité, l'un provençal, l'autre italien, prononcent un même jugement sur les genres où l'ancienne poésie française a excellé. Vers l'an 1250, le troubadour Raymond Vidal lui accorde la primauté dans les romans et dans les pastourelles. Dante, une cinquantaine d'années après, nous attribue l'avantage dans le récit des gestes des Troyens, des Romains, du roi Artus, et dans les enseignements (*doctrinæ*), ou le genre didactique. Ces deux opinions s'accordent sur le point principal : des deux côtés, on y fait honneur à la France de ces grandes narrations poétiques qui, sous le nom de gestes, de romans, avaient été traduites en Provence comme en Italie. Lorsque Vidal joint à cette supériorité celle de la pastourelle, ou de ce que nous appelons en général la chanson, il n'aurait pas été contredit par l'illustre poète italien, qui, dans ses observations sur le rythme, emprunte plus d'un exemple aux couplets du roi de Navarre. Dante fait aussi ressortir la fécondité de la langue d'oïl dans le genre doctrinal ; et il est incontestable, en effet, qu'elle y a précédé toutes les autres littératures modernes.

De Vulgari eloquio, I, 10.

Qu'est devenu, au siècle même de Dante, cette haute poésie française dont les étrangers reconnaissent le caractère national? Si elle n'a plus le premier rang, comment l'a-t-elle perdu?

Les divers âges de nos anciens poèmes paraissent aujourd'hui mieux déterminés qu'autrefois, par ce qu'on en a comparé un plus grand nombre, surtout dans les textes les moins éloignés de leur origine. Le premier âge, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le commencement du XII<sup>e</sup>, appartient aux grands récits où dominent les paladins de Charlemagne, où le prince lui-même est abaissé devant la puissance de ceux qui relèvent de sa couronne; âge rude et grossier d'anarchie féodale, qui représente beaucoup moins l'état du pays sous le grand empereur que la royauté encore faible et précaire de Hugues Capet, sans cesse humiliée ou trahie par la jalousie de ses vassaux indociles. Beuve d'Aigremont, révolté, comme son frère Girart de Roussillon, contre l'usurpation de Charles; Ogier le Danois lui résistant avec non moins de persévérance, et finissant par soutenir à lui seul un siège contre toute l'armée de l'empereur; d'autres fictions de nos plus anciens trouvères ont quelque ressemblance avec les pages de l'histoire où nous voyons le duc d'Aquitaine refuser l'hommage au roi Hugues, comme à un de ses pairs, et le comte de Périgord ne répondre aux menaces du comte de Paris que par le célèbre mot: « Qui t'a fait roi? »

C'est ainsi qu'un poème allemand à peu près contemporain, celui des *Nibelungen*, nous montre Etzel, ou Attila, inférieur en force et en courage aux princes goths et burgondes qu'il a pour vassaux.

Dans ce premier âge, tout politique et tout guerrier, où les récits abondent en négociations et en combats, les hommes règnent seuls, les femmes ne partagent point l'empire avec eux; les situations les plus pathétiques sont indiquées en passant; la narration est simple et austère. Si la mesure des vers, de dix ou de douze syllabes, est correcte, la rime n'est souvent qu'une assonance. Là se trouvent, pour redire la même chose, les couplets doubles ou triples, et jusqu'à de longs morceaux refaits plusieurs fois. Les remaniements ont altéré la forme primitive; mais on entrevoit encore de grandes et belles conceptions. Boileau, dans son épisode sur la versification plutôt que sur la poésie, commence à Villon et finit à Malherbe: les siècles des poètes inventeurs étaient oubliés.

Notre second âge poétique, moins original, est plus littéraire. On conserve, pour le poème héroïque, les couplets sur la même rime, comme dans les proses de l'Église, ce que Dante appelle *vulgare prosaicum*, et le vieux poète espagnol don Gonzalo de Berceo, *una prosa en roman paladino*. Seulement cette rime est devenue plus exacte. Peu à peu se sont introduits les longs développements, les scènes d'amour, les contrastes, les peintures de mœurs, les portraits.

Cependant, à côté de cette vieille poésie, respectueuse encore pour les souvenirs qu'elle croyait historiques, s'était élevé un autre genre moins sérieux et moins grave, les poèmes de la table ronde. Il y reste bien quelque ombre des traditions : Artus, Lancelot, Gauvain, ne sont peut-être pas des personnages absolument fictifs; le Mohrout d'Irlande paraît être le Dermot Mac Morogh de l'histoire. Mais la fantaisie l'emporte, et le chantre des grandes renommées, l'interprète des nobles sentiments et des vertus sévères, fait place au conteur qui ne veut qu'amuser. De là tous les rêves d'une imagination sans frein, les îles enchantées, les fées, les géants, les animaux fabuleux; tous les excès d'une galanterie efféminée, les enlèvements, les adultères. Dans les Amadis, qui sont issus des Lancelot, des Tristan, et où l'on a voulu voir l'idéal de l'amour chevaleresque, la belle Oriane a tout accordé avant le jour longtemps attendu où les empereurs et les rois viennent assister à ses noces.

La différence est à peine sensible entre ce genre et celui des romans d'aventures. La forme en est la même : c'est le vers de huit syllabes, rimant deux à deux. Pour cette poésie légère, frivole, et qui paraît s'adresser moins à tout un peuple qu'à la cour des princes ou des barons, la gravité de l'ancien rythme ne convenait plus.

Nous avons cependant la preuve qu'on persista longtemps à chanter dans les villes et les campagnes nos grandes chansons historiques. En 1368, les échevins de Valenciennes font remettre XII gros, valant VI sols IX deniers, à Colart de Maubeuge, « pour jouer de son mestier et canter de geste. » Le ménestrel Watier « le harpenr, » qui fut accusé, en 1384, avec son valet Robert Wonderton, d'avoir voulu empoisonner le roi et les princes, paraît n'avoir été, comme beaucoup d'autres, que musicien; mais, en 1396, nous retrouvons l'usage de chanter les anciens poèmes. Le prédicateur Jean de Varennes, arrêté à Saint-Lié, près de Troyes, par ordre de

Gerson. Op.,  
t. I, col. 935.

l'archevêque de Reims et du bailli de Vermandois, s'exprime ainsi dans sa défense, qu'il écrivit en prison : « Si un geai, « un rossignol, ou tout autre oiseau; si un chanteur des « gestes de Charles, de Roland, d'Olivier, avaient chanté sur « cette montagne autant que moi indigne y ai chanté la pa- « role de Dieu, et qu'on les eût fait saisir comme moi, hon- « teusement, sans forme de procès, par des hommes d'armes, « je ne doute pas que cela n'eût déplu au peuple; et si, de « sa grâce, il a bien voulu s'apitoyer sur un pauvre pécheur « chrétien, nul homme de sens ne doit s'en étonner, car un « chien même en pareil cas lui eût fait compassion. »

Ces couplets monorimes de dix ou de douze syllabes, dépourvus de l'accompagnement des ménestrels, ont bien peu de variété pour notre oreille; mais il faut avouer que les rimeurs provençaux en abusent encore plus, puisqu'ils ont de longs poèmes tout entiers sur une seule rime, comme le Trésor de Pierre de Corbiac.

L'entrelacement des rimes masculines et féminines, introduit par les chansonniers et souvent adopté par Thibaut de Navarre, fait peu de progrès, au moins dans la poésie narrative. Joachim du Bellay ne regarde pas encore cet usage comme une loi. Mais notre poésie, trop peu distincte de la prose, avait besoin de ce supplément d'harmonie.

Tandis que ces grands récits à tirades monorimes tombaient en désuétude, les poèmes de la table ronde et les romans d'aventures s'étaient maintenus jusque dans le XIII<sup>e</sup> siècle avec un certain éclat.

On suivrait moins facilement les variations de l'esprit poétique dans les petits récits en vers, comme les fabliaux, ou dans les enseignements, les dits, les chansons; genres inférieurs, qui paraissent, jusque dans ce même siècle, n'être point trop déçus de leurs anciens succès.

Alors s'arrête, dans tout le domaine de la poésie, le progrès de cet esprit inventif qui, s'il avait duré, aurait fini par se porter avec plus de persévérance et d'étude sur l'art de l'expression, sur la langue poétique elle-même. Il se fait encore d'assez longs ouvrages en vers; mais l'originalité en a presque entièrement disparu.

Celui qui a le plus échappé soit à l'imitation servile, soit à la manie de la controverse qui entraîne tout, est le long poème qui, sous le titre de *Bauduin de Sebours*, met aux prises la vieille loyauté chevaleresque, représentée par le jeune Bau-

duin, vainqueur des Sarrasins et devenu roi de Jérusalem, avec tous les vices du siècle, réunis dans la personne d'un nouveau Ganelon, de Gaufruis, maltôtier, usurier, faux-monnoyeur, empoisonneur du roi de France, et qui succombe enfin sous les coups du vengeur de tant de crimes, pour être pendu au gibet de Montfaucon. Telle fut, en effet, la mauvaise fortune des plus riches financiers contemporains, Marigni, Pierre Remi, Jean de Montaign. Ces grands vers, où l'on célèbre encore la gloire des croisades, sont déjà des vers satiriques.

La satire, qui sera toujours pour la poésie une inspiration moins heureuse que l'admiration et l'amour, règne sans partage dans *Renart le contrefait*, dernière branche de l'ancien Renart, et amas indigeste de médisances qui remontent jusqu'au berceau du monde. L'allégorie, déjà fort pédantesque dans *Renart le nouvel*, et vraiment inutile dans une guerre si ouvertement déclarée, y ressemble, comme plusieurs des épisodes, à un plagiat, et tous ces vieux personnages, Orgueil, Colère, Avarice, viennent redire ce qu'ils avaient mieux dit autrefois.

Des cris précurseurs de la jacquerie semblent retentir avec plus de force encore dans un autre poëme très-étendu, *Fauvel*, qui est aussi de la première moitié du siècle, et où ce triste échafaudage de l'allégorie, mieux justifié par la violence de quelques attaques, ne parvient point à dérober aux regards tout ce qui fermentait de mauvaises pensées dans l'âme du peuple contre les cleres et les moines, surtout contre les ordres mendians et les templiers. Flatterie, Avarice, Vilenie, Variété, Envie, Lâcheté, composent de leurs lettres initiales ce nom de Fauvel. monstre fantastique, espèce d'idole encensée par les papelards, les simoniaques, les gens de cour ; personnification moins naturelle que cette autre figure multiple de Renart, et qui manque trop d'invention et de gaieté pour que le désordre de la composition soit racheté par la nouveauté ou la verve des récits.

On pourra, dans l'examen de ces libelles rimés, les mettre en parallèle avec celui qui allait bientôt agiter les esprits en Angleterre, la vision de Piers Ploughman : là, comme ici, se préparait dès lors une révolution sociale qui a convé plusieurs siècles, et qui est plus avancée chez nous que chez nos voisins.

Il y a un poëme où l'invective est personnelle, *Hugues*

Mss. de l'Ar

senal, Belles-  
lettres, n. 186.

*Ciapet*, dont l'imitation en prose allemande a eu trois éditions. Dante, qui paraît avoir lu ce poème, ne veut reconnaître aussi, dans le fondateur de notre troisième dynastie royale, que le fils d'un boucher de Paris.

D'autres narrations tenaient encore des anciennes « gestes, » mais n'avaient plus assez d'originalité pour échapper à l'oubli : Judas Machabée; un nouveau Charlemagne, par Gérard d'Amiens; un des nombreux remaniements de Girart de Roussillon; Girart de Viane, si l'auteur, Bertrand de Bar-sur-Aube, a vécu jusqu'en 1308; Charles le Cauf, Doon de Nanteuil, Siperis de Vinevaux; Meuvrin, fils d'Ogier le Danois; le Bastart de Bonillon; Lion de Bourges; le Chevalier errant, en prose et en vers, par Thomas, marquis de Saluces, etc. Toutes ces imitations de la vieille poésie héroïque prouvent qu'elle n'avait point perdu tout son pouvoir sur les esprits. L'indulgence allait jusqu'à confondre les disciples avec les maîtres, comme dans ces vers que fait prononcer au Prince Noir le chantre de Bertrand du Guesclin :

Qui veult avoir le nom des bons et des vaillans,  
Il doit aler souvent à la pluie et aux champs,  
Et estre en la bataille, ainsi que fist Rolans,  
Les quatre fils Aimon, et Charles li plus grans,  
Et li bers Olivier, et Ogier le poissans,  
Li dus Lions de Bourges, et Guion de Connans,  
Pereval li Galois, Lancelot et Tristans,  
Alexandre et Artus, Godefroi li sachans,  
De quoi eil menestrelz font ces nobles romans.

On les lisait moins sans doute que lorsqu'ils étaient l'ornement de toutes les fêtes seigneuriales :

Doit l'en les livres et les gestes  
Et les estoires lire as festes.

Le Labou-  
reur, Hist. de  
la pairie, p. 281-  
284.

Ord. des rois  
de Fr., t. VIII,  
p. 365

Mais on les lisait encore, et même on y croyait. Le savant qui a fait remarquer un des premiers l'utilité des romans de chevalerie pour l'étude de l'histoire, pouvait ajouter que nos anciens annalistes en avaient été trop facilement dupes, et que les rédacteurs des ordonnances de Charles V auraient bien pu ne pas lui faire accepter la tradition poétique du voyage de Charlemagne en Palestine. Cependant le vieux respect pour ces longs récits mêlés de fables n'empêchait pas que l'on ne commençât à leur préférer, comme généralement

plus courtes, surtout comme plus vraies, les simples histoires rimées des événements contemporains.

En effet, au-dessous de ces grandes compositions, il va s'en rencontrer qui leur ressemblent par la forme, quelquefois même par l'étendue, mais où l'imagination tient moins de place, et qui ne se distinguent de l'histoire en prose que par la mesure et la rime : les poésies françaises que nous avons nommées historiques deviennent très-nombreuses des deux côtés du détroit.

Partout où avait pénétré la langue française, elle ne laissa passer que bien peu d'événements sans les chanter. Les peuples semblaient croire que c'était là désormais l'organe le plus naturel de leurs pensées, le plus sûr dépositaire de leur gloire. Une ville du sud-est de l'Irlande, New-Ross, ayant résolu, en 1265, de se fortifier, pour n'avoir point à souffrir de la guerre que se faisaient deux puissants barons du voisinage, il se trouve un poète qui décrit, en deux cent dix-neuf vers, les délibérations du conseil de la commune, l'activité des travailleurs, y compris les femmes et les prêtres, au son des flûtes et des tambours; le fossé, le mur, enfin l'achèvement de ces remparts, capables de résister, dit-il, à quarante mille combattants. Nous avons le poème, où l'on remarque une vive admiration pour les héroïnes irlandaises :

Kique là fu pur esgarder,  
Meint bele dame y put veer...  
Ke unke en tere où j'ai esté,  
Tantz beles ne vi en fossé.  
Mult fu cil en bon ure né,  
Ki puet choisir à volonté!

Au mois de juillet 1300, quand le château de Carlaverock, en Écosse, fut pris par le roi d'Angleterre Édouard I<sup>er</sup>, cet exploit, peu glorieux pour les vainqueurs, puisque six cents hommes s'étaient défendus contre trois mille, fut le sujet d'un beaucoup plus long poème en vers français de huit syllabes, œuvre d'un témoin oculaire que l'on croirait volontiers, comme Warton, un héraut d'armes; car le récit des prouesses des assiégeants y tient moins de place que la description de leurs quatre-vingt-huit bannières.

En France, le *Dit du pape, du roi et des monnoies*, un de ces échos de l'opinion vivement émue des hardiesses de Philippe IV, nous fait entendre les plaintes de la « gent menue, »

Archæologia,  
t. XXII, p. 307-  
322.

The Siege of  
Carlaverock ;  
Lond. , 1823 ,  
in-4.

qui craint que « le bon temps » ne soit fini pour elle. Guillaume Guiart, en terminant alors sa *Branche aux royaux lignages*, est plus favorable au roi qu'il avait suivi dans la guerre de Flandre, et que la Chronique rimée du chanoine Pierre Langtoft maudit tout à son aise. Geffroi de Paris, en 1315, dans ses *Advisemens au roy Loys*, l'engage, pour réparer les fautes de son père, à soulager le peuple du poids des maltôtes, et à se montrer plus humble fils de la sainte Église. Organe de l'ancien parti féodal, il veut aussi que la cour, faisant droit aux griefs de la noblesse, écoute moins les vilains, et moins encore les « avocateriaux. »

Chronique,  
n. 6794.

Collect. des  
chron. de Flan-  
dre, t. II, p.  
246-263.

Le *Vœu du héron* (1328) est comme le premier manifeste de la guerre entre Édouard III et Philippe de Valois, ou plutôt entre deux peuples qui semblaient frères, depuis la conquête normande, par les mœurs, la langue, la religion. Colmi, ou plutôt Colins, trouvère de Jean de Hainaut, sire de Beaumont, en cinq cent soixante-six vers de huit syllabes, conservés par le chroniqueur Gilles li Muisis, pleure le vieux roi de Bohême et tant d'autres victimes de la bataille de Créci; long catalogue sous la forme banale d'un songe, où l'on voudrait plus de faits et moins de personnages allégoriques. Des poésies légères, des contes de jongleurs, portent cette date funeste :

Biblioth. des  
littérär. Vereins  
in Stuttgart, n.  
xiv, 1860, p. 3.

L'an mil iij. c. xl. vj.  
Que nos seigneurs furent occis  
En la bataille de Creci.  
Jhu Cris leur face merci!

Dix ans après, dans la complainte sur le désastre de Poitiers, les nobles sont hautement accusés de couardise et de trahison. Le *Combat des trente* (1351) est le récit héroïque d'une des journées de ce duel, qui a duré plus de cent ans.

Londres,  
1842, in-4.

Des chants sur de moindres intérêts se font entendre au milieu de ces tristes souvenirs : en 1349, les ridicules cantiques des flagellants; en 1353, les treize douzains sur le « mesquief de Tournai par yauwe, par feu et par vent. » Mais les noms historiques reparaissent, en 1370, avec les vers où Guillaume de Machau raconte la prise d'Alexandrie par le roi de Chypre, et le poème sur la guerre entre Charles de Blois et Jean de Montfort; en 1376, avec la *Vie et les faits d'armes du Prince Noir*, célébrés par Chandos, le héraut de sir John Chandos, connétable d'Aquitaine, dans cinq

mille quarante-six vers de huit syllabes dont le français n'est pas toujours clair, mais où il raconte en témoin, parmi tant d'autres détails faits pour intéresser les deux nations, l'entrevue du prince et du roi après la journée de Poitiers :

Là fuist devant lui amesnés  
 Li rois Johan, c'est verités.  
 Li prince moult le festoia,  
 Qui Dampne Dieu engracia,  
 Et, pur le roi plus honorer,  
 Lui voet aider à deservier.  
 Mais li rois Johan lui ad dit :  
 « Beaux douls cosins, pur Dieu, mereit ;  
 « Laissez, il n'appartient à moi ;  
 « Car, par la foi que jeo vous doi,  
 « Plus avez el jour d'hui d'honneur  
 « Qu'onques n'eüst prince à un jour. »  
 Dont dist li prince : « Sire douls,  
 « Dieux l'ad fait, et non mie nous.  
 « Si l'en devons remercier,  
 « Et de bon coer vers lui prier  
 « Qu'il nous voille otroier sa gloire  
 « Et pardonner eeste victoire, etc. »

Pag. 110.

Puis viennent, en 1378, les vers de Guillaume de la Perrenne sur l'expédition des Bretons en Italie, et ceux de René en l'honneur du *Bon prince*, à l'occasion de l'entrée à Paris de l'empereur Charles IV ; en 1381, le Dit contre l'ancien prévôt des marchands, Hugues Aubriot « lequel ot moult de « fortunes sur la fin de ses jours, » et le « Livre du bon Jehan « due de Bretagne, » par un scolastique de Dol, maître Guillaume de Saint-André. Les désordres du schisme, en 1398, inspirent de faibles vers et une prose moins mauvaise à l'auteur de l'*Apparition de Jehan de Meun*, Honoré Bonet, prieur de Salon.

Le trouvère Jean Cuvelier, en 1384, nous laisse une des histoires rimées les plus instructives, celle de Bertrand du Guesclin.

Tout à la fin du siècle, en 1399, Creton, après avoir raconté, avec une bonne foi bien supérieure à l'harmonie de ses vers, les événements qui précédèrent la déposition du roi d'Angleterre Richard II, s'aperçoit un peu tard, en finissant son œuvre, de l'inconvénient de rimer ainsi l'histoire :

Or vous vueil dire, sans plus rime querir,  
 Du roy la prinse, et, pour mieulx acomplir

Les paroles qu'ils dirent au venir  
 Eulx deux ensemble,  
 Car retenues les ay bien, ce me semble,  
 Si les diray en prose; car il semble  
 Aucunes fois qu'on adjoute ou assemble  
 Trop de langage  
 A la matiere dequoy on fait ouvrage.  
 Or vueille Dieux, qui nous fait à s'image.  
 Pugnir tous ceulx qui feirent tel oultrage!

Et, frappé de cette vérité, que le récit gagne à être plus simple, il se met à redire en prose la terrible entrevue, à laquelle il paraît avoir assisté, entre le dernier roi des York et son meurtrier qui fut son successeur, le premier roi des Lancastre. C'était faire preuve de bon sens. Le règne de la prose était venu pour l'histoire.

Les premiers Valois, qui essayèrent de prolonger les usages de l'ancienne chevalerie, encouragèrent les récits d'aventures. Un des statuts de l'ordre religieux et militaire de l'Étoile, fondé par le roi Jean, veut que chaque membre de l'ordre fasse inscrire ses prouesses dans le livre de la Noble maison. Tel est aussi, presque en même temps, le vœu de Louis d'Anjou, roi de Naples. Dans les statuts qu'il rédigea, en 1352, pour son ordre du Saint Esprit au droit desir, il est dit que le livre qui devait être déposé au château de l'Oeuf, sous le titre des « Avenemens aux chevaliers, » conservera l'histoire des exploits de chacun d'eux, écrite par les clercs de la chapelle. Si ces deux recueils avaient été jamais commencés, ils fussent devenus pour les trouvères une source abondante de romans de chevalerie. Seulement il eût fallu n'y pas décrire avec trop de complaisance les armoiries, les livrées, les cérémonies, défaut ordinaire des hérauts d'armes lorsqu'ils célébraient une bataille, un siège ou un tournoi. Pierre Gentien n'oublie pas son propre blason dans son « Tournoi des dames. » Le héraut Chandos, qui traite de menteurs les anciens ménestrels, ne se défie point assez lui-même des excès du panégyrique. Vainement Froissart, soit en vers, soit en prose, donne quelquefois une vie nouvelle à cette littérature de courtisans : il était trop tard; serventois en l'honneur des hauts barons, longues descriptions de joutes et de fêtes, généalogies rimées par les hérauts ou les clercs, tous ces restes dégénérés de l'ancienne poésie avaient fait leur temps; la vie était ailleurs.

Montfaucon,  
 Monum. de la  
 monarch. fr.,  
 t. II, p. 327-  
 342.

Ed. de Lon-  
 dres, 1842, p.  
 2.

Cependant les historiens auraient tort de croire que tous ces poèmes de circonstance soient à dédaigner : ils devraient songer plutôt à compléter nos annales par des récits tels que ceux de Chandos, ou tels que ce poème anglais sur le Siège de Rouen (1418), dont plusieurs incidents, ignorés jusqu'ici, ont un grand caractère de vérité. Sans être ni des témoins tout à fait désintéressés, ni des poètes, ni même des écrivains habiles, ces rimeurs des faits contemporains peuvent encore nous apprendre quelque chose. N'en exigeons pas trop, mais profitons de ce qu'ils nous donnent.

Archæologia,  
t. XXI, p. 43-  
78; t. XXII, p.  
361-384.

On s'entendait mieux à conserver la facilité et la gaieté de l'ancienne rime française dans la chanson, dans le conte; et les ménestrels, les jongleurs s'en allaient toujours récitant

Chansonnettes, mos, fableaux,  
Pour gagner les bons morceaux.

Vies des Pères,  
mss. de la  
Biblioth. imp.,  
n. 7588.

Là pouvaient se retrouver encore quelques débris de la vieille poésie narrative, qui avait su mêler à ses grands récits la chanson, le fabliau, tout aussi bien que soutenir l'intérêt dans le cours d'une longue action par l'infinie variété des événements et des caractères.

Cette stérilité, dès lors inévitable, des belles fictions qui avaient été comme le produit naturel d'un autre temps, laissait le champ libre à un genre plus timide, qui invente rarement et se borne à mettre en vers des préceptes ou des descriptions, le genre didactique ou doctrinal, que Dante reconnaissait déjà comme propre à notre nation. De nouveaux efforts sont tentés par Renax, Pierre de Nesson et une foule d'anonymes pour versifier en langue vulgaire la Bible, les Vies des saints, les Miracles de la Vierge; puis se succèdent d'autres poésies édifiantes, comme les trente histoires pieuses du *Tombel de Chartrose*; le *Miroir de la vie et de la mort*, par Robert de Lorme; les *Trois Maries*, par Jean de Venette; les trois *Pèlerinages* que fait en songe Guillaume de Guilleville; *Mandevie*, autre songe en prose et en vers, par Jean du Pin, moine de Vaucelles; le *Respit de la mort*, par Jean le Fevre, auteur de l'*Anti-Matheolus*, où il répond au *Mutheolus*, satire contre les femmes, qui trouvèrent beaucoup d'autres défenseurs.

Les traités en vers sur la chasse, par Gaces de la Buigne, par messire Hardouin de Fontaines Guerin, disputent la

Fol. XLVIII.

vogue aux traités en prose, à celui de Gaston Phébus, comte de Foix, écrit en 1387 par un prince qui eut, dit-on, seize cents chiens, et au livre du Roi Modus et de la reine Ratio, plus ancien, puisque l'auteur avait vu le roi Charles le Bel classer le sanglier dans la forêt de Breteuil, mais dont les préceptes un peu diffus, mêlés de vers, ont été retouchés. Quant aux leçons en vers sur l'art du chasseur, le chapelain Gaces de la Bui-gne, choisi par le roi Jean prisonnier pour enseigner cet art à son jeune fils le duc de Bourgogne, sait bien qu'il n'est pas un très-bon poète; mais il croit avoir des droits à l'indul-gence, dans cette vie et dans l'autre, parce qu'il fut un chas-seur passionné :

Miscellan. of  
the Philobiblon  
Soc., t. II, sect.  
6, p. 190.

Que Dieu li pardoint ses defauts ;  
Car moult ama chiens et oiseaulx.

Dans cet humble genre, fort aimé des rimeurs sans poésie, nous rangerons encore les Dits ou Dictiés, dont nous avons déjà vu de nombreux exemples, sur les métiers et les profes-sions, sur les Rues, les Moutiers et les Crieries de Paris; pe-tites pièces vraiment triviales, adressées à l'auditoire le moins choisi, celui des places publiques.

Tom. I, col.  
695-699.

Comme il fallait cependant remplacer aussi, dans les classes plus élevées, ces grands poèmes dont elles parlaient encore, mais qu'elles lisaient moins, et comme ceux qui vou-laient leur plaire ne pouvaient, pour toute fiction, emprun-ter toujours au roman de la Rose l'insipidité de ces person-nages allégoriques qui dialoguent dans un jardin devant l'auteur endormi, on vit naître, vers la seconde moitié du siècle, de petites poésies de cour, qui ne demandaient pas une longue attention et suffisaient pour distraire un instant. Quel-ques pages des Recherches de la France racontent l'origine des chants royaux, des ballades, des rondeaux, qui essayèrent de suppléer au génie poétique par le vain mérite de la diffi-culté vaincue. L'auteur en donne même, comme il dit, « le « formulaire, » qui a pu varier, mais qui consiste toujours dans un agencement très-complicqué de mesures, de refrains et de rimes. C'est d'après Marot qu'il en parle; mais il avait vu lui-même, au palais de Fontainebleau, plusieurs de ces « mignardises » dans le « grand tome » des poésies de Frois-sart, qui, selon le titre, les avait « dictées et ordenées à l'aide « de Dieu et d'Amours, depuis l'an de grace 1362 jusqu'à

« l'an de grace 1394. » Pasquier ne témoigne pas une bien vive admiration pour ces chétifs jeux d'esprit, qui régnaient encore de son temps, et qu'il imita quelquefois; mais il ne se doute point cependant à quel excès de subtilité et de raffinement ils étaient arrivés avant lui.

Au temps même où s'y exerçait Froissart, en 1392, un poète de la cour, Eustache Deschamps, dans son « Art de dictier et fere chancons, balades, virelais et rondeaux, » rédigeait les leçons de ce nouvel Art poétique, et il en avait bien le droit, lui qui nous a laissé, sans compter le reste, quatre-vingts virelais, cent soixante et onze rondeaux, mille cent soixante et quinze ballades. Mais il eut beau s'épuiser à distinguer les ballades en léonines, sonnantes, équivoques, rétrogrades; il ne tarda pas à être surpassé.

« L'Art et science de Rhétorique pour faire rigmes et balades, » par Henri de Croy, non moins riche en exemples qu'en définitions, vient, au siècle suivant, attester le progrès des genres nouveaux. Ici la ballade est subdivisée en « com-  
« mune, balladante, fatrisée; » le rondeau, en « simple, ju-  
« meau, double. » On nous enseigne à ne point confondre ces diverses sortes de poèmes : « lignes doublettes (ou distiques),  
« vers sixains, vers septains, vers huitains, vers alexandrins;  
« rigme batelée, brisée, enchainée, à double queue, rigme  
« en forme de complainte amoureuse. » Il y avait enfin une espèce de combinaison appelée « ricquerac, » et une autre appelée « baguenaude. »

Voilà donc où en est maintenant la poésie française : déchue de toute sa grandeur, on la partage, on la découpe, on l'amenuise de plus en plus; on la réduit en dentelle, en broderie, comme la sculpture des stalles ou du portail des églises. Nous n'aurions jamais imaginé combien elle eut à souffrir aussi de la manie de subdiviser et de distinguer, si nous n'avions encore les petits cadres de cette nouvelle et incroyable Poétique, favorisée un moment par l'esprit du siècle, et qui est heureusement tombée dans l'oubli.

Le titre de l'ouvrage atteste du moins que par la rhétorique on entendait surtout la poésie. Ces essais d'académies ou de sociétés littéraires qui, sous les noms de puits, de jeux sous l'ormel, et enfin de chambres de rhétorique, s'établirent à Valenciennes (1229), Diest (1302), Douai (1330), Amiens (1388), ailleurs encore, couronnaient des vers d'amour et de dévotion. Les poètes s'appelaient souvent des rhétoriciens.

Poésies mo-  
rales, 1832, p.  
260-282.

Cette mode qui les obligeait à resserrer ainsi la pensée dans des couplets soumis à d'étroites règles, aurait dû leur interdire du moins les négligences de style et d'harmonie, comme le contraste de l'afféterie et de la bassesse de l'expression, comme ce détestable emploi d'une syllabe muette à la césure dans le vers de dix syllabes, usage qu'ils ne tolérèrent d'abord que pour les vers à mettre en chant, et qu'ils étendirent à tous les genres. Il y aurait eu lieu d'espérer aussi que cette brièveté leur donnerait enfin la qualité qui leur manquait le plus, la concision ; mais ils devenaient concis pour ne rien dire.

Si l'on voulait trouver quelque chose de plus vide encore que ce laborieux pédantisme d'une poésie aux abois, il faudrait descendre jusqu'aux bouts rimés, aux logogriphes, aux énigmes, aux chronographes, aux acrostiches, non moins recherchés des beaux esprits de ce temps, ou jusqu'aux fatrasies de Vatriquet. Mais ces inepties mêmes ont une place dans les compartiments de Henri de Croy, qui nous apprend à bien distinguer les fatras simples des fatras doubles.

SPECTACLES.

Le théâtre aurait pu ranimer notre poésie, qui achevait de périr dans ces futilités. Mais les spectacles religieux, les Mystères latins ou français, ne sortaient du cercle de leurs types consacrés que pour s'abandonner, sous la protection de l'autel, à de grossières bouffonneries. En vain essayat-on de les éloigner du sanctuaire, et de les faire servir à l'ornement des fêtes publiques. Quand les fils du roi, en 1313, furent armés chevaliers, des jeux furent donnés au peuple de Paris, où l'on vit Dieu sourire à sa mère et manger des pommes, entouré des trois rois de Cologne et de ses apôtres disant leurs patenôtres ; les âmes des bienheureux chanter en paradis, accompagnées d'un chœur de quatre-vingt-dix anges, et les âmes des damnés pleurer en enfer, au milieu de plus de cent diables, qui riaient de leurs larmes. On y vit aussi Renart, l'acteur chéri de la foule, médecin, évêque, archevêque, pape, dire l'Épître et l'Évangile, sans épargner poules et poussins. En 1367, au château de Rouen, ce durent être des scènes plus graves qu'une troupe de jongleurs vint représenter devant Charles V, et qui leur valurent deux cents francs d'or. Au sacre de Charles VI, à Reims, des Mystères, « d'une invention nouvelle, » furent joués pendant le repas. Les princes avaient des troupes d'acteurs à leurs gages : Gilet Vi-

Chron. de  
Geffroi de Pa-  
ris, v. 5329.

lain et Jacquemart le Fevre étaient des « joueurs de personnes » du duc Louis d'Orléans.

On voit, sous ce titre de Mystères, se produire des drames chevaleresques, comme les *Enfants d'Aimeri de Narbonne*, à Lille, en 1351; historiques, comme la prise de Jérusalem par Godefroi, à la cour de France, en 1378; allégoriques, comme le Jeu des sept vertus, à Tours, en 1390. Depuis longtemps, les étudiants anglais représentaient des Miracles : *spectacula quæ nos Miracula appellare consuevimus*. Maître Geoffroi du Maus, docteur de Paris, avait fait jouer, à Saint-Alban, ceux de sainte Catherine. Il reste un vieux sermon anglais contre ces jeux, *Miraculis pleyinge*. En 1398, les confrères de la Passion avaient ouvert leur théâtre à Paris, avant que l'ordonnance du 4 décembre 1402 leur en eût accordé la permission. Mais eût-on réussi à séculariser encore plus ces jeux qui furent d'abord exclusivement sacrés, leur caractère presque dogmatique, resté immuable à travers les diverses fortunes de l'Église, leur interdisait tout progrès littéraire.

Les spectacles profanes avaient seuls quelque avenir. Si l'Hérésie des prêtres, en provençal, fut réellement représentée, ce qui est fort douteux, à la cour de Boniface, marquis de Montferrat, il est difficile de croire que la comédie satirique n'eût point dès lors commencé en France. Les ordonnances royales, en 1341 et 1395, répriment la licence des farces populaires. Ce genre de drame, libre et fait pour l'être, amusait fort les étudiants parisiens : ils le cultivèrent dans leurs collèges, au Pré aux clercs, au Lendit, et, comme basochiens, dans la grand'salle du palais. Plusieurs de ces saillies dialoguées, revêtues depuis d'une forme plus moderne, paraissent remonter jusqu'aux premiers essais : elles viennent le plus souvent des fabliaux, comme la farce du *Cuvier*, imitation des vieilles querelles de sire Hain et de dame Anieuse ; comme celle du *Meunier*, qui transporte sur la scène un ignoble conte de Rutebeuf, et que le maire de Seurre, en Bourgogne, crut devoir tolérer un jour de pluie, pour assurer des spectateurs au « Mystere monsieur saint Martin. » On joue en 1352 le *Mauvais riche et le ladre* ; en 1396, *Bien avisé et mal avisé*. Si la rédaction primitive de la farce de l'*Avocat patelin* peut se rapporter, comme on l'a cru, à l'année 1392 ou à peu d'années auparavant, c'est une date mémorable dans les annales littéraires de ce siècle.

Déjà depuis trois cents ans nos pères avaient une poésie

Latin stories,  
c. III.

Reliq. anti-  
quæ, t. I, p. 42-  
57.

Tiraboschi,  
Stor., t. IV, p.  
371.

OEuvres, t.  
I, p. 280.

Magnin, Jour-  
nal des sav.,  
1856, p. 47, 65-  
81, etc.

française : ils avaient trouvé, dans le poëme héroïque, de belles et hautes inspirations; dans le conte, d'heureux moments de vivacité et d'esprit; dans la chanson, une grande variété de rythmes et d'agréables images; dans la comédie populaire, de la gaieté et de charmantes scènes; partout, une invention vraiment spontanée et qui ne devait rien à l'imitation. Que leur a-t-il donc manqué pour produire des œuvres durables, que l'on pût lire et admirer encore aujourd'hui?

Il leur a manqué le travail du style, la pratique de cet art pour lequel ils avaient cependant les conseils et les exemples des anciens, l'art de bien dire.

Telle était, en effet, depuis l'origine et telle sera longtemps encore la partie faible de toute cette poésie. On avait beaucoup emprunté à l'antiquité latine, la seule que l'on connût assez bien, dans la philosophie, dans les sciences physiques, dans la législation; la théologie elle-même avait porté le respect d'Aristote jusqu'à l'abus de ses méthodes. Ceux qui avaient tant d'admiration pour les anciens auraient bien dû, comme écrivains, se faire leurs disciples. Il y avait là plus d'un guide qu'ils pouvaient suivre sans s'égarer. Mais cette argumentation perpétuelle qu'ils appliquent à tout, en la défigurant par une langue latine de convention, les empêche de voir combien le style des maîtres a de puissance, même pour opérer la conviction. Quand les idiomes vulgaires commencèrent à prévaloir, on était accoutumé depuis trop longtemps à la barbarie scolastique pour sentir le besoin de chercher dans le français une précision, une élégance, une harmonie, dont on se passait en latin.

Les poètes, par qui surtout se forment les langues, n'étaient que des improvisateurs, forcés d'obéir, pour être compris et goûtés, aux exigences du pays et du moment. Une langue abandonnée à tant de hasards ne pouvait avoir ni unité ni fixité.

Quand cette négligence de l'art d'écrire n'est plus compensée par l'invention, la poésie française décline. Pétrarque, vers l'an 1350, disait dans une lettre à son ami Philippe de Vitri, le rimeur infatigable de l'« Ovide moralisé : » *Tu poeta nunc unicus Galliarum*. Ce poète unique est un bien faible poète.

Un malheur de notre littérature naissante, et singulièrement de la poésie, est d'avoir été séparée par un intervalle

de plus de trois siècles du jour où l'imprimerie vint aider les idiomes modernes à se fixer. Combien de vicissitudes le français n'eut-il pas à subir, favorables quelquefois, plus souvent nuisibles, depuis les essais de style ferme et grave, comme le poème en l'honneur de Thomas de Canterbury, ou de style abondant et magnifique, comme le début de l'Alexandre, ou de style gracieux, comme nos plus anciennes chansons, jusqu'aux divers âges où se succèdent Guillaume de Lorris, Jean de Meun, Guillaume de Machau, Eustache Deschamps, Charles d'Orléans, Villon! Les Italiens ont été plus heureux : leur langue, formée tout d'abord par de grands écrivains, mais plus tard que la nôtre, lorsqu'il y avait déjà moins de chances pour qu'une langue fût altérée et détruite, n'a point traversé, comme la langue française, deux ou trois déclinés et autant de renaissances ; destinée laborieuse, où les pères n'ont presque rien transmis à leurs enfants, qui ont eu chaque fois leur fortune littéraire à recommencer.

Dans le cours de ces divers tâtonnements de nos anciens écrivains, il est un exercice qu'ils regardèrent toujours comme une dépendance de l'« art de rhétorique, » et qui aurait pu les éclairer plus tôt sur l'importance de l'étude du style pour la durée des œuvres de l'esprit. C'est la traduction. Nous n'en dirons ici qu'un mot ; mais elle occupera une grande place dans l'histoire littéraire de la seconde moitié du siècle.

TRADUCTIONS.

On avait d'abord traduit en français les livres saints, puis les légendes et les sermons. L'extrême liberté que se donnaient les auteurs de ces versions peut avoir contribué, avec l'abus qu'en fit quelquefois l'hérésie, à rendre suspecte toute transformation de l'Ancien ou du Nouveau Testament en langue vulgaire. Lorsque, dans le livre des Rois, on se permettait de substituer une cathédrale au temple de Salomon, il y avait lieu de craindre que la licence n'allât plus loin.

Après les livres de piété viennent les ouvrages qui promettaient quelque instruction, comme les histoires, les narrations de tout genre, les voyages, les traités de médecine, de morale, de droit, surtout de droit romain, quand la justice recommence à devenir laïque.

Dans la lutte avec les papes et durant tout le grand schisme, on traduit les ouvrages latins de controverse, et quelques-uns sont publiés en même temps dans les deux langues, comme le Défenseur de la paix et le Songe du vergier.

Mais nous laissons les nombreuses traductions d'écrits mo-

dernes, pour faire voir seulement combien, au début de l'éducation d'un peuple intelligent, la traduction des œuvres de l'antiquité pouvait être un utile apprentissage de l'art d'écrire.

Philippe le Bel fait traduire par Jean de Meun les préceptes militaires de Végèce et la Consolation de la philosophie, fort admirée alors de ceux qui ne s'apercevaient pas que ces méditations toutes philosophiques de Boèce n'étaient pas un ouvrage chrétien.

On croit que c'est la reine Jeanne de Bourgogne, veuve de Philippe le Long, qui fit traduire et moraliser en vers par Philippe de Vitri les Métamorphoses d'Ovide, que Chrestien le Gouais, de Sainte-More, traduisit en prose.

Une étude plus sérieuse et plus propre à enrichir la langue est la version que Pierre Bercheure fit de Tite-Live pour le roi Jean, qui la vit du moins commencer, et qui, malgré sa légèreté de caractère, voulut le premier, plus soigneux de l'avenir que ses prédécesseurs, que les livres de sa bibliothèque royale, ces livres qu'il aimait, au lieu d'être dispersés par des donations aux monastères, fussent conservés à ses enfants.

Mais son fils Charles V, celui qui ouvrit aux hommes studieux sa librairie de la tour du Louvre, est le grand promoteur des traductions d'auteurs anciens. Cicéron, Salluste, Valère-Maxime, Sénèque, Suétone, sans compter les difficultés du texte, ne peuvent être rendus avec un complet succès dans une langue dont la prose est encore assez pauvre, et ils lui apportent plus qu'ils ne lui doivent.

Les originaux sur lesquels on s'exerçait n'étaient pas toujours aussi bien choisis. Au mois d'avril 1262, un moine de Corbie, auteur d'une histoire latine des reliques du couvent, Jean de Flixecourt, à la requête de l'aumônier Pierron de Besons, avait « translaté sans rime l'estoire des Troiens et de « Troies du latin en roumans mot à mot, ensi comme il l'a « voit trouvé en un des livres du livraire monseigneur saint « Pierre de Corbie ; » et il donne plusieurs raisons de ce choix : le roman de Troie rimé (celui de Benoît de Sainte-More) est fort long ; de plus, il est rare ; enfin, le poète ayant dû, pour « belement trouver sa rime, » ajouter beaucoup de choses de son invention, c'est par Darès de Phrygie « qu'on « porroit bien savoir la verité. » Mais la préférence était généralement accordée à des textes plus faits pour répandre une vraie instruction et pour former le style.

Mabillon, *Acta sanet. ord. S. B.*, IV, 1, p. 372.

Descript. des mss. de la biblioth. roy. de Copenhague, p. 107-109.

Jusqu'à ces traducteurs, la langue française était moins latine dans les mots, car ils l'ont farcie de latin ; mais elle était plus latine, plus strictement grammaticale, dans les constructions, et ce sont eux qui, en faisant parler l'antiquité comme on parlait autour d'eux, ont fondé la langue moderne.

Ils ont peu touché à la poésie : Virgile et Horace n'ont été traduits que plus tard. La prose seule a profité incontestablement de leurs essais. L'imprimerie, en se hâtant de reproduire le Tite-Live de Pierre Bercheure et l'Aristote de Nicole Oresme, qui ne le connaissait que par des versions latines, mais qui devine quelquefois la sévère justesse du style original, a fait circuler une multitude d'acquisitions qu'on leur doit, et dont l'usage s'est maintenu jusqu'à nous.

Il est donc resté quelque chose de ces divers travaux de l'intelligence, et les occupations favorites des hommes lettrés de ce temps, trop souvent puérides dans leur pédantisme, et qui n'ont produit aucune œuvre éclatante, n'ont pas été absolument stériles. Ce joug scolastique qu'ils imposaient à tout, même à l'éloquence et à la poésie, familiarisait les esprits avec l'enchaînement des idées, avec la précision des termes. Les petites compositions rimées, sixains, huitains, ballades, rondeaux, qui succédaient partout aux grandes inventions d'un âge plus poétique, obligèrent les écrivains, emprisonnés dans un cadre étroit et inflexible, à un style serré qu'ils ne connaissaient pas. La traduction, enfin, cette continuelle étude des expressions et des formes de la langue latine, qui était pour eux comme une première langue maternelle, leur fit enrichir celle dont le règne allait commencer d'un grand nombre de mots et de tours nouveaux pour elle, mais conformes à son génie. Ce ne sont pas encore là des conquêtes qui puissent mettre en pleine possession d'un art de bien dire ; mais ce sont comme autant de pierres d'attente pour le futur édifice des lettres françaises.

Ici finissent les genres proprement littéraires ; le reste, dans les idées modernes, appartiendrait à la philosophie, aux sciences et aux arts.

La Dialectique était toute la philosophie, ou, s'il arrivait qu'on les distinguât l'une de l'autre, on disait avec Aristote : La dialectique disente ce que la philosophie connaît. Mais comme la philosophie ne connaît que peu de choses, la dialectique, c'est-à-dire la philosophie à deux, ou le pour et le

3.

DIALECTIQUE.  
Topic., l. 1,  
c. 11, éd. de  
Bekker, t. 1, p  
104, col. 2.

contre, possédait un immense empire. Cet empire, même sans dépasser les limites que l'usage avait fixées, réunissait à la logique la métaphysique, la morale, y compris la politique et le droit civil; enfin, la physique, où l'on faisait entrer la médecine.

Ce n'était pas encore assez : la dialectique ne partageait qu'avec la théologie le haut enseignement; et, tandis que la grammaire et la rhétorique étaient reléguées dans l'ombre des écoles particulières, la dialectique ou la dispute occupait les chaires publiques.

Il est vrai que plusieurs parties du vaste domaine de la dialectique lui étaient contestées par la théologie. La théologie voulait bien reconnaître, sous le nom de métaphysique, une science des idées générales; mais elle la revendiquait pour elle, comme science de Dieu et de l'âme. Elle réclamait aussi, comme une de ses dépendances, la morale tout entière. Dans ses vues sur le gouvernement du monde, elle ne pouvait renoncer à la politique et au droit. La physique même, ou l'étude de la nature, devait lui être subordonnée. Il n'y avait donc que la logique, œuvre plus humaine, qui gardât ou parût garder quelque liberté. Les esprits avides de vérité se rencontrèrent sur ce terrain, moins asservi au joug dogmatique. On s'y battit pendant plusieurs siècles.

Dès le temps d'Abélard, un de ses disciples, Jean de Salisbury, s'élève contre ces disputeurs infatigables, ces faiseurs d'arguments cornus, qu'il appelle cornificiens. Alors aussi Gantier de Saint-Victor se plaint des chimères et des erreurs qui n'ont d'autre origine que cette manie de voir partout des objections à faire, des problèmes à résoudre. Il n'y a point d'hérésie, à l'en croire, qui ne vienne des questions et des réponses des dialecticiens : *Hi ergo totos dies et noctes terunt, ut interrogent, vel respondeant*. Mais que peuvent faire ceux qui cherchent, ceux qui enseignent, sinon d'interroger et de répondre?

Les dangers de cette curiosité active et inquiète ne pouvaient manquer d'être signalés par les caractères timides, qui essayèrent d'y opposer dévotement la menace des peines infernales. C'est d'eux que vient une légende souvent répétée, celle de l'écolier mort, qui, apparaissant tout couvert desophismes à un de ses anciens camarades ou de ses anciens maîtres, se dit condamné aux flammes éternelles. On fait remonter l'aventure jusqu'à l'an 1171; nous l'avons retrouvée au siècle sui-

Du Boulay, de Patronis, etc., p. 158; Hist. univ. paris., t. II, p. 393, 774.

vant. Voici maintenant que, vers l'an 1330, le même bachelier, pour prémunir son maître contre les vanités du monde, reparaisant sous le poids de sa chape de parchemin toute noireie de « menue lettre escoliere, » accuse de ses souffrances la logique qu'il avait apprise à Paris.

De là ces arrêts tant de fois renouvelés contre Aristote, que la bulle du 6 juin 1366 admet maintenant presque sans restriction, et dont le règne est pour longtemps affermi.

Mais ses commentateurs eux-mêmes, et les plus habiles, en étaient venus à se défier d'une philosophie qui, désormais réduite à combiner des mots et des formules, paraissait regarder toutes les conclusions comme indifférentes, pourvu qu'elle eût argumenté. Nous avons le portrait de « ces hommes « spéculatifs, qu'on veut bien reconnaître exempts de toute « passion terrestre, et qui ne recommencent tous les jours « que par amour du vrai leurs combats intellectuels. L'objection de l'un est résolue par l'autre; les réfutations, les « répliques se succèdent; on admire tout ce qu'une main « puissante est capable de construire et de fortifier sur le « terrain mouvant de la dispute, et l'on ne s'étonne pas moins « de tout ce qu'un bras redoutable, sans toucher à la foi, « peut détruire ou ébranler. Mais ce que la religion gagne ou « perd à une telle gymnastique (*tale gymnasium*), Dieu le « sait. »

Le péripatéticien qui, vers l'an 1322, faisait entendre ces plaintes, Jean de Jandun, commenta presque tout Aristote. Il eut lieu de s'inquiéter du surcroît d'incertitudes qu'il ajoutait à tant d'autres, et de la masse des interprétations diverses qui continuaient de s'accumuler autour de lui. En effet, pour compléter ou pour contredire les traités de Duns Scot et les notes recueillies de sa bouche, *Reportata Joannis Scoti*, paraissent tour à tour, vers le même temps que la traduction latine de quelques textes aristotéliques, les commentaires du frère Prêcheur Hervé Nedellec (*Natalis*) sur les Catégories et les livres de l'Interprétation; du frère Mineur François de Mayronis, surnommé le Maître des abstractions; du bénédictin Engelbert, abbé d'Aumont; car ici les divers ordres religieux, les thomistes et les scotistes, se font rarement la guerre: ils sont les uns et les autres du parti d'Aristote. Plus tard viennent les leçons sur les mêmes doctrines par Gui de Perpignan, par Gérard Odon, par Guillaume

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 113.

Extr. de plusieurs pet. poèmes par un prieur du Mont-Saint-Michel, p. 24-26.

De Laudibus Paris., c. 2, p. 9, d'après le ms. de S.-Victor, n. 642, fol. 171 col. 1.

Sudré, par Adam Ferrier, par le fameux Buridan ; les gloses de Nicolas Aimé sur les Analytiques, etc. On est effrayé de la multitude et de l'étendue des commentaires sur Aristote que renferment les deux anciens catalogues de la bibliothèque de Sorbonne (1290 et 1338), où ne sont pas oubliés les éclaircissements arabes, traduits en latin, d'Alfarabius, d'Algazel, d'Avicenne et d'Averroës.

Les commentateurs grecs du philosophe ont dû contribuer eux-mêmes à former la langue obscure de nos scolastiques, qui les conurent par des versions latines ou par la simple tradition. Si la division des Sept arts nous a paru remonter jusqu'aux écoles grecques, il n'est pas impossible de retrouver encore la même trace dans quelques détails que l'on croirait n'appartenir qu'à nous. Ces mots factices, les *baroco*, les *baralipton*, dont les voyelles aidaient à retenir et à combiner les divers modes du syllogisme, ne font que nous rendre, en lettres latines, des formules destinées au même usage par les dialecticiens byzantins.

Mais il arriva enfin que les étudiants, condamnés depuis des siècles à voir des instruments de vérité dans les célèbres vers techniques, *Barbara, celarent*, à se battre avec ces vieilles armes, et à rester captifs entre les lices du champ clos, ne s'y sentirent pas moins à la gêne que dans une des prisons du Châtelet où on les enfermait quelquefois et qu'ils nommaient *Barbara*, comme un syllogisme.

L'historien des lettres doit l'avouer : tous ces efforts pour substituer des procédés artificiels au mouvement naturel de la pensée, ont bien peu servi aux progrès de la composition et du goût. La beauté littéraire ne pouvait éclore de ce chaos. Il y avait là tout au plus, pour la controverse, un savant mécanisme, et, pour le style même, des définitions, des distinctions, des nuances, qui, dégagées de la forme latine, sont restées à la langue française. C'est un résultat fort inférieur sans doute aux prétentions et aux espérances de la dialectique, mais qu'on a souvent signalé comme une compensation de sa longue tyrannie, et qui n'avait pas échappé aux disputeurs eux-mêmes, puisqu'ils comparent leurs joutes aux exercices de l'ancienne palestine. Nous commençons à entrevoir pour ces combats de plus sérieuses victoires : à travers le respect de l'autorité presque canonique du philosophe, se font jour les témérités de quelques esprits, qui, fatigués de s'agiter dans ce cercle étroit, rêvent des espaces plus larges,

Buhle, Hist. de la philos. mod., tr. fr., t. I, p. 225.

Reg. du parlement de Paris, 14 août 1398.

plus libres, et secouent déjà les barrières qu'ils ne tarderont pas à renverser.

Aussi, que l'on juge comme on voudra ce long travail de l'argumentation, sans cesse occupée à interroger et à répondre, à poser des thèses et des antithèses, à faire et à réfuter des objections : trop de sévérité nous semblerait injuste pour ce perpétuel dialogue de la raison humaine, qui dure encore sous d'autres formes ; et nous croyons que pour l'honneur de notre intelligence et pour la cause de la vérité elle-même, ce dialogue ne doit point cesser.

La métaphysique, réprimée par le dogme, est fort restreinte : quand elle a débattu dans tous les sens les questions de théologie naturelle qu'il lui était permis de traiter, il ne lui reste plus qu'à reprendre l'éternelle querelle des réalistes et des nominalux, avec les formes substantielles, quiddités, eccécités, polycarpécités, graves chimères qui obscurcissent l'esprit et s'entrechoquent dans les ténèbres. Les réalistes, soutenus par le grand nom de Duns Scot, le plus industriel de ces artisans de figures fantastiques, avaient dès lors un certain avantage, dont ils devaient bientôt abuser contre leurs adversaires.

METAPHYSIQUE.

Moins disposé à prendre des mots pour des choses, moins entraîné par l'imagination au delà des limites de la raison humaine, Guillaume Okam, à la tête d'un tiers parti, comme autrefois Abélard, l'emporta un moment sur les deux autres, et fut proclamé *doctor invincibilis*. On lui disputa et on lui dispute encore cette victoire.

La morale n'était point séparée de la doctrine religieuse, et, dans la théologie même, elle tenait peu de place. Aux divers éloges que recevaient les théologiens et les prélats sur leur pierre sépulcrale, se joignait ordinairement celui-ci, *regula morum* ; mais ils négligeaient la morale spéculative. Roger Bacon, qui avait terminé, comme on le sait maintenant, par une septième section, par la philosophie morale, son *Opus majus*, s'y plaignait de l'abandon où on laissait cette étude, « la fin, la maîtresse et la reine de toutes les autres. » C'est par une distinction rare qu'un docteur, Gérard Odon, est appelé le docteur moral. Néanmoins deux branches importantes de cette partie de l'enseignement philosophique, la politique et le droit civil, vont prendre tout à coup un essor inaccoutumé. L'esprit général du siècle a une grande part dans ce progrès ; mais l'influence d'Aristote n'y est pas étrangère.

MORALE.

Rogeri Bacon  
Opera inedita,  
Lond., 1859, t.  
1, p. XLIV.

POLITIQUE.

La Politique d'Aristote est la suite de sa Morale. Plusieurs de ses interprètes, après l'avoir étudié dans ses écrits sur les mœurs, ont imité son grand traité sur le gouvernement. Gilles de Rome, encouragé par l'exemple de son maître Thomas d'Aquin, a fait, pour le jeune prince qui devint Philippe le Bel, son livre *de Regimine principum*; et ce livre est tellement calqué sur celui de l'ancien philosophe, qu'on y trouve bien peu de traces des idées modernes. Le célèbre professeur des écoles philosophiques de la rue du Fouarre, Siger de Brabant, dans son explication des doctrines politiques d'Aristote, paraît avoir été plus hardi que Thomas et son disciple.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXI,  
p. 96-127.

D'Argentré,  
Collect. judi-  
cior., t. I. p.  
357.

Un de ses successeurs dans les mêmes écoles, non moins vif, et qui fut accusé aussi de trop de liberté, annonçait par le programme suivant l'ouverture de ses leçons : « Quiconque veut connaître la Politique d'Aristote, et les discussions sur le juste et l'injuste, qui enseignent à faire de nouvelles lois et à corriger les anciennes, n'a qu'à venir entendre maître Nicolas d'Autrecour. » Dans la condamnation dont le frappa la Faculté de théologie de Paris, en 1348, pour obéir à une injonction du saint siège, on reproche à l'interprète d'Aristote d'avoir prétendu justifier ainsi le vol : « Un jeune homme bien né, disait-il, rencontre un sage qui, pour cent livres, s'engage à lui révéler sans délai la science universelle; et le jeune homme, pour se procurer les cent livres, n'a pas d'autre moyen que de les voler. En a-t-il le droit? Oui, car il faut faire ce qui est agréable à Dieu; or, il est agréable à Dieu que ce jeune homme s'instruise, et il ne peut le faire autrement; donc, etc. » Le syllogisme n'est pas bon; mais il serait meilleur, qu'il n'autoriserait pas à porter jusqu'à cet excès l'esprit de curiosité.

Voilà deux cours sur la Politique d'Aristote qui ne nous sont connus que par les plaintes du clergé. Ceux que firent sur le même sujet le carme Pierre de Casa, le bénédictin Gui de Strasbourg, ne semblent pas avoir été recueillis; mais nous avons encore plusieurs des dissertations politiques auxquelles donna lieu le conflit, sans cesse renouvelé pendant ce siècle, entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil.

Biblioth. im-  
per., ms. 4229.

Gilles de Rome, que l'on croyait un défenseur du pouvoir civil, avait été avec raison signalé depuis longtemps comme un des partisans les plus fougueux de la suprématie pontificale : son livre *de Ecclesiastica potestate*, dédié au pape

Boniface VIII, ne laisserait, s'il était publié, aucun doute sur le parti qu'il prit dans une discussion où il se sépara du roi dont il avait été le précepteur politique.

Dans la foule des écrits que suscita la guerre entre les deux prérogatives, une attention particulière doit être réservée à ceux d'un homme qui paraît avoir été un des confidents du pouvoir laïque, Pierre du Bois (*de Bosco*), « avocat des causes royales ecclésiastiques au bailliage de « Coutances, » qui répondit énergiquement aux bulles pontificales, et insista pour la suppression de l'ordre du temple. Plusieurs de ces traités assez hardis de Pierre du Bois sont en français.

C'est ainsi que Wicief, quelque temps après, vers l'an 1356, écrivit en anglais une de ses plus anciennes invectives contre la domination de Rome.

Parmi les traités sur cette grande question des deux pouvoirs qui n'est pas encore complètement résolue, parmi les ouvrages des franciscains Michel de Césène, Marsile de Padoue, Guillaume Okam, ou de ceux qui voulurent leur répondre, monuments toujours instructifs de la lutte de Jean XXII et de Louis de Bavière, il en est un qui achève de constater un fait dont il y a peu d'exemples jusqu'à Philippe le Bel : c'est que la langue vulgaire s'empare enfin de ces controverses, et qu'on fait appel à l'opinion de tous sur des choses que se réservaient les clercs et les lettrés. Le livre de Marsile de Padoue, le Défenseur de la paix, qui ralluma et prolongea la guerre, comme on devait l'attendre de son autre titre, « Contre la juridiction usurpée du pontife romain, » est traduit en français longtemps après avoir été publié ; une enquête est ouverte à Paris, en 1376, pour découvrir l'auteur de cette version téméraire, et le nom du coupable, qui était certainement un docteur de Paris, est resté secret.

La rivalité entre Édouard d'Angleterre et Philippe de Valois fut aussi l'occasion d'un grand nombre d'écrits. Le mémoire anonyme, *An mulieres a procuratione regni jure gallico arceantur*, et, peu après, sous Charles V, l'ouvrage français de Jean de Monstreuil, prévôt de Lille, sur le même sujet, ont contribué à établir un principe de droit public qui n'a pas été inutile à la grandeur de la France.

Le franciscain Alvar Pélage, qui, après avoir été disciple de Jean Scot à Paris, osa, malgré son attachement à la cause des papes, gémir sur la corruption de l'Église (*Planctus Ecclesiæ*),

Nouv. mem. de l'Acad. des Inscr., t. XVIII, sec. part., p. 435-494. — Not. et extr. des mss., t. XX, sec. part., p. 83.

The last age of the Church, by John Wycliffe, Dublin, 1840, pet. in-8.

avait fait un miroir des rois, *Speculum regum*, dont ils ne peuvent profiter; car il est inédit.

On ne voit pas que les essais démocratiques tentés pendant la captivité de Jean par quelques esprits entreprenants des États généraux, aient fait naître des écrits sérieux sur le gouvernement.

Il y en eut, au contraire, un grand nombre au temps de Charles V, soit pour l'éducation de son malheureux successeur, comme un autre Miroir des rois, *Speculum morale regum*, par l'évêque de Senes, et, en français, le Songe du vieil pèlerin, par Philippe de Maizières; soit sur les deux pouvoirs et sur le schisme, comme le Songe du vergier, en latin et en français, dialogue entre un chevalier et un clerc sur la juridiction de la royauté et du sacerdoce; comme les livres du dernier Raoul de Presles *de Potestate pontificali et regia*, *Compendium morale de Republica*; comme plusieurs ouvrages de Gerson, de Clamanges, de Courtecuisse, où l'on peut reconnaître les vues toutes gallicanes du roi dans ses rapports avec la cour papale, mais aussi sa modération et sa prudence. Quelques-unes de leurs propositions durent paraître alors prématurées; mais elles n'en contrastent pas moins, par une certaine réserve, avec ces cris menaçants que faisaient entendre les sectateurs de Wicief en Angleterre, ceux de Jean Hus en Allemagne, où parut bientôt son livre *de Ablatione bonorum temporalium a clericis*, et où le bûcher allumé par le concile de Constance, seule réponse du clergé à ce livre, ne décida rien.

Une femme, Christine de Pisan, trouve, dans la langue vulgaire, au milieu de ses plaintes touchantes sur les débats politiques de son temps, plus d'une noble imprécation contre les crimes des guerres civiles: « O tu, chevalier, qui viens de  
« tele bataille, di moi, je t'en prie, quel honneur tu em-  
« portes? Diront donc tes gestes, pour toi plus honorer, que  
« tu feus à la journée du costé vainqueur? Mais cestui peril.  
« quoique tu en eschappes, soit mis en mescompte de tels  
« autres beaux fais; car à journée reprochée n'appartient  
« louenge. » Dans son livre « de la Paix, » elle a continuelle-  
ment en vue les grands exemples laissés par le roi Charles V,  
et, la mémoire encore toute remplie des efforts stériles de  
Marcel et de la jacquerie, elle n'hésite pas à dire: « Office  
« de cité n'appartient aux populaires. »

Il ne se rencontre que peu d'ouvrages de simple théorie,

Ms. de S.-  
Victor, n. 623.

— Anc. f. fr.,  
n. 7398<sup>22</sup>.

tels que celui de Philippe de Leyde, professeur à Paris en 1369, de *Reipublicæ cura et sorte principantis*. On n'écrivait le plus souvent que pour ou contre un parti.

La politique, avec la morale qui lui sert de règle, vient d'être affranchie du sanctuaire par la philosophie : la loi, à son tour, va devenir laïque. Chaque jour le droit canonique cède quelque chose au droit civil.

Déjà les rédacteurs des Établissements de saint Louis et, dans le même temps, Philippe de Beaumanoir, Pierre de Fontaines, avaient enseigné l'usage qu'on pouvait faire, pour la législation nouvelle, des lois romaines aussi bien que du droit ecclésiastique. Au siècle suivant, Jean des Marès, l'avocat du roi, s'il faut en juger par les Décisions qui portent son nom, coopéra puissamment à cette fondation du droit national. D'autres avec lui, comme Pierre du Bois, Pierre de Cugnères, le premier et le troisième Raoul de Presles, par leurs luttes contre les officialités des évêques et les justices des seigneurs, par des écrits dont quelques-uns ont disparu, introduisirent peu à peu dans les ordonnances des princes plus d'équité et de sagesse, dans l'administration plus de régularité, dans le peuple un sentiment plus énergique de ses droits, et dans le langage même un caractère de fermeté et de précision qui se reconnaît encore aujourd'hui.

La chicane, qui eut ses excès comme la scolastique, avait l'avantage de ne point s'exercer sur des abstractions, et les choses de la vie pratique et usuelle durent aux légistes presque tous les noms qu'elles ont conservés. Le droit canonique ne parlait que latin : si les arrêts des gens du roi et un grand nombre d'ordonnances continuèrent d'être ainsi rédigés, d'une autre part, les débats des États généraux, les délibérations du parlement, surtout quand les princes y assistaient, se servirent de la langue du pays. A Orléans, on professait le droit moitié en latin, moitié en français. Avec le temps, le français, comme le latin autrefois, devint essentiellement propre à la législation, et plusieurs des ordonnances françaises de Charles V ont trouvé le vrai style des lois.

L'opposition du clergé, de la papauté elle-même, à l'enseignement du droit romain, fut longue, opiniâtre, sans cesse renouvelée par des actes dont les bullaires sont remplis. Dès l'an 1131, avant le texte des Pandectes d'Amalfi, puis en 1139, en 1163, le droit civil est interdit par Rome aux moines et aux chanoines réguliers. Honorius III, en 1219, l'exclut

DROIT CIVIL.

de l'université de Paris. Innocent IV, trente-cinq ans après, consacre cette défense par de nouvelles menaces d'excommunication et l'étend à la France, à l'Angleterre, à l'Espagne.

Ces prohibitions furent vaines : dans les pays coutumiers, les lois romaines furent étudiées comme raison écrite, et, dans les pays de droit romain, adoptées comme lois. En Languedoc, elles étaient le droit commun du pays ; Toulouse et Montpellier les enseignaient, même avant l'institution de leurs universités. Celle de Paris, qu'on avait voulu préserver de cette innovation, s'enhardit jusqu'à reconnaître à l'un et à l'autre droit une sorte d'égalité : lorsqu'elle dut, en 1408, après la déclaration de neutralité entre les papautés rivales, fixer les conditions nécessaires pour posséder les bénéfices, elle exigea indifféremment des évêques et des chefs d'ordres le grade de docteur ou de licencié, soit en théologie, soit en droit canonique, soit en droit civil. On était déjà bien loin de ces bulles qui proscrivaient le droit civil à Paris, et de cette opinion proclamée en 1343 par un homme qui ne manquait pas de sens et de lumières, par Richard de Bury, évêque de Durham, « Que l'étude du droit faisait de l'homme « l'ami du monde et l'ennemi de Dieu. »

Philobibl., c.  
13.

Quant à l'enseignement du droit français, qui se forma sur cet antique modèle, les épreuves à traverser furent plus longues et plus pénibles encore. Vainement Pierre de Fontaines, Beaumanoir, Bouteiller, en avaient été déjà les rédacteurs et les interprètes. Il faut attendre jusqu'en 1679 pour qu'un édit royal introduise enfin à Paris un professeur de droit français, lorsque depuis longtemps les chaires publiques étaient occupées par de nombreux professeurs de droit canonique et même de droit romain.

Les lois civiles de Rome, ou, comme on disait, les lois mondaines (*leges mundanæ*), à peine connues, devinrent populaires. L'avocat La Rose est appelé par Froissart « maistre « Papin, » en souvenir de Papinien.

Raccolta di  
rime ant. tosc. ;  
Palerme, 1817,  
t. II, p. 217.

L'enthousiasme des nations autrefois romaines pour ces codes, œuvre du peuple législateur, inspira, vers l'an 1336, un beau sonnet à Cino de Pistoie, qui, après les avoir commentés toute sa vie, déplore qu'ils n'aient pu conserver à Rome sa puissance et sa grandeur : « Pourquoi, superbe « Rome, toutes ces lois du sénat et du peuple, tous ces écrits « de tes sages, tous ces décrets, tous ces édits, si désormais « tu ne gouvernes plus le monde ? Lis, infortunée, lis la glo-

« rieuse histoire de tes enfants invincibles, qui te firent ré-  
 « guer sur vingt provinces comme l'Afrique et l'Égypte, toi  
 « qui maintenant obéis et qui n'as plus d'empire. Que te sert  
 « d'avoir dompté d'autres pays et imposé tes lois aux nations  
 « étrangères, quand ta vieille gloire est morte avec toi ? Par-  
 « don, grand Dieu, pardon, d'avoir mal employé mes jours à  
 « expliquer ces lois, toutes injustes et vaines, si l'on n'y joint  
 « ta loi, qui se porte écrite dans le cœur ! »

Nul des juriconsultes français de ce siècle n'égale en réputation leurs contemporains d'Italie, tels que les Balde, les Bartole et Cino lui-même, qui fut, comme avant lui notre Beaumanoir, juriconsulte et poète. Cependant on a cité longtemps avec honneur, dans la foule de ceux qui écrivirent sur le droit civil, Eudes de Sens, auteur d'une Somme sur les jugements possessoires ; Pierre de Belleperche, évêque d'Auxerre, chancelier de France ; Pierre du Bois, non moins versé dans les questions judiciaires que dans les matières politiques ; Jean de Saint-Just, rédacteur du plus ancien registre de la Chambre des comptes ; Guillaume de Breul, auteur du *Stylus curiæ parliamenti* ; Pierre Jacobi, d'Aurillac, dont la Pratique dorée (*Practica aurea*) n'est pas tout à fait oubliée ; Jean Fabri, Regnault d'Aci, le premier et le troisième Raoul de Presles, Guillaume Pointeau ; Jean le Coq, avocat général, compilateur d'un recueil d'arrêts, *Quæstiones Joannis Galli* ; Bertrand de Montfavez, professeur à Toulouse avant d'être cardinal.

Dans cette liste, qu'il eût été facile d'augmenter du double, et qui prouve assez combien Pancirole, lorsqu'il n'indique pour ce temps que trois juriconsultes français, ignore les noms étrangers à l'Italie, on a pu remarquer des cardinaux et des évêques. L'esprit nouveau l'emportait : les canonistes voulaient être docteurs dans les deux droits, et la plupart de nos papes d'Avignon avaient professé ce droit romain longtemps proscrit.

Reste une dernière partie de la philosophie du maître, la physique. On n'y comprenait plus, comme Aristote, l'étude de l'âme ; on s'y bornait à celle des corps et des divers phénomènes de l'air, de la terre et des eaux.

Les récits en vers et en prose sur les Merveilles de l'Inde, sur le Prêtre Jean, abondent en êtres fantastiques : géants et pygmées, hommes qui n'ont qu'un œil à la face et trois derrière la tête, femmes guerrières du royaume de Féminie,

griffons, licornes, alérions. Plusieurs de ces animaux fabuleux étaient inventés comme autant de prétextes de similitudes morales.

Reductor.  
morale, x, 14.

Pierre Bercheure, après avoir répété que le crapaud est muet partout, excepté en France, et que s'il sort de France, il devient muet : « Ainsi, dit-il, le Français, bavard chez lui, « dès qu'il a passé la frontière, ne parle plus. » On lui pardonnerait ce reproche indirect à notre nation de négliger d'apprendre les langues étrangères ; mais il veut dire que, très-orgueilleuse chez elle, ailleurs elle devient humble et se tait : idée fautive, pour laquelle il n'a pas tort de demander pardon : *Non indignetur autem contra me quicumque Gallicus ista legens ; nam et ego sum Gallicus.*

Ib., xiv, 66.

Pourquoi les grenouilles, dans le territoire d'Orange, ne coassent-elles point, excepté une seule ? C'est ce qu'il tient de gens dignes de foi, et ce qu'il explique ainsi : l'évêque saint Florent, que les grenouilles troublaient dans ses méditations, leur fit dire de cesser de erier, et elles obéirent ; touché de leur docilité, il révoqua son ordre ; mais le messager qu'il chargea de cette bonne nouvelle, au lieu de leur dire, *Cantate*, dit au singulier, *Canta*, et il n'y en a jamais qu'une qui ait le droit de chanter.

Cette prétention d'ajouter des contes à ceux de Pline, qui en avait déjà trop, n'était point favorable aux progrès de l'histoire naturelle. On pouvait bien recommander aux religieux, lorsqu'ils violaient la règle du silence, de ne point parler tous à la fois, sans leur donner le mauvais exemple de mentir.

L'étude des végétaux, qui avait aussi ses fictions, eut au moins un guide éclairé. Une traduction française de l'Agriculture de Pierre Crescenzi, de Bologne, fut faite par ordre du roi qui protégea le *Bon bergier*, de Charles V, et, dans un beau manuscrit, le traducteur anonyme est représenté en habit de frère Prêcheur, offrant l'ouvrage au roi sous ce titre : « Rusticain, du Cultivement et labour champêtre. »

Les minéraux étaient l'objet des veilles et des illusions des alchimistes. Une Lettre *Super arte alchimica* est attribuée à Guillaume Baufet, mort évêque de Paris en 1319. Puis, viennent, dans la seconde partie du siècle, maître Ortolan, de Paris, auteur d'une Pratique d'alchimie, *Practica alchimica* ; Bernard de Trèves, éditeur d'une Somme qu'il recueillit *ex libris philosophorum* ; le père de Christine de Pisan,

Thomas de Bologne, qui, non content de prophétiser comme astrologue et de composer, comme médecin, des philtres pour Charles V et pour le duc de Bourgogne, fit une Lettre sur la pierre philosophale.

Sans doute ils ont trop souvent poursuivi des chimères ; mais par d'utiles observations sur les métaux, comme il pouvait s'en trouver dans un traité latin de l'Aimant, inscrit au catalogue de la librairie du Louvre, ils méritèrent quelquefois ce surnom de « perscruteur, » qui fut donné en 1348 à l'auteur du *Correctorium Alchimie*, frère Robert, dominicain d'York ; et la science moderne n'a point dédaigné de reconnaître qu'ils avaient frayé la voie à ses découvertes.

On avait eru trouver parmi les savants de ce temps un commentateur de l'Histoire naturelle de Pline : les notes manuscrites que laissa sur Pline Guillaume Pellicier, premier évêque de Montpellier où il fit transférer, en 1536, le siège de Maguelone, avaient été attribuées par Oudin à Guillaume Pellicier, premier abbé de Grandmont, mort en 1336. Il serait intéressant de pouvoir faire remonter un tel commentaire à une telle date ; mais c'est une erreur, que Fabricius n'aurait pas dû répéter.

La physique était regardée comme une introduction à la médecine ; un médecin s'appelait un physicien, et il ne s'appelle pas autrement en anglais.

Cette « pratique de la physique, » comme on disait encore longtemps après, n'avait été enseignée que tard : il n'y en avait pas en 1160 de cours public à Paris. Les juifs et les moines s'étaient emparés d'un si puissant moyen d'influence et de fortune. Les chapitres généraux, sans interdire cette profession aux religieux, essayèrent plusieurs fois d'en réprimer l'abus. On jugea même que ce n'était pas trop d'ajouter aux remontrances des conseils venus de plus haut, des apparitions ; on imagina des récits comme le suivant : Il y avait dans l'ordre de Cîteaux un moine médecin, qui courait exercer son art dans les provinces, et ne revenait au couvent que pour les grandes fêtes. Comme il y était à une de celles de la sainte Vierge et qu'il chantait au chœur avec les autres, la Vierge elle-même vint, une cuiller à la main, faire avaler un électuaire aux moines qui chantaient, et n'excepta que le moine médecin, en lui disant : « Médecin, tu n'as pas besoin de mon élixir, car tu ne te privas d'aucune consolation. » Depuis ce moment, le religieux fit moins de visites et fut plus

N. 773.

Biblioth. impér., n. 6808.

Scriptor. ecclesiast., t. III, col. 804-806.

\* MÉDECINE.

Casarius Heisterbaeh., de Mirac., V, 47.

sage. La sainte Vierge, reparaisant à une autre de ses fêtes, lui dit : « Puisque tu t'es amendé, prends de ceci comme les autres. » Il goûta du breuvage, et y trouva tant de douceur, tant de vertu, qu'il ne quitta plus le monastère, et méprisa toutes les choses charnelles.

Cependant la médecine qui, déjà chez les anciens, avait été de temps immémorial pratiquée dans le voisinage des temples, ne sortit que lentement des mains des clercs. Les dates sont douteuses, même celle de la fondation de l'école de Montpellier. En 1301, l'université de Paris fait un statut contre les médecins ignorants; mais en quarante ans il y eut de tels progrès, que le médecin italien Gentilis de Foligno conseille à Ubertino de Carrare, seigneur de Padoue, d'envoyer à Paris douze étudiants. Les examens de médecine et de chirurgie sont réglés en 1352, 1353, 1390, par des ordonnances royales. Il n'en faut pas moins que le pouvoir ecclésiastique travaille lui-même à faire sortir des cloîtres les études médicales. Deux bourses sont fondées à Paris pour cet objet, en 1365, au collège de Laon. Quatre ans après, le pape Urbain V établit à Montpellier un collège spécial pour douze médecins originaires de Mende. La médecine fut encore longtemps une propriété du clergé. Guillaume Baufet, évêque de Paris; Laurent de Biars, évêque de Tulle; Jacques, prémontré, abbé de S.-Paul de Verdun, étaient médecins. Les hommes mariés, que la Faculté de médecine de Paris ne commence à tolérer qu'en 1398, n'y sont admis qu'en 1452 au titre de docteur régent.

Les longues querelles entre les médecins et les chirurgiens, déjà très-vives en 1311, s'aigrissent au point que les docteurs de la Faculté de Paris, en accordant aux bacheliers la licence, leur font prêter serment de ne pas exercer la chirurgie. Ils avaient tort, car le meilleur ouvrage médical qui soit resté de leur temps est d'un chirurgien.

Les noms se présentent en foule, et d'abord ceux des médecins du roi. Toujours assez nombreux, même après que Philippe de Valois eut ordonné qu'il n'y eût « qu'un fisicien ordinaire en cour, » ils comptèrent dans leurs rangs Jean Hellequin, chanoine de Soissons; Henri de Hermondaville; Robert Fabri, clerc; Ermengard, de Montpellier; Ernoul Quiquempoist, clerc; Geoffroi de Courvot; Guillaume Ay-mardi, euré au diocèse de Coutances; Gilbert Hamelin; Gilles de Semiville; sous Charles V, Gervais Chrestien, Évrart de Conti, Jean de Guistey, chanoine de Nantes, de Paris et

de Quimper; Jean Boutin, Jean de Tournemire, Jacques du Bourg, Jean Jacobi, Jean de Nesle, Thomas de Saint-Pierre, Regnault Freron, Jean Tabari, Guibert de Celsoi, que le roi appelle « nostre amé et feal fisicien; » Thomas de Pisan, qui avait été, comme dit sa fille Christine, « doctorifié à Bolongne « la Grasse en la science de medecine. »

Tous ces docteurs, *magistri in physica*, n'ont pas écrit, non plus que Jean Pitard, qui fut chirurgien de Philippe le Bel. Nous ne connaissons aussi que par leur nom maître Nicolas et maître Guillaume Racine, tous deux « physiciens » du roi Jean pendant sa captivité. Mais quelques-uns de ceux qui portèrent ce titre de médecins du roi et un grand nombre de leurs contemporains ont laissé d'importants ouvrages, où continuent de dominer les doctrines de Galien.

Sans parler des traductions françaises, comme celle de quelques livres arabes par Ermengard, celle du *Lilium medicinae* de Bernard Gordon, professeur à Montpellier, et celle d'un traité d'Aldobrandino ou Alebrand de Florence, nous trouvons la Pratique de chirurgie par Henri de Hermondeville, en latin et en français; les œuvres d'Arnaud de Ville-neuve, astrologue, alchimiste, d'autres disent charlatan, mais qui passe pour avoir fait quelques découvertes; les Fleurs de la médecine (*Collectio florum medicinalium*), par Pierre de Saint-Flour; le traité *de Signis februm*, par Richard de Paris; les conseils *Pro conservanda sanitate*, par le franciscain Vital du Four, depuis cardinal; les Mélanges philosophiques et médicaux d'un autre frère Mineur, Jean de Bassoles; « la « Chirurgie maistre Pierre Fremont; » le *Thesaurarium medicinae* de Jean Jacobi; des ouvrages encore instructifs sur la terrible peste du milieu du siècle; le traité français « sur « l'Epidemie et curation d'icelle, » par le Liégeois Jean à la Barbe, que le voyageur Mandeville avait rencontré en Égypte, et dont il reçut les soins en 1356, quand il fut malade à Liège; les six livres dédiés à Charles V par Jean Tabari, qui fut évêque de Téroouane; les trois livres *de Peste*, où Raymond Chalin (*de Vinario*) décrit, d'après ses propres observations, quatre épidémies (1348, 1360, 1373, 1382); et surtout la Grande Chirurgie publiée en 1363 par un chapelain d'Urbain V, Gui de Chauliac, habile praticien, qui rompit avec les formules de la scolastique, avec les arcanes du grand œuvre, et dont le manuel, propagé aussitôt par une version française, fait époque dans l'histoire de son art.

Miscellanies  
of the Philobiblon Soc., t. II,  
sect. 6, p. 94,  
113, 125, etc.

De Laudib.  
Paris, c. 4, p.  
11.

Si l'on veut connaître de plus près ceux qui exerçaient cet art difficile de conserver ou de rendre la santé, un témoin. en 1323, fait ainsi le portrait des médecins de Paris : « Dans « cette ville où ne manque aucune sorte de consolation ou « de secours, les médecins, préposés à la garde de notre « santé, à la guérison de nos maladies, et que le Sage nous « ordonne d'honorer comme créés par le Très-haut pour nos « besoins, sont en si grand nombre que lorsqu'ils s'en vont « par les rues accomplir les devoirs de leur état, avec leurs « riches habits, leur bonnet doctoral, ceux qui recourent à « leur art n'ont point de peine à les rencontrer. Oh! qu'il faut « aimer ces bons médecins, qui se conforment philosophique- « ment, dans la pratique de leur profession, aux règles d'une « savante physique et d'une longue expérience! » Le pané- gyriste est plus court et plus simple en parlant des apothi- caires qui, dans leurs boutiques du Petit-pont, « étalent « leurs beaux vases remplis de médicaments et d'aromates. »

Il se trouvait des juges moins favorables pour les médecins et leurs remèdes. Pétrarque, au sujet de la maladie de Clément VI, épuise contre les uns et les autres ses invectives cicéroniennes. Gerson reproche à l'école de Montpellier bien des jongleries superstitieuses. Les épigrammes contre les médecins sont aussi anciennes que leur art, et ils les mériteraient s'ils ressemblaient tous à cet impudent Arnaud de Villeneuve, qui ose écrire dans ses conseils à ses disciples : « La septième « précaution est d'un usage presque universel. Tu ne sauras « peut-être pas ce que dénote l'urine que tu viens d'exami- « ner. Dis toujours : *Il y a obstruction au foie*. Si le malade « répond : *Non, maître, c'est à la tête que j'ai mal*, hâte-toi « de répliquer, *Cela vient du foie*. Sers-toi de ce mot « d'obstruction, parce qu'ils ne savent pas ce qu'il signifie, « et qu'il importe qu'ils ne le sachent pas. » Peut-être n'y a-t-il que ce dernier conseil qui puisse être pris en bonne part; mais plusieurs faits attestent, dans l'opinion publique, un certain jugement, et dans le corps médical, du savoir et du courage.

Un enfant du village de Pomponne se mit, en 1329, à prescrire de ridicules remèdes aux malades, qu'il passait pour guérir d'un mot. L'évêque de Paris, Hugues de Besançon, menaça d'anathème ces cures prétendues merveilleuses et cette foi dans la puissance des paroles.

Les médecins furent mis à l'épreuve par les nombreuses

épidémies qui affligèrent ce siècle. C'est à l'occasion d'un de ces fléaux que Charles V prit dans sa librairie du Louvre un « Traittié de l'Espidemie, en prose, » et qu'on écrivit ces mots au catalogue : « Le Roy l'a prins pour la mortalité. » La plus célèbre de ces mortalités est celle que l'on connaît sous le nom de peste noire, date mémorable dans l'histoire du corps médical. Plusieurs écrits, qui mériteraient de sortir de l'oubli, sont des monuments de son zèle et de ses inutiles efforts.

N. 482.

Au mois d'octobre 1348, le collège de la Faculté des médecins de Paris, *collegium Facultatis medicorum Parisius*, se fait adresser un rapport, dont une copie incomplète nous est restée sous le titre déjà usité de *Compendium*, et qui précède ainsi de cinquante ans la date du premier acte conservé jusqu'à nous de la Faculté de Paris. Le rapport, demandé par Philippe de Valois dès les premières atteintes de l'épidémie, en 1345, et dont il se répandit des exemplaires en Italie et en Allemagne, examine successivement les causes, les préservatifs, les remèdes du mal, et parcourt ces diverses questions avec assez de méthode; on sait gré aux auteurs de passer vite sur les explications astrologiques et de dire modestement : *Quantum ipsius rei natura humano intellectui se subjecit*.

Biblioth. impér., n. 7026, p. 49-81.

L'année suivante, le jour de Saint-Yves (19 mai), paraît un autre traité sur l'épidémie, *compositus a quodam practico de Montepessulano*. Ce praticien de Montpellier adresse son œuvre *florenti Studio medico Parisiensi ac toti universitati*. La conjonction de Saturne, de Mars et de Jupiter y occupe beaucoup trop de pages; le style est pédantesque et obscur. Le poëme latin de Simon de Couvin, non moins astrologique et tout aussi faiblement écrit, est cependant un document plus précis et plus complet pour l'histoire de cette grande calamité.

Ib., p. 81-98.

Mais on sera plus touché de quelques lignes écrites dans le temps même, en français, à la suite de deux manuscrits de Richard de Saint-Victor. On lit dans le premier : « Mil « CCC XLVIII fu grant mortalité par tout le monde, si très horrible que tout le monde cuida morir, especiaument en toutes « chités et bonnes villes; car puis que elle estoit entrée en « une ville, à peine s'en partoit sans en porter toute la ville. » Après avoir indiqué la date par quelques noms qui feraient croire que l'auteur de la note était un religieux de Rouen, il

Anc. fonds latin, n. 2585, 2588.

termine ainsi : « Et à che temps fu la mortalité si grande  
« parmi Normendie, que les Piquars se moqueoient des Nor-  
« mans, pour che q... » A cette lettre, la plume s'est arrêtée.

L'autre note, d'une autre main, doit être postérieure.  
« L'an de grace mil et iii XLVIII, environ le Saint Jaques,  
« entra le grant mortalité en Normendie, et y vint parmi  
« Gascongne et Poitou et parmi Bretengne, et s'en vint tout  
« droit en Piquardie; et fu si très horrible que ès villes où  
« elle entroit il mouroit plus des deux pars des gens, et n'o-  
« soit le pere aler voir son fiex ne le frere se senr, et ne trou-  
« voit on qui vousist garder l'un l'autre, pour ce que quant  
« on sentoit l'alaine l'un de l'autre, nul n'en pooit escaper;  
« si que il fu tel entre que on ne pooit trover qui portast les  
« mors enfuir; et disoit on que le monde fenissoit. » Suivent  
à peu près les mêmes noms pour fixer la date.

Tous ces ouvrages sur la grande mortalité, tous ces souve-  
nirs, sont graves et tristes; personne, en France, ne songe,  
comme l'auteur italien des Dix journées, à donner ces lugubres  
récits pour préface à des contes d'amour.

Nous rencontrerons à tout moment les témoignages de la  
profonde impression de ce fléau sur les esprits. Le juriconsul-  
te Henri Bohic, dans son commentaire sur les décrétales,  
dit qu'il se hâte, pour n'être point prévenu par la mort. Les  
historiens des ordres religieux, surtout ceux des carmes,  
parlent avec effroi de la multitude de leurs confrères qui  
périssent en soignant les pestiférés. Les médecins aussi, quoi-  
que sans espérance, firent leur devoir et dans les familles et  
dans les hôpitaux que l'on fondait de toutes parts. S'il faut en  
croire Simon de Couvin, qui était alors à Montpellier, où les  
médecins étaient plus nombreux qu'ailleurs, à peine un seul  
survécut.

Un autre fait a singulièrement marqué dans la littérature  
médicale de ce temps : la maladie de Charles VI. Mais ici la  
médecine, ou plutôt l'intrigue qui s'en fait un instrument,  
semble participer du délire dont il fallait chercher la guéri-  
son. Des opérations mystérieuses, des sortilèges, des chi-  
mères, se mêlent aux vains essais de l'art, et lui nuisent par  
un voisinage suspect. Il y a un livre qu'on ne retrouvera ja-  
mais, au moins dans son édition authentique : c'est celui que  
prétendait posséder Arnaud Guillem, venu, en 1393, de  
Languedoc à Paris, pour guérir le roi; livre qu'il appelait  
*Smagorad*, et que cent ans après la mort d'Abel, Adam avait

reçu de Dieu même à titre de consolation. Rien ne prouve du moins qu'on ait fait périr ce malheureux pour le punir d'avoir échoué, comme les deux moines augustins qui, en 1398, eurent l'imprudencce de faire la même promesse, et les quatre sorciers qui, en 1403, échouèrent à leur tour et furent brûlés.

Il paraît que les médecins du roi malade étaient au nombre de vingt-deux, sans compter deux chirurgiens et un apothicaire. Guillaume, d'Harcigni, près de Vervins, le guérit une fois. Dans un moment d'impatience, à la fin de l'année 1395, on les chassa tous de Paris, et même le premier physicien, maître Regnault Freron. Mais ils revinrent, ou il en revint d'autres à leur place.

Les bruits populaires n'étaient pas toujours défavorables aux médecins; car on racontait qu'un jeune Grec, « un physicien nommé Angel, très grant clerc, parlant bel latin et « moult argumentatif, » ayant été chargé par Charles le Mauvais, en 1371, de s'insinuer auprès de Charles V par ces qualités qui devaient lui plaire, et de profiter de la confiance du roi pour l'empoisonner, Angel s'enfuit plutôt que d'obéir au Navarrais, qui, disait-on, prit le parti de le faire noyer.

Secousse, Hist. de Ch. de Navarre, t. I, part. 2, p. 153.

Le jour où Charles VI donna ou confirma la permission de délivrer annuellement un cadavre de supplicié à la Faculté de médecine de Montpellier, et reconnut ainsi que les études anatomiques valent mieux pour un médecin que les arguments subtils ou les secrets surnaturels, ce jour-là il avait recouvré la raison.

Ord. des rois de Fr., t. VIII, p. 73.

Nous venons de voir la médecine infectée de ces trois illusions, l'astrologie, l'alchimie, la magie; mais quelques ouvrages sérieux, entre lesquels se distingue la Grande chirurgie de Gui de Chauliac, annoncent un progrès notable dans les études fondées sur l'observation de la nature.

Nous parcourrons plus rapidement les quatre derniers des Sept arts, ou le *quadrivium*. Les écrivains y furent nombreux; mais ceux qui traitent de l'arithmétique, de la géométrie, de l'astronomie, seraient plus convenablement appréciés dans une histoire des sciences; et si les musiciens, qu'on réunissait aux mathématiciens, sont encore aujourd'hui des artistes, comme leur art sera jugé ailleurs, il suffira ici de rappeler quelques-uns de leurs écrits.

QUADRIVIIUM.  
4  
ARITHMÉTIQUE.

On évitait ce mot de mathématicien, tout aussi suspect qu'il l'avait été dans l'antiquité romaine; celui de mathématiques passait pour synonyme de magie, et des statuts émanés

Ampliss. col-  
lect., t. VII,  
col. 33, n. 36.

Walter Scott,  
Dæmonolog., c.  
3.

de l'autorité canonique disaient en propres termes : *Si quis mathematicus fuerit, id est invocator demonum*. Ce mauvais sens était tellement répandu que, dans un poëme à l'usage des écoles, Évrard de Béthune, d'après ce qu'il voyait tous les jours, n'hésite pas à dire, en vers détestables, que la théologie fait brûler les mathématiciens : *Datque mathematicos comburi theologia*. En vain essaya-t-on, par des distinctions qui cette fois étaient fort sages, de soustraire les mathématiques et ceux qui les cultivaient à cette dangereuse équivoque : la confusion persista longtemps, et, comme on l'a fort bien dit, « la plus chimérique de toutes les sciences » porta le nom qui désigne aujourd'hui la plus exacte. »

L'Arithmétique, enseignée d'après le traité de Boëce, qu'on expliquait dans les écoles des frères Prêcheurs, fut regardée comme innocente ; elle fut même en quelque sorte consacrée par l'usage qu'on en fit pour calculer le jour de Pâques et des fêtes mobiles. Le comput ecclésiastique, appliqué aux autres recherches du même genre, comme celles des épactes, des concurrents, des indictions, du nombre d'or, de la lettre dominicale, qui entrent dans la composition des calendriers, occupait toute cette classe de savants qu'on nommait computistes. Tels furent Henri de Bruxelles, déjà connu à la fin du siècle précédent, et cité pour quelques progrès dans le calcul des nouvelles lunes ; Pierre Vital, frère Prêcheur, qui dédia son *Kalendarium Ecclesie* au pape Jean XXII ; Pierre de Dace, recteur de l'université de Paris en 1326, et dont les tables astronomiques furent traduites en français ; l'auteur anonyme d'un poëme latin *de Computo*, et quelques autres rédacteurs de manuels, où le calcul, qui vient en aide à l'astronomie, répand sur l'histoire des lumières nouvelles.

La plupart des calendriers de ce siècle continrent d'être placés en tête des livres d'heures, des martyrologes, des obituaires ; mais il y en a qui forment un volume à part, comme celui que Guillaume de Saint-Cloud avait dressé en 1292 pour vingt ans, et qu'on appelle, dans la traduction française, « *Kalendrier la royue*. » D'autres sont publiés, en 1320, par Jeuffroi de Meaux ; vers l'an 1350, par le juif Profacius, de Marseille, auteur d'un *Ars novi quadrantis*. Dans l'intervalle, Jean des Murs, que nous retrouverons comme musicien, propose à Philippe de Vitri une réforme du calendrier, *Kalendarium reformatum*.

Biblioth. im-  
per., ms. 7281,  
art. 5.

Inv. de G.  
Malet, n. 600

Ms. 7281,  
art. 8.

Biblioth. de Ces calendriers étaient calculés pour plusieurs années. Il

en est un qui porte ce titre : *Kalendarium perpetuum anno Domini mccc81*. La date y est ainsi figurée. On a découvert dans les calculs de l'auteur anonyme au moins une erreur, quoiqu'il eût dit de son œuvre, comme tous les faiseurs d'almanaehs : *Nunquam fallit*.

Le comput, ou l'art de compter, donna son nom à cette institution royale, sinon établie, du moins régularisée à Paris par Philippe le Bel, appelée dans une ordonnance du 20 avril 1309 *Camera computorum*, où l'on trouve, en 1364, une sorte de comptoir, *unum computatorium*, et qui, dans cette monarchie devenue administrative, acquit bientôt, par ses fonctions permanentes auprès du roi, une influence que n'avait pas encore le parlement avec ses deux sessions par année. Les registres de la Chambre des comptes, avant l'incendie du 27 octobre 1737, étaient, pour nos annales, un répertoire inépuisable de renseignements authentiques.

Les calculateurs avaient désormais un instrument qui rendait leur tâche plus aisée, l'usage des chiffres dits arabes, déjà connu au XI<sup>e</sup> siècle et auparavant sans doute, beaucoup plus répandu au siècle suivant, et qui, à l'aide du zéro et de la valeur de position, simplifiait pour les écoles l'étude de l'arithmétique. On commençait à les employer aussi dans les épitaphes, dans les inscriptions commémoratives sur les reliquaires, sur les portes ou les tours des églises. Les chiffres romains n'étaient point pour cela tout à fait abandonnés, et la date de l'année 1381 vient de fournir un exemple du mélange des deux méthodes : image assez fidèle de cet âge intermédiaire, qui n'est pas encore le monde moderne, mais qui le pressent et le prépare.

Comme on abuse de toutes choses, les progrès en arithmétique eurent aussi leurs dangers. Rien de plus sage que de rédiger des traités élémentaires *de Algorismo*, *de Arithmetica*, tels que celui de Chrestien de Saint-Omer, et d'exiger, en 1366, quelques notions de mathématiques pour le degré de maître ès arts. Voici toutefois comment un de ces écoliers pauvres qui servaient les autres, et à qui l'on ne donnait pas toujours à tort le surnom de *latrunculi*, entendait l'arithmétique et s'exerçait au calcul ; c'est le récit d'un témoin : « Pendant que j'habitais Paris, j'appris que les gar-

Latin stories,  
p. 113, n. 125.

« çons servants des écoliers sont presque tous de petits vo-  
« leurs et ont un maître, véritable chef de bande. Un jour  
« il les rassembla tous, voulant savoir quels étaient les plus

« habiles dans l'art de gagner sur les commissions. Le premier qu'il interrogea lui dit : Maître, sur un denier je gagne une poitevine (ou pite). — C'est peu, dit le maître. Un autre répondit : Sur un denier je gagne une obole. Un troisième dit qu'il en retirait trois poitevines. Quand beaucoup d'autres eurent parlé à leur tour, il y en eut un qui se leva et dit : Maître, sur une poitevine je gagne un denier. A ces mots, le maître s'empessa de le faire asseoir par honneur auprès de lui, en disant : Tu l'emportes sur tous les autres; enseigne-nous comment tu t'y prends. — Vous le saurez : j'ai un ami de qui j'achète toujours les légumes, la moutarde, et tout ce qui est nécessaire pour la cuisine de mes maîtres; cet ami, pour une poitevine, me donne un quart de moutarde, et moi, pour chaque quart, je compte cinq poitevines; mais comme je ne lui en donne qu'une, il y en a quatre pour moi. — C'est ainsi que ces petits voleurs ne deviennent savants que pour faire le mal. »

Lisez, *computo v pictavinis; verum pictavinam solam ei tribuens...*

Invent. de G. Malet, n. 712, 931, 1049.

Le Menagier de P., t. I, p. 140.

On voit, par un autre témoignage, que l'arithmétique, enseignée souvent en français, faisait partie de l'éducation des filles. Plusieurs hommes mariés conviennent entre eux que celui qui ne pourrait faire compter sa femme jusqu'à quatre payerait l'écot. Un bourgeois de Paris raconte ainsi cette épreuve difficile : « Robin dit à sa femme : Marie, dites après moi ce que je dirai. — Volentiers, sire. — Marie, dites Empreu. — Empreu. — Et deux. — Et deux. — Et trois. Adonc Marie un peu fierement disoit : Et sept, et douze, et quatorze. Esgar ! vous moquez vous de moi ? — Ainsi le mari Marie perdoit. Après ce, l'en aloit en l'hôtel Jehan, qui appeloit Agnesot sa femme, et lui disoit : Dites après moi ce que je dirai. Empreu. — Agnesot disoit par dedain : Et deux. Adonc perdoit. Tassin disoit à dame Tassine : Empreu. — Tassine, par orgueil, disoit en hault : C'est de novel. Ou disoit : Je ne sui mie enfant pour apprendre à compter. Et ainsi perdoit. »

5

GÉOMÉTRIE.

La géométrie n'était pas encore clairement définie : les uns s'en tenaient à l'autorité d'un des anciens maîtres des Sept arts, Martianus Capella, qui borne presque la géométrie à une description de la terre; les autres commençaient à y reconnaître, dans un sens plus complet, la science de tout ce qui est mesurable. Ainsi, dans le catalogue des livres de Sorbonne en 1290, à la suite de la traduction latine, faite

Mss. de l'Ar-senal, Hist., n.

probablement sur l'arabe, du géomètre grec Théodose, on trouve plusieurs traités latins de planimétrie et de stéréométrie avec commentaires, et même une Pratique de géométrie en français, *Practica geometriæ in gallico*, dont les premiers mots sont transcrits : « Nous commeneons. » Dans le catalogue de la même maison en 1338, il y a, de plus, quelques exemplaires de la Géométrie d'Euclide traduite en latin et de celle de Boëce. Les bibliothèques ne font que de rares acquisitions en ce genre ; il paraît du moins qu'on ajoute peu aux traités déjà connus.

855, p. 259,  
260.

ib., p. 211-  
216.

Quant aux sciences qui dépendent plus ou moins de la géométrie, nous pouvons indiquer parmi les livres du Louvre une Perspective latine, réunie à un traité latin de l'Aimant.

Inventaire,  
n. 773.

Nous ne trouvons ni pour l'algèbre ni pour la mécanique aucun ouvrage spécial. Pour l'art militaire, on eut, en français, le Végèce de Jean de Meun et quelques pages extraites de Frontin par Christine de Pisan.

La géographie, confondue souvent avec une science qui n'était d'abord que celle de la mesure de la terre, offre du moins quelques essais.

Si le quatorzième livre du *Reductorium* de Pierre Bercheure est la Cosmographie dont parle son épitaphe, qui se lisait encore en 1612 à Paris dans une chapelle de son prieuré de Saint-Éloi, ce n'est qu'une géographie fabuleuse, qui lui fait dire à lui-même que plusieurs des choses qu'il va raconter peuvent être ou des réalités, ou l'œuvre des démons qui se moquent des hommes, *res in natura existentes, vel demones hominibus illudentes*. Sa province même de Poitou, *quamvis*, dit-il, *videatur mirabilibus carere*, lui paraît pleine de merveilles, dont il se sert comme d'autant d'allégories, trop fidèle au vieil usage de fonder l'enseignement moral sur des erreurs ou des mensonges.

Ed. de 1684,  
p. 900-991.

Quelques-uns de ces volumineux ouvrages où l'on prétendait tout enseigner, sans être aussi chargés de fables, ne sont pas plus vrais : tel est celui que Barthélemy l'Anglais ne composa que d'après les commentateurs des livres saints et d'après Pline, Orose, Isidore. C'est un défaut ordinaire aux compilateurs ; bien des géographes plus modernes, sans s'apercevoir que le monde change, persistent à copier des livres déjà vieux de plusieurs siècles.

Les cartes géographiques, mal orientées, mal mesurées, où les noms de lieux, moins rares désormais, sont jetés au hasard

et quelquefois méconnaissables, ne font pas encore beaucoup de progrès. Celles qu'on trouve dans des exemplaires de Matthieu Paris, de R. Higden, de Marin Sanudo, de Marc Paul, de quelques autres historiens ou voyageurs, manquent de netteté et de précision. Il paraît qu'il n'y en avait pas pour la France qui fissent autorité; car on n'en voit point citer dans les conflits pour la délimitation des territoires.

Mais ceux-là même qui connaissaient à peine leur propre pays ne s'interdisaient pas des représentations du monde entier. Le moine qui achevait, en 1303, les *Annales des dominicains de Colmar*, nous apprend qu'en 1265 il avait tracé une mappemonde (*mappam mundi descripsi*) sur douze peaux de parchemin. Ces cartes générales vont devenir très-nombreuses. Plusieurs manuscrits de l'« Image du monde, » soit dans l'ancien texte latin, soit dans le poème français, sont accompagnés de planisphères. Deux mappemondes datées de l'an 1346, avec enluminures, avec lettres d'or, attestent les encouragements que recevait ce genre d'études.

Les annotations ou légendes, qui commencent à se multiplier sur les grandes cartes, indiquent souvent des traditions fort douteuses, ou même tout à fait mensongères. Il y en a cependant où sont notés quelques événements historiques. Un exemple prouvera quel intérêt les pays étrangers portaient à la France. La mappemonde du musée Borgia, qui ne mentionne pas de fait postérieur à l'an 1401, rappelle ainsi la bataille de Poitiers et la captivité du roi; au nord de la ville de Bordeaux, désignée par son nom français, on lit : *Joannes rex Francie hic capitur per principem Walie in bello.*

Charles V, déjà possesseur d'un dessin très-informe du globe terrestre, placé, vers l'an 1364, à la suite de la copie des *Chroniques de Saint-Denis* où il a écrit son nom, avait, de plus, la grande carte catalane rédigée en 1375, aujourd'hui publiée et commentée : « Quarte de mer en tabliaux, « faiete par maniere de unes tables painte et ystoriée, figurée « et escripte, et fermant à iii fermoers. » Cette carte, qui n'est pas un simple portulan, et qui comprend un grand nombre de positions fort éloignées de la mer, se recommande, comme d'autres de ces temps, malgré des erreurs grossières, par une dimension moins étroite que celle qui était alors en usage, par une nomenclature plus riche, et par des légendes qui ne sont pas toujours fabuleuses.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 126, où on lit par erreur Colmar.

Invent. de G. Malet, n. 201. — Biblioth. impér., n. 6816. — Not. et extr. des mss., t. XIV, part. 2, p. 1-152.

Aussi quelques savants, enhardis par ces documents nouveaux, n'hésitaient pas à engager des discussions sur la forme de la terre. Les antipodes ne sont plus suspects, mais à condition de croire que les deux hémisphères, pénétrés d'eau, sont collés (*aquæ glutinio*) de manière à ne pouvoir se détacher, et que le globe se maintient ainsi dans le vide comme une grande lampe suspendue à une corde invisible.

De Proprietat. rer., l. xiv, c. 1.

Les envoyés du roi qui voulaient détourner le pape Urbain V d'aller rétablir le saint-siège à Rome, parce que le centre de l'Europe n'était pas à Rome, mais à Marseille, et qui, pour se donner raison, proposaient de retrancher du monde la Grèce, comme pays schismatique, n'auraient pas fait une bonne carte de l'Europe. Ce vœu de la suppression de l'empire grec, en 1366, serait encore plus singulier si l'on attribuait le discours à Oresme. Oresme était géographe.

Mais ce n'est là qu'une saillie, et nous ne croyons pas qu'il reste de carte où l'empire schismatique ait été supprimé. Les efforts pour mieux connaître ce monde rencontraient un obstacle sérieux et permanent, la crédulité, qu'on ne peut satisfaire que par des fables. Vers l'an 1307, un exemplaire de la relation de Marc Paul est présenté par Jean de Cepoy, fils de l'ambassadeur de Venise, à Charles, comte de Valois : le grand voyageur ne plut que parce qu'il y raconte de merveilleux. Jean de Meün traduit en français les Merveilles de l'Irlande. Il y avait encore les Merveilles de l'Angleterre, de la France, sur le plan des anciennes Merveilles de l'Inde. Un traité de *Mirabilibus mundi* fut offert à Philippe de Valois par un dominicain. Les « Merveilles du monde, » tel est le titre donné par Jean d'Ypres, ce laborieux moine de Saint-Bertin, à sa compilation française d'anciens voyageurs.

Pour les auteurs de tous ces pieux ouvrages, comme pour Barthélemy de Glanville et Pierre Bercheure, les descriptions, vraies ou fausses, des diverses contrées de la terre se transforment en moralités, en prédications, qui peuvent être édifiantes, mais qui nuisent à l'instruction. De nouveaux récits de voyages viendront en aide à la lente éducation des esprits, et, sans être toujours plus éclairés, dissiperont quelques-unes de ces chimères.

La Musique, comprise dans les Sept arts, et que l'on regardait comme la seconde aile du mathématicien, jouissait d'une faveur plus populaire que les six autres arts. Toujours cultivée pour le chant ecclésiastique, elle trouva, dans les fêtes et la

6  
MUSIQUE.

Christine de  
Pisan, I, 16.

munificence des princes de la maison de Valois, une occasion d'étendre, de varier ses productions, et d'abandonner souvent pour le monde les églises et les cloîtres. Plusieurs de ces princes entretenaient à leur suite des troupes de ménestrels, et la protection de Charles V, qui avait du goût pour la musique et faisait célébrer la messe « à chant mélodieux » et solennel, » devait inspirer aux artistes une heureuse émulation.

En 1330, lorsque Jacques Lupo, de Pistoie, et le Lorrain Huet, fondèrent à Paris leur hôpital et leur chapelle de Saint-Julien des ménétriers, au portail de la chapelle, où la niche de droite représentait un personnage jouant du violon à quatre cordes, il y avait, dans la frise de l'arcade, un grand nombre de petits anges jouant chacun d'un instrument différent. On y comptait cependant moins de ces instruments que n'en cite Guillaume de Machau dans le « Remède de fortune, » où il en nomme près de quarante, dont il croit que les doux sons peuvent nous guérir de bien des souffrances.

Les auteurs qui ont écrit alors en France sur la musique ne sont pas aussi nombreux ; mais ils le sont plus que ne l'avaient été les écrivains du même genre dans les siècles antérieurs.

Lebeuf, Dio-  
cèse de Paris,  
t. X, p. 271.

Invent., n.  
598.

Un des plus féconds et des plus habiles, Jean des Murs, docteur de Paris, auteur de deux livres sur l'Arithmétique spéculative, écrivit aussi, en prose latine mêlée de quelques vers, plusieurs traités de musique, dont nous n'avons point la date précise, mais qui ont fourni d'utiles renseignements sur son art. Si le docteur ès lois Jean des Murs qui fonda, en 1378, une messe quotidienne à Sainte-Catherine du Val-des-écoliers, est le même que le musicien, il aurait vécu fort âgé. Sa Musique spéculative est ainsi datée : *Parisius, in Sorbona, ann. D. 1323*. Comme d'autres de ses confrères, il était astrologue et géomancien : sa Géomancie, en français, faisait partie des livres de Charles V.

Le bénédictin Engelbert, abbé d'Aumont, mort en 1331, passe pour l'auteur de quatre traités sur la musique, moins souvent cités que son ouvrage sur la naissance, le progrès et la fin de l'empire romain, dont une traduction française inédite est datée de l'an 1575, et qui annonçait que la fin du saint empire romain serait bientôt suivie de celle du monde.

C'est en 1332 que fut commencé le poème léonin de Hugues, prêtre de Reutlingen, *Flores musicæ omnis cantus Gregoriani*, imprimé à Strasbourg en 1488 : l'auteur dit lui-

même qu'il avait mis plus de six ans à le revoir et à le compléter. On peut placer vers le même temps les écrits inédits sur la musique attribués à Guillaume du Puy, prédicateur franciscain.

Philippe de Vitri, mort évêque de Meaux en 1361, avait composé dans sa jeunesse plus d'un ouvrage musical. Un manuscrit porte ce titre : *Ars cujusvis compositionis de motetis, compilata a Philippo de Vitri, magistro in musica*. On voit qu'il y avait alors en France, comme aujourd'hui à Oxford, des docteurs en musique.

Biblioth. impér., n. 7378, art. 14.

Un homme laborieux et actif, qui, après avoir été plus de trente ans au service de Jean, roi de Bohême, devint secrétaire de Jean, roi de France, et se fit un nom par sa vie d'aventures et par ses poésies françaises, Guillaume de Machau, rimeur et musicien, s'amuse à écrire et à noter des centaines de chansons, ballades, lais, virelais, chants royaux, rondeaux, motets latins; triste recueil, dont la confusion stérile étonne et afflige M. de Caylus, tout charmé encore de la lecture des fabliaux, mais où la notation musicale, avec ses signes en forme de losange et une queue tantôt en haut, tantôt en bas, peut intéresser les historiens des diverses révolutions de la musique.

Mém. de l'Ac. des Inscr., t. XX, p. 404.

En 1380, Jean de Namur, chartreux à Mantoue, rédige son traité, dont il se trouve des manuscrits à Rome, à Gand et à Londres, *Libellus musicalis de Ritu canendi vetustissimo et novo*, qui renferme, entre autres observations utiles, quelques détails sur la notation de Hucbald, le musicien du IX<sup>e</sup> siècle. Jean le chartreux est un des nombreux auteurs cités par Nicolas Burci, de Parme, dans sa défense de Gui d'Arezzo.

Miscellan. of the Philobiblon Soc., t. V (1859), sect. 5, p. 8 et 9.

Affò, Scrittori parmigiani, t. III, p. 151.

Guillaume Dufay, de Chimai, en Hainaut, attaché à la chapelle de Clément VII en 1380, a été jugé supérieur, dans ses théories sur l'art d'écrire la musique et sur l'harmonie, aux maîtres italiens du même temps.

La plupart de ces musiciens, en compilant leurs graves traités latins, s'écartent rarement de la rigueur technique des définitions et des préceptes; mais quand il se présente quelque occasion de controverse, alors éclatent, avec une certaine énergie, les passions de l'artiste. Jean des Murs, tout aussi calme que les autres dans sa prose, et même dans ses vers, mécontent de l'abus que l'on faisait déjà de la musique en parties, de ce contre-point d'où est née l'harmonie

J.-J. Rousseau, Dict. de mus., au mot *Discant*.—Guéranger, Instit. liturg., t. I, p. 363.

moderne, regrette l'unisson du chant grégorien, et s'élève contre le « déchant, » que blâmait aussi, en 1322, comme nouveauté dangereuse, une bulle pontificale. Il définit d'abord avec une justesse impartiale ce qu'il va condamner : *Discantat, qui simul cum uno vel pluribus dulciter cantat, ut ex distinctis sonis sonus unus fiat, non unitate simplicitatis, sed dulcis concordisque mixtionis unione*. Puis tout à coup il s'écrie : « O douleur ! ô vain prétexte et déraisonnable excuse ! ô grand abus, grande barbarie, grande sottise, de « prendre un âne pour un homme, une chèvre pour un lion, « une brebis pour un poisson, un serpent pour un saumon ! « Oh ! si les anciens maîtres de l'art avaient entendu le déchant « de ces docteurs, qu'auraient-ils dit ? qu'auraient-ils fait ? « Ils auraient interrompu le disciple de cette musique nouvelle, et lui auraient dit : Ce n'est pas de moi que tu as « appris ces dissonances, et ton chant n'est pas d'accord « avec le mien. Loin de là, tu me contredis, tu me scandalises. Tais-toi plutôt ; mais tu aimes mieux délirer et déchanter. »

7  
ASTRONOMIE.

Tandis que, sur la terre, l'ancien chant liturgique repousse les innovations de la musique mondaine, l'astrologie, dans le ciel, se défend contre les progrès de l'observation et de la science. Mais ici le combat fut opiniâtre, et les chimères astrologiques, protégées par leur vieil empire sur la faiblesse humaine, consacrées par l'autorité de Thomas d'Aquin et de plusieurs autres saints docteurs, ne cédèrent qu'après avoir résisté encore pendant plus de deux siècles.

Nous ne ferons pas l'énumération de tous les livres de cette sorte qui occupaient beaucoup trop de place dans la bibliothèque royale du Louvre : il y en avait d'anciens, et un plus grand nombre de modernes ; on avait pris soin de les faire traduire en français les uns et les autres, ainsi que les versions latines des traités arabes.

Les astrologues du temps de Charles V, la plupart italiens, sont fort vantés par un autre astrologue, Simon de Phares, qui écrivait sous Charles VIII : nous le laisserons quelquefois parler, en faisant remarquer que Léon, juif de Bagnols, dont une version latine fut faite en 1342, et Jean de Bassigni, auteur de pronostics pour les années 1352 à 1373, sont omis dans ce catalogue, et qu'il ne remonte guère au delà de maître Guillaume de Lonri, vers le milieu du siècle.

Maître Guillaume, résidant à Bourges, « fut envoyé querir

« pour son grant seu et singulieres experiences de la science  
 « des estoiles, par les Anglois, et y alla volentiers, pour ce  
 « que c'estoit pour desennuyer le bon roi Jehan, qui fut pris  
 « à Poitiers le lundi XIX de septembre mille m<sup>c</sup> LVI, comme il  
 « avoit predict. » On ne voit pas que ce Guillaume ait laissé  
 d'ouvrage.

Il n'en est pas non plus cité de messire Pierre de la Bruyère, d'Orléans, « qui list plusieurs instrumens servant à la theorie, « et plusieurs beaux jugemens; » ni de maître Pierre de Valois, résidant à Conci, « qui predict plusieurs choses, comme « est assis par ses pronostications sur l'an 1360; » ni de maître Jacques de Saint-André, chanoine de Tournai, qui pronostiqua la délivrance du roi Jean et la victoire de Bertrand du Guesclin à Cocherel; ni de maître Jean de Meun, différent du poëte, et que Simon de Phares appelle son consanguin, dont les conseils aidèrent, selon lui, Charles V à amasser « dix huit millions d'or, qui estoit belle chose, par la puissance et vertu de la pierre des philosophes; » ni de maître Denis de Vincennes, qui, non moins habile dans son art, sut faire découvrir les dix-huit millions au duc d'Anjou.

Simon se contente aussi de dire que maître Michel de Saint-Mesmin, « chirurgien moult estimé à Montpellier, qui prevoit les choses à venir, » avait composé de beaux traités avant de se faire moine à Orléans. Mais il dit expressément que Thomas Florentinus, peut-être Thomas de Garbo, et non Thomas de Bologne, père de Christine, avait écrit « sur les « nativitez, et sur les elections de la troisieme maison. » La plupart des autres astrologues nommés dans cette liste paraissent appartenir aux dernières années de Charles VI.

La traduction française de l'ouvrage d'un autre Florentin, astrologue d'un grand nom, Gui Bonati, *Theorica planetarum et Astrologia judiciaria*, est terminée par Nicolas de la Horbe le 15 décembre 1327. Les livres français d'astrologie, de géomancie, de magie, sont accueillis et recherchés.

Arnauld de Villeneuve et beaucoup d'autres après lui mettent l'astrologie au service de la médecine. Les manuscrits conservent un ouvrage anonyme de *Tempore pharmacandi*, ainsi que d'autres traités en latin sur les Propriétés astrologiques des douze signes du zodiaque, sur l'Art judiciaire selon les neuf juges, et un traité en français sur les Douze signes du firmament, « pour seavoir quant li lune passe « parmi, à quoi elle est boine ou male, etc. » Vaines études,

Catal. mss.  
 reg., t. IV, p.  
 333, etc.

qui n'ont pas toujours été remplacées par des études plus sages!

Les règles de cet art prétendu furent résumées en corps de doctrine. Outre un grand nombre d'horoscopes, Henri de Malines, le même peut-être que Henri de Baten, chancelier de Notre-Dame, a laissé une introduction générale *ad judicia astrologia*. L'ouvrage d'un frère Mineur, Bernard de Verdun, figurait dans la bibliothèque de Charles V sous ce titre magnifique : *Tractatus optimus super totam astrologiam*. Rien n'indique cependant qu'on en eût fait une traduction.

Toutes ces folies rencontrèrent d'illustres adversaires, que la faveur dont jouissait l'astrologie ne fit point reculer. Nicole Oresme, Philippe de Maizières, Henri de Hesse, Gerson, écrivirent et parlèrent contre un art qui avait de puissants amis. Il fallait surtout du courage aux théologiens pour oser contredire les thomistes et une partie du clergé.

Tom. I, col.  
189-203.

Ces mots d'astrologie et d'astrologue, encore mal expliqués alors, ne doivent point nous tromper. « Cette science est vraie, disait Gerson, mais elle est dégénérée : qu'on travaille à la rétablir. » A côté des pronostiqueurs et des tireurs d'horoscope, il y avait de vrais astronomes. Tel paraît avoir été Jean de Lignières, dont il reste, entre autres ouvrages sérieux, des Canons des tables alphonsines, en 1310; la Théorie des planètes, en 1335; la Description d'un instrument astronomique des Arabes (*instrumentum saphæ*). Jean de Lignières mérita qu'on dit de lui dans le siècle suivant, « qu'il fit sortir le premier de l'obscurité, et « comme du néant, cette science alors presque oubliée parmi « les hommes. »

Trithem., de  
Scriptor. ec-  
cles., n. 580.

On pouvait être, selon l'expression du temps, « praticien « ès corps celestes, » sans être nécessairement un devin : il reste de simples catalogues des étoiles observées à Tournai, en 1340 et en 1377, par Henri Selder. Nous aimons à croire aussi que le cardinal Talleyrand de Périgord, l'ami et le protecteur des sciences, n'avait point admis de rêveries astrologiques dans son ouvrage intitulé *Flos planetarum*, qu'il ne serait point juste de juger sur le titre, mais qu'on a vainement cherché.

Delambre,  
1819, in-4, p.  
258.

L'historien de l'Astronomie du moyen âge n'indique, des astronomes de ce temps, que Jean de Lignières, dont une courte mention de Gassendi lui avait fait connaître l'an-

cienne réputation. D'autres noms encore étaient peut-être dignes d'être au moins rappelés en passant.

Déjà en effet se laisse entrevoir, à travers les erreurs accréditées, une étude plus sévère des phénomènes célestes. « Les nativités, les jugements, les élections, » font place à des calculs réguliers. On remarque, jusque dans les chroniqueurs eux-mêmes, avec moins de prodiges, plus de traces d'observations conformes à la science. L'éclipse totale de lune, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1302, fit encore peur : *Eclipsis lunæ horribilis*. Mais l'éclipse de soleil, le 31 janvier 1310, avait été prédite « par des clercs de Paris, savans dans « la Faculté d'astronomie. » Une autre éclipse de soleil, celle de l'an 1337, fut l'objet des recherches de Jean de Gênes, qui avait dressé, en 1332, le Canon des éclipses.

G. de Nangis, ann. 1302.  
J. de Saint-Victor, ann. 1310.

Les comètes sont bien plus redoutées : celle du mois de mars 1315, « un signe au ciel, » passe pour annoncer la mort du jeune roi Louis X, et même « le destruiment du royaume. » Deux autres, dans l'espace d'un an, au mois de juillet 1337 et au mois d'avril de l'année suivante, donnent lieu à des interprétations ridicules. On fait prédire à la première « fausetés, fraudes, mensonges, larcins, guerres, convoitises, « extorsions, rancunes, haines, machinations, inobediences, « miseres de cour, morts, rumeurs espoentables, et paours, « et plusieurs autres choses. » Il est fâcheux que le nom du mathématicien « maistre Jeuffroi de Meaulx » soit mêlé à ces prophéties. La seconde de ces comètes fait déjà moins de bruit, et ceux-là même qui parlent de la première avec terreur se contentent de dire de celle du 15 avril qu'elle était « peu elaire, et ronde, et sans cheveux. » Cependant celle de l'an 1340 persiste à présager des tribulations, des guerres, des fléaux : on dut en être persuadé quelques années après. Villani dit que celle de l'an 1346 fut appelée *cometa negra* ; la peste noire était déjà commencée. En 1360, on parle d'un autre signe du ciel, observé dans la Touraine et l'Anjou ; mais on n'est pas même sûr que ce soit une comète. En 1368, toute peur n'est point dissipée, quand la comète du jour de Pâques se montre longtemps sur l'horizon ; mais un des témoins du phénomène le décrit avec un soin qui dénote plus de curiosité que de crainte. Les Grandes chroniques de France, qui n'en disent rien, se taisent aussi sur la première des observations aujourd'hui connues de la célèbre comète de l'an 1378, retrouvée, après trois apparitions nouvelles

Gr. chron. de Fr., t. V, p. 227.

Ib., p. 368.

G. de Nangis, ann. 1368.

Biot, Journ. des Sav., oct. 1844.

(1456, 1531, 1607), en 1683, par Halley, en 1759 par Clairaut, qui est revenue en 1835, et dont les retours sont séparés ainsi par des intervalles d'environ soixante-quinze ans.

A la fin du siècle, les connaissances astronomiques, déjà recommandées par des calculs plus exacts, se propagent et se complètent. Quelques vieux préjugés reparaissent dans les ouvrages de Pierre d'Ailli; mais le grand recueil où il rassemble, sous le titre d'*Imago mundi*, tous ses travaux cosmographiques, atteste d'importantes études sur les climats, sur les diverses régions de la terre, sur la nécessité de réformer le calendrier.

En gnomonique, nous trouvons un frère Prêcheur, Vincent, lecteur ou professeur de la province de France, qu'on croit auteur d'une Gnomologie alphabétique; plusieurs traités *de Quadrante*, inscrits au catalogue de Charles V; une Gnomonique élémentaire en français, « pour faire les heures en la « table, » parmi les manuscrits du Vatican.

NAVIGATION.

Comme les progrès de l'astronomie contribuent à ceux de la navigation, les mers sont plus fréquentées et mieux connues. Les pèlerinages, les croisades, la boussole, avaient ouvert la voie; on s'y engage avec plus de confiance. L'équateur est franchi: Mare Paul fait mention de parages de la mer des Indes d'où l'on n'aperçoit plus l'étoile du Nord; les quatre étoiles de la Croix du Sud, indiquées sur un globe arabe, en Égypte, dès l'an 1225, sont désignées par Dante comme la constellation de l'autre pôle, *all' altro polo*. De faibles essais préludent aux grandes découvertes. Si l'on rapportait à l'an 1364 les premières visites des Dieppois à la côte de Guinée, il faudrait les supposer fort antérieures à l'exploration de cette partie de la côte d'Afrique par les Portugais. Mais ceux qui répugnent à faire remonter si haut cette tradition, dont l'origine leur paraît suspecte, ne peuvent douter cependant que la France, par sa marine marchande, n'ait alors contribué à l'avancement de l'hydrographie.

Purgator.,  
cant. 1, v. 22.Santarem,  
Recherches,  
etc., p. 6 et  
suiv.Branche aux  
roy. lignages,  
v. 9292.

La marine militaire elle-même, telle que nous la montre le récit de la bataille navale de Zirikée, en 1304, par Guillaume Guiart, ne manque ni d'audace ni de tactique; et on ne doit pas s'en étonner, car longtemps auparavant nous voyons par les aventures rimées d'Eustache le Moine, mort en 1217, combien les corsaires de Calais, ce qu'atteste encore Jean Villani, étaient redoutés de l'Angleterre. Le poème de Guillaume de Machau sur les expéditions de Pierre de

Lusignan, roi de Chypre, et sur la prise d'Alexandrie en 1366, permet de juger du point où l'on était arrivé pour l'armement des flottes, l'embarquement des chevaux, la rapidité des traversées. L'histoire a signalé, en 1372, la victoire navale remportée sur les Anglais à la hauteur de la Rochelle, et en 1377, l'attaque des côtes d'Angleterre par l'amiral Jean de Vienne.

Désormais les découvertes géographiques seront surtout maritimes; l'intérieur des terres, que traversaient jadis les armées ou les caravanes, sera moins exploré. La grande carte catalane de Charles V, que nous avons encore, est une carte marine; mais elle prouve combien les simples voyages par terre pour la prédication ou le commerce avaient fait connaître les régions centrales de l'Asie et même de l'Afrique: rédigée en 1375, elle indique, sous le nom de Tenbueh, la ville de Tombouctou, qu'avait vue, peu de temps auparavant, l'Arabe Ibn Batoutah, et qui, depuis, fut presque oubliée.

Les relations de voyages, encouragées par la curiosité du temps, se multiplient. Quelques-unes continuent, mais avec plus de variété, la longue série des itinéraires de la terre sainte. Parmi les pèlerins qui ne cessent point de s'y rendre, et, sur les seuls navires des templiers et des hospitaliers, ont, depuis l'an 1234, le privilège de s'embarquer à Marseille, sans payer de droit, au nombre de six mille par an, il s'en trouve qui perdent quelquefois de vue les stations, les reliques, les sanctuaires. Déjà, dans les rangs des pieux voyageurs, il y avait en quelques distractions: maître Thetmar, en 1217, avide de tout voir, s'était plu à décrire l'aspect des lieux; Wilbrand d'Oldenburg avait étudié, par ordre de l'empereur Othon IV, les fortifications, les positions militaires; Brocard, en 1289, avait jeté un coup d'œil impartial sur les mœurs et l'esprit du pays. Maintenant vont se succéder, dès l'entrée du siècle, cet anonyme qui, en recherchant les moyens de recouvrer la Palestine (*de Recuperatione terræ sanctæ*), conseille politiquement aux futurs croisés d'apprendre les langues des infidèles; ce prince arménien, le moine Haïton, qui, dans ses mémoires sur les pays orientaux, rédigés à la fois en français et en latin, comme plusieurs des autres relations, ne songe qu'à solliciter le secours des rois pour ses parents, les rois de la Petite Arménie; le Vénitien Marin Sanudo, qui adresse à divers souverains de l'Europe,

VOYAGES.

Seb. Paoli,  
Codice diplomatico, t. I, p.  
124-127.

et probablement en diverses langues, son livre sur les Secrets des fidèles de la croix, mais qui semble, malgré les entraves mises au commerce avec l'Orient par la bulle de Clément V, en 1307, n'avoir visité cinq fois ces contrées que pour en rapporter les spéculations mercantiles des nations modernes.

Puis viennent tour à tour les mémoires envoyés au même pape, en 1312, pendant le concile général, sur le projet d'une nouvelle croisade, par le roi de Chypre Henri II de Lusignan, et par Guillaume de Nogaret; les propositions faites, en 1330, à Philippe de Valois, *Directorium ad faciendum passagium transmarinum*, par un dominicain qui était resté vingt-quatre ans en Orient, et qui veut que l'on aille, en traversant l'Allemagne et la Hongrie, s'emparer de nouveau de l'empire grec pour assurer la reprise de Jérusalem, ouvrage traduit en français, pour le duc de Bourgogne, en 1455, par le chanoine Jean Mielot; le livre de Jean Mandeville, qui, parti d'Angleterre en 1332, se met à raconter à son retour, trente-quatre ans après, nombre de merveilles sur les géants, les pygmées, les diables, les animaux monstrueux, mais qui doute cependant du miracle de la lampe se rallumant d'elle-même au saint Sépulchre, et accuse les Sarasins de l'avoir inventé pour en tirer profit; Guillaume Boldensleve qui, en 1336, dédie son Voyage au cardinal Talleyrand; Ludolphe, curé de Suchem, qui, la même année, adresse le sien à l'évêque de Paderborn; le bénédictin Jean d'Ypres, rédacteur, en 1351, du grand recueil français des « Merveilles du monde; » Simon Sigoli, voyageur au mont Sinaï en 1384; Jean Hees, de Maestricht à Jérusalem en 1389; Ogier, seigneur d'Anglure, auteur, en 1396, du « Saint Voyage de Hierusalem pour aller à Sainte Catharine du mont Sinaï, etc. »

De tous ces pèlerins un seul peut-être, un dominicain toscan, Riccoldo da Monte di Croce, dont il reste un itinéraire écrit, dès l'an 1309, en français presque aussitôt qu'en italien, quoique la traduction latine ne soit que de l'an 1351, semble conserver le vieil enthousiasme de Pierre l'Ermite, et ces fortes émotions qui donnent au langage le plus simple une vive originalité. Arrivé à la vallée de Josaphat, il se croit à la fin du monde, et il s'exprime à peu près ainsi: « Nous vîmes, vers le milieu de la vallée, le tombeau de la Vierge Marie, et, considérant que là était le lieu du Jugement, « nous passâmes entre le mont des Oliviers et le mont Cal-

Itinerario ai paesi orientali, c. 26, p. 57.

« vaire, en pleurant et en tremblant de peur, comme si le  
 « juge était déjà sur nos têtes. Dans ce sentiment de crainte,  
 « nous pensions en nous-mêmes, et nous nous disions l'un à  
 « l'autre : C'est de là haut que le plus juste des juges va pro-  
 « noncer son arrêt ; de ce côté est la droite, et de l'autre côté  
 « la gauche. Nous choisîmes alors, en tant que nous pûmes  
 « le supposer, notre place à droite, et chacun de nous en-  
 « fonça en terre une pierre qui devait témoigner de notre  
 « choix. J'enfonçai aussi la mienne, et je retins ma place à  
 « droite, pour moi et pour tous ceux qui, après avoir reçu  
 « de moi la parole de Dieu, auraient persévéré dans la foi,  
 « dans la charité, dans la vérité du saint Évangile ; et nous  
 « marquâmes cette pierre en présence de plusieurs fidèles  
 « que j'appelai comme témoins, et qui pleuraient devant moi. »

De telles inspirations sont d'un homme né dans un pays qui fut toujours beaucoup plus dévot que le nôtre. On ne les croirait même pas du siècle des papes d'Avignon. Les vœux que presque tous les autres rédacteurs de Voyages en terre sainte continuent de faire pour de nouvelles croisades ressemblent fort à une formule banale, comme les promesses des princes qui s'engagent à se croiser. Toutes ces démonstrations d'usage, prolongées jusque dans le siècle suivant, nous font penser aux dominicains de Cadix qui, trois cents ans après, de l'aveu d'un religieux de leur ordre, sonnaient toujours leurs cloches « pour l'édification du peuple, » mais n'allaient plus à matines.

Labat, Voyages en Esp. et en Italie, t. I, p. 15.

Parmi ces voyages il n'y a guère que les récits fort suspects de Mandeville qui puissent être comparés pour l'étendue, sinon pour la bonne foi, à ceux de Marc Paul, terminés en 1295, et aux longues pérégrinations de ce voyageur arabe, Ibn Batoutah, qui, parti en 1325 de Fez, sa patrie, avait parcouru pendant vingt-six ans presque tout le monde alors connu et visité la Chine, les Indes, le centre même de l'Afrique.

Des itinéraires moins graves, et tout aussi courts que la plupart de ceux des pèlerins, ont cependant quelque intérêt pour la géographie et pour l'histoire des mœurs : en 1355, le journal du voyage et du retour de Pierre de Colombiers, cardinal-évêque d'Ostie et de Velletri, envoyé d'Avignon à Rome par le pape Innocent VI pour le couronnement et le sacre de l'empereur Charles IV ; l'*Iter italicum* d'Urbain V, depuis le 30 avril 1367 jusqu'au 7 juin 1370, plus développé, mais très-mal écrit, puisqu'on nous y fait lire que le pape

Labbe, Nova biblioth. mss., t. I, p. 354-358. — Fr. du Chesne, Hist. des card. fr. t. II, p. 345-349. — Baluze, Pap. avinion., t. II, col. 768-775.

Fr. du Ches-  
ne, l. c., t. II, p.  
437-449.

sortit d'Avignon *pro eundo ad partes romanas*; en 1376, le plat récit, en prose latine rimée, du départ d'Avignon et de l'entrée à Rome du pape Grégoire XI, etc. Toutes ces relations sont presque barbares; nous en croirions volontiers que celles que nous ne connaissons pas valent mieux.

Froissart, éd.  
de 1826, t. XV,  
p. 1-61.

Pour les voyages des rois, il ne reste, le plus souvent sur des tablettes enduites de cire, que le nom du lieu où ils s'arrêtent et les comptes de leur maison. Les négociateurs sont obligés d'en dire davantage. Migon de Rochefort, seigneur de la Pomarède, et Guillaume Gaian, licencié ès lois, par qui le duc d'Anjou, frère de Charles V, avait fait demander la main de Benedetta, fille de Hugues IV, juge d'Arborée, en Sardaigne, racontent jour par jour, dans le latin de leur notaire, du 4 août au 13 octobre 1376, leur voyage de Marseille à Orestano, puis leur retour jusqu'à Toulouse, sans dissimuler combien leur personne et leur demande avaient été mal reçues. Le rapport de Nicolas de Bosc, évêque de Bayeux, un des personnages chargés en 1381, au nom de Charles VI, par le même duc d'Anjou, oncle du roi, d'aller traiter de la paix entre la couronne de France et celle d'Angleterre, est écrit en français. On remarque ces mots dans les instructions qu'il emporte avec lui: « Veult le roi en toutes manieres que le « chastel de Chiereboure lui demeure par le traité de la paix. »

Voyage litt.  
de deux béné-  
dict., t. II, p.  
307-360.

#### COMMERC.

Les voyages entrepris pour le commerce ne nous offrent rien qu'on puisse mettre en parallèle avec le vaste plan de Marin Sanudo, qui, sous prétexte de délivrer les saints lieux, ne songe qu'à ouvrir aux Vénitiens, par l'occupation de l'Égypte, le marché de tout l'Orient. Mais le commerce lui-même prend un essor plus large et plus hardi. Les Basques, dans la mer de Biscaye, pratiquaient dès longtemps l'art de harponner la baleine, dont l'huile était l'objet d'un riche négoce, et qui s'est, depuis, écartée de ces parages. Les Normands s'en vont chercher plus loin, jusqu'au sud des Canaries, des occasions de fortune. Les tentatives commerciales continuent de s'étendre en Asie, où les princes du pays s'engagent à les protéger.

Paris, 1835,  
in-8. — Biblio-  
thèque de l'Éc.  
des chartes,  
juillet - août  
1859, p. 503-  
508.

Une lettre écrite en 1335 par Philippe de Valois à Alphonse IV, roi d'Aragon, demande justice pour un capitaine Guillaume, de Figeac, envoyé au sultan d'Égypte par le roi Charles le Bel. Guillaume se plaignait d'avoir été trompé et volé par des Aragonais, qui l'avaient rencontré dans le port d'Alexandrie. Quelques circonstances feraient croire qu'il y

avait fraude et mensonge des deux côtés. Avec les grandes spéculations, commencent les rivalités nationales, les ruses, les violences; mais c'est le malheur de l'imperfection humaine d'abuser du bien, et de ne pouvoir avancer un peu sans chanceler.

Cette affaire du capitaine Guillaume devait être fort embarrassée; car elle dura longtemps. D'autres actes du même roi Philippe nous le montrent tour à tour, le 26 mai 1339, déclarant le séquestre mis par le parlement sur les biens d'un des Aragonais accusés; le 18 janvier 1341, donnant mainlevée dudit séquestre; quatre jours après, révoquant les lettres qui autorisaient la saisie; le 10 mars 1342, suspendant pour une année l'effet des lettres de marque contre les sujets du roi d'Aragon. La suite de la contestation nous échappe; mais ce que nous en savons fait assez voir quel intérêt les rois de France prenaient au commerce étranger.

Le même prince, pendant la disette de l'année 1333, pour favoriser l'arrivage des grains en réprimant les pirates des côtes de l'Espagne et de la Provence, avait proposé à l'Aragon quelques règlements sur la police de la mer, complétés ensuite par la grande ordonnance dont la date n'est plus douteuse, et qui, le 7 décembre 1373, la dixième année du règne de Charles V, constitua la juridiction de l'amirauté.

A l'intérieur du royaume, s'accroît la prospérité des villes manufacturières, comme Louviers, Saint-Lô, émules des laborieuses communes de Flandre. Rouen soutient sa lutte séculaire contre Paris. Marseille, Montpellier, entretiennent des rapports actifs avec l'Orient; Narbonne, avec l'Italie. Des franchises sont accordées aux marchands étrangers; le port de Harfleur, les foires de la Champagne, de Fréjus, de Beaucaire, contribuèrent à la richesse publique. A Paris, de sages ordonnances, dès l'année 1358, diminuent la tyrannie des maîtrises; l'industrie, surtout celle des objets de luxe, se développe avec éclat. Déjà le sire de Joinville, en Égypte, ne pouvait oublier les magnifiques étalages des boutiques du Petit-pont. Jean de Jandun, en 1323, admire les marchandises somptueuses, les draps, les soieries, les fourrures, les bijoux, les tableaux, les statues, les livres, les armures, les comestibles, qui viennent de tous les points du monde se disputer la préférence des connaisseurs dans les halles des Champeaux; il y remarque l'invention récente des besicles, *specula pro oculis*, et il affirme aussi, mais dans son plus

Champollion-Figeac, Docum. tirés des collect. manuscrites, t. II, p. 171-178.

Ordonn. des rois de Fr., t. VIII, p. 540; t. XXI, p. cxxvii.

Recueil des Hist. de la Fr., t. XX, p. 216.

De Laud. Paris., 1856, p. 15 et suiv.

mauvais style, que Paris est la ville où l'on fait le meilleur pain : *panes quos faciunt quasi incommensurabilem suscipiunt bonitatis et delicationis excessum*. Tous ces produits, accumulés par le génie et l'activité de l'homme, inspirent une égale admiration à un autre panégyriste de la grande ville, à Guillebert de Metz, qui, dans les jours les plus funestes du règne de Charles VI, en 1418, se console des malheurs du fils par le souvenir des heureux fruits de la sagesse du père, et dont les exagérations même sont comme autant d'hommages au gouvernement d'un bon roi.

Nous bornons ici, pour chaque genre, notre revue d'auteurs et d'ouvrages, dont nous n'avons choisi qu'un petit nombre dans la liste que nous en avons recueillie depuis plus de vingt ans. C'est un ample catalogue. Après y avoir rangé, selon notre usage, les auteurs à l'année de leur mort et les écrits anonymes à leur date probable, sans négliger, dans la série chronologique des œuvres religieuses ou profanes, rien de ce qui reste des commentaires sur les livres saints ou sur Aristote, des sermons, des lettres, des petites pièces isolées en prose ou en vers, si nous récapitulons la somme totale de ces indications préparatoires, nous nous trouvons en avoir enregistré au moins une centaine pour chaque année, ou dix mille pour le siècle. Ce siècle n'a donc pas été indifférent à l'expression durable de ses idées et de ses sentiments, comme on aurait pu le croire au peu de place qu'il occupe jusqu'à présent dans l'histoire de la littérature en France; il a beaucoup écrit, parce qu'il s'est beaucoup inquiété de lui-même et de l'avenir.

Est-ce à dire qu'il ait produit de ces œuvres destinées à vivre longtemps par le fond du sujet ou l'art de la composition, qu'il ait été un âge vraiment littéraire? Non, et nous venons de faire pressentir tout ce qu'il est permis d'en espérer. Voilà, dans une première vue de ces cent années, le cercle des connaissances humaines tel qu'on l'avait reçu des derniers siècles, et qu'on le transmet aux générations nouvelles; étroit héritage, divisé en cadres arbitraires, sans proportion, sans frontières naturelles, mais où les intelligences essayèrent cependant, non toujours sans succès, de se mouvoir et de marcher en avant, sous la surveillance de la théologie. Voilà les principaux noms de ceux dont les ouvrages, presque oubliés aujourd'hui, vont être analysés et jugés. Quelques-uns

d'entre eux, sans avoir écrit beaucoup mieux que les autres, méritent notre reconnaissance, au moins par leurs efforts pour sortir de cette prison. S'il est juste de plaindre les faibles esprits dont elle a étouffé l'essor, il convient encore plus d'honorer la mémoire des caractères plus fermes qui ont osé franchir les vieilles limites, et nous ont laissé leurs conquêtes.



# DISCOURS

SUR

## L'ÉTAT DES LETTRES.

---

### TROISIÈME PARTIE.

#### DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE EN EUROPE

AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Voici le moment où, pour donner une idée plus complète et plus juste de l'état des lettres dans notre pays, lorsque le XIV<sup>e</sup> siècle y reçut l'héritage des deux siècles qui venaient d'inaugurer avec gloire la langue nouvelle, nous devons exposer quelle était alors l'influence littéraire de la France en dehors de ses frontières.

Quant à la France elle-même, elle avait pour les langues et les littératures étrangères une indifférence dont elle s'est peu corrigée. S'il est dit que le beau chevalier français de *Flamenca*, Guillaume de Nevers, avait appris l'anglais à Paris avec les Sept arts, on ne l'en loue peut-être que parce que c'était un exemple rare chez un peuple à qui il suffisait de parodier les autres langues, en se moquant de ceux qui voulaient parler la sienne.

Henri III, roi d'Angleterre, le contemporain et l'ami de saint Louis, était le petit-fils du Conquérant; mais nos malins rimeurs supposent qu'il avait désappris le français. Dans le plaisant discours où ils lui font annoncer son projet de rendre par les armes la Normandie à l'Angleterre, nous l'entendons qui s'écrie, emporté encore plus loin par son ardeur

Raynouard, Lex. rom. t. I, p. 28; Not. et extr. des mss., t. XIII, p. 101.

H.st. litt. de la Fr., t. XXIII, p. 452.

guerrière, et se croyant déjà maître de cette Sainte-Chapelle qu'on venait admirer de toutes parts :

- « Je pandra bien Parris, je sui toute certaine;
- « Je bouterra le fu en cele ev qui fu Saine;
- « La moulins arderra; ce fu ehos mult gravaine
- « Se n'i menja de pain de troute la semaine.
- « Par li cinq plais à Diex, Parris fu vil mult grant.
- « Il y a un Chapel dont je fi coetant;
- « Je le ferra portier, à un charrier rollant,
- « A Saint Amont à Londres toute droit en estant. »

Renart, à son tour, joue le rôle d'un jongleur allemand, prisonnier de guerre :

Ed. de Méon,  
t. II, p. 111.

- « Sire, ge fot un bon juglere,
- « Et savoir moi moult bon chancon,
- « Que ge fot pris à Besancon;
- « Encor moult de bon lai saurai;
- « Nul plus cortois jogler arai. »

Le trouvère Jacques Bretex veut imiter aussi le français du chevalier tyois qu'il rencontre aux tournois de Chauvanci :

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXIII,  
p. 480.

- Lors dit en son tyois romant :
- « Saint Mairi, où volez aler?
  - « Laissez mi quatre mos parler.
  - « Conte moi vos de novelier.
  - « Qui sont il devient ebevalier? »

L'accent flamand se retrouve bien mieux dans cette copie grossière et triviale de nos grandes chansons de geste :

Ib., p. 499.

Siggeur, ore scoutés, que Dex vos sot amis,  
Van rui de sinte glore, qui en de eroe fou mis.  
Assés lavés oit van Gerbert, van Gerin...  
Van Karlemaine d'Ais, van son pere Paipin, etc.

Dans le jargon mi-parti de français et d'italien, l'origine latine des deux idiomes donne plus de clarté et de naturel à ces jeux d'esprit. Rutebeuf, au temps du saint roi, nous apprend quelle réponse attendait à Rome le solliciteur qui se présentait les mains vides :

OEuvres, t.  
I, p. 234.

- On sait bien dire à Rome : « Se voille impetrar, da;
- « Et se non voille dar, anda la voie, anda. »

Ce chroniqueur qui voulait être véridique, Geffroi de Paris, craindrait de ne pas l'être, s'il ne faisait dire par Boniface VIII à Guillaume de Nogaret, le terrible envoyé du roi :

Ms. 6812, v.  
1995.

« Eh! filiol mi, qui esto ?  
« Que me faig tant de tempesto ?  
« Favelle à mi, qui est ton sire. »  
— « Sire clere, je le pui bien dire, »  
Guille Longaret respondi,  
Qui onques plus n'i atendi.

Le pape, resté presque seul dans son palais d'Anagni, se lamente :

Vers 2110.

« O mi Sire, nomine Dex !  
« Où sont audas, filiol mi, cex  
« Qui si nous ont fort tormentat ?  
— « Il en ont emporté le cat, etc. »

Ces bouffonneries, petites scènes du grand conflit qui se permit tous les excès, et qui descendit jusqu'à promener des figures grotesques du pape dans les rues de Paris, font voir comment on se servait des deux langues ainsi mêlées, surtout pour la satire.

P. Paris, Mss.  
fr., t. I, p. 242.

Mais il ne faudrait pas croire que l'italien, malgré cette multitude de Lombards qui habitaient la France, y fût beaucoup plus connu que les autres langues étrangères. Quand on voulut faire mettre en français le *Decamerone*, il ne se trouva personne qui sût assez l'italien pour tenter l'entreprise, et le traducteur Laurens de Premierfaict ne put se passer d'une version latine que fit exprès pour lui de ces nouvelles d'amour un frère Mineur d'Arezzo, « bien instruit « aux deux langaiges, maternel et latin. »

Les œuvres de nos écrivains n'auraient jamais eu qu'une action fort restreinte chez les autres peuples, s'il avait fallu, pour qu'elles fussent comprises, leur faire d'abord subir ainsi l'épreuve de deux traductions. Mais à Londres, à Vienne, à Stockholm, à Athènes, à Barcelone, à Rome, on les lisait en français.

ANGLETERRE.

La France a exercé trois fois son influence intellectuelle et morale sur l'Angleterre; trois fois la littérature française a passé le détroit.

Pendant les deux premiers siècles après la conquête, pour

la langue, pour les œuvres de la poésie et de la prose, l'Angleterre, au moins à la surface, offre l'aspect d'une seconde France. Guillaume fait rédiger en français et ses lois et tous les actes publics. Il veut qu'on ne plaide que dans cette langue, et qu'on l'enseigne même avant le latin : cette dernière ordonnance, si l'on en croit Robert Holkot, s'observait encore en 1349. Sous les descendants de Guillaume, par les encouragements surtout de Henri II et de Henri III, qui resserrèrent à plusieurs reprises les liens de leur famille avec son pays natal, cette langue, transplantée par la victoire, continue d'être cultivée. On y raconte en vers la gloire de leurs aïeux ; puis, leurs propres actions, l'expédition d'Irlande, la guerre d'Écosse ; et pour amuser leurs loisirs, Gautier Map et quelques autres développent en prose française les vieilles aventures bretonnes, Tristan, Lancelot, rimées dans le même temps en France par Chrestien de Troyes.

Académ. des  
Inscr., t. XXIV,  
p. 670.

Il fallait que l'usage du français eût pénétré assez avant dans la foule, puisque cette langue est employée par ceux qui s'adressent non-seulement à la cour, mais au peuple. Étienne Langton prêche sur un texte pris dans une chanson française, et compose en rimes françaises les plaidoyers de Merçi, Paix, Justice et Vérité, parlant pour et contre l'homme devant Dieu le Père. Peu de temps après lui, l'évêque de Lincoln, le fécond Robert Grosseteste, versifie à son tour en français, tantôt les mêmes plaidoyers, tantôt des Vies de saints, comme celle de Marie égyptienne, tantôt des allégories religieuses, comme le « Chastel d'amour, » ce château mystique, habité par Jésus-Christ, et qui n'est autre que la sainte Vierge ; long recueil d'homélies, qu'il a voulu, comme il dit lui-même, écrire en roman,

Libri Psalm.  
versio antiqua  
gallica. Oxonii,  
1860, p. XXI,  
364-368.

Ed. de Lon-  
dres, 1852, p.  
4.

Por ceus qui ne sevent mie  
Ne lettrure ne clergie.

On peut croire que c'est alors, selon la conjecture de Wood et de Bale, que les Anglais, qui furent, avec les nations de France, de Normandie et de Picardie, une des quatre nations de la Faculté des arts dans l'université de Paris jusqu'en 1436, y fondèrent un collège, dont leur célèbre Giraud de Barri eut, dit-on, pendant trois ans la direction. Les bourses écossaises, instituées à Paris en 1326 par David, évêque de Murray, furent protégées par Marie

Hist. univ.  
oxon., p. 55.  
Centur. 3, n.  
59.

Stuart, Jacques II, et se sont maintenues pendant plusieurs siècles.

On murmure, dès l'origine, contre les jeunes nobles qui viennent étudier en France :

Th. Wright,  
Anecd. litt., p.  
38.

Niggell. Wire-  
ker, Spec. stul-  
tor.

Mittuntur in Franciam fieri doctores, etc.

La satire n'épargne pas les défauts et les travers qu'ils s'en vont chercher à Paris. L'université n'en compta pas moins, même dans ce siècle de sanglantes rivalités, Duns Scot, Nicolas Triveth, Walter Burley, Geoffroi de Cornouailles, Jean Mandeville, Guillaume Okam, parmi ses disciples et ses docteurs.

Warton, Hist.  
of engl. poetry,  
t. I, p. 6.

A Oxford même, il y avait des collèges dont les statuts ordonnaient encore en 1328 de ne parler que latin ou français, *colloquio latino, vel saltem gallico*.

A ce premier âge, quelquefois original, de la littérature anglo-française, heureux fruit d'une alliance désormais détruite, succède l'âge des traductions. La séparation de la Normandie depuis Philippe-Auguste, et bien plus encore, à dater du siècle suivant, les longues guerres avec l'Angleterre, où le statut d'Édouard III rétablit l'ancien idiome dans les plaids en affaires civiles, font abandonner insensiblement à un grand nombre d'Anglais la culture d'une langue qu'ils regardent comme celle d'un peuple ennemi. Nous les voyons recourir alors aux traductions du français, qui, déjà nombreuses chez eux, se multiplient sans cesse et prennent pour longtemps la place de leur littérature anglo-saxonne, frappée de stérilité. Dans cette foule de traducteurs inconnus, il y en a quelques-uns dont le nom est resté, Chaucer, Gower, Lydgate; et ce sont les pères de la poésie anglaise.

Mais avant de rechercher ce que chacun d'eux a pu imiter de nos trouvères, il conviendrait de parcourir rapidement la longue série des imitations anonymes, plus anciennes quelquefois que celles qui portent un nom; car il y a tel de nos grands poèmes qui a pu être ainsi transformé dès le moment où il parut en France.

Lorsque Chaucer, avant Cervantes, mais après nos poètes, veut se moquer de cette chevalerie dont ils avaient ri les premiers, il met en parallèle son héros grotesque, sir Thopas, avec les chevaliers les plus illustres :

*Men speken of romaunces of pris,  
Of Horn Child, and of Ipotis,  
Of Bevis, and sire Guy,  
Of sire Li Beaus, and Pleindamour;  
But sire Thopas, he bereth the flour  
Of real chevalrie.*

Ed. de Lon-  
dres, 1843, p.  
106.

Toutes ces précieuses histoires dont l'Angleterre alors parlait tant, Horn et Rimenhild, Beuve de Hanstone, Guy de Warwick, le Beau desconnu, auxquels il faut joindre Perceval, nommé quelques vers plus bas, sont aujourd'hui regardées par tous les critiques anglais comme ayant été d'abord, au moins dans leur forme populaire, composées en français. Pleindamour ne se retrouve ni dans l'une ni dans l'autre langue, sinon comme personnage épisodique; mais la vraisemblance est pour la même origine. Ipotis est plus douteux, et il paraît qu'il y avait sous ce titre une légende religieuse; s'il ne s'agit que d'un roman profane, on pourrait y voir une branche du Tristan, où, dans la traduction grecque, le vieux chevalier, ὁ Πρέσβυς ἱππότης, n'est autre que Gauvain.

Chaucer cite encore ailleurs *Octavian*, traduit aussi du français. Quant au poème où les Anglais admirent le plus l'abondance et l'énergie de leur vieux langage, *Kyng Ali-saunder*, l'imitateur dit lui-même qu'il n'emprunte du texte latin la description d'une des batailles contre Darius que parce que le texte français ne la lui donne pas :

*This batail destuded is  
In the french, wel Y wis;  
Therefore Y have, hit to colour,  
Borowed of the latyn autour.*

The Book of  
the dutchess,  
v. 368, p. 365.  
— The romance  
of Octavian,  
Oxford, 1809.  
— H. Weber,  
Metr. rom., t.  
III, p. 157-239.  
Ibid., t. I, p.  
95.

Sans prétendre compléter ici la liste des traductions anonymes, nous indiquerons seulement quelques témoignages notables de cette facile transmission d'une langue à l'autre, et d'abord dans des sujets où l'on pourrait croire que l'original était anglais. Comment ne le supposerait-on pas de Horn Child, de Guy de Warwick, de Beuve de Hanstone? Le premier de ces poèmes n'en est pas moins reconnu comme la reproduction d'un des nôtres. Il y a du second trois rédactions anglaises, imprimées toutes les trois; et l'on s'accorde cependant à n'y voir qu'une imitation du poème français, inédit jusqu'à présent. Beuve de Hanstone, dont Walter Scott avait fait copier la rédaction anglaise sur un manuscrit

Beloe, Anec-  
dot., t. I, p.  
404 - 406. —  
Lowndes, The  
Bibl. manual, t.  
II, p. 960.

Mss. fr., n.  
2732; suppl.  
fr., n. 5405.

de Naples, lorsqu'il visitait l'Italie en 1832, et qui a été imprimé six ans après, quoiqu'on pût le lire déjà dans trois éditions, semblerait appartenir à l'Angleterre et par cette seigneurie de Southampton que le titre rappelle, et par les aventures mêmes du jeune chevalier, qui, proscrit par sa mère, éprise du fameux Doon de Mayenne, revient d'un long exil en diverses contrées lointaines, pour venger, comme Hamlet, la mort de son père. L'original français, en vers du XIII<sup>e</sup> siècle, est inédit. L'imitation italienne, antérieure à l'an 1348, est imprimée.

H. Weber,  
Metr. rom., t.  
II, p. 3-278.

Un poëme fait pour intéresser bien plus encore les Anglais, qui l'ont publié trois fois dans leur langue, *Richard Coer de Lion*, commencée à peu près ainsi : « Seigneur Jésus, roi de gloire, quelles grâces et quelles victoires tu as envoyées au roi Richard ! combien est édifiante l'histoire de ses prouesses ! On lit, en Angleterre et en France, les gestes de Roland, d'Olivier, d'Ogier le Danois, de Turpin, des douze pairs, d'Alexandre et de Charlemagne, du roi Artur et de Gauvain ; les anciennes guerres de Troie, Achille, Hector, ont été célébrés en rimes. Mais la gloire de Richard et de ses nobles chevaliers n'a été jusqu'ici racontée qu'en français ; et, dans la foule, il s'en trouve chez nous à peine un sur mille qui puisse comprendre ces récits de la France. Je veux vous les faire en anglais, et que la bénédiction de Dieu soit sur ceux qui voudront m'écouter ! »

Tyrwhitt, p.  
xxxv.

J.-J. Conybeare, préf. de l'Oclav., Oxf., 1809, p. v.

H. Weber,  
ouvr. cité, t.  
I, p. xvi.

Les critiques anglais qui parlent de ces divers poëmes, de ceux-là même où l'aveu du traducteur est moins sincère, les reconnaissent pour traduits. Le commentateur de Chaucer eroit que, jusqu'à ce poëte, il n'y a pas en anglais de roman qui ne soit d'origine française, *a translation or imitation of some carlier french romance*. Un savant, dont le patriotisme saxon n'est point douteux, a déclaré en ces termes qu'on ne pouvait contester aux trouvères français l'honneur de l'invention : *The praise of originality and invention belongs to them almost exclusively*. D'autres voudraient bien revendiquer les auteurs originaux pour des Anglais qui, nés depuis la conquête, ont préféré à leur langue celle des conquérants : *It was unfortunate for the english language, that the best poets, born in the island soon after the conquest, chose to write in french, at that time the language of the court*. C'est ce qu'ils peuvent dire de plusieurs sans invraisemblance, quoiqu'ils n'aient certainement aucun droit de réclamer ni

Benoît de Sainte-More, ni Chrestien de Troyes, ni les premiers auteurs des poèmes sur Charlemagne, sur Alexandre, et que nous ayons vu Thomas de Canterbury chanté par un trouvère picard. Mais, comme ils conviennent eux-mêmes que, dès le premier siècle après Guillaume, la langue française dégénéra chez eux, le style seul, avec des manuscrits dignes de confiance, peut décider la question.

Le prologue de *Richard* témoigne assez que les Anglais, outre nos poèmes de Troie et d'Alexandre, avaient traduit en grand nombre les gestes des douze pairs de Charlemagne. Ce sont eux qui nous ont aussi conservé, dans leurs archives ecclésiastiques de Lambeth, ce beau monument de notre poésie primitive, encore assez voisin de sa rudesse originelle, quoique défiguré déjà plus qu'on ne l'a dit par des mains saxonnes, le poème de Roncevaux ou de Roland. Il ne s'agit pas ici d'un ouvrage devenu la proie d'un plagiaire, comme l'Alexandre maladroitement déguisé sous les mauvaises rimes françaises de leur Thomas de Kent, mais d'un texte aussi fidèlement transcrit qu'on pouvait l'attendre de l'ignorance de leurs copistes. Nous y apprenons, même dans l'état où il est, par quelle majesté simple et pure, par quelle brièveté entraînante, nos grandes compositions narratives, avant les perpétuels remaniements qu'elles ont subis, acquirent dès l'abord un ascendant qu'elles ont gardé plusieurs siècles. Ce n'était pas avec un long tissu de fictions, surchargé sans cesse d'aventures nouvelles, accru hors de toute proportion, et que l'imprimerie fit allonger encore, c'était avec un récit assez court, presque nu, mais énergique et fier dans sa simplicité, que s'emparèrent de la poésie européenne les caractères nouveaux que la France venait de créer.

Beuve de Hanstone, autre poème de l'ère de Charlemagne, avait gardé encore quelque chose de cette verve native ; mais dans *Rouland and Vernagu*, dans *Sir Otuel*, imitations anglaises réunies en un même manuscrit vers l'an 1330, le nouveau Roland, ce docte champion, qui rend tout à fait intelligibles les arguments théologiques dont il ne se sert pas aussi bien que de son épée contre le géant Ferragus, ce négociateur complaisant, qui offre humblement au sarrasin Otuel, pour prix de sa conversion, la belle Belissent, la fille de l'empereur, n'est déjà plus le vrai Roland. Le poème français d'Otinel permet, aujourd'hui qu'il est publié, de rapprocher

Ed. de A.  
Nicholson, É-  
dinh., 1836,  
in-4.

des copies anglaises le portrait original du sarrasin renégat, qui oublie trop facilement qu'il est fils ou neveu de Ferragus, mais dont quelques traits rappellent du moins l'orgueil de sa race.

*Sir Ferumbras*, vers le même temps, n'est aussi qu'une pâle copie du poème français de Fierabras, publié longtemps après l'imitation provençale. Notre charmant poème d'Amis et Amiles n'a pas moins perdu dans la version.

On doit s'attendre surtout, dans cette longue suite d'ouvrages traduits, à une certaine prédilection pour les légendes de la Table ronde. En effet, nous voyons passer tour à tour entre les mains de ceux qui poursuivent assez longtemps encore ce commerce littéraire, la Mort d'Artur, imitation et suite du Lancelot français; le Chevalier au lion, qui se retrouve dans les quatre mille trente-deux vers d'*Ywaine and Gawin*; le Saint-Graal, par Henri Lonelich; le Beau desconu, souvent cité par Chaucer sous ce titre, et qui avait pu le conserver, à cause de sa célébrité, dans la rédaction anglaise, que l'on peut comparer maintenant à notre texte; l'Ypomedon, auquel le lieu de la scène, qui est d'abord en Calabre, et les noms grecs des personnages, donnent un caractère à part: le père du héros se nomme Hermogène; son frère, Capanéé; son précepteur, sir Tholomew (Ptolémée); ses cousins ou ses amis, Jason, Méléagre. Tout cela vient du poème français de Hue de Roteland, dont le Protesilaus se recommandait moins aux traducteurs anglais que l'Ypomedon, où ils retrouvaient Artur, et Artur avec le titre de roi de France.

Mais il reste un plus grand nombre encore de reproductions anglaises de nos simples romans d'aventures, dont l'origine n'a point paru douteuse, quoiqu'ils ne se soient pas jusqu'à présent retrouvés toujours en français: *Sir Isumbras*, que l'on croit avoir servi de modèle au portrait grotesque de Sir Thopas par Chaucer, et dont le texte anglais a eu plusieurs éditions; *Sir Triamour*, publié dès le XVI<sup>e</sup> siècle, et qui nous montre les infidèles battus en Aragon et en Hongrie, non sans beaucoup d'événements merveilleux, de pèlerinages et de géants; *Sir Eglamour d'Artois*, imprimé aussi, où le jeune Eglamour, après avoir mérité par ses prouesses la main de la belle Christabel, fille du souverain de l'Artois, sir Prinsamour, l'épouse en présence du roi d'Israël, du roi d'Égypte et de l'empereur Constantin, venu de Rome exprès pour les noces du chevalier.

Ritson, Metr. rom., t. I, p. 1-169.

Utterson, Select pieces, etc. London, 1817, in-8. — Orch. Halliwell, The Thorntonrom., 1844, in-4, p. 88-120. Ibid., p. 121-176.

La critique anglaise vient encore de regarder comme des copies d'un ancien texte français deux ouvrages que nous pourrions, sans regret, laisser à nos voisins, *Sir Degrevant* et *Sir Degarre*.

Une des rédactions de notre Amadas, dont il y a aussi quelques réminiscences en Angleterre, et qui ne fut pas oublié en Espagne, a été conservée; mais elle est inédite.

On a dû préférer de très-bonne heure à de si tristes rejets de notre grande poésie chevaleresque cette jolie composition de Flore et Blanche fleur, reproduite dans toutes les langues : le fragment en vers anglais, imprimée en 1829, est du temps de Chaucer.

Il n'est point de genre où l'Angleterre ne nous offre de ces imitations sans nom d'auteur. Sous le règne d'Édouard I<sup>er</sup>, le grand poème satirique de Renart passe la mer : quelques épisodes du moins, comme celui d'Ysengrin dans le puits, sont alors traduits en vers anglais presque mot à mot. On en suit même la trace dans les recueils de fables ou d'histoires latines rédigées en Angleterre pour les prédicateurs. Les lais bretons que nous connaissons par Marie de France y furent être aussi traduits plus d'une fois, et non pas sur les anciens textes; car de bons juges sont persuadés que le lai du Frêne, publié incomplètement en anglais, a été calqué sur la version française. C'est ainsi que lorsqu'il se trouve un de ces poèmes dans les deux langues, presque toujours l'anglais n'est qu'une traduction du français, même pour ceux dont le titre ferait croire le contraire, comme on l'a vu pour *Beuve de Hanstone*, *Horn Child*, *Richard*, et comme on doit le reconnaître pour *Haveloc le Danois*.

La Chronique de Pierre Langtoft en vers alexandrins français, depuis l'an 688 jusqu'à la fin du règne d'Édouard I<sup>er</sup>, n'est encore complètement connue que par la traduction en vers anglais de Robert de Brunne; et une autre Chronique française, celle de sir Thomas de la Moore, chevalier du Gloucestershire, sur le règne d'Édouard II, par la traduction latine de Geoffrey Baker, publiée par Camden, et traduite à son tour en anglais. Déjà l'un des deux poèmes historiques de Wace, le Brut, avait été traduit presque aussitôt en rimes anglaises par un certain Layamon.

De ces traductions sans nom, ou qui portent des noms peu connus, il est temps d'arriver à quelques noms célèbres. Chaucer avait beaucoup « traduit; » c'est ce que pro-

Ib., p. 177-256. — Will. H. Miller, *Sir Degarre*. Edinburg, 1849, in-4.

Weber, ouvr. cité, t. III, p. 243 - 275. — Robson, *Three early metr. rom.*, p. xxiv, 27-56.

Hartshorne, *Anc. metr. tales*, p. 31-116.

Reliquiæ antiquæ, t. II, p. 272 - 278. — Hist. latinæ, p. xvi-xxvi.

Ib., p. xi.

G. Ellis, *Specim. of early english metr. rom.*, p. 538.

Id., *Specim. of the early english poets*, t. I, p. 48-60.

clame un de ses amis, le poëte français Eustache Deschamps :

Grant translateur, noble Geffroi Chaucier.

Né à Londres vers l'an 1330, mort en 1400, il avait vu la France, l'Italie, et, comme ses meilleurs disciples, Gower et Lydgate, il avait mis à profit les poëtes des deux pays : on ne croit pas qu'il eût étudié ceux de la Provence.

Il traduit en prose, sur le texte latin d'Albertano de Brescia, ou sur la rédaction française, Melibée et Prudence, un des longs sermons qui purent faire excuser plus tard les libertés de ses contes de Canterbury. Il imite en vers, dans son A B C, prière à la Vierge, la prière française de Ferrant, l'A B C Nostre Dame, où chacune des lettres, dans l'ordre alphabétique, commence un couplet. Il imite aussi, toujours en rimes anglaises, du roman de la Rose, tout ce qui est de Guillaume de Lorris, et une partie de la continuation de Jean de Meun; la Complainte de Mars et de Vénus, par Granson; le Fablel du dieu d'amour, une de nos fictions les plus anciennes et les plus gracieuses; la ballade du Village, dont le texte français n'a point reparu.

Dans son Palais de la Renommée, que Warton croirait volontiers imité d'un poëte picard, et où l'on reconnaît du moins ces allégories qui avaient envahi depuis longtemps la poésie française, Chaucer, à côté d'Homère et de Virgile, place Darès et Gui Colonne. Ces deux conteurs latins de la guerre de Troie ne lui avaient cependant pas fourni l'épisode dont il a fait son poëme de *Troilus et Creseide*, popularisé par la scène anglaise. Il l'attribue à un prétendu Lollius, mais il le devait à Boccace : nous verrons ailleurs que Boccace l'avait pris à la France.

Chaucer, dès le début du meilleur de ses ouvrages, imite encore Boccace comme poëte, avant de l'imiter comme conteur. Le premier des entretiens de ces trente pèlerins, partis, vers l'an 1383, de l'auberge de Southwark, à l'enseigne du Tabard, pour aller au tombeau de saint Thomas de Canterbury, est le récit des aventures où deux chevaliers thébains, Arcite et Palémon, se disputent Émilie, belle-sœur de Thésée, duc d'Athènes. Fidèle au plan de la Théséide italienne, l'imitateur est quelquefois original dans les détails. La peinture d'un des suivants du dieu Mars, Lyeurgue, roi de

Thrace, a beaucoup de relief et d'éclat; mais presque tout le reste, les longs discours de Thésée et des deux héros, la description allégorique de la cour de Mars et de celle de Vénus, les funérailles d'Arcite et le feu mis au bûcher par Émilie, tout cela vient du poète toscan, qui, dans ce premier essai d'épopée, donne quelquefois à ses octaves une énergie qu'il n'a point retrouvée depuis.

On sait que plusieurs nouvelles des autres pèlerins, comme celle de Griselidis, racontée par un clerc d'Oxford, qui prétend la tenir de Pétrarque, parce que celui-ci l'avait mise en latin, viennent réellement de Boccace; mais on n'avait pas fait une observation qui est de quelque importance dans notre sujet, c'est que diverses circonstances des nouvelles de Chaucer, qui ont passé jusqu'ici pour d'heureux changements de son invention, sont tout simplement traduites de nos fabliaux. On le louait aussi d'avoir le premier, longtemps avant Cervantes, laissé voir, dans son étrange figure de sir Thopas, le côté grotesque ou héroï-comique de la chevalerie : nous pouvons affirmer aujourd'hui que dans ce genre qui a fait la gloire du Pulci et de l'Arioste, il avait été devancé, ainsi que l'auteur du Tournoi ridicule de Tottenham, par le Dit d'aventures, par les facéties trop libres d'Audigier, par le Siège du château de Neuville, par le petit poème sur Charlemagne à Constantinople, et même par de grandes compositions, telles que le Moniage Guillaume, Rainouart, Baudouin de Seburg.

Ces nombreuses imitations de notre vieille poésie française n'avaient pas été suffisamment remarquées dans Chaucer, parce qu'on s'était préoccupé de ses rapports avec l'Italie; mais nous croyons que plus on comparera ses œuvres avec celles de nos trouvères, plus on reconnaîtra combien il leur ressemble. C'est une ressemblance fort naturelle de la part de celui qui disait : « Des esprits supérieurs se sont plu à « dieter » en français, et ils ont accompli de belles choses, « *and have many noble things fulfilled.* »

Chaucer a tous les défauts des trouvères; il est inégal comme eux; il s'abandonne à tous les hasards d'une imagination capricieuse; il ignore les conditions difficiles de l'ordre et de la proportion, l'art de préparer et de lier entre elles les diverses parties d'un récit; le style même, qui ne manque ni de force ni d'adresse, abonde, comme chez ses maîtres, en négligences et en trivialités. L'avantage de Chaucer

Ib., t. XXIII.  
P. 496-503.

Testam. of  
Love, prolog.

est d'avoir été toujours lu et compris d'un grand nombre de ses compatriotes, tandis que nos vieux poètes ont eu à subir, en France, un tel oubli, qu'on y a fait honneur de leurs inventions à des imitateurs étrangers.

A la tête des contemporains de Chaucer que les critiques anglais regardent comme de la même école, Jean Gower, son ami, dans les contes plus ou moins moraux de ce long poème anglais qu'il intitule *Confessio amantis*, en a recueilli un certain nombre dont la source est française, et on lit sur sa tombe des prières rimées en français. Gower connaît Ovide, mais il imite encore plus Jean de Meun; il lui emprunte ses éternelles allégories, ses allusions mystérieuses au grand œuvre, la témérité de ses spéculations philosophiques. Il cite quelquefois aussi nos anciens poèmes, Lancelot, Tristan, Amadas, Partonopous de Blois. Le nom de Dante ne lui est pas inconnu; on lit à la marge d'un des manuscrits de son principal ouvrage : *Nota exemplum cujusdam poete de Italia, qui Dantes vocabatur*. Enfin, il a composé lui-même, entre autres poésies françaises, cinquante ballades, qu'on peut placer vers l'an 1350, et qu'il ne faudrait point juger avec trop de sévérité, soit parce que nous n'en avons que des citations fort incorrectes, soit parce que l'auteur est le premier à réclamer pour ses vers français une juste indulgence :

Confess am.,  
t. VII, éd. de  
Londres, 1857,  
t. III, p. 163.

Jeo sui Englois; si quier par tiele voie  
Estre excusé.

Oceleve, qui avait étudié le droit à Londres comme Chaucer et Gower, conserve encore, un peu plus tard, leurs habitudes d'imitation littéraire : mécontent peut-être de ses mauvaises ballades françaises, il met en vers anglais des maximes politiques, prises des Echees moralisés de Jacques de Cessoles, ou du Gouvernement des princes composé par Gilles de Rome pour Philippe le Bel, et versifie quelques nouvelles, comme la Bonne Florence de Rome, ou d'après les *Gesta Romanorum*, ou d'après nos conteurs.

Jean Lydgate, de l'abbaye bénédictine de Bury, auteur très-fécond, rapporte un énorme butin de ses voyages dans les pays étrangers : des stances sur la Danse des morts, qu'il traduisit du français, à la requête du chapitre de Saint-Paul de Londres, pour accompagner les peintures du cloître; un poème, en neuf chants, imité du livre de Boccace *de Casibus*

*virorum illustrium*, mais d'après la traduction française de Laurens de Premierfait; une Destruction de Troie, qui vient de notre Benoît de Sainte-More; la première partie du «Pèlerinage» de Guillaume de Guilleville, en vers de la même mesure; une ballade sur la Bicornie, copiée, selon Tyrwhitt, de l'ancienne satire française. Lydgate pouvait être grammairien, et dans la liste de ses deux cent cinquante et un ouvrages, on en trouve un sous ce titre, *Præceptiones gallicæ linguæ*; mais il ne fut jamais poète. Il semble que toute la longue vie de ce moine ait été employée à revêtir d'un style traînant et diffus les pensées des autres.

Ainsi Thomas Chestre, vers le temps de Henri VI, traduisit en anglais, peut-être d'après Marie de France, le lai de Lanval, et du français ou du breton, le lai d'Emare. On lui attribue encore un Comte de Toulouse (*Erl of Toulouse*), qui paraît d'origine française, mais qui n'a été publié qu'en anglais.

Il n'est pas impossible de reconnaître dans les cent vingt-cinq quatrains qui ont pour titre, *the Knight of curtesy and the fair lady of Faguell*, sous la forme des ballades anglaises, le Châtelain de Couci et la dame de Fayel.

Les vieilles ballades en l'honneur de *Sir Penny* rappellent notre Dan Denier. C'est aussi du français que Hugues Campeden traduit en vers de huit syllabes le livre de Sidrac, beaucoup plus court dans l'original hébreu que dans les nombreuses versions qui n'en ont conservé que le plan.

En 1630, on représentait encore devant Jacques I<sup>er</sup>, à Oxford, un drame scolastique, *The Marriage of arts*, imité de notre fabliau.

Ces imitateurs anglais des œuvres françaises, les plus anciens surtout, comme Chancer et ses contemporains, ont été souvent accusés de gallicismes. Warton, qui a voulu les défendre, et qui aurait pu se contenter de dire qu'ils étaient bien excusables d'emprunter quelque chose à une langue que les rois, les princes et toutes les grandes familles parlaient en Angleterre depuis deux cents ans, fait remarquer avec raison que, pendant ce siècle même, lorsque la guerre eut éclaté, les expéditions dans les diverses provinces de la France, le long séjour qu'on y fit à plusieurs reprises, la captivité du roi Jean et ses rapports, ainsi que ceux de ses compagnons d'exil, avec la noblesse anglaise, purent contribuer encore, malgré ces perpétuels conflits, à maintenir dans les classes

Ed. de Nath. Hill, Lond., 1858, p. 7.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 247.

Ritson, Bibliogr. poetica, p. 79.

Ritson, Metrical rom., t. I, p. 170-215; t. II, p. 204-247; t. III, p. 93-144.

Ibid., t. III, p. 193-218.

D'Israeli, Curiosit. of literature, p. 187.

élevées l'usage d'une langue désormais étrangère. Or, en Angleterre, c'était surtout à la haute société que s'adressaient les poètes. Mais ce reproche de gallicismes va faire le tour de l'Europe, et il servira du moins à prouver combien de nations différentes avaient appris le français.

Chaucer, avec son bon sens, n'a pas de peine à voir que la langue française devient de plus en plus barbare chez ceux de ses compatriotes qui s'obstinent à l'écrire, et il paraît songer à Gower ou à Pierre Langtoft, lorsqu'il dit fort sagement : « Il y en a qui veulent être poètes en français, et qui « doivent plaire aux Français tout comme ceux-ci nous plai-  
« sent quand ils veulent parler anglais... Que les clercs écri-  
« vent en latin, puisqu'ils savent le latin; les Français, en  
« français, puisque c'est leur langue, et nous, en anglais,  
« puisque c'est la nôtre. »

Tyrwhitt's  
Chaucer, p.  
xxxvi.

Warton, Hist.  
of engl. poetry,  
t. I, p. 6.

Archæologia,  
t. XX, p. 295-  
423.

C'était le temps où deux maîtres de grammaire, Jean Cornwall et Richard Penceriche, venaient de donner l'exemple de parler anglais dans leur école. L'historien qui rapporte ce fait ajoute qu'en 1385 les enfants n'apprenaient plus le français. Mais depuis longtemps on l'apprenait mal, et on l'écrivait plus mal encore. Le récit français de la déposition du roi d'Angleterre Richard II, en 1399, n'est d'une versification assez correcte que parce qu'il est d'un auteur normand. On n'en conserva pas moins pour le français le même respect que pour une langue savante : c'est sur le français que le vieil imprimeur Caxton, mort en 1491, traduisait en prose anglaise Virgile et Ovide.

Si de ces deux premiers âges de notre littérature en Angleterre, l'un vraiment original, mais l'œuvre des conquérants, l'autre qui n'a guère produit que de timides copistes, nous voulions redescendre un moment jusqu'à une troisième époque, celle de la simple imitation, qui n'est quelquefois même qu'une réminiscence involontaire, les rapprochements ne nous manqueraient pas.

Shakspeare tient encore, par de nombreuses ressemblances, à la poésie du moyen âge. Il en a recueilli les traditions, soit par l'intermédiaire de Chaucer et de ceux qui se firent disciples des mêmes maîtres, soit par Boccace et les conteurs italiens, soit par les traductions anglaises, en vers et en prose, de nos anciens romans. Ainsi, nous avons en français, sous diverses formes, l'aventure d'un mari ou d'un amant qui, sur de faux rapports, croyant sa femme ou sa maîtresse infidèle, et

l'ayant abandonnée seule dans un lieu sauvage, reconnaît ensuite la trahison, se venge, en combat singulier, du calomniateur, et obtient son pardon de celle qu'il n'aurait jamais dû soupçonner. Tel est le sujet de Gérard de Nevers, où le signe secret que le perfide Lisiart se vante d'avoir découvert est une violette; du Comte de Poitiers, où le duc de Normandie donne pour preuves de son succès un anneau, des cheveux, un lambeau d'étoffe; du Roi Flore et de la belle Jehanne, récit en prose, où c'est une tache noire que Raoul prétend avoir vue. Tel est aussi le sujet du *Cymbeline* de Shakspeare, où le plus effronté des hommes, Iachimo, déclare avoir admiré sur le sein gauche d'Imogène « une étoile à cinq rayons, « pareille aux gouttes de pourpre qui brillent dans le calice « d'une primevère. » Les circonstances du drame paraissent empruntées surtout d'un conte de Boccace et de la chronique d'Holinshed. Mais notre Gérard de Nevers, qui a donné lieu à bien d'autres imitations, est fort antérieur au conte et à la chronique.

Ce moraliste si populaire, Jean Bunyan, traduit souvent son *Pilgrim's progress* du vieux poème français de Guillaume de Guilleville, le Pèlerinage de la vie humaine, dont Lydgate avait commencé la traduction.

Plusieurs de ces inventions de notre ancienne poésie n'étaient pas encore oubliées en Angleterre au temps de la reine Anne : elles s'y étaient principalement conservées sous la forme latine, depuis que le français avait cessé d'y être vulgaire. Aussi n'était-ce pas sans vraisemblance que Thomas Parnell, pour faire croire que dans un des poèmes de son ami Pope il y avait une fiction qui n'était pas de lui, prétendait l'avoir lue dans les écrits d'un moine oublié, dont il produisait même le texte latin. Des récits de nos trouvères avaient subi, en vers ou en prose, cette transformation latine, surtout à l'usage des sermonnaires; et Parnell le savait bien, car il est possible qu'il eût pris lui-même dans les homélies d'Albert de Padoue, mort en 1323, son apologue de l'Ermite accompagné de l'ange, un de nos fabliaux les plus connus.

Pope devait être naturellement soupçonné de quelques imitations, lui qui a mis en vers les lettres d'Héloïse et a traduit Homère. On le croirait moins de Swift, dont les Anglais admirent et proclament l'originalité. Le grand inventeur cependant, ou par lui-même, ou par l'entremise d'autrui, fait plus d'un emprunt à la France. Son Gulliver, dont la pre-

Hist. litt. de  
la Fr., t. XVIII,  
p. 760-771.  
Ib., t. XXII,  
p. 782-788.

Ib., t. XXIII,  
p. 128.

mière idée appartient peut-être autant aux Voyages de Cyrano qu'à l'Histoire véritable de Lucien, n'est certainement venu que plusieurs siècles après ces voyages imaginaires dont nos poèmes chevaleresques sont remplis, et dont la parodie ne s'était pas fait si longtemps attendre, comme il est facile d'en juger par notre Dit d'aventures, où sont accumulées en quelques vers toutes les merveilles des forêts enchantées, tous les monstres, toutes les tempêtes, toutes les catastrophes, et auquel tant de facéties anciennes et modernes ne sauraient disputer l'avantage de la brièveté, qui, pour ce genre, est la meilleure excuse.

Swift, dans son conte du Tonneau, où trois croyances sont représentées par les trois frères, Pierre, Jean et Martin, ne fait que répéter, comme Lessing encore après lui, cette vieille parabole religieuse de Melelisedech, empruntée déjà par l'Italie à un de nos trouvères, qui, dans le Vrai anel, nous fait le premier l'histoire de ces trois anneaux, symboles de la loi juive, de la loi chrétienne, de la loi sarrasine, et dont un seul est de vrai métal.

Enfin, sa Bataille des livres, tant vantée par la critique anglaise, n'égale peut-être pas la plaisanterie du Lutrin; et quand l'auteur, sans doute par reconnaissance, y fait de Boileau le commandant de sa cavalerie légère, cette idée nous semble moins heureuse que celle de Henri d'Andeli, qui, dans sa Bataille des Sept arts, où les deux universités de Paris et d'Orléans sont aux prises et se font des armes de leurs livres, place du moins à la tête d'un des bataillons de la Logique un chef désigné par tout le monde, Aristote.

Ici doit s'arrêter ce parallèle, qui est déjà sorti de nos limites, et qu'il ne nous importait d'étudier que lorsque les deux littératures étaient sœurs, ou se souvenaient encore de l'avoir été.

ALLEMAGNE.

Après l'Angleterre, c'est l'Italie qui paraît avoir la première connu et imité les poèmes français; mais comme il y a sur ce point des préjugés à combattre, et qu'il sera nécessaire d'opposer d'assez longues preuves à des idées fausses que la France elle-même persiste modestement à propager, nous finirons par cette controverse. Entre les nations européennes qui reconnaissent tout ce que leur premier âge littéraire doit aux inventions de notre ancienne poésie, l'Allemagne est, avec l'Angleterre et les pays scandinaves, un témoin véridique et sincère : la dette contractée par les

imitateurs allemands ne saurait être douteuse, puisqu'ils en font l'aveu.

Ici comme ailleurs, la transmission rapide des œuvres de notre poésie en langue vulgaire s'explique par le grand nombre d'étrangers qui venaient de toutes parts étudier à Paris.

L'Allemagne d'alors est jugée sévèrement par Leibniz : « Il n'y a presque plus de bons écrivains, depuis que les « moines mendiants sont maîtres de tout, et brûlent vif « quiconque n'est pas pour l'ignorance et l'erreur. On n'é- « tudie plus que les deux droits et les arguties scolastiques. « Comparé à cet âge, le X<sup>e</sup> siècle est pour l'Allemagne un « âge d'or. » Cet arrêt serait injuste, si l'on ne se hâtait d'ajouter que les Allemands eux-mêmes avaient le bon esprit de se trouver ignorants, puisqu'ils cherchaient à s'instruire.

Ils avaient à Paris un collège, dont l'origine, un peu antérieure à l'année 1353, est incertaine, et que l'on suppose avoir été situé au-dessous de celui de Navarre, entre la rue Traversine et la rue Saint-Victor. Peut-être en avaient-ils un autre dans la rue Saint-Jacques, sur la paroisse Saint-Severin. La nation allemande remplaça la nation anglaise dans l'université, quand la guerre eut séparé deux peuples longtemps unis. Le 5 janvier 1377, pendant le séjour de l'empereur Charles IV à Paris, cette substitution avait été demandée au nom des Allemands par Henri de Hesse, et, en 1436, elle fut accomplie.

Veut-on juger de leur amour pour l'instruction par un seul exemple? A peine pourrions-nous dire combien d'entre eux vinrent d'une seule ville, de Cologne, se mêler aux débats de notre Faculté de théologie, qui faisait certainement de la scolastique, mais qui, par l'entraînement de l'attaque et de la défense, aiguillait la curiosité des esprits.

Illustrée, dès les premières années du siècle, par l'enseignement de Duns Scot, élève lui-même de nos théologiens, cette ville, qui semblait unir les deux pays, envoie tour à tour se former sous les maîtres de Paris une succession non interrompue de disciples pris dans les divers ordres religieux, mais surtout chez les carmes : Jean de Sporre, définitiveur de la Basse-Germanie, cité pour ses questions sur le mariage ; Sibert de Becka, un des législateurs de son ordre, dont il perfectionna la discipline et la liturgie ; Henri (*ab Aquila*), un des adversaires des frères Mineurs dans la que-

Scriptor. rer. Brunsvic., Introd., t. I, n. 1163.

Sauval, Antiq. de Par., t. III, p. 343. — Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. I, p. 185. Du Boulay, de Patron., etc., p. 70.

relle de la vision béatifique; Jean Goldener, estimé pour ses sermons; Matthieu, autre sermonnaire, promu aux honneurs de sa communauté et même, dit-on, à l'épiscopat, après être venu plusieurs fois argumenter à Paris; Tilmann de Hohenstein, appelé aussi Tilmann d'Aix, interprète de la Bible, fort vanté par Trithème; Daniel de Wiehterich, qui, chassé de son évêché de Verden, en Saxe, par ses dioécésains, écrivit contre eux son apologie; Godeschalk de Grûe, un de ceux qui firent achever l'église et le couvent des carmes de Cologne; Jean de Bedburg, commentateur des Sentences, à qui l'on dut la maison des carmes de Spire; Henri de Dollendorp, qualifié dans son épitaphe docteur de Paris, etc. On reconnaîtra souvent que ce titre est un des principaux degrés par lesquels un religieux se fraye la route des plus hautes prélatures.

Treize de ces docteurs, qui comptent deux carmes dans leurs rangs, Jean Brammart d'Aix et Simon de Spire, fondent, en 1388, l'université de Cologne, fille de celle de Paris. Dans ce même siècle s'élèvent aussi, sur le même plan, les universités de Prague, de Cracovie, de Vienne, de Heidelberg et d'Erfurt.

Nous n'avons parlé ici que des étudiants d'une seule ville dans une seule de nos facultés; mais une foule d'autres Allemands vinrent étudier à Montpellier la médecine, à Orléans le droit canonique et le droit romain.

Les deux peuples s'étaient depuis longtemps rapprochés. Cîteaux était en communauté de prières et d'intérêts avec les nombreux monastères des contrées germaniques. Albert le Grand avait professé à Paris. Voici maintenant Henri de Hesse, Albert de Prague, Albert de Hochenberg, Marsile d'Inghen, Ulrich d'Augsbourg, Henri de Minden, qui prennent part à l'enseignement et aux dignités de nos écoles. Nos docteurs à leur tour, dans leur existence troublée, comme Jean de Jandun, Gerson, et plus tard Ramus, ont recours à l'hospitalité d'un pays qui avait profité de leurs leçons.

L'esprit de hardiesse que l'on reprochait à quelques-unes de ces leçons pénétra donc aussi jusqu'en Allemagne. Jean Nider, dominicain du couvent de Colmar, dans sa longue carrière de prédicateur et de controversiste, ne peut oublier ni les libres paroles qu'il avait entendues aux conciles généraux de Constance et de Bâle, ni ses négociations infructueuses avec les Hussites, et il ne manque aucune occasion

de prémunir les fidèles contre le péril des innovations. Il désigne quelquefois ainsi des pratiques superstitieuses que les théologiens prudents n'avaient pas admises, mais plus souvent des vérités alors nouvelles. « Peut-être, dit-il, les « nouveautés ne sont-elles pas toujours un péché mortel, « mais elles sont toujours un danger... Tous les inventeurs de « nouveautés illicites ont été des méchants, des fils des hom- « mes. Caïn a été le premier inventeur de l'avarice, lui qui « le premier a bâti une ville, mis des bornes aux champs, « trouvé les poids et les mesures. Son septième descendant, « Lamech, a inventé la bigamie, et par conséquent l'adul- « tère. Leurs fils et leurs filles, Tubalcain, Jubal, Noëma, de « qui l'on a appris à travailler les métaux, à jouer des instru- « ments de musique, à faire de la toile, ont eu à se repentir « d'avoir inventé quelque chose : eux ou leurs descendants « ont péri par le déluge. » Il rappelle ensuite, d'après les histoires ou les légendes, la fin malheureuse de Tullus Hostilius, de Tarquin le Superbe, de Néron, d'Aurélien, de Dioclétien, qui tous ont été des novateurs ; il compare à la mésaventure de Simon le magicien celle d'un jeune moine qui, pour avoir tenté aussi de s'élever en l'air, se cassa les deux jambes, et il conclut que tel a été le châtiment de tous les inventeurs de curiosités : *Ecce quomodo omnes curiositatum inventores graviter puniti sunt.*

Ce défenseur inflexible de la tradition aurait pu, en vrai dominicain, confirmer sa pieuse doctrine par les supplices réservés de son temps à tout novateur, et par ce qu'il avait vu lui-même à Constance en 1415. Une preuve qu'il ne fut pas inquisiteur, comme il était bien permis de le croire, c'est qu'il aime mieux, sans dénoncer personne, faire remonter à Caïn, à Tullus Hostilius, à Simon le magicien, le péché mortel de l'innovation.

Il est possible que les disciples allemands des écoles françaises en eussent rapporté quelques hérésies ; mais à ces emprunts dangereux ne dut point se borner l'échange d'idées entre les deux peuples. Dans cette confraternité d'études, dans ce commerce perpétuel de travaux, de pensées, d'argumentations, d'épreuves publiques, où la gravité magistrale ne pouvait cependant exclure toujours la familiarité des entretiens, ni la langue latine les délassements en langue vulgaire, on croira sans peine que les fictions elles-mêmes aient circulé d'un peuple à l'autre, et que les plus anciens poètes de

l'Allemagne, soit qu'ils eussent vu la France, soit qu'on leur en eût fait connaître les ouvrages, aient été quelquefois les imitateurs ou même les traducteurs de nos trouvères.

Les *minnesänger*, ou chantres d'amour, postérieurs presque tous à l'an 1300, ne se sont pas bornés à leurs couplets amoureux, où ils se laissent d'ailleurs facilement distraire par la philosophie contemplative et les extases pieuses. Ils ont fait aussi de grands poèmes.

Dans les sujets pris de l'antiquité, Herbort de Fritzlar met en rimes allemandes la « Guerre de Troie, » ornée des fictions nouvelles que l'imagination féconde de Benoît de Sainte-More sut ajouter au vieux domaine poétique, et qu'il fit adopter par l'Italie et par l'Angleterre; Henri de Veldeke, « l'Eneas, » calqué en France sur l'Énéide, et reproduit en Allemagne avec les mêmes changements, avec l'épisode tout à fait galant des amours d'Énée et de Layinie, sans que l'imitateur eût probablement regardé l'Énéide latine; Lamprecht, l'« Alexandre, » qu'il prétend tenir d'un Alberic de Besançon, et qui est tout simplement notre Alexandre, plus historique dans le poème latin, plus fabuleux dans le poème français, mais qui, sous les deux formes, a fait naître en Allemagne beaucoup d'autres copies oubliées.

Il y a quelque souvenir d'Athènes et de Rome dans la longue et peu vraisemblable histoire d'Athis et de Prophilius, versifiée en allemand d'après Alexandre de Bernai, et tirée par celui-ci d'un ancien conte, qui est peut-être, comme l'Apollonius, d'origine grecque.

Entre l'antiquité et l'ère carlovingienne, vient l'« Eraclius, » œuvre d'un savant nommé Otte, qui l'empruntait, dit-il, d'un livre français. Ce livre est le roman d'« Eracles, » par Gautier d'Arras, publié en 1842 à la suite du texte allemand. L'éditeur préfère ce texte à l'original; peu importe: il ne nie pas du moins que l'ouvrage auquel il donne la seconde place n'ait paru le premier.

Charlemagne et ses douze pairs, tous les personnages, tous les caractères poétiques créés par nos chansons de geste, passent en Allemagne: le prêtre Conrad et Stricker versifient « Roncevaux ou Roland; » Conrad de Würzburg, « Amis et Amiles, » sous le titre de « Engelhart et Engeltrut; » Wolfram d'Eschenbach, « Guillaume au court nez, » dans la Bataille d'Aleschans, complétée bientôt par Ulrich de Türlein

et par Ulrich de Turnheim; deux autres imitateurs, en allemand, « Flore et Blanche fleur. »

Des poèmes plus modernes suivent pendant quelque temps la même route. On a imprimé trois fois à Strasbourg (1500, 1508, 1537), *Ein schoene und warhafft Historie*, etc. « Belle et « véridique histoire du fameux héros Hug Schapler, qui, sorti « d'une famille de bouchers, fut, pour sa prouesse et ses faits « chevaleresques, élu et couronné roi de France. » Comme le poème français de « Hue Ciapet » n'est encore que manuscrit, il se pourrait que le texte allemand fût pris un jour pour l'original; car d'autres poèmes français, restés inédits dans leur forme primitive, et publiés en prose française d'après des traductions imprimées en anglais, en allemand ou en espagnol, ont eux-mêmes passé pour des traductions: méprises qui continuent d'être assez communes de notre temps, et que l'indifférence de la critique laisse trop aisément s'accréditer.

Les plus nombreuses de ces imitations d'outre-Rhin ont pour sujet les preux de la Table ronde, popularisés de tous côtés par les rimes françaises de Chrestien de Troyes. A la tête de ceux qui se disputent cette veine féconde, il faut placer encore un des meilleurs poètes de l'ancienne Allemagne, Wolfram d'Eschenbach, avec son « Titurel » et son « Parzival; » puis, Ulrich de Zazichoven, avec son « Lancelot; » Hartmann de Aue, avec son « Erec » et son « Iwain ou le « Chevalier au lion; » Eilhart et Gottfrid de Strasbourg, Eilhart d'Habergen et Henri de Friberg, avec leur « Tristan. » Le « Wigalois » de Wirnt de Gräfenberg est une copie amplifiée du « Beau desconu » et de tant d'autres romans d'aventures.

Mais la rédaction française est-elle bien certainement la plus ancienne? Quand nous pouvons comparer les textes, la réponse n'est point douteuse. Hartmann, un des imitateurs de Chrestien de Troyes, vient encore d'être soumis à cette épreuve. Ses rimes et les rimes françaises sur la légende du pape Grégoire sont maintenant imprimées (1838, 1858). Une critique attentive a conclu du parallèle des deux ouvrages que le traducteur entendait très-bien le français, et qu'il a travaillé sur un très-bon texte. D'autres font des contre-sens. Ainsi, Wolfram lui-même, arrivé à un passage de la Bataille d'Aleschans où Salatre est appelé « li rois d'antiquité, » c'est-à-dire des anciens temps, croit y voir tout autre chose et traduit par *dem König Antikote*.

Em. Littré,  
Journ. des sav.,  
1858, p. 142-  
154, 484-496.

Ibid., 1857,  
p. 69.

Lorsque l'auteur de « Wigalois, » à la fin de son poëme, s'excuse de ne pas y joindre les aventures du fils de Gauvain : « Il faudrait pour cela, dit-il, savoir traduire le français. »

Une preuve plus décisive encore, c'est que Wolfram et surtout Gottfrid de Strasbourg conservent des vers entiers des poëmes originaux :

Auszwal ausz  
Gottfr., etc.,  
von K. A. Hahn.  
Wien, 1855,  
col. 10, 241.

Beas Tristan, courtois Tristan,  
Ton cors, ta vie à Dé comant...  
Isot ma drue, Isot m'amie,  
En vous ma mort, en vous ma vie.

Le poëte lyrique Uhland n'hésitait pas sur cette question, lorsqu'il écrivait en 1812 : « La langue romane française a « enfanté un cycle véritablement épique... L'image d'une « époque puissamment héroïque, un faisceau de traditions « nationales, une action vivement développée, un style natu- « rel et vrai, l'emploi constant du rythme musical, tels sont « les traits distinctifs qui établissent une analogie entre les « chants homériques, les poëmes chevaleresques de la France « et les Nibelung. »

L'Allemagne, avec cette inspiration vraiment originale des Nibelung qu'on ne lui conteste pas, et tant d'autres créations de son génie national, peut bien nous laisser l'honneur d'avoir ouvert une route où nous nous sommes arrêtés trop tôt, et où ses poëtes s'étaient empressés de suivre les nôtres.

On ne nous pardonnerait pas d'avoir parlé de l'allemand sans indiquer au moins deux de ses dialectes, le néerlandais et le flamand, ou plutôt celui des deux qui a le plus de prétentions littéraires. Ces prétentions ont des avocats peu nombreux, mais d'un patriotisme ardent, qui revendiquent pour leur province, outre une place immense dans l'histoire, une grande littérature indigène. Comment ceux qui disent que la France occupe dans le monde un rang usurpé, dû légitimement à la Flandre, se refuseraient-ils une autre supériorité? Leur poëme flamand de « Renart, » dont la rigoureuse symétrie n'a aucun des caractères de la poésie primitive, leur paraît la forme la plus ancienne d'un récit qu'ils n'ont, disent-ils, emprunté de personne. Ils étendent leurs réclamations à presque tous les autres genres poétiques, en avouant, non sans regret, que leurs textes originaux sont perdus. Ce qui est vrai, c'est que leur poëte le plus connu,

Jacques van Maerlant, a toujours traduit, et que leur principale richesse consiste en imitations, où l'on retrouve ce même procédé de composition qui arrange, régularise et surtout abrège les longues fictions improvisées jadis avec une facilité quelquefois désordonnée. Ainsi Michel et van Aken, tous deux de Bruxelles, vers l'an 1320, dans leur version du roman de la Rose, en conservent le plan, le mètre et quelques détails choisis, mais le soumettent pour le reste à cette méthode d'analyse et de réduction. Les Flamands ont aussi dans leur langue Roland, Ogier, les Quatre fils Aimon, Huon de Bordeaux, Flore et Blanchefleur, Lancelot, Partonopeus, Valentin et Orson, Fregus et Galiene. La plupart de ces versions, bien que fort restreintes, furent défendues comme mauvais livres, le 16 avril 1621, par l'évêque d'Anvers. Ogier le Danois n'avait pas été oublié dans l'Index du concile de Trente.

On comprendra mieux quelle fut la portée de l'influence française, même sur les peuples d'origine teutonne, quand reparaitront au jour un plus grand nombre de nos anciennes poésies, déjà moins dédaignées qu'autrefois ; mais il faudra que ceux qui reprendront ce parallèle insistent encore plus que nous sur l'habitude où étaient les imitateurs de donner rarement à nos poètes leur vrai nom. Comme rien n'a plus contribué aux incertitudes de la critique, nous l'avertirons ici combien il importe qu'elle recueille désormais sur ce point toutes les lumières qui pourront l'éclairer.

Cette manie de se déguiser soi-même et les autres sous de faux noms, ou par fantaisie ou par calcul, déjà très-fréquente au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle, se perpétue dans les siècles suivants, où nous voyons sans cesse nos poètes du midi et du nord prodiguer les noms imaginaires, tantôt pour eux, tantôt pour ceux dont ils prétendaient tenir leurs merveilleux récits d'aventures. Des écrivains prudents veulent rester anonymes, ou prennent des noms supposés. Les anonymes sont les plus nombreux ; on peut compter parmi les autres, en latin, le soi-disant Pierre, fils de Cassiodore, qui, dès l'an 1300, attaque la suprématie du pape ; en langue vulgaire, l'auteur de la Chronique rimée sur la croisade albigeoise, trop habile, s'il s'était appelé Guillaume de Tudèle, pour se livrer lui-même aux vengeances de l'inquisition, alors dans la ferveur de ses débuts. Walter Scott n'hésite pas à penser que ceux qui se disent les auteurs du Tristan en prose, Robert de

Borron et Rusticien de Pise, ne se donnent aussi que de faux noms.

Quant à l'indication fictive de leurs garants, peut-être veulent-ils par là recommander leurs ouvrages. Combien de nos trouvères se plaisent à raconter qu'ils ont dû les belles choses qu'ils vont nous redire à quelque vieux livre latin, à quelque savant religieux, surtout de l'abbaye de Saint-Denis! Ce n'est pas eux qu'il faut en croire, mais le livre, la lettre, l'écrit, l'histoire. L'auteur du roman d'« Abladane, » Richard de Fournival, ne voulant paraître aussi que traducteur, a soin d'ajouter que l'original a péri, plus de trente ans auparavant, en 1258, dans l'incendie de Notre-Dame d'Amiens. C'est engager du moins à ne pas le chercher.

Les imitateurs étrangers s'amuse à suivre le vieil usage : le Pulci prétend ne parler que sur le témoignage d'Alcuin ou d'un certain Arnould, et l'Arioste, sur celui de Turpin.

Nous avons du moins une chronique qui porte le nom de Turpin; Arnould a pu passer pour Arnould Daniel, et Alcuin a été regardé comme l'auteur de quelques parties des *Reali di Francia*. Mais où a-t-on jamais rencontré la moindre trace de ce Grec Hilarion qui avait, suivant Boccace, écrit en grec les aventures du roi Flore et de Blanchefleur; ou d'un Orbent d'Orléans, que l'imitateur allemand de ce même poëme français en proclame le premier auteur; ou d'un Alberic de Besançon, que le rimeur d'un des nombreux poëmes allemands sur Alexandre nous dit avoir copié? Ils traduisaient nos poëtes, mais ils ne voulaient pas qu'on pût les lire et les comparer avec eux.

Leurs allégations sont quelquefois si peu sérieuses que nous aimerions mieux croire qu'ils n'avaient pas l'intention de tromper.

L'Anglais Chaucer, lorsqu'il emprunte de Boccace, qui l'avait emprunté de notre Benoît de Sainte-More, le poëme de « Troilus et Cressida, » se plaît à dire que l'auteur est un nommé Lollius :

*As write mine authour, called Lollius.*

Et l'on s'est mis à chercher partout ce Lollius, que l'on n'a trouvé nulle part; ce qui n'a pas empêché, en Allemagne, d'y reconnaître un Lollius d'Urbain, et de s'imaginer qu'il avait, comme les Dictys et les Darès, écrit sur la guerre de Troie.

Si l'on a perdu aussi beaucoup de temps à la recherche de quelques-uns des poètes que les versificateurs allemands ont cités comme leurs modèles, avouons que les choses extraordinaires qu'ils en racontent, le ton de moquerie qui perce à travers leurs graves confidences, n'obligeaient pas du tout à prendre cette peine. Les circonstances mêmes dont ils environnent la découverte du précieux livre sont encore moins croyables que toutes les merveilles de leurs récits.

Comme la poésie provençale, des deux côtés des Alpes, était alors dans toute sa gloire, et que les empereurs de la maison de Souabe l'avaient accueillie surtout avec faveur, il y aurait eu vraiment trop peu de mérite à traverser tout simplement le Rhin pour aller piller d'obscurs trouvères de la Picardie ou de la Champagne, et c'est en Provence ou en Italie qu'on prétendit être allé demander des inspirations.

D'où vient le « Lancelot » d'Ulrich de Zazichoven? Richard Cœur de lion, traversant l'Autriche, laisse en otage à Vienne un de ses gentilshommes, Hugues de Morville. Hugues avait dans ses bagages le Lancelot provençal d'Arnaud Daniel, et il le prête à Ulrich, qui en fait son poème allemand. Il a paru naturel de conclure de là que toute la chevalerie de la Table ronde était originaire de la Provence. Pour qu'un tel raisonnement pût être à l'abri de toute objection, il faudrait admettre, entre autres invraisemblances, que ces conteurs de fables, lorsqu'ils parlent d'eux et de leurs ouvrages, n'ont dit que la vérité.

Le plus célèbre de tous, Wolfram d'Eschenbach, vient à son tour nous dire que c'est aux mêmes contrées qu'il doit son « Parzival. » Un nom tel que le sien a de l'autorité; mais il y a lieu cependant d'être encore plus étonné qu'on l'ait cru sur parole. Nous apprenons d'abord de lui l'existence, fort problématique aujourd'hui, d'un certain Kyot, d'un Provençal, qui, après avoir lu les prouesses de Parzival dans un livre païen, les avait lui-même racontées en français. On a imaginé, pour faciliter la chose, une espèce de provençal wallon, qui serait une difficulté de plus. D'autres ont cru reconnaître ici le nom défiguré du trouvère Guyot de Provins, qui ne paraît pas avoir composé de grand poème, et que ses petits vers satiriques n'auraient jamais fait prendre pour un rival de Chretien de Troyes. Comment ne s'est-on pas demandé plutôt quel pouvait être ce livre païen? On aurait appris du même témoignage, qui vaut celui de l'Arioste invoquant l'arche-

K. Gœdeke,  
Deutsche Dichtung, p. 751.

vêque Turpin, que c'était un livre arabe, écrit à Tolède, dans cette fameuse école de magie, par un descendant de Salomon, le païen Flegetanis, sur les diverses fortunes du Saint-Graal, entrevu par lui dans une vision céleste. Kyot le lut, car il lisait l'arabe, et il le comprit sans le secours des nécromants du pays; il le comprit, « parce qu'il était baptisé. » Mais, non content d'avoir lu et compris le livre païen, il voulut savoir où était le Graal lui-même, ce saint vase où l'on avait servi l'agneau pascal, et qui avait été emporté de Jérusalem par Joseph d'Arimathie. Pour le savoir, il se mit à consulter, dit Wolfram, toutes les chroniques de l'Irlande, de la Bretagne, de la France, et il trouva enfin l'histoire du Graal en Anjou. C'est là qu'il lui fut révélé comment Titurel et Frimutel, son fils, le transmirent à Amfortas, et Amfortas à Parzival.

Rien ne ressemble mieux à cette légende d'un abbé de la Grande-Bretagne qui, en 1285, découvre dans le vieux mur d'une tourelle en ruines une cassette où se trouvaient un livre grec et une couronne. La couronne est pour le roi Édouard; le livre, pour le comte Guillaume de Hainaut, qui le fait traduire en latin; ce latin, mis en français, est devenu le roman de Perceforest.

On peut convenir maintenant que si les chevaliers d'Artur ont pu chercher le Saint-Graal, il ne faut plus chercher le Kyot de Wolfram. Autant vaudrait nous inquiéter de Cid Hamet Benengeli, le premier historiographe de don Quichotte. Qu'avons-nous besoin de retrouver Kyot? L'œuvre qu'on lui prête n'est autre que le Perceval français.

Il est vrai que, pour l'exactitude et la vérité, Kyot, venu, de l'aveu de Wolfram, après Chrestien de Troyes, est fort supérieur, selon lui, à l'ancien trouvère. Comme Wolfram copie celui-ci à peu près partout, dans ses dialogues aussi bien que dans ses récits, et que l'autre n'a peut-être pas vécu, défions-nous de la fausse naïveté de Wolfram, grand admirateur d'un émule dont il n'a rien à craindre, et juge sévère de celui que tout le monde pouvait lire.

Dans cette même Allemagne, à six cents ans de distance, tout en imitant nos tragédies philosophiques, nos drames bourgeois, nos poèmes champêtres de la fin du dernier siècle, on affectait de dédaigner une nation asservie au joug classique, et « emprisonnée (c'était le terme) dans les étroites barrières d'Aristote et de Batteux. » Le moment était mal choisi

pour refuser toute invention à ceux que l'on imitait même dans des genres plus humbles; car le fabliau des Trois anneaux, déjà emprunté par Boccace, fournissait à Lessing son « Nathan le sage; » Huon de Bordeaux, à Wieland, son « Oberon; » le Renart, à Goethe, sa faible esquisse de la plus joyeuse et de la plus vive satire; une autre de nos vieilles fictions, à Schiller, son « Partage du monde. » C'est ainsi qu'en Italie un homme fort au-dessous d'eux comme inventeur, le sec et stérile abrégiateur de la tragédie française, écrivait son *Misogallo*, pour se persuader à lui-même qu'il ne devait rien à la France.

Les anciens imitateurs allemands de notre poésie chevaleresque avaient été plus justes : il en est qui reconnaissent de bonne foi qu'ils doivent aux « Welches » leurs récits de guerre et d'amour. Au XII<sup>e</sup> siècle appartient le rédacteur d'un de ces récits, de l'« Eraclius, » qu'il avait lu, dit-il, « dans un livre écrit en welche :

« *Daz an walhischen gescriben was.* »

L'« Eneas, » où l'œuvre de Virgile avait été transformée en épopée féodale, est désigné ainsi par Henri de Veldeke : *welschen bücher*. On a voulu y voir, en Allemagne, un livre italien. Les mots de *französisch*, *franzoys*, employés nettement ailleurs, n'auraient-ils pas aussi quelque sens inconnu? Il resterait alors à prétendre ou que les vers français cités par Gottfrid, par Wolfram, sont de toute autre langue que la nôtre, ou que les imitateurs n'invoquent la France et ne lui empruntent quelques lignes que pour donner crédit à leurs ouvrages, ou que la ressemblance est purement fortuite, ou qu'il y a quelque erreur dans l'appréciation de l'âge des manuscrits, et que les vers français, s'ils sont français, ont été peut-être copiés par nous. Mais non; cette obstination est rare chez nos doctes voisins, et la plupart d'entre eux ont aujourd'hui renoncé à changer violemment la date ou l'origine de nos poèmes, parce que des Allemands les ont traduits.

Dès le siècle précédent, la réputation de l'université de Paris attire du Nord plusieurs disciples dont le nom a été conservé, tel que ce dominicain Pierre de Dace, qui fut au nombre des auditeurs de Thomas d'Aquin au collège de

SUÈDE  
ET ISLANDE.

Scriptor. ord.  
fr. Præd., t. I,  
p. 407.

Hist. univ.  
par., t. II, p.  
385; t. IV, p.  
328; t. V, p.  
390.—Mém. de  
l'Institut, Litt.  
et Beaux-Arts,  
t. IV, p. 295.

Jaillot, 16<sup>e</sup>  
quartier, place  
Maubert, p. 62-  
65.

Felib., Hist.  
de Paris, t. I,  
p. 589; t. III,  
p. 429.—Arch.  
de l'Univ., reg-  
ms. de la nation  
d'Angleterre,  
etc.

Geffroy, Rev.  
des soc. sav., t.  
V, p. 659.

Saint-Jacques, et qui fit d'honorables efforts pour propager dans les pays scandinaves les traditions de nos écoles.

Dans celle de Skeningen, au diocèse de Linköping, d'après ce qu'on raconte à l'occasion de Pierre de Dace lui-même, l'usage s'établit que le religieux qui avait obtenu le doctorat à Paris fût institué *primarius theologiæ doctor*. C'était comme un hommage aux maîtres qui l'avaient formé. On appelait ces docteurs d'élite « les cleres parisiens. »

Les pays scandinaves eurent aussi de très-bonne heure à Paris plusieurs collèges, qui faisaient partie de la nation d'Angleterre. Les détails manquent sur l'origine précise de celui de Dace (*Dacicum*), situé entre les Carmes et le collège de Laon; mais on le croyait le plus ancien des collèges étrangers, et quoiqu'il n'eût plus qu'un boursier en 1386, il dura au moins jusqu'en 1430. Deux autres fondations semblables attestent cette alliance avec nos études : le collège de Linköping, ainsi nommé de l'évêché de ce nom, et que nous trouvons en 1392 dans la rue du Mont-Saint-Hilaire, vis-à-vis le collège des Lombards, mais déjà privé d'écoliers, puis complètement détruit vers l'année 1442, où nous en voyons les matériaux dévolus au dernier bedeau de la nation d'Angleterre; et le collège de Skar (*Skarense*), du nom de ce diocèse de Westrogothie, appelé aussi quelquefois collège de Suède, compris encore en 1392 dans le célèbre clos Bruneau, mais qui dès lors n'avait pas non plus d'habitants, et dont les chanoines du diocèse de Skar revendiquaient la propriété.

Les archives de Stockholm ont conservé des actes, soit latins, soit français, qui témoignent de ces études suédoises à Paris : le 30 août 1315, la donation de deux maisons, l'une dans la rue « de la Serpent, » l'autre dans la ruelle « aux Deux portes, » par le doyen du chapitre d'Upsal, en faveur des étudiants de cette ville qui suivraient les cours de l'université de Paris, *domus scholarum Upsalensium*, désignées peut-être en 1334, dans un acte que cite Felibien, sous le nom de collège de Suède; le 13 mars 1350, un plein pouvoir donné par l'archevêque, le doyen, le chapitre et les chanoines d'Upsal, à Pierre Arnolfssen, chanoine, et à Ingel Jonsson, clerc, pour vendre tels biens et immeubles que le diocèse posséderait à Paris; le 21 avril 1354, l'estimation rédigée en français par les jurés, qui ne va pas au delà de quarante sols parisis de rente annuelle; le 2 mai suivant, le contrat de vente, où l'on apprend que les deux maisons, presque en ruines, sont cédées

à maître Yves et à ses héritiers pour sept livres parisis par an, ou sept cent cinq livres parisis une fois payées, sauf la double ratification, stipulée dans une dernière pièce, du roi et de l'université.

Mais il y a quelque chose de plus remarquable ici pour nous que les colonies studieuses envoyées par les pays du Nord à nos écoles théologiques, ou les collèges qu'ils fondèrent à Paris, ou les recteurs qu'ils donnèrent à notre université, comme Henning en 1312; un autre Pierre de Dace, en 1326; Jean Nicolai, en 1348; Macarius Magni, en 1365: c'est le goût qu'on voit dès lors régner dans ces contrées pour notre littérature en langue vulgaire, véritable conquête, une des plus lointaines et des plus durables de nos vieux poètes français.

Un prince qui occupa le trône de Norvège de l'an 1217 à l'an 1263, et qui eut des rapports fréquents avec Louis IX de France et avec Henri III d'Angleterre, Haakon Haakonsson, avait fait traduire un certain nombre de nos poèmes dans l'ancien idiome du Nord, regardé comme antérieur aux trois langues scandinaves, et qu'on appelle ordinairement l'islandais, parce que c'est en Islande qu'il paraît avoir subi le moins d'altérations. Pour lui obéir, le moine Robert mit en prose, vers l'an 1226, Ivain ou le Chevalier au lion, Elis et Rosamonde, Tristan; et l'évêque Brand Johnssen, l'Alexandre latine de Gautier de Châtillon.

Id., Archives des missions, ann. 1855, p. 185.

Alexanders saga, 1849, in-8.

C'est aux encouragements du même roi qu'on peut attribuer encore la version rimée d'une vingtaine de lais ou fables, dont la plupart se reconnaissent parmi les nôtres, mais dont quelques-uns ne se sont pas encore retrouvés en français.

Dans cette version, publiée à Christiania, en 1850, d'après un manuscrit de l'université d'Upsal, reparaissent plusieurs des lais bretons imités par Marie de France, Gugemer, le Frêne, Equitan, Bisclavaret, le Laustic ou le Rossignol, le Chaitivel ou le malheureux, les Deux amants, Milon, le Chevreuille, Lanval, Ywenec, Graëlent. Le *Tidorel* n'est point le *Titarel* allemand, et *Gurun* semble différer aussi du lai de Goron, que l'on commence à mieux connaître par les nouveaux fragments rimés du Tristan. Nous ne retrouvons point jusqu'à présent en français *Douns liod*, *Strandar liod*, *Leikara liod*, *Ricar hinn gamli*; mais *Desiré liod* et *Nabareis liod* viennent des rédactions françaises du *Desiré* et de *Nabaret*, aujourd'hui publiés.

Le petit-fils de ce roi de Norvège ami des lettres françaises, Haakon Magnussen, qui régna de l'an 1299 à l'an 1319, travailla lui-même, dit-on, à une imitation de l'Histoire scolastique de Pierre Comestor, du Miroir historial de Vincent de Beauvais, et se plut, comme son aïeul, à enrichir de nos récits poétiques la langue de son peuple.

Presque en même temps, la reine de Norvège Euphémie, d'origine allemande, fait traduire dans la langue suédoise, en 1303, Ivain, déjà connu par la version islandaise du moine Robert; en 1309, Frédéric, duc de Normandie, dont nous n'avons plus le texte français; et vers l'an 1312, le poème depuis longtemps populaire de Flore et Blanchefleur. Ces dernières traductions ont été imprimées, en 1853, à Stockholm.

Quelques années auparavant, en 1846, dans la même ville, avait paru *Nampulos och Falantin*, très-ancien abrégé en prose suédoise, mêlée de vers, du poème français aujourd'hui perdu de « Valentin et Orson, » dont il ne reste qu'une paraphrase en prose, et qui, soit d'après la rédaction primitive, soit d'après une copie, a été reproduit en anglais, en haut et bas allemand, en breton, en espagnol, en italien. Cette imitation est accompagnée d'une autre, *Namelos und Valentin*, en 2639 vers bas-allemands de huit syllabes, qui, réunis aux vers intercalés dans la prose suédoise, permettraient peut-être quelquefois, tant ils paraissent fidèlement calqués sur les vers français, d'essayer de refaire par conjecture le texte original.

D'autres sagas du même genre, comme une branche de l'« Alexandre, » traduit au XIV<sup>e</sup> siècle, comme des copies de « Beuve de Hanstone, Amis et Amiles, Floevent, Charlemagne, Ogier le Danois, Witikind, Aspremont, Roncevaux, « Otinel, Erec et Énide, Perceval, le Mantel mal taillé, » se conservent dans les bibliothèques de Copenhague et de Stockholm.

Catal. mss.  
reg., t. IV, p.  
467, ms. 85-6.

Nous possédons déjà depuis longtemps à Paris une imitation en prose latine de ce poème de Floevent, maintenant publié en français, et qui semble appartenir au cycle presque entièrement perdu de Constantin; imitation faite à Copenhague, en 1732, par J. Olaf, d'après six manuscrits islandais, et qui n'aurait pas dû rester complètement inconnue, puisque nos catalogues imprimés en font mention. Une copie de l'ouvrage en langue du Nord nous était aussi parvenue; mais

Supplém. fr.  
n. 5414.

ces études ne furent pas alors continuées, et on ne les a reprises que de notre temps.

Sur quel texte traduisait-on ces vieux récits? Quelques-uns, tels que le Duc Frédéric, à en croire le traducteur, avaient passé par l'allemand, *tijске*; mais la plupart ont été pris immédiatement d'un texte français, *walske*, comme le disent les traducteurs eux-mêmes; et c'est aussi dans le *welche* que les minnesingers, qui l'avouent quelquefois avec un égal amour de la vérité, sont allés chercher presque tous leurs modèles.

Ces divers peuples se rapprochaient du moins entre eux par la communion religieuse, par les liens de la politique ou de la famille, quelquefois même par le langage, comme l'Angleterre et la France. Mais il y a un plus singulier phénomène. Le peuple grec, appelé jadis par Constantin au partage de l'Empire, et qui, bien que dégénéré, pour la langue comme pour tout le reste, n'en paraissait pas moins un survivant de l'antiquité; ce peuple qui avait su résister à l'ascendant social des Romains pendant leur longue domination, qui avait repoussé leurs gladiateurs, dédaigné leur langue, leur littérature, et qui, enfin, par son église schismatique, s'était séparé de toutes les autres nations chrétiennes, ce peuple aussi va céder à l'influence étrangère : nous le voyons, pendant les cinquante-six ans de l'Empire latin, et longtemps encore depuis, prendre les habitudes des Francs, copier leurs tournois, imiter leurs poèmes chevaleresques.

La conquête latine, dont le règne ne fut pas long, eut le temps d'enseigner aux Grecs les joutes, les «*tornoiments*, » τὴν τζουστρίαν καὶ τὰ περιεμμένα, qui étaient alors nouveaux pour eux. Jean Cantacuzène est bien forcé, en nous le racontant, d'employer aussi des mots nouveaux. La Chronique de Romanie et de Morée, écrite vers l'an 1328 par un homme du pays, familiarisé avec les idiomes latins, fait assez voir combien la langue grecque, dont la décadence jusque-là ne provenait que de causes intérieures, eut à souffrir de cette autre sorte d'invasion, qui laissa des traces profondes longtemps après les croisades.

Un chroniqueur espagnol, un témoin, mort vers l'an 1336, Ramon Muntaner, ne craint pas de dire qu'on parlait en Morée aussi bon français qu'à Paris : *e parlavan axi bell frances com dius en Paris*. Les Grecs étaient encore assez lettrés

EMPIRE GREC ET  
AUX LIES SOUVE-  
RAINES DE  
L'ORIENT.

Chron., c.  
261.

pour vouloir connaître une langue qu'on parlait de toutes parts autour d'eux ; ils étaient, de plus, assez curieux pour aimer à savoir quelque chose des merveilleuses histoires qui amusaient les chevaliers francs, et s'il faut le dire, assez courtois pour être fiers de comprendre l'idiome de leurs maîtres.

Du Boulay, de Patronis, etc., p. 5; Hist. univ. par., t. III, p. 10; IV, p. 364-370. — Jaillot, Q. de la place Maubert, p. 91.

Nous avons peu de lumières sur l'établissement, à Paris, vers l'an 1206, d'un collège grec ou de Constantinople, dont l'origine est aussi retardée jusqu'à l'an 1362, année non moins incertaine, où l'on prétend que le cardinal Capoci fonda (rue d'Amboise, un des noms de la rue du Fouarre) ce collège de Constantinople, appelé par d'autres de Sainte-Sophonie ou de Sainte-Sophie; mais un acte de cette année même nous apprend que le collège était déjà ancien, ou que du moins il tombait en ruines. Il fut réparé, ou transporté ailleurs; car nous en retrouvons la trace en 1422. L'histoire des deux maisons que les dominicains eurent à Constantinople n'est pas non plus très-éclaircie; mais ces traditions, bien que vagues et incomplètes, laissent toujours voir que le souvenir s'était perpétué d'une ancienne alliance d'éducation et d'études entre la Grèce et la France.

Cette alliance ne pouvait pas être fort avancée pendant la courte durée de la domination latine; mais les Ville-Hardoin et leurs successeurs se maintinrent plus de deux siècles dans leur principauté d'Achaïe, et les seigneurs des îles, indépendants ou tributaires, les ducs de Naxos, les sires de Siphnos, les comtes de Céphalonie, les rois de Chypre, conservèrent encore plus tard sur les pays grecs un reste d'autorité.

Lorsque l'armée des Francs prit Constantinople en 1204, notre poésie narrative avait, dans tous les genres, produit ses principaux ouvrages, et déjà la critique commençait à les répartir en différentes classes, comme si l'on eût voulu dès lors se rendre compte des œuvres d'une littérature qui allait bientôt finir. Dans les seigneuries féodales nées de la victoire, qui durèrent en Romanie jusqu'en 1261, jusqu'à la chute du dernier empereur latin, et bien plus longtemps dans les îles et dans la Morée, on se figure aisément les courts intervalles de paix remplis par les distractions littéraires qu'apportait avec elle la sociabilité française, et dont faisaient partie les anciennes narrations d'amours et de combats. C'est alors que les Grecs eux-mêmes, pour ne point

rester étrangers à ces récits, connus en Orient depuis les croisades, purent faire versifier en grec des poèmes de la Table ronde, comme on le voit par des fragments publiés de notre temps; alors aussi l'ingénieuse fiction de « Flore et Blanche-fleur » reparut en vers politiques grecs, qui nous sont parvenus plus complets.

Il y eut même un Grec, nommé en France Aimé de Varennes, qui, dès le XII<sup>e</sup> siècle, rima en français le poème de « Florimont; » mais la destinée de ce Grec, telle qu'il la raconte, offre une réunion de circonstances nécessairement assez rare chez ses compatriotes, et nous devons attendre d'eux des traductions en grec plutôt que des poésies en français.

On en était venu, depuis quelque temps, à négliger en Occident les vieux chants historiques sur les preux de Charlemagne pour les aventures amoureuses de la cour du roi Artur. Un poème grec est cité sous ce titre, *Διδαχαὶ R. Arturi*. Les trois cent six vers d'épopée grecque retrouvés au Vatican, dans un manuscrit qui est au moins du XIV<sup>e</sup> siècle, célèbrent, avec la gloire de la Table ronde elle-même, *Τραπέζης τῆς στρογγύλης*, Artur et son père, Uterpendragon; la reine Genièvre, dont le nom n'est pas non plus très-facile à écrire en grec; et nous y voyons tour à tour Gauvain, Tristan, Lancelot du Lac, *Δανσελῶτος ἐκ Δίμνης*, prendre la place d'Achille et d'Hector. Le vieux chevalier, vainqueur dans toutes les joutes, a donné au dernier éditeur l'idée d'intituler ce fragment *Ὁ Πρέσβυς ἱππότης*, en y joignant toutefois le nom de Branor le Brun, ce personnage mystérieux, dont les exploits commencent le long roman du roi Méliadus de Léonnois, et qui, sous le nom de l'Argail, remplit presque tout le premier chant du poème italien de Roland l'amoureux.

Nous ne savons quel est l'original d'un Bélisaire grec, héros presque fabuleux, à qui l'on fait conquérir la Grande-Bretagne, ni d'un autre poème inédit, toujours en vers politiques, sur les amours de Belthandre le romain et de Chrysanthe, fille du roi d'Antioche; mais si le nom de la princesse est grec, on serait porté à reconnaître, dans Belthandre ou Bertrand, et dans son père Rodophile ou Rodolphe, deux chevaliers latins. Warton a cru qu'il y était question de Bertrand du Guesclin; mais ce n'est qu'un roman d'aventures, dont nous traduisons mot à mot le sommaire: « Excel-lente histoire de Berthandre le romain, qui, à cause des chagrins que lui donnait son père, s'exila et s'enfuit du

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 486 - 491; t. XIX, p. 678-680.—P. Paris, Mss. fr., t. III, p. 5-53.

Crusius, Turco-Græcia, p. 489.

Tristan, publ. par Fr. Michel, 1837, t. II, p. 274 - 296. — Visscher, Ferguut, ridderroman. Utrecht, 1838, p. 198-218. — Ad. Ellissen, Ὁ Πρέσβυς ἱππότης. Leipzig, 1846, p. 16-36.

Mss. gr., n. 2909, art. 4.—Corai, Ἄτακτα, τόμ. δεύτερ., σελ. ζ'.

Mss. gr. 2909, art. 1.—Labbe, Nova biblioth. mss., p. 149.—Corai, Ἄτακτα, τόμ. δεύτερ., σελ. ζ'-η'.

Hist. of engl. poetry, t. II, p. 186.

Chants popul. de la Gr., t. I, p. xviii.

Mss. gr., n. 1910. — Crusius, l. c., p. 489-490.

Mss. gr., n. 2898. — Venise, 1529, pet. in-4.

Venise, 1806, pet. in-8.

« pays natal, puis y revint; il prit pour femme Chrysanthe, « fille du roi d'Antioche la grande, sans que le père et la « mère de Chrysanthe fussent avertis de cette union. » Coraï attribue l'ouvrage au XII<sup>e</sup> siècle, et Fauriel, au siècle suivant.

C'est aussi vers ce temps qu'un savant non moins versé dans la connaissance de la littérature romaïque place un autre récit dont le rythme est le même, les aventures de Lybistros, chevalier latin, cherchant pendant deux années sa femme qu'on lui avait enlevée par magie, la princesse Rhodamné. Fauriel est d'accord avec Martin Crusius et sur la date et sur le mérite de l'ouvrage, qui doit venir de l'Occident, mais dont l'original est encore ignoré.

Le mariage de Thésée et d'Émilie (Θήσεως καὶ Ἐμηλίας γάμοι), en douze livres, n'est qu'une traduction du poème de Boccace en douze chants, la Théséide, qui se termine par les noces d'Émilie, non pas avec Thésée, mais avec Palémon, le rival d'Arcite. Les vers politiques grecs sont même partagés en octaves, et le traducteur a conservé jusqu'à la dédicace. Il faudra voir si, parmi nos poèmes français de Thésée, on ne trouvera pas celui d'où Boccace a tiré le sien, comme on a reconnu dans son roman en prose de *Filocolo* la copie diffuse et déclamatoire de Flore et Blanchefleur, poème français beaucoup plus ancien, et dans son *Filostrato*, l'épisode de Troilus et Cressida, que lui empruntèrent Chaucer et Shakspeare, mais dont Benoît de Sainte-More, dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, avait déjà fait une simple digression de son grand poème de Troie.

Un autre récit dans le même rythme grec, Pierre de Provence et la belle Maguelone, Ἱστορία τοῦ Ἡμπερίου (En Peire), οἰοῦ τῶν βασιλείων τῆς Προβέντζας, ne semble pas une copie directe de l'ancien roman d'aventures; et comme nous n'avons de celui-ci que des rédactions en prose, généralement assez récentes, nous ne pouvons juger de quelle langue les imitateurs grecs en avaient reçu la tradition.

Des fables extraites des branches les plus anciennes du poème de Renart ont été aussi versifiées par des Grecs; mais nous ne voyons pas qu'ils aient jamais traduit des parties considérables de cet ouvrage, trop riche en petits détails de mœurs qui ne pouvaient être compris des Byzantins.

S'il est vrai qu'on ait traduit en entier pour eux l'ancien poème français de la Guerre de Troie, on ne rechercherait

pas sans curiosité ce qu'ont pu devenir, dans la langue défigurée du vieil Homère, les souvenirs non moins altérés de l'Iliade : étrange métamorphose des idées, des sentiments, des mœurs, aussi bien que du langage; plus étrange pour nous que pour ceux qui ont mis l'Iliade elle-même en vers politiques.

Ils ont deux récits, empruntés des nôtres, sur Alexandre le Grand, l'un en vers, l'autre en prose. Ils nous ont repris, pour en faire ce qu'ils appellent une *ῥιμάδα*, l'Apollonius de Tyr, où nous croirions volontiers retrouver, ainsi que dans l'Ypomedon et d'autres contes de notre moyen âge, quelques débris des narrations fabuleuses de leur belle antiquité.

Le seul de ces grands poèmes en vers grecs modernes qui semble n'avoir rien perdu de sa première vogue, l'*Erotocritos*, qu'on appelle aussi par altération *Rhotocritos*, composé au XVI<sup>e</sup> siècle par un Crétois dont le nom est celui d'une noble famille vénitienne, Vincent Cornaro, ressemble à un grand nombre de nos romans d'aventures, puisqu'on y voit la fille d'Héraclès, roi des Athéniens, refusée d'abord à un jeune chevalier pauvre, et accordée enfin à sa persévérance après de longues épreuves : il y a dans le plan et dans les détails plus d'un rapport avec l'Éraclès de Gautier d'Arras.

Quel que puisse être à l'avenir le résultat d'études nouvelles dans ces régions encore peu explorées de l'histoire des lettres, ce qu'on en sait jusqu'à présent ne laisse point de doute sur les conquêtes opérées en Orient, surtout à compter de l'an 1204, non-seulement par les armes des Francs, mais par quelques-unes des fictions populaires qui parcouraient le monde avec eux. Leurs armes cessèrent de dominer à Byzance, puis dans le Péloponnèse, puis dans les îles; mais leur esprit n'a jamais cessé entièrement d'y régner.

Peut-être n'est-il point de meilleur exemple de la haute fortune réservée à nos plus anciens contes, et du charme irrésistible qui en a fait la puissance et la durée; car cette influence de notre Occident sur ce qui restait de l'imagination grecque doit nous étonner d'autant plus, que les populations byzantines y étaient assez mal préparées. Il faut voir combien les historiens du Bas-Empire dédaignent ces Francs, ces barbares, qui n'avaient jamais ouvert un livre grec, et de quel mépris réciproque nos chroniqueurs aiment à poursuivre ces Grecs, ces pédants, ces scribes, qu'ils ne représentent que l'écrivoire au côté. Loin de nous attendre avec eux à la

Venise, 1534  
et 1553, in-4;  
1642 et 1696,  
in-8.

Venise, 1737,  
in-8; 1748,  
1789, 1797,  
1803, 1813,  
1819. — Jaco-  
vaky Rizo,  
Cours de Litt.  
gr. mod., p.  
150, 153.

sympathie naturelle que nous allons trouver tout à l'heure entre l'Italie et celle des nations latines qui avait conservé le plus longtemps la langue et la littérature de Rome, nous ne voyons pas quel lien, quelle communauté d'idées et de souvenirs pouvait rapprocher un docte protosyncelle du palais impérial et le moins ignorant de nos trouvères. Leurs œuvres n'en pénètrent pas moins dans cette société vieillie : les nombreuses imitations qu'on en fait pour ce peuple de savants, et dont la critique n'a pas même encore recueilli tous les titres, nous attestent qu'il y avait de quoi leur plaire dans ces chanteurs de poèmes héroïques qui ne savaient pas ce que c'était qu'une épopée, dans ces rhapsodes nouveaux à qui le nom d'Homère était inconnu.

## ESPAGNE.

Malgré cet aveu presque unanime des emprunts faits de tous côtés à notre vieille littérature française, deux nations nient ce qu'elles lui doivent, et persistent à revendiquer dans la famille littéraire un droit d'aïnesse qui ne leur est pas assez disputé. Ces deux nations sont l'Espagne et l'Italie.

L'Espagne ressemble trop aux Arabes ses anciens maîtres; elle ignore les dates. Combien de fois elle a prétendu que son Ausias March et son mossen Jordi avaient été copiés par Pétrarque! A peine les étrangers eux-mêmes, dupes de tant d'assurance, commencent-ils à convenir que les poètes espagnols sont les imitateurs, et que les vers de Pétrarque sont bien à lui.

Pour dissiper les incertitudes nées des prétentions des uns et de l'indifférence des autres, il suffit de rétablir la chronologie. On a laissé dire pendant longtemps que « Partonopeus de Blois » était la traduction d'un roman en vieux langage catalan, imprimé en 1488 : nous avons de ce poème français des manuscrits du XIII<sup>e</sup> siècle. On répétait dernièrement encore que le poème de « Flore et Blanchefleur » était tiré d'un ouvrage espagnol, plus ancien que Boccace, et imprimé en 1512 : la rédaction qui nous est restée du texte original est au moins du XIII<sup>e</sup> siècle, et la critique reconnaît aujourd'hui que l'imitation allemande avait été faite sur un texte français encore plus ancien.

Lorsque l'Espagne réclame ainsi pour elle plusieurs de nos grandes compositions poétiques, cette illusion n'est pas tout à fait sans excuse. Nos trouvères eux-mêmes ont donné des armes contre eux. Depuis que Gerbert, qui devint le pape

Gayangos, *Libros de caballeros*, Madrid, 1857, p. LXXIX.

Silvestre II, était allé, dit-on, apprendre la magie dans les écoles de Tolède, Tolède ne cessa pas d'être la cité pleine de mystères, vers laquelle se tournaient les regards de quiconque cherchait l'extraordinaire et l'imprévu. On prétendait en rapporter jusqu'à des romans de chevalerie. C'est à Tolède que le fameux Kyot, ce provençal fort singulier, qui, selon l'auteur allemand du « Parzival, » écrivait en français, découvrit le premier et sut lire en arabe le merveilleux livre où le petit-fils de Salomon avait conté, en vrai chevalier de la Table ronde, les aventures du Saint-Graal. Tout ce récit est de Wolfram ; mais nos romanciers en ont beaucoup de semblables.

Tudèle, dans la Navarre espagnole, avait aussi chez eux quelque célébrité. L'auteur de la Chronique en vers provençaux sur la croisade albigeoise prend le nom de Guillaume de Tudèle, et Fauriel s'en était tenu d'abord à ce témoignage. Mais nous savons qu'il commençait à croire que le narrateur sincère d'une guerre sainte, dans un tel pays et dans un tel siècle, avait dû cacher son nom.

A cette chimérique instruction que nos pères, comme il leur plaît de le dire, allaient chercher au delà des Pyrénées, nous pouvons opposer, sans compter le reste, l'éducation moins douteuse que les Espagnols recevaient en France. Les voyages et les conquêtes littéraires de nos jongleurs chez les nécromants de Tolède appartiennent à la fiction : voici maintenant la réalité.

Depuis longtemps l'Espagne envoyait des étudiants à Paris. Cependant ils n'y trouvaient point de collège fondé pour eux, et, au temps d'Ignace de Loyola, ils étaient encore admis dans celui des Lombards. Plusieurs ne dépassaient pas Toulouse ou Montpellier ; mais on n'en ferait pas moins une liste assez brillante de ceux d'entre eux qui furent attirés vers la grande école de la théologie et des Sept arts.

Au siècle précédent, nous trouvons dans les rangs de ses élèves Roderic Ximenez, archevêque de Tolède, le laborieux chroniqueur, dont les conseils firent établir à Palencia, par le roi de Castille Alphonse VIII, l'université qui, peu après, fut transférée à Salamanque ; Pierre de Portugal, plus connu sous le nom de Pierre d'Espagne, qui enseigna d'abord la philosophie à Paris, la médecine à Montpellier, et qui, devenu le pape Jean XXI, périt, au bout de huit mois, sous les ruines de son palais de Viterbe, laissant quelques œuvres

médicales, des commentaires aristotéliques, et une mémoire fort sévèrement traitée par les moines, qu'il n'aimait pas.

Nous ne joindrons à ces noms ni celui de saint Dominique, chargé de missions en France, mais qui ne paraît pas y avoir étudié, ni celui du dominicain Bernard de Trilia, que l'on croit plutôt originaire de Nîmes que de la Catalogne.

A dater de l'an 1300, les rapports de l'Espagne avec nos écoles sont plus étroits et plus nombreux ; mais, par une circonstance qui n'est peut-être pas le simple effet du hasard, et qui semblerait justifier les préventions des chroniques monastiques contre le pape Jean XXI, plusieurs de ceux qui viennent, comme lui, chercher en France un théâtre plus vaste pour la dispute, se font remarquer par des vues ambitieuses et des doctrines téméraires. Parmi les plus célèbres de ces disciples espagnols de nos maîtres de Paris, quelques-uns sont restés rigoureusement orthodoxes : le carme Gui de Perpignan, général de son ordre en 1318, auteur d'une Somme contre les hérésies et de commentaires sur Aristote : le dominicain Alphonse Buen-Hombre, de Cuença ou de Tolède, qui traduisit de l'arabe en latin, vers l'an 1338, une longue lettre d'un juif converti ; un autre carme, François de Bachò, habile prédicateur, et un autre général des carmes en 1375, Bernard Oller, défenseur des origines traditionnelles de sa communauté ; l'augustin Denis de Murcie, mort en 1380, après avoir professé à Paris pendant dix ans. La plupart des autres n'ont point échappé à l'accusation plus ou moins fondée de turbulence, qu'on réservait, en Espagne surtout, à ceux qui allaient chercher au loin la renommée, les honneurs ou l'instruction.

Raymond Lull, de l'île Majorque ; Arnould de Villeneuve, peut-être provençal, mais que Valence et la Catalogne se disputent, ont fait beaucoup de bruit en France : tous deux ont été suspects d'hérésie.

Alvar Pelage, nommé Paez en Galice, est un grand exemple de cette liberté qu'on reprochait à nos docteurs d'enseigner aux autres nations. Engagé dans l'ordre de Saint-François, à Assise même, dès l'an 1304, il résida longtemps à Paris, où il put entendre son confrère Jean Scot, et ne quitta cette ville qu'après la condamnation qui frappa, en 1329, le général de l'ordre, Michel de Césène. Qu'il doive à la France ou à l'âpreté naturelle de son caractère les hardiesses de son langage, on s'étonne de le voir ainsi juger ses anciens condisciples et

ses anciens maîtres de Bologne et de Paris : « Bien persuadés qu'ils sont de leur incapacité, ils se font accorder à force de sollicitations et de présents la licence et la maîtrise par des juges mercenaires, qui devraient être tenus à restitution. Mauvais disciple devient ensuite mauvais maître... Nous voyons des frères Mineurs obtenir la permission d'aller à Paris pour y être nommés lecteurs; mais au lieu d'y rester deux ans, comme l'exigeraient la règle et leur propre déclaration, à peine y ont-ils passé quatre ou six mois qu'ils se font recevoir pour soixante florins, et, abusant alors d'un vain titre sans aucun savoir, ils commettent, en vendant ce qu'ils n'ont pas, un odieux mensonge, qu'on se garderait bien de souffrir dans ceux qui vendent à boire ou à manger. Le gain qu'ils font ainsi n'appartient certainement ni à eux ni à leur ordre, et ils auraient des comptes à rendre à l'université de Paris. »

Pour traiter les siens avec cette dureté, Alvar ne doit parler que de ce qu'il a vu. Il est à croire que c'est pendant son long séjour à Paris, dans la société de Michel de Césène, l'ennemi du pape Jean XXII, qu'il avait recueilli ses jugements sur les cardinaux, « trop accoutumés à leurs élections simoniaques pour essayer enfin de chercher hors de leur sacré collège un chef digne d'être élu; » sur le pape lui-même, « qui, malgré la juridiction universelle qu'il tient immédiatement de Dieu et le droit qu'il a de déposer les rois, peut, en cas d'hérésie, être à son tour traduit devant un concile général. » C'est là une de ces contradictions que se permettent volontiers les franciscains, qui se rencontrent encore ailleurs que chez eux, et dont tout ce siècle est rempli.

Dans un ouvrage inédit, *Collyrium fidei contra hæreses*, Alvar fait mention d'un certain Thomas Scot, tour à tour frère Mineur et frère Prêcheur, avec lequel il avait souvent disputé, et qui se trouvait alors dans les prisons de Lisbonne, pour avoir osé répéter de toutes parts qu'il y avait eu au monde trois imposteurs, *tres fuisse in mundo deceptores*. Comment cette impiété déjà ancienne, et que Gabriel Barlette, dans son sermon sur saint André, attribue par anticipation à Porphyre, avait-elle pénétré jusqu'à Lisbonne? Le pape Grégoire IX l'avait mise à la charge de l'empereur Frédéric II, et on en faisait une accusation banale contre ceux qu'on voulait perdre. Ce n'est que plus tard qu'il est parlé d'un livre

De Planctu  
Eccles., l. II,  
art. 33.

Ib., art. 10,  
16, etc. — Liv.  
I, art. 34.

Mss. lat., n.  
3372, fol. 76.

fameux sur ce sujet. L'inquisition, dont nous sommes bien loin de connaître tous les arrêts en Espagne non plus qu'en France, ne nous a laissé aucun document propre à éclaircir une question qui a dû certainement l'occuper. Le législateur du saint office, Nicolas Eimeric, mort en 1399, n'a point cité de jugement contre Thomas Scot.

Nous n'avons pu raconter les déchirements qui affaiblirent les ordres religieux et le souverain pontificat lui-même, sans rappeler souvent deux Espagnols qui résidèrent longtemps en France, Jean de Monzon, docteur de Paris, adversaire encore plus opiniâtre que les autres dominicains du nouveau dogme de l'immaculée conception, et Pierre de Luna, l'ancien professeur de droit canonique à Montpellier, l'antipape Benoît XIII, qui, pendant trente années, par son adresse à esquiver toute conciliation de bonne foi, par sa duplicité et ses parjures, par son insolent mépris pour les décisions des conciles de Pise et de Constance, fut un des mauvais génies de la papauté.

Tous ces Espagnols ont écrit en latin. Un des premiers de ceux qui ont transporté dans la langue de leur pays des souvenirs de la France, est l'infant don Juan Manuel, de la famille royale de Castille, qui, dans les dernières années d'une vie fort occupée par la politique et la guerre (1282-1347), écrivit son célèbre livre, *El conde Lucanor*. C'est un recueil d'Exemples, où le comte se fait adresser par son confident Patronio d'excellents conseils sous forme d'histoires et de fables, dont plusieurs, comme celles des *Bocados de oro*, viennent de l'Orient, mais qu'on peut aussi quelquefois supposer d'origine française.

Cancionero  
de Baena, p.  
LIX.

Tel est cet épisode des croisades où le roi Richard, au moment de débarquer en terre sainte, seul devant toute l'armée des infidèles, après avoir fait le signe de la croix, s'élança d'un bond au milieu des flots. Tel est aussi le dévouement du jeune gentilhomme qui, pour mériter la fille du comte de Provence que Saladin promet en mariage au plus brave, court délivrer le comte de captivité. Ailleurs, les frères Mineurs et les frères Prêcheurs de Carcassonne, dépositaires des dernières volontés du sénéchal de cette ville, sont tout étonnés d'apprendre d'une folle, regardée dans le pays comme inspirée, que le sénéchal est en enfer, parce que ses bonnes œuvres sont venues trop tard et qu'il n'en avait pas fait jusqu'à son dernier moment.

« Mais voici les frères Mineurs à Paris : « Un conflit s'élève  
 « entre les chanoines de Notre-Dame, qui veulent, comme  
 « chefs de l'église cathédrale, être les premiers à sonner l'of-  
 « fice, et les frères Mineurs, qui soutiennent que leur obli-  
 « gation de se lever tôt pour chanter matines et pour étudier,  
 « jointe à leur prérogative d'exemption, leur donne le droit  
 « de sonner sans attendre personne. De là, grand procès, qui  
 « coûte beaucoup des deux parts en avocats, en écritures, et  
 « traîne longtemps en cour de Rome. A la fin, un cardinal,  
 « chargé par le pape de le délivrer à tout prix de cette af-  
 « faire, se fait apporter les pièces, dont la seule vue était  
 « propre à effrayer. Quand il les eut toutes sous la main, il  
 « assigne les parties à un jour indiqué, pour ouïr prononcer  
 « le jugement. Alors il fait brûler devant eux toute la procé-  
 « dure, et leur dit : Mes amis, cette querelle a été longue, elle  
 « a été ruineuse pour vous. Comme je veux qu'elle finisse, écou-  
 « tez ma sentence : les premiers levés sonneront les premiers. »

Si l'on écrivait une histoire universelle des cloches, ce siècle y occuperait une grande place. Les frères Mineurs eux-mêmes ne purent toujours sonner matines à leur volonté. Pendant les ravages des routiers, le tocsin causait aux populations un tel émoi, jusque dans les grandes villes, qu'il fut prescrit, en 1358, de sonner et de chanter matines en plein jour. Le soir, après vêpres et complies, les cloches étaient défendues, excepté pour Notre-Dame de Paris à l'heure du couvre-feu ; privilège qui devait faire un vif déplaisir aux frères Mineurs. Les cisterciens aussi prouvèrent combien ils tenaient à leurs cloches, lorsque, par le conseil d'un théologien de Tournai, pour éluder un interdit qui frappa la Flandre, ils sonnèrent si doucement qu'ils prétendaient n'être entendus que de leurs frères. Ils n'auraient pas cédé plus que les franciscains de Paris aux cloches de Notre-Dame.

On doit s'attendre à retrouver souvent les cloches dans les annales de l'université. La nation de Picardie, assemblée à Saint-Julien-le-Pauvre le 20 décembre 1347, ordonne, entre autres dispositions, de sonner à sa manière l'office qu'elle fait célébrer aux vêpres du vendredi et à la messe du samedi. Un autre statut, après mûre délibération de la Faculté des arts, le 18 mai 1367, toujours à Saint-Julien, vu la négligence des maîtres qui commencent leurs leçons trop tard, les oblige, avec l'assentiment unanime des quatre nations, d'ouvrir les cours, selon l'ancienne coutume, à l'instant où la

cloche des carmes annonce leur première messe, *in pulsu campanæ seu clinketi carmelitarum*.

Quelques réminiscences des fictions de l'Orient ou des usages de la France n'empêchent pas que cet ouvrage en prose de don Juan Manuel, déjà fort supérieur pour le naturel, la clarté, l'intérêt, aux poésies espagnoles du même siècle, ne l'emporte aussi par une certaine originalité ; car ces poésies, à l'exception des nombreuses romances sur l'histoire du pays, sont comme l'écho des chants de nos trouvères.

Ce n'est pas que le poème sur le Cid, non plus que la *Cronica rimada*, puisse réellement passer pour un emprunt fait à nos chansons de geste. Comme ce poème, le plus national de l'ancienne Espagne, et que les copistes ont peu altéré dans sa rudesse primitive, ses constructions irrégulières, sa versification par assonances, est à peu près du même temps que notre longue suite de récits guerriers sur Charlemagne et ses premiers successeurs, d'un temps où dominait dans la famille européenne, avec l'unité catholique, une certaine conformité de mœurs, de sentiments et de langage, il semble plutôt inspiré d'un même souffle, d'un même génie. Dans presque tous les autres grands poèmes de l'Espagne, l'imitation est incontestable, et quelques faits peuvent l'expliquer.

Helferich et  
Clermont, les  
Communes fr.  
en Espagne et  
en Portugal,  
1860, p. 2.

Sans aller jusqu'à dire que, pendant le moyen âge, « il n'y a presque pas de province, de district en Espagne où n'aient pénétré des Français et des coutumes françaises, » on ne peut du moins oublier les pieuses expéditions qui, depuis les progrès de l'islamisme, passent les monts pour aller défendre la foi, et qui se continuent pacifiquement dans le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, cette ville sainte, où la tour du côté sud de la cathédrale s'appelle encore *la Torre de Francia* ; Raymond de Bourgogne qui, de son mariage avec la reine Urraque, eut un fils, roi de Castille et de Léon, et une fille mariée à Louis VII, roi de France ; Henri de Bourgogne, récompensé de ses victoires contre les Maures par le comté de Portugal, et laissant aussi un royaume à sa famille ; Cluni et Cîteaux appelés par nos voisins à la direction de leurs monastères ; les communes établies sur plusieurs points, même à Tolède, avec les franchises ordinaires de notre droit communal ; les rapports plus étroits entre la France et la Catalogne, l'Aragon, la Castille, la Navarre ; les transactions du commerce réglées par Charles le Bel et Philippe de Valois ; les deux invasions de Bertrand du Guesclin.

Ces perpétuelles visites que se faisaient les deux peuples, aidées de l'analogie naturelle entre les idiomes d'origine latine, devaient amener une sorte de fraternité littéraire. Si le poème du Cid ressemble quelquefois au Roland, l'imitation de notre poésie héroïque est tout à fait sensible dans l'*Alejandro Magno* de Segura, clerc d'Astorga, qui s'est servi de deux ouvrages fort admirés en France, le poème latin de Gautier de Châtillon et l'*Alexandre* de Lambert li Cors, tiré lui-même en partie du faux Callisthène. L'auteur espagnol est si éloigné de taire ce qu'il doit à Gautier qu'il le cite deux fois par son nom; car *Galente* ou *Galant*, pour *Galtero*, est une faute des manuscrits. Il reproduit même deux vers du texte latin, que ses copistes n'ont pas moins défigurés. On ne connaît que le titre d'un autre poème, *Los Votos del pavon*, qui, dans sa rédaction française, « Le Vœu du paon, » est une des continuations de l'*Alexandre*.

L'*Apollonio* et plusieurs compositions religieuses de quelque étendue conservent cette empreinte de notre vieille poésie narrative. Ceux qui ne veulent pas que les premiers versificateurs castillans aient rien emprunté de la Provence, ne vont pas jusqu'à les croire à l'abri de toute influence étrangère. En revendiquant pour leurs plus anciennes poésies la date du XII<sup>e</sup> siècle, ils avouent qu'elles n'ont été écrites que trois ou quatre siècles après; d'où résultent d'inévitables incertitudes sur le temps de la première publication, sur les auteurs, sur les formes du langage. Il faut du moins qu'ils reconnaissent que, tandis que leurs poèmes se transmettaient encore par la seule récitation, les nôtres étaient écrits.

Cancionero  
de Baena, p.  
LIII.

Ib., p. xxiv,  
etc.

Le plus passionné des Espagnols pour les romans chevaleresques, don Quichotte, n'a dans sa collection que des livres imprimés. La plupart sont tombés dans un juste oubli, et nous excusons volontiers l'excellent curé d'avoir jeté au feu les *Olivante de Laura*, les *Florismarte d'Hyrcanie*. Mais ce juge impartial veut qu'on garde les douze pairs et tout ce qui parle de la France. « L'histoire du fameux Tirant le « Blanc » lui plaît surtout pour le chevalier don Kyrié-Éléison de Montauban et Thomas de Montauban son frère. Il y avait longtemps que nos chevaliers errants lisaient dans l'original, lorsqu'ils savaient lire, toutes ces charmantes fictions, dont les simples copies désarment la sévérité du curé.

Dans la foule des romans espagnols imprimés au XVI<sup>e</sup> siècle, il en est un que l'ingénieur critique ne refuse point

d'absoudre, qui a joui longtemps d'une merveilleuse faveur, et dont l'origine est encore obscure.

Lorsque le poëme français d'« Amadas, » qui faisait partie, en 1365, des livres d'un chanoine de Langres, et qui nous est resté, ne sera plus inédit; lorsque nous aurons pu le comparer à l'*Amadas* anglais, à ce preux que les fragments publiés, en 1810 et en 1842, d'après différents textes manuscrits, s'accordent à représenter comme le plus brillant modèle de la loyauté, de la bravoure et de la piété chevaleresque; lorsqu'on se sera fait surtout une idée plus juste et plus complète de ce débordement de romans en prose qui, dans les cent cinquante premières années de l'imprimerie, pour répondre, en Espagne comme en France, à l'enthousiasme de la mode, multiplièrent à l'envi nos anciens poëmes, en les allongeant par des digressions inopportunes, par des conversations raffinées, par une ample recrue de géants, de fées et de magiciens, il sera temps de se demander si c'est à tort ou à raison que le vieux traducteur français de l'*Amadis* espagnol, Herberay des Essarts, nous dit qu'il en avait trouvé « quelques restes écrits à la main en langage picard, » et de décider si ce roman d'aventures, dont le plan se prêtait le moins aux broderies du parfait amour, puisqu'il commence par où les autres romans finissent, vient du Portugal, de l'Espagne ou d'ailleurs. L'*Amadis* était connu en Espagne avant le temps où vivaient ceux à qui on l'attribue, le Portugais Vasco de Lobeira et l'Espagnol Garci-Ordoñez de Montalvo; la première édition, assez douteuse, passe pour être de l'an 1510; mais ce remaniement, comme celui de Gérard d'Euphrate imité chez nous, en 1519, d'un poëte wallon, ou celui de Thésée de Cologne tiré en 1534, « de « vieille ryme picarde, » ou celui de Guillaume de Palerme, en 1552, d'après « un romant antique rimoyé, » ou celui de Flore et Blanchefleur, imprimé en espagnol dès l'an 1512, pourrait remonter encore plus haut, et n'être cependant que fort postérieur à une rédaction plus courte et plus originale.

Si nous arrivons à des œuvres moins développées et où la fiction profane a moins de place, nous reconnaitrons que le genre de la poésie sacrée, dans ses productions les plus concises comme dans les plus longues, devait être à peu près le même partout. Un prêtre du territoire de Calahorra, don Gonzalo de Berceo, avait fait, au siècle précédent, des quatrains d'une seule rime sur la vie de saint Dominique de Silos, comme on

avait célébré en rimes françaises sainte Eulalie, saint Étienne, saint Nicolas, saint Alexis. Les vers provençaux sur sainte Enimie sont quelquefois indiqués comme un poème catalan. Berceo chante aussi, avec nos trouvères, les vingt-cinq Miracles de la Vierge, les quinze Signes précurseurs du jugement dernier.

Il y a quelque chose de plus caractéristique dans les rimes un peu désordonnées de ce naïf archiprêtre de Hita, don Juan Ruiz, qui, vers l'an 1340, donne à ses quatrains et aux sujets qu'il y traite plus de mouvement et de variété. On a cru qu'il raconte souvent ses propres aventures, même en retraçant à plusieurs reprises le portrait de la « Dame « Auberée » de nos fabliaux, devenue l'odieuse *Trota-conventos*, et diffamée de nouveau dans la Célestine. Mais lorsqu'il versifie le « Lai de Virgile, » cité longtemps avant lui; le « Varlet aux douze femmes, » la « Bataille de Karesme et de « Charnage, » *Doña Quaresma et don Carnal*; lorsqu'il exalte la puissance de « Dan Denier » en cour de Rome, et n'hésite pas à parodier, pour le triomphe du dieu Amour, les chants liturgiques, *Te Amorem laudamus* et *Benedictus qui venit*, on se persuade aisément que les joyeux contes, les apologues satiriques et les autres mauvais exemples, colportés par nos jongleurs en Italie et en Espagne, étaient venus jusqu'à lui.

Juan Ruiz était probablement de Guadalajara, dans la Nouvelle-Castille, à en juger par le soin qu'il prend de nous dire, en imitant d'Horace le Rat de ville et le Rat des champs, que c'est de Guadalajara que venait le Rat de ville; et comme le poète expia ses hardiesses dans les prisons de l'archevêque de Tolède, il faut que l'inquisition, dont nous savons peu les commencements en Castille, fût allée le chercher assez loin. Nous la voyons sévir dans l'Aragon en 1232; quand le terrible Nicolas Eimeric mourut en 1399, il l'avait fait régner en Catalogne pendant près de cinquante ans. C'est entre ces deux dates que se placent les souffrances du gai conteur.

Des contemporains de l'archiprêtre, dans des poésies plus morales que les siennes, traitent des sujets qui furent aussi familiers à la France, la « Danse générale, » dialogue ironique entre la Mort et les innombrables danseurs qu'elle entraîne avec elle, depuis le pape et les cardinaux jusqu'aux derniers rangs du clergé, depuis l'empereur jusqu'à la foule sans nom; le « Débat de l'âme et du corps, » où l'âme reproche au corps, après leur séparation, les fautes qu'il lui a fait commettre; quelques autres scènes funèbres qui, à la suite des

Ochoa, Catal. de los mss. españ., p. 656.

Ticknor, Hist. of span. lit., t. III, p. 459-474.

ravages de la peste noire, se multiplient sous des formes presque semblables dans tous les pays européens.

Il y a une traduction espagnole, imprimée à Toulouse en 1490, du « Pelerinage de la vie humaine, » le long poème de frère Guillaume de Guilleville, traduit en beaucoup d'autres langues. L'auteur de cette version, frère Vincent Mazuello, est d'ailleurs inconnu.

Ferd. Wolf,  
Ueber eine  
Sammlung, etc.,  
p. 120.

Parmi les romances même ou les petits poèmes historiques des divers recueils du *Romancero*, il y en a qui viennent de la France. Nous avons une chanson de geste sur Landri, maire du palais au temps de Chilpéric, rappelée par les trouvères, par les troubadours, et qu'un théologien du XII<sup>e</sup> siècle, Pierre le chantre, n'a pas dédaigné de citer : il existe un abrégé de ce poème dans la romance de *Landarico*. Les romances sur Fernan Gonzalez refusant d'obéir à l'ordre que lui transmet le messenger du roi de Léon, sur le roi Almanzor assommé à coups d'échiquier par Mudarra le bâtard, sont aussi des épisodes de nos poèmes sur les douze pairs.

Deux romances qui se rapportent au roi de Castille Alphonse VIII (1214) et à « l'Impôt des cinq maravédís, » avaient pu être inspirées par l'œuvre de Jean Bodel, déjà répandue en Europe dès l'an 1200, la Chanson des Saxons. Charlemagne ayant exigé quatre deniers de chacun de ses barons qui n'avaient pas encore acquitté le « chevage, » les barons, au nombre de cinquante mille, font fabriquer des deniers d'acier, qu'ils viennent présenter au bout de leurs lances :

Ed. de 1839,  
t. I, p. 57.

« Chascuns en aura quatre, c'est li chevages drois.  
« As penons de nos lances les lierons estrois,  
« Oû ficherons as pointes des riches fers turcois;  
« Puis irons querre Carle à Loon ou à Blois;  
« Oû que le troverons, en riviere ou en bois,  
« Offert soit li chevages ensi com par gabois. »

F. Wolf, Pri-  
mavera y flor  
de rom., t. I,  
p. 194.

Don Nuño de Lara ne parle pas autrement aux hidalgos qui ne veulent pas être imposés :

*Íos á vuestras posadas,  
Armáos bien á caballo;  
Los cinco maravedís  
Ataldos bien en un paño,  
En las puntas de las lanzas  
Los traigais aquí colgado.*

Des deux parts, le « gabois » a un plein succès : les barons espagnols ne sont que trois mille ; mais Alphonse, le vain-

queur de Las Navas, devant cette manière menaçante de payer l'impôt, recule comme Charlemagne.

Dans les romances sur Calainos le more, sur Gaiferos, sur le comte Grimoald, père de l'illustre Montesinos, nous retrouvons Charles et ses peux. On se souvient aussi de la France, *Francia la ben guarnida*, dans les aventures de Renaud, empereur de Trébisonde, dans l'Infante de France, la Petite infante et le fils du roi de France, Don Martin et dona Béatrix, et dans ce récit à la gloire du chevalier français Garin qui, prisonnier de guerre à Roncevaux, après sept années de captivité, dans une fête célébrée par les musulmans, réussit par son adresse à renverser le but que leurs javelots n'avaient pu atteindre, et, par sa lutte contre eux, à recouvrer sa liberté.

La Table ronde, Gauvain, Tristan, Lancelot, et tous ces autres genres plus humbles, dits, lais, fabliaux, ont fourni à leur tour quelques sujets aux faiseurs de romances, surtout en Catalogne et en Navarre.

Avant l'année 1413, François Oliver traduit en catalan les huit cents vers d'Alain Chartier sur « la Belle dame sans merci. » Notre langue devait jouir alors en Espagne d'une grande autorité; car c'est sur une version française qu'on traduisait les Lettres de Sénèque : *de lati en frances, e puy de frances en cathala*.

Un des auteurs espagnols de chansons d'amour, François Imperial, vers l'an 1406, fait entrer dans ses couplets un huitain en rimes françaises masculines et féminines, dont le texte, par sa faute ou celle des copistes, est fort incertain.

Il n'est pas jusqu'à nos « fatrasies » qui n'aient trouvé des imitateurs. Nous avons vu les trouvères de l'Artois imaginer une espèce d'amphigouris que l'on croirait plus modernes, où quelque ombre de réalité se mêle aux chimères d'un esprit en délire; où les Anglais volent l'Irlande pour la manger à l'ail; où les offrandes de deux abbés de Cîteaux leur sont « emblées » par une mouche « truande; » où l'on porte Château-Gaillard sur la pointe d'un couteau. Voici maintenant que Juan de la Enzina, dans ses Disparates, voit un nuage de grand matin après midi, et je ne sais quel vase qui lui apparaît en habits sacerdotaux. Si c'est une rencontre fortuite, il est fâcheux que celui qui est venu le dernier n'ait pas pris un autre chemin.

Mais l'Espagne a beau s'égayer de ces folies étrangères, et s'égayer au point que, s'il y a telle pièce de nos jongleurs

Oeuvres, p. 592. — Ochoa, Catal. de los mss. españoles, p. 346.

Ib., p. 198.

Canc. de Baena, p. 242.

Hist. litt. de la Fr., t. XXIII, p. 492-511.

qu'on n'osera jamais publier, il y a tels couplets de l'archiprêtre don Juan Ruiz que ses éditeurs ont retranchés par respect pour la pudeur publique : l'Espagne n'en conserve pas moins son caractère au milieu de cette gaieté d'emprunt. Lorsque ses écrivains ont voulu être, en latin, orateurs ou même poètes, ils ne se sont presque jamais écartés du latin des théologiens; et lorsqu'ils ont voulu, dans leur langue, rire librement comme on rit en France, ils ne sont point parvenus à faire perdre à leurs facéties une certaine roideur scolastique, une certaine gravité nationale. C'est le peuple qui, en imitant, est le plus resté lui-même.

Loin de nous donc l'intention de refuser à ceux qui ont vu naître don Quichotte leur part d'invention littéraire! Ce n'est que le droit exclusif à l'originalité que nous leur contestons, après avoir montré par quelques exemples comment l'Espagne, que les Pyrénées et les divers dialectes de la langue provençale séparaient de l'influence française, n'a pu elle-même y résister.

ITALIE.

L'Angleterre, l'Allemagne, les pays scandinaves, l'Espagne elle-même dans ces derniers temps, ont reconnu que notre poésie primitive a une grande part dans leurs origines littéraires, que l'inspiration leur est venue souvent de la France, et que c'est de nos vieilles rimes qu'avaient été traduits plusieurs de ces ouvrages étrangers qu'on traduisit en prose française au XVI<sup>e</sup> siècle. L'Italie seule, accoutumée à se croire l'institutrice de la France aussi bien que de la Gaule, ne veut point se départir d'une prétention qui ne lui paraît point trop au-dessous de son ancienne gloire, et que notre indifférence n'a point discutée jusqu'à présent. Il faudra donc, pour remplir ici toutes les obligations que nous impose une histoire complète des lettres françaises, entrer dans de longs détails, trop longs peut-être, mais nécessaires pour établir la vérité des faits.

L'ascendant exercé par la France, principalement depuis les croisades, sur les nations européennes de l'Occident et du Midi, suffisait déjà peut-être pour autoriser à croire que le rang qu'elle avait occupé dans la culture et le progrès des esprits n'était réellement pas inférieur à celui qu'elle avait conquis par les armes. Des faits trop peu remarqués doivent au moins compter pour quelque chose dans cette question, qui n'est pas une question de vanité, mais d'histoire.

Il y avait les plus étroits rapports d'origine et de ressemblance entre les deux langues nouvelles, celle de la France et celle de l'Italie, nées l'une et l'autre de la langue latine. Lorsque la main puissante de Charlemagne réunit les deux nations, le latin avait déjà commencé à se décomposer des deux côtés des Alpes. Notre pays, plus éloigné du centre romain, semblait plus exposé à s'écarter de la syntaxe régulière de ses anciens maîtres; mais l'Italie elle-même n'avait pas tardé à la désapprendre. On y voit, au X<sup>e</sup> siècle, poindre la langue moderne, l'italien; et le latin y dégénéra ensuite plus rapidement que chez nous. Quant à la vraie littérature italienne, elle ne paraît naître qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Il y avait alors plus de cent cinquante ans que nous avions des poètes; dès l'an 1200, Lambert d'Ardres témoigne de leur renom (*nominatissimi*), et distingue leurs trois genres de poésie narrative, les chansons de geste, les romans d'aventures, les fabliaux.

Fauriel, Dante, t. II, p. 310, 392, 400.

Les conquêtes de la langue française, incontestables en Orient au XII<sup>e</sup> siècle, puisqu'on parlait alors français dans les rues d'Athènes, avaient dû commencer plus tôt en Italie. Dès le XI<sup>e</sup>, la comtesse Mathilde, cette grande protectrice de l'Église, paraît avoir su, entre autres langues, la langue française; car *francigena loquela*, dans le chroniqueur, n'est point nécessairement, comme on l'a dit, le provençal. Vers l'an 1160, la connaissance de la langue française était jugée fort utile à la cour de Naples. Au commencement du siècle suivant, dans le Véronais, dans le Trévisan, les chefs des principales familles s'entretenaient en français.

Donizo, ap. Murator. Scriptor. rer. ital., t. V, p. 365.

Falcand., ib., t. VII, col. 322.

Fauriel, l. c., t. I, p. 509.

Les premiers ouvrages écrits en français par des Italiens furent probablement des traductions. Atton, moine du Mont-Cassin, a passé pour avoir traduit, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la chronique de Geoffroi Malaterra; et l'on a supposé qu'il pouvait être aussi l'auteur de la traduction anonyme de deux ouvrages historiques d'un autre religieux de son couvent, Amat ou Aimé, dont la rédaction française, remplie d'expressions et de locutions italiennes, a été imprimée de notre temps: « l'Ystoire de li Normant, » et « la Chronique de Robert Vis-cart. » L'invasion normande avait porté la langue française en Italie comme en Angleterre.

Mehus a indiqué, d'après les manuscrits de Florence, un maître Guillaume, dominicain de Sainte-Marie-Nouvelle, comme ayant traduit lui-même en français son traité *de Vir-*

Vita Ambros., p. CLIV.—Tiraboschi, Storia, t. IV, p. 308.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XIX,  
p. 397-405.

*tutibus et vitiis* ; mais l'an 1279 qu'il assigne à cette traduction, faite, ajoute-t-il, pour le roi Philippe le Hardi, porterait à croire qu'il s'agit de la Somme des vertus et des vices, composée pour ce prince par le dominicain français Lorens et appelée « la Somme le roi. »

Centonovelle  
ant., nov. 21.

Nous devons tenir plus de compte de ceux qui ne furent pas simplement traducteurs. A la cour de l'empereur Frédéric II, où l'on parlait toutes les langues alors en usage, le Sicilien Ciullo d'Aleamo emprunte au français quelques expressions : *magione*, maison ; *peri*, père ; *senza faglia*, sans faille, etc. Ciullo passe pour le plus ancien des poètes italiens.

Le célèbre Sordello, de Goïto, près de Mantoue, qui avait fait des vers italiens aujourd'hui perdus, et des vers provençaux souvent publiés, était connu aussi par des poésies françaises, comme celle qu'on a retrouvée dans un manuscrit sur la mort du patriarche d'Aquilée.

Un des annalistes de Venise, Martino da Canale, l'auteur de la Chronique française des Vénitiens qui s'arrête à l'an 1275, avait dû voir la France vers les mêmes années que le Florentin Brunetto Latini ; car dans un temps où il était fort difficile d'apprendre, avec les livres seuls, une langue étrangère, il est à croire que s'il n'avait point voyagé en France, il n'eût jamais songé à écrire en français l'histoire de son pays, ou qu'il l'eût écrite avec moins de correction et de clarté.

Thes. anecd.,  
t. III, col. 747.  
Dissertat., t.  
II, p. 177.

Rustichello, plus souvent appelé Rusticien de Pise, et à qui l'on attribue la rédaction en prose française de quelques romans de la Table ronde, se trouvant dans la même prison que Marc Paul à Gênes, en 1299, écrit sous sa dictée ses voyages, *in vulgari gallico*, comme le dit la Chronique latine de Jean d'Ypres ; témoignage important, dont l'abbé Lebeuf ne s'était pas aperçu, et qui pourrait servir à combattre les doutes de Walter Scott sur l'existence réelle de Rusticien.

Gazzera, éd.  
du Trattato del-  
la dignità di  
Torq. Tasso, p.  
44. — Lettre  
(inéd.) de M.  
Rouard d'Aix,  
15 août 1857.

On s'est cru autorisé à placer vers l'an 1300 un certain Nicolò de Vérone, qui a écrit en français un poème inédit de près de mille vers sur la Passion, où il se nomme lui-même dans les premiers vers « Nicholais, » et dans les derniers « Nicolais Veronois. » Il nous apprend, dès le début, qu'il avait composé en français d'autres ouvrages :

Seignour, je vous ay jà pour vers et pour sentance  
Contiè maintus istoires en la lengue de France.

Or m'est venu dou tout en cuer e remembrance  
 De teisir toutes couses, pour fer vous rementance  
 De la grant Passion che porte en patience  
 Jesu le Fil de Dieu per nostre delivrance. etc.

C'est aussi en français, mais dans un français presque italien, qu'essayait d'écrire Nicolò Johannis de Casola, Bolognais, dont la bibliothèque d'Est, à Modène, conserve, en deux gros volumes à deux colonnes, le poème composé en 1358, d'après la Chronique de Thomas d'Aquilée, sur Attila, le fléau de Dieu :

Deu, Filz la Virgen, li sovrain Criator,  
 Yhesu Crist verais, il nostre Redemptor,  
 Que vint dou cel en terre por le primer folor. etc.

Quadrio, t. IV, p. 588. — Tiraboschi, t. V, p. 407; Bibliot. modenese, t. I, p. 161. — Gamba, Testi di lingua, p. 352, n. 1160. — P. Heyse, Romanische ined., p. 163, 164, etc.

Un troisième Nicolò, mais originaire de Padoue, qui prétend n'écrire que d'après l'archevêque Turpin et d'après « deux bons clercs, » Jean de Navarre et Gautier d'Aragon, a fait un poème français d'environ vingt mille vers en couplets monorimes, tantôt de dix syllabes, tantôt de douze, dont quelques fragments, tirés des manuscrits de Saint-Marc de Venise, ont été publiés sous le titre de « l'Entrée en Espagne. » L'auteur annonce d'abord l'intention de ne se point nommer :

Mon nom vos non dirai; mais sui Patavian,  
 De la cité que fist Antenor le Troian,  
 En la joiose marche del cortois Trevixan...

Biblioth. de l'Éc. des chartes, 1858, p. 217-270.

Nous apprenons ensuite, vers la fin, le nom du rimeur de cette histoire :

Et comme Nicolais à rimer l'a complue.

On peut croire, en effet, qu'il s'est contenté de rimer des aventures déjà racontées et même rimées par beaucoup d'autres, comme celles que comprend la Chronique attribuée à Turpin, comme le duel et le défi théologique de Roland et de Ferragus, les conquêtes lointaines de Roland, les exploits d'Olivier, de Girart, d'Isoré le Sarrasin, lieux communs sans cesse imités de notre poésie carlovingienne, et qui se retrou-

vent la plupart dans les trente-sept chants de la compilation italienne *la Spagna*, imprimée en 1487 et souvent depuis, espèce d'abrégé, comme les *Reali di Francia*, d'anciens poèmes français, dont plusieurs sont encore inédits.

De ces trois Italiens du même nom, mais de trois villes différentes, Vérone, Bologne, Padoue, le dernier a peut-être le moins défiguré la langue française, et ses fautes ne paraissent quelquefois que des fautes de copiste.

Les imitateurs italiens, que multipliait de toutes parts notre influence littéraire sur l'Italie de ce temps, nous ont laissé un grand nombre de ces manuscrits, dédaignés jusqu'à présent, et qu'ils ont rédigés dans un français qu'on peut appeler italianisé, comme leur roman de Roncevaux, celui d'Aspremont, celui de la Prise de Pampelune, et bien d'autres encore, profondément altérés pour la langue et pour la mesure. En étudiant les manuscrits français de Venise, on a reconnu, entre autres débris précieux de ces poèmes, l'épisode qui s'était perpétué dans la légende populaire du chien d'Aubri de Montdidier, et dont le chroniqueur Alberic de Trois-Fontaines avait parlé d'après les chansons de geste. Quelques-uns des remaniements italiens sont du XIII<sup>e</sup> siècle et du suivant. D'autres, comme le Gui de Nanteuil, sont peut-être plus anciens. Chez les uns et les autres, il peut se trouver des aventures, des chants entiers, qui appartiennent au nouveau rédacteur, et il faudrait, pour débrouiller ce chaos, une critique rigoureuse et patiente, éclairée sans cesse par la comparaison des manuscrits.

On sait que notre langue, qui répandit au loin notre littérature romanesque, servit à propager aussi les ouvrages d'enseignement. Aldobrandino de Sienne, Lanfranc de Milan, d'autres encore qui vinrent exercer chez nous la médecine ou la chirurgie, écrivirent quelques-uns de leurs traités en français.

Les intérêts du commerce, les proscriptions des guerres civiles, l'exil volontaire des papes dans Avignon, devaient faire souvent passer les Alpes aux Italiens. Des voyageurs d'élite, ceux qui servaient comme de lien entre les deux peuples, étaient attirés surtout par la renommée toujours croissante de l'université de Paris. Si nous avons quelquefois parlé de ce grand nombre de Français qui, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, allaient étudier les lois romaines et le droit canonique à Bologne, à Modène, à Ravenne, et dont plusieurs occupèrent les premiers sièges épiscopaux de l'Italie, n'oublions pas non

Keller, Rom-  
vart, p. 1-11.  
—Die Altfran-  
zösischen Ro-  
mane der St.-  
Marcus Biblio-  
thek (dans les  
Mém. de l'A-  
cad. de Berlin,  
oct. 1839, p.  
213-293).

Guessard, Bi-  
blioth. de l'Éc.  
des chartes,  
1857, p. 393-  
414.

plus combien de célèbres Italiens, avant et après cette date, sont venus fréquenter nos écoles.

La Chronique nouvellement publiée des dominicains de Sainte-Catherine de Pise commence à faire mention, vers l'an 1280, des religieux de ce monastère envoyés à Paris pour étudier, sans doute au collège dominicain de Saint-Jacques : nous y lisons de tel personnage, *missus Parisius ad studendum* ; de tel autre, *imbutus litteris in Studio Parisiensi*.

Archivio storico-ital., t. VI, p. 431.

L'ordre rival, celui des franciscains, entretint pendant sept ans à Paris le plus cher de ses enfants, Bonaventure Fidanza, qui, chargé en 1250 des leçons élémentaires de théologie au collège des frères Mineurs, devint, au bout de six ans, docteur dans l'université, et, l'année d'après, comme supérieur général, le huitième successeur de saint François.

Mais, pour nous borner au siècle qui va suivre, nous compterons parmi les auditeurs des mêmes maîtres Pierre d'Abano, qui, après être allé apprendre le grec à Constantinople, vint séjourner à Paris, au moins jusqu'en 1303, et, brouillé alors avec les dominicains, eut à se débattre contre leur inquisition ; le premier moine augustin qui fut docteur de Paris, Gilles de Rome ; d'autres augustins honorés du même titre, comme Trionfo d'Ancone, Jacques de Viterbe, controversistes longtemps accrédités ; Denis de Borgo San Sepolero, qui fut ami de Pétrarque et l'alla voir à Vaucluse ; Albert de Padoue, dont il reste des sermons latins où l'on reconnaît les traces de son séjour en France ; le Florentin Louis Marsile, que Pétrarque avait aussi distingué ; Barthélemi Carusio, évêque d'Urbain, sa patrie ; Alexandre Fassitelli, qui fut général de l'ordre ; Simon de Crémone, licencié en 1377, et Grégoire de Rimini, le grand théologien.

Le premier religieux de l'ordre des carmes qui parvint au doctorat de Paris, Gérard de Bologne, élu général en 1297, fraya la route à beaucoup d'autres carmes italiens, Barthélemi de Pavie, Pierre et Marc de Florence, Thomas de Padoue, Michel Aiguani de Bologne, devenu aussi général en 1380 ; car presque tous leurs généraux furent docteurs de Paris.

Martyrologe des carmes de Nîmes, ms., fol. 72 et 78.

Cette illustre école eut pour recteur, en 1312, Marsile de Padoue, l'intrépide défenseur de la cause de Louis de Bavière ; et les fonctions de chancelier y étaient remplies par son disciple Robert de Bardi, de Florence, quand l'université invita Pétrarque, en 1340, à venir recevoir à Paris la couronne de laurier.

Du Boulay, t. IV, p. 225. — Felibien, t. I, p. 588. — Gall. chr., t. VII, col. 130. Tiraboschi, Biblioth. modenese, t. I, p. 517.

Antiq. de P., p. 690.

Plusieurs de ces personnages, que les deux pays semblent se disputer, avaient pu faire leurs premières études à Paris même. En 1333, sur le mont Saint-Hilaire, non loin des Carmes, le Florentin André Ghini, évêque d'Arras, puis de Tournai, enfin cardinal, après avoir été chapelain du roi Charles le Bel, fonde un collège pour les Italiens, appelé d'abord « la Maison des pauvres écoliers italiens de la charité Notre-Dame, » et plus connu sous le nom de collège des Lombards. A cette fondation, qui devait entretenir onze boursiers, prirent part François dallo Spedale, de Modène, clerc des arbalétriers du roi, pour trois bourses réservées à des étudiants de Modène ou du territoire; Renier Jean, de Pistoie, apothicaire à Paris; Manuel degli Orlandi, de Plaisance, chanoine de Saint-Marcel de Paris. Ce collège dépérisait au temps de Jacques du Breul, qui espérait qu'il pourrait se relever par la protection des Médicis.

Le libre enseignement de l'université inspira dès l'abord une vive défiance aux moines italiens, qui se hâtèrent d'engager une lutte opiniâtre contre la grande école séculière. Le fougueux franciscain Iacopone de Todi, mort en 1306, se plaint que Paris a détruit Assise, ou l'a du moins perverti par ses leçons :

*Mal vedemmo Parisi  
Che n' ha distrutto Assisi.  
Colla sua lettorìa  
L' ha messo in mala via.*

Muratori, Scriptor. rer. ital., t. V, p. 485

Les autres écoles de la France, celles de Tours, d'Orléans, de Montpellier, étaient suivies aussi par des Italiens. Dès l'an 1106, Landolphe de Saint-Paul, connu depuis par son Histoire de Milan, était venu étudier à Tours, avant de suivre à Paris les leçons d'Alfred et de Guillaume (sans doute Guillaume de Champeaux), où il eut pour condisciple Anselme, depuis archevêque de Milan.

Lorsqu'un étranger studieux séjournait ainsi dans nos doctes cités, le latin de ses maîtres ne l'empêchait pas de faire quelque attention à la langue et aux lettres françaises. Avec ces graves leçons qui formèrent les chefs d'ordre et les savants prélats, avec ces témérités de la dispute qui inquiétaient la prudence des sages, on rapportait aussi de France les nobles fictions qui amusaient nos aïeux. Il n'y a

point d'in vraisemblance à placer au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle la rédaction des gestes des Roiaux de France, *Reali di Francia*, où sont résumés en prose, parmi des poèmes qui nous restent, quelques-uns de ceux que nous avons perdus; *la Spagna*, en octaves, où les traditions sur Charlemagne sont fort altérées; les *Cento novelle antiche*, ce chef-d'œuvre de l'ancienne prose italienne, dont les récits viennent plutôt des fabliaux. D'année en année se répandent à Bologne, à Rome, à Naples, à Venise, à Milan, les imitations rimées de toute notre littérature chevaleresque, et, dans les familles, les noms empruntés de ces souvenirs héroïques, Olivier, Lancelot, Tristan, Genièvre, Iseult. Roland et Olivier chantés sur le théâtre de Milan; les prouesses du terrible Uberto della Croce comparées à celles de Roland dans les chroniques lombardes; le nom de Durindal qu'on lit encore sur l'épée du même Roland au portail de Saint-Zénon de Vérone, attestent quelle place occupaient les héros de nos poètes dans l'admiration presque religieuse des peuples de l'Italie.

Fauriel, Dante, t. I, p. 292, 482, etc.

Mais nous n'avons rappelé encore que des écrits théologiques en latin, ou des ouvrages en langue vulgaire dont les auteurs sont la plupart inconnus: l'histoire de ces disciples italiens de notre France va maintenant nous offrir en foule des noms qui sont encore célèbres aujourd'hui.

Brunetto Latini, l'exilé de Florence, qui était venu se fixer à Paris en 1260, y resta sept ou huit ans, et y rédigea, d'après les cours de l'université et ses propres études, cette espèce d'encyclopédie française qu'il appela le Trésor. Quoique Italien, il préféra, dit-il, le français, comme « plus délectable » langage et plus commun que moult d'autres. Il reconnaît aussi, en annonçant d'avance son grand ouvrage dans le *Tesoretto*, que, grâce à cette langue, *nella lingua franzese*, il pourra rendre ses enseignements plus clairs et plus complets. Il en avait acquis une telle habitude que, même dans ses vers italiens, il dit, comme s'il parlait français, *san faglia*, sans faille, déjà employé par Ciullo; *manèra*, manière; *torno*, tournée; *triare*, trier; *zæ*, çà; *convotisa*, convoitise, etc., tous mots que l'académie de Florence, malgré son respect pour les vieux textes, a exclus de son dictionnaire comme étrangers.

BRUNETTO LATINI.  
Hist. litt. de la Fr., t. XX, 276-304.

Tesoretto, I, 8, 54; VII, 26, 232; XI, 27; XXI, 206.

Ces expressions françaises de l'auteur toscan n'étonneront point ceux qui en ont vu bien d'autres, plus françaises encore, dans les vers et la prose d'un de ses compatriotes, fra Guit-

Nannucci,  
Manuale, t. I.  
p. 213; t. III,  
p. 144.

tone, mort comme lui en 1294; *donna gente*, gente dame; *se m'aiuti Dio*, se m'aie Deus; *oreglie*, oreilles; *per plusor ragioni*, par plusieurs raisons; *accatar*, acheter; *amico tradolce mio*, mon très-doux ami, etc. Le moine d'Arezzo pouvait lire ces diverses locutions dans des ouvrages français qui l'ont précédé de plus d'un siècle.

On sait peu de chose de la vie de Brunetto pendant son exil. Rarement il parle de lui-même. Lorsque l'idée lui vient, dans son rêve du *Tesoretto*, d'aller confesser ses fautes, nous le voyons choisir son confesseur dans un couvent de Montpellier. Il y a lieu aussi d'être frappé de son penchant pour les intérêts français et pour la maison d'Anjou, dont la cause avait été habilement confondue avec la cause guelfe ou italienne. Après avoir, dans son Trésor, approuvé la déposition de l'empereur Frédéric II par l'autorité pontificale, il ajoute que Mainfroi « tint le royaume de Pouille et de Sisille contre « Deu et contre raison. »

Quel est le puissant seigneur à qui il dédie le *Tesoretto* sans le nommer, et qu'il compare à Achille, à Hector, à Cicéron, à Sénèque, à Caton, à Lancelot, à Tristan? Est-ce, comme on l'a supposé, le roi Louis IX? Une conjecture moins incertaine s'offre à l'esprit en lisant cette dédicace : c'est que, pour se perfectionner dans la langue française, l'auteur venait de lire les grands poèmes, Tristan, Lancelot du Lac. Peut-être même les recommanda-t-il au poète illustre qu'on croit avoir été son disciple, et qui s'est montré pour lui trop gibelin.

La langue française d'alors est tout à fait digne d'être étudiée dans le Trésor de Brunetto : il en avait fait lui-même une étude minutieuse, et il y avait apporté cet esprit grammatical qui était, selon Dante, un mérite de la langue de son pays, devenue en effet, par ses travaux et par ceux de Pétrarque et de Boccace, bien plus régulière que ne l'avait été celle de la plupart de nos trouvères. Le style de Brunetto, peu élevé, mais correct, dans la prose de ses traductions italiennes, conserve ce caractère en français, et y joint peut-être, à force de soin, plus d'élégance et de concision.

Cet autre proscrit de la même république, Dante, qui a fait au moins, comme nous l'avons dit ailleurs, deux voyages en France, l'un avant l'an 1300, l'autre pendant son exil, sans parler de la mission douteuse de l'an 1295, est celui des écrivains de cet âge qui avait le plus médité sur les langues

DANTE.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXI,  
p. 127.

d'origine latine. Il savait le provençal, puisqu'il a écrit dans la langue d'oc plusieurs tercets du Purgatoire, et il entendait les trouvères, puisqu'il a fait des épîtres farcies, où un vers en langue d'oïl s'entremêle à des vers provençaux et italiens. Moins de cent ans après lui, un de ses biographes disait : *Loquebatur idiomate gallico non insipide, ferturque ea lingua scripsisse non nihil*. De là cette tradition italienne, que, pendant un de ses séjours à Paris, il lisait et expliquait à Philippe le Bel les chants religieux de fra Iacopone contre Boniface VIII, l'adversaire de frère Jacques, de Dante et du roi.

Mar. Philep-  
phe, Vita Dan-  
tis (Mehus,  
Spec. hist. lit.,  
p. xxviii); éd.  
de 1828, p. 117.  
Nannucci,  
l. c., t. II, p.  
120; t. III, p.  
xv.

Mais nous avons une preuve plus sûre encore de l'étude qu'il avait faite de la littérature française : lorsqu'il l'apprécie parallèlement avec celle des deux autres langues ses sœurs, une telle comparaison, venant d'un tel juge, est d'une véritable importance pour nous, comme l'image fidèle de la pensée littéraire d'un contemporain, et du plus grand de tous, au début du XIV<sup>e</sup> siècle : « La langue d'oïl allègue pour soi, « dit-il, qu'à cause de ses formes plus faciles et plus agréables « que les autres, tout ce qui a été rédigé ou inventé en vul-  
« gaire prosaïque (*in vulgari prosaico*) lui appartient ; par  
« exemple, toute la suite des gestes des Troyens et des Romains,  
« les longues et belles aventures du roi Artur, et beaucoup  
« d'autres histoires ou enseignements. La langue d'oc peut  
« prétendre qu'elle est la première qui ait eu des poètes,  
« comme plus parfaite et plus douce ; par exemple, Pierre  
« d'Auvergne, et d'autres avant lui. La troisième, celle des La-  
« tins, peut s'attribuer deux privilèges : d'abord, c'est d'elle  
« que viennent ceux qui ont montré dans la poésie vulgaire  
« plus d'harmonie et plus d'art, comme Cino de Pistoia et son  
« ami ; ensuite, ils paraissent s'appuyer davantage sur la gram-  
« maire, qui est commune ; et ceci, à en juger raisonnablement,  
« est un bien grand argument pour eux. »

De Vulgari  
eloquio, I, 10.

En laissant à Dante le traité latin sur le langage vulgaire, on voit que nous préférons l'opinion du Tasse, adoptée par Gravina, Maffei, Bettinelli, Balbo et d'autres juges fort compétents, aux doutes de Crescimbeni, qui aurait dû trouver l'attribution d'un tel livre à un tel génie plus vraisemblable encore que toute autre supposition.

Disc. sec. del  
Poemaheroico,  
éd. de 1594, p.  
47.

Mais ce texte, que nous venons de traduire mot à mot, n'est pas sans obscurité. La critique moderne nous semble l'interpréter ainsi : *Vulgare prosaicum* ne signifie point la prose, comme nous l'entendons, mais ce que Dante appelle

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXII,  
p. 213.

Gonzalo de Berceo, Vida de S. Domingo de Silos, v. 5.

ailleurs *prose di romanzi* (*prosa en roman paladino*, dans l'ancienne poésie espagnole), c'est-à-dire les poèmes narratifs qui ne sont pas en strophes régulières et en rimes entrelacées comme les *canzoni* ou *versi d'amore* ; car il ne pouvait avoir oublié, lui qui connaissait les poèmes sur Roland et sur Guillaume d'Orange, que c'était en rimes aussi, mais en rimes uniformes, alignées tout droit le long de chaque couplet, comme les proses de l'Église, qu'étaient composés les romans sur les preux de l'empire de Charlemagne. Si ces preux sont pour lui des Romains, c'est dans le même sens que le recueil où sont abrégées plusieurs de leurs aventures est appelé *Gesta Romanorum*. Il exprime par le mot *poetari* une autre poésie plus savante, travaillée avec plus d'art, plus rigoureusement grammaticale, dont il fait honneur aux Latins, nom qu'il donne aux Italiens modernes, pour qu'ils aient leur part dans la gloire de l'ancienne poésie latine. C'est ce que Pétrarque a fait souvent. Boccace nomme aussi l'italien *vulgar latino* ; et lorsqu'on publia, en 1532, une traduction française de sa *Fiammetta*, on la donna dans le titre comme « translâtée de latin en vulgaire français. » La Monnoye a tort de prétendre que c'étaient les ignorants qui appelaient l'italien le latin : il ne songe pas qu'ils avaient pour eux de grandes autorités. Quant à la poésie moderne des Latins, Dante en cite deux exemples, Cino de Pistoia et son ami. Cet ami n'est autre, dit-on, que lui-même.

Du Verdier, Biblioth. fr., t. III, p. 696.

Dante se souvient beaucoup de notre pays, et presque toujours ces souvenirs sont hostiles. C'était le parti guelfe, le vrai parti français en Italie, qui l'avait condamné à une vie d'exil et de ressentiments, qui lui avait appris « combien est amer le pain de l'étranger, et combien il est pénible de monter et de descendre l'escalier d'autrui. » Il est vrai qu'il va chercher un motif à sa haine jusque dans la prise du Capitole par les Français de Brennus, *quando li Franceschi prendeano Campidoglio* ; mais la cause réelle en était certainement plus moderne, et il aurait pardonné à Brennus et même aux rois de France et à leur famille, si Charles de Valois n'était pas entré dans Florence.

Convito, p. 140, éd. de Venise. 1793.

Purg., cant. VII, v. 128.

Nous voudrions pouvoir dire qu'il respecta du moins la sainte mémoire de Louis IX ; mais non, car en parlant, comme on le croit, de Béatrix et de Marguerite, filles de Raymond Bérenger, comte de Provence, il donne à entendre que Constance, fille de Mainfroi, s'honore plus de son mari, Pierre III d'Ara-

gon, que ne sauraient le faire Béatrix de Charles d'Anjou, et Marguerite, de Louis. Ce qu'il dit des ossements canonisés, *le sacrate ossa*, n'est pas non plus sans quelque dédain.

Ibid., xx, 60.

Il se déclare en faveur de Pierre de la Broce, pendu en 1277, contre la famille royale, et il reproche à Philippe le Hardi son expédition d'Espagne, qui avait déshonoré, dit-il, les fleurs de lis.

Ibid., vi, 22.

Ib., vii, 103.

Malgré les imprécations du poëte contre Boniface VIII, ne croyons pas que l'antagoniste du saint-siège, Philippe le Bel, soit épargné. Le prince accusé d'avoir falsifié la monnaie ne peut être que lui. C'est à lui que s'adressent les vers prophétiques sur le désastre de Courtrai. On l'a reconnu dans ce géant qui, après avoir donné de tendres baisers à une vile courtisane, image, s'il faut en croire les interprètes, de l'Église romaine, et avoir reçu d'elle de semblables caresses, finit, amant terrible, par fouetter, des pieds à la tête, son amante infidèle. On le retrouve aussi dans ce déprédateur effronté qui, non content d'avoir, nouveau Pilate, fait prisonnier le Christ dans son vicaire, entre à pleines voiles dans le temple; allusion aux templiers, dont le voyageur avait pu voir commencer en France le procès et la catastrophe.

Parad., xix, 118.

Ibid., xxxii, 152; xxxiii, 45.

Purgat., xv, 46.

Ib., xx, 86.

C'est encore cet implacable ennemi de la France qui accuse Charles d'Anjou d'avoir fait empoisonner Thomas d'Aquin, sans qu'on puisse trouver le moindre prétexte à ce crime; car la supposition de Jean Villani, que Charles craignait que Thomas ne lui fût contraire dans le concile de Lyon, et celle d'un commentateur qui prétend que c'était pour l'empêcher d'être pape, sont également puérides.

Ib., xx, 67.—  
L'ottimo commento t II. p. 364.

Petri Allegherii comment., p. 436.

Mais il faut pardonner quelques élans de colère à l'âme ardente du grand poëte qui, après s'être fait de guelfe gibelin, avait été condamné au feu par ses anciens amis (*igne comburatur sic quod moriatur*, dit la sentence), et qui faisait retomber sur la France, dont le parti guelfe était l'allié, tout l'opprobre de cet odieux arrêt.

Nous n'ajouterons rien à nos anciennes recherches sur la mention qu'il fait des cours de l'université de Paris dans la rue du Fouarre, et sur le professeur Siger. Il parle des tombeaux de la plaine d'Arles de manière à nous persuader ou qu'il les avait vus, ou qu'il avait été frappé de la description des Eliscans, souvent répétée par nos trouvères. L'intérêt qu'il prend aux célèbres enlumineurs de Paris ferait croire à la tradition qui lui donne pour compagnon de voyage en

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 96-127.

Inferno, ix, 112.

Purgat., xi, 81, 95.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Benvenuto  
Cellini, Vita, p.  
337.

Inferno, xv,  
4.

Inferno, v,  
67, 128; xxxi,  
16; xxxiv, 61;  
Parad., xvi,  
15; xviii, 43.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXIII,  
p. 117, 279,  
280, etc.

Beandous,  
par Robert de  
Blois, ms. 381  
du fonds de Sor-  
bonne, v. 4631.

Tom. III, p.  
483.

Opere vulga-  
ri, t. XI, p. 60-  
62.

France le grand peintre Giotto, qu'il nomme avec honneur à cette occasion dans son Purgatoire; Giotto, qui était aussi miniaturiste, et dont les regards durent se fixer plus d'une fois avec curiosité sur les belles peintures de nos manuscrits. Peut-être Dante s'était-il avancé jusqu'en Flandre, puisqu'il semble décrire les digues comme un témoin; mais nous ne voyons dans ses vers ni dans sa prose aucune trace d'un voyage en Angleterre que paraît lui attribuer Boccace.

Quels souvenirs littéraires avait-il rapportés de la France?

Pour ne point suivre l'exemple de ceux qui s'imaginent retrouver partout dans sa magnifique vision les nombreuses descriptions latines de l'autre vie, nous ne prétendons pas qu'il eût nécessairement dû lire en français la *Voie d'enfer*, par Raoul de Houdenc; les *Peines d'enfer*, par Adam de Ros; les trois poèmes de la *Voie de paradis*, par le même Raoul, par Rutebeuf, par Bandouin de Condé; les trois songes ou *Pèlerinages* de Guillaume de Guilleville; le *Salut d'enfer*, la *Cour de paradis*, et tant d'autres voyages imaginaires dans le monde invisible. On sait cependant que bien des œuvres d'un ordre inférieur n'ont pas toujours été perdues pour le génie. Mais sans faire de ces parallèles ambitieux, nous nous demanderons dans quelle langue il avait lu les poèmes sur Charlemagne, ceux de la Table ronde, les amours de Tristan, et ce Lancelot qui l'avait tellement ému qu'il lui donne une part dans la mort tragique de Françoise de Rimini. Comme il proclame la supériorité de nos trouvères en ce genre de poésie, on peut supposer que c'est par eux, par Chrestien de Troyes, qu'il avait connu des fictions devenues partout populaires. Peut-être même oserait-on saisir quelque ressemblance entre cette scène pathétique où intervient le Lancelot, et celle où Floris et Lyriope se déclarent leur amour en lisant ensemble les aventures de Pyrame et de Thisbé. Froissart, qui avait beaucoup de goût pour les romans dans sa jeunesse, avait conservé aussi le souvenir de cette lecture dangereuse de Lyriope et de Floris.

Boccace, en qui nous verrons un imitateur assidu des trouvères, dans son commentaire sur Dante, écrit en 1373, n'exprime aucun doute sur le pays d'où venait le livre qui fut cause de la funeste aventure de Rimini. Le poète, dit-il, se souvient de ce que lui avaient raconté les romans français, *i romanzi franceschi*. En effet, les poèmes de la Table ronde circulent en Italie à la fin du XII<sup>e</sup> siècle : Godefroi de Viterbe leur emprunte des fables

pour son « Panthéon ; » Henri de Settimello, dans ses vers latins sur les vicissitudes de la fortune, cite l'exemple d'Artur et de Tristan. C'était le moment où Chrestien de Troyes, à l'aide d'une langue déjà comprise dans toute l'Europe, venait d'y répandre ces noms jusqu'alors peu connus. Vers l'an 1210, Gervais de Tilbery parle des croyances siciliennes, peut-être d'origine normande, qui donnaient pour palais au roi Artur le mont Etna, où ses blessures se rouvraient tous les ans, et où le fit découvrir un jour le palefroi de l'évêque de Catane. L'apôtre d'Assise, le fondateur et le général des frères Mineurs, en comparant sa milice à la chevalerie de la Table ronde, parlait, comme le peuple, la langue des romans. Du temps même de Dante, on prétendait avoir retrouvé en Lombardie, dans un ancien tombeau, l'épée de Tristan avec une inscription en vers français. Il fallait que les nouveaux coutes chevaleresques se fussent bien rapidement propagés.

Ap. Scriptor.  
rer. Brunsv.,  
t. I, p. 921.

Conformit.,  
fol. 118.

Galvan. Flamma, ap. Scriptor.  
rer. ital., t. XII, col. 1027.

Si donc nous avons un parti à prendre dans la question de savoir si c'était en vers ou en prose que François et Paul ont pu lire les amours de Lancelot du Lac et de la reine Genièvre, nous affirmerions d'abord que ce n'était pas dans celle des rédactions en prose où l'on avait, par une sévérité prudente, abrégé et presque supprimé ces amours dont la lecture avait tant de péril ; nous croirions ensuite que c'est plutôt un récit en vers que le poète a dû accuser de tout le mal, et que le coupable était Chrestien de Troyes.

P. Paris, Mss.  
fr., t. III, p. 57.

La lecture des livres français ne laissait pas oublier à Dante ses haines politiques. On a souvent cité comme un témoignage de son antipathie contre la France la fable qu'il adopte sur l'origine de Hugues le Grand, *figliuol d'un beccaiio di Parigi* ; généalogie singulière, qui embarrassait un peu son vieux translateur, le bon Grangier, dédiant l'ouvrage à Henri IV, et d'autres traducteurs après lui. Dante se faisait alors l'écho des bruits répandus depuis longtemps dans le peuple par quelques puissants vassaux, ennemis de la dynastie nouvelle. Il avait pu lire à Paris, et avec un malin plaisir, ce roman de « Hue Capet, » en longs couplets monorimes, inédit en France, mais dont la rédaction allemande a eu trois éditions, et auquel Villon songeait peut-être lorsqu'il parlait « des hoirs de Hue Capel, qui fut extrait de boucherie. » Dante seulement n'ajoute pas, comme l'auteur du poème, que le fils ou plutôt le neveu du boucher n'en était pas moins gentilhomme :

Purgat., xx,  
52.

Biblioth. de  
l'Arsenal, B. L.  
F., n. 186.

Ce fu Hues Capez e'on appelle Bouehier,  
Ce fu voirs, mais moult pau en savoit du mestier;  
Il estoit gentils hons et filz de chevalier.

La même rancune éclate encore lorsqu'il se plaît à rappeler aux Français leurs défauts, surtout la vanité; leurs revers, comme la journée de Roncevaux, les Vêpres siciliennes, et jusqu'à cet obscur épisode du siège de Forli, où Gui de Montefeltro, en 1282, avait en quelque avantage sur les auxiliaires envoyés par Charles d'Anjou, roi de Naples, à Jean de Epa, général du parti guelfe. Mais il faut le dire à l'honneur de notre adversaire : les personnages inventés ou agrandis par nos trouvères l'avaient tellement frappé, que l'instinct du poète l'emporte sur les préventions du gibelin, et que l'ennemi de la France, à l'exemple des chansons de geste, où les preux finissent souvent par être des saints, réserve une des plus belles sphères de son Paradis à ces héros qui, avant d'arriver au ciel, lui semblent avoir conquis un nom digne d'être chanté par toute la terre, Charlemagne, Roland, Guillaume d'Orange, et même Rainouart, Rainouart « au tinel, » célébré en France dans un de ces poèmes héroï-comiques dont l'imitation, deux siècles après, fut pour l'Italie une autre source de gloire.

Dante lisait donc nos poètes. Il leur ressemble aussi quelquefois par les licences qu'il se donne, mots forgés ou tronqués, changements arbitraires des voyelles à la rime, chocs bizarres de syllabes, phrases toutes latines, et autres caprices où la poésie, en devenant régulière, garde encore un reste de l'ancienne liberté. Sans croire, avec Fontanini, que la langue française lui parût supérieure à la langue italienne, proposition équivoque, où par le français Fontanini veut peut-être désigner le provençal, comme dans cette autre où il prétend que les Italiens ont écrit en français avant d'écrire en italien, on ne peut du moins révoquer en doute l'importance qu'avait pour Dante la connaissance du français, quand il félicite un ami, Bason Rafaelli, de Gubbio, des progrès que faisait son fils dans la langue grecque et la langue française, *nello stil greco e francesco*. Aujourd'hui, dans ses œuvres, les traces de ses lectures françaises doivent nous échapper souvent, et nous n'avons l'assurance de son commerce avec nos auteurs que lorsqu'il les a cités.

Il y a cependant une conjecture que nous avons hasardée

Inferno, xxix,  
123; xxxi, 17.  
Parad., viii,  
75.

Inf., xxvii,  
44.  
Hist. litt. de  
la Fr., t. XX,  
p. 416, 417.

Parad., xviii,  
43.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XXII,  
p. 529-532.

Tiraboschi,  
Stor., t. IV, p.  
308.

Ibid., t. V,  
p. 394.

Hist. litt. de

autrefois, et qu'on ne nous semble pas avoir combattue. Dante, qui connaissait nos chansonniers, et qui cite plusieurs fois le roi de Navarre pour des questions de mètre et de combinaison de syllabes, avait bien pu ne point dédaigner, dans ses constantes études sur le langage, d'entendre ou même de lire Rutebeuf, le jongleur parisien. Lorsque, traduisant ensuite les lamentations du prophète dans un rythme harmonieux et touchant, il commençait ainsi le second sonnet de sa Vie nouvelle :

*O voi che per la via d'amor passate,  
Attendete, e guardate  
S'egli è dolore alcun quanto 'l mio grave,*

la Fr., t. XXIII,  
p. 510.

il n'est pas absolument impossible qu'il eût gardé la mémoire de la complainte française :

Vous qui allez par mi la voie,  
Arestez vous ; et chascuns voie  
S'il est dolor tel com la moie,

Rutebeuf,  
OEuvres, t. I, p.  
78.

ou quelqu'un de ces poèmes sur Tristan qu'il a souvent rappelés :

Vous tons qui passez par la voie,  
Venez cà ; chascuns de vous voie  
S'il est dolor fors que la moie.

Tristan, t. II,  
p. 216. — V.  
aussi Dolopatos,  
p. 405.

L'appréhension bien naturelle d'aller trop loin nous empêche seule de multiplier ces exemples d'une certaine sympathie de Dante avec nos vieux poètes, et d'y chercher quelle a pu être l'influence de ses voyages en France sur sa destinée d'écrivain. Mais il ne faut rien exagérer. C'est ce qu'a fait peut-être un critique italien, lorsqu'il a dit que le poète toscan, trouvant sa langue maternelle trop pauvre et trop faible pour l'expression de ses pensées, vint à Paris, et qu'il en rapporta autant de nouvelles locutions que jadis Homère des dialectes de la Grèce. Telle est, ajoute-t-on, l'origine de ses nombreux gallicismes, *dei molti suoi gallicismi*. Voilà ce que nous n'aurions jamais osé dire ; mais puisqu'un Italien l'a dit, nous croirons avec lui que notre langue française a été pour quelque chose dans la création de ce style qui a fait de Dante l'Homère de la langue italienne.

Perticari,  
Difesa di Dan-  
te, t. II, p. 185.

Nous ne savons si le second fils de Dante, Jacopo Ali-

Raccolta di  
rime antiche,  
Palermo, 1817,  
t. III, p. 7-124.

Ibid., p. 64,  
67, 78.

CECCO D'ASCOLI.

ghieri, qui versifia un abrégé du grand poème de son père et en commenta le premier cantique, visita jamais la France; mais, comme Dante applaudissait aux progrès du fils d'un de ses amis dans notre langue, il a bien pu reconnaître pour ses fils l'utilité de la même étude. N'est-il point remarquable aussi qu'un des genres où il trouvait que la poésie française avait réussi, celui des enseignements, *doctrinæ*, soit précisément celui que préfère son second fils pour s'exercer en vers italiens? Dans ce poème que, d'après le titre donné en France à ces sortes d'ouvrages, il appelle *Dottrinale*, et qu'il compose de soixante chapitres de dix sixains chacun, il s'applique à mettre en rimes, comme Gautier de Metz et Jean de Meun, les leçons et quelquefois les chimères de la science des écoles. Quoiqu'il soit permis de supposer que, s'il avait connu l'Image du monde et la continuation du roman de la Rose, il aurait un peu plus varié ses descriptions astronomiques, où il paraît suivre timidement les auteurs arabes, cependant les vers sur les étoiles filantes, la comparaison de l'œuf avec notre globe, deux ou trois autres passages, feraient croire à quelques réminiscences.

C'était en 1328 que ce fils de Dante, héritier de la prédilection paternelle pour la cause impériale, adressait une *canzone* à Louis de Bavière; l'année précédente, avait péri dans les bûchers de l'inquisition de Florence un poète longtemps occupé aussi de faire parler aux sciences la langue des vers, Cecco d'Ascoli, qui doit avoir séjourné à la cour d'Avignon, s'il fut réellement, comme on l'a cru, médecin du pape Jean XXII. Peut-être y connut-il alors l'espèce d'encyclopédie écrite en prose française par Brunetto Latini, et qu'il se contenta souvent de traduire dans ce poème italien non moins étrange que son titre, l'*Acerba*, où il laisse voir à son tour, surtout dans la partie astronomique, dans le bestiaire et le lapidaire, des imitations de notre poème français de l'Image du monde. On expliquerait par nos habitudes gallicanes une certaine liberté de propos, qui lui suscita des ennemis nombreux et puissants; car ses écrits, bien que désignés dans sa sentence de mort, n'auraient peut-être pas suffi pour le perdre. Il faut avouer que, dans sa vie assez peu connue, il réunit bien des malheurs ensemble. Poète, il se brouille avec Dante, et il a la mauvaise pensée, parce qu'il se croit un poète sérieux et vrai, de l'accuser d'être un poète frivole et menteur :

*Quì non si canta al modo de le rane ;  
 Quì non si canta al modo del poeta  
 Che finge imaginando cose vane ;  
 Mà quì risplende e luce ogni natura  
 Che, a chi intende, fa la mente lieta.  
 Quì non si sognia per la selva scura.  
 Quì non vego Paulo ne Francesca...  
 Non vego 'l conte che per ira ed asto  
 Ten forte l' arcivescovo Rugiero,  
 Prendendo del suo cieffo el fiero pasto, etc.*

L'Acerba, l.  
v, c. 13.

Astrologue, dans un temps qui se prêtait aux illusions de cet art toujours riche en promesses, il parvient à s'attirer l'animadversion publique par des rêveries qui réussissent à tant d'autres. Médecin, s'il fut jamais consulté par un pape, il ne trouva pas du moins dans ce titre un abri contre la plus triste fin. Gardons-nous bien surtout de croire que l'Italie, en brûlant des poètes, des astrologues ou des médecins, n'eût fait encore qu'imiter la France; car il y avait depuis longtemps, en Italie comme en France, des inquisiteurs et des bûchers.

Cino de Pistoia, le poète et le jurisconsulte, fut plus heureux. Cet ami que Dante honorait d'une sorte de fraternité poétique, et qui, avant Pétrarque, avait trouvé, dans des vers d'une galanterie ingénieuse, quelques-uns des secrets de l'élégance italienne, paraît avoir aussi, exilé comme gibelin dès les premières années du siècle, visité la France et fréquenté l'université de Paris et celle de Toulouse. Mort en 1337, après une vie presque toute remplie de ces leçons sur le droit civil qui formèrent Barthole, on ne surprendra chez lui que peu de traces d'une langue étrangère, non plus que chez un autre ami de Dante, Guido Cavalcanti, qui vit à Toulouse, en revenant du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, cette Mandetta qu'il a chantée.

CINO DE PISTOIA.

L'historien florentin Jean Villani, qui passa quelques années de sa jeunesse en France, et suivit même, à ce qu'il paraît, Philippe le Bel dans la guerre de Flandre, cite en témoignage les gestes de Beuve d'Antone ou Hanstone, qu'il croit de Volterra. Ces gestes sont abrégés dans le quatrième livre des *Reali*, et Villani est mort en 1348 de la peste noire; mais il ne fallait pas en conclure que l'imitation en prose italienne fût antérieure à cette date. L'argument est faible; car Villani n'avait pas besoin qu'on lui traduisît un poème français. Une remarque plus juste, c'est qu'il emploie des mots fran-

JEAN VILLANI.

Cronica, I,  
55.

Ferrario, Storia degli antichi romanzi, t. II, p. 167, 177.  
Peticari,

çais que l'académie de la Crusca n'a pas admis comme italiens : *agio*, âge; *settimana*, semaine; *intamato*, entamé; *damaggio*, dommage; *a fusone*, à foison; *convitare*, convoiter; *ridottare*, redouter; *quittare*, quitter, etc. Il emprunte aussi de notre langue des constructions qui ne convenaient pas à la sienne, et, ce qui vaut mieux, du naturel et de la vivacité. On s'aperçoit qu'il a pu lire, avec nos poèmes, Ville-Hardouin et Joinville.

Les expressions et les tournures françaises sont encore plus fréquentes dans la traduction italienne du Trésor de Brunetto par Bono Giamboni, d'ailleurs assez habile écrivain, et dans les nombreuses versions d'un autre Florentin, Zuccherò Bencivenni, dont plusieurs ont été faites, dans le cours de ce siècle, sur des textes français. Il n'est pas étonnant qu'il y ait des gallicismes dans de tels ouvrages, ni qu'une critique sévère en ait été blessée; mais, comme ces gallicismes n'ont pas été tous rejetés par les grammairiens de Florence, la langue italienne ne s'en est pas moins enrichie.

PÉTRARQUE.

Un Toscan bien plus illustre, Pétrarque, a étudié à Carpentras, à Avignon, à Montpellier; il a vu plusieurs fois Lyon et Paris; les bords de la Sorgue et la solitude de Vaucluse ont inspiré ses meilleurs vers. Si donc nous croyons avoir le droit d'insister sur celui qui porta ce grand nom, c'est qu'il parle souvent de la France, surtout dans ses lettres, qui sont pour nous comme un journal de son temps.

J. Villani, VIII, 36.

Florence, une des plus riches alors comme des plus belles villes italiennes, et qui montait en puissance et en gloire dans la même proportion que Rome baissait, Florence était en ce temps-là un point de comparaison dangereux pour l'amour-propre de nos pères; et Brunetto Latini, Giotto, Dante, n'avaient dû voir Paris qu'avec un certain dédain. Leur compatriote Pétrarque, dans sa vie errante, passe pour n'avoir séjourné en tout que trois ou quatre semaines à Florence, dont sa famille était originaire; mais les habitudes gracieuses, légères, frivoles même de son esprit durent en faire un juge sévère de notre France.

Né dans la ville d'Arezzo en 1304, nourri dans celle d'An-cisa jusqu'à l'âge de sept ans, emmené par sa famille à Avignon, où siégeait, depuis l'an 1309, le pape gascon Clément V, il prélude par des plaintes contre les vents violents du fleuve, contre les rues étroites et sales de la ville, aux malédictions de toute sa vie contre un pays de barbares.

Avignon, pour lui, est et resta toujours l'impure Babylone, l'enfer des vivants, un repaire de vices et d'infamies, la plus odieuse sentine de toute la terre. Il y eut pour maître de grammaire le vieux Convennole de Prato, qui y tint école pendant soixante ans, et qui avait alors, dit son élève, deux tristes compagnes, la vieillesse et la pauvreté. Quatre ans passés à Carpentras furent employés ensuite par le jeune disciple de Convennole à de meilleures études, où il fut heureux de remplacer les fables d'Ésope traduites en latin et les poésies de saint Prosper par la lecture de Cicéron. C'est alors qu'il vit dans un court voyage et se prit à aimer pour toujours la fontaine de Vaucluse.

Avant l'âge de quatorze ans, nous le voyons commencer le droit à Montpellier. Les Pandectes, qu'on y enseignait depuis le XII<sup>e</sup> siècle, n'eurent, pendant quatre années, que peu de charme pour lui. Cicéron continuait d'avoir ses préférences, et il n'aimait que les jurisconsultes qui écrivaient bien.

S'il fallait croire qu'il eût retouché alors, comme on l'a dit, le texte provençal ou latin des aventures de Pierre de Provence et de la belle Maguelone, par le chanoine Bernard de Triviez, nous aurions déjà le plaisir de reconnaître un de ces emprunts que des esprits tels que Pétrarque et Boccace firent à ceux qu'ils nommaient barbares, et qui avaient su du moins inventer pour eux des romans et des fabliaux.

Sa famille, pour le distraire de la séduction de ces lectures qui plaisaient à toute l'Europe, l'envoie à Bologne, où il reste trois ans, et où l'étude du droit l'intéresse un peu plus, surtout quand la belle Novella, fille de Jean d'André, suppléait son père, avec un rideau devant elle, pour que ses auditeurs n'eussent plus à se garder que de la douceur de sa voix.

De retour en France à l'âge de vingt-deux ans, il fréquente la cour pontificale d'Avignon, et s'attache à la noble famille des Colonne, fidèle alliée de la cause française contre Boniface VIII. Voué dès son enfance, comme il nous l'apprend lui-même, à la vie cléricale, il se lie avec Jacques Colonne, promu à l'évêché de Lombez, et le suit dans son diocèse. Tout rempli des souvenirs de l'ancienne Rome, il ne peut voir sans émotion, à Narbonne, les nombreuses inscriptions latines, et deux monuments de la province romaine, le pont sur l'Aude et le Capitole, qui existaient encore en 1330 ; à

Toulouse, un autre Capitole, qui rappelait aussi la vieille gloire de la ville municipale. Ces traces du grand peuple dont il s'efforçait d'être le disciple, jointes à l'illustration récente que la poésie provençale avait répandue sur ces contrées, pouvaient lui faire croire un instant qu'il n'avait point quitté le sol de l'Italie.

Pétrarque est injuste pour Paris, où il trouve moins de ces souvenirs romains. Lorsqu'il y vint, en 1333, contrôler par son propre jugement le renom que cette grande ville avait chez tous les peuples ; lorsque, préoccupé de son ardent amour pour les lettres, et fort peu charmé jusque-là de l'enseignement public du droit, tel que le lui avaient offert Montpellier, Bologne même, il voit enfin cette université qui, par ses cours littéraires et philosophiques, attirait des pays les plus lointains une foule d'auditeurs respectueux, on pourrait croire que tous les penchants de son esprit, toutes les études de sa jeunesse, lui auraient fait juger avec indulgence une ville où, si loin de Florence et de Rome, s'étaient formés d'illustres maîtres pour les autres nations. Son suffrage avait ici d'autant plus de poids qu'il paraît s'être rendu compte avec soin, dès ce premier voyage, d'un spectacle nouveau pour lui, et longtemps attendu. Mais, si sa curiosité a tout vu, tout comparé, il ne satisfait point la nôtre ; car il n'a point tout dit. Nous avons seulement lieu de conclure de ses divers témoignages qu'il est étonné de Paris, qu'il l'admire même, mais qu'il ne peut l'aimer.

Epist. de reb.  
fam., 1, 3.

« J'ai vu enfin, écrit-il au cardinal Jean Colonne, Paris, « cette ville capitale du royaume, cette cité qui se prétend « fondée par César. J'y suis entré avec le même sentiment « qu'éprouva jadis Apulée en visitant la ville thessalienne « d'Hypate, ému d'une surprise inquiète, portant mes re- « gards de tous côtés, impatient de m'enquérir et de décider « si tout ce que j'en avais appris était faux ou vrai. J'y ai « employé beaucoup de temps, et, quand le jour ne suffisait « pas à l'œuvre, j'y ajoutais la nuit. A force de courir, de re- « garder, je crois savoir à peu près ce qu'il y a de vrai, ce « qu'il y a de faux dans ce que nous en dit la renommée. Le « récit serait long, et ce n'en est pas ici la place ; mais je vous « conterai tout. »

Il faut bien excuser quelques erreurs dans la lettre rapidement écrite d'un voyageur de vingt-neuf ans, comme de dire que Paris se donnait pour fondateur Jules César : *aucto-*

*rem Julium Cæsarem prætendit.* S'il voulait parler des origines fabuleuses, ce n'était pas César qu'il fallait rappeler, mais Francus, Priam, Paris, Isis, et beaucoup d'autres. Comme il manque ici l'occasion de traiter les Parisiens d'ignorants, c'est que peut-être il n'avait pas encore lu César, qui lui aurait appris que notre Lutèce était antérieure à l'expédition des Gaules. Nous lui pardonnerions cette légère faute, et même ses épigrammes, s'il avait bien voulu nous écrire dans sa lettre les détails qu'il réservait pour ses conversations avec son protecteur et son ami. On aurait aussi quelque envie de savoir, et il n'en dit rien, si c'est alors, à Paris, qu'il rencontra Boccace pour la première fois.

Nous ne voyons pas que, dans ses autres voyages, il ait changé d'opinion. Ses œuvres nous offrent même une longue invective, où il s'en va chercher aussi, comme prétexte à déclamation, les Gaulois de Brennus, les oies du Capitole, et où il remporte une victoire trop facile sur son adversaire, qui avait eu la maladresse de citer de mauvais vers latins sur Paris : *Rosa mundi ! balsamus orbis !* Il en profite pour déclarer que de toutes les villes qu'il avait vues depuis son jeune âge, il n'en connaissait pas qui méritât moins cet éloge que Paris, à l'exception cependant de la ville pontificale d'Avignon. Voilà du moins, de sa part, une preuve de justice impartiale.

Apolog. contra Gall. column., p. 1081.

Pétrarque, ami des études, et qui possédait si bien le poème de Dante, quoiqu'il en parle peu, avait dû chercher dans Paris la fameuse rue du Fouarre, où professaient les maîtres de la Faculté des arts, et qu'a immortalisée le poète florentin. Le jeune voyageur y alla ; il y retourna sans doute depuis, et on peut croire que son imagination fut frappée de cet enseignement, qu'il a souvent rappelé. Ainsi, voulant proclamer une de ses maximes comme un oracle solennel, il la recommande à quiconque a le droit d'en être juge : « Que tous  
« les disciples d'Aristote m'écoutent, et, puisque la Grèce est  
« sourde à nos paroles, que ceux-là d'entre eux m'écoutent  
« du moins qui habitent l'Italie, et la Gaule, et la ville disputeuse de Paris, et la rue du Fouarre où l'on gazouille tous  
« jours : *et contentiosa Parisios, ac strepidulus Straminum*  
« *vicus.* Qu'ils sachent que moi, qui ai lu, je le crois du moins,  
« tous les traités moraux d'Aristote, ou qui les ai entendu  
« lire, et, de plus, ai cru les comprendre, je m'afflige sur-  
« tout de voir qu'on ne pratique pas ce qu'il enseigne lui-

P. 1051.

« même au début du premier livre de sa Morale, c'est-à-dire  
 « qu'il nous importe d'apprendre cette partie de la philoso-  
 « phie, non pour devenir savants, mais pour devenir bons. »

P. 1080.

Ailleurs, en répondant à ce Français qu'il appelle un calomniateur, il le renvoie aux applaudissements du Petit-Pont et de la rue du Fouarre, « les lieux, ajoute-t-il d'un ton d'ironie, les plus célèbres qu'il y ait aujourd'hui sur la terre. »

P. 847.

Cette image de notre grande école se présente encore à son esprit, lorsque, dans un pompeux éloge de l'Italie, adressé à un pape d'Avignon, à Urbain V, qui avait essayé, il est vrai, de revenir à Rome, il demande ce que les nations de delà les Alpes pourraient opposer à tant de gloire : « Les docteurs  
 « de l'Église, les maîtres du droit canonique et du droit civil, les plus grands poètes et les plus grands orateurs latins  
 « appartiennent à l'Italie; les connaissances de tout genre  
 « propagées par les lettres latines, ces lettres latines elles-mêmes, cette latinité dont la Gaule est si fière, tout  
 « cela vient d'ici, non d'ailleurs; c'est ici que tout cela s'est  
 « perfectionné. A ces magnifiques travaux, à cette splendeur,  
 « qu'opposerait-on, si ce n'est peut-être, tant ils sont vaniteux et contents d'eux-mêmes, le fracas de leur rue du  
 « Fouarre, *fragosus Straminum vicus?* »

Il y a là quelque ressentiment; car ce n'est pas, comme dans la Divine comédie, un acte de reconnaissance pour un illustre maître; Pétrarque veut plutôt se venger de ceux qu'il avait entendus.

On comprend aujourd'hui sans peine une telle antipathie. Chez ces disputeurs qui, à force d'examiner et de chercher, ont émancipé le monde moderne, l'argumentation syllogistique, imprudemment divinisée par la théologie, dominait tout, la morale, le droit, la politique, les sciences naturelles; aux formes inflexibles des prémisses et des conséquences obéissait, comme à une loi sacrée, l'interprète même de la poésie de Virgile. C'était là l'excès; mais de quelle méthode n'a-t-on pas abusé? Celle des écoles de Paris, après avoir exercé longtemps l'intelligence humaine, devait enfin périr par cet exercice même. Le génie de Dante s'y prêtait encore; celui de Pétrarque, déjà moins sérieux, y répugnait trop pour reconnaître ce qu'il pouvait y avoir d'utile dans ce rude noviciat de la raison.

Le mauvais vouloir du voyageur toscan contre l'enseignement parisien, entre beaucoup de reproches accumulés un

peu légèrement par l'apologiste de l'Italie, lui suggère une observation maligne encore, mais délicate et vraie, qui ne doit pas échapper aux historiens des lettres en France : « Croyez-vous, dit-il à son adversaire, que tous ceux qui « ont étudié à Paris soient de Paris? La vérité, puisque vous « me forcez à la dire, c'est que Paris, qui est une bonne ville, « la ville royale, ressemble pour les études à une corbeille « où l'on réunirait les plus beaux fruits de tous les pays. « Depuis la naissance de son université, que l'on dit insti- « tuée par Alcuin, le précepteur du roi Charles, je ne sache « pas que les Parisiens aient compté un écrivain vraiment il- « lustre; les meilleurs élèves de leur école sont des étrangers. » Et il se plaît à citer des Italiens, Pierre Lombard, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Gilles de Rome. Il lui eût été facile d'en citer bien davantage, s'il n'avait craint peut-être de laisser voir tout ce que l'Italie devait à la France.

P. 1080.

Cette remarque est juste, et continue même de l'être pour les siècles qui suivirent. Mais elle ne prouve rien contre la puissance et l'autorité de ces grands centres d'activité intellectuelle qui se chargent de l'éducation des peuples. Là sont les maîtres qui forment, dirigent, éclairent; qui usent leur esprit et leur vie à ce labeur de tous les instants, et ne se sentent pas humiliés d'avoir des disciples plus hardis et plus célèbres qu'eux. On sait bien que la critique n'est point le génie; or, dans les grandes villes, dans les grands foyers d'instruction, la critique règne presque sans partage. L'ancienne Rome, qui fut longtemps, comme Paris, une sorte d'école universelle, n'a compté non plus qu'un petit nombre de ses citoyens parmi les orateurs et les poètes que Pétrarque s'enorgueillit d'appeler des citoyens romains; et elle n'en a pas moins le droit de revendiquer, entre ses titres d'illustration, la gloire littéraire.

Mais ce juge si rigoureux pour les arguties latines de nos joutes scolastiques connaissait-il nos œuvres en langue vulgaire? On peut l'affirmer; car, outre les rapports que personne n'a contestés entre plusieurs de ses poésies amoureuses et celles du châtelain de Couci et de Thibaut de Navarre, il fait plus d'une allusion à Lancelot, Tristan, Genièvre, Iseult, dont nos trouvères avaient propagé le nom du nord au midi de l'Europe. Il passait pour les bien connaître, puisque c'est lui que l'on consultait en Italie sur leurs meilleures productions.

Trionfi, cap.  
terzo, v. 80,  
etc.

Lorsqu'il envoie à Gui de Gonzague, en 1349, à Mantoue, un de ces poèmes que l'Anglais Chaucer allait bientôt traduire, le roman de la Rose, il l'accompagne d'une Épître en vers latins, où il l'apprécie avec goût et sagacité. Quoiqu'il dût en aimer le sujet, il se montre sévère, mais avec justice, pour ces vagues et froides allégories, où l'auteur lui semble rêver encore en racontant son rêve :

*Somniat iste tamen, dum somnia visa renarrat.*

C'était le défaut du temps, auquel n'ont échappé ni Dante ni Boccace, ni Pétrarque enfin, qui a beaucoup trop de personnifications équivoques et obscures dans ses Éclogues latines, et même dans plusieurs de ses poésies italiennes. S'il trouve quelque plaisir à critiquer Guillaume de Lorris, nous croyons qu'il en eut encore plus à l'imiter, et à personnifier comme lui Beauté, Courtoisie, Bel-Accueil (*Bell' Accoglienza*). Il ne parle que d'un petit livre, *brevis iste libellus* : on peut donc supposer qu'il n'avait alors que la première partie, et que son jugement eût été plus rigoureux, s'il y eût compris les suppléments diffus et pédantesques de Jean de Meun, que l'esprit et la verve du continuatcur ne font point toujours pardonner. L'œuvre primitive, cet essai d'un jeune poète de vingt ans, qu'il était inutile d'allonger de dix-huit mille vers, méritait du moins, par quelques tendres sentiments, par quelques peintures ingénieuses, la vogue qui lui faisait franchir les Alpes.

Jean de Meun, avec ses hardiesses philosophiques, trouva depuis en Italie des admirateurs et des émules, comme François de' Lodovici, qui visita la France dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, et qui doit au long épisode de la Nature celui de son poème des Triomphes de Charlemagne, où Renaud va interroger la Nature dans son laboratoire souterrain et devient le confident de ses mystères.

Un succès poétique venu de si loin semble inquiéter Pétrarque pour sa chère Italie, et il se hâte d'y opposer, comme s'il doutait de la victoire, non la célébrité naissante de la poésie italienne, ni Dante, ni lui-même, ni aucun nom de son temps, mais les plus grands noms de l'antique poésie latine, Catulle, Horace, Ovide, Virgile : tant la réputation que nos poètes français avaient conquise au dehors lui paraît éclatante et redoutable ; tant l'Italie moderne, qu'il n'oublie ce-

pendant pas, lui semble à peine suffire pour soutenir la rivalité! Il est vrai que, par un secret retour de patriotisme et peut-être d'amour-propre, il accueille avec défiance tout ce bruit d'une gloire étrangère, et qu'il aimerait mieux croire que c'est Paris et toute la France qui se sont trompés :

*Nisi fallitur omnis  
Gallia, Parisiosque caput.*

Mais on ne remarque déjà plus ici la même âpreté qu'autrefois : les divers voyages de Pétrarque dans ces contrées d'abord si nouvelles pour lui, plus de familiarité avec le pays, les hommes et le langage, avaient pu lui inspirer plus de bienveillance et d'équité. Il est même honorable pour lui que nous trouvions dans ses œuvres, où il ne nous épargne point les épigrammes, ce témoignage sincère d'un grand poète italien, qui croyait avoir besoin d'appeler à son secours toute l'ancienne Italie, non pas sans doute contre un seul poème français, mais contre la gloire poétique de la France.

C'est qu'il lui était difficile à lui-même de méconnaître l'action de l'esprit français sur le sien. Le spectacle des petites cours féodales qu'il avait pu étudier de près, ses entretiens avec les nobles dames qu'il y avait rencontrées, n'avaient pas été perdus pour lui. Si, dans cette passion qu'il a chantée, on se plaît, malgré bien des objections, à retrouver les soupirs désintéressés de quelques troubadours et la longue fidélité de nos héros de roman, il faut reconnaître aussi que ces étranges scènes d'une affection presque mutuelle, renouvelées pendant vingt ans aux yeux de tous, entre un poète et une femme mariée, diffèrent peu d'un usage qu'on admettait alors chez nous sans scrupule : dans ce siècle même, Guillaume de Machau et la reine de Navarre, au siècle suivant, Alain Chartier et Marguerite d'Écosse, en offriraient des exemples. Cette ressemblance des mœurs françaises avec la fiction de Pétrarque s'offre naturellement à l'esprit, tandis qu'on ne surprend qu'avec beaucoup d'efforts dans ses vers quelques obscures reminiscences des poésies provençales. Il devait comprendre, il devait même parler la langue des troubadours, lui qui a longtemps habité leur pays, et qui célèbre leur gloire; mais il ne les a pas imités.

Entre les causes qui purent le ramener à des sentiments moins hostiles pour la France, il faut compter les nombreuses

preuves qu'il recueillit sur son chemin de l'amour de nos pères pour ces études qui charmaient sa vie. Nous le voyons devenir plus juste à leur égard, moins railleur, moins fier d'être Italien, toutes les fois qu'il découvre dans leurs couvents de ces précieux manuscrits d'auteurs latins, qu'il cherchait partout, et qu'il était si heureux de trouver. Il eut cette joie à Langres, à Lyon, à Paris, dans d'autres villes encore, dont il fut plus content que de Liège, où il se plaint de la difficulté qu'il eut à se procurer de l'encre, et une mauvaise encre jaune, pour copier deux discours de Cicéron.

Il ne pouvait oublier non plus que, lorsque ses amis préparèrent pour lui, en 1340, cette comédie solennelle du poète lauréat, qu'il avait tant désirée et qu'il joua si bien, l'université de Paris, à qui l'on n'avait peut-être pas redit tous ses sarcasmes, disputa généreusement à Rome l'honneur de décerner le triomphe à ses vers latins. Il y en a qui prétendent que l'ordre en était venu du roi lui-même, quoique fort peu lettré, Philippe de Valois; mais ce dut être primitivement une idée du chancelier de Notre-Dame, le Florentin Robert de Bardi. La reconnaissance du poète y voit un hommage de l'université même.

En effet, si elle n'avait point jusqu'alors donné l'exemple d'une telle récompense, il paraît du moins que c'était un droit que l'on reconnaissait alors aux universités. Leur Faculté des arts ou de philosophie, partagée chez nous, mais seulement de notre temps, en deux Facultés, celle des lettres et celle des sciences, célébra plus d'une fois cette fête poétique, à Strasbourg, à Alcalá, à Séville, à Cambridge. Lorsque l'on compte parmi les privilèges du lauréat « l'habit de poète, » nous ne savons si cette distinction qui, depuis, eut pour principal insigne la robe de pourpre des triomphateurs, s'appliquait dès lors à autre chose qu'à la couronne de laurier, ou s'il faut voir simplement le poète couronné dans celui qui fut porté au tombeau, dit Jean Villani, *in habito di poeta*. Dante, car c'était lui, n'avait pas besoin de cette cérémonie plus que Pétrarque et le Tasse, tandis que le couronnement prodigué par l'Italie à tant d'autres ne les a pas sauvés de l'oubli. Le nom de poète lauréat, en Allemagne, en Angleterre, n'est qu'un titre de cour; celui qu'offrait le choix libre des écoles, plus sérieux sans doute, était encore bien stérile, puisqu'il ne pouvait donner la gloire.

Mem. de l'Acad. des Inscr., t. X, p. 507-524.—Bethinelli, Risorgimento, t. III, c. 3.

LIV. IX, c. 33.

Pétrarque, dans ses voyages en France, n'eut qu'à se féliciter aussi de ses liaisons avec plusieurs Français alors célèbres, comme avec Philippe de Vitri, le poète français, depuis évêque de Meaux, à qui il écrivait de Padoue vers l'an 1350, *Tu poeta nunc unicus Galliarum*; dont la conversation lui paraît pleine de charme, et qu'il aurait bien voulu attirer dans le Comtat, mais qui, selon lui, ne peut s'absenter un moment de Paris, sans qu'il regrette aussitôt les arches du Petit-Pont; avec Nicole Oresme, qui passe pour avoir traduit son traité latin sur l'une et l'autre fortune; avec Philippe de Maizières, l'auteur du «*Songe du vieil pelerin*,» à qui il adresse une lettre de condoléance sur la mort d'un ami commun; avec Pierre Roger, depuis le pape Clément VI; avec le cardinal Talleyrand et le cardinal Gui de Bologne, chargés d'importantes négociations, et qu'il rencontra souvent en Italie; avec Jean Birel, prieur de la chartreuse du Glandier, depuis général de l'ordre, que Pétrarque avait pu connaître par son frère le chartreux; avec le savant et laborieux Pierre Bercheure, qui allait le visiter à Vaucluse, et qu'il eut presque toujours à ses côtés, en 1361, pendant les trois mois de son séjour à Paris, où il résida plus longtemps qu'à Florence.

Mss. lat., n. 8568, fol. 100, ap. P. P., Mss. fr., t. III, p. 179.

Baluze, Pap. aven., t. I, col. 770-782; 837-840.

Pierre Bercheure avait dû aussi se fixer quelque temps à Avignon près de son ami; car il nous reste une copie d'un de ses plus longs ouvrages, le *Reductorium morale*, datée de l'an 1342, et dont la souscription nous apprend, sans doute d'après un manuscrit plus ancien, que cet ouvrage avait été fait à Avignon, avant d'être corrigé et enrichi d'une table dans les exemplaires de Paris: *Explicit liber Reductorii moralis, quod in Avinione fuit factum, Parisius vero correctum et tabulatum, anno Domini 1342*. Pierre Bercheure, mort en 1362, n'était pas seulement théologien: on a cru pouvoir lui attribuer, quoique sans preuve, ce recueil longtemps populaire de fictions connu sous le nom de *Gesta Romanorum*, et il traduisit Tite-Live.

Fonds des Gr. Augustins. n. 44.

De ces personnages fort estimés en France, trois au moins s'appliquaient, comme Pétrarque, à perfectionner la langue vulgaire, mais surtout par le procédé de la traduction. Si Philippe de Vitri, dans sa paraphrase rimée des *Métamorphoses*, fut bien loin de la grâce et de la facilité d'Ovide; si Pierre Bercheure n'égalait point non plus, en traduisant Tite-Live, la dignité du grand historien, Oresme, mieux préparé

à sa tâche par les disputes de l'école, fut un des premiers, dans quelques pages de ses versions d'Aristote, donner dès lors à la prose française son caractère exact et précis.

Les entretiens de Pétrarque avec ces hommes d'élite, trois mois passés à Paris, la connaissance de la langue et des mœurs, lui avaient fait mieux juger la France. Longtemps même auparavant, il hésite entre les deux grandes cités qui l'appellent pour le couronner; et, si l'une est encore pour lui la reine du monde, l'autre, la ville barbare, est, à ses yeux, la nourrice des études, *Parisios nutrix studiorum*.

Depuis, vers l'an 1353, le roi Jean, qui aimait les lettres, avait essayé de l'attirer auprès de lui, et le poète s'était montré reconnaissant des offres que lui faisait la France :

Carm., l. III,  
epist. 9, p. 107.

*Gallia me voluit; proles generosa Philippi  
Non neget.*

« Mais ce roi, disait Pétrarque, est trop mal avec la fortune; » et il y voyait un triste augure.

Cet augure fut accompli. Pétrarque, envoyé à Paris, en 1360, par Galeaz Visconti, le seigneur de Milan, pour complimenter ce même roi Jean, délivré de sa captivité d'Angleterre, exprime énergiquement toute la douleur qu'il éprouve à l'aspect déplorable de la France et de Paris. Nous trouvons un chapitre touchant de notre histoire dans la longue lettre qu'il écrit à son ami Gui Settimo, nouvellement nommé archevêque de Gênes; les éditions l'intitulent *de Mutatione temporum*, et il suffit en effet de quelques lignes pour faire voir combien, en peu d'années, notre pays était changé : « Non, je ne reconnais plus rien de ce que j'admirais autrefois; ce riche royaume est en cendres; les seules demeures aujourd'hui debout sont celles qui étaient défendues par les remparts des villes ou des forteresses.... Les écoles de Montpellier, que j'ai vues si florissantes, sont aujourd'hui désertes. La Gascogne, l'Aquitaine, ont été dévastées par la guerre et le brigandage... Paris, où régnaient les études, où brillait l'opulence, où éclatait la joie, n'amasse plus des livres, mais des armes, ne retentit plus du bruit des syllogismes, mais des clameurs des combattants; le calme, la sécurité, les doux loisirs, ont disparu. Qui eût jamais imaginé que le roi de France, resté invincible par le courage, serait en effet vaincu, pris, racheté, et qu'à son retour, ô

Epist. rer.  
senil., x, 2, p.  
867-873.

« honte plus cruelle encore ! il serait contraint, lui et son fils, à faire un pacte avec les bandits pour n'être pas attaqué sur la route ? Qui, dans cet heureux royaume, eût pu se figurer, même en songe, de telles catastrophes ? Et, si un jour il se relève, comment la postérité voudra-t-elle y croire, lorsque nous-mêmes, qui en sommes témoins, nous n'y croyons pas ? »

Le bruit de cette transaction humiliante des deux princes avec les maîtres des grandes routes, indiqué vaguement par un étranger, pouvait venir d'un accord fait au mois de février 1361, où le roi, pour rétablir la paix dans ses États, s'engage à payer seize mille écus d'or au redoutable chef des Grandes Compagnies, Arnault de Cervolle, dit l'Archiprêtre.

Baluzc, Pap. aven., col. 947.

Ailleurs, dans une lettre au pape Urbain V, on lit encore : « Aux calamités de la peste se sont jointes en France les fureurs des hommes et toutes les souffrances d'une longue guerre, dont les traces m'ont encore frappé, dans cette mission dont je fus chargé pendant le court intervalle d'une paix douteuse. En retrouvant à chaque pas les ravages du fer et du feu, je ne pouvais retenir mes larmes ; car je ne suis pas de ceux à qui l'amour de la patrie fait haïr toutes les autres nations. »

P. 850.

C'est à travers la vive émotion que lui inspirent ces grandes ruines, c'est dans une des lettres où il renonce un instant à ses vieilles préventions sans les rétracter, que nous croyons démêler la dernière et la vraie expression de sa pensée sur Paris et la France : il persiste à dire que la ville capitale de cet infortuné pays, même avant les désastres de la guerre, lui avait paru fort au-dessous de sa réputation et des louanges mensongères de ses habitants ; mais il n'en ajoute pas moins que c'était, après tout, une grande chose que Paris, *magna tamen haud dubie res fuit*. Voilà ce qu'on écrivait il y a cinq siècles.

Pag. 870.

Pétrarque ne parle qu'avec un tendre intérêt du malheureux roi Jean, surnommé le Bon ; il raconte de lui, d'après la voix publique, un petit fait de la funeste journée de Poitiers, et le félicite d'avoir échappé, malgré ses revers, à la destinée tragique de Polycrate, quoiqu'il eût, comme lui, retrouvé un anneau précieux, arraché au vaincu le jour du combat. Nous savons maintenant que c'est Pétrarque lui-même qui rendit au roi cet anneau si cruellement perdu.

Chargé par Galeaz Visconti d'aller remettre au roi de France, avec l'anneau de la journée de Poitiers, qu'il venait

Academ. des  
Inscr., Mém. de  
div. sav., t. III,  
p. 214-225.

Paralipom.,  
II, 23.

Mem. sur  
Pétr., t. III, p.  
545.

de racheter, un autre anneau dont il lui faisait présent, Pétrarque s'adressa, le 13 janvier 1361, comme ambassadeur, à celui qui l'avait naguère invité à sa cour comme savant illustre. On a publié de notre temps le discours qu'il prononça en latin le jour de cette réception solennelle. Il s'excuse de ne point le faire en français, non, comme il prétend, qu'il ignorât cette langue, mais plutôt parce qu'il croyait qu'il y avait plus de majesté dans la langue de Rome, et sans doute aussi pour avoir l'occasion de dire qu'il ne craint pas de parler latin devant un prince qui fut dans sa jeunesse l'ami des doctes études. Ce discours, trop fécond en citations de l'école et en lieux communs, débute, comme un sermon et comme la plupart des discours d'alors, même profanes, par un texte de l'Écriture sainte, qui est du moins assez bien choisi : *Reduxit eum in Jerusalem in regnum suum.*

Il n'y a rien là qui puisse ajouter à la gloire du poète ; mais on comprendra mieux désormais la lettre où il raconte à son ami Pierre Bercheure que le roi et son fils aîné, pendant qu'il parlait, s'étaient montrés fort surpris de l'entendre revenir si souvent sur les caprices et les jeux de ce personnage qu'il appelait la fortune. Si une éducation toute religieuse, dans un pays alors plus chrétien que l'Italie, ne les avait pas suffisamment préparés à ces figures de la poésie profane, peut-être aussi trouvèrent-ils singulier qu'on s'amusât à leur redire si souvent de quels coups ils venaient d'être frappés. L'amplification est vraiment trop longue : avant d'arriver à l'offrande des deux anneaux, l'orateur épuise tout ce qu'ont dit de la fortune Virgile, Horace, Sénèque, Lucain ; et, quoiqu'il prétende dans sa lettre qu'il ne faisait intervenir ainsi cette divinité des anciens temps que pour donner plus de couleur à son style, nous nous étonnerions volontiers à notre tour qu'il accorde tant de place dans sa harangue à toutes ces idées d'un autre âge, d'une autre croyance, à toutes ces fantaisies littéraires, dont il avait lui-même l'intention, dit-il, s'il en eût trouvé l'occasion, de se justifier auprès du roi.

A la cour de France, Pétrarque avait rencontré Pierre Bercheure, et il dut y voir aussi plus d'une fois Nicole Oresme, fort aimé du Dauphin : il les revit tous deux à Avignon. Quelques-uns des manuscrits qui lui avaient appartenu sont restés à Paris, sans doute parce qu'il en fit présent à

ses amis de France, comme ils lui avaient été quelquefois donnés par ses amis d'Italie. Une de nos belles copies, qu'on attribue au XII<sup>e</sup> siècle, du commentaire de saint Augustin sur les Psaumes, en tête du premier des deux volumes in-folio, porte ces mots de la main de Pétrarque : *Hoc immensum opus donavit mihi vir egregius dominus Joannes Boccacii de Certaldo, poeta nostri temporis, quod de Florentia Mediolanum ad me pervenit 1355, aprilis 10.* C'est ainsi qu'il fit présent à Bernard, évêque de Rodez, depuis cardinal, d'un très-ancien exemplaire du commentaire de Servius sur Virgile.

N. 1989.

Carmina, l.  
II, epist. 2.

Plusieurs de ses ouvrages, mais des ouvrages latins seulement, furent assez souvent transcrits en France pendant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle ; on en trouve un grand nombre de cette date dans nos riches bibliothèques. Les copies de la traduction française de son traité sur le Remède des deux fortunes, mise quelquefois sous le nom d'Oresme, sont aussi fort nombreuses. Il y en a une où le traducteur, Jehan Dandin, chanoine de la Sainte-Chapelle, nous apprend que c'est par l'ordre de l'« excellent sapience » du roi Charles qu'il a traduit de langage latin en françois « ce present livre, « très plantureux et abondant en tout fruit de doctrine morale, lequel, pour remedier aux langoureuses pensées humaines, iceluy très excellent et renommé elere, maistre « Francois Petrarch, Florentin, composa nagueres. » Quand le roi voulut lire en français cet ouvrage, dont il récompensa le traducteur en 1378, il se souvenait peut-être des entretiens qu'il avait eus, dans sa jeunesse, avec l'auteur lui-même.

N. 7368.

Mss. du cabinet des titres

On ne peut du moins douter que cet auteur ne fût alors très-bien accueilli en France ; car on a beaucoup d'autres preuves que, dès le siècle de Pétrarque, l'esprit de nos lettrés sympathisait avec le sien, et que c'était après l'avoir lu qu'ils avaient voulu le couronner.

Pendant ce dernier séjour de plusieurs mois qu'il fit à Paris, il put lui-même entrevoir un meilleur avenir pour ce pays qui luttait alors contre la mauvaise fortune, et qu'il semble se reprocher d'avoir mal jugé : il parle, dans ses lettres, d'une suite de conversations presque journalières, qui sans doute ne furent pas toujours latines, où il fut touché de la bonté du roi, qu'il exagère peut-être, *mitissimi regum omnium*, et où il admira la maturité précoce, l'instruction, l'ur-

P. 847.

P. 205.

banité, le caractère ferme et grave du jeune Dauphin de France, qui fut depuis Charles le Sage.

FAZIO DEGLI UBERTI.

Le triste état de la France est décrit avec non moins d'énergie par un autre poète toscan, par le petit-fils de Farinata degli Uberti que Dante a célébré, par Fazio ou Bonifazio degli Uberti, qui passe pour avoir obtenu aussi l'honneur de la couronne de laurier. Ce Florentin, mort à Vérone vers l'an 1367, dans son grand poème géographique en tercets dantesques, le *Dittamondo*, qu'il n'eut point le temps d'achever, lorsqu'il arrive à la France, en indique les derniers rois : Philippe de Valois, Jean, et son fils Charles V. Mais ce qui a plus d'intérêt pour nous, c'est que ce poète italien, dont la vie est à peu près inconnue, devait avoir étudié assez longtemps notre pays; car il fait parler en vers provençaux un pèlerin qu'il rencontre le long du Rhône, et en vers français, un courrier, qui le salue avec politesse, « Deus

« vous gart, » et avec lequel il poursuit sa route vers Paris. « Ami, dit-il au pèlerin de Provence, savez-vous quelque « nouvelle? » — « Oui, répond le romieu, il y a maintenant « forte guerre entre le roi d'Aragon et celui de Castille. » Puis, le dialogue continue, en mêlant singulièrement les deux langues :

Liv. IV, c.  
27. — Crescim-  
beni, Stor. del-  
la volg. poes.,  
t. II, p. 184,  
248. — Galvani,  
Trovatori, p.  
524-526, etc.

Ancor oï, quant fui à Vignon, dir  
Que rois de France a juré le passage ;  
Ma pauch lui segiront, à mon albir.  
Li rois de Chipre, qui est et proub et sage,  
Dedens Vignon a demoré plus jors,  
Por ordre mettre et fin à cest voyage.  
— A cest que monte? car li nostre pastors.  
L'empereor, ne aucun cardenal  
Por l'amor Dieu à ce profre secors.  
— Amiz, fiz jeu, monter porra grant mal,  
Se paubrement si voglia disveglier  
Le chien qui dort dedens son paubre stal.  
Et li romieu : Or lassons le pensier  
A cel de France et de Chipre, car crei  
Que bien à temps se sauront consilier.

L'étranger qui traversait la France alors, c'est-à-dire vers l'an 1364, ne pouvait croire qu'on y préparât sérieusement de nouvelles croisades, quoique Pétrarque lui-même, en maint endroit, ne répugne pas à le supposer. Vainement le pape, les cardinaux, l'empereur, auraient montré pour ces lointaines expéditions le zèle qu'on leur reprochait depuis

longtemps de n'avoir plus ; vainement le roi Jean et le roi de Chypre, Pierre 1<sup>er</sup> de Lusignan, avec son chancelier Philippe de Maizières, dans la ville d'Avignon, au commencement de l'année 1363 et du pontificat d'Urbain V, se seraient entretenus de cette croisade, que devait diriger le légat Talleyrand, l'ami de Pétrarque : le prince qui venait de signer le traité de Bretigni ne songeait certainement pas à une guerre d'Orient.

Les phrases provençales, entrelacées ici dans les vers français, ne nous sont point parvenues fort correctes, et tout cet épisode, sans doute altéré, semble aujourd'hui plus français que l'auteur n'avait voulu. Quant à notre langue même, que l'on prétend quelquefois avoir été moins connue au delà des Alpes, elle est cependant bien plus familière au poète florentin. Non content d'y prendre des mots, comme *bigordare*, behourder (II, 3) ; *in transi*, en transe (II, 22) ; *lice*, lice (IV, 23), il fait en français soixante-treize vers de suite, et nous les trouvons, même à présent, beaucoup mieux écrits que le peu de vers où il imitait l'autre langue romane. Ce n'est pas que l'inexpérience de l'auteur, les fautes des copistes, la négligence du premier éditeur, et l'incertitude même du dernier, malgré les corrections de Monti et de Perticari, n'aient laissé encore quelques nuages dans ce texte français d'un étranger qui, par amour de notre poésie, lui prête ses tercets italiens. Mais nous en citerons toujours une partie, non sans hasarder aussi un petit nombre de restitutions, ne fût-ce que pour recommander à l'attention de la critique cette rareté littéraire. Le voyageur, qui doit être l'auteur lui-même, surpris de voir partout les traces de l'incendie et de la dévastation, les larges routes devenues des sentiers, et les campagnes tout à fait stériles, demande au courrier d'où sont venus fondre sur ces riches contrées de si cruels ravages. Celui-ci lui répond :

Com tout s'en va ici depuis un mois  
 Dir nel sauroie, mais de tant bien t'affi,  
 Chascuns s'en fait le signe de la crois.  
 Desgasté l'ont et maumené ainsi  
 Par sa valeur Odoart d'Engleterre,  
 Cil de Gallès, et li quens de Derbi.....  
 Il demandoit Paris et tout la terre ;  
 Dont nostre rois le tint à grant outrage,  
 Et por tel chose encommença l'estrif

Baluze. Pap.  
 aven., t. I, col.  
 779, 982, 983.

Milan, 1826,  
 pet. in-8.

D'après le  
 ms. 8375.

Liv. IV, c. 17.

Qui France gaste et trestout son barnage.....

Bien a la guerre duré vingt et six ans,  
Tant fiere et fort entre ces rois ensemble  
Quant jamais fu de Carthage à Romans.

De sous Calais chascuns sa gent assemble;  
Iluec morust, voyant li rois hardis,  
Six mil lanciers et plus barons ensemble.

Là nostre rois s'enfuît desconfis ;  
Après s'en vint Odoart et Bretons  
Trestout ardens jusque près à Paris.

Une autre fois semont à ses barons  
Li rois de France, et fait son garniment,  
Por soi vengier trestous mist à bandons.

Que te diroie ? moult amassa grant gent,  
Fort et hardie ; mais Dieus fist son arrest,  
Car vaincus fu et pris ensemblement.....

— Bien ai je oï trestout ce que tu dis ;  
Mais fai moi sage se li rois Odoart  
En ses victoires a grant terre conquis.

— Oil, fist il, partout sont li liepart ;  
En Gascogne flour de lis ne remest,  
N'en Normandie, nès entre les Picart.

Per grant assiege li fu rendus Calais,  
E te dirai je ? sur la mer de Bretaigne  
Quanque tenoit mon rois, s'en est allés.....

— Or di, beau frere, il en morust grant gens  
En ces batailles ? — Quatre vingt millier,  
Respondit cil, et plus, si com je pense.

— Di moi, fil a qui puisse le vengier  
Li rois. — Oil, c'est Charles li Dauphins,  
Respond après, un jeune bacellier.

Ainsi parlant, nous guidoit li chemins  
Droit à Paris, là où mon euer avoie.  
Li messagiers, à tout le chef euclin,  
Prist son congé, et se mist à la voie.

Comme il y avait vingt-six ans que durait la guerre, c'est en 1362 qu'on semble placer cet entretien ; car la rupture entre Édouard III et Philippe de Valois est de l'an 1336. Le messenger paraît indiquer, en 1346, la bataille de Creci ; l'année suivante, la prise de Calais, après un an de siège ; neuf ans après, la journée de Poitiers et la captivité du roi. La paix de Bretigni, en 1360, venait de lui rendre la liberté. Cette paix fut courte ; la guerre entre les deux nations devait durer un siècle.

Liv. IV, c. 18. Dans les vers du poète italien sur Paris, il regarde comme la principale gloire de cette grande cité son enseignement de

la philosophie et des arts libéraux, qu'il fait, selon l'usage, remonter jusqu'aux écoles d'Athènes :

*Qui le scienze con lor dolce suono  
Per tutto le divine e le mortali  
E dì e notte udir cantar si pono.  
    Qui sono i bei costumi e naturali  
Quanto ad Atene mai, quando fu donna  
Di filosofi e d'arti liberali.*

Mais quoique cette partie des voyages de l'auteur ne nous semble pas imaginaire comme presque tout le reste, il n'y a rien, dans son éloge banal de Paris, qui exprime des souvenirs personnels; rien qui réponde à l'originalité de ce dialogue français d'un étranger sur les désastres de la France.

Lorsqu'il se met ensuite à versifier la série des rois, jusqu'au prince malheureux sous lequel il écrit, s'il se rapproche de la Divine comédie par sa haine contre la mémoire de Hugues Capet, il s'en éloigne par son amour pour Boniface VIII. Mais le disciple est encore plus loin du maître dans la longue et monotone analyse de notre histoire. Il tire même fort peu de parti des traditions poétiques sur le siècle de Charlemagne, qu'il paraît connaître moins par les trouvères que par les chroniqueurs. C'est d'après le faux Turpin ou d'après quelques vers de Dante qu'il parle des tombeaux des chevaliers dans la plaine d'Arles, et non d'après ceux de nos poèmes qui les ont décrits. On dirait qu'il réserve tout ce qu'il sait de littérature chevaleresque pour ses annales d'Angleterre, où il compte au premier rang des personnages historiques Artur, Lancelot, Tristan, Gauvain, Giron le Courtois, et les autres preux de la Table ronde. Nous devons regretter que lui qui savait tant de langues, et qui nous raconte même un de ses entretiens en grec moderne, il ne nous dise pas plus que Dante, qui avait parlé avant lui de Tristan et de Lancelot, en quelle langue il avait lu leurs aventures.

Tout en ne voulant voir dans Philippe le Bel que l'ennemi des papes, et en le traitant même de scélérat, il ne se montre pas plus indulgent que Pétrarque pour la cour pontificale d'Avignon. Le mécontentement que lui inspire, comme à tous les Italiens, l'exil volontaire de la papauté, lui fait donner à des idées alors vulgaires une tournure assez neuve : « Que

« chrétienne, vienne la contempler dans Avignon, où il verra  
 « comment le chef et ses dignes frères ont l'œil fixé vers le  
 « ciel. Ici l'on marche nus pieds avec prières et soupirs; ici  
 « la pauvreté est le vœu et la récompense d'une vie pure; ici  
 « le jeûne éteint les désirs, et la chasteté sanctifie l'âme; ici  
 « règnent, en compagnie de la charité, l'espérance, la foi,  
 « l'humilité, la candeur. Ici tel est l'amour du prochain que  
 « chacun est prêt à lui sacrifier sa vie. Loin d'ici les plaisirs  
 « mondains, la gourmandise, la simonie, la vaine gloire;  
 « loin d'ici tous les vices. »—« Fort bien, répondis-je, c'est  
 « un grand bonheur de vivre pour Dieu, et, à bien juger des  
 « choses, l'homme ne doit se croire envoyé dans ce monde que  
 « pour mériter l'autre; mais je ne vois rien de tout ce que  
 « tu me contes, et il me semble que tu t'amuses à me dire des  
 « contre-vérités. »

N'est-ce pas là comme l'écho des plaintes qui éclataient des deux côtés des Alpes? Voilà les pensées et le langage de nos écrivains du même temps. Ceux qui blâment le plus Philippe le Bel ne parlent pas autrement que lui. Déjà, presque partout, dans les écrits les plus graves comme dans la satire légère, on répète ce qui se disait en France.

Longtemps avant de toucher à nos frontières, et lorsque l'auteur florentin ne s'occupe encore que de son pays et de sa famille, nous sommes surpris de le voir tout à coup s'interrompre pour redire cette histoire qu'on vient de lui conter : « J'entendis alors parler d'un beau miracle qui  
 « se fit à Paris; je vais le dire tel que je l'ai compris. Le  
 « roi Louis n'était pas loin. Au moment où le prêtre, dans  
 « une assemblée de gens de tout âge, élevait le corps du  
 « Christ, soudain on lui vit entre les mains un jeune en-  
 « fant, si beau de la tête aux pieds, que vous auriez dit : Je  
 « n'en veux point d'autre. Mais admirez la foi vive du roi,  
 « qui, averti d'y aller, répondit : Que celui-là y aille, qui n'y  
 « croit pas. »

Liv. II, c. 28.

J. Villani,  
vi, 66.

Ce roi Louis est le roi saint Louis. Le mot plein de sens que Fazio et Villani mettent sous son nom avait été raconté par lui à Joinville comme étant de Simon de Montfort; mais qu'il soit de l'un ou de l'autre, on voit comment les pays étrangers recueillaient tout ce qui venait de la France, et combien Florence aimait à s'entretenir

*D' un miracolo bel che fu in Parigi.*

Jusqu'ici, parmi les Italiens de ce siècle qui virent en France, nous n'avons guère compté que des proscrits ou des membres de familles proscrites, Brunetto Latini, Dante, Cino, Pétrarque, Fazio degli Uberti : nous finirons par un écrivain très-fécond, très-populaire, qui ne doit pas à un exil politique, mais au commerce, d'avoir bien connu la France et d'avoir le plus profité de nos auteurs français.

Boccace, un des maîtres de la prose italienne, était fils d'une Française, et il naquit en France, à Paris, en 1313. Il donne à entendre lui-même qu'il n'était ni de Certaldo ni de Florence, lorsqu'il écrit à cette Fiammetta dont il fut l'amant, et dont le vrai nom était Maria d'Aquino, fille naturelle d'une femme d'origine française et du roi de Naples Robert, surnommé le Sage : « Né (c'est ainsi qu'il parle sous le nom d'Ameto) non loin des lieux d'où votre mère est issue, je vins, dès ma première enfance, en Toscane, et, plus âgé, je vins à Naples. » Son père était de Certaldo, petit bourg du Val d'Elsa, près de Florence; dans un de ses voyages à Paris pour des affaires commerciales, il eut ce fils d'une Parisienne que l'on ne nomme pas. Quelque temps après, Boccace, *fauciullo*, comme il dit, vint pour la première fois en Toscane avec son père, qui résidait souvent en France. Nous savons, par le témoignage du fils, que le père était en 1310 à Paris, où il fut témoin du supplice de cinquante-neuf templiers et de Jacques de Molai leur grand-maître : *ut aiebat Boccacius, vir honestus et genitor meus, qui se his testabatur interfuisse rebus.*

Le père de Boccace était alors et il fut longtemps depuis associé de la maison des Bardi de Florence, si l'on en juge par une lettre où se trouve son nom, adressée le 25 septembre 1332, de Nicosie, par Hugues IV de Lusignan, roi de Chypre, à ces négociants, qui avaient reçu de lui un dépôt de trente mille florins. Nous voyons plus tard l'auteur du *Décameron* dédier à ce même roi de Chypre un de ses premiers ouvrages, le traité latin sur la Généalogie des dieux, que le roi Hugues lui avait demandé.

Cette naissance irrégulière, qui obligea Boccace à recourir à un acte pontifical de légitimation pour devenir homme d'Église, explique assez quelle obscurité doit envelopper les premières années de sa vie, et comment on a pu le revendiquer, soit pour Certaldo, soit pour Florence : aujourd'hui la critique, même italienne, reconnaît

BOCCACE.

Fr. Palermo, Mss. della Palatina di Firenze, t. I, p. 622.

De Cas. illustr. vir. liv. IX.

Mas Labrie. Hist. de Chypre, t. II, p. 164, 226.

De Genealog. deorum, xv, 13, etc.

Manni, Istori. del Decameron, p. 14, 49.

que Boccace était né parisien, et elle le félicite de ses gallisismes.

Biscioni, sur  
le Convito, p.  
110.

Le commerce entretenait des rapports si fréquents entre les deux nations, que le français devait être alors chez les Italiens la plus répandue des langues étrangères, et qu'on a supposé même qu'ils lisaient de préférence dans des traductions françaises les auteurs grecs et latins.

Petrarca,  
Ginl. Celso e  
Boccaccio, da  
Domen. Rossetti,  
p. 316-324.

Il n'est pas moins vraisemblable que le jeune Boccace, attaché pendant plusieurs années à cette maison florentine, revit Paris plusieurs fois, et que lorsqu'il renonça un moment au commerce pour étudier le droit canonique, ce fut à Paris, sous le professeur toscan Denis Roberti. Mais rien ne prouve qu'il se fût déjà lié avec Pétrarque, ni à Paris, en 1333, ni à Naples, en 1341 : dans sa notice latine sur Pétrarque, rédigée à trente et un ans, et publiée seulement de nos jours, il en parle avec admiration comme d'un homme illustre, mais non pas encore avec cette connaissance personnelle des faits, avec cette confiance dans les détails qu'on pouvait attendre d'un ami. Leur intimité ne paraît avoir commencé qu'en 1350, pendant le court séjour que Pétrarque fit à Florence, en allant à Rome pour le jubilé.

Avait-il pu le voir du moins à Naples, où il avait de nouveau quitté l'apprentissage du commerce sous prétexte de reprendre l'étude du droit, lorsque Pétrarque y vint subir, en 1341, l'examen du roi Robert, avant d'aller recevoir à Rome la couronne poétique? avait-il assisté à cette étrange épreuve, qui dura trois jours entiers? Il faut le croire, puisqu'il le dit; mais ce qu'on peut croire aussi, c'est qu'il s'occupait alors à Naples de toute autre chose que de négoce, de droit, et même de poésie. Devenu, dit-on, le protégé de cette fille du roi, fort curieuse, comme son père, de la société des beaux esprits, mais qui se plaisait surtout à leurs histoires d'amour, Boccace, qu'elle encourageait à se faire un nom dans l'art d'écrire, mettait pour elle en langue vulgaire et en prose les longs récits amoureux de nos poèmes français. Le *Filocopo*, cette imitation faible et diffuse d'une des compositions les plus gracieuses des trouvères, Flore et Blanchefleur, paraît avoir été en ce genre son premier essai.

L'original français a été imité en prose espagnole, allemande, italienne, en vers grecs, allemands, italiens, anglais, suédois, bohèmes; une rédaction en prose française a été publiée plusieurs fois, comme traduite de l'espagnol (imprimé

en 1512), et l'on continuait de répéter, sur la parole de Tressan, que l'ancien récit venait de l'Espagne. Quelques critiques seulement demandaient avec hésitation si le texte de Boccace n'était pas le plus ancien. Oui, plus ancien que l'espagnol, mais assez moderne pour nous ; car le texte allemand de Konrad Fleck remonte au moins jusqu'à l'an 1230, et Konrad avoue le premier que c'est du français qu'il le traduit. Enfin, tout le monde peut lire maintenant sous ce titre un poème français, qui est au moins du XIII<sup>e</sup> siècle ; mais il y en avait des rédactions antérieures, puisque la traduction allemande et une autre en flamand sont faites sur un texte plus ancien que le nôtre. La priorité française, qui n'était point douteuse pour Boccace, ne peut donc plus l'être pour personne.

Les aventures de Blanche fleur circulaient déjà partout, lorsqu'il les mit en prose italienne pour cette belle Marie, qu'il appela bientôt Fiammetta ; et il dit lui-même, avec l'ingratitude ordinaire à ceux qui s'emparent des pensées des autres, que ce récit a été assez longtemps en proie aux grossiers mensonges d'une foule ignorante, *lasciata solamente ne' fabulosi parlari degli ignoranti*. Il est vrai que nos vieux conteurs n'étaient pas assez savants pour mêler à des histoires chrétiennes et musulmanes les divinités grecques et latines de Vénus, de Junon, de Neptune, d'Éole, ni pour invoquer, en commençant, le grand Jupiter (*O sommo Giove*) ; invocation fort peu d'accord avec le baptême de la fin, et que Pulci semble avoir parodiée dans ce vers, qui rappelle que Dante avait commis la même faute :

*O sommo Giove, per noi erocifisso.*

Nous ne saurions dire encore quel ouvrage a fourni à Boccace le sujet épique de la Théséide, qui convenait mieux à ses penchants mythologiques, et où il perfectionna l'octave, essayée avant lui, que devait illustrer l'épopée légère ainsi que la grande épopée, mais qu'on trouve dès l'an 1230 dans les chansons du roi de Navarre. Cette Théséide, rimée en 1341 par un poète de vingt-huit ans, et imitée depuis par Chaucer, ressemble peu à nos romans sur Thésée, qui eux-mêmes ont peut-être défiguré d'anciens poèmes français.

Un autre récit en octaves, que Boccace doit certainement à nos trouvères, le *Filostrato*, ou le Vaincu d'amour (car il n'est pas heureux dans ses titres grecs), n'est qu'un dévelop-

Morgante  
magg., cant. II,  
st. I, v. 2. —  
Purgator., VI,  
v. 118.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XIII,  
p. 423-429.

Mélang. tirés  
d'une grande  
biblioth., t. V,  
p. 220.

N. 7624.

pement de l'épisode de Troïlus et Briséïda ou Criséïda dans le poème français de la Guerre de Troie, par Benoît de Sainte-More; épisode que l'auteur ne doit ni à Darès, ni à Diety's, et qu'il paraît avoir imaginé. Il n'est point difficile, avec nos manuscrits et leur date, de réfuter l'erreur grossière de ceux qui affirment que « ce sujet avait été traité en anglais et en italien avant de l'être en français. » Quand même ce Benoît de Sainte-More ne serait pas celui qui écrivait à la cour de Henri II d'Angleterre vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, il serait toujours fort antérieur et à toute rédaction italienne, et au poème anglais de Chaucer, puisqu'un des manuscrits de notre grand roman de Troie est daté de l'an 1264. Les inventions du vieux poète français sur les amours du fils de Priam avec la fille de Calchas précèdent donc aussi les aventures troyennes arrangées en 1287 par Gui Colonne, les divers romans de Troïlus composés au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, soit en France, soit en Italie, et les imitations anglaises de Lydgate, de Caxton et de Shakspeare.

C'est aujourd'hui celle de Shakspeare qui a le plus de célébrité, et l'on sait que les Anglais, d'après quelques scènes de son drame, ont donné un sens proverbial au nom de Pandarus. Leur poète avait imité Boccace, qui n'est point du tout l'inventeur, et qui n'a corrigé aucun des anachronismes du vieux poème français. Chez l'imitateur italien, Troïlus, le plus jeune fils de Priam, est amoureux de Chryséïs, fille de Calchas, évêque de Troie. Pandarus, destiné à un triste renom, s'entremet pour faire réussir Troïlus : Troïlus est aimé. Le traître Calchas ayant passé dans le camp des Grecs, les Troyens exigent que sa fille lui soit rendue. Joie des Grecs; douleur de Chryséïs. Diomède la console, sans l'aide de personne; Troïlus est oublié. Instruit de sa mésaventure par un songe, rien ne peut calmer son désespoir, ni le dévouement de Pandarus, qui l'empêche de se tuer, ni les invectives de sa sœur Cassandre contre une maîtresse qui le trahit, fille elle-même d'un prêtre qui trahit sa patrie. L'amant délaissé se précipite au milieu des combats, et meurt de la main d'Achille. Voilà le *Filostrato*. Nous avons à peu près tout cela dans notre poème de la guerre de Troie.

Après avoir, comme Benoît de Sainte-More, travesti l'Iliade, Boccace revient peu à peu, en vers et en prose, à nos souvenirs chevaleresques. Il est vrai que l'Élégie de *Madonna Fiammetta* ressemble encore de temps en temps à un cours de

mythologie qu'il veut faire pour elle, et que paraissent continuer d'autres écrits qu'il lui destine, l'*Ameto*, le *Ninfale fiesolano*; mais dans le Labyrinthe d'amour ou le *Corbaccio*, il recommence à célébrer les grands noms romanesques, Roland, Olivier, Tristan, et ce Moroult d'Irlande, un des personnages du roman de Tristan de Léonois. L'*Amorosa visione*, le chef-d'œuvre peut-être de Boccace en poésie, offre une liste encore plus complète de ces noms, que l'Italie s'était empressée de répéter. Ceux de la Table ronde surtout, que Dante connaissait déjà, le roi Artur, Perceval, Lancelot, et les séduisantes figures de Genièvre et d'Iseult, se représentent à la mémoire du poëte dans ce songe où il rassemble en vers faciles les scènes d'amour qui l'ont le plus charmé, et où l'on retrouve aussi plusieurs des pairs de Charlemagne, plusieurs de ces caractères épiques inventés par le génie français, comme Renaud de Montauban et ses trois frères, ou que venaient d'ajouter à nos anciens chants les merveilles des croisades, comme Godefroi, Robert Guiscard, Saladin.

Chargé, dans les dernières années de sa vie, de commenter publiquement le poëme de Dante, il fit voir plus que jamais, en expliquant quelques vers de l'Enfer, combien il se souvenait d'Iseult et de Tristan, de Genièvre et de Lancelot.

Ce n'est point là pourtant le plus riche butin que Boccace ait rapporté de ses diverses visites en France : le Décaméron est une preuve moins douteuse encore de son goût pour notre société française, pour les joyeuses rimes de nos troubadours; c'est l'écho le plus fidèle de nos fabliaux.

On reconnaît bien, jusque dans ses nouvelles, quelques réminiscences de nos romans : le dénouement des Aventures qu'il prête à messer Torello n'est autre que celui de Horn et Rimenhild; il imite, non plus avec les longueurs du *Filicopo*, mais en abrégé, le poëme de la Violette par Gibert de Montreuil, déjà imité en France dans la première partie du Comte de Poitiers, que Sansovino, plagiaire plutôt qu'imitateur de Boccace, a aussi reproduit, et dont quelques scènes se retrouvent dans le Cymbeline de Shakspeare. C'est ainsi que Boccace lui-même ne croit pouvoir mieux nous décrire la beauté des deux filles de Neri degli Uberti, qu'en nommant l'une Genièvre la belle, et l'autre, Iseult la blonde : tant les images de notre littérature héroïque lui étaient devenues familières! Mais ce n'est point de si haut que vien-

Giornata x.  
 nov. 9.  
 II, 9.

x, 6.

ment la plupart des acteurs de ses dix journées; ils viennent du peuple, et du peuple de la France.

Castiglione, il Contigiano, p. 26. — Manni, l. c., p. 49.

On peut sans doute aussi démêler, dans ses autres œuvres, plus d'un rapport de cet esprit naturellement imitateur avec les habitudes et les opinions de notre pays. Les critiques italiens, dont les uns lui reprochent et les autres lui pardonnent d'avoir copié les étrangers, ont relevé partout des gallicismes dans son style : *dimora*, demeure; *vegliardo*, vieillard; *non ha lungo tempo*, il n'y a pas longtemps; *io amo meglio*, j'aime mieux; *io vi sò grado di quella cosa*, je vous sais gré de cette chose; *come uom dice*, comme on dit, etc. Il recherche, dans ses commentaires sur Dante, l'occasion d'expliquer des mots français. Cette prévention contre les légistes qui commençait à se manifester en France, et qu'entretenait avec soin le clergé, porta même l'ancien ami de Pétrarque à ne point vouloir qu'après la mort de celui-ci, en 1374, ses manuscrits fussent remis à des juriscultes, de peur qu'ils ne prissent soin de les détruire. On connaît encore mieux la haine de Boccace contre les moines, ce sentiment assez nouveau, qui s'accroissait de jour en jour chez nous avec leurs richesses et leur puissance. Mais toutes ses sympathies avec la France d'alors seraient à peine remarquées aujourd'hui, si, pour distraire la Fiammetta et la cour de Naples, il n'avait pas fait passer les Alpes à tous ces contes facétieux et malins qui amusaient nos aïeux.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 81, 82, 142, 174, 175, etc.

Pour ne point revenir sur des emprunts que nous avons indiqués ailleurs, comme le Prévôt de Fiesole, Pinuccio, la reine de Lombardie, le Mari confesseur, le Compère Pierre, Féronde ou le purgatoire; comme les trois anneaux du juif Melchisedech, qui viennent de notre « Vrai anel, » et qui reparaissent d'abord dans les *Cento novelle*, puis avec Lessing dans Nathan le Sage, nous ferons observer seulement que le conteur italien, même quand il ne paraît point se souvenir des nôtres, ne peut oublier la France. Il nous y transporte à tout moment dans ses nouvelles. Outre celles que nos manuscrits nous permettent de reconnaître comme françaises, il en a probablement beaucoup d'autres dont le texte original est perdu, ou qu'il avait entendu raconter. Il en transforme quelques-unes en leur donnant une couleur italienne, et il remplace aussi les noms français par des noms italiens, que La Fontaine a conservés, comme il lui arrive de conserver avec trop de fidélité des changements faits quel-

quefois mal à propos, sans se douter qu'il y avait un conte français plus ancien, et que ce conte valait mieux.

Dès la première journée, ce hâbleur que les bonnes gens appellent saint Chapelet, est parti de Paris pour venir faire des miracles à Dijon; Jeannot de Chevigni, qui sert de parrain au juif Abraham, converti par le spectacle des mœurs de Rome, est un Parisien; le prince nommé dans le texte *Filippo il Bor-nio*, dont l'amour présomptueux reçoit de la marquise de Monferrat une excellente leçon, est, dit-on, Philippe Auguste, qui avait une taie sur un œil; l'abbé de Cluni, regardé, après le pape, comme le plus riche prélat de l'Église, et que nous retrouvons, dans la dixième journée, toujours riche et gourmand, étale sa magnifique hospitalité dans un de ses châteaux près de Paris; enfin c'est à la France qu'appartient aussi le mot d'une dame de Gascogne, une des pèlerines de la terre sainte, au premier roi de Chypre, Gui de Lusignan.

Voilà pour une seule journée: il en est de même à peu près des suivantes. C'est une tradition fort répandue en Italie que dans la huitième journée l'auteur raconte, en déguisant les noms et les lieux, une de ses aventures de Paris, et sa vengeance contre une veuve qui l'avait indignement traité. Les détails infinis et surtout les longs discours y ont peu de vraisemblance; mais cette diffusion même a pu faire croire qu'il y exprimait des sentiments personnels; et la menace que fait Rinieri d'écrire contre la veuve paraît s'être réalisée dans une cruelle invective, qui n'est pas le meilleur ouvrage de l'irascible conteur. Si cette conjecture est vraie, il fallait que Boccace, qui reproche à l'université de Bologne de ne produire que des ignorants, fût bien fier d'avoir étudié dans celle de Paris; car, sous le nom de Rinieri, il le répète à tout moment.

Ce qui n'est point contestable, c'est la pensée toujours présente qu'il avait de la France. On explique ainsi tant d'imitations, qu'il ne nous a pas été possible d'indiquer toutes. Tiraboschi et Baldelli supposent quinze nouvelles d'origine française; mais ils en ont laissé échapper quelques-unes, dont l'original était déjà imprimé de leur temps, et ils n'ont pu connaître ni les textes publiés après eux, ni ceux qui sont encore inédits. Il n'est pas, comme on l'a vu, jusqu'à nos fabliaux latins que Boccace n'ait traduits presque mot à mot, y compris les noms des personnages. La plupart

Nov. 7. —  
Manni, l. c.,  
p. 504. — Bal-  
delli, Vita di  
Bocc., p. 7.

Il Corbaccio,  
t. V, p. 155-  
255.  
Giorn. VIII,  
nov. 9.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XIII.  
p. 62.

de ces contes latins, du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, sont restés manuscrits.

Il y a une ressemblance non moins frappante dans le jugement qu'on portait, en France et en Italie, de ces contes de toute espèce, qui nous paraissent aujourd'hui bien téméraires : ce jugement est celui de la plus complète indulgence, dont un prince comme Louis XI, une reine comme Marguerite de Navarre, des membres du clergé comme Baudello et Fortini, continuent d'être de sûrs témoins.

Baldelli, 1.  
c, p. 56

Fiammetta était mariée; elle trompait son mari, et les mesaventures des maris trompés devaient lui plaire. Jeanne, la fameuse reine de Naples, n'aimait pas du tout le sien, et on a dit qu'elle fut complice de son meurtrier. Il paraît que c'est aussi pour elle que Boccace écrivit quelques-unes de ses nouvelles d'amour, et que s'il y laissa régner un certain ton de liberté, ce fut par son ordre : *majori coactus imperio*. Cette excuse est de lui; mais peut-être eût-il mieux fait de dire, sans accuser personne, que c'était là, depuis l'origine, comme un privilège du genre; car il suivait tout simplement en cela nos vieux poètes, et la reine Jeanne n'avait point donné d'ordre aux conteurs de fabliaux.

Nous voyons, par l'exemple de leur disciple, que ces légèretés se pardonnaient dès lors aussi facilement à un homme d'Eglise qu'à un jongleur. Lorsque Florence, en 1365, voulut députer pour affaire grave à la cour d'Avignon, où siégeait le pape Urbain V, Boccace fut choisi. Dès qu'il parut, l'ancien évêque de Cavaillon, Philippe de Cabasole, alors patriarche de Jérusalem, le serra tendrement dans ses bras devant le pape et les cardinaux, en disant qu'il lui semblait embrasser Pétrarque son ami. Cet autre ami, l'aumônier du roi Robert, le chanoine, l'archidiaque Pétrarque, qui avait tant écrit contre la nouvelle Babylone, avait aussi besoin d'indulgence; on en avait pour tous les deux, et nous nous expliquons ainsi comment un généreux esprit de justice laissait parler impunément nos trouvères, simples laïques, plus faciles à punir, mais beaucoup plus dignes de pardon.

AUTRES ÉPIQUES.

Novelle 51, 73. Il est inutile de redire combien d'emprunts nous ont faits les autres conteurs italiens, comme, dans leurs *Cento novelle*, l'aventure du cure Porellino avec son évêque, et ces trois amaux qui représentent les trois religions. L'analogie est plus sensible encore dans le Florentin Sacchetti. On ne saurait regarder comme des personnages de son invention un

chevalier Girbert, envoyé par le roi de France au pape Boniface VIII, et assez heureux pour se tirer sans trop d'embarras d'un accident qui lui arrive pendant ses trois genuflexions ; un abbé de Toulouse, qui passait pour un saint avant d'être parvenu à l'évêché de Paris, où il se montre prodigue et dissipateur ; un duc de Bourgogne, qui inspecte et contrôle lui-même ses trésoriers. Deux nouvelles, sur Philippe de Valois, pourraient remonter aussi jusqu'à nos jongleurs.

Un épervier que ce prince aimait beaucoup, et dont les grelots d'or étaient ornés de fleurs de lis, s'étant perdu à la chasse, deux cents francs sont promis à qui le rapporterait au roi. Un paysan, qui l'a retrouvé, veut entrer au palais. L'huissier ne le laisse passer qu'à condition de partager la récompense promise. Le marché est accepté. Charmé de revoir son oiseau, le roi dit au paysan de lui demander tout ce qu'il voudrait. Celui-ci demande à « monseigneur le roi » cinquante coups de bâton. Mis en demeure d'expliquer cette réponse inattendue, il fait le récit de son engagement avec l'huissier et, pour tenir sa parole, il consent à partager. Le roi fait donner les vingt-cinq coups à l'huissier, et les deux cents francs au paysan pour marier ses deux filles. Un pareil acte de justice a été attribué à un empereur Frédéric ; et dans une vieille ballade anglaise, le roi Uter, à Cardyffe, n'est pas moins libéral pour un de ses chevaliers, sir Cleges, qui lui a présenté de fort belles cerises, ni moins sévère pour ceux des officiers du palais qui s'étaient réservé leur part de la récompense.

Un autre conte de Sacchetti, dont il n'est resté que le sommaire, suppose une correspondance familière entre le roi Philippe de France, qui doit être encore Philippe de Valois, et le roi d'Espagne : le premier demande à son allié de lui procurer un cheval qui réunisse toutes les qualités possibles, et le second lui envoie un étalon et une cavale, en lui disant qu'il le fasse faire tel qu'il lui plaît.

L'auteur du *Pecorone*, qui écrivait comme Sacchetti vers l'an 1380, prouve à son tour qu'il connaissait bien la France, ses contes, ses poèmes. Il n'a pas oublié qu'en 1333, sous la présidence du même roi Philippe, une espèce de consistoire théologique condamna le pape, et il en fait une nouvelle. Il est un de ceux qui ont recommencé à leur manière les « Deux « changeurs, » la « Bourgeoise d'Orléans. » Lorsque, remplaçant aussi par la prose la grande poésie narrative, il parle

Novelle 29 ;  
179, 228, 195  
253.

Hist. litt. de  
la Fr., t. VIII,  
p. 238.  
Weber, Mett.  
romances, t. I,  
p. 331-353

Giovanni Flo-  
rentino, Giorn.  
nat. xx, novell.  
25 n, 25 m, 25  
x, 1.

d'un roi d'Angleterre qui, trompé par les artifices de sa mère, ordonne la mort de sa femme, fille d'un roi de France, et, après de longues aventures, la retrouve à Rome avec ses deux enfants, tout ce récit fait penser à plusieurs scènes de « Berte aus grans piés. »

Au même siècle appartiennent les plus anciens essais de l'épopée italienne, composés d'après les chants de nos trouvères, ou d'après la Chronique du faux Turpin et les *Reali di Francia*, ce recueil romanesque, où l'on venait d'abréger en prose, avec deux ou trois des poèmes qui nous restent, quelques-uns de ceux qui ne se sont pas encore retrouvés. Quarante au moins de ces imitations par trop serviles, presque toutes en octaves, se rapportent à l'ère de Charlemagne, et sont écrites d'un style simple qui convient à des œuvres faites pour le peuple. Une des premières en date est *Buovo d'Antona*, dont nous avons l'original français sous le nom de « Beuve de Hanstone, » indication géographique assez douteuse, réclamée par l'Angleterre en faveur de Southampton, et par l'Italie pour Antona, qui deviendrait alors le nom d'une ville toscane. Le sujet, où déjà se montrent Doon de Mayence et toute cette famille qui produisit le traître Ganelon, est un peu antérieur à Charlemagne. Mais l'empereur et les siens reparaisent dans le poème d'*Ancroia*, la reine sarrasine, que Roland veut convertir, comme il voulut, selon le prétendu Turpin, convertir Ferragus, mais qui est tout aussi difficile à vaincre par les arguments que par les armes. C'est encore de la même Chronique et de nos divers poèmes sur Roland que sont empruntés les quarante chants de la *Spagna*, où Sostegno de Zanobi, jongleur de Florence, a mis en vers l'expédition d'Espagne qui finit par le désastre de Roncevaux.

Le siècle suivant persiste à imiter, mais avec plus de succès, nos poèmes héroïques; il commence même à s'en moquer, autre témoignage de vogue populaire, dont la France avait aussi donné l'exemple longtemps avant l'Italie.

Si l'auteur du *Morgante maggiore* n'a point vu la France, il en a connu les plus belles œuvres : fort supérieur à tous ces copistes subalternes qui défiguraient à l'envi, faute de talent, de grands caractères et de nobles scènes, Pulci les travestit à dessein, mais avec esprit, et il cesse d'être burlesque, lorsqu'il copie notre Roland. Comme chacun de ses chants, selon l'usage d'alors, qui est l'antique usage romain dans les

discours publics, débute par une prière très-orthodoxe et très-dévote, on a cru que son poème était sérieux. Il ne l'est pas plus que celui de l'Arioste, avec l'apparence de plus de gravité. Plein de nos traditions nationales, l'auteur se souvient des Quatre fils Aimon, du Chevalier au Lion, de Guillaume d'Orange chez les moines ; et son géant Morgant que, plus heureux cette fois, Roland convertit sans beaucoup de peine, rappelle par sa grande taille et sa bravoure extravagante cet autre géant, Rainouart « au tinel, » que Dante plaçait dans son Paradis. Le chantre de toutes ces promesses allègue en témoignage Alcuin, regardé quelquefois comme l'auteur du livre qui porte le nom de Turpin, et un certain Arnaldo, que l'on a pris pour le troubadour Arnould Daniel. C'était son ami Politien qui lui avait recommandé, dit-il, ces deux autorités ; ou plutôt, Alcuin, Arnaldo, Politien, Turpin lui-même, cité pour bien des faits qu'on chercherait en vain dans sa Chronique, ne sont que des noms de fantaisie, comme ceux que nos trouvères s'amusaient à donner pour leurs garants. On ne saurait du moins hésiter à reconnaître, même en Italie, que tout ce poème vient de la France.

Quoique le nombre des imitations italiennes puisées à cette source féconde nous avertisse de n'en pas essayer le catalogue, et que tous ces titres de poèmes d'une même origine et presque du même temps, Mambrian, Aspremont, Ogier le Danois, les Amours du roi Charles, les Triomphes de Charles, Aiol, Roger, Bradamante, Angélique, les premières prouesses de Roland, Roland banni, Roland amoureux, la Vie et la mort de saint Roland, ne soient point nécessaires pour attester que l'armée poétique enfantée par nos trouvères continuait d'envahir l'Italie, comment se résoudre cependant à ne point parler de l'Arioste ?

L'auteur du Roland furieux arrive tard ; mais les créations de la poésie française sont encore jeunes pour lui. Outre les abrégés en prose des *Reali*, qu'il connaissait bien, il avait trouvé plusieurs des compositions originales dans les riches bibliothèques de Modène et de Ferrare, et nul poète italien n'en a mieux profité. On croit même qu'il avait traduit quelques-uns de ces poèmes, surtout de ceux de la Table ronde. Son Roland est fou, comme l'avaient été autrefois Tristan, Lancelot, Amadas, et comme le fut Amadis ; mais c'est à la folie de Tristan pour Iseult que celle de Roland pour Angélique ressemble le plus.

Ceux qui n'accordent aux Mille et une nuits, ou du moins à plusieurs de leurs contes, qu'une date assez moderne, ont pu s'imaginer que l'introduction de tout l'ouvrage était calquée sur l'épisode de Joconde, et que si le roi des Tartares était trahi par sa femme, c'était à l'exemple du roi de Lombardie. Il y a moins de hardiesse à supposer que la mésaventure d'Astolfo est tout simplement une ancienne histoire que les trouvères ont quelquefois rappelée d'après un poème aujourd'hui perdu, celle de l'empereur Constantin, trompé par l'impératrice, qui lui préfère le plus laid des hommes, le vain Segoron. Le roi Marc, trompé aussi par la reine, mais qui la croit fidèle, n'ignorait pas le malheur de Constantin, et il menace de se venger comme lui, non de Tristan, mais du dénonciateur d'Iseult :

Tristan, t. I,  
p. 1. Voy. le ms.  
7218, fol. 193.  
— Aubert le  
Bourgois, p.  
42, etc.

Par moi aura plus dure fin  
Que ne list faire Costentin  
A Segoron, qu'il escolla,  
Quant o sa femme le trova.

Nous ne savons si l'Arioste avait lu quelque part ou entendu réciter le Dit de l'Herberie, une des œuvres les plus gaies de Rutebeuf; mais pourquoi n'y trouverait-on pas un certain rapport avec l'*Erbolato* du poète de Ferrare, facétieux discours d'un charlatan qui s'en vient aussi, sur la place publique, vanter les merveilles de son élixir?

Malgré la gloire du Roland furieux, publié en 1516, les poèmes italiens sur Roland, sérieux ou moqueurs, ne s'arrêtent pas. En 1526, paraît l'*Orlandino* ou le Rolandin, par un moine indigne de l'ordre de Saint-Benoît, mais digne émule de son contemporain Rabelais. Théophile Folengo, tout aussi bouffon dans sa langue correcte que dans ses barbarismes macaroniques, à travers cet amas confus de trivialités et d'ingénienses boutades, laisse reconnaître, vers la fin, quelques traits empruntés au sixième livre des *Realis*, ou à ceux de nos poèmes qui nous représentent Rolandin préluquant, par des combats à coup de poing et de bâton, à ses exploits de chevalier.

Astuzie di  
Bertoldo, etc.

Dans les petits livres qui, là comme chez nous, sont rédigés pour le peuple, ces mêmes traces reviennent à tout moment. Les entretiens naïfs et sensés du paysan Bertoldo avec Alboin, roi de Lombardie, reproduisent quelquefois mot à

mot l'entrevue du Jongleur d'Ély avec Henri II, roi d'Angleterre. Bertoldino, le fils du paysan italien, et Cacasenno, son petit-fils, ne sont que des imbéciles; mais sa venve Marcolfa est une femme avisée, qui sait les vieux contes de « Renart » et les répète assez bien.

Nous voudrions pouvoir ajouter un grand nom de plus à ces continuateurs de la tradition poétique de la France, qui l'ont recueillie ou dans le texte original des trouvères, ou dans les imitateurs que pendant plus de deux siècles ils ont eus de toutes parts en Italie; mais le Tasse est moins leur disciple que celui de Virgile, et tout en célébrant leurs chevaliers dans son *Rinaldo*, il admirait, en poésie moderne, des chants déjà moins virils, tels que les derniers échos des anciens poèmes d'aventures, l'Amadis de son père, Giron le Courtois que les vers d'Alamanni lui avaient fait aimer, et même l'insipide Primaléon.

Discorso 11<sup>o</sup>  
del poema heroico, Napoli  
(1594), p. 46.

Après le Tasse, et fort au-dessous, viennent enfin Guarini, Bonarelli, Tassoni, Tansillo, Marini, qui, par une sorte de revanche, ont exercé sur nos poètes une longue influence, et leur ont laissé ce renom, bien faux jusque là, d'imitateurs de l'Italie. Mais ce que nous lui avons pris alors ne vaut pas ce que nous lui avons donné.

On sait pourquoi nous avons fait cette longue étude sur les imitateurs que notre plus ancienne littérature a trouvés chez les nations étrangères : nous voulions surtout compenser d'avance, par de plus brillants souvenirs, l'infériorité littéraire qu'il faudra bien reconnaître dans notre XIV<sup>e</sup> siècle.

CONCLUSION.

La pensée y est encore vive et puissante dans quelques esprits; mais leur force s'épuise à combattre. L'Église n'est point seule divisée; les autres éléments dont se composait la société du moyen âge commencent à s'affaiblir et à se dissoudre. La transformation qui s'opère est tantôt lente et cachée, tantôt précipitée par de violentes secousses. Au bout d'un certain temps, les croyances, les gouvernements, les mœurs, ont changé, et la langue même a éprouvé de telles altérations que les vieux écrivains ne sont plus compris. De ce chaos où se confondent les débris du passé et les germes de l'avenir, va peu à peu naître une nouvelle France, qui a dédaigné trop facilement les plus belles œuvres de l'ancienne, mais qui a pu croire qu'elle n'en avait pas besoin.

Il nous a donc semblé convenable de revendiquer, en l'honneur de cette ancienne France, quelques témoignages des glorieux emprunts qu'on lui faisait de toutes parts, et les noms de quelques-uns de ses illustres disciples. La nouvelle a eu aussi ses conquêtes littéraires, et des conquêtes éclatantes : ce n'est pas une raison pour ne rien dire de celles d'autrefois.

Peut-être même, dans cette espèce de république chrétienne dont une foi commune avait fait et perpétué l'unité, la France du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle eut un ascendant qu'elle ne retrouva plus aussi complet, lorsque cette unité fut brisée, et que les diverses nations, travaillant désormais chacune pour leur destinée et leur gloire à part, se disputèrent, avec une émulation qui dure encore, une primauté qu'elles avaient paru jadis reconnaître dans un seul peuple.

D'où venait ce prestige ? Nous le redirons en peu de mots. La France avait surtout conquis les âmes par un attrait qu'on lui a depuis contesté, par la poésie. Laissons, en effet, tous ses autres moyens d'influence et d'autorité, quelques grands rois, des armées belliqueuses, des expéditions lointaines, des écoles partout renommées, ses théologiens, ses philosophes, ses historiens : souvenons-nous seulement qu'elle a eu des poètes, des poètes en langue vulgaire, qui ont été compris et imités aussitôt par l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, les pays scandinaves, l'Orient. Le poème héroïque de plusieurs de ces peuples vient d'ici : la France, avec ses chants sur Charlemagne, leur a donné Roland, Olivier, Renard, les douze pairs. Le genre héroï-comique leur est arrivé en même temps, tout plein de gaieté et de verve, dans les « gabs » du grand empereur lui-même avec ses jeunes chevaliers à la cour de Constantinople, dans les intrépides bravades d'Ogier le Danois, dans les scènes bouffonnes où Guillaume d'Orange, devenu moine, se débat contre la règle du couvent et la note inflexible du lutrin.

C'est la poésie qui règne, avec une variété infinie, dans le fabliau, dans la chanson, même dans les genres où elle ne veut qu'enseigner ; elle personnifie, elle anime d'une vie réelle ses leçons de morale, ses doctrines, aussi bien que ses sentiments de haine ou d'affection, de crainte ou d'espérance. Toutes les vicissitudes frivoles ou sérieuses de l'amour revivent dans l'allégorie de la Rose ; toutes les malices populaires, dans les plis et les replis de l'apologue où Renart se

charge d'instruire et d'amuser. Faut-il nous convaincre que la grâce la plus efficace ne dispense pas de quelques bonnes œuvres? on nous fait assister à cette scène ingénieuse et pathétique, entre le larron qui allait être pendu, et le roi qui ne parvient à le sauver qu'après qu'on a trouvé enfin, dans le giron du condamné, les trois deniers qui manquaient encore pour sa rançon. Les vœux que la foule soumise au servage ose former pour l'égalité, dans les vers célèbres de Wace, prennent une bien autre éloquence lorsque, dans l'idée et l'espoir d'une destinée plus juste, le vilain, émancipé par la parole, plaide sa cause devant Dieu même, devant la suprême équité.

A cette poésie qui remue les âmes par de vives images, tous les peuples, ceux-là même qui n'étaient point de race latine, ont prêté une attention docile et reconnaissante; toutes les voix ont répondu à la voix d'une nation qui savait déjà se faire écouter. Notre histoire des œuvres de l'esprit français eût donc paru incomplète si, au moment où finissent dans nos annales littéraires deux siècles d'une originalité féconde, nous n'avions pas dit quelle sympathie universelle accueillit tout d'abord leurs inspirations. Ces rapprochements qu'il fallait faire une fois, puisqu'ils nous permettaient de rendre toute justice au génie national, ne s'écartaient pas de notre plan.

Nous devons avertir aussi qu'il est bien temps de ne plus répéter sans examen de puériles épigrammes sur la stérilité française, quand ce sont nos inventeurs qui ont entraîné à leur suite les littératures étrangères. Si les poètes, comme nous l'avons dit ailleurs, sont ceux qui savent trouver des personnages, des passions, des aventures, et faire vivre leurs fictions plusieurs siècles chez plusieurs peuples, nous avons alors des poètes.

Le monde où nous allons entrer est bien différent: les esprits, que la tradition ne gouverne plus en souveraine, sont inquiets; ils se portent de tous leurs efforts à de hardis essais d'émancipation religieuse, de nouveautés politiques, et ne se laissent que rarement distraire par les rêves de la poésie.

Ce n'est pas qu'il n'y ait encore quelques circonstances favorables au progrès littéraire, comme le goût plus général des princes pour les hommes lettrés, qu'ils se plaisent à réunir autour d'eux, et pour les livres, dont ils forment des collections où domine la langue française; l'usage de cette

langue dans les controverses qu'ils engagent contre Rome, et dans les traductions qu'ils ne cessent d'encourager; l'appui qu'ils prêtent aux libres travaux de l'intelligence, en aidant l'université de Paris à se détacher du joug pontifical, en donnant à celle d'Orléans une origine toute séculière, en fondant des collèges qui ne relèvent que de la couronne. Joignez-y le penchant des populations elles-mêmes pour l'instruction, comme l'attestent les nombreux ouvrages didactiques en prose et en vers; pour les voyages, qui ne sont plus des pèlerinages guerriers, mais des tentatives commerciales, des explorations maritimes; pour les plaisirs de l'esprit, que recommandent, au midi, les « maîtres du gai savoir, » au centre et au nord, les puys, les chambres de rhétorique, et les récompenses proposées par ces académies naissantes à l'émulation de ceux qui voudront continuer l'œuvre poétique des anciens temps.

Mais combien de tristes causes viennent reculer encore cette perspective d'une meilleure fortune pour les lettres! En proie aux agitations qui accompagnent l'avènement d'une autre branche royale, à une guerre opiniâtre, aux épidémies, le siècle est, de plus, ébranlé par les convulsions inévitables de sa double lutte contre la suprématie ecclésiastique et contre l'orgueil féodal. D'imprudents retours des deux premiers Valois à ce qu'il y avait de moins regrettable dans l'âge chevaleresque augmentent les incertitudes et les angoisses publiques. Les écoles elles-mêmes, d'où l'on devait attendre la lumière, et qui n'eurent jamais plus d'influence qu'alors, sont encore loin de renoncer, malgré quelques idées nouvelles d'affranchissement, au vieil usage de disputer sans fin dans un latin dégénéré, à la fois pédantesque et demi-barbare, qui n'était ni l'ancien latin ni une langue moderne, et qui, tout en fournissant à l'idiome maternel quelques subtiles locutions, l'étouffe et ne lui permet pas de grandir.

Un mystique du siècle précédent, Robert d'Uzès, mort en 1296, était dominicain, c'est-à-dire de l'ordre qui contribua le plus à la longue tyrannie de la scolastique; mais il n'en a pas moins proclamé un des premiers dans ses Visions, trop nombreuses pour être toujours aussi raisonnables, la plus énergique réprobation contre ces combats de paroles, qui fatiguent l'intelligence et dessèchent le cœur: « Un jour, » dit-il, « que je mangeais le pain avec mes frères, le Seigneur » s'empara de moi, et je vis en esprit un homme habillé

*Liber trium virorum, etc.* Paris, 1513, fol. 24 v<sup>o</sup>.

« comme les Prêcheurs, couvert de grandes taches par tout  
 « le corps, et l'esprit me dit : L'ordre a des taches; toi, mon  
 « serviteur, dis-lui de les effacer. — Le même homme, avec  
 « le même habit, un autre jour que je mangeais encore le  
 « pain avec mes frères, passa et repassa devant moi, portant  
 « sur ses épaules une provision du meilleur pain et du meilleur  
 « vin, qui, à droite et à gauche, lui descendait sur les  
 « reins, tandis qu'il tenait en main une très-longue et très-  
 « dure pierre, qu'il rougeait de ses dents comme un homme  
 « affamé mange du pain, mais sans pouvoir entamer cette  
 « pierre, d'où sortaient deux têtes de serpents. Et l'esprit du  
 « Seigneur m'instruisit en me disant : Reconnais dans la  
 « pierre que tu vois les questions inutiles et curieuses dont  
 « ces gens faméliques travaillent à se repaître, négligeant ce  
 « qui nourrit les âmes. Et je dis : Que signifient donc ces  
 « deux têtes? L'une, répondit-il, se nomme Vaine gloire;  
 « l'autre, Ruine de la religion. »

Il s'en faut que nous contestions à ce prophète de malheur la vérité de ses oracles, lorsqu'il voyait déjà combien l'abus de l'argumentation s'accordait mal avec l'humilité monastique et avec la simplicité de la foi; mais nous nous convainçons de plus, par l'histoire des lettres pendant tout ce siècle, combien l'empire exclusif du syllogisme devait finir, en se prolongeant, par ôter à la pensée tout libre mouvement, à l'expression tout naturel et toute clarté. La poésie a perdu ses grands récits d'aventures terribles ou touchantes, ses contes gracieux ou railleurs : partout, dans les suppléments au roman de la Rose, dans Fauvel, dans les nouvelles continuations de Renart, la dissertation et l'ennui.

Pour réprimer cette ardeur de discussion qui effrayait les couvents et qu'ils accusaient de susciter, chez ceux qui se mêlaient de parler ou d'écrire, l'ambition mondaine et surtout les propositions téméraires, il y avait l'inquisition, dont nous allons retrouver à chaque pas les cruelles sentences, impitoyables même contre les ordres religieux. Mais l'inquisition, cette menace toujours présente, cette éducation de la peur, ne pouvait certainement pas être plus utile au progrès des lettres qu'à la sincérité des croyances. Sous un tel régime, il fallait ou se taire, ou, si l'on n'acceptait pas la soumission du silence, échapper au soupçon par l'obscurité du langage, par les équivoques, par tout ce qu'il y a de plus contraire aux qualités du poète, de l'orateur et de l'écrivain.

On avait, il est vrai, pour se diriger dans la voie littéraire, les modèles de l'antiquité latine, et on essayait même de les traduire. Il eût mieux valu commencer par les comprendre. Ces traductions, qui en donnent trop souvent une idée fautive par leurs négligences et leurs erreurs, servaient moins au perfectionnement de la pensée et du style que ne l'eût fait une étude sérieuse des textes originaux sous d'habiles maîtres. Ni maîtres ni disciples ne s'inquiétaient de cet apprentissage nécessaire. Avec leurs pierres à dévorer, il ne leur restait plus de temps pour le bon sens et le bon langage; la plupart ne cherchaient dans les anciens que des autorités pour ou contre, et de nouvelles occasions de disputer.

Le principal obstacle à l'établissement d'une littérature durable est donc toujours, comme il l'avait été déjà pour l'ancien âge poétique, dans ce fâcheux oubli de l'art d'écrire, dans cette indifférence qui, pendant plusieurs siècles, borna le succès des œuvres de l'esprit à une vogue éphémère, et qui fait que ceux de nos poèmes dont les personnages ont le plus de relief et de vie, ceux qui furent alors les plus imités par les étrangers, sont à peine connus de nous aujourd'hui. La langue se transformait sans cesse, parce qu'on ne s'appliquait pas à la rendre correcte, régulière, et que parmi les auteurs qui réussirent le mieux à la propager, nul n'avait su la fixer. Malheur aux ouvrages entraînés par le flot de ces variations perpétuelles! Un triage sévère ne s'étant jamais fait entre les caprices de la langue du jour, elle passe vite et se renouvelle. Comme il n'y a point de loi, l'usage règne seul, et il ne règne qu'un moment. On croirait que plusieurs langues différentes se succèdent. Les meilleurs esprits pouvaient être ainsi détournés de travailler à des œuvres qui devaient périr.

Nous avons eu souvent à déplorer que nos premiers trouvères, ces créateurs de caractères héroïques et de belles aventures dont le souvenir du moins est resté, ces poètes qui auraient pu vivre eux-mêmes d'une vie complète et immortelle, en possession d'une gloire qui portât leur nom, n'eussent pas joint à leur génie d'invention l'art délicat de leurs heureux imitateurs, le choix des mots, le soin de la construction et de l'harmonie, la patience qui cherche toujours, tant qu'elle n'a pas rencontré l'expression claire, vraie, pittoresque : ils n'y ont point songé; ils n'ont été que des impro-

visateurs, dont les conceptions les plus neuves, trop tôt vieilles pour le style, passaient à d'autres mains.

Tel ne devait pas être leur illustre disciple, Dante, qui, après avoir plaidé en grammairien pour la langue vulgaire, la défendit encore mieux, comme poète, par sa phrase si pleine et si vive, par ses traits si nets, par ses vers si énergiquement médités. Nous ne savons point comment il composait; mais nous savons par quelle étude continuelle de l'art d'écrire Pétrarque fut, avec lui, le fondateur d'une langue qui leur a survécu.

Pétrarque écrivait à son ami le cardinal Bernard, évêque de Rodez, qui prétendait soumettre la poésie latine à la facilité française : « Quoi! vous avez fait trois cent soixante et dix « vers latins en une heure! Combien donc en feriez-vous en « un jour, en un mois, dans toute une année? Mon habitude « est d'employer beaucoup de temps à peu de vers, le jour « entier, du lever au coucher du soleil... Je relis chaque page « dix fois. »

Carm., l. II,  
ep. 4.

Quelques fragments autographes de l'élégant poète, conservés au Vatican, prouvent qu'il n'exagère pas, et que ce n'est point sans efforts qu'il est devenu chez les modernes, dans la poésie en langue vulgaire, un des premiers maîtres du style. A travers les nombreux remaniements de quelques-unes de ses pages, sont semées des notes latines, où se révèle tout le labeur que lui coûtaient ses rimes italiennes :

« Je veux en finir, se dit-il le 10 novembre 1356, avec ces « bagatelles, *cogito de fine harum nugarum.* » Et longtemps après, il corrige encore : « Le 22 et le 27 juin 1369. Voici « un sonnet biffé et condamné autrefois; relu, refait, re- « copié. » Ailleurs : « Je voudrais bien relire cette pièce; mais « on m'appelle pour souper... Je m'y remets le lendemain « matin. Transcrit deux fois. — Du second vers il faudra « faire le premier. — Attention. Ceci me plaît assez. Le vers « paraît ainsi plus harmonieux. — A refaire en chantant. — « Maintenant c'est mieux. »

Rime, éd. de  
Padoue, 1826,  
t. I, part. 1, p.  
100, 169, etc.

On reconnaît toutefois qu'il se disait à lui-même bien plus souvent qu'il ne l'écrit : « *Vide tamen adhuc*, à revoir, à re- « voir. » Un grand nombre de vers sont ainsi retouchés à plusieurs reprises, et il arrive assez fréquemment qu'un mot est surmonté d'un autre mot, en attendant que le poète ait choisi. Comme il indique le jour de la semaine où il s'impose ce travail, on a remarqué que le vendredi, son jour de

jeûne et de pénitence, était ordinairement celui qu'il réservait à la fatigue des corrections. Il les commence en 1336, et les poursuit presque sans relâche. Le vendredi 19 mai 1368, il écrit : « Ne pouvant dormir, je me lève, et je retouche ce « vieux sonnet, qui date de vingt-cinq ans. » Il s'applique encore à faire mieux jusque dans la dernière année de sa vie, en 1374. C'est ainsi qu'un écrivain mérite que la langue de son temps ne meure pas.

Voilà ce que ne firent jamais nos anciens rimeurs de récits chevaleresques, de contes, de poésies amoureuses ou satiriques; ils les corrigeaient peu, même le vendredi. C'étaient des enfants qui avaient déjà des idées, et quelquefois de fort belles idées, mais à qui la meilleure manière de les rendre échappait souvent, parce qu'ils ne se donnaient pas la peine de la chercher. Comme leur langue était trop imparfaite pour vivre, on les oubliait avec elle. Plusieurs d'entre eux seraient lus encore par tout le monde, s'ils l'avaient voulu.

Insoucians des révolutions du langage, mais passionnés pour l'allégorie, peut-être auraient-ils profité du conseil de songer un peu plus à l'avenir, si on leur avait raconté cette parabole. Un homme à qui tout avait réussi dans Florence, Pierre degli Albizzi, reçut d'un ennemi, d'un ami peut-être, un plat d'argent rempli de fruits magnifiques, et, sous les fruits, un clou qui s'y trouvait caché. C'était lui dire, comme on le crut alors : Essaie de fixer la roue capricieuse de la fortune.

Notre langue, avec ses formes changeantes, a été plusieurs siècles sans trouver ce puissant talisman, cette force mystérieuse qui devait la fixer; œuvre difficile, accomplie un jour par quelques grands écrivains, assez courageux et assez habiles pour choisir entre les produits de ses divers âges, pour lui faire accepter des règles qui ne sont point des entraves, pour l'accouttmer à tous les tons, aux plus sublimes comme aux plus simples, et la soutenir longtemps à ce haut degré de perfection et d'éclat. Mais il ne suffit pas qu'ils aient eu le secret de suspendre le cours de ses fréquentes vicissitudes : il faut que la nation qui leur aura dû de bien penser et de bien dire sache retenir d'une main ferme et intelligente l'héritage glorieux qu'ils lui ont laissé.

N'allons pas demander à nos écrivains du XIV<sup>e</sup> siècle, plus occupés de changer les choses que d'arrêter la mobilité des mots, une œuvre d'étude et de goût, à peine entrevue par la

sagacité de quelques-uns de leurs devanciers, et qui ne devait réussir que longtemps après. Mais ce siècle, trop négligent de la perfection littéraire, offre dans plusieurs de ses écrits un mélange de maturité et de hardiesse, qu'il serait injuste de lui contester.

Ce qui domine alors, c'est l'action. La théologie est toute contentieuse, et les intérêts mondains y pénètrent à chaque instant. La poésie ne retrouve une certaine vivacité que dans la satire, ou dans des genres familiers qui n'ont rien d'idéal. Sans avoir compte ni grands théologiens ni grands poètes, ces années, qui se distinguent plus par des efforts investigateurs et perseverants que par des œuvres d'imagination, n'en sont pas moins dignes de quelque souvenir dans l'histoire intellectuelle de notre pays.

Les sciences y font des progrès. Le monde réel est plus étudié; la terre, mieux connue. La marine, le commerce, les arts, ne se laissent point abattre par de grandes calamités. Dans les essais hasardeux de l'alchimie s'élaborent d'importantes découvertes. La médecine s'éclaire par des observations nouvelles. Un des promoteurs de la chirurgie moderne, Gui de Chauliac, songeant moins à ce qu'il a fait qu'à ce qu'il espère, convainc qu'il n'est point possible qu'un seul homme ni un seul siècle commence et achève, paraît être le premier qui ait dit, plein de confiance dans les conquêtes à venir, que nous sommes comme des enfants montés sur le dos d'un géant, d'où nous pouvons voir aussi loin que lui, et même plus loin.

Le droit civil fut un puissant auxiliaire pour ceux qui travaillaient à renverser le vieil édifice usé par les âges, et à bâtir sur ses débris. La loi canonique résista longtemps. La victoire, qui aurait semblé d'abord plus prochaine, reculait toujours.

Attendons-nous au règne de la prose. Si l'on ne trouve pour ce temps aucun ouvrage en vers qui excelle par l'invention ou par le style, on pourra remarquer souvent une prose plus abondante, plus variée, et l'invasion toujours croissante, même dans les démêlés ecclésiastiques, de notre langue française. C'est en français que débute, non sans vigueur, l'éloquence politique. Avec l'éloquence, un seul genre s'élève assez haut, celui de l'histoire.

Froissart a beau réunir à son talent d'observer et de peindre, au moins en petit, plusieurs des qualités de l'écrivain, il

nous fait bien voir que c'est à l'action qu'est l'empire, et non plus à l'invention. Faible copiste des anciens trouvères lorsqu'il veut être poète, il serait oublié s'il n'avait écrit qu'en vers; mais pour avoir su nous redire ce qu'il a vu ou ce qu'on lui a raconté, il garde un caractère original, et devient un chroniqueur qui est déjà bien près d'être un historien.

Aussi, dans ce Discours, avons-nous cru devoir parler des hommes et des choses autant que des livres. Les livres, instruments passagers d'un siècle possédé du génie de la dispute, sont restés au-dessous des hautes controverses qui ont légué aux âges suivants quelques idées de liberté religieuse, de justice sociale, et, pour les genres en prose, une langue indécise encore dans sa marche, mais qu'enrichissent chaque jour les besoins de la discussion publique. Ne parler que des livres, ce n'eût pas été interpréter complètement les pensées et les sentiments de nos pères. Nous aurions cru mériter le reproche d'ingratitude en ne jugeant que comme écrivains les contemporains de Philippe IV et de Charles V; et nous avons voulu, à côté de leur modeste part dans nos annales littéraires, faire ressortir la vraie grandeur de ce qu'ils ont tenté et souffert pour nous.

V. L. C.



# DISCOURS

SUR

## L'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

EN FRANCE

AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

### PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ART EN GÉNÉRAL.

On ne saurait comparer les progrès accomplis dans le domaine des beaux-arts durant le XIV<sup>e</sup> siècle à ceux qui avaient marqué le XIII<sup>e</sup>, et à ceux qui firent donner au XV<sup>e</sup> le nom de Renaissance. L'art du XIV<sup>e</sup> siècle n'est au fond que celui du siècle précédent, perfectionné dans le détail pour tout ce qui demande de la patience et de la pratique, mais abaissé sous le rapport de l'inspiration générale et de l'originalité. Il ne s'y rencontre aucun homme de génie comparable aux créateurs de l'architecture ogivale, aux Liberger, aux Robert de Luzarches, aux Pierre de Montereau, aux Villart de Honnecourt, ou à ceux qui, soit en France, soit en Italie, introduisirent la vie et le mouvement dans la peinture byzantine et romane. Ce n'est que dans les dernières années du siècle, et dans un pays presque étranger à la France, qu'on voit paraître les commencements d'un art nouveau.

Le XIV<sup>e</sup> siècle, toutefois, est loin d'être pour l'art une

époque stérile. Si l'on excepte la miniature, aucun genre n'y atteignit son point de perfection ; mais les progrès que l'art ne sut point accomplir durant ce siècle en élévation et en grandeur, il les accomplit en étendue et en variété. Des formes jusque-là négligées prirent de l'importance ; des classes sociales qui étaient restées presque étrangères au goût des belles choses commencèrent à s'y intéresser ; l'art profane, jusque-là relégué à un rang secondaire, prit un essor remarquable.

NAISSANCE D'UN  
ART PROFANE.

La première moitié du moyen âge, celle qui finit au règne si décisif de Philippe le Bel, n'avait guère connu d'art profane. La poésie française, si promptement sécularisée, semble avoir suffi pendant longtemps à la partie mondaine du génie national : tous les arts, au moyen âge, en France, furent inspirés par le sentiment religieux. L'architecture, jusqu'au début du siècle qui nous occupe, avait déployé ses efforts les plus féconds dans la construction des églises et des monastères. La peinture et la sculpture n'avaient guère traité que des sujets sacrés. La musique elle-même, qui, par sa nature, a toujours été liée aux joies de la vie, n'avait inspiré en dehors du culte que des rythmes populaires, pleins de facilité et d'élégance, mais sans grands raffinements. A partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il n'en fut plus ainsi. Le seigneur féodal se fatigue des tristes forteresses qu'il avait habitées jusque-là, et où les commodités de la vie avaient été bien moins prises en considération que les nécessités de la défense ; il veut dans la ville des hôtels accommodés à un genre de vie plus facile et plus brillant. Le bourgeois enrichi se construit de son côté des demeures élégantes et que le noble lui envie. La peinture s'applique à des sujets plus variés. La sculpture, qu'une fâcheuse décadence devait malheureusement atteindre vers la fin du siècle, s'essaye, quoique timidement encore, à orner les édifices publics de statues de rois et de personnages considérables. La miniature enfin atteint une perfection qui n'a jamais été dépassée, dans les manuscrits de ces splendides bibliothèques laïques de la seconde moitié du siècle, sur les feuillets desquels des scènes d'amour et de guerre, ou même des scènes bouffonnes ou grotesques, sont plus souvent représentées que les légendes des saints et les mystères du christianisme. La musique, les fêtes, les représentations scéniques, prennent, sur-

tout dans les dernières années de cet âge, un développement jusque-là inconnu. Les grandes cours, et en particulier celle de France, étaient un spectacle continuel, où l'amour du plaisir se donnait carrière, souvent aux dépens de la sévère morale et du bon goût. Les fêtes accompagnaient les rois dans leurs marches, leurs voyages, jusque sur le champ de bataille. Aux passions religieuses qui avaient suffi aux siècles précédents viennent ainsi se mêler des imaginations d'un tout autre ordre : les romans de chevalerie, créés depuis deux ou trois siècles, mais qui ne préoccupèrent jamais les esprits autant que dans celui-ci, mirent à la mode les recherches d'une galanterie raffinée. Un souffle du midi, un rayon d'élégance et de gaieté vinrent amollir ces rudes natures qui, depuis tant de siècles, n'avaient connu que les émotions de la guerre et de la religion.

Bientôt, il est vrai, cet éveil incomplet de la vie profane amena des égarements. Le goût, au moyen âge, n'a jamais été plus dégradé que dans les années qui terminent le XIV<sup>e</sup> siècle ; mais un grand pas était accompli. L'histoire démontre que la perfection dans les arts n'a jamais été atteinte, tant que l'art a été exclusivement dominé par la religion. Les qualités que l'art religieux développe chez les artistes qui se subordonnent aux besoins du culte, ne sont pas celles qui contribuent le plus à la perfection de la forme. L'art religieux, représentant toujours des formes idéales, et étant d'ailleurs limité de toutes parts par le dogme et la tradition, n'a jamais suffi pour amener les arts du dessin à une rigoureuse correction. Au contraire, les exigences de l'art profane, bien plus rapproché de la réalité, obligent l'artiste à cette consciencieuse étude de la nature, sans laquelle il reste dans toutes ses œuvres beaucoup de convenu et d'à-peu-près.

L'art est si intimement lié aux événements de la vie sociale et politique des peuples, qu'on ne peut bien présenter l'histoire de ses révolutions, sans s'être rendu un compte exact des circonstances et surtout de l'état social au milieu desquels il s'est produit. L'art n'a pas l'indépendance de certaines branches de la culture intellectuelle, qui n'ont besoin pour enfanter des chefs-d'œuvre, ni de loisirs, ni de richesses, ni d'encouragements du dehors. Il correspond à des besoins qui ne se développent que dans certains états

RAPPORTS  
AVEC LES FAITS  
POLITIQUES.

sociaux et sous certaines influences. Le bien-être général, les habitudes du luxe, la douceur des mœurs, ne sont pas essentielles pour le philosophe, pour le poète : elles le sont pour l'artiste. L'inspiration individuelle ne lui suffit pas ; il faut que ses œuvres correspondent à un besoin, à une demande expresse ou implicite du public.

Les vingt-huit premières années du siècle, celles qui s'écoulaient jusqu'à l'avènement d'une branche nouvelle, ne furent pas précisément de celles qui font naître les grandes œuvres et les hautes inspirations. La création de la société laïque, qui s'accomplit sous le règne de Philippe le Bel et de ses successeurs, fut une sorte de crise, durant laquelle les opérations habituelles de la vie du moyen âge semblèrent suspendues. La royauté, pour suffire aux nouveaux devoirs qu'elle assumait, avait besoin de ressources nouvelles ; les moyens de se procurer l'argent étaient onéreux : de là une ruine qui frappa presque toutes les classes de la société. Quelques fortunes bourgeoises s'étaient formées par suite des innovations financières de la royauté, et ces sortes de fortunes sont d'ordinaire assez favorables à l'art ; mais l'ensemble de la bourgeoisie était loin encore de l'aisance, des lumières et des goûts libéraux qui devaient plus tard l'élever au niveau de l'aristocratie. Le commerce, gêné par des règlements trop étroits, était en grande partie entre les mains des Lombards et des juifs : or les premiers restaient plus ou moins étrangers au pays ; les seconds, sans cesse bannis ou rappelés, ne comptent point, dans leur sombre histoire, d'années plus tristes que celles-ci. Le fléau des guerres privées avait, il est vrai, disparu ; mais les procès l'avaient remplacé, et ils firent planer sur ces années, en apparence bien moins calamiteuses que celles qui suivent, une impression générale de tristesse et de dureté.

L'avènement des Valois signale, au point de vue de l'histoire de l'art, une ère toute nouvelle et un véritable progrès. Vers 1337, au commencement des guerres fatales qui, durant plus d'un siècle, allaient ravager la France, la situation générale du pays paraît avoir été très-prospère. L'économie politique de Philippe de Valois n'était pas beaucoup moins mauvaise que celle des derniers Capétiens, et les besoins de la maison royale étaient loin de diminuer, puisqu'aux dépenses nécessaires pour l'exercice d'un pouvoir de plus en plus étendu viennent s'ajouter les exigences d'un luxe dont les peuples

des deux siècles précédents n'auraient point accepté le fardeau. Mais les sources du bien-être étaient dans la nation vives et nombreuses. Le brillant spectacle de la cour consolait les populations des charges qu'il leur imposait : le peuple prenait son enjeu dans la partie qui se jouait autour de lui. Il en résultait pour tous un mouvement d'imagination qui avait sans doute beaucoup de charmes, et dont Froissart nous offre l'expression la plus complète. En 1329, le roi Édouard III quittait émerveillé cette France à laquelle il devait être si fatal, et s'en retournait raconter à sa jeune femme, Philippe de Hainaut, « le grand estat qu'il avoit trouvé et « les honneurs qui estoient en France, » reconnaissant que rien n'y pouvait être comparé.

Au milieu des catastrophes qui suivirent, il semble que tout ce qui embellit la vie dut devenir inutile et indifférent. Des faits assez nombreux nous attestent cependant que, même dans les plus mauvaises années de cette triste époque, le goût des belles choses ne s'était pas éteint. Les malheurs publics pesaient de tout leur poids sur les populations sédentaires des villes et des campagnes, mais ils n'atteignaient guère la noblesse armée, qui menait le train du monde et en faisait tout l'éclat. Pour cette classe de la nation, qui se battait bien plus par plaisir et par état que par le sentiment d'une cause nationale, le temps qui s'écoule de la journée de Greci au règne réparateur de Charles V ne fut nullement une époque néfaste : Froissart, écho des sentiments de la chevalerie, présente les années dont il fait l'histoire bien plus comme des années brillantes, riches en faits d'armes et en aventures, que comme des années de désolation. Les états de Languedoc, en 1356, interdirent les riches habits jusqu'à la délivrance du roi, et le roi cependant déployait dans sa captivité un appareil de luxe dont les détails nous étonnent. Les fléaux naturels eux-mêmes, qui décimaient les générations, semblaient produire un effet opposé à celui qu'on devait en attendre. A l'issue de ces pestes terribles, le monde semblait se renouveler, et comme un accès de folle jeunesse s'emparait des survivants. Il peut paraître étrange de le dire : au milieu de ces horreurs, le siècle était gai ; ni la littérature ni l'art ne portent l'empreinte d'un profond abattement. Un goût universel d'aventures s'empara des imaginations ; les « vœux, » les « emprises » les plus bizarres se croisaient de toutes parts, aux grands applaudissements du monde cheva-

leresque. La nouvelle féodalité, inaugurée par l'avènement des Valois, cette féodalité si différente de l'ancienne, en ce qu'elle tenait beaucoup moins au territoire, et n'envisageait guère la souveraineté que comme un fermage dont les revenus pouvaient servir à une vie fastueuse, fut un malheur pour les nationalités; mais, en somme, elle fut favorable au développement de l'art et de la civilisation, en créant de brillantes cours féodales. Tout le monde regardait comme le modèle de la chevalerie le roi Jean de Bohême, qui, gai, amoureux, courtois et large, comme disent ses contemporains, mourait follement à Creci, loin de ses États qu'il abandonnait au hasard, pour poursuivre ses aventures sur un théâtre plus digne de lui.

Une heureuse fortune, d'ailleurs, permit à toutes ces tendances de se développer librement. Le sort porta au trône celui des fils du roi Jean qui joignait aux goûts libéraux de son père et de ses frères une solidité de jugement qu'ils n'avaient pas. Le règne de Charles V donna la mesure de ce que peut une dynastie amie des arts, en un siècle dénué de génie. L'étrange contraste que présentent les dernières années du siècle avec le règne de ce prince, le plus éclairé du moyen âge, ne doit pas trop nous arrêter. La triste situation où le royaume fut réduit sous Charles VI n'eut pas immédiatement son contre-coup dans le domaine de l'art. Ce fut seulement vers le second quart du XV<sup>e</sup> siècle que se firent sentir les suites de la guerre et de l'abaissement politique. Le goût participait bien sous quelques rapports à la décadence générale des mœurs et de l'État; mais jamais l'amour des arts et du luxe n'avait été poussé plus loin. En 1396, lors du mariage d'Isabelle, fille du roi, avec Richard d'Angleterre, chacun trouvait que nul pays n'égalait la France pour la pompe et les superfluités. On se croirait à deux pas de la Renaissance, dont on est encore séparé par plus d'un siècle.

ÉTAT DE L'ART  
DANS LES  
DIFFÉRENTES  
PROVINCES.

Il s'en faut, du reste, que les vicissitudes de l'art aient été les mêmes dans les divers territoires qui formaient dès lors ou qui devaient former plus tard la monarchie, et le tableau général que l'on essaye de tracer ici pourrait induire en erreur, si l'on ne montrait d'abord en quelle mesure ce qui sera dit généralement de l'art en France peut s'appliquer à chaque province en particulier.

Paris était une des villes de l'Europe les plus brillantes sous le rapport des arts. On nous permettra de laisser parler ici les écrivains du XIV<sup>e</sup> siècle qui nous ont laissé, à cet égard, l'expression naïve de leur admiration.

« Avouez-le, écrivait à Jean de Jandun, en 1323, un de ses « amis intimes, être à Paris, c'est être dans le sens absolu, « *simpliciter*; être ailleurs, c'est être accidentellement, *secundum quid*. » La réponse de Jean de Jandun à celui qui l'accusait d'ingratitude envers cette « patrie commune » de tous les étrangers, est elle-même l'éloge le plus complet de cette ville, qu'on peut, selon lui, mettre au premier rang, sans être injuste pour personne. A l'en croire, aucune ville dans la chrétienté ne possède autant d'églises; la majesté terrible (*terribilissima*) de la cathédrale l'a surtout frappé : « Quoique des « esprits étroits, dit-il, prétendent en connaître de plus « belles, je pense, pour ma part, sauf le respect qui leur est « dû, que s'ils voulaient tenir compte de l'ensemble et des « parties, ils renonceraient bien vite à une telle opinion. Où « trouver deux tours si parfaites dans leur magnificence, si « hautes, si larges, si solides, entourées d'une si grande variété d'ornements? où trouver une suite si compliquée de « voûtes latérales? où trouver un ensemble si éclatant de « chapelles adjacentes? dans quelle église trouver une croix « d'une taille si gigantesque, dont un des bras suffit pour séparer le chœur de la nef? Enfin, j'apprendrais volontiers « où l'on pourrait voir deux rosaces comme celles qui se « correspondent dans les deux transepts, chacune d'elles embrassant par un artifice admirable des cercles moindres, « et rayonnant de couleurs si vives, de peintures si riches et « si variées!

Éloge de Paris, par Jean de Jandun, p. 30.

Ibid., p. 12 et suiv.

« Mais que dire, continue Jean de Jandun, de cette Chapelle qui semble se cacher par modestie derrière les murs « de la demeure royale, si remarquable par la solidité et la « perfection de sa construction, par le choix des couleurs « dont elle brille, par les images qui s'y détachent sur « un fond d'or, par la transparence et l'éclat de ses vitraux, « par les parements de ses autels, par ses châsses resplendissantes de pierres précieuses? En y entrant, on se croit ravi « au ciel, et introduit dans une des plus belles chambres du « paradis.

« Le Palais pourrait contenir tout un peuple. Là, dans « une vaste salle, sont les statues des rois de France, si vraies

« dans leur expression qu'on les croirait vivantes ; là aussi  
 « est cette immense table de marbre, où les convives sont  
 « tournés vers l'orient, et dont la surface polie est illu-  
 « minée par les rayons du soleil couchant, à travers les vi-  
 « traux des fenêtres opposées. Quant aux hôtels des rois,  
 « des comtes, ducs, chevaliers, barons ou des prélats de  
 « l'Église, ils sont si grands, si nombreux, que, réunis à part  
 « des autres maisons, ils pourraient former une très-grande  
 « ville. »

C'est à l'historien de l'industrie plus qu'à l'historien de l'art qu'il appartient de suivre Jean de Jandun dans sa visite aux halles des Champeaux, sorte d'exposition permanente de l'industrie d'alors, qui, selon l'auteur, aurait mérité, pour être connue et appréciée, d'être vue, non pas une ou deux fois, mais tous les jours, sans qu'elle pût jamais lasser la patience ou satisfaire pleinement la curiosité. Dans les salles inférieures, ce sont des quantités innombrables de draps « plus beaux les uns que les autres, » de fourrures, de soieries, d'étoffes faites de substances inconnues ou dont il ignore le nom latin. La partie supérieure de l'édifice forme une immense galerie où sont exposés tous les objets qui servent à l'habillement ou à la parure : couronnes, tresses, bonnets, peignes, besicles (*specula*), ceintures, boucles, bourses, gants, colliers, etc. Les imagiers, les armuriers, les orfèvres, les parcheminiers, les écrivains, les enlumineurs, les relieurs, fixent tour à tour les regards des passants.

Presque la même année où Jean de Jandun exprimait ainsi son admiration pour les œuvres d'art qu'il avait vues réunies à Paris, un rimeur médiocre s'exerçait sur les édifices religieux. Quatre-vingt-douze monuments sont ainsi par lui énumérés, et nous donnent une haute idée de l'art religieux de son temps ; encore omet-il les chapelles particulières, dont la mode, à partir de saint Louis, était devenue générale.

Un écrivain du commencement du XV<sup>e</sup> siècle, mais qui, par ses souvenirs, semble se rapporter d'habitude au XIV<sup>e</sup>, Guillebert de Metz, fait preuve d'un goût plus exercé. Les objets de son admiration sont à peu près les mêmes que ceux qui ont frappé Jean de Jandun : Notre-Dame, avec ses riches sculptures, si propres par leur singularité à frapper l'imagination ; les nombreuses églises de la Cité ; le palais de l'évêque attenant à Notre-Dame ; le Palais royal, « qui dure  
 « dès le grand Pont où est l'orloge jusques à Pont Neuf, »

Les Églises et monast. de Paris, publ. par Bordier. Par., 1856.

Descript. de Paris, p. 49 et suiv.

avec sa vaste salle de cent-vingt pieds de long et cinquante de large, sa table de marbre à neuf pièces, ses statues de rois, son trésor plein de raretés, sa Sainte-Chapelle, ses tours, ses images « dedans et dehors, » son « beau jardin ; » les ponts où sont de « beaux manoirs ; » le Petit-Châtelet, avec ses murs couverts de jardins, et sa « vis double, dont « ceulx qui montent par une voie ne s'apparçoivent point « des autres qui descendent par l'autre voie ; » le collège des Bernardins, avec « une eglise de moult bel et hault edifice, » et une vis non moins merveillense que celle du Châtelet, qui, plus tard, excitait encore l'admiration de Sauval ; l'église Sainte-Catherine, où « est le sepulcre Nostre Seigneur en « tele forme comme il est en Jherusalem, » et une statue de Du Guesclin ; les Célestins, avec leurs peintures « de souve-  
« raine maistrise ; » le cimetièrre des Innocents, avec les « ima-  
« ges des trois viz et des trois mors, » et « peintures notables  
« de la danse macabre et autres, » accompagnées d'« escriptures  
« pour esmouvoir les gens à devotion, » et sa tournelle « où  
« il y a une image de Nostre Dame entaillée de pierre, moult  
« bien faite ; » Vincennes, avec ses onze grandes tours, hau-  
tes comme des clochers ; le château de Beauté ; les merveilles  
de Saint-Denis et « les notables croix entaillées de pierres,  
« à grandes images, qui sont sur le chemin en maniere de  
« monjoies pour adrechier la voie ; l'or, l'argent, les pierre-  
« ries estant aux religieux, et le vaissellement des eglises de  
« Paris, valant ensemble un grant royaume. » A la fin de son  
récit, l'enthousiasme de Guillebert pour la ville de Paris,  
telle qu'elle était aux dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle (sui-  
vant lui, l'époque de la plus grande splendeur de cette ville  
doit être placée en 1400 ; après cela, elle ne fait plus que  
déchoir) éclate en des termes pompeux, dont une partie a  
déjà été rapportée :

Voy. ci-des-  
sus, p. 284.

« Grant chose estoit de Paris... quant y conversoient maistre  
« Lorens de Premierfait, le poete ; le theologien Alemant,  
« qui jouoit sur la vielle ; Guillemin Dancel et Perrin de Sens,  
« souverains harpeurs ; Cresceques, joueur à la rebec ; Chy-  
« nenudy, le bon corneur à la turelurette et aux fleutes ; Ba-  
« con, qui jouoit chaneons sur la siphonie et tragedies, etc.

« Item, plusieurs artificieux ouvriers, comme Herman,  
« qui polissoient dyamans de diverses formes ; Willelmus  
« l'orfèvre ; Andry, qui ouvroit de laiton et de cuivre doré  
« et argenté ; le potier qui tenoit les rossignols chantans en

« yver; les trois freres enlumineurs, et autres d'engigneux  
« mestiers. Item, Flamel l'aisné, escriptvain qui faisoit tant  
« d'aumosnes et hospitalitez; et fist pluseurs maisons où  
« gens de mestiers demouroient en bas, et du loyer qu'ils  
« paioient estoient soutenus pources laboureurs en hault.  
« Item, la belle sauniere, la belle bouchiere, la belle char-  
« pentiere, et autres dames et damoiselles; la belle herbiere,  
« et celle que l'on clamoit la plus belle, et celle qu'on appe-  
« loit belle simplement. Item, demoiselle Christine de Pisan,  
« qui dictoit toutes manieres de doctrines et divers traitiés  
« en latin et en francois. Item, le prince d'amours, qui te-  
« noit avec lui musiciens et galans, qui toutes manieres de  
« chancons, balades, rondeaux, virelais et autres dictiés  
« amoureux savoient faire et chanter, et jouer en instru-  
« mens melodiensement.

« Longue et grant chose seroit de raconter les biens  
« qu'on y voit, mesmement quant si pou de chose comme  
« estoit l'imposicion des chapeaux de roses et du cresson  
« valoit au roy dix mille francs l'an. Ils souloient venir so-  
« lacier à Paris l'empereur de Grece, l'empereur de Romme,  
« et autres roys et princes de diverses parties du monde. »

Des nombreux monuments qui s'élevèrent alors à Paris, bien peu sont venus jusqu'à nous. Le portail nord de Notre-Dame et les sculptures qui entourent le chœur; le portail de Saint-Germain-l'Auxerrois, chef-d'œuvre de proportion et d'élégance, orné autrefois de riches sculptures, mais non de peintures, comme on l'a cru depuis; quelques autres parties de la même église, le beau réfectoire des Bernardins, et peut-être celui de Saint-Martin-des-Champs; les restes si imposants encore de Vincennes, la chapelle commencée par Charles V, à l'imitation de celle de saint Louis et achevée beaucoup plus tard; quelques restes du collège de Navarre et de celui de Lisieux, l'église Saint-Severin, des parties de Saint-Gervais et peut-être de Saint-Leu, la tourelle de l'hôtel Barbette et une porte de l'hôtel Clisson; des débris informes de la maison de Hugues Aubriot, de l'hôtel des Chevaliers-du-Guet et de quelques autres édifices devenus méconnaissables, ont seuls résisté aux nombreuses démolitions qui, surtout en notre siècle, ont changé entièrement la physionomie des quartiers les plus importants au XIV<sup>e</sup>. Des immenses constructions de Charles V, Vincennes seul a survécu; ce musée du XIV<sup>e</sup> siècle, les Céles-

tins, dont la première pierre fut posée par le roi en 1365, a disparu jusqu'en ses fondements il y a quelques années. On ne retrouve aucune trace ni des fortifications d'Étienne Marcel et de Hugues Aubriot, ni de l'église des Chartreux, ni des collèges qui couvraient le versant septentrional de la montagne Sainte-Geneviève. Des riches peintures qui couvraient les murs des églises et des hôtels, rien ne subsiste, et nos musées conservent à peine quelques exemplaires médiocres des statues et des tombeaux qui faisaient l'admiration des contemporains.

Cen'est pas, du reste, sans raison, que Guillebert de Metz fait finir la période florissante de Paris avec l'année 1400. Les guerres des Anglais et les factions intérieures amenèrent bientôt pour la capitale et les environs des destructions inouïes. Les trésors des monastères et des églises, si riches en objets d'art, furent pillés. Un inventaire du mobilier de Vincennes et de Beauté, fait en 1420, pendant la domination anglaise, dépeint énergiquement, par son silence même, le triste état où étaient réduites les demeures royales après le passage et les pilleries de l'étranger. « En la Chappelle n'a esté  
« aucune chose trouvée, se non un autel benoist, de marbre  
« noir, une vieille chaeze de laiton à quatre testes de liep-  
« pars, et un vielz parement de drap d'or, à mettre sur l'au-  
« tel à chanter. » C'est tout ce qui restait de la Sainte-Chapelle de Vincennes. Ailleurs, il n'est question que d'objets de peu de valeur, tapisseries déchirées, vieux coussins : « une  
« courte pointe de soie doublée de toile perse, de laquelle on  
« a coupé une piece; deux très vieles courtes pointes, armoi-  
« riées aux armes de France et de Navarre, lesquelles on a  
« desdoublées et osté le sandail; quatre coussins de duvet,  
« lesquels ont esté despouillés de leur cote. » Que l'on compare à ce délabrement l'« Inventaire des joyaux de Charles V,  
« et, en particulier, celui des joyaux de l'estude du roi en la  
« tour du bois de Vincennes, fait le vi<sup>e</sup> jour d'aoust 1380; » on sentira quel déluge de maux avait passé sur la France.

Le centre et le nord subirent en général la fortune de Paris. Parmi tant d'églises gothiques qui font l'ornement de la France du nord, il en est peu qui n'aient été achevées à l'époque qui nous occupe. Un chef-d'œuvre, le cloître et le chapitre de Noyon, la salle capitulaire de Chartres, sont à peu près de l'an 1300. Les cathédrales d'Amiens, de Laon, de Troyes, de Châlons, de Noyon, de Bourges, de Clermont, de

Voy. ci-dessus, p. 72.

Ibid., t. XI, p. 460.

PROVINCES  
DU CENTRE ET DU  
NORD.

Mém. de la  
Soc. des antiq.  
de Picardie, t.  
III, p. 395-417.

Biblioth. de  
l'École des char-  
tes, série 1<sup>re</sup>, t.  
V, p. 232.

Limoges, virent s'élever alors leurs tours ou même des parties plus importantes de leur construction. La Normandie, en particulier, avant de retomber sous la domination anglaise, fut le théâtre d'un assez grand mouvement de construction. La cathédrale de Rouen, celle de Bayeux, l'église Saint-Pierre de Caen, furent continuées. En 1318, fut posée la première pierre de cette admirable église Saint-Ouen que le XV<sup>e</sup> siècle devait à peine achever, et qui, à travers la décadence du style gothique, devait conserver un si remarquable caractère de grandeur et de majesté. Lorsque les Anglais débarquèrent en Normandie (1346), il y avait tant à prendre que les moindres valets d'armée ne tenaient nul compte du gros butin, mais seulement de la vaisselle d'argent, des reliquaires et des calices. En 1375, un témoin déclare qu'il a vu sur la table où Jean de Harleston, capitaine anglais, soupaît avec ses camarades, plus de cent calices qui leur servaient de verres.

La Bretagne, entraînée maintenant pour la première fois dans les affaires du monde, sut du moins bien employer les richesses que le pillage d'une grande partie de l'Europe accumula dans son sein. Le XIV<sup>e</sup> siècle est le siècle le plus brillant de l'art en Bretagne, comme il est sans contredit le siècle où cette province eut la plus grande importance politique. Très-pauvre, tandis qu'elle avait été réduite à ses propres ressources, la Bretagne se couvrit tout à coup d'élégantes constructions. Les cathédrales de Dol, de Tréguier, de Quimper; les églises de Kreiskaer, de Saint-Méen, du Folgoat, l'abbaye de Montfort, de nombreux châteaux, furent le fruit de ce grand mouvement. Il semble, à voir la similitude de plusieurs de ces édifices, que des compagnies de maçons, probablement étrangers au pays, allaient de ville en ville, se mettant à la solde des évêques, des abbés ou des seigneurs. Les ducs, de leur côté, vers la fin du siècle, firent bâtir un grand nombre de forteresses, entre autres le château de l'Hermine.

Rev. arch.,  
t. XIII, p. 381.

La guerre, qui dévasta si souvent les autres provinces de l'ouest, ne laissa sur plusieurs points de place qu'à l'architecture militaire. Un nombre considérable de villes reconstruisirent ou réparèrent leurs murs dans le courant du siècle. Ces fortifications se faisaient aux dépens des villes, mais avec la permission du roi et sous sa direction générale.

GUIENNE.

La Guienne et les provinces anglaises du sud-ouest subi-

rent à beaucoup d'égards dans le goût l'influence de l'Angleterre. L'église métropolitaine de Saint-André, à Bordeaux, est le plus beau modèle que l'on possède en France du style anglais, caractérisé par une grande richesse de détails et par la prédominance des formes qui devaient marquer la décadence du gothique. L'église de Saint-Michel, des parties considérables de l'église de Sainte-Eulalie, des parties de Saint-Seurin et spécialement le portail, véritable bijou de ciselure gothique, sont de ce même temps, ainsi que le cloître et le réfectoire de la Grande-Sauve, des parties de la collégiale de Saint-Émilien. Plusieurs églises de la Gironde sont décorées de peintures de la même époque ; mais, en général, la domination des Anglais fut loin d'être favorable au développement de l'art sur le sol de notre patrie. En dehors de la ville de Bordeaux, ils ne construisirent guère que des châteaux et des bastilles. Le Périgord et l'Agenois conservent plusieurs de ces bastilles, devenues de petites villes, reconnaissables à leurs huit rues, qui se coupent à angle droit.

Par suite de cette influence toute militaire, combinée avec une influence d'une tout autre nature, celle de Clément V et de sa famille, originaire du diocèse de Bordeaux, la Guienne se trouve être aujourd'hui la province de France la plus riche en murs et en châteaux du XIV<sup>e</sup> siècle, le Comtat Venaissin excepté. Il suffit de citer les châteaux de Villandraut, de Budos, de Roquetaillade, de Langoiran, de Blanquefort, de la Trave, de Fargues, la porte de la mer à Cadillac, etc. Seize villes des environs de Bordeaux furent enceintes de murs en ce siècle. Tous ces travaux présentent le caractère le plus pittoresque.

En général, le midi de la France eut alors, sous le rapport de l'art, des destinées à part. Il s'y éleva très-peu de grandes constructions, et on n'en conçoit que trop la cause, quand on lit dans Froissart le récit du voyage de Charles VI dans le Languedoc (1389) et le tableau de l'affreuse désolation où le pays était réduit, moins par la guerre que par la tyrannie des grands vassaux. Les beaux vitraux de Saint-Nazaire à Carcassonne et plusieurs importantes constructions de cette église, sont pourtant dus à l'évêque Pierre de Rochefort (1321). Sauf les points où, comme à Toulouse, des ordres religieux riches et puissants, les dominicains, par exemple, portèrent avec eux le style qu'ils avaient adopté, on peut dire que l'art gothique se développa très-peu dans le midi. L'ancien style

Biblioth. de l'Ec. des ch., sec. série, t. IV, p. 62.

Rev. archéolog., t. XI, p. 525.

Michelet, Hist. de Fr., t. V, p. 306, note.

Leo Drouyn, Choix de types, p. 17 et suiv.

Midi.

roman s'y continua, mais en perdant beaucoup de son caractère. Comparées aux églises légères et presque diaphanes du nord, les églises du midi semblent de lourdes forteresses. On peut dire, il est vrai, que pour la brillante lumière de ces climats un tel système valait mieux. Une architecture qui eût laissé pénétrer de toutes parts les rayons du soleil, comme cela a lieu dans les églises du nord, eût été en ces climats une sorte de contre-sens.

AVIGNON ET LE  
COMTAT VENAISSIN.

Une brillante exception à ce que nous venons de dire du midi en général doit être faite pour Avignon et le Comtat Venaissin. La présence de la papauté en cette dernière ville, à partir de 1309, y créa un centre nouveau, à peu près sans relation avec le développement de l'art dans le reste de la France, et qui se rattache bien plutôt à l'histoire de l'art italien. Presque entièrement italienne, et par ses habitudes et par le nombreux cortège de prélats qui l'entouraient, la papauté avignonnaise ne pouvait manquer d'attirer autour d'elle quelques-uns des représentants les plus illustres des grandes écoles qui, à cette époque, faisaient la gloire de Florence, de Pise, de Sienne, de Pérouse. C'est à tort, il est vrai, que l'on a cru pouvoir attribuer à Giotto une part considérable dans ce grand mouvement, et même lui rapporter quelques-unes des peintures qui attestent encore à Avignon les goûts libéraux de la papauté du XIV<sup>e</sup> siècle. Si Giotto a résidé à Avignon, ce qu'il paraît difficile de nier, il faut dire au moins qu'il n'y a laissé aucune trace de son séjour. Les peintures murales du château des papes, qu'on lui a légèrement attribuées, ne peuvent être de lui, puisque les parties de la résidence papale où elles se trouvent n'étaient point construites à l'époque de sa mort. Mais un de ses disciples les plus éminents, Simone Memmi ou Simon de Sienne, a certainement travaillé durant plusieurs années à la cour d'Avignon. Les belles fresques qui décorent encore aujourd'hui Notre-Dame-des-Doms, fresques exécutées de 1327 à 1332, grâce aux libéralités du cardinal Ceccano, un moment archevêque de Naples, l'attesteraient (son nom s'y lisait autrefois), quand même Vasari ne nous l'apprendrait pas. Memmi mourut à la cour d'Avignon en 1334. On sait les relations qu'il y contracta avec Pétrarque, qui lui a assuré par ses vers une immortalité que le peintre essaya de lui rendre. Memmi fit à Avignon les portraits de Pétrarque et de Laure, qu'il reproduisit à Florence dans la fresque admirable dont il

Vasari, *Vite de' più eccellenti pittori*, t. I, p. 315, 316.

Ibid., p. 406.

Rosini, *Storia della pittura ital.*, t. II, p. 106, 120.

décora la salle capitulaire de Santa-Maria-Novella, dite aujourd'hui Chapelle des Espagnols.

Bien d'autres Italiens contribuèrent sans doute à embellir la nouvelle résidence des papes ; mais aucun de leurs noms n'est arrivé à l'illustration qui entoure celui de Memmi. On peut citer avec certitude le Romagnol Tengart, à qui la corporation des maîtres de pierre de Montpellier fait en 1365 la commande de sa bannière ; un certain magister Johannes Italicus, graveur de sceaux en 1365, et Geminian de la Turre, peintre parmesan établi à Avignon, où il avait épousé la fille d'un musicien de Pavie attaché à la cour du pape en 1365, laquelle était veuve de Pierre de Terdona, autre peintre avignonnois, probablement aussi d'origine italienne. François Baralli, Florent de Sabulo, maître Étienne Grandi, Étienne Blandini, qu'on trouve exerçant dans la même ville les fonctions de sculpteur, d'orfèvre, d'enlumineur, de peintre, d'écrivain, devaient appartenir à la même nation. Un acte de 1348, conservé aux archives d'Avignon, nous apprend qu'un toucheur d'orgues nommé François Brocard Campanino, né à Pavie, avait suivi à Avignon la cour romaine avec Mattea, sa femme. Il vivait encore en 1365, et avait marié sa fille successivement à deux peintres. Ces relations avec l'Italie et ce goût pour la culture des arts se sont perpétués à Avignon jusqu'à la fin du dernier siècle. Avignon, jusqu'à sa réunion à la France, fut une ville tout italienne, ayant son école à part, école d'où sont sortis les Mignard, les Parrocel, les Vernet ; ses édifices civils et religieux offrent des recherches de goût et de style dont peu de villes de province en France ont paru se préoccuper.

Malgré les dévastations qui, surtout depuis un demi-siècle, ont enlevé à Avignon ses plus précieux ornements, cette ville est encore à l'heure présente la ville de France qui renferme les restes les plus importants du XIV<sup>e</sup> siècle. Ses grandes églises, à l'exception de l'ancienne basilique romane de Notre-Dame-des-Doms, sont toutes de cette époque. Si aucune d'elles n'approche en étendue et en richesse des cathédrales du nord, plusieurs, telles que Saint-Didier, les Célestins, ancienne église française d'Avignon, qui compte parmi ses fondateurs Charles VI, le duc d'Orléans et le duc de Berri, Saint-Agricol, Saint-Pierre, l'église de Montfavet, la cathédrale de Carpentras, au moins pour les parties qui sont de cette époque, atteignent d'assez beaux effets au moyen de

Achard, Artistes d'Av., p. 5 et suiv.

leurs nefs ogivales, auxquelles l'absence de bas côtés et de chapelles donne un certain caractère de hardiesse et de légèreté. Les clochers d'Avignon et du Comtat ont aussi un style qui ne manque point d'harmonie avec le climat. Mais, par un phénomène en apparence inexplicable, c'est l'architecture militaire et civile qui a reçu de la domination papale, transportée par une sorte de hasard historique sur les bords du Rhône, les plus grands développements. Les remparts d'Avignon, qui résistent avec tant de peine au vandalisme d'une époque où le grand nombre ne comprend guère que l'utile, ont réalisé le problème si difficile de donner de l'élégance et de la grâce à des constructions qui ne semblent devoir obéir qu'aux nécessités de la stratégie. L'hôtel de ville d'Avignon, démoli en 1847, rappelait à beaucoup d'égards le Palais-Vieux de Florence. Il n'en reste qu'une tour, dont le couronnement est même plus moderne.

Enfin, le gigantesque château papal nous offre le modèle le plus complet d'un palais italien du XIV<sup>e</sup> siècle. On y sent, mais sur une échelle que l'Italie n'atteint jamais, l'influence des principes qui avaient présidé à la construction du Palais-Vieux et des autres châteaux forts de la Toscane. C'était bien, au dire de Froissart, « la plus belle et la plus forte maison « du monde. » L'effet y est produit par une simplicité de moyens qui étonne. Un arc ogival, montant depuis la base jusqu'au sommet de l'édifice, embrassant les fenêtres et formant les machicoulis, suffit pour constituer le style de l'édifice et lui donner un aspect austère et grandiose. L'irrégularité de certaines parties, tenant à ce que quatre papes y ont successivement travaillé avec des plans différents, est loin de nuire à l'aspect général. L'élégance de quelques dispositions intérieures, des chapelles, des couloirs secrets qui font communiquer les diverses parties de l'édifice, offrent un singulier contraste avec la sévérité et la rudesse du dehors. Il semble que cette construction étrange soit l'image même de cette papauté à la fois intelligente et immorale, libérale et simoniaque, légère et cruelle, qu'elle a longtemps abritée. Les plaisirs de la cour de Clément VI et les tortures de l'inquisition y ont laissé leurs traces, et, malgré l'admiration qu'inspire une masse aussi imposante, on éprouve un sentiment d'horreur en songeant aux gémissements qu'étouffèrent ces hautes murailles, en voyant l'architecture prêter en quelque sorte ses raffinements à l'art du bourreau.

Mérimée, Notes d'un voyage dans le midi de la Fr., p. 143.

Le même mouvement se produisit dans le Comtat et les pays voisins. Le château papal de Sorgues; les châteaux de Séguret et de Thouzon; les remparts de Courthezon et de Valréas; ceux de Carpentras, récemment démolis; les forteresses de Tarascon et de Beaucaire, d'un si grand aspect; la tour de Barbentane, dont un des manuscrits des archives d'Avignon nous a conservé les plans et le dessin; la forteresse de Châteauneuf-du-Pape, rappellent le passage des Grandes compagnies et les rançons périodiques auxquelles le pays était soumis. Les constructions considérables de Villeneuve-lès-Avignon se rattachent elles-mêmes, en partie, à l'influence papale. Située en face d'Avignon, sur les terres du roi de France, qui lui accorda les mêmes privilèges qu'à Paris, cette ville devint le lieu que les cardinaux préféraient pour se construire des villas. L'immense château qui la domine nous offre le modèle le mieux conservé d'une bastille du XIV<sup>e</sup> siècle. L'entrée rappelle celle de la bastille Saint-Antoine, et prouve que le modèle de forteresse adopté par Charles V existait déjà dès les premières années du siècle. Enfin, la tour construite par Philippe le Bel pour défendre les frontières du royaume contre les comtes de Provence, existe encore. Ses hauts murs, œuvre de l'architecte Raoul de Méruel (1307), sont surmontés d'un couronnement qui le dispute en élégance aux remparts d'Avignon.

La sculpture et la peinture du XIV<sup>e</sup> siècle, qui ont laissé si peu de traces dans les autres parties de la France, se retrouvent également à Avignon en des restes moins mutilés qu'ailleurs. Le tombeau de Jean XXII, dans la sacristie de Notre-Dame-des-Doms, celui d'Innocent VI à l'hôpital de Villeneuve, qu'on peut regarder comme deux des plus beaux modèles de l'ornementation gothique au moyen âge, bien que la recherche de l'excessive légèreté ait conduit l'artiste à se rapprocher plutôt des conditions de l'orfèvrerie que de celles de la sculpture et de l'architecture; celui de Benoît XII à Notre-Dame-des-Doms, plus simple, mais d'un style plus pur; de nombreuses statues provenant des tombeaux des papes et des cardinaux, et maintenant déposées au musée Calvet, comme celles d'Urbain V, de Clément VII, du cardinal de Brancas, de Pierre de Luxembourg; les sculptures qui surmontent la porte de l'église de Montfavet; la chaire de Saint-Didier, chef-d'œuvre de finesse et de légèreté; celle de l'église Saint-Pierre, non moins élégante, et dont les niches

Mérimée, l.  
c.—Rev. arch.,  
t. VI, p. 329.  
—Canron, Ville  
d'Avignon, p.  
60, 61, 64.

découpées à jour abritent de charmantes statues, provenant pour la plupart du tombeau de Jean XXII, attestent chez les artistes du Comtat une habileté d'exécution qu'on eût trouvée difficilement à la même époque chez les artistes des autres parties du royaume.

Muséum Calvet, p. 109 et suiv.

Plusieurs peintures sur bois, maintenant déposées au musée, ont été, selon toute vraisemblance, faites vers le même temps à Avignon. Une d'elles, le portrait du cardinal Pierre de Luxembourg, offre un intérêt historique, puisqu'il est contemporain du bienheureux, dont la tête y est déjà entourée du nimbe, ce saint personnage ayant été canonisé presque de son vivant. Quant aux peintures murales d'Avignon, elles sont pour la plupart l'œuvre de maîtres italiens. La belle fresque de Memmi, au portique de Notre-Dame-des-Doms, est la seule dont l'auteur soit connu. Les fresques qui décorent le vestibule intérieur de la même église, et qui sont à peine visibles, même sous les jours les plus favorables, appartiennent à des maîtres inconnus du XIV<sup>e</sup> siècle, ou peut-être du XV<sup>e</sup>. C'est contre toute vraisemblance qu'on les a attribuées à Giotto. Des splendides peintures murales qui décoraient autrefois le palais des papes, deux chapelles particulières et deux voussures de l'abside d'une des deux grandes chapelles ont seules été conservées. Les peintures de la chapelle Saint-Jean égalent en suavité les plus belles compositions de Giotto, de Memmi et de l'école de Sienne. La touchante expression des têtes, la grâce des draperies, la sobriété des gestes, si convenable à la peinture religieuse, le calme et la pureté des figures bienheureuses forment un ensemble délicieux, auquel le Campo-Santo de Pise et quelques églises de Sienne et de Florence peuvent seuls se comparer. La chapelle Saint-Nicolas, située au-dessus de la chapelle Saint-Jean, a été décorée par un maître moins habile. On songe ici bien plutôt aux tons un peu erus et aux lignes heurtées de Spinello d'Arezzo et de Pietro d'Orviète. Les seules figures qui soient restées de la décoration des voussures, et qui représentent un des sujets les plus familiers aux écoles d'Italie, les prophètes et les sibylles annonçant la venue du Christ, ont un aspect fort noble. Les draperies sont d'une extrême richesse; l'artiste paraît avoir voulu imiter les étoffes brochées d'or et de soie qu'on tirait alors de l'Orient. Des fresques analogues devaient se trouver au palais épiscopal de Carpentras, puisque dans les procès-verbaux

des séances des États de 1446, nous voyons les États s'assembler dans la maison épiscopale « à l'endroit où étaient peints « les prophètes. »

D'autres peintures murales d'Avignon ou des environs, en particulier celles des Célestins qui semblent plutôt du siècle suivant, et celles de la chartreuse de Villeneuve, rappellent les ouvrages des peintres de l'Ombrie. On ne peut les visiter sans déplorer l'abandon où elles sont réduites. On éprouve un regret bien plus vif encore en songeant que les chapelles du palais papal étaient arrivées intactes jusqu'en 1816, et que c'est seulement alors qu'on a toléré, disons mieux, encouragé, la destruction de si délicates images. Il est temps d'assurer l'inviolabilité à ces ruines, non en les affectant à une destination nouvelle qui leur serait plus fatale que le délaissement, mais en les rangeant parmi les monuments les plus intéressants que nous ait légués le passé.

Nous nous sommes longtemps arrêtés sur cette province, d'abord parce que le XIV<sup>e</sup> siècle n'a laissé nulle part chez nous un nombre aussi considérable de monuments insignes, et aussi parce que le mouvement du Comtat Venaissin forme, au milieu du reste de la France, une région tout à fait isolée qu'il importait de traiter séparément. Il ne semble pas que la colonie d'artistes italiens que la papauté entraîna avec elle à Avignon ait exercé une influence sensible sur le reste de la France. Dans toute la région qui entoure Avignon, à Tarascon, Beaucaire, Pont-Saint-Espirit, Bourg-Saint-Andéol, Arles même, on remarque, il est vrai, une série d'églises fort analogues à celles d'Avignon, caractérisées par des murs montants et dissimulant le toit, par des jours peu nombreux, par une sorte d'aversion pour les formes élancées, par des clochers peu élevés, aux arêtes décompées. Mais on ne saurait dire si le point de départ de ce style doit être placé à Avignon. L'activité artistique dans la vallée supérieure du Rhône et dans la région de Lyon ne peut, au reste, en aucune manière, être comparée à celle de la région qui vient de nous occuper.

La Bourgogne, avant que les ducs de la maison de Valois y eussent fait dominer l'influence flamande, n'eut point, sous le rapport de l'art, des destinées séparées de celles de la France. Mais à partir de Philippe le Hardi, et surtout vers les dernières années du siècle, la situation isolée de la Bourgogne, qui la mettait à l'abri des désastres sous lesquels le reste du

royaume semblait près de succomber, permit aux arts et au luxe de s'y développer de la manière la plus brillante. Le duché de Bourgogne et les vastes pays qui viennent se grouper autour de lui, devinrent pour près de cent ans le centre et le refuge de ce qu'on peut appeler l'art féodal. A la veille de disparaître pour faire place aux modes si différentes des cours de la Renaissance, le type des existences princières du moyen âge fut là une dernière fois représenté avec éclat. La Bourgogne proprement dite participa, il est vrai, moins que les Flandres à ce brillant épanouissement; elle en eut cependant sa part. La chartreuse de Champmol, près de Dijon, fondée en 1383 et devenue si célèbre par les splendides sépultures des ducs de Bourgogne, était à peu près achevée en 1400. A la date de 1392, 1393 et 1398, nous voyons Berthelot Héliot et le peintre flamand Melchior Brödlein travailler pour les chartreux. On a remarqué que presque tous les artistes employés pour cette chartreuse étaient Flamands. Il est probable aussi que Hennequin de Liège, Claux Sluter et d'autres sculpteurs flamands avaient été appelés à Dijon, quand le duc Philippe le Hardi termina, en 1404, un règne qui aurait pu passer pour un des plus fructueux du moyen âge sous le rapport de l'art, si ses successeurs ne l'eussent, à cet égard, encore bien dépassé.

Catal. du musée de Cluni, p. 70, n. 418.

Annal. archéol., t. I, p. 140.

Digot, Hist. de Lorraine, t. II, p. 378 et suiv.

Peu de provinces déployèrent, en ce siècle, autant de zèle que la Lorraine pour les constructions religieuses. Les cathédrales de Metz, de Toul, de Verdun; la collégiale de Saint-George ou Sainte-Chapelle de Nanci; la collégiale de Saint-Gengoult de Toul, d'un style si simple encore et si pur; le cloître qui y tenait; l'église de Munster (Meurthe), commencée en 1327 et achevée en quelques années; l'église de Saint-Martin, à Pont-à-Mousson, se rapportent, au moins pour les parties les plus essentielles, à cette époque. La sévère beauté de ces édifices donne une très-haute idée du goût et de l'habileté des architectes qui travaillaient en Lorraine. Les traditions de la sculpture semblent aussi s'être mieux conservées en Lorraine et dans les Trois-Évêchés que dans la plupart des provinces françaises. Le chanoine Polet, mort en 1353, obtint, pour son mérite comme imagier, une belle sépulture dans la cathédrale de Metz, où se voyait aussi l'image de Pierre Perrat, à la fois architecte et sculpteur, constructeur des trois cathédrales lorraines, de l'église des Carmes à Metz, et un des plus grands artistes du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le mouvement d'architecture religieuse se continuait d'une manière plus brillante encore en Alsace et dans les provinces du Bas-Rhin. La recherche des formes gigantesques, dépassant, il faut le dire, toutes les proportions naturelles de l'art, mais arrivant par leur immensité même à des effets de sublimité qu'aucun art n'a jamais produits, caractérise l'architecture ogivale de ces contrées. Nulle part on ne sent mieux combien ce style d'architecture implique un élément septentrional et en quelque sorte germanique, bien qu'il soit erroné de le faire naître en terre allemande. La grande école d'Erwin de Steinbach se continua à Strasbourg par son fils, sa fille et ses nombreux élèves pendant une grande partie du siècle. Les façades de la cathédrale de Strasbourg et le clocher, au moins jusqu'à une grande hauteur, sont de ce temps ; mais il était réservé à Jean Hülz, de Cologne, d'achever au siècle suivant cette prodigieuse construction. A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, Strasbourg devient le centre de ces grandes associations de maçons qui s'organisèrent plus complètement au XV<sup>e</sup>, luttèrent vainement contre la Renaissance, et subirent ensuite de si singulières transformations. Tandis que les plans d'Erwin continuèrent à servir de règle à ses élèves, le style de l'école de Strasbourg resta élégant et pur ; plus tard, la fantaisie remplaça l'élégance, la hardiesse devint une folle audace ; on sembla prendre à tâche de réaliser avec la pierre les rêves de la plus téméraire imagination.

H. Martin,  
Hist. de France,  
t. VI, p. 466.

L'école de Cologne ne fut guère inférieure à celle de Strasbourg en architecture, et lui fut certainement supérieure pour les autres arts du dessin. La prodigieuse cathédrale dont la première pierre fut posée en 1248, l'année même où l'on achevait la Sainte-Chapelle de Paris, continua pendant tout le XIV<sup>e</sup> siècle à s'élever lentement. En 1331, quand le chœur seulement était achevé, Pétrarque en écrivait au cardinal Jean Colonna, comme d'une des églises les plus admirables qu'il eût rencontrées. Gerhard de Rile, le premier de ses architectes dont le nom soit connu, mourut avant 1302. Les plans du XIII<sup>e</sup> siècle, empruntés à nos grandes églises d'Amiens (1220-1288) et de Beauvais (1225-1272), y furent scrupuleusement conservés quant à l'ensemble, mais modifiés, d'ordinaire, d'une manière assez malheureuse, dans les détails. Un nombre très-considérable d'églises du même style s'élevaient sur la rive gauche du Rhin ; le chœur

Annal. archéol., t. VII,  
p. 245 et suiv.

d'Aix-la-Chapelle mérite d'être cité pour sa hardiesse, son élégance et la pureté du dessin.

On peut dire que la peinture allemande naissait en même temps à Cologne. Les nombreuses peintures du XIV<sup>e</sup> siècle et de dates antérieures qu'on trouve dans toute la région du Bas-Rhin ont une grande analogie avec les peintures italiennes de la même époque. C'est la même tendance à rechercher avant tout l'expression et l'harmonie, la même mysticité tendre, la même dignité modeste et simple, le même style de draperies, le même goût pour les lignes sveltes et ondulées. Wilhelm de Cologne et son disciple Étienne, dans les dernières années du siècle et les premières du suivant, portèrent leur art à un degré de perfection qu'aucun pays du nord n'avait connu jusque-là. Les Van Eyck les imitèrent d'abord pour les surpasser ensuite, et créer de leur côté une école destinée à un immense avenir.

Ibid., t. II, p.  
185 et suiv.

FLANDRE.

De toutes les provinces qui, à diverses époques, ont été françaises, la Flandre est, après le Comtat Venaissin, celle qui offre le développement le plus original. Les guerres épouvantables qui, pendant tout le siècle, ne cessèrent de ravager ce pays, la fausse politique qui porta les rois de France à y soutenir toujours la féodalité contre les communes, ne purent arrêter les germes puissants de progrès que renfermaient ces riches et parfois héroïques cités. Les provinces belgiques eurent, en réalité, la direction du grand mouvement d'art qu'on a coutume de rapporter à la maison de Bourgogne. L'influence du goût flamand devient dès lors prépondérante en France et dans toute l'Europe, les pays du midi exceptés. Ce sera à l'historien de l'art au XV<sup>e</sup> siècle qu'il appartiendra de raconter cette grande transformation; qu'il nous suffise de faire observer ici qu'à la fin du siècle précédent, elle était déjà presque accomplie. Hubert Van Eyck avait trente-six ans en 1400, et, quoiqu'on ne possède aucune œuvre de son jeune frère Jean de Bruges antérieure à la même date, il n'est pas douteux que plusieurs des œuvres qui devaient lui mériter le titre de fondateur de l'école flamande n'existassent déjà à cette époque. La richesse exceptionnelle des villes de Flandre remonte à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. On sait le mouvement de colère que le luxe des bourgeois de Bruges et de Gand inspira à la reine Jeanne de Navarre, et qui eut, dit-on, pour le pays des conséquences si fatales. Ce fut aussi sans doute l'aspect de tant de richesses

et la jalousie contre ces bourgeois qui recevaient les rois et les princes avec une magnificence que ceux-ci n'auraient pu égaler, qui attira sur la Flandre ces invasions périodiques sous lesquelles auraient péri une civilisation moins vivace et une race moins obstinée. Il faut rendre, du reste, cette justice aux comtes de Flandre antérieurs à l'avènement de la maison de Bourgogne, qu'ils contribuèrent pour une grande part à ce beau développement. Leurs comptes, que nous possédons à partir de l'année 1378, témoignent d'un luxe aussi développé que celui des ducs de la maison de Valois. Le peintre Melchior Brödlein fut pensionné par Louis de Mâle, avant de l'être par Philippe le Hardi. La maison de Brabant participait aux mêmes goûts. Les comptes de Brabant, depuis l'année 1368 jusqu'en 1389, mentionnent de nombreux peintres, enlumineurs, copistes, relieurs, parmi lesquels nous remarquons maître Jean Nicaise, qui enrichit de miniatures le roman de Lancelot; le clerc Jean de Woluwe, le peintre Nicolas de Pikeigny; le relieur Godefroi Bloch et sa femme, qui relie Meliadus, Lancelot, Joseph d'Arimathie, la Bible d'Arnold van Melin. On a prouvé que l'art de la peinture fut en ce siècle, dans nos provinces du nord, une importation flamande.

Laborde, Ducs de Bourg., t. I, p. XLVIII et suiv., p. 2 et suiv.

Ibid., t. II, p. 279 et suiv.

Mém. de la Soc. des antiq. de Pic., t. XIII, p. 674 et suiv.

Les traits particuliers de l'art flamand sont aussi, dès ce temps-là, très-caractérisés. On voit déjà commencer ce goût pour une lourde magnificence, ce luxe purement matériel, cette tendance vers les arts industriels, cet attrait pour les fêtes somptueuses, qui devaient donner à l'art flamand, et en général à l'art du siècle suivant, un caractère de pesanteur et de grossièreté, sensible surtout quand on compare le goût venu de Flandre à la Renaissance italienne de la même époque. Ne recherchons point la noblesse, la dignité, la délicatesse chez des artistes qui rappellent toujours, même dans leurs moments de plus grand raffinement, une kermesse transportée au milieu des cours. Mais un grand sentiment de la nature commence en même temps à poindre. Les peintures de la grande église de Goreum, des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, offrent déjà une tendance vers la peinture de genre, si chère à la Hollande.

Annal. archéol., t. VI, p. 191.

Quoique les édifices qui attirent le plus vivement l'admiration dans les villes de Belgique soient du siècle suivant, les provinces du nord virent s'élever au XIV<sup>e</sup> siècle plusieurs constructions considérables : la façade de Sainte-Gudule, à

Bruxelles, la cathédrale d'Anvers, le chœur et le transept de la cathédrale de Dordrecht, l'église Saint-Martin à Liège, la halle aux draps de Malines, l'enceinte de Bruxelles avec ses huit portes somptueuses, la chapelle de l'hôtel de Nassau à Bruxelles, l'enceinte de Louvain et une partie de la cathédrale, etc.

Il faut maintenant rechercher ce que les diverses classes de la société religieuse ou civile firent en ce siècle pour le progrès des beaux-arts.

INFLUENCE  
DE L'ÉGLISE.

L'Église n'avait plus l'enthousiasme qui, pendant le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, inspira tant d'œuvres originales. Elle semble obéir en général aux tendances mondaines qui entraînaient le siècle loin de la mysticité pure et élevée de saint Bernard, de saint François d'Assise, de saint Bonaventure. La foi était intacte encore; mais elle tournait à la routine, elle n'inspirait plus rien de grand. L'élan qui, depuis deux siècles, avait porté le clergé et les populations vers la construction de tant de gigantesques édifices, était amorti. Les revenus du clergé se trouvaient en grande partie absorbés par les charges énormes que la cour papale d'Avignon faisait peser sur l'église de France, et la plus grande partie des biens ecclésiastiques cessa, dès cette époque, d'être appliquée en réalité à des œuvres considérées comme sacrées. Mais les goûts profanes du clergé, moins séparé peut-être des laïques qu'il ne le fut en aucun autre temps, s'ils ne contribuèrent point au progrès de l'art religieux, eurent du moins sur le développement de l'art profane une très-grande influence. La papauté, devenue toute française, fit bénéficier la France de l'éclat et du faste qui l'ont toujours entourée.

PAPES D'AVIGNON.

Achard, Rues  
et places d'Av.,  
p. 23, 52, 99,  
111, 112, 176.

Tom. 1, p.  
523.—Achard,  
Artistes d'Av.,  
p. 5, 6.

Lorsque le pape Clément V vint fixer, en 1309, sa résidence à Avignon, peu de villes étaient moins préparées à servir de séjour à la cour pontificale. Clément V et Jean XXII occupèrent tantôt le couvent des dominicains, tantôt le palais de l'évêque. Il ne reste de Clément V que des travaux d'utilité publique; mais son nom n'en doit pas moins tenir une des premières places dans une histoire de l'art en France, puisque ce fut lui qui y fit venir Giotto, et amena ainsi le premier contact entre les arts de la France et ceux de l'Italie. « Clément V, dit Vasari, ayant été peu après créé pape à Pérouse, par suite de la mort de Benoît XI, Giotto fut forcé d'aller avec ce pape à Avignon pour y faire quelques ouvrages. Dans ce voyage, il fit non-seulement à Avignon,

« mais dans d'autres endroits de la France, des tableaux et des  
 « peintures à fresque d'une grande beauté, lesquels plurent  
 « infiniment au pontife et à toute la cour. Quand il les eut  
 « terminés, le pape le congédia affectueusement et avec de  
 « riches présents, en sorte qu'il retourna à la maison non  
 « moins riche qu'honoré et fameux. Et, entre autres choses,  
 « il emporta avec lui le portrait du pape qu'il donna ensuite  
 « à Taddeo Gaddi, son disciple. Ce retour de Giotto à Flo-  
 « rence eut lieu en 1316. » C'est là un texte, selon nous,  
 trop précis pour laisser place au doute, bien qu'aucune des  
 peintures d'Avignon qu'on a attribuées à Giotto ne puisse être  
 de sa main. Nous avons remarqué ailleurs les grands travaux  
 que la région de Bordeaux doit à Clément V. Il resta fort at-  
 taché à son pays. Sa famille et les cardinaux de sa suite y  
 bâtirent beaucoup. Le chœur de Saint-André de Bordeaux  
 fut achevé, grâce aux bulles d'indulgence qu'il accorda aux  
 donateurs. La belle collégiale d'Uzeste (arrondissement de  
 Bazas), où l'on croit qu'il naquit et où son corps repose, ainsi  
 que celui de son neveu, fut aussi son ouvrage. Il bâtit le châ-  
 teau de Villandraut et y résida souvent.

Leo Drouyn,  
Types, p. 37 et  
suiv.

Jean XXII fit jeter en 1319 les premiers fondements d'un  
 palais papal, différent de celui qui s'est conservé jusqu'à nous.  
 Plusieurs églises, celle de Saint-Agricol, celle de Saint-Remi  
 (Bouches-du-Rhône), lui durent au moins quelques-unes de  
 leurs parties. Benoît XII, successeur de Jean XXII, au lieu  
 d'un palais voulut une citadelle, et, pour exécuter les plans  
 de Pierre Obreri, son architecte, fit démolir les constructions  
 de son prédécesseur. En 1336, on vit s'élever la partie sep-  
 tentrionale du palais encore existant de nos jours, et la grosse  
 tour destinée à surveiller la ville, le fleuve et le Comtat, à la-  
 quelle on donne le nom de *Trouillas*. L'année même où il  
 posait la première pierre du palais papal, il fondait à Paris  
 le collège et l'église des Bernardins.

Sauval, t. I,  
p. 436.

Mais ce fut surtout à partir de Clément VI que les papes,  
 devenus souverains d'Avignon (juin 1348), firent de cette  
 résidence un centre de première importance pour le déve-  
 loppement des arts. Clément VI fit pousser avec vigueur les  
 travaux de la construction du palais. On lui doit les bâti-  
 ments énormes qui forment la façade du couchant, les gran-  
 des cours du midi et la chapelle basse. Sur le faite du palais  
 se voyaient des terrasses spacieuses, chargées d'arbres rares.  
 C'est là que Clément VI tenait cette cour brillante d'où les

femmes n'étaient point exclues. On a trop dit, peut-être, que c'était là un fait auparavant sans exemple : il est impossible que le tableau des cours polies que nous offrent les romans français de la Table ronde soient une pure fiction ; mais ce qui caractérisa sans doute la cour de Clément VI, comme la plupart des cours italiennes de l'époque de la Renaissance, ce fut la position en quelque sorte officielle qu'y prirent ces femmes, tantôt distinguées par un esprit cultivé, tantôt renommées pour leurs mœurs trop faciles, auxquelles l'Italie donnait le nom de *cortegiane*. Cette nuance fut peu comprise en France. Les courtisanes de Clément VI furent appelées « folles femes, » et confondues avec les ribaudes qui suivaient la cour.

Voy. ci-dessus, p. 20.

Les plus beaux ouvrages de peinture d'Avignon datent de Clément VI. Plusieurs salles intérieures du palais, converties de nos jours en magasins, furent couvertes de fresques admirables qui ont disparu depuis quelques années seulement. Dans la salle où se tenait le tribunal de la *Rota*, on voyait, entre les deux fenêtres, le Christ sur la croix, entouré des quatre docteurs de l'Église. Sur le mur opposé au tribunal, le pontife fit peindre le Jugement dernier, immense composition, où se voyaient une multitude d'apôtres et de prophètes, tenant en main des phylactères qui contenaient des maximes de l'Ancien et du Nouveau Testament, des anges ailés, cuirassés et armés de glaives, des Pères de l'Église, des martyrs, des papes, des évêques, et enfin le Rédempteur, debout devant son trône, entre la Vierge et saint Jean. On entrevoit tout d'abord la similitude qui devait exister entre cette grande composition et celle qu'André Orcagna avait peinte quelques années auparavant sur les murs du Campo-Santo de Pise. En même temps qu'il s'occupait d'embellir la ville dont il venait d'acheter la souveraineté, Clément VI voulut aussi la fortifier. L'année même qui suivit l'achat d'Avignon, des remparts s'élevèrent depuis la porte du Rhône jusqu'au rocher des Doms.

Innocent VI (1352-1362) continua les constructions de son prédécesseur, en modifiant les plans. Vers 1356, il fit bâtir la chapelle haute et toute la partie méridionale du palais jusqu'à la tour Saint-Laurent. Sous son règne, furent exécutées les peintures de l'église et celles de la chapelle Saint-Jean. Il fonda, en 1356, sous le patronage de saint Jean-Baptiste et sous le titre de Val de Bénédiction, la chartreuse de Ville-

Mercur de Fr., janv. 1744, p. 22 et suiv.

neuve, où fut ensuite élevé son tombeau, et qui devint elle-même un centre important de travaux d'art. Les peintures de la chapelle Saint-Jean y furent presque répétées. Innocent VI mourut avant d'avoir vu l'achèvement des bâtiments de la chartreuse; les cardinaux ses neveux se chargèrent de les continuer.

Urbain V acheva enfin, en 1364, la construction du palais, en faisant élever la partie orientale, au-dessus de laquelle il fit planter des jardins. Il donna le nom de « Nouvelle Rome » à cette partie du palais, et il ajouta une tour, nommée la tour des Anges, à celles que ses prédécesseurs avaient élevées. Cette tour fut abattue au XVII<sup>e</sup> siècle. Quatre papes, durant trente-quatre années (1336-1370), travaillèrent ainsi à cet édifice colossal. Chacun y apporta un plan différent, ce qui donne à l'ensemble un aspect d'une extrême irrégularité. « Les tours, dit un critique, ne sont pas « carrées, les fenêtres n'observent aucun alignement; on ne « rencontre pas un seul angle droit, et la communication « d'un corps de logis à un autre n'a lieu qu'au moyen de « circuits sans nombre. » Il faut reconnaître aussi que les architectes du moyen âge se souciaient peu de cette proportion et de cette harmonieuse distribution des parties, à laquelle, depuis la Renaissance, on attache le plus grand prix. L'aspect grandiose de l'ensemble et l'élégance de certains détails leur suffisaient. On croit que les fresques de la chapelle Saint-Martial sont dues à Urbain V. Ce fut lui qui acheva l'élégante enceinte, flanquée de trente-neuf tours, qui compléta la défense de la ville.

Les cardinaux de la cour d'Avignon partagèrent en général le goût des souverains pontifes qui résidèrent en cette ville pour les grandes constructions et les œuvres d'art. En imposant leur bannière aux rues qui aboutissaient à leurs palais, les cardinaux abritaient les maisons voisines et formaient ce qu'on appelait un « bourguet, » sorte de communauté ou de fief isolé dans le sein de la ville, ayant son puits commun, son escalier commun, ses meurtrières, ses créneaux, et communiquant avec la voie publique par une seule issue fermée d'une herse. Souvent ces demeures, plus semblables à des forteresses qu'à des hôtels, s'embellirent au moins dans leur partie centrale, et Avignon se remplit peu à peu d'habitations somptueuses, auxquelles se rattache presque toujours quelque nom historique. Les palais des cardinaux

Achard, Dictionn. hist., p. 8, 9.

Merimee, Not. d'un voy. dans le midi de la Fr., p. 144.

CARDINAUX, ETC.

Achard, p. 35, 36.

Colonna, Ceccano, Gaillard de la Motte, neveu de Clément V, Jacques de Via, neveu de Jean XXII, Anglicus Grimoard, frère d'Urbain V, de Brancas, Gui de Malsec, dit le cardinal de Poitiers, ont laissé des restes ou des souvenirs presque jusqu'à nos jours. Villeneuve eut le privilège, par sa position sur les terres du roi de France, d'attirer plus encore les prélats, souvent désireux d'échapper ainsi à la souveraineté exclusive du pape. Presque tous les cardinaux avaient à Villeneuve un hôtel ou un casin. Le cardinal Napoléon des Ursins et le cardinal de Saluces se bâtirent en particulier, près de la tête du pont, des hôtels entourés de promenades, de jardins, de prés, et dont les terrasses dominaient le Rhône. La plupart de ces riches demeures, embellies par ce que l'art contemporain avait de plus délicat, ne sont plus maintenant que des masures habitées par la misère. Une seule a conservé quelques traces de son antique splendeur, c'est le palais du cardinal Pierre de la Tourroie, appelé par corruption le cardinal de Turin.

On ne saurait cependant oublier les noms du cardinal Anibal Ceccano, qui fit exécuter par Simon Memmi les peintures du portail de Notre-Dame-des-Doms; du cardinal de Cabassole, dont la famille contribua si puissamment à la splendeur d'Avignon; du cardinal Pierre de Prato, qui fit rebâtir en 1358 l'église de Saint-Pierre, un des plus beaux monuments de la ville; du cardinal Bertrand de Deux ou de Deucio, archevêque d'Embrun, qui fit construire l'église paroissiale de Saint-Didier (1356); de Bernard de Montfavet, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in Aquiro* et neveu du pape Jean XXII, qui fonda vers 1330 la belle église de Montfavet; du cardinal Gomez de Barosso, connu à Avignon sous le nom de cardinal d'Espagne, qui bâtit en 1348 la haute et belle tour octogone appelée la tour d'Espagne, dont il reste peu de chose; d'Audouin Alberti, neveu d'Innocent VI, évêque de Paris, d'Auxerre et de Mague-lone, que son oncle fit cardinal en 1353 et à qui l'on doit la tour de l'Horloge, laquelle n'appartint que longtemps après à la municipalité; du cardinal Arnaud de Via, évêque d'Avignon et neveu du pape Jean XXII, qui fit édifier en 1333 la collégiale de Villeneuve (aujourd'hui église paroissiale), dont la lourde et massive tour semble empruntée aux remparts d'une place forte.

Ce fut dans le Comtat que l'influence des hauts dignitaires

de l'Église sur les grandes fondations se fit le plus sentir. Il est juste cependant de joindre à cette liste le cardinal le Moine, fondateur du collège qui porta son nom et d'une chapelle qui servit de sépulture à lui et à son frère; le cardinal Pierre de Montaigu, qui contribua avec plusieurs autres membres de sa famille à la construction des bâtiments du collège de Montaigu; le cardinal Jean de Dormans, évêque de Beauvais et chancelier de France, fondateur du collège de Beauvais, et son neveu Miles de Dormans, revêtu des mêmes charges, qui fit bâtir l'église Saint-Jean-de-Beauvais, ornée à diverses époques des statues sépulcrales de plusieurs personnes de sa maison. En général, les membres du haut clergé entretenaient à Paris des hôtels et des maisons de plaisance qui rivalisaient avec ceux des princes du sang. On leur doit aussi quelques fondations hospitalières.

En dehors des princes de la cour romaine, le clergé séculier de ce temps-là contribua peu aux grandes constructions. Moins garantis que les biens des ordres religieux, les revenus du clergé séculier, tantôt pillés par le pape avec le consentement du roi, tantôt par le roi avec l'autorisation du pape, étaient fort souvent appliqués à des fins différentes de celles pour lesquelles il furent institués. C'est dans la fondation des collèges qu'on voit les évêques et les chanoines donner les meilleurs exemples de munificence. Mais les constructions qu'entraînaient ces utiles établissements n'étaient pas de celles qui peuvent intéresser beaucoup l'histoire de l'art. C'étaient souvent des maisons ordinaires, qu'on achetait et qu'on appropriait à leur nouvelle destination. La pauvreté sévère qui caractérisait les établissements de l'université en excluait les ouvrages d'un goût recherché.

Quoique le XIV<sup>e</sup> siècle ne soit pas celui où les ordres religieux produisent en général les meilleurs fruits, on ne peut nier que sous le rapport de l'art ces institutions n'aient rendu des services. L'architecture, à toutes les époques, a trouvé de merveilleux motifs dans les exigences d'un genre de vie qui prête, bien mieux qu'aucun autre, aux grandes distributions. A une époque où l'architecture civile était en quelque sorte dans l'enfance, l'architecture monastique produisait des constructions dont la beauté n'a point été surpassée. Un des traits de la vie cénobitique étant de relever, par le caractère religieux et commun qui s'y rattache, les détails les plus simples de la vie, l'architecture monastique

Sauval, t. II, p. 374, 375.  
Ibid., t. II, p. 77, 109.  
Rev. archéol., xvi<sup>e</sup> année, p. 98. — Égl. et mon. de Paris, p. 36, 37.  
Bibl. de l'Éc. des chartes, 1<sup>re</sup> série, t. III, p. 29.

ORDRES RELIGIEUX.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Lenoir, *Architect. mon.*, t. II, p. 402 et suiv.

avait des facilités toutes particulières pour traiter avec un style élevé des constructions d'ordinaire sacrifiées. Une grange, un pressoir, un grenier, une ferme, un colombier, une cuisine, ailleurs si vulgaires, prenaient dans l'architecture monastique un certain degré de noblesse et parfois d'élégance. L'idée du gain et de l'exploitation industrielle, qui produit le caractère prosaïque et inférieur des objets tenant à la vie matérielle, étant écartée, tout prenait un sens élevé et en quelque sorte religieux. Comme d'ailleurs les constructions ne se faisaient point en vue de l'usage personnel, ni pour des héritiers immédiats, mais avec la perspective d'un avenir en quelque sorte illimité, il en résultait une solidité qui allait souvent jusqu'à la grandeur.

En général, les traditions de l'architecture monastique se modifièrent peu du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. Les cloîtres, les réfectoires, les parloirs, les salles capitulaires, continuèrent de se bâtir presque sur les mêmes plans. Plusieurs beaux réfectoires datent de ce temps. Le réfectoire était après l'église la partie qui prêtait le mieux aux effets d'architecture. Celui de Saint-Martin-des-Champs, celui des Bernardins, celui de l'abbaye de Moissac, peuvent être cités comme des modèles. C'étaient d'ordinaire de longues salles, divisées en deux nefs par une file de colonnes légères. On préférait pour les parloirs les voûtes dont la retombée était supportée par une seule colonne centrale. Le dessin, publié par dom Bouillard, de l'abbaye de Saint-Germain des Pres en 1368, suffit pour donner une idée de ce qu'était alors une grande demeure religieuse. Une représentation analogue nous donne l'état de l'abbaye un demi-siècle plus tard, en 1410.

Id., t. I, p. 29, 30, 79.

Gallia christ., t. XI, col. 136, 149, 150.

Biblioth. de l'Ec. des ch., 3<sup>e</sup> série, t. I, p. 164 et suiv.

Un des exemples qui montrent le mieux quelle force restait encore au sentiment religieux, lorsque déjà il n'avait plus cependant sa première ferveur, est ce qui se passa à Rouen, en 1318, pour la fondation de Saint-Ouen. Ce fut le zèle d'un seul homme, l'abbé Jean Roussel, dit « Marc d'argent, » conseiller de Philippe de Valois, qui, en vingt-deux ans, fit élever les parties les plus importantes de ce beau vaisseau. Après sa mort, arrivée en 1339, tout languit. Des parties essentielles de l'église ne furent bâties qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, et quelques accessoires, qu'il eût mieux valu peut-être laisser dans l'état où le passé nous les avait légués, n'ont été construits que de nos jours.

Un seul ordre, celui des bernardins, suivant l'esprit de son

fondateur, se montra parfois hostile aux arts. Ce n'est pas seulement contre le luxe des abbayes que le saint abbé et ses successeurs s'élèvent avec vigueur. On conçoit que les religieux moins rigoristes, qui empruntaient au roman de Renart les sujets des peintures de leur couvent, et qui, comme disait Gautier de Coinci,

En leur monstier ne font pas faire  
Si tost l'image Nostre Dame  
Com font Isengrin et sa fame,  
En leurs chambres où ils reponnent,

parussent à saint Bernard s'écarter de la règle ecclésiastique. On conçoit encore que les représentations grotesques que l'architecture chrétienne ne s'était jamais fait scrupule d'employer comme décors, inspirassent à un censeur rigide de vives réclamations : « A quoi servent ces monstres grotesques en peinture et en sculpture ? à quoi sert cette belle « difformité ou cette beauté difforme ? que signifient ces « singes immondes, ces lions furieux, ces centaures monstrueux?... » Mais saint Bernard était moins dans la tradition universelle, quand il proscrivait d'une manière stricte toute représentation figurée qui n'était pas un objet de culte ou de dévotion. Ici le saint abbé, comme cela lui arriva plus d'une fois dans ses controverses, prenait son sentiment particulier pour la règle générale de l'Église. Les sculptures des chapiteaux et des frises, les vitraux, les peintures murales, les pavés rehaussés de mastics colorés qu'on employait au XI<sup>e</sup> siècle, les dorures, et même l'étendue et la hauteur des églises, furent par lui sévèrement condamnés. « D'où « vient, dit-il, que nous avons si peu de vénération pour les « images des saints, que nous en couvrons le pavé sur lequel « nous marchons?... Si vous ne ménégez pas mieux ces images « sacrées, ménégez du moins vos belles couleurs : pourquoi « ornez-vous ce qui va bientôt être souillé ? pourquoi chargez-vous de peintures ce qui sera nécessairement foulé aux pieds ? « —Voici qui est plus grave, dit-il encore, et qui le paraît « moins pourtant, parce qu'un usage plus fréquent l'a consacré : je ne parle pas de l'immense hauteur de vos églises, de leur longueur immodérée, de leur inutile largeur, « de leur somptueuse recherche, de leurs peintures curieuses, qui attirent sur elles le regard de ceux qui prient... »

S. Bernard,  
Op. t. I, col.  
538.

Ib., col. 537.

Et plus loin : « L'église est brillante d'or; mais à quoi bon, « disait déjà un auteur profane, à quoi bon l'or dans les « choses saintes?... »

Telle fut la vigueur avec laquelle le fondateur des bernardins insista sur cette proscription de tout ce qui pouvait ressembler au luxe, qu'une sorte de tradition iconoclaste continua de vivre dans son ordre après lui. Un chapitre général de l'ordre de Cîteaux, tenu en 1182, enjoignit aux abbés cisterciens, sous des peines sévères, d'enlever les vitraux peints dont plusieurs d'entre eux avaient orné leurs églises. On accordait un délai de deux ans; mais les abbés devaient jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis, jusqu'à ce que l'enlèvement fût opéré. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ce zèle ardent chercha à s'exercer sur d'autres ordres. Le reproche sévère que nous citons tout à l'heure s'adressait aux clunistes. Nous lisons dans l'histoire du monastère de Vicogne, de l'ordre des prémontrés, près Valenciennes, que les cisterciens, vers l'an 1230, visitant ce couvent, dont l'infirmerie, la grande nef, la chapelle étaient ornées de peintures, firent effacer celles de la nef, parce qu'elles étaient trop riches et trop soignées, et qu'ils en firent faire d'autres à la place : *Cistercienses tum temporis ordinem iterum invisentes, picturam ab aula, quia nimis sumptuosa sive curiosa, jusserunt auferri, et aliam superinduci*. Les cisterciens voulurent aussi effacer les peintures de la chapelle (*capellam depicturam*); mais les moines de Vicogne les en empêchèrent. Cette conduite des bernardins, répétée en plusieurs lieux, provoqua des appels et leur fit retirer le droit de visite qu'ils avaient jusque-là exercé.

Les anciennes églises de Cîteaux, celle de Sénanque (Vaucluse), par exemple, si bien conservée, sont entièrement dépourvues d'ornements; mais il s'en faut que le caractère de grandeur en soit banni. La salle des morts de l'abbaye d'Ourseamp, près Noyon, qu'on peut rapporter au XIV<sup>e</sup> siècle, est un monument plein de sévère beauté. L'église et l'abbaye de Clairvaux étaient remplies d'ouvrages d'art de la plus grande richesse. Un buste de saint Bernard, en argent, exécuté pour Clairvaux en 1334 et destiné à renfermer la tête du saint, offrait justement, d'après la description qui nous en reste, les ornements contre lesquels le saint fondateur s'était si souvent et si vivement élevé.

L'ordre de Cluni n'eut pas à manquer à ses règles pour

V. ci-dessus,  
p. 64.

Cabinethist.,  
1858, p. 14.

construire ces maisons solides, commodés et belles, qu'on le voit bâtir pendant tout le moyen âge. Ce fut en 1330 que Pierre de Chastelus, chef de l'ordre, acheta l'ancien palais des Thermes, à Paris, et les terrains qui en dépendaient; mais ce ne fut qu'au siècle suivant que s'éleva l'élégant hôtel qui a conservé jusqu'à notre temps le souvenir de la vie plus mondaine que monacale des abbés de Cluni.

Les chartreux et les carmes bâtirent beaucoup au XIV<sup>e</sup> siècle. Leurs deux principaux établissements à Paris, les Carmes de la place Maubert et les Chartreux du Luxembourg, furent construits ou du moins achevés à cette époque. Ces ordres se montrèrent, surtout dans leurs églises, très-favorables aux représentations figurées.

L'ordre de Saint-Dominique fut peut-être le seul qui, non content de contribuer par ses commandes aux progrès de l'art, ait eu dans son sein des artistes distingués. Sans parler des fra Angelico, des fra Bartolommeo et de tant d'autres peintres, sculpteurs ou architectes dominicains, dont les noms remplissent des ouvrages entiers, qu'il nous suffise de citer ici le couvent des dominicains de Toulouse où, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, on trouve à toutes les époques une série de moines artistes, peintres, verriers, enlumineurs, etc. L'art des dominicains se distingue, du reste, à des caractères tout à fait tranchés. Leurs églises offrent presque toutes une disposition analogue : deux nefs, séparées par une file de sept colonnes, par allusion au verset des Proverbes : *Sapientia ædificavit sibi domum, excidit columnas septem*. Les ornements y sont fort prodigués. Les clochers, d'une grande élévation, sont divisés en étages, ornés de colonnes, de gargouilles, de clochetons, et surmontés de riches campaniles. Dans la peinture, le choix des sujets préférés par les dominicains est remarquable. C'est partout l'exaltation de l'ordre de Saint-Dominique, et le souvenir des services que ces moines croyaient avoir rendus à l'Église, soit que le peintre les montre subjuguant par la prédication l'hérésie et les vices du siècle; soit qu'il les représente sous la forme de chiens (*Domini canes*), tachetés de noir et de blanc, veillant à la garde de l'Église et déchirant les hérétiques représentés par des loups; soit que les mécréants, vaincus par les raisonnements du Prêcheur, déchirent leurs livres à ses pieds; soit que l'orateur sacré, tenant en main la verge du commandement, s'impose à la foule qui l'entoure; soit que, le volume

Marchese, *Memor. dei più insigni pittori, etc.* Firenze, 1843, t. I, in-8. — Archivio storico, t. VI, part. 2.

Renan, *Averroès, sec. éd.*, p. 305 et suiv.

des saintes Écritures à la main, il convainc les incrédules, qui fléchissent le genou ; soit qu'enfin, passant de l'Église militante à l'Église triomphante, l'artiste nous montre le frère Prêcheur introduisant l'âme du fidèle dans les joies du ciel. D'autres fois, c'est le triomphe philosophique de l'ordre que l'artiste aime à représenter, lorsqu'il nous fait voir saint Thomas présidant à l'enseignement de toutes les sciences et de tous les arts, groupant dans sa personne les lumières de l'Ancien et du Nouveau Testament, des prophètes, des apôtres, des évangélistes, de Platon, d'Aristote, recevant l'illumination directe de Dieu lui-même, et renversant par la lumière qui jaillit de sa Somme l'impiété, représentée d'ordinaire par Averroès. D'autres fois, enfin, un arbre mystique, sortant du corps de saint Dominique en extase, et portant pour fruits des confesseurs et des martyrs, représente l'accroissement rapide de l'ordre et son immense activité. Ce n'est pas seulement à Pise et à Florence, où d'admirables peintures de François Traini, de Simon Memmi, de Taddeo Gaddi, de Benozzo Gozzoli consacrent la gloire de cet ordre, que de tels sujets se rencontrent : les débris malheureusement trop peu nombreux qui restent en France de la peinture dominicaine au XIV<sup>e</sup> siècle prouvent que l'ordre terrible de Saint-Dominique porta chez nous, avec sa domination altière et sa cruelle intolérance, le goût des arts qui pouvaient servir à son influence. Dans les provinces méridionales, en particulier, où il poursuivit avec tant d'acharnement, durant près d'un siècle, les restes de l'ancienne civilisation, on le vit du moins chercher à consoler par le charme des arts les populations sur lesquelles il avait pesé si longtemps comme un pouvoir occulte et redouté.

On ne sait rien des œuvres d'art qui décoraient sans doute le couvent des grands jacobins de Paris. L'église renfermait les tombes de plusieurs personnages considérables du XIV<sup>e</sup> siècle. Une tombe moins somptueuse peut-être, mais qu'on est plus surpris de trouver dans un cloître de dominicains, était celle de Jean de Meun. L'étonnement diminue toutefois, quand on voit Sauval, en rapportant ce fait, donner au hardi continuateur du roman de la Rose le titre de « grand théologien. » La magnifique église des dominicains d'Avignon, démolie il y a quelques années, datait de 1330. A la même époque, et peut-être dans la même année, fut achevée la splendide église des jacobins de Toulouse, commencée au

siècle précédent, et consacrée seulement en 1385. Durant ce long intervalle, les religieux ne cessèrent pas un moment de la peindre, de la décorer de vitraux, de la garnir de chapelles, d'y placer de riches tombeaux. Peu d'églises devaient rappeler autant que celle-ci ces églises d'Italie, dont l'intérieur est entièrement couvert de peintures. Le fût des colonnes et les nervures étaient, selon le goût du temps, revêtus de torsades en spirale ou de bandes alternativement rouges et noires. Les arcs doubleaux offrent encore un fond bleu, parsemé d'étoiles blanches. Les blasons éclatants dont l'édifice est couvert lui donnent un aspect aristocratique, qui contraste singulièrement avec sa destination actuelle. Ce bel édifice, en effet, après avoir traversé intact les dangers qu'ont courus pendant les derniers siècles les édifices décorés au moyen âge, est devenu de nos jours une écurie.

Rev. archéol.,  
t. II, p. 238; t.  
VI, p. 325 et  
suiv.

Les religieux de Saint-François, divisés alors surtout par des schismes et des luttes intestines, qui dépassaient de beaucoup la portée des dissensions si communes dans le sein des ordres monastiques, ont laissé bien moins de monuments que leurs émules, devenus en ce moment leurs plus acharnés persécuteurs. Aucun ordre, si l'on s'en tenait à ses origines, ne devrait occuper dans l'histoire de l'art une place plus importante, puisque c'est dans les merveilleuses basiliques qui s'élevèrent au souffle de François d'Assise, que Cimabue arriva enfin au secret de la composition et de l'expression, que Giotto surpassa son maître, que l'art italien, en un mot, trouva son berceau. Mais l'inspiration puissante qui, durant les courtes années de la première splendeur de l'ordre, produisit tant de merveilles, parut s'éteindre peu à peu. Si l'esprit de liberté évangélique du saint fondateur sembla revivre par intervalles dans les Pierre-Jean d'Olive et les Jean de Parme, on ne voit pas que la grande légende qui inspira si heureusement les artistes de l'Ombrie ait produit ailleurs les mêmes effets. L'apparence de pauvreté que l'ordre voulut toujours conserver nuisit aux progrès du goût. Une règle, ou peut-être seulement un usage de l'ordre, prescrivait de construire à dessein ses églises avec quelque irrégularité. En effet, la plupart des églises franciscaines présentent dans le plan général un manque choquant de symétrie et de proportion.

Un ordre de fondation récente, mais qui jouit à la fin du siècle d'une grande faveur dans les rangs élevés de la société,

Millin, *Antiq. nat.*, I, III, 1 et suiv.

Sauval, t. II, p. 457 et suiv.

L'ordre des célestins, appelé en France par Philippe le Bel et à Paris par Charles V lorsqu'il était encore Dauphin, fut l'occasion plutôt que la cause immédiate d'un grand mouvement d'art. Leur premier établissement à Paris fut modeste : il se composait d'un terrain et de chapelles que leur donna, en 1352, un bourgeois et échevin de Paris nommé Garnier Marcel, de la famille du célèbre prévôt des marchands. Mais, grâce aux libéralités de Charles V, leur maison devint une des plus splendides de Paris. Ce prince désigna lui-même douze arpents de bois de futaie dans la forêt de Moret, pour fournir les matériaux de leur église. Il en posa la première pierre, assisté de plusieurs princes et seigneurs, et la fit consacrer le 15 septembre 1370 par Guillaume de Melun, archevêque de Sens. L'énumération des présents que firent en cette occasion le roi, la reine, le Dauphin et l'archevêque consécrateur donne l'idée d'une grande richesse, surtout en orfèvrerie. Les princes du sang et les officiers de la couronne semblèrent prendre à tâche de rivaliser avec le roi, et la maison des célestins devint le point de Paris où le goût de la haute aristocratie de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle pour les riches sépultures se déploya avec le plus d'éclat. D'autres maisons de célestins s'élevèrent par les soins de Charles V et de son successeur. En 1376, Charles V fonda le couvent de Limai, près Mantes; en 1393, Charles VI fit poser à Avignon, en présence des ducs de Berri, d'Orléans et de Bourgogne, la première pierre du couvent des célestins, sur l'emplacement du tombeau de Pierre de Luxembourg : cette maison, protégée par les personnages les plus considérables de la cour de France et de la cour d'Avignon, devint, au siècle suivant (l'église fut consacrée en 1406), un centre important pour les travaux d'art.

Rev. archéol., t. XV, p. 137 et suiv. — *Annal. archéol.*, t. VII, p. 21 et suiv. — Viollet Le Duc, *Dict. d'architect.*, t. I, p. 281, etc.

C'est parmi les ordres religieux qu'il convient de placer une association qui disparaît au XIV<sup>e</sup> siècle, mais qui, dans les siècles précédents, avait rendu de grands services. Nous voulons parler de l'association des frères pontifes, dont le centre fut toujours à Avignon, et à laquelle on doit la construction de la plupart des ponts de la région voisine. Les supérieurs de ces maisons prenaient les noms de « prieurs » ou de « commandeurs, » mais les religieux n'étaient point engagés dans les ordres sacrés. On sait que la construction des ponts, comme servant à faciliter les pèlerinages, constituait au moyen âge une œuvre pie. Dès le X<sup>e</sup> siècle, des membres du

clergé s'unissaient pour faire construire des ponts aux principaux lieux de passage ; des ermites s'établissaient près des gués difficiles, soit pour passer eux-mêmes les voyageurs sur l'autre rive, comme on le voit dans la légende de saint Christophe, soit pour les préserver de méprises funestes et leur donner l'hospitalité. Ce fut un de ces ermites, le petit Benoît ou saint Benezet, qui fonda, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, la confrérie des hospitaliers-pontifes, tandis qu'un institut presque semblable, tantôt affilié à celui de saint Benezet, tantôt distinct, se fondait à Bonpas, au diocèse de Caillon. Un couvent et un hospice étaient presque toujours placés près du pont. Les ponts de Bonpas, d'Avignon, de Lyon à la Guillotière, le pont de Vieille-Brioude qui réunissait, à l'aide d'une seule arche, deux montagnes séparées par une gorge profonde, furent l'œuvre de ces laborieux constructeurs. Leur chef-d'œuvre est le pont Saint-Esprit, commencé en 1269, achevé en 1309, et dont l'élégance et la solidité excitent encore l'admiration. Comme la plupart des ponts bâtis par la confrérie avignonnaise, il est à plein cintre, évidé dans les parties massives qui séparent les arches, et fort étroit. Les offrandes des fidèles en firent tous les frais. Le pont Saint-Esprit est en quelque sorte le dernier adieu des frères pontifes à leur utile vocation. Divers essais de réforme, tentés dans la maison d'Avignon en 1307 et 1311, restèrent sans succès. La maison de Bonpas avait déjà passé aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Jean XXII sécularisa ou réunit à d'autres ordres les restes de ces confréries, qui, envisagées comme des ordres religieux, devaient paraître en effet fort irrégulières. L'œuvre des frères pontifes, d'ailleurs, était accomplie ; car les travaux d'utilité publique étaient déjà envisagés comme une des attributions du pouvoir civil.

Nous avons déjà dit qu'un des traits caractéristiques du XIV<sup>e</sup> siècle fut l'importance considérable qu'y prit l'art profane. A la tête de ce grand mouvement se plaça la royauté. Saint Louis, sa famille et ceux qui continuèrent les traditions de sa cour ne se départirent jamais d'une très-grande simplicité dans leurs habitudes. Ce que nous savons de celles de Blanche de Castille nous la représente moins comme une reine que comme une propriétaire de riches métairies, veillant elle-même à ses vignes et à ses récoltes, partici-

INFLUENCES  
LAIQUES.  
ROYAUTÉ.

pant même dans une certaine mesure, ainsi que sa famille, aux travaux des champs. Déjà les frères de saint Louis dérogeaient à ces habitudes de patriarcale simplicité, et provoquaient par leurs prodigalités les réprimandes du saint roi. Ce fut bien pis dans les dernières années de Philippe le Bel. A la mort de Jeanne de Navarre, en 1305, aux mariages qui furent célébrés à la cour en 1305 et 1307, on voit déployer un luxe extraordinaire.

Sauval, t. II,  
p. 3, 347, etc.

Philippe lui-même fit à Paris beaucoup de travaux d'utilité publique, et en particulier les quais de Nesle et de l'Horloge. Il agrandit et rebâtit en partie le Palais, et le mit dans cet état qui excitait en 1323 l'admiration de Jean de Jandun. Plusieurs des tours conservées jusqu'à notre siècle, et, en particulier, celle de l'Horloge, datent de Philippe le Bel (1309-1313). Les statues qui ornaient la grande salle du Palais et qui attirèrent si fort l'attention des siècles suivants, jusqu'à leur destruction en 1618, furent aussi son œuvre. Peut-être l'imagination populaire prêta-t-elle aux artistes qui sculptèrent ces images des intentions qui leur furent étrangères : on croyait remarquer que « les rois qui avaient été malheureux et fainéants portaient les mains basses et pendantes, tandis que les braves et les conquérants avaient tous les mains hautes. » Pepin y était représenté, comme à Notre-Dame, monté sur un lion, en souvenir du combat que la légende lui prêtait. La statue d'Enguerrant de Marigni se voyait au Palais au-dessus du perron de la galerie des Merciers ; plus tard, le peuple la brisa. En général, les constructions de Philippe le Bel et de son ministre, surtout la grande salle, passèrent pour les œuvres les plus hardies et les plus grandioses qu'on eût vues jusqu'alors. Vincennes, Villers-Cotterets et le Louvre se ressentirent aussi, mais dans une moindre mesure, des munificences de ce prince. Nous ne voyons pas qu'il ait rien fait pour une résidence que pourtant il affectionnait et dans laquelle il naquit et mourut, Fontainebleau.

Suppl. lat., n.  
110, fol. 32 v<sup>o</sup>,  
98, 124.—Rev.  
archéol., t. XI,  
p. 449; t. XVI,  
p. 402.

On a dit plusieurs fois que, par suite de l'esprit d'opposition qui l'animait contre les règnes de saint Louis et de Philippe le Hardi, il ne construisit point d'églises. Cette assertion est trop absolue; le roi ne resta point étranger à la construction du portail du transept nord de Notre-Dame, qui se fit sous son règne; une fondation qui, en tout cas, lui appartient, est celle du prieuré de Poissi (1304), longuement décrit par Christine de Pisan. Au collège de Na-

Bibl. de l'Éc.  
des ch., 4<sup>e</sup> s<sup>er</sup>-  
rie, t. III, p.  
537 et suiv.

varre, que sa femme la reine Jeanne fonda l'année suivante, et qui était le plus beau de Paris, la statue de cette reine se voyait à côté de celles de Philippe le Bel, de saint Louis, de Nicolas Clamanges, de Jean Textor.

Sauval, t. II,  
p. 374.

Les tristes règnes qui précèdent l'avènement des Valois offrent peu de chose pour notre dessein. Les comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long, montrent, il est vrai, un grand déploiement de luxe au sacre de ce prince; mais il ne paraît pas qu'il ait rien construit. Sa veuve, Jeanne de Bourgogne, fonda le collège de Bourgogne, qui fut achevé après sa mort. Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel, fit exécuter de belles peintures au monastère des Carmes, à Paris, et décorer (1340) de peintures et d'une statue de marbre blanc, qui existe encore, la chapelle de Notre-Dame la Blanche, à Saint-Denis. Les deux reines de Navarre, comtesses d'Évreux, femme et belle-fille de Charles le Mauvais, construisirent la chapelle de Navarre, jointe à la collégiale de Mantes. Leurs statuettes et celles de leurs patronnes s'y voyaient; elles ont été conservées.

Douet d'Arcq,  
Comptes de l'ar-  
genterie des rois  
de Fr., p. 45 et  
suiv.

Ann. arch.,  
VII, 204; Rev.  
arch., XI, 540.

Ann. arch.,  
VII, 38, note.

Les Valois, au commencement comme à la fin de leur long règne, au XIV<sup>e</sup> comme au XVI<sup>e</sup> siècle, se distinguèrent en général par leur goût pour les arts. L'historien de l'art n'est pas toujours amené à porter sur certains personnages les mêmes jugements que l'historien de la politique et des mœurs. Tel tyran des villes d'Italie, souillé de crimes et digne des malédictions de la postérité, occupe dans l'histoire de l'art une place honorable. De même, il faut reconnaître que cette dynastie des Valois, à laquelle l'historien politique est en droit d'adresser de si sévères reproches, créa le côté brillant de la civilisation française, et contribua puissamment à fonder la suprématie en fait d'élégance et de goût qui ne devait plus nous être enlevée. A partir de Philippe de Valois, la cour de France est le centre le plus brillant du monde. Les fêtes, les tournois, les mœurs chevaleresques et polies y attirent le monde entier. Trois ou quatre rois, les rois de Bohême, de Navarre, de Majorque, d'Écosse, une foule de princes à peu près étrangers à la France, y faisaient leur résidence habituelle; Paris réglait la mode et fixait les regards de l'Europe entière. Philippe de Valois et son fils Jean apparaissent en quelque sorte à l'imagination de leurs contemporains comme des rois de chanson de geste, passant leur vie

LES VALOIS.

en guerres et en fêtes, dans un cercle continu d'actions brillantes et de spectacles. Au lieu des docteurs et des gens de justice de Philippe le Bel, on ne voyait autour d'eux que nobles et gens de plaisir. Sans sortir de notre sujet, il est bien permis de regretter qu'à tant de qualités séduisantes ils n'aient pas joint un peu de gravité et de raison ; car l'art véritable ne va pas sans une solide culture du jugement ; de joyeuses folies ne suffisent pas pour produire des œuvres durables et un mouvement d'art vraiment fécond.

Le goût de Philippe de Valois se tourna beaucoup plus vers les fêtes et les tournois que vers les constructions. Le château de Vincennes, qu'on a justement appelé le Windsor des premiers Valois, profita presque seul de son goût pour la magnificence. Ses grandes classes, auxquelles assistait la noblesse de l'Europe entière, attirée par le charme d'un séjour qu'elle appelait « le plus chevaleresque « du monde, » avaient lieu dans le vaste bois entouré de murs que Philippe-Auguste fit clore en 1183, et qui devint dès lors, surtout par les dons de Henri II, roi d'Angleterre, un des parcs de France les mieux peuplés. Dès l'époque de Philippe-Auguste, le parc renfermait une maison royale et une chapelle dédiée à saint Martin. Dans les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle et les premières du siècle suivant, « le « château du bois de Vincennes » prit plus d'importance. Philippe le Bel, Charles le Bel, Charles de Valois y firent des constructions considérables, et on y voit fréquemment la cour résider. Il faut pourtant supposer que ce premier château de Vincennes ne répondait pas aux besoins nouveaux de la maison de Valois, puisqu'en 1337 le roi Philippe commença la vaste demeure qui, trop dépouillée de son ancien caractère, est venue jusqu'à nous. Sur une plaque de marbre noir, placée à l'entrée du donjon, se lisait une inscription en vers du temps de Charles V, racontant l'histoire des agrandissements successifs de l'édifice :

Michelet,  
Hist. de Fr., t. I,  
III, p. 283.

Sauval, t. II,  
p. 305. — Rev.  
arch., t. XI, p.  
449 ; t. XVI, p.  
392.

Du Breul,  
Antiq. de P., p.  
1224. — Millin,  
Ant. nat., t. II,  
art. x, p. 32.

La tour du bois de Vincennes  
Sur tours neufves et anciennes  
A le pris. Or scaurez en cà  
Qui la parfist ou commenca.  
Premierement Philippes rois,  
Fils Charle, comte de Valois,  
Qui de grant prouesse habonda,

Jusques sur terre la fonda,  
 Pour s'en soulacier et esbatre,  
 L'an mil trois cent trente trois quatre.

On a souvent répété que Philippe de Valois, avant de commencer ses constructions, démolit celles de ses prédécesseurs ; mais nous lisons dans un compte des derniers jours de Philippe, de la Saint-Jean 1350 : *Petrum Poterii... solutor operum regis... pro parte reparacionum in manerio regis apud Boscum Vicennarum fieri inceptarum*. Le mot de « réparations, » qui ne peut guère s'appliquer à des constructions s'élevant à peine au-dessus du sol, ferait penser que le roi, en commençant le nouveau donjon, conserva provisoirement les anciennes parties. Il paraît certain, du moins, que Philippe de Valois conserva la chapelle de Saint-Martin, bâtie par Philippe-Auguste : cette chapelle ne fut remplacée que par Charles V. Philippe agrandit aussi le palais de justice. On lui dut quelques bastilles, entre autres celle de Revel, dans le Lauraguais.

Archiv. de  
 l'Emp., k. k. 6,  
 p. 310.

Rev. arch., t.  
 IX, p. 449.

Ibid., t. IV,  
 p. 611.

On ne saurait dire que le roi Jean ait fait preuve d'un goût beaucoup plus solide que son père ; mais il faut supposer que son règne laissa, sous le rapport des arts de luxe, un souvenir fort vivace, puisqu'il resta une sorte d'époque romanesque sous laquelle on se plut à placer les histoires où l'on voulait faire le tableau d'un monde brillant et poli. Rien n'égale, en effet, le spectacle singulier qu'offrent les comptes de ce prince durant les années de sa captivité. Indifférent aux souffrances qu'on s'imposait pour lui, il semble n'avoir d'autres soucis que ceux d'une vie oisive et dissipée. Les seigneurs français étaient en général fort bien accueillis par les dames de la haute aristocratie anglaise. Le roi Jean, le plus insoucieux des hommes, léger, frivole, ne songeant qu'au plaisir, passa les jours de ce qu'on appelle sa prison dans une fête presque continue. Ce ne sont que présents, donnés et rendus, de chiens, de chevaux, de faucons. En parcourant les comptes de sa dépense, on serait tenté de croire que le fou était le principal personnage de sa suite. Le nom de maistre Jean le fol, et même de son valet, y reviennent à chaque instant. Au moment de son départ d'Angleterre, lorsqu'il avait à acquitter une énorme rançon, il achète à « Hannequin l'orfèvre un saffir entaillé à une teste, » à « Martin « Parc, de Pistoie, marchand de joyaux, un fermail d'or

Henri d'Orléans, Notes et docum., etc., dans le Philobiblon.

« garni de perles, de diamants, de saphirs et de balais, » et « unes patenostres » garnie d'or.

Un des goûts qui paraissent le plus dominants, au milieu de ces entraînements où la légèreté avait quelquefois plus de part qu'une passion sérieuse pour le beau, est celui de la musique. Le roi des ménestrels est un des officiers qui semblent occuper auprès du roi, durant sa captivité, le poste le plus intime et le plus considérable. De Londres, le roi envoie ce personnage, nommé Copin de Brequin, à Chester (21 avril 1360), pour y examiner des instruments de musique récemment inventés ou perfectionnés, dont le roi avait ouï parler. Un autre ménétrier, Sanxonnet, paraît dans la compagnie habituelle du roi. Ici (décembre 1358) six deniers sont alloués « pour « apporter les orgues en Savoie, » c'est-à-dire à l'hôtel de Savoie où Jean résidait. Ailleurs (18 mai 1359), « le roi des « menestrelx » est chargé de l'achat et du soin d'une « au-  
« loge » portative. Ces libéralités ou ces dépenses se répètent à des intervalles fort rapprochés. On ne s'étonne plus, après cela, de la célébrité dont jouissait la chapelle du roi. Un des clercs qui l'avaient suivi, Gaces de la Buigne, auteur du poème sur la Chasse, parle de cette chapelle avec une admiration que tous les contemporains paraissent avoir partagée.

Une place importante est réservée à la reliure dans les comptes du roi prisonnier. Le 1<sup>er</sup> janvier 1358, nous y voyons figurer « Marguerite la relieresse, pour avoir relié un livre où la « Bible estoit contenue, qui estoit de la dame de Garenne, et « l'avoir couvert tout de neuf, et mis 4 fermoirs neux ; » le 12 mars 1358, « Jacques le relieur de livres, pour avoir relié « un des breviaires de la chapelle, mis unes ais toutes neu-  
« ves, et l'avoir couvert d'une peau vermeille, brodé et blan-  
« chi ; » le même, « pour avoir mis quatre clés de laiton et « les petits clons à les estachier à un roman de Guilon. »

L'orfèvrerie y est aussi largement représentée. Les noms de Hannequin l'orfèvre, de Thèves de la Brune, de Guillaume de Venise, de Franchequin le graveur (de pierres fines) y figurent à diverses dates pour l'exécution de bijoux, de pierrieres, de signets semés d'étoiles, d'anneaux d'or ornés de rubis, et pour la taille de diverses pierres précieuses. « L'état de la vaisselle d'argent » du roi à son retour d'Angleterre aurait de quoi surprendre, si l'on ne voyait ce prince, dans toutes les circonstances, et surtout quand il s'agit des princesses du sang, déployer un extrême luxe. Il faut lire en particulier les

Donet d'Arcq,  
l. c., p. 241.—  
Bibl. de l'Ec.  
des ch., t. IV,  
p. 544.

H. d'Orléans,  
l. c., p. 49.

Ibid., p. 74.

Donet d'Arcq,  
p. 168, 185,  
287.

comptes de Jehan de Lille le jeune, de Jehan Sussier, de Pierre Chapellu, de Jehan Richart, pour se représenter les valeurs énormes en couronnes, chapelets d'or, nefes verées, semées d'émaux, pots à aumône, porte-paix, objets d'église, etc., qui formaient alors l'apanage d'une riche princesse. Les orfèvres Pierre des Barres et Jean Arvode paraissent à la cour comme des personages importants. L'inventaire des bijoux et de l'argenterie du roi, dressé en 1353, renferme l'énumération et la description d'une énorme quantité d'objets précieux, fermails, coupes, hanaps, aiguïères, nefes d'argent, fontaines d'argent, images d'argent, flacons, drageoirs, le tout doré, émaillé, orné de pierreries. On y compte plus de quarante aiguïères ciselées, émaillées, formant des statues ou des groupes. Parmi tant d'objets d'un luxe que l'état des affaires publiques ne justifiait pas, on est heureux de rencontrer par moments des témoignages d'un art plus sérieux, un tableau de saint Georges, « avec tout un sanctuaire dedans, » un tableau de la Madeleine doré et émaillé, un tableau du couronnement et de l'assomption de Notre-Dame.

lb., p. 300-302.

lb., p. 172, 180, 188, etc.

lb., p. 304.

Le roi Jean garda jusqu'à la fin ce goût pour la magnificence, qui eût pu être fécond pour le progrès de l'art, s'il eût été accompagné d'un peu plus de raison. A peine de retour en France, en novembre 1362, on le voit se rendre à Avignon, où il lutte avec Urbain V en fêtes et en riches cadeaux.

Vincennes et le château de Vaudreuil, en Normandie, sont les points où nous trouvons des constructions importantes datant de ce règne. L'inscription que nous rapportions tout à l'heure fixe à vingt-quatre ans après le commencement des travaux de Philippe de Valois, c'est-à-dire à l'an 1361, la reprise des travaux de Vincennes par Jean le Bon :

Après vingt et quatre ans passez,  
Et qu'il estoit ja trespassez,  
Le roi Jean, son fils, cest ouvrage  
Fist lever jusqu'au tiers estage;  
Dedans trois ans par mort cessa.

Le château de Vaudreuil ou Val de Rueil, près de Pont-de-l'Arche, existait au moins dès les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle. Les travaux dont il est question ici appartiennent

nent presque autant à Charles V, encore duc de Normandie, qu'à au roi Jean. Nous y reviendrons, quand nous parlerons des deux peintres les plus habiles du siècle, Girart d'Orléans et Jean Coste. Le roi partage avec son fils l'honneur d'avoir été le patron de ces deux artistes.

ib., p. 126-146.

Les comptes de Jean ne sont pas moins instructifs en ce qui touche ses fils. La description d'un chaperon destiné au Dauphin, qui depuis sut faire un meilleur usage des deniers publics, est fort curieuse : « Pour un chaperon de deux es-  
« carlattes brodé à plusieurs et divers ouvraiges de perles  
« grosses et menues, fait et delivré pour ledit seigneur, et mis  
« en ses garnisons, avec le seurecot prins cy dessus, c'est assa-  
« voir : le champ brodé de quarante quatre arbreciaux à grans  
« touffes de fueillaiges de brodeure, dont les tiges sont de  
« grosses perles, à un pymart de broderie d'or nue sur chas-  
« cune tige, et le tour dudit chaperon brodé à une roe d'ue  
« orbevoie à quatorze chapiteaux, tout de perles grosses et  
« menues, ès quels chapiteaux a hommes sauvages de bro-  
« deure montez sur diverses bestes; et en la poitrine, devant,  
« a un chastel de perles grosses et menues, duquel issent da-  
« moiselles montées sur autres bestes diverses, qui joustent  
« aus hommes sauvages; et est le champ dudit chaperon  
« partout semé et cointi de perles, par maniere de grainne  
« desdiz arbreciaux. Pour l'escarlatte, perles, or de Chippre,  
« brodeure et facon, pour tout, les parties escriptes en la fin  
« de ce chappictre, 589<sup>l</sup> 16<sup>s</sup> p. »

CHARLES V.

Liv. III, c.  
11.

Charles V est, de tous les rois de France avant le XVI<sup>e</sup> siècle, celui qui eut pour les arts le goût le plus vif et le plus éclairé. Il faudrait citer ici le chapitre entier de Christine de Pisan : « Comment le roi Charles estoit droit artiste et ap-  
« pris ès sciences, et des beaulx maconnages qu'il fist faire, » pour montrer l'impression que fit ce trait de caractère sur ses contemporains. « De geometrie, dit Christine, qui est  
« l'art et science des mesures et eequerres, compas et lignes,  
« sanz qui nulle œuvre est faicte, s'entendoit suffisamment,  
« et bien le montrait en devisant ses edifices... De art, en tant  
« que s'estent l'œuvre formele, nul ne l'en passoit, tout  
« n'eust il l'experience ou exercite de la main... En effect, que  
« notre roi Charles fut sage artiste, se demonstra vray archi-  
« tecteur, deviseur certain et prudent ordeneur, lorsque les  
« belles fondacions fist faire en maintes places, notables edi-  
« fices beaulx et nobles, tant d'eglises comme de chasteauls

« et autres bastiments, à Paris et ailleurs; si comme, assez  
 « près de son hostel de Saint Paul, l'église tant belle et no-  
 « table des Celestins, si comme on la peut veoir, couverte  
 « d'ardoise, et si belle que riens n'i convient;... et la porte  
 « de celle eglise a la sculpture de son ymage et de la royne  
 « s'espouse, moult proprement faits. Item, fonda l'église de  
 « Saint Anthoine dedens Paris... Item, l'église de Saint  
 « Paul, emprés son hostel, fist amender et acroistre. Item, à  
 « tous les convents de Paris des mendians, donna argent  
 « pour reparacion de leurs lieux; à Nostre Dame de Paris, à  
 « l'Ostel Dieu et ailleurs. Item, au bois de Vincennes, fonda  
 « chanoines... Item, les Bons Hommes, d'emprès Beauté, et  
 « maintes autres eglises et chapelles fonda, amenda, et crut  
 « les edifices et rentes.

« Les autres edifices qu'il basti : moult amenda et acrut  
 « son hostel de Saint Paul; le chastel du Louvre à Paris fist  
 « edifier de neuf, moult notable et bel edifice, comme il ap-  
 « pert; la bastille Saint Anthoine, combien que puis on y ait  
 « ouvré, et sus plusieurs des portes de Paris, fait edifice fort  
 « et bel; au Palais fist bastir à sa plaisance. Item, les murs  
 « neufs, et belles, grosses et hautes tours qui entour Paris  
 « sont, en baillant la charge à Hugues Obriot, lors prevost  
 « de Paris, fist edifier. Item, ordonna à faire le Pont Neuf;  
 « et en son temps fut commencé, et plusieurs autres edi-  
 « fices.

Le pont St.-  
Michel.

« Item, dehors Paris, le chastel du bois de Vincennes, qui  
 « moult est notable et bel, avoit entencion de faire ville fer-  
 « mée; et là aroit establee en beauls manoirs la demeure de  
 « plusieurs seingneurs, chevaliers et autres ses mieulz amez...  
 « Edifia Beauté, Plaisance, la Noble maison; repara l'hostel  
 « de Saint Ouyn, et mains autres cy environ Paris. Moult fit  
 « edifier, notablement de nouvel : le chastel de Saint Ger-  
 « main en Laye; Creel; Montargis, où fit faire moult noble  
 « sale; le chastel de Melun, et mains autres notables edi-  
 « fices. »

Le goût du sage roi pour tout ce qui était solide le por-  
 tait à s'entourer des personnes qui représentaient le mieux  
 la culture générale de son temps. Les artistes n'obtenaient  
 pas de lui une moindre faveur que les clercs. Les peintres  
 Jean Coste et Colart de Laon, le sculpteur Jean de Saint-Ro-  
 main, trouvèrent chez lui une constante protection. Il affec-  
 tionnait particulièrement Raymond du Temple, le grand

architecte du Louvre, qu'il appelait « son bien aimé sergent « d'armes et maçon. » La charge de sergent d'armes avait été créée pour « garder le corps du roi, » et avait de l'importance. Charles V ne dédaigna point d'être le parrain du fils de Raymond, Charlot du Temple. Il payait tous les frais de l'éducation de cet enfant, faisait acheter « des livres et autres « choses nécessaires pour lui, » et pourvoyait à ses dépenses lorsqu'il retournait (en 1377), après les vacances, à « l'Étude « d'Orléans. »

C'est au Louvre que le roi donna les meilleures preuves de son talent personnel pour les constructions; quoique commencé par Philippe-Auguste, le Louvre du moyen âge, dont les derniers débris ont disparu vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, fut dans son ensemble l'œuvre de Charles V. Les travaux furent dirigés par le roi lui-même. Les comptes récemment publiés de Pierre Culdoe, « lieutenant de noble homme mes- « sire Jean de Danville, chastelain du chasteau du Louvre, » nous ont révélé les moindres détails de cette grande entreprise. La sculpture y est surtout représentée par Jean de Saint-Romain; la peinture, par Jean Coste, « peintre et ser- « gent d'armes du roi, » qui ne figure, du reste, que pour des travaux de décor; la verrerie, par Guillaume Brisetout. Les statues du roi et de la reine se voyaient en plusieurs endroits, dans les niches de la vis, sous le portique, sur le pignon du pont-levis. On ne se fit pas scrupule, pour construire cette grande demeure, d'en démolir de plus anciennes, dont les excellents matériaux tentaient Raymond du Temple. L'hôtel de madame de Valence (Marie de Saint-Pol, comtesse de Pembroke, veuve d'Eyrard de Valence), à Saint-Germain des Prés, donna six mille trois cents carreaux de pierres. En 1364, le merrain (bois de charpente) de ce même hôtel est mis en chantier pour servir aux « œuvres » que le roi faisait faire à son hôtel Saint-Paul. Le 27 septembre 1365, Raymond du Temple achète aux marguilliers de Saint-Innocent plusieurs anciennes tombes de liais pour faire des marches de la vis.

Certes, on eût cherché vainement dans cette vieille demeure l'ordre et la belle distribution auxquels la Renaissance nous a habitués. Les fenêtres étaient entassées les unes sur les autres, à l'aventure, sans règle ni symétrie. C'était surtout dans la perfection de certaines parties que les architectes de ce temps cherchaient à montrer leur talent. La vis du Louvre, chef-d'œuvre de Raymond du Temple, fut très-

Biblioth. de l'Ec. des ch., t. III, p. 55 et suiv.

Rev. arch., t. VIII, p. 670, 760, etc.

Sauval, t. II, p. 17, 20.

Sauval, t. II, p. 23.—Comptes, n. 25, 56.

admirée. A part les détails, elle devait fort ressembler à ces grands escaliers à cages extérieures, ouvrages à jour avec des niches où étaient placées des statues, qu'on voit dans les châteaux des bords de la Loire, à Blois, par exemple. C'est au XIV<sup>e</sup> siècle que ce motif si important de notre architecture nationale, et qui, dans quelques constructions, comme à Chambord, semble être devenu le principe central et générateur de l'édifice, achève de se caractériser. « Pour  
 « rendre son escalier plus visible et plus aisé à trouver, mai-  
 « tre Raymond le jeta entièrement hors d'œuvre en de-  
 « dans la cour, contre le corps de logis qui regarde sur le  
 « jardin; et pour le rendre plus superbe, il l'enrichit par de-  
 « hors de basses tailles et de dix grandes figures de pierre,  
 « chacune couverte d'un dais, posées dans une niche, et por-  
 « tées sur un pied d'estal : au premier étage de côté et d'autre  
 « de la porte étaient deux statues de deux sergents d'armes,  
 « que fit Jean de Saint-Romain, et autour de la cage furent  
 « répandues par dehors, sans ordre ni symétrie, de haut en  
 « bas de la coquille, les figures du roi, de la reine et de leurs  
 « enfants mâles; Jean de Liège travailla à celle du roi et de  
 « la reine; Jean de Launai et Jean de Saint-Romain parta-  
 « gèrent entre eux les statues du duc d'Orléans et du duc  
 « d'Anjou; Jacques de Chartres et Gui de Dampmartin,  
 « celles des ducs de Berri et de Bourgogne; et ces sculpteurs  
 « pour chaque figure eurent vingt francs d'or ou seize livres  
 « parisis. Enfin cette vis était terminée des figures de la Vierge  
 « et de saint Jean, de la façon de Jean de Saint-Romain; et  
 « le fronton de la dernière croisée était lambrequiné des ar-  
 « mes de France, de fleurs de lis sans nombre, qui avaient  
 « pour support deux anges, et pour cimier un heaume cou-  
 « ronné, soutenu aussi par deux anges... Un sergent d'armes  
 « haut de trois pieds et sculpté par Saint-Romain gardait  
 « chaque porte des appartements du roi et de la reine qui  
 « tenaient à cet escalier : la voûte qui le terminait était  
 « garnie de douze branches d'orgues, et ornée dans le chef  
 « des armes de Leurs Majestés, et dans les panneaux de celles  
 « de leurs enfants, et fut travaillée tant par le même Saint-  
 « Romain que par Dampmartin, à raison de trente-deux li-  
 « vres parisis ou quarante francs d'or. » La grande vis du  
 Louvre est venue, au moins en partie, jusqu'au commence-  
 ment du XVII<sup>e</sup> siècle. Pierre Lescot trouva la fondation de  
 Raymond du Temple si bonne qu'il la conserva autant qu'il

Sauval, l. c.

put. Elle ne disparut que quand Louis XIII fit reprendre l'édifice sous la conduite d'Antoine le Mercier.

Voy. ci-dessus, p. 321.

La tour de la librairie prêta à des arrangements non moins ingénieux. Au près était l'« estude » du roi. L'article 75 du compte de Culdoe nous apprend que cette étude était tendue de serge de Caen et de quatre tapis verts. La chapelle, enfin, dont Charles V ne fut que le restaurateur, donna lieu à beaucoup d'ouvrages délicats, dus à Raymond du Temple et à Jean de Saint-Romain. Les murailles furent ornées, en 1365, de treize statues de pierre, placées dans un clocher de menuiserie surmonté d'une tourelle où se trouvait une petite cloche. Chacune représentait un prophète ayant un rouleau à la main. Au portail était une image de la Vierge entourée de neuf anges, dont les uns l'encensaient, les autres jouaient des instruments, d'autres portaient les armes de France écartelées de Bourbon, tous ouvrages de Jean de Saint-Romain. Ce n'était pas, du reste, la seule chapelle qui fût au Louvre; le roi, la reine et les enfants de France en avaient dans leurs appartements, la plupart terminées par un petit clocher, et placées dans les tours qui flanquaient ou environnaient le château. Toutes renfermaient des ouvrages de menuiserie exécutés avec beaucoup de patience.

Sauval, *ibid.*, p. 278.

*Ibid.*, p. 275.

*Ibid.*, p. 21.

Ce que nous savons des distributions intérieures de l'ancien Louvre nous le représente comme divisé en un fort grand nombre d'appartements. Le château renfermait dans son enceinte un arsenal, des chambres où se gardaient les armes de luxe, une fonderie. Les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourgogne, de Bourbon; les seigneurs d'Harcourt, de la Tremouille, de Navarre, y avaient chacun leur appartement. La grande salle fut revêtue, en 1366, de peintures qu'on voyait encore au temps de François I<sup>er</sup>. Une série de pièces était destinée aux différents services de l'État, et donnait déjà une haute idée des attributions que groupait autour d'elle la royauté.

N. 1, 2, 3, 4, 125, 126, 129, 130.

Les jardins du Louvre étaient fort petits. Les comptes de Pierre Culdoe nous font connaître le genre d'ornements qui s'appliquait alors aux jardins d'agrément. Nous y voyons figurer divers jardiniers et treillageurs... « Pour avoir quis « plusieurs bonnes herbes et icelles plantées aux jardins du « Louvre (mars 1362)... Pour avoir faict un grant préau « esdits jardins, et faict de merrien un lozengié tout autour « à fleur de lis et à crénaux; et faict deux chaires et cou-

« vert par dessus de lozenges, et armoié des armes du roi et  
 « de nosseigneurs de France (février 1363). Pour avoir faiet  
 « une motte de terre et de poulce, et dessus un pavillon de  
 « merrien à treilles, et y avoir faiet un pont levis (mars  
 « 1363)... Pour avoir esdits jardins faiet plusieurs carreaux  
 « de sauge, exope, lavende, coq, fraisiens, violiers; et  
 « planté oignons de liz et rosiers vermeux doubles, chez de  
 « vignes, etc. Pour une demi yraigne (drap fort léger) qui  
 « soutient les rosiers blancs... A Sevestre Vallerin, pour sa  
 « peine d'avoir sarclé les sentiers qui sont parmi les préaux,  
 « avec les carreaux où sont les roziers, coq perrin, sar-  
 « riette, etc.; et aussi pour avoir arrosé quatre pavillons et  
 « une grande salle carrée pour faire venir les herbes » (une  
 serre sans doute).

L'hôtel Saint-Paul fut, comme le Louvre, la création de Charles V. Charles n'étant encore que Dauphin acheta, en 1361, l'hôtel d'Étampes, bâti contre l'église Saint-Paul et le cimetière; un an après, l'hôtel de l'abbé de Saint-Maur qui tenait à celui d'Étampes; en 1366, enfin, l'hôtel de l'archevêque de Sens, bâti à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par l'archevêque Étienne Becart et voisin de celui d'Étampes. Ces trois hôtels réunis et appropriés à leur nouvelle destination formèrent la célèbre demeure qui, encore agrandie jusqu'au règne de Louis XI, devint si vaste qu'on y distinguait plus de dix hôtels: l'hôtel de la Reine, de Beautreillis, du Petit-Musc, de la Pissotte, celui des Lions, l'hôtel neuf du Pont-Perrin, etc. L'entrée principale regardait la rivière et régnait le long du quai des Célestins.

Sauval, t. II,  
 p. 2, 71, 183,  
 262, 273.

L'hôtel Saint-Paul s'éloignait bien plus encore que le vieux Louvre des idées que nous attachons, dans les temps modernes, au mot palais. La majesté de l'ensemble paraît y avoir été tout à fait sacrifiée. C'était moins un palais qu'une réunion de demeures pour tous les grands personnages qui dès lors commençaient à se grouper autour du roi. On y comptait jusqu'à six préaux, douze galeries, sept ou huit grands jardins, une foule de cours et de distributions séparées. Il y avait la chambre lambrissée, la chambre verte, la chambre des grandes aulmoires, la chambre de Just, la chambre de Mathebrune, ainsi nommée d'une héroïne du Chevalier au cygne, dont on y avait représenté les aventures; la salle aux Bourdons; la salle de Theseus, parce que les gestes de ce héros y étaient peints sur les murailles; la

chambre « de parade » ou « chambre à parer ; » la chambre « où « gist le roi ; » deux cabinets, l'un grand et l'autre petit, dont l'un se nommait « la chambre de petit retrait et l'estude , » et l'autre « la chambre du grand retrait ; » la chambre du Conseil, « le retrait où dit ses Heures monsieur Louis de France, » etc.

Chaque appartement avait sa chapelle; en outre, il y en avait trois grandes, une à l'hôtel de Sens, une à l'hôtel Saint-Maur, et la troisième à l'hôtel du Petit-Musc, ajouté par Charles VI aux hôtels déjà réunis par son père. Charles V enrichit la chapelle de l'hôtel de Sens de douze statues représentant les apôtres, hautes de quatre pieds et demi, et portant des instruments de martyre. Charles VI, depuis, les fit peindre richement par François d'Orléans. Les vitraux étaient d'une grande richesse.

Les jardins, préaux, viviers, étaient pour la plupart environnés de galeries, tantôt situées au rez-de-chaussée, tantôt au premier étage. Les murs de ces galeries étaient blanchis à la craie, mais quelquefois aussi décorés de peintures. Sur les murailles de celle qui conduisait à l'appartement de la reine était représentée, depuis le lambris jusqu'à la voûte et sur une longue terrasse qui régnait tout autour, une grande forêt pleine d'arbres chargés de fruits, et entremêlés de roses, de lis et d'autres fleurs; des enfants dispersés dans le bois cueillaient des fleurs et mangeaient des fruits. Quelques arbres poussaient leurs branches jusque dans la voûte, peinte de blanc et d'azur pour figurer le ciel et le jour.

T. II, p. 281.

« Le tout, ajoute Sauval, était de beau vert gai, fait d'orpin et « de florée fine. » Charles V fit peindre encore une petite galerie ou allée que suivait la reine pour se rendre à son oratoire de l'église Saint-Paul, et où elle fit faire une croisée pour entendre le sermon qu'on faisait quelquefois dans le cimetière. Là, un grand nombre d'anges tendaient un rideau ou courti-ne sur laquelle étaient peintes les armoiries du roi; de la voûte, ou pour mieux dire d'un ciel d'azur qu'on y avait figuré, descendait une légion d'anges jouant des instruments et chantant des antiennes à Notre-Dame.

ib., p. 278.

Les cours étaient innombrables; une d'elles servait aux tournois: aussi était-elle connue sous le nom de « cour des jou-« tes. » Dans les basses-cours étaient pratiqués la maréchaussée, la conciergerie, la fourille, la lingerie, la pelleterie, la bouteillerie, la sausserie, le garde-manger, la maison du four, la fauconnerie, la lavanderie, la fruiterie, l'échansonnerie, la

paneterie, l'épicerie, le charbonnier, le lieu où l'on fait l'hypocras, la pâtisserie, le bûcher, la taillerie, la cave, un grand nombre de cuisines, plusieurs jeux de paume, des celliers, des colombiers, des galliniers ou poulailliers; « car les rois, « dit fort bien Sauval, qui vivaient alors en riches bourgeois, « tenaient ménage, et obligeaient les fermiers de leurs do- « maines à leur fournir poulets, chapons et toutes les autres « choses nécessaires pour leur table; les poulets et les pi- « geons ainsi reçus étaient élevés et nourris dans les basses- « cours royales, de même que chez les gentilshommes de « campagne. » Les bains et les étuves étaient pavés de pierres de liais, fermés d'une porte de fer treillissée, et entourés de lambris de bois d'Irlande; les cuves étaient de même bois, ornées tout autour de bossettes dorées, et liées de cerceaux attachés avec des clous de cuivre doré.

Les bâtiments si divers qui formaient cette vaste agglomération étaient pour la plupart couverts de tuiles, rarement d'ardoises, quelquefois de tuiles plombées; les celliers, les cuisines, les écuries et les autres pièces de basse-cour étaient couverts de chaume. On voit que les anciennes traditions de simplicité, qui s'étaient si fort altérées en tout ce qui tenait au luxe de l'orfèvrerie et des habits, duraient encore pour le style général des demeures. L'hôtel Saint-Paul était en réalité une vaste métairie; il ne semble pas qu'une seule fois on ait reculé devant la naïveté de certains détails. Le sage roi Charles V non-seulement entretenait des fous dans ses maisons royales, mais encore y faisait nourrir diverses espèces d'animaux : des tourterelles, des lions, des lices, des paons, des oiseaux de basse-cour, des chapons de Flandre, etc. Nous savons qu'il fit faire pour un perroquet une cage en fil d'archal, que l'on appelait « la cage au papegaut du roi. » Il y avait des maisons pour les sangliers, pour les grands lions, les petits lions, etc. Outre les grandes volières qu'il avait au Palais, au Louvre, à l'hôtel Saint-Paul, il avait encore dans tous ses appartements des cages peintes en vert et treillissées de fil d'archal, destinées à mettre des oiseaux. La reine Jeanne de Bourbon avait aussi deux chambres, l'une pour ses chiens, l'autre pour ses tourterelles.

Ce devait être un spectacle vraiment étrange que celui de cette variété, de cette vie si active et si multipliée se déployant autour d'un centre commun. On comprend l'attrait qu'offraient ces demeures, si bien appropriées aux besoins

de l'homme, si différentes de ces grandes constructions abstraites du XVII<sup>e</sup> siècle, qui semblent n'être pas faites pour servir à l'exercice réel de la vie, et qui, en effet, produisirent un immense ennui. La prédilection de Charles V pour son hôtel Saint-Paul est attestée par tous ses actes. En 1364 et 1365, il l'unit à son domaine, et il défendit non-seulement à ses enfants et à ses successeurs, mais encore à lui-même, de l'en détacher pour quelque cause que ce fût. Cependant Louis XI en donna diverses parties; Louis XII et François I<sup>er</sup> achevèrent de le démembrer.

Sauval, *ibid.*,  
p. 312.—*Rev.*  
*archéol.*, t. XI,  
p. 453 et suiv.

Nous avons moins de renseignements sur un autre séjour qui fut très-cher à Charles V et qui fut également son œuvre, le château de Beauté. C'était moins un château qu'un manoir ou maison de plaisance, située à l'extrémité du bois de Vincennes, sur les bords de la Marne. Beauté passait pour la plus jolie demeure qu'il y eût en France. De là son nom, on peut-être d'un petit monument qui s'y trouvait et qu'on appelait la Fontaine de Beauté. Le roi Charles V mourut dans une chambre située au-dessus de cette fontaine. On sait moins encore du château de Creil.

*Ibid.*, t. XII,  
p. 323.

Sauval, *ibid.*,  
p. 347.

*Rev. arch.*,  
t. VI, p. 401 et  
suiv.  
*Ibid.*, t. XI,  
p. 449.

Que serait-ce si nous énumérions ici les innombrables constructions militaires de Charles V, ces bastilles dont la France se couvrit par ses soins, et dont le grand style fut une des plus belles inventions architectoniques du XIV<sup>e</sup> siècle? La bastille Saint-Antoine fut tout entière son ouvrage. Le prévôt des marchands, Hugues Aubriot, en posa la première pierre le 22 avril 1370. Elle était achevée en 1382. Que serait-ce surtout si nous ajoutions aux créations originales de Charles V ce qu'il fit pour d'autres ouvrages commencés avant lui? Au Palais, il continua le travail des sculptures : il y éleva en particulier ce grand cerf, resté célèbre dans l'imagination populaire, qui marquait l'endroit jusqu'où les députés du parlement allaient au-devant des princes. Il y fit placer aussi la première horloge, construite en 1370 par l'Allemand Henri de Vic. A Vincennes, il acheva les constructions de ses deux prédécesseurs.

Mais Charle roy son fil lessa  
Qui parfist en brièves saisons  
Tours, pons, braies, fossez, maisons.  
Nez fu en ce lieu delitable;  
Pour ce l'avoit plus agreable.

. . . . .

Mestre Philippe Ogier tesmoingne  
 Tout le fait de ceste besoingne.

Philippe Ogier était secrétaire du Dauphin en 1354. La Sainte-Chapelle de Vincennes, une des plus élégantes œuvres du siècle, fut commencée par Charles V ; elle a été achevée et totalement modifiée par Henri II. Dans un compte de l'an 1367, nous voyons le roi payer en deux mois à Jean de Vaubrecay, clerc et payeur des « œuvres de la tour du bois de Vincennes, » la somme de 13,000 fr. « pour tourner et convertir ès œuvres de la dite tour par mandement du roi. » Dans un autre compte de 1388-1390, on voit que le donjon était terminé, et que le roi Charles V, en y faisant son installation, y avait transporté ses studieuses habitudes. « Fist mettre le « dit seigneur en la grosse tour du bois de Vincennes un petit retrait d'emprès l'estude de la grant chambre. » En 1373, le roi de Navarre, Charles le Mauvais, étant venu à Paris, « le roi de France lui fist si bonne chere que merveille, et « le mena au bois de Vincennes, où il faisoit faire le plus « bel ouvrage du monde, d'un chastel, de tours et de hauts « murs. »

Sauval, *ibid.*,  
 p. 305. — *Rev.*  
*archéol.*, t. IV,  
 p. 611.  
*Ibid.*, t. XI,  
 p. 449.

Froissart, l.  
 1, part. 2, ch.  
 363.

*Rev. arch.*,  
 t. XVI, p. 402.

*Ibid.*, p. 407.

L'humanité du sage roi n'éclate pas moins que son goût pour les arts dans les comptes si bien tenus qui nous ont conservé le souvenir de ses grandes constructions. Les comptes de Pierre Culdoe nous le montrent faisant distribuer fréquemment du vin aux ouvriers qui travaillaient au Louvre, et donnant du secours à une femme dont le mari avait été blessé en travaillant à la construction du même palais. Enfin, le recueil des ordonnances du roi Jean et de Charles V témoigne presque à chaque page des préoccupations que ces constructions causaient aux souverains. Des ordres exprès réservaient au roi et à sa cour des comptes le soin de régler jusqu'aux moindres détails des bâtiments de la couronne, interdisant aux charpentiers et maçons toute œuvre en ces bâtiments, sauf les cas de péril imminent. Souvent les moyens employés pour subvenir à ces grandes dépenses nous étonnent : les châteaux d'Anduze et de Vincennes sont réparés, en 1375 et 1378, au moyen de taxes levées sur les juifs. Le droit de prise pour la maison royale, toujours odieux, fut, durant le XIV<sup>e</sup> siècle, l'objet d'une série d'ordonnances destinées à le rendre moins onéreux ; les règlements de Charles V ne réussirent pourtant pas à le faire disparaître tout à fait.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Ibid., t. VII,  
p. 496, 602,  
731.—Biblioth.  
imp., mss. fr.,  
n. 8356.

Biblioth. im-  
pér., suppl.  
lat., n. 663.—  
Cab. des ant.,  
camées, n. 4

Inventaire, p.  
197.  
Biblioth. de  
l' Arsenal, Théo-  
log., n. 40.

Ms. 6840.

P. Paris, Mss.  
fr., t. II, p. 65.

La trace des riches ouvrages de peinture et d'orfèvrerie, des bijoux, des camaïeux, des armes et meubles richement ornés que Charles V fit exécuter, se retrouve à chaque page des comptes et des inventaires de son temps. Les pièces d'orfèvrerie et de bijouterie qui nous restent de lui offrent, en général, un travail plus parfait que celles des époques antérieures, et un goût beaucoup plus pur que celles des époques qui le suivirent. Nous citerons une riche couverture de manuscrit en or, et la belle monture d'un camée antique : ces deux objets furent exécutés par ordre du roi pour la Sainte-Chapelle. Sa passion pour les beaux livres n'eut pas moins d'influence sur l'art de la miniature, sur la reliure et même la calligraphie, quoique, sur ce dernier point, on fût loin d'être en progrès. Nous ne possédons plus ses grandes Heures décrites par Giles Malet; mais nous avons encore une de ses Bibles, qui porte une souscription de sa main. En tête de chaque livre de la Bible, se trouve une miniature encadrée dans une belle lettre ornée. Le moyen âge a produit peu de meilleures compositions. On suppose que le roi figure lui-même en tête du livre de la Sagesse, sous l'image de Salomon. Ce bel exemplaire fut, après la mort du roi, transféré aux Célestins, où il servait pour les lectures du réfectoire. La Bibliothèque impériale possède un grand nombre d'ouvrages qui ont appartenu à Charles V et qui sont tous d'une exécution remarquable (n. 2794, Valère-Maxime; 6701, Bible; 7031, Rational; 8395, Chroniques de Saint-Denis; 6717, Tite-Live de Bercheure, etc.).

Les arts mécaniques eux-mêmes, qui exigeaient quelque subtilité, plaisaient à son esprit ingénieux. L'art de l'horlogerie lui dut de notables progrès. Le Rational de Guillaume, évêque de Mende, traduit par Jean Golein, nous apprend que Charles V régla, le premier en France, la sonnerie des horloges. « Le pape Savinien, dit Golein, ordena que on  
« sonast les cloches aux XII heures du jour par les eglises.  
« Et ce a ordené le roi Charles, premier à Paris, les cloches  
« qui à chascune heure sonent par points, à maniere d'hor-  
« loge; si comme il apiert en son palais et au boys et à Saint  
« Pol. Et a fait venir ouvriers d'estranges païs à grans frès  
« pour ce faire, afin que religieux et autres gens sachent les  
« heures et aient propres manieres et devocion de jour et de  
« nuit pour Dieu servir... On peut dire d'icelui Charles V,  
« roi de France, que *sapiens dominabitur astris*; car luise le

« soleil ou non, on seet toujours les heures sans defaillir par icelles cloches atrempées. »

Le nom de Charles VI ne mérite guère de figurer dans une histoire de l'art. Les travaux des résidences royales continuèrent cependant sous son règne. Il agrandit l'hôtel Saint-Paul, et construisit ou appropria à ses besoins quelques autres séjours. Mais l'intelligence de ce roi ne s'éleva jamais jusqu'à l'amour ou l'appréciation des choses sérieuses; son goût, peu différent de celui de l'enfant ou de l'adolescent frivole, n'allait pas au delà de la fête. Il avait une telle passion pour les duels publics, les joutes, les tournois, que trouvant l'hôtel Saint-Paul trop éloigné de la Culture-Sainte-Catherine, où se passaient alors ces sortes de combats, il acheta du comte d'Alençon l'hôtel de Sicile qui y touchait. Toute l'activité du roi et de la cour semblait absorbée dans les cérémonies pompeuses, auxquelles succédèrent bientôt de misérables folies. La chevalerie des deux cousins du roi, fils du duc d'Anjou; la commémoration solennelle de Bertrand du Guesclin, célébrée à Saint-Denis le 7 mai 1389; l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris; le mariage du duc de Touraine, depuis duc d'Orléans, avec Valentine de Milan; les fêtes d'Avignon pour le sacre de Louis II d'Anjou, firent de l'année 1389 une sorte de divertissement continu. Dans toutes ces fêtes, le roi semblait bien moins le souverain pour qui elles se donnaient que l'acteur qui en faisait les frais. Il est triste de dire que ce furent des spectacles de ce genre, joints à une vie habituelle de dissipation, qui, encore plus qu'un événement fortuit, troublèrent la raison du roi. Le peuple, la bourgeoisie, l'université, murmurèrent. Ces excès de joie frivole amenèrent un réveil de l'esprit chrétien, que devait représenter bientôt avec plus d'énergie le carme Conecta, précurseur de Savonarole et de la réforme. Des moines prêchaient contre la cour, et louaient le roi Charles V d'avoir mieux employé les deniers de l'État en bâtissant beaucoup de forteresses pour la défense du royaume.

La femme qui, par son tact, en certaines choses fort exercé, aurait dû modérer ces égarements, était à la tête du débordement général. C'est naturellement à Isabeau de Bavière, bien plus qu'à l'infortuné Charles VI, qu'il faut attribuer le changement regrettable qui s'opéra à cette époque dans le goût public, le mal qui dut en résulter, et aussi le peu de bien qui, dans quelques applications particulières, put

Sauval, t. I,  
p. 24; t. II, p.  
183, 278, 683.

s'y mêler. Si le goût du luxe, poussé jusqu'aux raffinements les plus extrêmes, était l'unique condition pour le progrès de l'art, nul n'y aurait plus contribué que cette princesse. Italienne par sa mère, elle eut toute l'élégance de sa race, mais sans ce goût de la vraie grandeur qui allait bientôt en Italie amener la Renaissance. Une incurable frivolité ne lui permit point de s'élever au-dessus du caprice et du faux goût. L'art pour elle fut un jeu, un moyen d'amuser la vie, et non de l'ennoblir. Presque le jour où elle signait le traité de Troyes, elle concluait en cette ville un marché d'oiseaux pour sa volière. On a dit avec justesse que ce fut Isabeau qui fonda en France l'empire de la mode, c'est-à-dire de cette versatilité étrange que les époques vraiment douées du sentiment du beau ont ignorée. Ses innovations en ce genre furent malheureuses. Le beau costume du temps de Charles V fut altéré pour faire place à des formes extravagantes et sans grâce. La manie des costumes bizarres devint générale et fut une des principales causes qui retinrent, durant le XV<sup>e</sup> siècle, la peinture et la sculpture dans une insupportable vulgarité.

Le costume de « folie » devint celui de toute la cour. Les houppelandes se couvrirent d'orfèvrerie branlante et de grelots; telle robe du roi, dont la description nous a été conservée, était ornée d'hirondelles d'orfèvrerie, tenant dans leur bec un bassin d'or, etc. Il y avait quatorze cents de ces bassins suspendus aux diverses pièces du costume. C'est en voyant la direction du goût public livré à des souverains d'un goût aussi abaissé et d'une intelligence aussi médiocre, qu'on ne s'étonne point que la France ait manqué, vers l'époque où nous sommes arrivés, à sa destinée dans le domaine de l'art, et perdu en ce genre la supériorité qu'elle avait eue aux siècles précédents.

Ce n'est pas qu'Isabeau de Bavière négligeât complètement les occupations sérieuses du temps de Charles V : elle aimait les beaux livres. Une dame de sa suite, Catherine de Villiers, dame du Quesnoi, remplissait près d'elle les fonctions de bibliothécaire. Ses Heures et livres de dévotion attestent une piété peu élevée; mais un de ces livres, qui nous reste dans sa reliure primitive, est décoré avec élégance. Dès 1387, nous trouvons « un coffre de bois, couvert de cuir, fermant à clef, ferré et cloué, pour mettre et porter en chariot les livres et romans de la reine. » Ses chambres tendues de tapisseries historiées offraient journallement à ses yeux toute la suite de

Vallet de Viriville, Isab. de B., p. 31, 32.

Ib., p. 8, 31.

Biblioth. impér., fonds lat., n. 1403.

l'histoire sacrée et profane, comme l'entendait le moyen âge : « l'histoire de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; la conquête du Saint-Graal; les sept péchés mortels; destruction de Troyes la grant; Croissant, fils de l'empe-  
 « pereur de Rome; Charlemagne; les neuf preux; Guéruin  
 « de Monglane; Garin le Loherain; le roi Verdigier; Gui, un  
 « des pairs de Roumenie; Baudouin de Sebourg, qui le lion  
 « trouva, etc. » Ses résidences, qui furent au nombre de trois, l'hôtel Barbette, l'hôtel de Berri ou d'Orléans, au faubourg Saint-Marceau, l'hôtel du Val de la Reine, près de Pouilli, rappelaient pour le style et les dispositions les plus riches séjours du temps de Charles V. Enfin, son goût pour la musique paraît avoir été assez délicat; elle pensionnait une ménestrelle d'Espagne, nommée Graciosa Allegre, et elle-même, suivant un usage devenu commun, mais qui certes eût surpris la gravité des siècles précédents, jouait de la harpe avec succès.

La nombreuse aristocratie de princes du sang, qui se groupe durant tout le siècle autour de la maison royale, contribua diversement au progrès de l'art. En général, les princes du sang tenant à résider près de la royauté, avaient à Paris plusieurs hôtels ou séjours. Vers la fin du siècle, quelques-uns en eurent jusqu'à onze. Dès l'année 1303, Louis, duc de Bourbon, petit-fils de saint Louis, commença, sur l'emplacement de la maison d'Enguerrant de Marigni le Petit-Bourbon, détruit au XVII<sup>e</sup> siècle pour faire place à la colonnade du Louvre. Le Petit-Bourbon passait pour une des plus belles constructions de France. Louis II, arrière-petit-fils de saint Louis, déploya dans la chapelle de cet hôtel tout le luxe de décoration que comportait alors l'art religieux. Quand les rois allèrent habiter l'hôtel Saint-Paul, les princes de Bourbon les y suivirent et s'établirent dans l'hôtel du Petit-Musc. En 1368, nous voyons également Philippe, duc de Touraine, frère du roi Jean, acheter le fief dit des Créneaux pour y faire sa demeure. Mais ce furent surtout les princes fils du roi Jean qui rivalisèrent avec la royauté et laissèrent dans l'histoire de l'art une trace durable. Ces princes, si complètement dépourvus du jugement et de la moralité qui firent de leur frère le souverain le plus réfléchi du moyen âge, peuvent être considérés comme les premiers grands amateurs laïques. S'ils ruinaient le royaume, du moins ils l'embellissaient, et c'est à eux en partie que la France dut ce brillant

PRINCES DU SANG.

Sauval, t. II,  
 p. 2, 65, 70,  
 209.

Rev. arch., t.  
 V, p. 86.

aspect féodal qu'elle perdit par les demolitions, souvent peu intelligentes, du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'orfèvrerie, la peinture et surtout la miniature, l'architecture même, durent au duc de Berri de sérieux encouragements. Dans ses inventaires, où figurent avec une surprenante profusion les joyaux, les tapisseries, les meubles de prix, ce qui frappe avant tout, ce sont les livres. Les débris de sa bibliothèque, dispersés à Paris, à Bourges, à Munich, constituent peut-être les plus beaux livres que nous ait légués le XIV<sup>e</sup> siècle. Les artistes de France ne suffisaient pas à cet amateur curieux; quelques-uns de ses plus magnifiques exemplaires furent peints à Rome et à Bologne. Les notes que portent plusieurs de ces volumes prouvent que rien n'était plus agréable à ce prince, cupide, mais éclairé, que le don des manuscrits. Il recherchait les tableaux grecs et italiens, les antiques et les médailles.

Laborde, *Preuves*, t. I, p. cxxi, note.

Les princes de cette époque, bien que fort adonnés à la dévotion et faisant de grandes largesses au clergé, n'étaient point portés vers ces grandes constructions religieuses qui ont fait la gloire du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle. Leurs poursuites étaient en quelque sorte plus privées, et se tournaient beaucoup moins vers les créations d'un intérêt général que vers les objets de luxe qui pouvaient servir à leurs plaisirs ou satisfaire leur vanité. Le luxe des habits et de l'ameublement, la recherche des joyaux et des pierres précieuses, des sceaux, des armes, et, en général, des objets d'orfèvrerie, absorbaient des sommes qui, à d'autres époques, eussent été employées en œuvres durables. Le duc de Berri échappa dans une certaine mesure à la frivolité générale. La ville de Bourges, qu'il avait adoptée, devint, grâce à lui, le centre d'un assez grand mouvement. « Il s'aimoit principalement, dit l'histoire du Berri (Chaumeau), dans sa ville de Bourges, où il « choissoit les jeunes gens de bon esprit pour les elever aux « estatz, et en appela plusieurs à son service. » Il s'y fit construire un palais, auquel, à l'exemple de tous les rois et princes de son temps, il annexa une sainte chapelle, destinée à lui servir de sépulture : le trésor de cette sainte chapelle était un vrai musée d'orfèvrerie. Ses châteaux de Mehun-sur-Yèvre et de Bicêtre, ainsi que l'hôtel de Nesle, comptèrent également parmi les plus riches demeures du siècle. Le château de Mehun, par sa situation, son élégance et les vitraux de sa chapelle impénétrables au soleil; celui

*Annal. arch.*, t. X, p. 35, 142, 209.

Sauval, t. II, p. 118.

de Bicêtre, par ses peintures et ses châssis de verre, frappèrent surtout les contemporains. Cette architecture légère, ces tourelles amincies, ces dentelles de pierre que nous admirons, mais que la bourgeoisie maudissait, signalaient une révolution accomplie dans l'architecture, révolution que nous nous réservons d'étudier dans une autre partie de ce Discours.

Il reste beaucoup moins de traces des goûts libéraux du duc d'Anjou. On possède un inventaire de son trésor, daté de 1360, dicté par lui-même, et où chaque objet est décrit avec complaisance; mais il se peut que l'avidité de ce prince, encore plus que son goût pour les arts, ait inspiré une si minutieuse exactitude. Ce ne fut pas sans doute le dernier de ces mobiles qui le porta plus tard à dérober le trésor de Charles V et à ruiner la France pour conquérir le chimérique royaume de Sicile, que le pape lui avait octroyé. La maison d'Anjou puisa toutefois dans ce contact avec l'Italie des goûts d'élégance et de délicatesse qui devaient plus tard porter des fruits.

La maison de Bourgogne, qui occupe une place si importante dans l'histoire de l'art, ne nous appartient que par son fondateur, Philippe le Hardi. Les comptes du roi Jean, pendant sa captivité, attestent que ce prince partageait dès lors les goûts de son père pour les prodigalités. Son voyage d'Avignon fut fait avec une magnificence inouïe. Le duc mettait ses bijoux en gage pour voyager avec plus d'éclat. Les baptêmes, les mariages, les funérailles, les visites des souverains, les traités de paix furent pour la maison de Bourgogne, à partir de Philippe le Hardi, autant d'occasions avidement recherchées de surpasser en faste ce qui s'était vu jusqu'alors. La popularité de la maison de Bourgogne tient en grande partie à la fascination que de brillantes parades exercèrent sur l'imagination des Parisiens. Ce n'est point par la délicatesse que brillait toute cette magnificence : la recherche des singularités, des effets grotesques, des surprises ou « abus » y avait une importance peu compatible avec le grand art. Le décorateur, le peintre de pennis, d'armoiries et d'écussons, occupent dans les comptes de la maison de Bourgogne au moins autant de place que le peintre d'histoire; trop souvent les deux se confondaient, et nos opinions ne peuvent être que blessées en voyant l'artiste, décoré du titre de « valet de chambre, » remplir les fonctions d'une véritable domesticité. Mais il fallait bien des tâtonnements pour que le moyen âge

Ibid., p. 72,  
117.

Michelet,  
Hist. de Fr., t.  
IV, p. 50.

Suppl. fr., n.  
1278.

arrivât à la vraie notion de la dignité de l'art, ou, pour mieux dire, il fallait que l'Italie, plus rapprochée de l'antiquité et mieux douée du sentiment du beau, révélât au reste de l'Europe le secret de cette noblesse dans les formes que le monde barbare avait profondément ignoré. L'art de la maison de Bourgogne resta fermé à cette influence; les Italiens qui entouraient les ducs de la maison de Valois (le duc de Berri excepté) n'étaient pas des artistes, mais des banquiers, des prêteurs sur gages, des marchands de Lucques, de Florence, de Venise, suivant partout cette cour opulente, que son imprévoyance leur livrait comme une proie assurée.

On a souvent remarqué que la fastueuse maison de Bourgogne n'a pas laissé dans l'architecture d'aussi grands souvenirs que dans la peinture et l'orfèvrerie. « Il ne se trouve pas, dit M. de Laborde, dans les registres de la maison de Bourgogne, la trace d'un seul édifice, encore debout, dont le plan et l'exécution appartienne en entier à ces princes. » La chartreuse de Champmol, près de Dijon, qui était le principal monument religieux construit par l'ordre des ducs de Bourgogne, n'existe plus; les trois ou quatre demeures que Philippe le Hardi possédait à Paris ne paraissent point avoir été construites par lui. Mais la peinture trouva dans Philippe un protecteur intelligent. Le peintre Meleior Brödlein fut à son service; on ignore ce que ses œuvres sont devenues. Il en fut de même du peintre Jean de Hasselt, que l'on voit, à la date de 1386, exécuter par le commandement du duc Philippe un tableau d'autel pour l'église des cordeliers de Gand. Il est bon de rappeler, du reste, que ces deux artistes étaient pensionnés et employés par Louis de Mâle avant de l'être par Philippe le Hardi. Un autre goût dont les ducs de Bourgogne semblèrent avoir hérité des comtes de Flandre fut le goût des choses exotiques (lions, singes, perroquets, etc.).

La musique enfin était un des goûts dominants du duc Philippe. Sa chapelle était la plus excellente qu'on eût encore ouïe. Les pensions de ses ménétriers, et en particulier du roi de l'épinette, à Lille, tiennent une grande place dans ses comptes, à côté des sommes allouées aux trompettes, danseurs de morisques, hérauts d'armes, fous, etc. On est heureux d'y trouver des témoignages d'un goût plus solide. Philippe se connaissait en livres. Plusieurs beaux volumes de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles viennent de lui, et

Ducs de Bourgogne, Preuves, t. I, p. xxxv.

Ibid., p. 6.

les notes qui s'y lisent témoignent qu'il pratiquait de fréquents échanges avec le duc de Berri. Mais ici encore Louis de Mâle et les anciens comtes de Flandre l'avaient devancé.

Il nous reste à parler du plus brillant de ces princes de la maison de Valois, qui jouent dans notre sujet un rôle si important.

On a dépeint avec tant de charme le caractère séduisant de Louis d'Orléans, on a énuméré avec tant de détails les innombrables témoignages qui restent de son luxe et de son goût pour les arts, que nous n'essayerons pas d'épuiser la matière. Nous convenons que peu de princes ont fait preuve de plus de goût pour l'élégance et ont mieux su plaire à leur siècle; nous ne pouvons cependant mettre Louis d'Orléans sur le même pied que ces amateurs illustres qui ont fait la Renaissance. Son goût est plus délicat que celui d'aucun prince avant lui, mais c'est bien encore le goût du moyen âge : beaucoup d'esprit et de charme, mais une absence presque complète de grand style et de noblesse. Une certaine faiblesse d'esprit et de caractère, qui contribuèrent plus qu'on ne pense au charme qui s'attachait à sa personne et qui s'attache encore à son souvenir, l'empêchèrent d'exercer autour de lui une influence bien féconde. Le goût de l'art touchait trop souvent chez lui aux goûts les plus frivoles, et sa piété superficielle n'aboutissait ni à des créations durables, ni à la règle des mœurs. S'il fut très-supérieur au goût détestable qui régnait à la cour de son frère, il ne fut pas, dans un sens absolu, supérieur à son siècle; mais il montra déjà si bien dans sa personne ce que l'esprit et les manières françaises ont de plus gracieux, qu'il ne s'érigeait point à l'historien de l'art d'être pour lui plus sévère que ne le furent ses contemporains, lesquels, tout en murmurant de ses prodigalités, les trouvèrent si bien employées qu'ils finirent par les lui pardonner.

Les deux résidences de Louis d'Orléans à Paris, l'hôtel de Bohême, que Charles VI lui donna en 1388, et celui que le duc fit bâtir en 1396 dans l'espace qui fut plus tard le jardin de l'Arsenal, comptaient parmi les plus belles demeures de ce siècle. Commencé au XIII<sup>e</sup> par Jean de Nesle, agrandi par Philippe de Valois, par Jean de Luxembourg, par le duc de Berri, le fief de Nesle ou hôtel de Bohême subit toutes les vicissitudes de l'architecture privée en ces deux siècles. Simple et plus semblable à une ferme qu'à un palais, tandis

Michelet ,  
Hist. de Fr., t.  
IV, p. 94 et  
suiv.

A. Champol-  
lion, Louis et  
Ch. d'Orléans,  
1<sup>re</sup> part.

Laborde, t.  
III, p. 7.

qu'il appartint à saint Louis et à Blanche de Castille, il prit entre les mains du duc de Berri et de Louis d'Orléans une importance qui le fit rivaliser avec le Louvre et l'hôtel Saint-Paul. Les plafonds et les lambris étaient de bois d'Irlande. Les deux chapelles, fort inégalement élevées, étaient situées l'une au-dessus de l'autre et décorées avec beaucoup de richesse. Les jardins, enfin, sur lesquels donnaient ces appartements, étaient des plus beaux de Paris. On les étendit hors des murs de la ville, et ils occupaient presque tout l'espace qui s'étend du Louvre à Saint-Eustache. Le centre était orné d'un grand bassin avec une fontaine jaillissante. Les dépendances de cette grande demeure, échansonnerie, « salserie, » pelleterie, tapisserie, lieu où l'on faisait l'hypocras, etc., témoignaient d'une architecture où rien de ce qui touche aux besoins et aux commodités de la vie n'était dissimulé.

Sauval, t. II,  
p. 117, 211 et  
suiv.

Ibid., t. II, p.  
73.

Nous connaissons moins l'hôtel que le duc d'Orléans fit bâtir près de l'hôtel Saint-Paul, attiré par le voisinage de la résidence du roi, et encore plus des Célestins, où il se plaisait à faire ses dévotions. Cet hôtel touchait à la Seine, et contenait dans son enceinte les remparts et les fossés, sur lesquels étaient dressés deux ponts-levis. En 1404, le duc d'Orléans acheta encore de son oncle, le duc de Berri, l'hôtel des Tournelles. Il possédait, comme presque tous les princes du temps, un petit hôtel dans le faubourg Saint-Marceau, et un autre à Chaillot.

Ibid., t. II,  
p. 349. — Mil-  
lin, *Antiq. nat.*,  
t. III, p. 52, 53.

Laborde,  
*Ducs de Bourg.*,  
t. III, p. 11,  
138.

Ibid., t. III,  
p. VII.

Entre les nombreuses chapelles fondées par Louis d'Orléans, on citera celle des Célestins, bâtie en 1393, comme expiation du fameux ballet des sauvages, et où le duc voulait être enterré (son tombeau ne fut fait que par son petit-fils Louis XII); celle de la chartreuse de Champmol, dite la chapelle aux anges, fondée par un acte du 13 juin 1397; celle de Couci; celle de Pierrefonts. Son testament renferme, en outre, l'indication de diverses peintures à exécuter aux Célestins. Ces chapelles, où se complaisait la piété du temps, étaient élégantes et fort ornées, mais attestaient par leur petitesse et leur forme resserrée combien le génie religieux s'était affaibli, et combien l'âge des grandes choses en ce genre était déjà loin. L'oratoire remplaçait la cathédrale, parce que la patience et l'abnégation nécessaires pour la construction des grands édifices n'existaient plus.

L'architecture militaire, enfin, dut à Louis d'Orléans de notables accroissements. Quand la lutte entre lui et le duc de

Bourgogne devint imminente, il chercha à créer dans son comté de Valois un cercle de forteresses conformes aux raffinements que les guerres du siècle avaient introduits dans l'art de prendre et de défendre les places. Telle fut la cause des grands travaux qu'il fit faire au château de Couci, bâti suivant l'ancien système de fortifications du XIII<sup>e</sup> siècle, système devenu presque inutile depuis la révolution opérée dans la poliorcétique par Bertrand du Guesclin. Telle fut surtout l'origine de l'ouvrage le plus considérable entrepris par Louis d'Orléans, je veux dire le château de Pierrefonts. Nous expliquerons ailleurs en quoi cette grande place de guerre différait des châteaux forts bâtis jusque-là, et nous montrerons quel art savant et compliqué on y déploya. Mais ce qui frappe le plus dans ces belles ruines, c'est leur élégance : peu de constructions anciennes ou modernes le disputent en grâce à cette formidable citadelle, où l'on pourrait croire que tout dut être sacrifié aux exigences d'un âge de guerre civile et de haines acharnées.

Un prince aussi ami de l'art ne pouvait manquer d'attirer autour de lui les artistes distingués. Au premier rang il faut nommer Colart de Laon, « varlet de chambre de monseigneur, » et le plus habile peut-être des peintres de ce temps. Les principales peintures de l'hôtel de Bohême, de la chapelle des Célestins, de la librairie de l'hôtel de la rue de la Poterne (près l'hôtel Saint-Paul), furent faites par lui dans les années 1395-1398. Autour de lui nous voyons figurer Piètre André, peintre et valet de chambre du duc, Jean de Saint-Éloi, Perrin de Dijon, Colin de la Fontaine, Copin de Grant-Dent, et, enfin, le célèbre Raymond du Temple, sergent d'armes et maçon du roi, que nous avons vu entré si avant dans l'amitié de Charles V. Pierre Remiot, enlumineur, reconnaît, à la date du 4 mai 1396, avoir reçu du payeur des œuvres de la chapelle des Célestins cent sous parisis, pour avoir « enluminé et cadelé à images d'or et de « fines couleurs un tableau auquel est transcrit la bulle du « pape, pardons et indulgences accordés aux voyans messes « en la dite chapelle. » Le souvenir des belles verrières commandées par le duc d'Orléans a aussi été conservé. En 1397, il fait don aux Célestins de Paris de trente francs d'or, « pour « convertir en une verriere qui sera mise en la dicte eglise. » Les comptes de Claux de Loup, verrier de l'hôtel de la rue de la Poterne, prouvent que toutes les pièces importantes de

cet hôtel portaient à leurs fenêtres des emblèmes, des devises ou des sujets.

Le tableau complet de la vie de dissipation et de luxe de Louis d'Orléans, au milieu de ses ménestrels, jouteurs, joueurs de personnages, gens de plaisir, tableau que l'on pourrait tracer jour par jour, au moyen des comptes qui nous sont parvenus, donnerait l'idée du singulier mélange de légèreté et de goût, d'immoralité et de dévotion qui formait, vers la fin du siècle, le caractère d'un prince à la mode. Son testament suffirait pour montrer, par les dons qu'il fait aux églises, quelle impulsion il donna aux travaux d'orfèvrerie, de peinture, de sculpture et de verrerie. L'inventaire de ses bijoux dénote un goût souvent bizarre, mais atteste que la ciselure avait atteint d'extrêmes raffinements. Ses tapisseries représentaient le cycle entier des légendes du moyen âge : Lancelot, Renaut de Montauban, la grant Credo, le Vieux et le Nouveau Testament (sans doute deux personnages allégoriques qui les représentaient), Beuvon de Hantone, la destruction de Troie la grant, l'histoire de Theseus, la fontaine de Jouvence. D'autres représentations sont ainsi sommairement indiquées : petits enfants en une rivière, et le ciel à oiseaux ; couverture de lit à enfants, desquels les têtes reviennent de tous côtés au milieu ; tapis à cerisiers, où il y a une dame et un escuyer qui cueillent des cerises en un panier ; une dame avec une harpe ; bergères en un jardin treillé ; tapisserie vermeille à devise du dieu d'amour ; un chevalier et une dame jouant aux échecs en un pavillon ; enfants et une dame qui vêt un chien ; chambre vermeille à genestres flories et à grands personnages, dont l'un est monté sur un arbre ; une dame qui tient un escurel ; chambre ouverte à rosiers et à enfants, tenant lesdits enfants chacun un rouleau où est écrit son dit ; tapisserie à arbrisseaux, au milieu de laquelle est un lion, et quatre bêtes aux quatre coins ; une dame qui regarde en une fontaine, etc.

Il serait injuste de séparer de Louis d'Orléans la femme qui contribua peut-être à le rendre supérieur à ses contemporains. Valentine avait apporté d'Italie un sentiment du beau très-délicat en comparaison de celui qui régnait alors en France. La peinture et l'enluminure reçurent d'elle des encouragements particuliers ; elle montra, dans la décoration de son hôtel de Bohême, un goût rare à cette époque. Seule, peut-être, elle sut se préserver de cette recherche du gro-

A. Champollion, 3<sup>e</sup> part., p. 10, 11.

Ib., 1<sup>re</sup> part., p. 254. — La-borde, t. III, p. VII, Champoll., p. 247.

tesque et du bizarre qui fut le mal de ce siècle et nuisit si fort au progrès des arts.

On ne saurait oublier dans cette série de princes légers et amis de l'élégance le duc de Guienne, fils aîné de Charles VI, qu'une grande similitude de goûts rapprochait de son oncle, le duc d'Orléans. Sa chapelle excitait surtout l'admiration des Parisiens; mais la sage bourgeoisie ne pouvait lui pardonner ses dissipations, et elle vit dans sa mort prématurée l'effet de la vie irrégulière qu'il menait à l'imitation de ses oncles et de toute la cour.

Sauval, t. II,  
p. 22, 74. —  
Michelet, t. IV,  
p. 325.

Parmi les maisons souveraines qui, dans les siècles précédents, avaient possédé diverses parties du territoire, et qui, en celui-ci, disparaissent ou vont se fondre dans la maison royale, deux ou trois seulement méritent d'être ici mentionnées. Nous avons eu plusieurs fois occasion de remarquer que les comtes de Flandre, avant que leur héritage passât dans la maison de Bourgogne, avaient devancé les goûts de cette maison pour les arts et le luxe. Les comptes des années 1380, 1381, 1382, qui nous ont été conservés, prouvent que le goût de ces princes était dès lors ce que fut plus tard celui de leurs successeurs, c'est-à-dire, plus porté vers la bizarrerie que vers la délicatesse. Le comte Gui de Dampierre avait fait bâtir à Paris un riche hôtel situé rue Coquillière, qui fut le séjour habituel des comtes de Flandre et même souvent des ducs de Bourgogne.

Laborde,  
Preuves, t. I, p.  
XLVIII.

Les comptes des seigneurs de Blois, avant que ce comté appartint à Louis d'Orléans, donnent lieu à une remarque analogue. Nous y trouvons la mention d'un grand nombre d'objets d'art : à la date de 1327, une « image de saint Louis » et un crucifix peint sur toile; » en 1340, de grandes réparations faites à l'hôtel, beaucoup de peintures de décor exécutées par un « maistre Jean le peintre; » des achats de vitraux faits à Jean le verrier, de Vienne; en 1342, des libéralités aux frères Prêcheurs de Blois « pour faire et parfaire » leur église; » en 1344, des paiements faits à Girart d'Orléans, « peintre de monseigneur à Paris, » pour peintures faites à la litière de la comtesse; de nombreux travaux d'orfèvrerie commandés dans les années 1345 et suivantes; des dons considérables à Guillot le ménestrel, vers 1340. Trois « maistres des ouvrages de monseigneur, » Thomas de Ligni, Jacques Laurent, Pierre Marchand, figurent aux années 1351, 1363, 1366. La ville de Blois fut ainsi, du-

Ibid., t. III,  
p. 4, 14.

rant presque tout le XIV<sup>e</sup> siècle, un centre important de travaux.

NOBLESSE  
Viollet Le Duc,  
Diet. d'archéol.,  
t. III, p. 107,  
122.

Trésor, ms.  
7066, fol. 65 v<sup>o</sup>.  
—P. Paris, Mss.  
fr., t. IV, p.  
361.

Peu de noms de la noblesse peuvent être cités alors parmi ceux des auteurs de l'art. En général, cependant, les demeures nobles commencèrent à offrir beaucoup de luxe et de magnificence. Déjà, au XIII<sup>e</sup> siècle, un grand progrès s'était accompli en ce sens. Brunetto Latini signale dès lors la supériorité qu'on accordait aux maisons françaises sur les maisons italiennes. « En maisons convient il porveoir se li temps  
« et li lieus est en guerre ou en pais, se c'est dedans ville ou  
« lonc de gens. Car les Ytaliens qui sovent guerroyent entre  
« ans se delitent en faire hautes tours et maisons de pierres.  
« Et se c'est hors de ville, il font fosseis et palis et murs et  
« tourneles et ponts et portès coleices, et sont garnis de man-  
« goniaux et de saettes et de toutes choses qui appartient à  
« guerre, por defendre et por getter, et por la vie des hommes  
« ens et hors maintenir. Mais li Franchois font maisons grans  
« et planiers et paintes, et chambres lées por avoir joie et  
« delit sans noise et sans guerre. Et por ce sevent mielz faire  
« praelles et vergiers et pomiers entour lour habitacle que  
« autre gent; car c'est chose qui valt moult à delit donner. »

Rev. arch.,  
t. XVI, p. 446,  
554.

Ce changement continue de se caractériser. Les constructions militaires sont dévolues exclusivement à la royauté, et la demeure féodale cesse, à la grande joie du peuple, d'être considérée comme une défense du pays. L'art y gagna autant que la société. Plusieurs arts qui jusque-là n'avaient guère été employés qu'à la décoration des églises, comme la peinture sur verre, la mosaïque en terre cuite, etc., furent appliqués aux riches demeures. Le zèle religieux des seigneurs, au lieu de les porter à participer aux grandes fondations, se tourna vers les chapelles privées, soit qu'elles fissent partie de la demeure seigneuriale, sur laquelle se détachaient leurs formes sveltes et élégantes jusqu'à la recherche, soit qu'elles fussent bâties à côté de plus grandes églises, en dehors du plan primitif. Les tombeaux seigneuriaux dans les églises devinrent aussi fort à la mode, et firent de l'église des Célestins, en particulier, le musée du siècle.

Lenoir, Ar-  
chit. mon., t.  
II, p. 226.

L'usage de la vaisselle d'or et d'argent, et surtout le luxe des vêtements, prirent en même temps de grands développements parmi les nobles. En général même, la noblesse paraissait trop attachée à ces sortes d'objets, souvent assez futiles. Dans les vêtements, par exemple, au lieu de recher-

cher la beauté des formes, on étalait un luxe puéril et déplacé de pierres précieuses. Rien de plus éloquent que de voir la haute noblesse mettre en gage de tels objets, réservés par leur nature à des usages personnels. Le duc de Bourbon, Louis II, envoyé comme otage en Angleterre pour garantir le paiement de la rançon du roi Jean, vend pour cinq mille deux cents écus d'or « à Jean Donat, bourgeois et espicier à « Londres, » une cote d'apparat littéralement couverte de perles, de rubis balais et de saphirs.

Biblioth. de  
l'Éc. des ch., 3<sup>e</sup>  
série, t. II, p.  
260.

Les folies de la mode, qui égarèrent d'une manière si étrange le goût de la noblesse dans la seconde moitié du siècle, commencèrent vers l'an 1340. « Aux environs de « cette année, dit le second continuateur de Nangis, les « hommes et particulièrement les nobles, les écuyers et leur « suite, quelques bourgeois et tous leurs serviteurs, com- « mencèrent à changer de costume et d'habits; ils prirent « des robes si courtes et si étroites qu'elles laissaient aper- « cevoir ce que la pudeur ordonne de cacher... Ce fut pour « le peuple une chose très-étonnante que de voir ainsi vê- « tues des personnes qui auparavant ne se montraient que « d'une manière honnête... » Les Grandes chroniques de Saint-Denis s'expriment à peu près dans les mêmes termes, à l'occasion de la perte de la bataille de Creci (1346): « Nous « devons croire que Dieu a souffert ceste chose par les de- « sertes de nos pechiés; car l'orgueil estoit moult grant en « France, et meismement ès nobles et en aucuns autres; c'est « assavoir en convoitise de richesses et en deshonesteté de « vesteure et de divers habis qui couroient communement par « le royaume de France... » Après la bataille de Poitiers, le grand reproche que le peuple adresse à la noblesse est encore celui d'un luxe effréné. « Les voilà, disait-on, ces beaux « fils qui aiment mieux porter perles et pierreries sur leurs « habis, riches orfevres à leurs ceintures et plumes « d'antruche au chaperon, que glaives et lances au poing. « Ils ont bien su dependre en tels bobans et vanités notre « argent levé sous pretexte de guerre; mais pour ferir sur « les Anglesches, ils ne le savent mie. »

Un livre qui nous donne une image fort exacte, et, il faut le dire, peu avantageuse de l'état moral et du goût de la noblesse en ce siècle, le livre du chevalier de la Tour Landry, montre combien ce fut là dans les mœurs du moyen âge un changement considérable. Ainsi que les chroniqueurs pré-

Pag. 103,  
104, 105 et suiv.

cités, le chevalier est persuadé que le luxe des vêtements, surtout pour les femmes, est le grand mal de son temps, la cause des guerres, des mortalités, etc. Quelques exemples, qui peuvent sembler, du reste, d'une invention assez pauvre, sont destinés à montrer qu'aucun péché, même ceux auxquels une moralité plus éclairée attribuerait une tout autre gravité, n'est aussi terriblement puni dans l'enfer : une femme vêtue selon les modes nouvelles est damnée; une femme douze fois infidèle n'est punie que du purgatoire. Ailleurs, le chevalier raconte un sermon entier d'un saint évêque, destiné à combattre le même péril. Après avoir démontré que le déluge n'eut pas d'autre cause, « le saint homme  
« dist que les femmes qui estoient ainsi cornues et branchues  
« ressemblent les limas cornus et les licornes, et que elles  
« faisoient les cornes aux hommes cours vestus..., et que  
« ainsi se mocquoient et bourdoient l'un de l'autre, c'est le  
« court vestu de la cornue. Et encore dist il plus fort, que  
« elles ressemblent les cerfs branchus qui baissent la teste  
« au menu boys, et aussi, quant elles viennent à l'esglise,  
« regardés les moy, si l'en leur donne de l'eau benoyste,  
« elles baisseront les testes et leurs branches. Je doute, dist  
« l'evesque, que l'ennemy soit assis entre leurs branches et  
« leurs cornes... Si vous dy qu'il leur dist moult de merveilles  
« et ne leur cela rien de leurs espingles ou de leurs atours,  
« tant qu'il les fist mornes et pensives, et eurent sy grant  
« honte qu'elles bessoient les testes en terre, et se tenoient  
« pour moquées et pour nices. Et y en a de celles qui ont  
« depuis laissées celles branches et celles cornes, et se tien-  
« nent plus simplement aujourd'huy. » Ailleurs encore ces nouvelles inventions sont présentées comme une imitation des modes qui prévalaient alors dans les rangs les moins estimables de la société anglaise. Le sire de Beaumanoir, à qui l'on apprend que sa femme n'a point adopté les modes nouvelles, répond de la sorte : « Ma dame, pensés vous que je ne  
« vueille qu'elle soit bien arrayée selon les bonnes dames du  
« païs? mais je ne veul pas qu'elle mue l'estat des preudes  
« femmes et des bonnes dames de honneur de France et de ce  
« païs, qui n'ont pas prins l'estat des amies et des meschines  
« aux Angloys et aux gens des compagnies ; car ce furent celles  
« qui premierement admenerent cest estat en Bretagne des  
« grans pourfilz et des corsès fendus ès costez et lès floutans ;  
« car je suy du temps, et le vy. Sy que, à prendre l'estat de telles

Pag. 47.

« femmes le premier, je tiens à petitement conseillies celles qui  
 « le prennent, combien que la princesse et autres dames d'An-  
 « gleterresont après long temps venues qui bien le pevent avoir.  
 « Mais j'ai toujours oy dire aux saiges que toutes bonnes dames  
 « doivent tenir l'estat de bonnes dames du royaume dont elles  
 « sont, et que les plus saiges sont celles qui derrenierement  
 « prennent telles nouveaultez. Et aussi par renommée l'on tient  
 « les dames de France et de cestes basses marches les meilleurs  
 « dames qui soient et les moins blasmées. Mais en Angleterre  
 « en a moult de blasmées, si comme l'on dist; si ne scay se  
 « c'est à tort ou à droit. » Cette manière de voir, qui était celle  
 de toutes les personnes qu'animait encore l'esprit chrétien,  
 eut beaucoup de conséquences : on s'accoutuma à associer  
 ensemble les idées de vie élégante et de vie corrompue. De là  
 une étrange confusion, qui fit regarder par des classes en-  
 tières de la nation tout ce qui embellit la vie comme une  
 source de dégradation morale. Il est certain que la perversi-  
 on de goût qui présidait à ces changements donnait raison,  
 jusqu'à un certain point, aux déclamations des prédicateurs  
 et aux protestations des gens sages. Au lieu de ce luxe grave  
 que Christine de Pisan nous décrit comme étant encore ce-  
 lui de la reine Jeanne de Bourbon, femme de Charles V ; au  
 lieu des habits royaux, amples, longs et flottants, de ce  
 noble surcot qu'on appelait chappe ou manteau royal, on  
 vit le costume des plus grands personnages de l'État des-  
 cendre à des formes puérides qu'on eût à peine acceptées chez  
 des baladins. Être vêtu « sans peché » devient synonyme d'un  
 costume honnête, conforme aux anciennes habitudes, et éloigné  
 de celles que la corruption du temps faisait prévaloir.

Une classe qui, à cette époque, prend une grande impor-  
 tance pour le sujet qui nous occupe est celle des hauts fonc-  
 tionnaires de la royauté, qu'ils appartenissent aux rangs  
 inférieurs de la noblesse ou aux rangs supérieurs de la bour-  
 geoisie. L'ascendant de plus en plus marqué que prenait la  
 royauté ne pouvait manquer d'enrichir les serviteurs du roi.  
 En général, ces parvenus firent preuve d'un goût éclairé  
 pour les arts, et l'histoire doit être pour eux plus indulgente  
 que ne le furent leurs contemporains. Étienne Barbette, pré-  
 vôt de Paris sous Philippe le Bel, fut le premier de ces finan-  
 ciers qui profitèrent du système fiscal inauguré par la royauté,  
 et en portèrent aux yeux du peuple la responsabilité. Son  
 bel hôtel de la rue Barbette, pillé dans l'émeute de 1306,

J. de S.-Ge-  
 miniano, Sum-  
 ma de exemplis,  
 l. ix, c. 49.

Christine de  
 Pisan, liv. 1, ch.  
 20; Dict. de  
 Poissi, dans la  
 Biblioth. de  
 l'Ec. des ch.,  
 4<sup>e</sup> série, t. III.

Sauval, t. II,  
 p. 234, 235. —

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Mem. de l'Ac.  
des Inscr., t.  
XXI, p. 515.

Sauval, t. I,  
p. 476.

Ibid., t. I, p.  
299.

Ibid., t. II,  
p. 460. — Mil-  
lin, Ant. nat.,  
t. I, art. 3, p.  
154 et suiv.

Sauval, t. II,  
p. 74, 185, 186,  
274.

Ibid., p. 147.

Ibid., t. II, p.  
262.

Ibid., t. II, p.  
243, 244; t.  
III, p. 227.

passa ensuite aux Montaigu, et devint la résidence d'Isabeau de Bavière. L'hôtel d'Enguerrant de Marigni, près du Louvre, était aussi fort considérable. Enguerrant fit bâtir Notre-Dame d'Éconis, près de Rouen. Pierre Barbier, secrétaire de Philippe le Long, ne laissa que des fondations religieuses. Les Bracque, élevés sous Philippe de Valois aux premières charges de la maison du roi et de ses finances, fondèrent la chapelle de Bracque, près de leur hôtel et de la rue et porte de Bracque. En 1380, Philippe de Maizières, le conseiller favori de Charles V, se retire aux Célestins de Paris, où il fait bâtir une chapelle, un cloître, et plusieurs ouvrages d'utilité commune.

Trois grandes fortunes, vers la fin du siècle, effacèrent encore celles qui viennent d'être rappelées. Les Orgemont rivalisèrent presque avec la royauté pour la splendeur de leurs constructions. L'hôtel des Tournelles, que les rois devaient bientôt préférer à l'hôtel Saint-Paul, fut leur œuvre. Aucun ne l'égalait pour les jardins, dont l'étendue et la belle disposition excitèrent l'admiration des contemporains. Le labyrinthe surtout, nommé *Dedalus*, était cité comme une des merveilles de Paris. De la famille d'Orgemont, l'hôtel des Tournelles passa au duc de Berri, au duc d'Orléans, au duc de Bedford, et devint pour un siècle la résidence royale. Pierre d'Orgemont le chancelier avait encore un autre hôtel rue Saint-Antoine et deux maisons de campagne à Méry et à Chantilli. L'évêque de Paris Pierre d'Orgemont fit bâtir la partie du palais épiscopal qui donnait sur la rivière.

Charles de Savoisi, chambellan et favori de Charles VI, déploya dans ses demeures non moins de luxe et de délicatesse. Son hôtel, situé rue de Marivaux et rue du Roi-de-Sicile, frappait surtout par sa grandeur, la beauté des matériaux, et les peintures qui le décoraient. On sait qu'à la suite d'une insulte faite à l'université, il fut dit, par arrêt du conseil du roi rendu en 1404, que cet hôtel serait rasé; mais il est douteux que l'arrêt ait été exécuté, bien qu'une inscription et un tableau appendu dans l'église Sainte-Catherine fussent destinés à en perpétuer le souvenir. On conserva du moins les galeries bâties sur les murailles de la ville, et dont les peintures excitaient à Paris une grande admiration.

Mais, de tous les enrichis de ce siècle, Jean de Montaigu fut celui qui montra le plus de luxe et de goût. Ici nous trouvons

encore une influence italienne. Sa mère, Biette Cassinel, d'une famille de Lucques, était une de ces femmes italiennes, cupides, raffinées, souvent perverses, qu'on trouve sur tous les trônes et dans toutes les cours de l'Europe du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. L'énorme fortune de Montaignu, qui rendait souvent le roi et les princes du sang ses débiteurs, laissa des traces durables. Son château de Marcoussis, bâti en deux ans et demi, dans les premières années du XV<sup>e</sup> siècle, fut peut-être la construction où les architectes de ce temps firent preuve de plus de science et de recherche. La charmante architecture qui devait couvrir plusieurs provinces, et en particulier les bords de la Loire, d'édifices empreints d'un caractère si profondément national, était déjà là tout entière. La chapelle à deux étages du château, le beau monastère de célestins qui y tenait, l'église paroissiale, furent autant d'ouvrages excellents que le gendre de Montaignu acheva après sa mort. Les dons de Montaignu aux paroisses de Paris attestent aussi son goût pour les arts. Ses quatre hôtels (hôtel Barbette, du Porc-Épic, la grande et la petite Savoie, du faubourg Saint-Victor) étaient magnifiques. On sait la fin terrible que ces richesses lui attirèrent. Son argenterie surtout fut contre lui un chef d'accusation redoutable. Il avait prêté au roi sur des vases d'argent artistement travaillés, et en recevant le 22 septembre 1409 le roi Charles VI, le roi de Navarre, les ducs de Berri, de Bourbon et de Bourgogne, il montra un luxe imprudent. Les célestins de Marcoussis lui restèrent du moins fidèles : ils vendirent au profit de ses enfants trois lourdes statues d'or et d'argent qu'ils avaient reçues de lui, et lui élevèrent un tombeau, avec sa statue couchée. Ses livres furent confisqués et joints à la bibliothèque du Louvre.

Ibid., t. II,  
p. 153.

Biblioth. de  
l'Éc. des ch.,  
3<sup>e</sup> série, t. I, p.  
248 et suiv.

BOURGEOISIE.

La bourgeoisie, qui se montra si supérieure à la noblesse en intelligence, en moralité et en esprit politique, prit aussi une grande part au mouvement des arts. Ni les guerres, ni les perturbations des monnaies, ni le système déplorable de la comptabilité publique, qui pesèrent durant tout le siècle d'une manière ruineuse sur la fortune privée, n'empêchèrent la bourgeoisie, surtout celle de Paris, d'arriver à un haut degré de bien-être et de culture. Le « Menagier de Paris, » qui est le tableau fidèle de la vie des classes moyennes d'alors, en donne une bien meilleure idée que celle qu'on prend de la noblesse dans le livre du chevalier de la

Wailly, Mém.  
de l'Acad. des  
Inscr., t. XXI,  
2<sup>e</sup> part., p. 216.

Voy. ci-des-  
sus, p. 238.

Tour Landry. La réserve et la délicatesse du langage, en particulier, témoignent d'une civilité qu'on eût vainement cherchée dans les classes que les guerres du temps avaient accoutumées à des mœurs dures et grossières. Il est vrai que ce soin extrême de la maison, que nous révèle le « Menagier, » est tourné bien plutôt vers ce qu'on nomme maintenant le « confortable » que vers le goût de l'art. L'hôtel bourgeois du XIV<sup>e</sup> siècle ressemble à ces vieilles demeures remplies d'une solide richesse qu'on trouve encore dans les provinces éloignées; il n'a rien de l'élégante maison de la Renaissance, et il ignore fort heureusement le luxe banal de nos demeures modernes. Ces vastes pièces, servant à la fois de cuisine, de salle à manger, de salon, et peut-être de chambre à coucher, peuvent sembler incommodes. Le charme que le bon bourgeois du quartier des Tournelles trouve dans sa maison vient surtout des soins qu'il y reçoit. « Et pour ce  
 « que aux hommes, dit-il, est la cure et soing des besongnes  
 « du dehors, et en doivent les maris soingnier, aler, venir et  
 « racourir de cà et de là, par pluies, par vens, par neges, par  
 « gresles, une fois mouillié, autre fois sec, une fois suant,  
 « autre fois tremblant, mal peu, mal hebergié, mal chauffé,  
 « mal couchié; et tout ne lui fait mal pour ce qu'il est recon-  
 « forté de l'esperance qu'il a aux cures que sa femme prendra  
 « de lui à son retour, aux aises, aux joies et aux plaisirs qu'elle  
 « lui fera on fera faire devant elle; d'estre deschaux à bon feu,  
 « d'estre lavé les piés, avoir chausses et soulers frais, bien peu,  
 « bien abreuvé, bien servi, bien seignouri, bien couchié en blans  
 « draps et cueuvrechiefs blans, bien couvert de bonnes fourru-  
 « res, et assouvi des autres joies et esbatemens, privetés,  
 « amours et secrets dont je me tais; et l'endemain, robes linges  
 « et vestemens nouveaux: certes, belle seur, tels services font  
 « amer et desirer à homme le retour de son hostel, et veoir sa  
 « preude femme, et estre estrange des autres. Et pour ce je  
 « vous conseille à reconforter ainsi vostre autre mary a toutes  
 « ses venues et demeures, et y perseverez. »

H. Martin,  
 Hist. de Fr., t.  
 IV, p. 401.

Ann. arch.,  
 t. IV, p. 164,  
 170, 172.

Depuis la loi somptuaire de l'année 1294, on ne voit pas qu'aucun règlement de ce genre soit intervenu pour limiter les dépenses de la bourgeoisie. Les nombreux témoignages qui nous restent du luxe des demeures bourgeoises suffiraient, du reste, pour le faire supposer. Le côté de la maison qui donnait sur la rue était souvent triste et anstère; mais le côté de la cour ou du jardin offrait presque toujours de riches ornements. Les constructions avec pignon sur rue, qui

se développent vers ce temps, donnent lieu souvent à des effets pittoresques. Les intérieurs enfin étaient décorés avec une rare élégance. Les détails que nous donne Christine de Pisan sur la demeure d'une marchande de Paris récemment accouchée, à qui elle va faire visite, ont de quoi nous surprendre : ce sont des tapisseries de Chypre rehaussées d'or, des tissus de soie et d'argent, des tapis somptueux, de riches bijoux, etc. Les magnificences de l'hôtel de maître Jacques Duchié, en la rue des Prouvelles, sont d'un bien autre intérêt : « La porte du quel est entaillie de art merveilleux ; en la « court estoient paons et divers oyseaux à plaisance. La première salle est embellie de divers tableaux et escriptures « d'enseignemens, atachiés et pendus aux parois. Une autre « salle remplie de toutes manieres d'instrumens, harpes, « orgues, vielles, guiternes, psalterions et autres, des quelz « le dit maistre Jaques savoit jouer de tous. Une autre salle « estoit garnie de jeux d'eschez, de tables, et d'autres diverses « manieres de jeux, à grand nombre. Item une belle chapelle, « où il avoit des pulpitres à mettre livre dessus, de merveilleux art, lesquels on faisoit venir à divers sieges loings et « près, à destre et à senestre. Item ung estude où les parois « estoient couvers de pieres precieuses et d'espices de « souefve ondeur. Item une chambre où estoient foureures « de pluseurs manieres. Item pluseurs autres chambres richement adoubez de lits, de tables engignusement entaillies, et parés de riches draps et tapis à orfrais. Item « en une autre chambre haulte estoient grant nombre d'arbalestes, dont les aucuns estoient pains à belles figures. « Là estoient estendars, banieres, pennons, arcs à main, etc... « Item là estoit une fenestre faite de merveilleable artifice, « par laquele on mettoit hors une teste de plates de fer creuse, par my laquele on regardoit et parloit à ceulx de « dehors, se besoing estoit, sans doubter le trait. Item par « dessus tout l'ostel estoit une chambre carrée, où estoient « fenestres de tous costés pour regarder par dessus la ville. « Et quant on y mangoit, on montoit et avaloit vins et viandes « à une polie, pour ce que trop hault eust esté à porter. Et « par dessus les pignacles de l'ostel estoient belles ymages « dorées. Cestui maistre Jaques Duchié estoit bel homme, de « honneste habit et moult notable ; si tenoit serviteurs bien « moriginés et instruis, d'avenant contenance, entre lesquels « quelz estoit l'un maistre charpentier, qui continuellement

Cité des dames, Paris, 1536, fol. 107 v<sup>o</sup>.

Guillebert de Metz, Descript., p. 67, 68.

« ouvroit à l'ostel. Grant foison de riches bourgeois avoit et  
« d'officiers que on appeloit petis royetaux de grandeur. »

Les fondations de chapelles dans les églises furent une des formes sous lesquelles l'opulence bourgeoise chercha le plus à se manifester. Des fortunes qui s'étaient formées dans le commerce ou les trafics d'argent laissaient toujours des inquiétudes de conscience, que l'on cherchait à faire taire par des constructions pieuses. Les filles et les veuves des financiers enrichis se complaisaient surtout dans ces fondations. Deux des principaux édifices de Paris, l'église Saint-Jacques de la Boucherie et le charnier des Innocents, furent ainsi élevés pierre à pierre par la riche et intelligente bourgeoisie qui se pressait en ce quartier populeux. Les noms les plus connus du XIV<sup>e</sup> siècle, les Arrode, les Marcel, les Bureau, les Flamel, les Sanguin, les Boulard, se mêlaient aux noms les plus obscurs dans les chapelles de l'église et les arcades du charnier. L'ensemble de ces constructions résultant d'efforts isolés était défectueux; mais chaque partie offrait quelque chose d'individuel et échappait, par sa signification déterminée, à l'ennui que causent inévitablement les édifices construits par l'action uniforme de l'administration. Le cimetière des Innocents en particulier, le *Campo-Santo* de Paris, rempli d'innombrables sépultures bourgeoises, devait avoir un aspect singulièrement original, et aurait pu rivaliser avec les plus belles constructions en ce genre que l'Italie a encore conservées.

Villain, Paroisse de Saint-Jacques de la Bouch., p. 28-68.

Id., Hist. de Nic. Flamel, p. 391, 392.

Le nom de Nicolas Flamel doit naturellement être rappelé ici. On ne s'arrêtera pas à discuter les fables auxquelles sa fortune improvisée, fort exagérée d'ailleurs par lui-même, donna créance, ni les motifs intéressés qu'on a prêtés à ses différentes fondations. L'église Saint-Jacques était pleine de lui. Un portail peint et sculpté, situé vis-à-vis de sa maison, fut décoré par lui en 1399, comme une sorte d'oratoire qu'il voulait avoir toujours sous les yeux. Le tout était fermé d'un vitrage, dont le châssis subsistait encore au dernier siècle. « L'image de la sainte Vierge, dit l'abbé Villain, qui est au milieu de ce petit monument, a été sculptée avec assez de délicatesse pour le temps. Elle porte de sa droite l'enfant Jésus, et de sa gauche elle tient une grappe de raisin. Cette image est soutenue par deux anges assis, que le constructeur peut avoir voulu faire représenter comme chantant un cantique en l'honneur de la sainte Vierge, cantique dont on lit

« les paroles sur un rouleau qu'ils étendent... Huit anges semblent accompagner ces deux premiers des différents instruments qu'ils portent. Ceux-ci entourent l'arcade, qui présente à sa pointe une tête qui paraît figurer le Père éternel. Dans les angles formés par l'ogive, deux autres anges élèvent chacun un encensoir. » L'image de Flamel et celle de sa femme Pernelle se voyaient à Saint-Jacques, aux Innocents, à Sainte-Geneviève des Ardents, à l'église de l'hôpital de Saint-Gervais et dans plusieurs autres églises, qui toutes lui durent de notables accroissements. Mais son goût n'était pas supérieur à celui de ses contemporains, et tous ses ouvrages paraissent avoir été empreints d'une grande vulgarité. La simplicité de la vie qu'il menait, en opposition avec l'importance de ses fondations, frappa les imaginations et lui assura un renom populaire. Les maisons qu'il fit bâtir avaient un caractère particulier, qui n'était pas toujours celui de l'élégance et de la distinction; elles étaient chargées de devises, composées par lui avec plus de bonhomie et de piété que d'esprit; dans les nombreux bas-reliefs, il figurait presque toujours à genoux au milieu des anges et dessaints. Sa maison de la rue des Écrivains, qu'il fit construire vers 1372, portait pour devise :

Chacun soit content de ses biens;  
Qui n'a souffisance il n'a riens.

Une autre maison, qui fut bâtie par lui en 1407 dans la rue de Montmorenci, et qui subsiste encore, devait être, avant les mutilations qu'elle a subies, un des plus singuliers restes de la naïve originalité de ce temps. Elle était presque tout entière couverte de bas-reliefs et d'inscriptions, dont l'apparence énigmatique donna lieu à des soupçons d'alchimie. On a vu que c'était une sorte d'hospice ou de communauté ouvrière, habité dans le bas par des gens de métier, dont le loyer servait à soutenir les pauvres qui demeuraient en haut. L'inscription placée au-dessus de la porte indiquait les obligations religieuses des locataires, qui se bornaient à une patenostre et un *Ave Maria*. La singularité des idées de Flamel se retrouve dans les sculptures qu'il fit faire au charnier des Innocents, où sa femme fut enterrée. L'imagination populaire, toujours portée à attribuer un sens occulte à ce qu'elle ne comprend pas, voulut y voir les secrets de l'art des

Id., Paroisse de S.-Jacques de la B., p. 305, note. — Guilbert de Metz, *Descript.*, p. 84. — *Mém. des Antiq. de Fr.*, t. XXI, p. 375.

Rev. arch.,  
t. III, p. 680.

Villain, Hist.  
de Nic. Flamel,  
p. 113 et suiv.  
—Annuaire des  
Antiq. de Fr.,  
1853, p. 88 et  
suiv.

alchimistes, et cette ridicule interprétation, confirmée peut-être par quelques circonstances fortuites, a été répétée jusqu'à nos jours. Les prétendus hiéroglyphes du charnier des Innocents, cette procession regardée alors comme un reste des mystères du paganisme, cet « homme noir » sur le rouleau duquel on croyait lire : « Je vois merveille, dont moult je m'esbahis, » n'étaient que des images empruntées pour la plupart aux idées que l'on se faisait sur le jugement dernier, et aux signes que l'on considérait comme les précurseurs de la fin du monde. L'abbé Villain, qui décrit ces peintures telles qu'elles existaient de son temps, n'y voit rien que de naturel. C'est plus tard qu'on reproduisit ces images avec des applications absurdes aux secrets du grand art. Le personnage principal était le Sauveur, représenté debout, bénissant de sa main droite, et tenant dans sa gauche le globe du monde. Des anges étaient groupés à l'entour : du côté gauche était Flamel, à genoux aux pieds de saint Paul ; Pernelle était de l'autre côté, aux pieds de saint Pierre, son patron. Flamel et Pernelle tenaient des rouleaux : sur celui du mari on lisait : *Dele mala quæ feci* ; sur celui de la femme : *Christe, precor, esto pius*. Derrière eux figuraient des anges portant aussi des rouleaux. Saint Pierre et saint Paul étaient appelés les juges du siècle : *Judices sæcli*. Au-dessous de toutes ces figures se trouvait une corniche ou plinthe, chargée de cinq bas-reliefs ; celui du milieu représentait la résurrection des morts. Au côté gauche, deux personnages prédisant le jugement. A droite, l'heure dernière était annoncée par ces mots : *Surgite mortui*. Puis, le symbole des quatre évangélistes, et le massacre des Innocents. Enfin, sur la muraille et derrière les grandes figures, on voyait deux petits cartouches portant N. F. et l'écritoire armoriée de Flamel.

Sauval, t. I,  
p. 358.

Villain, Pa-  
roisse de Saint-  
Jacques de la  
Bouch., p. 153.  
—Mém. des An-  
tiq. de F., t. XV.

Flamel fut enterré à Saint-Jacques de la Boucherie, et non aux Innocents, comme on l'a souvent écrit ; son épitaphe se voit au musée de Cluni. Au-dessus de l'inscription était figuré le Christ tenant la boule du monde, entre les deux apôtres Pierre et Paul. Le soleil et la lune, qui figuraient des deux côtés, donnèrent lieu à de bizarres explications. Au-dessous, selon un usage qui devenait commun, était représenté un cadavre à demi consumé par les vers, avec cette légende :

De terre suis venu, et en terre retourne :  
L'am rends à toi, Jesus, qui les peehiés pardoune.

Parmi les familles bourgeoises qui, surtout vers la fin du siècle, prirent ainsi dans Paris une importance de premier ordre, il faut citer les Arrode, dont l'opulence datait du XIII<sup>e</sup> siècle; les Bureau, qui, au XV<sup>e</sup> siècle, devaient donner à l'État des personnages si considérables, et dont les fondations remplissaient Saint-Jacques et les Innocents : leur hôtel, situé rue de la Corroierie, paraît surtout curieux à Guilbert de Metz, en ce que ledit Bureau, « entre autres choses » de son estat, tenoit un poete de grant autorité, appelé « maistre Lorens de Premierfaict; » Guillemin Sanguin, Miles Baillet, dont les hôtels inspirent au même Guilbert une admiration qui le porte comme d'ordinaire aux exagérations puérides; Digne Responde ou Rispondi, Italien célèbre, qui habitait rue de la Vieille-Monnaie; Hugues Aubriot, dont l'hôtel, voisin de l'hôtel Saint-Paul, devint ensuite la propriété du duc d'Orléans, sous le nom d'hôtel du Porc-Épic. Les restes d'une autre de ses demeures, située près des Célestins, subsistent encore. Un genre de luxe qui n'était point rare à Paris, celui des volières (le « Menagier de Paris » en mentionne quatre de premier ordre), plaisait surtout à Aubriot; le souvenir en resta dans une des chansons populaires composées lors de sa disgrâce :

Courroueie es de tes oiseaux  
 Qu'oïr ne pues chanter en eaige;  
 Mais bien pues faire les appeaulx  
 Pour chanter en ton géolaige.

Descript., p.  
68, 69.

T. II, p. 253.  
— Sauval, t. II,  
p. 154.

Nous n'avons guère à nous occuper ici de ce que les municipalités firent pour l'art au XIV<sup>e</sup> siècle. La vie municipale s'affaiblit en France vers cette époque, les villes préférant souvent les sûretés qu'offrait l'administration royale aux douteux avantages de l'autonomie. La ville de Provins, consultée sur le maintien ou la suppression de ses libertés, accepte sans condition, à une majorité de deux mille cinq cent quarante-cinq voix contre cent cinquante-six, le gouvernement du roi, et ce ne fut pas là sans doute un fait isolé. Or les municipalités ne servent réellement au progrès de l'art que quand elles sont indépendantes. On ne citerait pas un hôtel de ville qui ne soit l'œuvre d'une commune autrefois libre. Les pays qui possèdent de grands monuments municipaux, empreints d'une physionomie locale, comme la Flandre et l'Italie, sont toujours des pays où la vie républi-

Mém. des An-  
tiq. de Fr., t.  
XXI, p. 445 et  
suiv.

caine a eu de grands développements. Une administration centrale peut bien élever dans les villes de son ressort les bâtiments qui lui sont nécessaires; mais elle ne peut les soustraire à cet air de banalité que porte toujours une construction qui ne répond pas à quelque chose de vivant. Où trouver une préfecture ou un palais de gouverneur qui puisse être comparé aux palais communaux de la Toscane, aux hôtels de ville de Bruges ou de Gand?

Deux exceptions doivent être faites à cet amoindrissement général de l'activité municipale, l'une pour la Flandre, qui, durant tout le siècle, lutte avec héroïsme pour ses libertés communales; l'autre pour la ville de Paris, où une bourgeoisie intelligente arrive un moment au gouvernement. On sait que l'hôtel de ville fut établi dans la « maison aux piliers » par Étienne Marcel: le corps de ville avait jusque-là tenu ses séances en différents « parloirs. » Un grand nombre de travaux municipaux furent également entrepris par Marcel durant les rapides instants de son gouvernement populaire. Mais ce fut surtout le prévôt Hugues Aubriot qui laissa une profonde trace du passage de la bourgeoisie aux affaires en ce siècle. Tournée surtout vers les travaux de défense et d'utilité publique, son activité ne put encore, il est vrai, pourvoir aux travaux d'un art délicat; mais les quais, les égouts, les ponts, les murs, les fortifications (Bastille, Petit-Châtelet) qu'il fit construire ou auxquels la ville contribua, donnèrent à Paris, pendant des siècles, une partie de sa physionomie.

CONDITION  
DES ARTISTES.

Les détails qui précèdent ont paru nécessaires pour faire comprendre la place qu'occupaient alors les beaux-arts dans la société française. Cette place n'était pas encore celle qui distingue les siècles polis; mais on pouvait dès lors entrevoir un meilleur avenir. La Grèce, certaines époques de l'empire romain, la Renaissance, les temps modernes, en comprenant l'art comme une haute manifestation de la nature humaine, ont attribué à l'artiste sa véritable dignité, à côté du poète, du savant, du philosophe. Le XIV<sup>e</sup> siècle n'était pas arrivé là. Durant tout ce siècle, l'artiste n'est encore que « l'ouvrier: » l'architecte est un maître maçon, le musicien, un ménestrel; le peintre et le sculpteur ne sont nullement distingués du peintre décorateur. A partir du roi Jean et surtout de Charles V, il est vrai, commence à se dessiner un change-

ment considérable, qui devait se continuer à la cour des ducs de Bourgogne. L'artiste devient le favori, le commensal, souvent l'agent secret et le confident des princes; l'architecte a le titre de sergent d'armes; le peintre, de valet de chambre. Ils entrent dans la domesticité, à côté de familiers d'un ordre inférieur (épiciers, tailleurs d'habits, etc.), et ces charges n'étaient pas de vains titres. Le miniaturiste Piètre André était huissier de salle chez le duc d'Orléans. Tantôt on le voit en mission de Blois à Tours « pour querir certaines choses pour la gesine de madame la duchesse; » tantôt de Blois à Romorantin, pour savoir des nouvelles de madame d'Angoulême, que l'on disait malade. Girart d'Orléans, Colart de Laon, nous apparaissent comme des valets adroits, bons à toutes sortes de services. Jean van Eyck fut de même envoyé plusieurs fois en mission par le duc de Bourgogne. Ce qui prouve que c'était là néanmoins un progrès dans les idées sur la dignité de l'art, c'est qu'en même temps on voit les princes commencer à cultiver les arts qu'ils favorisent. Ils n'ont pas encore parmi eux de René d'Anjou : cependant Charles V prenait une part réelle aux travaux de Raymond du Temple; des princes du sang et les plus grands seigneurs étaient musiciens.

Malheureusement les cours n'étaient pas alors des centres assez raffinés pour servir d'école de goût. Les artistes que n'atteignaient pas ces faveurs souveraines se traînaient péniblement dans la vulgarité de la vie bourgeoise. Si l'on excepte les jongleurs, ils ne formaient pas de corporation. Les peintres relevaient de la sellerie, et les règles qui leur étaient imposées étaient celles qu'on prend pour éviter les fraudes des artisans de bas étage.

Etienne Boileau, p. LXXVIII, 157.

Il est vrai, d'un autre côté, qu'aucune des entraves qui gênaient au XVII<sup>e</sup> siècle la pratique des arts, aucune des exigences de l'ancienne Académie de peinture, par exemple, n'existait encore. « Il puet estre paintres et taillieres ymagiers à Paris qui vuet, pour tant qu'il oeuvre aus us et aus coustumes du mestier et qu'il le sace faire; et puet oeuvrer de toutes manieres de fust, de pierre, de os, de corne, de yvoire et de toutes manieres de peintures bones et léaus. » Le nombre des apprentis n'est pas limité; aucun enseignement officiel ne venait contrarier la spontanéité du génie. Mais le génie n'existait guère. Cette prodigieuse impulsion qui, aux deux siècles précédents, s'était produite au sein

de la corporation des maçons est maintenant ralentie. Les derniers représentants de ce grand mouvement meurent dans les premières années du siècle. Le feu sacré des écoles italiennes de peinture, dont Vasari nous a donné le reflet plein de vie, n'avait pas d'analogue en France. De bons ouvriers, sachant consciencieusement leur métier, voilà le plus souvent ce que nous pouvons mettre à côté des Orcagna, des Memmi, et de la brillante pléiade qui déjà en Italie faisait pressentir Raphaël. L'instruction étendue, le goût de l'antique, l'esprit de curiosité, le penchant à étudier la nature qu'on remarque dans l'Album de Villart de Honcourt, semblent faire défaut aux artistes de ce temps. Chacun se renferme étroitement dans la spécialité qu'il a apprise. Ces grandes aptitudes générales à la façon de Michel-Ange, de Léonard de Vinci, de Villart de Honcourt lui-même, à la fois mécaniciens, ingénieurs, géomètres, peintres, sculpteurs, architectes, deviennent rares ou disparaissent tout à fait.

L'ART FRANÇAIS  
A L'ÉTRANGER.  
Voy. ci-des-  
sus, p. 495-602.

De même toutefois que la poésie française fit le tour du monde, justement à l'époque de sa décadence, de même l'art français continua, au XIV<sup>e</sup> siècle, sans rien produire de nouveau, à couvrir le monde de ses ouvrages. On sait avec quel empressement l'Europe entière accepta le style d'architecture créé par la France. Les régions du centre se couvrirent d'édifices imités de nos églises du nord, et des colonies d'artistes français se répandirent de toutes parts. A Kasehan, en Hongrie, vers 1261, Villart de Honcourt élève l'église de Sainte-Élisabeth, copiée sur Saint-Yved de Braine et Saint-Étienne de Meaux. Entre 1263 et 1278, le doyen de la collégiale de Wimpfen, près Heidelberg, charge un architecte arrivé de « Paris, en pays de France, » de lui faire son église en ouvrage français, *opere francigeno*. En 1287, Pierre de Bonneuil, aidé par les étudiants suédois de l'université de Paris, part de cette ville avec dix compagnons, pour construire la cathédrale d'Upsal, et nos ouvriers conservent au loin leur renommée. L'empereur Charles VI, lors de son voyage en France sous Charles le Sage, emmène avec lui des architectes, à qui l'on attribue plusieurs édifices de Bohême. La cathédrale de Prague est commencée (1343) par un artiste français, Matthias d'Arras, et achevée (1386) par un autre Français, Pierre de Boulogne. L'Espagne emploie des architectes et des sculpteurs français. Vers, la fin du siècle, ce

Du Somme-  
rard, Les arts au  
moyen âge, t.  
IV, p. 35.

Annal. arch.,  
t. I, p. 140;  
t. II, p. 141.

Mittheilun-  
gen des Central-  
Comit. juin et  
août 1859 (4<sup>e</sup>  
année).

Laborde,  
Preuves, t. I,  
p. CXXIX.

sont des Français qui tracent le plan du dôme de Milan, et un Parisien, Philippe Bonaventure, en dirige les travaux ; c'est un maître français nommé Hardouin qui commence Saint-Pétronne de Bologne. Pendant longtemps encore, le style dit gothique resta la loi universelle de l'art de bâtir. A Naples et surtout en Chypre (à Famagouste, par exemple), l'art français de ce temps a laissé aussi de bons souvenirs. C'est seulement au commencement du siècle suivant que les architectes allemands de Strasbourg, Fribourg, Cologne, remplacent quelquefois les Français en Espagne et en Italie.

Vogue, Egl. de la terre sainte, p. 376 et suiv.

L'influence italienne en France ne se fit sentir qu'assez tard. On sait que cette influence s'est surtout exercée par les alliances de femmes. La première alliance de la maison de France avec les maisons princières de l'Italie eut lieu en 1360, par le mariage d'Isabelle de France, fille du roi Jean, avec Jean Galeaz Visconti. Le mariage de Valentine Visconti avec le duc d'Orléans, et celui d'Isabelle de Bavière (Visconti par sa mère) avec Charles VI, continuèrent cette influence. Ces deux princesses portèrent en France, la première, les qualités, la seconde, les vices, toutes deux le goût des arts que les alliances italiennes devaient tant contribuer à introduire ou à consolider parmi nous. Mais on ne voit pas qu'elles se soient particulièrement entourées d'artistes italiens. L'influence d'Avignon, d'un autre côté, s'étendit peu au delà du Comtat. Le seul personnage de ce siècle qui paraisse avoir eu un penchant décidé pour l'art italien est le duc de Berri. Ce n'est que sous Louis XI que la supériorité de l'Italie en peinture fut reconnue en France, et qu'on se mit à chercher au delà des Alpes un enseignement fécond.

Pour nous résumer en un mot, nous dirons que le grand reproche que nous croyons devoir faire à notre art national en ce temps là, c'est que la France ne fit pas encore la Renaissance. Au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, la France surpasse de beaucoup l'Italie dans toutes les directions de l'art. L'Italie, à cette époque, n'avait rien à comparer à nos basiliques romanes, aux peintures de Saint-Savin, au portail de Saint-Gilles, près d'Arles. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la France égale encore sa rivale. Sans doute elle n'eut pas de Giotto ; mais elle eut des architectes supérieurs à ceux de toute l'Europe. Au XIV<sup>e</sup>, la France est définitivement dépassée. Les « peintres d'Avignon, » tous Italiens, sont reconnus pour des maîtres qu'on

ESSAIS  
DE  
RENAISSANCE.

ne savait pas égaler. La France ne recule point ; mais l'Italie avance à grands pas. Ce siècle n'est chez nous ni un siècle de progrès, ni un siècle de décadence, c'est un siècle stationnaire. L'art gothique hésite, s'attarde, et, finalement, n'arrive pas à une forme durable. L'Italie, au contraire, va bientôt s'engager seule avec un éclat sans pareil dans cette voie glorieuse où tout le monde devait essayer de la suivre. Pourquoi ce grand événement de l'histoire de l'esprit humain ne s'est-il pas accompli par la France ? pourquoi le pays où se produisit le grand éveil de l'art chrétien s'arrête-t-il ensuite dans une sorte de médiocrité routinière ? pourquoi le goût si élevé du premier style gothique fait-il place au goût plat et vulgaire, qui, si souvent, nous a blessés dans notre long examen ? Les causes de ce grand fait sont nombreuses, et tiennent à ce qu'il y eut de plus profond dans l'histoire morale et sociale de ce siècle.

On ne doit guère alléguer ici les causes politiques. Si la France peut donner pour excuse les circonstances difficiles où elle se trouva engagée, l'Italie peut répondre qu'elle en traversa de bien plus graves. La nationalité française en ce siècle ne courut que des périls ; la nationalité italienne disparut, sans que le génie italien souffrît aucune éclipse. Au milieu d'une société profondément troublée, d'une anarchie sans égale, qui maintenait la terreur en permanence, les œuvres les plus délicates ne cessèrent de se produire, l'art se développa avec une liberté absolue, des villes entières furent possédées de l'émulation des belles choses. Jamais on ne vit par un plus frappant exemple combien les arts qu'on appelle de la paix s'accoutument d'une société agitée, pourvu que cette agitation ait de la grandeur et qu'elle corresponde à des passions élevées.

L'absence de vie municipale d'une part, et de l'autre, au contraire, le grand développement des institutions républicaines, ont bien plus d'importance pour le fait que nous cherchons à expliquer ; et ce qui le prouve, c'est que le seul pays en deçà des monts où nous trouvons le germe d'un mouvement d'art comparable à celui de l'Italie, la Flandre, est aussi le seul où fleurissent de petites républiques à peu près indépendantes. Ces États concentrés en quelques milliers d'hommes produisent une activité merveilleuse, et favorisent le développement des écoles locales. Des villes de troisième et de quatrième ordre en Italie ont une école, marquée de

son caractère propre, n'empruntant rien aux autres, ne sortant pas des murs de la cité, donnant à celle-ci sa physionomie à part. A compter du XIV<sup>e</sup> siècle, les écoles, comme centres distincts, où l'art se développe d'une façon indépendante, s'effacent presque parmi nous : seules, quelques spécialités, comme celle de l'orfèvrerie et des émaux de Limoges, se défendent avec obstination. Une sorte d'éclectisme devient, presque partout, la loi de l'art français. Chaque artiste a son point de départ dans la mode générale de son temps, et non dans la manière particulière du maître qui l'a précédé.

La cour, il est vrai, sera désormais en France le principal foyer de la culture de l'art. Autour de la cour se grouperont, surtout à partir du roi Jean, de grandes maisons de princes du sang, assez analogues aux familles princières de l'Italie. Mais les princes du sang, ne représentant pas des souverainetés territoriales bien délimitées et n'ayant pas de capitales fixes, ne pouvaient créer des régions d'art comme les Visconti, les della Scala, héritiers eux-mêmes de républiques longtemps indépendantes. La royauté ne suffit pas pour soutenir un grand mouvement d'art spontané. Il faut pour cela des républiques municipales, ou de petites cours correspondant à des divisions naturelles. La maison de Bourgogne réalisa quelques-unes de ces conditions ; mais le mauvais goût flamand la maintint dans un luxe vulgaire, pesant, sans idéal. Louis d'Orléans est bien déjà un homme de la Renaissance ; mais le manque de sérieux le perdit. Toutes les histoires italiennes n'ont personne à comparer à Charles V pour la droiture et le bon sens ; mais cet excellent souverain garda toujours en fait de goût quelque chose de lourd, de commun, de bourgeois, s'il est permis de le dire. Le grand art n'est ni le fruit d'efforts honnêtes, ni le jeu frivole d'aimables étourdis. Il y faut du génie. On ne doit pas oublier que cette Italie qui produisait la Renaissance des arts, présidait en même temps à la Renaissance des lettres et de la pensée philosophique, à ce grand éveil, en un mot, qui, trop tôt contrarié chez nous, replaçait l'humanité dans la voie des grandes choses, dont l'ignorance et l'abaissement des esprits l'avaient écartée.

Dans la masse de la nation, le contraste n'était pas moins sensible. La bourgeoisie française de ce siècle était rangée, sérieuse, pleine de justes aspirations à la vie politique. Mais elle n'avait, heureusement peut-être, aucune des qualités brillantes de la bourgeoisie italienne. La naissance de l'art

est accompagnée d'ordinaire d'une certaine facilité dans les mœurs. Conduite par l'austère université, notre bourgeoisie ne voyait dans le luxe, fort critiquable à la vérité, des princes du sang que des dérèglements et une augmentation des taxes. En Italie, tout était pardonné à celui qui embellissait la cité et créait des monuments dignes d'un peuple libre. En France, cela s'appelait des prodigalités, de l'argent perdu, et le « droit de prise » n'expliquait que trop cette impopularité. Florence, dépeuplée par la peste, applaudissait à la « seigneurie » qui commandait les portes du baptistère; en France, Hugues Aubriot, le promoteur des grands travaux de Paris, était considéré comme un oppresseur : on l'accusait d'hérésie et d'incrédulité; il n'échappait au feu que par un hasard, et le peuple poursuivait ses partisans comme des ennemis de Dieu.

La religion de la France enfin, beaucoup plus profonde que celle de l'Italie, ne la portait pas autant vers les créations délicates de l'art. Le catholicisme français a déjà sa nuance triste et austère. Une église comme Santa-Maria-Novella, portant sur ses murs les charmantes images de la gaieté et des élégantes folies de la vie florentine, eût été un scandale à Paris. Le bon Flamel et la grave Pernelle, son épouse, s'y fussent trouvés mal à l'aise. La France faisait sans doute plus de sacrifices que l'Italie pour ses constructions religieuses; mais elle y sortait rarement d'une certaine sécheresse. Ces églises de Toscane, de Bologne, de Milan, tristement inachevées, respirent un sentiment de l'art plus délicat que nos cathédrales de la même époque. Une pensée plus vivante les a élevées : ici, ce sont des œuvres d'artistes, là, des œuvres d'ouvriers; on sent que les unes sont dans la voie du progrès, et que les autres font partie d'un art condamné.

Tout contribuait ainsi à donner à l'artiste italien plus de liberté et de dignité. Au lieu d'ouvriers obscurs, anonymes aux yeux de l'histoire, chaque monument de l'Italie rappelle un nom illustre, une gloire municipale, un grand artiste, honoré durant sa vie comme un personnage politique, objet de légendes après sa mort. L'exagération même de quelques-unes de ces réputations est un fait significatif : elle atteste le haut prix que l'opinion attachait aux belles choses, et le charme puissant qui attirait les imaginations vers le domaine de l'art.

Si nous considérons les circonstances extérieures au mi-

lieu desquelles l'artiste travaillait en Italie et en France, nous reconnâtrons aussi sans peine que l'artiste italien était à meilleure école. L'étude de l'antique fit bien moins défaut à nos artistes qu'on ne l'a supposé. A Reims, elle se trahit à des signes évidents. Trois figures au moins de l'Album de Villart de Honcourt sont des études faites sur l'antique ou le byzantin. Mais en ceci l'Italie avait de grands avantages. Les restes de l'art antique y étaient bien plus considérables que dans la France du nord. Quelques belles statues, les trois Grâces du dôme de Sienne, par exemple, étaient connues et admirées depuis longtemps. Les ordres de l'architecture romaine, au moins depuis Brunelleschi, attirèrent l'attention. En peinture de même, l'art byzantin avait offert aux Giunta et aux Cimabue des œuvres bien plus avancées que celles que purent étudier nos peintres du XIII<sup>e</sup> siècle.

PL. XIV, FIG. 13.

L'art est en grande partie le reflet de la société que l'artiste a sous les yeux. Or la société italienne offrait dans le type et les manières une élégance que la nôtre ne présentait pas. La race y était plus belle, le costume et les allures plus distingués. Quelque part que l'on fasse à l'idéal, le monde qu'on entrevoit derrière le *Sposalizio* de Raphaël, ou la Vie d'Énéas Sylvius au dôme de Sienne, ou les fresques de Santa-Maria-Novella, l'emportait immensément en finesse et en grâce sur le monde de Saint-Jacques de la Boucherie et des Célestins. Le type général du siècle, tel que les miniatures nous le présentent, est chez nous soucieux et laid; les poses sont vulgaires, les costumes lourds et disgracieux; nulle noblesse, nul génie. La grande infériorité de l'art moderne à l'égard de l'art ancien se révèle déjà. Déshérités en tout ce qui tient à la beauté des formes extérieures, les peuples modernes, pour arriver à la noblesse, seront obligés d'abdiquer leurs costumes et leurs allures nationales. Ils n'auront pas de choix entre la vulgarité bourgeoise ou la noblesse théâtrale. Leurs arts plastiques, leur statuaire surtout, seront frappés de quelque afflétation et d'une certaine gaucherie.

L'exagération du style ogival ne nuisit pas moins au développement des arts du dessin. Suivant leur principe d'amaigrissement et de maigreur générale jusqu'aux dernières limites, nos architectes en vinrent presque à supprimer les surfaces planes. Chassée de son domaine naturel, qui est la grande composition murale, la peinture s'abaisse peu à peu au niveau de la peinture en bâtiments. On ne songe plus

qu'à entourer les colonnes de mesquines torsades; on se rejette, pour la décoration des autels, sur une imagerie en pierre, lourde et sans accent. Qu'on se demande ce que fût devenue la peinture en Italie, si les églises du temps de Giotto eussent été construites dans ce style, si le génie de ce grand peintre et de ses successeurs n'eût eu pour se déployer les vastes murs des églises d'Assise ou du *Campo-Santo* de Pise. Notre grande supériorité en architecture nous perdit. De tour de force en tour de force, nos maîtres maçons arrivèrent à des églises sèches, abstraites, froides, exclusivement architecturales. Le vide et la nudité de ces églises, quand elles ont échappé à l'ornementation désastreuse du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, est quelque chose d'attristant. Les détails y étant secondaires, le plan seul étant la partie vivante et voulue, elles sont plus belles en dessin que dans la réalité. Une fois qu'on a épuisé le grand sentiment d'infinité qui résulte de l'ensemble, on sent le défaut de cette architecture égoïste et jalouse, n'ayant pour but qu'elle-même, et régnant dans le désert. Aucun grand vaisseau du XIV<sup>e</sup> siècle en Italie ne saurait être comparé à nos cathédrales de la même époque. Pourquoi cependant les églises toscanes et ombriennes sont-elles d'un art plus fin que Saint-Ouen, que la cathédrale de Beauvais? Parce que l'architecte s'y est borné à son rôle, parce que chaque détail y conserve son prix. Elles sont supérieures à nos églises, comme Pétrarque est supérieur aux troubadours. Elles remplissent la condition essentielle de l'art classique, un cadre fini, laissant place à toutes les délicatesses de l'exécution. L'avenir est de leur côté, car elles appellent et provoquent le progrès de tous les arts.

L'Italie, il est vrai, a eu deux bonnes fortunes refusées à la France et dont il importe de tenir un grand compte : celle d'avoir conservé intactes les œuvres de ses anciens artistes, et celle d'avoir eu Vasari. Maîtres de l'opinion au XVI<sup>e</sup> siècle et au suivant, les Italiens dispensèrent trop souvent la renommée selon leurs préventions ou leurs dédains. Sans contredit, la France du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle posséda dans son sein un mouvement d'écoles comparable à celui de l'Italie du XIV<sup>e</sup> siècle; mais elle n'eut pas de narrateur légendaire pour ce grand développement. Ses génies créateurs ne nous sont guère connus que de nom ou par les chétives images qui nous les montrent, sur le pavé de leurs églises, sous l'humble

manteau de l'ouvrier. La façon dont leurs œuvres furent traitées a été bien plus déplorable encore. La France a toujours eu le tort de détruire quand elle a voulu bâtir. Trois ou quatre fois au moins la France a changé de face et chaque fois elle s'est crue obligée de faire table rase du passé. La Renaissance eût volontiers supprimé les édifices gothiques du moyen âge ; les amateurs du style classique du XVII<sup>e</sup> siècle crurent bien servir la cause de l'art en effaçant la trace de constructions qu'ils tenaient pour irrégulières ; de nos jours, enfin, il semble qu'on s'efforce, en détruisant jusqu'au vestige des fondations anciennes, de rendre toute image du passé impossible et de dérouter jusqu'aux souvenirs. L'Italie, au contraire, même au temps de Raphaël, n'effaça jamais un Giotto. Ses vieilles écoles lui furent toujours chères. La perfection de l'âge classique ne la rendit pas injuste pour la naïveté des époques de tâtonnement. L'attention que Vasari accorde aux anciens maîtres eût passé en France pour puérite, les essais des époques primitives y paraissant tout simplement grotesques ou barbares.

La fortune de l'art italien tient donc à des causes profondes et à la supériorité même du génie de l'Italie. Avant tout autre pays en Europe, l'Italie attacha un sens au mot de gloire et travailla pour la postérité. Le respect des origines tient chez elle au même principe. L'art étant pour l'Italie la réalisation du beau, non un caprice futile, elle n'éprouva pas ce fatal besoin de sacrifier les œuvres du passé aux convenances des artistes à la mode. Toutes les couches de l'histoire de l'art sont représentées sur son sol. Chacun de ses chefs-d'œuvre a un nom, une date, une légende. Si elle eût eu nos architectes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, elle eût égalé leur gloire à celle des Bramante et des Michel-Ange. Même les noms obscurs des Colart de Laon, des Girart d'Orléans, seraient chez elle inscrits au livre d'or. Chez nous, ils n'ont échappé à l'oubli que par le hasard qui les a fait figurer sur d'insipides registres de dépenses, mêlés aux détails les plus vulgaires : *illacrymabiles*,... *carent quia vate sacro*.

En somme, si notre art du moyen âge n'a pas vécu, ce n'est pas le caprice du XVI<sup>e</sup> siècle qu'il en faut accuser ; c'est qu'il manquait des conditions nécessaires pour arriver à la pleine réalisation du beau. L'art du moyen âge tomba par ses défauts essentiels, et parce qu'il ne sut pas s'élever à la perfection de la forme. L'antiquité seule pouvait révéler aux

nations modernes le secret d'un art qui ne sacrifiait jamais la beauté à l'expression, et s'arrêtât toujours devant la grimace et la difformité. La Renaissance n'est pas, comme on l'a dit souvent, coupable d'avoir étouffé l'art du moyen âge : l'art du moyen âge était mort avant qu'elle commençât à poindre. Il était mort faute d'un principe suffisant pour l'amener à un entier succès. Aussi sa décadence ne ressemble-t-elle point à celle d'un art qui dépasse le but à force de raffinement, et par l'impossibilité où est l'esprit humain de se tenir longtemps dans la limite de la perfection : ce fut une décadence avant la maturité, une sorte de jeunesse flétrie avant d'arriver à un complet développement. Ce qui manqua à l'art de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ce ne fut ni le talent des artistes, ni une aristocratie brillante et spirituelle pour l'encourager ; ce fut un mobile moral élevé, une noble conception de la nature humaine, et ce sentiment du grand et du beau, sans lequel les ouvrages de l'art, comme ceux de la littérature, ne peuvent arriver à revêtir une forme durable et achevée.



---

# DISCOURS

SUR

## L'ÉTAT DES BEAUX-ARTS.

---

### SECONDE PARTIE.

#### LES ARTS EN PARTICULIER.

L'architecture, en ce siècle, ne créa rien de bien original. La France, dans les trois siècles qui avaient précédé, avait été le théâtre d'un mouvement d'architecture comme le monde peut-être n'en verra plus. Le XIV<sup>e</sup> siècle ne fit que recueillir l'héritage de ce mouvement. Le style que l'on nomme gothique y règne sans partage. Ce style, depuis sa première apparition jusqu'à son entier abandon au XVII<sup>e</sup> siècle, ne resta pas un moment stationnaire; il était complet en 1300; en 1400, il penchait fort vers sa décadence; les révolutions qu'il subit dans cet intervalle ne portent que sur des accessoires, et n'impliquent l'addition d'aucun principe essentiellement nouveau. ARCHITECTURE.

La date de l'invention du style gothique est maintenant bien connue. Les parties de la basilique de Saint-Denis bâties par Suger (1137-1140) sont encore plus romanes que gothiques. La cathédrale de Chartres, commencée de 1140 à 1145, offre au contraire très-peu de style roman. Les cathédrales de Noyon, de Senlis, commencées vers 1150, sont décidément dans le style nouveau, quoique montrant encore plus d'un lien de transition avec les habitudes anciennes. Les cathédrales de Laon, de Paris, de Soissons, l'abbaye de

Fécamp, postérieures de dix ou vingt ans, ne gardent plus du roman que des traces presque imperceptibles. C'est donc vers 1150 qu'il convient de placer le moment où le style nouveau apparaît avec ses caractères distinctifs.

Le pays où il se produisit peut être déterminé avec non moins de précision. Ce fut sans contredit en France, puisque notre pays présente des monuments gothiques au moins cent ans avant tous les autres. Ce ne fut ni dans le midi ni dans le centre de la France, puisque ce style n'y fut transporté que tard et n'y prit jamais de solides racines; ce ne fut pas en Bretagne, où l'on ne trouve aucun monument gothique antérieur au XIV<sup>e</sup> siècle, et où tous ces édifices ont été bâtis par des étrangers. Ce ne fut ni en Normandie, ni en Lorraine, ni en Flandre, où ce style fut également introduit à une époque relativement moderne. Ce fut dans l'Île de France et la région environnante, le Vexin, le Valois, le Beauvaisis, une partie de la Champagne, tout le bassin de l'Oise, dans la vraie France enfin, c'est-à-dire dans la région où la dynastie capétienne, cent cinquante ans auparavant, s'était constituée.

L'aspect archéologique de cette région de la France démontre la précédente proposition d'une façon incontestable. Les constructions qui expliquent la transition du style roman au style gothique, les cathédrales de Noyon, de Sens, de Saint-Remi de Reims, Notre-Dame de Châlons, l'église de Saint-Leu-d'Esserent, y sont toutes groupées. Quand on entre dans la cathédrale de Noyon, on croit au premier moment entrer dans une église purement ogivale. Mais on remarque bientôt que le plein cintre y est presque aussi souvent employé que l'ogive, et l'on arrive à se convaincre que pendant quelque temps on suivit simultanément les deux systèmes. Les arcs romans, en effet, se trouvent dans toutes les parties de l'église, mais principalement, chose frappante, dans les ordres les plus élevés. Presque toutes les églises de cette région présentent le même phénomène. Les deux styles s'y mêlent profondément; quand elles sont ogivales, l'aspect général de l'édifice est encore roman, et quand elles sont romanes, on y voit facilement poindre les traits qui, en se développant, formeront le caractère du style ogival. Il suffira de citer Saint-Denis, Saint-Étienne de Beauvais, Saint-Martin de Laon, Saint-Pierre de Soissons, l'église de l'abbaye d'Ourscamps, Saint-Évremont de Creil, les petites églises romanes

des environs de Laon et de Beauvais, Urcel, Nouvion, Bruyères, Saint-Julien, Traci, Marizelle, les petites églises, plutôt gothiques, d'anciens prieurés qu'on trouve dans le Valois. Partout on sent l'effort du style roman pour produire quelque chose de plus léger, ou la simplicité du gothique naissant, encore pur de tout raffinement subtil. L'ogive, dans les édifices décidément gothiques, est à peine sensible, tant l'angle des deux arcs est ouvert. La hauteur est très-moquée. Le style a encore une pureté et une sévérité qu'il ne gardera pas dans les pays où il sera transporté. Quand des textes formels ne nous apprendraient pas que les cathédrales de Noyon, de Senlis, de Laon, de Paris, de Chartres furent les premières églises gothiques, le style seul de ces édifices l'indiquerait. Les petites églises de Saint-Leu-d'Esserent, de Longpont, d'Agnetz sont également des chefs-d'œuvre de proportion, de justesse, de hardiesse mesurée, que l'architecture gothique n'a pu produire qu'à son début. Ajoutons que tous les architectes célèbres de l'école gothique, Robert de Luzarches, Pierre de Montereau, Eudes de Montreuil, Raoul de Couci, Thomas de Cormont, Jean de Chelles, Pierre de Corbie, Villart de Honcourt, sont de l'île de France, de la Picardie ou des pays voisins.

Il n'est pas non plus inutile de faire observer qu'aucune région n'explique aussi bien que celle-ci l'apparition du style nouveau. Les matériaux, en effet, y sont abondants et d'excellente qualité. La pierre, facile à travailler, semble inviter aux essais hardis, aux tâtonnements périlleux, et à cette fièvre d'innovation qui porta les architectes gothiques à surenchérir sans fin les uns sur les autres en fait de témérité.

Le style gothique nous apparaît ainsi comme un art purement français. Il naît avec la France, au centre même de la nationalité française, dans ce pays florissant et riche qui se dégagait le premier de la féodalité germanique, fut le berceau de la dynastie capétienne, et en recueillit avant tous les autres les bénéfices. Ce fut, comme on l'a dit, l'architecture du domaine royal. Soumis à l'influence essentiellement française de la royauté et de l'abbaye de Saint-Denis, ce pays, au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, fut le théâtre d'un grand éveil de l'esprit humain, d'une sorte de renaissance qui se traduisit en poésie par les chansons de geste, en philosophie par l'apparition de la scolastique, en politique par le mouvement des communes et l'administration de Suger, en religion par saint Ber-

Viollet — Le  
Duc, Dict. d'ar-  
chitect., art. Ar-  
chitecture.

nard et les croisades. L'architecture gothique, ou, pour mieux dire, le mouvement de construction d'où elle sortit, fut le produit des mêmes causes. En ce qui concerne les communes, ce ne fut pas sans doute une circonstance fortuite qui fit coïncider leur établissement avec la rénovation architecturale. L'église, à cette époque, avait hérité du forum et de la basilique antiques; c'était le lieu des réunions civiles, et, en effet, ce sont des villes de communes, Noyon, Laon, Soissons, qui élèvent les premières cathédrales gothiques.

Qu'aucun élément ni italien ni allemand ne se mêlât à cette première Renaissance toute française, si tristement arrêtée au XIV<sup>e</sup> siècle, c'est ce qui, pour l'architecture, est de toute certitude. Cent ans au moins le style ogival reste la propriété exclusive de la France. Les bords du Rhin se voyaient encore de constructions romanes, quand les chefs-d'œuvre du style ogival étaient déjà élevés dans la France du nord. L'Angleterre eut des églises gothiques bâties dès le XII<sup>e</sup> siècle, mais par des Français. En 1176, la reconstruction de la cathédrale de Canterbury ayant été décidée, on ouvrit un concours; ce fut Guillaume de Sens, célèbre par de grands travaux, qui fut choisi, et qui commença le chœur dans un système nouveau pour l'Angleterre, mais qui déjà régnait exclusivement en France. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les innombrables maîtres maçons qui portèrent ce style jusqu'aux confins de l'Europe latine étaient des Français. Le premier architecte gothique non Français dont le nom soit connu, est Erwin de Steinbach (1277). En Allemagne, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, ce style s'appela le « style français », *opus francigenum*, et c'est là le nom qu'il aurait dû garder.

Mais la même fatalité qui priva la France de la gloire de ses chansons de geste se retrouve ici. L'esprit étroit qui domine à partir de saint Louis, les violences de l'inquisition, les malheurs de la guerre de cent ans, éteignent chez nous le génie. Strasbourg et Cologne deviennent les écoles du style que nous avons créé. La France voit à son tour chez elle des artistes étrangers. Le « style français » passe pour allemand; l'Italie l'appelle « tudesque, » puis, par un contre-sens des plus bizarres, fait prévaloir pour le désigner l'absurde dénomination de « gothique. » Il faut se rappeler que les barbares furent surtout connus à l'Italie par les Goths;

Ann. arch.,  
t. II, p. 140.

Ibid., t. II,  
p. 141.—Spring-  
er, Handbuch  
der Kunstge-  
schichte, § 83,  
p. 185.—Czer-  
ing, Mittheilun-  
gen, t. III,  
janv. et suiv.

Vasari, Vite  
de' pitt., In-  
trod., c. 3.

*gotico* devint synonyme de *barbaro*, et une légende représenta les Goths comme des êtres fantastiques acharnés à la destruction des monuments romains, qu'ils venaient marteler pendant la nuit. Dans leur dédain pour cette architecture, qui n'était pas conforme aux ordres grecs et qui leur était profondément antipathique, les Italiens du XVI<sup>e</sup> siècle l'appelèrent *gotica*; et ce nom fut d'autant plus facilement accepté par la France du siècle suivant que le mot de gothique avait pris en français, par suite de l'influence italienne, une nuance analogue (écriture gothique, les temps gothiques, etc.). De là à prétendre que les Goths avaient inventé ce style, il n'y avait qu'un pas : Vasari le franchit, et aujourd'hui ce non-sens historique n'est pas encore déraciné de l'Italie.

Comment se forma ce style extraordinaire qui, durant près de quatre cents ans, couvrit l'Europe latine de constructions empreintes d'une si profonde originalité? De doctes et judicieuses recherches ont résolu la question. Les anciennes hypothèses, et d'une influence orientale, et d'une origine germanique, et d'un prétendu type xylodique (architecture en bois), doivent être absolument abandonnées. Le style gothique sortit du style roman par un épanouissement naturel, ou, si on l'aime mieux, par le travail d'hommes de génie, tirant avec une logique inflexible les conséquences de l'art de leur temps. Il fut la continuation d'un style antérieur, créé vers l'an 1000, et déduit lui-même des lois qui jusque-là avaient présidé en Occident à la construction des temples chrétiens.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que les églises antérieures au XI<sup>e</sup> siècle, à l'exception de celles que l'on bâtissait sous l'influence directe de Byzance, n'étaient que de chétives imitations des anciennes basiliques du temps des empereurs chrétiens. Le toit était soutenu par une charpente qui se voyait de l'intérieur; le travail était le plus souvent défectueux et sans style. Le mouvement extraordinaire de construction qui suivit l'an 1000 amena dans l'architecture chrétienne le plus grave changement qu'elle ait jamais subi. On n'ajouta rien d'essentiel à la vieille basilique, mais on en développa tous les éléments. A la charpente on substitua la voûte; des contre-forts sont acculés aux murs pour soutenir les poussées; les rapports de l'élévation et de l'écartement sont changés. En même temps tout prend du

C. Troya,  
Della architettura gotica,

Viollet Le  
Duc, Dict. d'architect., art. Arc-boutant, Architecture, Cathédrale, Église, et Ann. arch., t. I, p. 334 et suiv.; t. II, p. 78 et suiv. — Mérimée, Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., t. II, 1838. — Quicherat, Rev. archéol., t. VII, p. 65 et suiv.; t. VIII, p. 145 et suiv.; t. IX, p. 525 et suiv.; t. X, p. 65 et suiv.; t. XI, p. 669 et suiv. — Vitet, N.-D. de Noyon, p. 105, 118. — H. Martin, Hist. de Fr., t. III, p. 409. — F. de Vernailh, Ann. arch., t. II, p. 133 et suiv. — Lassus, en tête de l'Album de

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Villart de Honcourt. — Vogué, *Églises de la terre sainte*, p. 223, 394. — A. Essenwein, dans les *Mittheilungen de Czernig*, III, 1858, janv. et suiv. — Lübke, *Vorschule zur Gesch. der Kirchenbaukunst des Mittelalters*, et *Grundriss der Kunstgeschichte* (Stuttgart, 1860), p. 3-4 et suiv.

style, et bientôt ce style devient de l'élégance. La colonne s'applique comme décoration au lourd pilier. Le chapiteau cherche à copier le corinthien ou le composite, même quand il est historié. La forme de l'église est nettement déterminée : c'est une croix latine, dessinée par une nef élevée, flanquée de bas côtés. Deux tours, d'ordinaire carrées, percées de plusieurs étages de petites fenêtres en plein cintre, ornent l'entrée. Une rosace, au moins rudimentaire, complète la façade. Le chœur s'allonge un peu, et parfois s'entoure de bas côtés. Les fenêtres sont étroites, et souvent divisées par le milieu. Une coupole centrale s'élève à la jonction de la nef et du transept. Un progrès non moins sensible se fait sentir dans l'exécution. On se préoccupe de la durée. A l'intérieur, on vise surtout à une grande richesse : la sculpture décorative est prodiguée ; les murs et les pavés sont revêtus d'incrustations colorées, les colonnes resplendent d'une éclatante polychromie. Il semble qu'on veuille modeler l'église sur la Jérusalem céleste, resplendissante d'or et de pierreries.

Ainsi naquit le style dit roman, qui, au XI<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XII<sup>e</sup>, couvrit la France d'édifices pleins d'harmonie et de majesté, Saint-Étienne de Caen, Saint-Sernin de Toulouse, Notre-Dame de Poitiers, etc. Quand on étudie bien ces églises, on voit que c'est au moment de leur apparition qu'il faut placer l'acte vraiment créateur de l'architecture du moyen âge. Ce sont déjà des églises gothiques pour la forme générale, l'aménagement intérieur, le jeu des nefs et des galeries. Le principe est posé ; il n'y a plus qu'à le développer. Le midi, le Poitou, l'Auvergne, procédèrent timidement dans ce développement : la cathédrale de Poitiers, du XII<sup>e</sup> siècle, est presque toute romane. La Provence et le Languedoc continuèrent à bâtir en roman jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Le nord, au contraire, ne s'arrête pas. Soit que les églises romanes y fussent moins bien construites et qu'un grand nombre d'entre elles se fussent écroulées dans le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, soit que cette partie de la France obéît à des besoins d'imagination plus élevés, le mouvement architectural s'y poursuivit sans relâche, et eut cinquante ans après sa naissance le style roman y subissait une profonde modification.

Le travail abstrait d'où sortit cette modification dut être quelque chose de surprenant. D'une part, les maîtres maçons

du nord trouvèrent que les églises romanes avaient quelque chose de lourd et de trapu ; ils virent qu'on pouvait beaucoup les amincir et y employer bien moins de matériaux. D'un autre côté, de fréquents accidents avaient prouvé que dans les églises du XI<sup>e</sup> siècle la poussée de la voûte avait été mal calculée ; on chercha à y remédier. En suivant cette double tendance, on fut conduit à substituer la voûte d'arêtes à la voûte en berceaux, et à préférer l'arc aigu au plein cintre. L'arc aigu avait l'avantage d'opérer un bien moindre écartement, et de faire porter l'effort sur des points isolés et certains. Ce changement ne fut pas d'abord systématique. L'ogive (puisque c'est là le nom très-impropre qu'on donne de nos jours à l'arc aigu) fut adoptée pour les grands arcs, qui poussent beaucoup ; le plein cintre fut conservé pour les petits, qui poussent peu ou point. Une vaste compensation d'ailleurs fut cherchée dans les arcs-boutants et contre-forts, sur lesquels toutes les poussées se rémissent. Les églises romanes en avaient, mais dissimulés et peu considérables. Ici, ils devinrent la maîtresse partie et permirent des légèretés inouïes. Les vides s'augmentent dans une effrayante proportion. Les reins puissants qui soutiennent toutes ces masses branlantes sont au dehors, et l'on en vint à réaliser cette idée singulière d'un édifice soutenu par ses échafaudages, et, s'il est permis de le dire, d'un animal ayant sa charpente osseuse autour de lui.

Un souffle puissant semble dès lors pénétrer la basilique romane et en dilater toutes les parties. Devenue en quelque sorte aérienne, l'église nage dans la lumière, l'éteint, la colore à son gré. Les murs arrivent au dernier degré de maigreur. Les colonnes amincies et divisées en colonnettes ont l'air de n'être là que pour l'ornement. L'église semble l'épanouissement d'un faisceau de roseaux. Le style roman, qui vise surtout à la solidité, n'affecte pas les hauteurs extraordinaires ; il offre plus de pleins que de vides ; ses fenêtres sont petites, ses colonnes massives. Le gothique se passionne pour la légèreté jusqu'à la folie. Les fenêtres étroites deviennent des baies énormes qui font de l'édifice une cage à jour. Les galeries rudimentaires du style roman deviennent des églises superposées. Les lignes verticales se substituent aux lignes horizontales, les plans en saillie et en retrait aux surfaces unies. L'artiste, surtout avide d'inspirer un sentiment d'étonnement, ne recule pas devant des moyens d'illusion et

de fantasmagorie. Il dissimule, au moins sous certains profils, ses moyens de solidité. Cette voûte semble poser sur des colonnettes, tandis qu'elle pose en réalité sur les murs latéraux. Ces murs eux-mêmes effrayent par leur peu de masse ; mais au dehors une forêt de béquilles, comme on l'a dit souvent, suppléent à leur insuffisance. Ces fenêtres sous la voûte produisent une sorte de terreur ; mais cette voûte est soutenue par d'autres moyens : les frêles étais qui ont l'air de la porter sont là pour détourner l'attention et tromper l'œil sur la direction réelle des effets de la pesanteur.

Ainsi naquit l'église dite gothique. Elle n'a rien de plus, rien de moins que l'église romane. C'est la vieille basilique évidée, amincie, remplie de souffle et d'âme. Souvent les deux églises se sont succédé peu à peu et n'ont été considérées que comme une seule, si bien que la dédicace de la construction romane a compté pour l'église gothique, à Laon, à Châlons, par exemple, et a produit d'étranges confusions de date. La basilique du moyen âge était complète avant l'adoption de l'ogive. L'ogive, en d'autres termes, n'est pas un trait de style ; elle est applicable à tous les styles : des églises purement romanes, comme Saint-Maurice d'Angers, Saint-Gilles, près d'Arles, en font un emploi suivi. Souvent on pratiqua simultanément le plein cintre et l'ogive, et, assez longtemps après le triomphe de l'ogive, on continua d'employer le plein cintre dans les clochers. Enfin une foule d'églises, non-seulement dans la région qui servit de berceau à l'ogive, mais en Guienne, en Normandie, flottent entre les deux procédés, et peuvent presque indifféremment s'appeler romanes ou gothiques. De la basilique romaine à la basilique chrétienne du temps de Constantin, de la basilique constantienne aux églises du IX<sup>e</sup> et du X<sup>e</sup> siècle, de celles-ci à la basilique romane, de la basilique romane à l'église gothique, il n'y a pas une seule solution de continuité. Quelque peu d'analogie qu'offrent au premier coup d'œil Saint-Paul-hors-les-murs et Notre-Dame de Paris, l'une de ces constructions vient de l'autre par une série de développements non interrompus.

On ne nie pas qu'une influence grecque assez forte ne se soit exercée en France au X<sup>e</sup> siècle et au XI<sup>e</sup> ; mais cette influence entra pour peu de chose dans le grand mouvement de notre art national. Elle produisit Saint-Front de Périgueux, quelques églises du Quercy et de l'Angoumois ; mais ce n'est certes pas de ce côté qu'il faut chercher l'ori-

gme de l'art gothique. Encore moins faut-il parler des croisades et de l'influence arabe. L'architecture gothique et l'architecture arabe ont des ressemblances; mais ces ressemblances viennent de la similitude de leurs points de départ. L'une sort du roman, l'autre du byzantin; or le roman et le byzantin étaient frères, issus tous les deux par dégradation de l'art antique. Le gothique et l'arabe arrivèrent ainsi par la logique à des résultats analogues; mais ils ne se doivent rien l'un à l'autre, et représentent des tendances profondément différentes. L'ogive a existé de tout temps en Orient à l'état sporadique; l'Orient même en adopta l'usage général avant l'Occident; mais ce n'est pas de là que les grands constructeurs du XII<sup>e</sup> siècle la prirent: ils y arrivèrent d'eux-mêmes et indépendamment de tout emprunt fait au dehors. Le mot d'« ogive » ou « angive, » auquel on peut attribuer une origine arabe, ne peut être objecté; on sait que c'est par un abus récent, mais assez consacré pour que nous ayons cru devoir nous y conformer, que ce mot a été employé pour désigner l'arc aigu.

Ann. arch.,  
t. I, p. 209,  
361; t. II, p.  
117. — Rev.  
arch., t. III,  
p. 65 et suiv.

C'est donc une suite de développements qui a produit les églises romanes et les églises gothiques. Tout se rattache au mouvement de construction qui part de l'an 1000, produit nos belles églises romanes, arrive vers 1150 à l'ogive, et vers 1200 à un type mûr, fixe, parfait à sa manière, qui ne varie plus jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Une seule grande révolution, la substitution de la voûte à la charpente, a produit, par des déductions en quelque sorte nécessaires, toutes les transformations qui remplissent l'intervalle du XI<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup>. La production du style gothique fut parfaitement logique; elle ne suppose l'introduction d'aucun élément étranger. L'ogive, employée dans des cas exceptionnels au XI<sup>e</sup> siècle, pour donner de la solidité aux arcs qui devaient avoir une grande portée, devient la règle à partir de 1150; mais on peut dire qu'elle était en germe dans les nécessités intimes de l'art antérieur. Certaines parties des basiliques nouvelles, les absides, par exemple, l'appelaient presque forcément. Enfin, elle arrivait à des effets qui parlaient beaucoup à l'imagination et répondaient mieux au sentiment religieux du temps. En somme, il se passa en architecture un phénomène analogue à celui qui avait lieu dans la langue et la poésie. Avec des éléments antiques, brisés, transposés, recomposés selon ses idées et ses sentiments, le moyen âge se créait un instrument tout diffé-

Ib., t. I, p.  
803, 804.

rent de celui de Rome. Nos églises sont à l'art antique ce que la langue de Dante est à celle de Virgile, barbares et de seconde formation si l'on veut, mais originales à leur manière et correspondant à un génie religieux tout nouveau.

Comme tous les grands styles, le gothique fut parfait en naissant. Trop habitués à le juger par les ouvrages de sa décadence, nous oublions souvent qu'il y eut pour le style ogival, avant les exagérations des derniers temps, un moment classique, où il connut la mesure et la sobriété. Les petits édifices élevés en quelques années et d'une parfaite unité nous renseignent bien mieux à cet égard que les grandes cathédrales, achevées presque toutes au XIV<sup>e</sup> siècle. L'église de Saint-Leu-d'Esserent, celle d'Agnetz, près Clermont, la salle d'Ourscamps, la belle église cistercienne de Longpont, ou même celle de Saint-Yved de Braine, sont d'excellents modèles, aussi purs, aussi frappants d'unité, que le plus beau temple grec. Les églises élevées par les croisés en Palestine brillent aussi par leur sévérité. On ne peut placer trop haut ces constructions simples et grandioses du premier style ogival. Les lignes verticales n'empêchent pas de fortes lignes horizontales de se dessiner. Les chapiteaux, tous semblables entre eux dans un même édifice et composés de feuilles élégantes, rappellent encore le galbe corinthien. Les bases sont rondes et ornées de moulures simples; tout l'aspect de la colonne est antique et d'une juste proportion. L'ogive, dont on exagérera plus tard l'acuité, est à peine sensible; à Saint-Leu, l'abside, à distance, paraît toute romane. On ne vise qu'à des hauteurs modérées; le bâtiment paraît assez large; les fenêtres sont de taille moyenne, presque sans divisions intérieures. Tout l'édifice respire une droiture de jugement, un sentiment de justesse dont on ne tardera pas à se départir.

Le XIII<sup>e</sup> siècle ne surpassa point ces fines et solides constructions; mais, dans l'exécution des grandes cathédrales, il mit fin à beaucoup de tâtonnements et d'incertitudes. Souvent, dans la période d'essais, le bâtiment trompait les calculs; de lourds contre-forts venaient réparer ce qu'on n'avait pas su prévoir. Ce ne fut guère que vers 1300 qu'on arriva à une science exacte des poussées, et à ces règles fixes qui ont fait du gothique un véritable ordre, où le caprice n'a plus de place. L'activité qui régna parmi les architectes de cette époque est quelque chose de prodigieux. Leur genre de vie, renfermé dans une sorte de collège ou de société à

part, entretenait chez eux une ardente émulation. Pour que de tels hommes se soient peu souciés de la renommée, il faut qu'ils aient trouvé dans l'intérieur de la confrérie un mobile suffisant, qui les rendait indifférents à toute autre chose qu'à l'estime de leurs pairs. Ce ne sont plus, en effet, ces efforts impersonnels du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle, où l'individualité de l'artiste est complètement voilée. Ici chaque artiste a un nom; chacun est jaloux de son église; chacun y inscrit son nom et s'y fait enterrer. L'Album de Villart est un témoignage incomparable de la vie et de la jeunesse d'imagination qui distinguait alors nos artistes; et il n'est pas en cela un document isolé. On possède, soit sur parchemin, soit sur pierre, beaucoup de plans du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle. Bien qu'ils soient d'une géométrie élémentaire, n'employant que les arcs du cercle, ils montrent un grand travail de réflexion. Les concours, enfin, étaient ordinaires. Il suffira de citer celui de 1321 pour Saint-Ouen, celui de 1382 pour la cathédrale de Troyes. La cathédrale de Strasbourg conserve dans ses archives les dessins présentés à un concours ouvert pour sa façade. Les légendes sur les rivalités des artistes rappellent celles qui eurent cours en Italie aux époques où l'attention y fut le plus éveillée sur les choses de l'art.

Cependant les défauts qui minaient ce grand système se dévoilaient avec une effrayante fatalité. L'unité des édifices devient impossible. On n'y voit plus deux chapiteaux semblables. Les fenêtres se chargent de dessins intérieurs, si légers qu'ils semblent des jeux de l'imagination. On touche à l'exagération, à la témérité. On s'obstine à faire tenir en l'air l'inconcevable chœur de Beauvais et ces édifices qui, s'ils ne nous étaient connus que par des dessins, passeraient certainement pour chimériques. Le sentiment des contemporains est un profond étonnement; l'œuvre paraît surhumaine, et un pacte avec le diable a pu seul, disait-on, la faire passer du monde des rêves à celui de la réalité.

Le XIV<sup>e</sup> siècle continua tous ces excès en les poussant à l'extrême. L'architecture gothique du siècle précédent était pleine de défauts; mais chacun de ces défauts avait été comme une source de beautés saisissantes et étranges. Il n'en sera bientôt plus ainsi. Exagérant encore la hauteur et les vides, l'architecture gothique engage une sorte de défi avec la pesanteur et l'espace. Tantôt elle le gagna, comme à Beauvais; mais souvent les justes exigences de la raison dans

Ann. arch., t. I, p. 141, 142; t. V, p. 87 et suiv.; t. VI, p. 139. — Schmidt, Facsimile der Originalplandentscher Dome, Trèves, 1850.

Viollet Le Duc, Dict. d'archit., t. I, p. 113. — Bibl. de l'Éc. des ch., 3<sup>e</sup> série, t. I, p. 164 et suiv.

Viollet Le Duc, Dict. d'archit., t. I, p. 154 et suiv.

l'art de bâtir se vengèrent d'être traités avec si peu de souci. Les clochers s'élancent à des hauteurs démesurées; leurs formes sveltes, leurs découpures évidées laissent une impression douteuse entre l'imagination qui est charmée et le jugement qui réproouve. L'extrême richesse des détails amène trop de formes anguleuses ou saillantes, statues surmontées de dais et de pinacles, trèfles en pignons, galeries à jour, toute une broderie de pierre, qui, comme le dit Vasari, a l'air d'être faite en carton. En général, l'unité de l'édifice est sacrifiée. On ne veut plus de surfaces unies. L'addition des chapelles latérales, qui, dans presque toutes les cathédrales, date de ce siècle, montre que l'attention donnée aux subdivisions et au détail l'emporte sur l'effet de l'ensemble. L'aspect général tend à pyramider; tout se couronne de triangles aigus et de tabernacles (*una maledizione di piramidi*). Les lignes horizontales qui, dans le premier gothique, ont encore conservé de l'ampleur, disparaissent tout à fait. L'unique souci est de monter toujours, et de revêtir l'édifice sacré d'une éblouissante parure qui le fait ressembler à une fiancée. Hélas! pendant ce temps le mal croissait à l'intérieur, et la ruine de ces beaux rêves éclos dans un moment d'enthousiasme se préparait lentement.

Vasari, l. c.

Michelet, Hist. de Fr., t. II, p. 662.

Le mal du système gothique, en effet, c'est que, né de l'enthousiasme, il ne pouvait vivre que d'enthousiasme. L'église du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle avait été à la lettre élevée par amour. Qu'on lise les récits charmants relatifs à la construction de la cathédrale de Chartres, de la basilique de Saint-Denis. Au XIV<sup>e</sup> siècle, il s'y mêle l'idée de corvée, d'émeute, de châtement. On élevait des églises par pénitence; on ne les entretenait qu'à force d'impositions et par des mesures administratives. La foi, qui avait créé ces merveilles, n'était pas diminuée; en un sens, elle trouvait dans les esprits moins de doutes et d'objections. Mais elle avait perdu sa spontanéité naïve : c'était un étroit formalisme, une routine pesante et grossière. L'architecture gothique était malade du même mal que la philosophie et la poésie, la subtilité. L'art n'était qu'un prodigieux tour de force, après lequel il n'y avait plus que l'impuissance. L'antiquité put se reposer durant des siècles dans le style d'architecture que la Grèce avait créé; les ordres grecs sont devenus une sorte de loi éternelle, parce que le style grec est la raison même, la logique appliquée à l'art de bâtir. Ici, au contraire, tout avenir était im-

possible ; tant on avait poussé dès l'abord aux dernières conséquences. La décadence était en quelque sorte obligée. On se demande en vain à quel moment d'un art aussi tourmenté on eût pu trouver une base stable pour fixer le canon et fournir un point de départ à la tradition.

Un défaut général de solidité fut, quoi qu'on en dise, le résultat de ce système compliqué d'architecture. L'édifice grec et romain est éternel, à la seule condition qu'on ne le détruise pas. Il n'a besoin d'aucune réparation. L'édifice gothique est assujéti à des conditions si multipliées qu'il s'éroule vite, à moins de soins perpétuels. Visant à l'effet, cachant plus d'une négligence dans les parties soustraites à l'œil du spectateur, les constructions gothiques souffrent toutes de deux maladies mortelles : l'imperfection des fondements et la poussée des voûtes. Un simple dérangement dans le système d'écoulement des eaux suffit pour tout perdre. Le Parthénon, les temples de Pæstum, ceux de Baalbek, vrais monuments, seraient intacts aujourd'hui, si l'espèce humaine eût disparu le lendemain de leur construction. Dans ces conditions-là, une église gothique n'eût pas vécu cent ans. Ces églises ont été perpétuellement entretenues et rebâties ; elles auraient presque toutes disparu en notre siècle, si un zèle intelligent ne nous avait portés à en restaurer quelques-unes. Dans les villes où il y a des édifices romains et des édifices gothiques, les seconds, comparés aux premiers, paraissent menacés d'une ruine prochaine. Il n'y aura plus au monde une église gothique, quand les constructions grecques et romaines étonneront encore par leur solide beauté.

Les défenseurs du gothique répondent que le Parthénon couvre quatre cents mètres, la cathédrale d'Amiens sept mille, et que, si les Grecs avaient eu à construire un édifice couvert de cette dimension, ils ne l'auraient pas fait aussi solide que le Parthénon. Nous ne blâmons pas la tentative ; nous constatons seulement les conséquences inévitables qu'elle entraînait. Nulle part aussi bien qu'en architecture on ne sent les conditions limitées auxquelles sont assujétiées les œuvres de l'homme, condamnées à choisir entre la médiocrité sans défauts et le sublime défectueux.

En même temps que l'architecture gothique renfermait en elle-même un principe de mort, elle eut le malheur de nuire beaucoup aux autres arts plastiques, en les réduisant à un

rôle subalterne. Comme la théologie tuait la science rationnelle en lui imposant le rôle de servante, *ancilla*, l'architecture gothique, étant tout l'art à elle seule, rendait le progrès impossible pour la peinture et la sculpture. Qu'aurait dit Phidias, s'il eût été soumis aux ordres d'architectes qui lui eussent commandé une statue destinée à être placée à deux cents pieds de haut? Les grandes beautés savantes étant de la sorte écartées, l'artiste dut se rabattre sur les détails insignifiants et faciles, dont chacun a peu de valeur en lui-même, et qui, n'étant pas distribués avec mesure, produisent un effet de banalité. Sans partager la colère de Vasari contre ces maudites fabriques qui ont empoisonné le monde (*questa maledizione di fabbriche... che hanno ammorbato il mondo*), sans y voir simplement avec lui un chaos monstrueux et barbare, une folle invention des Goths, qui ne la firent réussir qu'après avoir préalablement détruit les ouvrages romains et tué tous les bons architectes, on peut trouver qu'il n'a pas tort quand il y reconnaît un manque général de proportion et de raison. Cette architecture n'est point logique; elle sort des conditions humaines. Elle naquit d'un effort d'abstraction, d'un travail de raisonnement trop prolongé sur des coupes. Ivres de leurs épures, les architectes allaient affaiblissant toujours les masses; leurs plans sur parchemin les aveuglaient sur les exigences de la réalité. C'est ce qui fait que le dessin d'une église gothique est, en un sens, plus beau que l'église elle-même; car les artifices qui sont nécessaires pour accommoder le plan aux conditions de la matière n'existent pas dans le dessin.

Paradoxe architectural d'un éclat sans pareil, le gothique fut une exagération hardie, non un système fécond; un tour de force, un défi, non un style durable. Aussi n'a-t-il en de continuation que grâce au goût qui porte notre siècle à copier tour à tour les différents types du passé. Arrêtée brusquement par la Renaissance, cette architecture ne survécut que par un compromis singulier, le gothique orné de détails grecs, comme à Saint-Etienne-du-Mont et à Saint-Eustache. Puis elle disparut. On a reproché aux artistes du XVI<sup>e</sup> siècle de ne pas l'avoir développée: rien de plus injuste; c'était une manière épuisée qu'il était impossible de faire revivre. Les contrefaçons tentées de nos jours ne l'ont que trop prouvé. Ces efforts pour donner de la raison à un paradoxe, à un élan d'enthousiasme et d'ivresse, ont

démontré par leur gaucherie que cette architecture d'un autre âge doit être classée parmi les œuvres originales qu'il est glorieux d'avoir produites et sage de ne pas imiter.

Mais si la valeur absolue du système gothique peut être discutée, sa place dans l'histoire de l'art ne peut, sans une souveraine injustice, être amoindrie. L'avènement du gothique signale un progrès dans la sécularisation de l'art. Au XI<sup>e</sup> siècle, l'architecture était encore en partie entre les mains des religieux. Les créateurs du style ogival furent sans contre-dit des laïques. Les maîtres maçons deviennent dès lors une corporation puissante, ayant ses traditions, ses secrets. Des principes généraux de maçonnerie s'établirent, et donnèrent aux constructions élevées depuis ce temps une régularité que n'avaient pas sans doute les bâtiments de l'époque mérovingienne et carlovingienne. Par là le type général des églises fut fixé d'une manière si décisive, que même le changement total de style ne le modifia pas. La Renaissance ne songea d'abord qu'à bâtir des églises gothiques avec des membres d'architecture grecque. Saint-Sulpice, bien qu'en style grec, est dans sa forme générale une église gothique. L'Italie, enfin, sans nous suivre dans nos riches fantaisies, en adopta quelque chose : la « loge » d'Oragna à Florence, le dôme de Sienne, celui de Pérouse, les églises d'Assise, Saint-Pétrone de Bologne, quelques palais de Venise, ne seraient pas ce qu'ils sont, si, entre l'antiquité et les temps modernes, nos grands maîtres du XII<sup>e</sup> siècle n'avaient créé un style original, autant du moins que, depuis la Grèce, une œuvre d'art quelconque est vraiment digne de ce nom.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés, surtout à propos des constructions de Charles V, nous dispensent d'insister ici sur le caractère général des constructions civiles. C'est en ce siècle que la France commença à se couvrir de cette foule de résidences royales ou aristocratiques empreintes d'une grâce sévère, que la Renaissance ne fit souvent qu'imiter, et que les temps modernes n'ont pas toujours su égaler. La décoration intérieure, comme le dehors de ces riches demeures, devait avoir beaucoup de charme par le pittoresque des détails, sans atteindre jamais le grand style. Les ouvrages de menuiserie étaient soignés, et fort éloignés de la froideur où le style classique les a réduits. La peinture était prodiguée ; le sol, pavé de carreaux de diverses couleurs ; les murailles et les poutres, peintes et revêtues d'ornements

Vitet, N.-D. de Noyon, 1<sup>re</sup> part., c. ix. — Alb. Lenoir, *Archit. monast.*, t. I, p. 33 et suiv.

ÉDIFICES PROFANES.

d'étain ; les croisées, treillissées de fil d'archal et décorées de vitraux ; les cheminées, chargées de sculptures : celle de la chambre du roi, à l'hôtel Saint-Paul, avait pour parure de grands chevaux de pierre ; celle du Louvre, en 1365, présentait douze « grosses bestes, » et les treize prophètes tenant chacun un rouleau. Les cheminées communes étaient énormes. On admirait beaucoup celles du Palais, dont chacune occupait une tour entière, et sous lesquelles étaient les cuisines, bâties, selon l'usage du temps, sur un plan très-étudié. Ces parties que notre architecture dissimule ou sacrifie étaient alors traitées avec autant d'attention que les parties les plus relevées. Il n'y avait pas jusqu'aux ustensiles de cheminée qui ne fussent ouvrés avec un soin minutieux et remarqués pour leur beauté.

Sauval, t. II,  
p. 278 et suiv.

L'aménagement offrait le même mélange de richesse et de naïveté. Les sièges étaient des escabeaux, des bancs, des formes ou des tréteaux, tantôt garnis de panneaux peints ou sculptés, tantôt soutenus par des colonnettes. Il n'y avait que la reine qui eût des chaises pliantes à bras, avec un siège de cordouan vermeil et des franges attachées avec des clous dorés. A table, le roi et la reine n'avaient pas de siège à part ; un banc à colonnes de vingt pieds de long, surmonté d'un dais large de trois pieds, réunissait tous les convives. Les lits étaient extrêmement grands (onze ou douze pieds en carré), montés sur des marches et garnis d'étoffes précieuses. Les buffets étaient peints ou sculptés, de formes assez lourdes.

Ibid., p. 22,  
23

Les jardins étaient des préaux, sillonnés de haies couvertes de treilles losangées, qu'on appelait tonnelles. Ces tonnelles avaient à chaque extrémité des pavillons de treillage ; elles convergeaient vers un pavillon central et divisaient ainsi le jardin en compartiments réguliers ; à l'intérieur étaient des bancs de gazon. Les treillages formaient des dessins ; on se plaisait à les terminer par un tabernacle surmonté d'un globe, d'où sortait une girouette. Les espaces libres étaient des prés que l'on fauchait ou des cultures de vignes. Souvent au centre était une fontaine, où un lion versait l'eau dans un bassin de pierre. Les plantes choisies pour les jardins les plus recherchés étaient celles qui remplissent nos potagers, pourpiers, poirées, giroflées, romarins, etc. Charles V aimait surtout la cerisaie de son hôtel Saint-Paul, dont le nom s'est conservé jusqu'à nos jours. En 1398,

Charles VI fit de même planter, dans son jardin du Champ-au-Plâtre, trois cents gerbes de rosiers blancs et rouges, trois cents oignons de lis, cent quinze poiriers, cent pommiers communs, cent pommiers de paradis, un millier de cerisiers, cent cinquante pruniers et huit lauriers verts, achetés sur le Pont-au-Change. Les tonnelles du jardin des Célestins étaient si touffues de feuilles et de grappes, qu'elles étaient célèbres dans tout Paris.

Ib., p. 283-285.

Les maisons privées affectaient, comme l'architecture religieuse, les frontons triangulaires, les pignons aigus et les tourelles. Les étages, au nombre de deux ou trois, faisaient saillie les uns sur les autres. Les croisées imitaient celles des églises; les escaliers étaient étroits et en limaçon; les gouttières, en forme de monstres, s'avançaient sur la rue. Les pignons étaient peints ou convertis d'ardoises. Les extrémités des poutres, se projetant en dehors, offraient des images bizarres ou obscènes. Les tourelles hors d'œuvre étaient un des motifs favoris des architectes de ce temps: elles servaient à loger les chapelles ou oratoires, les escaliers, la garde-robe et autres accessoires. Chaque appartement avait sa chapelle; une voûte retombant sur un pilier central en était le trait le plus commun. La tourelle, l'oratoire, les girouettes ou pennons, les crêtes ou épis s'élevant comme une dentelle de plomb sur les pignons et les combles, furent d'abord réservés à la noblesse. Mais, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie s'en était emparée. Les barrières extérieures et la cour intérieure carrée restèrent plus longtemps les signes d'une maison noble. Les maisons de campagne (bastides, mesnils, folies) égalaient déjà en agrément les casins les plus élégants de la Renaissance.

Ib., p. 272, 273.

L'aspect général des villes était assez pittoresque, malgré leurs rues étroites et tortueuses. L'expropriation, déjà connue et pratiquée pour l'embellissement des édifices royaux et pour l'agrandissement des églises, se pratiquait avec infiniment plus de réserve que de nos jours, quand il s'agissait d'utilité publique. Un grand respect de la propriété et des constructions anciennes empêchait de suivre dans la disposition des villes des plans réguliers. Il ne faut pas croire que le moyen âge négligeât systématiquement la largeur des rues et la salubrité. Les villes les plus étroites et les plus sombres étaient les vieilles villes romaines, où chaque maison se rebâtissait une à une et sur le même emplacement.

Rev. arch., t. XIV, 263, 264.

Ann. arch.,  
t. VI, p. 71,  
305.

Parker, Some  
account of do-  
mestic architec-  
ture in England,  
c. v. p. 157,  
etc.

Les faubourgs, composés de lignes de maisons le long des routes, avaient de l'air et du jour. Les villes bâties sur des plans tracés d'avance (villes neuves et bastides) que l'on vit s'élever en si grand nombre en Guienne, en Périgord, étaient spacieuses, régulières, bâties en lignes droites. Elles présentent une place centrale où aboutissent quatre rues principales, entourée de galeries ou rues couvertes. La voirie et l'alignement ne furent jamais totalement négligés; mais les terreurs de la guerre, en entassant les populations dans un espace étroit, ne laissaient guère le loisir de songer qu'à une seule chose, loger le plus de monde possible dans une étroite enceinte, qu'on pût entourer de chaînes et fortifier. Certaines villes de la Guienne et des provinces environnantes, alors à demi anglaises, Cordes, Montpazier, Saint-Yrieix, Caylus, Albi, conservent encore beaucoup de restes propres à rendre l'aspect des villes de ce temps.

L'architecture militaire prit en ce siècle d'énormes développements. Charles V en donna le type dans sa bastille du faubourg Saint-Antoine, répétée des centaines de fois sur tous les points de la France. Vers la fin du siècle, de nouveaux raffinements y furent introduits. Le château de Pierrefont, commencé en 1390, fut le type de ce genre nouveau. Jamais sans doute les précautions de l'art de la guerre ne furent poussées plus loin, jamais les moyens de défense plus multipliés ni plus ingénieux. Les sommets des tours possèdent trois, quatre et cinq étages de défenses; les distributions intérieures sont calculées avec art pour permettre la circulation d'une partie à une autre; on s'ingénie pour cacher à l'ennemi les dispositions intérieures, et pour que personne au dehors ne se doute de ce qui se passe au dedans. Les anciens châteaux du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle exigeaient un grand nombre de postes divisés. Ils résistaient difficilement à un assaut brusque, dirigé avec énergie. La difficulté des communications intérieures faisait que la garnison, ne pouvant se porter en masse sur le point attaqué, était en partie annulée au moment décisif. Bertrand du Guesclin avait presque réduit en théorie certaine l'art d'emporter ces châteaux. Il s'ensuivit, dans les constructions de la fin du siècle, plusieurs modifications considérables. On chercha à prévenir les « eschelades » en donnant plus de relief aux courtines; les travaux de défense, parapets, machicoulis, chemins de ronde, furent couverts; on mit toutes les parties

intérieures en communication, pour permettre à la garnison de se masser sur les points attaqués. Pierrefonds, où trois cents hommes pouvaient tenir en échec, durant des mois, un ennemi dix fois plus fort, résista à l'artillerie elle-même sous Henri IV, et ne céda que devant les canons de Richelieu. Un changement non moins considérable qui caractérise Pierrefonds, c'est que le donjon n'y est plus simplement une forteresse : c'est une demeure charmante et commode, entourée de prodigieux travaux de fortification. Le seigneur veut être bien logé en même temps que bien défendu. Le donjon ne se défend plus par lui-même, comme à Couci, mais par les appendices dont il est entouré. Pour la grandeur et la majesté, Couci n'a pas d'égal; mais Pierrefonds est le chef-d'œuvre de l'art militaire à l'époque du moyen âge où les engins de sièges avaient atteint leur plus grande perfection.

Si l'on excepte Pierre de Bonneuil, Enguerrant le Riche, Robert de Couci, qui appartiennent plutôt au XIII<sup>e</sup> siècle, Alexandre de Berneval, qui se rapporte mieux au XV<sup>e</sup>, Pierre Obreri, qui se rattache par Avignon au mouvement italien, le XIV<sup>e</sup> siècle ne nous a légué, avec Raymond du Temple, que peu de noms d'architectes célèbres. On rappellera pourtant ici le Lorrain Pierre Perrat, Matthias d'Arras, Henri Arter de Boulogne et son fils Pierre, qui travailla à Prague; Philippe Bonaventure, Hardouin, qui représentèrent également l'art français à l'étranger; Gerard, maître de la cathédrale de Strasbourg en 1302; Jean de Chaumont, Jean Dure, Jean de Neufmuer qui coopérèrent au Louvre de Charles V, sous Raymond du Temple.

La peinture et la sculpture, au XIV<sup>e</sup> siècle, ne doivent pas être séparées. La sculpture, qui, au XIII<sup>e</sup>, avait créé à Chartres, à Amiens, à Reims, des œuvres comparables aux plus beaux ouvrages de Nicolas de Pise, et qui n'était plus qu'à un pas d'une vraie Renaissance, dégénère en ce siècle : elle tombe dans l'imagerie. Le tailleur d'images est à la fois peintre et sculpteur. Les deux arts, assujettis aux exigences d'une dévotion mesquine, dominée par un réalisme grossier, perdent la conscience de leur mission distincte; le sentiment du beau les abandonne de plus en plus.

Les sujets traités par la peinture et la sculpture étaient à peu près les mêmes. La religion continuait à fournir les plus

Viollet Le Duc, *Descr. de Pierrefonds*, et *Dict. d'architecture*, t. I, p. 327.

S. Boisselec, *Hist. et descr. de la cathéd. de Cologne*, append. — *Annal. archeol.*, t. II, p. 141; t. III, p. 163; t. XI, p. 660. — *Rev. archéol.*, t. VIII, p. 670, 660.

PEINTURE  
ET SCULPTURE.

Voy. Étienne Boileau, *Livre des métiers*.

nombreux. Cependant les règles de la symbolique chrétienne s'appauvrissent et se perdent en partie. Les traditions vives et la féconde invention qui peuplèrent la cathédrale de Chartres, par exemple, d'un monde symbolique comparable au cycle mythologique de l'art ancien, sont fort affaiblies. Des inventions nouvelles, médiocrement heureuses, ne compensent pas les beaux et grands motifs qu'on laissait dépérir.

Didron, Iconogr. chrét., p. 205 et suiv.

En général, chaque peuple a donné à Dieu la figure sous laquelle il représente la puissance et la grandeur. Les Italiens l'ont peint en pape; les Allemands, en empereur; les Français, en roi. La même différence se remarque entre les siècles. Le XV<sup>e</sup> le revêtit de la chape et de la tiare papale; le XIV<sup>e</sup> représenta généralement Dieu en roi, sous le costume d'un Philippe de Valois ou d'un Charles V. La papauté était alors bien déchue.

Ib., p. 192.

Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, on ne chercha point à donner une figure à la première personne de la Trinité, à Dieu le Père. Pour le représenter, on faisait apparaître une main qui semblait bénir, ou de laquelle s'échappaient des rayons lumineux. Bientôt Dieu le Père se montre, mais timidement; c'est d'abord une simple tête, puis un buste, puis une personne entière. Au XIV<sup>e</sup> siècle, si les inscriptions et la nature des sujets ne distinguaient les personnes divines, la figure du Père pourrait être confondue avec celle du Fils. On leur donne presque les mêmes attributs. Le progrès du matérialisme religieux se fait ici vivement sentir. Le Père, jusque-là jeune et imberbe, vieillit graduellement. Vers la fin du siècle, les images de la Trinité représentent bien réellement un père au milieu de ses deux fils; seul le Père est couronné; seul il tient le globe comme un empereur. Tout indique chez lui une réelle supériorité. Le Saint-Esprit, au contraire, semble inférieur aux deux autres personnes. Tantôt il figure sous la forme d'une colombe, tantôt comme un personnage de forme humaine, soit enfant, soit jeune homme, soit vieillard. Dans un manuscrit de ce siècle, l'esprit de Dieu qui féconde l'abîme est représenté par un petit enfant nageant sur les eaux.

Ib., p. 458.  
— Ann. arch., t. IX, p. 48, 49.

Bibl. Ste.-Geneviève, Y<sup>f</sup> 9, p. 95.

Les symboles consacrés à exprimer l'incarnation du Fils de Dieu et sa carrière terrestre deviennent d'une déplorable trivialité. C'est vers les scènes de la Passion et de la mort que se portent surtout les méditations de la piété. Un manuscrit des « Trois pèlerinages » représente Jésus enfant, nu, re-

cevant de son Père pour son pèlerinage le bourdon et l'escarcelle. Plus loin, il revient en paradis avec la panetière et le bourdon, âgé de trente ou trente-cinq ans, portant sur sa figure une expression de fatigue et presque de regret. L'art italien de la même époque partait de conceptions plus nobles, quoique parfois empreintes d'un réalisme non moins excessif. Un très-beau manuscrit du *Speculum humane salvationis*, exécuté vers ce temps en Italie, présente le Christ montrant ses plaies à son Père avec un noble orgueil. Dans d'autres manuscrits, la même représentation est d'une repoussante vulgarité. Le Christ byzantin, si conforme à la pensée évangélique du Fils de l'homme, apparaissant en juge dans les nues, au milieu des douze apôtres prêts à juger les tribus d'Israël, est entièrement passé de mode. Ce n'est plus le fait idéal, la grande apocalypse finale, c'est le crucifiement, c'est le fait historique, qui préoccupe la conscience chrétienne. Le Christ crucifié n'apparaît guère avant le XIII<sup>e</sup> siècle, ou bien, si on le trouve, il est vêtu en roi, couronné, dans sa gloire et son repos divin. Les imaginations tristes prennent maintenant le dessus. Villart de Honcourt a déjà une étude de crucifixion qui rappelle le Christ, « homme de douleurs, » des époques modernes. Même dans la représentation de la Trinité, le Christ est crucifié. Le Père assis tient la croix entre ses bras. Le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle marchent de plus en plus dans cette voie : les *Ecce homo*, les « Dieux de pitié, » les crucifix, les descentes de croix, les Christs au tombeau, se multiplient sous le pinceau et le ciseau. Peu à peu on enlève au Christ son vêtement : il apparaît nu, crucifié, portant sur tout son corps des traces de souffrances.

L'histoire biblique, le parallèle des deux Testaments, continuent de fournir des sujets innombrables aux bibles historiées, aux livres d'heures, aux vitraux. Les six jours de la création n'inspirent plus guère ces originales compositions où semble respirer encore un souvenir des personnifications de l'art antique. Maintenant ces images ne sont que naïves : au cinquième jour, Dieu tient de la main droite un oiseau qu'il lance dans l'air, et de la main gauche un poisson qu'il jette dans l'eau ; pour montrer qu'il se repose au septième jour, on le représente assis dans un fauteuil et tenant en main la boule du monde. Les images des patriarches, des prophètes, des sibylles, ont le même caractère. Les fins de l'homme, le jugement, l'enfer, rarement le paradis, se lisent

Bibl. imp.,  
Suppl. lat., n.  
1041, suj. 9584,  
fol. 12 v<sup>o</sup>.

N. 9585.  
9586.

Didron, Icono-  
nogr., p. 278.  
286.

Ann. arch.,  
t. IX, p. 236.

Piper, My-  
thologie und  
Symbolik der

christ. Kunst,  
t. I, p. 486.

Fonds lat. de  
S.-Germ., n.  
127.

de toutes parts en un cycle de figures terribles. Ce n'est plus ce premier art chrétien, si gai, si serein; l'imagination est obsédée de tourments, de terreurs. Dante et Orcagna renchérissent l'un sur l'autre. Le sombre symbolisme de l'Apocalypse se montre partout comme une sanglante menace contre le siècle méchant. Parfois des mystères cachés se voient sous ces peintures : nous avons l'ouvrage inédit d'un frère Mineur, Henri de Careto, écrit en 1304, qui renferme sur la signification des couleurs et des symboles alors en usage des idées étranges, où l'on reconnaît sans peine l'influence des idées de l'abbé Joachim.

Le cercle d'imaginations où se mouvaient les représentations de l'enfer était, du reste, peu varié. C'étaient partout, en Italie comme en France, les mêmes supplices, les mêmes ironies, les mêmes monstres (sirènes, centaures, etc.), les mêmes catégories de damnés. L'enfer a toujours pour ouverture la gueule d'un monstre, l'« orque, » d'après un ordre d'idées emprunté à l'Évangile de Nicodème. Au dedans ce sont des chaudières incandescentes, des hommes embrochés, des démons torturant les pécheurs, des femmes allaitant des serpents ou des crapauds. On se plaisait à voir ces supplices infligés dans l'autre monde à ceux dont la violence ou l'orgueil faisait le malheur de celui-ci. Le paradis était en général représenté sous la forme d'une enceinte entourée de murailles crénelées. Une tour protège l'entrée; à la porte, saint Pierre tient les clefs; au sommet de la tour, saint Michel pèse les âmes; des anges sourient derrière les créneaux; un beffroi laisse apercevoir des cloches qui sonnent à grande volée. L'ancienne pesée des âmes redevient un sujet populaire. La dévotion peu éclairée du siècle s'y fait jour. Un bourdon, une écharpe de pèlerin supplée dans le plateau des mérites au poids trop léger d'une vie mondaine. La Vierge surtout est présentée comme la force supérieure qui domine l'enfer, terrasse le dragon, et a le pouvoir de faire oublier toutes les légèretés, tous les forfaits.

La dévotion à la Vierge inspire en ce siècle plus d'ouvrages d'art qu'en aucun de ceux qui avaient précédé. Les livres d'heures, les psautiers, les vitraux, sont pleins de la Vierge Marie, de ses douleurs, de ses joies, des preuves de son influence, des miracles opérés par son intercession. Le recueil de Gautier de Coinsi offrait sous ce rapport une mine inépuisable de sujets pieux. Quelques légendes surtout, comme

celle du moine Théophile, jouissaient d'une grande popularité, peut-être parce qu'en montrant les péchés les plus graves effacés par quelques actes de dévotion extérieure, elles substituaient au principe d'une moralité stricte des mérites plus faciles. Les « puy » ou concours de « chants royaux » en l'honneur de l'Immaculée Conception, lesquels amenaient toujours un travail de miniatures destinées à expliquer les poèmes couronnés, n'apparaissent pas encore en ce siècle d'une manière certaine. Mais déjà subsistait toute une symbolique en l'honneur de la Vierge. L'arbre de Jessé était le motif le plus ordinaire des verrières; le trône de Salomon, au pignon du grand portail de Strasbourg, est l'image mystique de celle que les écrivains ecclésiastiques appelaient déjà dans leur langage figuré « le trône de la Sagesse divine, » ou « le trône de Dieu. » Le triomphe de la Vierge, l'*Incoronata*, belle comme la lune qui lui sert d'escabeau, vêtue du soleil comme d'un manteau, placée entre le Père et le Fils qui lui mettent sur la tête une couronne d'étoiles, et presque la divinisent, est la vraie Trinité de ce temps.

Il s'en faut que les madones françaises d'alors égalent la grâce de celles que l'Italie créait à la même époque. C'est au XIII<sup>e</sup> siècle que les représentations de la Vierge atteignent chez nous une grâce idéale et presque raphaélesque. Cette espèce d'ivresse de la beauté féminine qui, s'inspirant surtout du Cantique des cantiques, se trahit dans les hymnes du temps, s'exprimait aussi par la peinture et la sculpture : il y a telles de ces statues de la Vierge qui seraient dignes de Nicolas de Pise par leur charme, leur harmonie, leur suavité. Le soin qu'on prenait de la beauté de la Vierge était presque religieux; la faire belle était un acte méritoire, qu'elle se chargeait de récompenser. Le miracle « d'un peintre que le « deable tresbucha d'un echafaud, et qui fut tenu par la main « de N. D., » ne cessait d'être raconté : « Il estoit un peintre « qui peignoit la figure d'un deable la plus laide qu'il sca- « voit. Et en celle voulte avoit peinte l'image de N. D. la « plus belle qu'il scavoit. Le deable vint à lui et lui dist : « Pourquoi il le peignoit si laide et il avoit faicte celle image « de N. D. si belle, et il lui respondit : Pour ce qu'il estoit « plus laide que nul peintre ne le scauroit peindre, et N. D. « plus belle que nul peintre ne la scavoit peindre. »

Il faut avouer que si la Vierge fit ce miracle pour une de ses images du XIV<sup>e</sup> siècle, elle usa d'indulgence. La Vierge, à

Rev. archéolog., t. XII, p. 292.

Biblioth. impér., f. de Lan- celot, ms. 7018, fol. 49.

cette époque, descend de son trône poétique pour tomber dans la réalité d'abord, dans la vulgarité ensuite, et enfin dans la grossièreté. L'enfant Jésus participa et en un sens fut la cause de cet abaissement. Dans l'art byzantin et l'art roman, on fit rarement de Jésus un enfant, un enfant nu surtout. On le représentait habillé, tenant un globe, bénissant. La Vierge était une reine, une déesse, comme l'enfant était un jeune dieu, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté. Au XIII<sup>e</sup> siècle, Marie commence à devenir une mère, tenant son fils entre ses bras. Mais l'ensemble est digne, grave, idéal. Peu à peu le divin enfant devient le fils d'un bourgeois qu'on amuse; au lieu d'un globe, il tient une pomme, un oiseau, et quelquefois, comme dans le paradis figuré à l'entrée d'Isabeau de Bavière, « un moulinet fait d'une grosse noix. » Au XII<sup>e</sup> siècle, Marie touche à peine Jésus; elle l'adore, elle l'offre à l'adoration des fidèles. Au XIV<sup>e</sup>, c'est Marie qui est reine et son fils qui l'amuse, lui sourit, arrange son voile, etc. Plus souvent encore, la mère offre à l'enfant ses seins découverts. On poussa le matérialisme religieux au XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à représenter Jésus dans le sein de sa mère, et à soulever d'un œil profane le voile de ces mystères divins.

Didron, Iconogr. chrét., p. 253. — Annal. archéol., t. I, p. 365.

Les représentations figurées de la Vie des saints offrent le même caractère de réalisme pesant, défaut si sensible dans l'art religieux. Tout est traité avec un naturel effrayant; les légendes qu'on préfère sont les moins délicates, parfois celles qui ont un caractère burlesque. Des traits de la vie de saint Martin prêtaient à ce rire inoffensif qui n'effrayait pas l'Église: la « Messe de saint Martin » fut, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, un des sujets les plus populaires; la Bretagne surtout paraît l'avoir particulièrement affiectionné.

On trouverait des thèmes plus heureux dans les allégories morales, si fort à la mode en ce siècle, et dont les ouvrages de Pétrarque sont remplis. Les vertus, les vices, les sciences, les arts, l'Église, la synagogue, la lumière, les ténèbres, le jour, la nuit, les saisons, les mois, l'année à trois visages, le ciel, la terre, la mer, les quatre éléments, l'aurore, le temps, la fortune, le soleil, la lune, les planètes, avaient des types consacrés, souvent tirés de l'art antique. D'autres fois, c'étaient des scènes de la vie réelle qui servaient à représenter des choses idéales; ainsi les douze mois étaient figurés par les petits tableaux contenus dans les vers si connus: *Poto, ligna cremo*, etc. Ou bien l'imagination de l'artiste fai-

sait tous les frais du symbolisme. Ou bien encore, il s'arrêtait à des espèces d'hieroglyphes compris de tous, comme la roue de fortune, les quatre âges, etc. C'est peut-être en ce genre, malgré sa froideur, que le siècle excella. Les allégories des Sept arts, accompagnés de leurs inventeurs, les représentations des éléments, tantôt sous forme de personnages, tantôt sous forme d'animaux, de la terre, de la mer, de l'abîme, du ciel, sous la forme d'une belle femme sortant d'un arc-en-ciel bleu, où se dessinent le soleil, la lune et les étoiles, rappellent les délicatesses de la peinture italienne. On peut citer dans le roman allégorique des « Trois pèlerins », à la bibliothèque Sainte-Geneviève, la miniature où la Jeunesse ayant, au lieu de pieds, des ailes vertes, des cheveux blonds et une robe bleue, porte sur les flots un jeune pèlerin; une autre, où le chrétien, armé en guerre par « Clergie », prend pour devise : *Militia est vita hominum super terram*; une sculpture en ivoire, où la scène du jugement de Paris est interprétée selon les idées du temps, et conformément à ces vers de Philippe de Vitri :

Ces trois dames qui contendoient,  
Et la pomme d'or demandoient,  
Nous donnent entendre à delivre  
Trois divers usages de vivre :  
Juno note la vie active,  
Et Pallas la contemplative,  
Venus, vie voluptueuse  
Qui est pessime et enrieuse  
De querre tout charnel delit.

La peinture allégorique s'appliquait même aux événements du temps qui frappaient le plus l'opinion publique. De ce nombre fut la mort du duc d'Orléans. Cette élégante maison avait, du reste, trop l'esprit de son temps pour que l'allégorie fit défaut à sa chapelle des Celestins. On racontait que peu de temps avant d'être assassiné, le duc d'Orléans, allant à matines aux Célestins, vit la mort dans un dortoir. Cette apparition fut représentée dans la chapelle. La mort frappait un personnage royal à genoux, et lui montrait du doigt cette devise : *Juvenes ac senes rapio*.

L'idée de représenter la mort par un squelette vivant ne paraît pas avant le XIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, une confrérie religieuse des « Frères de la mort » porte déjà dans ses

Piper, Myth. und Symb. der christ. Kunst, t. II, p. 97-172, 243.

Didron, Iconogr. chrét., p. 442.

Fonds de Lancelot, ms. 133, fol. 115.

Rev. arch., t. IV, p. 421.

Millin, Antiquation., t. I, art. III, p. 82

—Laborde, Les Ducs de Bourg., t. III, p. 1x.

—Michelet, t. IV, p. 142.

Rev. archéolog., t. V, p.

191.

Ib., t. II, p. 242.—Ann. archéol., t. I, p. 71.

Fabricius. Biblioth. med. ætat., t. IV, p. 1.

Le Moyen âge et la Ren., t. II, Cartes à jouer.

Rev. arch., t. VIII, p. 711, 758.—Fortoul, Études, t. I, p. 390

Averroès et l'averroïsme, l. II, c. 2, § 16.

vêtements les emblèmes mortuaires depuis consacrés. Le « Dit des trois morts et des trois vifs » mit ces sortes d'imaginations fort à la mode et donna origine à beaucoup de représentations, dont la plus célèbre est la belle fresque d'Oragna au *Campo-Santo*. Quant à la danse des morts ou danse « macabre, » on ne la voit point paraître avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. La plus ancienne passe pour avoir été exécutée à Minden en Westphalie, en 1383. En 1407 cependant Guilbert de Metz signale aux Innocents « peintures notables de « la danse macabre et autres. » Or ces peintures pouvaient bien avoir alors plus de vingt-quatre ans d'existence. En 1424, la danse macabre fut jouée au cimetière des Innocents. On sait la vogue universelle qu'obtint au XV<sup>e</sup> siècle ce sujet bizarre, peu fait pour inspirer un art délicat.

Rarement la peinture a servi d'expression à des idées purement philosophiques : on l'essaye au XIV<sup>e</sup> siècle : Recevant surtout son inspiration de l'ordre des frères Prêcheurs, la peinture italienne de ce temps créa tout un ensemble d'œuvres qu'on peut appeler scolastiques. A Florence, les fresques de la chapelle dite des Espagnols et de Santa-Maria-Novella ; à Pise, quelques parties du *Campo-Santo*, le tableau de Traini à l'église Sainte-Catherine, représentant le triomphe de saint Thomas sur Averroès, si souvent imité au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle ; à Sienne, les fresques de Taddeo Bartolo et les mosaïques en clair-obscur de la cathédrale ; certaines peintures de Saint-Pétrone à Bologne ; à Padoue, les fresques alchimiques et astrologiques de Guariento, aux Augustins ; la salle *della Ragione* représentant toute la science occulte du moyen âge ; certaines particularités des fresques de N.-D. de l'Arena ; à Venise, les chapiteaux du palais des doges ; à Pérouse, la salle du *Cambio*, nous présentent les idées philosophiques du temps avec le même éclat que leur donnait par ses tercets immortels le poète de la Divine Comédie. Si l'on excepte quelques belles miniatures, comme celles de la « Cité de Dieu » traduite par Raoul de Presle, la scolastique française fut moins heureuse : elle inspira peu les poètes et les artistes. L'université, qui en avait le privilège, était tout à fait éloignée par son pédantisme de ces modes d'exposition élevés et gracieux.

La peinture profane, en revanche, prend en ce siècle parmi nous un essor tout nouveau. Les romans qui jouissaient de la vogue en fournissent le plus souvent la matière. Troie, Jérusalem, Alexandre, les neuf preux et les neuf « preuses, »

figurent dans tous les châteaux. Le siècle était juste au point qu'il fallait pour tirer de ces représentations le meilleur parti. Ce qui convient à la peinture, ce n'est ni l'histoire ni la fiction individuelle. La peinture historique, comme notre siècle l'a entendue, et la peinture romanesque, sont deux genres également ingrats; ce qui soutient vraiment l'artiste, c'est l'histoire légendaire, ce sont les fictions acceptées comme vraies. Les chansons de geste avaient cet avantage. L'artiste qui représentait les actions de Theseus croyait bien peindre de l'histoire. Les fabliaux mêmes étaient souvent tenus pour des anecdotes réelles. La cathédrale de Lyon, l'abbaye de Cadouin (Dordogne), nous montrent Aristote bêté, bridé et mené à coups de fouet par une jeune fille, conformément au « Lai d'Aristote. » Le cloître de la même abbaye contient aussi la représentation du « Lai de Virgile, » où le poète est suspendu dans une corbeille, tandis que les deux jeunes filles qui l'ont hissé rient de sa crédulité. Des peintures inspirées par les prouesses de Renaut se trouvaient partout, même dans la cellule des moines, au grand désespoir de Gautier de Coinsi. Le renard prédicateur, en habit de moine, cherchant à attirer les poules, qu'il finit par manger, est un motif fréquent sur les chapiteaux et les stalles. A Notre-Dame de Paris, caché derrière des gerbes, Renart, représentant ici peut-être les tricheries du diable, guette un pèlerin qui s'avance, appuyé sur un bâton. Les miniatures des diverses branches du poème sont souvent très-spirituelles. En général, ce siècle excelle dans la caricature. Les figurines des marges des heures du duc de Berri sont de vrais petits chefs-d'œuvre; jamais on n'a tiré un parti plus ingénieux des travestissements grotesques des animaux. Ces facéties n'avaient rien qui les fit paraître déplacées dans le lieu saint et dans les livres pieux. Certains sujets joyeux et burlesques, les satires contre le clergé et les femmes, avaient leur place marquée dans les églises. Le XV<sup>e</sup> siècle, sous ce rapport, alla beaucoup plus loin. L'art devient presque la parodie du monde. C'est la folie qui conduit l'espèce humaine; la danse des fous est le sujet favori et l'image de l'art de ce temps. On y sent une amère dérision, un scepticisme grossier qui ne croit plus au bien et ne voit dans la sainteté qu'hypocrisie. Le mal, la laideur, l'obscénité, l'homme noir, l'homme sauvage et velu, symbole de la partie bestiale de l'humanité, des rondes de singes, des chats, des vulgarités

Rev. arch.,  
t. X, p. 30.

de toute espèce, voilà le sabbat étrange qui se déronle aux parties sacrifiées de l'église. Jusqu'ici, le vice qui tentait l'homme a figuré dans les représentations sous la forme d'un animal (pourceau, paon, etc.); maintenant c'est l'homme qui se transforme en bête et finit par s'identifier complètement avec l'animal.

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, plusieurs livres d'histoire, le Tite-Live de Bercheure, les Chroniques de Saint-Denis, et déjà quelques manuscrits de Froissart, commencent à être ornés de peintures représentant les cérémonies, les fêtes, les combats. Le cloître des Grands-Carmes à Paris contenait des fresques qui se rapportaient aux croisades de saint Louis. Les tapisseries surtout reproduisaient souvent les scènes du temps, Charles V sur son trône, entouré des princes du sang, des entrevues de princesses, les faits de Clovis, de Charlemagne. Ces faibles mais curieux commencements de la peinture historique sont complétés par les portraits, qui ne sont point rares. Souvent l'artiste lui-même nous lègue son image. Enfin, toutes les coutumes du siècle, la pratique des arts, l'exercice des métiers, les plus menus détails de la vie, nous ont été transmis dans des images fidèles par les calendriers, les livres de légendes, les sculptures des cathédrales.

On voit quelle variété de sujets les croyances et les fictions du temps fournissaient aux artistes. On sent que leur lecture habituelle était les Bibles allégorisées, les Vies des saints, les romans, les fabliaux. Souvent, pour les sujets religieux, l'artiste reçoit des canevas tout tracés; quelques-uns de ces canevas, que nous pouvons lire encore, entrent dans des détails minutieux qui laissent à l'artiste peu d'initiative. Mais ces sortes d'indications sont rarement une gêne pour l'art, qui s'accommode mieux d'une demande expresse répondant au goût général du public que d'une liberté indélinie, sujette à dégénérer en caprice individuel.

L'étude de la nature, condition si essentielle aux arts plastiques, servait trop rarement de guide aux artistes. Le XIII<sup>e</sup> siècle paraît avoir été supérieur sous ce rapport. L'Album de Villart en montre des exemples évidents dans le groupe des lutteurs, des joueurs de dés, dans la portraiture de différents animaux. Près de l'un d'eux, Villart note expressément : « Et bien sachiez que cil lions fu contrefais al « vif. » On y voit également quelques tentatives pour appliquer au dessin de la figure des proportions géométriques.

Enfin, l'horreur pour le nu, si caractéristique de l'art du moyen âge, s'y fait à peine sentir. Dans les ouvrages exposés au public, on était bien plus scrupuleux. La nudité passait non-seulement pour obscène, mais pour difforme. On ne se la permettait que pour les personnages laids et maudits. Dans une collation sur ce passage : *Induite vos sicut electi Dei*, le dominicain Bernard d'Anvergne, énumérant pour combien de motifs le corps et l'âme ont besoin d'être vêtus, trouve que le vêtement est nécessaire au corps « pour ajouter à sa grâce. » De même, dit-il, que toute chair nue est difforme à voir, ainsi une âme nue de vêtements est détestable aux yeux de Dieu. On a prétendu que saint Louis avait déchiré la première page de sa Bible, parce qu'elle présentait dans sa vérité le récit biblique sur le drame des premiers jours.

Bibl. imp.,  
ms. 3557. art  
33, fol. 104-  
107

Page 713.

Page 158

Une légende ci-dessus rapportée montre avec naïveté l'es-pèce de caractère sacré que l'on attachait à l'imagerie. Un art ayant pour but de créer des images qui, à peine sorties des mains de l'artiste, devenaient l'objet de tant de vénération, devait passer pour sacré. Un passage du Livre des métiers nous présente les imagiers comme dépendant de l'Église : ils sont exempts du guet « pour la raison que leurs mestiers « n'appartient fors que au service de N. S. et de ses sains et « à la honnerance de sainte Yglise. » Cette idée, qu'un peintre est particulièrement en butte à la rançonne du diable, à cause de la laideur qu'il avait dû lui prêter, était fort accréditée : elle fait le fond d'une des folles histoires que Vasari met sur le compte de Buffalmaco. Il ne faut pas oublier, en effet, que le premier objet que le moyen âge se proposait dans la peinture et la sculpture était l'enseignement. L'image était le livre de ceux qui ne savaient pas lire. Dans l'acte ou le mandement d'érection de plusieurs ouvrages d'art, on trouve ce motif : « pour l'enseignement des fidèles. » Villon fait dire à sa mère, dans une prière à la Vierge :

Femme je sui, povrette et ancienne,  
Ne riens ne seay, onques lettres ne leuz ;  
Au moustier voy, dont suis paroissienne,  
Paradis painet où sont harpes et luz,  
Et un enfer où damnés sont boullus.  
L'ung me fait paour, l'autre joye et liesse.

Ed. de 1852,  
p. 169

A toutes les époques, les églises de la France ont été décorées de peintures. La basilique de l'époque romaine et méro-

PEINTURE.  
Gregor. 10-

ron., t. VII, c.  
21.

Guillebert de  
Metz, p. 63.

vingienne, les églises romanes, les églises gothiques, en furent couvertes. Il a fallu le vandalisme des deux derniers siècles à l'égard du moyen âge et la fureur du badigeon pour faire des édifices vides et nus de ces églises autrefois resplendissantes de couleurs. Nous ne connaissons que par l'admiration des contemporains les peintures du Louvre, celles de l'hôtel du sire de Savoisi, celles des Innocents, le paradis, l'enfer, la madone célèbre des Célestins. Les restes des peintures du XIV<sup>e</sup> siècle sont, chez nous, en dehors d'Avignon, peu importants ou mal conservés. On peut rappeler celles qui existent à la citadelle de Metz, celles de Harelbeke, près Courtrai, de Sainte-Croix à Liège, de Saint-Sauveur à Bruges, les peintures des églises de Gorcum et d'Utrecht, les sirènes de la prison de l'évêché à Beauvais, le tableau de Guillaume Lévêque, abbé de Saint-Germain des Prés, maintenant à Saint-Denis.

Les procédés de la peinture changèrent peu en ce siècle. C'est au siècle suivant que la peinture à l'huile fut, non pas inventée (elle fut pratiquée pendant tout le moyen âge, le moine Théophile en fait foi), mais appliquée avec plus d'étendue et de bonheur, surtout par Jean van Eyck. Les mots « peinture à olle » se trouvent souvent répétés dans les comptes de la maison de Bourgogne; dès le XIV<sup>e</sup> siècle, ce procédé paraît avoir été usuel, aussi bien pour les tableaux que pour les bannières. La gomme s'employait dans les peintures murales.

Mem. de l'acad. de Lyon,  
Lettres, V, 1856-  
57, p. 264. —  
Ann. archéol.,  
t. IV, p. 154.

H. d'Orléans,  
Miscell. of the  
Philobibl. Soc.,  
t. V, 1858-59,  
p. 8, 9.

Rev. arch.,  
t. VII, p. 496,  
602, 731.

Les portraits, aspirant à rendre la ressemblance des traits, devenaient de plus en plus nombreux. Ce fut une des rares applications de l'art où l'on peut signaler un progrès. Les statues de Philippe le Bel et d'Enguerrant de Marigni, au Palais, étaient reconnues de tous les passants. Le Louvre possède un portrait du roi Jean, certainement authentique, et qu'on a attribué non sans raison à Girart d'Orléans. Charles V aimait fort les portraits et les multipliait autour de lui : aussi ceux qui restent de lui sont-ils en grand nombre ; son image se voit en tête de presque tous les livres qui lui furent dédiés, et en particulier dans les exemplaires des Grandes chroniques. Il possédait un tableau de quatre pièces présentant quatre portraits, le sien, celui de l'empereur son oncle, celui de Jean son père, et celui d'Édouard d'Angleterre. On sait que Charles VI, voulant se marier, envoya un peintre habile successivement en Lorraine, en Ba-

vière, en Autriche, pour faire le portrait des princesses entre lesquelles il voulait faire un choix. Le portrait d'Isabeau, qui se voit au Louvre, justifie la passion qu'il inspira. On cite encore d'autres faits du même genre. Le duc Louis d'Orléans avait, dit-on, une galerie composée des portraits de ses maîtresses, et son portrait à lui-même revient souvent dans ses manuscrits. L'inventaire du duc de Berri, dressé en 1416, mentionne les « visages » du roi Charles, du roi Jean et d'Édouard d'Angleterre. Il serait long d'énumérer tous les personnages célèbres de ce temps dont l'image nous est restée : Juvénal des Ursins et son fils l'archevêque, Pierre de Luxembourg, Gerson, etc. Il est tel manuscrit du temps de Charles VI, dont presque tous les personnages sont des portraits. L'art, en perdant les hautes pensées qu'il avait eues quelquefois, gagnait du moins en ce sens qu'il cherchait davantage à rendre la vie et l'individualité.

On ne distinguait pas dans l'office du peintre la part de l'artiste et celle du décorateur. Les meilleurs ouvriers du temps figurent dans les comptes de la maison de Bourgogne pour confection de pennons, bannières, banderoles, pour décoration de catafalques. Il faut se souvenir que la peinture décorative n'avait point alors ce caractère de banalité qu'elle a pris de nos jours. Les pontres, les solives des chambres étaient rehaussées d'ornements peints où le goût trouvait sa place ; les lambris étaient également briquetés, armoriés, couverts d'arabesques, de fleurs, d'oiseaux, ou tendus de tapisseries. Les maîtresses pontres servaient d'ordinaire au développement de scènes burlesques ou fantastiques.

Mém. de l'acad. de Metz, 1834-1835.

En général, la biographie des peintres de ce temps est très-pen connue, sans doute parce que leur vie fut simple et uniforme. Le goût de l'art n'était pas assez répandu en France pour qu'il s'y formât un cycle de contes d'atelier. Cette grande « légende dorée » de l'histoire de l'art, que l'Italie possède dans les Vies de Vasari, la France ne l'eut pas. Trois noms seuls, ceux de Jean Coste, Girart d'Orléans, Colart de Laon, ont à nos yeux une individualité historique un peu plus prononcée.

Jean Coste fut le peintre favori du roi Jean. Ses principaux travaux furent ceux du château de Vaudreuil ou Val de Rueil près du Pont-de-l'Arche. Il commença d'y travailler vers 1349. Si les détails qui nous ont été conservés sur ces différents ouvrages accusent de la part de Jean Coste une cer-

taines inexpérience quand il s'agissait de grandes compositions, ils prouvent aussi le désintéressement de l'artiste et la libéralité du roi. Jean Coste fut obligé de refaire plusieurs de ses peintures, les unes à cause de l'humidité des murs, les autres parce qu'il s'était servi d'étain doré pour les parties de couleur d'or ; le roi y voulut de l'or pur. Maître Jean travailla sur nouveaux frais pour satisfaire le roi, et sans s'inquiéter beaucoup de ses intérêts. Il travaillait seul et ne confiait rien à ses élèves. Il cherchait dans un manuscrit le modèle de ce qu'il avait à peindre, et ne demandait aucune sculpture aux imagiers. Il faisait lui-même les voyages de Paris pour y acheter ses couleurs. Aussi le roi, étant à Vaudreuil le 28 mars 1353 (jour de Pâques), par égard pour Jean Coste qui venait d'être malade, autorise ses gens de compte à lui payer ce qui lui était dû, en ajoutant foi pleine et entière à sa déclaration par serment, et il exprime aussi le désir de voir hâter autant que possible les travaux, s'excusant presque de ne pas avoir donné un clerc à Jean Coste pour empêcher le désordre de s'introduire dans les comptes d'un artiste qui avait si peu d'expérience en fait de calculs et de monnaies. En 1356, les travaux n'étaient pas encore achevés ; car à cette date Jean Coste est chargé par le duc de Normandie de terminer dans la grande salle du château de Vaudreuil la Vie de Jules César ; dans la galerie attenante, une chasse ; dans la chapelle, divers sujets tirés de la Vie de saint Louis, de saint Nicolas, de la Passion, et un triptyque ; dans l'oratoire du prince, un couronnement et une Annonciation de la Vierge. Toutes ces peintures doivent être faites « de fines couleurs à huile, » sur fonds d'or ; le prix en est fixé à six cents florins d'or au mouton.

Girart d'Orléans figure pour la première fois dans un compte du 1<sup>er</sup> avril 1344, comme demeurant à Paris, à propos de la confection d'une litière. Les travaux qui lui sont attribués en 1353 le feraient classer également plutôt parmi les selliers et les bourreliers que parmi les peintres. Il fut mêlé activement aux travaux de Vaudreuil (1356), et comme il surpassait beaucoup Jean Coste par les talents administratifs, il y intervint comme inspecteur et entrepreneur, avec le titre d' « huissier de la salle du roi. » Girart ayant suivi, comme valet de chambre, le roi Jean prisonnier en Angleterre, y exécuta pour lui quelques tableaux (comptes à la date du 15 avril 1359), en même temps qu'il lui réparait un jeu d'é-

Biblioth. de l'Éc. des ch., sec. série, t. III, p. 334, etc.

Ibid., t. I, p. 540. — Laborde, Ducs de Bourg., Pr., t. III, p. 460. — A. Champollion, l. c., 3<sup>e</sup> part., p. 9. — Douet d'Aréq., Comptes de l'argenterie, p. 111, etc.

H. d'Orléans, l. c., p. 30, 31, 48.

checs, couvrait ses chaises, lui confectionnait des paniers d'osier fermant à clef pour mettre ses « images de fust. » En 1357, le roi d'Angleterre ayant renvoyé en France une partie des personnes que le roi Jean avait auprès de lui, ce prince réclama vivement en faveur de Girart et obtint qu'il restât.

Colart de Laon, peintre et valet de chambre du roi et du duc d'Orléans, paraît avoir été le peintre le plus célèbre de la fin du siècle. Comme tous les artistes ses contemporains, il décorait des armoiries, des harnais de joute, etc., en même temps que des salles de château et des chapelles. Il peignit pour Isabeau une armoire qui contenait ses reliques et ses parfums. Mais ce fut surtout pour le duc d'Orléans qu'il travailla. Le dossier de l'autel de la chapelle d'Orléans aux Célestins était de lui (1396). On y voyait peints sur bois un crucifiement, N.-D. et saint Jean, l'un de fin azur, l'autre de fine pourpre, et au ciel une Trinité sur champ d'or. Le tout doit être fait « le plus richement et notablement que faire se pourra pour la somme de cent florins d'or. » Il eut Guillaume Loyseau pour auxiliaire dans ce travail.

Jean d'Orléans décora le château de Saint-Germain-en-Laye par ordre de Charles V (1377) et peignit, au Louvre, la chambre de parade où Charles V tenait ses requêtes (1366).

Nous pouvons citer encore François d'Orléans qui, en 1365, « historia » les appartements de la reine à l'hôtel Saint-Paul; Jean de Blois qui, trois ans plus tard, décora l'hôtel de ville de Paris; Guillaume de Cologne, Jean de Hasselt et Melchior Brödlein, pensionnés par Louis de Male et Philippe le Hardi (le premier des trois fit en 1386 par ordre du duc un tableau d'autel pour les cordeliers de Gand); Jean Malouel et Henri Bellechouse de Brabant, les peintres officiels de Jean sans Peur; Nicolas de Pikeigni, qui peint un dessus d'autel pour le duc de Brabant en 1383; Jean de Woluwe, peintre et enlumineur, qui exécute diverses peintures pour la chambre de la duchesse de Brabant, et pour la galerie qui conduit du palais à la chapelle.

On ne touchera ici qu'en passant à la famille des van Eyck, qui remplit de sa gloire tout le XV<sup>e</sup> siècle. Le Limbourg, leur patrie, était connu, depuis le XIII<sup>e</sup>, par l'habileté de ses peintres. Au début du XV<sup>e</sup>, le duc de Berri occupait en France trois artistes de cette province, Paul de Limbourg et ses deux frères. Quatre vers du « Parzival » de Wolfram d'Eschenbach parlent de la célébrité des peintres limbourgeois.

Laborde,  
l. c., t. III, n.  
5708.—Bibl. de  
l'Ec. des ch.,  
3<sup>e</sup> série, t. IV,  
p. 144.

Laborde,  
l. c., t. I, p.  
LIII, 242, 266.  
— Michelet, t.  
V, p. 369,

MINIATURE.

Hubert van Eyck naquit en 1366 ; son frère Jean et sa sœur Marguerite étaient plus jeunes que lui de plusieurs années. C'est vers 1410 que Jean perfectionna les procédés de la peinture à l'huile et mérita en un sens d'en être appelé l'inventeur. Hubert et Marguerite moururent en 1426, Jean en 1440. Par lui, l'école flamande fut définitivement fondée et portée d'un seul coup au niveau de l'école italienne. La France peut, à quelques égards, le réclamer. Né sur la limite des langues, à Maas-Eyck, son nom fut longtemps Jean le Wallon, *Johannes Gallicus*. C'est d'ailleurs à la protection de la maison de Bourgogne qu'il dut les honneurs, tout nouveaux dans l'histoire de l'art, dont sa vie fut entourée.

La miniature est, sans contredit, la branche de l'art où le XIV<sup>e</sup> siècle a laissé la trace la plus brillante. Tandis que la grande peinture était frappée de décadence, l'art de l'enlumineur, à partir du roi Jean, arrivait à des raffinemens inconnus jusque-là. Les teintes sont mieux fondues, le dessin est plus correct, les animaux sont plus exactement représentés. Quoique sœurs en apparence, la peinture et la miniature sont, en effet, assujetties à des conditions toutes différentes, et il est permis de dire que la préoccupation trop exclusive de la miniature fut alors une des causes qui nuisirent le plus à la peinture. La miniature fut trop souvent prise pour modèle par les peintres. La peinture murale elle-même (nous l'avons vu par l'exemple de Jean Coste) copiait les manuscrits ; de là une sécheresse, une minutie, beaucoup moins choquantes dans les miniatures que dans les tableaux.

L'usage des beaux livres d'heures devenait général ; ces livres faisaient comme une partie obligée de la parure des femmes, et à ce titre exigeaient un travail délicat.

Eustache Des-  
champs, éd. de  
1832, p. 209.

Heures me fault de Nostre Dame,  
Si comme il appartient à fame  
Venue de noble paraige,  
Qui soient de sutil ouvraige,  
D'or et d'azur, riches et cointes,  
Bien ordenées et bien pointes,  
De fin drap d'or très bien couvertes ;  
Et quant elles seront ouvertes,  
Deux fermaulx d'or qui fermeront, etc.

C'est la France sans contredit qui fut à la tête de cet art. Ni l'Italie, ni la Flandre, qui la dépassaient à tant d'égards,

n'égalèrent ici ses artistes. Si, dans quelques manuscrits, l'Italie l'emporte pour la noblesse du dessin, elle n'arriva pas à cette fécondité incomparable qui fit la vogue des miniaturistes français. Quant à l'Angleterre et à l'Allemagne, leur infériorité est encore plus sensible. Les miniatures anglaises, en particulier, sont roides, lourdes, disproportionnées. Par le charme infini de la composition, la douceur du coloris, l'expression chaste et fine, les miniaturistes français se crèèrent une véritable maîtrise, dont ils ne furent pas dépossédés. Toute l'Europe n'eut qu'une voix à cet égard. Dante, dans un passage célèbre, fait de l'enluminure un art tout parisien. Quand on voulait avoir un beau livre, on l'envoyait à Paris pour y être peint. Le nom même « d'enluminure » est celui qui a prévalu : le *babuinare* grotesque des Italiens (tiré des singes ou bonshommes qu'on peignait à la marge des manuscrits) n'a pas laissé de dériver. Rome et Bologne avaient pourtant de bons artistes en miniature. Le duc de Berri recherchait fort les ouvrages de ces deux écoles. Un de ses livres est désigné comme « très bien historié et enluminé « d'ouvrage romain. »

Voy. ci-dessus, p. 285.

Ce goût de l'enluminure alla jusqu'à l'excès. Il nuisit à la bonne écriture des manuscrits. On regarda plus à la peinture qu'à la correction ; beaucoup de bons esprits répronvèrent ce goût comme un fléau, et Pétrarque y trouva le sujet d'une de ses plus fortes invectives. L'ordre de Saint-Dominique en vint à défendre à ses copistes les lettres d'or, et un savant bibliophile du XIV<sup>e</sup> siècle ne craint pas de faire parler ainsi ses livres favoris : « Nous qui sommes la lumière des âmes « fidèles, nous devenons, entre les mains des peintres et des « enlumineurs ignorants, un réceptacle de feuilles d'or, au « lieu d'être une source de sagesse divine. » Ces faits aident à comprendre comment les beaux livres furent rangés parmi les choses mondaines, et anathématisés par les prédicateurs rigoristes (entre autres par Savonarole), comme des objets de luxe et des hochets de la vanité. On redoutait, comme une des causes de dépense pour les jeunes gens qui venaient étudier à Paris, les frais d'enluminure.

De Remed.,  
p. 53.  
Hist. litt. de  
la Fr., t. XVI,  
p. 39.  
R. de Bury,  
Philobibl., c. 4.

Les plaintes d'un amateur, gêné peut-être dans ses habitudes favorites par la concurrence du public, n'attestent que mieux le goût qu'on avait pour les beaux livres. Ce même Richard de Bury, qui nous a laissé un manuel si intéressant du bibliophile, se peint lui-même en son manoir, au

C. 8 et 17.

milieu « d'antiquaires, de scribes, de correcteurs, d'enlumineurs, de gens occupés au service des livres. » Un chapitre spécial de son ouvrage est consacré au soin avec lequel on doit toucher les livres et descend aux détails les plus minutieux.

Jaillot, t. V, quart. S.-André, p. 44.

Du Boulay, t. IV, p. 597.

Les enlumineurs formaient à Paris un métier important. La rue Boutebrie (Èrembourg de Brie) est nommée la rue des Enlumineurs dans un acte de 1371. En 1339, les enlumineurs, confondus avec les écrivains (*illuminator sive scriptor*), sont compris dans une taxe que s'impose l'université. Mais ces deux professions tendirent de plus en plus à se séparer, comme le prouvent tant de manuscrits où la place des lettres capitales est restée vide. En 1383, l'enluminure constitue une profession exclusive : *Illuminator librorum fuit, et est, ac esse intendit verus illuminator juratus*. Sans prendre à la lettre les exagérations de Guillebert de Metz, on peut affirmer que le nombre des personnes occupées à Paris de l'embellissement des livres était très-considérable.

Mss. 9616, 6986, 7020.

Les procédés étaient fort élémentaires. On dessinait toutes les figures à la plume; puis on appliquait les couleurs l'une après l'autre. Plusieurs parties de nos Bibles historiées, restées aux divers degrés d'achèvement, montrent l'exécution graduelle de ces diverses opérations. Souvent on s'en tenait à une sorte de grisaille ou de dessins en hachures, d'un effet très-achevé. Quelquefois on employait le camaïeu. On visait manifestement à quelque chose de chatoyant et de moelleux, et le plus souvent on l'obtenait avec un rare bonheur. L'œil se repose, non sans un vrai plaisir, sur ces jolies pages d'un aspect si doux et si bien accommodé aux prières ou aux méditations pieuses dont elles sont entremêlées.

Les livres richement enlumines que nous a légués le XIV<sup>e</sup> siècle sont si nombreux qu'on hésite à en désigner quelques-uns en particulier. Presque tous les livres ayant appartenu à Charles V, aux ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orléans, que possède notre Bibliothèque impériale, sont de première beauté. La Bible de Charles V (à l'Arsenal) est un chef-d'œuvre de calligraphie, de goût, de sobriété. Les lettres initiales de la Genèse, du Cantique des cantiques, de Ruth, de la Sagesse (où Charles V figure en Salomon), sont des compositions pleines de grâce et de charme. Les heures du duc de Berri ne sont pas moins admirables par la finesse et l'esprit que l'artiste déploie à chaque page, s'arrêtant tou-

jours à la limite du grotesque, que la génération suivante devait si souvent dépasser. Les heures du duc d'Anjou (dites souvent petites heures du duc de Berri), les Bibles historiées que possède la Bibliothèque impériale, sont des modèles d'un art à la fois religieux et attrayant. Les représentations de la nature sont aussi fort en progrès et font pressentir les chefs-d'œuvre du temps d'Aune de Bretagne. Les chartes elles-mêmes recherchèrent ce genre d'ornements. Quelques diplômes de Charles V portent des initiales historiées avec un grand soin, soit peintes, soit dessinées à la plume et lavées de noir. Le diplôme de fondation de la Sainte-Chapelle de Bourges est un petit chef-d'œuvre de peinture et de calligraphie. Le contrat de mariage du duc de Berri avec Jeanne de Boulogne présentait le duc et la duchesse vis-à-vis l'un de l'autre, dans une posture gracieuse et formant la lettre A, initiale de la formule « Au nom de N.-S..., etc. »

Rev. arch., t. IV, p. 759.

Comme les progrès de la miniature en ce siècle furent moins le fait d'hommes de génie changeant par leur forte volonté la face de l'art que le résultat d'un goût général, il ne faut pas s'étonner qu'au milieu de tant de chefs-d'œuvre l'histoire de l'art ait cependant peu de noms d'artistes célèbres à citer. L'école créée par le duc de Berri se montre seule avec une individualité bien distincte. Nous l'avons vu recourir aux artistes de Rome, de Bologne. Plusieurs peintres de l'école flamande, alors à ses débuts, travaillaient de même pour lui. Ainsi nous trouvons parmi ses ouvriers trois peintres originaires du Limbourg, patrie des van Eyck, qui, lorsque le duc mourut, étaient occupés à orner les feuillets d'un livre d'heures. Il avait à Bourges autour de lui un vrai peuple d'artistes et spécialement d'enlumineurs. Son catalogue mentionne « un livre d'heures que monseigneur a fait « faire par ses ouvriers. » Plusieurs miniaturistes qui travaillèrent pour lui sont connus. Nous voyons, par exemple, figurer dans ses comptes Jacquemart de Hesdin, « peintre de « monseigneur, tant pour soi vestir en l'iver, comme pour « lui defrayer d'aucuns despens que lui et sa femme firent « en la ville de Bourges, avant qu'il prist aucuns gaiges ou « salaires de monseigneur. » On trouve, en effet, dans le catalogue de la bibliothèque du duc de Berri, un livre d'heures peint par Jacquemart de Hesdin, et un psautier peint par André Beauneveu. Celui-ci, à la fois peintre, architecte, statuaire, est fort vanté par Froissart.

Laborde, t. c., p. cxxi.

Ibid., p. xlv.

Ib., p. xxxiii, xxiv.

Liv. IV, c. 14.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

P. Paris, *Chr. de S.-D.*, t. VI, p. 491-494.

Vallet de Villeneuve, *Bibl. d'Isab.*, p. 16 et suiv.

Les miniaturistes de Charles V furent excellents. Un certain Vandetar (serait-ce un Flamand ?) paraît avoir été l'auteur d'une de ses Bibles. Les miniatures de son bel exemplaire des Chroniques de Saint-Denis (n. 8395) furent faites presque sous ses yeux par Henri du Trevous. Il employait aussi un très-bon calligraphe, Oudin de Carvanai. Parmi les nombreux enlumineurs, brodeurs, relieurs d'Isabeau de Bavière, on nomme Jeoffroi Chose, Rolin de Fontaines, Jean de Joui.

Deux au moins des miniaturistes de Valentine sont connus. En 1398, elle payait à Angelot de la Prese, peintre et enlumineur à Blois, douze livres dix sous pour avoir fait vingt miniatures ou histoires à ses heures en français. En 1401, elle faisait faire des livres d'images pour ses deux fils. « Je Huguet Foubert, libraire et enlumineur de livres, confesse avoir reçu : pour avoir enluminé d'or, d'azur et de vermillon deux petits livres pour monseigneur d'Angoulesme et pour monseigneur Philippe d'Orleans, et pour iceulx avoir lié entre deux aiz, couvert de cuir de coridonan vermeil, etc. »

Laborde, *ouvr. cité*, t. II, p. 279.

Les comptes de la maison de Brabant (1368-1389) mentionnent comme enlumineurs Jean Nicaise et Jean de Woluwe. Il faut remarquer aussi que presque tous les peintres déjà cités durent être en même temps des miniaturistes.

Vallet de Villeneuve, *l. c.*, p. 18, 21, 22, 23, 24, 26, 27.

La calligraphie n'offrit pas moins de recherche que la miniature; mais en somme l'écriture était bien inférieure à celle des deux siècles précédents. Pétrarque se plaint sans cesse du déclin de l'écriture. Les abréviations se multiplient outre mesure; une ordonnance de 1304 les défend aux notaires. L'introduction du papier de chiffons achève de perdre le vieil art des copistes. En revanche, on se mit à poursuivre des caprices de mode et des fantaisies particulières. Le catalogue des livres du duc de Berri distingue avec grand soin si le manuscrit est écrit « en lettre de forme, en lettre boulenoise (de Bologne), en lettre ronde, en lettre courante ou de court, en lettre françoise, en lettre gascone. » La lettre de forme était la plus employée dans les manuscrits de prix. Jean Chastillon, Pierre le Portier, Pierre Cauvel, sont qualifiés écrivains de lettre « de fourme; » Andri de la Croix, au contraire, écrivain de lettre courante. La ronde, analogue à la boulenoise, était d'origine italienne.

Les calligraphes les plus connus de la fin du siècle, avec

Henri du Trevoux et Oudin de Carvanai, sont les deux Flamel. Guillebert de Metz, leur contemporain, distingue Flamel le jeune, écrivain du duc de Berri, et « Flamel l'ainé, qui « faisoit tant d'annosnes et hospitalités. » Le premier, Jean Flamel, était certainement mort avant le second, Nicolas; car Nicolas, dans son testament, daté de 1416, ne se voit aucun parent, et en 1429, il ne s'était présenté personne pour toucher à son héritage. Jean Flamel copia pour le duc de Berri plusieurs romans. Nous avons une note de Nicolas dans ce beau recueil de voyages qui fut donné par le duc de Bourgogne au duc de Berri, et qui est aujourd'hui un des livres les plus curieux de la Bibliothèque impériale. La calligraphie de ce peu de lignes n'est pas exempte de raffinement et de mauvais goût.

Villain, Hist.  
de Nic. Flamel,  
p. 205.

Les somptueuses et lourdes reliures étaient extrêmement recherchées, surtout des ducs de Berri et de Bourgogne. On y voulait des cuirs tantôt en grain, tantôt velus, tantôt de couleurs variées, surtout blanc, noir et vermeil; des velours bleus ou verts, des draps de Damas, de soie ou même d'or, relevés de broderie, de fleurettes, etc.; des empreintes de fers, des clous d'or ou d'argent, des fermoirs émaillés de sculptures, ornés de perles et de pierres précieuses; sur les plats, des bas-reliefs (« ymages enlevez ») en or ou en argent; à l'intérieur, des pipes ou signets garnis de pierreries, soutenus par un riche pençoir. Quelquefois un tuyau d'argent doré servait à tourner les feuillets. Le tout était souvent enfermé dans une chemise de velours. Comme les livres étaient posés à plat dans des armoires, non rangés sur des rayons, les saillies sur les plats, qui sont dans nos bibliothèques modernes d'un effet si désastreux, avaient moins d'inconvénient. Le livre étant d'ordinaire appuyé sur un pupitre, on ne redoutait pas non plus le poids des reliures. On sait que Pétrarque fut grièvement blessé à la jambe par un volume des Lettres de Cicéron, que son poids faisait tomber fréquemment. Tel livre d'heures des ducs de Bourgogne portait soixante-huit grosses perles, et l'étui en camelot était encore garni de perles. On chercha pour les romans des reliures plus légères en velours ou en soie; mais les ais furent toujours de bois. Les heures de Charles V sont ainsi décrites dans l'inventaire de « l'Estude du roi en la tour du bois de « Vincennes: » « Grandes heures très bien escriptes et très noblement enluminées et historiées... lesquelles heures sont

Giles Malet,  
p. 197.

« couvertes de brodeure à plusieurs ymages, à lozanges et à  
 « rondeaux de perles. Et sont les courroyes des fermours cou-  
 « vertes chascune de sept fleurs de lys d'or, à compter le clou  
 « qui tient aux aiz desdites heures, et en chascune fleur de lys  
 « a quatre perles; et sont les fermours desdites heures d'or  
 « garni chascun de deux balaiz, deux saphirs et deux grosses  
 « perles, et les tirouers d'un laz de soie à or, en chascun un  
 « gros bouton de perles. Et est la pippe desdites heures gar-  
 « nie de deux balaiz et un saphir, et quatre grosses perles.  
 « Lesquelles sont en un estuy de cuir bonilly pendant à un  
 « large laz de soie azurée, semée de fleurs de lys d'argent  
 « doré. »

Il y aurait exagération à donner place parmi les artistes du siècle aux nombreux relieurs, relieresses, broderesses, mentionnés dans les Comptes du temps. On nommera seulement ici Guillaume de Villiers, Jacques Richier, relieurs de la maison d'Orléans; Emelot de Rubert, broderesse à Paris, qui travaille pour la même maison; Martin Lhuillier, relieur du duc de Bourgogne à Paris; Godefroi Bloch et sa femme, au service du duc de Brabant (1375, 1383). On connaît aussi le nombreux personnel qui travaillait aux livres de la reine Isabeau, et où le brodeur Huguenin Arrode occupe le premier rang.

Laborde,  
 ouvr. cité, t. II,  
 p. 279 et suiv.

Vallet de V.,  
 Biblioth. d'I-  
 sab., p. 9, 16,  
 29, etc.

Duchesne,  
 Ann. de la Soc.  
 de l'hist. de Fr.,  
 1837.—Merlin,  
 Rev. archéol.,  
 juill. et août  
 1859.

Les cartes à jouer ou tarots furent au XIV<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du suivant une des applications de l'art de la miniature. C'est sous le règne de Charles VI que ce jeu, probablement venu de l'Italie, commence chez nous à se propager. En 1392, Jacquemin Gringonneur, peintre, reçoit cinquante-six sols parisis « pour trois jeux de cartes à or et à diverses cou-  
 « leurs, ornés de plusieurs devises pour porter devers ledit  
 « seigneur (Charles VI) pour son esbattement. » L'ordonnance de 1369 contre les jeux énumère tous ceux qui étaient alors en usage, et ne parle pas des cartes. L'ordonnance de 1395 n'en parle pas non plus. On peut croire qu'à cette date c'était encore un plaisir rare et qui ne sortait pas de la cour. Mais une ordonnance du prévôt de Paris datée de 1397 mentionne les cartes parmi les jeux interdits. Il paraît que l'origine doit en être cherchée dans les « naï-  
 « bis » ou petits feuilletts peints représentant toute une encyclopédie enfantine, et destinée à l'amusement aussi bien qu'à l'instruction du premier âge. C'étaient le fou, l'empereur, le pape, la roue de fortune, la mort, les vertus, les

éléments, les signes du zodiaque, plus tard les dieux de la Fable. Le jeu de tarots reposa d'abord sur les combinaisons ingénieuses que l'on faisait de ces petits feuillets. Loin d'être un jeu défendu, il passait pour un jeu grave, une sorte de moralité, qu'on cherchait à mettre en place du jeu de dés et des autres jeux de hasard. Puis, on y attacha des valeurs numériques qui firent ressembler le jeu nouveau à ceux que l'on prétendait ainsi remplacer. Le synode de Langres, en 1404, interdit le jeu de cartes aux ecclésiastiques. Nous ne possédons pas de collection de tarots du XIV<sup>e</sup> siècle. Sans doute les cartes de Gringonneur étaient de ces cartes à devises, dont on pouvait faire une sorte de jeu solitaire, un « esbattement » pour un esprit en enfance. C'est au siècle suivant que la fabrication de ces petits objets prit assez d'importance pour conduire à deux découvertes qui tiennent un rang capital dans l'histoire de l'esprit humain, la gravure et l'imprimerie.

La peinture sur verre, qui a tant de rapports avec la miniature et qui constitue avec elle le véritable fleuron de notre gloire artistique au moyen âge, ne résista pas aussi longtemps que la miniature à la décadence générale de l'art. Les vitraux du XIV<sup>e</sup> siècle, bien que remarquables encore, sont inférieurs à ceux du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup>. Certes les verrières de Saint-Nazaire de Carcassonne, des cathédrales de Chartres, de Beauvais, de Lyon, de Strasbourg, de Metz, de Bourges, d'Évreux, de Notre-Dame de Semur, sont de très-beaux ouvrages; celles de Saint-Martial de Limoges, de Saint-Genoul de Toul, sont vraiment admirables. Mais l'harmonie des tons et la fermeté des dessins sont perdues. L'effet du coloris est bien moins intense; l'ensemble en est peu agréable et tourne à la grisaille. Le bleu et le rouge avaient été jusque-là la base de l'ornementation; maintenant le blanc et le jaune prennent le dessus. Les verriers du XIII<sup>e</sup> siècle ne cherchaient pas à figurer les lointains et les perspectives. Après eux, on encadre les personnages dans des détails d'architecture d'un effet lourd et confus. L'emploi de grands morceaux de verre, en affaiblissant la force du dessin, fut aussi une cause de décadence. Enfin, la peinture sur verre obéit de plus en plus à la fâcheuse tendance qui la porta à se rendre indépendante de l'architecture. Jusque-là le verrier s'était envisagé comme un simple auxiliaire de l'architecte. Maintenant le verrier voudra travailler pour lui seul. Il ne se préoccupe que de la perfection de sa verrière, en-

PEINTURE  
SUR VERRE.

Lasteyrie,  
Hist. de la peinture sur verre,  
t. I, p. 217 et suiv.

Lenoir, Architect. mon.,  
t. II, p. 248,  
249.

visagée en elle-même; l'effet général de l'édifice lui échappe. De là des discordances, des fautes d'agencement dont le XIII<sup>e</sup> siècle n'est jamais coupable. En perdant son abnégation, le verrier gâta en réalité les conditions de son art, art essentiellement subordonné et assujéti à de tout autres exigences que la peinture de chevalet.

Ann. arch.,  
t. XIV, p. 203.

Laborde,  
ouvr. cité, t. II,  
p. 204.

L'école de verriers la plus célèbre de ce temps paraît avoir été celle de Lille. Jacques des Marcs, Jean de Courtrai et Jacquemon as Pois sont mentionnés dès 1384; cette école se continue avec éclat durant le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle; on voit que les plus grands ouvrages sortaient de ses ateliers. Les Comptes de Bourgogne mentionnent les travaux de Pierre « le « voirier » et de Thibaut le verrier, demeurant à Arras, aux années 1396, 1398. Lyon eut aussi ses verreries : en 1347, une ordonnance royale est rendue en faveur de la verrerie lyonnaise. Une partie des vitraux de la cathédrale de Metz sont l'œuvre de maître Hermann « li valrier, » de Munster en Westphalie, mort à Metz en 1392. En général, les plus belles verrières se trouvent, pour ce temps, dans l'est de la France, surtout à Strasbourg. On employait plus qu'on ne l'avait fait jusqu'alors la peinture sur verre à décorer des édifices profanes, palais, maisons riches, hôtels de ville; on se plaisait à s'en servir pour étaler des armoiries ou écussons. Louis d'Orléans fit faire pour ses résidences des verrières chèrement payées.

Lenoir, ib.,  
t. II, p. 89, 90.  
— Ann. arch.,  
t. III, p. 5.

La peinture sur verre resta ainsi, sur son déclin, ce qu'elle avait été à son origine, un art tout français. L'usage de ce bel ornement est fort ancien en notre pays et date de la période romane; mais il prit de singuliers développements au XII<sup>e</sup> siècle avec Suger, au moment même où naissait le style gothique. La peinture sur verre devint une partie intégrante de ce style, une sorte de conséquence obligée des jours énormes qu'il laissait, une réparation pour deux arts que la nouvelle architecture étouffa presque complètement, la peinture murale et la mosaïque. Née avec le gothique, cette belle industrie se corrompit avec lui. Comme tous les arts où l'effet résulte d'un ensemble et non de la perfection des détails, la peinture sur verre, de même que la miniature, ne fit que perdre aux progrès du dessin; l'imagerie plate était la condition de ces deux arts. Les progrès de la peinture furent le signal de la décadence pour l'un et l'autre, à peu près comme les tapis et les châles de nos

manufactures, si supérieurs pour la justesse des dessins à ceux de l'Orient, n'en égalent point l'effet. On voulut faire des tableaux placés entre le jour et le spectateur : on se trompa ; car ce qui fait le charme de la grande peinture n'y pouvait trouver place, l'expression disparaissant dans une lumière surabondante, et la correction du dessin ayant ici peu de prix. Quoi de plus choquant que de voir une image de grandeur naturelle entre le ciel et soi, les masses les plus solides rendues diaphanes, et les effets d'ombre et de lumière intervertis ? Une sorte d'imagerie cyclique, à teintes plates, où par la réunion de plusieurs médaillons se constituait un ensemble harmonieux, voilà ce que firent le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. La peinture sur verre n'était pas susceptible d'autre chose. La Renaissance la tua, ainsi que la miniature, par la raison toute simple que le grand art du dessin n'y était pas applicable, et qu'elles supposaient toutes les deux une naïveté de composition dont des artistes savants n'étaient plus capables. En exigeant une rigoureuse vraisemblance, la Renaissance noya cette atmosphère d'une transparence toute idéale où vivaient ces deux arts. On leur appliqua les règles générales de la peinture ; on les gâta. Il est des arts dont les conditions sont limitées, où le progrès en un sens est la décadence en un autre, et dont le développement est attaché d'une manière exclusive à certains états de la science du dessin.

L'émaillerie continuait d'être florissante en France, et y subissait d'importantes transformations. Limoges, qui depuis le XII<sup>e</sup> siècle s'était fait en cet art une réputation européenne, en fut toujours le centre. Les cuivres émaillés où cette ville avait excellé étant passés de mode par suite des progrès du luxe, qui faisaient considérer l'or et l'argent comme la matière obligée soit des objets du culte, soit des riches vaisselles, les émailleurs limousins entrèrent dans une voie d'essais fructueux, qui aboutirent aux émaux « de pli-  
« que » ou « d'applique. » C'est là un art vraiment français ; l'imitation byzantine qu'on remarque dans les émaux cloisonnés s'efface complètement et fait place à des procédés nouveaux, à un style analogue à celui qui prévalait dans la peinture sur verre et la miniature. Il paraît, au contraire, que les émaux translucides passèrent de l'Italie en France au commencement du siècle. En 1317, on trouve une manufacture d'émail sur or et sur argent établie à Montpellier.

ÉMAUX

Not. des émaux  
du Louvre, p.  
9, 71, etc.

Ann. arch.  
t. XIV, p. 11.

J. Labarte.  
Rech. sur les  
peintures en  
émail, 1856.

Le Louvre possède d'admirables exemples de cette émail-  
lerie sur or et argent, que le goût particulier de Charles V  
et de ses frères mit si fort à la mode. Les reliquaires, cof-  
frets, crosses émaillées qui datent de ce siècle, sont aussi d'un  
travail excellent.

Ann. arch.,  
t. X, p. 18.

Les carrelages en terre cuite peints et vernissés étaient  
ordinaires. Ils présentent, en général, sur un fond jaune  
des lignes géométriques, des rosaces, des feuillages, des  
tours, des armoiries, des fleurs, quelquefois même des per-  
sonnages ou des animaux fantastiques. Toujours ils resplen-  
dissent de brillantes couleurs. La grande mosaïque, au con-  
traire, fut délaissée. La peinture sur verre lui fit une concu-  
rence fatale, et dont elle n'a jamais su en France se relever.

TAPISSERIES.

Les tapisseries historiées se multipliaient de toutes parts :  
celles des manufactures d'Arras conservaient cette réputa-  
tion que le siècle suivant devait voir s'accroître encore. On  
en décorait non-seulement les intérieurs des églises et des  
palais, mais encore les rues et les places dans les occasions  
solemnelles, processions, entrées de princes, etc. On y repré-  
sentait les mêmes sujets que dans la peinture sur verre et la  
miniature; mais il semble, surtout depuis Charles V, qu'on  
se plut davantage à y montrer des sujets profanes ou con-  
temporains : histoires de héros fabuleux, scènes de la vie des  
princes du temps, chasses, sujets empruntés aux fabliaux, etc.

Fr. Michel,  
Étoffes de soie,  
t. II, p. 391,  
413-416, 480,  
481.

Acad. des In-  
script., nouv.  
mém., t. XIX,  
2<sup>e</sup> part., p. 100  
et suiv.

Une tapisserie représentant le printemps, que l'empereur  
Manuel Paléologue vit au Louvre en 1400, excita son admi-  
ration, et il y a trouvé l'occasion d'une très-élégante descrip-  
tion à la manière de Philostrate. Les inventaires de la fin du  
siècle, surtout celui de l'hôtel de Bohême, révèlent en effet  
sous ce rapport des richesses surprenantes. Après la bataille  
de Nicopolis, le roi et le duc de Bourgogne envoient au vain-  
queur, entre autres riches présents, une tapisserie d'Arras  
qui représentait la vie d'Alexandre. Bajazet, qui avait sans  
doute lu l'Iskauder-Nameh, put la comprendre et s'y inté-  
resser. En 1393, le duc de Bourgogne offre au duc de Lan-  
castre de beaux tapis de Flandre, représentant les histoires  
de la Bible à grands personnages, le roi Clovis, Charlemagne  
et les douze pairs, les sept vertus avec l'image des sept rois  
ou empereurs vertueux, les sept vices, avec les rois ou empe-  
reurs qui en avaient été coupables. Les mêmes sujets sont  
indiqués comme se trouvant sur les tapis de haute lisse de l'hô-  
tel de Bohême.

La façon dont on procédait à ces grands ouvrages nous est décrite avec minutie dans diverses pièces relatives à des travaux de tapisserie exécutés à Troyes au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. On payait d'abord un moine pour composer un « libretto, » expliquant toute la composition et destiné à guider les mains de l'artiste jusque dans les plus menus détails. Un peintre en faisait un petit patron sur papier; une couturière assemblait de grands draps de lit, sur lesquels les enlumineurs exécutaient les patrons. Puis venait le travail de haute lisse, après quoi la tapissière doublait la tapisserie de grosse toile et la garnissait de cordes. Le moine est toujours auprès des artistes; les diners qu'on lui sert sont passés en compte; on n'oublie même pas ce qui est dû « pour avoir beu avec le dit frere, » en devisant de la vie du saint qu'on voulait représenter.

Ph. Gungnard, Tapisseries de St-Urbain.

On procédait de même pour la broderie. Un beau parement d'autel en soie du temps de Charles V, provenant de la cathédrale de Narbonne (aujourd'hui au Louvre), présente des peintures en grisaille, très-légèrement exécutées à la plume pour le trait et au pinceau pour le modelé, qui paraissent avoir attendu en vain qu'on y appliquât les couleurs. Les étoffes brodées étaient fort employées pour la tenture des appartements. Les chambres de l'hôtel de Bohême, habité par Louis d'Orléans et Valentine, étaient tendues de drap d'or à roses, brodé de velours vermeil, de satin vermeil brodé d'arbalètes, de drap d'or brodé de moulins.

Biblioth. de l'Éc. des ch., 3<sup>e</sup> série, t. III, p. 552.

La sculpture souffrit encore plus que la peinture de l'abaissement du goût. Le XIII<sup>e</sup> siècle, en cet ordre, avait presque touché la Renaissance, mais n'avait pas su y atteindre. Le peuple de statues qui décore les cathédrales de Reims, de Chartres, d'Amiens, appartient presque à l'art classique par la grande allure, l'effet imposant, la liberté des mouvements. « Plus je vois les monuments gothiques, disait un homme qui avait le droit d'être juge en statuaire, plus j'éprouve de bonheur à lire ces belles pages religieuses si pieusement sculptées sur les murs séculaires des églises. Elles étaient les archives du peuple ignorant. Il fallait donc que cette écriture devînt si lisible que chacun pût la comprendre. Les saints sculptés par les gothiques ont une expression sereine et calme, pleine de confiance et de foi. Ce soir, au moment où j'écris, le soleil couchant dore encore

SCULPTURE.

David d'Angers.

« la façade de la cathédrale d'Amiens; le visage calme des « saints de pierre semble rayonner. »

A Reims, en particulier, l'imitation de l'antique conduisit à des résultats surprenants. Mais, procédant plutôt par sentiment que par des règles sûres, les sculpteurs, tout en atteignant souvent leur but avec un incomparable honneur, souvent aussi le manquaient. Le mauvais penchant à copier la miniature au lieu d'étudier la nature ou l'antique, l'emploi peu discret de la sculpture dans les voussures et sur les lignes courbes, et surtout le manque de hardiesse qui portait à tout rapetisser, arrêtèrent les progrès. Soumises à des conditions bien plus impérieuses que celles de l'architecture, la peinture et la sculpture restaient à l'état d'enfance, quand l'architecture était déjà vieille pour avoir dépassé le but. C'est qu'en architecture l'idée suffit pour produire des chefs-d'œuvre, tandis que la peinture et la sculpture supposent des générations successives d'artistes qui se sont usés au difficile travail de l'étude des formes et de la correction du dessin.

Le plus fâcheux des défauts de la sculpture était la vulgarité. Au lieu de ce vif élan vers l'idéal qui avait signalé le réveil de l'art chrétien, on se complaisait à une réalité grossière, transportant dans le monde divin la platitude de la vie bourgeoise du temps. On se complit trop aussi dans la statuette; la grande pensée sculpturale qui avait créé le portail de Saint-Gilles n'existait plus guère, bien qu'on mentionne quelques sculptures colossales, en particulier aux cheminées de l'hôtel Saint-Paul (chevaux, animaux fantastiques, prophètes). On voulait les effets fins et délicats de la miniature dans un art assujéti à de tout autres lois. L'étude anatomique n'était pas en progrès, quoiqu'elle fût moins négligée qu'autrefois, comme la statue d'un des médecins de Charles VI, à Laon (1394), et celle qui se voit au musée d'Avignon, représentant le cardinal Jean de Lagrange à l'état desquelette (1402), suffiraient pour le prouver.

La polychromie resta d'un usage général et nuisit beaucoup aux progrès du modelé. Les dorures étaient prodiguées. Les nimbes deviennent des cercles pesants. Les statues-portraits n'étaient point rares. Celles de Philippe le Bel et d'Enguerrant furent célèbres. On possède à Avignon celle de Pierre de Luxembourg, celle de Clément V à Saint-Seurin de Bordeaux. L'image de du Guesclin, « telle comme il souloit

« estre en son vivant, » se voyait à Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers. Celle de Charles V était aux Célestins, aux Augustins, et dans bien d'autres endroits. En général, chaque établissement offrait à son portail la statue du fondateur.

On a conservé de ce temps beaucoup d'autres monuments de la sculpture. La destruction n'a atteint qu'à demi la clôture sculptée du chœur de Notre-Dame, commencée par Jean Roux, maçon et imagier de la basilique, et « parfaicte » l'an 1351 par son neveu, maître Jean le Bouteillier. Il est probable que les « ystoires » de la vie de Jésus-Christ qui y sont représentées étaient accompagnées autrefois de leurs « ystoires » parallèles dans l'Ancien Testament. Le temps n'a respecté ni le gigantesque saint Christophe, ni la statue équestre de Philippe le Bel, ni la statue de Pierre du Coignet, sujet de tant de contes, ni les scènes du drame de Job, ni une foule d'autres ouvrages de la vieille basilique autrefois fort admirés. Les grandes sculptures du Louvre et de l'hôtel Saint-Paul, les Trois vifs et les trois morts des Innocents, la plupart des sculptures des Célestins ont disparu. Le Palais était un monde de statues; celles des rois, le grand cerf de Charles V, la table de marbre, bien d'autres merveilles très-vantées des Parisiens ont péri dans l'incendie de 1618. Parmi les restes les plus connus du même genre et du même âge, on peut citer la statue de femme placée de nos jours sur la prétendue tombe d'Héloïse et d'Abélard; les statues peintes de Charles V et de Jeanne de Bourbon, autrefois au portail des Célestins, maintenant à Saint-Denis; la statue de Notre-Dame la Blanche, en marbre blanc, donnée en 1340 par la reine Jeanne d'Évreux à l'église de Saint-Denis, maintenant à Saint-Germain des Prés; plusieurs statues des rois à Saint-Denis; à Versailles, la statue de Jean de Dormans, transportée de l'église Saint-Jean de Beauvais; diverses statues au musée de Cluni, à l'école des Beaux-Arts, à Saint-Mandé, à Pantin; la belle statue de la Vierge à l'abbaye de Notre-Dame du Val (Seine-et-Oise); la Vierge dorée de l'un des portails de la cathédrale d'Amiens; les statues de l'extérieur de l'abside de la cathédrale de Limoges; les statuettes des reines de Navarre à Mantes; la statue peinte du duc de Berri agenouillé devant un prie-Dieu, transférée de la Sainte-Chapelle à la cathédrale de Bourges. Au nombre des bas-reliefs, on rappellera le monument en souvenir de la bataille

Sauval, t. I,  
p. 372. — Rev.  
arch., t. XII,  
p. 10.

Guillebert de  
Metz, p. 50, 51,  
54, 64.

Sauval, t. II,  
p. 347, 348.

de Bouvines, érigé en 1376 à Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, les scènes de la vie de la Vierge à la cathédrale de Bordeaux; le portail des libraires de la cathédrale de Rouen, plein de détails bizarres, où l'on croit voir une influence de l'Orient.

Viollet Le  
Duc, Dict. d'ar-  
chit., t. IV, p.  
500. 501.

La sculpture d'ornement perdit en ce siècle plus qu'elle ne gagna. Déjà, vers la fin du siècle précédent, on recherchait la légèreté et la grâce plus que la ligne sévère. Dans celui-ci, on tomba dans le bizarre et le contourné. Les chapiteaux, divisés en plusieurs rangs de feuilles enroulées, ont un aspect confus. Les culs-de-lampe, souvent ingénieux, sentent trop la recherche. Les croix de cimetières et de chemins deviennent des tableaux complets, sur la tige et les bras desquels les sculpteurs s'exercent comme sur des surfaces planes. Les tombeaux, enfin, deviennent l'objet de raffinements inconnus jusque-là.

Aux époques profondément chrétiennes qui s'étendent jusqu'à saint Louis, le tombeau est d'une extrême simplicité. C'est une dalle sculptée en creux ou en simple relief, et offrant l'image de la personne dans l'attitude du repos éternel. Quelques-unes de ces dalles tumulaires sont des chefs-d'œuvre de sculpture, et des modèles pour la bonne entente de l'art religieux. Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la statue devient saillante, et presque en ronde bosse; les mains sont jointes et relevées; la préoccupation de l'art se fait sentir. Désormais, on visera trop souvent à une richesse déplacée et d'un goût équivoque. On se plaît surtout à entourer les tombeaux de couronnements gothiques d'une finesse exagérée. Les moins ornés offrent le simple trait de ces dentelles fantastiques d'une légèreté impossible et d'un dessin compliqué. Souvent la tête, les mains, la crosse, les écussons sont incrustés en marbre. Dans les traits en rainure, on coulait un mastic rougeâtre qui les faisait vivement ressortir. La jolie description du tombeau de Flore, dans le roman de « Flore » et Blanchefleur, est un exemple des idées bizarres auxquelles on se laissait aller en ce genre de monuments. Le type le plus ordinaire était de placer sous des arcades gothiques la statue couchée du défunt, les mains jointes, les pieds appuyés sur un lion ou un levrier, deux anges entourant la tête et présentant l'âme du mort, sous la forme d'un enfant, au jugement de Dieu. Ce type était heureusement conçu; mais trop souvent on le chargeait de décorations superflues.

On peut citer comme des chefs-d'œuvre les tombeaux de quelques-uns des papes d'Avignon et celui de l'évêque Pierre de Rochefort (mort en 1321) dans l'église de Saint-Nazaire à Carcassonne. Une dalle tumulaire de Châlons-sur-Marne, représentant une mère et ses deux filles (première moitié du siècle), est un morceau plein de grâce; les draperies y sont élégantes, le dessin très-pur, les ornements gothiques encore sobres; dans la partie inférieure sont figurées les funérailles; dans la partie supérieure, le ciel, le repos et la prière dans le sein d'Abraham. Rien de plus fréquent, sur le pavé de nos vieilles églises, que ces dalles au simple trait, exécutées quelquefois avec un rare bonheur. Les épitaphes en général étaient prolixes, d'une langue fort lâche et fort vulgaire. Les tombeaux étaient presque tous placés dans les églises, surtout dans certaines églises vers lesquelles se portaient la vogue ou la dévotion, comme les Célestins, l'abbaye de Maubuisson, etc.

La sculpture en bois était presque aussi cultivée que la sculpture sur pierre. C'est là un art tout français, rare en Italie, et qu'aucun pays ne poussa au même degré de perfection. La statue équestre, la visière baissée, de Philippe le Bel, érigée à Notre-Dame, était en bois. Les stalles des églises deviennent dès lors un prétexte à tout un fouillis de statuettes, de rinceaux, de représentations fantastiques. On citera celles de Valenton (Seine-et-Oise), d'une extrême finesse d'exécution; celles de Saint-Géréon à Cologne, les retables et autres sculptures en bois de l'église du prieuré de Saint-Thibaut, près de Semur. La piscine du maître-autel de Saint-Urbain de Troyes, représentant le couronnement de la Vierge et les deux fondateurs (Urbain IV et son neveu le cardinal Aucher) est un chef-d'œuvre d'élégance et de goût; elle était autrefois peinte et dorée. Les jubés, qui commençaient à se multiplier, donnaient lieu à des sculptures élégantes, et parfois bizarres. Quelques statuettes en ivoire de ce temps sont aussi des ouvrages pleins de grâce et de délicatesse. Le tableau d'ivoire de « l'oratoire des duchesses, » dont l'auteur est Berthelot Héliot, varlet de chambre du duc Philippe le Hardi, est aujourd'hui au musée de Cluni. Le pendant, qui fut compris dans le même compte, paraît être perdu.

Toute la menuiserie était fort riche. La salle connue sous le nom de *Diana*, à Montbrison, attenante à l'église Notre-Dame, est le type d'une belle salle boisée de ce temps: elle

Ann. arch., t.  
III, p. 283.

Catal., p. 70,  
n. 418.

Ann. arch.,  
t. II, p. 68.

Ibid., t. IV, p. 369.—Vitet, *Etudes sur les beaux-arts*, t. II, p. 358, 359.

est voûtée en bois et ornée d'écussons de familles nobles. Les grandes armoires qui restent du même siècle sont d'un bon style, commodes, naturelles, ne cherchant pas à dissimuler les parties utiles. Les ferrements y sont visibles et soignés. D'ordinaire, les volets sont ornés de peintures à l'extérieur et à l'intérieur; le dessus est couronné de légères corniches crénelées. La menuiserie des appartements princiers, au Louvre, par exemple, était chargée de détails et travaillée avec un soin qu'on jugea plus tard minutieux ou superflu. Les portes surtout étaient traitées avec une grande richesse de sculpture. Par suite, les peintures deviennent moins étendues : celles du portail des libraires à Rouen font exception et égalent les plus beaux ferrements des siècles précédents. La serrurerie en fer forgé se développa surtout dans les meubles et les grilles, d'où l'esprit industriel des époques plus modernes devait l'exclure, en y substituant des procédés plus économiques, mais sans caractère. Le moyen âge n'a nulle part plus excellé que dans ces arts devenus secondaires par suite de l'envahissement d'un luxe bourgeois, qui vise à faire illusion et n'est pas blessé du caractère de banalité d'un ornement qui s'achète tout fait, et qu'on peut voir indéfiniment répété. Ne songeant pas à cacher les ferrements, les poutres, les serrures, le moyen âge y cherchait des motifs d'ornement et les trouvait parfois avec bonheur. Tout était soigné, car tout était en vue. Le faux style classique du XVII<sup>e</sup> siècle a opéré, sous ce rapport, un véritable abaissement pour certains arts, qui sont devenus des métiers. Comme on a cru que la noblesse exigeait que tous les détails utiles fussent dissimulés, on est arrivé à un style factice, qui voudrait faire croire qu'on peut bâtir un édifice sans charpente ni ferrements, et une source précieuse d'ornements a été tarie : en cela, sans contredit, le style des modernes est tout à fait inférieur à celui du moyen âge et de l'Orient.

Paris et Dijon étaient alors les deux grandes écoles de sculpture. Il ne reste rien des ouvrages de Jean de Saint-Romain, que nous avons vu déployer une si grande fécondité sous l'active protection de Charles V. Jean le Bouteiller fut plus heureux; mais sa vie nous est totalement inconnue, ainsi que celle de Jean le Braellier, autre sculpteur de Charles V, de Drouet de Dampmartin, de Colin le Charron, de Bernard, charpentier et sculpteur en bois, tous em-

Rev. arch., t. VIII, art. 8, 45, 46, 47, 49.

ployés aux travaux du Louvre sous Raymond du Temple et Jean de Saint-Romain.

Dijon, depuis l'avènement de Philippe le Hardi, fut le centre de grands travaux de sculpture, auxquels présida l'Alsacien Claux Sluter. Les admirables figures du puits de Moïse, le tombeau du duc Philippe, sont de lui. Il fonda une véritable école, dont firent partie son neveu Claux de Voussonne, dit Claux de Werne, Jacques de la Barre, et en 1390 Hennequin de Bruxelles, le même peut-être que Hennequin de Liège, qui, en 1380, fait une statue d'albâtre pour l'église du Temple, et qui, en 1368, avait figuré dans les mandements du roi pour une somme de mille fr. d'or, « en laquelle  
« nous sommes tenus à lui à cause d'une tombe d'albâtre et  
« de marbre, que nous li faisons faire pour nous, laquelle  
« nous avons ordonné estre mise en cueur de l'église de  
« Rouen, où nous voulons que notre cueur soit enterré,  
« quant il plaira à Dieu que nous irons de vie à trespasse-  
« ment. »

Constantin de Jarnac ne nous est connu que par le tombeau de Jean I d'Assida, mort le 3 mai 1369, placé dans l'église Saint-Étienne, première cathédrale de Périgueux. Il porte une inscription commençant par ces mots : *Constantinus de Jarnaco hoc opus fecit*. On trouve encore à Dijon, en 1357, un sculpteur célèbre, nommé Gui le Maçon; à Bourges, vers le même temps, Aguillon de Droues; à Montpellier, les deux Alaman, Jean et Henri (entre 1331 et 1360); à Troyes, Denizot et Drouin de Mantes; à Sens, Jacques des Stalles, ainsi nommé des stalles qu'il sculpta pour l'église Saint-Laurent de cette ville. Girart d'Orléans paraît aussi avoir sculpté; parmi les travaux exécutés par lui pour le roi, on trouve « un tableau de boys de quatre pieces. » Nous ne connaissons guère que les noms de Hennequin Vascoquien, Hennequin de Prindale, Perrin, Villequin Semont, Pierre Linquerque, qui paraissent pour la plupart Flamands, ainsi que Wuillaume du Gardin, auquel Jean III, duc de Brabant, commande en 1341 un tombeau dont les statues doivent être euluminées « de peinture de boines  
« couleurs à ole, » et Jean de la Matte, imagier, qui, en 1385 et l'année suivante, fait plusieurs images pour l'oratoire de Bruges.

La Flandre, en effet, prend en sculpture, vers la fin du siècle, une place tout à fait à part. Tournai, en particulier,

Arch. imp.,  
sect. hist., MM.  
30, fol. 150.

Laborde,  
ouvr. cité, t. I.  
p. xxii.

Biblioth. de  
l'Éc. des ch.,  
sec. série, t. V,  
p. 54.

Le Moyen-âge  
et la Ren., V,  
Sculpt.

Laborde,  
ouvr. cité, t. I.  
p. lxxiv.

Ibid., t. I, p.  
XXIX, LXXI,  
LXXV, XCV.

est comme le centre et le point de départ de l'influence flamande sur notre statuaire. Toute l'école de Dijon, et en général toute la sculpture de la maison de Bourgogne, reçoit de là une forte empreinte. Les imagiers de Bruxelles étaient dès lors célèbres. Au siècle suivant, cette influence devient un commencement de renaissance et une vraie révolution dans l'art.

## ORFÈVRERIE.

Ann. arch., t.  
III, p. 257 et  
suiv.

L'orfèvrerie fit, au XIV<sup>e</sup> siècle, un progrès décisif. Jusque-là elle avait été surtout religieuse. Dans la première moitié du siècle, elle se mit au service du luxe des seigneurs. Les ordonnances du roi Jean (1355, 1356) et des premières années de Charles V (1365) cherchent à poser des limites au luxe de l'orfèvrerie, et à restreindre l'usage des vases précieux aux églises. Il fut interdit de faire vaisselle ou bijoux de plus d'un marc, « si ce n'est pour Dieu servir. » Mais ces défenses furent inutiles. A partir du règne de Charles V, l'orfèvrerie et la joaillerie françaises prennent un essor surprenant. On en recherche les produits dans toute l'Europe. L'inventaire des bijoux de Charles V est déjà extrêmement riche. Toute l'histoire du temps de Charles VI décèle sous ce rapport une étonnante prodigalité. Les présents en orfèvrerie et en bijoux étaient comme obligatoires dans les occasions solennelles. Les éerins de la maison d'Orléans étaient sans prix. Au mariage d'Isabelle de France avec Richard d'Angleterre (1396), il y eut un déploiement de luxe en or, argent, pierres précieuses, qui alla jusqu'à la folie. Les boutiques des orfèvres et des brodeuses étaient comblées; Paris fut ébloui des trésors qui, pendant plusieurs jours, se déroulèrent devant ses yeux.

Douet d'Arcq,  
l. c., p. 308.

Les travaux de l'orfèvrerie et de la joaillerie religieuse et profane offraient une extrême variété. Dans les églises, c'étaient des chandeliers, des burettes, des croix, des encensoirs, des reliquaires, des vases de formes diverses destinés à renfermer l'hostie consacrée, des mitres enrichies de perles, de pendants d'argent, de plaques ciselées, etc. Dans les palais, c'étaient des fontaines d'argent, des bassins d'argent, lampes, flacons, aiguières, nefes, drageoirs, salières, trempoirs, saucières, tasses, pots à bière, surtout de table singulièrement riches, coffrets, échiquiers de jaspe et de chalcédoine avec pièces de jaspe et de cristal, diptyques d'ivoire, des couronnes, des diamants. Les objets de dévotion n'y manquaient pas : ouvrages de sculpture représentant sur-

tout les sujets de la vie de Jésus-Christ, images de saints, Vierges d'albâtre, couronnées de perles et de pierres précieuses. Les châsses des saints continuent à être l'occasion de riches ciselures imitant l'architecture gothique. Celle de Saint-Romain à Rouen est de ce siècle ou de la fin du XIII<sup>e</sup>. Le buste de saint Bernard à Clairvaux, destiné à recevoir la tête du saint, exécuté en 1334, était soutenu par six lionceaux; le bas était décoré de vingt-quatre plaques émaillées. La tête de saint Malachie n'était pas moins richement enfermée. Les calices étaient couverts de sculptures: autour de la coupe, les douze apôtres; autour de la pomme, les quatre évangélistes; au pied, un crucifix. L'inventaire de la Sainte-Chapelle, en 1341, nous montre son trésor comme un vrai musée de pierreries et d'émaillerie.

Les armes niellées étaient connues, même au commencement du siècle. Dans la liste des objets enlevés en 1316 à la comtesse Mahaut d'Artois par son neveu Robert, figurent « une hache neillée à deffaire cerfs et grosses bestes; » une épée garnie d'argent à émaux. La reliure enfin donna lieu à de beaux travaux d'orfèvrerie: on conserve quatre couvertures de manuscrits en or d'une richesse extrême avec des niellures, dont l'une fut faite par ordre de Charles V en vue de la Sainte-Chapelle.

S'il reste assez peu de chose d'un art qui produisit à cette époque des ouvrages sans nombre, il faut se rappeler les dangers auxquels de tels ouvrages sont exposés par suite du prix de la matière. Les désastres du commencement du XV<sup>e</sup> siècle livrèrent au pillage toutes ces richesses, ou obligèrent de les fondre. La révolution a détruit une bonne partie de ce qui restait. Les musées du Louvre et de Cluni, le trésor de Saint-Denis, possèdent cependant assez de spécimens de notre ancienne orfèvrerie pour nous permettre de voir combien l'admiration des contemporains pour cet art nouveau était justifiée. L'Italie ne fit ici qu'imiter; les plus célèbres orfèvres de l'Italie au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle étaient des bords du Rhin.

La joaillerie était inséparable de l'orfèvrerie. On employait les perles et les pierres précieuses comme ornement des métaux. L'ordonnance de 1355 défend de mettre des plaques d'or sous les pierreries pour leur donner plus de brillant. Mais, vers la fin du siècle, tous ces arts se confondirent. Limoges était un centre pour l'orfèvrerie comme pour l'émail-

Cabinet historique, 1858, p. 16, 17, 18.

Biblioth. de l'Éc. des ch., 3<sup>e</sup> série, t. I, p. 60, n. 58, 65.

Biblioth. impér., f. S.-Victor, n. 366 bis; supplém. lat., n. 663, 665, 667.

Ann. arch., t. III, p. 258.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Ibid., t. VII,  
p. 85; VIII,  
p. 260.

lerie. Les tombes d'orfèvrerie se fabriquaient surtout à Limoges. Dans un inventaire des vases sacrés de la chapelle de la commanderie de Joigni, fait en 1313, on trouve mentionnées diverses pièces de Limoges : deux croix de Limoges ; un vassel de Limoges ; un vassel à mettre encens de Limoges ; deux grands chandeliers et un petit de Limoges ; un encensoir de Limoges. Les potiers d'étain de Limoges étaient aussi fort habiles. Tout porte à croire que c'était là une vieille célébrité qui datait au moins de l'époque romaine. En général, les centres d'art et d'industrie au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle se rattachaient à des traditions de l'époque carlovingienne et mérovingienne. Celles-ci se rattachaient à des établissements romains ; ceux-ci à leur tour eurent souvent des causes locales antérieures. La célébrité des tapisseries d'Arras paraît de même remonter très-haut.

Ibid., t. IX,  
p. 272.

Bibl. de l'Éc.  
des ch., 3<sup>e</sup> sér.,  
t. I, p. 60, n.  
63.

Le Moyen âge  
et la Ren., t.  
III, Orfèvr.

La réputation des batteurs de cuivre de Dinant se maintint pendant tout le siècle. Ce métier était devenu entre leurs mains un art véritable, qui n'a pas survécu à la destruction de leur ville en 1466. Arras était aussi fort renommé pour le travail des métaux et des pierreries. Parmi les objets enlevés en 1316 à la comtesse Mahaut d'Artois par son neveu Robert, figure « un eserin de leton neellé d'argent, à « grant planté d'enclastres (incrustations) qu'on ne sait « estimer, mais on ne feroit point un tel à Paris pour cent li- « vres. » Presque toutes les villes de Flandre et de Brabant eurent de même des écoles d'orfèvrerie. La confrérie des orfèvres de Gand était une vraie puissance : leur doyen marchait à certaines processions revêtu d'une robe de velours rouge et portant une magnifique chaîne, à laquelle pendait, dans un médaillon émaillé, l'image de saint Eloi.

Ibid., t. VI,  
p. 26 et suiv.

Les orfèvres de Paris étaient fort riches et fort influents, comme le prouvent leurs statuts dans le Livre d'Étienne Boileau. Le célèbre prévôt qui le premier représenta le règne de la bourgeoisie parisienne, Étienne Marcel, était orfèvre. En 1292, le livre des taxes de la ville de Paris compte cent seize orfèvres. On sait que Guillaume de Ruysbroeck trouva un orfèvre parisien à Carakorom. Le même livre des tailles compte aussi à Paris plusieurs orfèvres et émailleurs de Limoges. En 1317, Philippe le Long accorde à l'émailleur Garnot un atelier sur le Grand-Pont. Le goût du roi Charles V pour la vaisselle d'or et d'argent fut dans l'histoire de cet art la cause d'un progrès décisif.

Le midi avait aussi des ateliers célèbres d'orfèvrerie. Toulouse, Montpellier surtout, avaient de la réputation sous ce rapport. A Montpellier, comme à Paris, c'étaient des artistes limousins qui représentaient cette branche d'industrie. Les inventaires de Montpellier mentionnent un nombre très-considérable d'ouvrages d'orfèvrerie religieuse en métal émaillé. J. Durosne, orfèvre de Toulouse, vend des bijoux au duc de Touraine, en 1389. Il est question aussi d'argenterie venant d'Avignon; mais le titre en était inférieur.

Ibid., t. VIII,  
p. 260 et suiv.

Laborde,  
l. c., t. III, p.  
17.  
Douet d'Arcq,  
l. c., 124, 125.

On nommera encore parmi les orfèvres célèbres du temps Jean de Montreux, orfèvre du roi Jean; Claux de Fribourg, qui fit une statuette d'or de saint Jean pour le duc de Normandie et une superbe croix pour le même prince devenu roi; Jean de Péquigni, auteur du diadème du duc de Normandie; Robert Retour, orfèvre en la conciergerie de Saint-Paul; Hennequin, chargé de la façon des trois nouvelles couronnes de Charles V; Henri, orfèvre du duc d'Anjou; Nicolas Giffart, excellent orfèvre de Paris, que Louis, duc d'Orléans, employait le plus volontiers; Hance Croist, qui fit pour Valentine une nef en forme de pore-épic en or, du poids de deux mares, quatre onces; Pierre Blondel, qui, en 1387, répare le ciboire suspendu devant le grand autel de l'abbaye de Saint-Bertin, et qui, le 19 septembre 1394, reçoit douze livres quinze sols tournois pour avoir ouvré, outre le scel d'argent du duc d'Orléans, « deux fermeners tout d'argent « esmaillez pour mettre au livre de Boece; » Jean de Clerbout ou de Clerbourg, qui travailla pour l'embellissement des livres d'Isabeau; Jean de Clichy, Gautier du Four et Guillaume Boey, orfèvres de Paris, qui firent sur l'ordre de l'abbé Guillaume, en 1408, la magnifique châsse de Saint-Germain des Prés, en forme d'église ogivale.

Vallet de Virville, Biblioth. d'Isab., p. 19 et suiv.

Bouillat,  
Hist. de l'abbaye de S.-G.,  
p. 166, pl. 7 et 17.

On voit combien dans tous ces métiers régnait une forte tradition. L'art était une sorte de pratique secrète, propre à certaines villes, et là encore renfermée dans un petit nombre de familles, protégée par des règlements qui limitaient le nombre des apprentis. On visait surtout à la conservation de la tradition et à l'excellence de l'ouvrage. « Nus orfèvres « ne puet avoir que un apprenti estrange; mès de son lignage « ou du lignage sa femme, soit de loing, soit de près, en puet « il avoir tant comme il li plaist. » Il en résultait un esprit de corps et un goût du solide qui n'avait que de bons résul-

Livre des métiers, p. 38.

tats dans les arts industriels. Des professions qui ne sont maintenant que des métiers étaient des arts. Un ouvrier en cuivre ou en étain de Dinant ou de Limoges faisait des compositions originales, conçues par lui, d'un caractère naïf et fortement accusé.

Chabouillet,  
Catal. des ca-  
mées, p. 1, 2,  
7, 8, 30, 615,  
616, etc.

L'art de tailler les pierres dures n'existait guère en France. Les camées que l'on voit en la possession de Charles V, ceux des trésors de la Sainte-Chapelle et de Saint-Denis sont tous italiens ou antiques. Le cabinet des médailles, à Paris, possède la plupart de ces belles pierres. Le camée de Noé buvant le vin, qui figure dans l'inventaire des bijoux de Charles V sous cette mention, « un camaïeu sur champ « blanc, qui pend à double chesnette, et y a un hermite qui « boit à une coupe sous un arbre, » paraît du XIII<sup>e</sup> siècle. La riche monture du grand camaïeu représentant Jupiter, et qui fut donné par Charles V à la cathédrale de Chartres, est de 1367. On sait que le moyen âge voyait toujours dans les sujets figurés par les camées des scènes de la Bible, ou des représentations de mystères chrétiens. Le Jupiter du camée de Charles V passa, grâce à la circonstance de l'aigle, pour un saint Jean. Une améthyste qui faisait partie de la reliure d'un évangélaire de ce siècle, et qui représente Caracalla la tête nue, fut regardée longtemps, par suite de cette dernière particularité, comme une image de saint Pierre. Un artiste, sans doute byzantin, y a en effet ajouté une croix que le personnage paraît porter sur l'épaule, et le nom de l'apôtre Pierre en lettres grecques. Sur le sceau de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, Cupidon devient l'archange Michel avec l'exergue : *Ecce mitto angelum meum*. On est moins sévère pour ces contre-sens, quand on songe aux nombreux objets antiques que la foi aux reliques et le goût des images pieuses ont fait parvenir jusqu'à nous. Les diptyques anciens étaient conservés avec le même soin jaloux dans les trésors des églises et interprétés, avec aussi peu de science archéologique, dans le sens chrétien. On parle d'un diptyque byzantin monté par un orfèvre français du temps de Philippe de Valois.

Suppl. lat.,  
n. 663

Rev. arch.,  
t. X, p. 314.

Les grandes horloges à sonneries et à mouvements compliqués, dont les villes du moyen âge étaient si fières, datent presque toutes de ce siècle, quoique l'invention en fût plus ancienne. Ici encore Charles V paraît avec un rôle principal. La première horloge qu'on vit à Paris fut exécutée sous ses

ordres en 1370, par Henri de Vie. Celle du château de Montargis fut faite par Jean Jouvence en 1380. Celles de Sens et d'Auxerre sont du même temps. Alors commencent aussi les horloges d'appartement. L'inventaire de Charles V mentionne une de ces horloges dont toutes les pièces étaient en argent ciselé : elle venait, dit-on, de Philippe le Bel, qui l'avait achetée d'un Allemand. En 1370, Pierre Daimleville, horloger à Lille, fait marché pour une horloge destinée au château de Nieppe appartenant à la comtesse de Bar. En 1382, le duc de Bourgogne transporte de Courtrai à Dijon une des plus belles horloges qu'on eût encore vues : elle était surmontée de deux de ces personnages auxquels le peuple donnait le nom de jaquemart. En 1384, Angers fit construire son horloge, placée sur la cathédrale de Saint-Maurice, par Pierre Merlin, de Paris, « maistre orlogeur du roi. » Mais en 1398, elle se déranger, et l'on fit de nouveau venir Pierre Merlin, probablement fils du premier, qui résidait à Poitiers. Les comptes du trésor de 1389 à 1392 mentionnent deux horlogers (*horelogiator*) ou gardes de l'horloge (*custos horelogii*) du bois de Vincennes, Henri de Montigni et Jean de Tranblai.

Le Moyen Âge et la Ren., II, horlogerie.

Laborde, ouvr. cité, t. I, p. LXI.

Froissart, I, II, c. 203.

Rev. arch., t. XI, p. 174, 453.

Le goût de la musique se répandit en proportion des progrès de la vie profane et mondaine. Déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, un corps de musiciens était attaché à la maison des princes. Un rôle de la Chambre des comptes (1313, 1314) désigne parmi les officiers du comte de Poitiers, depuis Philippe le Long, « Raoulin de Saint Verin, menestrel de cor sarrazinois; Au-« drieru et Bernart, trompeurs; Parisot, menestrel de na-« quaires ou timbales; Bernart, menestrel de trompette. » Ce goût fut encore plus prononcé sous les Valois. Le roi Jean oubliait presque son royaume dans la compagnie de ses musiciens. Charles V, à l'exemple de David, « instrumens « bas oyoit volontiers à la fin de ses mangiers. » Isabeau était passionnée pour la musique, et pensionnait entre autres une ménestrelle d'Espagne, Graciosa Alègre; par ses soins, Charles VI était bercé au son de la harpe. Le premier Dauphin poussa ce goût jusqu'au scandale : les bourgeois murmuraient d'entendre toute la nuit ses orgues et ses enfants de chœur; quand les bouchers entrèrent chez lui, leur première victime fut Courtebotte, son musicien. Un avant-portail avait été pratiqué exprès dans la grande salle du Louvre pour rece-

MUSIQUE.

Biblioth. de l'Éc. des ch., t. III, p. 377.

Christine de Pisan, p. 277, 282, 286.

Vallet de Villerville, Isab. de Bav., p. 34.

Sauval, t. II, p. 22.

Froissart, I,  
1, par. 2, ch. 3.

voir ses orgues et ses joueurs d'instruments. Mais ce fut surtout la maison de Bourgogne qui brilla dans ce genre; ses comptes sont pleins de sommes versées aux ménestriers. Le duc Philippe le Hardi entretenait dans sa chapelle « la plus « excellente musique qu'on eût encore ouïe. » La musique entraîna partout. Au moment de livrer bataille aux Espagnols (1350), Édouard III « fesoit ses menestrels corner devant « lui une danse d'Allemagne, que messire Jean Chandos, « qui là estoit, avoit nouvellement rapportée, et encore par « esbatement il faisoit le dit chevalier chanter avec ses me- « nestrels, et y prenoit grant plaisance. » On vit même, la veille de la bataille d'Azincourt, les chevaliers français, couverts de boue et trempés de pluie, regretter de n'avoir point de musique. Les traités de paix se criaient avec accompagnement de violons et de trompes. Charles VI entra à Reims (1380) « bien escorté de noblesse, de seigneurs « et de menestrandies; et par especial il avoit plus de trente « trompettes devant lui qui sonnoient si clair que merveilles. » Le carillon des villes, enfin, servant en quelque sorte de mesure à la vie, semblait verser sur chaque heure son ariette monotone et son charme assoupissant.

Froissart, I,  
II, c. 74.

Ce rôle de la musique dans la vie des cours devait avoir pour effet de relever la profession des musiciens. Dès la fin du siècle, en effet, la musique n'est plus regardée comme un métier qu'on abandonne à des exécutants de bas étage. La pratique de la musique devint le complément d'une bonne éducation. Le premier Dauphin, fils de Charles VI, jouait de la harpe et de l'épinette. Isabeau et Valentine jouaient de la harpe; leurs comptes mentionnent fréquemment des frais d'achat de cordes, ou des sommes versées aux faiseurs de harpes pour avoir appareillé et mis à point leurs instruments. Déjà les héros des anciens romans, entre autres avantages, possèdent le talent de la musique :

Biblioth. de  
l'Éc. des ch., 1<sup>re</sup>  
serie, t. IV, p.  
525.

En cel temps surent tuit harpe ben manier;  
Com plus ert courteis hom, tant plus sot del mestier.

Ibid., t. III,  
p. 337.

L'importance de la corporation des ménestrels remonte au commencement du siècle. Le 14 septembre 1321, trente-sept jongleurs et jongleresses, tous habitants de la rue des Jongleurs, à la tête desquels était Parisot, « menestrel du roi, » présentèrent à la sanction du prévôt de Paris un règlement

dont le but principal était de concentrer en leurs mains les privilèges et les bénéfices de leur métier. A la même époque, le métier de fabricant d'instruments de musique reçut des règles et une organisation. En 1297, les faiseurs de trompes n'étaient encore à Paris qu'au nombre de trois.

Liv. des métiers, p. 360.

La corporation des ménétriers alla toujours croissant en faveur. Le roi des ménétriers était une sorte d'officier du roi, nommé par le roi et non par ses confrères. Il commence à paraître vers 1335, et prend le titre de roi des ménestrels du royaume de France. Le contrat d'apprentissage passé, en 1390, entre Huguenin de la Chapelle et deux ménétriers de Dijon, nommés Voulant et Roissignat, montre le prix qu'on attachait à cet art. Le roi de l'épinette à Lille recevait aussi une pension des ducs de Bourgogne. Les ménétriers avaient de singuliers privilèges : ils étaient exempts du droit de péage sur le Petit-Pont, moyennant un seul couplet chanté au peuple. « Et aussi tost li jongleur sont « quite pour un ver de chancon. » La rue des Jongleurs, appelée plus tard rue des Ménétriers, a aujourd'hui disparu dans la rue Rambuteau. Leur hôpital, qu'ils dédièrent à saint Julien (rue Saint-Martin), datait de 1330. Dans l'église qui y était jointe, on voyait, des deux côtés de la porte, saint Genès en costume de ménétrier et saint Julien, patron des pèlerins et des mendiants. Malgré leurs nobles accointances, les ménétriers, on le voit, se reconnaissaient plus d'un trait de ressemblance avec le pauvre vagabond.

Biblioth. de l'Éc. des ch., 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 529.

Liv. des métiers, p. 287.

Loin, du reste, que les ménestrels inspirassent quelque ombrage à l'Église, ils étaient, au contraire, pleinement adoptés par elle et organisés en confréries pieuses. Une charte de Raoul, abbé de Fécamp, établit dans ce monastère, sous la maîtrise de Henri de Gravenchon, une confrérie dont les membres devaient être « gens séculiers, appelés jongleurs, « parce que leur vie était employée à jouer de la musique. » Les jongleurs devaient assister, en jouant de leurs instruments, à certaines cérémonies religieuses. Le préambule de la charte dit que ce n'était pas là une innovation. Des miracles furent faits pour des ménétriers pieux.

Rev. arch., t. XIII, p. 584.

La confrérie de la Sainte-Chandelle d'Arras venait de deux ménétriers à qui la Vierge apparut durant une peste (le mal des Ardents, XI<sup>e</sup> siècle). De grands seigneurs, de hauts personnages ecclésiastiques ne dédaignent point d'entrer dans cette société. La sainte chandelle que la Vierge avait ap-

Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XXIII, p. 108-III.

Rev. arch., t. X, p. 321 et suiv.

portée et dont les gouttes de cire communiquaient à l'eau des vertus curatives, était confiée à la garde de deux jongleurs. Un riche étui d'orfèvrerie renfermait ce cierge, et une église fut bâtie au XIII<sup>e</sup> siècle pour renfermer l'étui et la relique. Un curieux manuscrit, trouvé il y a peu d'années à Arras, nous a conservé le nom des membres de cette singulière association. Ces listes s'éteignent presque au XIV<sup>e</sup> siècle, qui dut voir la décadence de la confrérie.

Quelques faits établissent la renommée qu'obtenaient dans toute l'Europe nos chanteurs. Un règlement des officiers municipaux de Bologne, en date de 1288, défend aux chanteurs français de s'arrêter dans les rues. Un passage du poème sur Bertrand du Guesclin atteste leur vogue en Portugal. Enfin la popularité dont les airs français jouissent dans toute l'Europe, popularité bien constatée depuis les premières impressions de notes musicales (vers 1500), prouve que la France avait dès lors un don reconnu pour la musique légère. La chanson « Sur le pont d'Avignon » a été publiée à Venise en 1503.

Vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, toutefois, c'est la Belgique qui devient le centre de la culture musicale en Europe. Des comptes publics conservés aux archives de Bruges établissent que, dès 1313, cette ville possédait des écoles de musique. Jean le Chartreux, moine à Mantoue, qui composa en 1380 un traité de théorie musicale, nous apprend lui-même qu'il était né à Namur. Son contemporain Guillaume Dufay, né à Chimai, partage avec l'Anglais Dunstaple la gloire d'avoir perfectionné la musique; on le place au-dessus des maîtres italiens du même temps. La notation fait aussi des progrès. Le mérite des musiciens belges est reconnu par Louis Guichardin, qui leur attribue l'honneur d'avoir restauré la musique, de l'avoir ramenée à ses vrais principes, si bien, dit-il, que c'est à bon droit qu'on les trouve dans les cours de tous les princes chrétiens. Durant tout le XV<sup>e</sup> siècle, les musiciens du pays wallon conservent une supériorité incontestée.

L'Allemagne possédait déjà tout son génie musical. Presque tous les instruments de musique venaient de l'Allemagne. Le duc d'Orléans, en 1396, a près de lui deux ménestrels du duc de Bavière, Rappelin et Rudelin, et d'autres qui paraissent appartenir à l'évêque de Wurtzbourg.

On a conservé, pour ce temps, les noms d'un très-grand

Suppl. franç.,  
n. 544.

Muratori, An-  
tiq. ital. med.  
ævi. t. II, col.  
844.

Voy. ci-des-  
sus, p. 483.

Laborde,  
ouvr. cité, t. III,  
p. 130.  
Ann. arch.,  
t. XII, p. 64.—

nombre de musiciens et de joueurs d'instruments. Il y aurait abus à placer parmi les artistes tant de noms qui sont peut-être ceux de simples exécutants. Rappelons seulement que Guillaume de Machau composait la musique en même temps que les paroles de ses chansons ou motets : il est auteur d'une messe. Le nom du théoricien Jean des Murs (de 1300 à 1370) reparaitra dans la suite de cette histoire parmi les écrivains. Jean de Moravie et Marchetto de Padoue appartiennent au XIII<sup>e</sup> siècle.

Biblioth. de l'Éc. des ch., 1<sup>re</sup> série, t. III, p. 377; t. IV, p. 525.

Voy. ci-dessus, p. 482-484.

Les termes de musique accensent de grandes délicatesses. Une chronique du couvent dominicain de Sainte-Catherine de Pise, où la musique paraît avoir été fort cultivée, emploie les expressions les plus recherchées pour exprimer le talent musical des religieux du couvent : *Sonora et levissima vox... Cantabat valde placibiliter et bene, cum voce duttili multum... Hic si vixisset*, y est-il dit d'un jeune novice, *fuisse insignis cantor in mundo; namque, adhuc puer, quidquid erat in arte musicæ circa matrialia (madrigaux) etiam difficillima decantabat; cujus vox suavissima, et ars nota, et modus aptissimus*. Gaces de la Buigne, dans son poëme de la Chasse, s'est amusé à gronper, à propos des aboiements des chiens, tous les termes musicaux :

Archivio storico, t. VI, part. 2, p. 533-535.

H. d'Orléans, Doc. sur le roi Jean, p. 174.

Adoneques y a telle noise  
 Qu'il n'est homs qui sur deux pieds voise  
 Qui onc oÿst tel melodie ;  
 Car n'est respons ne alleluie,  
 Et feust ehautée en la Chappelle  
 Du roi, qui là est bonne et belle,  
 Qui si très grant plaisance face  
 Comme est ouïr une tel chace.  
 Les uns vont chantant le motet,  
 Les autres font double hoquet,  
 Les plus grans chantent la teneur,  
 Les autres la contre teneur ;  
 Ceux qui ont la plus elere gueule  
 Chantent la tresble sans demeure,  
 Et les plus petits le quadrouble,  
 En faisant la quinte surdrouble.  
 Les uns font semithon mineur,  
 Les autres semithon majeur,  
 Diapenthe, diapazon,  
 Les autres diathessaron.  
 Adone le roi met cor à bouche.....

Hardouin, seigneur de Fontaines Guerin, nous fait con-      Tresor      de

Veneric, publ.  
par Michelaut.  
Metz, 1856.

Hist. litt. de  
la Fr., t. XVI,  
p. 274, 275.

Ed. de Co-  
cheris, Paris,  
1861, p. 20.

naître, en 1394, toute cette musique des chasseurs, et surtout l'art assez compliqué des « cornures » dans ses plus grands raffinements.

Les instruments de musique étaient singulièrement nombreux. L'énumération qu'en donne Guillaume de Machau dans le « Temps pastour » a déjà été citée. Il s'en trouve une semblable, en trente-huit vers, dans sa « Prise d'Alexandrie. » On donnera ici celle que Jean Lefèvre ajoute à sa traduction du poème de *Vetula* :

Autres instrumens dont l'en use  
En chalemie et cornimuse,  
Orgues seans et portatives,  
Doucennes, freteaulx et estives,  
Psalterion, decacordon,  
Que avec la harpe à cordon,  
Cistole, rothe, syphonie,  
La chevrecte d'Ésclavonnie  
Et la fleüte de Behaingne  
Et la musette d'Allemaingne,  
Et viele, et luth, et guisterne,  
Et la rebebe à corde terne  
Faisoie concorder souvent  
Par poulz de doiz, par trait ou vent,  
Et donner par leur son mistique  
La melodie de musique.  
Cymbale en poussant font grant noise,  
Et le choron d'une grant boise,  
Quant on le bat dessus la corde,  
Avecques les autres s'accorde.  
Par touchier des doiz ou par traire  
Ou par souller se puet ce faire.

Bottee de  
Toulmon, Ann.  
de la Soc. de  
l'Hist. de Fr.,  
1839, p. 186-  
200.

Ann. arch.,  
t. VI, p. 314.

Les comptes de Jean, duc de Normandie, pour 1347, mentionnent ceux qui jouent des naquaires ou cymbales, du demi-canon ou demi-flûte, du cornet, de la guiterne ou guitare latine, de la flûte behaigne ou bohémienne, de la trompette, de la guitare mauresque, de la viele ou violon. Une peinture de ce siècle qui décorait la salle des gardes de l'évêché de Beauvais représentait des sirènes, tenant en main des musettes, des chalumaux, des rebecs, des diacordes et des tambourins.

Beaucoup de ces instruments étaient d'origine orientale, venus à la suite des croisades; on les retrouve encore en Syrie dans la forme où nos chanteurs les empruntèrent. Tels

étaient ceux qu'on appelait du nom général de « moraches, » le luth, le canon, les naquaires, d'où sortirent plus tard le théorbe, le clavecin et le piano. A la fin du siècle, un grand changement s'opère dans l'instrumentation. Un compte de 1385 nous montre les musiciens de Charles VI divisés en ménétriers hauts et bas, ce qui prouve qu'à cette époque les instruments étaient divisés en dessus et en basses. La même division se retrouve dans une ordonnance de 1407, modifiant les statuts de la corporation des ménétriers : c'était la preuve d'une organisation plus régulière et d'un progrès dans la théorie.

Rarement ces instruments profanes étaient employés dans les églises, quoiqu'on les plaçât avec profusion entre les mains des anges et des saints, quand on voulait représenter le paradis. L'orgue, connu en Occident depuis les premiers temps carlovingiens, prenait de plus en plus d'importance. La vièle ou violon était l'instrument ordinaire des trouvères et des ménestrels. Mais la grande musique n'allait pas sans concert : dans une jolie miniature du temps, les anges jouent autour de la Vierge de la harpe, de la trompette, du tambourin, de l'orgue portatif, de la mandoline; l'enfant Jésus porte un psaltérion, et exprime par sa joie naïve un délicat sentiment de l'harmonie. La harpe et le psaltérion, qui se pincèrent, avaient un caractère plus noble que la vièle et la gigue, qui se touchaient avec un archet. La rote, qui n'exigeait qu'un mouvement mécanique, était abandonnée aux chanteurs nomades.

En somme, les règles de l'harmonie firent de grands progrès. Les recueils de chansons notées du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle contiennent de vrais petits chefs-d'œuvre de rythme gracieux et léger. Plusieurs des airs qui ont eu le privilège de charmer tous les pays datent de cette époque.

La musique tenait de très-près, selon les idées du temps, à l'art théâtral : *Hodie*, dit Jean de Saint-Géminien, *quasi tota ars histrionica, sive musica, quæ ad hominum solatia studet, aut gestu fit, aut cantu, aut cetera instrumentorum sono*. Ces représentations prenaient de grands développements. On ne parlera pas ici des Mystères, dont l'intérêt principal se rapporte à l'histoire des lettres. On sait que le premier théâtre occupant un local stable fut celui des confrères de la Passion, établi en 1402 dans la salle de l'hôpital de la Trinité, hors la porte du côté de Saint-Denis. Une ordonnance du prévôt de

ib., t. VI, p. 214 et suiv. —  
Biblioth. de  
l'Éc. des ch.,  
1<sup>re</sup> série, t. IV,  
p. 525.

Suppl. lat.,  
n. 638. — Ann.  
archéol., t. I, p.  
56, 57; t. III,  
p. 269.

Bottce de  
Toulmon, Ann.  
de la Soc. de  
l'Hist. de Fr.,  
1837, p. 212-  
220.

FÊTES, JEUX  
SCÉNIQUES, ETC.  
Summa de  
Exemplis, Ve-  
nise, 1583, in-4,  
fol. du l. ix.

Sauval, t. II,  
p. 679.

Paris, en date du 3 juin 1398, ayant fait défense aux habitants de représenter aucun jeu de personnages, les amateurs de ces spectacles se formèrent en confréries. Charles VI leur accorda des lettres-patentes et la liberté d'aller et venir dans la ville avec leurs costumes. Ce n'est qu'au XV<sup>e</sup> siècle que l'on trouve une mise en scène fixe et une science régulière des décors. Les représentations dans les églises perdirent de leur poésie, bien que le séjour de la cour romaine à Avignon ait pu introduire dans le midi plusieurs des cérémonies symboliques si chères à l'Italie.

Ibid., p. 683,  
686-688.

Les tournois, depuis l'avènement des Valois, ne firent que gagner en magnificence. Les dames y assistaient. Le Palais, le Louvre, l'hôtel Saint-Paul, les Tournelles, les hôtels des ducs d'Orléans et de Berri avaient des lices, sans compter celles de la Grève, de la rue Saint-Antoine, de la Culture-Sainte-Catherine, de la rue des Francs-Bourgeois, etc. Les entrées en chevalerie, les traités de paix, les naissances, les mariages de princes, étaient des occasions de fêtes avidement attendues de tous. La fête de juin 1313 pour la chevalerie des trois fils de Philippe le Bel avait laissé de beaux souvenirs. Toute la ville fut encourtinée, et le soir illuminée. Tous les bourgeois vinrent au Palais, rangés par métiers. avec trompes, tambourins, buccines, et jouant de très-beaux jeux, l'enfer, le paradis, la procession de Renart, où des gens feignaient d'exercer leur métier sous des déguisements d'animaux. L'imagination alla plus loin : nourris des fables romanesques de la Table ronde, les souverains chevaleresques voulurent en quelque sorte en donner des répétitions ou des anniversaires. Édouard III, par ces brillantes parades, acquit une renommée presque égale à celle que lui valurent ses hauts faits. Les grandes pantomimes historiques, ou « entre-mets » qu'on jouait pendant les festins, eurent aussi beaucoup de vogue. En 1378, Charles V, dans le festin en l'honneur de l'empereur Charles IV, donne l'entremets de la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon. L'entremets du siège de Troie, qui fut joué aux fêtes de 1389, et les autres Mystères qui furent représentés alors pour la première fois, enchantèrent les Parisiens. On devine sans peine que la couleur locale était peu respectée; chaque guerrier troyen ou grec avait son blason et sa bannière; Priam et Hector étaient armés à la façon du temps. Les surprises que l'on réservait aux convives étaient d'autant mieux accueil-

Contin. de G.  
de Nangis, t. I,  
p. 396.

Froissart, l.  
I, part. 1, ch.  
191, 192, 213,  
215, etc.

Louandre,  
l. c., t. I, p. 291

lies qu'elles étaient plus bizarres ; on citait celles que le comte de Foix fit aux ambassadeurs de Ladislas d'Autriche : montagne des flancs de laquelle coulaient des ruisseaux d'eau rose et d'eau musquée ; jardins de cire produisant tout à coup des fleurs, etc.

Les fêtes données par les villes, surtout en Flandre, ne passionnaient pas moins le public. Lille, sous ce rapport, n'avait pas d'égale. En 1331, le jeu de sainte Catherine attirait en cette ville une foule si considérable que l'on se vit obligé de doubler la garde des portes. En 1351, on y jouait Aimeri de Narbonne avec non moins de succès. La fête de l'Épinette, en 1335, y fit accourir les bourgeois des villes voisines. Le cortège de Valenciennes surtout était splendide : on y portait des eygues vivants par allusion à l'étymologie prétendue du nom de la ville, « Val aux cygnes. » Alors commencent ces processions déguisées, qui sont encore aujourd'hui si populaires en Belgique. En 1334, un bourgeois de Tournai proposa un prix à la société de la ville qui formerait le cortège le plus plaisant : la rue qui remporta le prix représentait les vingt-deux preux d'Alexandre, avec autant de damoiselles vêtues d'écarlate et d'hermine. Une certaine trivialité se mêlait souvent à ces fêtes populaires : à la procession de sainte Gertrude à Nivelles, un jeune homme, simulant le diable, prenait à tâche de faire rire l'héroïne de la fête ; on pense bien que les moyens qu'il employait pour cela n'étaient pas d'un atticisme bien raffiné. La mascarade des conards à Rouen, qui donnait lieu à d'innombrables facéties, n'est peut-être pas antérieure au XV<sup>e</sup> siècle.

Dans les vingt dernières années du siècle précédent, ce goût des fêtes devint une véritable frénésie. Paris conserva des fêtes de 1389 un souvenir qui ne s'effaça point. Les fêtes de Cambrai (1385), à l'occasion du mariage du comte de Nevers, préludaient au luxe pompeux de la maison de Bourgogne. Tous les ouvriers de la ville furent employés à bâtir « arcures, thea-  
« tres et portes de triomphe. » Malheureusement un goût déplorable régnait à la cour, et il semblait que la démence du souverain eût un contre-coup sur les habitudes de la nation. Les modes les plus ridicules prenaient faveur et imposaient aux arts du dessin ces costumes monstrueux dont on a peine à comprendre la possibilité. Des fêtes extravagantes où dominaient le grotesque et l'ignoble dépravaient le sens public. C'étaient des automates à mécanique, sans aucun mérite d'art,

ib., p. 107,  
108.

Laborde,  
ouvr. cité, t. I,  
p. LVII.

des représentations appartenant à ces spectacles infimes qu'on appellerait aujourd'hui tableaux vivants, des danses sarrasines, des ballets de sauvages, où l'on semblait prendre plaisir à ramener l'homme à la bête. L'homme sauvage, si fort à la mode dans toutes les fêtes et les armoiries du moyen âge, date de ce temps. Ces divertissements frivoles descendirent si bas que le peuple, plus sage que la cour, les prit en dégoût et les opposa amèrement aux goûts plus nobles du roi Charles V.

## CONCLUSION.

En résumé, le XIV<sup>e</sup> siècle est, dans l'histoire de l'art français, un moment capital : c'est le moment où il est décidé que l'art du moyen âge mourra avant d'avoir atteint la perfection ; qu'au lieu de tourner au progrès, il tournera à la décadence. Cet art avait survécu de plus de cent ans au sentiment religieux et poétique qui l'avait créé ; l'inspiration semblait maintenant lui manquer tout à fait. Le goût du XIII<sup>e</sup> siècle avait souvent été peu exercé ; jamais il n'avait été plat et vulgaire : maintenant, au contraire, le goût du laid l'emportait de toutes parts. Quand le goût renaîtra, ses efforts ne consisteront pas à continuer une tradition nationale ; ils consisteront plutôt à rompre avec la tradition. De là ce phénomène qui, pour n'être pas sans exemple, n'en reste pas moins étrange, nous voulons dire cette rupture qui, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, nous rend dédaigneux pour notre passé et engage à la poursuite d'un autre idéal.

L'art du moyen âge eut l'originalité, en ce sens qu'il cherchait à représenter, en dehors de toute imitation d'un type classique étranger, le beau tel qu'on le concevait alors ; mais que cette conception de la beauté ne supporte point la comparaison avec la beauté antique, c'est ce qu'on ne saurait nier. Un art complet n'en pouvait sortir. Le premier pas dans la voie du progrès aurait été de renoncer à des conditions d'art désavantageuses, pour revenir à celles de l'antiquité ; mais on sent combien l'art moderne tout entier, hors de l'Italie, était dès lors frappé d'infériorité. Ce n'est jamais impunément qu'on renonce à ses pères. Si l'on échappait à la vulgarité, c'était pour tomber dans le factice. Un idéal artificiel, une statuaire forcée d'opter entre le convenu ou le laid, une architecture mensongère, voilà les dures lois que trouvèrent devant eux les transfuges qui, tournant le dos au moyen âge, essayèrent d'étudier les anciens maîtres. Heuren-

sement la civilisation moderne possède assez de grandes parties qui n'appartiennent qu'à elle seule, pour se consoler d'être condamnée, sous le rapport de l'art, à une infériorité irréparable. Parce que les qualités de l'âge mûr excluent celles de la première jeunesse, ce n'est pas une raison pour regretter d'avoir échangé les dons brillants qui ne durent qu'un jour contre les solides avantages de la maturité.

Ern. R.





TABLE  
DES AUTEURS

ET

DES MATIÈRES.

A

*Adam de la Bassée*, auteur de poésies ecclésiastiques, 433.

*Adam Ferrier*, commentateur d'Aristote, 460.

*Agnès (La béate)*, née en Toscane, comme Catherine de Sienne, n'a laissé que le souvenir de ses miracles, 28.

*Aimeric du Peyrac*, chroniqueur, 421.

*Aken (Van)*, de Bruxelles, imité en flamand le roman de la Rose, 519.

*Alaia de Houdenc*, conseiller aux enquêtes, condamné, 215.

*Alberic de Besançon*, poète inconnu, dont Lamprecht dit avoir imité son « Alexandre », 516, 520.

*Albert de Strasbourg*, chroniqueur, 421.

*Aldobrandino de Sienne*, auteur de traités de médecine en français, 548.

*Alexandre (L')*, défiguré par les mauvaises rimes françaises de Thomas de Kent, 503; imité en anglais, 501; en allemand, 516, 520; en grec, 531. L'*Alexandride* latine traduite en islandais, 525. Copiée et citée par l'auteur espagnol de l'*Alejandro Mngno*, 539.

*Alexandre de Bernai*, auteur d'« Athis et Prophilias », 516.

*Alfarabius*, commentateur arabe d'Aristote, 460.

*Algazel*, commentateur arabe d'Aristote, 460.

*Allégories*; sujets allégoriques en peinture et en sculpture, 715, 716.

*Allemagne*; sa célébrité musicale, 750, 751.

*Allemande (Langue)*, parodiée par un des auteurs de Renart, 497. Poèmes allemands imités des chansons de geste et des autres poèmes français, 516-523.

*Alphonse Buen-Hombre*, dominicain espagnol, docteur de Paris, 534.

*Alsace*; l'art dans cette province, 623.

*Alvar Pélage*, franciscain espagnol, docteur de Paris, auteur d'un *Speculum regum*, 463, 464. *Hardi* dans ses jugements, 534, 535.

*Amadas*, poème français, imité en anglais, 505, 540. Conjectures sur l'*Amadis* espagnol, 539, 540. Amadas est fou d'amour, comme le furent depuis Amadis et Roland, 591.

*Amadis de Gaule*, imitation proluxe des poèmes de la Table ronde, 140. Admiré par le Tasse, 593.

*Amalric Augier*, chroniqueur des papes, 421.

*Ambroise Traversari*, ou le *Camaldule*, sévère pour les couvents de son ordre, 62.

*Ameublement*, 706.

*André Beauneveu*, artiste, 727.

*Androin de la Roche*, de l'ordre de Cluni, cardinal, prend part au traité de Breteuil, 62.

*Angel*, médecin grec, 475.

*Angèle de Faligno (La béate)*, 40.

*Angelot de la Prese*, enlumineur, 728.

*Angers (L'université d')*, reçoit de Charles V ses premiers statuts, 255.

*Anglais*; leurs ravages en France, 613.

*Anglaise (Langue)*, apprise à Paris avec les Sept arts par un jeune chevalier, 496. Parodiée par les trouvères, 496, 497. Poèmes anglais imités des chansons de geste et des autres poèmes français, 500-512.

*Anjou (Le duc d')*. Voy. *Louis, duc d'Anjou*.

*Annibali Ceccano*, cardinal; son influence sur les arts, 616, 630.

*Anselme*, archevêque de Milan, avait étudié à Paris, 550.

*Antipades (Les)*, moins suspects qu'autrefois, 381.

*Antiquité (Étude de l')*, sensible chez quelques artistes, 687, 736.

*Apollonius (L') de Tyr*, mis en vers grecs, 531.

*Apt (Concile d')*, en 1365, réprime le luxe des évêques, 41.

*Arabe (Influence)* dans l'art gothique, 699.

*Arabe (Langue)*, suspecte à cause du mahométisme, 387.

*Architectes*; leur condition, 705.

*Archives de l'université de Paris*, transportées à Navarre, 244, 245. Citées, 254, 259.

*Argoun*, chef tartare, écrit à Philippe le Bel, 156.

*Aristote (L)*, regardé comme traducteur de quelques poèmes de la Table ronde, 591; paraît avoir connu l'aventure du nain Segoron, et l'« Herbe » de Rutebeuf, 592.

*Aristote* et ses syllogismes, accusés de perdre les âmes, 458, 459.

*Arnagh (L'archevêque d')*, en 1357, plaide devant Innocent VI contre les religieux menaçants, 42.

*Armoires*; genre d'ornements qu'on y applique, 740.

*Arnand de Villeneuve*, astrologue, alchimiste, médecin, 471, 472, 485, 534.

*Arnaud Guillem*, venu de Languedoc pour guerir Charles VI, 474.

*Arnauld*, dans le Pulci, pris pour Arnauld Daniel, 520.

*Arnauld de Corbie*, avocat, 212.

*Arnauld de Saint-Astier*, premier évêque de Tulle, favorise l'instruction dans son nouveau chapitre, 43.

*Arnauld du Pie*, inquisiteur dominicain, auteur de l'office pour la fête de saint Louis, 355.

*Arnauld Teireni*, liturgiste, 359.

*Arnaut Vidal*, auteur d'un sirventis pour la sainte Vierge, 434.

*Arras*, célèbre par ses tapisseries, 734, 735, 744; par le travail des métaux, 744.

*Arrode (Famille des)*, orfèvres, 645, 676, 679.

*Art de bien dire*, compris, sous le nom de Rhétorique, dans les Sept arts, s'applique à tous les genres de composition en prose et en vers, 411-457. Trop peu cultivé par les trouveres, qui ne sont guère que des improvisateurs, 598-601.

*Artur*, héros d'un poème grec cité sous ce titre, *Διῶαχτι regis Arturi*, 529.

*Astrologie (L')*, opiniâtre dans sa défense contre l'observation et la science, 484.

*Astrologiques (Traité)*, soit en latin, soit en français, 484.

*Athis et Prophétias*, mis en vers allemands, d'après Alexandre de Bernai, 516.

*Atton*, moine du Mont-Cassin, passe pour avoir traduit, des la fin du XI<sup>e</sup> siècle, des ouvrages latins en français, 545.

*Aubriot*. Voy. *Hugues Aubriot*.

*Auteurs profanes*, toujours étudiés et cités, 429.

*Aventures (Romans d')*, au second âge de la poésie française, 441. Imités en anglais, 507.

*Averroes*, commentateur arabe d'Aristote, 460.

*Avicenne*, commentateur arabe d'Aristote, 460.

*Avignon*, séjour des papes, coûte à la France, mais y contribue au progrès des esprits par ce long voisinage de la cour pontificale, 32, 33. Se fortifie contre les routiers, 228. Son université, 256. Ses monuments du XIV<sup>e</sup> siècle, 616-621, 630. Hôtels des cardinaux d'Avignon, 629, 630.

*Avocat (L') Patelin*, farce, 453.

*Avocats (Tableau des)*, 211. Leur serment, 211, 212. Conseils qu'on leur donne, 416.

## B

*Ballades*, nouvelle espèce de petits poèmes, 450.

*Barbara*, nom d'une prison du Châtelet pour les étudiants, 460.

*Barbet* ou *Barbette*. Voy. *Étienne Barbet*.

*Barthelemi l'Anglais*, compilateur du livre des Propriétés, 479, 481.

*Bastart (Le) de Bouillon*, poème français, 444.

*Bastille Saint-Ausoine*, 619, 654.

*Bauduin de Sebourg*, poème souvent satirique, 237, 442.

*Béatrix*, fille de Bernabo Visconti; ses lettres françaises, 427.

*Beauneveu*. Voy. *André Beauneveu*.

*Beauté (Château de)*, bâti par Charles V, 654.

*Belgique*; sa célébrité musicale, 750.

*Belthaudre et Chrysanthe*, roman grec d'aventures, qui paraît d'origine française, 329, 330.

*Bénédictins*, ordre ami des lettres, 54-59; leurs bibliothèques, 308-310.

*Benoit XI*, général des dominicains, pape, 12.

*Benoit XII*, pape réformateur, jugé sévèrement par les moines et par Pétrarque, 17, 18. Écrit une lettre de reproches au chapitre de Narbonne, 45. Réforme l'ordre de Cîteaux, 64, 65,

et celui de Saint-Augustin, 74. S'oppose aux symonies de sa chancellerie d'Avignon, 362.

*Benoît de Sainte-More*, auteur du roman de Troie rimé, 456. Imité en italien et en anglais, 506, 584; en allemand, 516; en grec, 531.

*Benenger Friloli*, canoniste, 362.

*Bernabò Visconti*, seigneur de Milan; ses lettres françaises, 427.

*Bernard (Saint)*, hostile aux arts, 633, 634.

*Bernard d'Albi*, évêque de Rodez, improvisateur latin, 431.

*Bernard Deliciosi*, frère Mineur, condamné au feu par les frères Prêcheurs, 97, 107, 109

*Bernard de Parentis*, liturgiste, 359.

*Bernard de Trèves*, auteur d'une Somme d'alchimie, 468.

*Bernard de Verdun*, frère Mineur, astrologue, 486.

*Betaard Gordon*, professeur de médecine à Montpellier, 471.

*Bernard Oller*, carme espagnol, docteur de Paris, 534.

*Bernaïdus*, collège fondé à Paris par les cisterciens, 63, 66. Cet ordre aime peu les arts, 632-634.

*Berri (Duc de)*. Voy. *Jean, duc de Berri*.

*Bertat (La)*, chant languedocien, sur l'expédition de Bertrand du Guesclin en Espagne, 437, 438.

*Berthelot Héliot*, artiste, 622.

*Bertoldo et Marcolfa*, dans leurs façades, reproduisent quelques vieux contes français, 592, 593.

*Bertrand de Bar-sur-Aube*, auteur du poème de « Girart de Viane », 444.

*Bertrand de la Tour*, franciscain, traité de la division et de l'amplification, 412.

*Bertrand de l'Île-Jourdain*, évêque de Toulouse, laisse trois bibliothèques, 305.

*Bertrand de Mo tfevez*, professeur de droit, 467.

*Bertrand du Guesclin*, à la tête des Grandes compagnies, rançonne le pape dans Avignon, 24. Son oraison funèbre prononcée en 1389 à Saint-Denis, 191, 414. Perfectionne l'art de l'attaque des places, 708.

*Bertrand du Puy*, évêque d'Uzès, auteur de vers latins liturgiques, 433.

*Beuve de Hunstone*, poème français imité en anglais, 501, 502; en italien, 590.

*Billes historiques*, 711, 712.

*Bibliothèques ecclésiastiques* : des chapitres, 305-307; des monastères, 307-314; des universités, 314-319; des villes, 319; à Amiens, à Clermont, à Cayillon, essai de bibliothèque publique, 320.—*laïques* : de Charles V et des princes, 321-324, 656, 658, 659, 660, 727, 729. 622, 663;

des particuliers, 324. — Observations générales sur ces diverses collections, 325-334.

*Bien avisé et mal avisé*, farce, 453.

*Blauche* (Lettre française de), quatrième fille de Philippe le Long, 166.

*Blois (Comtes de)*; leurs ouvrages d'art, 667, 668.

*Boccace*, dans ses nouvelles, met deux fois en scène l'abbé de Cluni, 59. Est traduit en français, sur une version latine, 196, 498. Reproché à Charles V d'être un Sicambre, et à tous les rois de France de n'être point lettrés, 185, 204. Emprunte à la littérature française le *Filocolo*, le *Filostrato*, plusieurs nouvelles du *Decamerone*, et peut être sa Théséide, 582-588.

*Bohême (Hôtel de)*, résidence de Louis d'Orléans, 663, 664.

*Bonald (M. de)*, reproche aux rois leurs troupes soldees, et aux papes leurs deux grandes armées de dominicains et de franciscains, 120.

*Boniface VIII*, après avoir canonisé un roi de France, écrit avec violence contre Philippe le Bel, contre Pierre Flotte, son chancelier, 10-12. Avait songé à supprimer les franciscains, 108, 110. Radiation, aujourd'hui prouvée, de toutes ses bulles contre l'honneur et les libertés de la France, 127. Dit à Albert d'Autriche, *Io soavo l'imperadore*, 140. Petite bulle et fausse déreticale qui lui sont attribuées, 148, 149. Le Sexte, publié par lui, 361.

*Boulevard*; constructions dans cette ville, 615.

*Boucicout (Les Cent ballades de)*, 223, 224.

*Boulainwilliers*, sans pitié pour la « populace anglaise », 230.

*Bourbon (Maison de)*; ses constructions, 659.

*Bourgeoisie (La)*, admise à une part du pouvoir, écrit en cour de Rome pour la première fois, 231, 232, 233. Sa littérature, sa langue, son caractère, 236, 238, 239.

*Bourgogne*; état de l'art dans cette province. 621, 622. Influence de la maison de Bourgogne sur les arts, 621, 622, 661, 662.

*Brabant (Maison de)*; son influence sur les arts, 625.

*Brocque (Les)*; leurs fondations, 672.

*Bretagne*; état de l'art dans cette province, 614.

*Brigitte (Sainte)*, dans ses visions, se fait l'organe de la faction italienne contre la cour pontificale d'Avignon, 28. Décrit une scène du purgatoire, 35. Blâme les évêques de la cour d'Avignon, 40. Prend part à nos querelles, 143, 350.

*Broderie*, 735. *Brodeurs et broderesses*, 728, 730.

*Brunetto Latini*, de Florence, partisan de la correction grammaticale, 405. Renferme la rhétorique dans des limites trop étroites, 411. Écrit en français, 551.

*Bureau (Famille)*; ses fondations, 679.  
*Byzantine (Influence)* dans l'art, 699, 731.

## C

*Cabassole. Voy. Philippe de Cabassole.*  
*Cahors (Université de)*, instituée en 1331 par Jean XXII, 256.  
*Calais (Corsaires de)*, redoutés de l'Angleterre, 488.  
*Calendrier perpétuel*, rédigé en 1381 par un anonyme, 477.  
*Calligraphie*; état de cet art, 725, 726, 728, 729.  
*Camaieux*, fort recherchés, 746.  
*Canonique (Droit)*, arbitre souverain de toutes les conditions et de tous les âges, 360, 361.  
*Carcassonne*, pour se venger de l'inquisition, avait représenté le diable, en habit de dominicain, parlait à l'oreille du roi Louis IX, 116.  
*Cardinaux français (Liste de)* qui ont été docteurs en droit romain, 39. Hôtels des cardinaux d'Avignon, 629, 630.  
*Caricatures*, en usage pendant ce siècle, 717, 718.  
*Carillons des villes*, 748.  
*Carlaverock (Le siège de)*, célébré en rimes françaises, 445.  
*Carmes*; leurs fondations, 635.  
*Correlages historiques*, 734.  
*Cartes à jouer*, 730, 731.  
*Cartes géographiques*, plus nombreuses et plus étendues, sont plus riches en noms de lieux, 479, 480. La grande carte catalane de Charles V, 480, 489.  
*Casimir III*, roi de Pologne, fonde l'université de Cracovie, 142.  
*Catherine de Sienne*, du tiers ordre des frères Prêcheurs, se mêle aux affaires de la papauté, 28, 350.  
*Catherine Gesweiler*, mystique, 350.  
*Caxton*, mort en 1491, traduit Virgile et Ovide sur le français, 510.  
*Cecco d'Ascoli*, malheureux dans son horoscope pour le fils du roi Robert de Naples, 138. Imité les auteurs français, 560. Brûlé à Florence par l'inquisition, 561.  
*Celestins*; leur église à Paris, 611, 638, 647, 664, 672, 717, 739. Influence de cet ordre sur l'art, 637.  
*Cento nouvelle antiche*, recueil où se retrouvent plusieurs fabliaux, 551, 586, 588.  
*Cervontes*, déguisé sous le nom de Cid Hamet Benengeli, 522. Dans sa condamnation des romans de chevalerie, se montre indulgent pour ceux des douze pairs, 539.

*Champeaux (Halle des)*, décrite par Jean de Jandun, 610.

*Champmol (Chartreuse de)*, bâtie par les ducs de Bourgogne, 622, 662.

*Chandas*, auteur d'un poème français sur le Prince Noir, 446, 447, 448.

*Chanaines (Les)*, en lutte contre les munes, 78-80. Ceux de Saint-Victor forment une belle collection de livres, 311.

*Chansons de geste*, au premier âge de la poésie française, 440. On continue de les chanter, 441, 442.

*Chansons satiriques*, en français et en latin, 236.

*Chants rayaux*, nouvelle espèce de poésie, 450.

*Chapelles privées (Goût des)*, 664, 676.

*Chapitre (Le) de Notre-Dame de Paris*, en procès, pendant trente ans, avec le chapitre de Saint-Benoît, 46, 47.

*Charles de Savoisi*, poursuivi par l'université de Paris, 417. Son hôtel, 672.

*Charles de Valois*, protecteur des poètes, 167.

*Charles le Bel*, troisième et dernier fils de Philippe le Bel, pendant son voyage en Languedoc, paraît avoir peu connu les poètes du pays, 161.

*Charles le Chauve*, poème français, 414.

*Charles le Mauvais*, roi de Navarre, 139. Ses discours au peuple, 419-421. Ses lettres, 426.

*Charles le Sage*, sollicité, dit-on, par quelques cardinaux, d'accepter la papauté, 31, 32. Ami et protecteur des hommes d'étude, il n'est étranger ni aux Sept arts ni même à la théologie, 177, 178. S'entretient avec Pétrarque à Paris, 179, 180. Fait traduire un grand nombre d'auteurs latins, 180-183, 456. Prête et donne des livres, 184. Traité à tort de Sicambre par Boccace, 185. Encourage les essais du théâtre, 187. Éloquent, 188. Damné par les urbanistes, 188, 189. Bon langage de ses ordonnances, 208, 465. Protège l'université de Paris, 253. Une de ses lettres, sur la rançon de Bertrand du Guesclin, 426. Sa grande carte catalane, 480, 489. Constitue la juridiction de l'amirauté, 493. Son influence sur les arts, 608, 646, 657, 742, 746.

*Charles IV*, empereur, élève de l'université de Paris, fonde celle de Prague, 140, 141. Admire la scolastique, 341.

*Charles V*, élevé par de savants maîtres, conserve, dans ses intervalles lucides, les habitudes littéraires de sa famille, 191. Ordonne, en l'honneur de Bertrand du Guesclin, une cérémonie, accompagnée d'une oraison funèbre, à Saint-Denis, et, pour l'entrée de la reine, des représentations théâtrales, 191, 192. Répond à une lettre de Tamerlan, 194. Sa maladie, 474, 475. Encourage les études anatomiques, *ibid.* Les arts sous son règne, 608, 657. Mauvais goût des fêtes publiques de son temps, 755, 758.

*Chartroux*; leurs constructions, 635.

- Classes*, sculptées, 743, 745.
- Chaucer*, propage les enseignements de Wiclif, 136. Traducteur et imitateur des trouvères, 505-508. Imagine un auteur nommé Lollius, 520.
- Chiffres romains*, employés, dans un même nombre, avec les chiffres dits arabes, 477.
- Chrestien de Saint-Omer*, auteur de traités d'arithmétique, 477.
- Chrestien le Gouais*, de Sainte-More, traduit en prose les Métamorphoses d'Ovide, 456.
- Christ*; manière de le représenter, 711.
- Christine de Pisan*, auteur de l'Histoire de Charles V, 178, 179, 185, offre à Charles VI son « Chemin de longue estude », 191, et au duc de Berry plusieurs autres de ses ouvrages, 197. Encouragée dans ses travaux par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, par son successeur Jean Sans-Peur, et par Louis, duc d'Orléans, 197-201. Passe pour avoir su le grec, 388. S'indigne contre les guerres civiles, 464. Traduit des extraits de Frontin, 479.
- Chroniques (Grandes)*, ou Chroniques de Saint-Denis, complétées par Charles V, 183, 185, 423.
- Cina de Pistoia*, poète et jurisconsulte; ses vers sur les lois romaines, 466, 467. Cité par Dante, 554. Fréquente l'université de Paris et celle de Toulouse, 561.
- Cinq plaies (Messe des)*, 352.
- Citiaux (L'ordre de)*, malgré quelques écrivains, n'a plus son ancienne activité littéraire, 65-67. Fait éclairer l'armoire des livres, pour encourager les moines à la lecture, 310.
- Civile (Architecture)*, 604, 705-708.
- Clairmarais (Chronique de)*, 422.
- Clamanges*. Voy. *Nicolas Clamanges*.
- Claux Sluter*, sculpteur, 622, 741.
- Clément V*, le premier des papes gascons et limousins qu'on a nommés les papes d'Avignon, 12-14. Cité devant Dieu par le frère Mineur Jean de Bruges, 108. Auteur des Clémentines, 362. Constructions provoquées par lui en Guienne, 615. Son influence à Avignon, 626, 627.
- Clément VI*, pape d'un esprit aimable, fut secourable et courageux pendant la peste noire, défenseur des juifs contre l'inquisition, protecteur des arts, 18-20. Ses constructions à Avignon, 627, 628.
- Clement VII (Robert de Guéuë)*, écrit en français au comte d'Armagnac, 425.
- Cloches (Des)* dans les églises et dans les couvents, 537, 538.
- Cluni (Collège de)*, fondé par Yves de Vergi, et dirigé par les règlements de Henri de Fautrières, 60. Les élèves s'y exercent à prêcher en français, 377. Constructions de l'ordre de Cluni, 634, 635.
- Colart de Loon*, peintre, 647, 665, 723.
- Colleges*, fondés en grand nombre par les prélats et les clercs du parti royal, ou par des laïques, 242-252. Leurs bibliothèques, 319. Colleges anglais et écossais à Paris, 499, 500; allemands, 513; scandinaves, 524, 525; grec, 528; italiens, 550. Constructions des collèges, 631.
- Colmi*, ou plutôt *Colins*, auteur d'une Complainte sur la bataille de Créci, 446.
- Cologne*, ville qui prouve par son exemple combien les Allemands étaient nombreux dans les écoles de Paris, 513, 514. École d'art dans cette ville, 623, 624.
- Colymburac*, auteur présumé d'une grammaire française en latin, 405.
- Comètes (Les)*, moins redoutées vers la fin du siècle, 487, 488.
- Complainte française sur la bataille de Poitiers*, où la noblesse est accusée de trahison, 170, 171, 446.
- Computistes*, et rédacteurs de calendriers, 476, 477.
- Comtat Venaissin*; état de l'art dans cette province, 616-621.
- Conciles métropolitains ou provinciaux de Cologne*, de Lavaur, de Noyon, d'Avignon, 129, 130. Alvar Pélage croit qu'un concile général peut juger le pape, 535.
- Conformités (Le livre des)*, par le frère Mineur Barthélemy Albizzi, hostile aux frères Prêcheurs, 100. Approuvé, en 1399, par le chapitre général d'Assise, 102. Ce qu'on y lit contre les papes qui songèrent à supprimer les franciscains, 110.
- Confrères de la Passion*, autorisés par le roi, 360. Avaient ouvert, depuis quelques années, leur théâtre à Paris, 453.
- Conrad (Le prêtre)*, auteur d'un poème allemand sur Roucevaux ou Roland, 516.
- Conrad de Würzburg*, imitateur d'« Amis et Amiles », 516.
- Constantin de Jarnac*, sculpteur, 741.
- Coste*. Voy. *Jean Coste*.
- Costumes*, 646, 658, 669-671, 687.
- Couci (Château de)*; constructions de Louis d'Orléans à Couci, 665.
- Cours d'amour*; une incertitude de plus sur cette question, 437.
- Creton*, auteur d'un poème français sur la déposition de Richard II, roi d'Angleterre, 447, 510.
- Critique (La)*, nécessaire dans la publication des textes de notre ancienne langue, 410, 411.
- Croix de cimetières*, etc., 738.

## D

*Danse macabre*, 541, 716.

*Dante*, pendant son séjour à Paris, interprétait, dit-on, à Philippe le Bel, les rimes satiri-

ques de fra Iacopone, 155, 553. Organe de la jalousie des autres peuples contre la France, 203. Admire, peut-être avec Giotto, l'art des enlumineurs parisiens, 285, 286, 555, 556. Place Rainouart « au tinel » dans son Paradis, 398, 558, 591. Comment il caractérise la poésie française, 439, 553. Ce qu'il dit des quatre étoiles de la Croix du Sud, 488. Nombreuses preuves de ses ressentiments contre Charles de Valois, 554-558. Avait lu probablement en français les poèmes sur Charlemagne et ceux de la Table ronde, 556-559. Rapport de quelques-uns de ses vers avec une complainte de Rutebeuf, 559. Défenseur de la langue italienne, qu'il recommande encore mieux par son exemple, 599.

*Denis de Murcie*, augustin espagnol, professeur à Paris, 554.

*Denis de Vincennes*, astrologue, 485.

*Denis Soulechat*, franciscain, refuse pendant six ans de se retracter, 344.

*Dénonciation secrète du clergé contre le roi Philippe le Bel*, 147, 148.

*Diable*; son rôle dans les œuvres d'art, 713, 714, 719.

*Diana*, salle sculptée à Montbrison, 740.

*Dieppoïs (Les)*, à la côte de Guinée, 488.

*Dieu*; diverses manières de le représenter, 710, 711.

*Digne Responde*; son hôtel, 679.

*Dijon*, école de sculpture, 622, 662, 740, 741, 742.

*Dinant*; ses batteurs de cuivre, 744.

*Diptyques*, ne cessent point d'être en usage, 746.

*Directorium ad faciendum passagium*, 490.

*Dit du pape, du roi et des monnoies*, sous Philippe le Bel, 445. *Dit* contre Hugues Aubriol, 447. Autres *Dits*, 450.

*Docteurs (Les) de Paris*, inscrits avec distinction dans le « livre de vie » des ordres monastiques, 53, 54, 55, 70, 71, 74, 101. Franciscains accusés d'avoir acheté ce grade, 535. Religieux italiens qui l'obtiennent, 549.

*Doctrinale (Poésie)*, ou didactique, 449-452.

*Dominique (Saint)*, fondateur de l'ordre des Prêcheurs, a-t-il mêlé des historiettes à ses sermons? 373. Influence de son ordre sur les arts, 635, 636.

*Donat moralisé*, dialogue, 384, 385.

*Doon de Nanteuil*, chanson de geste, 444.

*Docteurs (Famille de)*; ses fondations, 631.

*Droit (Le) civil*, ne commence à être enseigné qu'en 1679 dans l'université de Paris, 257. Interdit aux religieux, 289. Accusé de ne produire que « des amis du monde et des ennemis de Dieu », 306, 466. Ses progrès, 465-467. Affaiblit le pouvoir du droit canonique, 601.

*Droit de prise*, 655.

*Du Guesclin*. Voy. *Bertrand du Guesclin*.

*Durand de Champagne*, liturgiste, 359.

*Duns Scot*. Voy. *Jean Duns Scot*.

*Dunstaple*, musicien anglais, 750.

## E

*Écoles élémentaires*, gouvernées par le chantre de l'église métropolitaine, 43, 44, 47.

*Écoliers pauvres*, au service des autres, 248, 477.

*Écritoires (Les)* ou cellules pour les copistes, à Cîteaux, à Clairvaux, 65; à Saint-Guillem du Désert, 281, 282; à Fleuri-sur-Loire, où s'était conservée la bénédiction du *scriptorium*, 308.

*Égalité (L')*, principe sur lequel était fondée l'université de Paris, 270-274.

*Église (L')*, devenue moins sainte aux yeux des peuples, moins puissante, et plus difficile à gouverner, 3-10. En proie aux innovations et à la révolte, 25, 26. Troublée par l'au-rechie, qui lui donne jusqu'à trois papes à la fois, 27, 30.

*Eilhart de Strasbourg* et *Eilhart d'Harbergen*, versificateurs d'un Tristan, 517.

*Élection (Essai d')*, sous Charles V, pour le chancelier de France et le premier président du parlement, 209.

*Élisabeth Stäglin*, mystique, 350.

*Enfants (Les) d'Aimeri de Narbonne*, mystère, 453.

*Engelbert*, abbé d'Anmont, auteur de quatre traités sur la musique, 482.

*Enguerrant de Marigni*, surintendant des finances, accusé et condamné, 212, 215. Sa statue, 640. Ses constructions, 672.

*Enlumineurs*, 285, 726.

*Entremets*, représentations scéniques, 452, 754, 755.

*Épidémie (Traité de l')*, 473.

*Épistolaire (Genre)*, fort cultivé, 424-428.

*Épitaphes*, en latin ou en français, généralement de mauvais goût, 56, 739.

*Eracles*, par Gautier d'Arras, versifié par Otte en allemand, 516, 523.

*Ermeugard*, médecin du roi, 470, 471.

*Ermites (Les) de Saint-Augustin* ou *les Augustins*, ordre mendiant, accusé souvent de turbulence, 73, 75-77.

*Ernoul de Quiquempois*, médecin du roi, fait traduire un livre hébreu, 387. Mieux nommé Ernoul Quiquempois, 470.

*Érotocritos (L')*, poème grec, a plus d'un rapport avec l'« Eracles » de Gautier d'Arras, 531.

*Erwin de Steinbach*, architecte, 623.

*Espagnols (Écrivains)* qui ont étudié en France ou imité les ouvrages français, 533-544.

*Étalagistes (Libraires)*, ou stationnaires, 292, 303.

*État du monde*, selon les *Gesta Romanorum*, 133-135.

*Étienne Barbet*, ou *Barbette*, dans les États généraux, 233, 418. Son goût pour les arts, 671, 672.

*Étienne de Muret*, fondateur de l'ordre de Graudmont, recommande à ses moines de rester loin du monde, 63.

*Étienne Langton*, cardinal, choisit pour texte d'un sermon latin un couplet de chansonnette française, 386, 387. Écrit en vers français, 499.

*Étienne Marcel*, prévôt des marchands, 233, 234, 418. Deux de ses lettres, 427, 428. Ses travaux à Paris, 680. Orlévre, 744.

*Étrangères (Langues)*, parodiées par les poètes français, 495-498.

*Eudes de Sens*, juriconsulte, 467.

*Euphémie*, reine de Danemark, fait traduire des ouvrages français, 142.

*Eustache de Pavilli*, prédicateur estimé, 377.

*Eustache de Ribemont*, mort à la bataille de Poitiers; son épitaphe, 171.

*Eustache des Champe*, mal payé de la pension que lui faisait le duc d'Orléans, 199, 200. Honneurs des progrès de l'ignorance, 226. Parle des riches avocats de son temps, 416. Son « Art de dictier et fere chaneons, balades, etc. » 451. Ami de Chauceur, 506.

*Évangile (L') éternel*, manifeste de la domination universelle promise aux frères Mineurs, 90, 112-118. On a reculé plusieurs fois la date de la souveraineté annoncée par cet Évangile, 117.

*Évêque (Un)*, pour avoir proposé l'abolition des franciscains, est assassiné, 109, 110.

*Évrart de Conti*, médecin de Charles V, traduit en français les Problèmes d'Aristote, 182, 470.

*Évreux (Maison d')*; ses fondations, 641.

*Examen qu'on faisait subir aux curés*, 50, 51.

*Excommunications (Abus des)*, 122.

*Exemptions (Privilèges des)*, 123, 126.

*Exorcistes (Les)*, moins occupés, 358.

*Eych (Vnn)*, famille d'artistes, 624, 681, 724, 744.

I

*Fabliaux*, imités en Angleterre, 507, 508, 509; en Allemagne, 523; en Suède, 525; en Espagne, 541; en Italie, 551, 586-590. Sujets empruntés par les artistes aux fabliaux, 717.

*Facultés (Les quatre)*, indiquées déjà par Ri-

gord, 240. Conflits entre celle des arts et celle de théologie, 240, 241.

*Farce (La)*, au théâtre, dispute la vogue aux Mystères, 236. Souvent imitée des fabliaux, 453.

*Fauvel*, poème satirique, 237, 443.

*Fazio degli Uberti*, poète toscan, raconte ses entretiens, sur la route de Paris, en provençal avec un pèlerin, et en français avec un courrier, 576-578. Connaît les poèmes de la Table ronde, 579. Parle d'un miracle qui s'est fait à Paris, 580.

*Femmes*, brûlées par l'inquisition, comme Jeanne d'Arc, *in causa fidei*, 8, 9, 151. On leur apprenait à compter, 478.

*Ferric Cassinel*, évêque d'Auxerre, prononce l'oraison funèbre de Bertrand du Guesclin, 101, 414.

*Fierabras*, chanson de geste, imitée en anglais, 504.

*Fins de l'homme (Les)*; manière de les représenter, 712, 713.

*Flagellants*, écartés des frontières de la France par Philippe de Valois, 89, 166, 259. Exterminés par les populations italiennes, 150. Condamnés par les théologiens de Paris, 343. Leurs cantiques, 446.

*Flamel (Les)*, 196, 284, 612. Fondations de l'ainé et son goût pour les arts, 676, 678. Distingué de son frère, 729.

*Flandre*; sa langue parodiée par les trouvères, 497. Traduit un grand nombre de poésies françaises, 518, 519. Influence de l'art flamand, 624-626, 667, 742, 744. Goût des villes de Flandre pour les fêtes, 755.

*Floevent*, poème français, traduit en suédois et en prose latine, 526.

*Flore et Blanche fleur*, poème français, imité en anglais, 505; en allemand, 517; en flamand, 519; en suédois, 526; en grec, 529. N'est pas traduit de l'espagnol, 532. Mis en prose italienne par Boccace sous le titre de *Filacopa*, 582, 583.

*Floristes (Les) et les Modistes*, 386.

*Fous (Fête des)*, autrefois interdite, parait consacrée de nouveau par Guillaume de Mécon, évêque d'Amiens, 354.

*Française (Langue)*, employée, dans le genre historique, par les bénédictins, les premiers religieux qui cessent d'écrire l'histoire en latin, 57-59. Simple et naturelle dans les ordonnances de Charles le Sage, 208, 209. Le nombre des livres en cette langue s'accroît chez les grands et les princes, 224. Il s'en trouvait surtout dans la « librairie » de Charles V et dans celle des princes du sang, 322-324. Plusieurs n'ont été conservés que dans les bibliothèques étrangères, 325. L'ancien français, depuis l'an 1300, est altéré par les copistes, 394-396. Quelques dates importantes pour l'histoire du français, 397-400. Grammaires françaises rimées, 401, 402, 407, 408. Philippe de Valois permet qu'on traduise en français une de ses ordonnances latines, 404. Quel-

ques circonstances favorables à la langue vulgaire, 108-110. Orateurs français, dans la chaire, le barreau, les assemblées politiques, 413-421. Poètes français dans les divers genres, 439-455. Traductions, 455-457. Que manque-t-il à ces essais pour livrer la langue? 453, 454, 457. Cultivée en Angleterre longtemps encore après la conquête, 498-505. Interdite par Édouard III dans les plaids en affaires civiles, 500. Répandue en Italie dès le XI<sup>e</sup> siècle, 545. Livrée à de continuelles vicissitudes, 598, 599.

*Français*, brûlés en grand nombre par l'inquisition, 9, 107, 151. Obtiennent d'un pape le se confier à eux-mêmes la licence en théologie, 276. Se défont des livres, 313, 314. Leur influence sur l'art, 637.

*François (Frère)*, bénédictin de Monte Belino, peut-être de Montblin, en Brie, écrit une complainte en prose latine sur le désastre de Poitiers, 190, 170.

*François (Saint) d'Assise*, regarde presque comme un dieu, 102. N'aimait pas les livres, 103. Office en l'honneur de ses stigmates, 352, 355.

*François de Barche*, varme espagnol, docteur à Paris, 334.

*François de Mayronis*, frère Mineur, institue en Sorbonne l'acte appelé sorbooique, 104. Accuse d'herésie, 118. Moraliste, 349. Commentateur d'Aristote, 459.

*François d'Orléans*, peintre, 723.

*François Imperial*, dans ses chansons d'amour, mêle des vers français à ses vers espagnols, 543.

*François Oliver*, traducteur espagnol d'Alain Chartier, 543.

*Frederic, duc de Normandie*, roman traduit en suédois, ne s'est pas retrouvé en français, 526, 527.

*Frois art*. Voy. *Jean Froissart*.

## G

*Gaces de la Bugne*, chapelain des rois Jean et Charles V, auteur d'un poème sur la Chasse, 175, 178, 449, 450, 614, 751, 752.

*Galicismes*, reproches par les critiques aux plus anciens poètes anglais, 507; à Ciullo d'Alcamo, 546; à Brunetto Latini, 551; à fra Guittone, 552; à Dante, 559; à Jean Villani, 561; à Bono Giamboni et à Zuccherò Pencivenni, 562; à Bnerace, 536.

*Gand*; sa confrérie d'orfèvres, 744.

*Gautier d'Arras*, auteur de l'« Eracles », imité par Otte en allemand, 516, 523, et dont quelques idées se retrouvent dans l'*Erotocritos*, 531.

*Gautier de Biblessworth*, chevalier, rédige en vers français une « Doctrine » pour l'enseignement de la langue française, 401, 402, 407, 408.

*Gautier Disse*, carme de Bordeaux, auteur de vers latins rimés sur le schisme, 431.

*Geffroi*, poète parisien, auteur des « Avisements pour le roi Loys », 158; du « Dit des Aliliés », 220, 221, 446, et d'une Chronique rimée, 498.

*Geffroi de Nets*, natif de Paris, traduit du latin en vers français la Translation de saint Magloire, 355.

*Geoffroi de Courvoisier*, médecin du roi, 470.

*Geoffroi du Mans*, auteur d'un Mystère de sainte Catherine, 453.

*Geométrie*; double sens qu'on donnait à ce mot, 478. Pratique de géométrie en français, 479.

*Gerard de Borgo San Donnino*, franciscain, le commentateur plutôt que l'auteur de l'Évangile éternel, 114, 115.

*Gerard Odon*, le docteur moral, 349, 401; compose l'office des Stigmates de saint François, 355. Commente Aristote, 459.

*Gerhard de Kile*, architecte, 623.

*Gerson*. Voy. *Jean Gerson*.

*Gervais Chrestien*, médecin du roi Charles le Sage, 251, 470.

*Gesta Romanorum*, recueil des traditions, souvent fabuleuses, des nations d'origine latine, etc. comme témoin des mœurs et des opinions, 133-135, 228-230. Destiné aux prédicateurs, 369. Sens du titre, 554.

*Gilbert Haamelin*, médecin du roi, 470.

*Gilles de Rome*, augustin, archevêque de Bourges, instituteur de Philippe le Bel, 74, 75. Propose de faire lire à la table royale des livres français, 163, 395. Parle, mais d'après Aristote, d'une classe intermédiaire entre les nobles et les vilains, 235. Approuve l'esclavage, 349. Recommande l'enseignement de la langue vulgaire, 404. Suit Aristote en politique, 462. Du parti du pape contre le roi, 462, 463.

*Gilles Deschamps*, docteur de Paris, 264.

*Gilles de Semiville*, médecin du roi, 470.

*Gilles d'Orléans*, auteur de sermons farcis, 365.

*Gilles le Musis*, chroniqueur, 421.

*Giotto*, accompagnait peut-être Dante à Paris, 555, 556. Son voyage en France, 616, 626, 627.

*Girart d'Amiens*, auteur de « Kanor », des « Gestes de Charlemagne », 167, 444.

*Girart de Roussillon*, poème plusieurs fois remanié, 444.

*Girart d'Orléans*, peintre, 646, 721, 722, 723, 741.

*Giron le Courtois*, ancien roman, remanié par ordre de Louis II de Bourbon, 202.

*Gnomonique*, en français, 488.

*Gonzalo de Berceo*, prêtre espagnol, jointe quelques poésies religieuses des trouvères, 540, 541.

- Gordon*. Voy. *Bernard Gordon*.
- Gotfrid de Tivremont*, auteur de *fabliaux* latins, 431, 432.
- Gothique (Architecture)*; sa vogue à l'étranger, 682, 683, 694. Son influence sur les autres arts, 687, 688. Son origine, 691-700. Ses progrès et sa décadence, 700-705.
- Gotfrid de Strasbourg*, dans son « *Tristan*, » conserve des vers français, 517, 518, 523.
- Gower*. Voy. *Jean Gower*.
- Grammairiens (Les)*, promptement oubliés, 108.
- Grandes (Les) compagnies*, avec du Guesclin, racontent le pape dans Avignon, 24.
- Grecque (Langue)*, cultivée par les dominicains, 92. Suspecte à cause du schisme, s'introduit tard dans les universités, 380, 389. Poèmes français traduits en grec, 529-532.
- Grégoire XI*, malgré les efforts de Raoul de Presles et du duc d'Anjou, ramène la papauté à Rome; récit de son voyage par son premier aumônier, 25-27. Ses lettres à Charles V, écrites en français, 29, 425.
- Grenoble (Université de)*, établie en 1339 par le Dauphin Humbert II, 256.
- Guerre entre Charles de Blois et Jean de Montfort*, sujet d'un poème français, 446.
- Gui (Frère)*, augustin, se rétracte, 343.
- Gui Bonatti*, astrologue, tire l'horoscope de l'ordre de Saint-François, 119. Sa Théorie des planètes traduite en français, 485.
- Gui de Chauviac*, auteur de la « *Grande Chirurgie*, » 471, 475; croit au progrès des sciences, 601.
- Gui de Montrocher*, auteur du *Manuel des encreux*, 51, 357; traduit en grec, 389.
- Gui de Perpignan*, carme espagnol, docteur de Paris, commentateur d'Aristote, 459, 534.
- Gui de Strasbourg*; ses leçons sur la Politique d'Aristote, 462.
- Gui de Warwick*, poème français, imité en anglais, 501.
- Guibert de Celsoi*, médecin du roi, 471.
- Guichard*, évêque de Troyes, retenu en prison pendant neuf ans, 43.
- Guicune*; état de l'art dans cette province, 614, 615.
- Guienne (Le duc de)*; son goût pour les arts, 667; pour la musique, 747, 748.
- Guillaume Aymardi*, médecin du roi, 470.
- Guillaume Bouffet*, regardé comme l'auteur d'une Lettre sur l'alchimie, 468.
- Guillaume Boldenleve*, voyageur en terre sainte, 490.
- Guillaume Curti*, cistercien, auteur de vers latins pour la Vierge et les saints, 433.
- Guillaume de Breul*, avocat, auteur du « *Stylé du parlement*, » 212, 414, 467.
- Guillaume de Charmont*, évêque de Lisieux, célèbre comme prédicateur, 375.
- Guillaume de Guilleville ou Degulleville*, auteur des trois « *Pèlerinages*, » 449, 710; traité par Jean Bunyan, 511; traduit en espagnol, 542.
- Guillaume de la Perenne*, auteur d'un poème français sur les guerres d'Italie, 447.
- Guillaume de Louris*, astrologue, 181.
- Guillaume de Machau*; ses vers sur la prise d'Alexandrie, 446, 488, 489. Écrit et note chansons, ballades, lais, virelais, chants royaux, etc., 483, 751, 752.
- Guillaume de Macon*, évêque de Poitiers, réclame contre les envahissements des frères Mineurs et des frères Prêcheurs, 42.
- Guillaume de Mandagot*, canoniste, 162.
- Guillaume de Melun*, archevêque de Sens, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, 49.
- Guillaume de Montlezun*, canoniste, 361.
- Guillaume de Nangis*, religieux de l'abbaye de Saint Denis, chroniqueur en latin et en français, 57, 421.
- Guillaume de Nogaret*, avocat, chancelier, 212-220. Propose une nouvelle croisade, 490.
- Guillaume de Saint-André*, auteur de vers français en l'honneur du duc de Bretagne, 447.
- Guillaume de Saint-Cloud*, mathématicien, rédige un calendrier pour vingt ans, 476.
- Guillaume de Suwilliac*, carme, liturgiste, 359.
- Guillaume de Tudèle*, faux nom pris par l'auteur de la *Chronique rimée* sur la croisade albigeoise, 519, 533.
- Guillaume d'Harcigny*, guerit une fois Charles VI, 475.
- Guillaume du Fay*, de Chimai, musicien, 481, 750.
- Guillaume du Gardin*, sculpteur, 742.
- Guillaume du Puy*, franciscain, auteur d'écrits sur la musique, 483.
- Guillaume Duranti*, évêque de Mende, neveu du « *Spéculateur*, » compose un traité à l'occasion du concile de Vienne, 123-126.
- Guillaume Gaian*, négociateur, laisse un journal de son voyage, 492.
- Guillaume Guiart*, auteur de la « *Branche aux royaux lignages*, » 446. Raconte la bataille navale de Zircée, 488.
- Guillaume Jordaens*, augustin, auteur de vers latins liturgiques, 433.
- Guillaume le Breton*, auteur d'un Vocabulaire latin de la Bible, 392.
- Guillaume Molinier*, grammairien provençal, 394. Traite de l'élocution et surtout des figures, 412, 434, 438, 436.

*Guillaume Okan*, frere Mineur, adversaire de Rome, 118, 339, 342. Chef d'un tiers parti entre les réalistes et les nominaux, 461.

*Guillaume Pellicier*, religieux grandmontain, pris à tort pour un commentateur de Pline l'ancien, 63, 393, 469.

*Guillaume Poiteau*, juriconsulte, 467.

*Guillaume Sudre*, commentateur d'Aristote, 479.

*Guillaume Taillevent*, auteur du « Viandier », 134.

*Guillaume Twect*, veneur du roi d'Angleterre Edouard II, lui dédie un poème français sur la basse, 136.

*Guillebert de Metz*, grand amiral de Paris, 280, 282, 494, 610 613.

*Guittone (Fra)*, d'Arezzo, emploi des mots français dans ses vers et dans sa prose, 551, 552.

## H

*Harduin*, architecte, 683, 709.

*Harduin (Le jésuite)*, suppose que la plupart des écrits de l'antiquité grecque et latine ont été fabriqués dans les monastères de la France au XIV<sup>e</sup> siècle, 303-305. Son jugement sur les scolastiques, 340.

*Harduin de Fontaines Guerin*, auteur du « Tresor de Venetie », 449, 751, 752.

*Hartmann de Aue*, versifié en allemand des poèmes de la Table ronde, 517.

*Hayton*, prince arménien, prémontré, dicte en français son histoire orientale, 82, 144, 489.

*Hebraïque (Langue)*, peu cultivée, sinon parmi les juifs, 386, 387.

*Hennequin de Liège*, artiste, 622, 741.

*Henri Arter*, de Boulogne, architecte, 709.

*Henri Baten*, de Malines, prémontré, docteur de Paris, 82.

*Henri Bellechose*, peintre, 724.

*Henri Bohic*, canoniste, 362, 474.

*Henri de Bruxelles*, comptiste, 470.

*Henri de Careto*, frere Mineur, 712.

*Henri de Croÿ*, auteur de « l'Art et science de « Rhetorique », 451.

*Henri de Fautrières*, abbé de Cluni, revient souvent, dans ses statuts, sur le collège de ce nom, 60, 61.

*Henri de Friberg*; son « Tristan », 517.

*Henri de Hermondaville*, médecin du roi, 470, 471.

*Henri de Malines*, astrologue, peut-être le même que *Henri Baten*, 486.

*Henri de Veldeke*, imitateur du poème français d'« Eneas », 516, 523.

*Henri de Fic*, horloger, 654, 747.

*Henri II de Lusignan*, roi de Chypre, propose une nouvelle croisade, 490.

*Henri du Trevoix*, calligraphe, 728, 729.

*Henri Selder*, astronome, 486.

*Henri Suso*, mystique, 350, 357.

*Herbert de Fritzlar*, imitateur de Bécuit de Sainte-More, 516.

*Hérésie (L') des prêtres*, en provençal, espèce de comédie satirique, 453.

*Héroï-comique (Genve)*, imité des trouvères par Chaucer, le Pulci, l'Arioste, 507.

*Hervé Nedellec*, commentateur d'Aristote, 459.

*Heures (Livres d')*, 656, 658, 724, 727, 729, 730.

*Hilarion*, donné par Boccace comme l'auteur de « Flore et Blanche fleur », 520.

*Hildegarde (Sainte)*, supposée l'auteur d'une prophétie contre les franciscains, 118, 119.

*Histoire*, cultivée dans les abbayes de l'ordre de Saint-Benoit, où elle s'exerce même à la critique, 57. Fait quelques progrès, 423, 601.

*Histoires latines*, au nombre de cent quarante-neuf, destinées aux prédicateurs, 372, 477.

*Historique (Peinture)*, 718.

*Honoré Bonnet*, auteur de l'« Arbre des baies », 191, et de « l'Apparicion de maître Jehan de Meun », 199, 447.

*Horlogerie*; ce qu'elle doit à Charles V, 654, 656. État de l'horlogerie, 746, 747.

*Hôtel de ville*. Voy. *Maison aux piliers*.

*Hue Ciapet*, poème hostile à la troisième race royale, 443. Imité en allemand, 517. Dante avait pu le lire à Paris, 557.

*Hugon, prieur de Brailet*, raconte ce qu'il eut à souffrir des routiers, 227, 228.

*Hugues*, prêtre de Reutlingen, auteur d'un poème latin sur la musique, 430, 482.

*Hugues Aubriot*, chansonné, 447. Ses constructions à Paris, 612, 613, 647, 654, 679, 680.

*Hugues Campeden*, traducteur en vers anglais du livre de Sidrac, d'après une version française, 509.

*Hugues de Besnaçon*, évêque de Paris, blâme en médecine les pratiques superstitieuses, 472.

*Hugues Géraud*, évêque de Cahors, brûlé, 43.

*Huguet Foubert*, libraire et enlumineur, 728.

*Huile (Peinture à l')*, 720.

## I

*Iacopo Alighieri*, second fils de Dante, compose un *Dottrinale* d'après les trouvères, 560, 561.

*Incoco* ou *Iacopone de Todi*, franciscain; ses cantiques, 356; ses vers contre l'université de Paris, 550.

*Ibn Batoutah*, voyageur arabe, 491.

*Imagiers*; leur condition, 681, 719, 720.

*Imitation (L') de J.-C.* Les chartreux pourraient n'être pas étrangers aux deux premiers livres, 67. Thomas de Kempen est un des copistes de l'ouvrage, 84, 85.

*Immaculée (L') conception*, nouveau dogme, attaqué par les dominicains, défendu par les franciscains, 241, 345; repoussé par sainte Catherine de Sienne, 346. Vient de l'Orient, 353. « Fuy » ou concours en son honneur, 713.

*Innocent XI*, pape d'un esprit crédule, traite d'abord Pétrarque de sorcier, et veut le nommer ensuite secrétaire apostolique, 20-22. Écrit à l'empereur Charles IV sur la bataille de Poitiers, 168. Ses constructions dans le Comtat Venaissin, 628, 629.

*Innocents (Cimetière des)*, 611, 676, 677, 678.

*Inquisition (L')*, dans toutes les parties de la France, non contente de brûler les livres, brûle les auteurs et leurs disciples, 6-9. Condamne le prêtre Philibert, 48. Réhabilite un prêtre mort en prison depuis trente-deux ans, 49, 50. Établie à Toulouse, à Carcassonne, à Marseille, à Narbonne, à Bar-le-Duc, à Metz, à Douai, à Saint-Quentin, à Paris, 93, 94. Ses effets sur les œuvres de l'esprit, et même sur la conscience humaine, 95, 96. Fait brûler des bénédictins et surtout des franciscains, 99. Ménagée par Philippe de Valois, 165; contrariée par Charles le Sage, 186. Déclarée cour royale, 214. Aussi funeste à la sincérité des croyances qu'au progrès des lettres, 597.

*Instruments de musique*, 752, 753.

*Iridfaraas*, nom du roi de France dans une lettre mongole de Kodabcedeh, 156.

*Isabeau de Bavière*; sa place dans l'histoire de l'art, 657-659. Ses enlumineurs, relieurs, etc., 728.

*Islandaises (Traductions) et suédoises* de chansons de geste, de romans de la Table ronde et autres poésies françaises, 525-527.

*Italie (L')*, en proie aux rivalités des ordres religieux, 88-90. Ses princes amis des lettres, 137, 138. Ses rapports commerciaux avec Narbonne, 493. Doit plus à la France qu'elle ne lui a donné, 593. Ses artistes à Avignon, 617. Son influence sur l'art français, 660, 683, 725. Causes de sa supériorité en fait d'art, 683-690. Surpassée en un sens par la France dans l'art de la miniature, 724, 725.

*Italienne (Langue)*, parodiée par Rutebeuf et par Gelfroi de Paris, 497, 498. N'a une littérature que plus de cent cinquante ans après la langue française, 545. Ouvrages mi-partis d'italien et de français, 548.

*Italiens qui écrivent en français*, 545-548.

551, 552, 577, 578. Vienne étudié à Paris, à Tours, à Orléans, à Montpellier, 550. Comptent, en ce siècle, au moins quarante imitations des chansons de geste, 590, 591.

*Iter italicum* d'Urban V, 491, 492.

*Itinéraires*, rédigés en latin, 491, 492.

*Ivoire (Sculpture sur)*, 739, 740.

J

*Jacobins (Église des)*, à Paris, 636; à Toulouse, 636, 637.

*Jacquemart de Hesdin*, peintre, 728.

*Jacquemin Gringonneur*, peintre, 730, 731.

*Jacquerie (La)*, non moins menaçante pour l'autorité religieuse que pour le pouvoir féodal, 5, 6. Suites funestes de ce mouvement populaire, 227.

*Jacques Bauchant*, traducteur de Sénèque, 182.

*Jacques Bonhomme*, longtemps le plus faible, commence à obtenir quelque chose, 230.

*Jacques de Guise*, chroniqueur, 421.

*Jacques de Hemricourt*, chroniqueur, 421.

*Jacques de Lansanne*, auteur d'un recueil de moralités, 370, 378.

*Jacques de Saint-André*, astrologue, 485.

*Jacques des Stalles*, sculpteur, 741.

*Jacques du Bourg*, médecin du roi, 471.

*Jacques Duchî*; sa maison, 675, 676.

*Jacques le Grant*, augustine, prêche à la cour avec une grande liberté, 377-379.

*Jacques van Maerlant*, poète flamand, a toujours traduit, 519.

*Jardins*; description de ceux du Louvre, 650, 651. Art des jardins, 706, 707.

*Jean*, bibliothécaire de Sorbonne, explique le plan de son catalogue, 315.

*Jean*, roi de Bohême, 608.

*Jean*, roi de France, plus aimé que son père, 168. Noble parole qu'on lui prête dans une complainte française, 171. Fait proposer à Pétrarque de venir à Paris, 172. Fait traduire Tite-Live par Pierre Bercheure, 173. Institue l'ordre de l'Étoile, 173, 174, 446. Ami des beaux livres, achète, en Angleterre, des poésies françaises; commande à son premier chapelain, Gaces de la Buigne, le poème de la Chasse; a laissé de somptueux exemplaires de la Bible; se plait, dès sa jeunesse, à écrire son nom sur ses livres, 174-176; donne l'exemple de ne les point laisser sortir de la famille royale, 321, 456. Son influence sur les arts, 607, 608, 643-646.

*Jean XXII*, pape qui fut habile juriconsulte, donne des avertissements sévères à l'université de Paris, aux églises qui adoptaient la nouvelle musique, et au roi Philippe le Long; mais paraît

s'être trompé lui-même sur la vision béatifique, 14-17, 164, 259, 342. Conseil que lui donne un cardinal cahorsin, 30. Discours que lui tient, selon les carmes, la Vierge Marie, 68, 69. En lutte avec les franciscains, 108, 109. Recueil les Clémentines, 362. Ses constructions à Avignon, 627.

*Jean à la barbe*, médecin, 471.

*Jean Birel*, prieur de la chartreuse du Glandier, lié avec Pétrarque, 40, 68.

*Jean Bodel*, imité dans deux romances espagnoles, 542, 543.

*Jean Boutin*, médecin du roi, 471.

*Jean Bromyard*, dominicain, admet beaucoup de contes dans sa *Somma* pour les prédicateurs, 372.

*Jean Bunyan*, imitateur de Guillaume de Guilleville ou de Deguilleville, 511.

*Jean Buridan*, recteur de l'université de Paris, 342; commente Aristote, 460.

*Jean Caligator*, de Louvain, auteur de vers latins liturgiques, 433.

*Jean Corbechon*, traducteur du livre des Propriétés, dédie sa traduction à Charles le Sage, 184.

*Jean Cornwall*, qui tenait une école en Angleterre, y donne l'exemple de parler anglais, 510.

*Jean Coste*, peintre, 646, 647, 648, 722, 723.

*Jean Cuvelier*, auteur de l'histoire rimée de Bertrand du Guesclin, 444, 447.

*Jean d'Acé*, avocat, 416.

*Jean Dandin*, traducteur d'un ouvrage latin de Pétrarque, 181, 575; de Vincent de Beauvais, 190.

*Jean d'Asnières*, avocat du roi, 212.

*Jean de Bassoles*, auteur de *Mélanges* de philosophie et de médecine, 471.

*Jean de Blois*, peintre, 723.

*Jean de Brie*, nom que prend l'auteur du « Bon Bergier », 184, 468.

*Jean de Dormans*, avocat, 212.

*Jean de Fléxécourt*, traducteur de Darès de Phrygie, 456.

*Jean de Gènes*, auteur du « Canon des éclipses », 487.

*Jean de Guistey*, chanoine, médecin du roi, 470.

*Jean de Hasselt*, peintre, 662, 723.

*Jean de Jaadun*, docteur de Paris, écrit contre Rome, 118. Excommunié, 341. Commente Aristote, 412, 459. Son Éloge de Paris, 609, 610.

*Jean de la Chaleur*, docteur de Paris, rétracte des propositions qu'il croit « disputables » et « possibles », 344.

*Jean de la Grange*, cardinal d'Amiens, répond

aux invectives d'Urbain VI en consistoire, 31. Ancien conseiller au parlement de Paris et surintendant des finances, 36. Ses grandes richesses, 37. Son tombeau, 737.

*Jean de la Matte*, imagier, 741.

*Jean de Langueznon*, auteur d'une prose pour les âmes du purgatoire, 433.

*Jean de la Roquetaillade*, mystique de Saint-Flour, 350.

*Jean de Ligaières*, astronome, 486.

*Jean de Mandeville*, voyageur, 490, 491.

*Jean de Marville*, grammairien, auteur de vers latins sur les *Modi*, 385.

*Jean de Moricour*, cistercien, condamné, 442.

*Jean de Meun*, astrologue, 487.

*Jean de Meun*, continuateur du roman de la Rose, traduit divers ouvrages par ordre de Philippe le Bel, 456-481.

*Jean de Monstreuil*, sous Charles V, écrit en français pour lui la salique, 463.

*Jean de Montaigu*, son goût pour les arts, 672, 673.

*Jean de Manzan*, dominicain, condamné, 345, 356.

*Jean de Namur*, chartreux, musicien, 483, 750.

*Jean de Nesle*, médecin du roi, 471.

*Jean de Picquigni*, orateur de la noblesse, 419.

*Jean de Poli*, docteur de Paris, condamné par le pape, 347.

*Jean de Saffies*, doyen de l'église de Langres, lègue au chapitre un grand nombre de romans, 307.

*Jean de Saint-Geninien*, sous le nom de *Helwicus teutonius*, auteur d'un recueil de similitudes, 370.

*Jean de Saint-Just*, rédacteur du plus ancien registre de la Chambre des comptes, 467.

*Jean de Sainct-Remi*, auteur de vers latins rimés sur le schisme, 431.

*Jean de Sainct-Romain*, sculpteur, 647, 648, 649, 650, 741.

*Jean de Saint-Victor*, chroniqueur, 80, 421.

*Jean de Strahlen*, mystique, commente l'Apocalypse, 350.

*Jean de Termes*, computiste, 459.

*Jean de Tourneville*, médecin du roi, 471.

*Jean de Varennes*, curé de Saint-Lie, auteur de quatre messes, 358; prêche en français contre son archevêque, 375, 376.

*Jean de Vezette*, carme, le dernier continuateur de Guillaume de Nangis, 72. Annaliste de la Jacquerie, 237, 423. Écrit mal en latin, 391. Auteur du poème des « Trois Variés », 449.

*Jean de Ficence*, dumoucin, préside une assemblée de quatre cent mille âmes, 89.

*Jean de Wavrin*, compilateur de chroniques, 422.

*Jean de Woluwe*, peintre, 625, 723, 728.

*Jean des Marès*, avocat du roi, citoyen rouageux, 212, 213, 216, 414. Ses dernières paroles, 217, 218. Ouvrage qu'on lui attribue, 465.

*Jean des Murs*, docteur de Paris, musicien, astrologue, grammairien, 476, 482, 483, 484, 751.

*Jean d'Orléans*, peintre, 723.

*Jean d'Outremeuse*, chroniqueur, 421.

*Jean, duc de Berri*, un des frères de Charles V, est signalé encore aujourd'hui comme un amateur délicat par les livres splendides où il a écrit son nom, 195-197. Ses travaux d'art, 660, 661. Ses miniaturistes, 727, 728. Ses calligraphes, 729.

*Jean Duns Scot*, franciscain, adversaire de saint Thomas et des dominicains, 118. Jugé par Rabelais, 340. Commente Aristote, 459. Chef des réalistes, 461.

*Jean du Pin*, auteur du poème de « Mandevie », 449.

*Jean d'Ypres*, chroniqueur, 422, 481; rédacteur de voyages, 490.

*Jean Fabri*, jurisculte, 467.

*Jean Faure*, avocat, chancelier, commentateur des Institutes, 212.

*Jean Flamel*, secrétaire de Jean, duc de Berri, 196, 284.

*Jean Froissart*, le chroniqueur, compte parmi ses bienfaiteurs Charles le Sage, 178. Offre son « Dit royal » au duc d'Orléans, 199. Fait à peine attention aux États généraux. 234. Son caractère, 424, 448, 601, 602.

*Jean Gerson*, découragé, errant, revient mourir en France, 244. Écrit à la hâte pour défendre des opinions fort judicieuses, 270, 347. Ses douze Considérations en faveur des copistes, 283, 284. Ne peut être l'auteur de l'*Imitatio*, 351. Prêche en français, 375, 377. Quelquefois éloquent, 417, 418. Ses reproches aux médecins de Montpellier, 472. Adversaire de l'astrologie, 486.

*Jean Gobi*, dominicain, rédige pour les prédicateurs un répertoire d'exemples, 372.

*Jean Galein*, carme, traducteur peu babile, 70. Offre au roi ses traductions de Guillaume Duranti et de Gilles de Rome, 181.

*Jean Gower*, imitateur des trouvères et auteur de ballades françaises, 508.

*Jean Hees*, voyageur en terre sainte, 490

*Jean Hellequin*, médecin du roi, 470.

*Jean Herolt*, dominicain, recueil des histoires pour les prédicateurs, 372, 373.

*Jean Hultz*, architecte, 643.

*Jean Hus*, adversaire de la propriété ecclésiastique, 464.

*Jenn Jacobi*, médecin du roi, 471.

*Jean Juvéal des Ursins*, avocat, père de l'historien, 212.

*Jean le Bel*, chroniqueur, copié par Froissart, 421.

*Jean le Bouteillier*, sculpteur, 737, 741.

*Jean le Coq*, jurisculte, 467.

*Jean le Fevre*, auteur du « Respit de la mort » et de l'« Anti-Matheolus », 449. Traducteur du poème de *Vetula*, 752.

*Jean le Fevre*, jurisculte, 414.

*Jean le Moine*, canoniste, 362. Ses fondations, 243, 631.

*Jean Lydgate*, faible traducteur de poésies françaises, 508, 509.

*Jean Malouel*, peintre, 723.

*Jean Nicaise*, miniaturiste, 625, 728.

*Jean Nider*, dominicain, ennemi de toute nouveauté, 514, 515.

*Jean Pitard*, chirurgien de Philippe le Bel, 471.

*Jean Roussel*, abbé de Saint-Ouen, 632.

*Jean Roux*, sculpteur, 737.

*Jean Sans peur*, second duc de Bourgogne, accueille les ouvrages de Christine, 198.

*Jean Tabari*, médecin du roi, 471.

*Jean Tauler*, mystique, prêche en allemand des sermons qu'on a traduits en latin, 350, 378.

*Jean Villani*, chroniqueur florentin, parle de la cometa negra, 487. A lu « Beuve de Haustone »; emploie des mots français, 561, 562. Raconte un miracle qui s'est fait à Paris, 580.

*Jeanne de Bourgogne*, femme de Philippe le Long, engage Philippe de Vitri à traduire et à moraliser Ovide, et accepte la dédicace d'une des rédactions de Girart de Rossillon, 159, 160. Ses fondations, 641.

*Jeanne de Bourgogne*, fille du duc Robert II, femme de Philippe de Valois, protège le traducteur Jean de Vignay, 167.

*Jeanne de Navarre*, femme de Philippe le Bel, protège les lettres et fonde le collège de Navarre, 154, 243, 640, 641. Le sire de Joinville compose pour elle son Histoire de saint Louis, 158.

*Jeanne d'Évreux*, femme de Charles le Bel, fait écrire et peindre de beaux livres, 162. Ses fondations, 641.

*Jérusalem (La Prise de)*, Mystère, 453.

*Jeu (Le) des Sept vertus*, Mystère, 453.

*Jeuffroi de Meaux*, mathématicien, 476, 487.

*Joachim*, fondateur de la congrégation cistercienne de Flore, prophétise, suivant ses interprètes, un nouvel Évangile, 112.

*Joaillier*, 742-743.

*Jongleurs ou histrions*, reçoivent des conciles la défense d'imiter les cérémonies de l'Église, 129, 130.

*Jourdain de l'Isle*, baron gascon, neveu du pape Jean XXII, pendu à Montfaucon; lettre de consolation du curé de Saint-Merri, 160, 161.

*Jaça de la Enzina*, rappelle, par ses « Disparates », les *Fatrasies des trouvetes*, 543.

*Juan Manuel*, auteur du « Comte Lucanor », 139. Désire qu'on traduise ses ouvrages en latin, 404. Plusieurs de ses récits sont d'origine française, 536, 537.

*Juan Ruiz*, archevêque de Hita, met en quatrains plusieurs fabliaux, 541, 544.

*Jubes*, 739.

*Judas Machabée*, poème français, 444.

**K**

*Kaori*, roman de Girart d'Amiens, 167.

*Kodabendeh*, chef tartare, écrit à Philippe le Bel, 158, 157.

*Kyot*, selon Wolfram, est le nom d'un Provençal qui a trouvé l'histoire du Saint-Graal en Anjou, 521, 522, 533.

**L**

*Lais bretons*, traduits en anglais sur une version française, 505; en islandais, 525.

*Lamprecht*, imitateur de l'« Alexandre » français, qu'il prétend tenir d'un Alberic de Besançon, 516.

*Landolphe de Saint-Paul*, historien de Milan, étudié à Tours et à Paris, 550.

*Landri*, chanson de geste, abrégée dans la romance espagnole de *Landarico*, 542.

*Laufrauc de Milan*, auteur de traités de médecine en français, 548.

*Latine (Langue)*, continue de se corrompre en France et dans les autres pays de l'Europe, 56, 57. Traitée comme une langue vivante, 268. Moins mal écrite en prose qu'en vers, 389. Soutenue par les papes, comme langue de l'Église, 390. Deux latinités distinctes, 391. Orateurs en latin, 413. Versificateurs en latin, 428-434.

*La Tour Landri (Livre du chevalier de)*, 223, 669-671.

*Laure*; son portrait à Avignon, 616, 617.

*Laurent de Preaierfait*, traducteur de Boccace, 196, et de Cicéron, 202. Traduit Boccace sur une version latine, 498.

*Layamon*, traducteur en vers anglais du « Brut » de Wace, 505.

*Librairie de Charles I*, dans une des tours du

Louvre, avec trente chandeliers et une lampe d'argent, allumés le soir et la nuit, 321-323.

*Lille*; ses verreries, 732.

*Limbourg (Le)*, célèbre par ses peintres, 724, 727, 728.

*Livages*, école d'émaillerie et d'orfèvrerie, 733, 734, 744, 745.

*Lion de Bourges*, poème français, 444.

*Liturgie (Declin de la)*, 351-359

*Livres (Prix des)*, 289, 292, 297-299. Tarifs établis par les universités, à Paris, à Montpellier, à Toulouse, à Bologne, à Modène, à Vienne, 291, 294-297. Surveillance exercée par elles, 290-294, 299-303. Livres prêtés d'après la taxation, ou même pour rien, 294, 297. Livres de l'antiquité grecque et latine que l'on connaissait en France, 325, 326. Livres prêtés, perdus, volés, enchaînés, mal gardés, 327-333. Goût des beaux livres, 723, 76.

*Lollius*, auteur inconnu, de l'invention de Chaucer, 520.

*Loreus*, dominicain, auteur de « la Somme le roi », 546.

*Lorraine*; l'art dans cette province, 622

*Louis*, docteur scotiste, se retire, 343.

*Louis d'Anjou* (qu'il vaut mieux appeler *Louis de Tarante*), roi de Naples, rédige des statuts pour son ordre du saint-Esprit au droit dessus, 448.

*Louis II de Roubou*, oncle maternel de Charles VI, fait traduire plusieurs ouvrages et inspire à ses descendants l'amour des lettres, 201, 202.

*Louis de Mâle*, protecteur des arts, 625, 669, 663.

*Louis, duc d'Anjou*, second fils du roi Jean, frère de Charles V, envoyé par le roi au pape Grégoire XI, 26. Grand amateur de livres, 194, 195. Son influence sur les arts, 661.

*Louis, duc d'Orléans*, fils de Charles V, protège les poètes, les chroniqueurs, les traducteurs, les copistes, les menestrels, les « joueurs de per » sonnages », 198, 200, 452. Son portrait par Christine, 201. Son goût pour les arts, 663-666.

*Louis Hutin*, malgré les essais de réaction féodale, rend son ordonnance pour l'affranchissement des serfs du domaine royal, 157. Repousse les prétentions des gentilshommes de Champagne, 158.

*Louis IX*, compté parmi les frères du tiers ordre de Saint-François, 115, 116. Simplicité de ses mœurs, 639, 640.

*Louvre*, embelli ou reconstruit par Philippe le Bel, 640, et par Charles V, 321-323, 648-651. Maîtres maçons et sculpteurs qui y ont travaillé, 709, 710, 741.

*Lucifer (Lettre de)*, qu'on suppose adressée au pape Clément VI, 34.

*Ludolphe*, voyageur en terre sainte, 490.

*Ludus sancti Jacobi*, Mystère en provençal, 437.

*Luxe (Progrès du)*, 604, 605, 640, 646, 657, 658, 659, 660, 661, 668, 669, 674, 742, 743.

*Lybistros*, roman grec d'aventures, qui paraît venir de l'Occident, 530.

M

*Madrigal*; origine probable de ce mot, 751.

*Magie (La)*, condamnée par les docteurs de Paris, 346, 347.

*Mahaut d'Artois*; sa richesse en orfèvrerie, 743, 744.

*Maison aux pliers*, premier nom de l'hôtel de ville de Paris, 680.

*Maisons*; celles des nobles, 668; des bourgeois, 674-676; de Nicolas Flamel, 677. Style général des habitations, 707, 708.

*Manuel Paleologue*, décrit une tapisserie du Louvre, 734, 735.

*Manufacturières (Filles)*, emules des communes de Flandre, 493.

*Manuscrits*, effacés, 284. Avec miniatures et lettres historiques, 285. Deviennent plus fautifs, 286-288.

*Marc Paul*; sa relation présentée à Charles de Valois, 481. Une de ses observations, 488. Sa bonne foi, 491.

*Marcel*. Voy. Étienne Marcel.

*Marchesino*, frère Mineur, auteur du *Mammotrecius*, 337, 392.

*Mariage (Proposition du) des prêtres*, faite par un évêque, 124, 125.

*Marin Saualo*, de Venise, trace le plan d'une nouvelle croisade, 127, 128, 489, 490, 492.

*Marine*; ses progrès, soit dans les voyages d'exploration, soit dans la guerre, soit dans le commerce, 488-493.

*Marmoutiers (Collège de)*, fondé par les bénédictins à Paris, 55, 56.

*Marriage (The) of arts*, drame scolastique, imité d'un fabliau français, 509.

*Marsile de Padoue*, franciscain, excommunié, 341. Auteur du livre intitulé *Defensor pacis*, 344, 345, traduit en français, 455, 463.

*Martino da Canale*, auteur de la Chronique française des Vénitiens, 546.

*Mathématicien, mathématiques*, mots pris souvent dans un sens défavorable, 475, 476.

*Maturins (Les)*, un des noms que portaient en France les trinitaires, 83.

*Mathius d'Arras*, architecte, 682, 709.

*Matthieu Blastans*, canoniste, 362.

*Matthieu Villani*, étonné des désastres de la France, 172.

*Mauvais (Le) riche et le ladre*, farce, 453.

*Médecins*, soumis à des examens, 470. Noms de quelques-uns, 470-475. Portrait de ceux de Paris, 472.

*Melun-sur-Yèvre*, château bâti par le duc de Berri, 660.

*Melchior Brödleu*, artiste, 622, 623, 662, 723.

*Mémoire anonyme*, adressé au concile de Vienne, 122, 123.

*Ménageries (Goût des)*, 653, 662, 679.

*Menagier (Le) de Paris*, espèce de traité sur l'éducation des femmes, 238, 239, 478.

*Menestrels ou Ménestriers*, 198, 747, 748; forment une corporation, 748, 749; sont célèbres dans toute l'Europe, 750, 753.

*Menuiserie*, 740.

*Méthodes (Des) d'enseignement*, 268, 269.

*Mewria*, chanson de geste, 444.

*Michel de Bruxelles*, imite en flamand le roman de la Rose, 519.

*Michel de Cèsène*, général des frères Mineurs, déclaré impie et sacrilège, 118.

*Michel de Saint-Mesmin*, chirurgien et astrologue, 485.

*Migon de Rochefort*, négociateur, laisse un journal de son voyage, 492.

*Miles Baillet*; son hôtel, 679.

*Miles de Dormans, évêque de Beauvais*, dit que les rois règnent par le suffrage des peuples, 238.

*Militaire (Architecture)*, 614, 708, 709.

*Missionnaires français et dominicains*, 105, 106, 145, 146.

*Moines*, copistes de livres, 281-283; médiocres, 469, 470.

*Monastique (Architecture)*, 631, 632.

*Monnaies (Perturbations dans les)*, ressource financière adoptée par l'empereur Charles IV, par Edouard III, par Henri V, par Louis XIV, par le régent, 152, 153.

*Montaigne (Famille des)*; leur influence sur les arts, 631, 672, 673.

*Montesquieu* (Suivant), « on ignorera toujours « quel est le terme après lequel il n'est plus per-  
« mis à une communauté religieuse d'acquiescer, » 8.

*Montpellier*; traité d'un de ses praticiens sur la peste noire, 473. Son orfèvrerie, 734, 745.

*Mort (La)*; manière de la représenter, 716.

*Municipalités*; leur rôle dans l'histoire de l'art, 679, 680, 684, 685.

*Musiciens*, en faveur à la cour des Valois, 481, 482.

*Mystères (Les)*, et autres spectacles pieux, comme on en a dépendu moins de l'autorité ecclésiastique, 360. Précédé d'un sermon, 367. *Ludus sancti Jacobi*, Mystère en provençal, 437. On appelle ainsi différentes espèces de représentations, 452, 453, 743, 755.

## N

- Nature (Étude de la)*, chez les artistes, 719.
- New-Iross*, ville d'Irlande, dont un anonyme célèbre les remparts en rimes françaises, 445.
- Nicolas Clamenges* ou *Clamanges*, meilleur écrivain que les scolastiques, 244, 269, 270, 117.
- Nicolas d'Autrecour*, théologien, condamné, 347, 349. Dans ses leçons sur la Politique d'Aristote, abuse du syllogisme, 462.
- Nicolas de Bose*, négociateur au nom de Charles VI, fait un rapport sur son voyage, 492.
- Nicolas de Frenville*, confesseur de Philippe le Bel et cardinal, 37; laisse de nombreux sermons, 378.
- Nicolas de la Horbe*, traducteur français de l'astrologue italien Gui Bonati, 485.
- Nicolas de Lire*, frère Mineur, commentateur de la Bible, 337, 387.
- Nicolas de Pikeigni*, peintre, 625, 723.
- Nicolas Eimeric*, dominicain, législateur du haut office, 536, 541.
- Nicolas Flamel*. Voy. *Flamel*.
- Nicolas Triveth*, auteur de sept livres sur la messe, 359; de commentaires d'auteurs latins, 391.
- Nicole de Gousse*, traducteur de Valère-Maxime, 196.
- Nicole Oresme*, par un long discours latin, détourne le pape Urbain V de quitter Avignon pour Rome, 23. Fait une allusion maligne aux prédications des franciscains sur la pauvreté, 120. Traduit Aristote d'après les versions latines, 182. Défend les droits de la couronne, 183. Écrit contre l'astrologie, 187, 486. Evêque de cour, 244. Prédicateur, 365. Géographie, 481. Lié avec Pétrarque, 571.
- Nicolò de Padoue*, auteur d'un poème français, d'environ vingt mille vers, « l'Entrée en Espagne », 547.
- Nicolò de Vérone*, auteur de près de mille vers français sur la Passion, 546.
- Nicolò Johannis de Casola*, Bolognais, auteur d'un long poème français sur Attila, 547.
- Nombri (Le saint)*; messe en l'honneur de cette relique, 352.
- Noms (Faux)*, imaginés par les poètes, 519-522.
- Normandie*; état de l'art dans cette province, 611.

*Normands (Les)*, accusés par Edouard III d'avoir offert à Philippe de Valois de faire une nouvelle conquête de l'Angleterre, 149.

*Notre-Dame de la Merci*, nom d'une congrégation de rédemptoristes, 83.

*Notre-Dame de Paris*, admirée par Jean de Jandun, 609. Parties du monument qui datent de ce siècle, 612, 640. Statues qui s'y trouvaient, 737.

*Nu (Le)*, réprouvé dans les arts, 719.

## O

*Occeleve*, imitateur des trouvères, niet en vers anglais des nouvelles françaises, 508.

*Ogier*, voyageur en terre sainte, 490.

*Ogier le Danois*, prohibé par le concile de Trente, 519.

*Ogive*; son origine, 699.

*Olm (Les)*, anciens registres du parlement de Paris, 211.

*Orange (Université d')*, érigée en 1365 par l'empereur Charles IV, 256.

*Orbent d'Orléans*, l'auteur prétendu de « Flore » et *Blanchefleur*, » 520.

*Ordinaire (L') de la messe*, à la demande de Charles V, traduit en français, 357.

*Ordres religieux*, supprimés en grand nombre par les papes, 86, 149, 151. D'autres, comme celui de Saint-François, menacés de suppression, 108-110. Parallele entre les dominicains et les franciscains, 120, 121. Nuisent à la morale par l'abus des distinctions, 348.

*Oresme*. Voy. *Nicole Oresme*.

*Orfèvres*; noms de quelques-uns d'entre eux, 745. Règles de leur corporation, 745, 746.

*Orgemout (Famille d')*; ses fondations, 672.

*Orient (L')*; ses rapports commerciaux avec Marseille et Montpellier, 493.

*Orientales (Langues)*, recommandées plusieurs fois, et sous diverses formes, à l'enseignement des universités, 127, 128, 489. Étudiées par les dominicains, 386.

*Orléans (Louis d')*. Voy. *Louis, duc d'Orléans*.

*Orléans (Université d')*, réformée, en 1312, par l'autorité royale seule, 255. Riche en livres de droit, 319. On y professe le droit moitié en latin, moitié en français, 465.

*Orthographe (L')*, proclamée « le fondement » de la clergie, » 405.

*Ortolan*, auteur d'une Pratique d'alchimie, 468.

*Oudin de Carvanai*, calligraphe, 728, 729.

*Oxford (A)*, dans certains collèges, il est ordonné de ne parler que latin ou français, 500.

## P

*Palais (Le)*, décrit par Jean de Jandun et par Guillebert de Metz, 609, 610, 611; agrandi par Philippe le Bel, 640; orné par Charles V, 654. Était comme un monde de statues, 737.

*Palmerston, ou Thomas d'Irlande*, auteur d'un Promptuaire moral, 349.

*Pantommes historiques*, 754.

*Papal (Château)*, à Avignon, 618, 627-629.

*Parchemin (La foire au)*, 279, 280. Statuts sur les parcheminiers, 280-281.

*Paris*, est le siège, en 1395 et 1398, des deux premiers conciles nationaux, 129. Son université, 239-254, 258-274, 277, 278. Ses copistes et ses colporteurs, 279-281, 284-286. Ses libraires, 289-293, 299-303. Sa Faculté de médecine, 473. Ses riches étalages dans les boutiques du Petit-pont et les halles des Champeaux, 493, 610. Son excellent pain, 494. Combien le titre de docteur de Paris était estimé, 514, 524, 549. Paris jugé par Pétrarque, 564-567, 573. Poème sur ses églises et ses monastères, 610. Descriptions de Paris, 609-613. Ses orfèvres, 744, 745.

*Partonopeus de Blois*, poème français, n'est pas traduit de l'espagnol, 532.

*Pecorone (Le)*, ser Giovanni Fiorentino, raconte la condamnation du pape Jean XXII par le roi Philippe de Valois, 164. Connaît les poèmes et les contes de la France, 589, 590.

*Peintres*; leur condition, 721. Les plus célèbres, 721-724.

*Perceforest (Le roman de)*, trouvé, dit-on, dans le vieux mur d'une tour, 522.

*Perpignan (Université de)*, fondée en 1349 par Pierre IV d'Aragon, 256.

*Perrault*, le rédacteur des contes, ne les a pas inventés, 432.

*Perspective (Traité de)*, en latin, 479.

*Peste noire (La)*, une des causes de l'ignorance dans les campagnes et dans les châteaux, 225. Rapports et notes inédites sur cette épidémie, 471, 473, 474. Poésies funèbres qui paraissent dater de ce temps, 541, 542.

*Pent-Bourbon (Hôtel du)*, à Paris, 659.

*Pétrarque*, ému des malheurs de la France, apprend avec douleur que Jean et son fils Charles ont été contraints, pour rentrer en sûreté à Paris, de se racheter des haudits qui infestaient les routes, 172, 573. Envoyé à la cour de France par Galeaz Visconti, 179, 180, 572-574. Son amitié pour Philippe de Vitri, 454. A résidé plus longtemps à Paris qu'à Florence, 562, 571. Son jugement sur Paris et sur les écoles de la rue du Fouarre, 564-567. Connaît les poèmes de la Table ronde et le roman de la Rose, 567-569. Reçoit de l'université l'offre de la couronne poétique, 570, 572. Conserve des rapports d'amitié avec Philippe de Vitri, Nicole Oresme, Philippe

de Maizières, Pierre Roger, depuis Clément VI; le cardinal Talleyrand, Jean Birel, Pierre Becheure, 571. Admire les qualités du jeune Dauphin, depuis Charles le Sage, 575, 576. Ne cesse jusqu'à sa mort, de corriger ses vers italiens. 599, 600. Son portrait à Avignon, 616, 617.

*Phédon (Le)*, traduit en latin, 388.

*Philibert*, prêtre du diocèse d'Arche, con Jamme par l'inquisition, 48.

*Philippe Augier*, auteur de l'inscription du château de Vincennes, 655.

*Philippe Bouaventure*, architecte, 683, 709.

*Philippe de Cabassole*, cardinal, établit dans sa ville épiscopale de Cavaillon une bibliothèque, dont il rédige le règlement, 38. Ami de Pétrarque et de Boccace, 588. Son influence sur les arts, 630.

*Philippe de Leyde*, auteur d'un écrit politique en latin, 465.

*Philippe de Maizières*, l'ancien chancelier de Cypre, se fait cécilien, 72. Autent du « Songe du vieil pelerin », 73. Appelle l'Angleterre « la malvoisine », 135. Défend les droits de la couronne, 183. Écrit contre l'astrologie, 187, 486. Détourne Charles VI de la lecture des livres de chevalerie, 224. Rapporte de l'Orient l'office de la Présentation de la sainte Vierge, 353. Lié avec Pétrarque, 571. Ses fondations, 672.

*Philippe de Melun*, archevêque de Sens, écrit sur la Sépulture des morts, 359.

*Philippe de Valois*; sa lettre en faveur de Lion V, roi d'Arménie, 144. Taxé d'ignorance par Pétrarque, 163. Fonde l'appel comme d'abus; interdit aux clercs toute juridiction temporelle; fait enfermer dans les prisons épiscopales tous les frères hospitaliers du Haut-pas le même jour, à la même heure, et fait saisir tous leurs biens, *ibid.* Préside, à Vincennes, l'assemblée où l'on condamne l'opinion du pape sur la vision béatifique, 164, 259, 342. Rémitt à la France le Dauphiné, la seigneurie de Montpellier; repousse les flagellants; confie au sire de Moreuil l'éducation de son fils aîné, 166. Place l'université de Paris sous la garde du roi, 253. Demande un rapport sur la peste noire, 473. Protège le commerce avec l'Espagne et l'Égypte, 492, 493. Sa place dans l'histoire de l'art, 606, 607, 642, 643.

*Philippe de Vitri*, ami de Pétrarque, moralise en rimes françaises les Métamorphoses d'Ovide, 188, 371, 454, 456, 571. Docteur en musique, 483.

*Philippe le Bel*, un des princes qui ont su faire de quelques provinces une nation, supprime les templiers, 87. Sa politique à l'égard des papes, 146-149; des templiers, 149-151; des légistes, 151, 152; des monnaies, 152, 153. Quelques-unes de ses ordonnances, 153, 154. Son instruction, 154, 155. Ses rapports avec les chefs tartares, 178. Jean Villani l'appelle *Filippo il Grande*, 157. Vers latins contre lui, 205. Entrent la bourgeoisie dans les États généraux, 231. Protège les études, 252. Traditions sur le ton vif et brusque de ses lettres, 425, 426. Les

arts sous son règne, 646. Ses constructions, 640, 641.

*Philippe le Hardi*, roi de France, accorde les premières lettres d'noblessement, 219.

*Philippe le Hardi*, duc de Bourgogne, quatrième fils du roi Jean, forme une des plus riches collections de livres, demande à Christine ses *Mémoires sur Charles V*, encourage les manuscrits, 193. Son influence sur les arts, 621, 622, 661-663. Sa chapelle, 748.

*Philippe le Long*, qui aimait les lettres, passe pour avoir fait des vers provençaux, 159. Les comptes de son argentier, 641.

*Philomena*, traduction du latin plutôt que texte original, 437.

*Philosophie* (*Lu.*, communément appelée la *P dialectique*, seule en possession, avec la théologie, d'un enseignement public, 457-461. Sujets philosophiques en peinture, 716, 717.

*Physique*, partie de la philosophie, comprenant l'étude des animaux, des plantes, des minéraux, et la médecine, 467-475.

*Picardie*, berceau de l'art gothique, 692, 693.

*Pierre*, de l'ordre des Mineurs, infant d'Aragon, écrit à Charles V en faveur du pape italien 29, 30.

*Pierre*, *Je ne Crisodore*, pseudonyme, 519.

*Pierre Borcheire*, traducteur de Tite-Live, 173, 202, 393, 456. Moraliste, 349. Auteur du Répertoire des deux Testaments, 368, 369. Ami du moyen-âge, 468, 478, 481. Lié avec Pétrarque, 671.

*Pierre Bertrandi*, avocat, auteur du livre des Deux juridictions, 212, 216.

*Pierre Bruhi*, dominicain, grand inquisiteur de France, 214.

*Pierre Caldoe*; ses comptes, 648, 650, 655.

*Pierre d'Alli*, du collège de Navarre, trahit l'université, 244, 269, 270. Ses travaux cosmographiques, 488.

*Pierre de Belle-peche*, avocat, chancelier, 212, 467.

*Pierre de Bouffice*, auteur d'un poème provençal sur les pierres précieuses, 436.

*Pierre de Bouneuil*, architecte, 682.

*Pierre de Boulogne*, architecte, 682, 709.

*Pierre de Casa*; ses leçons sur la Politique d'Aristote, 462.

*Pierre de Colombar*; son itinéraire d'Avignon à Rome et retour, 491.

*Pierre de Corbie*, défenseur du tiers état, 478.

*Pierre de Courpalay*, abbé de Saint-Germain, fait appliquer aux piliers de la nef des espèces de tablettes historiques, 54, 57.

*Pierre de Cugnères*, avocat du roi, 212, 214, 216, 217, 465, 737.

*Pierre de Dace*, computiste, 476.

*Pierre de fondation des Celestins de Paris*, 72.

*Pierre de Fontbrac*, avocat, chanoine, cardinal, 212.

*Pierre de la Bruyère*, astrologue, 485.

*Pierre de la Forest*, avocat, chancelier, cardinal, s'enfuit à Londres, 215.

*Pierre de la Pella*, dominicain, commente la Bible, 337. Ne paraît point l'auteur des sermons qu'on lui attribue, 378.

*Pierre de Luna*, canoniste, l'antipape Benoît XIII, 536.

*Pierre de Nesson*, auteur de poésies religieuses en langue vulgaire, 449.

*Pierre de Provence et la belle Maguelone*, abrégé ou vers grecs d'une des redactions de l'ancien roman d'aventures, 530.

*Pierre de Saint-Flour*, médecin, 471.

*Pierre des Barres*, orfèvre, 645.

*Pierre d'Étampes*, garde du trésor des chartes, 155.

*Pierre de Falois*, astrologue, 485.

*Pierre d'Orgemont*, chancelier de Charles V, prend part à la rédaction des Grandes Chroniques, 183, 424.

*Pierre du Bois*, auteur de nombreux écrits en français pour le pouvoir civil, 463, 465, 467.

*Pierre du Puset*, avocat du roi, 217.

*Pierre Flotte*, chancelier, 205, 220, 232, 417.

*Pierre Fremont*, chirurgien, 471.

*Pierre Gentien*, auteur du « Tournoi des dames », 448.

*Pierre Jacobi*, juriconsulte, 467.

*Pierre Langloft*, auteur d'une chronique en rimes françaises, 446, traduite en anglais, 505.

*Pierre Obieri*, architecte d'Avignon, 627, 709.

*Pierre Oriol*, frère Mineur, infidèle à Duns Scot et à Rome elle-même, 118. Commente la Bible, 337.

*Pierre Peviat*, artiste, 622, 709.

*Pierre Philargus*, depuis Alexandre V, traduit des ouvrages grecs, 388.

*Pierre Pincher*, mystique, 350.

*Pierre Plaoul*, docteur, avoue qu'il parle très-mal le français, 404.

*Pierre Remi*, trésorier de Charles le Bel; sa fin, 215.

*Pierre Thame*, ou de *Thomas*, carme, docteur de Paris. 71. N'est pas encore déclaré saint, 355.

*Pierre Vital*, computiste, 476.

*Pierrefont* (*Château de*), construit par Louis d'Orléans, 665; d'après quel système de défense, 708, 709.

*Pierres dures*; art de les tailler, 746.  
*Piers Ploughman*, écho des clameurs des paysans contre leurs maîtres, 135, 237, 443.

*Piètre Adré*, peintre et valet de chambre du duc d'Orléans, 665, 681.

*Piscines sculptées*, 739.

*Plans d'églises*, 701.

*Poésies historiques en français*, 445-448.

*Poissi* (*Préieur de*), fondé par Philippe le Bel, 640.

*Polet*, chanoine, artiste, 622.

*Polychromie*, appliquée à la statuaire, 737.

*Pontifes* (*Ficres*), 638, 639.

*Portraits*, deviennent plus nombreux, 720, 721. Statues-portraits, 737.

*Pouvoir laïque*, en lutte avec le *pouvoir ecclésiastique*, 132, 133, 462, 463, 464, 465.

*Prédicateurs* (*Quelques*) de l'ordre de Saint-Dominique, 377-378.

Ἡρώδης ('O) ἑπτότης, titre donné à un fragment d'un poème grec de la Table ronde, 529.

*Prêt des livres*, autorisé par les règlements de la bibliothèque de Sorbonne, 316, 317, 327.

*Prêre*, début nécessaire de tout discours, 415. Usage parodique par le Pulci, 590.

*Prince (Le) Noir*; sa lettre française sur la bataille de Poitiers, 427.

*Prosa*, *vulgar prosaicum*, sens de ces mots, 441, 553, 554.

*Prose (La)*, en langue vulgaire, fait des progrès, 408, 409, 601, 602.

*Provençale (Langue)*, d'après Guillaume Molinier, 394. Poèmes dans cette langue, 434-439. Autres poèmes qu'on a supposés provençaux, 521, 522.

*Pulci (Le)*, auteur du *Morgante maggiore*, allègue le prétendu témoignage d'Alcuin, 520. Tout ce poème vient de la France, 590, 591.

Q

*Quadrante* (Plusieurs traités de), parmi les livres de Charles V, 488.

*Questions agitées dans les conciles*, 130-132.

R

*R. d'Alayrac*, «prêtre d'Albigeois», auteur d'une chanson, 434.

*Ramon Muntaner* (Suivant), on parle en Orient aussi bon français qu'à Paris, 143.

*Raoul de Presles* l'ancien, avocat du roi, 465, 467.

*Raoul de Presles*, envoyé au pape Grégoire XI

par le roi Charles V, 26. Traduit la Cité de Dieu, 181. Défend les droits de la couronne, 183, 464, 467.

*Raymond Chalin*, médecin, 471.

*Raymond de Cornil*, évêque de Cahors, fait un testament qui prouve sa richesse et son luxe, 41.

*Raymond ou Reinoud du Temple*, architecte, 322, 647, 648, 649, 650, 665, 681.

*Raymond Jordanis*, mystique, surnommé l'Idiot, 350.

*Raymond Lull*, du tiers ordre de Saint-François, mouss théologien qu'illuminé, 105, 106. Condamné par la Faculté de théologie de Paris, 346. Ses sermons traduits en latin, 379. Auteur d'une Rhétorique, 412. Suspect d'hérésie, 534.

*Reali di Francia*, ou le livre des Roiaux de France, abrégé, en prose, des chansons de geste, attribué quelquefois à Alcuin, 520. Souvent cité, 548, 551, 590, 591, 592.

*Redifraasa*, nom donné à Charles VI dans une lettre persane de Tamerlan, 193.

*Regnault Freion*, médecin du roi, 471, 475.

*Reimer*, auteur d'un poème latin sur la manière de se conduire à table, 430.

*Reliure*, 729, 730. Relieurs et «relieuses», 324, 728, 730.

*Renaissance*; pourquoi ne s'est point faite par la France, 683-690. Pourquoi a renoncé à la tradition de l'art du moyen âge, 756, 757.

*Renart (Le)*, plus hostile que jamais aux clercs et aux nobles, 236, 237. Tout a fait satirique dans *Renart le nouvel*, *Renart le contrefait*, 442. Joue au théâtre divers personnages, 452. Traduit en anglais, 505; en flamand, 518. Faiblement abrégé par Goethe, 525. Imitations grecques, 530. Œuvres d'art empruntées au roman, 633, 707.

*Reauald de Chauvcau*, évêque de Châlons-sur-Marne, tué à la bataille de Poitiers, 42.

*Reaualt d'Ac*, avocat du roi, 217, 414, 467.

*Reaax*, versificateur de la Bible en français, 449.

*René*, auteur du «Bon prince», poème français, 447.

*Résumé* de l'esprit général du XIV<sup>e</sup> siècle, 2-10; des principaux genres qu'on y cultiva en prose et en vers, 235, 236, 494, 495; de quelques-uns de ses progrès, 601, 602. Inférieur, pour le génie poétique, aux deux siècles précédents, 593-595. Quelles causes y favorisent ou y contrarient la culture des lettres, 595-598. Négligent de l'art d'écrire, ce siècle est un siècle d'action, qui a fait pour l'avenir d'importantes conquêtes, 598-602.

*Rhétoriciens*, nom donné souvent aux poètes, 451.

*Rhétorique (Chambres de)*, à Valenciennes, Diest, Douai, Amiens, 451.

*Rhythm (Les)*, interdits aux cisterciens, 434.

*Recollo da Monte di Croce*, dans la vallée de Josaphat, 490, 491.

*Richard Caer de Lion*, poème anglais d'origine française, 502.

*Richard de Bury*, évêque de Durham, parle avec admiration de la librairie parisienne, 293. Cite les dominicains comme de grands amateurs de livres, 312, 313. Reproduit, pour Oxford, les règlements de la bibliothèque de Sorbonne, 316. Fait composer une grammaire hébraïque, 337, et une grammaire grecque, 383.

*Richard de Fournival*, rédacteur du catalogue des livres donnés à Amiens, auteur du roman d'« Abladane », 319, 320, 520.

*Richard de Paris*, médecin, 471.

*Richard Penriche*, qui tenait une école en Angleterre, y donne l'exemple de parler anglais, 510.

*Richelieu (Paroles de)*, sur le danger qu'il y aurait à laisser croire « que le roi soit mal avec » Sa Sainteté, » 110, 111.

*Robert*, moine norvégien, traduit plusieurs poèmes français, 525.

*Robert*, dominicain d'York, alchimiste, 469.

*Robert d'Artois*, orateur de la noblesse, 418.

*Robert de' Bardi*, de Florence, chancelier de l'université de Paris, 549.

*Robert de Borron*, regardé comme pseudonyme par Walter Scott, 519.

*Robert de Lorme*, auteur du « Miroir de la vie et de la mort », 449.

*Robert d'Uzès*, dominicain, reconnaît les dangers de la scolastique, 596, 597.

*Robert Fabri*, médecin du roi, 470.

*Robert Gervais*, évêque de Senez, auteur du « Miroir moral des rois », 350.

*Robert Grosseteste*, évêque de Lincoln, écrit un roman pour les ignorants, 499.

*Robert le Coq*, évêque de Laon, 217, 234, 418, 420.

*Robert l'Ermite*, mystique, 350.

*Robert, roi de Naples*, plus fier de son savoir que de ses domaines, 138.

*Rai (Le livre du) Modus et de la reine Ratio*, traite sur la chasse, 450.

*Rois de l'épinette*, à Lille, 749.

*Roland (Poème de) ou de Roncevaux*, trouvé en Angleterre, imité dans plusieurs poèmes anglais, 503, 504; allemands, 516; flamands, 519.

*Romances espagnoles*, abrégées souvent d'anciennes poèmes français, 542, 543.

*Romane (Architecture)*; comment le gothique en est sorti, 695-698.

*Romans*; sujets d'œuvres d'art qui en sont tirés, 717.

*Rondeau (Le)*, emprunté à la poésie française

par la poésie provençale, 479. Règles de ces nouveaux jeux d'esprit, 450, 451.

*Rotals*, ou billets funebres, 56; deviennent plus courts et moins personnels, 359, 360. Écrits avec une certaine correction, 390, 391. Utiles pour l'histoire des convents et des familles, 428.

*Rouen (Cathédrale de)*; portail des libraires, 738, 740.

*Rue (La) du Fouarre*, où se font les cours de la Faculté des arts, n'est pas toujours tranquille, 260. Son nom donné à une prison du Châtelet, 261. Souvent appelée par Pétrarque, 565, 566.

*Rusticien de Pise*, regardé comme pseudonyme par Walter Scott, 520. Passe pour avoir écrit en français la relation de Marc Paul, sous la dictée du voyageur, 546.

## S

*Sabbatine (Bulle)*, citée comme authentique par les carmes, 69.

*Sacchetti*, conteur florentin, a connu la France et les fabliaux, 588, 589.

*Saint-Denis* (Statues de la basilique de), 737.

*Saint-Jacques de la Boucherie*, 676, 678.

*Saint-Onen*, de Rouen, 632.

*Saint-Paul (Hôtel)*, à Paris, 651-654.

*Sainte-Chandelle d'Avras*, 749, 750.

*Sainte-Chapelle de Paris*, 609, 743.

*Saint-Simon*, très-sévère pour les cardinaux, 37. Odiense pensée qu'il prête aux jésuites, 111.

*Saints (Vies des)*; sujets qu'elles fournissent aux artistes, 714.

*Salmon*, secrétaire de Charles VI, fait pour le roi son livre des Réponses, 191.

*Sanguin (Famille)*; ses fondations, 676, 679.

*Sauvages (Ballet de)*, 756.

*Savoisi*. Voy. *Charles de Savoisi*.

*Scandinaves (Langues)*, riches en traductions des anciennes poésies françaises, 525-527.

*Sciences (Les)*, sous le nom de *quadrivium*, font des progrès, 601.

*Sculpteurs*, 741, 744.

*Segura*, clerc d'Astorga, imite les deux grands poèmes sur Alexandre composés en France, 539.

*Sénèque (Lettres de)*, traduites en espagnol sur une version française, 543.

*Senez (L'évêque de)*, auteur d'un « Miroir moral des rois » pour Charles VI, 190, 464.

*Sentences (Le livre des)*, sans cesse commenté, 337.

*Sept (Les) arts*; division, adoptée déjà dans les écoles grecques, des principales connaissances humaines, 382, 383, 460. Précédés d'études élémentaires, 392. Regardés par les étrangers

comme la principale gloire de l'enseignement de Paris, 565, 578.

*Serfs*, vendus par l'Église, 226.

*Serment prêté par les libraires*, 290-291.

*Sermons*, envahis par la scolastique, 363-365. *Farcis de latin et de français*; *pièces en français*, en rimes françaises, 365, 367. Ne forment souvent qu'un tissu de contes, 372, 373, peut-être excensibles, 380, 381. Le français finit par y dominer, 374-382. Recueillis sous ce titre : *Domini secure*, 373. Anciens usages de la chaire conservés jusqu'à nous, 365, 381, 382.

*Serrurerie*, 740.

*Servites*, ou serviteurs de la sainte Vierge, peu connus en France, 84.

*Sextus Empiricus*, traduit en latin, 388.

*Shakspeare*, par Chaucer, par Boccace ou par d'autres, a recueilli plusieurs traditions poétiques de nos trouvères, 510, 581.

*Similitudes*, employées surtout dans les sermons, 369-371.

*Sison de Couvin*, auteur d'un poème latin sur la peste noire, 430, 473, 474.

*Simon de Hesdin*, traducteur de Valère-Maxime, 182, 196.

*Simon de la Fontaine*, avocat, 116.

*Simon de Phares*, grand admirateur des astrologues, 484.

*Simon Meanni*, peintre italien, vient en France, 616, 617.

*Simon Sigoli*, voyageur en terre sainte, 490.

*Simonie*, reprochée à la cour de Rome, 134, 197.

*Siperis de Vinevaux*, poème français, 444.

*Smagorad*, livre mystérieux, 474.

*Somptuaires (Lois)*, 674, 742.

*Soage (Le) du vergier*, dialogue sur le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, 3, 185, 362, 464. Nie qu'on ait le droit de convertir par force les infidèles, 349.

*Sorbonique (Acte appelé)*, 268, 340.

*Sorbonae (La)*, fait rédiger des règlements et deux catalogues pour sa bibliothèque, 315-319. Ouvre un asile à Paris aux premiers imprimeurs, comme elle avait jadis prêté au dehors ses manuscrits, 334.

*Sordello*, de Gaito, auteur de poésies italiennes, provençales, françaises, 516.

*Spagna (La)*, en trente-sept chants, d'après les chansons de geste, 548, 551, 590.

*Speculum humanæ salvationis*, 433, 711.

*Stalles sculptées*, 739.

*Statues*, 737, 738.

*Strasbourg*; sa cathédrale, 603; ses vitraux, 732.

*Stricker*, auteur d'un poème allemand sur Roneevaux ou Roland, 516.

*Swift*, imitateur de quelques contes des trouvères, 511, 512.

T

*Table ronde (Poèmes de la)*, au second âge de la poésie française, 441. Imités en anglais, 504.

*Talleyrand de Périgord*, cardinal, ami de Petrarque, le défend de l'accusation de magie, 21, 39, 571. Protège le voyageur Guillaume de Bodelouche, et fonde un collège à Toulouse; jugement sur sa vie, 39, 40. Auteur d'un ouvrage intitulé *Flos planetarum*, 486.

*Tarots*, Voy. *Cartes à jouer*.

*Tartares mongols*, en correspondance avec les rois de France, 156, 157, 193.

*Temple (Chevaliers du)*, supprimés par les papes, comme beaucoup d'autres ordres, et violemment frappés, parce qu'ils avaient les armes à la main, 85-87. Résistent, en Espagne, dans leurs forteresses, à la bulle de Clément V, 138, 139. Un chevalier de leur ordre avait attaqué, en Limousin, Urbain IV, 85, 435. Rostang Berengier, de Marseille, se venge d'eux par une accusation rimée, *ibid.*

*Testaments des cardinaux et des évêques*, 37, 41.

*Terte sacré*, à la tête de tous les discours, même profanes, 415.

*Théologie*; ses principales divisions, 336. Se transforme en scolastique, 338. Toute contentieuse, 601.

*Théophile Folcago*, juge sévère de l'ignorance des moines, 333. Emprunte aux anciens poèmes français les aventures de son Rolandin, 592.

*Thésée et Émilie*, poème grec traduit de Boccace, 530, qui l'a peut-être imité du français, 583.

*Thomas (Saint)*, prononce que « l'hérétique ne « doit pas seulement être séparé de l'Église par « l'excommunication, mais retranché du monde « par la mort, » 94. Condamné, puis canonisé, 341. Approuve l'esclavage, 349. Ses sermons, 363, 364.

*Thomas*, marquis de Saluces, auteur du « Chevalier errant, » 444.

*Thomas*, dans un livre condamné en 1388, écrit contre la sainte Vierge, 6. Déclaré fou par les médecins, le supplice du bûcher est commué pour lui en une prison perpétuelle, 117.

*Thomas Chestre*, traducteur de lais bretons en vers anglais, 509.

*Thomas Conecte*, ou *Conecta*, ou *Couette*, missionnaire breton, prêche contre les modes des femmes et l'incontinence des clercs, 379, 657; brûlé par l'inquisition romaine, 380.

*Thomas de Bologne*, ou de *Pisan*, astrologue et alchimiste, père de Christine de Pisan, 187, 468, 469, 471.

*Thomas de Celano*, frère Mineur, auteur d'une Vie de saint François et du *Dies iræ*, 104, 356.

*Thomas de Kempen*, un des copistes de l'Imitation de J.-C., 84, 85, 351.

*Thomas de la Moore*, auteur d'une Chronique française, traduite en latin et en anglais, 505.

*Thomas de Saint-Pierre*, médecin du roi, 171.

*Thomas d'Irlande* ou *Palmerton*, auteur d'un Prumptuaire moral, » 349.

*Thomas Florentinus*, astrologue, 485.

*Thomas Parnell*, imitateur d'un apologue qui fait partie des fabliaux, 511.

*Thomas Scott*, tour à tour Mineur et Prêcheur, parle hardiment de trois imposteurs, 535, 536.

*Thomas Walles*, dominicain, auteur d'un Ovide moralisé, 371, 393.

*Thomistes et scotistes*, 339, 341.

*Tiraboschi*, fait une réflexion prudente sur l'horoscope des franciscains par Gui Bunatti, 119.

*Tolosanus*, auteur d'une grammaire latine, 392.

*Tombeaux*; ceux des papes à Avignon, 619. Style général des tombeaux, 738, 739.

*Tombel (Le) de Chaitrose*, histoires pieuses en rimes françaises, 449.

*Tomboutou*, indiqué sur la grande carte catalane de Charles V, 489.

*Toulouse*; son orfèvrerie, 745.

*Tournai (Le mesquief de)*, sujet d'une complainte, 446.

*Tournelles (Hôtel des)*, à Paris, 672.

*Tournois*, 448, 754.

*Traduction (La)* des auteurs anciens en français, un des caractères de l'époque littéraire de Charles le Sage, 182, 183. Utile aux progrès de la langue française, 403, 409. Principales versions d'anciens ouvrages latins, 455-457. En donnent souvent une idée fautive par leurs négligences et leurs erreurs, 598.

*Tragedie*; sens qu'avait ce mot en latin, en provençal et en français, 435, 436.

*Trente (Combat des)*, 174, 223, 446.

*Treasure des chartes*, institution affermie par Philippe le Bel, 155.

*Tutoiement*, conservé par les papes et les princes en latin et en français, 406, 425.

*Tyll Eulenspiegel*, et ses livres facétieux, 237.

## U

*Ultaad*, le poète allemand, reconnaît l'origine de ses poèmes chevaleresques de la France, 518.

*Ulrich de Turlin* et *Ulrich de Turnheim*, continuateurs de Wolfram d'Eschenbach, 516, 517.

*Ulrich de Zazichoven*, imitateur du « Lance-lot », 517.

*Universités (Les)*, accusées d'avoir introduit, depuis l'an 1200, le luxe, l'orgueil, l'ignorance et la corruption, 276-278.

*Universités étrangères*, fondées sur le modèle de celle de Paris, à Prague et à Vienne, 257; à Cologne, à Heidelberg, à Eifurt, 258; à Cracovie, 514. Nouvelles universités en Italie, à Fermo, Rome, Pérouse, Pise, Florence, Sienna, Pavie, Lucques, Ferrare, Plaisance, 275.

*Urban IV*, acense, en rimes provençales, par un templier, 85, 435.

*Urban V*, pape ami des lettres, quitte Avignon pour Rome, et bientôt Rome pour Avignon, 22-25. Reproche aux évêques la multitude de leurs bénéfices ecclésiastiques, 40. Souge à supprimer les franciscains, 109, 110. Auteur de vers latins sur trois *agnus*, 433. Ses constructions à Avignon, 629.

*Urban VI*, ancien archevêque de Bari, devenu pape; jugement contre des bénédictins contre lui, 30. Accuse les cardinaux en consistoire, 37.

## V

*Val des écoles (Le)*, congrégation augustiniennne, se montre peu dans l'histoire des lettres, 78.

*Valentin et Orson*, roman dont la rédaction en vers est perdue, traduit en prose suédoise et en vers allemands, 526.

*Valentine de Milan*; son influence sur le goût, 666, 667. Ses miniaturistes, 728.

*Valois (Les)*, leur gouvernement, leur part dans le progrès des lettres, 202-205. Leur influence sur les arts, 606-608, 641, 642.

*Vandetar*, miniaturiste, 728.

*Vasari*; influence qu'ont eu ses jugements, 688, 689, 694, 695, 702, 704.

*Vatriquet*, auteur de « Batrasies », 152.

*Vaudreuil (Château de)*, reconstruit et orné par le roi Jean et Charles V, 645, 646.

*Verrières*, 731, 732. Les plus célèbres « verriens », 732.

*Vicogne (Monastère de)*; ses peintures détruites par les cisterciens, 64, 634.

*Vienne (Concile de)*, le quinzième des conciles généraux, 122-128.

*Vierge (La sainte)*, déclarée par des moines franciscains mère de saint Jean l'Évangéliste, 6. Défend à sainte Catherine de Sienna de croire à l'immaculée conception, 346. Œuvres d'art qu'elle inspire, 713, 714.

*Vies (Les) des saints*, moins estimées, deviennent plus rares, 356. En rimes françaises, 367. Sujets que les artistes leur empruntent, 714.

*Villani*. Voy. *Jean Villani*.  
*Villart de Honnecourt*, architecte, 687, 701, 718.  
*Villeneuve-les-Avignon*; de grandes constructions y sont dues à l'influence papale, 619.  
*Villes*; leur aspect général, 708  
*Vincennes (Château de)*, rebâti par Philippe de Valois, 642, 643; continué par Jean, 645; achevé par Charles V, 654, 655.  
*Vincent*, frère Prêcheur, à qui l'on attribue une « Gnomonologie alphabétique, » 488.  
*Vincestre (Bicêtre)*, château de Jean, duc de Berry, 192, 660.  
*Vital du Four*, commentateur de la Bible, 337; auteur d'un « Miroir moral, » 309, et d'un « Traité de médecine, » 471.  
*Vau (Le) du heron*, poème français, manifeste de guerre, 446.  
*Voyagers*, en terre sainte, 489-491; pour affaires politiques, 491, 492; pour le commerce, 492-494.

W

*Wadding*, apologiste des franciscains, 111.  
*Walter Barough*, moine cistercien, auteur d'un poème latin sur l'expédition du Prince Noir en Espagne, 430.

*Wicief*, prêche la séparation deux siècles avant l'indépendance anglaise, 136. Ferit en anglais contre le pape, 463, 464.

*Wunt de Grafenberg*, dans son « Wigalois, » copie les romans d'aventures, 517, 518.

*Wolfram d'Eschenbach*, imitateur d'une branche de « Guillaume au court nez, » 516, et des poèmes de la Table ronde, 517. Fait quelquefois des contre-sens dans ses imitations, *ibid.* Y conserve des vers français, 518, 523.

Y

*Yves*, bénédictin de l'abbaye de Saint-Denis, rédige en latin, jusqu'en 1316, l'histoire contemporaine, 57.

*Yves de Karmartin, ou de Tréguier*, avocat, 242; déclaré saint, 354, 356, 414.

*Yves de Lergi*, fondateur du collège de Clum, 60.

Z

*Zazichoven*. Voy. *Ulrich de Zazichoven*.  
*Ziriczee (Bataille navale de)*, racontée par Guillaume Guart, 488.











439331

